


41
233

DESCRIPTI'N

DE TOVTS LES PAYSBAS

autrement appelle:

LA GERMANIE INF:RIEVRE.

OV

BASSE ALLEM.GNE.

PAR

MESSIRE LOYS GVICCIARDIN

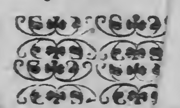
GENTIL-HOMME F ORENTIN:

Maintenant reveuë, & augmente plus que de la moitié par le mesme Authur.

Avec toutes les Cartes Geographiques desdicts Pays, plusieurs pourtraicts de villes & autres bastimens en belle perspectiue tirez par M PIERRE KEERE.

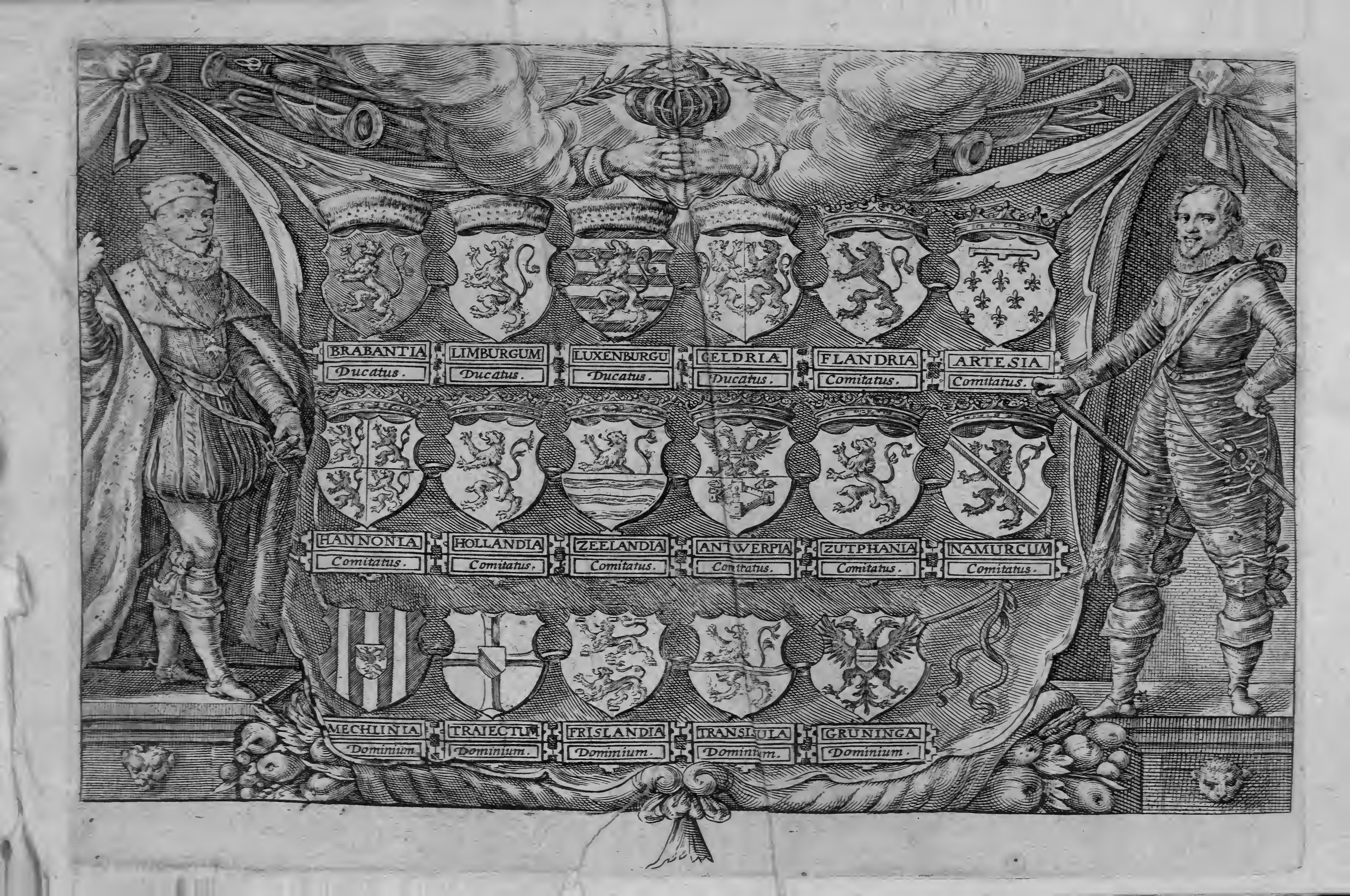
Derechef illustrée de plusieurs *Additions remarquats*, par PIERRE du MONT.

Avec un Indice tres-ample des choses plus memorables.



Re-imprimé à Campen chez AR:OUD BENIER,

Pour HENRY LAURE:TS Liberaire demeurant à Amsterdam sur 'eau 1641.



BRABANTIA
Ducatus.
LIMBURGUM
Ducatus.
LUXENBURGU
Ducatus.
GELDRIA
Ducatus.
FLANDRIA
Comitatus.
ARTESIA
Comitatus.
HANNONIA
Comitatus.
HOLLANDIA
Comitatus.
ZEELANDIA
Comitatus.
ANTWERPIA
Comitatus.
ZUTPHANIA
Comitatus.
NAMURCUM
Comitatus.
MECHLINIA
Dominium
TRAIECTUM
Dominium.
FRISLANDIA
Dominium.
TRANSISULA
Dominium.
GRUNINGA
Dominium.


Ars
Divitia
Fama
Belgica
DESCRIPTION DE TOUTS LES
PAYS-BAS,
Par Messire Loys Guicciardin G.H. Florentin
Avec toutes les Cartes Geographiques desdits Pays, &
plusieurs pourtraicts de villes nouvellement tierez en belle
perspective, par M. Pierre du Keere:
Derechef illustrée de plusieurs Additions remarquables, par
Pierre du Mont. L'an CIↃ IↃCXIII.
Senatus
Agricolæ
Virtus
A. Amstelredam
Chez HENRI
LAURENTS. 1641.

AV LECTEVR.

SAchez, amy Lecteur, que touchant la deſcription & aſſiette des Cartes Geographiques, tant des pays que des villes, & autres, leſquelles ſont faictes & imprimees chacune en ſon lieu & place dedans ce livre, qu'elles ont eſté de nouveau tirées exactement, en belle perſpective, comme ayant plus de grace & d'apparence, non ſans grands fraiz, le tout pour plus grande illuſtration et embelliſſement de ceſt œuvre. A Dieu.

Aux Illustres, haults & puissants Seigneurs, Messieurs les Estats des Provinces Unies:

Ensemble

A leurs Nobles, Amples, Sages & tres-doctes Conseillers

MESSEIGNEVRS,

Quoy que ma condition, en l'institution de la Ieunesse en vostre fameuse ville d'Amsterdam, me tienne assez estroictement lie: Si est-ce, que me resouvenant de ceste belle & tant excellente sentence du Divin & trescavant Platon, à scavoir, que nous ne sommes pas seulement naiz pour nous mesmes, mais aussi que nostre patrie, noz parents & amis, s'en peuvent a bon droit attribuer leur part, je ne me puis tenir es heures vacantes de saluer aussi les Muses, & sciences qui concernēt la gloire & l'honneur de voz pays unis: Le bien & utilite desquelz je desire tellement, que je voudrois que le Ciel m'eut rendu si heureux de ne pouvoir servir, qu'a iceux. Car alors je m'estimerois estre parvenu au plus grand honneur que je desire en ce Monde. Qui fait que selon le peu de loisir que mes occupations ordinaires me permettēt, je visite la diversite des doctes & beaux escrits, que les Muses ont a la bonne heure fait naistre de tāt de grands esprits que l'antiquite, & le tēps present ont produit & produisent encores: de sortes que ces annees passees j'ay employe tout mon labeur & estude a mettre en lumiere le Grand & Petit Atlas es langues Latine & Françoise: puis les ayāt achevez, je rencōtray en mon chemin la description des Pays-Bas du Seigneut Loys Guicciardin tournee en Flamen par Corneille Kilian, en laquelle ayant adjouste telle industrie que me sembloit requise a la perfection de cest œuvre, j'ay pense qu'il n'estoit bon de cōceler & laisser un tel thresor enfouy en terre, mais plustost de le divulger & fait paroistre en lumiere pour le bien commun & public de vos-dits pays. Ce qu'ayant fait, avec un plus heureux succes que je n'eusse ose esperer, comme aussi auparavant je l'avois mis en la laugue Françoise en grād volume: finalement considerant, que le volume n'estoit pas portatif pour s'en pouvoir servir aussi bien es champs qu'en la ville, dehors que dedās la maison, je l ay a ceste occasion reduit en une aultre forme:

*3

joint aussi que je ne l'ay voulu laisser sortir de mes mains qu'apres y avoir adjousté de fort amples & belles additions, pour plus grande perfection & enrichissement de c'est œuvre, & aussi pour le contentement du Lecteur, portant aussi ses tables nouvelles en un aultre façon que le precedent, à sçavoir en belle perspective, & fort agreable aux yeux des Lecteurs. Or comme cest œuvre demandoit quelqu'un pour son sauf conduit soubs la faveur duquel il peust estre accepté & bien venu d'un chacun ; j'ay pris la hardiesse MES-SEIGNEVRS de vous chosir, estimant qu'il ne me sera imputé pour faute, d'avoir rompu les barrieres de la crainte, pour vous venir offrir, non un present digne de vos merites & grandeurs (car j'estime cela impossible) mais à tout le moins un aultre eschantillon du service de fidelité que j'ay meritoirement dedie a vos grandeurs: joint aussi la participation que j'ay aux obligations par lesquelles tous ces Pays vous sont infiniment obligez, pour les avoir tant de fois delivrez des dangereux precipices (ausquels ils sembloyent estre prests d'estre engloutis) par vos sages & plus qu'admirables conseils & providence, & par vostre plus que paternelle & continuelle assistance. Voire en telle sorte que si l'antiquite Romaine a eu jamais juste occasion de vanter ses Catons, Cicerons & Brutes, & plusieurs aultres, lesquels aux despens de leurs vies ont preserve leur Republique contre les attentatz des ennemis; certes si est-ce que les sages & prudents conseils & administration d'iceux n'ont en rien surpasse les vostres: Que donc tous vos fideles & bons patriottes ne cessent de faire sonner & retentir les noms illustres de vos grandeurs & Seigneuries, & les engravent d'un burin eternel dans le temple d'une eternelle memoire, conduisant vos renommees de posterite, pour rendre a jamais memorables vostre integrite, charite, rare bonte, sçavoir & conseil admirable, pour faire admirer a tous, les vertus qui reluisent en vous comme un clair Soleil au milieu de tous ces pays. Mais cependant que je m'amuse a penser descrire la plus petite partie de vos merites ie ne prens garde au danger que ie puis encourir en si haulte mer, & pourtant ie ietteray icy l'ancre, apres avoir supplie vos Grandeurs en toute humilite de vouloir ce mien œuvre recevoir de telle affectiõ qu'il leur est presente: Vous asseurant Illustres & treshonorez Seigneurs qu'il ne se trouvera iamais aucun de vos serviteurs plus prompt à executer vos commandements: & priant le Tout-puissant.

Illustres, Haults, puissants, & Nobles, Amples & tres-doctes Seigneurs, vous donner l'accomplissement de tous vos bons desirs. A Amsterdam ce premier de Septembre 1613.

Vostre tres-humble & tres-obeissant Serviteur
Pierre dù Mont.

SENNO POGGINI, A M. LODOVICO GVICCIARDINI.

G*Vicciardin'* che con ſtil,ſublime,e raro,
Del maggior *Guicciardin* lorme ſeguite,
E con proſe con formi,alme,e gradite,
De' piu illuſtri ſcritor' n'andate a paro.
Ben' vi puo con ragion' piu d altro,caro
Tenere Anverſa,e dar' lode infinite:
Poi che de merti ſuoi tanto alto dite,
Che il gran' nome di lei ſi fa preclaro
E de fregi d honor',che Athene,e Roma
Ornaro in parte, e il bel colle Aventino
Superba,or' cinge la novella chioma.
Tal,che non men' per voi largo domino,
S'acquiſterà il Toſcan'noſtro Idioma,
Che aquiſtaſſe giamai il Greco, e il Latino.

IN LVDOVICI GVICCIARDINI DECRIPTIONEM BELGICAM A PATRE ILLVSTRATAM.

Roma suis floret iamdudum laudibus, alte
Ingenijs evecta virum; stat gloria gentis
Inclyta, Marsque virûm: stant fortia facta Qui-
Stat populi decus æterni, stant culmina septem: (ritum,
Et queis immensum despectat montibus orbem,
Scriptores habuere suos. Sic cognita nobis
Græcia: sic urbes inter celeberrima graias
Vrbs Musis devota sua in præconia multos
Insignes sortita viros, qui singula pictis
Ornamenta suis spectanda dedere figuris,
Et tractus habitusquo, & que se porrigit undis
Pulchra suis. Horum dum nos monumenta videmus,
Dum legimus, patriæ interea tot digna trophæis,
Fama silet: nos immemores dum plurima nostris
Occurrnnt mirauda oculis, dum plena stuporis
Apparet patria, extremis versamur in oris.
Mens melior Pater est tibi: dum peregrina relinquens
Nostra agis, & dulcis patriæ commotus amore
Hoc molitur opus tua mens: non regna, nec arces
Romulidum: non qua tenuerunt legibus orbem

Maiestas,

Maiestas , non facis honos , non prælia tantis
Victa animis : non Græcorum moresque , decusque.
Fortunæque , situs nec celsæ ille inclytus olim.
Vrbis Athenarum , non quicquam denique scriptis
Antiqui tibi laudatur : te scribere nostra
Mens animusque jubet: nam quæ breviora minusque.
Plenè alij scripsere tua tu fusius auges.
Omnia sponte , novoque obscura in lumine ponis.
Sic Gucciardino *quædam sunt addita , quædam*
Non percepta prius cura studioque fideli
Pulchrius efformata , suo & donata nitore.
Quare non dubium est quin ut de gente tuorum
Belgarum es pulchrè meritus, tibi debeat illa
Quantum Roma potens alijs, gentesque Pelasgæ.

Petrus Montanus Iunior.



LODOVICO GUICCIARDINI

AU LECTEUR.

Voy-cy (trescher Lecteur) que ie satisfay finalement à une tacite promesse, que ie fis n'a gueres par mes Commentaires ia imprimez, de la Description de ces Pays-bas: œuvre vrayement de la mesme espece & nature de l'histoire: mais à mon iugement en plusieurs parties, encores plus ample & plus utile: pour-ce qu'elle embrasse plus de matieres & les traicte plus particulierement, donnant entiere notice du pays & des inhabitans: de sorte que ie m'esbahis grandement que toutes Provinces, tous Royaumes & tous Estats, n'ayent chacun leur particuliere Description, qui rende tesmoignage du lustre & vie de soy & des siens. Par cette cy tu pourras voir sans sortir de ta maison, en petit espace, & en peu de temps, la situation, la grandeur, la beauté, la puissance & noblesse de ces tant excellents & admirables pays: Tu y pourras entendre la nature, & qualité de l'air & du terroir: ce qu'elle produit & ne produict point: Tu pourras sçavoir aussi combien de Regions, combien de citez & autres villes: combien de villages, chasteaux, forteresses & autres lieux d'importance, avec leurs confins & distances y sont enclos: combien de rivieres, quelle mer, quel cours & quelle marée le baignent: combien de bois & de forests l'ornent de touts costez: Tu y pourras apprendre à cognoistre le naturel & qualité de gens, y habitants: Tu y pourras voir quel nombre de Seigneurs, & d'infinis hommes illustres en toutes professions, qui y sont nais & nourris: avoir cognoissance de tant de cas memorables, qui y sont advenuz, & de tant de choses notables qu'on y trouve: entendre clairement quels arts, quelles traficques, & commerces se traictent tant generalement que particulierement en cesdicts pays: & finalement pourras avoir bon comte des mœurs, des ordonnances, des loix, de la police, du gouvernement & regiment du

Prince

Prince, des Seigneurs & des villes, avec particulier discours du temps & des moyens usez et advenuz pour faire tumber tant de pays & estats l'un avec l'autre, & finalement tous legitimemēt parvenuz a la serenissime maison d'Austriche. Matieres (si ie ne m'abuse) que outre le plaisir & delectation peuvent aussi apporter grande utilité, et former l'experience d'innumerables exemples dignes d'estre accommodez a toutes occurrences survenantes, mesmes en tous Pays et Contrées. Or combien peut estre qu'un autre auroit peu recueillir & descrire le tout avec plus grande facilité & meilleure grace que ie l'ay peu faire: Si est ce, a mon advis, que les choses y sont narrées de tel ordre et maniere, qu'elles se pourront bien entendre et comprendre facilement. Pour le moins ie n'y ay pas espargné temps, ny labeur, ny chose aucune, non seulement pour bien deduire et destinguer les matieres de quoy il falloit traicter: mais qui plus est, pour veoir en personne et cercher comme a la trace les choses occurrentes: les communiquant en chacun lieu auec les personnages doctes et qui avoyent l'experience de chacune Province: Ce que i'ay faict afin que cette Oeuvre fust plus nette, plus certaine et mieux approuvée de chacun en tendant telles choses. I'ay aucunes-fois cité ez lieux opportuns, vers & paroles Latines, sans les traduire autrement en langue vulgaire, pour eviter l'interruption du propos qu'elles par ce moyen ne rendent moins clair, mais bien luy donnent quelque grace et authorité. Quant à plusieurs noms & surnoms des hommes & des lieux, ie les ay communement orthografié à la maniere du pays: Auquel, outre la coustume (selon les reigles) és autres langues, il est totalement necessaire d'ainsi le faire en la Flamande, pour ce qu'il y a quelques lettres & syllabes, lesquelles estant changées a l'Italienne, ou a la Françoise, pour les rendre plus douces a la prononciation, changeroyent le nom de telle sorte, que leurs gens propres ne les recognostroyent: ce que seroit trop grande erreur: et pourtant ie prie un chacun qu'il se vueille contenter et payer de raison. Quant a la Description et assiete des Cartes Geographicques qui sont faictes pour les mettre (qui voudra) chacune en son lieu dedans ce livre, on n'a point curieusement observé de les tirer toutes au Septentrion: pour ce que cela ne profite rien, et n'est chose tant importante, comme il est de les poser de maniere qu'on puisse, selon chacune Province, plus comprendre de terre et de Pays: a l'exemple de plusieurs excellents Geographes modernes; specialement de Mercator, de Postel, de Munster, et de Ortelius en son Theatre du Monde tant loué et approuvé de tout chacun. Or faisant icy fin d'admonester le Lecteur debonnaire, ie le prie de cœur, que comme sans affection ne passion i'ay rondement escrit cette Oeuvre, il luy plaise aussi la lire en toute rondeur et sincerité. Et ainsi ie prie Dieu luy vouloir et sincerément augmenter ses graces. D'Anvers M D LXVI.

Table des pages du livre de la Description des Pays-Bas de M. Loys Guicciardin, ausquelles se doyvent referer les Cartes des Provinces, & les pourtraicts des villes d'icelles, qu'on doibt inserer.

DESCRIPTION
DE TOVS LES PAYS BAS, AVTREMENT APPELLEZ LA BASSE ALLEMAGNE,

PAR M. LOVYS GVICCIARDIN, GENTILHOMME FLORENTIN:

Reveuë, & augmentée de nouveau plus que de la moitié, par l'Autheur mesme.

Et traduite d'Italien en langue Francoise, par F. de Belle Forest, Commingeois,

COMME j'ay long temps demeuré en ces Pays bas de Flandres (partie principale de la Gaule Belgique) & y ayant avec soing & diligence, en divers temps, & occasions veu, oui, leu, & remarqué plusieurs choses : je trouve aussi que ceste Province est si illustre & un membre d'Europe de telle & si grande importance, que pour le proufit de chacun, j'ay delibere d'en faire une description ample: en suivant le degre & forme qu'elle a este jusques en l'an de nostre salut 1560. Me tenant pour asseure que tous ceux qui la liront,

sans

Cadrans sont faits par les Belges.

loges,& Cadrans desquels on use en ces cartiers: car outre les raisons qu'on en peut alleguer, il s'en voit de grandes apparences,& verisimilitudes, en esgard aux belles & excellentes pieces de monstres qui se font icy,& qu'en cette seule Province on en use plus au certain, qu'en tout le reste du Monde;& laquelle en depart,& fait largresse à toutes autres nations & contrées. Au reste les Belges ont une grace & felicité qui leur est peculiere; qui est d'inventer soudain toute sorte d'instrumens idoines,& ingenieusement dressez pour faciliter, abreger, & parfaire toute chose qu'ils entre-prennent ; voire jusqu'aux utensiles de la cuisine : de sorte qu'ils tirent tous autres & mesme les estrangers à les admirer,& à tascher de les suivre,& à imiter; prenans d'eux les patrons,& exemples pource faire. Et par ce moyen ils dressent, ageancent leurs labeurs & ouvrages si commodement,& avec telle & si grande facilité, & bon ordre, qui les petits enfans de quatre à cinq ans d'aage, commencent à sçavoir gaigner honnestement leur vie. En cette Province Belgique y a environ trois cens & vingt villes closes,& murées ; entre lesquelles plusieurs sont tres-magnifiques,& fameuses, telles que Louvain, Bruxelles, Anvers, Bosle-duc, Bruges, Hypre, Malines, Cambray, Arras, Tournay, Mons, Mastricht, Luxembourg, Valenciennes, Lille, Calais, Bologne, Amiens, Saint Quentin. Liege, Namur, Rheins, Treves, Metz, Nancy, Toul, Terdun, Straſ bourg, Mayence, Aix la Chapelle, Cologne, Cleves, Iuliers, Niemeghen, Vtrecht, Amsterdam, Middelbourg, Leewaerden, Groninghen,& autres desquelles sera parlé cy apres, jusques à Rouën,& la plusspart de Paris, à sçavoir ce qui est deça la Seine. Outre ce, le pays Belgien est honoré,& orné de toutes les dignitez,& titres de grandeur, soit Imperial, Royal,& Ducal; d'Archevesché, Evesché, Marquisat, Comte, Baronnie,& de tout autre degré d'honneur,& preéminence. Outre cecy, il y a en ce pays environ deux cens, trente villes closes, ou franches, ayans encor de grands avantages,& Privileges: & plus de douze mille bourgs;& villages peuplez d'un infiny & incroyable nombre de peuple. Ce Pays est arrousé de plusieurs tres grandes & tres-belles Forests, comme celle d'Ardenne, la Carbonniere, Nonnen, Faigne,& Sonien. Les montagnes n'y manquent, avec plusieus mines,& des carrieres infinies, desquelles on tire de la pierre de toute espece propre pour bastir,& edifier. Et entre grand nombre de Princes trens-illustres compris en la Gaule Belgique, il y en a trois qui sont Electeurs du Saint Empire; à sçavoir les sus-nommez Prelats de Treves, Mayence, & Cologne: voire que l'Electeur Comte Palatin a la plusspart de son domaine & seigneurie enclavé en cette Province. Et des douze Pairs de France, (que nos Poëtes Italiens appellent Paladins) les sept sont compris en la Belgique: & sont iceux, le Duc de Normandie, les Comtes de Flandres,& de Champagne; l'Archevesque de Rheins, Laon,& les Evesques de Beauvais, de Noyon: & en fin c'est a Aix Cité Belgique, que sont sacrez,& couronnez les Empereurs, comme pareille ceremonie est usée a Reims envers les Roys de France.

Industrie des Belges

Villes illustres de Belge.

Grād nombre des villes au pays Belgie.

Riviers de la Belgique

Princes de Belge.

Neantmoins est-ce chose & clere & evidente, que ce que le Roy Philippe tient au Belge; qui est la partie, qu'à present nous entre-prennons à descrire, est beaucoup plus puissant ; hardy, belliqueux, civilisé,& plus noble,& illustre

ſans avoir le gouſt alteré, y auront auſſi matiere, & connoiſſance ſuffiſante, & ſignalée, & digne de grande conſideration: icelle nouvelle & utile non ſeulement hors ce pays, ains encor (y defaillant autheurs qui ſe ſoient employez en ce genre de deſcription) & nouvelle, & profitable à ceſte meſme Province. Pource laiſſant à part toute excuſe de mon inſuffiſance (ayant premierement invoqué la grace du Tout-puiſſant) je viendray librement au poinct, & taſcheray de ſupler, par la verité & effect des choſes, à ce en quoy ie pourroy avoir defailly en belles & ornées paroles, & gaillardiſe de ſtile. Premierement donc nous deſcrirons en general la qualité du Pays, & habitans en iceluy; & embraſſans par meſme moyen le gouvernement & authorité que le Prince y tient & exerce de ſa part, & en ſon nom, & ſeigneurie. Apres nous viendrons à la diviſion des regions & contrees dudit Pays; & deſcrirons par le menu tout ce qu'il contient de rare, ſingulier & memorable. Par ainſi, commençans par le nom, nous recercherons la choſe un peu de plus haut; diſans, que Iule Ceſar (lequel eſtant autheur approuvé en ce qui concerne cette matiere, nous pretendons de ſuivre) partiſt en ſes Commentaires tout l'univers de la Gaule en trois parties; à ſçavoir Belgique, Celtique & Aquitaine. Peu apres il monſtre que la Belgique eſt encloſe & limitee entre les rivieres de Marne, Seine, & le Rhin, & la Mer Oceane; & qu'elle viſe à l'Orient, & Septemtrion.

Deſſein de l'Autheur — *Diviſion de Gaule* — *Ceſar de la guerre de Gaule livre premier* — *Limites du Pays Belgicque*

Or faut il entendre que ces Pays bas ſus alleguez, eſtans poſſedez (ainſi que dirons cy apres) par le Roy Catholique, emportent, peu s'en faut, la moitié de la Gaule Belgique: l'autre moitié, ou environ, qui eſt la Picardie, Champagne & Normandie (bien que ces deux dernieres ſoient du tout Belgiques) ſont de la Coronne de France, le reſte eſtant ſous la Seigneurie des Ducs de Lorraine, de Cleves, & de Iuilliers; des Archeveſques de Treves, de Mayence, & de Cologne: des Eveſques de Cambray, & du Liege; & d'autres Potentats, & Seigneurs. De ſorte que ſi (laiſſans les temps trop eſloignez) comme du temps de Ceſar, le pays Belgic fut celuy qui porta le faix de la guerre, & eut des hommes plus vaillans & illuſtres que le reſte de la Gaule: aujourd'huy encor ce pays demeure le plus renommé que pas un de ſes voiſins. Et cecy ſur tout pour trois raiſons: premierement, ſuivant le dire & authorité de Ceſar, le quel faiſant guerre à toute la Gaule, qu'il aſſujectit & dompta en dix ans ou environ, toute ſous l'Empire des Romains, en eut ample & aſſeurée connoiſſance: auquel s accorde Strabon, & pluſieurs autres autheurs tant anciens que modernes. En ſecond lieu pour la nobleſſe, luſtre, & excellence des hommes natifs de ceſte Province: & troiſiémement, pour la grandeur, & magnificence des choſes qui en ont pris origine; & leſquelles y ſont advenuës, ſelon qu'en partie on le peut voir a l'œil; en partie l'entendre par les eſcrits des autheurs, qui en ont parlé; ainſi qu'en chacun propre lieu nous eſperons vous le faire toucher, & connoiſtre. Au reſte, il eſt attribué au pays des Belges, comme une gloire particuliere, de ce qu'il a eſté l'inventeur de pluſieurs choſes memorables: & premierement, que ce fut à Mayence que fut inventée l'Art de l'Impreſſion des Livres; bien que d'autres (ainſi que dirons ailleurs)

Luſtre de pays Belgic. — *Strabon livre 4. de la Geograph.* — *Choſes inventees par les Belges.*

lustre que le reste de la Belgique: & nommement pour deux raisons: la premiere, a cause de tan d'Empereurs, Roys Ducs, & Marquis, & jusques aux Papes, & autres hommes illustres, & segnalez de sang & noblesse, & de vertus, & excellence; lesquels (ainsi que dirons en son lieu) sont issus de cette contrée : & l'autre raison est, pour le grand nombre de belles & grosses villes, & infinis villages bien peuplez, qu'on voit espars presque par tous lieux de cette Province: Laquelle, non seulement pour sa grandeur & estenduë, ains encor pour son effort, & puissance, & toute autre consideration, & qualité, peut estre paragonnée, & renduë esgale a la condition de quelque Royaume & ample & magnifique. Ce que veu, & consideré par le feu Empereur Charles cinquiesme, il avoit en fantasie non seulement d'eriger, & establir ce pays en Royauté; ains le proposa plusieurs-fois en son Conseil, le mettant en deliberation: mais plusieurs difficultez s'offrans à l'effect de cecy, non (comme aucuns disent) pour la diversité des poix & mesures des coustumes, des loix, & des langues qui sont entre ces regions, & en chacun pays en particulier: ains la difficulté consistoit en ce que chacune Province estant gouvernee sous ses propres loix, prerogatives, & anciens privileges, elles eussent aussi refusé de s'assujettir a une loy Royale, & commune: & sur tout celles qui sont les plus privilegées, ainsi qu'il faudroit en user pour maintenier l'union, & vraye, & deuë institution des droicts d'un Royaume: joint que l'Empereur laissa ceste entre-prise imparfaite, appelle ailleurs pour l'importance de plus urgens affaires. Cette partie de Belge appartenant au Roy Catholique, est communement appellee le Pays bas, a cause de son abaissement, pource qu'il va en baissant vers la Mer Oceane : on la nomme encor presque par toute l'Europe Flandres, prenant la partie pour la tout, a cause de la puissance, & lustre du pays Flamand: tout ainsi que la France, qui n'est qu une partie, & icelle presque la moindre, bien que la plus noble de ce tres ample, & tres-puissant Royaume, sur lequel commandent les Roys des François. Il est vray, qu'il y en a qui tiennent, que ce nom de Flandres approprié aux autres Pays bas vient, & procede du commerce que jadis les estrangers ont fait, & pratique en celle Province: lesquels en fin espandirent par tout le son, & renommée d'icelle. D'autres l'attribuent a ce que elle est plus voisine de France, Angleterre, Espagne, & Italie; & que pour-ce est elle mieux cogneuë, & plus renommée que les autres contrées des Pays bas : Lequel encor porte le nom de Germanie inferieur, ou Basse Allemagne: quoy qu'elle soit hors les considerations & limites posez par les anciens , lesquels en leur descriptions comprenoient (sauf les Frisons, & quelque peu d'avantage) tous ces pays en la Gaule. Mais il a pleu ainsi aux moderne, d'autant que, comme dict Gemma Frison tres-excellent Cosmographe, nostre temps, & aage a gaigné, que ce pays soit nombre, & enclos en la Basse Allemagne; & cecy pour-autant que le langage, les coustumes, les meurs, & les loix de ceux-cy ou de la plus part, se raportent à peu pres de celles des autres Allemans.

Terres du Roy Catholique au Belge descrites par l'auth.

Dessein de l'Em. Charles le V. de faire un Royaume des Pays bas

Pourquoy le Pays bas ainsi appelle

La Flandre comprendt tout le Pays bas, & la cause.

Pays bas nommez Basse Germanie à tort

Pays bas dits Alemans.

Or surseans a discourir de sa forme pour estre si extravagente , qu'on ne sçauroit par parole luy donner aucune similitude qui luy peust aptemẽt estre raportée: nous viendrons au sit, & assiette, & limites de cette Province, nous

raportans

ailleurs) sont d'advis que ce fut en la ville d'Haerlem : qui est une invention tant necessaire, & divine, que si nos ancestres en eussent fait la descouverte, il n eust esté en la puissance du temps, ny de la barbarie, & rudesse des hommes de nous priver d'un infiny nombre de livres, & d'autres memoires honorables en toutes sciences & arts, composees, & dressées par les plus rares hommes de chacun siecle. On tient aussi que la Belgique est celle qui a restauré, & remis sus la Musicque, & a inventé plusieurs instrumens d'icelle ; comme encor de son invention sont celle sorte de Chariots que les Latins appellent Esseda, desquels Cesar fait souvent mention; comme encor Virgile, lors qu'il dit ainsi: *L'imprimerie.* *Chariots de Belge.*

Belgica vel molli melius feret Esseda colle.

Et Lucain, lors qu'il dit : *Georgiq. 3*

Et docilis rector monstrati Belga Covini.

Il semble que ce Covin fut une espece de Chariot se rapertant à l'Esseda, ou qui ne fust de guere different d'iceluy: c'est pour quoy le Thresor de la langue Latine le declaire, parlant ainsi : *Convinus est genus vehiculi, notum non Britannis modo, sed Belgis etiam, & Germanis.* Et sur ce modelle de Chariots, icy & par tout on en a inventé depuis plusieurs autres sortes, & tres-belles & tres-commodes ; le patron & maistrise neantmoins en demeurant tousiours par deça. Le pays de Belge est encor l'inventeur (en la Cité de Bruges) de paindre & tirer en huile ; qui est un cas de grande estime, & louange ; & qui se peut presque conserver perpetuellement. C'est en Belges qu'on a inventé de cuire les couleurs dans le voire, & autres choses admirables sur le fait de la painture; dequoy on voit tant d Eglises ornées, & autres edifices embellis, & parez. La mesme Belgique est celle qui a este l'inventrice des Tapisseries tant belles & diversifiées ; de sayes, sarges, ostades, & demy ostades si profitables : de draps à friser, tant & d'autres diversitez de lingerie : & plusieurs choses menuës, desquelles ne faut venir à la description. Mais sur tout est à noter, & remarquer que les Belges sont ceux qui les premiers ont donné les noms aux vents tels que à present, sous mesmes voix, & termes, toutes les nations les appellent, par les Italiens nommez Oltra-montans: ainsi que facilement on le recueille, & prouve par les mesmes vocables pris & tirez de leur propre langue. Ce qu'estant plus que notoire & manifeste à chacun, je n ay à faire de le specifier autrement en cet endroict. Ce non obstant je ne veux (ainsi que plusieurs font) donner l'honneur aux Belges d'avoir esté les inventeurs de la Boussole, tant requise pour ceux qui voguẽt sur Mer: d'autant que, bien que ce ne soit chose de grande antiquité, & que les Romains n'en ayent eu ny l'usage, ny la cognoissance, on n'en peut asseuremẽt alleguer qui en fut l'autheur. Trop bien accorderay-je aux Belges, que ce sont eux qui ont inventé deça les Mõts les *Convin est le Chariot ancien des Belges.* *Paindre en huile par qui trouve.* *Boussole est d'linventis moderne.*

 Horloges,

raportans à la Carte Geographique faicte avec ses graduations, & mise au commencement de cet œuvre; suivant lequel pourtraict, on voit non seulement la forme de ces contrees, & Pays bas; ains encor celle de toute la Belgique avec toutes les frontieres, & voisinages : de sorte qu'entre cette Figure, & Carte, & ce que cy apres nous dirons, on pourra clairement comprendre & nos paroles, & nostre dessein. Nous disons donc, que le pays de Hollande, & de Frise sont proprement du Septentrion, ayans la grand Mer Oceane pour leurs limites. Au Midy gist Luxembourg, confinant a la Lorraine: y est encor le pays de Henaut, qui faict frontiere aux Provinces de Picardie, & de Champagne. A l'Orient est Gueldres se joignant a la riviere du Rhin: & avoisine de la Meuse : Flandres est Occidental, ayant la Mer pour borne, & ce costé d'Artois, qui vise vers la Picardie. Tout ce pays est ferte, & compris presque en un Climat, & demy, a sçavoir depuis environ la moitie du septiesme dict par Boristhen, par environ tout l'huitiesme Climat; lequel Ptolomée pensoit que fust inhabitable ; que les Cosmographes plus modernes disent par les monts Riphées. Lesquels pays sont posez a sept degrez & demy de longitude: a sçavoir depuis vingt & demy, jusques a trente: & de latitude il a quatre degrez justes, & accomplis, a sçavoir de 50. jusqu'a cinquante, & quatre: lequel espace a raison de demy heure pour Climat, cause environ trois quarts d'heure de difference au jour appelle artificiel. Pour l'occasion de cette mesme extravagance de la forme susdicte, il est impossible d'establir justement & asseurement le mitan, & nombril de ce pays : neantmoins pour le moins tortu, & plus segnale lieu, nous prendrons la meuse Cité d'Anvers, laquelle est assise a 26 degrez, 42 mi. de longitude, & a 51. deg. $\frac{1}{2}$. de latitude : tellement que le puis haut que le Soleil puisse se lever par dessus l'Horizon, le comptant au douziesme jour de Iuin, il vient environ a 63. degr. $\frac{1}{2}$. & demeure descouvert ce jour sur le Horizon ou environ iceluy 16. heures $\frac{1}{2}$. Mais d'autant que le matin le Soleil venant d'enbaut en cet Hemisphere, & que le soir se retirant en l'autre, il se tient longuement (ainsi raisonnablement le declare la Sphere) a coste, & voisin du susdict Horizon: bien qu'on ne voye point le Soleil; si est-ce que sa splendeur est apparente par si long espace de temps, qu'on peut dire que ce jour dure plus de vingt heures: de telle sorte que facilement on liroit une lettre : Au contraire au plus bas que le Soleil, esclairant sur terre, se leve le 10. jour de Decembre, est environ de 26. degr. & $\frac{1}{2}$, & est sur l'Horizon, ou a peu pres sept heures, & demye, se monstrant premierement & puis apres (car il monte, & descend sur, & de l'Horizon fort perpendiculairement) avec peu d'espace de splendeur, & en fin s'absconce, & nous denie sa veuë. De cette sorte, si tu consideres bien le sit de ce pays, il est tres-commode pour la plus grande partie des Provinces d'Europe, entant que du coste Septemtrional, il n'est guere plus esloigné par Mer du Royaume de Danemarch, que de cinq a six journées, avec lequel pays on exerce tresbien la marchandise. Du coste de Midy, la France, & la Lorraine luy sont voisines perpetuelles: vers l'Orient elle joint a l'Allemagne: a l'Occident l'avoisine l'Angleterre; le passage vers laquelle n'est que de bien peu d'heures. Ce Pays Flamand est commode à l'Escosse, & a l'Hirlande, ausquels on parvient en peu de jours par Mer : voire que moyennant le navigage, on peut aller de la Nord-

Description des pays bas & leurs finages.

Graduation des pays bas

Du naturel des pays bas Et quelles autres provinces l'avoisinent.

la Nord-vege, Swede, & autres contrées Septemtrionales, posées & proches de la marine: veu qu'une nef est allee de droicte voile, & favorisee du vent, du pays Hollandois avant en moins de deux jours & deux nuicts jusques en Nord vege. Ce pays encor est propre pour le trafic par Mer en Espagne, & Portugal: entant que si le vent n'est contraire, on vient en moins de dix jours de Lisbonne par deça: & le voyage d'Espagne se faict en huict, dix, douze, ou quinze jours, selon le port ou l'on s'embarque, d'autant qu'il y en a plusieurs. Nous avons d'avantage en ces Pays bas (outre la Court tres-magnificque de nostre Roy, lequel, comme faisoit le feu Empereur Charles son pere, quoy que depuis il ayt change de façons de faire, y demeure la plus part du temps) deux autres Court voisines, a sçavoir celle du tres-Chrestien Roy de France, & celle d'Angleterre: lesquelles, sans nulle doute, nous sont cause de fort grand prouffit, & commodite. Or ces Pays bas, le tout compris, & calcule, a ce que faisons compte, ils ont un peu plus de circuit que ne porte la cinquiesme partie d'Italie, à sçavoir mille milles Italiens, qui viennent environ à la concurrence d'environ trois cens quarante lieuës Flamandes. Mais avant que passer icy plus outre, pour estre deuëment informez, faut entendre qu'il y a principalement par deça deux sortes de lieuës: les unes sont Flamandes, contenans chacune environ trois milles d'Italie, & desquelles on use en Flandres Flamingant; presque par tout le Brabant; en partie de Hollande & Zelande; es pays de Liege & de Namur. Au Duché de Luxembourg elles sont plus grandes; & en plusieurs endroicts de Gueldres, elles surpassent celles de Luxembourg: en Frise sont tres grandes, & telles que les lieuës d'Allemaigne desquelles chacune vaut cinq, & six milles Italiens, & souvent d'avantage: L'autre sorte de lieuës Françoises, qui valent environ deux milles d'Italie par lieuë; ainsi comme en la Flandre Gauloise, ou Françoise en Artoys, & en la plus part de Henaut. Encore faut il noter, que nous n'avons desormais delibere de parler de milles, car on ne compte par les espaces des chemins par milles par deça: ny ne voulons reiterer souvent lieuës Flamandes, ou lieuës Françoises, ou Allemandes; cecy aportant une grande superfluite, & fascherie: seulement dirons, Il y a tant de lieuës, par lesquelles on entendera que ce sont de celles de la region que nous descrirons, & lesquelles nous avons ja declarees. Au terroir du pays sus dict sont comprises les dix & sept Provinces nommées plus avant, esquelles on compte deux cens, & huict villes closes & murées, outre lesquelles (comme dirons) pour leurs condition, & richesses, passent pour villes closes, ou qui sont privilegées pour telles: y ayant outre ce plus de six mille trois cens villages à clocher, sans plusieurs autres hameaux, & infinies terres du Prince, des Seigneurs, & des Gentils-hommes, ou particuliers, esquelles neantmoins y a droict de justice civile, & criminelle. Il y a encor soixante places fortes au pays, qui ont Gouverneurs particuliers au nom du Roy avec telles garnisons plus ou moins que le lieu requiert, & qu'il en faut selon les occurrences du temps & affaires.

Court de grands Princes qui sont au Belge.

Circuit des Pay. bas.

Difference de lieuës des pays bas

Dix et sept Provinces au pays bas sujettes au Roy Philippe.

Quant

L'air de Belge.

Quant à l'air du pays,bien qu'il soit & grossier & humide,si est-ce(comme encor l'afferme Cesar)qu'il est sain, & propre pour la digestion des viandes & sur tout pour la fecondité en matiere de generation : d'avantage(comme chacun le juge & dict)soit pour estre ce pays plus habité & frequenté que jadis;ou que les habitans repurgent l'air en diverses manieres , (ainsi qu'en advient à Venise) soit pour autre plus haute & à nous cachee, occasion,il semble que depuis vingt & cinq,ou trente ans en ça, que l'ait soit plus bening,plus sain,& amiable,qu'il ne souloit estre du temps de nos Peres. De sorte que si les habitans du pays n'estoient si desordonnez, & excessifs en leur vivre;& si estans malades,ils ne s'anonchalissoient ne tenans conte de se faire penser;ils seroient pour vivre fort longuement. Et là où il y en a peu qui envieillissent,peu aussi d'ordinaire mourroient durant leur jeunne aage: comme(soit pour exemple)nous voyons en la Campagne de Brabant; que le pays y estant naturellement sterille, & les habitans y vivans escharsement, & travaillans assez,y sont de fort longue vie.

Quelles les saisons es Pays bas.

L'Esté,ez pays bas,est beau,plaisant,&delectable;car outre les autres bonnes qualitez d'iceluy,les chaleurs n'y sont d'ordinaire trop violentes,& excessives,& les mousches, & mouscherons ne vous assaillent guere,le nez ny la face,sauf,qu'en Zelande,ou il y en a en assez grande abondance. Au reste, il n'y tonne ny esclaire guere souvent,& moins y foudroye il,& ne sentent que tres rarement les terre-trembles;d'autant que la froideur de l air, & la bassesse de la terre ne le peuveut endurer naturellement.

Pourquoy la terre ne tremble guere au Pays bas.

L'Hyver y est communement long,& venteux,mais froid, aspre,& rigoureux sur tout lors que souffle vent de Bise;mais quand les autres quatre vents contraires à ceux cy regnent , ce qui advient (comme mesme tesmoigne Cesar) le plus souvent qu'il souffleut les trois parties de l'année le froid se convertit en pluyes.

Le terroir est presque par tout ce Pays en planure,& rase campaigne y ayant peu de collines, & moins de montagnes;sauf ez Pays de Luxembourg,& de Namur , & enquelques endroits de Henaut,ou il y en a en assez bon nombre;comme encor le Liege en est garny honnestement. Les Pays bas en plusieurs endroicts sont fort sablonneux,ainsi qu'en la plus-grande partie deFlandresFlamingante,& duBrabant;neantmoins par tout(bien qu'en un endroict plus,en l'autre moins) la terre y est bonne, & fertille, & en plusieurs endroicts tres-feconde en bleds,& fourments;ainsi que auFlandres Gaulois enArtoys,Henaut, & au Liege: & encor le paysGueldrois en produict en abondance. Ce peuple seme ordinairement ses grains, un mois plustost qu'on ne fait en Italie : entant qu'ils commencent à ensemecer leurs champs dez la my-Septembre: voulans que le grain soit noy avant que les grandes,& avant que les gelées,& glades(qui commencement icy de bonne heure,& finissent tard)saisissent les champs. Il est vray qu'ils serment encor au mois deMars quelques grains en quantité: On seme icy le Seigle(duquel on recueille

beaucoup)

beaucoup)au mesme temps qu'on meẽt sur terre le bled fourment,ou quelque peu de temps au paravant: voire ils sement la plus part de leurs grains plus tard que nous ne faisons en nostre Pays;à sçavoir: l'avoine à la fin de Mars,& l'Orge à la fin d'Apuril: attendans que les pluyes soient passées, & que les glaces soient fondues: joinct que quelque tard qu'ils les sement,ils n'ont point peur que les chaleurs les bruslent,ou les fanent,& tarissent, & facent esvanouir les semences. Ils n'usent que du fourment,de seigle,de l'avoine,de l'espeaute & de l'orge: quant aux legumes ils n'ont chose qui vaille,que febves,& pois, & quelque vesse : quant au millet,panis,pois chiques,& autres telles choses,ils n'en ont l'usage,d'autant que les vents les abatent,& ruinent. Il est vray qu'ils ont une autre espece de semence, & legume, qu'ils nomment Boccoie, qui en la couleur & grandeur se rapporte aux poix chiques; bien que soit de figure triangulaire,& de meilleur substance : de laquelle ils sement en grande quantité pour la nouriture des bestes,& de la poulaille: bien qu'à une necessité on pourroit s'en servir à faire du pain, & de la biere: d'autant que la farine de cette Boccoie est si blanche,que bien souvent ils la meslent avec celle du bon bled. Le fruit de ces semences vient beaucoup plus tard à sa maturité,que ne fait en Italie;& cecy la chaleur luy defaillant: & neantmoins le fruict n'est pas pire que le nostre; & mesmes,le fourment,qui en plusieurs endroicts est meilleur que celuy d'Italie Ie ne veux obmettre,qu'en ce Pays bas, pour estre la terre generale plus legere, plus facile,& aisée,qu'en noz puartiers,ou le laboure avec des Chevaux,& non avec des Bœufs, comme vers nous ; sauf qu'en Champaigne,ou les Bœufs sont employez au labourage,ou ayans servy quelques annees, on les engraisse pour les manger,& s'en nourrir.

Ce Pays encor porte & produict plusieurs sortes de bons fruits;mesmement,poires, pommes,prunes & cerises mentionnez,& loüez par Pline;des meures,pesches,abricots,noix, noisettes,neffles, & en d'aucuns endroicts des chastaignes. Il est vray,que sauf & exceptees les poires,& pommes d'infinies sortes,& especes qui sont tres bonnes & qui durent tout le long de l'année,les autres fruicts n'ont du tout leur goust & saveur si plaisants qu en Italie,& ne sont si parfaits,pour n'avoir la chaleur à suffisance. Quant aux figues,& amandes,& fruicts semblables,à grande peine,& difficilement croissent ils en ce pays;car la chaleur ne les conserve point, non plus qu'il garde les oliviers, orengiers,grenadiers,& citronniers,& autres fruicts rares,& nobles, lesquels leur sont abondanment fournis par la voye de la Mer de Portugal, & d Espaigne. On trouve par les villes,& villages des vignes,de diverses sortes,mais peu aux champs;les saisons du temps,& le terroir ne semblans y estre propres pour le nourrir: neantmoins aux autours de Louvain,& de Namur,& ez pays de Luxembourg,& du Liege il y en a,& les cultive lon assez bien,& de telle sorte,que on en faict du vin, bien que rude,& verdelet, pource que le raisin ne peut venir à sa parfaicte maturité. Mais il est croyable que ce peuple s'addonnant mieux que jamais à l'agriculture, & n'y espargnant aucun frais;on verra bien tost croistre,prouffiter en plusieurs autres endroicts, & assiette de terroirs : comme ainsi soit qu'à Bruxelles,à Diest,& icy pres d'Anvers,il y a plusieurs qui ont porté des marquotes: & le travail leur y reussit,

 & suc-

& succede heureusement, mais avec toute mediocrité; eu encor esgard que le vin croist en plus d'une contree d'Alemagne, comme jusqu'à Cologne, quoy que le froid n'y regne pas moins, qu'en la plus-grande partie de cette Province. Quant aux arbres à bastir, & mectre en besoigne, il s'en trouve icy de toutes sortes, de tres-hauts gros, & bons; comme encor pour le chauffage, mais il n'y a point de Lauriers, ny Cypres, ny Pins ny Sapins: en eschange desquels y a grande abondance d'une sorte certaine d'arbre, que ceux-cy appellent Linden, & les Latins Tiliæ (en Françoys Teil, ou Tileul) qui sont fort ressemblant en forme & fueillage à l'Ormeau. Mais le Teil est plus haut, & croist plustost & plus hastivement que l'Orme: car en seize ou dixhuict ans, il parvient à telle grosseur, qu'il est aussi gros qu'un homme: & porte cest arbre certaines fleurs blanches en fort grande quantité; lesquelles rendent pour quelque temps une odeur tressoëue; mais il ne porte fruict quelconque: bien s'en aide l'on du bois pour bastir commodement, & à faire du charbon pour la composition de la poudre a Canon, qui est meilleur beaucoup que le charbon de Saux, ou de Peuplier. D'avantage le Teil a entre son escorce & le bois certaine sorte de laine semblable au Chanure, de laquelle on fait des liens, & des cordes: mais la fueille tant soit elle tendre & molle, ne plaist, ou agree à beste quelle que ce soit pour sa nourriture. Le pays Belgic encor abonde, & sur tout en la Forest des Ardennes, en Tasses, arbres que les François nomment If: comme on en trouve encor entre Namur & Hoei: & est cest arbre semblable au Sapin, voire en est une espece: & de cestuy faict on de beaux arcs, & arbalestes fort bonnes; mais de son jus, & liqueur on fait du poison, duquel (ainsi que tesmoigne Cesar en ses Commentaires) le Roy Cativulcus se tua meu de desespoir, & maudissant Ambiorix & ses desseins, & entreprises. Mais oyons ce que dict Virgile du Teil, & de l'If en se Georgiques:

At myrtus validis hastilibus, & bona belle
Cornus: ithyreos taxi torquentur in arcus.
Nec Tiliæ leves, aut torno rasile buxum,
Non formam accipiunt, ferroque cavantur acuto.

Ils ont encore par deça une sorte d'arbre particulier, duquel (peut estre) on n'en voit point ailleurs, qu'ils appellent au nombre pluriel en leur langue Abeelen: & semble que se soit une espece de Peuplier blanc, & duquel le Brabant abonde gandement, & sur tout s'en servent en beaucoup de leurs ouvrages à Bruxelles.

Ce pays ne produit point de Saffran qui soit à estimer, ny aucune droguerie; voire ny les herbes medicinales, ou leurs racines ne rendent point, & n'ont communement celle vertu, force, substance & proprieté de celles de nos contrées;

contrées plus temperées ; & pource faut en prendre d'avantage lors qu'on est pressé de necessité de maladie: neantmoins les herbes venimeuses, soient elles chaudes, ou froides, au tiers, ou quatriesme degré, telles que sont Lycocton, appellée vulgairement la Chappe au moyne, la Flammula venant ez prez, le Solan mortel, la Ciguë, & autres qui entrent en medecine, y croissent abondamment : Et autant ce adviendroit de plusieurs simples & herbes medicinales, chaudes, froides, & laxatives; ainsi que l'experience le faict voir de jour à autre à ceux qui y prennent garde: veu que par-deça & en cette ville est hors la porte saint Iacques, au village de Borgher-haut, le jardin excellent du Seig. Pierre Coudeberg Apoticaire, & homme docte, & vertueux: auquel jardin, outre les simples ordinaires qui croissent communement icy, & ailleurs, on y voit plus de 400. sortes de simples d'estrange pays, qu'il a faict portes, & recouvré de tous costez à grand frais, & avec une extreme diligence.

Et une lieuë & demye de Bruges en la Seigneurie de Meerkercke le Seigneur du lieu nommé Charles de sainct Omer Gentil-homme bien qualifié, & honorable, a un jardin digne d'estre admiré, pour estre embelly d'infinies sortes de simples excellens; outre mille autres gentillesses, qui rendent le lieu agreable; & tant iceluy, que la chose & le Seigneur d'iceux digne de perpetuelle memoire. Quant aux herbes pour les salades, & pour les potages, & cuisine, avec leurs racines, & chevelures, il en a en ce pays d'aussi belles, & bonnes, & (peut estre) meilleure, qu'en Italie; comme encor toute espece de belles Citroüilles, Artichauts, Chardons, Asperges, & autres gentillesses de jardinage; avec toute sorte de roses & fleurs, croissent, & belles, & bonnes en cette Province : comme quelquefois à la saison il y a des Pepons, ou plustost Melons plus que passables pour la contrée. Desquelles choses tant pour raison des herbes, que des fruicts sus mentionnez, ils s'en dient & recognoissent estre redevables aux Italiens; lesquelles peu à peu les ont portez & plantez, & naturalisez, avec plusieurs autres gentillesses non auparavant cogneuës par deça, & que ce pays ne produisoit aucunement. Il n'y a point encor (aumoins ez contrées les plus froides) aucun animant venimeux, comme Aspics, Coleuvres & Vipres, ou autres especes de Serpens, desquels l'Italie foisonne: on n'y voit point encor de gros Lezards, ny Tarentes, ny Scorpions, ou vermine semblable, & nuisible, si ce n'est qu'il face chaleur extraordinaire, & qu'elle dure plus que de coustume : car alors on en voit quelque fois par accident: mais c'est de sorte, que ces bestioles ont peu de force, & de vigueur ; bien qu'en Hollande & Zelande, & ailleurs, és lieux obscurs, & nommement és grands boys, & forests profondes & sombres, on trouve certaine sorte de serpents, qui se rapportent aux Aspics, que ceux du pays appellent Adre, lesquels sont venimeux, & malins, & de dangereuse morsure. Il y a encor des petites raines en abondance, & quelques lezardeaux qui vivent l'eau, mais veneneux, & nuisibles. Il est vray que pour medicine, & autres occurrences, ils ont icy des venins, & drogues d'estrange pays: de sorte qu'on faict par deça & le Mithridat & le Triacle.

Le plat pays & champaigne de la plus part de cette Province, a une tres-belle prospective, à cause des

arbres & fruictiers y plantez espaissement,& en bel ordre;& gentille disposition,qu'on voit presque quelque part qu'on puisse aller: & à cause des tres plaisantes & verdoyantes prairies,qu'on aperçoit,& icelles plaines & couvertes de toute espece d animaux, & necessaires, & domestiques : lesquelles prairies (au jugement de chascun) sont plus verdes,& agreables à la veuë que les nostres: ce qui procede (si je ne me trompe)pour ce que la terre y abonde en humeur,pour estre le terroir fort bas : ce qui est l occasion que tout le long de l'année les pasturages y sont & gaillards,& tres-bons,& vigoreux pour la nourriture des bestes:

Il n'est sorte de bestail domestique (les Buffles exceptez) que ce pays ne nourrisse en abondance , & de toutes sortes pour nostre nourriture : & sur tout le Bœufs sont tres grands en Frise & Hollande: & s y en voit de si desmesurément grands,que souvent il y en a tel qui pese plus de seize cens livres du pays, à seize onces pour livre,qui sont plus de deux mille livres de nostres. Et fut donné un Bœuf de Frise au Comte d'Hoochstrate estant à Malines;si grand,& si gras,qu il pesoit deux mille cinq cens vingt & huit livres du pays: de sorte que la chose semblant estre desmesurée, & monstrueuse, on en feit le poutraict au naturel au dedans de l entree du Palais de ce Comte,y escrivans le jour,& l'an qu'on luy en feit present;comme encor on en peut voir la memoire. Par tous ces pays encor les Moutons y sont fort grands ; & la chair tant du Bœuf que du Mouton en est fort delicate & excellente : si bien,que(suyvant le dire des anciens & le goust de ceux de nostre temps) ils n'ont point de pareils du monde; sauf les Bœufs d'Angleterre,lesquels (peut estre les surmontent en perfection. Et bien que les veaux,chevreaux, & aigneaux y soient bons,& savoureux ; si n'approchent ils pas à la bontè de la pluspart de ceux d'Italie; cecy procede de ce que par deça on les oste trop tost du laict de leur mere. Toutes ces bestes,causant cecy la temperie,& clemence de l'air,sont si privées,domestiques,& paisibles,que c'est merveille : tellement que les Toreaux sont bien peu plus furieux,& sauvages que nos Bœufs domestiques,& ordinaires: mais ces bestes sont icy tres-fertilles,& fecondes en la generation;veu qu en Hollande,en Frise;& aucuns endroicts de Flandres les Brebis font trois & quatre aigneaux d'une portée;& les Vaches bien souvent vallent deux veaux à la fois : & en sort de tres-bon & tres-delicat furmage,& rendent de meilleur Beurre tout le long de l'an, & en telle abondance,principalement en Hollande,qu à peine le voudroit on croire,car c'est chose manifeste qu'en temps d Esté une Vache seule rend ordinairement tous les jours huit ou dix lots de laict : Or est le lot une mesure un peu plus grande que le demy quart,ou fiasco de Florence;de sorte que non seulement le pays en est fourny,ou l'on en use & employe une infinie quantite;ains on en vend pour beaucoup d'argent aux Provinces voisines. On n use guere icy de formage de Brebis; car celuy des Vaches est meilleur,& plus profitable,& moins encor de celuy des Chevres.

Ce pays outre ce, & particulierement l Hollande, Frise, Gueldres, & Flandre, produit tres-bon nombre de

Chevaux

Chevaux, & grands, & beaux, & gaillards, & aptes à tout ſervice, meſmes pour la guerre, eſtans ſi forts, qu'à peine ont ils qui les ſeconde pour un rencontre, à donner le coup de lance : mais un mal y a, c'eſt que, exceptez ceux de la pluſpart de Flandres, ils ſont un peu trop lourds & peſants, & ſur tout de la teſte, & aucunement durs, & facheux à les manier :

Les Laines de ce pays ſont groſſieres , & n'approchent en bonté de celles d'Eſpaigna, & moins de celles d'Angleterre; la cauſe en venant de l'air, & pource que les paſturages ſont icy ſi humides, & nourriſſans, que les beſtes en attirent le poil, & laine, & plus groſſe, & plus longue, & plus roide, & plus aſpre.

Ce pays ne produit ny Sel, ny Alum, ny Soulphre, ſauf au pays du Liege: & moins s'y voir aucune mine de metaux digne de quoy on face compte, ſauf de fer, & quelque peu de plomb, & de cuyvre : neantmoins ou le naturel du pays manque & de faut, l'induſtrie, & vertu de l'homme y vient à ſuppléer; d'autant que d'ailleurs il s'en fournit abondamment ſans ceſſe, & ſi bien qu'ils n'en endurent diſette, ains en ont en telle quantité, & de cecy, & de toute autre choſe (ainſi que puis apres nous dirons lors que deſcrirons la Cité d'Anvers) que de jour en jour les autres Provinces, & pluſieurs des eſtrangeres, viennent icy s'en accommoder, & fournir.

Bien eſt vray qu'en ce pays croiſt grande quantité de Garance, non ſeulement pour l'uſage de ceux du pays ain encor pour en aider la pluſpart de l'Europe. Il y croiſt auſſi du Paſtel treſbon, mais non en abondance: mais du Lin & du Chanure on en à abondamment.

DES FLEVVES PRINCIPAVX

DES PAYS BAS.

CES Pays ſont arrouſez de tres-grandes & tres-belles Rivieres , qui y courent ; deſquelles y en a cinq qui ſont les Royales, & principales; leſquelles vont ſe deſcharger en la Mer; à ſçavoir le Rhin, la Meuſe, l'Eſcaut, Ha, & l'Ems: puis il y en a pluſieurs autres moindres, deſquelles nous parlerons ayans fait la deſcription des cinq principales.

Le Rhin (apres le Danube) eſt le premier & plus renommé fleuve, nom de l'Allemagne ſeulement, ains de toute l'Europe. Il ſort par deux bondes & fontaines de ce mont tres-haut, que Ptolomée, & les autheurs anciens ont appellé Adula, & que les modernes nomment Vogel; bien que proprement on la die le Mont Sainct Gottard, à cauſe d'une petite Egliſe qu'on y voit dediée en l'honneur de ce ſainct perſonnage. De cette meſme montagne ayant

plusieurs chefs & membres, sortent & resourcent le Rosne, le Thesin, & le Rus: de sorte que de ce copeau en moins space que ne contiennent dix milles d'Italie, on voit, non sans grande admiration, bouillonner & sortir quatre fameuses Rivieres, lesquelles courent & s'espandent comme en forme de Croix vers les quatre vents, & parties du monde.

Le Rhin dez le commencement prend sa course par ces deux Fontaines separées vers l'Orient; les joignant ensemble, en faict de deux branches une seule Riviere, & un seul nom environ de quatre lieuës au dessus de Chür Cité ayant siege d Evesque au pays des Suisses; d'ou avant soudain le Rhin commence à estre navigable. Delà entier & orgueilleux tordant à gauche se courbe en forme d un arc ou demy Lune; & ainsi descendant entre les montagnes tres-hautes par une valée treslarge visant au Septemtriõ, se jecte au Lac de Constance, & passe par le Lac de Celle: de là tournant à l Occident s'escoule jusqu à Rinfeldẽ, & court ce mesme vent de Ponent, jusq'à ce qu'il a passé par la grande Cité de Basle; ou derechef il reprend son cours vers Septemtrion: & visitant Brisac, il poursuit sa course jusqu à ce qu'à la portée d un coup d'arc il descouvre Stras bourg: de là ayant couru divers pays, & lave plusieurs terres, & villes, recevant en son sein par tout, de grands & petits fleuves de France, & d'Allemagne, enflé, & superbe il vient à Spire, à Wormes, & à Mayence: & en cette Cité il tourne son front vers le Ponent, & arrive à Binge; puis tirant la route d'Occident laisse derriere luy Covolence, Bonne, Coloigne, & arrive à Lobic au pays de Gueldres, & jusqu'à là il court en son entier, & sans se diviser, en bras ny canal quelconque. Mais estant à Lobic, il se part en deux rameaux: pour occasion dequoy Virgile, & autres autheurs Latins l ont appellé à deux Cornes: la plus grande desquelles qui vise à gauche, a son cours à l'occident; & de là avant on l appelle Wael, ou (comme dict Corneille Tacite) Vahal, lequel passant par Niemeghen, parvient à Tiel, & à Bomele: mais avant il reçoit avec luy la Meuse, en un lieu nommé Herverden: & tout aussi tost sans perdre aucunement son nom, il se divise derechef, s'esloignans aucunement les branches l'une de l autre; & ainsi chascune à part soy viennent jusqu'à Lovestein, & là le Wael perd son nom: ainsi que nous monstrerons cy apres, en la Description de la Meuse. Le moindre bras du Rhin qui est le droit, a son cours vers la part principale du Septemtrion, jusques à Arnem ou Druse Neron, du temps d Auguste Cesar, voyant que de puis ce lieu jusqu'au fleuve Isel, n'y avoit pas plus haut guere que deux lieuës Alemandes, à sçavoir dix milles d'Italie, feit (avec un loüable & admirable travail) faire par tout cette espace, un large & tresprofond canal, & fosse, qu'il nomma la Fosse Drusienne, laquelle alloit trouver l'Isel; & cecy à fin de plus cõmodement & a moins de peril conduire l'armée Romaine moyennant ce canal & Isel, du Rhin au Zuyderzée & en la Mer Oceane contre les Frisons, les Cherusces & autres peuples Septemtrionaux d Allemaigne. Et pource, Suetone dict, que Druse fut le premier Capitaine Romain qui onc vogua sur l'Ocean Septemtrional. Ce canal faict bien qu'avec grand decroist d'eau, ce bras droict du Rhin poursuit son cours depuis Arnem, vers le Ponent, & passe par Wagheningen, & Rhenen: mais estant parvenu a Wick, il se jette en l'Ocean: ce qu'il a faict jusques a l an 860.

Virgil. liv. 8. Ened.

Tacit. livr. 2 des Ana.

on comme

ou, comme d'autres tiennent, l'an 1170. que pour les grandes & effroyables violences & tempestes de l'Ocean, qui luy estoupa sa bouche avec de grans tas & montages de sable, joignant le petit fleuve Lec : & pource laissant sa course ancienne qui estoit (ainsi qu'ils dient) par Vtrecht, Woerden, & Leyden vers la Mer, & ayant perdu son nou propre, il a depuis en ça porté celuy de Leeck ; & ainsi sous telle appellation, passant depuis Wick, Culeburg, Vianen Nieuport, & Schoonhoven en fin va pres le village de Crimpen se rendre & emboucher au Meruve. Il y a des aucuns, lesquels s'alterent, & indignent d'ouyr que le Rhin perde son nom en la Meuse : autres s'enhardissent de blasmer Pline, & autres semblables autheurs anciens, dignes d honneur, & reverence ; & conduisent le Rhin jusqu à la Mer, & la le font s y descharger; & toutefois on voit manifestement, que jaçoit que Cesar, & Pline, & Tacite, parlans du Rhin en general, semble que luy donnent la course jusques en la Mer Oceane : mais lors qu'ils en discourent en particulier, clerement on s'apperçoit, qu'ils declairent assez bien comme il s'espand en la Meuse: ainsi que le monstre Cesar lors qu'il dict, livre quatriesme: *Mosa profluit ex monte Vogeso, qui est in finibus Lingonum; & parte quadam Rheni recepta, quæ appellatur Vulais, insulam efficit Batavorum, neque longius ab eo millibus passuum* lxxx, *in Oceanum influit*. C'est à dire, la Meuse prend sa source du Mont de Vauge, qui est ez fins & limites des Langeois: & ayant recu en soy un bras, & partie du Rhin, appellée Vualis, elle faict, & dresse l'Isle des Bataves ; & ne se descharge, & embouche point en Mer plus loing du Rhin que de lxxx. milles. Et Plin. livr. 4. ch. 15. dict : Ainsi s'appellent les bouches, esquelles le Rhin espandu, s'espard dedans la Meuse du costé d Occident, & en des Lacs vers le Septentrion. Et oyez que dict Tacite : *Nam Rhenus uno alveo contentus, aut modicas insulas circumveniens, apud principium agri Batavi, velut in duos amnes dividitur, servatque vim & violentiam cursus, qua Germaniam præter vehitur, donec Oceano misceatur: ad Gallicam ripam latior, & placidior affluens, verso cognomento (Wahalim accolæ dicunt) mox id quoque vocabulum Mosa flumine mutat; eiusque immenso ore eundem in Oceanum effunditur*. C'est à dire: Car le Rhin se contentant d'un lict, & seul canal, ou en tourant, & lavant quelque peu d'Isles, sur l entrée du terroir des Bataves, est divisé comme en deux rivieres, retenant neantmoins & la force, & la violence du cours ; avec lequel il passe, & arrouse la Germaine, jusqu'à ce qu'il est meslé aux ondes de l'Ocean: mais coulant, & plus large, & plus coy vers les rives de Gaule il perd son nom: & ceux du pays voisin l'appellent Vuahal: & soudain encor faict il perte de ce nom recevant celuy de Meuse, par la bouche spacieuse de laquelle, il s'espand & est embouché en la mesme Mer Oceane. Or voit on par ces tesmoignages que les anciens, & ceux mesmes qui sans raison sont blasmez & repris, s'accordent tous, que la Meuse ayant uni, & incorporé en soy, la plus grande partie du Rhin, se jette, avec son seul nom, entre les bras de l'Ocean : & est cette opinion approuvée presque de tous les modernes inviolablement: ainsi que & leurs Liures, & Cartes Geographiques en font foy: & sur tout l'observervent les habitant voisins des lieux desqules il est question : de sorte que la partie plus voisine de Hollande est appellée communement en leur langue Maesland c'est à dire pays de la Meuse. Iusqu'à ce temps sur le Rhin se voyent douze ponts pour passer d'un pays, à autre: le pre-

Cesar livr. 4 de la guerre de Gaule.

Plin hist. nat. livr. 4. cha. 25.

Tacit liv. 2 des Annal.

le premier est à Rineck; & le dernier est voisin, & prochain de Strasbourg: mais tant qu'il se maintient en sa force, & sans estre divise, il ne s'y trouve pont quelconque à cause de la trespacieuse largeur.

Mais disons, en passant, quelque chose de cest effroyable pont que par deux fois Cesar feit faire sur une si large, si profonde, & si bruyante riviere : ce qui fut la premiere fois (au moins que l'on sçache) qu'on essaya de la passer onc; tant s'en faut qu'on eust faict des ponts sur icelle, Ie dis donc, qu'ayant bien consideré comme Cesar descrit le lieu de son passage, (au 4. de ses Commentaires) je trouve que le premier Pont fut basty au pays & territoire de Treves voisin du lieu ou le Rhin, & la Mosselle & non la Meuse (ainsi que dirons) se joignent ensembles : car c'est sans doute, que la journée qui fut entre les Romains, & celle multitude effroyable de plus de 400000. Germains Vsipetes & Tenchteres, fut donnée en ces quartiers : & ou les Germains deffaits, & s'enfuyans, en perit si grand nombre en la Moselle, & non en l'assemblement du Rhin, & de la Meuse, lequel est beaucoup plus bas au pays des Sicambriens; je veux entendre des Gueldres; comme, soit par faute de l'Imprimeur, ou autrement, le porte le texte de Cesar. D'autant que comme lon sçait & voit à l'œil, & par les mots de l autheur, & par la Carte Geographique, qu'iceux Alemans, ayants passé le Rhin plusieurs mois auparavant, & cela assez pres de la Mer, & conquerans une grande estenduë de pays, marchants contre-mont, furent en fin assaillis par Cesar au terroir de Treves sur les limites du Rhin, à l'opposite des Vbiens, lesquels se tenoient pres de Coloigne: qui sont Provinces assises deça & de là la riviere, & tres eloignées de l'assemblement du Rhin, & de la Meuse : auquel le mesme Rhin est desia divisé en plusieurs branches, & rameaux; & a desia perdu son nom. Que si quelcun est encor en doute; qu'il lise le 6. des sus-alleguez Commentaires; lors que Cesar feit refaire le mesme pont pour la seconde fois, un peu plus haut (comme il dict) que la premiere: & là il pourra du tout esclaircir son doute, & voir clairement que les ponts furent dressez pres le lieu ou la Moselle entre le Rhin, ou à present est assise la Cité, que les Latins nomment Confluentia, & qu'outre l'effect on voit qu'il est plus raisonnable de croire qu'on a faily imprimant d'une syllabe sur le texte de Mosa, à Mosella, que penser qu'il y ayt faute en toute cette narration de Cesar; laquelle avec un si bon ordre est par deux fois dressee par ce grave, & croyable autheur, Mais quoy d'avantage ? Strabon dissoult cette question, usant de ces parolles : *Post Mediomatrices & Tribocchos, Treveri iuxta Rhenum habitant; apud quos Romani nunc pontem ædificant contra Germanos belligerantes*: Voisins de ceux du pays Messin, & des Triboces sont les Trevois habitans non loing du Rhin : au terroir desquels de nostre temps les Romains batissent un pont , ayans guerre contre les Germains, Ie ne parleray point de la facture, fabrique, & qualité de ce pont, cela n'estant de nostre dessein, & pretente ; joint qu'il y a si grand nombre d'escrivains, & interpreteurs qui peuvent en donner le modelle, & la propre forme & figure, ausquels je m'en remets & rapporte; me suffisant d'avoir (avec verité) declaré ou c'est que Cesar dressa ces ponts, & de nouveau exemple & d'admirable façon, & architecture : & cecy soit assez discouru sur le Rhin.

La Meuse

La Meuse a sa source au mont de Vauge sur les limites des Langeois, & non loing des Fontaines, desquelles prennent origine les fameuses Rivieres de Seine, & de Marne. La Meuse prenant son cours vers le Nord ou Septemtrion, passant à Sainct Thibaut, ou ja elle commence à porter bateaux, elle vient a Verdun; & de la tournant au Ponent parvient a Moson & Masieres; & de Masieres reprenant son cours vers Septemtrion, & courant comme vagabonde, elle visite Charlemont, Bovines, Dinant, & Namur; ou ayant reçeu en son canal le fleuve de Sambre, devenuë plus grosse & gallarde; tourne vers le Nordest, & arrousant la terre de Hoei, passe par les villes de Liege, & de Mastricht, rasant la coste de Stochem, de Maeseick, Ruremonde, & Venlo: & la elle retourne vers Septemtrion; & ayant couru environ trois lieuës, elle ploye vers Ponent, & baignant le terroir de Cuyck, Grave, Ravestein, & Meghen, se joinct au Vahal pres Herverde: & soudain sans perdre (ainsi que desia nous avons dict) tant soit peu de son nom, elle se separe du Vahal: & ainsi chascun de ces fleuves a par soy vont a Lovestein, ou ayants faict & causé la petite Isle de Bommelwert, se rejoignant encor ensemble, & passant par Worckum, & Gorchum; & un peu plus avant prennent le nom de Meruve; & s'estendans en un ample & large goulphe, arrivent a Dordrecht, ou est faite l'Isle nommee Iselmont.

C'est la que la Meuse reprend son propre nom, avec lequel hautaine, & furieuse, elle entre avec telle haste & rapidité en la Mer, qu'elle retient son cours, & conserve la douceur de son eau un grand espace de chemin; ce qui redonde a un grand prouffit & commodité, entant qu'outre les autres poissons, les Esturgeons prennent leur chemin par elle, pour sentir en Mer cette eau douce, & y prenants un singulier plaisir, suivant icelle si avant au pays, qu'en fin, conduicts jusques auy lieux ou l'eau est fort basse, ils servent de proye aux Pescheurs voisins; cette commodité n'estant point communiquee a plusieurs autres Rivieres, lesquelles entrans doucement, & sans nulle violence en Mer, laissant soudain alentir, & perdre leurs cours, & souffrent que leur eau s'imbibe de la saleure marine: ainsi en advient à la Seine en France: à l'Ebre en Espaigne; à la Tamise en Angleterre; & à d'autres Fleuves bien que tres gros, & tres-beaux, & tres-larges. La ou au contraire le Po, le Tybre, le Rhosne, la Garonne, & autres plusieurs Rivieres, qui ont la course violente & soudaine, entrent si avant en Mer lors que s'y en goulphent, qu'elles font le mesme effect à conduire les Esturgeons comme fait la Meuse, mais non en si grande quantité; d'autant qu'elles n entrent pas si avant, & que les aucunes d'icelles se jectan en la Mer Mediterranée, qui n'est qu'un membre de l'Ocean, ne peuvent faire un tel attraict. Ioint qu'il semble encor que ces Esturgeons de la Meuse, lesquels, a cause de la conjonction de ces deux fleuves, aucuns appellent du Rhin, sont meilleurs & sans doute plus grands, que ceux de nostre Mer Mediterranée. Ils ont une couleur argentee & plus clere que ceux de nos cartiers; & sont fort grands: de sorte qu'ils s'en voit qui pesent plus de 400 livres du pays: car j'en ayveu à la Poissonnerie d'Anvers pesant un 400. livres, ayant plus de douze pieds de longueur, qui montent à six brassées Florentines: & un autre matin j'en veis environ soixante

soixante dix,le moindre desquels avoit cinq pieds de long. Ce poisson commence se monstrer en Hollande,Zelande,& vers le pays de Frise, au mois d Apuril, & dure plus de trois mois auquel temps,il s'en prend en tres-grande quantité,& tant qu'on en depart à plusieurs autres Provinces,& nommement à l'Angleterre: on en sale encor assez, à cause qu'il se peut garder & conserver salé en sa bonté:& outre ce temps susdict on prend des petits quasi tout le long de l'annèe,qui sont & delicats & savoureux. Par ce fleuve de Meuse viennent encor de la Mer les Saumons, & Truites saumonnées, qui sont continuels presque tot l'an. Et aux saisons propres,n'y manquent les Lamproyes & Aloses,que les Florentins appellent Cheppie: puis y sont les Congres,Muges, Vives, & autres bons & delicats poissons,& iceux sans nombre;lesquels,pour eviter prolixité, ne veux m'arester a vous nommer. Trop bien est il a considerer,que presque tous ces poissons,s'ils sont pris en Mer,sont maigres, & sans saveur; mais entrans en l'eau douce, soudain ils s'engrassent, & deviennent de tant meilleurs, comme plus ils s'auancent au fil du montant de l'eau: entant que le Saumon est beaucoup meilleur à Coloigne qu'à Dordrecht;& à Mayence,qu'à Coloigne Outre plusieurs autres sortes de bons poissons desquels la Meuse foisonne; elle abonde naturellement en Truites tres bonnes, & en Lamproyes de deux especes; les unes grandes, & excellentes; les autres petites,& icelles encor bonnes.

Description de l'Escaut. L'Escaut naist,& prend origine en Picardie au pays de Vermandois pres de Beaurevoir non loing de Cestelet,en un moint duquel aussi ont leur source la Somme, & le Sambre: partant de l'Escaut courant vers entre le Ponent,& Septemtrion se tourne au Levant,ayant passé par Cambray; & prend son cours vers Valenciennes,ou il commence estre navigable:de la parvient à Condé,& poursuivant son chemin & course, apres avoir reçeu avec luy le fleuve Scarpe,il passe par Sainct Amand;& la adressant ses voyes au Septemtrion visite la Cite de Tournay, & puis Audenarde;de la va à Gand,ou elle reçoit les deux rivieres,le Lis,& Lieve,avec plusieurs autres ruisseaux,& torrents. De Gand retournant vers Levant,il passe à Denremonde,ou il se joint au Dendre, & coule a main gauche de Rupelmonde; pres laquelle il est encor emply par l'entrée du fleuve Rupel: ainsi engrossy,& courageux il vient toucher a dextre les murs de la triumphante & riche Cite d'Anvers; laquelle admirant, & luy faysant la reverence,il la lave & baigne de tout son long par le dehors:en fin regardant le Ponent, & ayant le Brabant a dextre, & Flandres a senestre,se maintient en son entier jusqu'au Chasteau de Saftingen, qui est a quatre lieuës d'Anvers. Mais la changeant d'advis,il fait de soy deux parties,l'une desquelles se tourne au Ponent,& apres avoir couru environ douze lieuës,& acquerant par le chemin le nom de Hont,avec iceluy il s'embouche,& entre en l'Ocean entre l'Escluse & l'Isle de Valacrie:l'autre bras de l'Escaut tourne au Septemtrion,& passant a la veuë de Berghen,il reçoit la le petit fleuve de Zoom, lequel clost les bornes & limites de celle partie de Zelande, comprise en la terre ferme qui est entre le pays sablonneux d'icelle & l'Escaut: Ou derechef encor il est devisé en deux bras,& bouches; l'une appellée Vos-Méer,qui rasant le continent passe à Tolen,& une lieuë plus outre se descharge au Meruve: & semble (suivant les Commen-

Commentaires de Cesar) que cecy soit le Chemin ancien que souloit faire l'Esçaut du temps de cest autheur vers la Meuse : l'autre bouche faict separation des Isles de Zelande, les departant l'une de l'autre avec diverses branches & rameaux. Mais la part ou elle a le couleurs de ses eaux plus engrossies & profondes: elle distingue aussi ces Isles en deux parties principales; à sçavoir en la Zelande Orientale, & Zelande Occidentale, entre lesquelles se conduisant vers la Mer il donne fin à son cours, & perd son non entre Scowe, & Valacrie Et reçoit le flus & reflus de la Mer jusques à Gand, qui est à plus de 30 lieués de la bouche de ce fleuve: qui advient de son vagabond chemin, & des entortillements de sa course. En ce fleuve encor, pour n'estre trop esloigné de l'embouchure de la Meuse en la Mer, on voit encor entrer des Esturgeons, des Saumons, & des Truites saumonées, de grosses Lamproyes, des Congres, des Rhoms ou Turbots, des Aloses, Muges Vives de plusieurs sortes, des Soles, tres-bonnes ; & autres infinis poissons venans de la Mer pour se paistre, & jecter leurs œufs en cette eau, qui pour vray est pour poissons & tres-commode & tres-propice: Entant que par l'espace de deux ou trois mois de Printemps, & d'Esté outre les gros poissons on en prend telle quantité de menuz, & tres-petits, qui à peine ne sont encore nais, que grand nombre de peuple en est journellement nourry & sustenté; tant le nombre de ce poisson en est merveilleux, & incroyable. Par ce fleuve encor viennent de la Mer Chiens de Mer en abondance, & d'un goust bon & excellent; & aussi gros, & savoureux, que les Marsovins, appellez par les Latins Tursiones: lesquelles deux sortes de poissons, font du genre de ceux qui ne font point d'œufs ains engendrent & produisent leurs petits tous formez : mais les Chiens de Mer les font en terre, & le tiennent là jusqu'à tant qu'ils soient grandelets, & les allectent de leurs propres mamelles : & Pline dit qu'ils leur donnent pasture telle l'espace de douze jours : ils ont poil, & une voix horrible, & le sang chaud, Ce fleuve nourrit aussi de soy mesme, sans aide de la Mer, & en tout temps, plusieurs sortes de poissons entre lesquels y en a de bons, & fort prisez; comme sont les Brochets, & Barbeaux gros, & menuz, & mediocres : les Tenches, & Carpes de grand priz, & d'un poids extraordinaire, jusques à peser, telle y en a il, jusqu'à vingt livres; du Govion & autre diversité de poissons gros & menuz, depuis des Anguilles de merveilleuse grosseur, & de plusieurs sortes tant grandes que petites. S'y trouve encor des Escrevisses, & Cancres, fort estimez & prisez, & quelques Huistres, (mais celles cy viennent de la Mer) ou lon souloit en pescher grande quantité : mais depuis 25 ou 30 ans ença que pour les froidures excessives les glaces furent grandes, & durerent long temps, il semble qu'elles se perdirent, oubien qu'elles s'esloignerent de terre: & peut estre, que reviendront en quelque autre saison ; cependant nous servirons de celles qu'en leur temps on nous porte ordinairement d'Angleterre tous les mois esquels y a R. De sorte que le tout consideré, ce fleuve de l'Escaut favoisé & secouru de la Mer est aussi abondant & riche en poisson, qu'autre Riviere de Gaule, & paraventure de l'Europe. Le premier que je treuve qui aye faict mention de ce fleuve, & qui l'aye illustré par ses escrits, est Cesar, qui le nomme l'Escaut (en Latin Scaldis) comme aussi font Pline & Tacite, la ou Ptolomée luy donne le nom de Tabuda.

Plin. liv 9

Cesar liv 6 de la Guerre de Gaule
Pline, liv. 4 ch. 13 et 17
Tacit. Ptol. liv. 2 ch. 9.

Ha fleuve & sa source

La Riviere dicte Ha, ou Aa, prend origine bien pres de Tereuanne ; & regardant entre Ponent & Septentrion passe par Sainct Omer: & courant vers Gravelines, vient s'emboucher en la Mer tout aupres du lieu, ou fut donnée la Bataille (ainsi que dirons cy apres) l'an de grace 1558. entre les Françoys, & Bourgoignons.

Ems, & sa Descriptiō

Ems est appellé Amasius en Latin, & a sa source en Westphalie pres du village Viedeburg; si que courant la route d'entre Ponent & Septemtrion passe par Varendorp, & s'approche de la Cité de Munster: puis par Greven, Rhenen, & Elberghe, vient à quatre lieuës pres de Linghen; & dela à Meppe, Hessope, Haren, Lang, Bersel, Scarpenberg Reiden, Bachband, Metelin, & autres lieux; parvient à Iemercum, ou fut desfait le Comte Louys de Nassau l'an de grace 1568: Et là tournant son cours à l'Occident, fait un grand Lac, ayant à main droite la ville d'Embden: & un peu plus avant ce fleuve entre avec de grands fossez & canaux en la Mer Septemtrionale. Ayant descrit les principales Rivieres des Pays bas, faut effigier l'Isel, qui semble aussi estre des Royaux & principaux fleuves : & ferons le mesme selon la suite, des autres.

Descriptiō de fleuve Isel.

Or Isel naist en Westphalie sur les limites de Cleves pres de Rasvelt, & prenant sa course selon le vent Mastral d'entre le Nord & l'West passe par Vlst, Werden, Hanolt, Burg, Deutecum, & Keppel; & de la vient à Doisburg, ou il reçoit, & unit à soy la Fosse Drusienne, de laquelle avons faict mention n'aguere: & cette conjonction cause que de puis sa source jusques à ce lieu, on l'appelle l'ancien Isel: d'autant que de là comme estant renouvellé par l'accroist reçeu des eaux du Rhin, on luy donne le nom du nouveau Isel: avec lequel titre s'adressant vers Septemtrion passe à Bronchorst, & a Zutphen, ou ayant reçeu le fleuve Berchel, va trouver les villes de Deventer, Hattem, & Campen: & la enfle, & faisant de grands canaux, entre au Goulphe nommé de Zuyderzee, qui est entre Gueldres, Hollande & Frise, ayant plus de dix lieuës de large, & par lequel font voile toutes les naus qui sortent tant d'Amsterdam, qu'autres lieux de Hollande, pour aller par divers endroicts de l'Europe.

Moselle & sa descriptiōn.

Quant a la Moselle, elle naist pres d'ou sort le fleuve Roland, ez montaignes de Vauge, & courant selon le vent Nordwest par le mitan du pays Lorrain, passe premierement par Remiremont ; puis va trouver Chiatte : & estant pres de Toul, se tourne au Levant, & traverse Moson; puis visite Mets: & ayant fait quelque tour sur le pays de Luxembourg, voit la place de Theonville: de la poursuyvant son cours, lave les terres de Serich, Triers, Barncastel, Trabach, & Coan : en fin & gaillarde, elle se jecte entre les bras du Rhin pres de Coholents ou Covolents que les Latins appellent Confluentia, a cause que c'est la que fluent & se joignant ensemble ces deux Rivieres.

Ausone Edylle 9 dela Moselle.

La Moselle est le fleuve tant honoré, & celebré par l'illustre Poëte Gascon Ausone ; la description de laquelle merite vrayement d'estre leuë; veu mesmement qu'il dict, qu'elle ne meritoit pas moins que d'estre louée, selon ses perfections, & par Homere, & par Virgile. Quant a moy, outre le grand contentement que j'ay, oyant les graces & efforts que nature octroye a ce fleuve en un si long & tortueux tour & cours, qu'il fait par un si beau & fertil pays, devant si grand nombre de grosses & puissantes villes, & avec telle abondance des plus excellents poissons, des Locustes aquatiques,

aquatiques,& Escrevisses qu'on y trouve;je considere encor,que le mesme autheur Ausonne fait ample mention des vignes,& frequentes,& bien disposées,l'aspect & natifveté desquelles rejouissoit la veuë,à ceux qui contemploient les costaux amenes & verdoyans qui avoisinent cette Riviere:& de la on recueille,& conprend que jusqu'à ce temps, qui estoit sous l'Empire de Valentinian,il y a desia plus de douze cens ans,les vignes estoient cultivées en abondance par ces contrées: & qu'il est croyable qu'il y en avoit au paravant;qui est une chose & à noter,& de perpetuelle memoire. *En quel-tẽps vivoit Ausone.*

De la Moselle,du temps que Neron tenoit l'Empire de Rome,il y eut un Seign. Romain nommé Lucius Vetus (ainsi que tesmoigne Tacite en ses Annales) qui voulut faire un canal treslarge,lequel tenant dix lieuës d'espace en sa longueur (peut estre le faisoit il à l'imitation de la Fosse Drusienne) vint à se joindre à la Sone;& par ce moyen, ostant & evitant les perils qui peuvent advenir ez voyages par terre , il presumoit de conduire l'armée Romaine (ainsi que la Carte le Monstre clerement) de la Mer Mediterranée à mont le Rhosne, & d'iceluy en la Sone; & puis par ce canal en la Moselle,& de cette cy au Rhin,& en fin en la Mer Oceane. Mais Helius Gracilis enviant la gentillesse du dessein de Vetus (comme ordinairement la peste d'envie pervertit & gaste toute bonne chose) en fin par divers conseils,& solicitations vers l'Empereur,rompit une si belle entreprise. *Tacit. li. 13 des Annal.*

La Riviere de Liz monstre sa naissance en Artois au village de Lisburg , qui porte son nom d'elle,& iceluy non loing de la Cité de Terouenne ce fleuve passant par Hera vient puis apres à Armentiers, Wervich, & Menin; & de la traverse par le milieu de la ville de Courtray : apres ce ayant arrousé Deinse , s'en va à Gand se jecter en l'Escaut, non sans que le Lis ne nourrisse divers poissons,& iceux bons, & savoureux au manger. *Liz fleu & sa description.*

Cesar faict,sous le nom Sabis , mention de la Riviere de Sambre : laquelle a source au pays de Henaut,pres de Nouion qui est un village:& là prenant sa route au Levant trouve Landrecy,puis Salseni, & Barlemont;apres passe par Maubeuge;& courant son chemin arrouse Merue, & Chaselle:en fin arrivé à Namur, & passant par icelle,à l'issuë de la ville elle regorge ses eaux en la Meuse: & est fertille en bon & delicat poisson. *Sambre & sa description Cesar li. 2. de la guerre de Gaule.*

Le Pays de Brabant donne origine au fleuve Dele pres un village nommé Tile : & cette Riviere venant devers Septemtrion à Wauer,trois lieuës apres passe par Louvain ; & continuant encor son cours l'espace de trois lieuës, & ayant reçeu en son canal le fleuve Demere,rebrousse chemin vers Ponent;& faisant divers rameaux passe à Malines:& à une grande lieuë de là,ayant trouvé le fleuve Nethe qui vient de Liere, au bourg renommé de Rumpst(ne sçay par quel mal-heur)& l'un & l'autre perdant son nom, on appelle cette eau unie des deux,Rupele : advenant cecy(peut estre)pour l'excellence & antiquité de ce lieu. Or ce Rupel grand,& profond,& enflé,court seulement l'espace de deux lieuës plus outre;& jusques à Rupelmonde, à laquelle (comme dirons en son lieu) il donne nom puis apres s'engoulphe l'Escaut. *Dele & sa description.*

Il semble que Sine aye son nom des Senõs,ou Sesnes Anglois,lors qu'ils passerent en ce pays,pour courir,& ravager la France:

Seine & sa description. la France: ce fleuve prend origine au dessous de Soigni, au pays de Henant; tournant sa course à l'Orient vient à Hale, & delà passe par Bruxelles; & deux lieuës plus outre par Vilvorden: puis tournant entre l Est & Septemtrion laisse Malines à main droicte, & s'embouche peu apres dedans le Dele.

Dese fl. Quant à dese, il naist en une petite place nommée Per, au Pays de Liege, & court vers Septemtrion passant par Eindoven, & de là continuant son cours passe par Bosleduc, une lieuë loing duquel lieu il entre & se perd dedans la Meuse.

Demere R. Demere sort d'un lieu pres de Tongres, au mesme pays du Liege, & prenant sa course vers l'Occident, passe par Bilsen, & a trois lieuës de là part Hassel; & quatre lieuës plus outre cout par Diest; faisant chemin par Sichenen, & Arschot se descharge dedans le Dele.

Nethe fl. Nethe a sa fontaine pres le village de Rheti; & courant entre le Ponent & Midy, passe par Herentals; & continuant son voyage, il reçoit en la Seigneurie de Grobbendonck, le ruisseau Aade: & de là passant par Liere, vient à Duffele, & à Walems: puis à Rumst se joignant au Dele, s acquiert là (comme dict est) le nom de Rupel.

Ruer, & sa description *Trithemie ez Annales de l'origine des Roys de France.* Ruer (comme dict Trithemie) s'appelle Rora en Latin, à cause de Roric fils de Clovis Roy de France, qui de malheur fut noyé en ce fleuve. Son origine se voit pres le village de Bulinghen, au pays de Iuliers: si que courant entre Ponent & Septemtrion, passe par Dure, & par la mesme Ville de Iuliers; & en fin tenant Ruremonde à qui il donne le nom, il se jecte en la Meuse.

Berckel. Berkel sort de Westphale pres de Coesfelt; puis passe par Statloo, Wreden, Lochen; & sortant de Zutphen, se perd & engoulphe en l'Isel.

Niers. Et le Niers commence au village Sainct Antoine au pays de Iuliers; & courant entre Ponent & Septentrion; passe par Wachtendonck puis Ghelder, & Gock: en fin au dessus de Genep, entre dedans la Meuse.

Vecht fl. Le Vidre, est appellé Vecht en Flamand, & a ce nom (comme tient Trithemie) d'un certain Vechtan, lequel du temps d Odemar Roy des Francs, se noye en ce fleuve: lequel Vechtan, estoit fort favory & en grand credit aupres du Roy, & un des Druides, Devin, & sacrificateur, & homme illustre pour la cognoissance des sciences, & de diverses langues. Le Vidre prend naissance en Westphale, & court par le Comté de Benthen; & ainsi passant par Hardemberg, & Ommer, va a Hasselt, & se descharge justement à Gelmuyden, dedans le goulphe de Zuyderzee.

Scarpe fl. Le Scarpe a deux sources, & fontaines, au pays d'Artois; la principale desquelles vient du Mont Sainct Eloy, & l'autre non guerre loing d'icelle; & ainsi elles deux jointes ensemble, ce fleuve passe tout entier pres d Arras: puis tirant entre l Orient & Septemtrion passe par Doüay, puis à Lalain, & Marchenes, & de la prenant la ronte d'Hengon sortant de Mortaigne va se lancer dedans l Escaut.

Denre,

Denre, est, par les latins nommé Tenera, ayant sa source en Henaut pres de Condé: puis tirant au Nordwest, passe par Ath, Lessen, Grammont, Ninove, & Alost : & entrant en Denremonde (qui de luy a çe nom) sortant d'icelle, va se coucher ex bras de l'Escaut. *Denre, & sa source.*

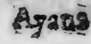
Bien que Haine soit une petite Riviere, si est-ce qu'on tient pour asseuré que c'est elle qui a donné nom à tout le pays de Hainaut: & qu'elle prend ce titre du village, d'ou elle à source, appellé Haenuire, qu'on dict avoir esté ainsi dict des Huns, qui se camperent en celle contrée. Ce fleuve court quelque espace vers Ponent; puis s'embouche pres de Condé, dedans la Riviere de l'Escaut. *Haine. D'ou dict le pays de Hainaut.*

Au reste le fleuve de Chiers prend source au pays de Lorraine, pres de Loignon, & de là court le pays de Luxembourg, passant à Marville à Mommedy, au Chasteau de Chaventey, à la Ferte; & depuis parvenu à Iuoy, une lieuë au dessous se perd, & embouche dedans la Meuse. Et voila les principaux, & mieux cogneus fleuves qui soient en toutes les contrées du Pays bas: lesquels soient fleuves ou petites rivieres, ou torrents, ou ruisseaux, que nous laissons à descrire pour eviter longueur : & lesquels outre le poisson qu ils eslargissent au pays, la beauté qu'ils luy donnent, & la force & asseurance qu'ils causent aux habitans; nous sont commodes encor pour conduire noz denrées & marchandises d un lieu à autre, & à nous fournir de vivres : ce qui est une commodité, & utilité qu'homme ne sçauroit estimer, ny priser. D'avantage les Paysans peuvent avec fossez & canaux tirer toute l eau du plat Pays, & la reduire industrieusement par un long espace de terre ez lieux les plus idoines pour la commodite de la Province : & tels voit on estre les frossez & canaux & tres-beaux & tres utiles de Bruxelles, de Gand, de Bruges, & de Middelbourg, lesquels sont faits d art d'homme, & renduz navigables: de sorte qu'on voit par tout presque commodement, au moins vers les lieux d'importance, naviguer si non avec gros bateaux, au moins y porte lon avec des barques la marchandise. *Chiers.*

Ce pays n'est heureux en beaucoup de fontaines d'eau vive; si ce n'est en quelques endroicts ou le pays est montaigneux: bien y a il assez de Lacs, Estangs, & Maretz, lesquels servent encor à fortifier le pays, & à le fournier de poisson de diverses sortes, & en assez bonne quantité

DISCOVRS SVR LA MER.

Ayant



La mer est grandment membre du Pays bas.

AYants descrit les fleuves, avant que passer outre, il faut un peu visiter l'Ocean: veu qu'estant (non seulement pour le voisinage & conjonction qu'il a avec ce pays, ains encor pour plusieurs autres occasions) un membre principal, ou plustost le pere & chef de toute cette Province; il est aussi necessaire d'en faire mention à par soy, comme de chose de consequence. Je dis donc, que la face de l'Ocean est grande, infinie, & hautaine; voire merveilleuse, effroyable, horrible, & fort perilleuse lors qu'il se courouce, s'enfle & s'enorgueillit: entant que vous le voyez s'esmouvoir avec telle & si grande furie, & tempeste, que souvent il noye, engloutit, abisme, & couvre de ses ondes les pays & campaignes voisines.

Comme l'Oceau bride au Pays bas.

Ez limites de cette Province, & sur tout en Zelande, la Mer a faict (ainsi que cy apres nous particularisons en son lieu) de tres-grands dommages: ce neantmoins l'art, industrie & diligence des Paysans a si bien besoigné, que par le moyen des diques, levées & autres remparts, ce qui auparavant estoit perilleux, s'est reduit depuis de telle sorte; que, s'il n'advient quelque tempeste plus horribile que de l'accoustumé, & qu'en mesme temps le vent Nordwest (qui est celuy qui est entre le Ponant & Septemtrion) ne se cette à la traverse, esmouvant le flus de la Mer, & des eaux vives; à peine s'ensuyvre aucun desordre, qui soit de consequence.

Difference des Mers d'Espaigne, et de Flandres.

Or seroit ce chose hors de propos, & superflue, si je discourois du degast que faict la Mer enfuriée, & des vaisseaux qu'elle engloutist, & abisme: d'autant que facilement on peut imaginer, qu'iceux estans au large & en pleine Mer, comme en Espaigne, ils sont aussi moins en danger de periller; ayants plus de moyen, & espace de courir, & de jouster contre les vagues sans nulle rencontre. Que s'il te semble voir les vaisseaux ores toucher au Ciel, & tandre cendre ez abismes: leur salut est, & gist en ce que les ondes & vagues ne se rompent & divisent, ainsi qu'elles font en nostre Mer Mediterranee; ains poursuyvants leur cours, unies, & entieres se calent, & s'escoulent: Au contraire ez lieux forcez, estroicts & angoisseux, tel qu'est le long goulphe & canal d'Angleterre & en ce pays, ces vagues causent de grands dangers, & souvent de grandes incommoditez & dommages. Plus grand est encores le peril par deça, depuis Calais & par toute la coste de Flandres, de Zelande, & de Hollande, pour la grande agitation de la Mer; entant que s'esmouvant d'heure à autre, poussée des vents, & son canal instable assailly par le flus, & marée sur tout le long des plages & orées elle assemble d'un costé & d'autre de grands amas & montaignes de sables, qu'on appelle pardeça des Bancs, lesquels (sans qu'on y pense) causent des escuelis perilleux, contre lesquels les vaisseaux viennent à heurter, & à se perdre & abismer: courans un mesme peril, & fortune à l'entrée des ports, & presque par tout le goulphe de la riviere de l'Escaut, dez la Mer jusques en Anvers. Ce neantmoins y a il par tout des Pilotez rusez, experimentez, gagez, & appointez par toutes les villes, lesquels n'accompagnent pas seulement les vaisseaux, ains tous les jours remarquent evidemment tous les escueils, pour y obvier autant que le peut porter l'humaine providence. Or les vents qui le plus agitent & tourmentent la Mer, & qui par consequent sont les plus nuisibles à la terre, sont Nordwest, l'west, & le Sud-west, à sçavoir celuy qui est entre Ponent & Septemtrion; le vent d'aval &

Destroicts sont perilleux en l'Ocean.

Cause du dãger en Mer ez Pays bas

Bapes sont sablons en mer de Flãdres.

Quels vents contraires au Pays bas

d'aval & celuy qui est entre Ponent & Midy. Infailliblement encor la Mer est travaillée & esmeuë (comme escrit Corneille Tacite) par la nouvelle Lune; & elle estant au plain luy cause encor sa furie & rigueur plus violente. Car outre la force de telle constellation, l'eau vive, laquelle selon le cours lunaire croist, ou diminuë, sent un plus grand accroissement & force en ces deux points de la nouvelle & pleine Lune : & par ainsi elle occasionne une estrange furie, & merveilleux mouvement en la Mer Oceane. Ce que les troupes de Cesar ne sçachans point, sentirent (comme dict Cesar mesme en ses Commentaires) un tres-grand danger & dommage en toute l'Armée ; & lors qu'elle estoit sur Mer, & estant arrivée au port. Mais puis que nous sommes venuz jusqu'à ces recherches des merveilleux effects, tant du flus, que d'autres choses causées en ces Mer par la Lune ; il ne sera point hors de propos (avant que passer plus outre) si nous faisons un petit discours, & iceluy bien fondé, pour l'instruction des hommes; tant pource que la chose le merite estant merveilleuse, & de grande consequence; que pour en avoir cognoissance, & l'ayant observée, & en estre informé par la relation d'autres : moyennant lequel discours on verra à l'œil, & sans qu'on y face doute, que c'est la Lune seule (quoy que d'autres en dient ou escrivent) laquelle par le moyen de ses aspects, & conjonctions avec le Soleil, & autres Planetes, est cause du flus en la Mer. Ie dis donc, qu'on à observé, & le voit on tous les jours manifestement ; que la Lune sortant de l'Orizon, tout aussi tost la Mer devient brave, & s'enfle, & flotte vers la terre Occidentale ; comme si elle desiroit luy faire compaignie : & cecy jusques à ce que la Lune parvient à la Ligne Meridionale : de laquelle montant en l'Occident, la Mer aussi retourne petit en ses limites, jusqu'à ce que la Lune se cachant de nous s'en va sous l'Orizon, ou estant & faisant son cours & voye vers les Antipodes, l'Ocean aussi decroist & diminuë, & s'enfle & boüillonne, comme s'il vouloit sortir de son lict & canal, allant apres elle & la secondant, jusqu'à ce qu'elle est amenée & conduite jusqu'à la ligne de minuit : de laquelle elle s'en revenant vers nostre Hemisphere, (la Mer aussi comme si elle la licentioit & luy laschoit la bride) s'en revient à son lieu & cours ordinaire. Ainsi en advient il qu'en vingt & cinq heures, quelque fois plus, & d'autre moins, nous avons deux fois flux & reflux; quoy que & anciens & modernes (peut estre comme par maniere de dire) disent & escrivent que cela se faict en 24. heures : ce qui seroit ainsi, si la Lune n'avoit autre cours que celuy que forcéement luy donne le premier de l'Orient à l'Occident. Mais comme durant cecy elle retrograde suyvant sa naturelle course, ainsi que le reste des Planetes du Ponant au Levant l'espace environ d'une heure : ce temps qu'elle reprend son cours (comme à reculons) elle employe aussi plus de 24 heures à comparoistre & se monstrer aux signes ; & ainsi s'escoulant, (comme dit est) environ vingt & cinq heures: car autrement le flux adviendroit tous les jours à une mesme heure ; ce qui ne se faict pas, comme chascun voit, & qu'encor nous dirons cy apres. Voyons donc ores en general, avant toute chose, que c'est que la Lune faict en l'Ocean: & puis nous adviserons particulierement ses effects en nostre Mer Belgique. En tout ce bas Vnivers il y a de trois sortes & qualitez de Mer : L'une est tellement restrainte & enserrée de

La nouvelle lune esmeut la Mer, & pourquoy.

Cesar li. 4. de la guerre de Gaule

La Lune cause du flus en mer

En quel têps la Mer s'enfle.

En combiẽ d'heures se fait le fluz & reflux.

D'ou vient que le flux se fait plus tard que de 24 heures.

la terre

Trois sortes de Mer, & quelles.

la terre, comme sont les Mers de Suce, & de Livonie; & comme encor est la Mer Major ou Pont Euxin, qu'elles n'ont aucun flux ny apparence quelconque de mouvement causé par la Lune; L'autre sorte est estroitte, & longue, & telle est nostre Mer Mediterranee, laquelle (sans mentir) a flux & mouvement; mais tel qu'on ne s'en aperçoit presque comme point; si ce n'est au Goulphe de Venize, & Mer Adriatique, qu'elle a son reflux & retour de Levant. La troisieme espece est l'Ocean trespacieux, & ample; telle qu'est la Mer d'Espagne, & celles d'Angleterre, & du pays de Belge: lesquelles toutes ont flux & grand & tres-manifeste; desquelles nous tiendrons quelque propos, & en deviserons aucunement: Ainsi donc, laissans à part les opinions des Astronomes, & Naturalistes, nous arresterons, (pour n'estre point trop long) à l'observation infaillible des Mariniers: & encor ne suyvrons nous leur façon de faire à distinguer les choses par les vents principaux, & leurs Rumbz, & parties: plustost userons nous des distinctions par les heures civiles & ordinaires, affin que plus aysement un chacun le puisse entendre. Donc le flux de la Mer vient avec la naissance & cours de la Lune de l'Occident vers l'Orient; si bien que venant, s'il se rencontre en aucune Isle qui ne le retarde & face engoulpher, il passe outre; de sorte qu'il semble que le flux ne paroisse, & se monstre que bien peu, ainsi qu'il en advient & aux Canaries, & à Madere: mais s'il approche de terre ferme, ou il est restraint enserre, & engoulphé, il monstre aussi là ses effects merveilleux & divers, & en quantité & en longueur de temps, suyvant que le portent & l'assiette ou sit, & les pourts de la contrée. Entant qu'ez costes de Guinée, d'Aphrique, de l'Espaigne, de Guienne, de Bretaigne, & d'Hirlande, d'autant qu'en un mesme temps, & sans nul rencontre, & opposition la Mer les trouve sans retardement qui l'empesche, la Lune estant nouvelle, il y a pleine Marée, (c'est à dire parfait flux) a trois heures apres midy, & a trois heures apres minuit; comme encor advient basse marée, & descendant, & reflux environ les neuf heures du matin, & les neuf du soir. Et en ces Provinces, & costes, iceluy flux monte (soit pour exemple) au Cap de Verd, a Calis, a la Rochelle, a Fontenry, aux Isles Sorlingues d'Angleterre, de pareille mesure; qui est d'environ quinze pieds Romains. Et suffise cecy quant a la generalité de l'Ocean; sans que nous parlions des Mers des Indes tant Orientales qu'Occidentales, esquelles le flux par le moyen de la Lune, fait d'estranges & divers effects; bien que non si extravagans que deça. Mais il faut revenir à nostre Belgique; laquelle estant assaillie & affligée, pour l'empeschement & rencontre d'Escosse & d'Angleterre par le moyen de deux flux, & diverses marées, l'une venant de Norwege, & l'autre du grand canal d'Angleterre & Normanie; & ayant passe par le destroit de Calais & Douvre, suyvant son cours, s'estend presque jusques a la fin de Hollande: & la rencontrant l'autre Marée qui vient de Norwege, elles s'entretiennent quelque temps ensemble: mais non sans faire d'estranges jeux & mouvements; puis chascune reprend le chemin qu'elle est venuë. Et iceux cours & mouvements de ces Marées, sont prouvez estre deux & divers pour plusieurs causes & considerations: principalement pource que d'une part on voit qu'a Abberdon en Escosse, a Warvich qui est sur les dernieres frontieres d'Angleterre, & en l'Islette de Dannemarch nommée Heylich land, qui procede & depend de la marche de Norwege, il y a pleine marée & a la nouvelle & a la pleine Lune;

Mer Oceane spacieuse

Marinier plus a suyvre que les Astronomes

Belle consideration de le marée en l'Ocean.

Cause des divers effects du flus au Pays bas

Lune;& le flux eſt en ſon plein à douze heures du jour ; & à douze heures de nuict. Vous voyez auſſi d'autre part qu'à Calais, & à Boloigne & en une partie de la coſte de Flandres, dependant de la Marée du ſuſdict grand canal d'Angleterre, le flux faict un meſme effect; ce que (ſi vous adviſez de pres à la Carte marine) ne ſçauroit advenir en une ſeule maree: & qui plus eſt, on voit que l une & l'autre durant ſon cours & chemin, en certains lieux fait ſes jeux & effects tous diſſemblables : comme pour exemple la Marée eſt pleine & haute en Flandre à une heure, & à deux elle l'eſt à Ramua en Zelande, & à Amſterdam en Hollande, à trois: puis enrrant par les goulphes & rivieres il tarde quelque peu; de ſorte qu'a Berghe la Maree eſt en ſa perfection à quatre heures, & en Anvers à ſiz :. & en tous leſdits lieux on voit baſſe maree au premier, & dernier de la Lune aux meſmes heures, qu'elle eſtoit haute & pleine, la Lune eſtant ou pleine ou nouvelle. Au reſte la Marée monte ordinairement a Calais, par tout le pays de Flandres, Zelande, & Hollande, juſques environ dix huict pieds : mais ou elle trouve deſtroit, & eſt engoulphée & preſſée, elle ſe hauce & monte beaucoup d'avantage; & en d'aucuns endroicts outre meſure : Veu qu'a Briſto en Cornouaille elle monte juſques a ſoixante & ſix pieds, & a Saint Malo en Bretaigne, & au Monts Saint Michiel en Normandie, elle vient juſques a plus de quatre vingts dix pieds, meſure Romaine. Mais il faut noter, que depuis la nouvelle Lune juſques au premier cartier, elle diminuë touſiours quelque peu; c eſt a dire, que la maree n'eſt pas ſi haute : & dez ce cartier juſqu a pleine Lune, elle va touſiours en montant & croiſſant : de ſorte qu'en chaſcun cours d'icelle (appellé par les Latins *dies Lunationis*) deux cartiers rendent la marée plus haute; & les deux autres plus baſſe: joint qu outre l aſpect du Soleil, celuy de la Lune, & ſa conjonction; comme auſſi des autres Planetes; cauſent l'accroiſſement & decroiſſement du flux: Senblablement l'egalite ou l'inegalité de la diſtance de la Lune & du Soleil ; l'eſtre d'icelle plus loing ou plus pres de la terre, plus ou moins voiſine de noſtre Hemiſphete; les eaux vives & courants, & les vents, ſervent beaucoup à la varieté du flux & marée Lequel en tous ces lieux, & autres en general retarde & delaye ſa venuë une heure & dix minutes par jour: à ſçavoir; ſi aujour d'huy elle vient en Anvers a ſix heures, demain elle retournera a ſept & dix minutes: & ſi elle eſt a ce jour a ſept heures a Malines, elle y ſera demain a huit & dix minutes: & ainſi de ſuitte & de jour a autre elle pourſuit & continuë ce ſien retardement, a cauſe des deux cours contraires de la Lune. l'un qui eſt naturel, & l'autre accidentaire; ce que ſçeu & cogneu une fois, il ſuffit pour touſiours & en tous endroicts. Tellement que pour ces raiſons & pluſieurs autres que nous laiſſons pour cauſe de briefvete: on voit prouvé & confirmé a veuë d'œil, que la ſeule Lune (bien que & le Soleil & autres Planetes luy donnent aide & effort:) eſt celle qui cauſe & engendre (ainſi que dict eſt) le flux en la Mer; & que ce n'eſt point un cours & mouvement elementaire, & naturel de l'eau (comme veulent & mainttienent quelques uns:) car s'il eſtoit ainſi, il n'y auroit point de flux ny reflux : entant que la Mer ſeroit touſiours eſgalle, & courroit ſans ceſſe pouſſée en bas, & non ores en haut, ores aval, avec un pareil mouvement, & non contre le naturel de l'eau, qui n'eſt pas de monter & courir à mont, ainſi que la Lune la force contre le cours naturel & elementaire de l'eau : Que ſi c'eſtoit le naturel de l'eau que d'aller ſans nul reflux advenant

D'ou vient la variete du flux.

Le flux n'eſt du cours naturel de l'eau, ains de la faces de la Lune

nant en temps & lieu, c'est sans nul doute, qu'elle couvriroit & submergeroit toute le terre. Nous ayans donc discouru tant longuement sur la Mer, & presque touché au fonds d'icelle; nous poserons sa profondeur en quatre lieux pardeça, les plus signalez & memorables. Premierement entre Calais & Douvre, où je trouve qu'il y a 24 brasses de fonds, comptant six pieds pour brasse; car c'est ainsi qu'on en use en ces contrees: entre Zelande & Angleterre on trouve 23 brasses de fonds; & entre l'Isle de Wick Angloise, & le pays de Normandie, y prend on la mesure de 28 brasses: & autant presque tout le long de ce grand canal, Il est vray que tant plus on s'eslargist en haute Mer, plus aussi la Mer est profonde: de sorte que pres des Isles Sorlingues, la Mer a desia plus de soixante brasses de pareille mesure que dict est & lesquelles viennent à plus de 180 de celles qu'on use à Florence. Et passant plus outre, ceste profondeur s'estend jusques à estre infinie. Mais pour revenir, a nostre premier & principal propos nous ayant mis en jeu les dangers, perils, & incommoditez que l'Oceã cause a ces pays Belgiques, lors que s'enfuriant, luy fait la guerre: il faut voir aussi les prouffits & commoditez qu'elle apporte a toute la Province, lors qu'elle est coye, calme, & paisible: Lesquels sont tels, si grands, & en si bon nombre, qu'il ne faut point douter, que sans icelle a peine le pays & terroir d'iceluy pourroit nourrir & sustenter la moitié de ce peuple innombrable, qui habite & presque est comme fourmillant en ces cartiers. Car bien que le terroir soit assez fertile, (comme desia nous avons dict;) si ne suffiroit il pourtant pour le maintenir & tout le travail & industrie humainie ne sçauroit fournir a luy communiquer toutes autres choses qui luy sont necessaires. La où pour la commodité de la marine on conduit pardeça de tout pays & contrée, toute sorte de biens, non seulement servans au vivre, ains à toute necessité de l'homme: & non tant pour le support de ce Pays ains encor pour en departir aux autres, ainsi que le declairons en la description d'Anvers, qui est le fondement du trafic qui se fait par toute la Province. Et cette commodité donne occasion à ce Pays de se rendre, & estre presque comme un port, une foire, & marche de toute l'Europe; ou plustost (ainsi que la practique le fait voir) de tout l'Univers, du Levant jusques en Occident: dont s'ensuit tant un trafic, commerce, & quasi un merveilleux chaos, comme un grand nombre des trafiquants, qui y surviennent tant du Pays, que des regions estranges pour y trafiquet, & y faire emplette. Le propre fruict & utilité dudict Ocean, outre tant de commoditez vrayment dignes de la grandeur d'iceluy; consiste (comme l'on le peut apercevoir) en l'infinite du poisson de toute sorte & espece, qu'on y pesche & qu'on en tire: lequel ne supplée & rassasie pas seulement les glouts appetits des riches, ains en Partie encor il nourrit les pauvres: fournissant non seulement nourriture aux habitans du Pays, voire leur emplissant leurs bourses: leur en donnant & eslargissant en si grande quantité qu'ils en font part à la France, Espaigne Allemagne, & à l'Angleterre & autres Pays: voire & en porte l'on jusques en Italie, du salé, & sur tout du Saumon & Harencs.

Profondeur de la Mer sur la coste Belgique.

Sans la Mer le Pays bas seroit pauvre.

Pays bas abonde en poisson.

Poisson salé quel ez Pays bas.

Et d'autant que la matiere des poissons salez est de tres-grande consequence; je me suis resolu d'en dire quelque mot en particulier des trois sortes principales qu'on sale pardeça; à sçavoir Harencs, Molues, & Saumons: & dirons premiere-

premierement des Harencs, qui est l'espece plus importante. Ie dis donc que le Harenc (que les Latins nomment Halec) ne se trouve point ez rivieres d'eau douce ny en la Mer Mediterranée, ny en celle d'Espaigne; voire (si je ne me trompe) ny ez autres Mers, sauf qu'en cest Ocean Septemtrional. Or la grandeur, la bonté, & la forme de ce poisson, estant sec, & salé, est notoire à chacun; pource laissans ce sujets nous discourons de son naturel & de la multitude qui s'en trouve. Cette sorte de poisson vient & sort des parties plus lointaines & extremes de la mer Septemtrionale, lequel se jectant & terrissant vers terre à grands troupes & infinie multitude, commence se monstrer en la Mer Germanique d'Escosse, & d'Angleterre environ le temps de l'Automne. Et tant plustost il commence à faire froid, plustost aussi le Harenc apparoist, & sans comparaison en plus grande abondance; que si l'annee n'est point froidureuse: ce qui fait juger qu'ils fuyent les glaces & rigueurs de la Mer glaciale: & de mesme suyvant la saison du temps froid ou chaut, on prend conjecture si l'année sera bonne, ou non; si tardive, ou saisonnee: Et ainsi les Harencs, s'en viennent demourer, & ensemencer leur germe en ces Mers plus supportables que la glacée; & s'y tiennent jusques à la fin de Decembre. Quant au voyage des Harencs qui toernent & sillonnent vers ces marches (laissant à part ceux qui s'arrestent ez contrees plus Septemtrionales, telles que sont Nordwege & Suece) est de faire une longue course ez en tours d'Escosse d'Angleterre; & puis s'en venir tout bellement remettre en pleine Mer. De sorte que (comme nous avons dit jusqu'icy, & disons encore) nous voyons que tout ainsi qu'il n'y a quasi espece d'oiseaux qui en sa saison ne s'essore, & ne se rende passagere pour changer d'air & de pays: aussi n'y a il presque sorte de poisson de Mer, soit grand, petit, (Dieu le voulant ainsi) lequel pour le prouffit de l'homme, ne change, avec le temps, & d'eau & de contrée. Et à dire vray, il semble que pour cest effect les Harencs soient particulierement envoyez de la Nature: veu qu'ils s'avoisinent des costes, & terrissent, & se presentent, & courent; mesmement ils montrent leur muffle, ou ils voyent du feu, ou lumiere, ou quelque humaine creature, commes s'ils vous convioyent & semonnoyent à les prendre. Et ne faut douter qu'ils n'ayent entre eux un Roy, & conducteur, tout ainsi qu'ont les mouches à miel: Et bien que ces Roys ne soient pas plus grands ny d'autre forme que les autres Harencs, ainsi qu'il en advient entre les Abeilles, ou le Roy est plus grand; si est-ce qu'il a une marque sur la teste, qui semble une couronne; & ces Roys sont rougeastres de couleur, & mesmement à la testest. Ces Roys marchants en front & les premiers, sont suyvis & accompagnez d'une effroyable main & multitude de subjects: & d'autant que ces Roys ont les yeux reluysans, comme le feu, & qu'ils semblent de nuit des esclairs; on les appelle Esclairs de la Mer. La nourriture & pasture de ces poissons est contraire presque au naturel de tous autres, d'autant qu'ils ne se nourrissent que d'eau; laquelle dez qu'ils perdent, & soudain qu'ils sentent l'air, ils meurent sans delay quelconque. Le Harenc frais est bon, quoy que mal sain: & ainsi le faut cuire dez aussi tost qu'il est pris, car autrement & n'estant point salé, pour estre d'un naturel tressubtil & delicat; il ne faut de se corrompre à un instant. Cette Mer n'a des Harencs que d'une sorte; bien que apres qu'on les a accoustrez & façonnez, il y en a de blancs & de rougeastres ou tannez: ce qui procede de la façon

En quel temps le Harenc est en la Mer Germanique.

Poissons marins sont passagers.

Le Harenc se plaist a terrir

Roys des Harencs quels.

Harencs ne sont nourris que d'eau.

Harencs blancs plus gras que les forets.

y accommodée & non de l'espece du poisson. Quant aux blancs, ils sont choisis les plus gras naturellement; & cecy pour autant qu'estans plus aisez à estre corrompuz, on les sale dez qu'ils sont pris en Mer, & se conservent en leurs caques continuellement avec la saumure. Quant aux Harencs soretz, ils sont faits des plus maigres; & les tient on dix ou douze heures seulement au sel; puis on les desseiche à la fumée, & ainsi il deviennent roussoyants & rougeastres: Et tant le Harencblanc que le soret, se maintient sans corruption aucune plus que tout autre poisson se ou salé; sauf & excepté le Saumon. La pesche des Harencs se commence icy pres terre vers la Sainct Iean, mais il s'en prend peu, & encore ne vaut il guerre: & pource pense & croit on que ce sont de ceux qui l'an precedent s estoient esgarez, & par trop avancez pres de terre: & c'est pourquoy ordinairement on les va pescher plus avant en Mer trois fois l'an, à sçavoir ez mois d'Aoust, Septembre, Octobre, & jusqu'à la my Novembre: toutesfois la gresse, l'abondance, & le meilleur de cecy, se treuve depuis la my Septembre, jusqu'à la fin d'Octobre: auquel temps ce poisson s'avoye plus vers le pays d'Escosse qu'en autre saison: & pource sont en plus grand nombre ensemble, & beaucoup mieux saisonnez: Veu qu'on voit evidemment que tant plus ils apperchent de nous, ils demeurent aussi plus maigres, soit (comme aucuns estiment) pour estre lassez du voyage: ou (comme je croy) pour le naturel de l'eau, & du fonds d'icelle.

Enquel temps on pesche le Harenc.

D'ou vient que nous avons des Harencs si maigres.

Le nombre des pescheurs, & vaisseaux, & sur tout de ce Pays, & des François, & aucuns d'Angleterre (mais en petite quantité) qui viennent lors, est presque infiny: mais nous parlerons de ce qui touche & a celle contrée, & a nostre Province, & description, comme aussi la chose luy est plus appartenante. Ainsi je dis, que ayant fait diligente recherce en Frise, Hollande, Zelande & Flandre (car des autres Pays bas on n'y envoye point des pescheurs qui facent à compter) combien de Busces & Botes (ainsi appellées par eux certaines sortes de Nasselles & Barquertes) vont ordinairement & en temps de paix, à cette pescherie; j'ay trouvé (quoy que d'autres disent d'avantage) que le nombre vient jusques à sept cens vaisseaux. Lesquels ez trois voyages des trois saisons susnommées, ainsi qu'on calcule pour vaisseau & pour voyage, ont porté chacun pour le moins, soixante dix lastes, qui reviendront à quarante neuf mille lastes: chascun desquels contient douze Cacques, & les Cacques estans capables de neuf cens jusques à mille Harencs pour pice. Et le laste ou tonneau on fait compte qu'il vaut d'ordinaire (l'un portant l'autre) dix livres de gros, à trois escuz pour livre: de sorte que venant faire une somme totale, cecy monte à quatre cens nonante mille livres de gros; qui valent, un milion, quatre cens soixante & dix mille escus.

Quel proufit cause le Harenc au Pays bas.

D'vers nõs de la moluê

Proufit que la Moluê porte au Pays bas.

La seconde des especes principales de poisson salé, est celuy que l'on appelle Cabelau, & Campedoglio, & les François Moluë, qui en Latin est nommé Asellus major, à cause du Merlus dit en Latin Asellus minor. Ce poisson est si grand qu'on en trouve jusques au poids de plus de 50. livres: Il est bon à manger, & frais & salé: & le pesche lon au mesme temps que le Harenc, mais en plus grande abondance en cette Mer voisine durant les trois mois d'Hyver & principalement en la Mer de Frise: On en prend & sale assez pour toute l'année & en si grande quantité, que cette pescherie porte de proufit annuel au pays de plus de cincq cens mil escuz.

La troisiesme sorte du poisson que principalement on sale (comme j'ay dict) est le Saumon, des Latins appellé Salmo, & Sulmo, & qui est plus grand que la Moluë, & tres bon tant frais que salé, lequel on trouve pardeça en tout temps, ez pays de Hollande & de Zelande : mais la plus grand pescherie & prise qu'on en face, est ez mois d'Auril, de May & de Iuing : & en sale lon en si grande quantité que le proufit en revient tous les ans à plus de deux cens mille escus. Et par là peut on penser, puis que ces trois sortes de poisson salé seules (rabattu le sel qu'on employe à le saler) montent en peu de mois plus de deux millions d'escus, à ceux du Pays; quel thesor peut porter la continuelle & generale pescherie de toute l'année : ainsi ne se peut imaginer, ny croire, estant la chose infinie & merveilleuse; & pource passons plus outre en nostre description.

DES FORESTS ET BOSCAGES RENOMMEZ EN LA BELGIQUE,

LA Forest d'Ardenne est la premiere : de laquelle Cesar escrit, qu'elle fut de son temps la plus grande de toute la Gaule; comme celle qui commençant à l'orée & rivage du Rhin, couroit avec une grandeur & espace desmesure par le milieu du pays & terroir des Trevoys; allant d'un costé jusqu'aux limites de Tournesy; & de l'autre jusqu'au territoire Champenoys de Rheims : ayant de long plus de cinq cens mille. Telle qu'elle est de nostre temps, encore est elle la plus grande de Gaule: mais le pays s'estant cultivé, & habité largement, elle est aussi tres-fort diminuée; & ce qui reste en pieds, & en boscage, n'a encor son cours par toute son estēduë de l'un à l'autre bout: Veu que souvent il n'y a point de bois, & que le nom y est changé, & la pluspart est labouré & deffriché. D'ou ayant elle est plus continuée & touffue on le peut compter depuis Theonville jusqu'aupres du Liege; qui est environ l'espace de trente lieuës: le mitan & centre de laquelle est pris à Sainct Hubert, lieu lequel (comme dict Gemma) est posé à vingt & six degrez & 40 m. de longitude: & à cinquante degrez & 4 m. de latitude cette forest remplie de toute sorte de tres-hauts arbres & tres-gros, qui la rendent non moins belle & plaisante que commode & prouffitable.

Cesar li. 5. & 6. de la guerre de Gaule.

Estēduë de la Forest d'Ærdēne

Ou l'Ardēne plus boscageuse.

Le bois de Mormault est tres-beau & treslarge, posé au pays de Hainaut : il commence pres du Quesnoy; & au Midy s'estend vers le pays de Vermandoie par l'espace du plusieurs lieuës, embrassant villes, & villages, & plusieurs hameaux & habitations, avec bon nombre de ruisseaux & eaux tres-vives & tres-cleres. On faict en ce bois quantité fort grande de Charbon: ce qui a induit plusieurs à penser, que ce soit une partie de l'ancienne Forest Charbonniere: mais d'autres afferment que la Charbonniere fut plus avant vers la partie Orientale, entre les rivieres de la Meuse & Sambre; & que la Forest gentille d'Harchie est encore des restes d'icelle : en laquelle y a un village avec un fort

Bois de Mormault en Hainaut.

Ou estoit la Forest Charboneniere.

Chasteau

Chasteau portant le mesme nom d'Harchie, au quel est la residence ordinaire des Seigneurs de Barlemont.

Bois de Sainct Amand.

Seig. d'Ameriers grãd veneur de Hainant

Le tres-amene & tres-delicieux bois de Sainct Amand, qui est aussi au pays de Hainaut, pource qu'il avoisine icelle forest est aussi nommée la forest de Raime; elle commence sur les limites du pays de Flandres Gallican ou François, en ce grand village de S. Amand, dont il prend son nom, & courant la route du Levant s'estend jusques à Valenciennes; & est fort sombre, touffu & espois, & de grande estenduë. La forest de Raime appartient au Seigneur, d'Ameries; duquel parlerons cy apres, lequel est grand Veneur de Henaut; d'autant que cette forest porte quant & elle ce tiltre & degré d'honneur & dignité.

Forest de Faigne d'ou nõmée ainsi

Le Bois de Faigne est aussi en partie au Conté & pays de Hainaut; & commence aupres d'Avenes; & faisant une grande & large estenduë de terroir, continuë jusqu'à Mezieres en France; qui est l'espace de plus de seize lieuës, bien que jadis elle s'estendoit encor d'avantage. Elle retient presque son ancien nom (quoy que corrompu) à elle donné pour les Faunes & Satyres; & que (peut estre) ç'a esté l'Occasion (prise de ce lieu) que les Poëtes ayent faint ces Faunes chef-cornuz, & chevre-pieds; pour autant que les premiers habitans de ces forests furent si brutaux & sauvages qu'ils paroissoyent estre demy hommes, & moitié bestes.

Bois de Sonien.

Sonien est un bois en Brabant, voisin de Bruxelles & à la volée du canon d'icelle: qui a son estenduë vers le Midy jusques à Breine Aleud, & à Breine le Chasteau, par l'espace de trois lieuës: estant ce bois & grand & magnifique; si bien qu'il contient de circuit plus de sept lieuës: à sçavoir huict mille arpents de terre, chascun Arpent contenant quatre cens mesures, & les mesures, estans chacune de vingt pieds Romains. Au reste tous les ans la coupe de ce bois se fait de cent Arpents, qui rapportent de proufit au Roy d'environ 50000 florins, qui viennent à la concurrence de vingt & cinq mille escuz; & ainsi au bout de quatre vingts ans, le bois estant tout taille & couppe recroist & est tout renouvellé comme au paravant, ayant les arbres aussi grands & gros & touffuz que lors de la premiere coupe. L'estenduë de ce bois embrasse plusieurs villages, & ensemble le Chasteau des trois Fontaines, avec si grand nombre d'Abbayes & Monasteres, que c'est un plaisir & merveille: de sorte qu'au temps d'Esté il y a plusieurs gentils-hommes, & citoyens, desquels les uns pour plaisir, les autres s'estans voüez, voyagent, l'espace de trois semaines ou un mois avec leurs femmes & suite, par ce bois tres-plaisant, visitans les Monasteres avec grande devotion, & non saas sentir une consolation inestimable en leurs esprit.

Meerdal forest voisine de Louvain, est grande & belle, & assez renommée, tant pour son amenité & plaisance, que pour

que pour les bestes (servans au deduict de la Chasse) qui y sont en infiny nombre, & la prosuitte desquelles y est tres franche & tres-libre. *Bois de Merdal.*

Zaventerloo est un bois, posé entre Louvain, Bruxelles, & Vilvorden, & non loing du village de Zaventer; iceluy bois estant aussi beau, plaisant, & aggreable. *Zaventerloo.*

En la mesme region de Brabant est le bois de Groetenhout assis un peu au dessus de Turnhout, d'ou prend source le petit fleuve d'Aade, qui se rend dedans le Nethe: & est ce bois grand; & ores frequenté grandement; à cause que la Royne d'Hongrie Marie du temps qu'elle vivoit, & à laquelle appartenoit la place de Turnhout, souloit y dresser l'assemblée pour la Chasse. *Groetenhout.*

Marlaigne est au Comté de Namur, & a ce bois son commencement au Chasteau de la mesme ville de Namur, prennant son estenduë vers le Sudwest en grande largeur tirant à Filippeville ; & va non trop loing de la Meuse faire monstre & parahe de son orgueilleuse beauté. *Marlaigne.*

Niepe est le principal bois de Flandres, non loing des limites d'Artoys; avoisinant la Riviere du Liz, d'esgalle distance, quoy que par divers lieux, à sçavoir de deux lieuës, les places de Cassel & de Bailleul; estant ce bois & tres-beau, grand, & tres-ancien, ayant un Chasteeu fort d'assiette. *Niepe.*

La mesme region de Flandres contient en soy le bois de Nonnen qui est pres d'Hypre , & s'estend vers Septemtrion en grande largeur, & longueur, embrassant & contenant en soy bon nombre de Villages & d'Abbayes. *Nonnen.*

Poodsberch sert de limite aux pays de Flandres & de Hainaut, pres de Grammont & Lessine; & est un bois grand & en forme ronde. *Poodsberch*

Au pays d'Artois est le bois-Guillaume pres de Renti, ou se donna une demy bataille & journée l'An 1554 (ainsi que dirons en son lieu) entre l'Empereur Charles V. & le Roy de France. *Bois Guillaume.*

Au Duché de Gueldres pres d'Arnhem regardant au Nordwest est le plaisant & beaubois qu'on appelle Echterwalt. *Echterwalt*

Ce qu'en Frise on appelle les Sept Forests sur les bornes d'Over-yssel, sont sept grands bois voisins l'un de l'autre, & lesquels donnent nom à l'un de Frise. Chascune de ces Forests & pays boscageux contiennent bonne espace de pays, & en iceluy nombre suffisant des Estats de bourgades & villages , qui (à dire vray) contentent fort la veuë à ceux que les regardent. *Les sept Forests.*

Et abondent ces bois & forests en toute sorte de venaison les Cerfs, Dains, Chrevreux, Sangliers, Lievres, Cõnils, Tessons de toute espece, & jusqu'aux Lirons & Herissons, n'y manquans point; ains y sont en abondance, ayans la chair fort bonne; mais non si aggreable & savoureuse qu'en Italie : & mesmement les Lievres. Il n'y a point faute de Loups, de Renards, ny de Faines : mais pour obvier à cecy, le pays est fertil en bons Chiens prompts à pour

suyvre ces bestes;comme ils en ont de toute autre sorte pour la Chasse, de quelque espece que ce soit;bien que les meilleurs viennent d'Angleterre.

Segugi Chiens Bracques.

Il est vray que pardeça,y a une espece deChiens &Bracques(que nous apellons à cause de leur sagacité & force de l'odorat Segugi.)La race desquels est si bonne,qu'elle merite bien qu'on eu tienne propos; puis que Silius Italicus excellent poëte,vivant du temps de Neron Empereur, en fait expresse mention en son livre dixiesme de la guerre Punique. Il y a deux sortes de ces Chiens, à sçavoir de moyens & de fort petits: les uns & les autres sont beaux,ayants les oreilles qui leur pendent presque jusqu'a terre; & sont tous les deux de ce naturel,que dez qu'ils voyent ou sentent la proye blecée, ou non;ils en poursuyvent si courageusement & obstinement la trace, soit par bois,hayes,vallons,ou coustaux,& montaignes,ou autre part quelle que ce soit; que jamais ils ne l'abandonnent jusqu'a ce qu'ils l'attaignent,& la descouvrent au Veneur:& c'est pourquoy par deça les Forestiers & Vauasseurs cerchent à quelque prix que ce soit,de ces Chiens pour en envoyer ez pays estranges: neantmoins il ne semble point qu'ils puissent prouffiter & faire engeance & race ailleurs qu'en cette contrée. Or les vers de Silius sōt tels.

Vt canis occultos agitat cum Belgicus Apros,
Erroresq; feræ, sollers, per devia mersa
Nare legit, tacitoq; premens vestigia rostro
Lustrat inaccessos venantum indagine saltus,
Nec sistit, nisi conceptum sectatus odorem
Deprendit spissis arcana cubilia dumis.

C'est à dire:

Comme un Limier Belgeois, pourchassant le Sanglier
Esventant diligent les erres du gibier,
De son nez atterré, par destours va chassant:
Et de son musle mut va les routtes pressant,
Par lieux que les Chasseurs par leurs brisées sont
Aspres, & sans accez, queste a val & a mont

Sans

Sans repos, jusqu'à tant qu'il ait bien descouvert
Le sujet de l'esvent, dans son espais couvert.

Voyez encor cette autre race de Chiens allans à l'eau: jadis pour cest effect on s'aydoit des Barbets, qui servoyent très-commodement: mais ores on a trouve une autre sorte de Chiens en Hollande, qui font perdre le credit & le renom aux Barbets: car ils sont plus grands & plus renforcez, gaillards au possible, bien fendux de gueule, & ayans le poil court; si bien que suyvants le Canard en l'eau, ou autre gibier, ils y vont si gayement & agilement, que soudain ils l'emportent, ou à tout le moins, avec le temps, ils le lassent de telle sorte, qu'en fin il est contrainct de se rendre. On commence encor à departir de ces Chiens par les autres Provinces. Ce pays, outre ce, nourrist des Martes, quoy qu'en bien petit nombre; assez de Loutres; grande quantité de Putoys, ou Fechaux, qui sont à present cogneuz par toute l'Europe, à cause des peaux d'iceux qu'on porte par tous les endroits d'icelle. D'ours, & de Porcs espics il n'en y a point qui naissent au pays: toutesfois en y mene l'on d'Osterlandt: d'Aphrique on y conduit aussi des Lyons, Tygres, Loucerviers, Leopards, Onces, & autres telles & semblables bestes farouches, & rebelles toutes en vie. Qui plus est, du temps que je dressoy cette description, au mois de Septembre 1563, fut amené icy un Elephant Indien que le Roy d'Espaigne envoyoit à son Cousin le Roy de Boësme; pour lequel voir, le peuple venoit à tas & troupes infinies, bien que ce ne fust le premier qu'on avoit veu en ces contrées. Et toutesfois nous ne trouvons tant de singularitez, & rares proprietez en cest animant, que les autheurs anciens luy attribuent en leurs escrits; estant aussi grossier ce cerveau, qu'il est de corps & proportion; suyvant naivement le naturel d'un Porc, prenant sa pasture, mangeant & beuvant de tout ce qu'il rencontre: il beut une fois tant de Vin, qu'il fut 24 heures qu'on le tenoit pour mort, puis revient; mais beaucoup plus affamé que jamais, & ayant plus d'appetit.

Chiens Hollandois allans à l'eau.

Elephant lourd & grossier.

On trouve par tout le pays des Perdrix, mais non telles que celles que les Florentins nomment Coturnice: ils ont outre ce, des Phaisans, Tourterelles, & Cailles en grand nombre, mais non si bonnes & savoureuses qu'en Italie: comme les Tours & Mauluis, leur defaillant propre nourriture, n'approchent des nostres en bonté. Les Merles sont icy meilleurs & en plus grande quantité. Il y a encor icy de toute autre sorte d'oiselers raisonnablement, & sur tout d'Alouëttes, & en abondance merveilleuse. Lesquelles (peut estre) par deça ne doivent rien en bonté, & delicatesse de goust à celles du Pays d'Angleterre tant loüées par Polydore Virgile en son Histoire. Les Pays bas nourrissent assez de Paons, Cignes, Herons, Cicoignes, Oyes, Canes, & Poulles; tant du Pays que d'Inde, de Barbarie, & d'Osterland: & icelles grandes, belles, & bonnes & en abondance. On y voit suffisamment des Colombs, de toutes sortes, & sauvages & domestiques: & si ont d'avantage tel nombre & de tant de sortes d'oiseaux de Riviere, & principalement

Oiseaux du Pays bas.

Polydor. li. 1. de l'hist. Angloise.

cipalement en Hollande : (ainsi que dirons en son lieu) que, outre le plaisir qu'on a de les voir & les prendre, on en tire encor un support & commodité agreable au peuple; d'autant qu'ils se vendent à bon marché. N'y a faute aussi d'oyseaux de proye en ces cartiers, la plus grande partie desquels naissent au pays; tels que sont les Aigles, Autours, Faucons, Allans, & Pelerins, Espreviers, & Esmerillons. Mais pour-autant que l'apprivoisement & la maniere de dresser ces oiseaux, pour le service de la Fauconnerie à diverses sortes de Chasse, est une chose excellente & Royale & que ceux de ce pays en ont esté les invêteurs; je suis aussi contrainct d'en esclarcir un peu la matiere. En premier lieu je dis, que c'est chose merveilleuse, & presque incroyable, que ny les anciens Romains, ny les Grecs, ny pas une autre nation quelle que ce soit, devant, ou apres eux par si longs siecles & parmy un si grand nombre d'hommes ingenieux accorts, & illustres, n'ont sçeu cogneu, ny entendu l'art & science de rendre ces oiseaux rauissants apriuoisez, & moins les adextrer, & faire à la Chasse; cette nation seule ayant eu cest avantage : Voire n'ont ils point eu l'esprit d'estre les premiers à se mettre sur les grandeurs & rang de la Noblesse de ce monde, & cecy pour n'avoir eu ces autres pays ny le nombre, ny l'abondance de ces bestes, de quoy ceux de ce pays avoient à plaisir & souhait. Lesquels bien que (comme dict est) eussent en leur pays toutes sortes d'oiseaux de proye necessaires; si est ce que non contents de ce que Nature leur a departy, soit qu'ils le facent cõme poussez de la gaillardise de leur engin & esprit, ou y attirez par le gaing, ils en ont trouvé la source, & abondance pleniere en pays estrange, & les sõt allez cercher jusques aux extremitez du pays & Royaume de Norweghe: ou estant la multitude de ces oiseaux si grande, il semble qu'ils ayent si bien estudié leurs naturel, actions & façons de faire, que quelqu'un des plus habiles, & experts, entreprit de les aprivoiser pour s'en servir: la choise luy reussissant à souhait, lesquelles choses sont considerations, inventions & industries, surpassants la capacite du vulgaire. Car qui considerera cõbien il y a des sorted s'oiseaux, voire de ceux qui vivent, & naissent en nos maisons, ainsi que font les arondelles, lesquels nous semblent estre domestiques, & toutesfois en un rien deviennent si estranges & sauvages, qu'il est impossible de jamais les apprivoiser & adoucir: & d'autres, lesquels bien qu'estants petits se monstrent privez parmy nous, ainsi que font les Moineaux ou Passereaux, & les Estourneaux ou Sansonnets; si est-ce que bien tost ils reprennent leur sauvagine, & naturel estranger; & s'enfuyants de nous se fourrent parmy ceux de leur espece : Considerant (dis-je) cecy, il ne sembloit point vray semblable que les oiseaux boscageux, montaignars, passagers, farouches, ravissants, & sauvages peussent estre domptez, & moins renduz doux, aprivoisez, & domestiques: & qu'on les deust rendre si humbles & obeissans, & dociles qu'on faict; quoy que desia avancez d'aage : ce qui faict estimer l'invention & l'art excellent & noble, & de si grand plaisir, & grandeur, que l'usage de cest exercice est demeuré en ce temps pour les seuls Princes, grans Seigneurs & Gentils-hommes: d'autant qu'outre que les frais y sont trop grans pour les Roturiers, & Paysants, cette si rare & noble & gentille vacatiõ ne doit point estre communiquee, ny permise aux Paisans, ny à pas un qui soit de basse & plebée condition. Pour revenir donc à propos, Les Belges furent les premiers qui aprivoiserent & dresserent ces oiseaux ravissants à nous donner & pleisir & prouffit: si bien qu'on voit l'Aigle, orgueilleuse, & hautaine

Fauconerie incegneuë aux Grecs et Romains mais non aux Belges.

Belges vont querir les oiseaux de proye en Norweghe

Aigle domptée pour le vol.

taine, estre aprivoisée quoy que impatiente du joug elle astraigne trop la main du Fauconnier, de ses serres, & batte la face d'iceluy de ses aisles, & laquelle se ruë sur les Biches, sur les Dains, & Chevreux, come l'Autour fait la guerre aux Lievres, aux Perdrix, & aux Oyes sauvages; l'Esprevier aux Perdrix, aux Mauluis & aux Cailles. Mais sur toute chasse du gibier, la plus belle & Royale est celle des Gerfauts, & Faucons contre les Herons, & les Grues; laquelle bataille se donne en l'air, avec telle defése & offése des parties; ores en l'air, & tantost en terre, que le cóbat durera un lōg traict au grand plaisir, & des Faucōniers & de ceux qui y assistēt. Depuis ces Flamands ont esparts ça & là par la France, Allemaigne, Angleterre, Espaigne, & Italie, non seulement cest art si noble, & plaisant de Faucōnerie, ains encor y ont porté, & y portent ordinairement grand nombre de ces oyseaux de proye, & dressez, & domesticques; & de ceux qui sont encores à faire, & sauvages: & cecy à leur prouffit, & loüange; & au grand plaisir & contentement de ceux qui les achaptent. Le premier (selō que recite Frere Leandre Boloignois) qui porta en Italie la Faucōnerie, il n'y a pas encor 400 ans (qui estimeroit qu'une si illustre nation fust par si long temps ignorante d'une telle gentillesse & d'un si honeste exercice?) fut l'Empereur Frederic sur nomme Barberousse: lequel passant d'Allemaigne à Rome, entre ses autres horribles & cruelles actions, ruina de fonds en comble (quoy que provocqué à ce faire) la Cité magnifique, grande & populeuse de Milan. A l'exemple d'iceluy nos Florentins ont depuis adjousté, ayans grande commodite de hayes, halliers & buissons de longue estendue, faictes à escient avec assez de pasture pour les oiseaux, & là ils dressēt des rets & filais propres, & qu'ils appellēt Ragne, à fin de faire voler le Faucō & Esmerillon, lesquels sōt tenus sur l'aisle, jusqu'à ce que ces oiseaux soiēt assemblez; & tādis on les entretiēt en l'air avec le leurre, & quelques petits morceaux de chair; à celle fin que les oiseaux cachez en ces hayes, & chassez hors d'icelles avec pierres & bastons ne sortent point du halier, de peur que le Faucō ne fonde sur eux, & qui de tous costez vole peur les assaillir: mais que couverts & coy emēt ils se jettēt en ces tiles & filais, au tresgrād plaisir du maistre de l'Esmerillō. Mais voyōs en quelle sorte c'est que les Flamands se pouvoyēt d'une si grande quātité de ces oiseaux de proye: Ils passēt & naviguēt tous les ans au mois de Iuillet vers les extremitez de Norwege plus de 1500 milles loing d'icy: car cest lors que les petits sōt & esclos, en fleur, & grande abōdāce: & lesquels ils prennent tout ainsi avec des apeaux & rets, (ou ils font voleter des pigeons) ces oiseaux de proye, que par deça nous prennons avec les pantenes & sedons, & filais les petits oiselets: & d'iceux ils en tecouvrent en telle quantité que bon leur semble: & sur tout de Faucons que nous appellons Pelerins, d'autant qu'ez autres pays ils sont estrangers; & y en a peu pour estre oiseau passager: Ils prennent des Aigles, mais peu, d'autant que leur propre pays est en Espaigne d'ou Charles 5. du non Empereur en feit conduire pour un coup 24, qu'il dōna de present au Pape Leon dixiesme: ils y prennent encor assez de Gerfauts, mais non en trop grand nombre, estant cest oiseau & rare & fort estimé: mais des Autours, Tiercelets, & Espreviers, ils en retirent a suffisance, comme encor ils font des Esmerillons. Lesquels oiseaux en general, semble que desirent & ayment la froidure, si bien que telle fois ils prennent des Gerfauts, qui ordinairement sont presque tous blancs, & des Faucons & Espreviers de mesme couleur; ainsi qu'on les voit en ce pays tres-froid, ou non seulement ces oyseaux sont blancs & autres plusieurs de diverses especes; ains encor les [illegible] aux divers y [illegible]ont

Plaisier de la Chasse du Heron.

Qui le premier porte la Fauconnerie en Italie.

Façō de voler à l'oiseau en Florence.

Comme on prend les oyseaux de proye en Norweghe

Aigle viennent d'Espaigne

Gerfauts es Espreviers blancs.

Ours, Loups Renards et lievres blancs en Norweghe.

sont blancs,tels que les Ours,les Loups,Renards,& Lievres en grande abondance. Quant à ce noble & gentil oyseau de proye qu'on nomme Sacre,il ne s'y en trouve point;d autant que(comme aussi les autheurs descrivent) on ne sçait point qu'il en croisse ny naisse ailleurs (qui est un cas notable) qu en l'Isle de Candie. Et que cecy suffise quant à ce qui touche les oyseaux ravissants & de proye : si bien que continuans le discours & suite de cette nostre description,nous despescherons(suyvant que l'avons promis,& l'ordre par nous commencé)la generale narration du naturel & condition tant des hommes que des femmes ; puis qu en general nous avons specifié les conditions du pays & de l Ocean qui le ceint & arrouse.

La seule Cādie nourrit des Sacres.

QVALITE ET FACON DE VIE DES HOMMES ET FEMMES DES PAYS BAS.

Provinces des Pays bas ou les hommes sont plus grands.

LES habitans de ce pays sont communement beaux,bien faits & proportionnez ; & sur tout tant hommes que femmes ont les jambes tres bien faites,& sans nulle difformité,sont de belle & juste stature , plusieurs desquels surpassent la hauteur ordinaire: mais en Hollande sont plus grands,& encor tres-grands en Frise; & neantmoins suyvant l'advis de tous(fondé tant sur les escrits de Cesar,& autres anciens autheurs,que sur les ossements trouvez en diverses saisons par les tombeaux,)on recueille que dez le temps d'iceux autheurs, & quelque espace de puis,voire jusqu'au siecle de Charle-maigne,les hommes furent encore plus grands qu'ils ne sont à present. Ce qui fait que plusieurs croyēt(laissant à part beaucoup d'autres opinions)que cecy est causé pour le plus de la conversation & meslange d'un si grand nombre d'estrangers qui abordoient,& abordent sans cesse,qui les rend de moindre stature que jadis. Mais je tiens,& afferme de ma part,que cecy provient plus de la qualité & façon de vivre les habitans,de laquelle ils usent maintenant plus reiglée,& escharse,que d'autre occasion quelle que ce soit. Surquoy Cesar,au commencement de son quatriesme Livre des Commentaires,monstre bien quelle en estoit son opinion,lors qu'il dit ainsi: Laquelle chose & à cause du genre des viandes & de l'exercice ordinaire, & liberté de vie,entant que dez leur enfance,ils ne sont accoustumez ny astraints sous aucun devoir,ny discipline, & qu'ils ne
» font rien par contrainte ; ains poussez de leur seule volonté , leur augmente les forces & les rend d'une estrange
» hauteur en leur stateur. Ceux cy furent les premiers d'entre tous les Gaulois & Germains,qui receurent la Loy &
» cognoissance du Sainct Evangile,& Foy de Iesu-Christ ; & qui mieux de tout temps l'ont entretenuë,reverée,&
» gardée;ainsi que le tesmoignent infinis escrits, memoires,& instructions anciennes ; & comme on le voit manifestement

D'ou vient qu'on n'est si grād que jadis.

Cesar liv.4 de la guerre de Gaule.

festement par tant de si belles Eglises, Abayes, Convents, Monastéres; Hospitaux & autres Saints lieux & Sacrez Edifices, qui ont esté fondez, par Villes & Bourgs & Villages au plat pays de toutes parts, douëz, & pourveus abondamment de riches rentes, & gros revenu; & cecy par les gens de bien, & de sainte vie, qui jadis vivoient en ces cartiers.

Le peuple Belgic est vaillant & courageux en guerre, soit à pied ou à cheval; & par mer & par terre, & sur tout s'ils sont conduict : d'un brave & genereux Capitaine, desquels ils en ont tousiours quelcun, si bien qu'ils confirment ainsi la parolle de Cesar; lequel discourant en general sur toutes les nations de Gaule, il dit au premier livre des Commentaires: Les plus forts & hardis sont les Belges entre tous les Gaulois. Et au second Livre, Les seuls Belges (dit-il) furent ceux qui de la memoire de nos Peres, (toute la Gaule estant affligée & ravagée par les Cymbres, „ & Teutons,) empescherent ces coureurs d entrer en leurs terres, & finages. Et certes ils donnent grand tesmoigna- „ ge de leur vertu (comme ils en ont fait preuve en tout temps jadis) & encor plus freschement ils l'ont fait par si „ grand nombre de victoires gaignées sur leurs adversaires & voisins; jusques en l an de nostre salut mille cinq cens „ cinquante neuf.

Cesar 1 & 2 de la guerre de Gaule

Ils sont tres-experimentez au fait de la marine, allans avec leurs vaisseaux (desquels ils ont nombre presque infiny (roder presque par tout le monde.

Belges sont bons Mariniers.

Ils se tiennent si asseurez sur Mer, tant pour estre biẽ instruits en l'art de navigage, que pour la force, estoffes, & solidité de leurs Hurques & Navires, qu'ils ne voyagent pas seulement par Mer tout le long de l'année ; mais qui plus est, sans craindre aucun temporal ny tempeste, ils ne s'arrestent oncques en port, jusqu'à ce qu'ils ayent mis fin à leur voyage : combattans tres-hardiment contre toute espece de vents, & contre la fureur impetueuse des ondes escumantes de la Mer, & par consequent, ne perdans point le temps, ils despechent leur voyage plustost que toute autre nation de l Europe. D avantage, ils ont outre ce la cognoissance des langues vulgaires si familiere, que c est un cas digne de merveille: comme ainsi soit que plusieurs d entre eux, encor que jamais ne soient sortis de leur pays si sçavent ils parler, outre leur langue naturelle, & maternelle, plusieurs autres langages, estranges, & sur tout le François qui leur est fort cõmun, & familier. Plusieurs y en a qui parlent Allemand, Anglois, Italien, & Espaignol & autres d'autres langues plus esloignées Leur parler naturel, sauf en quelques endroicts, ou lõparle (ainsi que dirons cy apres) François & Alemand, est nommé par les Estrangers Flamand, & en Latin Teutonique; & cecy (suivant l'opinion d'aucuns autheurs) de Tuiscon, duquel faict mention Corneille Tacite, en son livre des Façons de vivre des Ger-

Belges sçavont les langues vulgaires.

Langage Flamand est Teuton. Les Teutons d'ou ainsi nommez.

Tacite liv. des mœurs des Germains. des Germains. Lequel Tuiſcon on dict que de ſon nom baptiſa & apella Teutonia, toute celle grande & ample Province qui ſe nommoſt du temps des Romains Germanie, & ores le plus frequentement dicte Alemaigne. De ſorte que tous ces Belgiques des Pays bas ſe tenans (comme de vray ils ſont) Teutons d'origine, & que jadis leur langue fut une meſme, & encor ne ſont ils deux langages gueres differents & diſſemblables; ils appellent encor en ce temps leur langage Teutonique.

Le langage Flamand eſt l'ancien Teuton. Lequel eſt vrayement un parler ample & copieux de vocables & mots propres & ſignificatifs, & tres-idoine à recevoir & former quelque parolle que ce ſoit; mais on l apprend difficilement, & eſt encor plus faſcheux à proper-ner: de ſorte que les enfans meſmes qui ſont nais au Pays, ſont bien grandelers avant qu'ils puiſſent bien former les mots ny proferer les paroles. Et tient on pour tout aſſeuré & le affirme lon par pluſieurs raiſons, memoires, & paſſages, que cette langue eſt la meſme qu'on parloit en ce pays du temps de Ceſar: ſi bien que le meſme Ceſar au commencement de ſes Commentaires, faiſant la Gaule eſtre diviſee en trois parties, à ſçavoir Belgique, Celtique, & Aquitanique; ils dit ces mots: *Ceſar liv. I de la guerre de Gaule* Tous ceux-cy ſont differents entre eux en langage, loix, & façons de vivre: tellement que ceux cy s'eſtans juſqu à preſent maintenuz en cette diverſité de langage à l endroit des autres Gaulois, il ſemble qu'ils ſe ſoient conſervée leur premiere & ancienne langue. Car eſtans plus eſloignez de la converſation & hantiſe des Romains, ils né pouvoient facilement alterer & corrompre leur langue: ce qui ſe voit evidemment en l'alteration des langues de France, Eſpaigne, & Italie; leſquelles ſont en effect tirees (mais corrompuëment) du Latin: & ne faut point douter que d'autrefois elles n'ayent eſté differentes de la Romaine, & Latine:

Belges ſont adonnez au trafic. D'avantage les habitans de ce pays ſont fort adonnez au trafic de marchandiſe, & s'entendent en toute ſorte de denrées; d'autant que leur pays eſt preſque tout fondé & arreſté en la marchandiſe, & arts mechaniques: ſi bien qu'il y a des plus excellens ouvriers & artiſans qu'on ſçache comme l'on peut voir par cette tresbelle Draperie, Tapiſſeries merveilleuſes & riches, Sarges, Oſtades, demy Oſtades, Fuſtaines, Toiles, & autres choſes innombrables pour le trafic; & tant de ſortes de Mercerie de haut prix qu'on y vend & qui ſont ça & là tranſportées par la voye d'Eſpaigne & de Portugal; non ſeulemẽt par l'Europe, ains encor en pluſieurs cartiers d Afrique, & en la pluſpart des Indes, tant Orientales que Occidentales. *Belges ingenieux & diligents.* Ces Belges ſont gens fort laborieux, diligens ingenieux & capables à s'adonner à tout faire; imitans toſt, & proprement (comme dociles & de bon eſprit) tout ce qu ils voyent. Ce que Ceſar obſerva d'eux, & que l'experience nous fait cognoiſtre, en ce qu'ils ont introduict en leurs pays tãt de Meſtiers, venuz & tirez de pays eſtranges; veu qu'ils ſont deſia des Draps de ſoye & tapis veluz à la façõ de Levant. Or voicy

comme

comme Cesar en parle: Ce peuple est d'une estrange & admirable ingeniosité & tres-propre à imiter, & mettre en œuvre tout ce qu'un autre leur sçauroit monstrer. Aussi ç'ont esté les Belges (ainsi que dict avons) qui furent les inventeurs de plusieurs choses & necessaires & excellentes. Ie trouve que ce furent eux des premiers de deça les Monts qui commencerent à faire, non seulement les toiles, ains encor des draps de plusieurs sortes: & en portent l'art, & façon en Angleterre; comme aussi ils en feirent de l'art de la Tainture: estant chose asseurée que les Anglois venoient en ce pays se charger de drapperie jusques environ l'an 1404, & encore quelque peu apres; ce qu'eux mesmes confessent. Des draps de ce pays & mesmement de ceux d'Hypre en est faite mention jusqu'au livre d'Alphonse 9. Roy de Castille. Voire en parle nostre grand Petrarque en un Opuscule faisant discours du voyage qu'il feit en ces contrées, il y a plus de deux cens cinquante ans: escrivant ainsi au Cardinal Colonne: I'ay veu les peuples de Flandres & de Brabant fileurs de laine & Tisserans. Les Belges sont aussi les vrais Maistres & restaurateurs de la Musique: ce sont eux qui l'ont remise sus, & reduite à sa perfection: l'ayans si propre & naturelle, que hommes & femmes y chantent comme de leur instinct par mesure; & cecy avec grand' grace & melodie: tellement qu'ayans depuis conjoint l'art à ce naturel, ils font telle preuve, & par la voix, & par les instruments de toutes sortes, que chacun voit & sçait: vuu qu'il n'y a Court de Prince Chrestien, en laquelle n'y aye quelcun de ses Musiciens. Et à fin que je parle de ceux de nostre temps: de cette Province, sont sortis Iean Tainturier de Nivelle, duquel je fais mention en la ville dont il estoit natif, à cause de l'excellence & rareté de sa vertu: Iosquin de Prez, Obrecht, Ockegen, Richiafort, Adrian Willaert, Iean Mouton, Verdelot, Gombert, Lupus Lupi, Courtois, Crequillon, Clement non Papa; & Corneille Canis, tous lesquels sont decedez: mais les ensuivants vivent, Cyprian de Rore, Iean le Coich, Philippe de Monte, Orland de Lassus, Mancicourt, Iosquin Baston, Chrestien Hollandois, Iacques de Waet, Bonmarché, Severin Cornet, Pierre du Hot, Gerard de Tornhout, Hubert Waelrant, Iacquet de Berchem lieu voisin d'Anvers, & d'autres encor tres-renommez & fameux Maistres en Musique espars en honneur & honnestes degrez par le monde.

Les habitans de ces pays sont naturellement froids, & attrempez en toutes leurs entreprises: usans sagement de la Fortune se leur offrant, & selon que le monde se comporte, sans qu'ils s'esmeuvent par trop: ce que l'on voit & comprend assez & de leurs propos & de l'estat de leur face, & de leur chef: entant qu'à peine, (quoy que saisis de vieillesse) changent ils de poil, ou deviennent chenus & grisons. Que s'il y en a quelques uns de naturel plus chaud & aduste, & plus participant du Saturnien, qui se laissent saisir & vaincre des ennuys, & tristesses, ne leur pouvant resister, ny repousser la douleur; ils en sont soudain accablez & meurent de trance. Ces hommes ne sont gueres ambicieux, au moins communement: de maniere que quelqu'un d'entre eux ayant faict son proufit, & gaigne honestement, & pour sa suffisance; soit en l'administration du public, ou au trafic de marchandise, ou autrement, il quite ce travail; & loüablement se retire pour vivre en repos, employant la plus part de ses moyens & facultez à faire bastir, à quoy ils sont tous fort adonnez, vivans des fruits de leurs terres, ou de leurs rentes & revenuz

Draperie, & Tainture vient de l'inuention Belgique.
Petrarq. livr. 1. des Epist. 3.
Belges grands Musiciens.
Musiciens de nomaux Pays bas
Musiciens Begels vivans a present.
Descriptiō des Beges.
Ceux du Pays bas non gueres ambicieux.

revenuz. Et comme ils ſont froids de nature, auſſi ſont ils attrempez, continents & peu adonnez aux plaiſirs laſcifs, & venereens: & deteſtent grandement, & abhortent l'adultere: ils ne ſont plus coleres & furieux que de raiſon, ny trop ſuperbes; voire ne ſe laiſſent commander par l'envie: qui faict qu'ils ſont civils, accoſtables, doux, ouverts & prompts à tout faire lors qu'ils hautent les compagnies: & ſur tout ſont ils fort gais & diſants le mot joyeux, quoy que quelquefois trop licentieuſement & ſans reſpect quelconque. Mais d'ailleurs ils ſont avares, ou (pour mieux dire) gens qui ne deſirent que d'avoir: & en general tous ſont amateurs de nouveauté, & ſi aiſez à ſeduire, qu'ils croyent chaſcun qui leur parle; & ainſi tres-facilement on les deçoit: & ſe laiſſent ſans y perſer envelopper, & empieger en des affaires & entrepriſes de quelque conſequence qu'ils puiſſent eſtre. Que s'ils s'ombragent, & prennent quelque Caprice, ils deviennent auſſi ſoupçonneux & s'obſtinent en leurs fantaſies. Ils ſont aucunement hauts à la main, & trop par leurs : ils ne ſe ſoucient que bien peu du proufit d'autruy, & oublient toſt les plaiſirs receuz, & par conſequent n'ayment guere leur prochain. Il eſt vray qu'ils ne ſe ſouviennent longuement des torts receus, & ne tiennent leur cœur & haine contre quelqu'un; retenans en cela la couſtume ancienne de ce Pays en ces effects; ſuyvant ce qu'en dict Ceſar, ſelon que l'air & les influences celeſtes les y enclinent. La plus part du peuple de ce Pays bas eſt encor ſouillé de cette faute, que preſque tous ſont adonnez à trop boire: en quoy ils prennent un ſingulier plaiſir: ce qui eſt cauſe que ſouvent ils boivent tant & nuict & jour, qu'outre le deſordre que cela engendre, pluſieurs d'entre eux en ſenent de griefves maladies, & du corps & de l'eſprit. Auſſi ſans mentir ce Drinquer leur accourcit la vie: d'autant que, comme dit le Poëte Properce;

Properce

Du vin la beauté prend dommage,
Et par le vin ſe corrompt laage.

Et eux meſmes cognoiſſent bien cecy, & le confeſſent & s'en blaſment: ce nonobſtant cette mauvaiſe couſtume ayant pris pied en eux, ils ne ſçavent ou peuvent s'en abſtenir, ny dompter cette paſſion deſordonnée; en quoy ils ſont aucunement excuſables: car eſtant l'air du pays le plus du temps humide, nuageux & melancolique, à peine ſçauroient ils trouver un moyen & inſtrument plus propre à haucer le temps, & chaſſer cette facheuſe melancolie, & mal-ſain chargrin, que le vin; ſelon qu'il ſemble que le Poëte Horace le vueille monſtrer, quand il dict.

Horace.

Avec la force du vin, Chaſſe le ſoing & chagrin.

Neantmoins

Neantmoins devroient ils suivre l'advertissement du Proverbe Terentien qui dict, *Ne quid nimis*. Que rien trop, ny excessif : comme, à dire vray, depuis quelque temps en ça presque tous les hommes de quelque qualité & condition qu'ils soient, commencent faire & s'abstenir de trop boire. Quant aux femmes de ce Pays, outre ce qu'elles sont (comme j'ay dict) belles, & propres, & bien avenantes, sont encor fort gentiles, courtoises, & gracieuses en leurs actions : veu que commençans dez leur enfance à converser (selon la coustume du Pays) librement avec chascun, par cette frequentation elles deviennent plus hardies en practicquant les compaignies, & promptes à parler, & en toute chose; mais avec cette si grande liberté & licence elles gardent severement le devoir de leurs honnestetez, allans non seulement par ville pour le mesnagement, & affaires de leurs maisons; ains encor aux champs, avec peu de suite, sans pour cela encourir blasme, ny endonner occasion de supçon. Elles sont sobres, & fort actives & soigneuses: se meslans non tant seulement des affaires domestiques (desquels les hommes pardeça ne s'empeschent, & soucient pas beaucoup :) *Quelles les femmes du Pays bas* *Flamandes s'adonnent au traffic.*

Ains vont aussi achepter & vendre & marchandises & biens; & si mectent & la main & la langue ez affaires propres aux hommes: & cecy avec telle dexterité, esprit, & diligence, qu'en plusieurs endroicts (si comme en Hollande & Zelande) leurs maris leur laissant en main la charge de toute chose.

Et cecy, y joint le desir, & convoitise que les femmes ont de commander, les rend sans doute par trop imperieuses, & maistrisantes, & souventesfois excessivement fieres, & desdaigneuses. Mais passons plus outre: leur façon de vivre domestique & ordinaire avec leurs familles, escharts, & modeste. Leur boisson commune est la bierre faicte d'eau boullüe, & reboullüe, avec de l'Espeaute & Orge meslez avec unpeu de Bled & du Hobelon que nous appellons Lupoli; mais que pour cest effect ils cultivent tressoigneusement : & cette espece de breuvage est fort bonne & saine à quiconque s'accoustume d'en user pour son boire. Ils en font de telle qui est & tres-bonne, & tres-saine. Outre ce ils boivent du laict pour se refraischir. Leur manger coustumier & ordinaire est pain de Segle : & n'y a maison (selon qu'il y a de gens & de moyens) qui ne sale tous les ans un bœuf ou deux, & autant de Porcs : & outre cela se pourvoient de fourmage & de beurre, de poulaille, & quelque poisson sale, avec quantité de fruicts; & ainsi ils se nourrissent & entretiennent la plus part de l'an : de sorte que peu souvent vous les voyer aller au marché pour chose necessaire, & de consequence à leur famille. En certains temps neantmoins, comme aux festes solennelles, ou des Saincts leurs patrons, ou desquels ils portent le nom, ou à Quaresme entrant, ou pour autres occasions, ils outrepassent l'ordinaire; faisans des banquets, semonnants leurs parens, & amis, & faisants grand chere : d'autant *Quel le boire & mãger de ceux de Pays bas.* *En quel temps ceux du Pays bas banquettẽt.*

que c est

Caramesses processions du Pays bas que c'est un peuple adonné au plaisir, à la joye, & aux festes & passe temps : tellement que, telle fois y aura, ils ne se soucieront point d'aller 30, 35, ou 40 milles loing pour se trouver à quelque feste ; ainsi qu'en advient en Esté aux plus solennelles Processions qui se font par le pays, & qu'ils appellent Caramesses : si comme encore aux nopces de leurs parents & amis, & pour autres raisons & occasions semblables. Ils sont bien gentiment vestus en ce pays: & leurs habits ont de la grace & gallantise aux façons. Leurs maisons sont venuës tres-nettes; & si bien ordonees & fournies de tant de sortes de beau mesnage, qu'on n'en sçauroit souhaitter d'avantage.

Gentilesse & nettetè des Flamands. Ou ceux du Pays bas sont magnifiques. L'aisné porte en Flandres le nom du pere & de la mere. Filles aisnees respectees en Flandres. Liberte mariage au Pays bas. Et certes il faict beau voir un tel ordre, gentillesse & abondance de mesnage, qui est (peut estre, voire sans adventure) le pays le mieux fourny qu'autre qui soit sur terre. Ils sont larges & magnifiques à la naissance & baptesme de leurs enfans; comme aussi ils sont aux nopçages, & mortuaires & obseques ; & en fin en tous festins & ceremonies publicques, où ils trenchent du grand & du magnificque. En ce pays cy (comme presque par toutes les regions qui sont deça les monts) on a de coustume, & parmy les Princes & grans Seigneurs, parmy ceux de moyenne fortune, de renouveller le nom du Pere & de la Mere, tant soient ils jeunes, en leurs enfans premiers nais. Et les Gentils-hommes, tenans quelque rang, & voulans imiter les Seigneures, ont de coustume de faire grand cas & estat de leurs filles aisnées, & de les cherir plus que les autres, quoy qu'elles n'ayent aucun advantage quant au douair : tellement que plusieurs fois il advient que la puis-née, & la troisiesme seront pourveuës, & jointes à tel, à qui ils refuseroient la premiere, pour laquelle ils attendent un meilleur party, & plus heureuse adventure. Et sont grandement à louër de ce que si facilement ils contractent alliance ; (comme je trouve qu'ils en usoient ja du temps de Cesar & encore auparavant) avec ceux des villes & regions du pays mesme (qui sont plusieurs & diverses) selon que l'occasion se representoit, & sans se restraindre simplement à s allier en leurs pays: & dequoy s'en ensuyvent plusieurs biens, & commoditez, & sur tout qu ils ont plus de loisir & de moyen pour trouver leur bonne adventure, la necessité les assaillant: joint qu'ils se font des parents & alliez par chacun pays, ce qui cause paix, amitié, & grande commodité & en public & en particulier. Ils ne s'allient pas seulement par mariage avec ceux du pays, ains encor avec les estrangers & forains; pourveu qu'ils y voyent quelque advantage & souvent le font ils sans nulle telle consideration. Mais ce que je voy digne de blasme pardeça est, qu'il y en a, qui font des mariages extravagans, & reprehensibles, faisans qu'un jouvenceau espousera une vieille mere grand; & qu'un vieillard se couplera avec une juene fille, ou femme; sans sans qu'il ayt affaire d'enfans: que le Roturier prend à espouse la Gentil-femme: & le maistre sa servante; & la maistresse prend pour mary son serviteur.

Au reste, pour le faict de la consideration du commencement de l'annèes : les modernes, le tenans d'ancienneté, le prennent, non seulement en diverse maniere, selon la coustume des regions chascune en particulier, ains en une seule

seule region, l'an commencera icy d'une façon, & là d'une autre; ainsi qu'on le voit observer en Hollande : Neantmoins en plusieurs endroits du pays, on suit le stile & maniere de commencer l'an, ainsi qu'on en use à la Court de Rome, à sçavoir dez le premier de Ianvier, ainsi que font les Zelandois. En Brabant lon met l'an nouveau au jour du grand Vendredy, non tant pour la memoire de la mort de nostre Sauveur, que pour autant qu'il fut conceu le mesme jour (mais en divers temps) que les Iuifs le mirent en croix. En Flandres l'an commence le matin de la Vigille de Pasques sur le poinct de douze heures, apres que le Prestre a benit le Cierge sacré. Et voila les observations gardées & stilées en Brabant & Flandres; quoy que la pluspart s'arrestent à prendre l'an renouvellé pour le voisinage du temps au jour de la Resurrection de nostre Sauveur Iesus Christ; ainsi qu'on en usoit n'agueres en France. Mais d'autant que de cecy estoient occasionnées plusieurs incommoditez, fascheries, & questions pour la diversité du stile quant à la Chronologie: en fin a esté ordonné par Edict public, que tout le Pays compte l'an nouveau suyvant que le tient & garde l Eglise Romaine.

Diversite sur l'an & sur son commencement au Paysbas

Quant aux heures, elles sonnent & sont observées en ce pays tout ainsi qu'au reste de l Europe, sauf en Italie: & certes (si je ne me deçois) cette façon de compter les heures, est meilleure, & plus apte, que celle que nous gardons en Italie: Entant que suyvant nostre maniere, on cognoit la fin du jour, & le commencement de la nuit, qui est lors que sonnent les vingt & quatre heures au coucher du Soleil : ce que ne seroit pas difficile à sçavoir, ny comprendre. Que s'il y a accommodité à sçavoir quelle heure il est de la nuit: il importe encores d'avantage, qu'on sache & puisse entendre combien d'heures sont du jour. Bref, en Italie on ne pose qu'un seul poinct d'heure ez 24. que lon compte: suyvant lequel il faut forcement se reigler durant tout cest espace de jour : mais ny l'Este, ny l'Hyver on ne sçait jamais que par pratique, ou le comptant au gect ou à la plume, combien durent & la nuict & le jour. Mais à la façon de compter de ceux cy, on cognoist sans cesse, & en tout temps midy & minuict aux douze heures de la nuict. Tellement que ces deux points establiz, on les voit estre fort commodes à l'usage de nostre vie; entant qu'à toute heure qui sonne & aux douze chascun conprend combien il est pres du midy: & le semblable est consideré de la minuit; & par consequent on sçait & cognoist avec grande facilité combien le jour & la nuict durent & Hyver, & Este: qui est chose tres-commode: & plus encor de ce que en chascune ville y a plusieurs Horloges, tant en public qu'en particulier: & qui plus est, n'y a village ny maison de marque, ou à chacun pas, on n'en puisse trouver.

Les horloge plus pres par deça que ceux d'Italie.

Comme les heures comptées en Italie & avec quelle incommodité.

Commodité de nos Horloges.

QVEL EST LE GOVVERNEMENT DV PRINCE EZ PAYS BAS.

Police de France la mieux reiglée quet en te autre.

EN cest endroict nous discourrons de la puissance, & gouvernement establies icy pour & au nom du Prince, se conformant en substance en noms, Magistrats & authorité au gouvernement & façon de policer qui s'observe ordinairement en France: qui est la Republique, & sorte de regir & tres-bonne & appouvée de tout homme, & du temps mesme: veu qu'il y a plus de mille ans, que sans varier, ny changer cette façon de conduire l'estat à duré en ce Royaume en grand repos & tranquilité, & à la gloire & honneur de la nation Françoise. Entant que les guerres civiles & les troubles advenuz en France l'an M.D.LX. sont cas fortuits & accidentaires; ainsi que de plus fresche memoire en advint sous Louys onziesme: de sorte que s'il y a en quelque alteration en la chose; si est-ce que l'estat du gouvernement (le tout poisé & bien consideré) n'a point souffert de changement & corruption remarquable; ains estans passées, & esvanoüyes certaines mauvaises humeurs engēdrées ez esprits des grands peu de temps apres le tout en fin le reduict en sa forme & authorité premiere, & ancienne; tout ainsi qu'ils s'y est aussi practiqué en ces Pays bas Belgiques. Apres avoir parlé du Prince, nous deduirons chacun en son lieu le gouvernement & authorité des Seigneurs particuliers, & des villes de la Province, lesquels sont presque souverains en leurs jurisdictions; & cecy soubs l'authorité du Prince, & moyennant les privileges qu'il leur a jadis octroyez:

Les guerres civiles n'õt alteré la Police en France.

Pays bas gouverné par l'autorite du Prince

Ie dis donc que les Princes tres-puissans de la maison d'Austriche, estans Seigneurs outre ces Pays bas de plusieurs Royaumes & Provinces, il n'est aussi en eux de gouverner ces contrées ainsi que souloient faire les Ducs de Bourgoigne: & pource ont ils accoustumé de tenir par deça un Gouverneur ou Regent assisté de ces Conseils, sous l'authorité duquels est mise encor la Franche-Comté de Bourgoigne. Du temps de l'Emp. Maximilian & du Roy Philippes son fils, le Duc George de Saxe fut quelque temps Gouverneur de cette Province: & sous Charles cinquiesme premierement gouverna long temps Madame Marguerite d'Austriche sa Tante, & elle venant à mourir, l'Emp. commit cette charge & gouvernement à sa seur Madame Marie Royne d'Hongrie l'an 1531, laquelle commanda jusques à l'an 1555, qui fut lors que sa Majesté renonça, & ceda la possession de ces pays au Roy Philippe son fils, lequel aussi tost donna le gouvernement d'iceux au Duc de Savoye son Cousin, qu'il nomma & feit son Lieutenant general par toutes ces contrées: car ils estoient nais des deux sœurs, & icelles filles d'Emanuel Roy de Portugal: Mais apres qu'iceluy Emanuel Philibert Duc de Savoye eut, par les moyens du Roy Catholique & benefice de la paix

Margerite d'austriche.

Marie royne d'hõgerie.

Emanuel Duc de Savoye.

paix, ses Estats de Savoye & Piedmont à luy rendus par le Roy de France, il quicta aussi tost ce gouvernement, au mois d'Aoust 1559, auquel le Roy Catholique donna pour Regente Madame Marguerite d'Austriche sa sœur, espouse du Duc de Parme & de Plaisance, avec provision, estat, & pension annuelle de 36000 escuz, outre d'autres graces & mercedes que cette Majesté faisoit à dicte Dame; & que les Roys font coustumierement à ceux qui sont appellez à tels degrez d'honneur.

L'an de grace 1567. le Duc d'Alve venant pour avoir l'administration de ces Provinces, icelle Dame se retirant en Italie, le Duc demeura Gouverneur & Lieutenant general; mais au bout de six ans cestuy rapellé en Espaigne, fut mis en sa place, & avec tiltres & degrez semblables, Don Loys de Requezens grand Commandeur de Castille; lequel mourut l'an 1576. Parquoy le Roy mit par maniere de provision, l'estat & maniement de tout le Pays en la main de son Conseil d'Estat: & en fin au commencement de Novembre dudict an, vint Don Iean d'Austriche frere du Roy, envoyé par icelle Majesté pour gouverner les Pays bas, avec les tiltres sus alleguez; mais ayant une tres-ample commission & authorité, & une puissance presque Royale: neantmoins Don Iean mourant dedans le terme de deux ans, luy a esté de par le Roy surrogé le Prince de parme, Neveu de sa Majesté Catholique, ayant pareils degrez, tiltre & preeminence.

Don Iean d'Austriche Regent au Pays bas

Celuy qui est Gouverneur ou plustost Regent en ces Pays bas pour le Prince, a telle authorité; & si grande puissance universellement par toute la Province, que auroit le Roy mesme s'il y estoit; & cependant toutesfois tous les Magistrats qui sont commis au gouvernement general, sont establiz, & policent le pays au nom du Prince; lequel aussi seul est celuy qui donne presque tous les offices de souveraineté, tels que sont ceux de Presidents, Chancelliers & Conseillers d'Estat du *Privé* Conseil, les Abbayes, & autres dignitez principales jusqu'à certaines taxes limitées: voire toutes les Loix, Edits & despesche se font sous l'authorité de son nom, & puissance. Desormais donc estoit temps de voir quels sont ces Magistrats, & en premier lieu convient entendre qu'il n'y a pas long temps que les deux Conseils de l'Estat & le *Privé*, n'estoient qu'une mesme chose aupres du Roy, portant le nom de Conseil *Privé* lequel alors embrassoit & despechoit seul tous les affaires, qui ores sont traictez ez deux Chambres. Mais les occurrences des negoces prenants accroissement, sur tout pour la longueur & continuë de tant de guerres survenuës au *Pays*, il a esté necessaire de partir en deux ce Conseil, avec l'authorité & preeminences que deduirons cy apres, commençans au Conseil d'Eistat.

Ce que le Roy se reserve pour Souverain & seul au Pays bas

Deux Conseils et châbres au Pays bas.

DV CONSEIL D'ESTAT

Ce Conseil

Conseillers au Paysbas en nombre incertain.

CE Conseil d'Estat qui est pres la personne du Gouverneur du Pays pour luy assister, comprend en soy un incertain nombre de Conseillers; d'autant qu'il y en a une fois plus, une autre moins, selon que les occasions s'y offrent, & ainsi qu'il semble bon au Prince : & parmy ces Conseillers sont receuz aucuns Seigneurs Gouverneurs des Provinces contenuës en ces Pays bas: comme encor y sont appellez quelques Docteurs , & sages hommes, lesquels pour leur vertu, valeur, & merites sont esleuz à cette dignitité par le Prince. En ce Conseil y a un President de tres-grand sçavoir & prudence, tel qu'est celuy qui ores est en c'est Estat M. Viglius Zuichem; duquel sera encor parlé cy apres. C'est avec cette assemblé de l'estat que le Gouverneur prend conseil & deliberation sur le fait & affaires concernans l'estat de la Province & du Prince; veu que c'est là qu'on traicte de la paix & de la guerre, & du gouvernement general du Pays. C'est la qu'on consulte & regarde sur les occurrences des advertissements qu'on a & reçoit de divers endroicts, des intelligences avec les autres Princes & voisins. C'est en cette Chambre qu'on deliberen s'il faut retenir ou congéer, & cesser les Colonels & Capitaines : qu'on traicte des fortifications des places, des munitions & toutes provisions necessaires à la guerre : & ce qui est requis ou pour envoyer ailleurs des Legats & Ambassadeurs; ou pour recevoir ceux qui viennent vers le Prince : & à ce consult sont rapportez tous les affaires de plus grande consequence; la cognoissance desquels les autres Conseils r'envoient à cestuy-cy. En somme, il à la charge & surintendance de tout ce qui touche au gouvernement & deffence du Pays, & dedans & dehors. De ce Conseil sont de mon temps, le Cardinal de Granvelle qui est en grand credit , & le premier en tout le gouvernement: le Prince d'Orenge; le Comte d'Egmond: les Seigneurs de Glaion, Barlemont, & de Bossus; les deux Iurisconsultes Philibert de Bruxelles (mentionné cy apres) & Simon Renart ; & au temps que je finissois cette description, y fut adjousté le Duc d'Arschot. Encor y entrent les quatre Secretaires qui sont M. Pierre d'Overloop Audiencier & premier Secretaire: Iosse Courteville; Iean vander Aa, & Baptiste de Berti. Mais ez choses & negoces extraordinaires & plus urgents les Chevaliers de la Toison; & tellefois les autres Gouverneurs & Officiers Royaux, sont appellez & introduicts en ce Conseil.

Que c'est qu'on traicte au Conseil d'Estat

Seigneurs du Conseil d'Estat au Pays bas.

DU CONSEIL PRIVÉ.

Quels hommes au Conseil privé.

LE Conseil Privé & secret du Roy, lequel aussi est posé pour assister au Gouverneur, est ordinairement composé de dix ou douze Conseillers, Docteurs & Licentiez, ou vrayement Gentils-hommes & Chevaliers, lesquels meritent tant pour leur sçavoir & vertu, que pour les services faict au Prince, d'estre esleuz à telle dignité : & sur lesquels

lesquels est constitué encor un President, qui à la garde du grand seau du Prince. Ce Conseil, pour estre pres, & fort familier du Prince, est appellé, Privé, d'un mot Françoys; & cestuy jadis embrassoit (comme dict est) tous les affaires de Court, & du Pays: mais estant depuis depuis departy en deux, il communiqua au Conseil d'Estat celle portion qu'avons dicte: se gardant & retenant tout ce qui s'offre, soit de justice, soit de police & de droict; & se reservant aussi la surintendance & cognaissance sur tout le reste des Conseils establis sur les Provinces. C'est à ce Conseil qu'appartient l authorité & puissance d'octroyer privileges, consentements ou adveux, graces, pardons & remissions: à faire Loix, Ordonnances Status, & Edits; & pource les Conseillers de cette Chambre, sont aussi appellez Maistres des Requestes. A ceux-cy est donnée la cognoissance & jugement des controverses des bornes, limites, & frontieres ou en claves des pays, & des partiers principales de la Seigneurie, authorité, & souveraineté du Prince, des Seigneurs, & autres estans à la suite de la Court, & escrits ez Registres ordinaires: En somme ce Conseil est comme un Rempart, ut Fort, & Bouleverd de la Iustice; pour ce qu'il cognoit en dernier Ressort de toute chose; bien qu'il face part au Prince de celles qui sont de plus grande consequence, & qu'il luy communique, ou au Gouverneur en son absence, & quelquefois au Conseil d'Estat Comme encor les affaires d Estat ou la Iustice & Police du pays sont meslees ensemble avec le Conseil Privé, faut que soient rapportées & conferées de l'un à l'autre Conseil. Pour la conduicte duquel sont ordonnez les Seigneurs qui s'ensuivent; & premierement, le President M. Viglius Zuichem (allegué cy dessus, comme encor il sera cy apres plus amplemẽt) Philippe Nigri Chancellier de l'Ordre de la Toison d'or; Charles Perrenot Abbé de Faverné, & frere du Cardinal de Granvelle; Hermes de Wingene: Philibert de Bruxelles: Simon Renard: Nicolas Michault Seigneur d'Indevelde: Christophle d'Assonville; Charles Gran-Ian, Seigneur de Romain; Philippe Cuebel; Ioachin Hopperus, & M. Pierre d'Overloep Audiencier, qui est aussi premier Secretaire: & les autres ses compaignons sont Iosse Coutreville: Iean vander Aa, & Baptiste Berti: lesquels (comme dict est) sont Secretaires d'Estat. Quant à Iosse Bave qui a suivy longuemẽt le defunct Empereur Charles cinquiesme, c'est luy seul qui despeche les affaires du Comté de Bourgoigne: Sebastien Bourgeois: Iean de Langhe: Iean de Vlierden Seigneur dudict lieu: Iacques de la Torre: Estienne Prats: & Iean Mesdach.

Affaires traitez au Conseil privé.

Conseillers sont meslez ensemble.

CONSEIL DES FINANCES.

TANT en ce Pays qu'en France y a une Chambre & Conseil ordonné sur les Finances, auquel puis peu de temds en ça sont appellez & residents d'ordinaire trois sages Seigneurs du Pays, qu'on nomme les Chefs & Surintendans des Finances: un Thresorier, & un Receveur general; & trois autres hommes de qualité, & bien

Conseil des Finances quel.

Quelle la charge du Conseil des Finances.

& bien versez & pratics en cest affaire: qu'ils appellent Cõmis, avec deux Greffiers, & autres Officiers. Cette Chābre a surintendāce sur le patrimoine & revenu du Domaine du Prince; sur les subsides tant ordinaires qu'extra ordinaires: & autres Officiers qui manient les derniers Royaux. Auquel Conseil, on fait les imposts, taxes & despeches pour les payements ordonnez à toute chose concernant le faict public tant de la paix, que de la guerre; soit fortifications, munitions, provisions, & frais faits ordinairement ou extraordinairement pour le soustien & deffence du Pays. C'est à ce Conseil par le moyen & devoir des Receveurs, & avec l'advis des Chambres des Comptes, à donner les biens du Prince à ferme: & a faire les moderations, & restrictions contenuës en leur ordonnances. En somme, ce Conseil a le maniement, disposition, authorité & gouvernement de tous les deniers du Prince & de ses biens & revenuz: si bien que proprement on peut l'appeller le Mont, & Thresor du Roy, auquel il y a moyen de se servir & prevaloir en tous ses affaires, & en toutes occurrences qui peuvent se luy offrir; & cecy avec tel ordre & reiglement, que plusieurs Princes estrangers on demandé la forme & instruction: à fin que sur ce modelle ils puissent façonner leurs Estats au parangon & exemple de celuy de ce Pays. En charge des Finances sont à present seulement deux Chefs; à sçavoir Charles de Barlemont, Philippe Mommorency Seigneur d'Aschicourt, & tous deux Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or: & le Surintendant, & Chef de toute cette troupe, qui defailloit par la mort de Monseigneur de Prat, fut remis & estably tandis que je dressoy cest œuvre, si que la charge fut donnée au Duc d'Arschot, mais luy estant Seigneur franc, & libre ne voulut s'assubjectir à charge si penible. L'estat de Thresorier est exercé par le Seign. Gaspar Schetz, duquel nous ferons encore ailleurs mention: & le Receveur general est Lievin Wauters. Leurs Commis sont Iosse Damhouder, Chevalier, Docteur, & Conseillier du Roy; Albert de Loo, & Martin de Berghe: & en l'estat de Greffiers sont Iean Gilles, & Iacques Ringault. Or quelque part que la Court marche par le Pays, il faut que ces Conseils la suyvent pour vuider les affaires tant de paix que de guerre.

Surintendant des Finances.

Ce Provost rapporte au grand Prevost de France.

Drossart est le Prevost Provincial.

Prevost juge en diffinitive.

Le Prevost de la Court suit aussi, lequel pour autant qu'il fait porter une longue gaule espineuse & rouge à la maniere de perdeça pour signe de Iustice; & lequel pour cela on appelle la Verge rouge, & en nostre langue Parisel ou Capitaine de la Iustice. C'est Officier, outre ce qu'il sert en Court, peut servir aussi au defaut & en l'absence du Prevost de Mareschaux de la Province, ou du Baillif, qu'on nomme Drossart en Brabant: qui est un Estat de Iustice de grande authorité, respect & consequence. Mais là ou le Drossart ne sort point de Brabant, tout ainsi que les autres Prevostes Provinciaux ne peuvent loisiblement sortir de leurs contrées & jurisdictions, chacun ayant la sienne, comme Flandres, Hainaut, & ainsi des autres, cette Verge rouge va par tout suyvant que les affaires se presentent & qu'il a les commissions despechées par la Court, avec tres-ample pouvoir sur les voleurs, assasins, & vagabonds: de sorte que sans nul appel il jugeoit à mort les apprehendez; si est-ce que depuis on luy a donné un Deputé (ou plustost Controrolleur) par le Prince à juger les Criminels.

CONSEIL

CONSEIL DE LA CHAMBRE DES COMPTES.

IL y a un autre sorte de Magistrat Royal resident à Bruxelles, qui est comme un membre des Finances, qui s'appelle la Chambre des Comptes: en laquelle y a un President, & Maistres des Comptes, quatre ordinaires & trois extraordinaires, avec d'autres officiers servants à la Chambre. Par devant ce Magistrat convient que vienne rendre compte en temps & lieu & selon que leur est commande ordonné tous les Officiers manians les Finances du Roy au Duché de Brabant, & pays de sa contribution, & au Duché de Luxembourg: & faut que de cette Chambre ils retirent leurs acquits, & quitances deuëment dressées. Outre cette Chambre des Comptes de Bruxelles, il y en a encor trois autres; à sçavoir en Flandres qui est la principale; en Gueldres, & en Hollande. Pour le present sont en office à Bruxelles aux Comptes, le President Orland (ou Roland) Longin, Chevalier & Seigneur de la Chapelle; Hierosme de Hamme: Gilles Cleerhagen; Iean vanden Dijcke, Seigneur de Santvliet; Rombault Loetz, lesquels sont Maistres des Comptes ordinaires: & Pierre Butkens, Contrerolleur de l'Artillerie: Iean Boote, & Oddo Viron sont Maistres des Comptes extraordinaires: Henry Hoochstoel, & Henry Sterch Auditeurs ordinaires; & Iean de Walem extraordinaire: Laurens Sigoine y est extraordinairement commis Maistre des Comptes pour les Finances de Luxembourg: & le susnommé Oddo Viron outre son estat, est aussi ordinaire pour le faict des Comptes de Luxembourg. Et ceux-cy sont les Conseils & Magistrats qui se tiennent tousiours au nom du Roy aupres du Gouverneur general du Pays. Neantmoins en chascune Province (ainsi que je dis en son lieu) outre cest ordre, il y a un Gouverneur particulier, lequel comme Lieutenant du Roy, a aussi la totale charge des affaires de la contrée sur laquelle il commande, & principalement en ce qui concerne le faict de la guerre: & cependant faut qu'il honore le Lieutenant general; & qu'il obeisse à ses commandement.

Quatre Chambres des Comtes ez pays bas

CONSEILS ROYAVX ESTABLIZ EZ PROVINCES.

DAVANTAGE, le Prince maintient en la plus grande partie de cest estat des Pays-bas (ainsi que je traicte en chascun lieu en particulier) un Conseil, sous son nom & authorité, que communement on appelle Parlement; comme à Malines, & ailleurs: & en Brabant on luy donne le nom de Chancellerie. En ce Conseil selon les lieux, il y a six, dix, douze, ou dixhuict Conseillers, Docteurs ou Licentiez en droict, avec un President, ou Chancellier qui preside sur cette compagnie: Comme encor y sont l'Advocat & Procureur generaux du Roy, les Greffiers, Secretaires & autres Officiers, & esleuz & nommez d'ordinaire par Lieutenant general, & presque tous estans aux gages du Prince. Ce Magistrat est fort honoré & authorizé pour le fait de la Iustice & Civile & Criminelle: ayant la cognoissance & jugement de causes, & differents qui surviennent pour le Domaine & Seigneuries du Prince. Le Parlement prend toute cognoissance sur le fonds, limites & differents meux pour les jurisdictions des Abbayes: sauf qu'ez biens & droits, que proprement on appelle Amortissement, desquels est definy & jugé (comme dirons tantost par les Magistrats & Sieges Ecclesiastiques. C'est au Parlement à faire, garder & observer les privileges, franchises, offices, benefices, & provisions octroyez par le Prince: mais avec condition que les privileges, & jurisdictions particuliers des lieux n'y soient interessez aucunement. Devant ces Iuges souverains sont appellez non seulement tous les officiers & ministres de la Province pour ester à justice; ains encor y adjourne lon le Roy mesme, au nom duquel respondent l'Advocat & Procureur generaux: si bien qu'on ne fait point d'authorité, ny autrement tort à personne. Ains est advenu en Gueldres, que le Roy Philippe ayant perdu un procez d'importance contre le Seigneur d'Anholt, comme il n'y eut aucun Hussier ou Commissaire qui voulut mettre l'arrest en execution, le Roy mesme (ha juste Prince!) le feit realement executer. A cette Court relevent les appeaux des autres sieges ressortans à sa jurisdiction: & en la plus part de ces Audiences on juge en derniers ressort & diffinitivement: ainsi qu'on faict ez Parlements de Brabant, Malines, Hainaut, Gueldres & de Frise, desquels n'y a appel quelconque. Il est vray que si la partie le poursuit, & si elle l'obtient avec l'ordre y observé, les arrests du Parlement en matieres civiles sont sujets à une certaine maniere de Syndicat, que ceux du pays appellent Revision ou Rejugement du procez: à laquelle revision sont commis d'autres Conseillers des autres Courts; mais ce pendant du pays & Region; comme qui diroit à la concurrence du nombre de la moitié de ceux qui ont donné la premiere sentence, & ceux-cy revoyent & revisitent les pieces & escritures du procez; & selon qu'ils voyent le droit des parties & suyvant la pluralité des voix, au rapport ils prononcent l'arrest & sentence. Mais peu souvent advient il, que celuy qui faict ainsi revoir & rejuger son procez, y gaigne beaucoup; plustost y perd il & le temps & l'argent y employé à la poursuite, qui n'est en petite qualité, sans que pour cette revision on laisse de passer outre à execution de l'arrest premier & principal. Tant en ces Conseils Royaux qu'ez autres Courts subalternes du Pays on se sert & aide de l'un & de l'autre droit Civil, Canonique, & Loix communes: sauf que les Loix municipales & droits coustumer n'y peuvent perdre leur authorité, chascun pays joüissant du sien: & que outre ce l'ordonnance laquelle est preferée à toute autre Loy,

Parlement du pays bas

Nõbre des Iuges ez Parlements du pays bas

Authorité des Parlements.

Le Roy mesme sujet au Parlement.

Parlements souverains

Droit de revisiõ & rejugement.

Quel droict suivy du pays bas.

Loy, excepté qu'elle ne peut prejudicier aux Privileges du Pays: voire & ces Edits Royaux ne sont en force, & n'ont aucune vigueur jusqu'à ce que les Conseils en ont meurement deliberé, & les modifiant les appreuvent, s'ils sont tellement fondez en droit, qu'ils se conforment à la raison des Loix communes. *Edicts du Roy comme receux & authorisez.*

Outre cest ordre politicque & gouvernement des Courts sus alleguez; le Lieutenant general, & Viceroy envoye tous les ans au nom du Roy des Commissaires par les villes principales, voire & par toutes les Provinces du Pays pour faire le Seigneurie; c'est à dire, visite & recerche sur ce qui concerne l'interest du Prince: enchargeant à ces Commissaires de revisiter les comptes du revenu de chacum lieu; & des mises & des receptes; & sur tout en Brabant, où le Prince a une particuliere authorité & jurisdiction sur les lieux sacrez: pource est il enjoint ausdits Commissaires de visiter les Comptes des Eglises, Monasteres, & Hospitaux, pour voir s'ils sont deuëment entretenuz & gouvernez par ceux qui en ont la charge. Et la où ils y trouveront du desordre & mauvais mesnage ou abuz manifeste, ils en doivent informer la Court; affin qu'on y pourvoye severement: ainsi qu'il en advint l'an mil cinq cens soixante trois, au mesme temps que je faisois cet œuvre. Car comme certains fautes fussent descouvertes au Monostere de Leuwe, qui est de l'ordre de Sainct Augustin, dict des Escholiers, le Prieur duquel est un des douze principaux Prelats de Brabant: le Conseil Royal commit & deputa l'Abbé d'Everbode & Pierre d'Asseliers Conseiller & Commissaire ordinaire à revisiter tous les ans icelle ville pour y radresser & reformer celle maison Conventuelle: comme loüablement ils l'executerent: Tellement que quoy que toutes les citez, villes & places (ainsi que particulierement je monstre à la description d'Anvers) vivent suyvant leurs coustumes, & plusieurs grands privileges, libertez, franchises & immunitez, ayans leur police & jurisdiction: si est-ce neantmoins que le principal poinct du gouvernement & Seigneurie; & toutes les preeminences plus dependantes de la volonté du Prince, & à luy aussi redondent, & se raportent. Et faut que tous les Officiers, soit ce le Gouverneur, les Presidents, Conseillers, Chanceliers, Tresoriers, & Receveurs; & autres Ministres, tant de longue que de robbe courte, du plus grand jusques au plus petit, prestent le serment de loyauté & fidelité au Prince: comme encore voit on par toutes les villes, bourgs, & villages qui sont deça les monts, estans sujets & vassaux de quelques Seigneurs, que les ministres & officiers publics desdits lieux, faut que generalement s'obligent par serment d'estre loyaux & fidelles à leurs Seigneurs & Superieurs.

Commissaires pour visiter les Provinces.

Droit du Roy Catholique sur les Eglises de Brabant.

Tout depend de la Justice et authorité du Prince.

Tous Officiers iurent fidelité au Prince.

Quant au fait militaire, le Prince ne tient point en ces pays aucunes compagnies de gens de pied, entretenuz ainsi qu'on en use en Italie presque par tout, & que n'agueres on l'a commencé practiquer en France. Or la cause pourquoy

Pourquoy ez Pays bas n'y a fanterie ordinaire.

pourquoy

pourquoy il ne faut s'en servir à ce-cy pardeça, est la grande commodité que le Prince a de lever fanterie à son plaisir, & icy, & en Allemaigne qui nous est voisine. Il est vray qu'il tient quelques enseignes de gens de pied par les garnisons ordonnées sur les frontieres & quelques forteresses du Pays esquelles il y a de la fanterie, & d'un costé de la cavalerie: Bien y est l'ancienne ordonnance des hommes d'armes reformée & remise sus par l'Empereur Charles cinquiesme l'an 1547, laquelle compaignie faict à present 3000. Che vaux, les uns armez de harnoys complet comme il appartient à un homme d'armes, & les autres à la legere, qui sont appellez pardeça Archers; & nous les disons Chevaux legers. Ces troupes montent à six cens lances, comptans à leur maniere cinq hommes de cheval pour lance: là où en France les hommes d'armes faut que conduisent six chevaux pour lance. Le nombre de six cens lances departy ez lieux necessaires, faict quatorze compaignies, qu'on apelle les Gens d ordonnance: & la plus grande compagnie est de cinquante hommes d'armes; & la moindre de 30, sur lesquels sont Chefs & Capitaines les Seig. principaux de ce Pays, estans apointez honnestement & bien & deuëment payez de pensions & apointemens: ce qui faict qui tousiours les compaignies sont gaillardes & complettes, ayans de la Noblesse aguerrie & des bons soldats apres à faire quelque signalé service; ainsi que plusieurs fois, & en peu de temps, on en a peu voir l'effect, & experience. Les Seig. qui pour le present commandent sur ces troupes, sont le Duc d Arschot, le Prince d'Orenge, le Conte d'Egmond: le Marquis de Berghe; les Contes de Horne, d'Arenberg, de Mansfeld, de Meghem, de Reuz, de Bossut, & de Hoochstrat; & les Seign. de Brederode, de Montigny, & de Barlemont: chascun desquels a son Lieutenant, & autres membres, & Officiers de compaignie: comme il y a un Tresorier & payeur qui au nom du Roy paye les troupes; qui est homme de respect & qualité, nommé Art Molckman.

Gens d'Ordonnance au Pays bas

Quels les Chef des gẽs d armes ez pays bas

Le Prince d'avantage, ne tient ny souldoye en ses cartiers aucune armée de Mer: car le Pays en tout temps estant fourny abondamment de vaisseaux tant du pays que d'ailleurs; ce seroit faire des frais en vain que d'armer: ce pendant neantmoins l'Admiral du pays a quelques navires de guerre; mais iceux en petit nombre, & fort mal armées Que s'il eschoit que le Prince soit contrainct de mener guerre sur Mer, ou y faire voyage, comme seroit de passer en Espaigne: on a coustume en son nom d'arrester & retenir tel nombre de vaisseaux qu'il luy plaist, qui seront trouvez en ses terres, chargez ou descharhez, & à quelque nations que ce soit, à qui ils puissent apartenir: lesquel navires il arme & fournit de ses munitions à sa fantasie, & s'en sert aussi long temps qu il en a besoing; payant neantmoins honestement au Patron ce qui luy est deu pour son salaire du voyage Or l'estat d'Admiral est un tiltre & degré tres-honorable, & de grande importance; pource qu'il est Gouverneur sur tout ce qui concerne la Mer & ce qui en depend: que par ainsi il est tousiours le Chef premier & Capitaine general de toutes armées qui vont sur Mer, il a part aux confiscatiens, aux proyes & butins qui se font sur Mer: il sçait combien il doit avoir pour chascun Touneau de marchan-

Aise au roy Catholique d'armer sur Mer ez pays bas.

Moyens de l'Admiral au pays bas

marchandise de quelque espece que ce soit; & qui sous le sauf-conduict du Roy va & vient ez terres ennemies & pays adversaire. Et faut encor que les marchands ou autres allans par Mer, & ayans sauf-conduict du Roy le facent confirmer par l'Admiral; & en ayent le consentement par escrit comme en attache : Car autrement leurs denrées, biens & marchandises seroient confisquées, sans l'attache del Admiral aux patentes; tout ainsi qu'il en advient des passeport & sauf-conduicts octroyez par le Prince; & lesquels ne sont recogneuz ny signez par laquelle passent de pays à autre & avec marchandises les marchands d un pays ennemy : d'autant que le Roy ne leur fait pas seulement la grace & honneur que de leur octroyer libre passage: ains encor monstre par l'approbation de ces Seigneurs, lesquels ayans le gouvernement entendent mieux les affaires du pays, que tout autre; pource qu il est asseuré de n'estre point trompé ny deceu. Lors qu j escrivoy cecy, estoit Admiral le Conte de Horne.

Lettres de sauf cōduit par Mer faut qu elles soient par l'Admiral authorisées.

Par tout ce pays le Prince a grande quantité & bonne provision d'artillerie; de munitions de guerre, & de toute sorte de machines & instruments belliques & guerriers : desquelles choses on laisse autant qu'il est besoing, ez villes de frontiere, & par les Chasteaux & forteresses qui semblent estre de plus grande importance. Le reste est gardé à Malines, d'où lon le tire lors que quelque Prince marche, ou pour autres occasions, & occurrences; pour les avoir soudain, & à saison vers les lieux où il sera ordonné. Et pour ce faire y a il un officier Royal, qu'on appelle le Grand maistre de l'Artillerie, qui a la charge de faire, deffaire, & pourvoir à tout ce qui concerne & les pieces & a ornement d'icelles, & les munitions Royales à les faire conduire & ramener par ses commis & officiers; de sorte que cest office est un degré & de grand honneur & de plus grande importance: duquel à present est le devant nommé Seigneur de Glajon Chevalier de la Toison d'or, & Conseiller d Estat. Outre ce, le Pays est de soy tres-bien fourni d'Artillerie, & de toute espece de munition, n'y ayant guere ville ny Chasteau qui soit tant soit peu d'effect, qui n'en aye de propre en abondance.

L'artillerie Royale des Pays bas est a Malines. Grand maistre de l'artillerie, et sa charge.

POLICE PAR LAQVELLE EST DEFENDV DE TIRER

CHOSES DIVERSES DV PAYS BAS.

Vassaus du Roy Catholique ne vōt à la solude d'aucun Prince.

OVTRE ce que dessus, le Prince a mis, & dressé plusieurs traicts de bon ordre en ce Pays pour conservation de sa grandeur & Majesté, & salut de toute la Republique. En premier lieu, il ne permet en temps de guerre à pas un de ses vassaus & subjects d'aller à la soulde de quelque Prince, Potentat, ou Seign. que ce soit, il ne leur

leur donne expres congé & licence. Durant le mesme temps de guerre n'est loisible à personne de trafiquer, ny me-ner ou faire venir aucune marchandise par voye des estrangers; ny d'avoir avec eux aucun commerce. Il est vray qu'il octroye souvent des passeports, saufs conduits, & traites à quelques particuliers pour le transport de certaine marchandise telle qu il luy plaist, ou qu'il a accordé avec les impetrans : ce qui ne se fait sans que le Prince n'en tire un grand denier & proufit. Or soit durant la guerre ou durant la paix, il ne souffre ny permet qu'on tire de ses Pays aucun Cheval ayant plus de sept pieds de hauteur. Et quant aux Iuments, on ne permet qu'aucune en soit tirée ny grande ny petite en quelque temps que se soit, sans particuliere licence & permission du Prince. Aussi n'est il ordinairement loisible de faire traite hors du pays de bleds, seigles, ni grains qui se levent en la contrée : la où ceux des pays estranges ne sont sujets à cette loy de cohertion & deffence: Comme encor n'est permis de faire transport d'armes, ou munitions aucunes de guerre, ny d'or, ou d'argent, soit en lingots, ou en poudre, ny monnoye, de quelque sorte que ce soit, entiere ou cizaillee & rompuë; si ce n'est autant que les voyagers en ont besoing pour leur despence lors qu'ils voyagent. N'est encor permis le transport de l'argent vif ny de cuivre ou airain. Il est vray que la faveur, & l'argent font toute chose. On souffre que de toute region & contree on porte en ce pays quelque sorte de marchandise que ce soit, & de quelque estoffe qu'on sçache; pourveu qu'il n'y ait fraude ny tromperie: & sur tout y sont receuës toutes especes de monnoyes d'or & d'argent; & y ont cours chascune selon son prix & valeur.

Chevanx ne se tirent des pays bas

Monnoyes estrangeres ont cours au pays bas

Quant aux droits de chasse, soit de Nenerie ou Fauconnerie, & de la pescherie ez Rivieres, Lacs, Estangs, & autres eaux vives (n'ayans que la Mer qui soit franche ;) cela appartient ordinairement au Prince aux Villes franches & aux Seigneurs, & Gentils-hommes; selon l'estenduë de leurs finages, jurisdictions, & Seigneurs; sauf toutesfois le pays de Brabant, ou il n'y a reserve que les cinq bois, de Sonie, Zaventerloo, Groetenhout, Grooten-Heist & Meerdal (ou personne ne peut chasser) chascun pouvant au reste & courrir la proye, & voler l'oyseau; mais que ce ne soit avec rets, & cordes; y ayant sur cela (comme dirons cy apres) un privilege tout expres. Sur tout ces gruries, droicts de chasse, & de pescherie le Prince tient en chascune Province ses Officiers, Gruyers & Gardes de Forests, qui en font le proufit pour le Prince; & la plus part de ses Officiers sont gens de qualité: ainsi qu'en Brabant le Marquis de Berghe, qui a la surintendance sur la Venerie, & choses principales icelle concernans: Et pource porte il entre ses tiltres celuy de grand Veneur de Brabant.

La seule mer franche au Pays bas

En Brabant ou la chasse est libre.

Les Forests plus belles & principales du pays appartienent aussi au prince : qui s'en sert non seulement pour le plaisir, & deduict de la chasse; ains pour en faire de bons deniers par la coupe du bois, qu'on vent au peuple pour son chaufage.

En quoy cõsiste le reve au du Prince ez pays bas.

Et une

Et une partie du revenu du Prince consiste en ces choses; là ou le reste vient d'aucunes Villes, Chasteaux, Villages & Seigneuries, Terres, Molins & autres choses qui sont de la propre possession du Seigneur du Pays: Et ce revenu est par les François appellé Domaine : auquel je ne sçaurois donner nom propre ny en Latin ny en Italien; ny les appeller que Biens patrimoniaux; bien qu'il y en a qui leur attribuent le nom Latin de Dominium. Entre & par my ces biens ont esté comprises certaines daces & impositions faictes sur la marchandise allant & venant & par Mer & par terre: Comme encor y a quelques petites rentes & droicts Seigneuriaux en quelques Villes & Citez d'une & d'autre Province; ainsi comme en Anvers là ou outre sa part des confiscations a le lieu ou lon faict la monnoye qui luy porte grand profit: a les prisons publicques, le geolage desquelles il afferme; a l'office de poissonnier qu'il vent à celuy qui l'exerce : il a quelque droit au poix public, ou sont pesées toutes sortes de marchandise. Au Prince encor appartient le revenu du mesurage des grains: lequel, bien que ne fust grand cas, si se vend il à la ville pour le prix de cent mille escus argent comptant. A encor quelques autres petites particularitez de rente, lesquelles unies aux grandes font un grand revenu: & lequel n'est pas moindre ordinairement & extraordinairement (sauf l'usurpation faicte sur les biens & rentes de l'Eglise Anglicane) que cela que possede un Roy d'Angleterre. A tant suffise ce qu'avons dict sur ce propos, pour monstrer partie des moyens & puissance de ce Pays & du Prince qui y commande: d'autant qu'on ne peut ny en doibt on particulariser par escrit d'avantage , ny plus outre de ce que nous en avons declairé.

Impost divers ez pays bas

Geolage donne a ferme.

Revenu des pays bas esgal à celuy du Roy d'Angleterre.

COMME ON ASSEMBLE LES ESTATS EZ PAYS BAS, ET COMME ON SE GOVVERNE A LES ASSEMBLER ET TRAICTER AVEC EVX.

DESIRANT le Prince ou le Lieutenant du Roy assembler les Estats du Pays pour demander soit deniers ou autre subside ou subvention ; ou proposer quelque fait qui est d'importance ; comme imposer nouvelles daces, gabelles; ou publier nouvelles loix : il envoye des lettres ça & là , assignant jour & lieu prefix & certain; auquel les Deputez des Estats doivent se trouver : ce qui est le plus souvent faict à Bruxelles; tant pource que la Court y reside ordinairement, que pour le respect des Brabansons; lesquels (ainsi que dirons cy apres) ne deliberent de chose aucune dehors les limites de leur pays de Brabant. Au jour estably tous les Estats y appellez, &

Brabansons ne delibrent rien hors de leur Pays.

qui doivent y assister, ne faillent aussi de soy trouver : que s'ils de layent, ils sont semons derechef sous peine d'amendes pecuniaires, peu ou moins, selon que la chose le requiert: & ainsi ils comparoissent apres l ajournement. Or les Estats qui viennent dinairement à Bruxelles, sont les Deputez des regions qui s'ensuyvent. Et premier lieu ceux de Brabant, de Flandres, d'Artoys, de Hainaut, de Valenciennes, de l'Isse, Douay, & Orchies; ceux de Hollande, d'Vtrecht, de Zelande, de Namur, de Tournay, & Tournesis: Et en fin ceux de Malines. Car quant aux autres pays tels que Gueldres, Over-yssel, Frise & Luxembourg, ayant des exemptions contenuës ez privileges, & conventions, qu'ils ont avec le Prince; n'y sont, & n'y peuvent estre adjournez, (s'il n'y avoit des occasions tres-urgentes & extraordinaire) ains s'assemb ent en leur pays sous l'authorité de leur Gouverneur particulier au nom du Prince. Et ces Estats sont constituez de trois rangs & ordres (ainsi que je dis en chacun lieu en son particulier :) le premier desquels est l'estat Ecclesiastique; le second de la Noblesse : & le tiers celuy du peuple & villes principales de chascune Province. A cette assemblée se trouvent les membres, personages deputez, lesquels de tout temps ont esté establis à cest effect : ou bien ils envoient des Procureurs & commis en leurs places, quoy qu'il y en ayt lesquels sont obligez (s'ils n alleguent empeschement valable & juste) de s'y trouver en personne. Il est vray que toutes les regions des Pays bas, ne gardent & observent un mesme & pareil ordre & coustume en s'assemblant: Veu que ceux de Brabant, Hainaut, Artoys, Namur, & Zelande, envoyent Commissaires pour tous les trois Estats; à sçavoir des Abbez pour le Clergé, & pour la Noblesse des Ducs, Comtes, Marquis, Princes, Barons, & grands Seigneurs : Et au nom des villes representans le tiers estat, viennent un Bourghemaistre, deux ou trois Eschevins, & un Pensionaire de chascune ville, plus ou moins, suyvant qu'on verra la chose le requerir. I'ay dict que les Abbez assistent pour le Clergé; ce qui est vray, puis qu ils sont du corps d'iceluy : mais en effect ils se trouvent icy pour leur interest particulier; comme ainsi soit que les autres Ecclesiastiques n'ont rien affaire avec eux, ny avec les Estats generaux, pour estre (si non tous) au moins la plus grande partie exempts de cette comparition, & francs de tout demande & subjection. Le Pays de Flandres depute seulement quelques Commissaires & Procureurs au non des quatre membres, avec faculté & puissance de deliberer & conclurre chascun à part soy pour & au non de tous les Estats Flamands. Bien peuvent les Nobles & Clergé, si bon leur semble (car ils sont aussi appellez à l'assemblee) y envoyer Deputez pour voir si les quatre membres accordẽt quelque chose qui redonde à leur prejudice: car advenant cecy, ils s'en ressentent, & s'y opposent, ayans en main les raisons qui les meuvent à ce faire: mais souvent, & presque tousiours, ce qui a esté accordé par les quatre membres, sort son plein effect; sans qu'on y reçoive ny opposition ny replicque, ou aisson faisant au contraire. Les Hollandois n'envoyent Procureurs que pour la Noblesse & les villes: & ce que ceux cy accordent suffit & est receu pour tout le Pays. Ces Estats se trouvans à Bruxelles, ne s'assemblent d'ordinaire tous à la fois; ains l'une Province apres l'autre, en une grande salle du Palais Royal; & ou present le Gouverneur, le President, ou bien un Conseiller d'Estat, propose au nom du Prince ce qu'il veut & demande

Quelles regions envoyent Deputez à Bruxelles.

Regions ayants Estats à part.

Qui sont les trois Estats.

Ordre gardé en chacune Province en s'assẽblãt

Franchise du Clerge de Brabant.

Ordre que les Flamãds tiennent aux Estats.

Comme les Deputez sont assemblez.

mande & desire; usant de raisons apparentes, & de parolles tres-courtoises, pour gaigner le cœur & volonté de l'assistance. Lors les Deputez demandent de lay pour deliberer, & respondre: & ayans usé de leurs façons de faire, respects, & ceremonies, chacun membre à part, & au nom du Pays qui l'a envoye, donne sa responce par escrit. Que si le Prince ou le Gouverneur ne s'en contente, il tasche par raisons & remonstrances de justifier sa cause, & les induire à faire selon son intention; d'autant que (suyvant leurs Privileges) le Prince ne les peut forcer, ny faire rien qu'avec la raison: & en ce quartier n'a point lieu (ainsi qu'il a en plusieurs endroits) cette voix tyrannique, *Sic volo, sic jubeo*, Ainsi me plaist & je l'ordonne: de sorte que quand bien tous les Deputez auroient octroyé quelque cas au Prince, & qu'une seule ville, comme seroit Anvers, s'y opposast: elle casseroit tout cest accord & octroy : d'autant que les Deputez octroyans ainsi, le font avec condition, que les autres Estats y condescendent d'une mesme volonté: Si bien qu'ordinairement il faut que non seulement les Chefs des Deputez, ains encor leurs membres convienent un animement en une pareille conclusion: & advient telle fois, que quelque remonstrance qu'on face, y obstant la difference & dissimilitude des advis, rien n'est accordé au Roy de sa demande: Lequel pour l'heure est contraint de prendre patience, & n'en plus parler; ains attendre une occasion plus opportune : mais & luy estant modeste, & courtois, & les sujets sages & discrets; bien que l'affaire aille un peu en longueur; si est-ce qu'en fin on luy accorde, & s'assemblent reciproquement & avec satis faction & contentement de tous les deux costez. Et ayant les Estats accordé ou le tout, ou partie, de ce que le Prince demande; c'est chose asseurée, ferme & stable, qu'en temps & lieu la chose sera mise à effect, & deue execution. Que si c'est en deniers que le faict consiste, l'ayant accordé, on delibere depuis, avec la volonté & consentement du Prince, d'ou c'est qu'on pourra lever & recueillir ces deniers qui luy ont esté octroyez. De sorte que, ou en levant le dixiesme du revenu des biens de chascun, ou augmentent les Daces pour quelque temps, ou faisant nouvelles impositions, ou autrement, selon le temps, les occasions, & les lieux on satisfaict & leve lon esgalement, suyvant les tauxes ordinaires & accoustumées, ce qui a esté accordé au Prince. Le Clergé, j'entends les Abbez, payent leur part separement des autres; bien que selon la varieté des temps, & la maniere de proceder, cecy aussi varie quelquefois. La Noblesse & le tiers Estat pour leur interest commun, & estans conformes & unis, payent aussi ensemble ce à quoy ils sont cottisez. Ainsi le Pays de Brabant, lequel pour son antiquité, & pource que c'est un Duché, est preferé aux autres, & paye chascun pour sa part les Florins de valeur de 40 gros de Flandres, revenant le gros à demy escu d'Italie. La Flandre à cause de son pouvoir & richesse, en lieu des Florins de 40 gros, paye 48 des mesmes gros; & ainsi les autres Estats chascun selon sa portée, & suyvant les tauxes accoustumées: lesquelles, s'il ne survient quelque nouveau accident, à l'un ou à l'autre des Estats, on n'a point guere veu que fussent changées, ny alterées.

Liberté des Estats.

Le Prince ne peut user que de raison aux Estats.

Condition avec laquelle les Deputez accordent quelque cas au Prince.

Levée de deniers ne se faict sans le congé du Prince.

Brabant premier en la tauxe des Estats.

ACCORD ET CONVENTION ENTRE LE PAPE ET LE PRINCE DE CES PAYS.

Le Prince des pays bas jouyt des nominatiõs des benefices

Restriction de la puissance du Pape au pays bas

Office des Archidiacres grands Vicaires.

Dismes cõme payez en Flãdres.

Ordonnãce de l'Empereur Charles V.

ET quant à ce qui concerne les choses Ecclesiastiques : en cest endroict le Prince en a convenu & accordé avec le Pape, de mesme sorte qu'a faict le Roy de France touchant les nominations & disposition des Eveschez, Abbayes, & autres telles preeminences; comme de chose communement apartenant au Prince, & la confirmation & execution au Pape. Lequel, pour quelque pretension ou correction que ce soit, ne peut faire citer ny ajourner personne soit Prelat, ou Lay, hors du pays : Et par ainsi, faut que, pour maintenir son droict, envoye par deça des Commissaires pour voir, intenter, & clorre la cause, dont il question. Le Pape ne peut outre ce conferer pardeça benefice, ny grace aucune, ny faire despesche de Bulles, ou Briefs qui ayent efficace, sans le *Placet* du Prince ou de son Conseil. Non pourtant, le service divin y est faict deuëment, & avec bon ordre: d autant que les Evesques ont leurs Archidiacres, lesquels representent leur personne, comme leurs membres & ministres: & pource ont soing & se travaillent à faire de sorte que le service divin soit bien faict & observé; & pour cest effect ont ils par les villes & lieux principaux leurs Doyens au plat pays : & d'avantage eux mesmes sont obligez d aller tous les ans faire la visite par tout le diocese; & faire le raport à l'Evesque de tous les abuz, & desordres qui s'y commettent; affin que deuëment & suffisamment il y vienne à pourvoir. Au reste, presque tous les terroirs de ce pays sont sujets à payer dismes, mais cela se faict en diverses manieres; d'autant que les uns le payent au commis du Clergé : d'autres aux mesmes Ecclesiastiques : & d'autres aux Seigneurs & Gentils-homme proprietaires des lieux, ou se levent les dismes: les uns payent l onziesme, les autres moins selon les lieux & les possesseurs, qui jouissent de diverses coustumes, & privileges, Or l'Empereur Charles Quint feit une ordonnance fort advisée, prudente, & necessaire: veu que sa Majesté considerant que les gens d'Eglise, soient ils Evesques, Abbez, Prieurs, ou autres Prelats ne peuvent aliener ny vendre aucun domaine, & trop bien achepter tousiours quelque chose; & que leurs estats estans presque perpetuels, le Clergé pourroit aussi avec le temps, & avec ses moyens, & richesses, achepter & occuper presque tous les biens du pays: il ordonna par Edit, que les gens d'Eglise de quelque estat & condition qu'ils peussent estre, n auroient desormais congé ny puissance d'accepter aucuns biens immeubles, sans la licence & permission expresse du Prince. Et ce sera icy, que mettrons fin à la description generale des Provinces du Pays bas, comprises en la Belgique.

LA PARTICVLIERE DESCRIPTION DES PAYS BAS.

AYANS descrit en general ce qui touche les choses universelles de tout le corps de cette Province; il faute voir sa description par parties plus particulierement effigiées : & pource faire, nous diviserons le tout en autant de parties & membres, qu'il y a de tiltres : lesquels ou le Prince donne ou prend pour soy, lesquels sont le nombre de dixhuict: Le premier est Lottier, lequels (comme dirons cy apres) n'a guere riẽ plus d'avantage que le tiltre de Duché: mais les autres dixsept sont au vray & par effect de belles regions, & contrées, à sçavoir les Duchez de Brabant, de Lembourg, de Luxẽbourg & de Gueldre: les Comtez de Flandres, d'Artois, de Hainaut, de Hollande, & Zelande, de Namur, & de Zutphen: le Marquisat du Saint Empire, les grandes Seigneuries de Frise, de Malines, d'Vtrecht, d'Over-yssel, & de Groeninghen. A toutes lesquelles regions, citez, villes, & lieux plus segnalez & cogneuz, nous donnerons, (entant qu'il sera en nostre puissance) leurs noms tant anciens que modernes: en dresserons le plant & assiette, & la distance d'un lieu à autre : & en fin n'oublierons ce qui aura esté faict de memorable en chacun lieu, ou des singularitez y contenuës; y nommans les hommes illustres, & plus excellens, & renommez, soit pour la noblesse du sang ou pour la vertu, & prendhommie de vie : & en premier lieu nous commencerons par Lottier.

Combien il y a de Provinces ez Pays bas.

LOTTIER OV LOTHRIC.

CE l'eu de Lottier s'est conservé le nom de Duché au Pays de Brabant : mais (comme le diray cy apres) il a laissé son estat en Lorraine: en Latin il se nomme Lotharingia : en Alemand, Lothri[illegible]; & en François, Lorraine. Tant y a que tous ces vocables alterez & corrompuz, viennent de Lothaire, fils de l'Empereur Lothaire petit fil, ou Neveu de l'Empereur Charls le Grand : lequel Lothaire Empireur esmeu (comme escrit Paul Emile & autres

Paul Emil. livr. 3. de l'histoire de France.

D'ou vient le nom de Lorraine.

Quels pays contenuz ja dis en Lorraine.

Charles de Frãce faict Duc de Lorraine par Othon Emp.

Charles duc Lorrain querelle la Couronne de France.

Charles refusé par les François.

Charles trahy est emprisonné.

Charles & ses enfans meurent en prison. Sigibert en ses Chroniques

autres autheurs) d'un zele de devotiõ se rendit Moyne l'an de grace 856, mais avant que ce faire, il resigna l'Empire, & tout ce qu'il possedoit de Seigneuries à ses trois fils: assignant partie de ces terres à son fils plus jeune Lothaire luy donnant une portion du Duché de Bourgoigne avec toute l'Austrasie; laquelle depuis du nom de cestuy (quoy que d'autres dient que c'est du nom de l'Empereur son Pere) fut appellé Lotharingie, ou Lotharine, comprenant en soy les Pays de Lorraine, de Brabant, de Hainaut, de Cleves, & de Gueldres, & autres plusieurs pays & contrées. Ainsi fut possedée l'austrasie un fort long tẽps par les Princes issus du sang de Charlemagne, jusqu'à tant que Charles III. du nom, dict le Simple, Roy de France, meu de simplicité trop grossiere, la donna à l'Empereur Henry premier, l'an de grace 924. De là vint que quelque temps apres Othon II. du nom Empereur des Germains, retira Charles Duc de Lorraine de l'amitié de Lothaire Roy de France, luy donna le pays de Lorraine l'en faisant Duc; mais il restraignit de beaucoup les limites anciens, desquels il departit une bonne & non mesprisable portion aux Eglises de Cologne, & du Liege. D'icelle mesme Province (qui pouvoit estre egallée à quelque Royaume que ce fust) depuis on erigea (comme des membres separez de quelque corps) divers Duchez Comtez, & belles Seigneuries. Or le Roy Lothaire venant à mourir, luy succeda a la couronne Louys V. & le dernier Roy de France du sang & famille des Carlovinges: Lequel Louys mourant apres avoir regné un an, sans nul hoir apte à luy succeder issu de son corps, Charles de Lorraine, comme legitime & vray heritier, vint en France pour recueillir cette succession & couronne; de laquelle deja Hue Capet s'estoit emparé. Mais Charles n'estant aimé des François, pour ce qu'il leur sembloit trop dependre de la volonté des Allemans, aussi sentit il une fortune mal-heureuse en sa poursuite: d'autant que Capet le vainquit, & peu de temps apres le constitua prisonnier par la desloyauté & trahison d'Asselin Evesque de Laon, en la mesme cité de Laon, que les Latins appellent Laudunum; & de la fut envoyé captif à Orleans, ou il mourut en prison: bien que Capet luy eut fait la grace telle qu'il avoit en sa compaignie sa femme & deux de ses enfans Louys & Charles, lesquels moururent en leur enfance, la mort leur estant par aucuns avant saison avancée. Il est vray (comme dict Sigibert en ses Chroniques) que de son premier lict il avoit laissé un fils nommé Othon (il y en a qui adjoustent deux filles) lequel Othon mourant, s'esmeut derechef guerre entre les François & les Allemans, pour cette mesme piece de Lorraine. En fin plusieurs traitez & accords s'estans passez entre ces deux nations, l'Empereur Henry II. du nom investit de ce Duché Geoffroy des Ardennes, & luy donna la ville de Valenciennes, & quelques autres terres, le faisant Vassal & Feodataire de l'Empire. De ce Geoffroy descendirent quelques temps les Duc & Seigneurs commandans sur la Lorraine, & jusqu'à ce que l'Empereur Henry V. du nom l'osta à Henry Duc de Lembourg, qui en avoit esté gratifié: & saisi par grace & don de Henry IIII. & ce fut lors & en l'an de nostre salut 1106, que fut divisée cette Province en haute & basse Lorraine: assignant & donnant la haute (qui est le pays de Lorraine, que possedent à present les princes issus des Comtes de Vaudemont) à Thierry Neveu du sus allegué Geoffroy:

Geoffroy: & la basse qui est le Brabant fut donnée à Geoffroy dit le Barbu Conte de Louvain: lequel semble que du costé des femmes soit descendu du sang du dernier Charles Duc de Lorraine de la maison de France : & fut (ainsi qu'on dict & escrit) le premier Conte de Louvain: qui prit le tiltre de Duc de Brabant; sans que pour cela il laissast celuy de Duc de Lorraine, d'autant qu'il pretendoit avoir droit en l'une & l'autre Lorraine: & qui est cause que jusques au jourd huy ses successeurs se disent Ducs de Lorraine, ou Lothric. Mais (comme j'ay dit) en ses cartiers cy, il n'a rien guerre plus que le seul & nud tiltre; l'Estat estant au vray & par effect en Lorraine: quoy que plusieurs dient & tiennent que Genape qui est en la contrée Wallõne, est au pays de Lothric: & qu'il y a une Court civile & criminelle (ainsi que dirons en son lieu) appellée la Court de Lorraine: si est-ce qu'à present tout est compris ordinairement sous le nom de Brabant Wallon: Et neantmoins, pour l'intelligence, tant de cecy que de plusieurs autres choses, il m'a semblé estre necessaire de vous proposer icy ces particularittez.

Succez du Duché de Lorraine.

Lorraine divisee en deux.

Seigneurs de Brabant se portent pour Ducs de Lothric.

Court de Lorraine à Genape.

Desormais nous vous parlerons du Brabant, vous proposant en premier lieu sa Carte & description Geogrophique: avec toutes les villes & lieux de marque dudit pays; ainsi qu'esperons de faire à toutes les autres Provinces: ce qu'outre la commodité, servira de beaucoup à l'intelligence du subject y proposé.



DESCRIP-



DESCRIPTION PARTICVLIERE DE BRABANT.

Cesar livr. 2.4. & 5. de la Guerre de Gaule

Divers advis sur le nom de Brabant. Voy Iacques de Guise et Richard de Wassebourg liv 1 antiquitez de Belge.

Wechembold nom faux et supposé.

Geoffroy Le Barbu donne nom au pays de Brabant.

AV Brabant est comprise la plus grande partie du pays, auquel Ceser tient que residoient jadis les Adevatiens,& Ambivarites : mais en quel temps il receut ce nom de Brabant, c est chose fort douteuse & incertaine :d'autant que les aucuns escrivent que cette appellation vient de ce fameux & vaillant Prince Brennus cy dessus mentionné : lequel donna tant d'affaires aux Romains, & affligea si estangement la Cité de Rome. D'autres tiennent que cela vient d'une ville nommée Brabant; laquelle a depuis esté destruite,& ruinée: & autres afferment qu'anciennement ce pays s'appelloit Brachelant qui signifie en langue Teutonique, Terre non cultivee : comme encore à present le terroir de Kempeland,qui est une region au mesme pays,est en friche: & que de ce nom s'est depuis formé celuy de Brabant. Il y a bon nombre d'autres modernes, lesquels escrivans des affaires en general de la Gaule Belgique,& en particulier du pays de Brabant(peut estre s'arrestans au dire & opinion l un de l'autre) s'accordent en cecy, que ce nom procede de Salvius Brabon Arcadien & un des Capitaines qui suivirent Cesar en son voyage de Gaule : & tiennent que Cesar donnant une sienne niepce fille de sa sœur,laquelle fut appllée depuis Zwane,à ce Brabon;le feit aussi,& institua Seigneur de ce Pays: lesquelles choses pour vray, ne se trouvent ou lisent an pas un autheur ancien. Bien a lon trouvé quelques escritures assez anciennes,que un certain Roy Romain qu'ils appellent Wechembold, donna certaines possessions assises au terroir de Gaelbecke,deux lieuës loing de Bruxelles,à la grande Abbesse de Nivelle;& par cest instrument est porté,que ces terres estoient assises au Comté de Brachbantesie. Quelques hommes doctes afferment(meuz de quelque authorité)que le pays de Brabant est ainsi dict de Geoffroy surnommé le Barbu; disans qu'il recouvra la basse Lorraine,& laissant le tiltre de Comte de Lovain,prit celuy de Duc de Brabant,qu'il nomma ainsi de son surnom de Barbu:&

bu:&que de là est venuë l'appellation deBrabant. Neantmoins suyvant que l'ay recueilly d'autheurs divers,& entre icelux de Paul Emile,le nom de Brabant est beaucoup plus ancien que Geoffroy susnommé , Comte de Louvain. Et Iean le Maire de Belges en ces Illustrations de Gaule,approuvant & recevant l'Histoire sus alleguée de Salvius Brabon,ayant descrit au long sa genealogie & ordre de ses successeurs,jusques à Charles Martel,dit avoir leu un Livre tres-ancien trouvé en Brabant & escrit à la main;auquel estoit cest Epitaphe dudit Charles Martel. *Iean le Maire liv. 3. des Illust. de Gaule.*

Ecce Brabantinus Dux quartus in orbe triumphat,
Malleus in munde specialis Christicolarum:
Dux dominusq; Ducum, regum quoque: Rex fore sprevit.
Non vult regnare, sed regibus imperat ipse.

Vers qui sētēt par trop la lie d'un temps Barbare.

Apres y met l'Epitaphe de Pepin fils dudict Martel & Pere de Charles le Grand,qui est tel:

Iste Brabantinus Dux quintus Austrasiorum,
Ex Duce fit tandem Rex primus germinus hujus.

Lesquels vers monstrent le lustre & antiquite du nom de Brabrant : Neantmoins,peut il estre que Geoffroy le Barbu,bien qu'il ne donnast le nom a ce pays,il en reprit toutes fois & renouvella le tiltre de Duc de Brabant,delaisse paradventure pour les occasions racomptées un peu cy devant , parlans de Lorraine. Mais comme que la chose soit advenuë,en remettans le jugement libre au liseur curieux,nous passerons outre & descrirons le sit de la Province. Ie dis donc que vers le Septentrion la Meuse separe le Brabant en partie de Gueldres;& parrie de Hollande:au Midy luy gist le pays de Hainaut,le Comté de Namur,& l'Evesché du Liege:à l'Orient derechef se luy presente la Meuse,la separant d'un autre costé du terroir de Gueldres:vers le Ponent est limité en partie par la riviere de l'Escaut,qui la separe de Flandres:partie aussi vers l'Occident regarde la Principauté d'Alost. *Description & limites de Brabant.*

Estēdue en lōg & large & circuit de Brabant

Quant à sa grandeur & estenduë,je trouve que le Brabant a de longeur,la prennant du Midy à Gemblours,jusques à saincte Gertrudenberghe vers Septentrion,vingt & deux lieuës. Et de large prenans nostre compte du Levant à Helmont vers Occident jusques à Berghe,où elle est plus ample,cette Province a vingt lieuës ou environ: & le circuit d'icelle peut venir en sa circonference,jusques à 80 lieuës. L'air y est vrayement bon & salubre par tout le pays, *Air & fertilité de Brabant.*

le pays,plain,& ſans montaignes,& la plus part fertille, & fructueux; ſauf que la contrée dicte Kempe-lant,qui eſt naturellement infertille;bien que le travail & diligence des habitans y ſupplée : de ſorte,que l'amendant par la multitude du beſtail qu'ils nourriſſent,la rendent graſſe,bonne,& fertile. Ce Pays de Brabant eſt encor fort bien accommodé de Lacs,Eſtangs,& autres eaux,& de belles & tres-proüffitables rivieres:les principales & plus fameuſes ſont la Meuſe & l'Eſcaut, deſia par nous mentionnées & deſcrites. Le pays eſt ſuffiſamment embelly de Bois & de Foreſts,les principales deſquelles ſont celles de Sonien,Zaventerloo,Groeten-hout,Groeten-Heiſt, & Meerdal. Mais ſon plus beau luſtre & riche ornement ſont les tres-belles & fameuſes Citez,Villes,Chaſteaux, Villages,& autres terres,& Seigneuries de marque;ſi bien que je trouve y avoit en premier lieu vingt & ſix villes murées;aſçavoir Louvain,Bruxelles,Anvers,& Boſleduc,qui ſont les quatre principales & capitales : Tilmond, Leeuwe,& Nivelle,qui ſont les trois petites,nommées auſſi entre les capitales : apres leſquelles on met Arſchot, Berghe,Meghen,Breda,Dieſt,& Maſtricht,qui ſont villes de grande & authoriſée dignité:puis s'enſuyvent Lire, Steenberghe,Vilvorden,Gemblours, Ioudoigne,Hannut,Landen, Halen,Sichenen,Herentals,Eindoven,Helmont,& Grave. Outre ce,je trouve qu'il y a dix & huict petites villes,leſquelles, quoy que ne ſoient cloſes ny murées,neantmoins pour diverſes autres conſiderations, & pour leur qualité & condition elles ſont receuës,& tenuës au nombre des villes cloſes,& comme telles, jouiſſent de pareils privileges que les autres qui ſont dictes Franches: comme auſſi ſont les ſuivants, ayants droict de Marché : Et telles ſont Oſterwijck, Oirſchot,Tournout,Hoochſtraet,Duffele,Waelem,Merchten,Aſche,Vueren, Duilbourg, Overiſche,Hulpen, Waure,Breine Aleud,Genape,Gheele,Arendonck,& Dormal. Et d'autant qu'au Kempeland, n'y a guere de villages,tout le pays de Brabant ne ſçauroit fournir plus haut de ſept cens villages ayant clocher & paroiſſe,entre leſquels y en a pluſieurs renommez & qualifiez de diverſes dignitez & prerogatives, comme S.Oidenroye,Bochſtel,Rooſendale,Huchele,Lillo,Grimberghen,Gaeſbeeck,Reves, Leefdal,Weſemale, Peruës, Waellem, Roſſelaer,Mol,Santhoven,Putte,Rumpſt,Bierbeecke,Cranendonck, Cuick, Bouterſen, Iauce,Sombref,Gozelis, Hilveren-beeck, Waelwijck, & autres que j'obmets pour fuir prolixité & longueur. Au pays de Brabant eſt compriſe encor la Seigneurie de Raveſtein ; de laquelle pour eſtre un membre ſeparé,nous ferons auſſi la deſcription à part en ſon lieu & rang particulierement. Cette Province contient auſſi en ſoy des Dignitez ſouveraines ; telles que ſont, celles du Marquiſat du Sant Empire,le Duché d'Arſchot, le Marquiſat de Berge, le Comté de Hoochſtraet,le Comté de Meghen;la Seigneurie de Breda,& celles de Dieſt,de Grimberghen,& de Raveſtein;& l'eſtat de Maſtricht;avec dix & neuf Baronnies y comptant Grimberghen pour deux,ainſi qu'il a pleu à pluſieurs. Davantage le Duché de Lembourg,l'eſtat de Valkenbourg, le Comté de Dalem,& l'eſtat de Rode le Duc,avec leurs terres, finages,dependances, & juriſdictions ; ſont & dependent de la Iuſtice & Chancelerie de Brabant. Sur leſquels points les plus remarquables & neceſſaires,nous dirons en lieu, & temps, quelque particularité le plus briefvement

Villes de Brabant.

Places qui jouïſſent du privilege des villes cloſes.

Villages plus renommez de Brabant.

Raveſtein eſt en Brabant.

Dignitez compriſes en Brabant.



DESCRIPTION
DE LOVVAIN.

QUI croirra Iacques de Guiſe, qui s'eſt fort meſlé des recherches de l'antiquité de Gaule; nous verrons que Louvain a ſon origine de plus loing que Iule Ceſar, & que ce fut un Capitaine Eſcoſſois apellé Loup, qui la baſtiſt & fonda, qui de ſoy luy donna nom Lupoſin, qui a depuis eſté tourné en celuy de Louvain. D'aucuns tiennent que ce mot de Loven eſt diction Teutonique, qui ſignifie louer, benir & honorer: d'autant qu'en ce lieu fut un long eſpace de temps & juſqu'à la venuë de Ceſar, un grand & ſpacieux Temple dedié à Mars, & ou on louoit & adoroit ce faux Dieu & Idole. *Painte fondation Louvain.* *Mars adoré a Louvain.*

D'autres tiennent, que le mot Loven *eſt prins de ſa ſituation. Car il y a à l'Orient de la ville vis à vis du Chaſteau un terre et bois, qui s'appelle encore aujourd'hui* Lo-berg, *et* Lo-boſch. *Il eſt aſſis deſſoubs une treſbelle plaine, ſur la riviere, laquelle ſelon le langage ancien s'appelle* Vên *: ſelon que les Hollandois appellent* Venen *les lieux deſquels ils tirent leurs tourbes, leſquelles auſſi on avoit de couſtume de tirer hors de ce lieu-cy.* Loven *donc, ſelon le dire de ceux cy, eſt ainſſi apellé comme* Loven: *c'eſt à dire une plaine humide ſubjecte a ceſte haulte place.*

Il y en a qui dient que cette place peuplée ſe nommoit Levaciens: & autres luy donnent nom Grudiens; mais qouy qu'il en ſoit, c'eſt choſe ſeure, que la ville eſt fort ancienne, en laquelle on voit encor un Chaſteau, que ceux du pays afferment eſtre de la façon de Ceſar, que le feit baſtir. *Noms anciens de Louvain.*

Il y icy un puis de merveilleuſe profondeur, ſpectacle merveilleux pour les Eſtrangers, & une caverne ſoubterraine d'excellente grandeur & treſdigne d'eſtre veuë, n'eſtoit que l'entrée en eſt empeſché par la cheute d'une muraille.

Grandeur et estendue de Louvain

Cette ville est assise en un tres-bon & tres-fertil terroir; ayant l'air si doux & si bon, & si courtois, que la vigne y croist, & en la ville & aux champs: Et est cette place arrousée du fleuve Dele. Louvain est une grande ville ayant de circuit en son enclos de murailles plus de quatre milles: mais qui la mesureroit au dehors, elle a plus de six milles, ou (pour mieux parler) plus de deux lieuës, estant de figure ronde au raport & similitude d'une Sphere : ayant esté acreuë, & augmentée à diverses fois: & la derniere closture fut faicte l'an de nostre salut 1361.

La grandeur de Louvain.

Quant à la grandeur de Louvain, nous ne pouvons passer soubs silence, que ceste ville à l'occasion de certaine gageure faicte entre le Marquis de Berghe & trois autres Barons de Brabant, touchant sa grandeur, avec quelques autres villes, fut mesurée, l'an 14 7. par le commandement, de Philippe le hardi. Par le moyen de quoy fut trouvé, que la ville de Louvain estoit longue en son circuit 3691 verges, chasque verge contenant 14. pieds: & plus grande que Gand de trois verges, que Liege de 8, que Paris de 10, que Coloigne de 18. Dont il apparoit combien grande difference y a entre elle & les aultres villes, lesquelles neantmoins se vantent de leur grandeur.

Louvain fort vague en edifices.

En l'enclos de la ville de Louvain, & au dedans de ses murailles on voit une grande estenduë de prairie, de tres-belles vignes, & jardins spacieux & portans fruicts: des montaignes, & vallées, & des eaux abondantes & delectables: ce qui cause que les anciens ont choisi ce lieu pour le domicile des Estudes & des Muses. On y voit des tressompteueux edifices d'Eglises, & monasteres & Convents. L'Eglise principale est fondée en l'honneur de Sainct Pierre, & est magnifique, & d'une riche & belle structure: comme aussi le bastiment du Palais est fait d'une rare industrie, & manufacture : voire jusqu'aux logis des particuliers la bauté de l'architecture y est observée: mais sur tout y est renommée & fameuse l'Vniversité, y establie en toutes facultez & professions de quelque science & discipline que ce soit: y ayant plus de vingt grands & magnificques Colleges fondez en bon ordre & police scholastique par divers & iceux honorables personnages. Ausdits Colleges vous voyez grand nombre d'hommes de tres-grand sçavoir lire & interpreter toutes les sciences & bonnes lettres. Mais les quatre plus renommez & fameux sont les quatre qui s'ensuyvent; le Lys, le Chasteau, le Porc & le Faulcon : en chascun desquels on enseigne en general les arts liberaux, que les sçavans en un mot disent la Philosophie. A ces quatre s'esgale le cinquiesme qui est celuy des trois langues: pource que particulierement on y lit & interprete le Latin, le Grec & l'Hebrieu. Ie ne tairay celle eschole si gentille ou lon enseigne en particulier la Theologie, les droits Canon & Civil, & la Medicine: le tout manié par par des Docteurs excellens en chascune de ces sciences : chascune faculté ayant son cartier separé; bien que le tout soit compris en un corps d'hostel bien approprié, & lequel appartient au public. De cette Es[illegible] & Vniversité sont sortis, & sortent de fort excellens personnages en sçavoir, & illustres pour leur vertu, & grand renom : tel que fut de nostre memoire Pape Adrian sixiesme du nom, natif d'Vtrecht: lequel avant qu[illegible] de estre faict Cardinal, avoit estudié long temps en cette ville, & pris degré en cette Vniversité; & de là

Vniversité de Louvain. Colleges principaux de Louvain. College des Trois langues. Facultez enseignées à Louvain. Le Pape Adrian 6 Docteur de Louvain.

de là fut tiré pour estre Precepteur de l'Empereur Charles cinquiesme. Et de plus fresche memoire ont flory en l'Eschole de Louvain en Theologie Rouart Tapart: en l'un & l'autre droit, Gabriel Mudée homme non seulement fameux, ains encor singulier, & excellent: Gemma Frison en Medecine, & Mathematique: comme encor Hieremie Trivier en Medicine. Ores reluysent faisans profession de Theologie Pierre Curtie, qui a esté esleu Evesque de Bruges: Iean Hessels principal du College, & Iean Hentenie, Lecteur public & ordinaire. En la science du droit tant Canon que Civil sont fort celebres & renommez Wlmar Bernard, Albert Leonin, Iean Wamez ; & Iean de la Ramée, encor jeune homme. En Philosophie est assez en bruit Iean Bevers: en Medecine, Nicolaes Biez, & Guillaume Tiletan: ez Mathematiques Cornille fils du sus-allegué Gemma Frison. Pour les lettres Latines est Professeur public Cornille Valerius: pour le Grec, Theodoric Langius; & André Balenus interprete les lettres Hebraiques: comme gens doctes & suffisans pour telle charge. En fin nous mettrons parmy ceux-cy, Maistre Gaultier René excellente en son art, qui est de faire & dresser les instrumens propres pour les Mathematiques. Ces Estudes & Université fut (ainsi qu'on list & trouve par escrit) fondée à la priere & solicitation de la Noblesse du Pays, l'an de nostre salut 1426. par le Duc de Brabant Iean quatriesme du nom ; lequel l'orna & embellit premierement d'hommes tres-doctes, qu'il attira de toutes parts, les salariant & leur donnant bons gages: puis fonda, & dota les estudes de bonnes rentes, & perpetuel revenu; avec plusieurs graces & privileges, confirmez par le Pape Martin cinquiesme du nom; lesquels durent & sont en vigueur jusques à present: & pour lesquels & leur manutension y a un officier qu'ils appellent le Conservateur, qui les faict garder inviolablement. Et n'a pas long temps, qu'à la sollicitation du President Viglius, le Roy Philippe a augmenté les gages aux Professeurs, & y adjousté quelques Lecteurs en Theologie. Sur cette Escole & Université y a un Chef seul, & iceluy esleu par les Facultez, lequel dure en estat par l'espace seulement de six mois, & est nommé Recteur de l'Université: estant cette dignité tant honorée & excellente, que non seulement les Escoliers, ains touts les Magistrats & Citoyens, le respectent, & luy font reverence. Son devoir & office est de tenir bon ordre & police entre les Estudians, & supposts de l'Université; faire contenir chascun en son office & charge: mettre paix, & faire raison entre les Escoliers s'entre-querellans, & de les punir ayans commis faute. Et est cette Université la seule (sans qu'autre luy face competence ny teste) ez Terres & Seigneuries du Roy Catholique en ces Pays bas: quoy que lors que je mettois fin à cette description, fut instituée, & dressée, de par iceluy Roy, une autre Escole & Université à Douay, ville de la Flandre Gallicane, apres que ceux du Pays en eurent longuement faict la poursuite. De Louvain fut natif ce tres-docte Pierre Rivius Theologien fort renommé, duquel sont sortis en lumiere tant d'Escrits dignes de louange, comme Iean Tritemius le tesmoigne en son Catalogue des hommes illustres d'Allemaigne. De cette ville furent aussi naturels Louys Score excellent en sçavoir, & bien versé au maniement des affaires de ce monde : & pour ce fut il appellé à la dignité de President aux Conseils Privé & d'Estat. Heilwegen, homme sçavant, aigu

Hommes rares en l'Université de Louvain.

Lecteurs publics de Louvain.

En quel temps & par qui fondée l'Université de Louvain.

Recteur de l'Université respecté de chascun.

Quel l'Office du Recteur.

Douay en Flandres erige en Université.

Hommes illustres issuz de Louvain.

Hommes doctes vivans ores a Louvain.

Louvain fut jadis Comté.

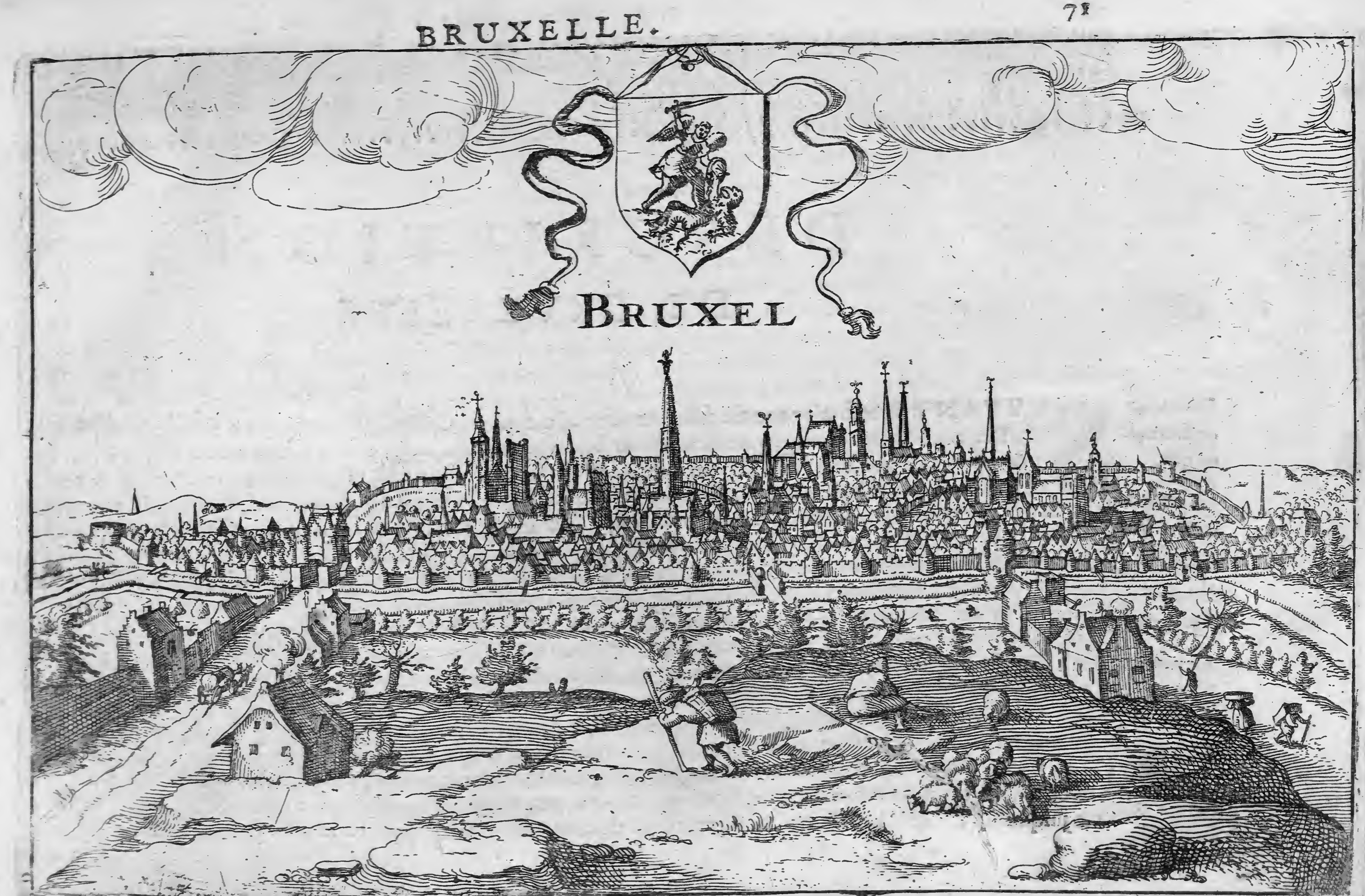
Louvain premiere et la Mere des villes de Brabant.

Places que sont de la jurisdiction de Louvain.

aigu & subtil, pource mis-en l'estat de President de Flandres: Nicolas Nicolai, & Adrian son frere, desquels sera parlé cy apres: Antoine Morillon, tres docte & grand antiquaire, & tres-experimenté en la cognoissance de toute sorte de simples: & son frere Maximilian, Prevost d'Aire, & sçavant, & recercheur des antiquitez. De present en Louvain est le sus-nommé Iean Hessels grand & fameux Theologien, prompt, subtil, & aigu à merveille en toutes disputes & questions scholastiques: comme encor y sont Pierre Vanderan, Docteur excellent en tous les droicts: Gerard Caverson Licentié fort eloquent, & sçavant en Philosophie: Cornille Gemma desia allegué, & illustre en Mathematique & Medecine: Iean de Maelcor Iurisconsulte, & Conseiller en la Royale Chancelerie de Brabant: Estienne Craesbeke, Iurisconsulte aussi; & tous les deux sçavans hommes; & cestuy encor Conseiller en la mesme Court: & Segre Shertogen citoyen d'Anvers, docte ez langues, de grand esprit, & subtil Astrologue; lequel est mort depuis la premiere edition de ce mien livre, & lequel a laissé en sa place son fils M. Iean Licentié: lequel pour sa doctrine, gentilesse d'esprit & son bon conseil, s'est desia acquis grand bruit, & reputation. Louvain fut jadis un Comté (& selon que tiennent aucuns) Duché, commandant sur la plus part de Brabant; & ses Princes prenoient leur nom & tiltre de cette ville: ce qui dura jusqu'à ce que Geoffroy I, sur nommé le Barbu, aggrandissant son domaine, prit (ou reprit & renouvella) (comme dict est) le tiltre de Barbant ou Brabant. Et bien qu'il semble que cette ville soit descheuë de son degré ancien, si est elle la mere de toutes les villes de ce Duché, & nommément le chef du premier Cartier Brabanson, ayant le preseance & preemince sur toutes les autres villes. C'est elle qui fait & qui reçoit le premier serment à son Prince & l'a de luy: qui parle & donne sa voix la premiere en toute chose, & occourrence commune: sauf qu'en ce qui concerne les demandes du Prince, voulant faire quelque nouveau subside; car lors la Cité d'Anvers, comme la plus interessée, à cause de sa puissance & richesse, est aussi celle qui la premiere porte la parolle. En somme Louvain est nommee la principale & la plus ancienne ville de Brabant, ayant sous soy en particulier Tilmont, Leeuwe, Gemblours, Diest, Halen, Sichenen, Iodoigne, Hanut, Landen, & autres places, & lieux assez beaux & grands, partie desquels ont leur appel à Louvain, & là à la Chancelerie; d'autres ailleurs, ou immediatement, à la dicte Chancelerie. Et soit cecy assez dit pour Louvain, sans qu'il faille se mesler de descrire autrement comme elle est gouvernée & policée: d'autant que abregeans l'œuvre, & suppleans à cecy, nous donnons un modelle & exemple, en la Description d'Anvers, qui peut servir à toutes les autres villes de Brabant.

La ville de Louvain a huit portes, et neuf marchez, d y voyent aussi 53. tours sur les murailles, entre aultres une grande de pierre blanche, de telle haulteur que d'icelle on descouvre en clair jour la ville d'Anvers, qui est distante 8. grandes lieues, de Louvain: laquelle s'appelle communement Verloren cost, *c'est à dire despense perduë. Il y a encore 13. bouleverds, et 14 moulins à eau dans la ville 12. rues traversantes la ville par le milieu: 140. laterales: 16. ponts de pierre: & 4. fontaines publiques.*

DESCRIP-


BRUXEL



DESCRIPTION
DE BRUXELLES.

Fõdateurs de Bruxelles qui.

SUYVANT le tesmoignage du sus-mentionné Iacques de Guise, Bruxelles a eu source & origine du Chasteau que les Sennons (peuple de la grand Bretaigne) firent bastir en ces cartiers, pour mieux à leur ayse courir & ravager le pays de Gaule. Le sit merveilleux de cette ville est posé partie en planune, & partie en montaigne: C'est pour vray un lieu digne de la demeure & residence d'un grand Monarque, estant mise de deux costez dedans un terroir tres-fertil sur un vallon, lequel s'estend doucement & haut & bas un long traict de pays par la plus belle prairie qu'homme sçauroit voir: de sorte qu'on n'y a guere jamais veu faute de fourrage, ny de vivres pour la Court y resident, quoy qu'en un mesme temps on y aye veu sept testes couronnées: à sçavoir l'Empereur Charles V. le Roy Philippe son fils, Maximilian Roy de Boësme, avec la Royne son espouse: la Royne d'Hongrie Regente des Pays bas: la Royne de France Eleonor: le Roy de Beles qui estoit Affricain; le Duc de Savoye; la Duchesse de Lorraine, & tant d'autres Ducs, Marquis, & Princes de diverses nations: ayans telle suite, que le tout se montoit, de huit à neuf mille chevaux. Cette ville pour sa commodité voit à moins d'un quart de lieuë le grand Bois de Sognien, pour servir la maison du Roy de bois & du plaisir de la chasse: & a tant d'Abbayes & Monasteres aux entours, qu'on ne sçauroit rien souhaitter, ny de plus grand ny de plus beau; le tout estant accompagné de fontaines infinies, & d'arbres fruictiers de toute sorte; si que tout cecy assemble rend & l'air tres-bon & tres-plaisant, & l'eau salutaire & agreable. Par cette ville passe le petit fleuve Sinne; mais depuis on y a fait faire (avec une merveilleuse despence & grand travail) un admirable Canal & Fossé qui va de la ville jusques au fleuve Reupele, qui n'est pas moins de cinq lieuës; si bien que les navires partans de Bruxelles, entrent

Assiette de Bruxelles.

Terroir de Bruxelles tres-fertil.

Commodité de bois a Bruxelles.

L'air bõ & le terroir fertil a Bruxelles.

trent au Rupele par ce canal magnifique;& de cestuy avant,on s'engoulphe en l'Escaut,& vogue lon avec grande commodité,prouffit & facilité des habitans & leurs voisins,jusques à la Mer. Et sans mentir, cest œuvre est non seulement excellente,& louable;mais digne d'un grand Roy,& de quelque genereux Empereur ou Prince que ce soit:car outre ce que jusqu'à present ce Canal,& son entretrien couste plus de cinq cens mille escus, & qu'il a falu rompre & couper à force,une grand montaigne,& creuser profondemẽt un long traict de pays pour y faire escouler & passer plusieurs gros vaisseaux courans par les pays , les faisans subtilement entrer par dessous le canal,à fin qu'il ne s'emplisse de vase,fange,ou de sablon:on voit encore (par le moyẽ de cinq ouvertures ou portes que ceux du pays, pour l'effect qui d'elles s'ensuit, appellent Esclules, accommodées de ramparts, & bastiments propres) retenir l eau avec un grand & merveilleux artifice , & un singulier jugement & esprit;a fin que cette eau ne s'espande en la premiere couche de la riviere dont elle depart : veu que le commencement du Canal à Bruxelles,le plan & assiette d'iceluy, & l'eau sont plus hauts eslevez de quarante deux pieds d'avantage , que ne sont sur la fin de ce Canal & Fossé si necessaire. Celuy,qui solicita & favorist cest œuvre,jà inventé par ses ancestres,jusques au temps que Madame Marguerite d'Austriche Tante de l Empereur gouvernoit les Pays bas,fut Iean de Locquenghien,Seigneur dudict lieu,de Berchem,& de Cockelberghe,Amman de Bruxelles,& Chevalier fort noble,& honorable.Bruxelles a Louvain entre l'Orient & Midy quatre lieuës loing. Et est cette Cité fort grande, & entourée de deux circuits de murailles;l'une assez esloignée de l'autre.entre lesquelles,vers Levant,se tiẽt la Court avec son parc & enclos:& par tout cest espace, qui est entre les deux murailles, on voit divers logis, palais, & maisons des Seignevrs; & grand nombre de jardins, prez, saulsayes, vergiers, & lieux cultivez, qui representent,avec une belle& plaisante perspective& gẽtille apparence,ce lieu sain,frais,&delectable.I'ay leu,& trouvé que la derniere ceinture,& closture de muraille,fut faite & fondee,l'an de nostre salut 1357,laquelle s'estend (quoy qu'en figure & forme diverse)deux cens pas communs moins que les murs de Louvain. Et ainsi ces deux citez sont presque esgales en grandeur:mais Bruxelles est mieux bastie,&peuplee beaucoup que Louvain.Au reste est à noter que Bruxelles a sept Portes,sept Eglises principales,sept Familles nobles,anciẽnes& privilegées:& en fin elle a sept Eschevins en l administration de sa Republique:se raportant ce nombre septenaire tant honoré & respecté par ceux qui sont profession de la Mathematique aux sept Planettes; lesquelles regissent, & gouvernent tout ce qui est terrestre par leur aspect & influence.Et sont annuellement créez & esleuz les Eschevins, & Seigneurs de la ville,par le Prince, ou Chef des familles sus allegu ées ou de ceux qui en sont descenduz & sortiz,soit du costé des masles ou des femelles: ce qui a esté communiqué à plusieurs autres tres-nobles & rares familles. Or les sept Maisons originaires jouissantes de cette dignité sont celles des Tserroelofs, Tserhuigs, Sleeux, Cavenberchs, Tsweertz, Royenbeechs,& Steenweghe. Ce non obstant à ce Magistrat assiste un Sous-Bourgmaistre, avec six autres hommes tirez du corps des

Canal faict par artifice a Bruxelles

Subtil moyen pour garder que le Canal ne s'emplisse de sablon.

Escluses de Bruxelles.

Bruxelles ceinte de double mur

En quel temps faite la closture derniere de Bruxelles.

Nombre de sept respecté a Bruxelles.

Par qui sont esleus les Magistrats a Bruxelles

des Mestiers;qui sont joints à l'administration de la Iustice : le mesme advenant en ce qui concerne la police,& le revenu de la ville manié & gouverné par six Receveurs: les deux desquels sont choisis de la Noblesse pour estre les Chef;& les autres,du corps du peuple. Et semblablement sont meslez au gouvernement des affaires du moindre importance les nobles & le peuple ; affin de les maintenir ensemble en amitié, & en une volonté & affection reciproque & correspondante pour le bien public. On voit a Bruxelles les Eglises somptueusement basties,richement parées,tant en celles qui sont Paroisses,qu'ez Convents & Monasteres,Hospitaux & autres lieux Saints & Sacrez.La principale Eglise de Bruxelles est celle de Saincte Gudule , laquelle fut entierement bastie à l'honneur de l'Archonge Saint Michiel qui est le Patron,de cette ville. Mais le Comte Lambert , & Gerard Evesque de Tournay, faisans la Translation de cette Sainte Dame de l'Eglise de Saint Gauger , la mettans,en celle de Saint Michiel,& icelle rebastie fort somptueusement, & enrichie de plusieurs rentes,& beaux revenuz ils la dedierent & sacrerent à Saincte Gudule,fille jadis des glorieux & Saincts Princes le Comte Wittard & la Comtesse Amelberge issuë du sang tres-illustre de Charle-magne. Vis à vis de cette Eglise,est bastie une Chapelle,dedans laquelle on voit un Cyboire d'or,& en iceluy trois hosties consacrées,à cause d'un insigne miracle du Sainct & admirable Sacrement de l'Autel avenu(suyvant que l'escrivent Meyer,& autres l'an de nostre salut 1369.Or advint la chose en cette sorte: Vn certain Iuif nommé Ionathas achapta (detestablement) d'un Iudas, (asçavoir d'un Iean Curé de Sainte Catherine à Bruxelles)le S. Cyboire rempli de pains & hosties consacreés: mais par le juste jugement de Dieu,ce faict fut descouvert , entant que ce maudit Hebrieu fut occis en un jardin par aucuns siens ennemis,& sa femme donna le Cyboire en garde à son fils appellé Abraham,Or ce galant,qui sçavoit à quelle fin son Pere avoit recouvert ce gage si precieux , ayant convoque autres Iuifs le jour du Sainct Vendredy de la Sepmaine peneuse en son logis,tira le Corps precieux de nostre Sauveur,caché sous cette figure de pain,du Cyboire : & soudain ces Circoncis s'acharnans dessus,luy donnent plusieurs coups de cousteau, d'ou sortit & ruissela le sang en abondance: de sorte que la Mere de cest Abraham,veu ce miracle,sa sie d estonnement se convertit sur l heure à Iesu Christ: & feit raporter le faict aux Curez de Saincte Gudule & de Sainct Nicolas,l'un appellé M. Pierre , & le second M. Iean Volue,& leur descouvrit & la perversité Iuifue & le miracle y advenu: de sorte que Wenceslaus Duc de Brabant , & Madame Ieanne son espouse ayants faict faire enqueste & information tres-diligente sur ce fait,feit brusler tous en vie cest Abraham & autres Iuifs ses complices , devant l'Eglise de Saincte Catherine : & apres ce establit & ordonna une Procession generale & solennelle voulant qu'en memoire d'un si grand miracle elle fust tous les ans renouvellée. Et y assisterent luy & la Duchesse suyvis d'un peuple infiny,faisans apporter cette sacrée Hostie ainsi poinçonnée,en l'Eglise de Saincte Gudule,ou depuis elle fut mise en la susdite Chapelle;& y fut apposée une painture & tableau ou toute l'Histoire est vivement effigiée;& les vers qui s'ensuyvent y sont escrits.

Noblesse et peuple uniz en l'administration publique.

Eglise principale de Bruxelles.

jadis dediee a S. Michiel.

Qui estoit Saincte Gudule.

Chapelle de Maracle du S. Sacrement a Bruxelles.

Histoire memorable d'un Iuif a Bruxelles.

Weceslaus Duc de Brabant.

Punitiō juste des Iuifs

Quisquis

Quisquis ades, summi tangit quem cura Tonantis,
Dum properas, cœptum siste, viator, iter.
Hæc tibi viva caro, æterni Sapientia patris,
Christus adest, vivus panis & una salus.
Invida Iudæûm quam dum laniare laborat,
Impietas, meritis ignibus ecce ruit.
Quare age divinos huic funde, viator, honores,
Funde Deo dignas supplice mente preces.

Les edifices des maisons particulieres sont de bonne estoffe,&tres-bien dressez,&bastis;mais sur tout y a il de beaux Palais;En premier lieu celuy du Conseil public,embelly d'une tour & donjon fort belle & superbe: puis les logis & hostels de plusieurs d'entre les principaux Seigneurs du pays,lesquels viennent souvent loger en cette ville pour leurs affaires,ou pour faire la Court du Roy, quand il y est,ou à son Lieutenant general. On y voit encor plusieurs autres edifices & belles maisons apartenantes à divers officiers & ministres du Prince,& d'autresGentilshommes,& Citoyens,&Bourgeois de la ville;& iceux embellis de larges & magnificques jardins: comme la ville aussi est arrousée par tout de belles fontaines. Y est encor le Palais du Roy,lequel bien que ne soit encores parachevé,suyvant les premiers desseins de ceux qui en dressoiët le modelle;si est il grand&spacieux,& fort cõmode pour laCourt,&assis en une assiette& tresbelle & tres-excellëte. Tout joignant lePalais est un magnificque&spacieux parc,muré de tous costez,& s'estendant jusqu à la derniere muraille de la ville: & dedans ce parc y a divers logis, tant pour le Prince,que les autres : & des places & carrieres propres pour dresser des lices à jouster & à courir la bague,pour y jouer à la balle,& autres jeux,& pour toute commodité servant au plaisir d'un Roy;veu que les jardins n y manquent point,esquels on voit un beau & industrieux labirinthe, & un petit Lac & Estang,ou les Cygnes,& les poissons nouënt en abondance. Vous y voyez des collines tres-plaisantes,& des vallons gracieux;des vignes verdoyantes en leur saison,& plusieurs sortes de fruicts & de bon goust,& agreables à la veue. LesBois,les Prez & Buissons,pleins de toute espece de bestes servants au deduit de la Chasse rendent ce lieu plus admirable: d'autant que de tous les endroits du Palais,à toute heure, non sans grand soulas & passetemps,on voit ces bestes; les unes paistre,les autres follastrer & se jouer,& les aucũnes travailler pour faire engeance. Dedans Bruxelles y a cinquante deux Mestiers,& iceux repartis en neuf membres,qu'ils appellent les neuf Nations: entre lesquels Mestiers celuy des armuriers est autant important que necessaire: car outre la beauté des harnois de toute façon qu'ils font icy,ils les trempent si bien& si parfaictement,que estants faits à l'espreuve,facilement ils resistẽt à la furie de l'Harque-

Edifices de Bruxelles.

Bruxelles abonde en fontaines.

Parc de Bruxelles et sa description.

Cinquante deux mestiers à Bruxelles.

Harnois faits à Bruxelles.

Tapisserie de Bruxelles.

l'Harquebuse. Mais sur tout est admirable & de tres-grand prouffit le mestier de Tapissiers, qui tissent, dressent & ourdissent & des pieces de haute lisse de soye, d'or & d'argent, & avec grands frais, & avec une industrie, tirant les hommes en admiration, & estonnement. Sous la Seigneurie & Iurisdiction de Bruxelles sont seulemẽt les Villes de Nivelle, & Vilvorden; lesquelles encore ont immediatement leur appel à la Chancelerie. De Bruxelles sont sortis des hommes excellens & fameux en toute profession, & art; & iceux en toute saison ont flory : & tels ont esté Gilles Fabri, & Gilles Periander, les escrits desquels les rendent renommez pour leur sçavoir & diversité: Thomas de Cantiprant disciple d'Albert le grand : Henry & Iean Chanoines, tous deux nommez par Trithemius, & tels que fresche memoire ont esté les deux Chanceliers de Brabant, issuz de la maison & famille de Vander Noot, à sçavoir Hierosme & Adolphe : Comme de Bruxelles furent encor les deux honorables freres de Martiny, l'un appellé Guillaume, Gentil-homme & Iurisconsulte excellent, homme de grande vertu & experience au maniement des affaires: & pource fut il appellé aux plus honorables dignitez au service des Citez en particulier; & depuis en general pour les Estats du pays, d'où il rapporte & honneur & louange & authorité. L'autre frere eut à nom Iean, Docteur aussi & Conseiller, & Procureur general du Roy au Duché de Luxembourg ; homme sage, & bien versé aux affaires publics, rempli de grand sçavoir, & ayant cognoissance de diverses langues vulgaires : cestuy mourut estant Embassadeur pour le Roy Catholique, pres la Majesté tres-chrestienne du Roy de France. En cette mesme ville de Bruxelles nasquist l'an 1505. Madame Marie sœur de l'Empereur Charles V. laquelle fut espouse de Louys Roy d Hongrie, tuë par les Turcs l'an en bataille 1526. Depuis Marie cinq ans apres (comme dict avons esleuë par l'Empereur son frere, pour estre Gouvernante & Regente en ces Pays bas en sa place. Encore à present la ville de Bruxelles voit entre les enfans illustres & renommez M. Charles Tisnach Docteur, Chevalier, & Conseiller d'Estat & President du Conseil Privé du Roy Catholique; la personne duquel il fuit, & a son seau en garde en grand credit, authorité & reputation. Elle voit (outre ce) Iacques Tay, Seigneur de Ghoick, vrayement noble & gentil-homme tres-docte ez langues Latine, Grecque, & Hebraique : & son frere Adrian, Seigneur de Wemmele, qui le suit en doctrine & en reputation de noblesse. De Bruxelles est aussi André Vesalius, Medecin du Roy, & expert ez causes de nature, & outre cela Chirurgien tres-excellent, & parfaict anatomiste: de sorte qu'il est aujourd huy estime en cest art le premier de toute l'Europe, ainsi qu'en font foy ses tres-doctes œuvres, faictes sur ce propos : & nomméement celle qui porte le tiltre de la fabrique & bastiment du Corps humain, qu'il mist en lumiere en sa jeunesse: ce qui est cause que Fallopius, Professeur sçavanc en l'anatomie, l'appelle l'effroyable miracle de la nature. Est encor de Bruxelles André Mas Conseiller du Duc de Cleves, qui est tres-docte ez lettres Grecques, & Latines, mais tel, qui (peut estre) n'a pareil en l'Hebraique : de sorte que les Hebrieux mesme s'estonnent de sa perfection en ce sçavoir, & cognoissance. Il a escrit & composé plusieurs livres dignes de luy, & de son erudition, qu'avec grand desir chacun attend qu'ils soient mis en lumiere. De Bruxelles est encor

Hommes illustres sortis de Bruxelles.

Marie Royne d'Hongrie nee a Bruxelles.

Louange de Vesalius

Louange d'André Masius.

Nicolas Micault Seigneur d'Indevelde Conseiller du Conseil Privé, Gentil-homme bien lettré, & sçavant, entendant plusieurs langues: & le Pere duquel, nommé Iean Seigneur d'Oilterstein, fut autrefois Receveur general de ce Pays à bon droict estimé par le Prince, & fort loüé & revere par le peuple Est encor de Bruxelles Iean Boisot tres-expert ez langues Grecque, & Latine, grand Theologien, & se conoissant en la vertu des herbes & des Simples. A ceux-cy adjousterons Cornille Wellemans, Nicole Damant, & Antoine Ittre, tous trois Jurisconsultes, & Conseillers du Roy en la Chancelerie de Brabant. Bruxelles n'est Viscomté (ainsi qu'aucuns veulent tenir :) il est bien vray qu en la ville y a certaine dignité, & preeminence ancienne, ayants quelques droicts & prerogatives, qui porte ce nom, ainsi qu en Anvers, à Gand, Hypre, & autres villes: de sorte que celuy qui est à present Viconte, qui est Charles Hannart Seigneur de Liedekerke & autres places, & Gentil-homme fort honnorable n'a poinct autre jurisdiction en Bruxelles sinon le tiltre, & quelques droicts & preeminences; comme plus avant nous specifierons parlans du Borcgrave d'Anvers, qui vient quasi au mesme degré que ce Viscomte. C'est à Bruxelles que reside ordinairement & tousiour la Chancelerie de Brabant: en laquelle est ores le Chacelier, & avec luy quatorze Conseillers ordinaires : l'Advocat fiscal, qui pour raison de son estat, est aussi Conseiller : un Procureur general, deux Greffiers, un Audiencier, quatre Secretaires ordinaires, neuf d'extraordinaires : & plusieurs autres Officiers servants en icelle Chambre. Celuy qui à present tient l office de Cancelier, est M. Iean Scheif Chevalier, & citoyen d'Anvers: lequel estat & degré est de grande authorite & honneur: entant qu'en ce qui concerne la Justice, il tiẽt le lieu de Gouverneur de Brabant & de Lieutenant du Duc. Les Conseillers ordinaires sont ceux qui s'ensuyvent & lesquels je nommeray suyvant leur preseance, selõ que plus long temps ils ont jouy de telle dignité: & premierement est mis Iosse Ampson de Bourg; Pierre de Walem; Iacques Boone: Nicolas Oddaert Chevalier Seigneur de Ranst & Rijmenant: Pierre vander Noot Seigneur de Watermale: Charles Carré, Chevalier; Guillaume vander Noot; Hierosme Hamme: Iean Quenoy, Iacques Maes, Augustin Bourgh, & Nicolas Versteghen. Les extraordinaires (qu'aussi on appelle Maistres des enquestes, c'est à dire des informations) ayans charge d'examiner & ouyr les tesmoings, sont, François Paris : François Hincaert, & Guillaume Bocxhorinck : l'Avocat fiscal, c'est Ioachim Gilis Seigneur de Holsbeeck, & de Pellenberch: & le Procureur general se nomme Henry Boõs : les Greffieres sont Philippe Lange de Velleburg, & Iean Blyleven. En la seconde addition de cest œuvre pour la mort & trespas de presque tous ces Seigneurs (c'est ainsi qu'il faut que tous partions de ce siecle) on en y trouve d'autres mis en leur lieu , lesquels sont nommez ça & là ez descriptions de leurs pays ; & pource je ne me m'arreste de parler d'eux en cest endroit. A Bruxelles ressortissent le Duché de Lembourg , & les estats de Valkembourg. de Dalem , & autres places & Seigneuries de delà la Meuse : lesquelles en ce cas sont sujettes à la Souveraineté de la Chancelerie de Brabant. Voire reside en Bruxelles la Court Feodale, & Seigneuriale du mesme pays Brabançon; où resortent aussi tous les sieges & jurisdictions dependans du Duché de Brabant; sauf le siege de Genape,

Viscomte de Bruxelles qui.

La Chancelerie de Brabant est a Bruxelles.

Officiers de la Chancelerie.

Quelles Seigneuries subjettes a la Court de Bruxelles.

Genape nō ſuiet au ſiege de Bruxelles.
Siege Feodale à Bruxelles.
La Court de l'Official de Cambray pourquoy à Bruxelles.
Et Eveſque du liege tient un Official à Louvain.
Dequoy jugent les Officiaux.
Bruxelles. Citè Royale
En quoy giſt la richeſſe de Bruxelles.

nape, auquel, en matiere Feodale pour le Pays dict Romain ou Walon, il eſt jugé en diffinitive : ainſi que dirons eſtant ſur la deſcription de celle ville. Au ſiege Preſidial & Feodal de Bruxelles eſt Lieutenant Iean de Mol Seigneur de Wetinghem Chevalier fort honorable. Lequel outre l'extraordinaire, tient ou fait tenir ordinairement par ſon Lieutenant, Iuſtice ouverte le jour du Samedy tous les quinze jours. Et en ce ſiege jugent, & font les pourſuites des procez les meſmes Conſeillers & Advocats de la Chancelerie, & d'autres avec eux; qui pour ce ſont appellez Iuges Feodaux. Et de meſme ez autres Pays bas, y a des Courts Feodales, qui ont juriſdiction & cognoiſſance Seigneuriale, auſquelles reſſortent les Appeaux des ſieges ſubalternes, & inferieurs. C'eſt à Bruxelles encor (pour autant que comme dit eſt les Brabançons ne peuvent eſtre tirez hors leur pays pour en autre lieu eſter à juſtice & comparoiſtre en jugement) que reſide une Chambre Epiſcopale, & Court ſpirituelle au nom de l'Eveſque de Cambray: où à preſent eſt, & preſide, comme Official, M. Lucas Delius Doyen & Chanoine de Boſleduc: devant lequel Magiſtrat d'Egliſe, vont toutes les cauſes de Brabant, qui ſont de la juriſdiction & Dioceſe dudict Eveſché de Cambray: d'autant que tout le Brabant n'eſt pas de cette juriſdiction, ains y en a partie qui eſt du Dioceſe du Liege: qui eſt cauſe auſſi que l'Eveſque Liegeois, par le moyen du meſme privilege des Brabançons, tient auſſi une Officialité & Court d'Egliſe à Louvain: & de meſme en eſt il uſé par tous les autres endroicts plus importans, ou les Eveſques, pour maintenir leur droict, font equitablement adminiſtrer la juſtice attribuée de droict divin aux Eccleſiaſtiques Car ils cognoiſſent, & jugent des mariages, & ce qui giſt, & depend d'iceux, ſoit pour leur validité, ou rupture, ou autre accident: prennent cognoiſſance des teſtaments, & des biens d'amortiſſement, & ſur les fautes & delicts des Preſtres, & gens d'Egliſe, non ſujets à quelque reigle monachale. En fin, en la ville de Bruxelles, il y a ja fort long temps, reſide d'ordinaire la Court, & tous le Magiſtrats d'icelle, & les Conſeils particuliers, que nous avons cy deſſus alleguez: tellement qu'à bon droict, on la peut nommer Cité Royale: veu meſmes qu'elle eſt bien peuplée, riche & puiſſante, tous les Citoyens d'icelle eſtans gens bien ayſez & opulents, & leurs richeſſes bien eſtablies, & fondées, comme conſiſtans toutes (ou peu s'en faut) en fonds & revenu de terres, & autres biens immeubles: & neantmoins cette ville n'a pas le premier lieu, ains le ſecond degré de preſeance, & preeminence en Brabant, & eſt Chef du ſecond Cartier.

La ville de Bruxelles reſemble à la forme d'un cœur humaen: elle conte ſur ſes murs (ſi on comprend auſſi les petites) 174. *tours, pluſieurs deſquelles tant par vieilleſſe que par guerre ſont tombées en ruine,* 1[illegible]. *ponts de pierre ſur la riviere:* 160. *belles rues:* 7 *grands marchez et* 6 *petits. Elle avoit jadis* 7 *belles fontaines publiques, et maintenant elle en a* 12 *eſparſes ça & là au grand plaiſir & commodité de ceſte ville.*

A trois lieuës pres de Bruxelles est la tres-grande & illustre Abbaye d'Afflighem, l'Abbe de laquelle tient le premier lieu, & la premiere voix de deliberation & suffrage entre les douze Abbez des Estats de Brabant, Ie trouve (selon qu'escrit Irenique) que cette Abbaye fut fondée par un des Ducs de Brabant; mais il ne dict point le nom de ce Prince; là où Barland (qui à faict l'Histoire des Brabankons-dict que ce fut Geoffroy le Barbu, duquel avons faict mention cy dessus, & qu'il fut enterré en cette Abbaye: & le premier Abbé qui presida en ce Sainct lieu, fut Fulgence, Prelat honorable, & de bonne & saincte vie, comme encor depuis il y a eu des Abbez tres-doctes, & sçavants Moynes, entre lesquels sont nombrez Franc Abbé, Simon, Guillaume, & Henry Moynes, hommes segnalez & escrivains fameux & mis par Trithemius au rang des hommes illustres. En cette Abbaye voit on une tres-excellente Bibliotheque, embellie de toute sorte de livres en chascun art, science & faculté: de sorte qu'on la tient la plus rare en livres anciens, escrits à la main, qu'autre Librairie que soit en toutes les regions des Pays bas: lesquels entre autres leurs civilitez & ornemens, sont enrichiz, & bien fourniz de ces thresors tres-prouffitables de Librairies. Les plus memorables en Brabant (outre la precedente) semble que soyent celle de Tongherloo qui est une tres-belle & tres-ample Bibliotheque: celles de Gemblours, de Grunendal, & celle du Prieure des sept Fontaines. Mais passans outre venons visiter Anvers, ayans un peu à loisir contemplé son plant, & forme tiree par un bon maistre, selon le naturel & non en perspective; bien (que peut estre) elle en eust eu meilleur grace, & plus d'apparence.

Afflighem Abbaye.

Barland hist. de Brabant.

Librairis qui sont en Brabant.

AV TRES-ILLVSTRE

SENAT D'ANVERS.

Ma primiere intention (tres-magnifiques Seigneurs) fut tant seulement de faire la description de cette vostre ample Cité & Patrie; a fin de vous faire cognoistre la grande affection que ie luy porte; ensemple pour tesmoigner au monde de sa beauté, grandeur, et magnificence: du gouvernement, & regime, police & grande puissance de ses habitans. Mais apres avoir pensé, que si avec cette occasion ie m'eusse quelque peu eslargi par ces autres villes & regions circonvoisines, ie n'auroye proposé à vous moindre plaisir qu'utilité aux autres; ie deliberay a la parfin d'accompagner à cette-cy l'entiere description de tout ces Pays bas, appartenans au Roy Catholique d'Espagne vostre Prince, à qui l'œuvre est dedié. Or ie cognoissoye tres-bien qu'on me pourroit imputer d'avoir entreprins trop grande charge & pres-

presque importables Car ie vous prie, quelles inventions, quels artifices et matieres requierẽt plus de ſcience, de prudence, et iugement; que pour deſcrire & composer par ordre les Pays, les Eſtats, et Republicques, hommes & ſemmes, avec tant de qualitez & conditions tant diverſes qu'embraſſent la nature & regime total de ces choſes? Mais me conſiant (â vray dire) en l'ayde de mes amis, & principalement d'aucuns dignes et gentils Eſprits de cette voſtre ville, et d'ailleurs: ie n'ay autrement voulu reculer d'une entreprinſe et exemple, tant rare qu'eſt cettuy-cy. Pource qu'au pis aller, propoſant un but ſi honorable, et ſuyvant comme adviendra facillement pluſieurs autres apres moy qui prendront leur viſée au meſme blanc, ſortira finalement quelque excellent Eſprit, lequel gaignant le pris tirera au propre but de la parfaicte deſcription: de ſorte que par ce cõmencement, ſe verra une tres-belle & utile œuvre; et paraventure a l'imitation de cette-cy s'en feront des autres d'autres Pays. Parquoy ie vous ſupplie (mes tres-honorez Seigneurs) de vouloir, (le tout bien conſideré) achepter & prendre de bonne part, ce mien labeur et entreprinſe, bien que ſoyent rudes & mal polis: Attendant patiemment la venuë de quelque autre meilleur Eſprit, qui les lime, les poliſſe & reduiſe a leur perfection. Ce pendant ie me recommanda a vos bonnes graces, en priant Dieu qu'il vous face de plus en plus proſperer, en accroiſſance de tout honneur et felicité. D'Anvers, ce 20. jour d'Octobre M.D.LXVI.

Voſtre tres-humble ſerviteur

Lodovico Guicciardini.

DESCRIP-


HANTWERPEN



DESCRIPTION
DE LA CITE D'ANVERS.

L'EXCELLENTE, & fameuse Cité d'Anvers, merite bien que la descrivant nous usons de plus longs discours & recerches, qu'en poursuivant l'historie de toutes les autres: premierement pource que cette cy seule nous propose plus de sujet, pour discourir, que ne feroit une entiere Province: joint que, pour l'esgard & consideration de la police, statuts, & gouvernement, elle nous servira de reiglement general, & presque comme d exemple, & patron de tout le Pays bas; pour autant que les autres villes ne sont gueres dissemblables en cecy, à la façon de faire d'Anvers.

Forme de Police presque semblable ez Pays bas.

Et par ainsi cette cy estant descritte, il ne faudra guere plus s'arrester à particulariser la description des autres. Comme ainsi soit que celuy qui sera informé comme cette ville est policée, & gouvernée, entendra, non seulement la forme du gouvernement de presque tout le reste des Pays bas; mais encor, à peu pres, de toutes les Citez d'Allemaigne, & d'autres Provinces Septemtrionales. Car, quoy que partie d'icelles soient (peut estre) plus libres, & moins chargées, que cette cy; elles ont neantmoins entre elles presque un mesmes & pareil gouvernement & semblables Magistrats, tels que sont les Bourgmaistres, avec leurs Conseilles & Senateurs; les Capitaines des Cartiers, les Chefs des Mestiers, ou (parlant à nostre façon) les Doyens des arts, & Artisans: lesquels en substance ont (ou peu s'en faut) la mesme authorité & commandement que ceux qui sont pardeça. Donc commençans la description d'Anvers, que Pierre Appian tres-accomply Cosmographe & d'autres autheurs avec luy veulent que soit celle ville que Ptolomée appelle Atuacutum: je dis que l'origine & source du nom qu'elle porte à present est pour vray incertaine: comme l'est encor de toutes les villes de cette contrée. Ce nonobstant,

Pierre Appian. Ptolom. livr. 2 & 9. tabl. 3 d'Europe.

plusieurs

plusieurs des modernes Escrivains trouvent bon de luy donner ce commencement & origine : ils escrivent, que jusqu'au temps de Iule Cesar y avoit en ce lieu sur le fleuve de l'Escaut un Chasteau, où habitoit un Geant appellè Druon (d'autres dient Antigon) lequel tyrannisoit ceux qui passoient par là, faisoit payer la valeur de la belle moitié de toutes les marchandises qu'ils apportoient le long de la Riviere : & s'il s'appercevoit qu'on luy eust fraudé tant soit peu de sa pretente, il confisquoit le tout : & qui pis est, suyvant l'iniquitè de sa loy, il faisoit couper une main à chascun des Marchands, laquelle il jectoit en la riviere en leur presence. Et d'autant que la main en langage de ce pays s'appelle, Hant, & jecter ou lancer est dict Werpen, des mains ainsi jectées en la Riviere, les peuples voisins le mirent à donner à ce Chasteau le nom d'Hantwerpen; comme encore à present ceux du pays nomment cette ville, & en Latin Antwerpia; & les François facilitans, & adoucissans le vocable disent Anvers, & les Italiens y adjoustans une lettre l'appelle Anversa. Donc de ce Chasteau ces modernes veulent que cette ville aye pris son origine, & le nom d'un si piteux sacrifice des mains coupées par le Geant: & pour confirmer cette leur opinion, ils monstrent par effect la forme & les restes & ruines d'iceluy Chasteau sur la riviere, comme encor le declarent les armoiries de le ville qui sont un Chasteau avec des mains coupées. Il monstrenr davantage pres de la Vierscale (qui est le lieu jusqu'à où venoit ce Chasteau) les ruines du Palais ancien; lequel puis peu de temps en ça, a esté mis à bas & rasé pour y bastir un corps de logis pour la demeure des Croisez Theutons Chevaliers de l'Ordre de la Vierge Marie: auquel Palais ils tiennent que faisoit le Geant sa demeure ordinaire: & en fin ils font parade de certains ossements de monstrueuse grandeur avec un esperou; le tout gardé pour memoire en l'Hostel de ville; maintenans que cela fut de ce Geant Druon : Sur quoy Cornille Graphée homme tres-docte a faict gaillardement les Vers Latins qui s'ensuyvent: & premierement,

Divers noms d'Anvers selon les nations.

Preuves de l'Histoire du Geant Druon.

In coxam.

Tanta hæc horrifici fuerit si coxa Gigantis,
Cætera quanta illi membra fuisse putes?

In dentem.

Faucibus immensis dens hic stetit, ore voraci
Quivisset solidos ille vorare boves.

In brachium.

Quam fuerit forti munitus robore sævus
Ille vir, id cubiti pars monet ista sui.

In scapulam.

Ardua terribilis scapula hæc est (crede) tyranni:
Quid reris quantum sustinuisset onus?

In tibiam.

Gestavit vastum vasta isthæc tibia corpus,
Enceladum æquavit (non dubium) ille gradu.

Ceux encor qui reçoivent cette origine de nom s'aident de ce qu'ez deux plus solennelles Processions de l'année, qui se font en Anvers les jours de la Circoncision & de nostre Dame, on a de tout temps accoustumé de porter une grande statue representant ce Geant: apres laquelle marchent quelques uns ainsi atournez comme s'ils avoient chascun une main coupée. Encor se fortifioyent des vers Lautins escrits au livre ancien des Privileges de la ville (mais Dieu sçait dez quel temps ils ont esté mis en avant.)

Statuen de Geant portée en Procession.

Postquam res Asiæ ceciderunt, mille trecentis
Annis ante Iesum de sacra Virgine natum,
Hic fuit Antigoni castrum insine Gigantis,
Quem Brabo devicit, de quo Brabantica tellus,
Mœnibus inceptum magnis, & turribus altis,
Cui nomen tribuit manuum violenta potestas,
Extra Clima iacens, iuxta Scaldam, Pelagusque,
Fluctibus Oceani quatitur surgentibus ampli,
Nunc villa insignis toto notissima mundo,
Cæsaris excelsis olim dotata tropheis,
Ex pelago, & terra, et cœlo confisa sereno,
In sterili terra locuples portus fluviorum,
Per mare, per terras, quæ quæstum gentibus affert,
Quo multi vivunt, multi ditantur abunde:
Imperialis hera, sic est Antwerpia vera.

Or quiconque voudra rejecter ces fabuleuses inventions, il pourra dire qu'il ne se trouve rien d'autentique ny de memoire ancienne faisant estat de cecy: & qu'il est plus vray semblable, que les Handowerpiens peuples d'Allemaigne lesquels (comme tient Meyer, & d'autres autheurs avec luy) passez en ce pays environ l'an six cens, suyvis de plusieurs autres nations de celle grande Province, s'y arresterent, & causerent le nom, & donnerent origine à la ville, au peuple, & habitans d'Anvers, ou Antwerpen: lequel mot pour l'allusion equivocq; de sa signifiance a depuis faict facilement à la fable du Geant coupeur des mains. D'autres sont d'advis que ce mot Antwerpen a son origine du propre lieu, ou Mole de l'ancienne Greve & port ou les vaisseaux s'arrestoient ordinairement & y deschargeoient leurs denrées, qui jadis avoit à nom Werp; bien que à present pour mieux adoulcir le langage on die

Meyer liv. 1. de l hist. de Flandres.

die Werf. Neantmoins certains hommes de bon & subtil esprit natifs du lieu, rejectans avec assez bonnes & valables raisons, toutes les opinions sus alleguées, maintiennent que le mot Antwerpen vient de la proposition Flamande An, & du mot Werpen, qui signifient unis autant que adjoint & attiré : estant chose certaine & evidente (comme ils disent) que le premier Chasteau & une partie de la ville sont bastis sur l'accroissement de ce que le fleuve a regorgé de terre & autres matieres: & de faict l'an 1560, ainsi qu'on bastissoit le nouveau Palais public, on a veu manifestement, que la riviere jadis venoit iusqu'au lieu où à present est le marché: d'autant qu'on trouva sous terre des crampons de fer & grosses pieces de bois & d'ais couverts par ce gect du fleuve. Et quant à ce qui concerne le fait du Geant, aucuns disent qu'il ne fut autre qu'un Seigneur de Russie ; lequel estant venu en ces lieux pour y habiter, achepta ou fonda, ou bien conquist le Chasteau d'Anvers ; & d'autant qu'il estoit de grande stature comme sont communement les hommes de ce pays là, & que lors ils estoient beaucoup plus grands qu'ils ne sont ores: tant à cause de cette grandeur que pour la similitude du nom de Geant, que en Flamand on appelle Rues, avec Russien; la Posterité a creu que cest homme ayt esté Geant. Et ainsi soit assez discouru sur le nom d'Anvers, & sur la fable du Geant: car il est temps desormais de venir à la description de son sit, plan, & autres parties & considerations de cette Cité.

D'ou proprement viẽt le nom d'Anuers

Comme declairée l'Histoire du Geant.

ANVERS donc est posée à 26. degrez 42. minutes de longitude, & à 51 degrez & 28. minutes de latitude sous le signe celeste de la Vierge. Son assiette est une belle & grande plaine sur la rive, & orée dextre de l'Escaut vers le Ponent où ce fleuve d'un cours furieux & ravissant, & tirant au Noordoost, (vent qui est entre Levant & Septentrion) divise & separe le Duché de Brabant d'avec le Comté de Flandres : là ou cette riviere est tres-large & tres-profonde: de sorte que hardiment les vaisseaux & navires, tant grands soient ils, peuvent aller jusqu'au port & Mole de la ville; s'approchans de sorte & si pres du Port & du Quay, que de dessus iceluy on peut toucher de la main les navires: lesquels sont là deschargez en la place pavée à sec ; & ou au croissant de la marée on pourroit facilement conduire les navires : qui est une commodité telle, que suivant qu'afferment les plus experts mariniers, lesquels ont couru par Mer presque tout le monde, que au reste de l'univers ne s'en trouve point de si grande, voire ne qui la puisse esgaller. Cette riviere est large devant la ville plus de six cens toises; & sa profondeur vient envirõ à vingt & deux: ce qui fait une monstre & parade magnifique & fort superbe, & sur tout lors que la marée est pleine, qui hauce l'eau de douze pieds ordinairement. Neantmoins Anvers est loing de la Mer d'environ dix & sept lieuës suyvant le cours de la riviere: mais qui voudroit prendre l'avantage par terre, il accourciroit aussi son chemin de quatre lieuës. Cette Cité a Malines au Sudwest, qui est entre le Ponent & Midy, non plus esloignée que de quatre lieuës: Louvain au Sudoost, à sçavoir entre Orient & Midy, à huit lieuës: Bruxelles luy est au Midy, loing d'un pareil espace: Gand luy gist à Sudwest, à sçavoir entre Midy & l'Occident, esloignée d'icelle de dix lieuës, & Bruges luy gist au Ponent à quinze lieuës: Calais à 30 lieuës : Londres, (y comprise la largeur du Goulphe & Canal

Assiette de la Cité d'Anvers.

Largeur de l'Escaut en Anvers.

Villes voisines d'Anvers.

qui

qui est de Mer entre Calais & Douvre,qui est de sept lieuës & demye)n'est esloignée de certe cy que de soixante lieuës:non plus que Cologne l'est de vingt & neuf:Francfort de soixante, mais tres-longues. En fin nous y mectrons encor Paris, & Rouen, lesquelles en sont distantes presque de mesme espace, qui est de soixante & dix lieuës.

Anvers trois fois ceinte de muraille.

Premier muren quel temps fondé

Donc poursuivant nostre propos,nous consentons,& approuvons qu'encore à present on voit en Anvers la forme & ruines d'un viel Chasteau,qui gisent & gist encore sur le fleuve du costé du port,du Quay,laquelle forme est entourée de tres-ancienne muraille de pierre vive & maçonnée de tres ferme & merveilleuse structure, & qui pour le jourd'huy est encoré debout pour la plus grande partie,contenant de long pres de mille pas communs,estant fossoyée ez entours. L'un des bouts desdits fossez se joint au dextre bout du Quay, & l'autre au gauche de la Pescherie: viennent se desborder & entrer en la riviere embrassants entre autres choses l'Eglise du Bourg,la Vierscale,& les Prisons publicques. Et consentons encor que ce Ceasteau a este le premier bastiment faict & commencé en cette ville: mais à cecy nous adjoustons que Anvers,selon que clerement & manifestement on le voit,a esté augmentée & ceincte de murs tous neufs desia par trois fois diverses.

Le premier mur,suivant que je l'ay recueilly de l'instrument,& traité de consentement faict par Henry premier du nom Duc de Brabant,& lequel par ses tiltres se porte pour Duc de Lorraine & Marquis du Sainct Empire,fut fondé à la re queste de la communauté d'Anvers l'an de grace 1201. lequel mur,outre les memoires par escrit qui s'en treuvent,apparoist evidemment encor en plusieurs endroicts, & notamment entre Saint Michiel & le grand Palais où est la porte ancienne de Saint Iean,avec un pan de cette muraille entiere, & dez ce temps là je trouve qu'on batoit en Anvers monnoye d'or & d'argent.

Seconde muraille quand bastie.

Famine & peste en Anvers 1515.

Le second enceint de muraille grandement augmenté (& qui n'a pas long temps, estoit en estre & sur pieds) fut fondé(ainsi que l'ay tiré des Registres & documens infaillibles & veritables)l'an 1314. de quoy sont demourées pour memoire à la posterité quelques tours & presque toutes les portes en leur entier, comme Sainct Michiel, Sainct George & Sainct Iacques: & l'an apres cette fondation il ne cessa onc presque de plouvoir;de sorte qu'il s'ensuyvit une extreme cherté & famine, le septier du seigle valant jusqu'à douze florins; là ou d'ordinaire,il n'en vaut guere plus de deux: & apres cette famine vint une horrible & effroyable pestilence,laquelle fut generale par tous le paye & contrée.

Troisiesme enceint de muraille en Anvers faict de nostre temps.

Le troisiesme mur est celuy qu'on voit à present,comme aussi il est de nouvelle structure, ayant esté commencé de nostre temps,& en l'an 1543 la ville estant aggrandie du costé de Septentrion d'un bon & grand espace de terre, ayant de largeur,à compter de Levant à la Porte rouge vers le Ponët jusqu'à la Riviere,huict cens cinquante pas;& de lõgueur,comptant du costé de Midy depuis la porte de la Cisterne vers Septentrion jusqu'à la muraille,deux cẽs cinquante pas,mesure d'Anvers,qui porte cinq pieds Romains pour chascun pas: & cest espace & accroissement est ores

ores appellé, La nouvelle ville; laquelle fut encor aggrandie quelque peu de tous autres costez : sauf que de celuy d Occident,où la riviere l'arrouse: de sorte que sa figuere est faite tout ainsi qu'une demy lune,ou(pour mieux parler) comme un arctendu : prenant la riviere du fleuve pour la corde de cest arcentoisé : & cette muraille a esté depuis parfaite & mise a fin;qui est une chose & tres-forte & tres-belle ; voyant la face d'icelle revestuë de pierres blanches belles & bien maçonnees,& d'une magnifique hauteur & espesseur desmesurée & extraordinaire,avec ces longs esperons remparez, & terracez de terre forte entre l'un & l'autre, & encor des rouges & merveilleuses terrasses qui rendent le lieu plus fort & effroyable. En Anvers & en son enc int y a dix Bouleverds grands & d'excellente manufacture : y a sept portes & somptueuses & magnifiques faictes de pierre tres-belle & maçonnée industrieusement à la Dorique.Les noms de ces portes sont,commençans par un bout à la premier, qui est dicte de S.Michiel,& autrement de Cronenbourg, qui regarde au Midy & est posée pres la riviere : la seconde suivant le chemin à l Orient s'apelle Porte du Beguinage:la troisiesme est celle de S. George,quoy que mieux à propos elle soit à nommer Imperiale ou Cesarée,d'autant que l'Empereur la nomma ainsi lors que le premier il la depucela passant par icelle,lors qu'elle fut finie du tout l'an de grace 1545, ainsi qu'on le voit gravé à grandes lettres en icelle : la quatriesme est la porte saint Iaques,dicte autrement Kipdorp:la cinquiesme est la Porte rouge, appellé aussi de Berge,d autant que par icelle on va & vient de Berge:la sixiesme est posée sur une encogneure,& bout de la ville non loing de la riviere, regardant au Septentrion;& pour les lieux circonvoisins qui sont bas, moites & aquatiques,on l'appelle la Porte de la Cisterne: toutes lesquelles ont au dehors, des ponts de tres-belle pierre & iceux de grande longueur, avec leurs contreportes,culates,& pont levis qui servent de garde & deffences à iceux, & leur fontaysée & forte serrure. La septiesme porte,sans compter d'autres poternes,est mise du costé de la riviere sur leMole du port,&duquel elle prend le nom:a esté nouvellement refaite plus forte & plaisante qu'au paravant. Ces murs sont deffenduz tout au tour de treslarges & profonds fossez, & iceux pleins d eau vive venant en partie,de leurs fonds,& par sources,& principalement le fleuve leur en faisant bonne part de la sienne; & cecy par le moyen de certaines marchines & instruments tres-beaux & tres-bien appropriez à cest usage:l'un desquels est assis à la porte de S.Michiel,& l'autre à la Nouvelle ville,avec lesquels on tire & faict entrer autant d'eau qu'on veut dedans iceux fossez de la ville L'inventeur,autheur, & ingenieur & maistre de la facture de cette moderne ceinture des murs d'Anvers a esteM. DonatBoni dePellizuoli Bergamois:& lequel mur à couste un thresor infini à mettre execution:car y comprenant les frais employez & faits ez canaux & choses apartenantes à iceux qu'on a fatis en la Nouvelle,le tout monte jusqu'à present à la somme d'un million d'escus.

Estendue de l'acruë de la ville d'Anvers.

Quelle la force des murs d'Anvers.

Nombre et nom des portes d'Anvers.

Anvers biẽ fossoyée.

Machines à emplir les fossez d eau

Donat Boni Architecte bastisseur des murs d Anvers.

Or suyvant l'enclos & enceincte de cette derniere muraille, la Cite d'Anvers, mesuree par dehors,contient de circuit 4812 pas de la mesure susditte, qui comprennent environ une lieuë & un quart de Flandres, & environ quatre milles d'Italie : elle s'estend en son diametre en longueur de 1600 pas de mesme mesure,& de large elle en

Grandeur de la ville d'Anvers.

contient 844. de sorte qu'elle venoit à esgaller en viron; ou, peu s'en faut, à la porportion des citez de Roüen, ou du Liege. Neantmoins je ne veux oublier, en cette nouvelle impression de mon livre, de vous dire, que lors que le Duc d'Alve fut envoyé pour Lieutenant general du Roy Catholique en ces Pays bas l'an 1567. par l'expresse ordonnance & commandement d'icelle Majesté Catholique, fut commandé de bastir une Citadelle en cette Cité, & ainsi apres plusieurs disputes & considerations tant pour le sit & assiette du lieu qu'autres esgards: d'autant que le Duc soustenoit qu'il la falloit faire en l'Abbaye de S. Michiel, pource que (comme il disoit) l'Empereur avoit desseigné dez l'an 1540 de la poser là; si est-ce qu'en fin le tout bien regardé & meurement consulté, fut deliberé & conclud par le Conseil du Marquis Vitelli; du grand Prieur d'Hongrie; & de l'ingenieur Pacieco, que ce fort seroit basti du costé de Midy presque hors la ville; de laquelle autrement on eust gasté & ruiné la cinquiesme partie, non sans un tres-grand dommage, diminution & prejudice d'icelle: entant que ce fort avec la place & circuit s'estendoit jusques à Sainct André. Ainsi le faisans en ce lieu & de la forme & figure qu'on le voit maintenant, il ne falloit point ruiner une seule maison, ny la ville sentir aucun mal, ny incommodité: joint que la Citadelle se pourroit fonder, comme elle a esté, & plus belle & plus commode pour le service du Prince: de maniere qu'au jugement & plusieurs, qui en ont veu d'autres assez, & qui sont experimētez en choses pareilles, ce fort est estimé un des plus beaux & mieux dressez qu'on sçache voir en autre part, tant pour avoir la riviere à propos, que pour son assiette & beauté & force causée par l'humain artifice. Et depuis survenant les alterations de l'estat & revoltes & esmeutes du peuple, avec un si grand desordre, que chascun sçait, tous les forts, & citadelles presque de toute la Province furent mis par terre: la citadelle d'Anvers ne fut du tout ruinée, sinon seulement du costé par lequel on vient en la ville; le reste estant debout avec ses edifices pour servir de muraille & courtine à la ville.

Desseins de bastir une Citadelle en Anvers.

Ou la Citadelle fut bastie.

Citadelle du Pays bas ruinées.

Citadelle d'Anvers non du tout bas.

ADDITION.

[Mais fut derechef ceinte & murée contre la ville, lors que le Prince de Parme eut recouvert la ville par composition, au nom du Roy.)

D'autant qu'elle va s'eslargissant & alongeant du costé de Midy beaucoup plus qu'elle ne faict vers le Nord, & Septentrion vers la nouvelle ville environ un mille d'Italie. Et laquelle de nouveau ils ont merveilleusement fortifiée de remparts & terrasses, sur lesquels ils ont planté quatre cinq ordres d'arbres compassez en juste alignement, lesquels & donnent lustre & fortifient la place: tellement qu'Anvers à present est en toutes sortes une des villes de ce Pays qui est la plus grande de circuit; mais sans doute une des plus fortes qui soient en toute l'Europe. Mais poursuivons la description d'icelle.

Arbres plā tez sur les remparts d'Anvers.

ANVERS a son Port ou Mole du fleuve appellé Werf, avec une place spacieuse & Quay fort ample, que communement

munement on appelle Crane, à cause d'un beau & tres-commode instrument ou machine avec laquelle on charge & descharge les navires facilement. Cette place est haut eslevée sur la riviere du fleue, & pavée mesmement ou l'on charge & descharge les bateaux de toute portée & de quelque grandeur qu'ils soient, desquels tant grands que petits il y en a tousiours qui vont & viennent en grand nombre : ce qui (sans mentir) est plaisant & admirable à voir, & que d'un coup d'œil on vienne à descouvrir un si grand espace de riviere avec le flux & reflux perpetuel de la Mer: voir aller, & venir à toute heure author des bateaux, toutte sorte d'hommes de toutes langues, pays, & nations, & la diversité des denrées & marchandises desquelles ils font trafic, & considerer tant d'especes de navires, tant d'instruments & outils à les manier & regir, en tant que d heure à autre on y trouve tousiours quelqué nouveauté. *Crane est un instrument merveilleux à cherger et descharger.*

„ *Quant à la multitude des navires qui souloyent ordinarement estre en la riviere d Anvers. Charles Scribanius en ses Origi-*
„ *nes de ceux d'Anvers escrit en ceste sorte : Nous avons, dit il, plus d'une fois veu en la riviere deux mille cinq cens navires,* *Origin.*
„ *de sorte que ceux qui estoyent les derniers estoyent contraints de demeurer à l'ancre bien deux ou trois sepmaines, avant* *Antwerp.*
„ *qu'ilz peussent arriver sur le Cay pour se descharger : & ne se passoit jour auquel il n'on arrivast ou partit pour le moins cinq* *cap. 8.*
„ *cents, chargez de toutes sortes de marchandise : voire mesme nous avons entendu que bien souvent en une seule marée en sont*
„ *entrez quatre cents. Le susdit Scribanius parle aussi du nombre des Chariots, lequel il dit sembler quasi incroyable: & qu'il*
„ *n'y a eu jour auquel il ne s'en voit deux cens chargez de gens : sans les chariots d'Allemaigne, d'Ostlande, de Lorraine, de*
„ *France, lesquels toutes les sepmaines estoient bien jusques au nombre de mille chargez de marchandises : sans les charettes des*
„ *paysans apportantes vivres de toutes sortes, lesquelles surpassoyent toutes les sepmaines le nombre de dix mille: sans comprendre*
„ *aussi bien cinq cens cockes, qui servoient au plaisir mondain et orgueil: lesquels estant joints ensemble revienent à un fort grand*
„ *nombre.*

En Anvers y à huict Goulphes, Seins, ou Canaux principaux venans de la Riviere, & par lesquels entrent & navires & fragates & grosses barques chargées jusques en la ville: le plus grand desquels & le dernierement fait est en la Nouvelle ville avec son port large & commode pose à coste du grand Palais des Osterlins : lequel Canal est si grand, que plus de cent gros navires y peuvent surgir, terrir & y estre commodement à l'abry: & tant sur ces grãds canaux que sur les autres petits courans par la ville il y a plus de soixante & quatorze que ponts & que ponceaux.

Iusqu'aujourdd'huy on compte en Anvers deux cens douze ruës tant grandes, que petites; la plus part desquelles sont larges, droites & bien cogneuës, comme elles sont presque part tout ces Pays bas, à cause de leur droicture & facilité : les principales sont la Mere, Langenieustrat, Kipdorp, Keiserstrat, Coeperstrat, Huyvetterstrat, Camerstrat, & Hoochstrat. *Combien il rues en Anvers.*



DESCRIPTION
DE LA BOVRSE D'ANVERS.

Nombre de places en Anvres.

EN Anvers y a vingt & deux places tant grandes que petites: la plus grande est celle des Seigneurs; & la plus belle est celle des Marchands qui est appellé la Nouvelle Bourse ayant deux Touts & Horloges, & si belle que pour la retraite des Marchands à grand peine s'en trouve il de pareille ailleurs; estant libre de passage, de chariots & chevaux & de tout autre destourbier & empeschement: & en icelle ses loges & boutiques tres-belles closes de toutes parts, & esquelles on entre & sort par quatre portes: & au dessus desquelles loges y a d'une mesme longueur & espace de tres-grands logis couverts & pleins de boutiques de touts costez, lesquels on appelle le Pant des Peintures, pource que c'est là qu'on en vend de toutes sortes & façons: & fut cette Bourse fondée l'an de nostre salut 1531. Or n'est ce pas chose de peu de consequence, ny indigne qu'on la sçache, de reciter, d'ou est ce que vient ce nom de Bourse, pour estre fortuitement avec telle commodite & convenance approprie a ce lieu. Faut donc entendre qu'il y a en Bruges une place fort propre & commande pour tous les cartiers de la ville, au bout de lequelle place est un grand & ancien logis basty & fonde par la noble famille de la Bourse; ainsi qu'encore on le peut recueillir par les armoiries d'icelle maison gravees en une pierre sur le portail d'icelles; qui sont representees par trois Bourses. De ce logis, famille, & a cause des armoiries d'icelle, (comme advient assez ordinairement en telles occurrences) prit son nom celle place.

D'ou vient le nom de Bourse en cette signification.

Maisō des Bourses à Bruges.

Ceux d'Anvers et de

Et d'autant que les Marchans qui trafiquoyent a Bruges, choisirent cette place pour leur retraicte, comme encor ils en usent a present, eux allans depuis aux foires d'Anvers, & de Berge, au raport & similitude de celle de Bruges

Bruges ils s'accoustumerent d'appeler les lieux & places esquelles ils s'assembloyent, en Anvers & Berghe, les Bourses. Lequel nom à esté tellement chery, favorisé & approuvé en Anvers, que les François le tirant neantmoins en autre sens l'ont transporté à Rouan, & jusques à Toulouse, ordonnans des places & boutiques pour les Marchands, & retraicte ou magasin de leurs marchandises. Le mesme depuis n'agueres en ont faict les Anglois à Londres: duquel edifice & illustre bastiment fut autheur & fondateur M. Thomas Grassan, bourgeois honorable de celle Royale Cité. Est à noter que le bastiment finy, la Royne Elisabeth vint à Londres pour le voir, & en loua grandement le dessein. Mais afin qu'il ne se raportast au modelle & exemple de la Bourse d'Anvers, elle voulut qu'il portast le nom de Change Royal, & feit faire expres commandement qu'il ne fut dict ny nommé en autre maniere. Mais ce nom a eu tel effort & vigueur, que son Edict n'a peu taut gaigner que d'empescher que son Change ne soit ordinairement appellé la Bourse. Aussi en Anvers est la Bourse des Anglois, qui est une place plaisante & gentille ainsi nommée, à cause que la ville la feit bastir à contemplation des Anglois, avec une belle loge, en l'an 1550.

Berge reçoivent le nom de Bourse. Bourse pour les marchands a Rouan et Thoulouse, Bourse de Londres nomme Change.



AL DESCRIPTION
DE L'EGLISE, NOSTRE DAME
D'ANVERS.

TANT en Eglises, Monasteres, Hospitaux, quatres Saincts lieux il en a en Anvers jusqu'à quarante deux Edifices. L'Eglise principale (ores Cathedrale) duquel lieu est fondée en l'honneur de Nostre Dame; de laquelle cy apres je vous feray voir le pourtrait au naturel. Ce vaisseau de temple est trans-grand & somtueux, orné & embelly magnifiquement par tout: la tour & clocher duquel est de merveilleuse structure & de

Nombre des Eglises d'Anvers.

Beaute de la tour de Nostre Dame d'Anvers. de belles pierres subtilement maçonnees & elabourees, ayant de hauteur 420 pieds mesure d'Anvers, à sçavoir deux cens brasses mesure de Florence: tellement que cette hauteur fait la veue plus excellente, entant que de dessus cette tour avant vous ne voyez pas seulement toute cette belle & riche Cite: ains descouvrez encore l'amene & plaisante compagne ez entours pleine de villages, hameaux, & fermes, & de beaux jardinages: advisez outre ce clerement & sans nul empeschement, plus grosses villes & esloignées de cette-cy, telles que sont Malines, Bruxelles & Louvain, & Gand, & puis une grande & espouvantable estendue de la Riviere jusqu'à la Mer; & en ce comprisens les Isles de Zelande. *Grand nõbre de cloches en la grande Eglise d'Anvers.* Cette Tour est chargée de 33. cloches tant grandes que petites; lesquelles le plus souvent on sonne avec tel accord & harmonie & si ingenieusement; qu'on diroit que ce sont instruments de Musique: la plus grande desquelles est de pesanteur & excessive & extraordinaire, & la nomme lon Charles souvenance de l'Empereur Charles cinquiesme; & est cette cloche digne d'estre ramenteue : laquelle on ne sonne point si ce n est pour choses non ordinaires ny accoustumées. *Combiende Chanoines à Nostre Dame d'Anvers* Le service & office de cette Eglise est faict par 24 Chanoines, & antres Prebstres en grand nombre, qui ont un Doyen homme de marque & honorable pour chef, & tient ce raing & dignite à present M. Rogier de Tassi.

ADDITION.

(Et comme depuis le Roy par consentement du Pape, a institue en ces Pays bas divers Evesques: le premier Evesque d'Anvers fut Philippe Nigrius. Le second M. François Sonnius du village dit Sonne, six aux Kemps: le troisesme Levin Torrentin natif de Gand. Le quatriesme Guillaume de Berghen, & le cinquieme Iean Mirée.

Eglise dAnvers bien rentée. Et sans point mentir, le service est fort devotement & religieusement fait en ce Temple : les servants auquel ont de bons & grans revenuz ordinaires ; joint qu'ils sont francs de plusieurs daces , & jouyssent de grandes exemptions sur le fait des vivres. Il y a encor des services extraordinaires qui font reluire cette Eglise, & mesmement six *LaConfrairie de la Circoncisiõ en Anvers.* Confrairies particulieres de devotion & Sainct exemples : la premiere desquelles est de la Circoncision, en laquelle entrent pour Confreres vingt & quatre des principaux de la ville & d'estrangers tant Lays que Ecclesiastiques, entre lesquels sont les Abbez de S. Michiel & de S. Bernard; & de mon temps j'y veis recevoir le Marqui: d'Havrech Cette fraternite & assemblee de Confreres a une grande & tres-belle Chapelle en cette Eglise, & laquelle est bien servie, & u se fait l'office & service divin , & ou est conserve & garde religieusement le propre prepuce de la chair *S. Prepuce de Jesus Christ en Anvers.* circoncise de nostre Seigneur icy envoye fort honorablement dez l'an 1101. par ce tres-fameux Prince Godefroy de Buillon Duc de Lorraine & Marquis du S. Empire, & esleu Roy de Ierusalem : & par là voit on & en diverses manieres (ainsi que dit est, & que encor à plain nous monsterons) que & jusqu'au temps de ce Prince & long temps auparavant, la ville d'Anvers estoit fort respectée & en grande reputation: puis qu'un si grand Prince que cettuy, quo

que Seigneur d'icelle, luy envoyoit, avec si grand honneur, des reliques tant rares & precieuses. Ce fut lors que fut fondée & ordonnée par ceux de cette ville, celle tres-solemnelle Procession qu'ils font tous les ans a perpetuité establie du S. Prepuce, le jour dedié à la feste de la tres-sainte Trinité. On fait encor une autre tres-ancienne & fort solemnelle Procession de la Vierge Marie le premier Dimenche apres la feste de l'Assomption de nostre Dame en Aoust: en cette Procession assiste tout le Clergé portant le S. Sacrement de l'autel, & diverses reliques des bien-heureux: comme encor y viennent tous les Magistrats avec leurs Officiers & Ministres: toutes les Mestiers de la ville avec leurs enseignes, & les Confreres faisans porter leurs armoiries & bannieres tous les Bourgeois avec grand pompe, honesteté & devotion, & sont representées plusieurs histoires du Vieil & Nouveau Testament en painture & en Poësie, & autres joyeusetez & galanteries pour le passetemps des hommes. La seconde Confrairie est celle de S. Croix, en laquelle il n y a que trente Confreres, quinze Seculiers & autant d'Ecclesiastiques: & cette-cy fut instituée dez l'an 1357, avec plusieurs belles & tres-courtoises ordannances & Chrestiens statuts; entre lesquels il y en a deux dignes d'estre remarquez: L'un est que tout Confrere est obligé de faire entendre à son compagnon tout ainsi que s'il estoit son propre frere charnel, & l'advertir de tout ce qu'il auroit ouy & entendu appartenant à l'honneur, biens, & vie d'iceluy, & dont il en peut encourir dommage & detriment, en quelle sorte que ce fust. L'autre statut est & porte, que s'il sourdoit & nassoit quelque garbueil & different entre aucuns des Confreres; les autres sont obligez comme par maniere d'un Compromis, de les accorder ensemble. Que s'il s'en trouvoit aucun qui refusaist de se sous-mettre à l'accord fait par les arbitres, il devoit estre chasse & bannz de cette compagnie. La troisiesme Confrairie qui est composée d'environ cent Citoyens & des estrangers meslez parmy eux, & est appellée communement la Confrairie de la Chapelle nostre Dame: d'autant que les Confreres ont en la grande Eglise une tres-belle & magnifique Chapelle dediée à la Vierge Meere de Dieu; en laquelle outre les Messes & autres offices solemnels qu'on y celebre, est chanté tous les soirs aux despens des Confreres un *Salve Regina* avec la musique & les orgues. De cette loüable Confraire fut autheur, inventeur, & fondateur Nicolas de Rechtergem ayeul maternel des Schets cy dessus mentionnez, qui estoit fort riche & de grande authorité. La sepulture duquel on voit en icelle mesme Chapelle où est escrit le nom d'iceluy enterré au pied du somptueux & magnifique Chandelier de leton que luy mesme donna à ce sainct & sacre lieu. La quatriesme Confrairie est celle du S Sacrement composée de nombre incertain tant de Citoyens que d estrangers devotieux & gens de marque & de qualite, lesquels entretiennent aussi en cette Eglise particulierement une excellente & tres-devote Chapelle, en laquelle on chante tous les jours la Messe & les Vespres avec les orgues & la Musique. La cinquesme Confrairie est celle de S Antoine. Et la sixiesme & derniere des particulieres est celle de S. Roch; en laquelle sont compris plusieurs personnes notables & devotieuses ayants leurs Chapelles dedies a ces Saincts, & lesquels s'entretiennent sous des bons & salutaires statu, en amitie & devotion ensemble. Cette Eglise encor a comme extraordinairement, les six Confrairies des Armes, & trois autres appellees les Confrairies

Pocession des Confreres de la Circōcision.

Confrairiet de S. Croix

Status de la Confrairie S. Croix

Confrairie de Nostre Dame.

Autheurde la Cōfrarie de Nostre Dame.

Quatriesme Confrairie.

Cinquiesme Confrairie

Confrairies des armes de la Rethorique & des Mestiers Eglise de Nostre Dame d'Anvers bruslée Louange de Lancelot vã Vrselbourgmaistre en Anvers.

fraires de Rhetorique, & les vingt & sept Mestiers de la ville : tous lesquels rangs & de Confraires des Mestiers ont une Chapelle ou Autel en cette Eglise, auquel toutes les festes de l an ils font dire une Messe basse ; mais le jour dedié solennel au Sainct leur Patron & Protecteur ils la font celebrer avec la musique & orgues ainsi que les autres. D avantage en cette Eglise y a plusieurs autres emoluments extraordinaires, qui la rendent bien pourveuë, & par consequent (comme j ay dit) bien servie, & l'office bien fait en icelle. En l'an 1533. ne sçay par quel desastre le feu se prit en cette Eglise au mois d'Octobre, avec telle force & violence, qu'en peu de temps il brusla presque tous les autels, les plus somptueux & magnifiques qui estoient jusqu'au nombre de cinquante sept: brusla tout le toict & couverture avec autres pieces de bois ; gasta infinies colonnes, & feit autres plusieurs dommages avec des flammes & ardeurs si violentes qu'il sembloit que ce fust un Mongibel vomissant les fureurs sulphurées : & comme desia le feu s'esprist & rempast en la Tour & plusieurs endroits d'icelle, le Bourgmaistre qui lors estoit M. Lancelot van Vrsel courut au bruit du feu ; & voyant un danger si eminent, sans s'effroyer aucunement ou faire estat du peril de sa vie, s'avança plus que tout autre; & feit tant par sa presence, par ses parolles, promesses, & exemple de son devoir; mesme sollicitant & priant les Citoyens de se monstrer diligents en une œuvre si saincte, que chacun meu & de l'authorité & reverence & de la diligence d'un tel homme, mit la main à divers instruments, se hazardans comme à l'enuy, au peril, & à la besoigne : si bien que miraculeusement ils sauverent cest excellent & rare bastiment, avec loüange particuliere du Chef, & le respect que tous luy porterent en general : lequel poussé & frappé plusieurs fois, ayant tous ses accoustremens bruslez, se retirant en fin avec la victoire, eschappa un si prochain & dangereux peril de sa vie. Et sur cest accident, comme sur chose fort memorable, le bon Poëte Cornille Graphee, feit un opuscule en vers Latins tres-elegans, & bien faits, en l'honneur & gloire de ce diligent Bourgmaistre sus allegué. Le Chœur & compaignie des Chanoines de cette belle & somptueuse Eglise (selon que j'ay recueilly d'aucunes memoires du tres-docte Citoyen, Pierre Gilles Greffier de cette ville) fut erigé & fondé l'an mil cent vingt & quatre; & au mesme temps fut dediée & consacrée l'Eglise par Burchard Evesque de Cambray, & Prevost de S. Michiel, qui y ordonna douze Chanoines, lesquels ont esté depuis augmentez (comme diu est) jusqu'au nombre de vingt & quatre: & sur cette institution, & sacre ou trouve des vers, qui s'accordent avec les memoires susdittes : & voicy que dient les vers.

Chanoines erigez à Nostre Dame d'Anvers & par qui.

Undecies centum ductis, & sex quater, annis
Virginis à partu conciliante reum,
Burchardus Præsul hæc atria, nec minus aram,
Sacravit medium, quod tenet ecclesia.

C'est

C'est en cette Eglise que le Roy Philippe celebra le premier Chapitre de l'ordre de la Tor d'or l'an 1556, ou il feit & crea 19, Chevaliers de diverses nations; lesquels nous nommerons cy apres. Mais puis que nous sommes venuz sur le propos de cette Chavalerie, il me semble bon & convenable (avant que passer outre) la chose estant illustre & si noble, estant instituee par le mesme Prince de ce Pays, & au Pays mesme, que nous descrivons; que par mesme moyen nous faisons mention de son origine, & du progrez que cest Ordre a eu jusqu'à present: Veu mesmement que d'ordinaire la plus-part des Chevaliers & Seigneurs ont esté esleux de ceux de ce Pays: & ou lon verra plusieurs Princes & Barons dignes d'un si excellent degré, qui vaut faire reluire quelle Province que ce puisse estre: qui est un poinct que honnestement ny en sorte aucune, on ne peut passer sous silence. Ie dis donc, que le Duc Philippe de Bourgoigne, qui pour sa debonnaireté fut surnommé le Bon, le mesme jour qu'il accomplist & consomma le mariage d'entre luy & Isabeau, fille du Roy de Portugal, l'an 1429. en la ville de Bruges; pour la grande affection que tousiours il avoit porté à l'ordre de Chevalerie, & le desir qui le mouvoit de l'exalter, advancer, & illustrer (ce sont les parolles desquelles il use) à l'imitation de Gedeon, lequel, par commandement de Dieu, fut avec 3000. hommes vaillants, & choisis entre plusieurs milliers, combatre un nombre infiny de Madianites pour delivrer le peuple d'Israel: il crea, establit, erigea, & institua à l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie, & de l'Apostre Saint André (estimé Protecteur & patron de Bourgoigne) une compaignie de tres-nobles Chevaliers, en laquelle il pretendoit recevoir Empereurs, Roys, Ducs, Marquis, & Comtes, & autres personnages tant de ses sujets, que d'estrange contrées pourveu qu'ils fussent de sang noble, & illustre, & de bonne renommée, sans blasme, macule, ou reproche quelconque: & appelle ces Seigneurs cy les Chevaliers de la Toison d'or; ausquels il donna pour Chef perpetuel, le Duc legitime qui seroit de Bourgoigne, & qui auroit la Seigneurie des Pays bas. Ne voulut que pour lors ils surpassassent le nombre de 25. le souverain Chef y compris: & pour les occurrences qui pourroient s'offrir à l'Ordre, il crea quatre officiers honorables: à sçavoir le Chancelier, le Thresorier, le Greffier & le Roy d'armes. Et pour l'establissement de cest Ordre, il feit de tres-beaux statuts, & notables ordonnances, qui pour vray sont dignes d'une telle Societé & Confrairie: ainsi qu'on le peut recueillir du livre dresse sur l'institution, & source de cest Ordre.

Chapitre de la Toison celebré en Anvers 1556.

En quel têps et par qui institué l'Ordre de la Toison.

Le Duc de Bourgoigne Chef de l'Ordre de la Toison.

Or les premiers vingt & quatre Chevaliers, outre le souverain, qui furent nommez en la premiere institution, furent ceux qui s'ensuyvent.

Guillaume de Vienne Seigneur de sainct George.
Iean Seigneur de Rombais.
Antoine de Vergi, Seig. de Champlité.
Hugues de Lannoy, Seig. de Santes.

René Pot, Seigneur de la Rochepot.
Roland de Wtkerke, Seig. d'Hemsrode.
David de Brimeu, Seig. de Ligny.
Iean Seigneur de Comines.

Antoine de Thoulonien, Seign. de Tranes; lequel n'eut pointe le collier.
Pierre de Luxembourg, Seig. de S. Paul.
Iean de la Trimouille, Seig de Ionnelle.
Gilbert de Lannoy. Seig. de Willerval.
Iean de Luxembourg, Comte de Ligny.
Iean de Villers, Seig. de l'Isle Adam.
Antoine, Seig. de Cruoy et de Renty.
Florimond de Brimeu, Seigneur de Masincourt.
Robert, Seigneur de Mamines,
Iacques de Brimeu, Seig. de Grigny.
Baudouin de Lannoy dict le Begue, Seigneur de Molembais.
Pierre de Bauffremont Seigneur de Chargny,
Philippe Seigneur de Teruant & de la Mothe.
Iean de Crouy, Seigneur de la Tour sur Marne.
Iean Seigneur de Crequi, et
Iean de Neufchastel, Seigneur de Montagu.

Le mesme Duc tint derechef le Chapitre de l'Ordre à Lille l'an 1431, et au lieu des morts il en crea deux a sçavoir:

Frederic Comte de Meurs: et Simon de la Laing. Seigneur de Hantes.

Depuis il feit la solennite dudit Ordre l'an 1432 a Bruges: et pour les morts, il en nomma deux: qui furent
Andre de Thoulonien, et Iean de Melun, Seigneur d'Antoing.

L'an 1433 il celebra l'Ordre a Dijon en Bourgoigne: en la place de deux decedez il esleut,
Iacques Seigneur de Crevecœur, et Iean de Virgi.

Et an mesme Concille il accreut le nombre des Chevaliers jusques a trente-un; y comprise sa personne: et les six adjoincts furent les suivants: assçavoir;
Guy de Pontalier, Seigneur de Talmer:
Baudouin de Noyelle, Seigneur de Chasterelle
Iean Bastard de Luxembourg, Seigneur de Haubourdin.
Charles de Bourgoigne, Comte de Charolois: auquel le collier fut donné au Baptesme.
Robert Comte de Vernembourg, et Thibauld Seigneur de Neufchastel.

L'an 1435 il tint le Chapitre de l'Ordre a Bruxelles, ou il ne feit aucun Chevalier, d'autant qu'il n'estoit decedé pas un de la compagnie. Mais l'an 1440. la solennite de l'ordre fut tenue a Saint Omer en Artois; et ou pour ceux qui estoient tres-passez il crea Chevaliers ceux-cy:
Charles de France, Duc d'Orleans:
Iean Duc de Bretaigne:
Iean Duc d'Alençon:
Mathieu de Foix, Comte de Cominge.

Et convient noter, que quelquefois le Souverain n'emplir point toutes les places vuides, et vacantes par mort au prochain et present Chapitre: ce quil fait puis apres en la premiere election; ou bien il se reserve cela en son cœur pour en disposer ailleurs.

ailleur.

L'an 1445 il celebra l'Ordre a Gand : & la pour et au lieu des morts, il esleuts,

Alphons Roy d'Arragon.
Francion de Borsele Comte de Sternant.
Renauld Seigneur de Brederode.
Ridborste Seigneur de Laure.
Iean Seigneur d'Auchi; et
Adriaen Seigneur de Humiere.

L'an 1451 il tint l'Ordre a Mouts en Hainaut; et la pour les trespassez, il surroga,

Iean Duc de Cleves:
Iean de Geuarre Comte d'Arienne.
Pierre de Cardonne, Comte de Golisenne.
Iean Seigneur de Lannoy.
Iacques de Lalaing, Seigneur de Montigny, et
Iean de Neufchastel Seig. de Montagu.

L'an 1456 il celebra son Chapitre a la Haye en Hollande: ou au lieu des morts il esleut.

Iean de Bourgoigue, Comte de Neveres,
Antoine Bastard de Bourgoigne.
Adolphe de Cleves, Seig. de Ravestein, et
Iean de Ciumbre Regent de Cybre.

L'an 1461 l'Ordre fut par luy celebré a Sainct Omer, et la il surrogea aux trespassez,

Iean Roy d'Arragon:
Adolphe Duc de Gueldres:
Thibauld Seigneur de Neufcastel :
Philippe Pot, Seig. de la Roche-noulay.
Louys de Bruges, Seigneur de la Gruythuyse: et
Guy Seigneur de Roye.

Le bon Duc de Bourgoigne Philippe instituteur de la Toison d'or, mourut a Bruges au mois de Iuin, l'an 1467 auquel succeda Charles son fils; lequel l'an ensuyvant celebra son premier Ordre de la Toison d'or, en la mesme Cité de Bruges: et la pour emplir la place des morts, il esleut,

Edouart Roy d'Angleterre.
Iacques de Bourbon, Comte de la Marche; et depuis Roy de Napels.
Louys de Chalon, Seig. de Chasteau.
Ian de Damas, Seig. de Clessy.
Iacques de Luxembourg, Seigneur de Rusbourg,
Phillippe de Savoye, Comte de Blaniet.
Philippe de Crevecœur, Seigneur d'Esquerdes; et
Glaude de Montagu, Seigneur de Couehes.

L'an 1473 Charles tint le Capitre de la Toison a Valenciennes, et la pour les trespassez, il surrogea.

Ferdinand, Roy de Castille.
Ferdinand Roy de Napels, et de Sicile.
Iean Seigneur de Bieure.
Philippe de Crouy, Comte de Chimay.
Iean de Luxembourg, Comte de Marle.
Guido de Brimeu, comte de Meghe, et
Engelbert comte de Nassau.

Ce Duc Charles fut occis au mois de Ianvier del'an 1477, devant Nancy, en la bataille qu'il eut contre les Lorrains, & les Suisses : Par ainsi comme Maximilian Roy des Romains eut espousé Madame Marie fille uni-

que

que et seule heretiere du Duc, il devint aussi Souverain de l'Ordre de la Toison d'or: et ainsi il en celebra le premier Chapitre a Bruges l'an 1478. Ou il esleut douze Chevaliers, pour les mettre au lieu d'un nombre pareil qui estoient decedez: et furent nommez ceux-cy;

Pierre de Luxembourg, Comte de Saint Paul.
Jacques de Savoye, Comte de Romont:
Guillaume Seigneur d'Egmont.
Vlfart Seigneur de Borsele, et Comte de Graedpré.
Iosse de Lalaing. Seigneur de Montigny.
Iacques de Luxembourg, Seig. de Fiennes.
Philippe de Bourgoigne, Seig. de Bevre.
Barthelemy Seigneur de Lithestaing.
Et les autres places qui restoient des douze demourerent vacantes

L'an 1481. le mesme Roy Maximilian tint son Ordre a Bosleduc, ou pour emplir ce qui restoient de vuide au Chapitre precedent il esleut pour Chevaliers,

Iean, Baron de Ligne:
Claude, Seigneur de Thoulonion.
Pierre Seigneur de Bossu.
Baudouin Seigneur de Molembais.
Guillanme de la Baulme, Seigneur d'Arlant.
Iean de Berghe, Seign. de Walaing:
Marten, Seigneur de Molhain: et
Philippe d'Austriche, Comte de Charolois.

En l'an de grace 1491, comme Philippe d'Austriche fils de Maximilian et Duc de Bourgoigne, fut hors de tutelle, et eut le gouvernement de ses Estats en mein: il celebra aussi son premier Capitre de la Toison d'or a Malines: et ou emplissant les places de ceux qui estoient morts, il esleut Chevaliers;

Frederic d'Austriche Empereur:
Henry Roy d'Angleterre.
Albert Duc de Saxe.
Henry de Wiren, Seig. de Besle.
Pierre de Lannoz, Seig. du Fresnoy.
Arnoult, Duc den Wirtemberg.
Claude de Neufchattel, Seigneur de Cransey.
Iean Comte d'Eghemont.
Christophele Marquis de Baden.
Iean, Seig. de Cruninghen.
Charles de Crouy, Prince de Chimay:
Guillaume de Crouy, Seig. de Cheure.
Hugues de Melun, Vicomte de Gand: et
Iacques de Luxembourg, Seigneur de Fiennes.

Le mesme Duc Philippes celebra l'Ordre a Bruxelles au mois de Janvier de l'an 1501, et au lieu des morts nomma ceux qui suyvent:
Orphang, Seigneur de Polhain.
Eilfrit Conte de Sorle,
Comille de Berge, Seigneur de Sevenbergen.
Philippe Bastard de Bourgoigne; Seig. de Somerdicq.
Michiel Crouy, Seigneur de Samoy.
Iean de Luxembourg, Seigneur de Ville.
Charles d'Austriche, Duc de Bourgoigne, et fils de Philippe.

L'an

L'an 1505, l'Ordre fut celebre a Middelbourg en Zelande; lors que Philippe estoit sur le point de passer en Espaigne; et ou pour emplir les places des morts, il esleut.

Henry Roy d'Angleterre:
Paul Seigneur de Dicquestain:
Car, Baron de Laling.
Wolphangh, Comte de Fustemberg.
Don Iean Emanuel.
Florent d'Eghemont, Comte de Bure.
Iacques Comte d'Horne.
Henry Comte de Nassau.
Fery de Crouy, Seig. de Reuzlet
Philibert Seigneua de la Vere.

Or comme Philippe mourut l'an 1506, aussi ne fut tenu le Chapitre jusques a l'an 1516, que Charles d'Austriche son fils (qui a esté depuis Empereur cinquiesme de ce nom) luy succedant ez Royaumes d'Espaigne, du Nouveau Monde, de Napels, & de Sicile, et ze Principautez de ces Pays bas, et au tiltre de Duché, et succession du Comté de Bourgoigne: il tint, comme Souverain de cest Ordre, son premier Chapitre a Bruxelles; et la pour faire part de cette dignitée a plusieurs autres grans Seigneurs, et pour emplir les places vuides, pour ceux qui estoient decedez, il augmenta le nombre de 31, jusques a cinquante et un, creant Chevaliers ceux qui s'ensuivent:

François I du nom, Roy de France.
Ferdinand, Infant d'Espaigne.
Frederic Comte Palatin.
Iean Marquis de Brandenbourg.
Guy de la Baume, Conte de Montruel.
Hubert Comte de Mansfelt.
Laurens de Gornot, Comte de Pontuaulx.
Phslippe de Crouy, Comte de Porcien.
Iacques de Gaure, Seigneur de Frezin.
Antoine de Crouy, Seigneur de Sampi.
Antoine de Lalaing, Seigneur de Montigni.
Charles de Lannoy, Seig. de Sanzelle.
Adolphe de Bonrgoigue, Seig. de Beuve.
Felix Comte de Werdemburg.
Emanuel Roy de Portugal.
Loys Roy d'Hongrie.
Michiel Seig. de Folquestaing.
Maiximilian d'Horne, Seigneur de Gaesbeecke.
Guillaume Seigneur de Rubampiere.
Iean Baron de Trazegnie,
Iean Seigneur de Wassenare.
Iean Seigneur de Zevenberghe.
Fran çois de Melun, Comte d'Espinoy: et
Iean Comte d'Eghemont.
Les autres places demourerent vuides.

L'An M.D.XIX. ce Roy Charles tint son Ordre a Barcelonne, qui fut la premiere fois qu'il a esté celebré jamais hors de ces Pays bas, et de Bourgoigne: et la pour parfaire le sus-allegué nombre accreu, et surroger des autres en la place des morts, il esleut,

Frederic de Tolede, Duc d'Alve.
Diego Lopez de Pacieco, Duc de Scalone.
Don Diego Vrtado de Menpozze, Duc dels Infactasgue.

 Don

Don Inigo Fernandez de Pellasco, Duc de Frias.
Alvaro, Duc de Vegera.
Don Antoine Manriquez, Duc de Najara.
Don Fernand, Duc de Cardonne.
Pierre Antoine, Duc de Saintmair.
Don Frederic Henriquez, Comte de Modica.
Don Alvaro Comte de Tristemare.
Adrian de Crouy, Seig. de Beauring.
Jacques de Luxembourg, Comte de Gaure.
Christiern Roy de Dannemarck.
Sigismond Roy de Poloigne: &
Philibert de Chalon, Prince d'Orenge.

L'an 1531, tenant l'assemblée de l'Ordre à Tournay en Flandres, il surrogea en la place des Chevaliers decedez, IEAN Roy de Portugal.

IACQVES Roy d'Escosse.
Ferdinand d'Arragon, Viceroy de Valence.
Pierre Duc de Frias.
Philippe Duc de Baviere.
George Duc de Saxe.
Le Duc d'Alburquerque.
André Doria Prince de Melphy.
Philippe Infant d'Espaigne.
Renauld Seigneur de Brederode.
Don Fernand de Gonzague.
Nicolas Marquis de Saluces.
Claude de la Baulme, Mareschal de Bourgoigne.
Antoine Marquis de Berghe.
Iean Seigneur de Bossu.
Charles Comte de Lalaing,
Louys de Flandres, Seigneur de Prat.
George Schenck.
Philippe de Lannoy, Seigneur de Molembais,
Alphons d'Avalos, Marquis de Guast.
François Comte de la Mirande.
Maximilian d'Eghemont, Conte de Buren, et
René de Chalon, Prince d'Orenge.

Estant à Vtrecht, l'Empereur tint le Chapitre de l'Ordre l'an 1546. ou il surrogea aux morts ceux qui s'ensuyvent.

MAXIMILIAN Roy de Boesme.
Innigo Lopez de Mendozze, Duc de l'Infantasgue.
Ferdinand de Tolede, Duc d'Alve.
Cosme de Medicis, Duc de Florence.
Albert Duc de Baviere.
EMANUEL Philibert, Prince de Piemont.
Octavio Farnese Duc de Camerin.
Don Henrico, Duc de Nagera.
Frederic, Comte de Fustemberg.
Joachim de Rie.
Philippe de Lannoy, Prince de Sulmone.
Pont de Lalaing, Seigneur de Bignicourt.
Lamoral d'Eghemont, Prince de Gavre.
Iacques Comte de Ligne.
Claude de Vergi, Baroe de Champlite.
Philippe de Lalaing, Comte de Hoochstrat.
Maximilian de Bourgoigne, Marquis de la Vera.
Iean de Ligne, Comte d'Aremberghe.
Pierre Ernest, Comte de Mansfelt.
Pierre de Werchin, Seneschal de Hainaut.
Iean de Lannoy, Seigneur de Molembais, et
Don Pierre de Cardonne, Comte de Frias,

Et com-

Et comme l'ad mille cinq cens cinquante et six l'Empereur eutrennoncé, et quitté tours les Estats et Royaumes au Roy Philippe son fils: celuy Roy tint le premier Capitre de l'Ordre de la Toison d'or, en la Cité d'Anvers: eslisant en lieu des morts, les Seigneurs suivants:

Henry Duc de Brunzvich.
Fernand Archiduc d'Austriche.
Philippe de Crouy, Duc d'Arschot.
CHARLES Prince d'Espaigne.
Don Gonçalo Fernandez de Cardonne, Duc de Sesse et de Terra-nova, et Comte de Cabre.
Le Duc de Medina de Rio secco, Admiral de castille
Le Duc de Cardonne.
Charles Baron de Barlemont.
Philippe de Stavele, Baron de chaumont, et Seigneur de Glaion.
Charles de Primeu, comte de Meghe.
Philippe de Mommorency, comte de Horne.
Iean marquis de Berghe.
Guillaume de Nassau Prince d'Orange, et Seigneur de Breda, etc.
Iean de Mommorency, Seign. de Courrieres.
Iean Comte de Oostfrise.
Antoine Doria, marquis de Sainct Estienne,
François Fernand d'Avalos, marquis de Pescare, et del Vast
Sforce, Camte de Saint Flour.
Vradislaus Baron de Bernstein.

Sa Majesté, estant sur son depart pour Espaigne, tint le Chapitre de l'Ordre a Gand l'an 1559, ou il essent ceux qui s'ensuyvent, au lieu des morts:

FRANÇOIS second du nom, Roy de France.
Guybald Duc d'Vrbin.
Philippe de Mommorency, Seig. d'Aschinconrt.
Guilltume de Crouy, marquis de Renty,
Florent de Mommorency, Seigneur de Montigny.
Philippe comte de Ligny.
Charles de Lannoy, Prince de Sulmone.
Antoine de Lalaing, comte de Hoochstrat.
Marc Antoine colonne.
Le Baron de Henhaffen: et Le Seigneur de Turcoin.

Ainsi trouves nous que jusqu'à present le Chapitre & assemblée de cest Ordre tres-illustre à esté tenu de temps en temps, vingt & trois, selon que les occasions & la commodite du Souverain s'y sont offertes, tontost en un lieu, tantost en une autre: usants de pareille ceremonie, & d'habits touts tels, & si longs, & honorables, & anciens, que ceux desquels usoit de son temps le Duc Philippe sus nommé; lequel donna commencement à cest Ordre. Or en cette assemblée & Capitre qui dure l'espace de trois jours, ils font premierement le service & obseque des Chevaliers deffuncts puis en leur place ou en crée & eslit d autres, gens de bon renom & qualifiez, & dignes de si grand honneur, jusques à la concurrence du nombre de cinquante & un, avec honorables & anciennes ceremonies: & puis ils adjoustent, ostent, changent ou corrigent quelque cas des Loix, & establissement de l'Ordre, selon que bon leur semble, & que le temps leur conseille, & semble le requirir.

Combien de fois a esté celebre le Chapitre de l'Ordre de la Toison. Ce qui se fait au Chapitre.

ADDITION.

(Apres

(Apres cest Ordre celebré dernierement à Gand, & le departement du Roy pour Espagne, n'y plus esté observé selon l'usage ordinaire avec celebre congregation, mais avec pitite assemblée. Car le Roy selon son plaisir a souventesfois envoyé la Toison d'or à quelques Seigneurs: de sorte que l'an 1587, entre les vieux & nouveaux Seigneurs de la Toison, ceux-cy seulement estoient survivants: à sçavoir en Espaigne, le Roy Chef de l Ordre, le Prince Philippe son fils, maintenant Roy d Espaigne, le Duc de Midina Cidonia, le Duc de Medina-Celi, le Duc de Medina de Rio secco, le Duc de Cardonne: en Allemagne l'Empereur Rodolphe, l Archiduc Ferdinand, l'Archiduc Charles, l Archiduc Ernest, le Duc de Beyeren: en Boëme le Baron de Rosenbergh, de la maison Vrsine: en Austrie le Baron de Harach: en Savoye, le Duc: en Italie le Grand Duc de Toscana, le Duc de Parme & Placence, le Duc d'Urbin, le Duc de Terre-neuve, le Duc de Savionette, le Prince de Sulmone, le Marquis de Guasto, le Prince de Gutero: au Pays bas le Comte de Mansfelt, le Duc d'Arschot, le Comte de Overende, le Comte de Arenbergh, le Comte de Barlaimont, le Comte d'Egmont, le Marquis de Renti: en Bourgoigne le Marquis de Varambon, le Comte de Chanite ou Champlite.)

Ordre de la Iartiere en Angleterre

L'institution de l'Ordre S. Michel en France.

L'Ar nonciade Ordre de Savoye.

S. Estienne Ordre de Florence.

Abbaye de S. Michel en Anvers

Isabeau de Bourbō Duchesse de Bourgoigne ou enterrée

Vu semblable Ordre de Chevalerie faict en l'honneur de Saint George, Patron & deffenseur estimé du pays d'Angletterre, fut estably & fondé par le Roy Edouard III du nom, environ l an de nostre salut 1350, & lequel il appella l Ordre des Chevaliers de la Iartiere. Et le Roy de France Louys onziesme du nom, nonobstant l ancienne & sainte institution des douze Pairs du Royaume, à l imitation du Duc Philippe, & du Roy Edouard, institua en France, l'Ordre des Chevaliers de Saint Michel, environ l an de grace 1470. Mais avant tous ceux cy fut institué & ordonné l'Ordre tres-noble de l'Annonciade, par les anciens Comtes de Savoye, issu de la fameuse & tres-illustre famille & maison de Saxe: touts lesquels Ordres sont en force; & resplendissent encor de nostre temps. En fin & depuis peu d'années en ça le Duc de Florence, & de Sienne, Cosme de Medicis, erigea & institua le tres-illustre Ordre de Saint Estienne: lequel est grand pour l'esgard de la Noblesse, & valeur recommandable dés hommes apellez à cette compaignie. Mais poursuivons nostre description encommencée d'Anvers. En cette cite outre l'Eglise susdicte de Nostre Dame, est celle de Sainct Iacques, ayant pour son ornement une tour haute & superbe; bien qu'encor elle ne soit mise en sa perfection. Vous y voyez encor la grande & riche Abbaye de l'Archange S. Michiel, qui est de l'Ordre de Premonstré: en laquelle le Prince loge ordinairement, lors qu'il vient en Anvers: & en l'Eglise de laquelle, devant le grand Autel est enterrée M. Isabeau de Bourbon, espouse de Charles de Charolois dernier Duc de Bourgoigne, laquelle mourut en ce mesme Monastere l'an 1465. ainsi qu'on le recueille de son Royal Epitaphe. Cette Eglise fut fondée l année mesme que fut institué & avancé l'Ordre mesme de Premonstré, par le tres-fameux Prelat Notbert, fils du Comte Herribert Palatin, en Picardie, & au Diocese de Laon, & au lieu appellé Premonstré, l'an 1124, ainsi qu'on le voit escrit au long en l'histoire de la vie dudit Notbert, escrite en vers Latins

Latins ez murs du Cloistre d'icelle Abbaye de Saint Michiel. Au dedans de l'Eglise de laquelle on voit aussi le tombeau de Waltman, qui fut le premier Abbé de ce lieu : & lequel, ayant regy ce troupeau par l'espace de 15, ans, mourut l'an 1138, ce qui correspond à ce qu'en dit l'histoire de Sigebert, quoy que d'autres escrivent au contraire, & un peu autrement que iceluy Sigebert: & ainsi ce Monastere fut fondé au mesme temps que l'Eglise de Nostre Dame d'Anvers. Or l'Ordre de Premonstré s'est grandement estendu depuis : & ne trouve guere de maisons de ces Religieux, qui ne soient riches & opulentes. D'avantage les trois Eglises & Convents de Mendiants qui sont en Anvers, sont les Freres de Sainct François ou Cordeliers, au Convent desquels y a une assez belle Bibliotheque: les Carmes & les Iacopins ou (pour mieux parler) les Freres de l'Ordre Sainct Dominique , duquel leur reigle a eu origine: l'Eglise de ceux cy fut bastie en Anvers l'an M. CC. XLIII, & quelque temps apres y fut fondée celle de S. François, qui est plus moderne de quarante ans que celle des Freres Prescheurs. Ces deux tres-saints personnages Dominique Espaignol, & François Italien, ayans commencez & instituez leurs venerables & sacres Ordres, le feirent avec telle devotion & pieté: qu'en un instant presque ces nouvelles plantes & sions s'espandirent par toute la Chrestienté. En Anvers encor est le Convẽt, ou plustost College, & Hospital des Innocẽts, dressé, avec bonordre & provision: & outre ce pour le soulagement & support des pauvres gens, qui n'ont moyen d'entretenir leurs enfans, comme il faut: il y a deux autres lieux d'Aumosne , ou Convents, en l'un desquels sont mis & nourris les garsons, & les filles en l'autre: & y a des Maistres & Maistresses deputez pour leur aprẽdre & enseigner divers arts & mestiers: & puis le public donne party & aux uns & aux autres, lors qu'ils sortent de cest aprentissage.

En quel temps commençal'Ordre de Premonstre.

De notbert voyez Sigebert en la Chronique.

Quels Convents de mendiants en Anvers.

S. Dominique, et Sant François quels.

Convẽt des Innocens en Anvers.

Reiglement d'Anvers pour les enfans des pauvres.

ADDITION.

(De nostre temps les Iesuites ont aussi pris icy leur residence : lesquels ont acheptè la maison d'Aken ou des Schets, de laquelle ils ont faict un Cloistre. En apres aussi les Capucins de l'Ordre de S. François y sont venuz faire leur demeure.)

Ainsi nous finirons en cest endroict ce qui concerne ces maisons saintes, sans venir d'avantage à particulariser les autres, tant Hospitaux que Monasteres.

On faict estat jusqu'à present, que la ville d'Anvers contient en son enclos plus de 13500 maisons , & qu'il y a de l'espace designé encor pour plus de 1500 d avantage : de sorte que si la ville va en prosperant & meliorant, cõme elle a faict depuis quelques ans, & qu'elle faict encore jusqu'à present, on faict estat que l'espace qui est vuide sera bien tost plein & peuplé, jusqu'à la concurrence de quinçe mille maisons, sans qu'on y compte, ou comprẽne ce grãd espace qui est pres du Chasteau, qu'on peut bastir & fournir de beaux jardins pour le plaisir des Citoyẽs: & ainsi

Nombre de maesons en Anvers.

Logis chers extremement en Anvers. ainsi on pourra mettre Anvers entre les plus populeuses & mieux basties villes de l'Europe. Et bien qu'il y ait si grand nombre de maisons ; si est-ce que les logis, eu esgard à la grande frequence du peuple qui y a borde, y sont chers, beaucoup plus qu'en lieu duquel on aye cognoissance, la seule Lisbonne de Portugal exceptée: entant qu'un corps de logis ordinaire ayant cinq ou six chambres, & sales, & garde-robbes, ne se loue pas moins par toute la ville, que de deux cens escus par an ; & les autres plus grandes & moindres maisons au cas pareil sont données à ferme, & loüage à cinq cens escus, & davantage. Il y a plusieurs logis fort beaux, amples, & plaisants: & le reste, quoy que la façon & architecture ne soient pour estre de telle & si longue durée qu'en Italie, si sont les maisons fort belles, agreables & commodes, & vont tousiours de mieux en mieux : pour ce que les Citoyens, outre qu'ils sont riches, sont plus hardis à entreprendre que jadis. Et ainsi ils bastissent mieux que jamais: joint que, par ordonnance, *Loy d'Anvers sur les bastiments* il leur est deffendu de faire ou refaire aucun logis de bois; ny de muraille moins grosse , & espaisse que d'un pied hors de la terre: & outre les maisons des Citoyens particuliers, on y voit divers edifices publics, & beaux & somptueux, & magnifiques; tels que le lieu ou l'on estable & vend la Tapisserie: la Bourcherie, le Poids, & le superbe logis qu'on preste aux Anglois appellé Thof van Lire, c'est à dire la Court de Liere: pource que Art, homme segnalé *Thof van Lire Palais tres-beau en Anvers.* & issu de tres-noble famille de Lire, feit bastir ce logis comme un Palais Royal , l'ayant ordonné pour servir de Court à l Empereur Charles cinquiesme. Y sont encor les magasins somptueux faits expres pour les Anglois: & le nouveau logis pour y descharger la marchandise, qui vient par terre. Mais sur tout autre edifice est a juger pour le plus grand & plus magnifique, la maison ou logis des Osterlins. En somme, il ne manquoit rien en cette ville qui *Maison de ville d'Anvers.* fut digne d'une telle communauté, & seigneurie, qu un Hostel de ville correspondant aux autres parties : & pour ce en ont ils fait depuis un tres somptueux, grand & digne d'un tel estat : lequel tout comté a cousté pres de cent mille escus, & duquel vous voyez icy la propre forme tirée au naturel.


T'STADTHUYS VAN ANTWERPEN



LA DESCRIPTION DE LA MISON DE LA VILLE D'ANVERS.

Paroisses d'Anvers.

Priape adoré jadis en Anvers, Goropius livr. 1. des Advariques.

Cartiers de la ville d'Anvers.

TOUTE cette cité est seulement departie en cinq Paroisses; à sçavoir celle de Nostre Dame, de Saint Iacques, de Saint George, S. André & S. Walburge, qu'on apelle autrement l'Eglise du Bourg; laquelle aussi, est la plus ancienne de toutes: & semble que dez le temps des Gentils elle fut dediée à Mars: D'autres dient que ce fut au faux Dieu des Idolatres Priape, lequel ils dient avoir esté fort honoré par les premiers habitans de ce lieu; & tellement respecté, & reveré, qu'ils en avoient la figure cisée, & engravée au naturel en pierre sur l'entrée de la porte du Chasteau: comme encor à present en icelle porte du costé de la Prison on voit manifestement cette sale figure. Ces cinq Paroisses sont divisées en douze parties, que ceux du pays, suivants le mot Latin, appellent Wijken, c'est à dire Cartiers: mais, tandis que je par faisoy ce livre, on a dressé une autres region en la Nouvelle ville; & par ainsi elles viennent jusqu'au nombre de treize.

Anvers abon de envivres Vin de divers lieux conduict en Anvers.

La ville d'Anvers est bien fournie & pourveuë de vivres: car outre ceux que les estrangers y conduisent de tous costez; il y a plusieurs marchans du Pays, & de toute la Province, qui y en amenent abondamment touts les jours, & par mer & par terre: de sorte que non seulement les vivres ordinaires y foisonnent, ains encor y surabondent, pour en user extraordinairement. Nous avons icy de plusieurs & diverses sortes de vins, & en grande quantité: premierement vin d'Allemaigne, qu'on appelle Vin du Rhin; & puis de France, d'Espaigne, de Portugal, de Canarie, & autres Provinces, jusqu'au vin d'Italie fort delicat, & aux plus rares & excellentes Malvoisies de Candie. Et pour banque-

banqueter & ſomptueuſement feſtoyer quelqu'un,ou pour autre choſe neceſſaire, il s'y trouve de toute ſorte & de tout pays,de gentileſſes & delicateſſes,autant qu'on peut demander,ny ſouhaiter.

ANVERS eſt non ſeulement de tout temps ville Imperiale, ains encor Metropolitaine du Marquiſat du Sainct Empire ; ainſi que le dirons faiſans la particuliere deſcription d'iceluy Marquiſat par cy apres : & pource jouiſt elle de pluſieurs beaux Privileges; ainſi que en partie en joüiſſent quelques autres villes, & places du Pays, qui ſont dites Imperiales ; ſans que pour cela elles payent tribut quelconque à l'Empereur, s'eſtans partie par deniers,partie par merite & ſervice ainſi que Anvers)d'autres avec le temps, emancipées du tout de cette ſubjection & ſervitude.

Anvers ville Imperiale et Metropolitaine du Marquisat

Anvers ne paye rien a l'Empereur

En Anvers on a une dignité,ou preeminence(ſemblable à celle qu'avons dict cy deſſus eſtre à Bruxelles)& que en Flamand on nomme Burgrave,& en Wallon & en Italien,elle eſt dicte Viſcomté : & fut jadis cette dignité & tiltre de Burgrave,ou Viſcomte donné au Capitaine du Chaſteau,ou Bourg d'Anvers,avec certaine penſion & proviſion de logis,& autres biens tant dedans que dehors;leſquels depuis ce Capitaine donna en fief à l'un & à l'autre: & de là fut inſtituée une Court & juriſdiction feodale, qui dure encore ; & y a ſiege & juſtice de plaids tous les quinze jours:ou ſiege le Lieutenant du Seign.du fief,qui eſt à preſent Antoine Gelie fort docte Iuriſconſulte. Ceſt office de Burgrave conſiſtoit le temps paſſé en droict de Chaſtelain, & garde du Chaſteau, & des habitans,ainſi qu'on peut prouver par raiſons,& aparentes & peremtoires;ſignament parce qu'encor aujourd'huy,quand on crée & reçoit quelque Bourgeois, on luy fait faire ſerment à la Vierſcale, ſuyvant la forme des parolles & termes du temps paſſé:à ſçavoir qu'il ſera fidelle & loyal au Duc de Brabant,comme Marquis du Sainct Empire;promectant de garder,& deffendre loyaument le Chaſteau,& le Bourg (qu'à preſent nous prenons pour la ville) & tout le territoire d'Anvers,en la compagnie du Burgrave,& des autres Bourgeois. Cette dignité eſtant tombée ez mains du Duc de Cleves comme Seigneur de Dieſt, eſt en fin venuë ez mains du Prince d'Orenge, par certain eſchange faict par ſes preceſſeurs de Naſſau,avec iceluy Duc de Cleves : & certes cette dignité eſt fort honorable, mais de peu de prouffit:d'autant qu'au jourd'huy elle eſt plus pratiquée par nom que par ſon effect & office.

Burgrave et Viscomte n'est qu'un.

Quel droit du Burgrave,

Court Feodale en Anvers.

Sermẽt que font les Bourgeois en Anvers.

Prince d'Orenge Burgrave d'Anvers.

La Cité d'Anvers outre ce eſt Chef d'un des quatre cartiers de Brabant:de ſorte qu'en ſon cartier & juriſdiction ſont compriſes les villes de Berghe,Breda,Lire,Herentals, Steenberghen, & autres villes & villages;& partie duquel cartier reſſortir pluſtoſt en matiere civile en Anvers,que non à la Chancelerie de Brabant,comme encore elle a ſous ſoy diverſes autres ſujections qui ſe rapportent à ſa Seigneurie. Ce cartier vient à s'aſſembler avec les autres, & les ſeconder,pour ſa portion,à payer les ſubſides accordez au Prince par les Eſtats de Brabant. Il eſt vray que le plus ſouvent les autres s'en rapportent à ce que ceux d'Auvers conſentent & determinent avec les autres Eſtats.

Anvers Chef d'un Cartier de Brabant.

Anvers cõtribue avec les autres.

Mais voyons en peu de parolles par quelle voye & quel moyen cette Cité eſt parvenuë à un ſi haut degré & preeminence : le premier de ſes plus notables accroiſts, eut commencement(ſelon que je trouve)des Foires pour

la mar-

la marchandiſe,que ſes Princes luy accorderent jadis avec fort amples & authentiques Privileges: leſquels ont depuis eſté confirmez par l'authorité & graces tant de Papes,que des Empereurs. Il eſt vray que Iean ſecond du nom Duc de Brabant,ayant conceu quelque haine contre cette ville,luy oſta partie de ſes Franchiſes,qu'il octroya à la Cité de Malines,l'an M.CCC,mais ils les recouvrerẽt entierement par l'Octroy de l'Emp. Henry ſeptieſme de Luxembourg, qui leur reſtitua l'an 130[illegible]. Derechef Louys Comte de Flandres,auquel cette ville fut,pour raiſõ de douaire,obligée & engagée par le Duc de Brabant,tollit iceux droicts de Franchiſe à Anvers,& les donna à Malines l'an 1358,ce qui a eſté cauſe que ces deux villes ſont venuës à s'entre-guerroyer pour cette querelle,& notãment l'an 1410 Mais pour faire court,par accord faict,deux Foires en fin demourerent à ceux d'Anvers, comme encores ils en jouiſſent,& leſquelles(comme j'ay dict)ſont fort privilegées;& conſiſtent ces privileges en ſubſtance en cecy:Que durant la franchiſe,toute perſõne peut venir,& demourer en Anvers,& puis s'en retourner en ſa maiſon, avec ſes biens & marchandiſe en toute ſeureté; ſans qu'aucun luy puiſſe donner empeſchement quelconque pour debte,ou luy demander rien que ce ſoit,en tout ſon voyage. L'une des Foires eſt nommée de la Pentecoſte,à cauſe qu'elle commence quinze jours avant la feſte de Pentecoſte. L'autre eſt dicte Foire de Sainct Remy,& encore de Sainct Bavon;d'autant qu'elle commence le ſecond Dimenche apres Noſtre Dame d'Aouſt,qui eſt aſſez proche des feſtes de l'un & l'autre de ces Saincts;& dure chacune Foire(y compris quinze jours du prolongement jà reçeu & envieilly par la couſtume)l'eſpace de ſix ſepmaines. Apres la franchiſe,s'enſuyvent les payemẽts des changes & des depoſts faicts ez Foires,de l'une le dixieſme d'Aouſt,& de l'autre le dixieſme de Novembre;ſi (comme il eſt aduenu depuis les dernieres guerres) iceux payements ne ſont retardez par le Prince, ſoit pour ſa propre commodité, ou pour celle des marchands : le payement des marchandiſes faut que ce face un mois apres: & les payements des deux Foires qui ſouloient eſtre faits à Berghe, ſe font ores en Anvers: à ſçavoir de la Foire froide,& de la Foire de Paſques. Les premiers ſe ſont le dixieſme de Febvrier, & les autres ſont mis pour le dixieſme de May: bien que ceux-cy ayent fendu le vent, comme les autres cy deſſus par les delays : & leur payemens des marchandiſes ne ſe font meſme qu'un mois apres. Avant que paſſer outre,nous ne laiſſerõs de dire deux mots, comme de choſe digne d'eſtre remarquée,des Foires des Chevaux, qui ſe font deux fois l'an en cette ville: comme encor parlerons de celles des Cuirs, qui ſuyvent les autres tout incontinent. La Foire des Chevaux eſt tenuë aux Quatre temps de la Pentecoſte,& dure trois Iours : L'autre vient le Mercredy apres la feſte de Noſtre Dame de Septembre. En ces Foires on ameine une quantité infinie de Chevaux de toutes ſortes,& de touts cõtrées,juſques du pays de Dannemarck; qui eſt pour vray une choſe fort plaiſante à voir, & où il fait bon ſe pourvoit de monture:& c'eſt aux Seigneurs de la ville apres le Prince, de ſe fournir les premiers, ainſi que le droict & la raiſon le requierent. Soudain apres ces Foires viennent celles des Cuirs : & ſur tout le traffic & vente des grands Cuirs, de toutes ſortes des beſtes, ſecs, gras, & ſalez, ſe fait deux ou trois jours de ſuite : & outre, celuy qu'on y amene du pays,

Franchiſes d'Anvers données à Malines.

Quels ſont les Privileges des Foires d'Anvers.

En quel temps ſont les Foires d'Anvers.

Combien durent les Foires d'Anvers.

Quand ſe font les payements.

Foire des Chevaux en Anvers.

Foire des Cuirs.

pays,on y en fait venir de plusieurs endroicts,pour une somme tres-grande de deniers.

La seconde cause & occasion,qui a renduë la cité d'Anvers si grande,riche,& fameuse,se monstra & commença l'an 1503 & 4,lors que les Portugais, ayans,avec une merveilleuse & effroyable navigation,& grands frais,& appareil de guerre,prise & occupé Calicut, & accordé avec iceluy Roy. Ils commencerent aussi à conduire l'Espicerie & Droguerie des Indes en Portugal (qui est un voyage de seize mille milles, & auquel ordinairement on employe l'espace de six mois) & puis les conduirent de Portugal en cette ville : lesquelles denrées on souloit au paravant aller querir par la Mer rouge,& de là les conduire à Barut,& en Alexandrie,& de ces lieux,les faire porter à Venise,pour en fournir l'Italie,la France,l'Allemaigne,& autres Provinces Chrestiennes. Mais ce trafic,ayant esté pris,& saisy par les Portugais,& iceux avoir envoyé un Facteur au nom de leur Roy,se tenir pardeça,a petit a petit attiré les Allemans à ce train de marchandise ; & premierement y entendirent les Fockers, les Welsers,& Osteters,& peu avant eux tres-tous, Nicolas Rechtergem (duquel avons fait mention cy dessus) fut le premier, qui prit party pardeça avec le Facteur du Roy de Portugal pour le fait de l'Especerie,& qui en envoya en Allemaigne. Auquel pays comme il n'eut aucun qui sceut rien du nouveau voyage des Portugais aux Indes, en furent si estonnez qu'ils estoient en doute de la bonté desdites Espices, & soupçonnoient que fussent faulces & sophistiquées. Et cecy pour autant qu'ils avoient accoustumé d'en fournir ceux de ce Pays,des Drogues mesmes qui leur venoient par terre de Venise avant. Au mesme temps y avoit quelques honorables familles d'Espagnols en cette ville telles que celles de Diego d'Aro,de Diego de Sanian,de Ferrand de Bernuy,& d'Antonie de Vaglio: & ainsi sur & environ l'an M. D. XVI. touts les marchands estrangers,l'un suivant l'autre (sauf quelques Espaignols qui se tindrent à Bruges) vindrent pardeça avec non moins de dommage pour icelle ville,que grand prouffit & commodité pour cette d'Anvers. Et les premiers qui s'y retirerent furent les Gaulterots;apres eux ceux de Buonvisi, puis les Spinogli,tous de famille honeste & segnalée.

Seconde cause de la richeße d'Anvers.

L'Espicerie venoit jadis par la voye de Venize.

Facteur du Roy du Portugael en Anvers.

Premiers qui ont traffiqué l'Especerie en Anvers.

Trafic de Bruges est transporté en Anvers.

Le troisiesme accroist pes richesses de cette ville,& lequel est de plus fresche memoire,avint l'an 1542,apres le perilleux & effroyable voyage,& course faicte en ce pays,par Monf. de Longueval,& Martin van Rossem,cy passants avec une forte & puissante armée: entant que tant les courtisants, que les bourgeois de la ville, voyants & considerants que la grandeur & bruit des richesses d'Anvers, quoy que place eslongnée de toute frontiere,ennemye,pourroit neantmoins afriander & le semondre à un si beau & magnifique butin, & sous quelque couleur ou occasion que ce fust, les attireroit à se hazarder à quelque peril & danger, qui leur pourroient estre representez: par ainsi iceux Seigneurs tant de la Court,que de la ville se resolurent (tres-sagement) de bastir la muraille sus-aleguée: laquelle outre sa beauté, rend si forte & si asseurée cette ville,que plusieurs familles des gens tant du Pays que d'autres Provinces viennent icy journellement comme à l'enuy,pour y habiter: outre ce que cette armée ennemye, fut aussi cause que ceux d'Anvers mesmes bruslerent & les Faux bourgs & plusieurs maisons voisines de leur

Course du Seig de Longueval sur les terres de Brabant.

Pourquoy Anvers fortifiée.

leur ville : & à cecy fut adjoustée une Loy par laquelle estoit deffendu de bastir maison aucune à trois mille cinq cens pieds pres de la ville. Ce que fut cause que chacun se lançant dedans la ville, comme le nombre accreut avec les richesses, & tout pourvoyants à leur prouffit, deffence, & conservation, on se mit à bastir en la ville de toutes parts;de sorte que depuis ce temps là, on faict estat qu'Anvers a esté augmentée de plus de 3000 maisous : outre ce qu'on en a refait plus de mille de fon is en comble,& icelles agrandies: ce qui a occasionné une plus large estéduë des habitations, & peuplement de cette Cité. A ce troisiesme accroist a beaucoup servy & proffité le defaut des choses & marchandises, qui se passoyent lors à Berghe (ainsi que dirons en son lieu, lors que parlerons d'icelle mesme ville en la descrivant.)Par ce moyen cette ville à esté (en peu de temps) tellement augmentée, & aggrandié,que,Paris excepte,à peine trouverez vous Cité deça les Monts, qui la surpasse en puissance,ny en richesses: laquelle par plusieurs voyes,& manieres,donne faveur,force & vigueur à tout le reste de ces Pays-bas; & sans mentir,c'est une Ciré qu on peut(en quelque sorte qu'on la considere)mettre entre les principales de l'Europe,mais la premiere presque du Monde,quant à ce qui concerne le faict & traffic de marchandise.

Deffense de bastir hors des murs d'Anvers.

La Cité D'ANVERS est tenuë pour pucelle: c'est, que les habitans d'icelle afferment, que jamais elle ne se revolta contre son naturel Prince: qu'elle ne fut onc saccagee,ny les Dames d'icelles violées,ou interessées en l'hôneur. Mais quant à moy,je ne dis pas qu'Anvers aye perdu son lustre & reputation pour avoir conspiré & fait rebellion contre son Prince : bien lisons nous qu'il y a eu en icelle diverses esmeutes & sedirions populaires contre les Magistrats & Seigneurs de la ville: & notamment l'an de nostre salut 1476, lors que la populace,& principalement les Matelots & Mariniers, lesquels s'esmouvans pour certains despits & mescontentemens conceuz contre les grands,prindrent les armes,& s'en allerent furieusement au Palais, où ils prindrent plusieurs des Seigneurs de la ville prisonniers,& les conduirent par force ez maisons publiques; puis se mirent à reformer l'estat & police, & poursuyvre rigoureusement les prisonniers , la vie & sang d'aucuns desquels fatisfeit à leur rebellion & furie. Non pourtant se disoient ils estre fideles au Prince,protestans que ce qu'ils en avoient faict n'estoit pour offencer la Majesté du Prince, ains seulement pour punir ces Seigneurs de leurs fautes particulieres.

Anvers tenue pour Vierge estant sans rebellion.

De nostre temps (j'entens parler suyvant que l'ay promis , de ce qui s'est en substance passé jusqu'à l'an 1560) sont advenuës trois choses fort remarquables,& l'une desquelles est differente de l'autre , & desquelles nous dirons un petit mot en passant,La premiere fut ce qui advint l'an M. D. XLII, lors que le Seigneur de Longueval, & Martin van Rossem(alleguez cy dessus) vindrent à l'improviste avec l'armée à la vuëisse cette ville,l'espace de deux jours,donnans un grand effroy,& estonnement à touts les Citoyens d'icelle: ainsi ques avons assez particulierement declairé en nos Commentaires de guerre.

Trois cas remarquables advenuz de nostre temps en Anvers

La seconde chose notable advenuë de nostre aage,est l'entrée du Prince Philippe (à present Roy Catholique) en Anvers au mois de Septembre de l'an M.D.XLIX, lors qu'il vint en ces pays,pour y estre receu Prince, & ensemble

Entrée du Prince d'Espaigne en Anvers.

semble recevoir les ferments de fidelité, & les hommages de ses vassaux, & sujets : & lequel Prince nous donna par sa venuë autant de joye & confort, que nous avoit causé de desplaisir & frayeur la course de l armee de Longueval, & van Rossem. Aussi fut ce (pour vray) une entrée Royale, & si triomphante, que pour la bien exprimer, & la poursuyvre deuëment, selon son ordre, il n'y failloit pas moins que la description contenant un entier volume : en quoy s'est employe Cornille Graphée (souvent par nous nommé,) & qui est Secretaire de la Communauté de cette ville: aussi fut ce luy, qui inventa plusieurs choses rares, mises & adaptées à ce triomphe, & fut l'autheur, & composeur presque de tous les vers, divises, & mots d'icelles, qui estoient mises tant sur les Arcs triomphals, & autres machines, & instruments propres à cette reception, suyvant & que le lieu, & la chose le requeroit; & dequoy il en rapporta grand honneur & loüange. Comme aussi eut sa part (à fin que je ne fraude personne de ce qui luy est deu) Estienne Ambroise Schiappalar, homme docte & industrieux, pour avoit dressé le mervilleux arc fait par les Genevois, & qu'il ordonna, avec diverses histoires, & poësies & doctement & proprement dressées & ageancees suyvant le sujet & matiere. L'inscription & tiltre que Graphee donna à son livre, estoit telle; *Spectacula in susceptione Philippi Hispan. Principis* : auquel volume pour ce qu'on n'a moyen (peut est) d'y adjouster, ny diminuer, nous en deportons; disans neantmoins deux mots, de deux choses qu'il a oubliées, & encore un petit trait, sur le serment faict par le Prince.

Cornille Graphée autur des vers de l'entrée du Prince.

Est. Ambroise Schiappalar.

Nous disons donc en premier lieu, qui les frais qui en cest appareil furent faits, tant par les Citoyens & Bourgeois, que par les Estrangers, le tout mis en comte, monterent à plus de cent trente mille escus : & de là on peut comprendre qui si la seule ville d'Anvers feit tels despens ; combien despendoit le reste du Pays, comme ainsi soit que par tout on usa de grande largesse & liberalité. Mais ayant mis en avant la magnificence: je ne tairay la confusion qui sourdist pour les differents & querelles d entre les nations estrangeres, sur leurs preseances : d'autant que en premier lieu les Italiens taschoyent avec plusieurs grandes & valables raisons, d aller les premiers, & preceder toute autre nation ; & de cecy ils en communiquerent plusieurs fois ensemble : Mais considerans que l'Italie estant sans Chef, qui souverainement y commandast par tout, & qu'en plusieurs endroits d'icelle, elle est seigneuriée par des Princes estrangers, ils se deporterent de cette poursuitte. Les Danois & Osterlins cedoient la preference aux hauts Allemants. Les Espagnols, avec un nouveau & non accoustume exemple, se mitent en peine de preceder les Allemans : mais l'Empereur jugea contre eux, en faveur de la nation Germanique. Les Anglois avoient debat contre les Portugais : & pource l'Empereur ayant meurement debattu l'affaire, ordonna franchement que les Anglois iroient devant les Portugais ; dequoy ceux cy malcontents, quelques grands frais qu'ils eussent faict, soit à se vestir, ou autres gentillesses; si ne voulurent ils onc se trouver en pas une ceremonie, ordre, ny magnificence de cette Royale entrée. Les Florentins protestoient contre les Genevois, de ce qu ils ne leur vouloinet ceder la preference, contestans qu'elle leur apartenoit : sur quoy l'Emp. s'excusa de donner resolution : ains pour eviter

Ce que cesta l'entrée du Prince d'Espaigne en Anvers.

Querelles sur les preseances.

Espaignols veulent preceder les Allemans.

Portugais malcontent de l'Empereur, & pourquoy.

qu'aucun

Florentins et Genevois ne se trouvent à l'entree, & pourquoy.

qu'aucun desordre n'advinst entre eux, & ne se battissent, il commanda que l'une & l'autre nation, qui s'estoient richement parées, & enharnachées, & ja à cheval pour marcher, se tinssent en leurs logis: quoy que le Roy de France faisant un peu de temps au paravant son entrée joyeuse & magnifique à Lion, & suyvant ce qui est pratiqué à Rome, jugea en faveur des Florentins. Au reste, nous ferons encore mention du serment reciproque donné par le Prince, & ceux de la ville d'Anvers. Entre Anvers & Berchem, à l'hospital des Lazzerins, y a une grande tref & poultre ferrée, laquelle traverse le chemin, & est penduë & loing de la porte de l'Emp. huit cens cinquante pas de la mesure du pays. Or cette poultre que les habitans appellent Baillie, sert de ce costé la de borne, & limite pour les finages du territoire d'Anvers, tout ainsi que hors toutes les autres portes il y a de ces baillès, posées en pareille distance, & lesquelles y sont mises pour un effect semblable. Or en ce lieu y avoit une petite Chapelle avec un arc triomphal fait tout à propos, la où le Clergé & Corps de ville d'Anvers, attendoient la venuë du Prince, lequel estant arrivé, & receu avec les ceremonies deuës & accoustumées, il entra en la Chapelle, & la il jura solennellement & promit que succedant à cette Principauté, apres le trespas de son Pere, il seroit le vray tuteur, & deffenseur de l'Eglise, & du Saint Empire; & pour tel fut il receu par le Clergé & Estats de la ville d'Anvers. Estant mise à fin cette ceremonie, s'ensuyvit son entrée avec une triomphante magnificence (ainsi que dict avons:) & cecy à la clarté d'un nombre infiny de torches alumées, & espanduës sur des beaux & riches repartiments de bois, tout le long du chemin, encor que ce fut en plein jour: mais c'est pour autant que telle est la coustume de ces pays en la reception des Princes illustres: qui est certes une belle chose & fort agreable à la veue. L'endemain le Prin vint au Palais, ou maison publique, & au lieu deputé pour ce faire, qui regarde sur la place: & la en presence du Chancelier de Brabant, & de l'Estat & Communauté d'Anvers, & de tout le peuple, il jura en effect; suivant la coustume des Ducs de Brabant, sur les Saincts Evangiles en la forme qui s'ensuit.

Bornes de la ville & finages d'Anvers

Serment du Prince faict à ceux de la ville d'Anvers.

Coustume de ceux de Brabant aux receptions des Princes.

Forme du serment des Ducs de Brabant.

Nous Philippe, par la grace de Dieu Prince d'Espaigne, de l'une & l'autre Sicile, de Hierusalem, &c. Archiduc d'Austriche, Duc de Bourgoigne, & de Brabant, Comte de Habsburg, de Flandres, &c. Promettons que nous venans à la succession de cest estat, nous garderons & ferons garder fermes, & stables, les raisons & droicts de la Saincte Eglise, comme aussi nous en userons à l'endroict de la ville d'Anvers, & du Saint Empire: leur gardant, & conservant en general leurs status, privileges, libelles, executions, & franchises, & tous les droicts, & usages anciens, & modernes, & ensemble les privileges accordez pour nostre joyeuse entrée, & par nous ausdits estats de Brabant; sans excepter chose quelle que ce soit; & sans souffrir, ny faire que jamais on y contrevienne en sorte aucune, ny en tout ny en partie; ains ferons tout ce qu'un bon & legitime Seigneur, & Prince doibt faire, & de quoy il est obligé à sa ville d'Anvers, au Marquisat du Sainct Empire de Rome, & a tous les bons & loyaux subjets, les habitans d'icelle: & ainsi nous ayde Dieu & les Saints nous soient propices & favorables.

Les Magistrats aussi de la Cité feirent le serment de fidelité au Prince en cette sorte.

Nous

Nous Bourguemaistres, Eschevins, & Estat d'ANVERS, jurons & promettons au tres illustre Prince d'Espaigne, de l'une & l'autre Sicile, de Hierusalem, &c. Archiduc d'Austriche, Duc de Bourgoigne & de Brabant, Comte de Habsbourg, de Flandres, &c. nostre futur & asseuré Seigneur icy present comme Duc de Brabant, & Marquis du Saint Empire de Rome, de luy estre fidelles, & loyaux, & de faire tout ce que bons & devots subjets sont obligez de faire a leur vray, droicturier, & legitime Prince: & ainsi nous ayde Dieu & touts ses Saints. Et estant demandé au peuple s'il n'accordoit pas ce que les Magistrats avoient promis, hauçant la main droicte & la voix, suyvant la façon de faire de par deça, monstrerent qu'ils y consentoient joyeusement: les trompettes lors commencerent a sonner, & plusieurs autres sortes d'instruments de Musique à donner signe de joye; & les Herauts du Roy espandirent pour largesse grande quantité de monnoye d'or & d'argent, faite & batuë tout expres & avec nouveau coing, devise, & figure.

Serment des Bourguemaistres au Prince.

La troisiesme chose notable & qui se raporte à un fait Tragicque, advint l'an de grace 1554. au mois de Iuillet, qui fut une espece de sedition, esmeuë par aucuns de la populace. Or la plus pergnante et originaire cause de cette sedition, vint d'une ordonnance faicte par le Magistrat, & par laquelle estoit deffendu (mais cecy avec le consentement deu & requis en telles matieres) qu'aucun ne feist ny brassast Biere ou Cervoise, qu'en la nouvelle ville: & de faict, comme lon eut fait cesser aucunes Brasseriers, qui se faisoient ez entours, le peuple plus vil, & abject, en fut marty, & murmuroit fort contre le Magistrat. Pour allumer d'avantage cette esmotion, ayda beaucoup qu'au mesme temps l'Empereur vouloit que les Citoyens d'Anvers allassent le servir en guerre, ou qu'en eschange de ce service, ils luy fournissent quelque somme de deniers: car le peuple s'irritant de plus en plus contre les Seigneurs de la ville, il ne s'abstenoit d'user & de parolles injurieuses, & de menaces contre eux: de sorte qu'un grand feu s'alluma d'une petite estincelle, & flammesche en cette maniere. Vn jour advint que plusieurs de ces malcontents d'entre la populace estoient en la place publique, qui est pres du Palais, lesquels commencerent à quereller avec les serviteurs des Magistrats: un de ces valets se gaussant avec aucuns du peuple, leur dit, Vous dictes, mais Messieurs feront: car à ce soir doibt entrer une compaignie de soldats Espaignols en la ville, lesquels tandis que vous ferez à la guerre, coucheront avec vos femmes. Ces propos follement esventez, & mal digerez, furent suffisans, & eurent assez d'effort, pour causer un grand tumulte: entant que ceux qui les ouyrent, fremissans de furie, & voulans mette la main sur celuy qui les avoit proferez, il se sauva dedans le Palais: dequoy ce peuple plus eschauffé qu'au paravant, & le nombre accroissant de main en main, tascherent d'entrer au Palais par force: ce qu'ils eussent fait, si le serviteur trop babillard ne s'en fut fuy, & sauvé par une autre porte. Pour raison de ce tumulte la ville fut toute en armes; mais on veit laquelle est la bonté, loyanté, & constance des citoyens de maison, & qualifiez: car voyans la hainc que le peuple portoit aux Bourguemaistre, & Eschevins, ils entreprindent presque le gouvernement & police de la ville: & donnerent tel, & si bon ordre à toute chose nessaire, pour le bien public, que la populace (convoiteuse de son naturel de malfaire) n'eut le moyen ny pouvoir de mectre en effect sa perverse fantasie & volonté. Car entre autres choses ces honorables

l'Emp. veut que ceux d'Anvers contribuent à la guerre.

Bourgeois d'Anvers policent la ville.

rables Bourgeois durant cette fureur populaire trouverent un expedient tres-segnale, & digne d'imitation & de memoire: d'autant qu'il ne se trouve point par histoire, sont ancienne, soit moderne, qu'on en ayt usé la pratique en autre endroit. Et fut tel cest expedient: que comme apres que la sedition fut esmeuë, & que toute la ville fut eslevée en fureur; les citoyens armez & desarmez, suyvans la furie du peuple, couroyent vers la place pour illec s'amssembler: de là estans en grand nombre, ils eussent peu faire des entreprises nuisibles, & prejudiciables au bien public. Ce que prevoyants ces sages Bourgeois, bien armez & accompaignez, mais sans courir, comme les autres, ny aller soit au grand marché, ou autres places esquelles se faisoient les assemblees du peuple; se saisirent soudain, avec leurs troupes, des rués & advenuës de leurs cartiers, empeschans que personne n'y peust avoir passage: & lors si mirent à commander & avec douces parolles, & avec menaces aux Plebeens, qui separez de leurs troupes, alloyent courants & vagues par la ville de se retirer en leurs maisons. Ainsi ostans l'occasion de l'assemblée & par mesme moyen la commodité de mal faire aux sediteux, le tumulte cessa, & s'adoucist cette fureur populaire: & soudain pour clorre le passage à toute occasion de scandale, on moyenna l'accord entre les Magistrats, & le Peuple, en faveur duquel il fallut casser & abolir la Loy si mal agreable aux petits, de la deffence de brasser la Cervoise: comme encor on leur ottroya & accorda quelques autres requestes, qu'ils feirent aux Chefs de la ville. Ainsi par la vertu & sagesse des gens de bien, fut heureusement estaint ce feu de sedition, les armes mises jus, & chacun retourna à la pousuitte de son mestier & affaires. Mais voicy qu'au bout de quelques jours l'Empereur envoya par deça un gros Escadron de Tudesques & Allemans sous la charge du Colonnel Zuendy, & aussi tost y vint Madame la Regente, & les Seigneurs avec la Chancelerie de Brabant, pour faire & information & justice de ce tumulte: & y fust venu l'Emp. mesme en personne, tant il estoit irrité de cette façon de faire; sans que la goutte luy en empescha le voyage. La chose estant venuë & examinée, on trouva la faute n'estre de guere grand effect, & importance: & de laquelle y avoit peu de gens populaires y compris: desquels n'y eut que trois ou quatre punis pour l'expiation de la faute: neantmoins fut aboly tout ce que durant ce tumulte on avoit accordé au peuple, & en biffa lon & cancella les actes & escritures: & ainsi le tout revint au mesme estat qu'il estoit au paravant.

Accord entre les Seigneurs et le peuple d'Anvers.

Quelle la Police & Republiq; d'Anvers.

Quelle desire que soit la Republ.

Polibius livr. 1. de l'Hist.

Desormais donc nous poursuyvants nostre cours, faut que voyons son mairement comment est ce que cette noble cité est regie & gouvernée: En premier lieu ANVERS a pour son Seigneur & Prince le Duc de Brabant comme Marquis de Sainct Empire: mais avec tel, & si grands privileges, obtenus de toute ancienneté, qu'elle se regist, maintient, police, & gouverne de soy mesme, presque comme Cité libre, & une Republique & franche Seigneurie; sauf tousiours à respecter le droit & souveraineté du Prince. Et par ce moyen cette façon du gouverner (à mon jugement) n'est guere dissemblable, si du tout il estoit gardé, & observé à la forme de police que donne & prescrit Polybe grave Philosophe, & Historien, à la vraye & heureuse Republicque; laquelle il veut que soit entre-meslée des trois especes de gouvernement; à sçavoir que la Monarchie y paroisse, & avec elle l'Aristocratie, &

Demo-

Democratie: là où le Prince aye son Empire & Majesté; les Seigneurs leur authorité; & le peuple la puissance, & les armes. Cette modification & temperament du corps public a maintenu par plusieurs siecles la Seigneurie Lacedemonienne : & le mesme qui a longuement entretenu, & entretiendra & rendra (Dieu aydant) heureuse la Cité d'Anvers : laquelle a tousiours eu Prince particulier luy commandant : a eu des Nobles la gouvernant; & iceux accompaignez & suivis du consentement & de la puissance populaire. Or ce gouvernement est departy en quatre membres : Le premier (raportant le mot Flamand au vray sens & effect) peut estre dit & appellé en nostre langue la Nouvelle Seigneurie, comptenant en soy le souverain Magistrat, de Bourguemaistres, Eschevins, Thresoriers & Receveurs. Le second membre nous l'appellerons la Vieille Seigneurie : embrassant sous ce nom tous ceux qui ont esté Bourguemaistres, ou Eschevins, & ceux qui encore presentement administrent les moindres dignitez. Le tiers ordre & membre est appellé la Bourgeoisie, laquelle consiste en vingt & six Capitaines des Citoyens des treize Cartiers de la ville, avec quatre Gentils-hommes, Chefs d'iceux; lesquels on appelle Hooft-mannen. Le quatriesme porte le nom de membre des Doyens, desquels y en a cinquante & quatre en Anvers, estans Chefs des vingt sept Mestiers d'icelle ville. Ces quatre membres font le corps & l'estat de la ville; bien qu'il y en a qui dient qu'il n'y a que trois membres, ne faisants que un du second & troisiesme. Mais il y a grand & ancien different, & lequel est encor indecis & sans avoir onc esté resolu jusques à present ; ains y procede l'on ordinairement tout ainsi que s'il y avoit quatre membres. Mais avant que passer outre, particularizons un peu sur leur creation; & voyons quelle est l'authorité & devoir de leur charge & office. Ces Magistrats sont creez & esleuz tous les ans, & ordinairement au mois de May (quoy que les lettres des Privileges portent que cela se doit faire le jour de Saint André au mois de Novembre) & cela en la maniere qui s'ensuit : Les Seigneurs qui sont la presents, nomment neuf Gentils-hommes d'entre ceux qu'ils estiment dignes de parvenir au degré de Bourguemaistre : & les Chefs des treize Cartiers de la ville, en nomment un pareil nombre, le tout venant à dixhuict; & à ceux-cy est adjousté le corps des Magistrats estans encor en office, qui sont dix huict; entant que le Bourguemaistre de dehors n'est compris en cecy : de sorte que par ce moyen il y a trente & six Gentils-hommes idoines pour estre mis au rang de la Nouvelle Seigneurie, les noms desquels sont envoyez en Court; car c'est à elle d'en faire le choix & election: & pource le Prince ou son Lieutenant, ayant veu, & consulté avec le Conseil, sur la qualité des hommes escrits en la nomination, en eslit ceux que bon luy semble : neantmoins avec cette restriction, qu'il ne peut changer que la moitié de ceux qui auroient esté nommez par les Citoyens du Conseil de ville, ny mettre deux freres ny deux cousins: & faict le Prince entendre son vouloir en la maniere qui s'ensuit. Il envoye par deça deux Deputez & Commissaires, lesquels faut que soient ou Chevaliers de la Toison d'or, ou au moins Barons de Brabant, & en leur compagnie va le Chancelier de Brabant. Ceux cy arrivants en Anvers, assemblent l'Estat & Conseil en l'Hostel de la ville, & là usants de certaines ceremonies, declairent sur le champ & immediatement ceux qui doivent estre appe-

Membres de la Seigneurie d'Anvers.

Quel membre c'est que la Bourgeoisie. Doyens Chefs des Mestiers en Anvers.

En quel temps creez les Magistrats en Anvers.

C'est au Prince à confirmer les Magistrats.

lez

lez aux Magiſtrats,& adminiſtration de la ville , & les Eſchevins pour celle année y confermans , & retenans neceſſairement (comme dict eſt) la moitié de ceux qui eſtoient en charge l'année precedente. Or pour dire vray, ces nouveaux Seigneurs ont privilege & prerogative d'eſlire les Bourguemaiſtres : mais d'autant que le Prince eſt accouſtumé d'en recommander deux tels qu'il deſire aux eſliſants , on obeit à ſa volonte le plus ſouvent,ſi ceux qu'il preſente peuvent eſtre juſtement receux & advancez à la dignité. Ainſi les Seigneurs gardans tout ordre,devoir & bien ſeance,ils creent le Bourguemaiſtre de dedans de leur corps , & du nombre de la nouvelle Seigneurie;& le Bourguemaiſtre de dehors eſt pris de la vieille Seigneurie, ou d'autres Seigneurs qui l'ont eſté au paravant. C'eſt ainſi qu'eſt cree le principal & plus excellent Magiſtrat,lequel comprend en ſoy (comme dict avons deux Bourguemaiſtres,& dixhuict Eſchevins, entre ceux la compris le Bourguemaiſtre de dedans qui auſſi eſt Eſchevin:ainſi s'appelent les Seigneurs de la ville qui ſont preſentement en ſige. Leſquels cette preſente annee de l'an ſoixante eſtoient les ſuyvant : Sçavoir eſt en premier lieu Iean de Schoonhoven, Chevalier, Bourguemaiſtre de dehors: Nicolas Roccox Chevalier & Bourguemaiſtre de dedans: Iean de Gherard de Werve , Goſtanze d'Halmale: Henry de Berchem, Nicolas Roccox jà nommé : Antoine de Stralen; Iean d'Henry de Werve; Iacques vander Heiden: Iean Wolfaert, & Conrad de Vaglio, tous Chevaliers : Iacques Houtappel, Henry d Etten, Iean de Halen, Simon l'Hermite, Rene d'Vrſel,Iean vander Heyde,Iean de Meeren, Paul Schuermans,& Iean de Herde,Eſchevins. Ce vocable de Bourguemaiſtre,eſt voix Teutonique,qui ſignifie autant que Chef & Maiſtre des Bourgeois:en Latin,(quoy qu'aucuns dient ou calomnient) ſont plus proprement dict & nommez *Conſules*. Quelque choſe que j'aye leue en commentaire,ou interpretation que ce ſoit ſur ce mot Eſchevin,faiſant au contraire ; ſi eſt-ce que je tiens,que ce vocable eſt prins purement de l'ancien François : d'autant que la plus anciene marque & memoire que j'aye peu trouver de cette diction,eſt en Sabellique ; lequel eſcrit,que comme Charles le Grand eut domptez les Friſons , il deputa certains Iuges ſecrets en Frize pour le faict de la Religion;leſquels , ſans nulle forme de procez,faiſoient mourir les devoez de la foy;& appelle ces Iuges & Deputez Eſchevins. I'ay leu encore ez Annales de France, que le Roy Philippe ſecond du nom ſurnommé Auguſte,faiſant le voyage de la Terre Saincte l'an 1189, laiſſa en Paris ſept hommes,qu'il nomma Eſchevins,pour le gouvernement d'icelle ville: & encore à preſent le Magiſtrat de l'Hoſtel de ville Pariſien porte ce nom,ainſi qu'on faict en pluſieurs autres villes de la France: & ces hommes peuvent eſtre nommez en Latin *Senatores*.

Que ſignifie Bourguemaiſtre Voy Sabellique en l'Enneade 2.

Mot d'Eſchevin eſt François.

Philippe Auguſte inſtituales Eſchevins à Paris.

Charge du Bourguemaiſtre de dehors en Anvers.

Devoit du Bourguemaiſtre de dedans.

Celuy des Bourgue-maiſtres , qui eſt le premier,& a le plus d'authorité , eſt celuy de dehors;entant que ſon office & charge giſt & conſiſte principalement d'aller d'un coſté & d'autre en Court,& avec les Eſtats du pays, traiter & pourſuyvre les affaires de la ville,ſelon que ſe luy offrent les occurences. L'autre eſt dit Bourgue-maiſtre de dedans , eſtant ſon office lié proprement à ce qu'il faut qu'il ſe tienne en la ville , pour ſe ſoigner du gouvernement & police d'icelle , & donner audience tant aux Bourgeois & Citoyens qu'aux Eſtrangers eſtans en la ville. Ce

Magiſtrat

Magistrat à grande authorité & puissance en la Seigneurie, ainsi que par le discours suyvant j'espere vous faire clerement entendre. Mais il n'est pas purement souverain quant au faict de la Iustice: d'autant que le Prince tient deux Lieutenant qui le representent, l'un ez actions civiles, & l'autre ez criminelles: que le Prince donne ordinairement à vie; & lesquelles dignitez son de telle préeminence, que ceux qui en sont pourveuz, ont seance & honneur par sur tous les autres Magistrats de la ville. *Iusticiers d'Anvers quels au nom du Prince.*

Le Lieutenant Criminel, qui est le plus honoré & respecté, s'appelle proprement & principalement Scultet: & pour autant que en ce degré ce Lieutenant à jurisdiction sur certains villages voisins de cette ville, lespuels sont du Marquisat de Rien, qui est des appartenans du Marquisat du Sainct Empire, porte encor le tiltre de Marcgrave (c'est à dire) Marquis de Rien; affin que par ce nom il soit distingué de son Lieutenant particulier, que communement on appelle Scultet, & qu'Erasme dit estre nommé en Latin *Quæstor Parricidij*. Ce Marcgrave a plusieurs ministres & officiers autres que son Lieutenant, tous lesquels recognoissent le Prince, & luy font serment & fidelite: son office est d'apprehender les mal-faicteurs, & en demander justice au souverain Magistrat, & puis faire executer la sentence jectée sur le faict du criminel; ainsi que plus avant, & en son lieu j'espere vous deduire plus amplement. *Lieutenant Criminel fort respecté en Anvers. et son office.*

Le Lieutenant du Iuge Civil s'appelle en Flamand Aman, qui est diction Teutone, que je tourneray en nostre langue Potestat: lequel aux jours ordonnez siege, & tient les plaids ez lieux ou sont agitées les causes civiles: son estat est de sommer on requerir les Seigneurs de faire justice & donner sentence (ainsi que dirons cy apres) aux despens de celuy qui a tort: & lesquelles sentences c'est à luy de mettre en execution. *Iuge Civil et son office*

Le Magistrat sauverain a plusieurs Officiers segnalez, & de grand effect, & importance: mais nous (en laissant partie (parlerons des principaux & nommement des deux Thresoriers, & du Receveur; lesquels pour complaire au peuple & le contenter, on eslit tout les trois ans en cette maniere. Ceux qui sont cette année en office, eslisent trois Gentils-hommes de ceux qui ont esté au paravant Magistrats, & les mandent par escrit aux Doyens des Mestiers: & iceux assemblez pour cest effect, eslisent à plus de voix, un de ces trois de la vieille Seigneurie, tel que bon leur semble, pour estre le Thresorier principal: & au contraire en l'election de l'autre Thresorier c'est aux Doyens & maistres des Confrairies des Mestiers, d'eslire trois citoyens des plus renommez, & mieux qualifiez qui soient en la ville, desquels ils donnent le nom aux Seigneurs; lesquels en choisissent l'un cumme il leur est agreable, pour estre le second Thresorier. Et quant au Receveur, les mesmes Doyens nomment trois Bourgeois des mieux qualifies de leurs mestiers, & donneut leurs noms par escrit aux Seigneurs de la ville, qui eslisent celuy pour Receveur, qui mieux vient à leur plaisir & contentement: & c'est ainsi que se fait la creation de ces trois Officiers. Or l'office du Thresorier est d'avoir le soing & charge & l'administration du thresor public: de faire receuvrer le revenu & les debtes ordinaires, mais cecy l'ayant premierement communiq; avec les Bourguemaistres, & les Eschevins. A l'heure, q; je *Comment sont esleuz les Thresoriers. Quelle est la charge des Thresoriers.*

faisoy

Que c'est que Receveur & son office.

faisoy cest œuvre, estoient appellez à cest office de Thresoriers, Theodore de Werve, Chevalier; & Gerard Grammaye. Le Receveur est comme qui diroit, leur Gardien, payant & retirant les deniers, ainsi qu'ils l'ordonnent; bien que ce qui est d'ordinaire, il le peut payer de soy mesmes: & il tient & a devers luy les livres des Raisons, & des Compters: & est à present Receveur Christophle Pruinen.

Quels sont les Pensionnaires et leur office.

En Anvers y a encores deux Pensionnaires (cette voix est Latine, tirée & prise de la pension & salaire donné à ces hommes;) lesquels sont ordinairement Docteurs & gens bien versez au maniement des affaires du public, & au gouvernement d'iceux: & pour ce assistent ils & donnent conseil aux Seigneurs de la ville: & s'il y eschet quelque cas qui gise en difficulté, ils peuvent en prendre advis & conseil d'ailleurs, & raporter aux Seigneurs cette consultation par eux faite: & en somme, ils ont pareille authorité, & offie, que ceux qui sont appellez en droit Syndics: car ils procurent & solicitent les causes & affaires de la ville: & à toute occasion offerte font la parole dedans & dehors pour le bien & service d'icelle: aussi lors que le Bourguemaistre de dehors va traicter avec la Court, ou avec les Estats du Pays, pour traicter des affaires de ville, qui soient de consequence; il mene coustumierement un de ces Pensionnaires avec luy, tant pour luy faire dresser ses escritures, que pour le conseiller & parler quand mestier en est. En ce degré sont de present Iean Gielis Docteur, & Iacques de Wesembeecke.

Les quatre Greffiers d'Anvers et leur charge.

L'Hostel de ville d'Anvers a quatre Greffiers, lequel mot semble que vienne & descende du verbe Grec γράφειν, qui signifie Escrire: d'autant que leur principal office, est d'escrire, & signer toutes les sentences & acter faicts en jugement civil: d'escrire ez Registres publics les demandes des parties poursuivants & litigantes: de garder les sacs des procedures, & avoir le soing des requestes, & autres choses. L'un de ceux-cy est Cornille Dijc, & l'autre Ioachim Polites; le tiers Adrian Dijck, & le quatriesme Guillaume Martiny.

Quatre Secreteires.

Il y a quatre Secretaires, lesquels, en l'absence des Pensionnaires, font quasi le mesme office qu'eux; & d'avantage ils ont le petit seau en main: font les instrumens & contracts des venditions, & choses semblables; & c'est à eux à signer les actes faicts en jugement, & causes criminelles. En cest office sont à cest'heure, que je fais nest œuvre. Alexandre Graphée: Iean van Halle: Iean d'Asseliers Docteur: & Henry de Moy. Ceux cy sont les officiers plus notables & remarquez: mais il y a encore des Examinateurs, des Escrivains, & divers autres Ministres de moindre effect, comme sont les Sergeants à longue, ou à courte verge, les Messagers, & autres, que pour eviter longueur je passe sous le nom de la generalité.

Quels officer pour creer la Bourguemaistre.

Ce Magistrat premier de la ville crée depuis par soy & sans l'assistance des Commissaires du Prince, voire sans en attendre leur consentement, tous les ans, les moindres & inferieurs Magistrats & Officiers: en premier lieu il choisit & eslit douze Conseillers, tirez du nombre des Doyens des mestiers, les plus idoines, capables, & mieux qualifiez, qu'il peut trouves. Il est vray que cette dignité n'est communiquée indifferemment à tous les vingt & sept Mestiers; pour ce qu'aucuns sont de si bas estat & petite qualité, comme sont porteurs & autres tels qui n'ont

jamais

jamais telle dignité, & de ceux qui y attaignent aucuns l'ont tous les trois ans, autres tous les deux ans, selon la qualite desdits arts & mestiers. Mais ceux des Mariniers, ceux de la Marcerie & des Iardiniers, comme les plus anciens & les principaux, ont continuellement un Conseiller du Corps de chacun de ces Mestiers, & ces Conseillers entrent, tous les Lundis, en conseil avec les Seigneurs; là ou avec gravité & authorité ils ont seance, & sieg ent avec les Senateurs & Eschevins, oyants les requestes des suppliants, & poursuivans, & exerceans toute autre chose concernance la police & les affaires du public, que ce jour sont mis en avant, & ayants voix deliberative en toute occurrence. Que si par cas ils ont ouy quelque maivaise parolle, on murmure, on autre chose concernant le repos du public, qui soit à dire; ils ne faillent aussi d'en faire le rapport au Conseil: mais ez affaires de plus grande consequence, on a racours (ainsi que dirons puis apres) à l'assemblée du Conseil & majeur & plus authorise, qui s'appelle Breedenraedt.

Mestiers plus anciẽs de la ville d'Anvers.

Le mesme Conseil des Seigneurs, crèe le Magistart de la Halle, qui consiste en deux Doyens, qui sont Chefs; deux Gardiens & huict Oudemans, deux desquels faut que ayent esté Eschevins du souverain Estat: puis crée un Greffier, & autres Officiers pour cette police. Devant ce Magistrat sont deduites les causes, & vuidez les proces qui s'esmeuvent pour les laines, & toute chose faite de laine, ou qui en depend, comme Draperies, Camelots. Sarges, Tapisseries, Alun, Pastel, Garance, & choses semblables. Mais il y a appel de ceux cy au Conseil du Magistrat superieur: & de present sont en cest estat Doyens, & Chefs, Lancelot van Vrsel, & Iacques de Berchem; les Gardiens sont Marc Schoit, & Dominique de Herde: & les Eschevins sont Cornille de Wise: Guillaume Sehoit: Gommaer Halmale, Pierre de Lierre: Iean vander Noot: Iean de Pape: Gillis de Martselas, & Nicolas de Voochr.

Magistrat de le Halle quel & son office.

Ces Seigneurs creent encor deux Procureurs, (qu'on peut appelles en Latin *Ædiles Curules,*) & qu'ils nomment en leur langue Ceur Meesters: lesquels convient qu'ayent esté Eschevins: ausquels on ajouste un troisiesme, lequel y est mis par le Prince. La charge principale de ceux cy consiste en ce, qu'ils ont le soing des vivres, & pourvoyent à ce que le pain soit vendu avec juste poids; & le vin & la biere à honeste prix & raisonnable; & que la chair & autres vivres soient fraisches & loyales. Aussi tous les Samedis, qui est le principal jour du marché, ils presentent le pain pour toute celle semaine, suivant le pris que se vend le bled, & le segle en la place: & si depuis, le visitant, ils trouvent fraude ou faulte y estre faite par les Bouleugers, l'amende y est mise. Ainsi le Ceurmeester revenant au Palais enregistre le pris, qui court au marché, du grain, & autre chose, en un libre public & ordinaire; auquel ou peut avoir reconrs, & provoir à plusieurs choses necessaires, revoyant les pris, qui ont couru les annees precedentes. Il est vray que le pain commun, le vin, et la biere exceptez, on ne mect point pris à chair, ny à sorte de vivre autre, quelque ce coit, & cecy pour vray non sans y faillir grandement: car quoy qu'il y ait abondance de toute chose, si est-ce que tout y est cher: & ils s'excusent sur le nombre & multitude des estrangers qui sont en la ville.

Ceur meestres quel Magistrat et sa charge.

Iuges des Pupilles & leur estat.

C'est encor aux Seigneurs, de crèer quatre Ioges pour les faicts & causes des Pupilles. Les deux desquels faut qu'ayent esté Eschevins: & sont ces Iuges appellez les Maistres des Orphelins, pource quils en ont l'entiere protection, tutelle & deffence.

Iuges Pacifiques quels en Anvers.

Ils choisissent outre ce tous les ans quatre Iuges, & un Greffier pour accorder & appointer ceux qui ont querelle ensemble, & qui s'entrehayent, à raison de quelques injures dictes ou receuës: & pour ce les nomme lon les Pacifiques.

On faict encor & choisit chacun an deux Aumosniers, pour rafreschir le nombre de quatre, lesquels ordinairement exercent cette charge: & prend on gens de bien & riches Bourgeois & Citoyens de la ville: lesquels tres-diligemment, & de bon cœur vont touts les jours aumosner par les Eglises, & autre lieux publics, & sur tout les jours des festes solennelles: & tout ce qu'ils recuillent pour l'honneur de Dieu des aumosines des bonnes gents (qui pour le jour d'huy surpasse la somme de plus de 30000 ducats par an) eux mesmes suyvants leur charge accoustumée, & selon qu'ils trouvent bon en leur conscience, le distribuent aux pauvres, aux hospitaux, & autres lieux qui sont en la ville, & en font des œuvres prieuses & sainctes: y mectans tousiours bonne somme du leur propre, pour suppléer aux affaires, & à la necessité des pauvres, tellement que pour cette police & providence, & moyennant les Lais testamentaires de plusieurs gens de bien mourants, & certain revenu constitué à cest effect, on a si bien pourveu, qu'on ne voit point les pauvres gueuser ny mendier par les rues, & molester les gens; si ce n est à certaines festes, & à certaines heures; & outre ce ils nourrissent jusqu'à un aage certain & prefix environ de deux ou trois mille enfans, fils des pauvres gens, & autres innocens donnez ou exposez; leur font aprendre divers exercices & mestiers: puis les adressent, & les pourvoient tous tant masles que femelles, honnestement: ce qui leur redonde à grand honneur & louange.

Police pour la nourriture des pauvres en Anvers.

Pauvres enfans nourris en Anvers, et en quel nõbre.

C'est encor au souverain Magistrat d'eslire & créer en chascun cartier de la ville, pour deux ans ensuyvãts, deux Capitaines, qu'ils appellent Wijckmeesters: et pource qu'il y a treize cartiers, iceux Capitaines aussi viennent au nombre de vingt et six Sur lesquels la Seigneurie commect et establit quatre Gentils-hommes de la ville pour leurs Chefs, qu'ils nomment Hooftmannẽ; lesquels quand il est besoing; adressen, et donnent faveur à ces Wijcmeesters, et portent la parolle pour eux au Conseil, et usent de tout autre devoir de bon office; et pour vray cette dignité ressemble en plusieurs choses (s'il est loisible d esgaler ce qui est grand à ce qui est de peu d'effect) en authorité à celle des anciens Tribuns du peuple de Rome. Outre ces quatre Hooftmans, chacun cartier a deux autres Gentils-hommes pour Chefs, lesquels assistent en toutes occurrences d'importance aux Wijckmeesters, lesquels Capitaines avec leurs Chefs sont le troisiesme membre de l estat de la ville. Et jaçoit que ces Capitaines soient esleuz pour deux ans; si est la chose mesnagée de telle sorte, que tous les ans la moitié d'iceux est rafreschie et renouvellee en la maniere qui s'ensuit. Les treize de ces 26 Wijckmeesters (à sçavoir un pour chacun cartier) qui ont desia servy deux ans, leurs temps expire, faut que donnent par escrit au susdict souverain Magistrat un certain nombre d'hommes de leur

Capitaines des cartiers et leur creation.

de leur cartier, & iceux apres & suffisans pour une telle charge, & desquelles les Seigneurs, de leur plein pouvoir & authorité, en eslisent treize pour deux années à venir: & ainsi annuellement on en use: affin que ceux qui demeurent en office, enseignent & adressent de main en main les nouveaux esleux.

L'office & charge tant des Wijckmeesters que de leurs Hooftmans, est principalement de sçavoir le nombre des hommes de fait & de valeur aux armes, estans en leurs cartiers, & de les assembler & lever lors qu'il sera de besoin: & les citoyens des cartiers sont obligez de s'armer toutes les fois, que par iceux Wijcmeesters ils en seront requis, & de jour & de nuict, en quelque lieu qu'il vueille les faire aller, & conduire; & doivent suivre leurs bannieres, & estandars: tellement que cette dignité est un office de tres grande importance, & le tiers membre (ainsi que dit est) de l'estat d'Anvers: chacun de ses Capitaines ayant les Centeniers, & sous ceux cy sont les Dizeniers, Corporaux, & autres membres, avec un tresbon ordre, & une diligente police par tout deuëment y observée. *Quelle la charge des Hooftmãs & Wyckmeestere.*

C'est d'avantage au souverain Magistrat qu'apartient la creation tous les ans des cinquante & quatre Doyens des Mestiers de la ville; lesquels (comme j'ay dit cy dessus) en font le quatriesme membre, & le dernier, de l'Estat d'icelle: & voicy la forme comme ils sont faits & esleuz. Chacun Mestier s'assemble a part en un lieu à ce deputé, & là nommans six d'entre eux, les plus idoines & principaux de la troupe, les donnent par billet en escrit au Magistrat superieur: & de ces six, il en choisit deux de chascun mestier, suivant qu'il les trouve à son contentement: & ceux-cy esleux de telle sorte, sont Doyens & Chefs de ce mestier pour une année: mais lors c'est à eux d'en chosir encore deux autres des principaux de l'art pour leur assister & soulager: lesquels font la mesme charge de Doyen: & pource faut qu'ils facent le serment entre les mains & devant le Bourguemaistre, comme les Doyens, jurant fidelité & l'observation des statuts de la ville. L'office de ces Doyens & de leurs assesseurs, & coadjuteurs est, de se trouver à l'hostel de ville lors qu'il y a conseil general pour traicter avec les autres membres, & communiquer avec ceux de leur art, pour voir si celuy qui entre au mestier est esprouvé pour loyal, suffisant & capable: de taischer qu'amitié & concorde soit entre eux entretenuë; de prendre cognoissance des debtes des uns aux autres, & de les accorder; & de les garder & deffendre de toute violence qu'on leur voudroit ou pourroit faire. Pour le present ces Mestiers sont distinguez en vingt & sept parties, sous chacune desquelles sont compris plusieurs especes & sortes d'artisans. Le mestier le plus ancien & qui est preferé aux autres, est celuy des Mariniers, ausquels partiennent la plus grande partie des navires & barques qu'ordinairement on voit devant la ville prestes de voguer, non seulement ça & là par le pays, ou passer en Angleterre; ains encor pour faire voile par tout le monde. Le plus riche & la où il y a le plus grand nombre d'hommes, est la Mercerie, lequel contient en soy tous marchands, et artisans qui vendent en detail tous draps d'or, d'argent et de soye, et de laine, et toute autre chose quelle que ce soit, au poids et à la mesure de la petite balance Et sont obligez les Chefs des Mestiers, à la fin du temps de leur charge, de rendre comte & raison de l'administration d'icelle, en presence de deux Eschevins, & d'un Secretaire. Ainsi advenant que quelqu'un des Mestiers vint à se plaindre de son Chef, ou qu'il y eust quelq; desordre, c'est aux Eschevins à y pourvoir, & accorder les differents y survenuz:

Doyens des arts & mestiers par qui creez.

Quel l'office des doyẽs des Arts.

Mariniers le plus anciẽ Mestier d'Anvers.

Mercier de plus riche Mestier d'Anvers.

Doyens des Mestiers sujets àrendre compte de leur charge

& ne pourvant y donner resolutiõ, en faire rapport au conseil; lequel y met ordre tout sur l'heure: & voila les Officiers & Magistrats principaux creez par le souverain Magistrat de cette ville; comme il en ordonne encore d'autres moindres, desquels je me deporte pour n'estre point de grande importance.

Medecins salariez par la ville.

La ville tient aussi à gages & pension (outre plusieurs autres y residents) sept Medecins plus segnalez & anciens, & lesquels sont obligez d'aller deux ou trois fois la sepmaine, aux Hospitaux, y voir, visiter, penser & assister les pauvres malades avec diligence & Chrestienne charité. Et ce nombre sont à present Segher Coblegers, Cornille Spiring, Iean Gorope Becan, Lambert Gaultier, de Rethuisen, Gerard de Berghe, Lambert de Tuilt, & Pierre Caonle. Il y a encor sept Chirurgiens jurez, qui sont aussi tenuz d'aller à certains temps, & heure aux Hospitaux, pour servir & soulager de leur art & de leurs mains les pauvres malades. Pour le service de la ville y a aussi des Arpenteurs & Mesureurs, Charpenriers, Maçous, Serruries & autres Officiers propres & loyaulx, jusques mesmes à sages femmes, idoines, assermentez, & salariez pour avoir fidele & prompt recours en toutes choses.

Attizans jurez, aux gaiges de la ville.

D'avantage en Anvers sont (outre ce que dessus) six compaiguiers, qu'ils nomment Confrairies, lesquelles, suyvant la plus nouvelle institution & loy, sont de cent hommes pour compaignie, y appellez & choisis par les Chefs d'icelles: & lesquels nomment lequel que bon leur semble des citoyens, avec telle authorité, que celuy qui est semons, ne peut sans fort legitime occasion, s'en excuser, ny refuler la semonce. Deux de ces Confrairies, sont des Arbalestriers, à sçavoir l'ancienne, & la nouvelle: deux d'Achers, une d'Harquebusiers: & la sixiesme des espées à deux mains: & toutesfois la plus authorisée est l'encienne des Arbalestriers: laquelle souloit jadis (tant de ceux d'Anvers que des autres du pays, du temps que les Ducs n'avoient d'autres terres ny principautez que le Brabant, & ces Ducs n'estans gueres puissants) aller au service d'iceux Ducs, les uns apres les autres, pour estre Archers de leur garde: car (soit pour exemple) si le Duc vouloit aller d Anvers à Bruxelles, il falloit que la Confrairie des anciens Arbalestriers luy feist compaignie jusques à la prochaine ville, telle qu'est Malines: & depuis la Confrairie de Malines le conduisoit jusqu'à Bruxelles: dont est advenu que pour raison de ces services, les Princes leur ont ottroyé de beaux & grans Privileges, Graces & Immunitez: aussi quand de present le Prince redemanderoit d'eux un pareil service, ils se mettroient en devoir de le faire. Chascune des susdittes Confrairies eslist deux Doyens comme leurs Chefs: lesquels, avec leurs Lieutenants, sont confirmez par les Seigneurs du Conseil de ville. Outre ce, elles ont pour leur Protecteur un Gentil-homme de la ville, qu'ils nomment Hooftman, qui signifie Chef. Celui qui l'est des Harquebusieurs, est M. Lancelot van Vrsel. Des espées à deux mains, l'est M. Henry de Berchem; & lesquels tiennent & ont cette dignité à vie: mais pour les Confrairies des Arbalestriers & ancienne & nouvelle, est tousiours Protecteur le Bourguemaistre de dehors: & les autres deux sont sous la turelle & sauvegarde du Bourguemaistre de dedans. Au reste, chascune Confrairie fait touts les ans un Roy de sa troupe; & est Roy celuy la, lequel, soit avec l'arbaleste, ou l'arc, ou l'arquebuse, aura fait mieux a tirer contre le blanc, & signal, qui est icy un Pa-

Confrairies des armes en Anvers.

Protecteurs des Confrairies des armes.

A qui escheoit estre Roy des Archiers.

pegan

pegau de bois mis sur une haulte butte de terre : & celuy qui un autre jour deputé fait publiquement mieux en l'espreuve des autres armes, que pas un de ses compagnons. Ce Roy estant crée & esleu, ces Archers font de grands festins & banquets, & la plus part aux despens de la Communaute des Confrairies, lesquelles dez le temps ancien ont des assignations de rentes, & revenuz. Ils commencent à faire ces Roys le premier Dimenche apres la feste Saint Iean Baptiste: & ainsi ils continuent de Dimenche à autre, jusqu à ce que tout ces Roys des Confreres soient creez: en quoys ils employent un assez long espace de temps. Or s'exercent ils publiquement les jours de festes en certains grands jardins, qui leur sont assignez du public: & avec telle sorte d armes, qui est destinée à leur profession : tirans au pris de l'honneur, & faisans d'autres jeux, du prouffit desquels depuis ils se resiouissent, & en banquettent. Leur charge principale est, que lors qu il y a quelque bruit que l'ennemy veut assaillir la ville, ou soupçon de quelque sedition dedans icelle, ou d autres mauvaises & sinistres opinions, & pervers humeurs, ils doivent faite la garde sur les murs, aux portes, & autres lieux les plus necessaires de la ville. Tous ces Confreres sont Citoyent nez & natifs du lieu, & quelques Forains & Estrangers, mais bien cogneux, & qualifiez: & n'y peut estre aucun receu qui n'ayt vingt & cinq ans, & de là jusqu'à soixante inclusivement, & sans estre souillez d'aucune note d'infamie. Outre ces compaignies, sont en Anvers encor les Confrairies de la Circoncision; de la Chapelle de nostre Dame: & de Sainte Croix: & autres desquelles avons parlé cy dessus.

Devoir des Confrairies des armes

Autres Confrairies d'Anvers.

Et y sont encore les trois Confrairies qu'on nomme de Rhetorique, qui sont celles de la Violiere de Goubloem, & celle d'Olijftack ; lesquelles ne servent que pour entretenir & resiouyr, à certaines saisons & occasions, le peuple, en leurs sales publiques, y jouans Tragedies, & Comedies, & autres Historiens, & plaisirs tant civils, que moraulx, à l'imitation des Grecs, & des Romains : esquels jeux on peut aprendre plusieurs bonnes choses, & icelles prouffitables à la vie de l homme. La principale & plus ancienne de ces trois Confrairies est celle de la Violiere, en laquelle n'y a gueres d autres gens que Paintres, lesquels en toutes leurs actions font preuve, & donnent un clair & evident tesmoignage de la subtilité, & gentillesse de leur esprit. Mais estant la Painture, tant pour son lustre & honneur, que pour l'utilité qu'elle cause, chose de pris & consequence, non seulement en Anvers, & à Malines (là ou elle est mise entre les arts & mestier les plus notables,) ains encor sert beaucoup à tout les Pays bas : il me semble seant, convenable, & à propos, de nommer aucuns de ceux qui ont (& mort, & vivans) illustre & ennobly en ces cartiers l'honneur & le nom de la painture. Premiere mant je dis que ces seules regions ont plus de Paintres de toute sorte, & profession, que n'ont beaucoup de Provinces ensemble : & comme le nombre y est grand, aussi y a il eu & a, à present, plusieurs maistres excellents & en l'art, & en l'invention : les plus famex & renommez desquels, & qui n'aguere ont laisse cette vie presente, ont esté Iean d'Eick, lequel (aussi que tesmoigne George Vasari Aretin en son livre des excellents Paintres) fut le premier, qui inventa, environ l'an de nostre salut 1410 à brayer & mesler les couleurs avec l'huile : qui est un secret & rare & de grande importance en cest art: d'autant

Violiere Confrairie quelle.

Excellence de la painture.

Paintres ezcellents des Pays bas.

tant

Qui a inventé de mesler les couleurs avec l'huile.

tant que par ce moyen les couleurs se conservent presque tousiours : voire on ne trouve que cette façon de paindre soit jamais venuë à la cognoissances des hommes. Cettuy envoya de ses pieces & œuvres en Italie au grand Roy Alphonse de Naples, au Duc d'Vrbin, & autres Princes: & dequoys on feit grand compte; qui fut cause que le grand Laurent de Medicis recueillit depuis sa part de ces pieces tant exquises. Entre autres de ses œuvres on trouve pardeça, à Gaud, en l'Eglise Saint Bavon, un tres excellent Tableau de l'Agnus Dei, & triomphe de l'Aigneau (bien que mal à propos aucuns le nomment d'Adam & d Eve) qui est, sans mentir, une piece admirable & rare, & telle que le Roy Phllippe desira fort de l'avoir; mais n'osant l'oster de là, en feit en fin faire un pourtraict & imitation par l'excellen Paintre Michel Conckfien, à fin de l'envoyer en Espaigne: & lequel maistre fut environ deux ans apres cest œuvre; & ayant singulierement & deuement satisfait à la volonté du Roy, il fut paye au dire de quatre maistres experts en l'art, & luy donna le Roy (ayant payé sa Majesté tous les frais, tant des couleurs, que pour le vivre du maistre deux mille ducats pour la façon & main seule : de quoy cettuy ne se contentant il semble que le Roy usa en vers luy encor de plus grande liberalité, & largesse. A Bruges outre en ce l'Eglise de Sainct Donas, y a une piece de la main du mesme maistre d'Eick ou est l'Image de Nostre Dame & d'autres Saints, comme encor à Hypre y en a une autre & belle & digne de memoire. Ce Iean d'Eick se tenoit le plus souvent en la triomphante Cité de Bruges, ou il fina honorablement ses jours. Cettuy estoit suivy & mité en l'art de la painture par son frerer Hubert, lequel vivoit avec luy, & travailloit sur les pieces mesmes. A la reputation, renom & vertu de ces deux freres, succeda Roger vander Weiden de Bruxelles : lequel, entre autres œuvres, feit les quatre tableaux d'admirable facture sur le propos & exemple de faire justice; lesquels on voit encor aujourd'huy au Palais & maison commune de ville en la chambre des consultations. A ce Roger succeda en renom son disciple & apprentis Hausse, qui feit un excellent Tableau pour les Portinaires, que du present tient le Duc de Florence: & au mesmes Medici feit le beau Tableau de Careggi. Cestuy fut suivy par Louys de Louvain, Pierre Creste, Martin d Hollande, & Iust de Grand, lequel feit celle insigne piece de painture de la Communion pour le Duc d Vrbin. Et apres cestuy vient Hugues d'Anvers, de la facture duquel est ce tres-excellent Tableau qui est en Sainte Marie la Nova a Florence : & en laissant d'autres, j'ajousteray confusement a ceux-cy (quoy que ceux que j'obmets ayent esté segnalez & dignes de memoire) premierement Dirick de Louvain tres-excellent ouvrier : Quintin natif du mesme lieu de Louvain, grand maistre de faire de beaux images & figures ; entre lesquelles on voit un Tableau ou est represente nostre Seigneur Iesu Christ en l Eglise nostre Dame en cette ville d'Anvers ; d'ou estoit natif, & citoyen Iosse de Cleves homme tres-rare pour adapter les couleurs, & si parfait a tirer & pourtraire au vif, & naturel, que le grand Roy de France François premier du nom, ayant envoye en poste messager expres pardeça, pour conduire en Court quelque Paintre expert et accomply en son art; cestuy fut esleu et conduict en France: ou il feit les pourtaits du Roy, de la Royne, et autres Princes du Royaume; de quoy il obtint louange, et en fut tres-richement salarié et guerdonné. Hierosme Bois de Boisleduc tres-insigne inventeur,

Oeuvres de Ieã d'Eick.

François I. du nom se fait pourtraire.

venteur,& merveilleux en choses fantastiques,subtiles,& plaines de bizarrerie: Bernard de Bruxelles; Iean de Ber: & Mathis Cock d'Anvers: Iean d Hemssem natif d'aupres d'Anvers: Simon Beninc excellent enlumineur en vermillon, comme aussi Gerard se feit cognoistre des premiers à enluminer : & Lancelot merveilleux à representer par la painture un feu au vif & naturel,tel que fut le saccagement & embrazement de Troye: & tous ces trois estoient natif de Bruges. Iean de Maubenge,qui fut le premier qui porta d Italie,en ce Pays,l'art de paindre les Histoiries, & representer les Poësies à nud,& feit cest homme(entre autre pieces)cest excellent Tableau qu'on voit en la grande Abbaye de Middelbourg en Zelande: Iean Cornelis d Amsterdam Paintre renommé,& Lambert natif du lieu mesme.

[Pour memorail d'iceluy se tient encor en grand' estime à Haerlem en la Court du Prince, jadis le Cloistre des Iacopins,un ouvrage & pourtraicture au vif faite de sa main,des Chevaliers de Ierusalem, entre lesquels il s'est soy mesme represente au vif,fort artistement.]

Iean Scorle Chanoine d'Vtrecht, ouvrier non moins excellent en l'Architecture,qu'en la Painture : lequel porta plusieurs telles & nouvelles inventions de Painture,par deça,d'Italie : Simon Marinion de Valenciennes & sçavant aux lettres & tres-excellent Paintre: Ioachim Pattenier de Bouvines: Henry de Dinant, Iean Belle-jambe, de Douay: Dirick de Haerlem.

[Le Tableau exquis duquel labouré avec toute patience, estoit jadis au Convent des Reguliers, lequel contenoit l'histoire de vie de Bavon, jadis Patron de Gand & de Haerlem: à laquelle estoit aussi adjointe, le beau terroir des environs de la ville de Haerlem & le sit d'icelle contrefaict au vif, ensemble le Convent des Reguliers, avec la maison de Cleef, le Bois dit vulgairement *aetden hout*, & l'arbre cavé, jadis celebre en ce lieu : pareillement le costé Septentrional du grand cemitiere de Haerlem, se trouve encor aujoud huy au logis d'un amateur de l'art Maistre T. Blin. Les œuvres de Mostaert se monstrent encor magnifiquement chez sus plus proches amys & les Seigneurs de Sainct Iean.]

Et François Mostaert, tif de de la mesme ville rare à faire des paisages paints en huile: Pierre Couck d'Alost,& bon paintre & subtil inventeur,& traceur de Patrons pour faire Tapisserie : & auquel on attribue l'honneur d'avoir porté pardeça la maistrise,& vray practique d'Architecture; & qui, outre ce, a traduit les œuvres insignes de Sebastien Serlio Bolonois en langue Teutone: enquoy on tient qu'il a faict un grand bien,& service à sa patrie: Ieã de Caleker, lequel se tenant en Italie, y est aussi mort,& decedé; Charles d Hipre, Marin de Sirissée,& Lucas Hurembout de Gand & bon paintre,& singulier en l'art d'enluminerie. En la painture encor se sõt trouvées en ce Pays des femmes excellentes! & sur tout en œuvres menues & subtiles, presque jusques à surpasser la foy de ceuy qui en ont ouy parler: desquelles nous en nõmerons seulement trois: la premiere fut Susanne, sœur de Lucas Hurembout, excellente ez œuvres munues; mais sur tout fut elle si prafaitte à enluminer, qu'Henry VIII du nom, Roy d'Angleterre l'attira, avec grends dons, et riche pension, en son Royaume : ou elle a vescu long temps, et favorie et caressée en Court,

Court, & où en fin elle mourut & riche & honorée. La seconde estoit Clere Skeisers natisve de Gand, excellente & à paindre, & à enluminer; & laquelle vesquit jusqu'a l'aage de quatre vingt ans en virginité perpetuelle. La troisiesme estoit Anne, fille de Maistre Segher (nommé cy dessus) qui estoit Medecin fameux natif de Breda, & citoyen d'Anvers: Laquelle Anne ayant vescu vertueusement, & devotement, conservant aussi sa virginité, est decedée n'aguere. Mais parlons ores de ceux qui sont en vie, & premierement mectons en jeu François Floris, paintre si excellent en sa propre profession d'inventer, & desseigner, qu'il n'a (peut estre) aucun deça les Monts qui le seconde: d'autant qu'il est singulier en son art, & gentil, & courtois de son naturel: à cettuy est donné l'honneur; qu'il a porté d'Italie l'industrie, & mastrise de bien effigier les muscles, & merveilleusement representer les peaux & cuir de l'homme au naturel. Apres luy vient Guillaume Cai de Breda, citoyen d'Anvers, pignant industrieusement histoires; mais tres-excellent à pourtraire au naturel, & au reste homme sobre, severe, & d'un esprit aigu & subtil. Iean Quintin fils de Quintin de Louvain (allegué cy dessus;) Hierosme Cock, inventeur & publieur (par le moyen de l'Imprimerie) des œuvres de Hierosme Bois, & autres paintres de nom: & pour ce a bon droict il merite bien de cest art, & est digne de memoire. Martin de Vos, bon maistre des couleurs, & expert en invention, & à tirer bien au naturel. Louys van Hort assez heureux à pourtraire & contrefaire plusieurs choses: Iacques Grimer parfait ouvrier de paisages; & tous natifs d'Anvers. Michiel Cockisien, (duquel avons fait mention cy dessus) homme vrayement rare & fort renommé en l'art; & pour ce sont ses œuvres en grande estime, & prix envers chascun. Hans Bol excellent à peindre paisage à la plume: Crispinian & Henry Palidam disciple de François Floris encor jeune d'aage, mais de grand & subtil esprit; se tint un temps à la suite du Duc de Florence; ou ayant fait bon essay de sa valeur, s'en alla à Rome; et tout ces quatre sont natifs de Malines. Antoine Morre d'Vtrecht Paintre du Roy Philippe, Maistre tres-fameux & rare, & sur tout pour la promptitude, & admirable vivacité qui est en luy, à tirer & pourtraire autruy au naturel: ce qui donne autant de merveille que de plaisir à le voir; & en outre il a tant d'honnestez en luy, qu'il les fait correspondre, & symbloliser à la perfection de son art Lambert Lombard, du Liege, homme louable, lettré & de grand jugement; & lequel n'est pas seulement Paintre, ains encor Architecteur, & lequel fut quelque temps maistre de François Floris, & Guillaume Cay, cy dessus mentionnez: cettuy entre autres siennes vertuz & louables parties, se plaist grandement de medailles antiques: & pour ce en a beaucoup recuilly & recueille ordinairement en grand nombre: Pierre Brueghel de Breda imitateur de la science & fantasie de Hierosme Bois: & pour ce en a il gaigné le surnom de second Hierosme Bois: Pierre Aertsen, autrement Pierre le Long, d'Amsterdam, fameux et digne de prix, lequel feit le tres-excellent Tableau, qui est en l'Eglise nostre Dame d'Amsterdam: lequel avec ses ornements a cousté environ 2000. escus à faire: Martin Hemskerck de Hollande, disciple de Iean Scorle.

[Les œuvres de Hemskerck tesmoignent encore de son art, lesquels pour memoire d'iceluy sont celebres en la ville d'Haerlem : à sçavoir jadis, l'autel des Paintres lequel il a donné à la Confrairie d'iceux, en iceluy depaint. S. Luc depaignant eu son siege la Vierge Marie en son fils, avec la cage d'un Perroquet. Les huis de l'autel des Drapiers ne furent en moindre estime, representant la nativité de Christ, & la salutation Angelique.]

Lambert van Hort d'Amersfort, fort bon Paintre, & Architecteur ensemble: Giles Mostaert (frere en François cy dessus nommé Pierre Pourbus, le fils duquel appellé François, & arpentiz de François Floris, bien que soit fort jeune, donne espoir de grande excellence en la painture : George Hoefnagle, quo que jeune, est presque luy seul en l'art de vermillonner, & tres-experimenté à tirer au naturel, & pour ce est il bien appointé par le Duc de Baviere: Iean Vredeman Frison; & autres plusieurs bons maistres & iceux jeunes, qui sont donnans grande attente de lenr valeur; & le nombre desquels est si grand, qu'il seroit besoing, à qui les voudroit tous, nommer d'en faire à part un volume.

Quant aux femmes & filles excellentes en cest art qui vivent encore, je vous en nommeray quatre: la premiere est Levine fille de maistre Simon de Bruges, (cy dessus allegué) laquelle (imitant son pere) est si excellente à manier le vermillon, que le susnommé Henry VIII. du nom Roy d'Angleterre, voulut à quelque prix que ce fut, l'avoir en son pays, & à la suite de sa Court, ou elle fut richement mariée, & bien aimée de la Royne Marie, comme à present elle est cherie & caressée amiablement par la Royne Elizabeth. La seconde paintresse est la fille de Iean Hemssem (duquel avons parlé) nommée Catherine, & femme de Chrestien excellent joueur d'instruments : & lequel couple la Royne d'Hongrie s'estant pleue à cause de leurs raretez & sçavoir en leur art, elle mena avec elle en Espaigne, & mourant leur laissa de quo s'entretenir & nourrir toute leur vie. La troisiesme est Marie de Bessemers de Malines, vefue de feu Pierre Couck d'Alost (du quel j'ay faict mention:) Et la quatriesme est Anne Smiters de Gand experte en la painture & enlumineure. Les œuvres & pieces desquels Paintres sont esparses non seulement par tous ces pays, ains encor par la plus grande partie des Provinces, Contrees & Regions de la terre; d'autant que par tout on en trafique avec prouffit.

Encore me semble il honneste & raisonnable de nommer aucuns Paintres excellents a dresser des verrieres, soit d'Eglises, soit de maisons particulieres : d'autant que l'art de soy en tres-beau, & necessaire : & que ce sont les maistres de ce Pays qui ont donne (comme recite le sus-allegue Vasari) l'entiere main & perfection a cest art, ayans inventé, outre la gentillesse & beauté & vivacite des couleurs, le moyen de les cuire sur le voirre; de sorte qu'il n'y a vent ny pluye qui (comme le temps passe) leur puissent alterer ny faire perdre couleur, ainsi qu'ils faisoient lors qu'avec gommes & autres choses on les incorporoir au voirre : ceux cy encor ont invente le moyen de les joindre & lier ensemble avec du plomb. Les premiers & principaux en cest art ont este Artus van Oort de Nieumegue,

bourgeois

bourgeois d'Anvers, & grand imitateur des desseins & inventions d'Italie : & le premier qui a invente de cuire & colourer sur le voirre Chrystalin. Dirck Iacobs Felart maistre tres excellent, & de grande invention: Dirck Staets de Campen ; Jean Ack d'Anvers, qui paignit si industrieusement les verrieres de la Chapelle du Saint Sacrement en l'Elise de Saincte Gudule à Bruxelles : & Cornille de Boisleduc. A present vivent Cornille van Dale, homme rare & singulier à besoigner de toute sorte de couleurs, soit sur le voirre, soit sur le crystal, & tout ainsi que si c'estoit en huile : comme encor il a des desseins, & inventions, qui luy sont propres & particulieres : Iosse Vereghen homme expert & renomme en l'art ; il se tient au service de l Empereur : Iacques Floris bon maistre, & tous ces trois sont d'Anvers. Iean Staets fils du sus-nomme Dirick, digne heritier de la vertu de son pere : & Iean de Zele d'Vtrecht.

ADDITION.

[Icy doibt estre adjoute, & ne peut estre oublié le tres-renomme Maistre Henry Goltzius citoyen d'Haerlem, lequel, outre ses propres œuvres dignes de grande loüange, nous donne grand plaisir en l imitation des œuvres de plusieurs Maistres fameux, comme d'Albert Duc, Luc de Leyden, & autres: de sorte que la difference ne s'en peut remarquer.]

Ce pays n'apoint aussi eu faute d'hommes sçavants & excellents en l'Architecture, Sculpture, & Graveure au burin ; comme encor il y en a de fort renommez & dignes de memoire, tels qu'ont esté de fresche memoire Sebastien d'Oia d'Vtrecht Architecteur aux gages de l'Empereur Charles le Quint, & de son fils le Roy Philippe : des desseins & ordonnance louable duquel sont les Forts d'Hed linfert, Charlemont, & Philippeville, places assises sur la frontiere de France ; & tres-fortes pour l'industrie de cest homme. Guillaume Cœur de Goude en Hollande Architecteur & Tailleur excellent d Images; comme aussi l estoit Iean de Dale, qui fut encor bon Poëte : Lucas Leyden graveur en cuyvre: & Guillaume d Anvers fameux en l'Architecture. Et à present vivent Iacques Brucq natif d'aupres de Saint Omer, Gentil-homme de race; Graveur & Tailleur expert, & sachant bien l'Architecture. C'est luy qui dressa pour la Royne d Hongrie Marie, les Modelles des places de Bossu, & de Marimont, & autres superbes edifices. Iean de Boloigne de Douay, qui fut son aprentiz, & qui ores est tres-cogneu & fameux en cest art, & se tient avec le Prince de Florence. Iean d'Heere dit Mynsheeren, de Gand, Architecteur & Sculpteur, ou Tailleur singulier : le fils duquel nommé Lucas, homme de marque, est Paintre, & Inventeur de plusieurs gentilesses, & bon Poëte: Mathieu Mannemaecker d'Anvers, Tailleur excellent ; il est aux gaiges & suite du Roy des Romains. Cornille Floris frere de François Floris, & sçavant en l'Architecture, & en la Sculpture, homme diligent & de service : auquel on donne l'honneur d avoir, le premier, porte d'Italie pardeça l art de cõtrefaire au naturel les Autres & Grottesques, Lambert Suavie du Liege, Architecteur, & rare à tailler, & graver en bronze: Guillaume Paludam frere du susnomme Henry, Tailleur, & studieux & diligẽt: Iean de Sart de Nieumegue, aussi bon Sculpteur. Simon

Simon de Delft,& Iosse Ianson d'Amsterdam,touts deux excellents Tailleurs George Robin d'Hypre: Dirick Volcaerts Corenhert,& Philippe Galle,touts dux de Haerlem,& des premiers Tailleurs d'Images de tout le Pays: & tant d autres, que j'aurois trop d'affaire, & me faudroit employer un fort long temps avant qu il me fust possible de les tous racompter. Tous lesquels & Paintres & Architecteurs & Tailleurs & Graveurs ont esté en Italie, tant pour y apprendre que pour voir les antiquitez,& y cognoistre les hommes plus renommez & excellents en leur profession: D'autres y sont passez pour chercher lenr advanture,& s'y faire cognoistre: si bien qu'ayans satisfait à leur desir,ils s'en reviennent en leur pays le plus souvent avec experinece,moyens,& reputation honorable. C'est d'icy qu'on voit se disperser des maistres & ouvries parfaits par Angleterre, par toute l'Allemaigne, & notamment par Dannemarck, Suece,& Norwege,la Poloigne & autres pays Septentrionaux, & jusques en Moscovie;sans que je face mention de ceux qui passent en France,en Espaigne,& en Portugal,y appellez le plus souvent par les Princes & Seigneurs & villes,qui les salarient & apoient honnestement: ce qui est non seulement merveilleux, mais encor honorable,& à ces hommes,& au pays de leur naissance.

Rien conclu en Anvers sans l'advis des 4. membris

Mais retournans à l'estat & gouverdement d'Anvers,je dis qu'il ne se peut faire au Conseil de ville deliberation aucune qui soit d effect & importance,soit pour le Prince ou pour la ville,si les dessusdits quatre membres tous uniz & de mesme accord n'y consentent,& ne le concluent. Et voicy la maniere de laquelle ils usent,s'assemblans & accordans ces choses,desquelles il est question. Le Magistrat principal assemble le grand Conseil au Palais & Hostel de ville(j'appelle grand Conseil celuy,ou sont compris les Magistrats des quatre membres sus-alleguez;) & la un des Pensionnaires proposera,(soit mis pour exemple) une fois que le Prince demande quelque subside,& secours de deniers pour la guerre; d'autres fois, quil seroit bon de hausser un petit les daces,& imposts faits sur le vin,ou biere, ou choses semblables: Cettuy ayant propose, les trois membres principaux n'ont autre cas à faire que consulter & deliberer chascun d'eux à part & sous l'authorité de la pluralité des voix, qui est celle qui l'emporte, en matiere de deliberation: là ou les Doyens des Mestiers, qui sont (comme dit est) le quatriesme membre, faut,qu'assemblent touts, ou la plus grande partie de ceux de leur estat, & chascun mestier au lieu qui luy est deputé. Les Doyens assemblez, ils consultent sur le fait proposé au grand Conseil: surquoy chacun de ces artisans peut dire son opinion: laquelle mise en avant & disputée, ils concluent: & avec cette conclusion les Doyens retournent à l'Hostel de ville une & deux trois fois, suivant que la necessité de la matiere le requiert, ou pour la raporter ou debattre,ou conclurre. Si tous les quatre ne conviennent en un mesme accord,il ne se peut rien deliberer: mais s'ils s'accordent,leurs sentences sont fermes,stables, & resoluëes,& peuvent faire nouveaux statuts,& loix nouvelles;& obliger tout le Corps de la ville à quelque somme de deniers que ce soit ; & à toute autre chose obligatoire. Il est vray que si c'est pour fortifier la ville:& autres affaires semblables,qui soient de plus grand effect & consequence;il en faut avoir & l'advis & le consentement du Prince: car autrement la chose seroit sans aucune valeur.

Comme se fait l'assemblée des 4. membres

Comme les Doyens font assembler les Mestiers.

Les membres n'estant d'accord le Prince ne peut riech-tenir.

Fortification ne se peut faire sans l'advis du Prince.

Revenu d'Anvers à qui appartiēt. Valeur du revenu d'Anvers sur le vin, & sur la biere. Impost sur le bled en Anvers. En quoy cōsistent les rentes de la ville d'Anvers. Ville d'Anvers endebtée. Façon de donner argent aux interests. Qui tiēs le Seau de la ville d'Anvers. Les debtes de la ville d'Anvers obligēt tous les citoyens.

Quant aux Gabelles, Daces & autres revenuz de la ville; sauf quelques unes de moindre importance, qu'on appelle imposts, estant imposées extraordinairement par le Prince; appartiennent (quoy que tous les ans en l'election des Magistrats de la ville on en rend compte aux Commissaires envoyez par la Court & Chancelerie du Prince) à la Communaute; & c'est elle qui en dispose ainsi que bon luy semble: & sont ces revenuz tels, & de si grand prouffit, qu'à present ils montent à deux cents cinquante mille escus par an; & cecy consiste principalement ez daces levez sur le vin, & sur la biere ou cervoise, qu'ils appellent assises, qui est un gaing, & prouffitable & desire: de sorte que la dace du vin revient à present environ 60000 ducats par an: & celun de la biere, à plus de quatre vingts mile. Ces revenuz encor consistent ez imposts & assittes faites sur les bleds, qui ne sont de grand effect; & en celles qui sont sur le bestail à manger ou pied fourche, qui payent certain pris pour teste, & toutesfois cecy n'est de grand prouffit: neantmoins à cause du grand nombre, & quantite qu'on y conduit, de l'une & l'autre de ces choses; on en leve une assez bonne somme de deniers. Ce revenu encor consiste en la vente d'ancuns petits offices, & mestiers de la ville; desquels si aucun veut user, & les exercer, il faut qu'en obtienne conge & lettres de l'Hostel de ville; & de cecy tire lon encor bonne somme d'argent. L'hostel de ville d'Anvers tire encor de bons deniers du revenu de plusieurs maisons, terres & autres lieux publics qu'il possede, & qu'il louë & donne à ferme: de sorte que ces choses qui ne semblent estre guere grand cas, montent à grosse somme; & ce sont les rentes de cette ville avec d'autres choses menuës. Il est vray, que nonobstant les richesses de cette communaute, si est elle à present en reste & beaucoup endebtree, à cause des grands frais extraordinaires qu'il luy a fallu faire, soit en la reparation des murailles, & autres divers edifices, publics, & en autres choses faites nouvellement; soit pour les subsides non accoustumez, octroyez au Prince, en tant de guerres qui luy sont survenuës; de sorte qu'elle a esté forcee quelquefois de prendre de l'argent à l'interest de dix & douze pour cent, & de rente de six & un quart pour cent, & à vie d'un homme, donne douze & demy pour cent chascune annee. Or se donne & prend cest argent a l interest; & en cette sorte, soit pour exemple; je desire donner à rente perpetuelle ou autrement mille escus: ayant convenu de prix avec les Tresoriers de la ville, je desbourse les derniers, & les delivre au Receveur, qui en fait registre au livre public, & m'en donne cedulle de recepte, en vertu de laquelle je fais passer nom contract par l'un des Secretaires d'estat de la vile: & ayant mon despeche, je fais sceller avec le seau public qu'ils nomment la Monarchie; & lequel seau est garde en un coffre qui ferme à quatre clefs diverses, l une desquelles est ez mains du plus ancien des Eschevins, l autre est en la charge du plus ancien de l'ancienne Seigneurie: de la troisiesme est charge un des Doyens des Mariniers; & de la quatriesme un Doyen de la Mercerie: & lequel coffre ne se doit ouvrir, & ne peut sceller chose quelconque que tous les Deputez, ayans charge de ses clefs, n'y soient presents avec le Bourguemaistre, l'obligation porte que je sois payé, ou celuy qui en mon nom portera à Messieus cest instrument de ma rente: par laquelle j'oblige ainsi tout le Corps de la ville & de sa jurisdiction: de maniere que si de malheur la ville ne me payoir, il est

en ma

en ma puiſſance de me prendre au premier citoyen d'icelle quelque part que je peuſſe le rencontrer.

Cette Cité d'Anvers ne paye ordinairement choſe quelconque à ſon Prince : il eſt vray que quand il eſt beſoing, elle le ſecourt & ſert en ſes affaires largement avec les autres Eſtats du pays de Brabant : Voire quelquefois s eſt elle offerte de ſoy & ſans ſupport des autres, de luy fournir & cent & deux & juſqu'à trois cents mille Ducats : & lors qu elle luy accorde quelquefois (comme elle a fait aſſez ſouvent) quelques impoſts & daces extraordinaires: le Prince outre l'impoſt & aſſiete que la ville en fait ſur le vin, & bieres venant de dehors, le prend encor ſur le pied fourché & choſes ſemblables. La Prince davantage comme Duc de Brabant, a les daces qui ſe levent ſur les denrees qui vont & viennent par mer, leſquels s'appellent la Tolle de Brabant : & lequel dace eſt affermé ordinairement de quatre en quatre ans, & monte communement environ dixhuict ou vingt mille Ducats d'afferme par chaſcune année. Encore leve le Prince en Anvers (comme Comte de Zelande) partie d'un pareil tribut ſur les meſmes marchandiſes de mer : & lequel ſe ſouloit jadis payer en Zelande; mais ores pour la commodité des marchans d'Anvers, on paye icy tous les tributs & gabelles qui ſe recueillent de toute ſorte de marchandiſe entrant ou ſortant par la voye de la mer : mais de celles qui vont & viennent par terre on en paye la dace en autres ports de Zelande: & ce tribut eſt afferme par an de vingt à vingt deux mille ducats. Mais hors ce petit tribut (petit le peux je appeller en eſgard au peu que ſe monte la charge qu'il donne au marchand qui le paye) ny le Prince ny la ville peuvent lever aucune gabelle ſur quelque marchandiſe qui arrive au port ou qui ſorte de la ville d'Anvers par terre: qui eſt pour vray une belle & privilegée immunité & exemption. Le Prince jouiſt encor en Anvers d'une partie des confiſcations & amendis des criminels : puis, il a du Patrimoine, tel qu'eſt le prouffit du lieu où lon bat la monnoye: & la Geole publique qu'il donne à ferme : & autres anciennes proprietez, comme encore il en a par tout la Pays: & ſur lequel propos des rentes & revenuz patrimoniaux & leur generalité il me ſemble que nous en avons aſſez diſcouru.

Daces levees pour le Prince en Anvers.

Grande exemption en Anvers.

Quelle Patremoine du Prince.

Quant à l'ordre & police qu'on tient en Anvers ſur l'adminiſtration de juſtice, on s'y gouverne en cette maniere : Toutes cauſes tant Civiles que Criminelles en leur temps & lieu, viennent devant le ſouverain Magiſtrat en premiere inſtance, ſauf celles deſquelles (comme j'ay dit) ſont de la juſtice du Magiſtrat de la Halle. Or les ſentences de ce ſouverain en matiere criminelle ſont ſans appel, & diffinitives : la où les civiles; bien que (le demandeur donnant caution) ſoient ſoudain miſes en execution ; peuvent neantmoins eſtre receuës & reformées par la Chancelerie de Brabant, où lon les reviſite fort diligemment : & ſi elles ont eſté mal jugées, la partie intereſſée eſt remiſe en ſes droits, relevée de tout dommage, & a icelle les frais & deſpens rembourſez par ſon adverſaire. Au contraire, ſi ſon appel & reformation ſont malfondez, le coulpable ſera condamné aux deſpens, & à une petite amande applicable au Roy, comme Duc de Brabant. Or la difference qui eſt entre Appel, & Reformation eſt telle (poſons cecy pour exemple) des ſentences données à Lyre, ſi aucun en appelle à Anvers, il n'y a point d'execution juſqu'à tant

Seig. d'Anvers iugent en ſouverainete ez cauſes criminelles.

Difference entre Appel et Reformation.

tant que la sentence soit confirme par le Magistrat d'Anvers: mais la sentence donnée en Anvers,& qui se reforme en la Chancelerie,si(comme dict est)le demandeur donne cautione,elle est promptement executee : si ce n'est en chose qui touche l'honneur ou qui ne puisse se reparer.

Procés criminels comme se demeurent en Anvers.

Vierscale lieu des plaids criminels.

Advocats pour ceux qui n'ont point de moyens.

Vn citoyen ne peut estre torturé s'il n'est de grade de Bourgeoisie

Ceremonie à donner la torture.

Comme la sentence donnée contre les criminels.

Ce souverian Magistrat procede comme s'ensuit ez matieres criminelles : le Marcgrave ne peut sans congé du Bourguemaistre de dedans, faire ny constituer prisonnier un citoyen, si ce n'est qu'il le surprist en crime flagrant: & l'ayant legitimement emprisonné,il faut qu'a plus haut il le represente dedans trois jours au Magistrat souverain: & ce Magistrat le fait publier à son de trompe par le vieux Bourg,afin que chascun en soit adverty : puis assemble le Conseil en un lieu ordinaire,appartenant au Prince, qui se nomme la Vierscale, qui est à descouvert, & à portes ouvertes,où chascun peut voir,& ouir,&y avoir accez, ainsi qu'on en use presque par tous ces Pays bas (peut estre) aussi par toute l'Allemaigne. Et la,c est au Marcgrave, ou au Schultet son Lieutenant,en personne de proposer devant tout le peuple,& requerir justice,soit de mort,on de coupement de membre, ou d'autre punition,telle que bon luy semble. Il est permis au Criminel de choisir tel Advocat qu'il luy pluaist, & se defendre, & avancer son innocence,par tout moyen à luy possible ; & quand bien il n auroit pont d argent, si est-ce que pour cela il ne se verra sans support,y ayant des Advocats pour cest effect,qui ne luy faudront ny manqueront. Si ce dequoy il est accusé n'est de grand effect,il sera soudain eslargy & delivré,mais avec condition de se representer toutes les fois qu'il sera appellé ; & apras cela le procez est poursuivy & mis à fin tout à loisir: que s'il n'y a point de fondement en l'accusation;l'Officier,qui le poursuir,est condemné aux despens. Si le fait,dont le Criminel est charge, est grief,le Marcgrave requiert qu'il soit mis à la torture : qui si les Iuges l'accordent,il faut que la Bourgeoisie,informée du fait,y donne aussi son consentement;& l'approuvant,elle degrade le Criminel du tiltre de Citoyen. Et font cecy les Bourgeois avant que ce coulpable soit livre ez mains du bourreau, qui est celuy qui,en ces cartiers, fait aussi l'office de donner la geine & torture. Ce neantmoins le Margrave ne peut luy faire donner la question qu'en la presence de deux Eschevins pour le moins: ny le tenir au tourment sinon,autant qu'il plaist à iceux Eschevins. Si le prisonnier confesse le crime,soudain il est mene hors de prison,vers un vieil pont affin que là,devant le peuple,il maintienne & confirme ce qu'il a confesse en la torture: s'il la confirme & maintient,il est ramene l'endemain (ou quand il plaist & semble plus commode aux Seigneurs)à la Vierscale,& la un des Secretaires,comme Greffier du criminel,lit tout haut cette confession: icelle lieuë,le Magistrat ayant bien & deuëment,selon que le cas le requiert,examine le fait,(mais il faut que les opinions des Seigneurs soient d'un accord mesme, car autrement n'y auroit rien de fait) il donne la sentence;& c'est le Bourguemaistre mesme qui la prononce clerement & hautement. Et icelle recitée(quelle qu'elle soit il faut que dedans vingt & quatre heures le Marcgrave la face executer aux despens du Prince. Il est vray qu avant que la sentence soit prononcée , le Marcgrave peut composer avec le criminel à quelque somme de deniers, si ce n'estoit

n'estoit que le cas fut enorme, & du tout extraordinaire & detestable : & de cette composition les deux tiers viennent au Prince, & le reste est pour le Marcgrave. On n'use de tant respects à saisir au corps un estranger, qui n'est domicilé en la ville: & n'est on si ceremonieux à les conduire à la question. Il est vray qu'au reste on fait tout ainsi qu'à l'endroit des citoyens: & que tout proces criminel est depesché bien tost ordinairement. On ne permect point que les corps des executez par justice soient mis en sepulture; si ce n'est à d aucuns, à qui lon faict grace, ou à d'autres pour de l'argent: & les biens de tous ces justiciez, soit pour heresie, ou crime de Majesté, ou vol, ou meurtre, ou autre crime quelque ce soit, sont tous confisquez ; encore qu'il ait des enfans ; lesquels ne jouissent sinon de ce qu'ils pourront avoir du costé de leur mere. En Anvers on observe ez causes criminelles, la franchise par toutes les Eglises Convents. Il est vray que si le crime est vilain, & execrable; il faut que le criminel tasche de sauver sa vie en autre part.

Corps justiciez privez de sepulture

Biens des justiciez sont confisques en Anvers.

Quant au civil, nul citoyen ny estranger domicilé, & se tenant en Anvers, peut estre faict prisonnier, ny ses biens estre saisis, ny arrestez, & sequestrez pour debte, sans avoir esté ajourné premierement devant le Magistrat: & si on n'y procede par cest ordre, & voye ordinaire, le crediteur fait ajourner par un Sergeant son creancier devant le Magistrat ordonné pour telles causes : & la, soit par escrit, ou verbalement en langue Flamande, par un Advocat, ou Procureur, on s'enquiert de luy sur cest affaire : Si le demandeur a cedulle de la main du debteur, ou autre document, contract, & preuve manifeste, iceluy debteur sera condamné sur le champ a payer ou consigner la somme doint il est question: & ainsi condemné, on luy donne quelque petit terme pour satisfaire. Que s'il y faut, on met deux ou trois hommes (qu'ils appellent Coleuvres) en san maison, pour estre les gardes de ses biens, affin qu il ne les transporte ailleurs : Et ainsi on l'attẽd dix ou douze jours pour voir s'il payera: ce que ne faisant, l'Amman va ou envoye quelqu'un pour inventorier ses meublas lesquels, quelque peu de temps apres on vend a l'Encant publiquement, le tout aux despends du debteur: & si les meubles ne suffisent pour satisfaire a la somme deuë, on vend aussi tost, & avec bon ordre ce qu'il a de biens immeubles; & ceux-cy n'y attaignans, c'est lors qu on le saisit au corps, & qu'on l'emprisonne: Il est vray qu on ne peut emprisonnier un citoyen, jusqu'a ce que manifestement on voit qu'il est sans moyen de pourvoir satisfaire: & tout ainsi en est il de l'estranger arresté, habitans & domicilé en la ville, si ce n'est que ce fust quelque fugitif. Mais l estranger qui ne tient maison ny chambre louée, peut a toute heure, & de nuict & de jour, & par tout (sauf en l'Eglise ou ez maisons esquelles de tout temps y a franchise) estre saisy au corps, & mené en prison. Au bout des trois jours de son emprisonnement (car autrement il seroit eslargy) s'il offre en jugemẽt le payement, on s'il donne caution de se representer a Iustice, il est delivre de sa prison, ayant donné caution suffisante : & de la en avant il pourra proceder, & poursuivre sa cause le Iuge ordinaire: mais si les procez ne sont clers, & les matieres fort liquides ez actions civiles, les affaires sont tirez en longueur, & en est la despeche, & expedition fort tardive. Au reste, il faut que disions quelque mot d'aucuns autres statuts, & coustumes particulieres, & qui sont mieux de la substance, & plus

Comme on procede en matiere de debtes.

Comme on peut saisir au corps un citoyen.

Privilege pour l'estrager.

plus neceſſaires à l'eſtat, & police, & converſation entre les citoyens; & deſquelles on uſe en cette ville pour le bien, prouffit & commodité du public: & par leſquelles nous parviendrons avec grande utilité, & à plein à la cognoiſſance du gouvernement & conduire de l'eſtat de cette ville.

Couſtumes d'Anvers.

La femme & enfans preſerez au criditeur.

En premier lieu, un citoyen, ou habitant d'Anvers ne peut faire mettre en priſon, ny ajourner ou ſaiſir les biens d'un ſien concitoyen, ou autre habitant en la ville hors icelle ville, ſans grandes peines: ſi ce n'eſt que l'autre fuſt quelque vagabond, fugitif & ſafranier, qui euſt prodige tout ſon avoir.

Vn citoyen ou eſtranger venant à faire banqueroute en Anvers, ſa femme retire ſon douaire avant qu'on touche aux biens du mary; apres elle, ou ſes enfans la repreſentans, ſont preferez au crediteur; le Prince, & la ville & du reſte on le depart aux crediteurs chacun ſon eſgalle portion. Que ſi un des crediteurs refuſe de s'accorder avec ce ſafranier quoy que les autres y ayent conſenty; pour obvier à pluſieurs & grandes meſchancetez qui ſe commectoient; on ne peut contraindre ce crediteur, ains faut le contenter aumoins avec le temps & en luy donnant caution pour la debte.

Le pere n'eſt obligé pour le fils ny le fils pour le pere

Droit d'ainneeſſe ez fiefs.

Biens feodaux comme partiz en defaut d'enfant.

Baſtards par qui legitimez.

Comme un baſtard peut teſter.

Baſtard n'entre en ſucceſſion avec les legitimes.

Le pere n'eſt aucunement obligé pour les debtes du fils, ny le fils pour le pere, encore qu'il ne ſoit point emancipé: car l'emancipation ne ſe practique en ces cartiers, ainſi qu'on fait en pluſieurs endroicts d'Italie. Les fils & filles ſuccedent icy au pere & mere egalement, ſauf ez fiefs, deſquels la maiſon principale, & le droit de juſtice, avec les deux tiers du reſte des biens, parviennent à l'aiſne pour ſon droit de primogeniture; & le tiers qui reſte, eſt party entre les autres enfans maſles, ſans que les filles y puiſſent pretendre choſe quelconque. Que s'il n'y a point d'enfans, les biens feodaux, acquis par le mary & la femme, ſont departiz par moitie aux parents de l'un, & de l'autre; ſauf que l'uſufruit en demeure de la part du mort à celuy qui luy ſurvit, qui en jouiſt le reſte de ſa vie. Et ſi le defunct eſt endebte, il ſuffit au crediteur de faire convenir l'un des heritiers, lequel que bon luy ſemblera, pour le payement de la ſomme entiere a luy deuë, ſans qu'il luy faille courir apres les autres: leſquels s'en accorderont puis apres entre eux. Le pere ne peut ſuffiſamment, ſans l'authorite du Prince, legitimer un ſien fils baſtard: & cettuy legitime, evite pluſieurs incommoditez; l'une, & la principale deſquelles eſt, que s'il meurt ſans enfans, il peut teſter (car par les lettres de ſa legitimation luy eſt encor ottroye le privilege & puiſſance de faire teſtament) & laiſſer ſes biens a qui bon luy ſemble: & la ou il ne teſte point, ſa ſucceſſion eſt de droit recueillie par ſes plus proches parents. Que s'il n'eſtoit legitime, il ne ſçauroit diſpoſer de ſes biens, & ſes parents n'eu ſçauroient heriter, ains ſeroient au Prince par droit d'Aubene. Neantmoins quelque legitime que ſoit un baſtard, ſi n'entre il point en concurrence de partage avec ſes freres & ſœurs, ez biens & ſucceſſion de ſon pere; & n'a rien autre cas que ce que ſon pere luy laiſſe expres, & a part en ſon teſtament. Voire ſelon les couſtumes de ce pays, il ne peut exercer, ny tenir eſtat ny office de conſequence: bien que ſouvent la vertu achemine quelques baſtards aux degrez d'honneur & preeminence: là ou un fils baſtard d'une femme, qu'elle aura engendré par amourettes, eſtant fille ou vefue, &

pourveu

pourveu que ce n'ayt pas esté avec un homme marié,ny un religieux; un tel fils, dis-je,entrera en la succession de tous les biens meubles & immeubles,& feodaux avec freres & sœurs,quoy que legitimes, & avec pareil droit & actions que s'il estoit nay de mariage loyal & legitime. Et ainsi est il pratiqué par tous ces Pays-bas appartenans au Roy d'Espaigne,sauf à Louvain: d'autant que là ils tiennent que la femme ne peut faire des bastards à leur prejudice,que par les moyens sus-alleguez. Vn bastard ayant des enfans,encor qu'il ne fut legitimé, laisse l'heritage libre & paisible à ses enfans.

Bastards des femes entrent en la succes sion de leur mere.

Pour obvier à la fraude & malice des hommes, & à d'autres inconveniens, on ne peut vendre ny engager les biens immeubles,ny en contracter en sorte aucune,que par le moyen des instruments& contracts passez au moins devant un Eschevin,& un des Secretaires de la ville,qui representent le corps d'icelle, & qui les escrivent ez Registres publics.Et à fin de proceder sagement en l'achapt de ces biens immeubles,on use de bon & soudain ordre; de sorte qu'en quinze ou seize mois pour le plus, l'achepteur ayant faict tout ce que de raison ez ceremonies de l'achapt, est asseuré de ce qu'ils a conquis;sans que de là en avant on luy puisse mettre en compromis ny quereller ou demander chose quelconque. Et par le moyen de ce bon ordre & le vendeur trouve soudain ou faire argent: & l'achepteur asseure facilement son acquisition, sans qu'il luy faille ny pleige ny caution, ou autre respondant pour la piece à luy alienée;ainsi qu'il advient en plusieurs autres Provinces. Mains les biens meubles pour faciliter les affaires,comme sont marchandises,obligations, & cedules de main de Notaire, peuvent estre venduz,engages &contractez en quelque maniere que ce soit,ou par escrit particulier,ou par contract public,ainsi que semble bon aux parties contractantes.

Enfans des bastards sont heritiers de leur pere. *Ceremonie pour vendre un bien en fonds.* *Vente des biens meubles libre.*

On dresse icy diversement les contracts de mariage selon que les parties s'en accordent entre elles. Premierement lors que le pere ou la mere marient leur fille,ils donnent à leur gendre quelque somme de deniers comptans pour son dot à bon compte: sans que pour cela la fille soit forclose de l'espoir de venir à leur succession. Apres le trespas du pere & de la mere,cette somme comptée & rabatue(sauf les fiefs,ainsi que dit est)l'heritage est esgallement party entre les fils & les filles. Semblablement hommes & femmes jouissans de leurs droicts,font aussi les contracts de mariage entre eux,ainsi que bon leur semble. Il y aura tel homme riche, qui constituera quelque somme de deniers de douaire à sa femme, en cas qu'il vienne à mourir devant elle, & ainsi le mary mort,elle ne peut esperer rien autre cas que cecy,& ce qu'elle porta de dot en son mariage: & le mesme fera la femme à l'endroit du mary, & avec condition pareille. Que s'ils ne pactisent point de cette sorte (ainsi qu'en advient entre plusieurs) celuy qui survit, emporte la belle moitié des biens meubles, & des conquests, tant meubles qu'immeubles;reservé les fiefs (desquels est dispose en la forme que dit l'avons;) & l'autre moitié vient aux enfans: & n'y en ayant point, les plus proches parens du mort, & ayans cause, recueillent cest heritage. Sont encore mises en partage toutes les maisons & heritages, contenuz au terroir & Banlieuë d'Anvers, jusques

Forme de contracter mariages en Anvers. *Constitution de douaire.* *Communauté de biens entre le mary et la femme.*

juſques aux bornes cy deſſus alleguées: comme encor les rentes tant d'un coſté, que d'autre alienées, ſoit pour rachapt, ou vente, ou eſchange. Mais les rentes & autres biens immeubles, non alienez par telle voye, faut que reviennent entieres à la partie, dont elles eſtoient ſorties: ſi ce n'eſt que les couſtumes des lieux portent autrement, ou que ces biens fuſſent aſſis hors la Banlieuë ſuſditte d'Anvers. Il eſt vray que le ſurvivant, ſoit mary, ſoit femme, a quelque advantage en ce partage des meubles; d'autant qu'il a une levée de tous les meilleurs habillements, anneaux, chaiſnes, & autres joyaux qu'il porte les jours des bonnes feſtes: en outre, luy demeure un lict bien garny, & quelque nombre de tout le meſnage apartenant à une maiſon. Et en ſomme, il emporte une piece de meilleures, voire, & de la vaiſſelle d'argent, s'il en a, une piece ou deux; pourveu qu'il ne ſurpaſſe certain poids à ce prefix, & limité: le mary a en outre ſon cheval, avec toutes les armes, propres à deffendre ſa perſonne, & ſans eſtre mis en l'inventaire: auquel depuis faut que ſoient compris tous les habillements, hardes & joyaux, & du mort & du vivant, avec les immeubles; & comme tels (ainſi que dict eſt) on les vend à l'encant, & au dernier encheriſſeur. Davantage ſi le ſurvivant (ſoit homme, ſoit femme) ſe remarie, & qu'il ait d'autres enfans, lors qu'il viendra à mourir, cette ſienue part ſera lors diviſée, & departie entre tous les enfans, tant du premier, que du ſecond lict, maſles & femelles, & par portion eſgale.

Privilege des ſurvivans ez partages.

Femmes obligées aux debtes des marys ez Pays bas.

Les femmes ont en Anvers plus de privilege qu'en autre part de ce pays: entant que par toutes les autres contrées, & villes, les femmes ſont obligées aux debtes de leur marys, comme le marys à ceux de leurs femmes, ſans qu'il y ayt aucune exception; ains paſſent ſous cette loy auſſi bien le Noble, que le Roturier. Mais en cette ville d'Anvers, ſi la femme ne fait trafic de marchandiſe, ainſi que font plusieurs par deça, elle n'eſt tenuë aux debtes de ſon mary: là où le mary eſt obligé à ce que doit ſon eſpouſe, ſoit que ces debtes ayant eſté faicts avant, ou apres qu'ils ſont mariez enſemble.

La femme ne s'oblige en Anvers pour ſon mary.

Il eſt vray que la femme ne peut s'obliger, ſi elle n'eſt authoriſée de ſon mary, ſauf celles qui exercent librement le trafic de marchandiſe, & qui acheptent, & vendent hors de leur boutique. Que ſi elle veut s'obliger pour ſon mary, encor faut il qu'elle aye un tuteur du corps de la Iuſtice; lequel avec le mary, & devant le Magiſtrat, conſente à cette obligation: & ſi elle n'eſt point mariée, & luy ſoit force de s'obliger pour ſes affaires, il luy convient encore avoir un tuteur de Iuſtice, & que devant la Iuſtice elle s'oblige.

Ceremonie quand la femme s'oblige pour le mary.

Le citoyen prenant femme, ſoit du pays ou d'ailleurs, & en quelque lieu que ce ſoit hors d'Anvers, ſans le congé du Bourguemaiſtre, perd tout ſur l'heure & immediatement ſon droit de Bourgeoiſie; & vint il dez l'endemain ſe tenir en la ville. Or quelques loix & ordonnances, faites à divers temps, & diverſement par le Prince, ſur les frais des nopces; ſi eſt-ce que chaſcun ſelon ſon rang, les fait trop ſomptueuſes, & magnifiques, & où aſſiſtent ordinairement, l'eſpace de trois jours, les parents, & amys de ceux qui ſont mariez enſemble. L'eſpoux eſt bien veſtu mais mieux encor l'eſpouſée, changeant d'habillements tous les trois jours, & iceux enrichiz de riches & gentils orne-

Nō permis au citoyen ſe marier ſans congé hors la ville

ornements de passementerie,& autre ouvrage. Que s'il advenoit que ces mary & femme vesquissent ensemble cinquante ans,au bout de cest espace,ils celebrent derechef leurs nopces en grand joye,& passe temps: & de mesme en usent les Prestres & Religieux,s'ils vivent 50 ans,apres avoir chanté leur premiere Messe: car ils la rechantent avec pareille ceremonie,& feste,appellans ce jour leur Iubilé.

Comme on se gouverne ez mariages.

Iubilé des mariez & gens d'Eglise.

Ils se festoient,& banquettent ez couches des femmes,& aux baptisailles de leurs enfans: & tant le parrin: que la marrine font de beaux presents à l'accouchée: & elle relevée leur dresse aussi un beau & magnifique festin. Mais ce qui est en cecy à considerer,est que ces gens prennent souvent pour Comperes & Commeres leurs Peres,Meres,Freres,& Sœurs,& jusqu'à leurs propres fils & filles: ce qui semble estre plus fondé sur l'usage & coustume du Pays,que sur l'authorité Ecclesiastique. On y celebre encor fort somptueusement les convois, & obseques des morts,y faisans de grandes aumosnes: & le corps mis en terre,& mis à fin les derniers devoirs & offices de l'enterrement: pour oster cest ennuy & melancolie,on dresse un beau festin,& splendide bancquet aux parents, & amys plus chers & familiers,qui se seront trouvez aux obseques & funerailles: estant presenté aux autres assistans un pot de Vin,& un plat de Riz bien cuit, & bien assaisonné.

De mesme en use l'on en France.

Funerailles somptueuse en Anvers.

Si un citoyen est avec sa femme & famille,hors de la Baulieuë d'Anvers l'espace de six sepmaines,sans le congé du Bourguemaistre; c'est sans doute qu'il perd son droit de Bourgeoisie: mais un homme qui n'est point marié, peut aller ou bon luy semble & aussi long temps qu'il luy plaist,sans demander licence,& sans qu'il encoure perte ny dommage.

Non permis aux citoyens se tenir long temps hors la ville.

Voire mesme un citoyen,allant se tenir avec sa femme & ses enfans hors la ville, perd ses privileges & Bourgeoisie,s'il ne se declaire estre des citoyens de dehors: entant qu'il y a de deux sortes de Bourgeois; à sçavoir de ceux de dedans,& ceux de dehors;touts lesquels jouissent de mesmes privileges. Se declairant Bourgeois de dehors(pourveu qu'il ne se tienne hors du cartier d'Anvers, ou du Marquisat du Sainct Empire) est tenu & obligé, de venir prendre le Sacrement à la ville tous les ans une fois & de payer demy escu au Thresor public: & ainsi il, peut jouyr sans nul sien prejudice, & inviolablement de ses privileges.

Deux sortes de Bourgeois en Anvers.

Vn citoyen, ou bien qui est naturel du pays, (cecy ne s'estend sur les forains & estrangers qui en sont francs) s'estant tenu plus d'un an hors d'Anvers; s'il part pour s'en aller habiter en autre ville de Brabant; faut que paye au thresor commun cinq pour cent de la valeur de tous ses biens immeubles. Que s'il sort de Brabant,il paye au double,qui est dix pour cent: si ce n'est qu'il aille se tenir en aucuns lieux privilegez,& qui sont exempts de ces peines,& amandes: & tels sont Lire,Berghe,Breda,Middelbourg de Zelande,& autres villes.

Tribut payé par le citoyen de dehors.

Nul estranger peut exercer art aucun en Anvers,si premierement il n'est fait citoyen & bourgeois de la ville,& pour l'estre n'y faut guere grand frais ny ceremonies,& est la chose ainsi practiquée: Cest estranger s'en va à la Vierscale à certain jour deputé,& avec luy quelque nombre de bourgeois, pour tesmoigner de sa loyauté, & preudhom-

Comme un forain est receu Bourgeois en Anvers.

preudhommie, & le dire digne d'estre receu : & lors cettuy en presence du Magistrat & du Marcgrave, ou son Lieutenant, fait le serment de fidelité au Duc de Brabant, comme à Marquis du S. Empire: promectant de loyaument ayder, garder, & deffendre en compagnie de Bourcgrave, & autres bourgeois, la cité, & son domaine, & Seigneurie : ce que faict, il paye six escus au public : & puis ayant donné quelque chose au mestier, duquel il est, pour son droict, il exerce son art, & jouïst des Privileges de la ville, tout ainsi que les autres citoyens, manans, & habitans d'icelle : sauf toutesfois que quiconque n'est natif d'Anvers ou au moins du pays de Brabant, quelque bourgeois qu'il soit, il ne peut parvenir à Magistrat aucun d'importance: trop bien y auront lieu leurs enfans, mais ou en cette ville pour le moins en Brabant, entant que de quelque basse condition qu'ils puissent estre, si est-ce que par le moyen de leur vertu, ils peuvent attaindre aux plus hauts degrez d'estat d'honneur, & de dignité & gouvernement.

Serment de celuy qui est fait Citoyen.

Nul estranger appellé aux estats d'honneur en Anvers.

En la Cité d'Anvers y a assez d'Escoles avec des hommes sçavants pour instruire la jeunesse aux bonnes lettres, entre lesquels est fort celebré & renommé Iosse Welare de Verrebrouck, qui est tres-docte ez langues Latine, Grecque, & Hebraique: & lequel a d'autresfois esté mon Precepteur, auquel je doibs honneur & reverence. Il est vray que l'ordinaire de cette ville, & de tout le pays, est que dez que les enfans ont quelque bon commencement aux lettres, & que lon voit qu'ils poursuyvent leurs estudes, on les envoye à Louvain, ou à Paris, & ailleurs en France, ou en Allemaigne, & en Italie.

Escoles en Anvers.

Enfans d'Anvers envoyez loing aux estudes.

Il y a encore, tant icy, qu'ez autres bonnes villes du Pays, diverses Escoles, esquelles on enseigne la langue Françoise aussi bien aux filles, qu'aux masles: de sorte que & l'apprenant à l'escole, & par l'usage & frequentation des estrangers, elle s'y rend si familiere, que en peu de temps on la parlera par tout, presque aussi bien, que si elle leur estoit naturelle. Il y a encores des maistres qui apprennent l'Italien, & l'Espaignol: ce qui faict voir, en toutes sortes, que cette ville doibt estre le commun pays de toutes les nations Chrestiennes, si elle ne change de forme de vivre, & n'altere sa presente condition.

Escoles de langue Frãçoise en Anvers.

Le susdit Scribanius recite qu'il y a eu en la ville d'Anvers plus de 150 Escoles, domiciles vernacles de toutes Sciences & langues: Dont la plus part des habitans avant qu'avoir mis le pied hors des portes parlent diverses langues : ce qui n'est pas seulement tresfamilier aux hommes, mais aussi aux femmes.

Orig. Antwerp. cap. 8.

Cette ville a outre ce, plusieurs autres bonnes loix, & polices, & façons de faire particuliers; que pour n'estre trop long, je laisse en arriere, disant seulemẽt, que pour obvier au feu se prenant en quelque lieu, on y use de grande pourvoyance, & sagesse; affin que les bruslemens ne soient nuisibles : veu que, de nuict principalement, on faict bonne garde par toutes les ruës, & autres lieux publics: empeschans, par mesme moyen, que les voleurs ne puissent ouvrir les maisons, & crocheter les boutiques : de sorte que par toutes ces considerations, on peut manifestement juger & comprendre, qu'outre le fondement asseuré & ferme de la liberté, & de la tranquillité du peuple, cette

Guet en Anvers pour le feu & pour les voleurs.

ville jouiſt d'une ſorte de gouvernement (pour vray) bien dreſſée & diſpoſée : pourveu qu'on la gardaſt & obſervaſt ſi bien que la choſe le requiert & merite.

On n'a point couſtume ny en Anvers, ny en tout le Pays (ſans grand beſoing) ainſi qu'on en uſe en Italie, & en d'autres Provinces, de faire le denombrement, ou ſçavoir le compte des habitans, & citoyens d'icelle : toutesfois j'ay calculé diligemment, & faiſant un compte curieux j'ay trouvé qu'en Anvers pour le preſent y a pres de cent mille perſonnes: & eſtans ſur ce diſcours, il nous vint en fantaſie, & au deſir, de ſçavoir quel nombre il y peut avoir d'hommes de faict & apres à porter armes: ce que ayans conſideré, & bien calculé, nous avons veu premieremēt, qu'il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes : puis le nombre des Preſtres & Religieux y eſt grand, mais tres-grand celuy de l'enfance : & ainſi le tout bien conſideré, je n'y trouve que quinze mille hommes propres à la guerre, en prenant l'aage de dixhuict juſques à ſoixante.

Charles Scribanius par nous cy deſſus allegué, traitant de la frequence du peuple d'Anvers, eſcrit ainſi : Ie trouve les ans eſquels la ville d'Anvers a eſté le plus frequentée, avoir eſté, l'an cinquante ſix, et les ſuyvants, juſques à l'an ſeptante sept. Les habitans de la ville surmontoient le nombre de Cent mille. Je prendray pour preuve de cecy le nombre tiré hors de l'ancien Regiſtre de l'an 1568. Furrent nombrez en ceſt an au premier cartier (qu'ils appellent Wijcken *en noſtre langue) 6239. teſtes de Citoyens: au second 5929 : au troiſiesme 6124 : au quatrième 6512 : au cinquieme 5218 : au ſixieme 5810: au septieme 9627 : au huitieme 6943 : au neufieme 7419 : au dixième 7529 : en l'onſieme 7234 : au douſieme 7164: au treiſieme 8248. Les Testes donques en general estoient 89996. Voyla quant aux Citoyens. Il y avoit icy au mesme an des familles de divers peuples, qui avoyent prins icy lieu de reſidence. Les Teſtes de ceux ci eſtoyent 14985. Il y avoit donc en tout 104981 Teſtes. Et cecy ſans comprendre les mariniers, grand nombre leſquels eſtojet ſur les navieres. Il y avoit oultre ceux ci aux Faulxbourgs 50 mille teſtes, qui avoyent droit de bourgeoiſie, auſſi bien que ceux qui eſtoyent nez dans la ville. Maintenant qui pourroit nombrer les allans & venans? Ze lis qu'es ans CIϽ IϽ XLIX, LVI, LIX, LXI, ont eſté nombrez plus de CC Mille teſtes de Citoyens et d'Eſtrangers. Perſonne ne s'en esbahira, qui penſera, combien il y avoit icy de diverſes Nations, Alemands, Eſpaignols, Portugais, Anglois, Genevois, Florentins, Milanois, Lucains, Piſains, & combien hors des autres villes. Certes hors de l'Eſpaigne ſeule avons entendu avoir demeuré en cette ville quelque fois bien trois cents familles, la plus part puiſſantes, fort riches et opulentes. Que dirons nous de ce qu'à certaines heures du jour, aſavoir à midy & vers le ſoir plus de cinq mille marchants avoyent de couſtume de s'aſſembler à la bourſe ? C'eſt ce qu'il ſen dit.*

Orig. Antwerp. cap. 8.

En Anvers y a plusieurs choses & icelles sans nombre,& dignes d'estre veuës, & considerées, & qui donnent plaisir & contentement; tels que sont la plus part des lieux cy dessus mentionnez : si est-ce qu'il ne sera hors de propos(encor que par cy par là nous en ayõs parlé)de restraindre icy en unChapitre ce qui sera de plus remarquable,& toucher ce de quoy n'a esté dicte chose aucune: affin que les estrangers, arrivans icy ordinairement, soient esguillonnez poussez,pour leur passetemps & soulas,les visiter & contempler plus facilement. Sans que j'entre en la particuliere description de tant de belles & grandes places,ruës,Eglises,Monasteres & autres maison,& jardinages: annoterons en premier lieu,la muraille de la ville,avec grand nombre de boulevards, cavaliers,remparts entrées,& issuës secrettes,& autres cogneuës & manifestes,avec sept excellentes portes, & six ponts, magnifiques: le Chasteau ainsi ouvert,fait de subtile & rare architecture,& selon un bon ordre & industrie propre à une telle forteresse: la Nouvelle ville pleine de tant de brasseriers,puits,forges,& outils à faire des bieres de toute espece: le Port de la ville assis sur une si grosse & profonde riviere, & chargée de tant de navires de toute sorte de portée,& capacité: tant de Canaux qui vous portent d'une & d'autre part vos denrées,jusques en vostre maison: celle Tour tres-haute de nostre Dame, avec tant de singularitez à remarquer: la nouvelle Bourse,& mesme lors que l'assemblée y est plus grande,ou vous verrez un nombre infiny de marchands de toutes nations,chascune en son quartier pour y traicter de leurs affaires : & là ou vous orrez parler en peu de temps avec plaisir,six ou sept langues principales : la Monnoye qui est un edifice Royal ayant diverses forges & lieux, ou lon bat tant d'or & d'argent,& l'emprainct on du nom & armes du Prince. Là verrez vous le Pand & Halles des Tapisseries avec tant de belles inventions & merveilleux ouvrages. Le Pand & Halle des Paintures diversement inventées,& subtilement elabourées: Celle de l'Argenterie & Orfevrerie, ou l'on estalle un grand nombre de riches & magnifiques vases: la Boucherie abondante en chair de toute sorte: & la Poissonnerie qui en tout temps est fournie de toute espece de bon & delicat poisson: & le superbe Palais ou l'Hostel des Seigneurs de la ville. Puis y voit on le tres-excellent & Royal Palais on logis des Osterlins,assis entre deux Canaux en la Nouvelle ville,posé en belle veuë & apparence,comme il se peut voir pourtraict & naifvement representé.

Choses rares qui sont en Anvers.

Riches Halles d'Anvers.


HET OOS TERS HUYS



LA POVRTRAICTVRE DE LA MAISON DES. OSTERLINS.

Verriere de de Crystallin en Anvers.

LE logis ou se retirent les Anglois qui est d'excellente structure, la Retraite ample & bien logeable des Portugais: l'admirable Fournaise ou sont faits les voirres Crystallins de toute sorte, à l'imitation de Venise, & icelle fondée, à grands frais, par Iacques Pasquet Bressan, ornée de fort beaux & grands privileges, tant par le Roy octroyez, que par les Seigneurs de la ville. Moins excellente, agreable & merveilleuse que tout ce que dessus, (outre d'autres moindres estans en cette ville) n'est celle magnifique Imprimerie faite à part de la Boutique, en un corps de logis particulier, & tout propre à cecy, par Christophle Plantin Imprimeur du Roy: l'entreprise duquel est digne de loz & memoire; d'autant qu'on ne sçait point jusqu'à present, on en voye de pareille en toute l'Europe, & ou il y ayt plus de presses, plus de lettres, & diversité de characteres, plus de casses, & autres instruments propres à un art si excellent: & ou tant d'hommes rares, & bien versez là entretenuz, à grands gaiges & salaires, soient trouvez, lesquels travaillent à revoir & corriger les livres en toutes langues (je n'en excepte aucune) soit literales ou vulgaires desquelles on use par toute la Chrestienté: de sorte que le tout calculé en cette maison des Muses, & pour le labeur l'impression, & de ce qui en depend, on employe tous les jours plus de trois cens florins du pays, qui viennent à la concurrence de cent cinquante escuz: chose (sans mentir) illustre & Royale, qui redon de non tant ou prouffit & honneur de l'Autheur loüable d'icelle, ains encor de toute la ville: entant que des livres sortants & bien corrects & bien imprimez de cette maison, on en faict courir grande quantité

Imprimerie magnifique de Plantin en Anvers.

Quelle despence faict Plantin en son imprimerie.

de quantité par tout le monde. Soit assez dict sur ce qui est principal digne d'estre veu & remarqué en cette merveilleuse Cité: sans que je parle du grand nombre de Magasins, & infinite de Boutiques qu'on voit icy, & lesquelles sont fournies, ordinairement, & largement de toute espece de marchandise: tellement qu'il semble que vous soyez tousiours en plein marché, ou à la Foire.

Peu de Noblesse en Anvers.

D'autant qu'Anvers est ville si marchande, il n'y a point aussi beaucop de Gentils-hommes qui s'y tiennent & domicillent: joinct qu'en ces pays par deça la Noblesse se tient d'ordinaire ez Chasteaux de leurs Seigneuries, qui sont hors les grosses villes; desquels y en a bon nombre. Il est vray, qu'encor voir on assez de Gentils-hommes en Anvers lesquels suffisent pour le gouvernement de la ville: veu que (comme dit avons) ez cas de consequence, elle est presque du tout regie par la Noblesse. Mais ne peuvent ces Gentils-hommes non plus que le reste de la Noblesse qui est deça les Monts, exercer le trafic de marchandise: ainsi que font (pour diverses & justes occasions) une infinité de Nobles en Italie, & mesmement à Venize, à Florence, Genes & à Luque. Les maisons & familles Nobles qui sont ores en estre, & plus renommées en Anvers; sont celles qui s'ensuyvent.

Ville d'Anvers regie par la Noblesse.

Gentils-hõmes deça les morts ne peuver exercer marchandise.

En premier lieu (sans que je m'arreste de si pres à la preseance ny honneurs des races) nous mectrons la maison de Lire, de laquelle sont issux des hommes vertueux & renommez en grand nombre: & entre lesquels depuis l'an 1201, j'en trouve de fort fameux & segnalez, tels que furent Antoine, Guillaume, Henry, & Arnoult freres; & tous Chevaliers de l'Accollée, & aux Esperons dorez. Et n'a pas long temps qu'en mesme saison, il y avoit trois freres de cette maison, ayans les trois plus grandes & principales dignitez de cette ville: a sçavoir Artus (qui estoit l'aisné) Chevalier excellent, qui fut Bourguemaistre; duquel l'authorité & faveur envers le peuple estoit si grande, que presque il commandoit souverainement & a baguette sur toute la ville. Nicolas le second estoit Marcgrave; & le dernier, nomme Guillaume, exerçoit l'estait d'Amman, & ces deux encor hommes vertueux, & se ressemblans de telle sorte l'un l'autre & de vilage, & de proportion de corps, & stature, qu'a peine les pouvoiton discerner: & n'aguerre fut de cette famille Iean illustre Gentil-homme, & grand Capitaine. Apres ceux-cy nous faut mectre Berchem.

Maisons nobles d'Anvers.

Famille de Lire.

Vrayement Berchem est une maison noble & ancienne, descenduë (ainsi qu'on dict) de l'illustre fammille des Bertholds, jadis Seigneurs de Malines: & en cette race y a tousiours eu des hommes de valeur, tel que n'ogueres estoit Constans; lequel pour le haut renom de sa reputation, fut en grand credit pres la persone de l'Empereur Maximilian premier du nom. A present entre autres des Nobles de cette maison, est Henry Seigneur du beau village de Berchem, voisin de cette ville, Gentil-homme docte, & de reputation; lequel a esté souvent Bourguemaistre: & mesme son frere Iacques, & Iean issuz de mesme estoc, sont Gentil-hommes bien qualifiez.

Famille noble de Berchem.

La famille d'Imersel sortie de celle de Lire, sus-alleguée, est noble & de marque: en laquelle vit maintent Iean Seigneur de Boudry, & Marcgrave d'Anvers, Gentil-homme fort honorable.

Maison noble d'Imersel.

Vrsel. Le sang d'Vrsel est fort noble,& la maison ancienne,y ayant tousiours en honnorables Gentils-hommes : & à present y est Lancelot,Gentil-homme fort sage,& de reputation; lequel dez son jeune aage & en saison difficile & turbulente,a esté Bourguemaistre en cette ville,& dedans & dehors,avec honneur & anthorité non vulgaire. Au pere succeda(entre autres plusieurs enfans)Renier homme sçavant& de memoire fort heureuse,& subtil jugement:lequel quoy que jeune a souvent esté Eschevin,& Ambassadeur pour la Partie vers le Roy Catholique:& maintenaut est il Thresorier de la ville.

Schoonhoven. Schoonhoven est vrayement famille noble , descenduë d'Arschot,de laquelle est à present Iean , qui fut, 'il y a quelques années , Marcgreve de la ville,& à present est Bourguemaistre de dehors , comme Gentil-homme bien honorable.

Werve. Werve est maison bien noble,de laquelle sont sortiz plusieurs Conseillers fameux & de qualité,& n'agueres estoient en bruit Gerard,Iean,& Artus freres,& tous trois Chevaliers,& qui ont esté Bourguemaistres l'un apres l'autre: & peu de temps apres,& presque en mesme saison on veit Gerard Bourguemaistre, Art son frere Amman,& Guillaume,qui vit encore,estoit Marcgrave:bien que depuis pour vivre en repos il ayt renoncé son estat, & tous lesquels furent Chevaliers honorables & cheris du peuple. Vit encore,de cette race, Theodoric homme vertueux,qui a esté Bourguemaistre:& Simon son frere,homme fort estime, qui fut depuis Marcgrave.

Halmale. Halmale est une race noble,& vrayement issuë de bon estoc & souche : en laquelle vivoit n'aguerre Guillaume qui estoit Amman , & qui avoit souvent administré l'estat de Bourguemaistre,comme Gentil-homme de grand renom:& le fils duquel(nommé Iean) est aussi orné de bonnes qualitez , & grand rechercheur de Genealogies,d'Armoiries,& du succes des maisons nobles;& son neveu Henry faict;avec louange , & ayant bien estudié,une mesme & semblable profession.

Roccox. Roccox est pour certain maison memorable , de laquelle entre autres , vit pour le present Nicolas Chevalier docte & vertueux,qui a esté souvent Bourguemaistre,avec honneur & authorité , plaisant au Roy,& plus encor au peuple.

Sterck. Sterck est une race honorable,venuë du Liege de bon parents:en laquelle est de present Godmart,qui a estéContrerolleur en la maison de l'Empereur Charles cinquiesme dez sa jeunesse , & qui estoit chery de sa Majesté:ores il est Amman en cette ville;estant Gentil-homme genereux & magnanime, sçavant & bien disant,& versé en diverses langues.Son fils André est homme de marque,& valeureux fait militaire.

Stralen. Stralen est une famille honneste, venuë icy de Cologne Agrippine : en laquelle vit maintenant Antoine Seigneur de Mercxem,& Dambrugghe, qui sont deux beaux villages voisins de cette ville ; il est Chevalier de grands maniements;& a plusieurs fois esté Bourguemaistre : & durant ces derniers guerres, il fut Commissaire general des guerres pour tous les Estats des Pays-bas , au grand contentement de chacun. Il a son frere nomme Iean,Gentil-

homme

homme bien qualifié,qui a eu depuis beaucoup des charge honorables.

La maison de Schets vient de Maestricht, & de parens & majeurs honorables, & laquelle à present est noble & puissante:& en laquelle estoit n'aguerre Erasme homme instruit aux bonnes letters & de grand esprit & jugement, qui laissa trois fils fort honorables: L'aisné eut nom Gaspar Baron de Wesemale, Seigneur de Grobbendonck,& d autres Seigneuries,& Thresorier general pour le Roy de tous les Pays bas ; tres-bien versé en l'une & l'autre langue, grand Poëte;en somme,non moins orné de vertu & sçavoir,que d'estats & de richesses. Le second est Melchior Seigneur de Rumpst,de Willebroeck,& autres Bourgades voisines,homme vertueux & expert en l'Arithmetique : Le troisiesme est nommé Bolthasar, Seigneur d'Hoboock,assez lettré & bien versé aux Mathematiques. *Schets.*

Et pour les derniers,je mettray la maison de Vander Heiden, en laquelle est Iacques,homme docte,sage & de reputation;& lequel bien que jeune, estoit Bourguemaistre en cette ville lors que je mectois fin & la derniere main à cette descriptiō l'an 1566,qui a aussi un frere nommé Iean,homme d'honneur,& de bonne renommée. Vous avez encor icy Iean vander Meere docte & vertueuz;Conrard de Vaille & autres Gentils-hommes honnestes & de qualité; que pour present je laisse à nommer,pour n'estre trop long:comme aussi j'obmets les maisons & familles tres-nobles de Draeck, Pots & autres,qui ont defailli de souche ; & desquelles neantmoins sont issuës plusieurs de celles qui vivent au jourd'huy,& que cy dessus nous avons descrittes. *Vander Heiden.*

Et entre autres tels hommes illustres de toute faculté,& profession qui sont sortiz d'Anvers,& qui y sont encor;on y a veu n'agueres, & de fresche memoire entre les Prelats Maistre Pierre Vorstius Equesque d'Acqua Pendente en Toscane,& digne Auditeur de Rote à Rome,avec attente & espoir de parvenir à avoir un Chapeau rouge de Cardinal ; comme pour ses vertuz & les services faits à la Court de Rome, il meritoit, s'il ne fust si tost decedé: & toutesfois il mourut en l honneur de Nonce de Pape en Allemaigne. Pour la profession des armes est sorty d'Anvers Constans de Berchem Gentil-homme tres-valeureur,& qui pout cela fut fort en grace envers l'Empereur Maximilian premier de ce nom. Et n'a pas long temps que vivoit Iean de Lire Capitaine fameux;& pour ce fort agreable & familier de l'Empereur Charles cinquiesme. Au gouvernement de l'estat la ville d'Anvers a donné, n'a pas long temps, Maistre Iean Vorstius pere de l'Evesque sus-allegué;lequel pour sa vertu parvint à ce haut & digne degré de Chancelier de Brabāt. Cette ville a veu encor François van Delphe Gentilhomme vaillant & docte;lequel ayant obtenu en son pays tous les degrez d'honneur & premince,fut envoye par l'Empereur Charles, Embassadeur en Angleterre,pour affaires de tres-grande consequence: le fils duquel nommé Edouard,est & bien lettre,& orné de vertu. D'avantage Anvers a mis en lumiere des hommes faisans simplement profession des lettres,tels qu'ont esté Pierre Gilles,tres-grand amy & familier d'Erasme de Rotterdam: Ioachim Fortie de Ringelberch: Adrian Ariville: Arnoult Corck,& Iean son fils,hommes tres-sçavans & grands Philosophes. Est sorty aussi d'Anvers, Daniel Bomberghe, homme sçavant & bien *Hommes sçavants en Anvers.*

versé en Hebrieu : le fils duquel, nommé Charles, est docte & studieux, comme encor l'est son neveu Cornille : lequel semble que soit le premier, qui en ce pays ait fait imprimer des livres en Hebrieu. Et en fin on peut dire qu' Anvers a eu Cornille Graphée Poëte tres elegant, & homme bien versé ez lettres humaines, bon Musicien, & sçachant plusieurs langues : & lequel bien que natif d'Alost, si estoit il citoyen d'Anvers & Sceretaire de la ville, en laquelle aussi il a voulu vivre & mourir : le fils duquel Alexandre nay en Anvers, & Secreatire de ville, suit pas a pas la trace du pere, en la cognoissance du sçavoir, & en un grand jugement & subtilité d esprit. Et à present, outre le Chancelier Scheif, parvenu à si haut degré par sa vertu ; & outre le Conseiller Maes, Schets, les deux Gilles, & autres ja alleguez & nommez ; est aussi en Anvers Estienne Stratius Docteur en droict, & homme sage & de bon jugement. En Anvers est d avantage Iunius de Ionghe, fort docte & lettré, qui a depuis exercé l'estat de Bourguemaistre, & autres degrez de grande dignité en cette ville. Y est Abraham Ortelius, homme sçavant, & excellent Mathematicien : celuy, qui avec son grand honneur, & contentement de chascun, a mis en lumierre le Theatre de tout le rond de la Terre : œuvre certes & tres-beau & prouffitable à merveille, tant pour l'invention, que pour la doctrine, & sçavoir : ayant peu, & sceu, en un seul volume, embrasser, & comprendre tout le Monde. Il met encor sous la presse un autre bel œuvre, non moins docte que prouffitable, portant le tiltre de Synonymie Geographique, qui servira de grande commodité, & support, en particulier aux Historiens & Cosmographes, & autres qui les suyvent & imitent. Au Conseiller Maes ont succedé trois fils tous hommes de marque, & faisans profession du Droict, estans bons Iurisconsultes. Le premier est Engelbert, Pensionnaire de la ville d'Anvers, qui outre sa bonne doctrine, est grand Orateur en diverses langues : ce qui le rend plus authorisé & respecté & au Conseil de ville, & devant le peuple: Le second est Iean Baptiste, Conseiller en la Chancelerie de Brabant & Advocat Fiscal du Roy; homme fort sçavant, de subtil jugement, ainsi estimé & prisé de chacun : Le troisiesme est Philippe; lequel quoy que bien jeune, si a il si bien estudié, qu'il promet à chascun qu'il sera pour parvenir à grands honneurs, & dignitez. Michel Coignet, jeune homme de grand esprit, & sçavant en Mathematique, ainsi qu'il a faict voir par sa nouvelle Instruction dressée sur l'art de naviger, qu'il a mis sous la presse, & en laquelle, outre plusieurs beaux & utiles instrumens par luy inventez, il enseigne aux Pilotes & Mariniers le moyen de sçavoir prendre au vray la distance des lieuës ez voyages qu'ils font du Levant an Ponent; & au contraire, du Ponent au Levant ; chose qui jusqu à present a esté estimée (n'y ayant en ce voyage aucun but ferme, tel qu'est le Pole, pour l'adresse des navigants) non seulement difficile, ains encor impossible : & pour ce en est digne de loüange, & de bonne recompense. Y est encor Pierre Heyns, homme affable, de bon sçavoir, & bon Poëte en langue Françoise, & en sa naturelle Teutonne; ainsi qu on peut juger par les œuvres qu'il a mis en lumiere : & mesme par celle qui porte tiltre de Miroir du monde. Cettuy en ses ver fait profession d'eviter l'usage de tout vocable forain & estranger, ainsi que jusqu'à present plusieurs autres en ont usé ; affin de faire voir, à cha cun que cette langue est assez copieuse & riche de soy, pour exp

Abraham Ortelius et ses œuvres.

Instruction du Navigage du Michel Coignet

mer & discourir de quelque chose que ce soit: sans qu'il luy faille emprunter a ses voisins, & moins aux nations lointaines: ce qui est un dessein & grand, & louable: pourveu que (comme il le promet) il le puisse effecteur. Outre les sus-alleguez, la ville d'Anvers nourrit de la jeunesse & docte, & studieuse; laquelle (si je ne suis deceu) se fera renommer bien tost, & à sa grande recommandation, & louange. *Langue de Flandres copieuse.*

Il est vray que ceux de cette ville sont le plus communement adonnez au trafic, & font profession de marchandise; & de fait, ils sont grands trafiqueurs, & fort riches: y ayant tel qui a vaillant deux cens mille; d'autres jusqu'à quatre cens mille escus pour homme, & davantage. Ce peuple est courtois, civil, ingenieux, soudain à sçavoir imiter l'estranger, avec lequel facilement il prend alliance: sont gens propres pour hanter, & pratiquer par le monde: & la pluspart, d'entre eux, & jusqu aux femmes (quoy que n ayent sorty du pays) sçavant parler de trois ou quatre langues; sans ceux qui en parlent & cinq & six & sept: qui outre que c'est une grande commodité, est aussi chose pleine de merveille. Ils ont des artisans & maistres excellens en toute sorte d arts & de mestiers: car ils ne sçauroient tant travailler, que leurs ouvrages ne soient plustost venduz, que mis à fin: de sorte que, en besoignant beaucoup, l'artisan se rend parfaict en ce dequoy il se mesle. Or quels & de quel nombre sont les Mestiers qui s'exercent par effect en cette ville, on le peut exprimer par une seule parolle, disant tous: Car la se font toute espece de vaisseaux & navires, & de toute capacité & portée; diverse draperie, des toiles de tout pris, tapisserie, des tapis de Turquie ou imitez tels, des fustaines: de toutes sortes d'armes, & munition de guerre, cuirs, taintures, paintures, couleurs, dorures, argenterie, verrieres a la Venitienne, & en grand quantité; tout genre de mercerie & passementerie d or, d'argent, de soye, de fil, & de laine, & d'infiniz metaux, & autres choses innombrables. Or y fait encor de toute espece de draps de Soye, comme Velours, Satin, Damas, Taffetas, & autres: mais ce qui plus est; que contre la nature presque & contre la disposition de l'air du pays, ils font & tissent la mesme Soye, bien qu'en petite quantité: mais celle qui leur vient de dehors (qui est d inestimable valeur) ils la mettent & œuvre en toutes facons & manieres, Ils affinent (en somme) avec grande industrie & artifice, les Metaux, la Cire, & le Succre, & autres marchandises. Et c'est icy que sur tout autre lieu on fait au vray & parfaitement le vermellon, que nos Toscans appellent Cinabro, Pour les mestiers moindres & plus vils, il y a en cette ville un tres-grand nombre d'Artisans: de sorte que pour demonstrer la grandeur de cette ville, il m'a semblé bon de vous specifier le nombre des chefs & maistres des boutiques d'aucuns mestiers les plus cogneuz, & communs, & necessaires, qui ores se trouvent icy; affin que par la cognoissance de ceux-cy, on puisse juger de la multitude du reste. Il y a donc cent soixante neuf maistres Boulengers: Soiyante & dix huit Bouchers: Chassemarées, ou vendeurs de poisson marin soixante & quinze: & de Vendeurs de poisson d'au douce il y en a seize ou dixsept. Cent dix que Barbiers, que Chirurgiens: Tailleurs d'habits & Chaussetiers cinq cens nonante & quatre: Il y a six vingts quatre: Orfevres; sans un grand nombre de Lapidaires, & autres Tailleurs & Graveurs de pierrerie: lesquels font (pour vray) des œuvres admirables & des

Ceux d'Anvers plus marchands qu'autres. Meurs de ceux d'Anvers.

Artisans d'Anvers & leur diversité.

Grand nombre de mestiers communs en Anvers.

& des entreprises,& achapts incroyables de joyaux,& tels qu'il nest aucun qui n'en fust estonné: Aussi ils se trouve plus de tels hommes en cette ville qu en plusieurs grandes Provinces. Quant aux Paintres & Graveurs,soit en bois, cuivre,ou airain, & autres de diverse profession de painture & sculpture, il y en a environ tous cens Maistres: des Marciers & Contreporteurs le nombre en est infiny.

Touts ces arts & manifactures, sont de grand prouffit pour l'entretio commun: entant que par ce moyen la jeunesse est empeschée de se gaster par plaisir & oisiveté: & que les esprits d'icelle sont subtiliz & esveillez, & deviennent amoureux de leur propre Patrie. Aussi en a lon veu de merveilleux exemples de pieté en cette ville: & mesmement y advenant quelque mesaventure, & desordre: d autant que pas un des hommes de bon esprit & vertueus n'a failly à se travailler pour le salut & conservation de sa Patrie. Et de faict,un gouvernement bien appuyé est tout ainsi que le corps humain assailly de fascheries & de maladies, et qui neantmoins se soustient et supporte de soy-melme, & de son sang & propre viguer. Aussi une cité ayant ses membres & citoyens adonnez dez leur infance au travail & au trouffit, se gouvernant,& maintenant & en paix & en guerre avec & par ses forces,& sa substance: entont que l'amour & affection que chascun porte à son pays, est celle qui est cause de son travail, soing & diligence; et le cœur & desir qu'il a de conserver ce qu'il a acquis en travaillant, le faict jaloux du public: de sorte qu'il ville incessament pour la conservation d'iceluy; cognoissant que le bien,salut,& soustien des particuliers, gist & consiste en l'asseurance & force du public: & les deux si bien joins ensemble, que l'un ne peut estre debout, sans que l'autre ne soit en son entier. Pour ce ceux-cy estans tous ententifs au gaing, ils emploient des deniers non seulement en marchandise & au trafic,ains encor a bastir, à achepter terres & possessions,& en toute sorte agrandir leur estat,&richesses: ce qui fait que de jour à autre la ville va en accroissant, & florist & s'agrandist à merveilles. Au reste,quoy que une bonne partie des moindres,& autres aucuns plus severes,vivent,suyvant l'ancienne coustume de se nourrir & traicter escharsement: si est-ce qu'on y vit à present tres-somptueusement,& (peut estre) plus que la raison ne le requiert: & hommes & femmes,de tout aage,y vont tres-bien vestuz, chacun selon ses forces & qualité,usans tousiours de nouvelles & gentilles façons,mais beaucoup plus riehement,vainement, & superfluement que la civilité & l'honnestete ne le peuvent ou doivent souffrir. On y voit à toute heure des nopces,festins, danses,& passetemps: on oyt par tous les coings des ruës que sons d'instruments,chansons & bruit d'esiouissance: en somme,il n'y a chose laquelle n'aparoisse la richesse, la puissance, pompe,& magnificence de cette excellente & illustre Cite.

Belle & fort prapre similitude.

En Anvers on vit trop somptueusement.

Superfluitez d'habits en Anvers.

DIS-

DISCOVRS SVR LES MARCHANDS D'ANVERS ET SVR LEVR TRAFIC ET COMMERCE.

PVis que nous avons parlé & discouru & du gouvernement de la ville,& des mœurs & façons de vie des habitans en icelle: c'est raison que nous arrestons un peu sur le trafic, affaires & maniere de faire qui sont entre les marchands estrangers, trafiquantes en cette ville: veu mesmement que son principal fondement consiste en la marchandise, & qu'icelle est illustrée,& agrandie,& enrichie par les estrangers. En premier lieu donc je dis, qu'en Anvers, outre les gens du pays, qui en tres-grande multitude y affluent & habitent, & outre les marchands François, desquels en temps de paix y en vient grande affluence: il y a six nations principales, lesquelles & en guerre,& en paix, y residēt, & lesquelles font le nombre de plus de mille marchands, y cōpris leur principaux Facteurs,& Ministres. Et ceux-cy sont les Allemans, les Danois,& Osterlins ensemble. Les Italiens, Espaignols, Anglois,& Portugais: mais il y a (peut estre) plus d'Espaignols que d'autre nation; comme aussi sans mentir, il y en a plusieurs d'entre eux, qui s'y sont mariez & domiciliez. Tous ces marchāds observent les loix,& ordonnances de la ville: & quant au reste, chascun vit, se vest,& se maintient librement à sa fantasie: & à dire vray, les estrangers vivēt en plus grandes liberté icy en Anvers,& par touts ces Pays-bas, qu'on ne faict en quelque autre pays que ce soit de tout le monde. De sorte que c'est un cas merveilleux, de voir un tel meslange d'hommes, de si diverses humeurs, & qualitez: & plus encor d'oir une telle variete de langages, & si differens l'un de l'autre: tellement que, sans loing voyager, en une seule ville, vous pouvez voir,& s'il vous plaist, imiter le naturel, façons de vie,& coustumes de plusieurs nations loingtaines; & par ce moyen avient il, que pour le grand nombre d'estrangers qui abordent icy, on sçait tousiours en Anvers des nouvelles de tout ce qui passe par le reste des Provinces de l'Vnivers. Les plus riches & renommez d'entre tout ces marchans sont les Fouquers, Alemans d'Ausbourg: le chef de la famille desquels, à sçavoir le Seigneur Antoine (Prince sans doute de tout les marchands de ce siecle) mourant n'a guere en son pays, laissa par testament a ses hoirs plus de six millions d'escus d'or vaillant: outre tant d'autres grandes richesses, qui abondent en celle illustre famille, & icelles conquise durant l'espace de soixante & dix ans au trafic, commerce, & exercice de marchandise. De maniere que ces Fouquers sont montez & parvenuz à de hauts degrez, & digni-

Grandeur d'Anvers consiste en marchandise.

Quels marchands trafiquens en Anvers.

Feuquers maison riche d'Ausbourg.

tez d'estats , & Seigneuries, non seulement en Allemaigne , ains encor en plusieurs contrées , & Provinces d'Europe, voire & jusqu au nouveau monde. Mais avant que passer outre, ne faut laisser de dire ce mot Que ny les Roy d'Espaigne, ny de Portugal , ny la Royne d'Angleterre , desdaignent de tenir Facteurs en cette compaigne de marchands, qui sont hommes qualifiez : & lesquels Facteurs pour les affaires de leurs Majestez negotient, & trafiquent tout ainsi que le reste des marchands. En premier lieu le Roy Catholique y en tient deux , chacun ayans charge & maison à part, & pour soy particuliere, & des Argents & Ministres pour les y servir. L'un desquels est a present le Seigneur Gaspar Schets mentionné cy dessus: & l'autre est le Seigneur Iean Lopez Gal, Baron de Male, Gentil-homme & riche, & de bonne reputation. Ceux cy ont amples pouvoirs, & procurations du Roy lesquelles contiennent en substance , qu'ils peuvent prendre en depost, change, ou autre maniere telle que leur plaira; & telle somme de deniers, à prest, qu'il leur semblera bon , pour quelque temps , & obliger le Roy & en general & en particulier, sur certains lieux, obligez au crediteur en quelques Provinces subjettes a cette sienne Majesté : tellement qu'il n'y a pas long temps que les Facteurs d'icelle tiroient de la Bourse une infinie somme de deniers , qu'en temps & lieu ils rendoient suffisamment. Le Roy de Portugal n'a icy qu'un Facteur seulement, mais iceluy homme d'honneur, & de grand respect, tel qu'est à present François Pesoa, Gentil-homme de qualité; lequel a aussi procuration tres-certaine de son maistre , pour pouvoir prendre telle somme & quantité qu'il voudra & de deniers & de marchandise, obligeant la couronne de Portugal : & par ce moyen n'aguerre ce Roy tiroit d icy tout ce que bon luy sembloit : & le temps passé, que ce Prince (peut estre) estoit plus endebté, on avoit plus d'affaires, que maintenant ; ses Facteurs (telle fois a esté) ont emprunté a cette Bourse en une foire plus de trois millions d escus, qu'ils ont tousiours rendu au terme prefix sans y faillir en sorte quelconque. Mais comme depuis quelque temps en ça ces Roys se soient trouvez en arriere & fort chargez de debtez; le Portugais, a cause des guerres & entreprises des Indes : & l'Espaignol pour avoir eu affaire contre les François , & les Turcs; outre ce estans par trop chargez des usures excessives de ses insatiables grouffres d'avarice, qui les ont mal traitez : il semble aussi qu'ils se resoluent de payer avec un peu de commodité que le temps leur pourra offrir : & ainsi leurs Facteurs maintenant se tiennent sans rien faire en la place , en ce qui concerne le faict des negoces des leurs maistres, desquels ce pandant ils attendent d'heure a autre la resolution entiere. Quant a la Royne d'Angleterre , puis quelques années en ça elle tient icy pour Facteur M. Thomes Grassan Chevalier d'honneur , lequel encor avec sa procuration suffisante a levé de cette Bourse, pour icelle Royne, de tres-grosses sommes d'argent, ausquelles elle satisfait, & les paye parfaictement. Venans desormais a discourir du grand maniement & trafic de marchandise , qui ce faict ordinairement , & tous les jours en Anvers : je dis que tous ces marchands, soient estrangers, ou du pays, font un commerce, trafic, & incroyable , & merveilleux , tant en eschange qu'en depost de marchandise : & pour ce nous deviserons briefvement du moyen qu'ils observent ; qui est tel que s'ensuit : Et soit & matin ils vont a heure certaine a la Bourse des

des Anglois: et la l'espace de plus d'une heure à la fois, par le moyen des truchements de chascune langue (desquels y en a grand nombre :) ils traictent sur l'achapt et vente de toute sorte et espece de marchandise; et apres un peu plus tard, ils vont à la nouvelle Bourse, qui est la place principale; et la l'espace d'une heure, et par les mesmes interpretes des langues ils parlent et traictent particulierement des deposts et des changes. Or y a il change pour plusieurs endroits d'Italie, comme pour Rome, Venize, Milan, Florence, et Genes : pour l'Allemaigne comme pour Aufbourg, Noremberg, & Francfort: pour plusieurs lieux d'Espaigne, à sçavoir par la voye des quatre Foires, deux de Medine del Campo, une de Villa lon, et une de Medina de Riosecco: encore y en a il pour Burgos Calys, Seville et Lisbonne. On change aussi en divers endroicts en France, comme ez quatre Foires de Liyon, pour Paris, et pour Rouë, et en outre pour Londres et Besançon. Et consiste ce change en substance de donner, ou recevoir, icy en Anvers vel nombre de gros de la mõnoye de ce Pays, qui font un Escu, un Ducat, ou un Angelot, pour ravoir, ou rendre par les villes ou d'Italie ou autres Provinces quasi la valeur mesme : et pour autant donnent ou prenant pour recouvrer on pour payer, cela s'appelle proprement Change. Et fut cette façon de faire inventée principalement pour la commodité du trafic: mais la malice de plusieurs marchands, et sur tout des plus riches, ne s'est contentée de cest aise, et belle commodite ; ains poussez d'un glout et insatiable desir de gaing extraordinaire, a altere aussi et corrumpu cette honneste façon, et ancienne maniere de change. Car faisans grand amas de deniers, ou en donnant à l'interest, ou en empruntant, sans en avoir besong aucun, font de sorte & violemment & finement restraindre, ou abonder l'argent à leur prouffit particulier & au dommage & prejudice universel : & toutesfois cest usage de change, ordinairement est non selement tolerable, mais commode & de grand prouffit, & ne peut (suyvant que disent les Theologiens) estant pratique deuement, porter nom de gaing injuste: d autant que le plus souvent on y gaigne peu & encor avec grand hazard, & peril: & telle fois on y perd du fond & principal de la chose.

Comme se fait le trafic en Anvers.

Pour quel pays y a il Change en Anvers.

Que signifie change en cest endroit.

Pourquoy invente le change.

Corruption des changes

Mais dison en un mot ce que les marchands appellent icy Depost. Il nomment à present (pour couvrir l'infamete de la chose avec un tiltre specieux) Depost, quand on donne une somme de deniers à quelcun pour certain temps moyennant pris & interest limité & determiné, asçavoir (suyvant l'ordonnance & permission de l Empereur Charles V^e^, confirmée par son fils de Roy Philippe) à raison de douze pour cent par an. Lequel interest fut premis par ces Princes aux Marchands, durant la difficulté & danger des temps perilleux, pour obvier à plus grandes incommoditez & malheurs : mais le temps, & l'experience (outre les anciens exemples) font voir que ce lourd interest estant encore corrumpu, alteré & augmenté, par la malice & tyrennie des hommes en plusieurs sortes & manieres, est aussi chose griefve, & de grand prejudice aux pauvres gens, & un grand abaissemẽt pour le commerce, & trafic de marchandise: & certes cette maniere de contracter redonderoit au bien public si les presteurs se cõtentoient de prix & gaing honneste, comme de six, ou six & nn quart pour cent, suyvant la permission d'iceux Empereur & Roy, donnee aux Gentils-hommes, & autres qui vivoient de rente; ou que encor on leur accordast quel-

Interest permis par l'Empereur Charles cinquiesme

que chose d'avantage jusques à huict pour cent. Mais ne se contentans de ce gaing, ils outrepassent le plus souvent toute limite de raison, & honnesteté, & font que ces Deposts sont autant d'incommoditez & de violence. Iadis le Gentils-hommes pecunieux souloient employer leurs deniers en terres & possessions, à faire bien cultiver, ou en bestail, ou choses semblables : esquelles plusieurs estoient embesoignez, & nourriz, & qui enrichissoient la contrée. Les marchands encor, qui abondoient en pecunes envoyoient & faisoient venir marchandise abondamment de tous costez, & en fournissoient ça & là, ou ils voyoient que le besoing le requeroit : & en ce grand & abondant trafic, on faisoit travailler, & gaigner plusieurs pouvres de toute qualité : si bien que le pays s'emplissant de tout bien, & les villes fournies suffisamment de toute sorte de marchandise; voyoient leur revenu augmenté; comme aussi estoit celuy des Princes. A present partie de la noblesse, ayant deniers comptans, allichez & corrompuz de l'esperance d'un si grand & certain prouffit, que celuy qui court en ce temps par le moyen de ces Deposts excessifs, & usuraires, donnent leur argent à l'interest, secretement; (car cela leur est defendu par les loix de la Noblesse) ou le font donner par autre pour eux à usure : Voire & plusieurs marchands; poussez de mesme occasion, & pour eviter travail, & les fascheries, & les hazards, donnent leur argent à interest trop ferme & violent : ou le livrent au plus haut que peuvent, par lettres de change. Et de la advient du costé de la Noblesse, que plusieurs terres sont demourées en friche, ou sans estre deuëment cultivées, ny ayant nombre suffisant de bestail : ce qui cause cherté de vivres & quelques fois malheur au public. Et pour l'esgard du marchand, le pays n'est plus fourny suffisamment de denrées & marchandise : ce que (outre d'autres maux) faict que encor celle, qui est au pay, est plus cherement venduë, & le plus souvent, a prix excessif & hors des limites de raison : tout ce que dessus redondant au tres-grand dommage du corps de la Republique; & sur tout des pauvres, lesquels en plusieurs manieres sont mangez & rançonnez par les riches. De cecy on pourroit alleguer des exemples assez clers & evidents : mais pource qu'on en voit trop souvent les effects, & avec plusieurs fautes & desordres; pour ne fascher aucun, nous n'en parlerons point d'avantage. Ainsi revenans a propos du commerce, ayans declairé en quelle sorte les marchands gaignent indeuëment, & nuisent au public : il faut aussi dire comme infiniz d'entre eux trafiquent justement, gaignent sans iniquité, & portent prouffit au monde, & cecy seulement par le moyen du trafic de marchandise; qu'ils acheptent en abondance, debitent & vendent loyaument, & font venir de tous endroits, & l'envoyent par divers lieux & contrées. Desquelles marchandises les plus dignes & d'importance, que d'Europe & autres parties du monde vont, & viennent tous les jours, par mer & par terre en ce pays; la chose estant de grand effect, & maniée principalement par les marchands residents en Anvers & conduits en cette mesme ville; il faut aussi en faire quelque mention: veu mesme que de la cognoissance d'une telle varieté, & abondance de toute chose, on n'en peut recueillir pour le liseur, sinon plaisir, accompaigné de quelque prouffit. En premier lieu nous disons qu'il vient icy par terre une infinie quantité de marchandise d'Italie, laquelle est de valeur inestimable : & d'icy on en envoye par delà d'autres sortes,

Malheurs causez par les deposts & interest.

ſortes,qui ſont tres-grand prix : Mais venons à particulariſer les choſes, ſuyvants non la Geographie,& deſcription des lieux,ains la preference des peuples & de l'eſtat Eccleſiaſtique.

Il ne s aporte de Rome icy marchandiſe aucune de prix,mais d'icy on en envoye a Rome:comme draperie de pluſieurs ſortes: tapiſſerie,ſarges,oſtades, & toiles, & pluſieurs autres biens & denrées.

Dequoy ceux d'Anvers ſont accommodez des Italien.

D'Anconne on envoye par deça des camelots à ondes,& ſans ondes,de pluſieurs ſortes : de l'eſpicerie,des drogueris,ſoyes,coton,feutres,tapis,maroquins,& couleur Indienne,qui ſont toutes denrées qu'ils recouvrent de Levant. En lieu deſquelles ceux d Anvers leur fourniſſent grande quantité de draps d'Angleterre , & de ce pays meſme & ſur tout des draps des quatre couleurs d Armentieres:des ſarges en aſſez bon nombre,des oſtades,des toiles,& quelques tapiſſeries, & des couleurs de Cramoiſi appellé Cuchenille, qui vient d'Eſpaigne , duquel on leur fournit pour une grande ſomme d argent.

De Bouloigne on nous mande icy force draps de ſoye , & des draps d'or & d'argent , des bonnets,des creſpes,& choſes ſemblables : & d'icy,on leur fournit des ſarges de toutes ſortes, des demy oſtades,tapiſſeries,toiles,mercerie, & quelque peu de draperie.

Les Venitiens departent en ces carties de l'eſpicerie , comme cloux de Girofle , Cannelles, Nois muſcades, Gingembre,& aſſez de drogues telle que ſont Rheubarbe,Aloc,Caſſe,Agaric, Sang de dragon,Momie,Sené en fueille, Coloquintes,Scamonée,Tutie,Mithridat,& Teriacle;leſquelles choſes ils tirent toutes de Levant Avant que le Roy de Portugal euſt oſté le trafic de Levant aux Venitiens, ils ſouloient conduire par mer toute l'eſpicerie & droguerie, qui venoit par deça:de faict je trouve que dez l'an 1318, arriverent en ce port d Anvers cinq galeaſſes Venitiennes chargées d eſpices,& drogues,leſquelles y venoient à la foire. De Venize encore on portoit icy de tres-beaux & tres-riches draps de ſoye:des ſoyes cuittes,& cruës,des Camelots,des grosgrains, & ſans ondes; des tapis,des Samis,merveilleuſement bien faicts,des excellentes Eſcarlates,des Cottons,Comins de l'Ebene,& autres merceries tant de ſoye qu'autrement:& d'avantage portoit on de l'Aſur & autres couleurs propres à la teinture & à paindre. D'icy avant on envoye à Venize des joyaux & perles,draps & laines d Angleterre en aſſez bon nombre , quoy que par le moyen de la mer ils s'en puiſſent pourveoir d'eux meſme. On y envoye davantage des draps de la façon de ces pays,de pluſieurs ſortes:comme encor des ſarges de Honſcot,de Lille,d'Arras,de Valenciennes,de Monts,& autres lieux: des oſtades & demy oſtades, toiles & tapiſſeries de couleur Cramoiſi pour un grand prix & ſomme ; & diverſes eſpeces de mercerie,& meſnage de maiſon. Voire y envoye lon ſouven du ſuccre,& quelquefois du poivre.

Du Royaume de Naples on envoye icy quelques draps de ſoye,& des ſoyes filées & à filer : & outre ce quelques gentiles pelleteries,& du ſaffran de l'Aquila,& de la manne excellente: Et d'icy nous leur donnons en recompenſe aſſez des draps de ce Pays,& de ceux d'Angleterre:toiles infinies,ſarges, oſtades, demy oſtades, tapiſſerie,& pluſieurs merceries tant de metaux,que d'autres choſes.

Du Royaume & Isle de Sicile on nous apporte icy,& par mer,& par terre,grande quantité de noix de gale, du comin,oranges,coton,& des soyes:quelquefois encor porte lon des vins de plusieurs sortes, comme Malvoisie & autres semblables. Et de par de la nous envoyons grande quantite de draps,& de toiles,sarges,tapisseries & innumerables merceries de metal & de diverses autres sortes.

De Milan, & pays sujet on fait venir icy de l'or & argent file pour beaucoup de deniers : des draps de soye & d'or de diverses sortes,fustaines,& basins de grande & diversifiée bonté,des escarlates,estamets,& autre fine & subtile draperie:du Riz tres-bon & en grand nombre:des excellentes armeures de toute sorte & calibre,& de plusieurs sortes de mercerie,& icelle de haut pris,jusqu'au fourmage Parmesan,qui est marchandise d importance. Par de la on envoye du poivre,& succre:des joyaux;musc,& autres odeurs : quantité de draps d'Angleterre,& de ceux de ce pays;abondance de sarges de tout espece;demy ostades,toiles infinies,tapisseries,la couleur Cramoisie,& encor avec cela des laines d'Angleterre,& d Espaigne.

Florence nous fait largesse de ses draps d'or & d'argent,frizez,& non frizez,brocats, & autres draps de soye beaux & riches:or,& argent filé:des draps appellez Rasses,qui sont bons & de longue durée:des soyes nommées capitons doubles & filofelles,des peaux fines,des martres & faines,& autres gentilesses de fins ouvrages. Et nous leur envoyons des sarges de plusieurs sortes,demy ostades,toiles,& lins,des esventoirs: des frises,& laines d'Angleterre,bien que par la voye de la mer ils en soient mieux pourveuz sur le lieu mesme.

De Genes l'on nous depart icy une grande quantité de velours de tous pris, qui sont les meilleurs & mieux faits qu'on puisse voir,& qui se facent:ils nous envoyent de tres-bons & fins satins ermoisins,& autres sortes d'estoffes de soye. De la aussi nous vient le Corail plus excellent,& le meilleur Mithridat,& plus vraye Teriacle qui soit par deça. fournissons les Genevois de draps,tant de ce pays,que d'Angleterre;sarges,demy ostades,toile, tapisserie,mercerie, utensilles,mesnage,& meubles de maison.

On conduit aussi pardeça de Mantouë des draps de soye;& la mesme soye sans façon, & en laine : des bonnets pour une grande somme d'argent,& plusieurs autres denrées:& nous leur departons des choses du Pays, qu'avons cy dessus alleguées.

On voit aussi porter d'autres villes d'Italie,comme de Verone,Bresse, Vicence, Modene,& autres, des denrées cy dessus nommées,& d'autres,que je laisse pour n'estre point trop long.

De Lucques quelquel fois on nous apporte des draps d'or & d'argent : mais d'ordinaire, ils nous fournissent de draps de soye,& en quantite & de diverses façons,bien que les estoffes soient legeres & mal fournies. Et de nous ils ont,et reçoivent des marchandises de cette contree.

D'avantage on ameine d'Italie en ce pays par mer,les aluns de Civita vecha : les huiles de la Pouille, de Gennes,et de Pise:des gales,et gommes diverses, cotons, comins, sene en fueille,des flames (que les Florentins nomment

ment Diaggiuolo) du soulphre, de l'orpiment & autre grosserie. Et par la mesme voye de la mer nous leur envoyons de l'estain, du plomb, de la garance, du bresil, cire, cuirs, lins, suif, poissons salez, & du bois beau & propre a mectre en ouvrage, & d autre: & quelquefois des bleds, du fourment, du seigle, des febves, & legumage.

Nous sommes fourniz par terre de l'Alemaigne d'argent solide, & en lingots: d'argent vif, du cuivre crud, & affiné en quantité presque incroyable: laines de Hesse qui sont tres-bonnes & tres-fines: du verre, des fustaines montans à un grand pris: des pastels, garances, safran & autres choses propres à taindre; du sal-nitre, force mercerie & meubles de mesnage beaux, & merveilleusement bien faits: de toute espece de metaux, & qui montent à la valeur d un thresor inestimable; des armes pour offencer & se deffendre, & de toutes sortes, & pour une somme infinie de deniers. Viennent aussi d'Alemaigne en ces cartiers des vins du Rhin, blancs de couleur, de grande importance pour le trafic, excellents au goust, prouffitables à la santé, & propres pour la digestion: & de tel naturel qu'on en peut boire deux fois plus que de tout autre vin, avant qu'ils nuisent ny à la teste ny à l'estomach. En reciproque, nous leur envoyons de la pierrerie & perles, grande quantité d'espicerie & droguerie, safran, & succre, des draps d'Angleterre, comme chose rare, & de haut pris, & bon nombre de ce ceux de ce pays: d'avantage des sarges, des ostades, & demy ostades, tapisserie, toiles infinies, & mercerie de toute sorte.

Par mer on nuos ameine icy de Dannemarch, d Osterlant, de Livonie, Norwege, Suece, Poloigne, & autres pays, regions, & Provinces Septentrionales, des biens & richesses inestimables. En premier lieu les grains, bled & seigle pour un thresor de grande valeur, assez de cuivre & airain, du sal-petre, du guede, du vitriol, garance, laines excellentes d'Austriche, lins, miel, poix, cire, qui montent à haut pris; soulphre, cendres, qui sont marchandises de tres-grande importance: fines peaux, & tres-belles de toutes sortes, comme de martres soublines, de hermines, loups cerviers, leopards, faines, de renards blancs fort beaux, de renards communs & ordinaires, des loups blancs, & des ordinaires, & usques aux peaux de plusieurs especes de poissons: des cuirs de touts bestes en tres-grande quantité, specialement de buffles, voire des peaux des ours pour s'en servir en guerre: du bois fort beau, & bon pour tout ouvrage, & mesmement pour faire navires & vaisseaux: y en ayant d une espece, qu'ils nomment Waghescot, qui est beau, & tout aussi madré que le noyer mis en besoigne; duquel Waghescot on use par deça en mille choses, tant pour ce qu'il est merveilleux en bonté, de longue durée, que jamais ne se fend, ny devient vermoulu, que par extreme vieillesse; & duquel on envoye jusques en Italie. On nous conduict encor icy de ces pays la grande quantité de biere, & cervoise de grand pris & estime; des chairs salées, du poisson salé & seché à la fumée, au soleil, & au vent, voire & par la mesme glace & froiduire. Nous apportent encor de l'ambre jaune, pour grande somme d'argent, qu'on appelle mal à propos icy Ambre de Danzick, à cause que là on le met en œuvre: & toutesfois est il conduit de bien loing, & de plus de cent mille d'Italie. Et d'autant que cette matiere est de consequence & que tant les anciens, que les modernes en ont traité diversement, & les aucuns avec des opinions si extravagantes, & esloignées

Waghescot arbre.

Discours sut l'Ambre jaune.

esloignées de la verité, que la chose n'en est point encor (ainsi que dict l'excellent Matheol) resoluë: il ne sera hors de de nostre sujet d'en toucher icy un petit mot, suivant que le tenons par le raport certain d'aucuns marchands honorables; & nommement de Iean van Achelen; qui ne font, il y à ja long temps, autre trafic ny marchandise que de cest ambre: duquel ils m'ont fait voir encor de tout crud, d'elabouré, & d'esmaillé de couleurs diverses: qu'ils disent estre plus de cent, mais qui tirent toutes sur celle de l'argent à l'or: & tiennent que par artifice on luy peut donner toute autre sorte de couleur, le mectant en œuvre. Quoy plus? j'ay veu un beau livret en langue Alemande, qui ne traite d'autre cas que de cest ambre, l'autheur est estant Adrian l'Orfevre Medecin excellent de ces pays là; lequel œuvre raporte, & accorde avec le recit que m'en ont faict ces marchands. Ie dis doec que sur le lieu mesme cette matiere est par aucuns appellée Ambre; mais plus communement elle porte le nom de Bornstein, qui est autant à dire que Pierre brusant: veu que pour vray elle s'allume & brusle par une belle & longue continuation de flamme, se consumant petit à petit comme poix: & s'appelle encor Agstain; c'est à dire, Pierre attrayante: d'autant que non seulement elle attrait & attire a soy les festuz, la paille, & les fueilles seches & legeres, ains encor, imitant l'Aymant & Calamite, elle fait le semblable du fer: ainsi que j'en ay faict l'experince. Les Latins ont nommé ce simple *Succinum*, du mot *Succus*, suc; d'antant qu ils estimoient qu'il vint du suc, & liqueur d'aucuns arbres: si bien que la pluspart asseuroient qu'il se concreoitez pins: d'autant que si vous le rechauffez, il vous represente l'odeur de cest arbre. De fait, ce n'est autre chose que suc & liqueur, mais non d'arbre; ains d'une pierre qui naist, tout ainsi que le corail, en une montagne qui est en la mer Balthique, couverte d'eau de quelques brassées: de sorte que les naus y passans s'en esloignent plus de trois lieuës; à fin de ne point y heurter, & y escueiller & perir. La montagne est assez spacieuse, & ample, ayant de hauteur environ quatre vingts brassées mesure d'Italie: & c'est elle (quels secrets & graces du tout puissant!) qui donne & eslargit grande quantité d'Ambre jaune: & de puis toutes les fois qu'il y a orage & tempeste en ces mers Septentrionales, & sur tout ez mois de Septembre & Decembre par l'agitation violente des flots de la mer, cette liqueur est arrachée du rocher, & jettée ez havres, bords & orées de la mer, voisines & loingtaines de cette riche, & toutesfois redoubtée montaigne: de sorte que le prouffit de cette liqueur endurcie, revient à plusieurs Princes & Seigneurs, comme au Roy de Suede, au Duc de Pomeranie; & sur tous autres au Duc de Prusse: d'autant que c'est là que on ne pesche le plus, les gens du pays se mectans tous nuds en la mer, lors que le plus elle est en furie: sur laquelle apparoit premierement force herbe: & puis l'ambre que le Duc depart à ceux de Danzick, & en fait grand prouffit: à cause que la denrée est si aggreable (& à bon droict,) à toutes nations, qu'on en envoye par tout le monde, & sur tout à Venise. Et ce pendant il ne se lit; veritablement, ny trouve, que cette liqueur croisse ailleurs qu'en la mer Balthique; comme bien le declaire Cornille Tacite, disant ainsi: Que les Germains voisins de cette mer sont seuls entre tous autres, qui ont le Succinum ou Ambre, & qui le recueillent Les Romains en ont faict tousiours grand cas, comme font encor à present les Turcs, & les Affricains. Aussi l'Ambre jaune n'a pas moins de vertu que

Adrian l'Orfevre en son livre de l'Ambre

Ambre dict Pierre brulante.

L'Ambre attire le fer

Ou est ce que l'Ambre jaune croist.

En quel temps se recueille l'Ambre.

Cornille Tacit sur la fin du livr des mœurs des Germains.

que de beauté: car outre ce qu'il attire (comme dict est) plusieurs choses: il sert grandement aussi à maladies infinies, ainsi que plus particulierement le recite le Medecin par moy cy dessus allegué; & principalement a il force contre toute sorte de fiebvre, & sur tout contre la quarte: contre le flux de sang, soit par haut, ou par en bas: contre la peste, & tout genre de venin: contre l'hydropisie & le mal caduque; est remede contre la pierre, gravelle, colique, douleur de teste, & d'estomach: & sur tout il vaut contre la jaunisse, lors que le fiel s'espand, l'homme devient jaune comme ambre: & par la on peut juger quel pronffit on sent le portant sur soy, ainsi qu'on faisoit jadis; outre la beauté & grace qu'il rend à celuy qui le porte. Or suffise cecy pource qu'avions à dire de cette precieuse gomme ou pierre telle qu'il nous plaira la nommer.

A quelles maladres peut remedier l'Ambre.

Des susdittes Provinces Septentrionnales on nous apporte icy tant de sortes de denrees en gros, que si nous voulions en faire le denombrement entier, peut estre, aurions nous faute & du temps & loisir, & des noms des choses qu'elles nous eslargissent. Vers ces quartiers la nous faisons conduire de tres-grande quantité d'espicerie, droguerie, de saffran, sucere, sel, draps d'Angleterre, & de ceux de ce pays, des sarges, ostades, demy ostades, fustaines, & toiles, de la pierrerie, draps de soye, & d'or, des camelots à gros grain & de toute sorte: quelque tapisserie; assez de vins & principalement de ceux d'Espaigne, de l'alum, du bresil, de la mercerie, & des meubles des mesnage en abondance. De France il nous vient icy par mer force sel de Brouage: assez de pastel de Tholouse qui est tres-bon: des Canevaz & autres toiles grosses de Bretaigne & Normandie pour un prix & valeur inestimable: des vins blancs & clairets de diverses contrées & iceux fort bons, sains, delicats, & nourrissans: des huiles, sauffran & grane de Provence, melassy, termentine, poix, papier à escrire de plusieurs sortes, & d'endroits divers pour une grande somme d'argent: des voirres, des pruneaux, qui est un trafic d'importance: & abondance de Bresil que les François, avec grand hazard de leurs vies, vont querir jusques en l'Amerique: lequel pays est surnommé du Bresil, à cause de cest arbre: & lequel pays (comme ailleurs nous disons) apartient aux Portugais, quoy que les mesmes François y ayent dresse leur nid & retraite, y bastissans une belle forteresse. On apporte encor de France par terre plusieurs dorures bien & artificieusement elabourées: quelques draps tres-fins de Paris, & de Rouen: des Cramoisis de Tours, Bourats de Champaigne: force filet de Lyon, & du chanure, qui sont denrées fort prisées: du verdegris de Montpellier, qui est tres-bon; & outre ce plusieurs sortes de mercerie de grande valeur & amenée de divers endroits & contrées d'iceluy Royaume: Auquel nous distribuons des pierres precieuses, & des perles, de l argent massif, & en lingots: argent vif, cuivre, du bronze, du letton & en œuvre & sans œuvre; du plomb, de l'estaing, du vermillon, de l'azur, de la couleur Cramoisie, du soulphre, sal-petre, & vitriol, camelots, grois grains & de Turquie: draps d'Angleterre de plusieurs sortes, & mesmement des carrisez, frises & sayetons; voire & des draps de ce pays en grande quantité frisez, & à friser; toiles fines de grande valeur, sarges de toutes façons; assez d'ostades & demy ostades, tapisseries, laine d'Austriche, cuirs, pelleterie, cire, garance, hoblon, suifs, chairs seiches, & force poisson salé.

Dequoy la France fournit Anvers.

Fort jadis basty par les François en l'Amerique.

Ce qu'on envoye d'Anvers en France.

D'Angle-

D'Angleterre on conduit icy grande quantité de draperie, comme carisez, & autres sortes tant de fins draps que grossiers, des franges & autres choses de grande valeur: des tres-fines laines; tres-bon saffran, bien qu'en petite quantite; de l'estaing, & du plomb pour beaucop d'argent; peaux de moutons, & de conuils sans nombre, & autres sortes diverses de belle pelleterie & quelquel cuirs: des bieres assez, des formages, & autres vivres en gros; voire jusqu'à la Malvoisie que tous les ans on conduit de Candie en celle Isle Angloise. Vers laquelle ceux d'Anvers envoyent plusieurs joyaux, & pierreriers, de l'argent non ouvre, argent vif, draps d'or, d'argent & de soye; or & argent filé, camelots, grosgains, & de Turque; espicerie, droguerie, succres, coton, comin, noix de galle, des toiles fines & grosses: sarges, demy ostades, tapisserie, garance, hoblons en grande quantité: assez de voirre, poisson salé, toute sorte de mercerie de metal, & autre matiere estant de grande valeur: armes de toutes façons, & munitions de guerre, & jusqu'aux meubles & mesnage des maisons.

D'Escosse on nous fournit de grand nombre de peaux de mouton & de connil, & autres sortes de fine pelleterie de diverses petites bestes, & sur tout les plus belles martres, que (peut estre) on sçauroit trouver ailleurs. Nous amenent encor force cuirs, quelque laines & draps, mais mal faits: des perles belles & grosses, mais non si cleres, blanches, ny de tel prix & valeur pour beaucoup, que sont les Orientales. Nous n'y envoyons guere grande chose, tant pour ce que les Escossois sont pauvres, que pource qu'ils se fournissent en France, & en Angleterre: toutesfois leur envoyons nous quelque espicerie, des succres, de la garance, quelques draps de soye, des Camelots de toute sorte; des sarges de plusieurs façons; des toiles & mercerie.

On nous envoye d'Hirlande des cuirs cruds & secs en grande quantité, & de plusieurs genres de bestes, comme de bœufs, vaches, & moutons, de fine pelleterie: qeelques draps de peu de valeur, & autres choses grossieres & de non guere grand effect. Et nous leur distribuons des mesmes denrees qu'à l'Escosse; à cause qu'ils se fournissent en Angleterre.

Ce que l'Espagnol apporte en Anvers.

L'Espaigne nous eslargist innombrables especes de marchandise, des pierreries, & parles de diverses estoffes, & qualitez, & prix, que les Espaignols apportent de leur Indes Occidentales, du Peru, appellé l'Amerique en Nouveau monde: lesquelles perles & pierreries, venants de là, sont grandes, & belles: mais nō de telle perfection que les Orientales. Ils nous font part aussi de grande quantité d'or & d'argent pur, massif & mis en lingots, que pour la pluspart ils tirent de ce Nouveau monde, et heureuse terre nouvellement descouverte; comme aussi la couleur cramoisie qu'ils nomment Cucchenile: portent aussi de ce pays loingtain la racine appellée Salse parille tant requise par les Medecins: comme encor, le Bois sainct ou Gaiac, tres-bon et tres-propre pour guerir (entre autres ses vertux la maladie qu'entre nous Italiens appellons, mal à propos et improprement, le mal François: lequel Bois croict aussi en ce mesme pays des Indes duquel par Christophle Colomb Genevois faisant cette navigation, fut portée en l'Europe cette maudicte et infecte maladie de la Verolle envirun l'an de nostre salut 1492. On nous envoye

Qui le premier apporta la grosse Verolle en l'Europe.

voye aussi d'Espaigne assez de saffran, quelque droguerie, de l'escarlate, force soyes crués, & non filés, des draps de soye de toutes façons; sur tout des veloux de Tolede, & des tafetas, du sel, de l'alun de Mazzeron, de l'orcille de Canarie; laquelle herbe à taindre est nommée Raspé par les Florentins: des laines tres-fines, du fer, du cordouan; plusieurs sortes de vins blancs comme bastards, & de Romanie, & autres especes qui sont bons, friands, sains, & delicats; des huiles doulces & grasses pour la drapperie; vinaigres, miel, melassi, gommes d'Arabie, savons; & si grande quantité de toute sorte de fruits, & frais, & secs, comme orenges, limons, citrons, grenades, olives, melons, cappres, dattes, figues, raisins, amandes, qu'on en fait par tout grand traffic & marchandise. Les Espaignols nous fournissent encor vins & succres de Canaries, qui sont ces Isles que les anciens ont appellées Fortunée, ou heureuses; du Midy desquelles Ptolomée & autres Cosmographes prennent la longitude de la terre, & lesquelles Isles sont ores des apartenances de la Couronne d'Espaigne. Vers lequel pays ceux d'Anvers envoyent de l'argent vif; bien que le temps passé, il nous en vient d'Espaigne grande quantité pardeça: ce qui procede pour autant que quelque mine & veine d'icelle, s'estans desechées, ont defailly: joint qu'ils en ont plus mis en besoigne qu'ils ne souloient. Nous leur envoyons du cuyvre, du bronze & du letton, & cruds & en œuvre; de l'staing, du plomb, draps de plusieurs sortes, & en abondance, de ceux qui se font en ce Pays, & principalement en Flandres, & quelques uns d'Angleterre: des sarges de tout prix, & de toutes sortes; ostades, demy ostades, tapisseries, fines toiles, & grossieres, pour beaucoup de deniers: de toute espece de camelots, du lin, du fil, cire, poix, garance, suif, soulphre; & souvent du bled & du seigle, chair & poisson salé, & jusqu'au beurre & au fourmage: puis toute espece de mercerie de metal, de soye, de filoselle, & autres, pour une somme merveilleuse; d'argent assez bonne quantité; d'argenterie mise en œuvre: des armes offensives & deffensives: toute sorte de munitions de guerre, & des meubles pour le mesnage, comptant des choses moindres jusques aux plus grandes qui sont necessaires à tel faict. En somme, on peut dire que la plus-grande partie d'Espaigne prend en ces pays toutes choses qui sont de manufacture ordinaire, & qui consistent en l'industrie & travail de homme; de quoy les Espagnols de basse condition sont ennemys mortels, au moins en leur pays mesme.

Oreille herbe a taindre.

Canaries sont les Isles Fortunees.

Dequoy Anvers fournit l'Espaigne.

De Portugal nous viennent icy la pierrerie & perles Orientales parfaictes, or pur, massif & batu, espicerie, drogues, ambre, musc, civette, yvoire (c'est à dire dent d'Elephant) en grande quantite, aheubarbe, aloé, de l'azur que les Portugais nomment Anil, coton, racines de la China, & autres choses precieuses abondamment; desquelles la pluspart de l'Europe est fournie en ce cartier; & lesquelles les Portugais en premier lieu portent des Indes Orientales, de Calecut à Lisbonne; & puis ordinairement viennent pardeça. On y ameine aussi des succres de l'Isle de Sainct Thomas, assise droictement sous la ligne Equinoctiale: laquelle Isle, avec autres en bon nombre, qui font le succre & autres choses excellentes, sont de la conqueste des Roys, & Couronne de Portugal. Encor nous est conduit icy le Bresil par les mesmes Portugais; lesquels ont aussi leur partage en celle partie du Nouveau monde,

Traffic des Portugais en Anvers quel.

qui pour raison de cest arbre est dicte Terre du Bresil. Semblablement les Portugais nous apportent la Maleguette & autre droguerie de la coste de la Guinée, qui est en Aphrique, où ils ont une Seigneurie de non petite importance, saus que je vueille faire les succres, & le bon vin de Madere, qu'ils nous apportent d'icelle Isle leur apartenant; & lequel est si excellent, qu'il semble que ce soit de la Malvoisie. De leur propre pays de Portugal, ils nous communiquent & accommodent de leur sel, vin, huile, pastel, graine, orcille, & autres plusieurs simples & bons fruicts, & frais & secs, & confits & mis en Conserve, desquels ils font un grand denier journellement. Nous leur envoyons de l'argent massif, & argent vif, & vermeillon, cuyvre, bronze, & letton, mis en œuvre & cruds, du plomb & de l'estaing, des armeures, artillerie & autres munitions de guerre; or & argent filé: ainsi comme du reste des denrées & marchandises que nous envoyons aussi en Espaigne.

Excellence du Vin de Madere.

En fin je diray comme de Barbarie (region posée en Aphrique) on nous conduict icy du succre, de l'azur, des gommes, coloquintes, cruis, pellererie, & pulmages tres-beaux, & de plusieurs sortes. Et là ceux de ce pays envoient des draps, toiles, sarges & merceries sans fin; du metal & autres choses.

Or ne sçauroit on priser ce trafic, & maniement de marchandise, ny dire de quelle consequence il est, voire ny penser (tant s'en faut le descrire) de quelle importance & utilité: toutesfois tascherons nous d'en mectre en lumiere quelque chose de ce qui est en general: & pour ce faire, nous specifierons particulierement la portée d'aucunes denrées qu'on conduit en ces regions, choisissant de chascune Province des sus alleguées, quelques espece de marchandise, non tant des principales, que de celles desquelles par beaucoup de moyens & occasions nous avons tres-asseurée cognoissance. Et affin de ne vous confondre en discours, nous laisserons aussi le reste de l'importance de ce Chaos, à fin que le sage liseur y assée son bon jugement; ou bien qu'un plus expert, & capable autheur entrepenne cette charge si onereuse. En premier lieu donc, parlans de l'Italie, nous disons, que les draps de soye, l'or & l'argent filé, les camelots, grosgrains & autres, les soyes prestes, & celles qui sont à faire, ces choses seules, sans que nous entrions sur le discours des autres, qui sont conduites icy du pays d'Italie, montent tous les ans d'ordinaire environ à trois millions d'escus d'or.

On y conduict d'Alemaigne si grande quantité de plusieurs sortes de fustaines, qu'ils montent à la valeur de plus de six cens mille escus par an: le vin du Rhin, qui aussi est de là conduit par tout ce pays; c'est un cas fort merveilleux du prix que cela monte; & quoy que l'une fois plus, l'autre moins, si est ce que nous trouvons ordinairement tous les ans estre menez icy plus de 40000 tonneaux dudict vin, chascun tonneau tenant six ames d'Anvers & ces Ames venans chacune à la concurrence de trois Barils de Florence: & le Tonneau venant à raison de trente & six escuz, monteroit environ un million, & demy d'escuz d'or.

Lastes a mudde grain.

De Dannemarck, & d'Osterland, de Livonie, de Poloigne, & autres pays Septentrionaux, nommez cy dessus on conduit d'an en an en Hollande soixante mille lastes ou mesures de grain, & sur tout de seigle: chascun laste venant

nant d'ordinaire au pris de 40. florins de 56. gros, qui feroient cinq cens soixante mille livres de gros monnoye de Flandres : lesquelles livres a valuées & prisées à trois escuz piece, font un million six cens quatre vingts mille escuz d'or.

De France on envoye ordinairement, & par mer & par terre en ce pays, environ quarante mille tonneaux de vin de la mesure sus-alleguée, quelque fois plus, quelque fois moins, suivant qu'il y a bonne saison de vinée en l'an: le prix revient, l'un portant l'autre, à vingt & cinq escuz pour tonneau: ce qui reviendroit par an à un million d'escuz. *Vin de Frãce combien monte porte en Anvers.*

On y envoye plus de quarante mille bales de Pastel ; & mises chascune à sept escuz & demy, feroient la somme de trois cents mille escuz. *Le Pastel & sa valuer.* Quant au Sel de Brouage icy conduit, tous les ans il y en arrive six mille cents, chascun cent contenans cent tonneaux de 225. à 230. livres pour tonneau, plus ou moins, selon que le Sel est blanc & net : Lesquels six mille cents calculez à trente escuz le cent, viennent à faire la somme de cent quatre vingts mille escuz. *Grand nombre de Sel de France au Pays-bas.*

On souloit envoyer d'Espaigne à Bruges tous les ans plus de quarante mille sacs de laine : mais depuis peu de temps en ça comme les Espaignols se soient mis à faire plus de draperie que de coustume, on n'en envoye plus tant: de sorte que l'an 1560, que j'escrivoy cecy il n'en fut porté que vingt & cinq mille sacs; lesquels à raison de vingt-cinq escuz pour sac, montent six cents vingt & cinq mille escuz. Mais les vins qui nous viennent d'Espaigne, sont de plus grand apport beaucoup que les laines.

Nous trouvons qu'on conduict de Portugal en Anvers d'un an à autre, pour plus d'un million d'escuz vaillant d'espicerie.

En fin parlans d'Angletterre (nous ne ferons estat d'Escosse, d'Hirlande, ny de Barbarie, pource qu'on ne voit icy guere de chose de si grande importance, qui en vienne) & dirons que les laines d'iceluy Royaume Anglois (l'estape & trafic desquelles n'aguere se tenoit & faisoit à Calais, & qui est ores à Bruges) reviennent à plus de mille deux cents serpillieres de plusieurs sortes & prix: ce que calculé monte à plus de deux cents cinquante mille escuz par an. Mais c'est un cas esmerveillable de la draperie qui est conduitte d'Angleterre en cette Province : car il est cler & evident que l'un an portant l'autre, & raportant les carisez & autres draps menuz aux entiers, cela revient à plus de deux cents mille pieces entieres, lesquelles pour le moins sont estimées vingt & cinq escuz piece; & ainsi le tout reviendroit à plus de cinq millions d'escuz par an: lequel thresor provenant de la draperie, & des laines, avec le prouffit & traite de tant d'autres biens, que les Anglois apportent par deça, est employé pour avoir de nous celles denrées que nous avons dict cy dessus estre portées en Angleterre : Pour ce considerant & calculant bien ce trafic, je trouve que tant en baillant, que recevant, le commerce qui se faict de ces Pays avec celuy d'Angleterre (qui est celuy qui le croiroit ?) monte par an plus de douze millions d'escuz au grand

prouffit & commodité de l'une & l'autre, des Provincies : de sorte qu'à peine se pourroient elles passer l'une de l'autre, tant le mutuel commerce leur est necessaire.

Orig. Antwerp. cap. 8. *Nous adjousterons icy la calculation que fait le susdit Scribanius, des marchandises qui ont esté rendues à Anvers lors que la ville estoit en sa fleur. Nous reduirons ses parolles en François. J'avoy dit en ma description d'Anvers, qu'on souloit employer tous les ans en ceste seule ville en achats & venditions de marchandises, cinquate millions d'or: Ce que ie corrige. Car en ayant fait une plus exacte calculation, se trouve qu'es annees cy dessus mensionnees ont esté employe en telles traffiques, jusques à 500. millions d'argent, qui se monte a bien 133. millions d'Or et plus: sans comprendre icy l'argent baillé par change, qui se montoit presques a une somme innumerable.*

Et ne faut oublier que les marchands, pour ne tomber en si grand hazard de perte, s'asseurent l'un l'autre d'une bonne partie des denrees, qui vont & viennent par mer, à certain prix, duquel ils accordent ensemble pour y envoyer des vaisseaux aupres, affin de les maintenir: & ainsi ils se departent les pertes, chacun en portant sagement sa part. Pour conclurre, & affin de confirmer tout ce que nous avons dict de la beauté, grandeur, richesses, puissance, & magnificence de cette tres-noble Cité d'Anvers; je trouve bon d'y mettre encor ces bien faicts & beaux vers Latins, faicts pour la louange & recommandation d'icelle; par feu de bonne memoire l'excellent Poëte & Philosophe Iule Scaliger Veronois: & ensemble vous faire part d'un Sonnet Italien, composé sur mesme sujet, il y a plus de cinq ans, par le docte & bien qualifié François Pescion Florentin, en faveur de cette ville.

Vers de Iule Scaliger.

Oppida quod spectant oculo me torva sinistro,
Tot nos invidiæ pallida tela petunt.
Lugdunum omnigenum est, operosa Lutetia, Roma
Ingens, res Venetûm vasta, Tholosa potens:
Omnimodæ merces, artes priscæq; novæq;
Quorum insunt alÿs singula, cuncta mihi.

Sonnet

Sonnet de Pescion.

Godi Anversa, é humil' gratie à Dio rendi,
Di si preclaro, è cosi amplo dono:
Onde, da quanti regni al mondo sono,
Richezze accogli, e lieta in alto ascendi.
Segui il tuo corso, é vittoriosa tendi:
D'ogni grandezza al sommo: ma fia buono.
Che quanto piu (nota cio ch'io ragiono.)
Surmonti, e forze, è aumento prendi.
Tanto piu vegli, è gelosa procuri,
Ch en si ricca fortuna ebbri i tuoi figli,
Non forse evertan' si felice stato.
Perche se fien superbi, injusti, impuri,
A Baccho additi, & di rapaci artigli,
Breve harai vita (ch lassa) é diro il fato.


S'HERTO GENBOS



LA DESCRIPTION DE BOLDVC.

BOLDVC fut jadis par les François nommé Bois-le-Duc suivant la signification Flamande du mot, qui emporte le mesme: d'autant qu'en ce lieu y avoit au paravant un tres beau bois & delicieuse forest apartenante au Duc de Brabant: depuis pour addoucir & faciliter la prolation du vocable (ainsi qu'en advint à plusieurs autres mots) on a corrumpu l'usage, & pour Bois-le-Duc on dit à present Bolduc. Cette ville est assise sur le petit fleuve Deese, voisine à deux lieuës de la riviere de Meuse, à quatre de Ravestein, & esloignée douze lieuës d'Anvers. La ville est grande, belle, forte, bien peuplée, riche, & bien & commodement bastie: l'Eglise principale (& ores Cathedrale) d'icelle, est au nom de Saint Iean; qui est un temple somptueux, & magnifique, où lon voit un Horloge de tres-excellente & admirable manufacture & de grand artifice. Le peuple de cette Cité est belliqueux & vailland, & à pied, & à cheval, retenant (peut estre) plus l'ancienne ferocité, & naturel farouche des Belges, que pas aucun autre des peuples voisins: & toutesfois y a il grande civilité: la ville estant marchande bien fournie de bons maistres & artisans en toute sorte de mestiers. Entre autres choses on faict icy force draps, & grande quantité de toiles, que comprenant celles qui se font par le plat pays voisin, elles viennent tous les ans au nombre de plus de vingt mille pieces, qui peuvent valoir environ deux cens mille escuz Et ne faut oublier, qu'aupres de cette ville, les eaux y sont meilleures, & plus propres pour laver; & blanchir le linge qu'en quelque autre partie du pays quelle que ce soit On fait encore la un nombre inestimable de couteaux de trempe tres-bonne: on y fait une incroyable quantité de fines espingles de toutes sortes: & de l'une & de l'autre mercerie, on en envoye par tout le monde.

D'où vient le nom de Bolduc.

Assiete de Bolduc.

Quels les habitans de Bolduc.

Quelle marchandise sort de Bolduc.

De

Hommes illustre, issus de Boisleduc.

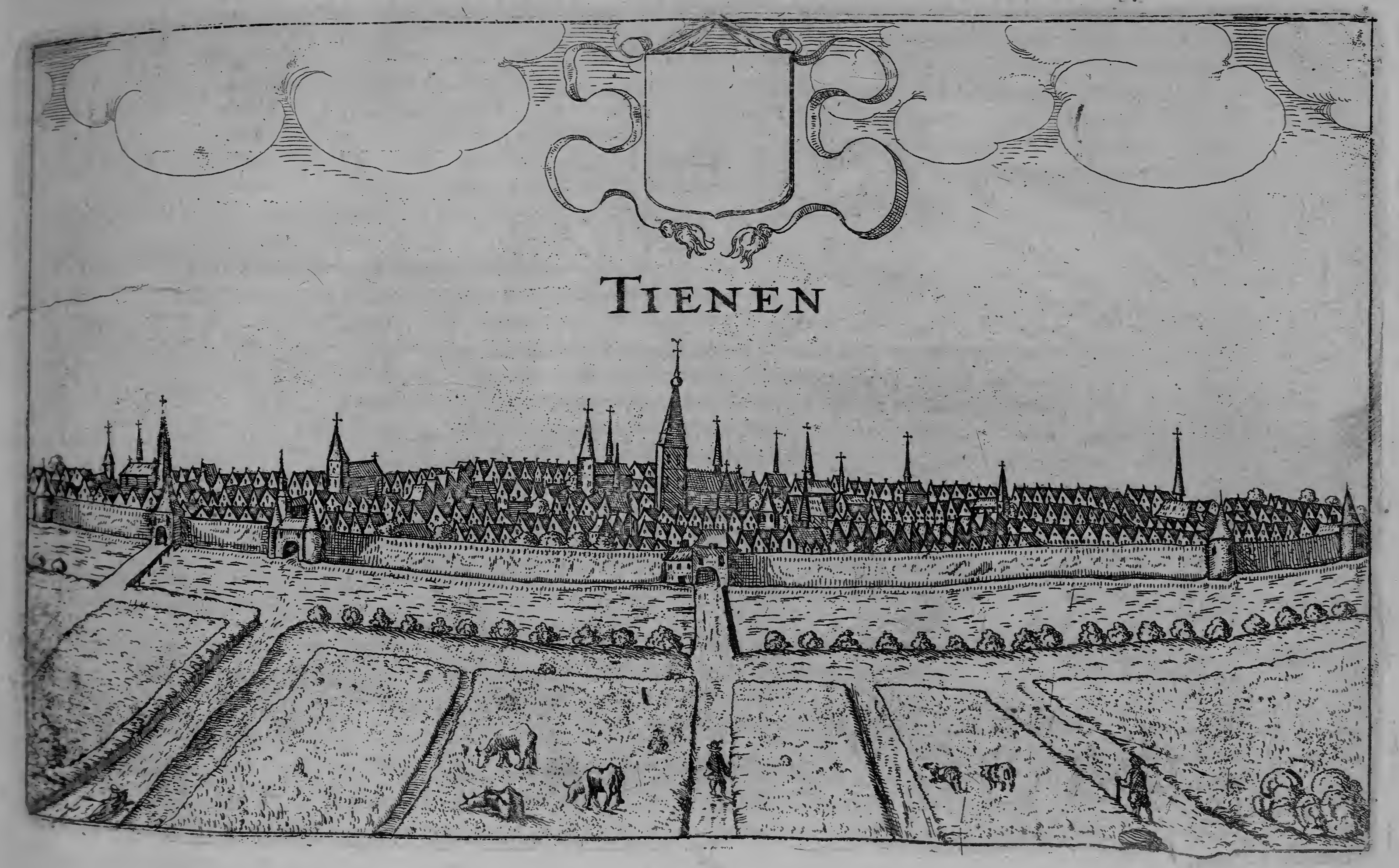
De Boisle duc fut natif M. Guillaume Enchevoirt Cardinal de la Sainct Eglise & Prelat tres-excellent: comme aussi de cette ville sortit George Macropede homme docte & Professeur ez trois langues: Iean Vladeraccie fut noble & vertueux, qui s'obligea & affectionna la Patrie pour les bons services qu'il luy a faicts: vit encore à present Thierry Nopen, Conseiller de Brabant, Docteur ez Droits, qui a esté plusieurs années, avec grande louange, Professeur public en l'Vniversité d'Orleans: y est Arnoult Arlen homme tres-sçavant & tres-vertueux: Guillaume de Veén Iurisconsulte & Conseiller de Brabant.

La forme de Bolduc.

Nombre des portes.

La ville de Bolduc a esté plusieurs fois augmentée: et au lieu qu'elle estoit au par avant ronde, est maintenant plustost de forme triangulaire, s'estendant en longueur par trois espaces, d'un circuit si grand qu'a peine un leger pieton la pourroit traverser en une heure & demye: ayant des murs de tresferme structure avec 7. Boulcverds. Ces murs sont deffenduz de troslarges et profonds fossez, et iceux plains d'eau, le fleuve dommel leur faisant bonne part de la sienne, comme aussi l'Aade. On y souloit aussi ouvrir 7. Portes, a sçavoir, celle qui est dicte Porte de Vucht laquelle regarde Anvers, de laquelle on a de coustume de dire qu'olle a plus de troux a tirer qu'il n'y a de jours en l'an: et oultre icelle six autres Il y a en la ville 14. Moulins a vent, et un a eau: 51. Ponts publics de piere, 80. privez et 38. de bois. Et afin que passions diverses choses, on, se pourroit a bon droit esmerveiller tant de la netteté que du nombre des maisons et rues. Car Pierre Christophle Balene raconte, qu'il y a encloses dans les murs de la ville 2000. de tres-belles maisons, sans y comprendre les petites.

Cette Cité tient le quatriesme & dernier lieu entre les quatre villes capitales de Brabant: & a sous sa jurisdiction, quartier & territoire quatre membres, asçavoir Kempeland, Peeland, Maesland & le destroit d'Osterwijck: au quel quartier sont encloses les villes d'Helmont, Eindoven, Meghen, Ravestein, & Grave, avec assez de villages. Mais venons à la description des trois petites villes capitales: & en premier lieu disons de Tilemont.


TIENEN

LA DESCRIPTION
DE TILEMONT.

Assiete de Tilemont.

Tilemont tenoit jadis le lieu que tient ores Boisleduc.

En quel temps fut ruinee Tilemont.

TILEMONT est posée sur le petit fleuve Geet, lequel ayant sa source non guere loing, passe par là, & courant, entre par Halen, & va se descharger dedans le fleuve Demere. Tilemont est esloignee de Louvain, & de S. Truyden par esgal espace de l'une & de l'autre de trois lieuës. La ville est grande, & fut jadis cité renommee, & où lon exerçoit grand trafic de marchandise, ainsi qu on le rrouve par escrit: & le peut on considerer, d'autant que par trois fois elle a esté aggrandie & ceinte de murailles. Et (selon qu on dit) avant que Boisleduc (par la descheute de cette-cy) vint en rang, & grandeur : Tilemont faisoit le quatriesme, & estoit la derniere des quatre capitales de Brabant: mais elle fut depuis destruitte, & presque ruinée durant les guerres d'entre les François & Liegeois: de sorte qu'elle est encor pour la plusspart en ruine & solitude: & ce qui reste de logis, & de habitans est assez passable. Il y a un notable College de Chanoines en l'Eglise de S. Germain, qui fut Evesque de Paris: & est la premiere des trois petites villes capitales, ayant de beaux droits & privilages, en partie semblables a ceux des quatre villes plus grandes, & qui sont les principales.

Grandeur de Tilemont

Bean marché à Tilemont.]

Tilemont comprend maintenant en son Circuit presques autant qu'on peut traverser en une heure : ayant divers Tourions sur ses murailles, 2. Ponts de pierre sur la riviere: trois principales fontaines publiques: six portes interieures et quatre exterieures: & sept marches principaux. Il y a un si beau & celebre marché à bled que je pense qui se puisse veoir ailleurs. Aussi est le terroir es Environs fort fertil et abondant des grains excellents de toutes sortes : s'y treave aussi des fruits delicats & de fort bons fromages.

Assiette de Lewe.

Lewe est assise sur le ruisseau Gheef, qui s'escoule un peu plus avant dedans le Geet: & est voisine à une lieuë de S. Truyden, & à deux de Tilemont : Cette ville est forte & bien fournie, à cause qu'elle sert de frontiere pour le pays

pays du Liege: & jouit aussi des privileges comme une des trois petites capitales. En cette ville est le grand Prieuré de l'Ordre de Saint Augustin; le Prieur duquel est du nombre des douze Prelats de Brabant : comme encor y a un College de Chanoines, avec une belle Eglise dediée à Saint Leonard. Hors la porte de cette ville, voyez vous un grand & tres-beau lac, & sur lequel on tient que jadis eut un tres-fort Chasteau qui faisoit teste & frontiere aux Liegeois: & d'iceluy voit on encor les masures & reslus en ruine. En cette ville fait on une sorte de biere si excellente qu'elle surpasse la bonté de plusieurs especes de vin; & en telle quantité, qu'on en envoye presque par tout. De cette ville fut natif Denys Rikel de l'Ordre des Chartreux, homme tres-docte & renommé, pour les œuvres qu'il a escrites.

Levve est ores une ville, quoy que petite, toutesfois belle, environnée d'eaux de tous costez, laquelle peult noyer le terroir voisin. Elle a 4. grandes portes, avec une moindre, 9. ponts de pierre, et trois marchez.

La ville de Nivelle est loing de cinq lieuës de Bruxelles, & est une place assez forte, & par tout moyen plus que raisonnable: en laquelle on fait bonne quantité de tres-belles & fines toiles, comme celles de Cambray: mais ceux-cy les surpassent en beauté, & (peut estre) font elles meilleures. Elle est une des quatre villes esquelles est compris (selon que dit Paul Emile) le Marquisat du Sainct Empire: comme encor elle est une des troits petites principales de Brabant, lesquelles (comme dit est) jouyssent de beaux privileges. Le paysage & territoire des entours de Nivelle est tres-fertil & abondant en tous biens; & non loing de là se trouvent de fort belles carrieres de bonne & belle pierre pour bastir.

Description de Nivelle.

Paul. Emil livr. 3. de l'hist. de France.

La ville de Nivelle a maintenant 6 portes, plus de 50. rues: & ne cede à mille de ses voisines, ny en beauté de rues & bastimens, ny en jardins et lieux de plaisance.

De Nivelle fut cest heureux homme Iean le Tainturier premier Chapelain & Chantre de Ferdinand Roy de Naples, lequel Iean est par Trithemius, mis au rang des hommes illustres pour son grand sçavoir, & les escrits qu'il a faits, & pour avoir esté excellent Musicien, & bon Paintre. En cette ville est enterré le corps de Pepin premier fils de Carloman, & pere de celle Sainte Dame Gertrude, laquelle pour la sincerité & pureté de sa vie, est mise au rang & nombre des Saints heureux en gloire.

Iean le Tainturier.

Cette Sainte Princesse fonda l'Eglise principale de Nivelle, qui porte le nom d'elle, & qui est un vaisseau grand & excellent bien orné & embelly & dedans & dehors. Ce fut elle mesme qui ordonna & institua en icelle ville le tres-noble Ordre de Chanoinesses, qu'on voit debout jusqu'à present se maintenir en grande authorité & bon-

Quel l'ordre des Dames de Nivelle.

ne & sainte police. Cest ordre est un certain nombre, jusqu'à quarante deux religieuses; lesquelles, pour vray, vivent assez librement: & sans mentir, cette façon de Cloistre est merveilleuse, & de belle & bonne invention, pour le soulagement de la Noblesse; d'autant que nulles peuvent estre receuës en cette compaignie, si elles ne sont filles de Seigeneurs ou Gentils-hommes de grande maison, & nobles, à tout le moins de quatre races, tant du costé maternel que paternel, qu'elles soient (ainsi que portent les lettres de l'establissement de l'Ordre) legitimes, franches, nobles, & genereuses Vierges: de sorte que si quelque Seigneur est trop charge de filles, & veut s'en alleger, il en met une en cette Chanoinerie, quoy qu'il y ayt par le pays d'autres maisons (ainsi que verrons cy apres) de cest Ordre. Ces Dames sont appellées & Chanoinesses, & Damoiselles, ayans chacune sa maison à part, & joignant l'Eglise susditte de Sainte Gertrude où elles celebrent l'office devin, à toutes heures acoustumées, & avec les ceremonies usées en l Eg ise. Elles se vestent spirituellement, & comme Religieuses, bien que noblement & gentilment, leurs habits estans blancs, comme elles, & fourrez d'ermines, ou de pannes, & pelleterie d'estoffe pareille, lors qu'elles sont à l'Eglise: mais l apres-disnée, elles s'acoustrent mondainement & à la façon des autres Damoiselles nobles: si elles sont semonces à quelque festin & banquet, elles y peuvent aller: & l'occasion s'y presentant, il leur est loisible de se marier: que si elles ne se marient, elles passent religieusement leurs jours, en cette tres-noble compaignie; l'Ordre leur donnant du revenu si bon, qu'il suffit pour les entretenir honnestement. Elles ont une Abbesse pour leur Chef, qu'on appelle communement Madame de Nivelle, esleuë par l'authorité, & avec le consentemenr du Prince, par & entre elles mesmes, qui tient la dignité à vie, y estant confirmée dar le Pape. Cette Dame de Nivelle, n'est pas seulement Chef du Chapitre, & assemblée de son College Canonial, ains encor est Dame & du spirituel, & du temporel de la ville de Nivelle, & de toute sa jurisdiction & finaige. En la mesme Eglise y a encor un devot College & Chapitre de Chanoines, qui sont xxx en nombre, & bien rentez, & fondez & la nomination desquels apartient à chascun en son rang, & reciproquement, au Pape, & à l'Abbesse: y ayant encor en celle mesme ville d autres Eglises, & lieux saints, & dignes de memoire. Mais il est temps desormais que, suyvant nostre promesse, nous descrivions les villes honorées de quelque tiltre de grande dignité: & en premier lieu du Marquisat du Sainct Eempire.

Religieuses de Nivelle dictes Chainoinesses.

Libertez des Chanoinesses de Nivelle.

MAR-



MARQUISAT DV SACRE EMPIRE.

SVYVANT que le descrit Cornille Graphée, le Marquisat du Saint Empire fut institué par l'Empereur Iustinian: & d'autres en font l'origine plus ancienne. Au reste Iean Aventin Historien d'Alemaigne grave, & approuvé, tient que Vtile frere de Theodon Prince de Baviere fut, pour ses vertuz, mis par Theodoric Roy de France, pour Gouverneur en celle contrée de pays, qui est contenuë entre l'Escaut, la Meuse, le Rhin, & la Mer, affin de s'opposer aux courses Danoises, qui alors couroient, pilloient, & ravageoiens & la terre: & luy donna le tiltre de Prefect & Gouverneur du limite & frontiere d'Anvers, qui estoit desslors la borne de l'Empire Romain Lequel degré de dignité il dit que les Allemands appellent en langue Germanique Marcgrave, qui est à dire Marquis en la nostre. Iean le Maire de Belges maintient oútre ce, que ce Marquisat fut institué long temps avant Iustinian, & là dez les enfans de Constantie le Grand, & qu'il portoit le tiltre & nom de Marquisat de l'Empire sur l'Escaut, commeçant presque au milieu de la ville de Valenciennes, & continuant le long de celle riviere jusques en Anvers, & de là jusques en l'Ocean. Des reliques & traces duquel limite & Marquisat, on voit encore deux choses principales en la cité de Valenciennes. L'une est la Sale ou Chambre Imperiale, en laquelle y a Prevost, & autres officiers y exerceans justice: L'autre est la franchise: laquelle s'estend par une grande partie du terroir de la ville, nommeé la Banlieuë: laquelle est si franche, libre, & grande, que jusqu'aux meurtriers (ainsi que disons en son lieu) il y a demourance asseurée; & sans qu'aucun puisse les en arracher. Ledit Iean le Maire racompte, que le premier Marquis, laissant cest estat hereditaire à ses enfants (l'ayant obtenu dudit Iustinian) fut Anselbert Patrice & Senateur Romain, auquel succeda son fils Arnoult. Paul Emile au lieu sus-allegué (& plus veritablement que le Maire) escrit que ce Marquisat fut mis sus & institué par Othon II. du nom, Empereur, environ l'an de nostre salut 973, & le donna, & assigna pour le doüaire de la Royne Gerberie sa tante, & mere de Lothaire Roy

Aventin livr. 3 de l'hist de Baviere.

Le mesme. Aventin revoque cy en doute Iean le Maire livr. 3. des Illust. des Gaules.

Paul Emile livr. 3.

Roy de France : contenanr ce Marquiſat les villes de Nivelle,Louvain,Bruxelles,& Anvers,y nommées en l'erection de cette Principauté:leſquelles opinions & memoires ne ſont entre elles diſcordantes : veu que les Princes alterent,augmentent,& diminuent les eſtats à leur volonté ; ainſi que ſouvent ils en ont uſé du Duché de Lorraine ; & de là advint que ceux qui eſcrivent,prennent tellefois la réformation nouvelle d'un eſtat, pour nouvelle erection,& premiere inſtirution,qu'ils raportent,non au premier,ains au dernier autheur d'icelle. Or en quelque ſorte que ce ſoit,tous accordent en cecy,que la cité d Anvers eſt Metropolitaine du Marquiſat du Saint Empire: & ainſi voit on dez ces temps anciens,quel eſt le luſtre,& quelle la preeminence de cette ville Au reſte,& Aventin, & le Maire conviennent en cecy,que ce Marquiſat tomba en fin ez mains d Angiſe pere de Pepin ſecond ; lequel Angiſe(comme dict eſt)fut le premier Duc de Brabant,par le droict duquel les autres Ducs ont ſuccedé à ce beau Marquiſat.

DVCHE D'ARSCHOT.

Aſſiette de la ville d Arſchot. Arſchot par qui erigé en Duché. Seign. d'Arſchot iſſuz de France de la maiſon de Crouy. Ceux de Crouy avancez par l'Empereur.

LA ville d Arſchot eſt aſſiſe ſur la petite riviere Demere avoiſinant Louvain de trois lieuës,& Dieſt d'un meſme eſpace: elle a Malines à quatre groſſes lieuës,& Lire autant eſloignée d'elle. N'a pas long temps que cette Seigneure eſtoit ornée de tiltre de Marquiſat: mais l'Empereur Charles cinquieſme l illuſtra de la dignité Ducale,plus pour le merite & dignité des Seigneurs à qui elle apartient;& pour le credit, & pouvoir qu'ils ont en Hainaut,que pour la valeur & revenu de la terre;bien qu'elle ſoit paſſable: & la Baronnie fort ancienne : les Seigneurs de laquelle ſont de l'illuſtre maiſon de Crouy,venuë de France,& duquel eſtoc ſont iſſuz de braves & fameux Chevaliers: mais le plus renommé a eſté Guillaume de Crouy Seigneur de Chevre; lequel juſqu'à la fin de ſes jours,gouverna avec grande authorité,& paiſiblement le ſus-allegué Empereur Charles: lequel luy accrent l'eſtat en ces pays,& meſmement en Hainaut: où à preſent Philippe Duc d'Arſchot,& neveu dudit Guillaume eſt Seigneur de pluſieurs terres & Seigneuries,comme de Chimay,de Beaumont & autres : de ſorte qu'il jouiſt d'un grand revenu,& eſt Chevalier de la Toiſon d'or ; & dernierement fut eſleu & mis au rang des Conſeillers d Eſtat.

Mais

Mais d'autant que cy dessus,faisant le description generale,j'ay promis de faire mention de la police,&maniere de gouverner,pratiquée par les Seigneurs de ce Pays,en leurs terres & Seigneuries, estans icy en lieu propre pour nous acquitter de nostre parole,nous le ferons aussi avant que de passer outre : En premier lieu nous disons que tous ces Seigneurs sont obligez au Prince,& le Prince à eux avec mesmes loix & conditions qu'ez autres se gardent ordinairement le Feudataire & le Seigneur du fief reciproquement l'un à l'autre. Par ce moyen le Prince les a,tant en temps de guerre,que de paix,sous sa protection & sauvegarde depuis il se prevaut &aide de ces siens Vassaux au gouvernement des estats de ses Provinces,& à la conduite de sa gendarmerie: & eux ,avec pareille satisfaction,le servent loyaument,& luy rendent obeissance,& entretiennent l'estat deüement. Et quant à ce qui touche l'administration de leurs propres Seigneuries,terres,chasteaux,& villages d'importance,moyennant leurs privileges,establiz sur leurs loix, & coustumes,ils vivent en franchise telle, qu'ils administrent d'eux mesmes,ou par leurs ministres,la justice,& autres occurrences concernans la police : De sorte que les Seigneurs n'ont point ordinairement autre preeminence,ny les sujets autre obligation vers leurs Seigneurs, que nous avons dit qu'Anvers a à l'endroit du Prince : Tellement que les anciens Seigneurs ne peuvent fouler leurs vassaux & sujets d'aucune dace,ny autre tribut & exaction,si les mesmes(le Roy le permettant) ne le consentent : ainsi faut il que se contentent de leurs rentes, & patrimoine.

Comme les Seig. se gouvernent ez Pays bas. Iustice exercee par les Nobles. Devoir reciproque du Seigneur & du Vassal.

LA


BERGHEN OP ZOOM



LA DESCRIPTION DV MARQVISAT DE BERGHE.

BERGHE, est Baronnie assez ancienne, erigée en Marquisat l'an 1533, par l'Empereur Charles le Quint; estant cette place assise sur une colline & coustau pres le petit fleuve Zoom: & pour ce, pour mettre difference de ce lieu aux autres, qui aussi portent le nom de Berghe, il est appellé en Flamand Berghen op Zoom c'est à dire sur le Zoom; lequel ruisseau naissant assez pres de là, à demy lieuë de cette ville se mesle avec les eaux de l'Escaut: & est ce lieu posé en l'extreme partie Occidentale de Brabant, si voisin de la mer, qu'à bon droit on met cette ville entre les maritimes, comme aussi elle a un assez bon port. De Berghe jusqu en Anvers y à six lieuës de chemin par terre: & jusqu'à Middelbourg de Zelande huit lieuës par eau. De Berghe estoit natif M. Iean Latomus ou le Maçon Prieur de Sainct Tron pres de Grobbendonck non loing de Lire, Prelat docte, & digne d'honneur & reverence, Poëte tres-elegant, & du tout courtois & affable. La ville de Berghe est bonne, bien que le temps passé elle à esté beaucoup meilleur, lors que les foires, privilegées & octroyées à cette place dez toute antiquité, y estoient frequentées. Là où à present, on y fait pas grand cas de trafic, à ce obstant le voisinage & grandeur d'Anvers, laquelle fournit tout le pays l'avoisinant: d'autant qu'il n'y a foire ny marché extraordinaire en tout le pays, qui ne soit surmonté, en toute chose, par le cours du marché ordinaire d'Anvers

Berghe quand erigée en Marquisat, & par qui

Assiette de Berghe.

d'Anvers: tellement que les marchands ayment mieux venir à l'ordinaire en Anvers qu'à l'extraordinaire de Berghe, ou autres lieux ſemblables. Et quoy que le Marquis ait uſé de tout devoir & diligence, & ait eſté grandement favoriſé de la nation Angloiſe, qui eſt de grand effect pour le traffic de par deça (tant il eſt difficile de redreſſer ce qui eſt deſvoyé) ſi luy eſt il encor impoſſible de reduire cette ville en ſa premiere proſperité. Non portant à il ſous la Seigneurie aſſez de pays avec bon nõbre de bons villages, & quelques Iſlettes fertiles ſur l'Eſcaut.

Sig. de Berge fort avantcez en honneur

Les Seigneurs de Berghe ſont de race ancienne & ſang noble & illuſtre : d'où ſont ſortiz plusieurs excellens perſonnages, tel qu'eſt le Marquis Iean, qui vit ores; lequel pour ſes vertuz eſtoit chery par l'Empereur Charles le Quint, & maintenant eſt aymé grandement par le Roy Catholique Philippe, & eſt Chevalier de la Toiſon d'or, & Gouverneur de Hainaut, grand Veneur de Brabant: & riche en rentes & revenux.

Son frere M. Robert jeune Seigneur & docte eſt Eveſque du tres-riche & tres-puiſſant Eveſché du Liege; & Maximilian ſon couſin portant le ſurnom de Berghe, eſt Eveſque & Duc de Cambray.

CONTE D'HOOCHSTRAT.

Hoochſtrat erigé en Comte.

CHARLES cinquieſme du nom Empereur des Romains à eſté celuy qui à erigé Hoochſtrat en Comté: cette place eſt aſſez bonne, mais ſans eſtre ceinte de muraille; eſtant eſloignée d'eſgal eſpace d'Anvers & de Berghe, qui eſt de ſix lieuës: & de ce lieu fut natif Antoine Schor, homme tres-docte & fameux. A un tiers de lieuë de Hoochſtrat y à un fort & grand Chaſteau qui eſt la reſidence ordinaire du Seigneur: & eſt poſé ce Chaſteau ſur le petit fleuve nommé Mercke, qui a ſource là aupres, & qui paſſant à Breda, s'embouche en la Meuſe un peu au deſſous de Sevenberghen. Sous ce Comté ſont pluſieurs villages, avec ſi grande eſtenduë de terroir, & juriſdiction; que tout fait un bel Eſtat, & puiſſante Seigneurie. Les Seigeneurs de ce lieu ſont iſſuz de l'illuſtre maiſon de Lalaing: & preſentement en eſt Comte, Seigneur Antoine, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon, jeune homme de marque, & de grande eſperance; lequel parmy ſes biens, richeſſes & finances a une belle Librairie embellie de toutes ſortes de bons livres.

Aſſiette du Chaſteau de Hoochſtrat.

De quelle maiſon les Comtes de Hoochſtrat

A une lieuë, ou environ d Hoochſtrat, eſt le grand & beau village de Loenhout, dont eſt natif ce docte, & grand Mathematicien Iean Stadius, les livres duquel ſont de nombrez en la Bibliotheque du ſçavant Conrad Geſnerus augmentée de beaucoup par Ioſias Simler : & en laquelle on voit, non ſeulement les noms des autheurs tant anciens que modernes; ains encor y ſont particulariſées toutes leurs œuvres, en quelque ſcience qui ce ſoit : qui eſt une choſe de grand travail, excellente, & qui ſert à pluſieurs effects, & pour le prouffit de chaſcun.

Iean Stadius Mathemat. d'où natif.

CON-

CONTE DE MEGHEN.

MEGHEN est aussi honoré du tiltre de Comté dez long temps: la place est assise sur la rive senestre de la Meuse, trois lieuës loing de Bolduc: la ville est bonne, ayant jurisdiction & Seigneurie, qui apartient au Comte Charles de Brimeu Prince valeureux, Chevalier de la Toison, & Gouverneur pour le Roy Catholique du Duché de Gueldres & Comté de Zutphen. *Assiette de Meghen.*

[Lequel apres sa mort a laissé une sienne cousine pour heritiere, mariée au fils de Monsieur de Barlemont: apres la mort du quel la vefve s'est mariée au Prince de Cimay.]

BARONNIE DE BREDA.

SVR le fleuve sus allegué de Mercke est située la place de Breda, loing d'Hoochstrat de trois lieuës, & six de Bolduc, & huict d'Anvers. C'est une bonne & plaisante ville; en laquelle outre les autres beaux edifices, est le Palais somptueux & magnifique, du Seigneur, basty superbement à double fossé, & iceluy plein d'eau de forme de Chasteau & Forteresse: lequel s'il estoit mis à fin, & parachevé, seroit un des plus beaux corps de logis qui soit en tous les Pays-bas: & a esté fondé, & basty modernement par le Comte Henry de Nassau. *Assitte de Breda.* *Henry de Nassau Seig. de Breda.*

Le comte susdit a muni la ville de Breda de plus forts remparts de terre, & en oultre l'an CIↃIↃXLIV y fonde V grands Boulevers au Chasteau, & entour la ville fort flanquants presque les uns sur les aultres, environnée de larges & tresprofonds fosses: et durant ceste derniere guerre, y ont esté adeoustez encore et Ravelins ou Bouleverds, & chasque porte par dehors munie d'une demy lune; de sorte qu'icelle ville est à present tenue entre les plus fortes villes miterraines du Pays-bas.

Breda est honnoré de tiltre de Baronnie, avec Seigneurie & estat de grande importance & de gros revenu: & sous la jurisdiction de laquelle Seigneurie sont compris plusieurs gros bourgs, & riches villages; & mesme luy est jointe, & annexée la ville & finages de Steenberghe, & la franchise de Rosendal, & encor la Seigneurie d'Osterhout, qui est ancienne & noble, ayant un vieux Chasteau, qui porte marque de lustre: duquel lieu est natif Iean de Boischot excellent Iurisconsulte, & vrayement docte, & de grand esprit, & valeur; & pour ce a il esté employé en plusieurs dignitez, & esté Ambassadeur pour le Roy vers la Royne d'Angleterre, depuis faict Conseiller *Estenduë de la Baronnie de Breda.*

du

du Roy au Conseil Privé,& Thresorier des Chartres,pour le Roy à Vilvorden Il y a long temps que Breda est le siege & demeure par deça du Prince d'Orenge, Comte de Nassau,à qui est advenuë la succession de cette Seigneurie. Mais il sera bon de dire ou est cette Principauté,quoy que hors de cette Province,& monstrer par quel moyen elle est escheuë à la maison de Nassau;puis que les Seigneurs d'icelle sont à present comme naturels de cette contrée,& qu'ils y font residence ordinaire. La Principauté d'Orenge est posée entre la Provence & le Daulfiné, la ville & chef duquel pays,porte le nom d'Orenge, esloignée environ sept lieuës d'Avignon,Cité apartenante au Pape:lequel Estat & Principauté est si noble & de dignité si ancienne,qu'il ne recognoist que Dieu pour Seigneur souverain. Cette Principauté vint,y a long temps, ez mains & Seigneurie de la tres-illustre famille de Chalon, qui est une des quatre principales & plus fameuses maisons de Bourgoigne:laquelle commandoit sur Nazareth,& autres places de la Franche Comté: & enfin parvint cest estat par alliance & ligne feminine à la maison de Nassau Alemande,par le mariage de Henry Comte de Nassau,oncle du Prince qui vit à present,avec l'heritiere de CHALON: de sorte que cette Seigneurie a tousiours eu de grands & excellens hommes,qui luy ont commandé,& iceux,illustres & fameux,non seulement pour la noblesse de leur sang,que pour la spelendeur de leur propre vertu & preudhommie. Tel estoit de fresche memoire Philibert de Chalon,celuy qui apres plusieurs victoires,conduisant(comme General)l'armée de l'Empereur Charles V. en Italie,fut en fin occiz en bataille d'une arquebusade, bataillant l'an 1530 contre les Florentins. En cettuy print fin la famille de Chalon: & toutesfois desireux de la perpetuer,il laissa par testament, pour son heritier, un sien neveu sorty de sa sœur,à sçavoir René fils du sus-allegué Henry de Nassau;avec condition toutesfois,qu'il porteroit le nom & armes de Chalon: ce que René sans nulle autre consideration,accepta,& le garda tant qu'il fut en vie: & ainsi ayant tousiours fait preuve de sa valeur,estant avec l'Empereur au siege de Saint. Desier en France fut occiz d'un esclat de Canon l'an mil cinq cents quarante & quatre;& n'ayant aucun hoir de son corps,ordonna par testament Guillaume de Nassau son cousin pour heritier de cette Principauté:lequel Guillaume n'a pris le nom,ny armes de Chalon,ains s'est contenté de celuy de sa famille. Ce Prince est à present en grand & heureux estat;d'autant qu'outre la Principuaté susdicte d'Orenge,& plusieurs autres terres de Bourgoigne & grand nombre de Seigneuries qu'il possede en France,& le Comté de Nassau qui est son propre bien en Alemaigne,il jouit en ce pays de Breda,Diest,Sichenen,Steenberge,Grave,& autres terres villages,possessions & Seigneuries;si bien qu'il est riche en rentes & grand revenu. Davantage il est Gouverneur pour le Roy en Hollande,en l'Estat d'Vtrecht,& en Zelande,Chevalier de la Toison,Conseiller d'Estat, Prince, pour vray,de marque,de haut cœur,reputation,& grandes entreprises.

Où est posée la Principauté d'Orenge.

Comma la Principauté d'Orange venuë à ceux de Nassau.

Philibert de Chalon occiz en Thoscoine.

A quelle condition Orenge donne à la maison de Nassau.

Estats et grandeur de Guillaume de Nassau.

[*Iceluy durant ces guerres civiles fut tiré d'une harquebousada à Delft en Hollande,par un Bourguignon,le dixiesme de Iuillet,l'an 1584.*]

BARON.

BARONNIE DE DIEST.

DIEST est assise sur le fleuve Demere avoisinant à une lieuë de Halen, & à trois de Tilemont: & est une bonne ville, & ses finages de grande juridicton & estenduë. *Assiette de Diest.*

[Cette ville de Dieft est ample, ayant le chem in de demye huere en son circuit, faisant plus de 750 verges: a d'un coste des fosses seiches & de l'autre peu d'eau, ronde, sans gande force, ou sans flancqs, pour deffendre les murailles, estant environnée de plusieues monts & terres.]

Où se font des draps & autres denrées. En cette ville y a deux Eglises Collegiales de Chanoines; l'une dedié à Saint Sulpice, & l'autre à Sainct Iean. De cette ville fut natif cest illustre & fameux homme Nicolas Clenard, tres-docte ez trois langues: & pource a il faict plusieurs œuvres, entre lesquelles est sa Grammaire Grecque tant renommée & pratiquée par les estudians en cette langue; comme encor il composa la Grammaire Hebraique avec son grand honneur. Il aprint encor la langue Arabesque en Grenade: & pour mieux l'entendre, & en avoir la cognoissance par faite, il passa en Afrique l'an 1540, & fut en la grande cité de Fres, ou il fut, pour ses vertuz, honoré, & respecte par le Roy mesme de la Province. Cest excellent homme avoit dessigné un fait si haut, si noble, & si plein de pieté, qu'il merite, qu'on le declaire: affin que quelqu'un autre se mecte en devoir de l'executer: & estoit tel son dessein, qu'il vouloit aprendre cette langue pour s'en servir escrivant contre la secte des Machometistes. Car il disoit que luy ayant leu, & fueilleté l'Alcoran escrit en Arabe; & outre ce leu un autheur nommé Sunna, il y trouvoit tant de folies, & absurditez, & si aysées à refuter, qu'il pretendoit en venir à bout; esperant que le succez en seroit heureux, & qu'il gaigneroit par escrit, & par raison, ce que jusqu'alors on n'avoit peu obtenir à force d'armes: mais la mort, qui rompt ordinairement les desseins, & espoir des humains, s'opposa à cestuy-cy, avec un tres-grand dommage pour la republique Chrestienne. Diest est Baronnie fort ancienne & par une preeminence de long trait de temps, le Seigneur dudit lieu est Borcgrave d'Anvers. *Nicolas Clenard d'ou natif.* *Dessein de Clenard quel.* *Baron de Diest est Borcgrave d'Anvers.*

A present est Baron & Seigneur de Diest le Prince d'Orenge: les predecesseurs duquel Comte de Nassau l'eurent du Duc de Cleves en contr'eschange d'Hensberg. Pres de cette ville est la tres-riche Commanderie de Bechémort, qui appartient aux Chevaliers croisez Teutons; ayant un terriroire de tres-beau paysage, plaisant & chargé de vignoble portant d'assez bon vin. *Comme Diest escheu au Pr. d'Orenge.*

BARONNIE DE GRIMBERGHEN.

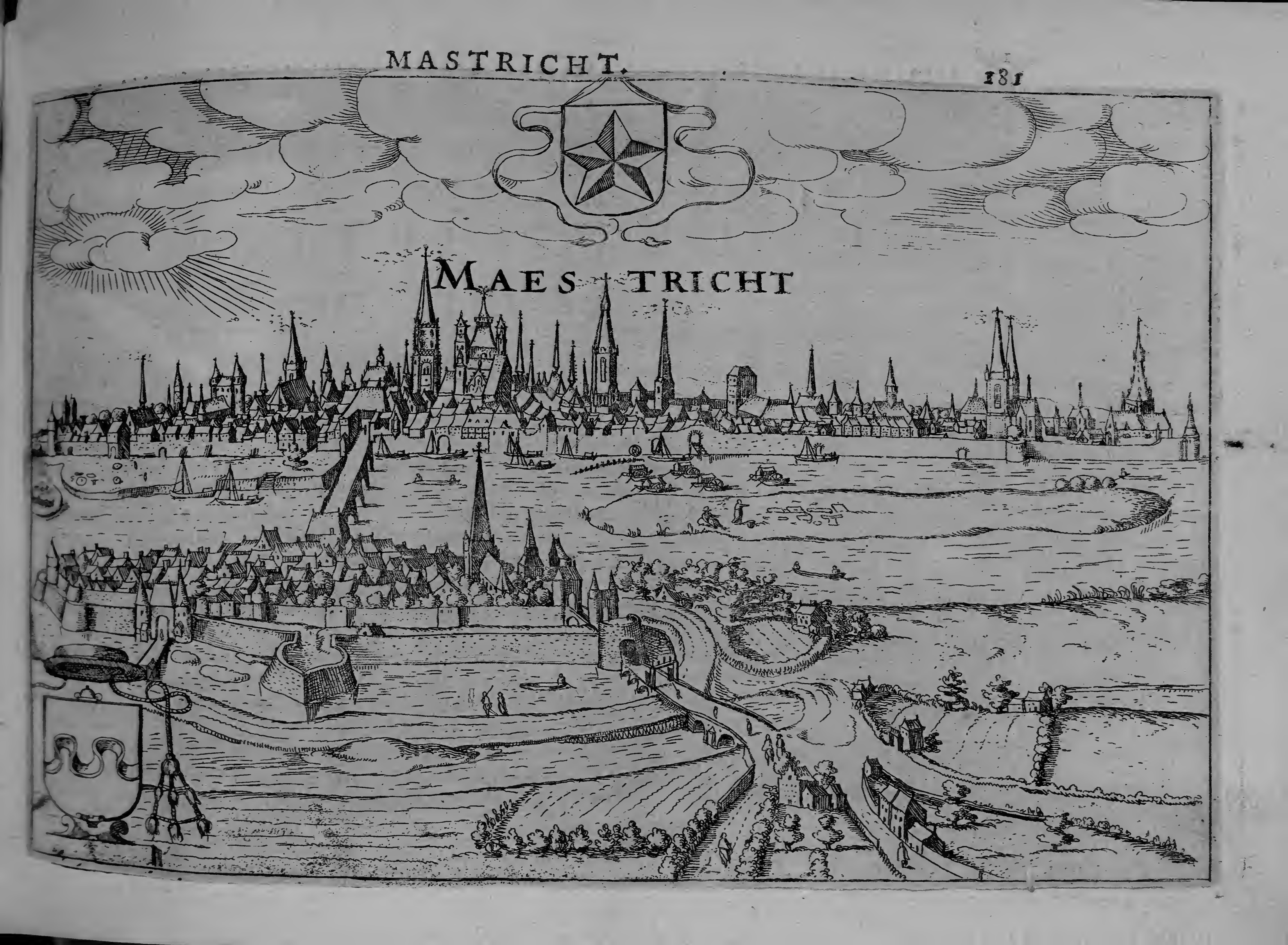
Grimbergẽ anciennes Baronnie.

A Moins de demye lieuë de Vilvorden est Grimberghen, esloignee deux lieuës de Bruxelles, & ou lon voit une belle Abbaye bien bastie: & est cette Seigneurie de grand respect, & d'ample terroir, & jurisdiction, comprenant plusieurs villages, bourgades, & paroisses, qui sont de grande importance: & les Seigneurs de laquelle sont des plus anciens du Pays. Neantmoins cette Seigneurie à une loy tout au contraire des autres Seigneuries de ces pays; qui est, Que non l'aisné, ains le puisné sudcede a l'heritage & succession du pere deffunct. Ce qui fut estable l'an 1140, pource que Gaultier aisné & autres chefs de cette famille offenserent grandement leur Prince Geoffroy, se revoltans contre luy; mais vaincuz par luy en bataille, il passa tout au fil de l'espée; sauf son frere puisné, qui ne consentit onc à cette revolte. Les merites duquel Geoffroy voulant recognoistre, & salarier, & punir les fautes des autres, feit & establit la loy susditte en son pays, quoy qu'il eut peu plus rudement traiter les adversaires: laquelle loy dure jusques à present, & est inviolablement gardée, & non seulement en la ville chef de la Baronnie, ains en tous les fiefs qui dependent d'icelle: lesquels sont en grand nombre. Cette Baronnie est ores divisée en deux parties: de l'une est Seigneur le Prince d'Orenge; & de l'autre ceux de la maison de Glimes, qui sont ceux qui portent le nom de Grimberghen. Il est vray que depuis ce partage, on en fait deux Baronnies.

Loy estrange de Grimberghen.

Grimbergẽ partie en deux.

LA


MAES TRICHT



LA DESCRIPTION DE LA CITE DE MASTRICHT.

D'ou pred son nom Mastricht



QUOY qu'on puisse escrire au contrarire, je soustiens que la Cité de Mastricht a, & retient son nom ancien, qui signifie proprement le Pas ou passage de la Meuse: d'autant que c'est là qu'on passe celle riviere; & pour ce les Latins l'appellent depuis Trajectum Mosæ, qui est le mesme que Mastricht: & luy donnerent encor le nom de Trajectum superius; pour mectre difference de cette ville à celle d'Vtrecht, assise sur la frontiere de Hollande, que les Latins nomment Trajectum inferius. La Cité de Mastricht est bien & commodement situèe sur le dict fleuve de Meuse, lequel passe par dedans: & y a un beau pont de pierre, qui traverse de l'une à l'autre rive d'icelle riviere, duquel fait mention Cornille Tacite:

Mastricht assise sur la Meuse.

[*Respondant à l'autre costè sur la Bourgade Wyck, bien munie encore que petite ville.*]

Distant cette cité de celle du Liege quatre lieuës: & est cette ville belle, grande, ancienne, & les bastimēts d'icelle beaux & assez bien maçonnez. Il y a deux Eglises Collegiales; l'une, en laquelle le Roy comme Duc de Brabant est Chanoine, est dediée à Sainct Servais, qui est celuy que le premier convertit ce peuple à la Foy Chrestiēne, & y fut le premier Evesque, administrant si sainctement cette charge & office, & avec tant de miracles, qu'à bon droit il à obtenu le nom de Saint: & mourut cest heureux Prelat l'an de nostre salut 395. Le vingtiesme & dernier Evesque de Mastricht à esté Sainct Lambert, lequel y fut martyrisé. Ce qui fut cause que S. Hubert indigné de l'ingratitude & cruauté de ce peuple, l'ayant obtenu du Pape, transfera le Siege (ainsi que dirons cy apres) de Mastricht

Mastricht jadis Evesché & qui en fut le premier Evesque.

au Liege l'an VIIᶜX. En cette Eglise de Mastricht dedié à S. Servais, y a de belles & anciennes Reliques des Saints, qu'on monstre, avec solemnelle ceremonie, â certaine saison, & pour certaine occasion. L'autre Eglise est sacrée à la glorieuse Vierge mere de Dieu. Il y a outre ce, une tres-belle & somptueuse maison & Commanderie dicte de Bissen pour les Chevalies dicts Teutons, de l'Ordre de la Vierge Marie de Hierusalem; lequel Convent, & Cômanderie est capable pour loger toute la Court, & suite d'un Roy, ou grand Prince. Or d'autant que cette compaignie & fraternité de Croisez est de grande importance en ces quartiers, & qu'elle est propre à la nation Teutône, de laquelle ce Pays fait un des principaux membres, & qu'il y en a quatre tres-belles & illustres assemblées & commanderies, ausquelles appartiennent bon nombré de Chasteaux, Villages, & Seigneuries de cette Province; il ne sera point hors de propos de declairer le plus succinctement que faire se pourra, l'orgine, le progrez & l'estat present de cest ordre. Et toutesfois pour plus grande & facile intelligence de la chose, il faut reprendre la matiere de plus haut, & y comprendre des faits & occurrences se rapportans à cette cy. Et pour ce je dis que dez avant que les Chrestiens retirassent la cité de Hierusalem des mains des infidelles l'an 1099, quelques marchands Italiens obtindrent des Seigneurs Mahometans licence de bastir en icelle cité une Eglise en l'honneur de la Vierge mere de nostre Sauveur. Et de puis pour une ils en bastirent deux, & feirent deux Monasteres, l'un d'hommes, & l'autre de femmes: lesquelles maisons de devotion estoient entretenuës des aumosnes des estrangers qui voyageoient pour vœu & religion en la Terre Saincte. A ces Monasteres fut joint un Hospital dedié à Sainct Jean; auquel on mit des Religieux gens de bonne vie & suffisants pour avoir le soing des pouvres Chrestiens y abordans: & à ces Religieux le Patriarche du lieu donna & mit une Croix blanche sur leur habit, & les nomma Hospitaliers; & de ce simple & pouvre commen cement a eu source & fondement l'Ordre des freres & Chevaliers de Saint Iean de Hierusalem: lesquels estans pour leurs merites (ainsi qu'il est croyable) agreables à Dieu, sont avec le tẽps parvenuz à telle & si grande puissance, que entre autres leurs cõquestes ils prindrent sur les Sarasins l'an 1308 l'Isle fameuse de Rhodes; & de laquelle, ils ont esté depuis nommez Chevaliers de Rhodes: laquelle Isle ils ont depuis tenuë, & deffenduë vaillamment, jusqu'à tant, qu'en fin estans assiegez par les forces merveilleuses de Sultan Solyman Empereur des Turcs, & ayans enduré ce siege & dure tempeste l'espace de six mois, n'estans en rien secouruz par les autres Chrestiens, occupez en leurs perverses guerres & discordes, forcez de necessité, voire & trahiz par un faux Chrestien, en fin ils se rendirẽt, & quicterent au Turc cette place l'an 1522. Et ainsi fut perdu avec le dommage & infamie des Chrestiens ce Fort & Bouleverd asseuré de l'Orient, & le passage des Latins en Asie & Palestine.

En queltemps le siege de Mastricht transferé au Liege.

Commanderie de Bissen à Mastricht pas esté prins soubz l'Ordre Teuton.

En queltemps l'Ordre des Teutons a pris source.

Freres de l'Hospital de Sainct Iean de Hierusalē.

Rhodes prise par les Croisez de Sainct Iean.

En queltemps Rhodes prise par les Turcs.

Apres ce, comme ces Chevaliers se fussent retirez en Italie, peu de temps depuis, l'Empereur Charles cinquiesme leur donna l'Isle de Malthe assise entre le pays d'Afrique & la Sicile, où ils sont encor à present, & y resident combattans ordinairement & avec honneur & glorie pour la foy & religion Christienne. Comme ils ont faict dernie-

Charles V. dõne Malthe aux Hospitaliers

dernierement que l'Empereur Turc les assiegea avec une si furieuse & puissant armée, & les assaillit cruellemen bien qu'à son dam, & en vain; car il y perdit Dragut Rais General de son armée & la pluspart des soldats d'icelle, ainsi que j'ay plus particulierement declairé en mes Commentaires. Raphael Vollaterran autheus illustre escrit que les Chevaliers de Rhodes, & de Saint Iean sont de l'Ordre de S. Augustin: & le mesme tesmoigne Hieron Paul en son livre des Eglises; leur vœu neantmoins n'empesche, qu'ils ne succedent aux biens paternels, d'autant qu'ils en sont point hors du monde, faisans seulement profession du Celibat : bien est vray que leur droit de succession est restraint au simple usufruict, sans autre proprieté: & cecy pour autant qu'ils sont pourveuz par leur Ordre, de Commanderies suffisantes pour les entretenir, & leur fournir ce qu'ils ont besoing pour leur vie : de sorte que le proprieté des biens patrimoniaux revient aux plus proches du sang de ces Chevaliers; selon que doctemét le recite le tres-sçavant Iurisconsulte Papon en son renommé Recueil des Arrests Semblablement en l an de grace 1128 ou en viron, fut institué l'Ordre illustre des freres Templiers Chevaliers Croisez; les Chefs & Autheurs desquels furent Hugues Payen, & Geoffroy de Sainct Alexandre. Ceux cy faisans leur demeure en un coing du Temple, furent par le Patriarche du lieu appellez Templiers, marquez pour estre discernez des autres d'une croix rouge: leur intention & charge estoit d'aider & deffendre les Pelerins venans visiter les saints lieux: si bien qu'avec le temps ils vindrent en tres-grande reputation, & puissance.

Volaterran livr. 21. de l'Antropologie.

Papon au Recueil des Arr livr. 21. 1. livre 1

En quel temps institué l'Ordre des Templiers.

Charge des Templiers quelle.

Mais deux cens ans apres leur institution, estans tombez (comme l' on dict) en quelques heresies, & soüillez de quelques enormes forfaicts, furent en fin exterminez, occis, & estaints par tout, & leurs biens (ou partie d'iceux) donnez aux Chevaliers susalleguez de Rhodes; & advint cecy sous le Pontificat du Pape Clement cinquiesme, & Albert d'Austriche gouvernant l'Empire. Peu de temps apres que les Templiers furent instituez, on establit aussi & donna commencement (ainsi qu'escrivent Paul Emile & Polydore Virgile) en la Cité de Hierusalem, à l'Ordre des Chevaliers de nostre Dame dicts les freres Teutons: qui est un Ordre meslé de la mesme religion & avec pareille intention que celle des Templiers & de ceux de Rhodes: veu que ceux-cy recevoient, nourrissoiét, guidoient & deffendoient par armes la sainte Foy, & les Pelerins (mais de leur nation seulement) qui venoient visiter la Terre saincte.

Templiers occiz et ruinez et quand.

On ne trouve point ny le nom ny le lieu de la naissance du Teuton qui fut le premier autheur de cest ordre; lequel avec quelques uns de son pays, se tint en Hierusalem apres que les Princes Chrestiens l'eurent conquise: certuy estant marié, & homme fort riche meu de charité & compassion de ceux de sa mesme nation & Compatriottes, qui de jour à autre venoient en devotion vers le sainct Sepulchre, & lesquels ignoroient & la langue & les chemins de la contrée, leur communiquoit courtoisement & ses biens & sa maison & sa compaignie : & apres il feit bastir une Chapelle dediée à la Vierge Marie tout joignant son logis: Par ainsi plusieurs se retournans petit à petit en cette maison; les uns pour penser, & nourrir les pauvres; les autres pour la deffense de la foy contre les Barbares;

Nom de l autheur de l Ordre Teutonlique.

Barbares; ils furent aussi honorez du tiltre de Chevaliers, & appellez Chevaliers de nostre Dame: & leur donna le Patriarche sur leur habit blanc une Croix noire pour marque & enseigne. Par ce moyen ceux cy multipliants en nombre & en richesses, ils esleurent un grand Maistre: & avant toute chose, ils arresterent, que aucun ne seroit receu en leur Confrairie qu'il ne fust Teuton & Gentil-homme de nom & d'armes, & sous condition que tousjours il seroient prompts de s'exposer à tout perilt & hazard pour la deffence de la sainte Croix, & de vaillammẽt combatre pour la religion Chrestienne. Ces freres Chevaliers portent barbe: exceptez ceux qui sont Prebstres: les Lays en lieu de dire les sept Heures Canoniales, faut que disent la Paternostre & Oraison dominicale, & ne sõt obligez de sçavoir les lettres. Ces constitutions furent approuvées & confirmees par le consentement & authorité du Pape chef general de l'Eglise Chrestienne. Apres que la ville de Ptolemaide ou Palestine fut perduë, en laquelle apres la reprise de Hierusalem faite par le Turc Saladin, s'estoient retirez les Chrestiens; & eux avec les autres, ils s'en vindrent en tres-grand nombre en Alemaigne; & là, par leur vertu, force, & vaillance aux armes ils subjuguerent celle Province qui avoisine la mer Balthique, & qu'on appelle Prusse: de laquelle ayans osté les ceremonies detestables & le service des Idoles, ils y introduirent l'adoration du vray Dieu: & l'ont, les armes au poing, possedée jusques à nostre temps: le grand Maistre se tenant en la Cité de Marienbourg fondée sur le fleuve Vistule, & ainsi appelé en l'honneur & reverence de la glorieuse Vierge Marie de laquelle ceux cy sont les Chevaliers. Leurs richesses prenans accroissement en divers endroits, ils esleurent en fin aussi trois Grands maistres; l'un desquels residoit en Alemaigne: l'autre en Livonie: & le tiers, qui est le plus grand & le Chef de tout l'Ordre avoit son siege en Prusse. Ils estoient parvenuz à telle puissance que leur estat s'esgalloit en force à celuy de plusieurs grands Princes: d'où advint que souvent pour les limites de leur Seigneurie ils ont eu guerre avec les Roy de Pologne: lequel par plusieurs fois ils ont mis en route: sans que jamais ils ayent refusé, ou la necessité l'a requis, de hazarder leurs biens & estats au plaisir & arbitre de la fortune d'une guerre journaliere. Mais comme puis peu de temps en ça la discorde & l'ambition, poussées d'orgueil & de grandeur (pestes communes qui accablent les Estats & les Nations) ayent regné entre les Croisez Teutons, tost aussi & facilement ils se sont affoiblis d'eux-mesmes; de sorte que de fresche memoire ayans guerre contre Casimire Roy de Pologne, ils perdirent la journée, non sans grand meurtre & desfaite de Chevaliers: laquelle fut si effroyable, qu'ils furent contraints de s'assujettir à ce Roy, & luy jurer obeissance, & tenir en fief de luy Seigneurie. Advint depuis que l'an 1512. Albert de Brandebourg fut esleu pour grand Maistre. Lequel estant jeunne homme de haut cœur, ne voulut jurer fidelité ny faire hommage au Roy Poulaque Sigismond successeur de Casimire: ce qui causa une grande & cruelle guerre entre euz; laquelle dura jusques en l'an 1521, & lors ils feirent trefves pour quatre ans. Cependant comme Albert se fut mis en peine, & eut fait de grandes diligences pour avoir secours de l'Empire; & pource il vint en personne à la Diette tenuë à Norimberg pour recommander sa cause aux Estats: voyant en fin que toute

Comme l'ordre des Teutons prit commẽcement.

Statuts de l'ordre des Teutons.

Teutons laissent Ptolemaide, et viennent en alemaigne

Continuation de la guerre sainte livr. 5. chap 14.

Grand maistre de Prusse Chef des Teutons.

L'ambitiõ gaste les Teutons.

Guerre des Prussiens cõtre le Roy de Pologne

Albert de Brãdbourg grand Maistre de Prusse.

la

Albert quicte la Religion Catholique.

laGermanie estoit empeschée pour les guerres d'entre l'EmpereurCharles & leRoy deFrance, pour la descente du Turc en Hongrie, & pour la guerre des vilains, & païsans, & quil ne pouvoit rien attendre servant à son fait; ayant (peut estre) attendu cette occasion; il s'accorda avec le susdit Roy Sigismond de Poloigne, & luy feit serment de fidelité & hommage comme son feudataire: & changea l'estat & religion du pays, acceptant la doctrine & ceremonies de Luther, qu'il feit garder par ses terres. Le Roy, ostant ce tiltre de grand Maistre, luy donna celuy de Duc de Prusse: &ainsi peu de temps apres, Albert espousa Dorothée fille du Roy deDannemarc. Ce fait, fut cause que tout l'Ordre s'esmeut & revolta contre luy: & bien qu'il possedast le pays Prussien, & fust sous la protection de ce grand & puissantRoy; si est-ce qu'on le degrada & luy osta son le tiltre, preeminence & authorité de grand Maistre, & fut en sen lieu esleu Gaultier Cromberg. Ce que fait, on le blasma par toutes les Dietes & assemblées d'Alemaigne; & demanderent les Teutons justice à l'Empereur de cette sienne apostasie, & usurpation: & luy de son costé tascha de se justifier (ainsi qu'il entendoit) par escrit, devant les Estats de l'Empire: en fin par arrest de l'Empereur & de la chambre Imperiale il fut proscript & banny l'an 1532, & declairé rebelle à l'Empire : mais cette sentence a esté sans nul effect : plustost Albert a continué de persecuter cette tres-noble compaignie des Croisez, & de se saisir de leurs biens, terres & Seigneuries. Et cest en tel estat que se trouve à present l'Ordre des Teutons de Nostre Dame: & ce neantmoins est il encores assez puissant, veu qu'il possede de grandes terres, Seigneuries & possessions en Livonie & par toute la Germanie tant haute que basse. A present le principal siege de cestOrdre est au pays deFranconie en la cité deMergedon, & le grand Maistre porte ce tiltre, Wlfer por la grace deDieu administrateur enPrusse, Mais il est desormais temps de revenir àMastricht: & ainsi je dis qu'en cette cité y a deux Seigneurs, entant qu'une partie d'icelle cité est possedée par le Roy Philippe, comme Duc deBrabant: & l'autre apartient à l'Evesque du Liege : & cette cy (comme dit Iean Plaisance) fut donnée jadis par Pore Comte deLouvain à Saint Servais jà susnommé qui l'avoit guery de quelque punaisie: & le siege estant transporté auLiege, les Evesques dudit lieu ont aussi succedé à la possession de Mastricht. Par ce moyen en cette ville y a maintenant deux Iurisdictions &Iustices sans nulle limitée ou notable division de bornes.

Teutons se revoltent contre Albert. Albert proscript en la Diete de l'Empire.

Où est ores le siege des Teutons.

Mastricht sujette à deux Seigneurs.

Deux Iurisdictions à Mastricht. Prerogative des femmes à Mastricht.

[*Ces deux Seigneuries sont separés par le long pont de pierre sur la Meuse, long de cinq cens pieds.*]

D'autant que chascum pour cognistre son Prince, ou les sujets pour sçavoir leur Prince se gouvernent en cette maniere : De toute ancienneté on suit la race & sang du costé maternel: soit pour exemple, Si vous espousez une femme de quelque jurisdiction que ce soit, ou du Prince, ou de l'Evesque, vos enfans seront sujets à celuy des deux Seigneurs, duquel estoit sujecte leur mere. Et les estrangers qui viennent se tenir à Mastricht, faut que declairent dez le premier jour, sous la Seigneurie duquel des deux ou du Prince ou de l'Evesque c'est qu'ils veulent vivre:

vivre: & ſous celuy ils ſont receuz & maintenuz. Ce neantmoins le Duc de Brabant a le droit de Souveraineté en cette ville; veu que luy ſeul fait battre & coigner monnoye à ſon coing & armoiries: luy ſeul auſſi, faiſant ſon entrée en la ville, donne grace aux criminels, & rapelle les bannis (ainſi qu'il en uſe ez villes qui luy ſont propres & de ſon domaine) & ceux qui ont eſté rebelles, & pour cé chaſſez de Maſtricht, leſquels ſe tenans à la queuë entrent avec luy en la ville. Il eſt vray, qu'en cette Seigneurie & juriſdiction de Maſtricht y a eu & a en core divers differẽs & pretentions de droits, & anciennes & modernes, entre les Ducs de Brabant & l'Eveſque du Liege: leſquelles ne furent oncques vuidées ny definies du tout : & par ainſi je ne pretens dire choſe aucune qui ſerve de prejudice à l'une ou l'autre des parties; ains m'en rapporte à la juſtice de la cauſe. De Maſtricht ont eſté natifs Mathieu Herben, Gerard de Marbais, & Mathias Mine, hommes tres-doctes & qui ont eſcrit pluſieurs livres, ainſi qu'en particulier le declaire Trithemius en ſon livre des hommes ſegnalez qui ont eſcrit des livres.

Duc de Brabant Souve rain de Maſtricht.

Comme les banniz ſont rapellez à l'entrée du Prince dãc Maſtricht

Hommes illuſtres ſortiz de Maſtricht

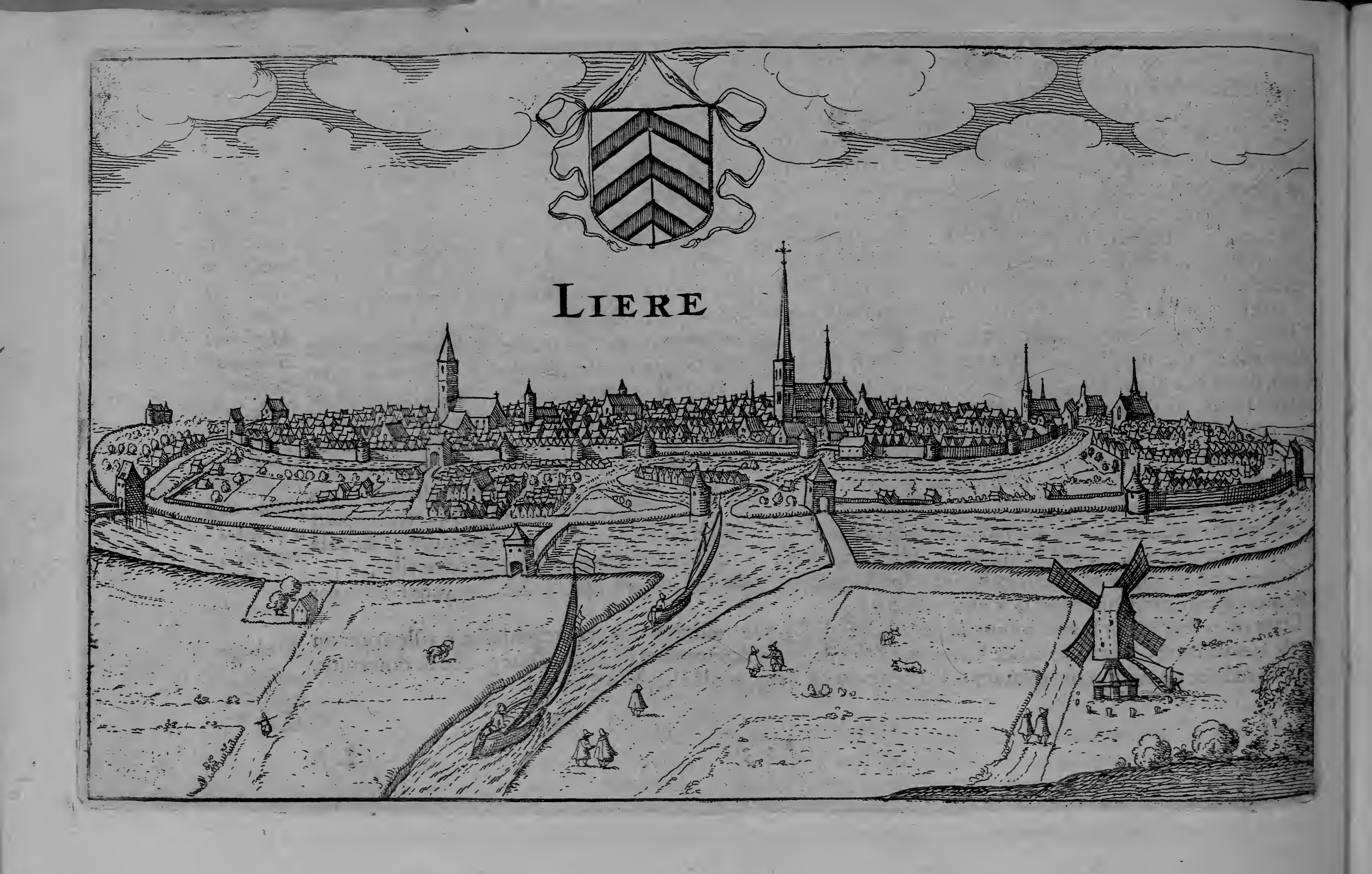
En viron demye lieuë de Maſtricht pres de la Meuſe y a une montaigne fort belle, amene & plaiſante, au ſõmet de laquelle eſt aſſiz un Chaſteau qui a une belle veuë, pour deſcouvrir le pays voiſin aſſez loing : ſur ce mont on voit un devot & religieux Convent des Freres de l'Ordre de Sainct François bien entretenu, & où le ſervice de Dieu eſt fait d'ordinaire en grande devotion. Mais c'eſt un cas merveilleux que le terroir en la ſuperficie de ce mont, eſtant fertile à bon eſcient & en fruits & en grains, arbres & ſemences de toute ſorte, au dedans il eſt plein de pierre ſablonneuſe tendre & fort ayſée à eſtre miſe en beſoigne: De cette pierre tire lon en tres-grande quantité, mais avec ſi bon ordre & telle induſtrie, pour la conſervation tant du mont que de ceux qui y travaillent, leſquels ſont des voyes tres-profondes tortuës, & perilleuſes, & avec telle facilité (ainſi que le fait voir l'experience) pour la prendre, & conduire juſques à la navire; que qui ne le voit, à peine le peut on croire, ny l'imaginer : & de là avant on en voye, par la voye de la Meuſe, en autres contrées avec un grand profit pour ceux de cette ville.

Mont voiſin de Maſtricht où y a de belles carrieres.

Voyons ores les autres villes cloſes moins reſpectées & renommées, entre leſquelles eſt (ſuyvans l'ordre par nous propoſé au commencement) STEENBERGHE.

Cette ville eſt aſſiſe ſur la mer voiſine de deux lieuës de Berghe : elle fut jadis une tres-puiſſante ville ayant un port & merveilleux & fameux; mais & les guerres & les deſbords & tempeſtes de la mer l'out gaſtée & difformée, & en fin reduite en aſſez grande pauvreté: De cette-cy eſt Seigneur le Prince d'Orenge.

Stenberge miſe en baſſe fortuno.


LIERE



LA DESCRIPTION DE LIRE.

LA ville de Lire est assise sur la petite riviere de Nethe, à deux grandes lieuës d'Anvers, & presque autant de Malines: elle est forte d'assiete, mais plus encor par art & industrie humaine: & pour vray c'est une bonne, & plaisante petite ville, le peuple de laquelle est debonnaire, discret, courtois, & affable: & va de jour en jour cette ville croissant en maisons & richesses, par les moyens que la Cité d'Anvers luy offre & de gens & de prouffit. A Lire se faict une Foire & marché de Bœufs, qui est de grande importance & commodité: & se fait un jour par chascune semaine, depuis la Sainct Iean d'Esté jusqu'à la Sainct Martin au mois de Novembre;

Ou est assi se Lire.

Foire de Lire.

[*Octroyée a la ville de Lire par le Duc Iean l'an* 1309.]

Durant lequel temps se faict une merveilleuse depesche à la vente de ces bestes.

[*A Lire ont esté venduz au marché des bœufs, en un jour bien* 1500 *bœufs, et ordinairement jadis au temps de la salaison* 1. 12. 13. *ou* 14. *mille bœufs. Ceste ville souloit aussi jadis fleurir, par le grand nombre de ses Escoles desquelles elle a eu bien jusques au nombre de* XXXII.

On s'ayde à present de faire des draps en abondance & d'autres merceries en cette ville.

LA

LA DESCRIPTION. DE VILVORDEN.

Vilvorden & son assiette. *Chasteau de Vilvorden ou sont gardees les Pancharres de Brabant* *Iean de Boischot Garde des Chartres.*

VILVORDEN, est posée sur le fleuve Sinne entre Bruxelles & Malines, de chacune desquelles elle est esgalement distante de deux lieuës: & est cette place forte plus par nature que par artifice. Il y a un Chasteau assez ancien qui fut basty & fonde l'an 1375, ou lon garde ordinairement au logis du Prince, certains prisonniers qui sont d'importance, & desquels le Prince seul, & de son Conseil, sans que pas une ville s'en mesle, selon l'exigence du fait, peut determiner, & juger. C'est encor en ce Chasteau qu'on garde les Privileges en leurs originaux, donnez par le Prince au Duché de Brabant, & pays qui luy sont ajoints: comme aussi y sont conservez les Privileges octroyez aux Ducs de Brabant, par les Papes, Empereurs & autres grands Princes: & semblablement les contracts & transactions passées entre le mesme Duc & autres Potentats & Seigneurs. Pour la garde de ce Thresor, & Panchartes, y a un Commis de par le Roy; qui pour ce est appellé la Garde ou Thresorier des Chartres: auquel estat est à present employé Iean de Boischot, Docteur & Conseiller du Privé Couseil, duquel avons desia faict mention. De cette ville est natif M. Theodore Lisfuelt Seigneur de Hamme, homme tres-sçavant & segnalé, qui pour ses vertuz, & loüables qualitez & suffisances és affaires, fut depuis fair aux Estats generaux du pay Conseiller d'stat, & peu apres Chancelier de Brabant avec grande authorité.

Abbaye de Gemblours par qui fodée. *Platine en la vie du Pape Estienne.* *Librairie de Gemblours* *Sigibert de Gemblours*

GEmblours, qui est à trois lieuës de Namur, & à cinq petites de Nivelles, fut anciennement erigée en Comté; mais estant depuis convertie en Abbaye, il ne se fait plus mention de la primiere dignité, & toutesfois en souvenance du fondateur d'icelle, qui a esté Saint Hubert Seigneur de tres-noble race, & illustre famille, l'Abbé de ce lieu, comme son successeur, à le premier rang aux Estats generaux du Pays entre les Nobles: mais le dernier entre les Prelats: & est Seigneur temporel & spirituel d'icelle ville. Cette Abbaye certes est tres-grande & riche, ses bastiments de grande estenduë, fort somptueux, & magnifiques, jà dez le temps du Pape Estienne septiesme du nom, de quoy Platine fait mention honorable, disant: I'attribueray aux merites de ce Pape, de ce que Saint Hubert noble Prince Lorrainois feit bastir en peu de temps le Monastere de Gemblours à ses despens, & d'une magnifique structure. En cette Abbaye est celle tres fameuse Bibliotheque où il y a plusieurs bons livres escrits à la main qui ne furent onc imprimez, ausquels Didier Erasme de Rotterdam a eu souvent recours; & pour ce en fait il souvent mention en ses œuvres. En ce Monastere a eu divers Religieuz de grande & singuliere erudition, & pour ce renommez par le monde; & sur touts a esté ce Sigibert grand Chroniste & Historien, & qui a composé divers œuvres belles, & de grande doctrine.

[Hors de la ville de Gemblours, laquelle est assise au pendant d'une montaigne pres le village de Walheim, sur un haut lieu, se voyent deux Colomnes des Romains sur le lieu, ou ils ensevelissoient leurs morts, cecy est sur le droit chemin, & hauts pays des Bavaces, qui a esté jadis une rue pavée, encore à present nommée Chaussée de Bruneholt, ce qu'on dit avoir esté le nom en la langue des Goths, du Roy de la Belgie.]

IOudoigne est posée sur la petite riviere Gias à quatre lieuës de Gemblours: & y a un Chasteau fort ancien, auquel on dit, à cause de la douceur, bonté, & salubrité de l'air, que les Ducs de Brabant souloient jadis faire nourrir leurs fils estans encor en leur enfance. *Ioudoigne lieu de sejour des petits enfanc des Ducs de Brabant.*

HAnnut est distante à deux grandes lieuës de Ioudoigne, & assise en un terroir & tres-beau & tres-fertile: La ville est ancienne, & (comme lon dit) estoit jadis une Comtée appellée de Dabor: & de fait encore aujourd'huy on y use de certaine mesure dicte de Dabor. *Comté de Dabor & Hannut.*

LAnden avoisine d'un esgal espace de deux lieuës les villes de Tilemont, & de Hannut: & est, selon que aucuns tiennent, la plus ancienne ville de Brabant. Iean le Maire escrit que Landen Duc de Tongre & de Brabant la fonda du temps que Childeric regnoit en France. Mais c'est un grand fait, que cette ville estant si esloignée de Bolduc neantmoins ses appellations en premiere imstance y ressortent plustost qu'à Louvain ou à Tilemomt, qui luy sont tant voisines, & prochaines. Pres de Landen est le bon village nommé Hougarden; où se fait la biere la meilleure & plus renommée du pays; & laquelle comme boisson excellente, est transportée par toutes les Provinces des Pays bas. Prés de Hougarden est aussi le village appellé Stappes, memorable pour le furieux rencontre & bataille donnée entre les Brabançons & Liegeois l'an 1223, où les Brabançons furent mis en route avec grande ruine & meurtre des leurs, & ou plus de 3000 furent faits prisonniers; & les Liegeois poursuivanrs leur victoire se ruerent sur Hannut, & Leeuwe, qu'ils prindrent & saccagerent miserablement, mectans à feu & sang plusieurs autres villages & bourgs qui les avoisinoient. *Jean le Maire livr. 3. des illust. de Gaule. Bieres de Hougardē. Grande desfaite des Brabançons à Stappes.*

HAlen est assise sur le petit fleuve Geete à deux lieuës pres de Leeuwe, & à quatre de Landen: mais pourautant que cette place est en l'extremité de Brabant, & voisine du Liege, & non guere esloignée de Gueldres, elle a esté aussi souvent ruinée, & destruite par les guerres: & pour son restablissement elle a obtenu de ses Seigneurs plusieurs franchises & de tres-beaux Privileges. *Halen derniere velle de Brabant.*

 Sichenen

Sichenen est une villette posée sur le fleuve Demere pres de Dieſt à une grosse lieuë ; laquelle aussi bien que Dieſt est des appartenances & Seigneurie du Prince d'Orenge.

Pierre de Herentals Medecin.

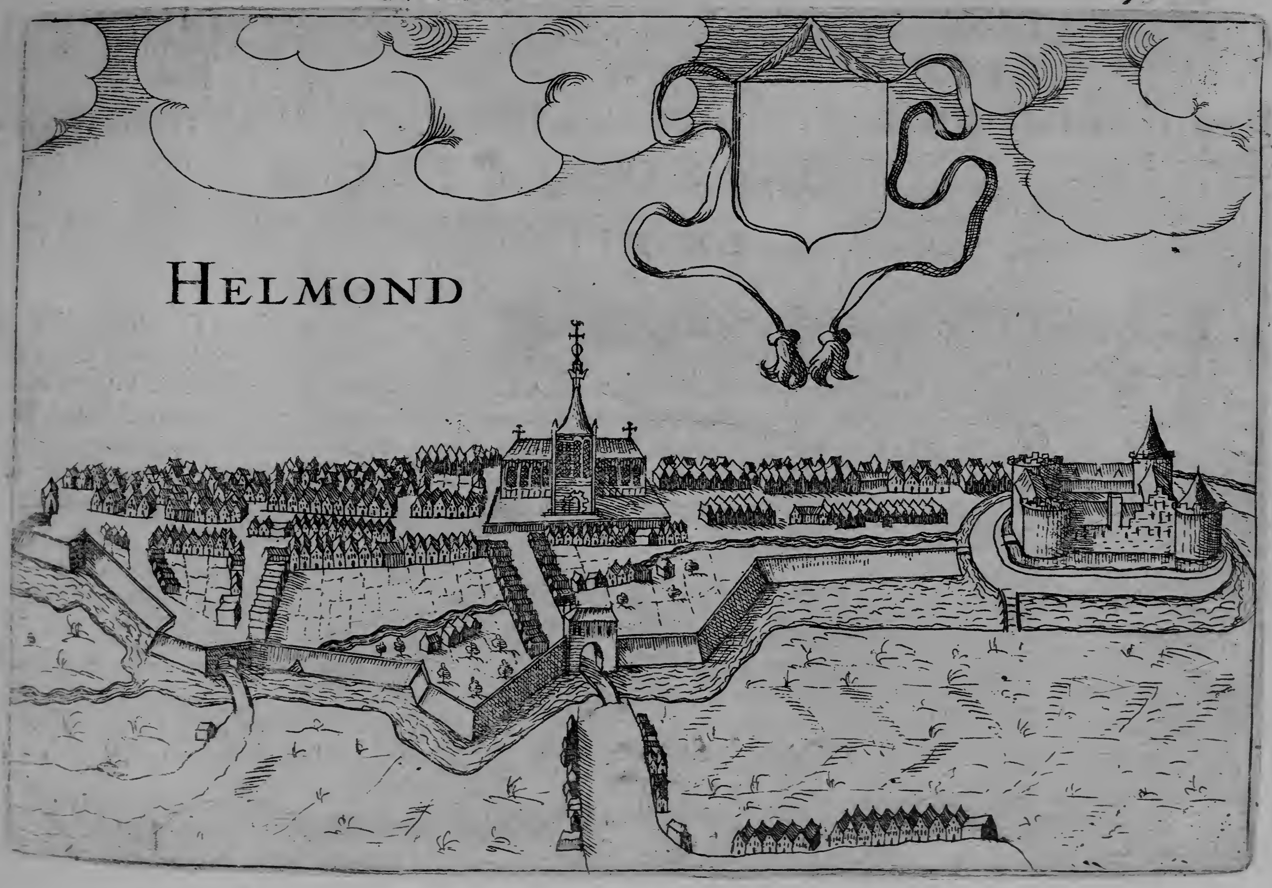
Herentals est loing à quatre petites lieuës de Lire sus le susnommé fleuve Nethe: & de ce lieu fut natif Pierre dit de Herentals Medecin fameux & renommé par toute cette contrée, à cause qu'il sçavoit plusieurs grands secrsts dignes de cognoissance sur la vertu des simples, ainsi qu'il le monstra par plusieurs preuves & experiences. Cettuy laissa bon nombre d'enfans, qui l'ont suivi en la mesme profession de Medecine, entre lesquels Pierre & Theodore sont en gand credit & reputation.

Eindoven gaignée pour l ce Estats.

Eindoven est en la region & contrée de Campigne ou Kempeland, & est une bonne petite ville, posée sur le ruisse au dit Dommele à quatre lieuës de Bolduc, & est la premiere ville de celle region. Il y a un College de Chonoines en l'Eglise dediée à Sainte Catherine: & appartient la place au Comte de Buren.

DE SCRIP-




HELMOND
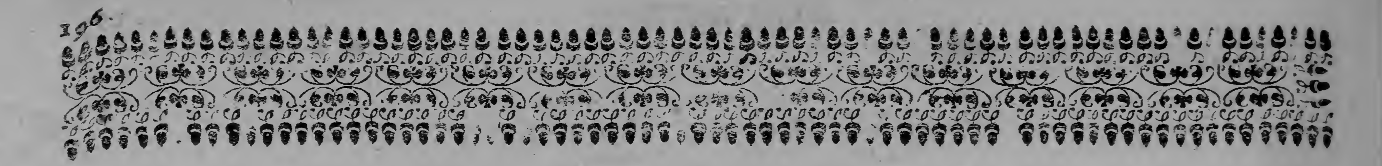


DESCRIPTION
DE HELMONT.

HELMONT est sur le fleuve Ade à trois lieuës de Eindeven : il y a un beau Chasteau, où se tient un Seigneur, de la noble famille de Cortenback, auquel appartient la Seigneurie & fonds de la ville; & pour ce est il appellé Monsieur de Helmont: lequel outre ce est Borcgrave ou Viscomte de Vueren & de Duisbourg. De cette ville est sorty ce docte homme, qui pour en estre natif a porté le nom d'André Helmontan. Pres de cette ville est le Bourg de Beeck, dont fut natif Iean Gorop de Beeck Medecin excellent, & homme sans rien excepter tres-docte en tous arts, sciences & langues; ainsi qu'en font foy les œuvres qui de luy sont imprimées, quoy qu'aucuns les trouvent & jugent trop paradoxes & extravagantes de l'opinion commune.

André de Helmont

Iean Gorop natif de Beeck.


GRAEF



DESCRIPTION DE GRAVE.

Duc de Brabant ne peut rien aliener sans les Estats.

GRAVE est une petite ville située sur la rive senestre de Meuse, & voisine à deux fort petites lieuës de Raveitein, & à quatre grandes de Bolduc. Il y a un College de Chanoines de Saincte Elisabeth: & appartient à presen cette place au Prince d Orenge, l'ayant acheptée des fiefs du Roy; mais avec consentement des Estats de Brabant: car autrement le Duc ne peut vendre ny obliger son domaine, sons l'accord & permission de cette assemblée.

Grave est la Capitale du pays de Cuyck, ville forte de situation, laquelle durant ceste guerre a este beaucoup fortifiée avec des Boulevards, Ravelins & Contrescharpes, estant maintenant une des plus fortes du Pays-Bas.

Mais soit assez sur ce propos: desormais il faut voir les vilettes de moins d'importance.

DES VILLES NON CLOSES DE MVRAILLES COMMVNEMENT APPELLEES FRANCHES.

OOsterwijck avoisinée à deux lieuës de Bolduc, est bonne petite villette, où se font de bons draps en abondance.

Oirschot est entre Bolduc & Eindoven à pareille espace, qui est d'environ trois lieuës de l'une & de l'autre. Il y a une belle assemblée de Chanoins sous le nom de Sainct Pierre.

Tournhout est à six lieuës d'Anvers, petite ville, qui n'a guere apartenoit à la Royne d'Hongrie, par donation de

de l'empereur Charles son frere: & pour ce elle l'avoit augmentée & embellie à cause que c'est un lieu de chasse, & de plaisir. Il y a un Chasteau assez beau & logeable: mais la Royne estant decedée, cette place est retournée au Roy. En ce lieu y a aussi un fort riche & fameux College de Chanoines de Sainct Pierre: & s'y font des draps en grand nombre.

Tournhout lieu de sojour de Royne d'Hongrie

Duffel est posée sur le fleuve Nethe entre Malines & Lire; & est Baronnie de grand revenu & jurisdiction.

Duffel est divisée en trois Seigneuries remarquables, ou jurisdictions civiles, & entre icelles y a plusieurs Cohues villageoises. L'une de ces trois est appellée la tutelle de Duffel, sous laquelle est aussi comprins le Hameau de Itter- beke, se stendt jusques aupres de la ville de Lire. L'autre s'appelle le Pays de Duffel en Duffel, & cecy est la Baronnie: du resort de laquelle est le village de S. Catherine de Waver, & s'estend jusques à la ville de Malines: y est aussi compris le Cloistre de Roosen-dael, et ses bernes attaignent jusques à Waelem. Ces deux Seigneuries de Duffel susdites sont posées d'un costé de la Nethe. La troisiesme s'appede communement le pays de Malines jusques à Duffel: & cecy est le lieu de franchise du pays de Malines jusques à Duffel, sis à l'autre rive du fleuve du costé d'Anvers. Les habitans qui en partie n'exercent pas l'agriculture, font des draps et sarges, et autres ouvrages de laine, lesquels se vendent en grande quantité en divers pays et villes.

Waelem posée sur le mesme fleuve, est à une lieuë de Malines & à trois d'Anvers: y a un beau Pont basty puis peu de temps pour passer cette riviere avec grande commodité des voyageurs. Cette place fut mal traicté par le Seigneur de Longueval & Martin van Rossem, lors qu'ils y passerent l'an 1542 avec l'armée : mais ores elle est remise sus; & y faict on des draps & autres choses servans au trafic de marchandise.

Waelem mal traitté par Longueval.

Merchten n'est qu'à trois lieuës de Bruxelles.

Asche est environ une lieuë de Merchten & à deux & demye de Bruxelles.

Vueren est sur l'entrée & commencement du Bois de Sonien à deux lieuës pres de Bruxelles, & à deux de Louvain : elle est honorée du tiltre de Viscomté: ayant un fort beau Chasteau où jadis les Ducs de Brabant souloient sejourner pour le plaisir de la Chasse. En ce lieu y a trois Ducs enterrez ; à sçavoir Antoine & ses deux fils, Iean fondateur de l'Vniversité de Louvain, & Philippe successivement Ducs l'un apres l'autre. En ce mesme lieu, par l'ordonnance du Duc de Brabant qui vouloit nourrir paix & amitié entre les deux citez de Louvain & Bruxelles ordonna un jeu de pris à qui le mieux tireroit au but de certaines sortes d'arbalestres faites de bois à la vieille mode; & ce affin que sans querelle, ils passassent le temps alegrement entre les deux parties.

Vuerē lieu de sejour des Ducs de Brabant

Jeu de pris de Veuren.

Duisbourg est à une lieuë de Vueren, & à trois de Bruxelles: c'est Viscomté, & la plus ancienne de toutes les villes franches de Brabant.

Duisbourg Viscomté ancienne.

Overische est à deux & lieuës & demye de Bruxelles pres du Sois de Soigny.

Hulpen avoisine à une lieuë Overische, & est loing trois & demye de Bruxelles: y a une belle Eglise Collegiale.

Warre est distant quatre lieuës de Bruxelles, & est lieu fameux, pour avoir un Prieuré fort riche & des Reliques; esquelles

Procession de Wavre à Bruxelles

esquelles on dict qu'ont esté faits de grands miracles durant le temps de la peste : & c'est pourquoy tous les ans une fois on porte solemnellement ces Riliques en Procession à Bruxelles.

Difference de Aleu à Franc aleu Voy Estienne Pasquier en ses Recherches.

Breine Aleu(ce mot Aleu est ancien Gaulois qui signifie pension)porte ce tiltre pour avoir jadis esté obligée à pension : d'autant que le temps passé assi bien que maintenant, on donnoit les terres avec certaines charges,ou bien franches selon le merite de ceux à qui on les bailloit : & pour ce s'appelloient elles Aleu,& franc aleu,avec autres tiltres,& termes touchant la subjection des Seigneurs,& Gentils-homme,suivant que le descrit doctement & particulierement Estienne Pasquier Advocat fameux,& docte au grand Parlement de France à Paris. De cecy parlent encor Gregoire de Tours & Aimon Moyne;livres pour vray dignes qu'on lise & pour cecy,& pour autres points & considerations de consequence. Breine avoisine Bruxelles de trois lieuës sur l'entrée du Bois de Sonien: & est une place fort petite, mais tres-ancienne, & aupres de laquelle y a un Chasteou; qu'on nomme Breine le Chasteau : comme encore à trois lieuës de là au pays de Hainaut y en a un autre qu'on appelle Breine le Comte, qui est descrite plus avant en son lieu. Toutes ces places de Breine (suyvant que le dient les autheurs modernes, & le tient la commune opinion) furent fondées, & receurent le nom par ce fameux Capitaine Brennus qui destruisit la Cité de Rome:duquel fait mention Tite Live en sa premiere Decade: lequel passant de Gaule en Italie avec un puissant ost & furieuse armée,estant assailly,par les Romains,les desfit pres le fleuve Albia; & poursuyvant sa pointe & victoire prit Rome l'an 365 apres sa fondation; & la mit à feu & sang:assiegea depuis le Capitole;où bravant par trop les Romains il fut rompu deux fois par Camille Dictateur: de sorte que (comme dit le mesme Tite Live)il ne demoura un seul Gaulois en vie,pour porter la nouvelle de cette desfaite. Polybe escrit que ces mesmes,Gaulois,apres le sac de Rome,rappellez,pour ce qu'il avoit guerre civile en leur pays,feirent paix avec les Romains,& s'en retournerent en Gaule Mais Polydore Virgile en son historie Angloise,veut(mal à propos)que ce Brennus qui ruina Rome estoit Brit & issu de d'Isle de la grande Bretaigne, mais Capitaine de Gaulois:mais que cent ans apres luy il y eut un autre Brennus Gaulois,qui passa avec puissante armée,en Grece & Macedone:leque là ce compte seroit ce luy,duquel fait mention Iustin en son Abregé de Trogue Pompée, estant accompagne de Belgius. Lesquels Capitaines hommes de grand credit & reputatation,assemblants en Gaule & sur tout en ce pays,dont ils estoient natifs,plus de trois cents mil hommes,passerent par l'Hongrie,le reste par l'Italie & s'en allerent en Grece & Macedone,ou apres plusieurs bons succez la fortune leur tournant le dos, & (peut estre)à cause de leurs insolence,qui estoient grandes,ils perirent toux deux,avec toutes leurs troupes. Veu que Belgius fuyant de Grece,avec le reste de ses gens,fut taillé en pieces : & Brennus , voulant piller & saccager le temple tres-fameux de Delphe,fut blesse,& mis en route; de telle sorte que poussé de desdaing & fureur,il se tua de sa main propre: & pour ce dit Properce.

Brennus Prince Gaulois. Tite Live 1 decad. livr. 5. Polydor. livr. 1. de son hist. qu'il à tiré des Romains Anglois Iustin livr. 24 dit que ceux cy bruslerent Rome. Lys de cecy Pausaine livr. 18 ez Phociques.

LE-

Les feux brillants qui vont en l'air grondants
Sont de Brennus les larcins tesmoignants

Or comme que ce soit, ces villes ce neantmoins ont esté fondees, & pris le nom (ainsi qu'il semble) de l'un de cesBrennus, grands & renommez chefs de guerre. Et est bien à considerer, ce que sur ce propos Iustin met en avant de la Nation Gauloise (de laquelle cette Province est un beau membre & grande partie, & la plus vaillante & belliqueuse) disant qu'en ce temps, la jeunesse de Gaule florissoit de telle sorte, & estoit en si grand nombre, que le pays ne suffisoit pour la contenir, & nourrir: on la voyoit sortir de ce pays tout ainsi que des essains d'abeilles, & emplir toute l'Asie: de sorte qu'il n'y avoit pas un Roy en Orient, qui fist guerre sans avoir des soldats Gaulois en son armée: ou Prince chassé de ces terres, qui s'addressast à d'autre secours qu'à celuy des Gaulois pour estre remis en son siege. En somme, la frayeur des armes & du nom Gaulois estoit si grande, à cause de l'heur qui les suivoit en toutes leurs entreprinses, & victoires, que ces Roys Orientaux ne pensoient point pouvoir asseurer leur estat; ou l'ayant perdu, le recouvrer, que par l'effort des armes Gauloises. Aussi estans les Gaulois requis de secours par le Roy de Bithynie, ayants emporté la victoire, ils se diviserent avec luy le Royaume, & à la part, qui leur escheut, ils donnerent le nom de Gallogrece. A une lieuë de Breine Aleu, & à quatre de Bruxelles, pres la Seigneurie de Clabeck sous terre on trouve de certaine espece de pierre fort belle, de laquelle le lieu a pris sõ nom: laquelle de couleur & de figure est si semblable au Diamant, qu'il est dessendu d'en enchasser en or: mais elle est si tendre que merveille: & ne voit on en elle autre bonté que pour servir de parade & à tromper les hommes par son apparence. On en a encor trouvé de meilleure depuis, a une lieuë pres du village de Henast.

Iustin au lieu susallegue.

En quel renom jadis la vaillance des Gaulois

Gaulois dressent une Celonie en Asie.

Diamant de Clabeck

Genape est à une bonne lieuë de Nivelle, où lon voit un fort beau & ancien Chasteau, auquel reside ordinairement un Magistrat, & Seige appellé la Cour de Lothier; & le fait on & juge tant civilement que criminellement, & en matieres de Fief & de Seigneurie, sauf qu'il y a appel de cette Court à la Chancelerie de Brabant; reservé qu'ez causes feodales, esquelles ce Siege juge en dernier ressort & diffinitivement: estant neantmoins loisible aux parties de choisir le lieu de plaider & proceder, ou devant la Chambre de Lothier, ou en la Cour feodale de Bruxelles, ainsi que bon leur semble. Pour la bonté de l'air de ce lieu & fertilité de la terre & commodité de la Chasse & autres plaisirs, se plaisoit grandement & y residoit d'ordinaire Louys Daufin de France, qui depuis fut Roy onziesme du nom, lors qu'estant en la malegrace du Roy Charles VII son pere, il se retira en ces quatriers vers le Duc de Bourgoigne Philippe surnommé le Bon: & se tint avec son espouse l'espace de cinq ans en ce Chasteau, où elle enfanta quelques enfans: & neantmoins depuis ce Roy fut le plus cruel & capital ennemy qu'aye jamais eu la maison de Bourgoigne, qui luy a fait la plus furieuse guerre, & qui a osté aux successeurs d'icelle tant le Duché de Bourgoigne, que d'autres villes & pays estants patrimoniaux de cette famille.

Court de Lothier à Genape.

Genape lieu de sejour du Roy Louys onziesme.

Loys XI ennemy de la maison de Bourgoigne.

Ghele est à deux lieuës pres de Herentals, & est une plaisante villette, & ou puis peu de temps en ça on a erigé un

S. Dympne fille du Roy d'Hirlande

un College de Chanoines à l'honneur de la Vierge Saincte Dympne, qui estoit une Damoiselle Escossoisse fille du Roy d'Hirlande, là martyrisée par son propre pere.

Arendonck est voisin à deux lieuës de Tournhout.

Dormal n'est qu'à une bonne lieuë de Landen; & est cette villette, aussi bien que Landen, de la jurisdiction de Bolduc en premiere instance, quoy que bien esloignées de cette Cité.

NOMBRE DE DIVERS VILLAGES DE NOM, ASSIS AU PAYS DE BRABANT.

OUTRE les Places susdicts il y a en Brabant, au nombre, & parmy les villages, plusieurs lieux, Baronnies, & Seigneuries d'importance, & desquelles nous proposerons seulement les principales: & du reste pour estre courts en propos, nous nous en raporterons à la Charte particuliere de la description du pays qu'avons mis cy devant. Or sont les villages ceux qui s'ensuivent

Villages de Brabant.

En premier lieu est Saint Oidenroye assis sur le fleuve Dommele, & à trois lieuës de Bolduc: auquel village y a un College fort beau de Chanoines, & iceux bien fondez: le Doyen duquel lieu ou tient pour autant bien aise & riche qu'autre Ecclesiastique du Pays de Brabant.

Bochstel est posé sur le mesme fleuve à deux lieuës de Bolduc, & est Baronnie de marque, y ayant aussi une Eglise Collegiale.

Roosendale avoisine de deux lieuës Berghe op Zoom, & Breda de quatre: & est un fort beau village sur l'eau, avec navigation grande.

Huckele jadis siege des plaids de Brabant.

Huckele est à une lieuë de Bruxelles, & est place de marque; d'autant que jadis c'estoit le lieu du Siege judicial, & ancienne Cour de justice de Brabant, & ou la plus part du temps le Duc mesme faisoit residence: mais depuis ce siege a esté reduit a Bruxelles. Il y a en ce Siege sept Eschevins qui encor portent le nom de Banc de Huckele.

L'Espagnol assiege Lillo & Lief kens-hoeck.

Lillo voisin à trois lieuës d'Anvers, est assis sur l'Escaut, & est une belle & bonne Seigneurie, qui appartient au Seigneur Paul van Dale, homme de grandes facultez & richesses.

[*En ce lieu a esté basti par ceux d'Anvers une forteresse, laquelle en ces dernieres guerres à estré rendue fort celebre, forte et quasi invincible.*]

Gaes.

Gaesbeeck est proche à deux lieuës de Bruxelles, & assis en terroir tres-fertil : aussi est ce une fort honnorée Baronnie, ayant sous soy dixsept villages avec grande estenduë de jurisdiction & finages.

Reves est loing de Nivelle de deux lieuës: & est aussi une Baronnie de belle jurisdiction.

Environ deux lieuës de Louvain est Leefdal Baronnie de marque,& la plus ancienne de Brabant.

Wesemale est pres de Rosselar, & à deux lieuës de Louvain, & Baronnie si noble que le Seigneur d'icelle est Mareschal de Brabant : elle apartient au Seigneur Gasper Schets cy dessus mentionné.

Seigneur de Wesenale est Mareschal herod itaire de Brabant.

Perves est entre Gemblours & Joudoigne loingesgalement à deux lieuës de l'une & de l'autre. C est une ancienne Baronnie ayant grande jurisdiction: de sorte que les Seigneurs d'icelle ont esté jadis si puissants qu'ils ont soustenu brusquement la guerre d'eux mesmes contre les Evesques du Liege. Cette maison apartient maintenant au Seign. de Merode, Baron aussi de Duffele en Brabant, Seigneur de Walem & autres terres tant dedans que dehors ce pays.

Waelheim est voisine de Gemblours à une grosse lieuë: le Bourg est grand comme une petite ville ayant Chasteau & jurisdiction de telle importance qu'il porte le tiltre de Comtée.

A une bonne lieuë d Anvers est Cantecroy Chasteau & bel & fort , ayant belle estenduë de terre & grande jurisdiction,commandant à huit villages voisins : de sorte que comme Seigneurie de merite elle a esté erigée en Comté par le Roy Philippe qui regne à present: & appartient au Cardinal de Granvelle.

Rosselaer avoisine d'environ deux lieuës Louvain,& est Baronnie de reputation: & pour ce le Seigneur d'icelle est grand Chambellan du Duc de Brabant.

A une lieuë de Ghele & à trois de Herentals est Mol beau & gentil village.

Santhoven est à trois lieuës d'Anvers,village fort segnalé,à cause que là est un des plus anciẽs Sieges & Courts de justice de Brabant.

Putte est à deux lieuës de Malines,lieu aussi respecté pour y avoir une autre chambre de Iustice des plus anciennes du pays,qui se nomme la Court de Beffere : lesquels sieges ont jurisdiction sur plusieurs autres villages,y venans par appel, & de la ressortans à la Chancelerie.

Court de Beffere a Putte.

Rumpst est pres de Malines a une grosse lieuë;& est assis sur la riviere Rupele,d'où il semble prendre son nom est village cogneu,& la Seigneurie fort ancienne,& noble, de belle jurisdiction & grande preeminence.

Bierbeecke, Cranendonc, Cuick, Boutersem,Iance & Sombref,sont belles Baronnies;desquellel,pour n'estre trop long,je ne feray icy autre description.

Goselis loing de trois lieuës de Nivelle est grand village ressemblant une petite ville, ayant un bon Chasteau.

Hilverembeeck,est entre Tournhout & Bolduc,qui est un tres-beau lieu,& où il y a un honorable College de Chanoines.

Welwick en Brabant, & Besoien en Hollande, sont deux villages, bien que le premier soit, sans comparaison, beaucoup plus grand que l'autre ; & separez d'ensemble par une longue ruë continuë qui les embrasse & enclost avec d'autres bourgades ; de sorte qu'il semble que ce soit quelque belle ville: aussi l appelle lon la Lange strate: ou deux fois l'an sont tenuës de belles & excellentes foires de Chevaux, y conduits de plusieurs endroits, & ou se trouve une multitude infinie de peuple. En fin, nous pouvons mettre icy.

Foires de Welwick.

Postel comme lieu digne d'estre regardé tant pour son assiette & autres respects que pour le riche & somptueux Hospital qui y est situé au beau milieu de la solitude du Kempeland: & ou lon est tenu de recevoir & traiter tous voyageurs là passants selon leur condition & qualité, sans pris, escot, ny payement quelconque.

Hospital de Postel

SEIGNEURIE DE RAVESTEYN

RAVESTEYN est assise sur la rive & orée senestre de la Meuse entre Grave & Meghen à deux lieuës egalement de l'une & de l'autre: est bonne petite ville avec Seigneurie & jurisdiction de haute & moyenne Justice; & a un bon Chasteau, mais les murs en sont presque en ruine, à cause que durent les guerres qui furent entre Charles V & le Duc de Cleues, par l'accord fait entre eux cette place fut desmantelée. Elle apartient à iceluy Duc de Cleves, comme heritier du dernier Seigneur de Ravesteyn nommé Philippe Prince fameux & illustre; & ce neantmoins il la releve & tient en fief du Duc de Brabant.

Ravesteyn desmantelée & pourquoy.

DESCRIP-


LIMBURGH

DESCRIPTION DV DVCHE DE LEMBOVRG.

Où est assis Lembourg.

LA ville de Lembourg est celle qui, comme Chef du pays, donne le nom à tout le Duché de Lembourg: elle est assise sur le fleuve Weser à trois lieuës de la Cité d'Aix la Chapelle, & a quatre grandes lieuës du Liege. De cette ville est natif Iean Fleming citoyen d'Anvers, homme de bonnes lettres & grand Poëte: comme encor de Lembourg est citoyen Remacle Fusch homme tres-sçavant & qui a escrit plusieurs livres & diverses oeuvres.

[*Lembourg est une petite ville, mais ce que luy defaut de grandeur est supleé de force, pource qu'il y a un bon Chasteau fondé sur une roche, avec un profond fossé, de sorte qu'on le peut mal monter ou batre Ioignant Lembourg est le Chasteau de Hende, non moins fort que celuy de Lembourg, fondé sur la vive Roche, que l'industrie et l'artifice avec la nature semblent s'estre employez pour la caver: Avec tout cela il est tant fort & enexpugnable que six soldats seulement ayans la dedans ce qui est necessaire sont suffisans de la garder et defendre, contre une puissante armee.*

Pierre de mine d'airain à Lembourg Plin. livr. 34. chap. 19.

A quoy profite, la pierre d'airon.

Mine affermée par les Schets.

A demye lieuë de cette ville il y a une mine & carriere de celle pierre grise, qui est plustost semblable à metal qu'à matiere autre quelle que ce soit & laquelle Pline appelle *Lapis ærosus, et Cadmia*; avec laquelle terre mineralle on fait du letton avec de l'airain: & se rapporte tellement à ce metal en nature & substance, qu'estant preparée à force de feu, lors qu'on fait du letton, elle s'y conjoint & incorpore si bien qu'elle l'augmente de la troisiesme partie. Cete terre est bonne encor pour diverses operations en medecine, & mesme mont pour les yeux malades; ainsi que le mesme Pline & Galien declairent par leurs escrits. Il semble qu'on recouvre d'une pierre semblable de l'Isle de Cypre: mais deça les monts il s'en trouve peu d'autre que celle de Lembourg: De laquelle on a accordé avec le Prince par les mains & moyens de Schets, il y a plus de soixante ans, cette chose demourant en cette maison: laquelle tant pour tirer cette pierre que pour la purger & mectre en perfection, y employe grand nombre

nombre d'hommes, avec si grand ordre & prolice, qu'il semble que ce soit une petite Republique. Cette Seigneurie au commencement n'estoit que Comtee; mais en l'an M C.L X X I I. l'Empereur Frederic sur nommé Barberousse l'erigea en Duché: outre ce les Seigneurs de ce pays ont esté jadis Ducs de Lorraine. En fin, Henry dernier Duc de Lembourg mourant sans hoir masle de son corps, Iean I. du nom, Duc de Brabant, luy succeda l'an 1293. Et lequel, bien que desia il eut acheptó cest estat, il le conquit encor en bataille à force d'armes pres du fort de Voronc, vainquant le Comte de Gueldres usurpateur de cette Seigneurie: & en laquelle bataille le Comte Gueldrois fut fait prisonnier, & avec luy l'Euesque de Coloigne: & y moururent le Comte de Luxembourg avec deux ou trois de ses freres, tous confederez d'iceluy Comte de Gueldres. Le Duc Iean ayant gaigné la victoire feit raser le fort de Voronc; & ainsi depuis en ça l'Estat de Lembourg est tousiours demeuré paisible à la maison de Brabant. De ce Duche de Lembourg & Princes d'iceluy issuz de l'estoc de Lorraine est sorty le premier Roy de Portugal, ainsi que plus à plein & clerement declairent les Annales d'Espaigne.

Lembourg par qui erig en Duche

Comment Lembourg assuietty aux Ducs de Brabant

Rois de Portugal issuz de Lebourg Garribay. livr 37. chap. 2.

DES PLACES DE VALCKEMBOURG, DALEM ET RHODE LE DUC.

VALCKEMBOVRG, appellé en Francois Fauquemont, est une assez belle ville, ayant jurisdiction sur une belle estenduë de pays & de villages; loing d'Aix à trois grandes lieuës, & à deux petites de Mastricht. Cette Seigneurie fut conquise par le Duc de Brabant Iean III. du nom, qui l'osta à force d'armes à Ramot Seigneur de Valckembourg; lequel estant homme fascheux, & assaillant Mastricht & le pays voisin, fut vaincu, & pris par le Duc susdict.

Comme les Ducs de Brabant ont gaigné Valckembourg.

Dalem est une fort petite ville, avec un Chasteau de peu d'effect, assise à trois grandes lieuës d'Aix & à deux du Liege: est erigée en Comtée; & a plusieurs villages & estenduë de pays sous sa jurisdiction de là la riviere de Meuse Henry second du nom Duc de Brabant la conquist & mit ez & parmy les terres de son Domaine.

Dalem par qui soumase au Brabant.

Rhode-le-Duc est une ancienne petite ville avec un vieux Chasteau, environ à une lieuë loing de Valkembourg: & est le quatriesme Estat & Seigneurie d'outre la Meuse, ayant souveraine Iustice; mais (comme dict est) sujette à la revision & reformation de la Chancelerie de Brabant.

Carpen est entre le pays de Iusiers & Coloigne, à deux grandes lieuës du Rhin: c'est un village esgalant une petite ville en grandeur, ayant une Eglise Collegiale, & droit de foire & de marché, où y a grand apport de marchandise, & affluence de peuple: & aupres y a un fort Chasteau, & le tout assemblé fait une bonne Seigneurie; & souloit estre jadis commandée d'un Seigneur propre au lieu: mais les Ducs de Lembourg la conquirent & mirent sous leur

Carpen geuvernement à part.

Membres d'estats au Duché de Lembourg.

leur jurisdiction & puissance: quoy qu'il y ayt un Gouverneur à part qui s'y tient avec bonne garnison pour la garde de cette place.

Tant le Duché de Lembourg que les autres Estats & Seigneuries cy dessus alleguées, consistent en trois membres, asçavoir ez Prelats qui sont le premier; ez Gentils-hommes & nobles qui sont le second; & le tiers comprend les hautes Iustices & sieges de Iudicature. A present iceux Estats susnommez & autres Seigneuries estants outre la Meuse sont gouvernées pour & au nom du Roy Catholique par Iean Comte d'Ostfrise Chevalier de la Toison d'or. Toutes ces villes grandes & petites du pays de Brabant, nommées cy dessus, & encor la plus part des villages, ont communement justice & droits Seigneuriaux tant au criminel que au civil; les petites ressortissans aux grandes, & toutes à la Chancelerie de Brabant. Auquel plus y a deux Officiers generaux en la Criminaute, l'un est appellé le Drossart de Brabant, qui peut faire ses captures par tout le pays de Brabant, où lon parle Teuton, & Flamand; & est la principale partie du pays: l'autre est appellé le grand Baillif du pays Romain de Brabant, ou lon parle Walon: & ces officiers faut que jugent justement & juridicquement les malfaicteurs; à sçavoir le Drossart devant le Conseil de Brabant, ou Commissaires par iceluy Deputez: & le grand Baillif devant la Cour feudale de Genape. En Brabant (si comme en touts ces autres pays) y a un grand Veneur qui est estat d'authorité & fort honorable, & plus en un lieu qu'en un autre: iceluy est Commis sur la Chasse Royale. Vous avez un autre Officier appellé Gruyer, qui a la charge de la vollerie & fauconnerie & de la pescherie; à sçavoir des eaux & des forests pour le Roy, recherchant & jugeant toutes les fautes commises en cecy, lesquelles seront trouvées estre contre la franchise & jurisdiction que le Roy a en ces choses.

Seig du Pays bas ont droit de toute Iustice

Officiers Criminels en Brabant

Où vont les appeaux des officiers Criminels

Maistre d'eaux & forests.

PRIVILEGES PLUS IMPORTANS

ET REMARQVABLES DES BRABANÇONS.

TANT les Brabançons que les autres Estats, tels que sont Lemborg, Valkembourg, Daelem, Rhode le Duc, & autres Seigneuries de là la Meuse sujettes à la soveraineté de Brabant, plusieurs (ainsi que j'ay dit) ont tres-beaux & tres-prouffitables privileges: & en premier lieu ils en ont une tres-ample à eux octroyé par les Empereurs Romains que leur Duc Iean 3 du nom obtint l'an 1349, de l'Empereur Charles 4 Et qui à esté depuis confirmé par les autres qui luy ont succedé en l'Empire: & est tel, Que nul Brabançon, ou natif des pays y ajoints cy dessus nommez, peut estre arresté en sa personne, ny ses biens saisis, ny moins le peut on demander chose aucune en premiere instance par aucune des villes, estats, pays, ny jurisdiction de l'Empire. Ils ont encor obtenu de

Grand & beau Privilege des Brabançons.

nu de leurs Princes mesmes, plusieurs beaux, courtois, & gracieux Privileges: entre lesquels j'en trouve sept qui sont les principaux. Le premier est faict contre la convoitise & trop grande authorité des Seigneurs Ecclesiastiques: & porte qu'en matiere du temporel le Prince ne doibt augmenter ny estendre plus que ce que le temps a permis, & que les predecesseurs l'ont ordonné, l'estat Ecclesiastique, sans le consentement & permission de la ville Capitale du quartier & nom d'autre auquel iceux biens sont situez & assiz. Le second est, que le Prince ne peut poursuivre aucun de ses sujets, ou des habitans estrangers qui sont en son pays par accusations ou demandes & poursuites, soit criminelles ou civiles; sinon seulement par voye de justice ordinaire, franche & libre, & ou l accusé puisse avec le secours d'un Advocat & devant le peuple se justifier & deffendre. Le troisiesme est, que le Prince ne peut imposer tailles, taillon, haulces, subsides, emprunts, daces, ou autres impositions, ou innover chose de consequence, sans le consentement des Estats du Pays. Par le quatriesme est ostée au Prince la puissance de donner aucun office, ny estat à pas un estranger: sauf qu'en cecy y a quelques petites exceptions; d'autant qu'en la Chancelerie de Brabant il peut mettre deux Conseillers estrangers; mais il faut que soient de la langue Flamande: semblablement un qui ne soit point de Brabant, pourveu qu'il ait tenu quelque fois Seigneurie, Domaine, ou Baronnie audit pays, iceluy peut estre Chancelier en la Chancelerie Brabançonne. Par le cinquiesme Privilege est permis à tous les sujets du Duc de Brabant de disposer de leurs biens tant feodaux qu'autres; non seulement pour les vendre, ains pour en tester, sans licence aucune du Prince, ny d'autre. Comme encor les sujets ont droit de Chasse & au chien & à l'oyseau; sauf par les cinq bois Royaux desquels avons parlé cy dessus: ce qui n'est pas permis à plusieurs autres pays & Provinces. Le sixiesme Privilege est, que si le Prince assemble les Estats du pays pour leur demander de l'argent ou autre chose; les Brabançons ne sont obligez de sortir de leur pays, voire ne peuvent (suivant que le portent leurs Loix) deliberer de chose aucune hors de leur terroir & finages; ce que peuvent bien faire tous les autres Estats quelque part que le Prince les appelle & commande à venir: de sorte que pour faciliter les affaires & necessairement, il faut que le Prince les aille trouver en leur pays. Le septiesme Privilege porte que là où le Prince voudroit à tort & par violence casser, rompre, & abolir ces Graces & Privileges, les Brabançons, ayants fait toutes deuës Protestations, & justifications, demourent absoux, quictes & libres, du serment de la fidelité & hommage qu'ils luy ont fait: & ainsi affranchiz il est en leur puissance de prendre tel party que mieux il leur semblera. Tous lesquels Privileges avec autres plusieurs, ont esté octroyez jadis non tant pour la liberté & seureté du peuple; que pour la commodité du Prince & establissement de son estat. Car iceux bons Princes, du temps passé considerans quelle est la convoitise des hommes, & à quoy conduit la tyrannie des ministres les cœurs des souverains, si non en un temps, au moins en un autre: & si le Prince ne le fait, ce seront ses Gouverneurs, & Conseillers qui l'executeront, & lesquels, soit n'y pensans point, ou conduits de malice, ou pour leur prouffit particulier, tournent la volonté du Prince à suivre la perversite de leur damnable conseil: pour ces raisons

Sept Privileges des Brabançõs, Permier cõtre le Clergé.

Secõd, pour la liberte des criminels

Troisiesme pour les imposts.

Quatriesme, que les estrangers ne sont receuz aux offices et dignitez.

Le cinquiesme donne droit de ses biens a chascun.

Sixiesme que le Brabancon ne peut estre force de sortir de son pays.

Septiesme lie les main au Prince.

Pourquoy les Ducs se sont ainsi assujettis.

Forme meslé de gouvernement est la plus asseurcée. raisons (dis-je) fut inventé & choisi par les anciens & sages Princes, & sujets entre eux, ce moyen & cette forme de gouvernement composé & meslé de Monarchie, Aristocratie, & Democratie tout ensemble; & lequel approche à la façon jadis tenuë entre les Roys & le peuple Lacedemonien, qui par plusieurs siecles a fait vivre leur Republique heureuse, triomphante & paisible: & lequel establissement estant par eux fondé sous la Majeste de la Loy, les Ducs de Brabant ont confirmé le leur par octroy de Privileges, qui se gardent & doibvent estre observez comme Loix saintes & authentiques. Et de cecy s'est fait, dressé & composé, un estat, tel ou le Prince retenant sa Majesté, & preeminence, & le peuple chascun en son rang, & dignité, son repos & asseurance, que le tout se maintient en paix & union reciproque, & perpetuelle, & laquelle est quasi impossible que soit anullée.

Par tout le pays de Brabant & autre à luy joint & par nous descrit, on parle communement Flamand, & y plaide lon en celle langue mesme; sauf en celle petite region ou sont principalement assises les villes de Nivelle & Genape, laquelle on dit en François Pays Romain: entant que ceux de celle contrée parlans François qui est un Latin corrompu, encor aujourd'huy ils donnent le nom de Romain & au pays & au langage. Mais bien qu'au reste du Brabant on parle ordinairement Flamand (ainsi que dict est) si est ce qu'il n y a homme ny femme de qualité, qui ne parlent François, & plusieurs Allemand & Anglois; & un bon nombre sçavent & l'Italien & l'Espaignol: chose certes commode, bien seante, & digne de merveille. Ie dis qu'en Brabant on use de langue Flamande; veu que (comme j'ay desia proposé) tout ce Pays bas, est par les estrangers compris sous le nom de Flandres : & ainsi aussi la langue (sauf ez lieux ou lon parle, ou François ou Allemand) n'est guere entre eux differente, & non plus que celle des Florentins avec le reste des contrées de Toscane: & pour ce ceux des pays estrangers mesme, l'appellent Flamande. Par ainsi, quoy que nous n'ignorions point que chascun pays, comme Brabant & Hollande, face estat de sa langue propre, & maternelle : suivant neantmoins le sens plus commun, & l'usage reçeu; toutes les fois qu'il faudra que j'en face mention en cest œuvre, je luy donneray le tiltre de langue Flamande. On trouve & lit ez Chroniques de Brabant & en celles de Barland particulierement, que le premier Duc de ce pays fut Pepin l'ancien fils de Carloman issu de Brabant, III, du nom & III. Prince de ce pays avant qu'il fust erigé en tiltre de Duché. On lit encor que de ce Pepin sont descenduz Grimoald, Pepin second, Charles Martel, Pepin troisiesme & Charles le Grand. Aventin allegué cy dessus, en parle diversement & au contraire des autres, disant que Vtilon frere de Theodon Prince de Baviere, fut Marquis du Sainct Empire; & que de luy Hugobert; de Hugobert, Asopert; d'Asopert, Arnoult, & de cettuy Angise, tous Marquis dudict sacré Empire: lequel Angise il dict qu'ayant espousé Beggue fille de Pepin l'ancien, obtint du Roy Dagobert Roy de France, le Duché de Brabant. De cest Angise & Beggue sortit Pepin second ; & de Pepin , Charles Martel, pere de Pepin troisiesme, qui fut Roy de France; & de ce Roy Pepin fut fils Charles le grand Roy de France & Emp. des Romains: & par ce moyen jusqu'à Louys le Debonnaire fils de Charles le grand il y auroit six Ducs issuz de ce sang tres-illustre: & le septiesme, sera si avec Barlād nous recevons

Voy Iean le Maire livr 3 des Illust et Richard de Wassembourg livr. 2. des Antiquitez. Aventin livr. 3 de l'histoire de Baviere.

receuons Grimoald mis par cest autheur au nombre des Ducs Brabançons de cette famille. Depuis Louys le Debonnaire jusques à Geoffroy le Barbu, qui est l'espace de plus de deux cens ans, il n'est faite mention aucune qu'homme portast le nom tiltre de Duc de Brabant; d'autant que la ou Province estoit comprise sous le Royaume d'Austrasie, & depuis sous celuy de Lorraine; ainsi qu'assez amplement nous avons deduit cy dessus. Iceluy Geoffroy ayant recouvré la basse Lorraine; semble que laissant le nom de Comte de Louvain, il prit celuy de Duc de Brabant de son surnom de Barbu; ou bien qu'il reprit l'ancien de Brabant, ainsi que jadis s'appelloit la Province. Du temps duquel & commençans par luy (laissans les autres plus anciens & moins certains en arriere) jusqu'au present Duc, qui est Philippe Roy d'Espaigne, on comte dix & neuf Ducs, y comprise la Duchesse Madame Marie de Bourgoigne; tous Princes fameux illustres & tant renommez, qu'ajousté à iceux la splendeur des Pepins & des Charles Martel & le Grand, tous issuz de cette region & pays voisin, je ne pense point qu'il se trouve deça les Alpes un pays plus heureux & fertil, ny plus illustre en noblesse & sang ancien de ceux qui y commandent. Au comté de Flandres furent uniz les Duchez de Brabant & Lembourg & les autres Seigneuries qui sont de là la Meuse, par le mariage advenu entre Louys de Malan fils de Louys de Nevers Comte de Flandres & Marguerite fille de Iean III du nom Duc de Brabant: d'autant que cette Marguerite, par l'octroy & grace speciale de l'Empereur, fut heritiere de sa sœur Ieanne mariée avec Vncesleus fils du Roy de Boësme, laquelle estoit morte sans nul hoir de son corps l'an 1406. Depuis le Brabant retourna sous la puissance de ses Ducs particuliers en cette sorte: De Louys de Malan & de Marguerite ne vint qu'une seule fille nommée Marguerite comme sa mere: laquelle estant heritiere de Flandres, Brabant & autres Estats & Seigneuries, fut mariée avec Monf. Philippe de France, dit le Hardy, Duc de Bourgoigne, & frere du Roy Charles cinquiesme. Ce Duc entre plusieurs enfans eut Iean & Antoine: A cest Antoine, mais par le consentement de Iean qui estoit l'aisné;

Combien de temps a esté Brabant sant Duc.

Geoffroy le Barbu I. Duc de Brabant.

En quel temps le Brabant escheu aux Comtes des Flandres.

Maison de Brabant tobe en celle de Bourgoigne.

Il donna le Duché de Brabant, avec condition toutesfois que de luy ne sortant hoir legitime, la succession de Brabant reviendroit à la maison de Bourgoigne. Antoine eut deux fils, Iean & Philippe, & tous les deux furent successivement Ducs de Brabant l'un apres l'autre; & mourans sans hoir de leur corps, le Duché par l'approbation & consentement des trois Estats du pays fut remis ez mains de Philippe surnommé le Bon, Duc de Bougoigne, fils de Iean susdit, & petit fils de Philippe le Hardy: & par ce moyen escheut la maison de Brabant avec toutes ses appartenances, droits, tiltres, & dignitez en la famille des Princes de Bourgoigne. En fin estant occis le valeureux Prince Charles, Duc de Bourgoigne, devant Nancy, au troisiesme rencontre qu'en peu de temps il eut, contre les Suisses & le Duc de Lorraine l'an 1477, ces Estats & Principautez vindren à Maximilian d'Austriche (qui depuis fut esleu Empereur) à cause du mariage de luy avec Madame Marie fille unique & seule heritiere du Duc Charles decedé: si bien que sous l'ombre, main & puissance de la maison d'Austriche sont heureusement demourées jusques à present dixsept Provinces; ainsi que verrons descrivans à part chascune d'icelles:

Comme les Pays bas venuz au sang d'Austriche.

d'icelles: & non seulement verrez vous cecy ; ains encor ce qui touche en particulier les autres Estats separez,mis & declairé à la fin de leur description: y monstré le temps, les moyens & causes pour lesquelles un estat est rente en l'autre;& en fin comme tous ont esté uniz, conjoints & reduits sous une mesme Seigneurie.

Que cecy donc suffise pour le pays de Brabant & ses apartenances & dependances: quoy si j'ay esté trop long, il me semble que facilement je seray excusé;eu esgard à ce que & le merite& la qualité & dignité du sujet requeroient que je m'y arrestasse. Au reste,que le Lecteur soit adverty,que si j'ay obmis,soit en la description deBrabant,ou en celle des autres Provinces, de faire mention plus ample des Seigneurs & Seigneuries particulieres du pays,que je l'ay fait par l'advis & conseil d'aucuns miens amys,sages,& bien advisez;& deux raisons comme principales à ce me mouvants : la premiere pour le changement advenu, ou plusieurs maisons & familles,en l'estat & Seigneurie desquelles, d'autres ont esté surrogees : les aucuns ayants,soit par povrete ou autres accidents & desastres,vendu leurs maisons ou hypotecque leursSeigneuries;&lesquelles(peut estre)ils recouvreront quelque jour: desquels les uns se pourroient plaindre si je les avois laissez au bout de maplume:& les autres se pourroient fascher entre eux & aigrir contre moy s'ils voyoyent d'autres escrits ez lieux qu'ils se pensent meriter. L'autre raison non moins juste & important que la premiere, est que Antoine Olivier personnage vertueux & diligent, a entrepris d'en faire un livre expres particuler,& fort ample;auquel il pretend descrire les sources, origines,progrez,& succez,non seulement des maisons des Seigneurs du pays,ains encor de toute la France : qui est une entreprise haute, louable & fort laborieuse ; & laquelle fera voir la grande & rare noblesse & rare vertu de personnages infiniz de ces Pays bas,& de leurs finages. Mais avant que partir des lieux voisins & limitrophes de Brabant,c'est raison que traçons la description de la grande,belle,& puissante Seigneurie de Malines.

DESCRIP-


MECHELEN

DESCRIPTION DE LA SEIGNEVRIE. DE MALINES.

QUANT au fondement de l'origine de Malines, je n'en trouve rien d'asseuré ez histoires anciennes ny modernes, quoy que n'ayons faute de fables: & ne sçay que jamais elle ait eu autre nom que celuy qu'à present elle porte.

[*Abraham Ortilius raconte en son Itineraire, qu'auprès la Chappelle de S. Rembolt ont tenu quelques maisons au milieu du chemin entre Anvers & Bruxelles, ou les voyagers destelloient leurs chevaux, auquel lieu y avoit un hoste nomme Michiel, en Flamen Machiel: iceluy hoste devenant celebre, le lieu finalement a obtenu son nom.*]

De le Riviere cout par canaux en Malines. *Force de l'art, et main de l'homme.*

Ce neantmoins la ville est fort ancienne, & des principales de tout le pays, bien situee pour la temperie de l'air, & autres commoditez humaines. Par le milieu d'icelle passe la Riviere Dele, qui de soy mesme est assez grande, & enflee; & plus encor pour le flus, & reflus de la Mer, qui vient jusqu'à là, & encore une lieuë plus outre: de sorte que se partissant en plusieurs bras, comme canaux, fait des Isles infinies en la ville, joinctes par des ponts & separations d'eglises & maisons, avec une grande commodite des Citoyens, & ornement de la ville: de sorte que quelquefois on est en dispute; à sçavoir si ce fleuve, avec tant de bras, & departements, s'est ainsi accommodè à la Cité; ou si la ville dez le commencement s'est ainsi bastie, pour avoir l'aise de la riviere. En fin on voit & se resoult, que les hommes ingenieux, & de bon esprit, par art & science merveilleuse en l'Architecture, surmontans la mesme nature, se sont incontinent ainsi accommodez, & facilité une demeure si bonne & tant aisée. Cette cité est posée com-

ſée comme au cœur,& centre du pays de Brabant,entre Louvain, Bruxelles,& Anvers; eſloignée de chaſcune d'icelles,preſque de pareil eſpace, les regardant comme en triangle à quatre lieuës de chaſcune d'icelles. Ce neantmoins c'eſt un Pays & Seigneurie à part ; de maniere que pluſieurs Dames , approchant le temps qu'elles doivent accoucher: à fin que leurs enfans jouiſſent des Privileges de Brabant, ſortent de Malines, & vont faire leurs couches bien avant dedans le pays Brabançon. Malines eſt belle & forte ville, & de tant plus l'eſt elle ,qu'on la peut covrir d'eau preſque de toutes parts. Il y a ſept Paroiſſes, chaſcune ayant une magnifique, & ſomptueuſe Egliſe:& la principale,& Cathedrale eſt celle de S. Rombaut, qui eſt un tres-beau edifice; & en icelle une Tour & Clocher merveilleux & tres-haut, (bien qu'il ne ſoit encor du tout paracheve;) de ſorte que d'iceluy avant on deſcouvre pluſieurs villes des environs, & une grande eſtenduë de paiſage. Outre ce,y a des Convents & Monaſteres de preſque tous les ordres: Comme celuy des Cordeliers, qui eſt pour l'ezcellence de l'edifice,grandeur,& capacité du lieu, eſtimé pour le plus beau & accomply qu'autre qui ſoit en tout le pays : comme encor eſt celuy de Sainte Clere grand & tres-beau,autant qu autre Monaſtere quelque ce ſoit de ceſt Ordre. Vous y avez encor le College & aſſemblée de Pitſenbourg, qui eſt de l'Ordre tres-illuſtre des freres Chevaliers croiſez Teutons, la deſcription duquel avons faite cy deſſus.LaCité deMalines eſt ornée,& embellie de pluſieurs palais,&logis tant publics,que privez,& iceux grands,beaux,& bons,accommodez de jardinages. Il eſt vray que l'an 1546,advint à cette ville un malheur & accident de tel effort, qui d'un coſté deforma lors, & altera cette beauté, laquelle à preſent luy eſt entierement renduë,& en pluſieurs endroits meliorée,& faite plus accomplie.Or fut telle cette infortune : Comme le ſeptieſme d'Aoueſt l'air devint orageux; il ſe leve ſi grande tempeſte, que le foulدre cheut & tomba ſur une tourrelle voiſine de la Porte Arene , dedans laquelle y avoit plus de 2000 Caques de poudre à Canon:par l'effort des deux quelles choſes& du foudre & de la poudre cette tour fut ruinée,& enlevée de fonds en comble;de ſorte qu'il n'y demoura rien juſques au fondement non pas un ſeul ſigne , ny apparence que jamais il y eut eu edifice quelconque.Et qui plus eſt,ce feu, & celeſte,& artificiel,fut ſi violent, qu'il tarit le foſſe meſme de la ville(quoy que large,& profond)plus de 600 pas de long ; & jetta le poiſſon cuit & roſty bien loing du foſſe, d'une part & d'autre aux environs;& ainſi abatant la muraille,tout le bourg & les maiſōs voiſines,feit telle ruine, qu à plus de trois cents pas il ne reſta choſe aucune qui ne fut renverſee. Mais ce ne fut la que le deſaſtre print fin, entant que les pierres qui voloient tranſportees en l'air,par la violence de ce feu,& tempeſte , feirent de ſi grand degaſt, & tel dommage en la ville, qu'il eſt impoſſible qu'autre le croye , que celuy qui en eſt teſmoing oculaire. Toſt apres cela je fus à Malines,& voyant ces ruines,& de ſi eſtrangres nouveautez,j'eſtois tout effroye,& à chaſcun pas que ie faiſoy,on me monſtroit des choſes juſqu'à où cette furie & tempeſte avoit donne,qui me ſembloiēt impoſſibles. On m'aſſeura qu'il y eſt mort plus de 200 perſonnes, & de bleçez le nombre paſſoit les ſix cents,& en fut le bruit,& eſclat de la ruine ſi grand,qu'on l'ouir,& ſentit juſques en Anvers,& à Bruxelles,comme ſi ce euſt eſte

Malines eſt un eſtat à part de Brabant

Femme de Malines vont acoucher en Brabant & pourquoy

Egliſe Cathedrale de Malines

Convents de Malines

Commanderie des Teutons a Malines.

Grand deſastre advenu a Malines l'an 1548.

esté quelque tremblement de terre : & de fait,les habitans de Malines pensoient estre venuz à la fin du monde: Entre autre un homme fut trouvé demy enterré dedans un celier demy ruiné,où il avoit esté trois jours sans manger ny boire:lequel s'enquit à ceux qui l'ostoient de là,tout [illegible] de frayeur & estonnement, si le Ciel n'estoit pas renversé,& cheu en terre. En cette ville sont di[x] & sept Mestiers entrans au Conseil lors qu'on y delibere quelque chose,sans d'autres qui marchent sous ces di[x] & sept,les principaux desquels sont six, à sçavoir les Pescheurs, B[o]ulengiers,Taintures, Conroyeurs, Brasseurs de biere,& les Bochers ; lesquels sont en telle reputation,credit & authorité,que de chacun de ces Mestiers on fait tous les ans un Eschevin:tellement que le souverain Magistrat & Bourguemaistre a six Eschevins qui sont Artisans,& six Gentils-hommes. Mais sur tous ces Mestiers sont respectez les Conroyeurs,pour estre cestart de grande importance en cette ville, ceux qui s'exercent à faire & parer les Cuirs,embrassans & faisans presque la quatriesme partie de tout le Corps de la Bourgeoisie, & Citoyens de cette belle Cité.Ce Mestier a un grand espace de la ville separé des autres,& bien accommodé d'eau vive,d'edifices, de canaux,fossez,& instruments propres,& autres choses qui sont & propres , & necessaires à la tanerie;& iceux mestiers jouissans de beaux privileges,& libertez, jusqu'à là que d'avoir congé d'aller à la Chasse de toute beste, ainsi qu'ont les Seigneurs & Gentils-hommes.Entre autres choses on faict à Malines de la draperie en assez bon nombre,mais la meilleure & plus fine qu'autre qui soit mise en besoigne en tout ce pays. Iadis on y en faisoit en quantité excessive;de sorte que tant dedans que dehors la ville il y avoit plus de trois mille deux cents boutiques, esquelles on tissoit, & faisoit les draps : D'ou advint que ce Mestier enorgueilli outre mesure,devint si haut à la main,& insolent,qu'il se mutina & prit les armes contre la ville, & venans aux mains,il fut vaincu & perdit beaucoup de ses hommes:ainsi le caquet & l'orgueil s'abaissant à ce Mestier,on luy osta aussi plusieurs franchises,dignitez,& privileges.Depuis ce temps là,ces Tisserans & faiseurs de draperie ont diminué & d'hommes & de reputation : & ce nonobstant sont ils tels qu'encore à present cette compaignie porte le nom de grand & principal Mestier Malines. En laquelle outre ce, on fait de bonnes & excellentes toiles , & des taintures tres-belles,& de toute sorte: & n'y a place en l'univers ou l'on fonde & face mieux,ny plus industrieusement , de l'artillerie de bronze,ne si facilement qu'on faict en cette ville:autant en dis-je des cloches,& autres choses de metail mises en œuvre avec merveilleux artifice:comme on y fait encore des vaisseaux,barques,& naus de toute sorte , & portee. C'est à Malines qu'est gardée l'artillerie,poudres & munitions du Prince ; & pour ce y a il un logis tres grand & capable pour cest effect,qu'on appelle l'Hostel de la munition:là ou vous verrez si grand nombre d'artillerie,tant de fer que de bronze,& si grande quantité de tous instruments,& apareils de guerre,de barques, ponts,chariots, & munitions,que c'est chose admirable,& esquelles on employe une infinité de personnes: & de ce Magasin & Arsenal à la garde & administration , pour le present,Remy de Halut,homme d'honneur & de reputation. De Malines sont sortiz,comme enfans & naturels d'icelle, ces hommes illustres & renommez , Iean Gocche,& Iean de Arun

Combien de Mestier, à Malines.

Comme sōt departiz les Eschevins à Malines.

Grand nōbre de Conroyeurs à Malines.

Grand nombre de drapeurs à Malines.

Revolte des drapeurs et leuraes faite a Malines.

Hostel de la munition a Malines.

de Arundine qui ont faict plusieurs livres : comme encor en fut natif Nicaise de Woerde, lequel, bien que dez l'aage de trois ans devint aveugle, si s'avança il tellement en lettres & erudition (ainsi que raconte Trithemius) qu'il passa Docteur ez droicts, & leur publiquement ez Estudes de Louvain, & de Cologne; escrivit quelques œuvres qui se trouvent encore en lumiere,& imprimées; & pour ce (à bon droit) fut il jugé comme un Miracle de nature; & mourut l'an de grace 1492. Estoit encor natif de Malines Christophle Longolius, le nom duquel pour la rareté de ses vertuz & grand sçavoir, a esté espandu & celebré par toute l'Europe: & pour ce fut il admiré, & reveré; non seulement des gens privez, ains encor respecté & honoré de divers Princes, qui luy offrirent de grands presents, & honnestes pensions, & provisions, qu'il refusa, sans que jamais il acceptast rien d'aucun, que du peuple de Florence, au service duquel il se tint pour quelque temps: il composa plusieurs belles & doctes œuvres, & mourut à Padue l'an de nostre salut 1522. Erasme de Rotterdam, en une sienne epistre à Damien de Goez, maintient que ce Longolius estoit naturel Hollandois & natif de Schoonhoven, & toutesfois le mesme Longolius en une Oraison par luy faite, & qui est imprimée, & dediée au Senat de Malines, escrit clerement que cette ville, & non autre est sa patrie & lieu de sa naissance. Or est il plus croyable que tout autre, donnant ce tesmoignage de soy mesme; comme ainsi soit que souvent lon voit, quel effort ont les passions & animositez ez hommes tant excellents puissent ils estre, se flatans & persuadans, en ce qu'ils ont conceu une fois en leur fantasie, & qui sert à leur ornement & avantage. Pour le present entre les doctes hommes issuz de Malines, vivent, pour les plus fameux, Rembert Dodoneus, excellent Medecin, & grand Mathematicien, lequel a escrit plusieurs bons livres pleins de doctrine & grande erudition. Vous y voyez encor Filibert de Bruxelles, fils du tres-honoré Chevalier Rodolphe, orné de plusieurs dignitez, & tiltres d'honneur, & des vertuz duquel son fils a non moins herité que de patrimoine & estats: car il est Seigneur de Grankeng & de Heilbroeck, Conseiller d Estat & du Privé Conseil, Chevalier & Gentil-homme sçavant, & bon Orateur. Est aussi à Malines Iacques Wastel Conseiller du grand Conseil du Roy à Malines homme digne de louange & de grande erudition. Et pour dire en brief, & ne nous arrester par trop à singularizer chascun par nom, il y a plusieurs autres sçavants hommes vertueux, & de gentil esprit en cette Cité de Malines : en laquelle y a autant de noblesse y habitant & si bon nombre de nobles familles, qu'en autre ville quelle que ce soit de toute la Province. En general, les Malinois sont fort civils, accostables, & traictables, sentans leur Court, laquelle y a residé long temps : ayans (outre ce que nature les pousse à certe naive courtoisie) une telle grace, gentillesse, & façon de faire, qu'il semble que toute leur vie ils ayent frequenté les Palais des Princes: & les femmes y sont tres-belles & honnestes à merveille. En cette ville ont esté eslevez, & nourriz durant leur enfance Philippe d'Austriche Roy d'Espaigne, & Charles son fils qui depuis a esté Empereur; d'autant que la Court residoit icy le plus souvent, & plus qu'en autre part de ces Provinces. Et comme depuis l'Empereur Charles eust octroyé cette ville à Madame Marguerite sa Tante, Gouvernante des Pays bas pour usus fruit durant sa vie

Aveugle de grande erudition a Malines

D'ou natif Christophle Longolius.

Christophle Longolius meurt a Padoue 1522

Longolius mesme se dit estre de Malines.

Rembert Dodoneus.

Quels sont les habitans de Malines

Princes qui ont este nourriz a Malines.

elle y posa son siege,& demeure ordinaire;& en fin,aggreable à chascun,elle y mourut l'an mil cinq cents & trente. Entre plusieurs Privileges desquels Malines jouit par octroy du Prince,elle en a deux qui sont tres beaux: c'est, Que les Bourgeois d'icelle sont fort francs,par tout ce pays,des Daces,qu'on appelle icy Tolles, qu'on paye ça & là pour les biens & les marchandises que chacun possede: L'autre Privilege, est que leurs biens meubles en quelque region des Pays bas que soient assis,ne sont sujets à pas une des aydes & subsides que les Estats du pays donnent & octroient au Prince : à quoy tous autres biens sont obligez & de tous pays,& personnes : les privileges leur furent octroyez par le feu Charles de Charolois dernier Duc de Bourgoigne,& Seigneur de ces pays : pour les grands services que de leurs personnes ils luy feirent, vaillamment,& hardiment combatans à la guerre pour sa querelle: & pour ce les aimoit il grandement,& avoit en eux grand confiance. L'Estat & Police de cette ville consiste en deux membres;à sçavoir en Magistrat,& la Communauté du peuple.

Privileges de ceux de Malines.

Charles dernier Duc de Bourgoigne aimoit les Malinois

Cette ville a de beaux privileges, & à cause d'iceux les Malinois vindrent l'an 1561 à Anvers, contre la coustume ancienne en tel jour de feste,avec les armes & l'espée au costé,pour estre presens au pris du pays & à la grande feste de la Rethorique Il y a aussi eu jadis grand nombre d'amateurs de l'art de painture,de sorte qu'en un mesme temps s'en sont trouvez 150 boutiques. Cette ville souloit aussi,comme la ville de Gand,porter en ses armoiries,une Vierge, & des poinctes de pierre sur ses murailles,en signe qu'elle ne fut jamais vaincuë.

Grand Conseil de Malines.

Et reside ordinairement en cette tres-noble Cité le grand Conseil du Roy institué jadis par le sus allegué Duc dernier Charles de Bourgoigne,l'an mil quatre cents soixante & treize;y constituant trente & cinq personnes en iceluy Conseil,desquelles il estoit l'un,son Chancelier un autre chef:deux Presidents,quatre Chevaliers, six Maistres de requestes,huict Conseillers d'Eglise,& douze lais Docteurs,ou Licentiez:lequel Conseil failloit que suivist la Court,& personne du Prince:en l'absence duquel presidoit le Chancelier : & auquel Magistrat avoit recours, & resortissoit la plus grande partie des Provinces de ces Pays bas. Mais venant (par le moyen de son espouse Ieanne de Castille) Philippe d'Austriche à la succession de la Couronne d'Espaigne, & autres grands Estats, & Seigneuries,& forcé de passer la Mer,il ordonna en fin que ce Conseil demoureroit stable,& sedentaire en cette ville,comme tres-commode à tout le Pays : estant faite cette ordonnance l'an de grace mil cinq cens & trois. L'Ordre premier & nombre ancien des Conseillers,fut depuis aucunement alteré;comme aussi eut quelque changement en l'authorité: & n'y a maintenant qu'un President,seize Conseillers,deux Greffiers,huict Secretaires,& quelques autres officiers de peu d'importance. A ce grand Conseil resortissent les appeaux de toute la Seigneurie de Malines;de tous les pays de Flandres; d'Artois;Hollande ; Middelbourg en Zelande, Namur,Luxembourg & Valenciennes,& d'autres petites villes,qui sont sur les limites de Flandres,& Hainaut,appellées les Places litigieuses,

Nombre des Iuges du grand Conseil de Malines

Grand Conseil estably sedentaire à Malines l'an 1503.

Nombre de Terres ser- diminué.

Conseillers

litigieuses, à cause du different & contention touchant leur jurisdiction, qui est entre les Hennuiers, & Flamands, à qui est ce qu'elles doivent ressortir. Puis peu de temps en ça les Frisons Occidentaux, & la Seigneurie d'Vtrecht recognoist ce grand Conseil pour souverain ez matieres Civiles; mais c'est comme par maniere de revision de leurs sentences, usans des mesmes escritures, & actes avec lesquels les premiers Iuges ont procedé. Davantage les causes & procez des Chevaliers de la Toison d'or vont à ce grand Conseil en premier instance. Auquel Conseil, on juge diffinitivement & sans nul appel tant au civil, que criminel; seulement peut on poursuivre revision de procez, suivant la forme que cy dessus nous vous avons descritte, & declairée. En cette Court souveraine, pour la commodité des forains, & estrangers, on plaide ordinairement en langue Françoise, comme plus commune, & cogneuë que n'est la Flamande; qui est une sage, louable, & bonne ordonnance. A present à ce Conseil est President Maistre Iean de Berghe Chevalier & Seigneur de Waterdijck: & les Conseillers sont (à fin que j'use de la mesme preseance que j'ay faict descrivant la Chancelerie de Brabant) Remy Drutie Doyen de Sainct Iacques de Bruges: Antoine Contault Chanoine de nostre Dame d'Arras; François Craneveldе; Iean de Maluni; Iean Colin; Iacques Wastel: Antoine de Meulenare; Iean Auxtruyes: Levin Everard; Chrestien de Wert; Charles de Mont Sainct Eloy: George Rataller, Guillaume de Pamele, Iean Blasser, Levin Biese Advocat fiscal; & François Verlissen Procureur general.

Sortans au Conseil de Malines.

Chevaliers de la Toison non iugez que par le grand Conseil.

On plaide en François au grand Conseil de Malines.

Ioignant à cette Cité au costé de la Porte de Saincte Catherine au chemin d'Anvers y a un tres-digne & memorable Monastere, dressé presque en maniere d'un Chasteau enclos tout à l'entour de murailles de grande estenduë. En iceluy est une belle Eglise dedié à Sainct Alexis patron de l'Ordre de ce Monastere, avec un fort grand nombre de maisonnettes & autres bonnes habitations. Il se trouve ordinairement en cedict Monastere plus de mille cinq cents, & à la fois plus de mille six cents Religieuses de cette mesme Profession: lesquelles soubs le gouvernement de quatre choisies d'entre elles mesmes, avec honestes exercices & bons exemples entretiennent louablement leur religion & ceremonie. Si est ce qu'elles ont pouvoir non seulement d'aller pour leurs affaires par tout ledict Monastere; mais aussi d'en sortir, trafficquer & se marier à leur volonté: de maniere que se repentantes de leur premiere deliberation, ou estantes retirées de leurs parents, ou pour autre occasion elles sortent librement & sans aucun scrupule dudict Monastere.

Quant à la Seigneurie de Malines, (laissans le temps plus esloigné de la memoire des hommes) elle appartenoit à la maison & famille tres-illustre des Bertholds; laquelle venant faillir en heritiers legitimes, apres plusieurs pretensions, poursuittes & guerres, elle vint en fin estre divisée; une moitié escheut à l'Evesque du Liege, & l'autre au Comte de Gueldres: lesquels l'ayans tenuë un long temps à la parfin l'an 1333, (ainsi que dit Meyer) ils la vendirent avec tous leurs droits, pretensions, raisons & jurisdictions à Louys de Nevers Comte de Flandres; & luy cedants, il en prit possession tres-paisible. Toutesfois sourdirent encor de grandes querelles, contentions, & guerres pour

Qui a jadis commãdé sur Malines.

Meyer, livr 12 des Anal. de Flandres.

Guerres pour la Seigneurie de Malines

Comme Malines venuë à la maison de Flandres.

pour cecy; d'autant que le Comte Flamand ne vouloit relever cette Seigneurie du Duc de Brabant; ainsi que (comme lon disoit) d'autres Seigneurs d'icelle, luy en avoient fait hommage: en fin apres plusieurs debats, fut fait (pour pacifier tout) le mariage d'entre Louys de Male fils aisné du sus allegué Comte de Flandres, & de Marguerite fille puis-née de Iean III du nom Duc de Brabant: & quoy que pour cela les guerres ne cessassent point si tost; si est-ce que cette alliance fut cause que l'Estat de Flandres s'unit paisiblement avec celuy de Brabant; ainsi que l'avons jà discouru, faisans la description de la Province Brabançonne. A la fin le Duc Philippe (dict le Bon) pere du dernier Charles Duc de Bourgoigne, separa Malines de toute autre Seigneurie, & voulut qu'elle fust à par soy, comme elle est encor à present; avant Seigneurie, ressort & jurisdiction & belle, & fort importance.

Franchise et Iurisdiction de Malines.

Quant à la ville, Franchise & Iurisdiction de Malines, ils ne s'estendent point plus avant que sur la ville et Franchise d'icelle. A sçavoir, la dite ville, avec ses cinq villages, & leurs hameaux, qui sont, Hever, Muysen, Hombeke, Leest & Heffene, avec les territoires qu'ils appellent en leur langage Buytenien, *comme Neckerspoel & Nieulandt, & autres, avec toutes leurs appartenances, lesquelles toutes sont subjectes aux Eschevins de Malines: le village d'Heist, avec ses appartenances despend aussi de la susdite ville, et use des coustumes d'icelle; non de façon si immediate: toutesfois tient il soubs ceste dite jurisdiction, qu'il n'ayt en soy son propre Escoutette & sept Eschevins, resortans par advis ou appel soubs les Eschevins susdits de la ville. Ceux de Heist contribuent aussi avec la ville en toutes leurs daces, comme appert per certain accord et condamnation volontaire, passée entre eux le 10. de Mars 1552, excepté qu'ils ne payent gabelle aucune. Nous mettons icy notamment Ville, Franchise & jurisdiction de Malines, affin de distinguer du pays de Malines, lequel n'a rien de commun avec la susdite ville, car iceluy est tenu de Brabant, ayant des Officiers à part soy: Entre autres un Lieutenant du Fief, soubs lequel resortent ces villages suivants, comme Rimenan et Boonheyen, Keerbergen, Putte, Wauere, Bersele, Schriecken, et Grootloo, Yetgem, Noordewyck, Duffel et Walem, Droogenbosch, Eeckeren, Gheele, Ouwen, Conticke, Waerloo, Reet et Aertselaer, Ballaer, Schelle, et Niele, & a encore un Drossart et Receveur. Y a encore cinq autres villages en Brabant, lesquels quoy que sis en Brabant, comparoissent toutesfois devant les Eschevins de Malines, quelques uns par premier advis & appel, et touts ces deux par appel, c'est à sçavoir la Court Episcopale du village de Doorne pres d'Anverles, et village de Haecht. Ainssi toutesfois qu'ils ont l'option de relever leur appel en la Chancelerie de Brabant, ou devant les Eschevins de Maline. Les autres trois villages, comme Wespelaer, Booremeecbeke, et Humbeke comparoissent devant les Eschevins de Malines, seulement pour prendre advis, ou premier advis; et relevent leur appel ceux ci en Brabant seulement. Et tout cecy suivant certain accord, entre ceux de Brabant, et la ville de Malines, passé l'an 1533 le 8 de Novembre.*

Malines origée en Archevesque.

Malines a esté de notre temps erigée en Archevesche par Philippe II, Roy d'Espaigne, le premier Archevesque duquel a esté Antoine Perenot Cardinal de Granvelle, homme de grand esprit et experience. Iceluy parloit divers langages si parfaitement, qu'à peine on pouvoit appercevoir d'où il estoit natif. Il avoit aussi une singuliere memoire: ayant, comme Iule Cesar 4 ou 5 Escrivains, lesquels estoient plutost lassez d'escrire que luy de leur dicter.

A deux

A deux lieuës pres de Malines,& en la Seigneurie d'icelle,est le riche village d'Heist assis sur une haute colline, ayant sept bourgades,partie posez autour,& partie au pied de la montaigne:& touts estans des appartenances & finages d'iceluy village;qui est une fort belle Seigneurie,& laquelle jouist de mesmes droits, privileges,usages,& coustumes que la propre Cite de Malines. *Heist & sa Seigneurie.*

DV COMTE DE HORNE.

AVANT que passer plus outre,nous descrirons icy le Comté d Horne:d'autant que quoy que ce soit un Fief Imperial,mais subalterne,pour estre sous l'ancien Comté de Lots au territoire de Liege, est neantmoins cest Estat si uny,joint,& voisin de Brabant,qu à peine je me pourrois passer de le descrire;principalement d'autant que leur Seigneur,pour raison d'autres Seigneuries qu'il a au Pays,est sujet & homme ligé du Roy Philippe,& tel qu il s'est mis sous sa protection & sauvegarde.Ie dis donc qu'Horne,est un Chasteau assis un peu deça de la Meuse,pres de Ruermonde,& est ce Chasteau erigé en Contée,ayant sous luy belle Seigneurie,& estenduë de jurisdiction.; à laquelle ce Chasteau donne nom , & là est la ville de Wiert embellie d'un fort Chasteau,& qui est une Seigneurie à part,ou le Comte fait sa residence ordinaire,à quelques trois lieuës de Ruermonde:par Wiert passe un ruisseau,qui prend source non guere loing de là;lequel au dessus d'Horne pres de Neer, s'engoulphe en la Meuse. Ce Comté comprend,outre Wesen,& le susdict village de Neer,plusieurs autres Bourgades & Seigneuries;lesquelles unies font(ainsi que dict est)un beau & ample estat,& une puissante jurisdiction. Les Seigneurs de cette contrée sont descenduz de France,de Mommorancy;de laquelle estoit Chef ce grand Conestable de France Anne Duc de Mommorancy homme de grande vertu,credit,reputation,& renommée : comme aussi est de nostre temps le Comte d'Horne Philippe,Prince de grande valeur,& qualifié,estant Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or,Admiral sur Mer,& Capitaine des Gardes du Roy Catholique,& par consequent puissant en revenu.Or suyvant nostre description,à la dextre main devers Levant,entrerons en Gueldres;& de la procedant à Septentrion,viendrons à l'Occident;& ainsi passant par le Midy retournerons en Brabant, descrivant de main à main celles regions que sur le chemin rencontrerons.

Horne est fief Imperial.

D'ou le Comte de Horne est vassal du Roy d'Espaigne

Description de Horne.

D'ou issuz les Comtes de Hornes.

Estats du defunct Comte de Hornes.

DESCRIP-

LA DESCRIPTION
DE GVELDRES.

Munster Cosmo livr 3. ch. 204.

Gueldres sont Sicambres et Menapiens

Cesar livr. 4. de la guerre Gal-li.

Strabo livr. 4. de la Georg.

Suetone en la vie d'Auguste ch. 21

SVYVANT l'opinion de Munster (qui l'a pris de Marlian) Gueldres est le pays possedé du temps de Iule Cesar, par les Menapiens: quoy que d'autres tiennent que c'estoient la demeure des Sicambres. Mais la forme de ce pays est si extravagante, & tellement divisée; par le Rhin, lequel avec son cours party en deux bras, & cornes, la partit par le beau milieu: qu'il ne faut point trouver estrange, ny s'esbahir, si les autheurs sont quelquesfois mal d'accord, sur le fait des habitations des peuples, & de la description de leurs limites. Neantmoins me semble il que le mesme Cesar monstre assez clerement en divers lieux & passages, que les Menapiens se sont tenuz deça le Rhin; & que de là, ils ne possedoient que le pays voisin des rives, & orees d'icelle riviere : & ce qui estoit du pays, qu'ores est du Duché de Gueldres, servoit pour domicile pour la plus part aux Sicambres: & le moins estoit la portion des Bataviens.

Or ne faut il douter que du temps de Cesar les Sicambres ne se tinssent du tout outre le Rhin : mais qu'ayans esté souvent desfaits par les Romains, Auguste Cesar (selon que l'escrivent Strabon, Suetone & autres autheurs) pour s'asseurer d'eux, & les tenir en bride, en feit passer avec autres peuples un bon nombre deça le Rhin, & leur establit certaine demeure. Ainsi, c'est chose asseurée, que depuis ce temps, cette nation a eu son siege, & deça & delà le Rhin, avec une estenduë de pays, & Seigneurie de grande importance : & sont les mesmes, que ceux que pour le present nous appellons Gueldres : & sur ce propos François Irenique, homme docte, & de grande

recerche,

recerche,parle ainsi: Afin que je face bref & comprenne le tout en peu de parolles : Auguste César ayant vaincuz les Rhetiens,Vindeliciens,Cattes,Dalmates,Sueves & Sicambres,il les envoya faire leur demeure en Gaule. Et Marlian (tres-heureux interprete de César & de Tacite) dit encor son adviz sur cecy, usants de ces mots : Les Sicambres(qui aujourd'huy sont nommez Gueldrois) posez entre les confluences & assemblée des deux grands fleuves le Rhin & la Meuse, s'estendent encor jusqu'à la Mer Oceane. Et ailleurs il dict : Les Sicambres sont peuples du tout Germains, & se tenans outre le Rhin, voisins des Vbiens : jadis ils demeuroient par les bois, & solitudes,mais à present ils ont des villages & champs cultivez,& des bourgades : les Sicambres(que nous appellons Gueldrois) ont des terres entre le Rhin & la Meuse; & partie de leur habitation,est assise au Diocese du Liege. L'Evesque d'Auvergne Sidonie Apollinaire, Poëte excellent de son temps,suivant ce que dict est,& se conformant aux autheurs susalleguez,monstre aussi ou se tenoient jadis les Sicambres,en ces vers qui s'ensuivent, ou il dict,

Irenique liv 1. de sa Germaine cha. 26. Marlian ez Annotations sur les Commẽs de Cesar.

Sic ripa duplicis tumore fracto
Detonsus Vahalim bibat Sicamber.

Cornille Tacite,livr 20 des Annales.

Ce pays quelque temps apres,laissant les noms des Menapiens,& Sicambras, fut appellé Gueldres (selon aucuns)de Geldube,ville mentionnée honorablement par Cornille Tacite,laquelle estoit assise sur le Rhin, & à present il n'en est memoire quelconque. Munster tient pour chose asseurée, que le premier Gouverneur & Seigneur de ce pays,nommé Wincard du Pont,avec son frere Lupold,fonderent ce Chasteau nommé Ponte-Ghelder,qui est aujourd'huy la ville de Gueldres,qui donne appellation à toute la Province. Pour le present ce pays regarde au Septentrion ayant sur son chef la region de Frise,& à gauche aduisant celle Mer,ou Sein d'elle qui est appellé Zuyderzee. Au Midy,la Meuse l'avoisine d'une part,qui la separe du Brabant : & de l'autre luy est la Province de Iuliers. A l'Orient luy gist une partie du Rhin,& du Duché de Cleves,qui divise cette Province en deux parties, bien que inesgales : & à l'Occident, visant le plus droit,ce pays a Hollande,avec le pays de l'Evesché d'Vtrecht. Cette region est une planiere,ayant peu de montaignes,mais force bois,& plaisants, & fort prouffitables, entre lesquels est celuy d'Echterwalt,duquel avons parlé en la description generale. Presque tout le terroir de cette Province est tres-fertil à toute sorte de labeur & cultivation,& sur tout pour le grain,& pour la nourriture du bestail duquel s'y en nourrist grande quantité ; de sorte que lon en conduit jusques en Dannemarck pour l'engraisser: mais les plus belles & prouffitables pastures sont pres du Rhin,du Vahal,& de la Meuse. Le pays de Gueldres embrasse & contient en soy le Comté de Zutphen,& autres Seigneuries.

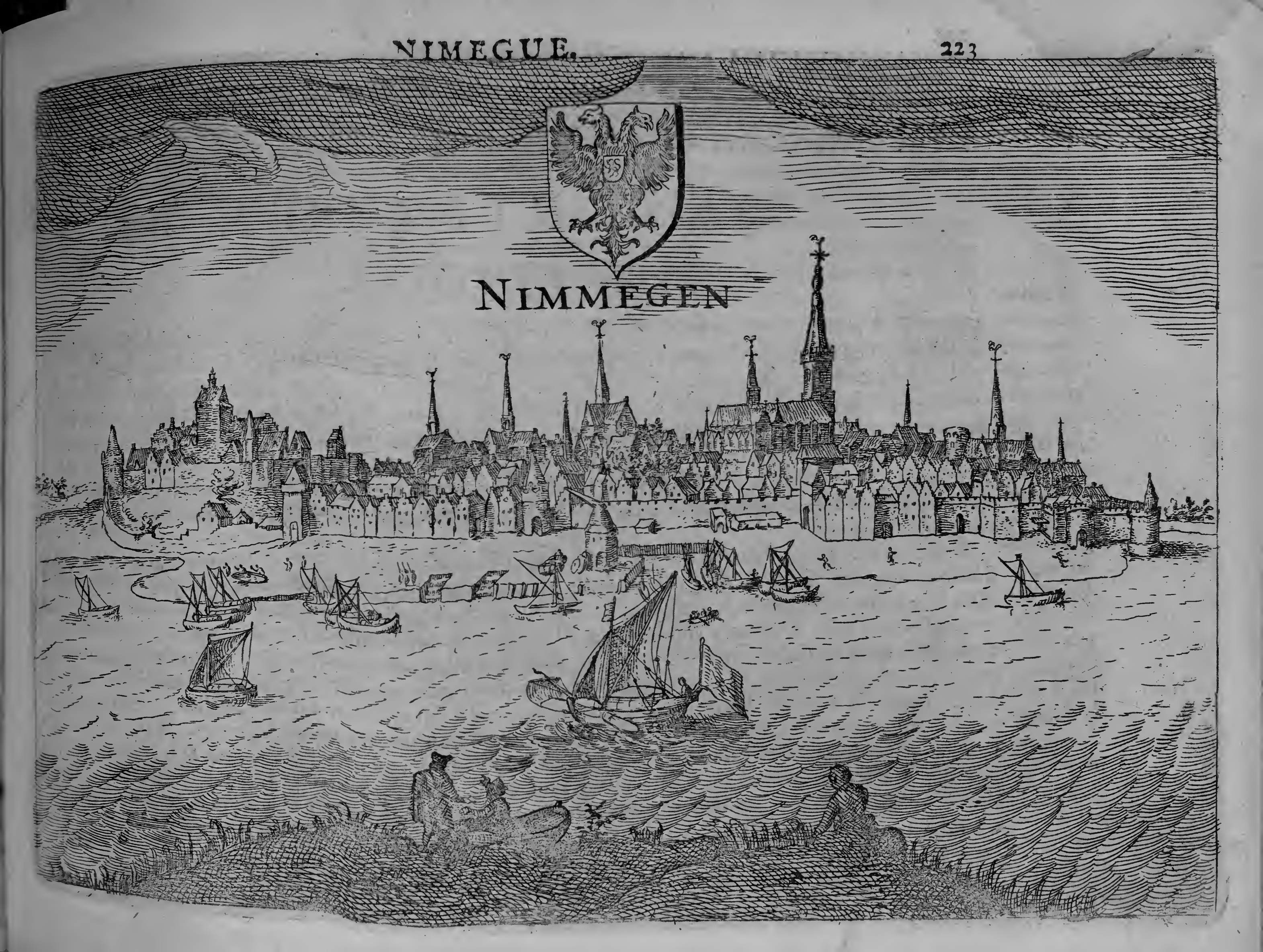
Munster Cosmo livr 3.ch. 204. Assiette du pays de Gueldres. Gueldres divisée en deux par le Rhin. Pays Gueldrois en quoy est fertiel.

Il y

Villes capitales de Gueldres. Il y a vingt & deux villes closes : à sçavoir Nimegue, Ruermande, Zuthen, Arnem, qui sont les Capitales & principales du pays, faisans les quatre quartiers de la Province; & sont situées (comme dirons en son lieu) sur quatre diverses rivieres; & soumises à quatre divers Eveschez. *Villes de Gueldres.* Puis y sont les villes de Tiel; Bommel; Ghelder; Venloo; Stralen; Wachtendonck; & Erkelens; Doel burg; Doetecum; Lochem; Grol; T'sheerenberghe; Bredervoerde; Harderwijck; Wagheninghen; Hattem; & Elburch. *Villes non closes.* Il y a plusieurs autres places qui furent jadis closes, & murées; mais par divers accidents, & desastres, sont à present ou du tout, ou en partie desmantelées : & toutesfois en assez bon estat, & jouissans des privileges de celles qui sont closes: telles que sont Batembourg, Ghent, Montfort, Echt, Bronchorst, Burg, & Keppel; & autres desquelles serons mention venans sur leur quartier : avec lesquelles y a plus de 300 villages ayans clocher, & droit de Paroisse. *Quels membres sont les Estats de Gueldres.* Les Estats de ce Duché consistent en trois membres; à sçavoir des Barons, des Nobles, & des quatre villes Capitales : & pour ce faut que venions à particulariser chascune d'icelle villes; commençans aux Capitales, puis aux autres, en fin embrassans toute le Duché, & Seigneurie.



DESCRIP-


NIMMEGEN



DESCRIPTION
DE NIMEGVE.

Nimegue Siege de l'Empire.

LA ville de Nimegue en la langue du Pays porte aussi le tiltre de Royaume, & mesme est appellée le Pied de l'Empire; d'autant que (comme aucuns dient) l'Empereur Charles le Grand feit d'icelle un des trois Sieges principaux de l'Empire en ce pays; la seconde & la plus respectée, estant Aix la Chappelle; & la troisiesme Theonville. Quant à l'origine de Nimegue, Geldenaurie, natif du lieu, en l'histoire Batavienne, dit que le premier fondateur d'icelle, fut Magus Roy de Gaule, fils de Dis: & que de son nom il la nomma Maga: mais depuis venant en ce quartier Baton Roy des Cattes, & se plaisant en l'assiette du lieu, & en l'anciennéte si remarquable d'iceluy, il le feit restauter, & remettre sus, l'aggrandissant, & fortifiant de triple muraille: & ainsi de ce sien renouvellement, elle fut appellée Noviomagus: ce qui se rapporte en langage du pays, au mot de Niemegue.

Geldenaurie Historien. Qui fut le fondateur de Nimegue Par qui aggrandi Nimegue.

Le mesme Geldenaurie ajouste, que Hessie, fils dudict Baton, favorisa fort cette ville, pour ce qu'il y estoit nay; si bien que la partie inferieure de la ville s'appelle encor à present Mont Hessie: & en fin dit, que par le commun advis, & ordonnance des Bataves, cette place fut establie pour le siege Royal & Chef de toute cette Province. Comme que la chose voise, & soit cecy vray ou non; si est il certain, que cette ville est fort ancienne, assise sur celle partie du Rhin appellée Vahal, où il est fort large & profond, & esloignée de deux lieuës de Ravestein. Cette ville, certes, est belle, puissante & tres-forte, riche & bien peuplée; entant que depuis qu'elle a esté remise sous la main & Seigneurie de la maison d'Austriche, les Citoyens d'icelle se son addonnez à la marchandise, & à l'estude des bonnes lettres; là ou le temps passé ils ne se soucioyent que de seulement manier les armes. Et neantmoins il y a eu jadis des hommes assez de grand nom, en sçavoir & erudition, qui ont escrit de beaux & sçavants livres: & tels ont esté Theoderic Bornie; Iean Henry; Iean Bronchorst: & de nostre temps François Craneveld, Conseiller du Roy au grand Conseil de Malines, homme de grand sçavoir, & qui favorise & la vertu & les gents d'estude: le fils duquel nommé Iosse est aussi sçavant jeune homme, & vertueux; qui a estè premierement Conseiller, & mis Chan-

Gelderaurie Historien Gueldroit. Où est assise la ville de Nimegue. Hommes çavants sortiz de Nimegue.

Chancelier en Arnem; donnant grande esperance de sa vertu. De cette ville est natif Gerard de Valckembourg jeune homme de grande doctrine & esperance; & Pierre Canisius grand Theologien, lequel s'est fait cognoistre à chascun par ses escrits dignes & memorables, qu'il a mis en lumiere: il fut depute Commissaire du Pape vers les Princes d'Allemaigne (& au paravant il estoit Predicateur de l'Empereur Ferdinand) sollicitant vers les Allemans les affaires du Concile de Trente. Nimegue a encor pour enfant & son Citoyen, Guillaume Rijswick, Doyen de Saint Estienne, religieux, plein de pieté, & de science: Pierre Busée, & autres ses parents; Othon Hartie Docteur en la Chancelerie de Brabant, homme pour vray tres-docte; & autres renommez, & fameux: d'autant qu'il y en a plusieurs, qui s'adonnent aux arts liberaux; & ont pour cest effect de bonnes Escoles bien policées, & où il y a sept Regens principaux, qui enseignent aux enfans les langues Latine & Grecque, & sous la charge desquels lon a veu souvent plus de mille Escoliers. On voit en Nimegue plusieurs belles Eglises, & lieux de saincteté, & devotion; entre lesquels est le College des Chanoines de Saint Estienne Protomartyr. Parmy les raretez & antiquitez de ce lieu, vous y voyez un Chasteau fort beau, & ancien, assis sur la croppe du mont, qui est par dessus toute la ville: lequel on veut dire avoir esté basty, ou reedifie par Iule Cesar, affin de descouvrir le pays voisin, & luy commander. Et sans mentir, on ne sçauroit trouver place en tous ces quartiers qui vous puisse rendre une si belle, & plaisante veuë, & descouverte de pays, rivieres, villes, bourgs, & villages, que fait cette forteresse. On a trouvé en cette ville, & environs d'icelle, plusieurs memoires de l'antiquité Romaine: comme medailles, & de fort beller pierres de somptueux edifice, & sepulchres magnifiques; & de jour en jour on en descouvre d'un & d'autre costé. Iean de Valkembourg bourgeois de Nimegue, homme prenant plaisir aux antiquailles, & amy de la vertu, a en sa maison trois ou quatre de ces pierres avec les Inscriptions & Epitaphes de quelques Capitaines, & autres illustris personnages. On a encore plusieurs restes & ruines des faits Romains à l'orée du Vahal, où l'on pense que le Camp Romain & consulaire fut assis & par qué, lors qu'il se tenoir en garnison: de sorte qu'encor le possage, qui est pres de la ville, s'appelle en langage du Pays, Roomschen voet, qui signifie, pied Romain: & de cecy a lon descouvert & trouvé des pierres engravées, & mises contre la muraille de la porte principale dicte en langue Teutonne Sesselpoorte; ainsi qu'on le voit encor; où ces mots sont escrits: *Hic Pes Romani Imperij: huc usque jus Stauriæ*: ce qui leur fait dire que Staveren ville de belle jurisdiction, & fort riche, qui est en Frise, ressortoit jadis à Nimegue. Mais on pourroit au contraire dire que Nimegue estoit de la contribution & obeissance de Staveren. Ces ans passez on trouva sous terre au grand Cemetiere de Saint Estienne une grande pierre, en laquelle y avoit des lettres anciennes gravées, & laquelle on mit contre le mur vis à vis de la Croix, qui est audict Cemetiere, ainsi qu'on la voit avec ces vers:

Canisius où natif & de quel estat.

Chasteau de Nimegue.

Antiquailles trouvées à Nimegue

Camp, & garnison Romaine à Nimegue.

Anno milleno, post quam salus est data sæclo,
Centeno juncto, quinquageno quoque quinto.

Cæsar

Vers sur la reparation de Nimegue sous Frederic I du nom.

Cæsar in orbe situs Fredericus pacis amicus,
Lapsum, confractum, vetus, in nihil ante redactum,
Arte, nitore pari, reparavit opus Novemagi;
Iulius in primo tamen extitit eius origo,
Impar pacifico reparatori Frederico.

Nimegue est sujecte à l'Empire

Nimegue est Visconté & ville franche & fief de l Empire, batant monnoye à son plaisir, ainsi que font les autres villes franches de l Empire; & par ainsi les appeaux de cette ville ne ressortent à la Chancelerie de Gueldres, ains s'en vont en premiere instance à Aix la Chapelle : ce neantmonis ne fait elle, ou preste aucune sujection à l'Empire qu'un peu de forme de recognoissance & une simple ceremonie, en presentant quelque tel quel tribut, qui est, Que tous les ans il faut envoyer homme expres à Aix la Chapelle avec un gant plein de poivre: qui est tout ce qu'elle doibt à l'Empire.

Nimegue est de l'Archevesché de Cologne

Villes et rays ressortans a Nimegue.

Il est vray que le Roy Catholique comme Duc de Gueldres y a sa jurisdiction, & souveraineté; & y faict battre monnoye à son coing, & armes, tout ainsi qu'ez autres villes de son obeissance. En matieres spirituelles Nimegue depend de l'Archevesque de Coloigne. Cette ville est la capitale de tout le Duché, & la premiere ville des principales & chef du premier quartier; sous laquelle sont comprises les villes, jurisdictions & sieges suivants: Tiel & Bommel sont closes & murées; & Ghendt ne l'est point; mais ne reste pour cela d'estre privilegée aussi bien que si elle estoit close. Les destroits de ce ressort sont premierement celuy du Bouregrave, asçavoir le Viscomté de Nimegue, & ceux des Officiers desdictes autres deux villes avec Bommel weert: & puis ceux de la haute & basse Betuve, c'est à dire Batavie; & ceux qui sont entre les deux rivieres, asçavoir le Vahal & la Meuse. En l'an mil deux cents quarante huict la ville de Nimegue vint sous la sujection & Seigneuries des Ducs de Gueldres, en cette sorte: Le Comte Othon II presta à Guillaume Roy des Romains vingt & un mille marcs d'argent Royal; à condition toutesfois, que si dedans certain temps limité & prefix, il ne payoit, & rendoit cette somme, cette ville & son ressort & jurisdiction luy escherroit comme son propre bien, & domaine: ce que l'Empereur Rodolphe confirma encor depuis, & augmenta les conditions à l'avantage dudict Comte : ainsi les deniers n'estans point renduz, soit que la paresse des Princes de l'Empire en fut cause, ou qu'ils n'eussent le moyen de satisfaire: cest Estat, Viscomté & Seigneurie fut incorporée, avec certaines conditions, au Duché de Gueldres.

Comme Nimegue vint à la maison de Gueldres

Ie ne veux laisser à vous dire que lors qu'on imprimoit ce livre pour la seconde fois, il fut resolu apres longues solicitations & remonstrances faites par Thomas Gramaie, homme digne de loüange, & grand salaire; & accordé par grace & privilege, & aucunes certaines conditions à iceluy Gramaie, de faire un grand canal de Nimegue, avant jusques à un quart de lieuë de la ville d'Arnem, asçavoir de l'une bouche du Rhin à l'autre, pourveu que ce la fust

dedans

dedans l'enclos des diques, & levées, que pour bon respect on ne voulut que fussent rompuz, qui est l'espace de deux bonnes lieuës, contenant deux mille & huict cens perches de seize pieds chascune; si bien que ce Canal ne sera de guere moindre que le Fossé de Druse, qui l'avoisine, & qui est de l'autre costé du fleuve, jà par nous descrite: qui est pour vray une entreprise & ouvrage de gentil esprit, & de tres-grand prouffit, & commodité pour les deux villes, & tout le pays des entours: & laquelle deliberation, je trouve avoir esté d'autrefois mise en avant, & accordée par privilege à ceux de ce pays, par l'Empereur Henry septiesme du nom, il y a environ deux cents soixante & dix ans.

Estenduë du Canal de Nimegue Au chapit. des fleuves de ce Pays bas

Icy est à noter que l'an CIↃ IↃ CIIX. un canal où fossé a esté faict de Nimegue jusques à la ville d'Arnem entre le Vahal & le Rhin par les villages Lent, Elst & Elden: qui est profond 9. pieds, large 32. pieds, dedans l'enclos des diques & levées, en haut 8. pieds, au dessous 32, au dessus 22. pieds, à fin que les bateaux et barques y passent, pour la grande commodité de ces deux villes, principalement au temps d'hyver.

A une lieuë de Nimegue, est le village de Groesbeeck, d'où prend son surnom la tres-noble famille de Groesbeeck, qui commande sur iceluy, & de laquelle est issu M. Gerard Evesque du Liege, mentionné cy apres à son honneur, & loüange.

Evesque du Liege n'agnere defunct de quelle maison estoit.

Environ deux lieuës de Nimegue, entre le Vahal & la Meuse, est la petite ville de Cranembourg ayant un College de Chanoines: & de laquelle ville est natif. Theodore Pulman, homme docte, & lequel avec diligence, amitiez & frais a retrouvé plusieurs anciens livres escrits à la main, au moyen desquels il a emendé, & corrigé presque tous les Poëtes Latins, avec honneur & reputation.

DESCRIP-


RUERMONDE



DESCRIPTION DE RVERMOND.

RVermond, la cité, est en Latin nommée Ruræmonda, prenant son nom (suivant que l'acoustument ceux de ce pays à baptiser leurs villes) de la bouche du fleuve Ruer, là ou elle est située sur la Meuse: car ils appelleut la bouche en leur langue Mondt: & ainsi de ce vocable & du nom de cette riviere Ruer ils ont formé l'appellation de la ville: comme ils en ont usé d'autres de ce Pays; ainsi que plus avant nous le verrons en la description de chascune. *D'ou prẽd son nom Ruermond*

Il a esté faict d'un village une ville murée, par le Comte Othon secoud, surnomme, Au pied tortu.

Cette cy est esloignée de Venlo de trois lieuës, & est Cité bien peuplée, riche, belle en edifices, & forte tant d'assiette naturelle, que par art, & force de ses murailles. L'Eglise principale d'icelle est dediée au benoist Sainct Esprit, & puis peu de temps en ça le Pape l'a erigée en dignité Episcopale: & de laquelle est Pasteur & Evesque M. Guillaume Lindan Prelat tres-docte & honorable; lequel a escrit plusieurs bons livres, & mis en lumiere pour le prouffit & usage des hommes, & de la posterité. En cette ville y a pareillement un Monastere de Chartreux riche & de grand circuit, & estenduë. *Ruermond ores Evesché.* *Lindan Evesque de Ruermond*

Lequel fonde Gerad troisiesme de ce nom, comme aussi le Cloistre des Freres Mineurs.

Le terroir de Ruermond, estant spacieux en large & en long, est beau, fertil, & abondant en tous biens; & pour ce l'oc-

ce l'occasion s'y offrant, on y assemble & entretient ordinairement l'armée du Prince. De cette ville fut natif Barthelemy Prieur du Convent de Bethléem, qui a composé plusieurs livres : Denys Richel Moine de mesme Monastere, Prelat docte, & fameux, qui aussi a escrit plusieurs choses : & Theodore Graminé homme sçavant, & faisant profession des sciences Mathematiques. Ruermond est la seconde ville Capitale de Gueldres, estant chef du second quartier, sous laquelle sont comprises, & respondent aux assises d icelle, Venloo, Guelder, Stralen, Wachtendonc, & Erkelens, qui sont villes, avec trois bourgs bastiz comme villettes, à sçavoir Montfort, Echt, & Niewerstat; qui sont à une grosse lieuë voisine l'une de l'autre. Les Sieges sont ceux des Iuges, & Officiers des villes sus alleguées, & encore de ceux de Kessel, Midler & Criekenbeeck: & ez choses spirituelles ce quartier est soumis à l Evesque du Liege.

Villes suiettes à Ruermond.

A une grosse lieuë de Ruermond est le beau village de Kessel avec un bon & fort Chasteau, assis sur une montaigne, apartenant a un Seigneur particulier: & duquel village celle petite contrée porte le nom, estant appellée le Pays de Kessel, qui est du domaine Royal, Iadis ce lieu (ainsi qu'escrit Hubert de Thomas) fut ville de grande consequence, & est la mesme que Ptolomée nomme Castellum, & Metropolitaine des Menapiens: ainsi viennent avec le temps diminuer, ou prendre accroist, par vicissitude, toutes les choses terrestres, comme n'ayans rien de ferme ny durable; affin d'avertir, & retirer nos cœurs de l'amour d icelles, pour contempler & aspirer à celles qui sont divines, & eternelles.

Ptolom. 2. ch. 9. table d'Europ.

DESCRIP-




ZUTPHEN



DESCRIPTION
DE ZVTPHEN.

Pourquoy Zutphen ainsi dit Pline hist. nat livr 4. chp. 15. Pomp Mela liv 3.

ZUTPHEN est ainsi nommé pour estre bas & marescageux, les palus s'appellant en cette langue Venen: Cette ville est assisé sur le rivage dextre fleuve Isel, là où Pline & Mela disent estre un destroict du Rhin par eux nommè Flevum: de dans encor passe le fleuve Berkel, qui se descharge là en l'Isel; & est cette ville loing de Doesbourg lieuë & demye, & environ quatre d'Arnem, & six de Nimegue: bonne ville & bien bastie, soit ez maisons particulieres, ou ez Eglises, Monasteres & autres edifices, le tout y estant bien pourveu, reiglé & ordonné:

[*Renault premier Comte de ce nom fonda le Cloistre des Iacopins.*]

Pourquoy les anciens faisaoent les Eglises obscares.

Roy Catholsute vorta tiltre d'Côte de Zutphen.

Mesmes y a un College de Chanoines avec Prevost, & Doyen: & l'Eglise principale dediée à Saint Valburg, qui est un Temple beau, & somptu eux, & de fort ancienne structure, & artifice. Il est vray qu'il est obscur, suyvant la coustume de la quelle usoier ta bastir ez premiers temps, que la Religion Chrestienne commença à flourir & prendie accroissement; estant l'opinion des saints personnages d'alors, & de nos sages peres, & ancestres, que les lieux saints & sacrez nous devoient, dez leur premiere entrée, representer une grande devotion & contrition de nos fautes, & nous rendre attentifs & diligens à l'oraison, sans premier faire vaguer nos yeux par trop de lumiere. De ce pays fut natif ce fameux & sçavant autheur Gerard, duquel fait mention Trithemius: & à present, entre autres en sont issuz Jean Voertrusie Prevost de Deventer, Pielat tres-docte, amy des antiqitez : lequel a escrit un gentil livret qu'il nomme le Phenix. Zutphen est erigé en Comte, duquel le Roy prend tiltre parmy les autres qualitez, & est là troisiesme ville capitale de Gueldres, & chef du troisiesme quartier: auquel sont soumises les villes,

destroits

destrolts & jurisdictions qui s'en suyvent: Doesbourg, Doetecum, Lochem, Grol, Bredervoerde, toutes villes: quoy que Bronchorst se tienne pour Comté à part; mais elle est au mesme quartier, & les limites sont ceux des officiers des villes sus allegueés. En outre y a un Iuge general, appellé Dretossart du Comté de Zutphen. Sous cette jurisdiction est aussi comprise la ville & Comté de Tsheerenbergue: & quant au spirituel, ils respondent par devant l'Evesque de Munster. Ce Comté de Zutphen vint & escheut soubs la main, puissance & Seigneurie des Princes de Gueldres par le moyen du mariage d'Othon premier Comte de Gueldres, avec la fille de Gerlac Comte de Zutphen, environ l'an de grace mille quatre vingts deux.

Comté de Bro[illegible]st

Comme Zutphen vint à la maison de Gueldres.

[*Ceux de Zutphen jadis nommez Usipetes par les Romains, l'etymologie d'iceux representant encore le nom ancien, les limites desquels s'estendoient lors fort loing, habitans, comme remarquent les anciens, le pays plus proche des Frisons, non loing de la Mer en laquelle se deschargeoit le Rhin, descendant des Sueves: tellement que le Rhin estoit leur lisiere, habitans l'issoe du Rhin, dit Tacite, à sçavoir la Fosse faite à l'advancement du courrs du Rhin, par le commadement de Druse: sur laqulle riviere ainsi cavée, ores dite Isala, la ville capitale des Usipetes, asçavoir Zutphen est maintenant sise, celebre et forte ville, ayant d'un cesté des forts boelevers, & de l'outre marescageuse.*




AERNHEM



DESCRIPTION

D'ARNEM.

CORNILLE Tacité & autres anciens autheurs, appellent Arnem, Arenacum: laquelle ville est posée sur le costé & rivage dextre du Rhin, à demie lieuë du lieu, ou ce fleuve se partit en deux bouches, & rameaux: & est distante de Nimegue, & Doesbourg, esgalemant deux lieuës de l'une & de l'autre: elle est bien bastie ayant de belles & somptueuses Eglises; la principale & parochiale estant dediée à Sainct Eusebe: *Tacite, liv. 22. des Annal Arnem dicte Arnacum.*

Où, le Duc Charles de Gueldre premier du nom est ensevely, mort l'an 1538.

Et pour dire en peu de paroles c'est une bonne & grande ville, chef de l'Estat & de la Seigneurie de Veluwe, chef du quatriesme quartier du Duché de Gueldres; & soubs laquelle respondent les villes & sieges ensuivants: Wagheninghen, Hattem, Harderwijck & Elbourg villes closes: leurs fins, & ressors estans sous les officiers des villes sus mentionnées, & qui sont toutes assises en celle contrée de Gueldres, que vulgairement on nomme Veluwe: ou il y a encor plusieurs villages avec leurs Iuges & Officiers en particulier; mais qui sont sujets à la Iustice du Drossart general du susdict Veluwe; qui est, pour vray, un merveilleux petit pays s'estant embrassé de trois costez du sein & goulphe de Zuyderzee, du Rhin, & de l'Isel; & par ainsi la pescherie y est tres-belle & prouffitable: joint que vous y voyez grand nombre de bois, & buissons pleins de sauvagine, & propre pour le deduit de la chasse. Aupres de le mesme ville d'Arnem y a un autre membre de terroir appellé Veluwe Zoom, qui d'un costé s'esten il jusqu'aupres *Estendue de la Seigneurie d'Arnem Iurisdiction de Veluwe*

jusqu'aupres de Zutphen,& de l'autre va jusqu'aupres de Wagheninghen: en tout cest espace ce ne sont que prairies & pasturages tresbeaux,& fertiles au possible: &a ce quartier un Officier à part; sçavoir le Iuge mesme d'Arnem,avec quatre Sieges,& assises: & quant à Veluwe, il a dix Assesseurs pour luy lors qu'on tient les plaids de la contrée: mais en ce qui est du spirituel,Arnem & son destroit & terroir est de l'Evesche d'Vtrecht. Iadis cette ville estoit la residence ordinaire des Ducs de Gueldres, comme encore à present s'y tient celuy qui pour le Roy gouverne la Province: y reside encor la Chancelerie & Conseil de Gueldres, & de Zutphen : Ce Magistrat,& Chambre de Iustice estant instituée par l'Empereur Charles le quint,lors que par force d'armes il reconquist(ainsi que disons ailleurs) cest Estat l'an 1543,ou il establit un Chancelier,avec dix Conseillers,à sçavoir quatre des plus nobles Seigneurs,des quatre quatiers sus alleguez du pays: & six hommes doctes ez droicts, lesquels faisoient droict & justice à chascun avec grande authorité, & sans qu'il y eut appel de leur arrest, & sentence. Lors que je faisois cette description,estoient en ce degré d'honneur M. Adrian Nicolai Chancelier; & Conseillers estoient M. Christople Comte de Moers,& Seigneur de Zeewalden: M. Iacques Pieck Seigneur d'Isendoren; M. Iean de Witenhorst Seigneur de Horst,& Drossart du pays de Kessel: & M. Renault d Appetoren,& M. Iosse Cranevel Seigneur de Haren: le Docteur Iean de Staelberghe: M. Hierosme Lettin; le Docteur Geoffroy Pannecoeck: M. Iean Vbrd,qui est Procureur fiscal: & Amelin van Amstel de Minden : en outre en ce Conseil sont encore Thomas Roos Greffier: & Pierre de S. Pierre Clerc premier du Greffe de la Court. En la mesme ville d Arnem y a une Chambre des Comtes y establie par Philippe Roy d Espaigne,& Duc de Gueldres,l'an 1559,& où tous officiers de Gueldres,& de Zutphen,tant ceux de la Iustice,que des Finances, faut que viennent rendre compte de leurs charges & offices. En cette Chambre estoient du temps que j'escrivoy cecy, Thomas Gramaie, qui avoit au paravant esté l'espace de 14 ans Receveur des tailles de tout le pays,asçavoir Rente-maistre general(afin que j'use des mots propres du pays) Bauduin vander Boe,& tous deux Maistres des Comptes: Thierry de Buere Auditeur,& Rend Dibbits Secretaire.

Arnem est l'ancien Siege des Ducs de Gueldres

Chancelerie de Gueldres & par qui instituée.

Officiers du Conseil de Gueldres.

Le Comte Otho fortifia des fort murs & ramparts la ville d'Arnem, lequel aussi fit de Ruermonde une ville munie: Puis le Comte Renault le premier de ce nom impetra de l'Eempereur Rodolphe le droit de frapper mounoye à Arnhem, Ruermonde & Harderwijck.

Mais laissons cecy pour toucher un mot des autres villes de cette Province en general: & premierement.

Hattē,qui est assise sur le rivage senestre d'Issel à deux lieuës loing d'Elbourg,&est une petite mais forte ville.

Elbourg est posée sur le sein & Goulphe appellé Zuyderzee du costé Oriental,& distante de Harderwijck de deux grosses lieuës.

Harder-

Harderwijck est situë sur le mesme Zuyderzee loing de Wageningen cinq lieuës.

Iadis un village: mais environ l'an 1229 murée et ceinte de ramparts, par le Comte Othon, surnommé Au pied tourtu, lequel aussi fit le semblable des villages de Ruermonde, Arnhem, Bommel, Goch et Wagheninghen, les convertissant en velles. Or a Harderwijck est de notre temps dressée une Vniversité, y estant le lieu fort propre, à cause de la situation, bon air et nêttete du lieu.

En cette ville par malheur & accident se prit le feu l'an 1503. avec telle furie & vehemence, qu'en moins de trois heures, elle fut toute en cendres (sauf cinq ou six maisons) avec la perte entiere de tous leurs biens, mort & ruine de plusieurs personnes: qui estoit un fort merveilleux, & piteux spectacle: depuis elle a esté en peu de temps rebastie, & refaicte plus belle, & plus forte qu'estoit au paravant.

Wagheninghen est une fort ancienne ville, & celle mesme que Tacite nomme Vada: posée sur le bord dextre de la bouche courant à main droicte du Rhin; esloignée par esgal espace de Arnem, & de Nimegue de deux lieuës, & à quatre de Culembourg. *Corn. Tacite livre 21. des Annal.*

Tiel gist sur le bord dextre du Vahal à deux lieuës de Bommel, ville forte, & telle qu'estant assiegée l'an 1528 par les Bourguignons elle soustint le siege, & fut garantie, & deffenduë au grand honneur des Citoyens, Elle a puissance & jurisdiction sur l'estat & pays qui prenant le nom d'elle est aussi appellé Tieller-weerdt *Tiel assiegé en vain par les Bourguignous l'an 1528.*

Pepin troisiesme Roy des François a basty à Tiella Chanoinerie de S. Walborgh: mais Renault premier Duc de Gueldre, la transportée de la à Arnhem.

DESCRIP-

BOMMEL

DESCRIPTION DE BOMMEL.

AV costé gauche du mesme Vahal, à deux lieuër de Bueren, est Bommel;

Qui est une belle & forte place, & chef de tout ce pays que le Rhin & la Meuse en fermans, forment en Isle, qui est la mesme, que celle que Cesar (descrivant la Meuse) dit estre l'Isle des Bataves : & qui à present est nommée l'Eat de Bommel wert, en laquelle y bon nombre de beaux villages; & entre autres Rossem, d où estoit natif Martin van Rossem, Capitaine vaillant, & fameux de nostre aage. *Isle de Bommel en Gueldres.*

Du pays & isle de Bommel fut aussi natif Gerard Moringhe Theologien assez cogneu : Henry de Bommel Docteur, & qui a fait plusieurs belles œuvres; & encores de nostre temps vit Albert Leonin Docteur fort renommé & issu de la ville de Bommel. *Cesar livr. 4. de la guerre de Gaule.*

[*Qui a este un homme celebre et Chancelier de Gueldre, et Deput é sur la Pacification de Gand, il mourut à Arnhem l'an 1598, le 16 de Decembre.*]

Bronchorst avoisinant Zutphen d une lieuë, est assis sur la rive dextre d'Issel, à esté bonne petite ville, erigée en Comté, & ayant un Seigneur particulier, qui luy commande.

Doesbourg, selon que le tiennent aucuns autheurs modernes, est celle mesme ville que Tacite nomme Asciburgium; assise à la bouche de la Fossé & Canal ancien de Druse, où ce fossé va, & entre au fleuve Issel: & est bonne ville & bien peuplée. *Tacit livr. 20. des Annal.*

[*Cette ville durant ces guerres, a esté fort munie, comme un bouleverd pour la Veluwe.*]

Doetecum est assise sur l'ancien Issel, à une lieuë de Does bourg.

[*Pres de Doetecom le Comte Henry de Gueldre bastit le Cloistre de Bethlehem, au Comté de Zutphen.*]

Tsheerenberge est à une lieuë & demie de Doetecum, bonne ville & ayant Iustice & Seigneurie: de sorte que son Seigneur porte nom de Comte; & iceluy, qui I est à present, s'appelle Guillaume, qui est un Prince qulifié.

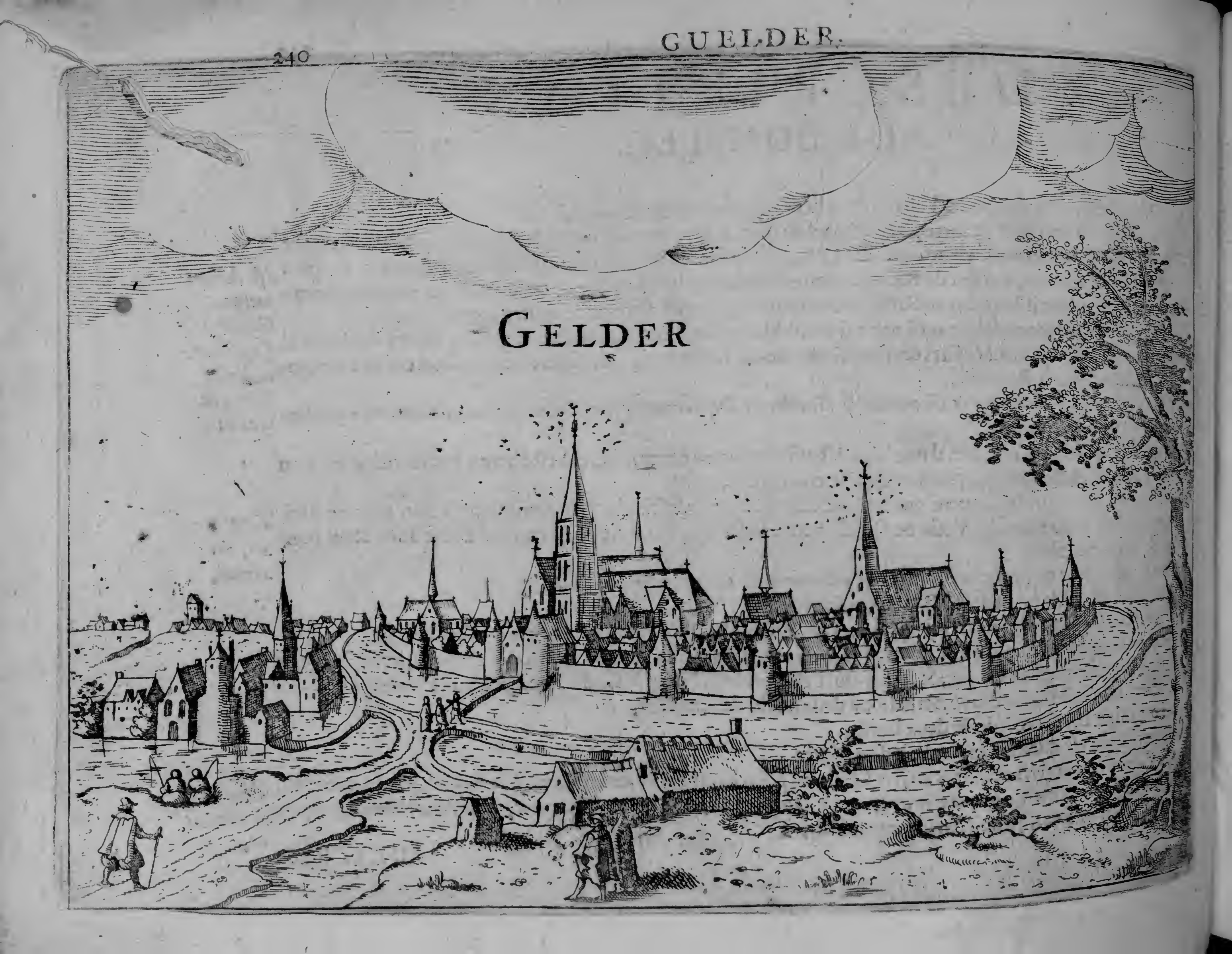
Locchem est posée sur le fleuve Berkel, & à deux lieuës de Zutphen.

Grol avoisine Bredervoerde de deux lieuës.

Bredervoerde est distante de Aenholt deux lieuës.

[*C'est une petite & forte ville, avec un fort Chasteau, places assises en lieu naturellement fort, n'ayant que deux avenues, l'une devant, l'autre derriere, autrement environnees de tous costez de marescages et fondrieres, & outre ce tellement fortifiees par l'industrie des hommes, qu'elles semblent imprenables.*] *Assiette de Bredevoerde.*

DESCRIP-


GELDER



DESCRIPTION DE GVELDER.

GVELDER (comme dit avons) est la place, qui a donné nom à tout le Duché; avoisinant à deux petites lieuës Stralen.

Icy Renault 2 de ce nom fonda le Cloistre des Carmes.

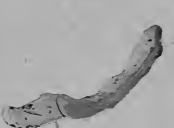
De cette place fut natif Gerard Mathisius, homme fort docte, & grand sectateur de la doctrine d'Aristote. De ce lieu mesme est sorty Guillaume de Velde, frere de l'Ordre de Sainct Augustin, Religieux, sçavant, & honorable, ainsi qu'il apert par ses œuvres imprimées: Trithemius le maintient estre natif de Venloo

Stralen n'est qu'à lieuë & demye de Wachtendonck: d'où estoit natif Iacques de Straelen autheur illustre, duquel fait mention Trithemius; comme encor il nomme un Roget Sicambre Gueldrois, composeur de plusieurs livres, sans qu'il specifie la ville de sa naissance. *Straelen.*

A la main droite du rivage de la Meuse gist la place de Venloo, lieuë & demye de Stralen: & est bonne & forte ville: & en laquelle l'an 1543, le Duc de Cleves vint se rendre à la mercy de l'Empereur: & là fut fait entre eux l'accord, duquel nous parlerons cy apres. *Venloo, où le Duc de Cleves se rendit à l'Em. l'an 1543.*

WACHTENDONC





DESCRIPTION DE VVACHTENDONCK.

VVACHTENDONCK est posée sur le fleuve Niers, & à deux lieuës de Guelder.

Erkelens est sur la frontiere de Iuliers, à quatre lieuës de Ruermond, & est assez bonne ville

Le territoir est fort fertil de Froment & de bon Beld, duquel la plus part des habitans font marchandise.

Et celles cy sont toutes les places murées & closes de Gueldres, qui sont neantmoins, & riches & populeuses: & les six non closes cy dessus mentionnées s'ensuyvent, & en premier lieu.

Keppel bastie sur le vieux Issel, avoisinant Doesbourg de demye lieuë. *Villes non closes de Gueldres.*

Burg est posée sur le mesme vieux Issel, & à une lieuë d'Aenholt. De ce Burg estoit natif Pierre Burre homme tres-sçavant en toute science; qui feit diverses œuvres; ainsi qu'on peut tirer de la Biliotheque sus alleguée de Gesnerus.

A une lieuë de Nimegue, & pres du Vahal, est posée la place de Ghendt.

Batembourg a son sit sur la Meuse, estant d'un espace pareil de deux lieuës de Tiel, & de Nimegue. Ainsi qu'on le tient, ce lieu est de tres-grande antiquité; d'autant que ceux du pays afferment, que c'est le premier Chasteau que jamais Baton (duquel avons parlé cy dessus) fonda en ce pays, & que de luy a pris son nom; & appartient ce lieu à Guillaume de Bronchorst Seigneur fort noble. *Batembourg par qui fondée.*

A une lieuë de la Meuse & autant de Ruermond, est situé le Chasteau de Montfort, qui est place assez bonne & importante.

Echt est à une petite lieuë de Montfort, & à costé de ce beau bois qui prend de luy le nom d'Echterwalt.

Culembourg, bien que soit un fief de Gueldres, si est on encor en dispute s'il est de ses finages, & territoire. Ce lieu est posé sur le rivage senestre du fleuve Leck, à une lieuë de Buren: & est bonne ville, ayant grande estenduë de *Assiette Culēbourg*

de jurisdiction & Seigneurie; tellement que n'aguere le Roy Philippe l'eriga en Comté. Le Seigneur de cette place est de maison illustre, & qui possede de grans biens.

Culembourg a de fort grands privileges & franchises:

Buren Comté qui est au Prince d'Orenge.

Buren n'est ny du fief, ny du terroir, ou finages de Gueldres; ains pays à part, quoy que enclavé ez limites de ce Duché : Cette place est assise assez pres du fleuve Linghe, sur un petit ruisseau, qui s'appelloit jadis la Fosse aux Meules: elle est à une lieuë de Tiel, & ville assez grande:

Grande de circuit mille et cinq cens pas.

Avec un tres-fort Chasteau:

Portant tiltre de Comté, & ayant sous soy grande jurisdiction, bon nombre de villages, & estenduë de territoire, De Buren fut natif F. Iean Perennius homme sçavant & excellent Poëte, comme aussi fut Iosse Lomnius Docteur en Medicine, & expert Philosophe, de quoy font foy les diverses œuvres imprimées, qui sont venuës de sa diligence. Cette ville est encore le pays d'Obert Gifanius jeune homme fort studieux, & bien versé ez langues, Grecque & Latine. De ce lieu estoit Seigneur & Comte ce vaillant & illustre Prince Maximilian d'Eghmont; Qui d'autant qu'il amena à l'Empereur Charles V, une puissant armée en Allemagne, l'an 1546. contre les Protestants, & pour autres services, laissant son nom, & memoire immortelle à la posterité, passe de ce siecle, à Bruxelles l'an MDXLIX, & aux biens duquel succeda sa fille, qui fut mariée au Prince d'Orenge, qui vit à present: & laquelle luy ayant enfanté masle & femelle, deceda de ce monde: & ainsi luy demoura pour heritier Philippe-Guillaume, l'aisné de ses enfans, Et que cecy suffise pour la description der villes & autres lieux compris en l'Estat & Duché de Gueldres.

Comme Buren venu au Seigneur d'Orenge.

Gueldrois s'ostent de la suiection Romaine.

Le peuple Gueldrois & de toute cette Province, est vaillant, & belliqueux tant à pied qu'à cheval : bien qu'à present la plusparts s'adonne grandement au trafic de la marchandise.

Gueldres suiets aux François,

En quel temps Gueldres eut Seig. de son pays.

Ces gents furent les derniers d'entre les Gaulois, qui du temps de Cesar feirent joug à l'Empire de Rome; & les premiers, qui declinant cette Monarchie, s'emanciperent de son obeissance : puis apres furent assujectis par les François: & toutesfois prenans l'occasion comme elle s'offrit, ils secouerent ce joug, & commencerent d'estre gouvernez par des Seigneurs particuliers, & naturels du pays mesme: ce qui advint du temps de Charles le Chauve Empereur, & Roy de France: & s'appelloient ces Seigneurs, & Tuteurs & Gouverneurs du pays: & lesquels (selon leurs vertuz & merites) estoient créez & esleuz par le peuple mesme. Le premier de ceux-cy fut Winchard, lequel (comme dict est) fut celuy qui, avec son frere, fonda & bastit le Chasteau de Gueldres. A cettuy succeda son fils Gerlac, l'an 910, & à fin que j'abbrege, il y eut sept Seigneurs s'entresuivans, issez de cette mesme famille,

famille, commandans à cest Estat & Seigneurie. Le dernier desquels eut aussi à nom Winchard, qui ne laissa qu'une fille appellée Aleide, mariée à Othon Comte de Nassau : lequel Othon fut le premier Seigneur de Gueldres, qui porta le tiltre de Comte, à luy octroyé & donné l'an MLXXIX, par l'Empereur Henry de ce nom III. Mais estant depuis morte Aleide, il espousa la fille de Gerlac Comte de Zutphen, qui fut occiz en la bataille donnée entre Conrad Evesque d'Vtrecht, & Theodore V. Comte de Hollande : ce qui fut cause que (comme dit avons) ce Comté vint à estre uni au Duché de Gueldres. Othon laissa apres luy ces Comtes ensuivans, Gerard, Henry, Gerard, & Othon second qui fut surnommé, Au pied tortu. Ce fut cettuy qui acquit la Seigneurie de Nimegue, ainsi que cy dessus nous avons declaré; & feit clorre & ceindre de murailles (tant faisoient plus lors les petits Princes que ne font ores les grands) les places qui n'estoient que villages, & bastimens sans closture: feit dis-je murer l'an de grace 1229, les lieux de Ruermond; Arnem; Harderwijck; Bommel, & Wagheninghen, toutes assises au pays de Gueldres; comme encore il feit le semblable à Goch, qui est au pays de Cleves; & leur donna à toutes des privileges tout ainsi qu'à de belles & grandes Citez A cest Othon succeda Renault son fils; & à cettuy, un fils qui fut nommé Renault comme luy, lequel obtint la dignité & tiltre de Duc l'an 1329. de l'Empereur Louys de Baviere, en une Diette tenuë à Francfort.

Seigneur de Gueldres

Succession des Comtes de Gueldres Othon 2 du nom Comtes de Gueldr. mure les villes de son pays.

Gueldres erigé en Duché l'an 1329.

En la presence du Roy de France, du Roy d'Angleterre, & des Princes Electeurs.

Comme aussi lors le Comte de Iulliers obtint une mesme preeminence. Apres ce Renault, fut Gueldres gouverné par deux de ses fils, mais non sans discorde: l'un desquels se nommoit Arnoult, & l'autre Edowardmais tous deux mourans, Arnoult laissa deux filles de divers licts: l'une appellée Ieanne, & l'autre Isabeau; lesquelles continuerent la division commencée, entre leur pere, & leur oncle. Mais Isabeau decedant sans nul hoir de son corps, Ieanne fut paisible Duchesse; & ainsi Guillaume son fils vint à estre declaré Prince seul, estant le quatriesme en nombre entre les Ducs de Gueldres. Mais cettuy venant à mourir sans lignée, Renault son frere quatriesme Duc de Iuliers, herita de ce Duché: & ainsi il fut le cinquiesme Duc de Gueldres. De ce Renault fut la successiõ recueillie par une sienne fille unique mariée avec Arnoult d'Egmont, issu d'une fille du premier Duc de Gueldres; & ainsi cest Arnoult vint à cette Principauté. Advint que Adolphe fils de cest Arnoult (qui est dit le septiesme Duc) fasché de la trop longue vie de son pere (comme il luy sembloit) le feit saisir une nuit, & coffrer en une obscure prison; & luy faisant de grandes rudesses, le conduit en la forteresse de Buren, auquel lieu (ainsi que tiennent aucuns) il le detint six ans. Mais le Seigneur d'Argenton, Philippe de Comines (autheur approuvé, & qui estoit lors fort familier & serviteur du Duc Charles de Bourgoigne, & qui depuis fut employé en cest affaire) dit (ce qui me semble le plus vray semblable) qu'il ne l'y detint que six mois tant seulement.

Division pour la succession de Gueldres

Arnoult d'Eghmont Duc de Gueldres emprisonné par son fils Adolphe.

Philippe de Commes liv. 4. ch. 1 de son hist.

Pape Paul II, & l'Empereur Frederic III, du nom, ne pouvans supporter une detestation telle, & une impieté si abominable, donnerent charge à iceluy Duc Charles de Bourgoigne, d'aller delivrer, à force d'armes, des mains &

Charles Duc de Bourg. commis pour chastier Adolphe.

Articles proposez par le Bourguignon. & tyrannie du fils, ce miserable pere. Ce qu'entendant Adolphe, & voyant que le Pape & l'Empereur avoient cette matiere à cœur, & qu il n'estoit pour resister à la puissance & valeur du Duc Bourguignon, tira son pere de prison; & ayant eu sauf conduict de Charles, vint avec son pere le trouver à Dorlan en Artois; où le Duc de Bourgoigne, qui aimoit cest Adolphe, tascha de faire que le Duc Arnoult meit le Duché entre les mains de son fils; & que se retirant à Grave, estant desia fort vieil & caduc, il se contentast de cette piece, avec trois mille florins d'or de rente. *Detestable responsé d'Adolphe d'Gueldres* Adolphe, comme meschant, desnaturé, & barbare qu'il estoit, oyant cette condition proposée par le Duc Charles, respondit, qu'il aimeroit mieux precipiter son pere en un puits, & soy-mesme apres luy, qu'acceptes ce party. Qu'il estoit raison, que puis que son pere avoit regné 44. ans, il parvint aussi quelque jour à la Principauté, & en jouist à son rang: ajoustant, qu il luy plaisoit bien que son pere eust les trois mille florins pour son entretien, mais qu'il falloit que sor tist de tout le Pays & Seigneurie de Gueldres, sans jamais plus y rentrer. *Adolphe fut prisonnier de Charles.* Le Duc Charles monstra bien lors combien il estoit indigné, voyant une telle & si furieuse cruauté, & barbarie du fils contre le pere: De sorte qu'Adolphe craingnant sa fureur, s'enfuit en habit desguisé, pensant se sauver en Gueldres; mais estant recogneu pres de Namur,

Adolphe occiz par les François Meyer hist. de Flandres livr. 17. Fut saisi & conduit à Vilvoerden, & depuis à Courtray, où il tint prison jusques apres le trespas du Duc Charles. Mais lors il fut delivré par les Gantois; & le feirent leur General contre le Roy de France Louys onziesme: en fin cest Adolphe fils ingrat, venant aux mains contre les François devant Tournay, y fut occiz miserablement; payant ainsi, & portant partie de la peine qu il meritoit, pour avoir esté si enormemēt cruel contre son pere. Tandis que cettuy estoit prisonnier, le Duc Charles achepta (ainsi que dict Meyer) d'Arnoult, tout l'Estat, Duché & Seigneurie de Gueldres, & de Zutphen, l'an 1472, & depuis Arnoult mourant à Grave, institua & nomma (à cautelle) iceluy Duc Charles, pour son heritier; desheritant & privant Adolphe de la succession, comme contumax, *Adolphe desherité par son pere Gueldres saisi par le Duc de Bourgoigne* ingrat & rebelle: mais les Gueldrois refusans d'accepter & la vendition & le testament fait par Arnoult, Charles y fut avec grande armée; & avec le droict qu'il y avoit, & la force, il prit possession du pays pretendu sien, recevant les serments de fidelité, & les hommages des villes & noblesse de Gueldres.

Au mesme temps, pour mieux asseurer & confirmer son Estat nouveau acquis, il achepta encor de Gerard Duc de Iuilliers & de ses enfans, tout les droits & raisons qu'ils pretendoient ou pouvoient pretendre en cest Estat de Gueldres: ce que fait, il envoya Charles, & Philippe fils d Adolphe pour estre nourriz en Flandres. Par ce moyen ce Duc Charles demoura paisible de Gueldres; & mourant en laissa la succession a Marie sa fille unique, & seule heritiere, laquelle fut mariée depuis à Maximilian Roy des Romains: *Maximilian receu pour Duc de Gueldres.* Auquel comme les Gueldrois ne voulussent obeir, il s'en esmeut grandement, & pour-ce avec une forte armée s'en vint à Bolduc: dequoy le Estats de Gueldres estonnez, meslans de l'eau en leur vin, s'humilierent, luy faisans le serment de fidelité, que, comme ses sujets, ils luy devoient: ainsi Maximilian obtint cest Estat, sans nulle effusion de sang, & en jouit paisiblement, jusques à

ce

ce que Charles, fils d'Adolphe (qui avec le Comte de Nassau avoit esté pris par les Francois en une rencontre pres de Betune, & depuis par eux mesmes mis en liberté) retourna en Gueldres : car y estant, sans aucune difficulté, ou resistence, receu comme Seigneur legitime par le peuple, on luy feit hommage, & fut compté comme pour le huictiesme Duc de cette Province. Cettuy a esté de son temps, Prince vaillant & belliqueux, & tel, qu'il a fait guerre à tous ses voisins, & principalement à Albert Duc de Saxe, Seigneur feudataire de Frise. & Gouverneur en partie des Pays bas, pour & au nom de Maximilian, & de son fils Philippe. Eut encore guerre ce Duc Gueldrois avec les Capitaines & Gouverneurs de Charles V. Empereur, fils & successeur de Philippe d'Austriche. En fin y eut accord entre l'Empereur & le Gueldrois; premierement à Gorckom l'an 1528, puis à Grave 1536. les conditions estans en substance, Que Charles tiendroit le Duché de Gueldres, & Comté de Zutphen, en fief de l'Empereur comme Duc de Brabant & Comte de Hollande, pour soy & ses hoirs legitimes: mais s'il decedoit sans lignée, ces biens, Estats & Seigneuries reviendroient justement à l'Empereur ou à ses hoirs & ayans cause. Ce Duc deceda sans enfans l'an 1538. & ainsi selon la transaction sus-alleguée, & les droits & acquits par Charles son bisayeul, ces pays devoint avenir à l'Empereur Charles cinquiesme : mais Iean Duc de Cleves & de Iulliers, ayant quelque pretension pour les droits anciens (mais quitez & venduz par ses Devanciers) en Gueldres & Zutphen ; ne fut receu par les Gueldrois, entant que desia dez la maladie du Duc Charles, ce Clevois avoit tasché, & par amour, & par force, de les faire sujets du Roy de France; & pour s'esmeurent ils, & mutinerent contre luy: par ainsi adorans plustost le Soleil Levant, que le Couchant, & laissans ce vieux Duc Iean, ils choisirent & receurent son fils Guillaume pour Prince, (estant venu là soudain) & apres la mort du Duc Charles cette election fut confirmée, & mieux encor establie l'an 1539, decedant le vieux Duc Iean de Cleves, sans que ny le droict ny l'authorité de l'Empereur peussent là rien gaigner, pour se faire recognoistre le Seigneur de cette Province: Ce ne fut pas tout, d'autant que l'Empereur estant en Espaigne, il se veit assailly l'an 1542 par le Roy de France, & par ce Duc Guillaume de Cleves:

Charles fils d'Adolphe receu [illegible] son Duché de Gueldres

Charles. Gueldrois grand Capitaine.

Iean Duc de Cleves s'oppose à l'Empereur en la succession de Gueldres.

Guillaume de Cleves declamé Duc de Gueldres.

Ce qui fut cause que l'Empereur passant en ces Pays bas l'an ensuivant avec une grosse & puissante armée, se soubmit bien tost par force d'armes & le Duc de Cleves, & tout son Domaine. Guillaume effroyé d'un tel coup de fouët de fortune, & craignant cest ennemy si puissant, il quicta & ceda à l'Empereur, tous droits, raisons & pretensions qu'il pouvoit avoir en l'Estat de Gueldres & Seigneurie de Zutphen: à quoy les Estats du pays consentirent volontiers, moyennant certains pactes, conditions & modifications contenuës ez patentes de cest accord: & ainsi revindrent Gueldres & Zutphen sous la main de la maison d'Austriche & de Charles Empereur, comme Seigneur d'icelles terres, l'an de grace 1535 & l'an 1549, fut encor receu & accepté pour Prince & luy feit en hommage, Philippe fils de Charles V, comme futur & legitime Seigneur de ces Pays & Provinces: & de nostre temps les Gueldrois ont esté gouvernez au nom d'iceluy Roy Philippe, par le Comte de Meghen.

Duc de Cleves pris & despouillé par l'Empereur.

Accord entre l'Empereur et le Duc de Cleves.

Et ainsi mettans fin en cest endroict au Duché de Gueldres & pays de Zutphen, nous passerons outre, & poursuivrons le reste.



LA DESCRIPTION
D'OVER-ISSEL.

Pourquoy Over-Issel ainsi nommée. Description d'Over-Issel.

L'ESTAT & Seigneurie d'Over-Issel, porte ce nom, pour estre assis & situé outre le fleuve Issel; veu que ce mot Teuton Over, signifie ce que le Latin dict *trans*, (& le François outre) par ainsi en Latin on l'appelle *Trasisselana*. Cette Seigneurie a du costé de Septentrion la partie Occidentale de Frise, & partie de la Seigneurie de Groeninguen: au Midy luy gist Gueldres, ou plustost le Comté de Zutphen: à l'Orient le pays de Westphalie : & à l'Occident, le Goulphe de Zuyderzée, avec le susdict fleuve Issel. Cette contrée est departie en trois belles & bonnes Iurisdictions; à sçavoir Isselant, Drent & Twent: le pays en estant plat & sans monts, bon & fertil, & sur tout abondant en grains. La riviere Vidre y passe & autres ruisseaux: & y a plusieurs plaisans boscages, bien que petits & qui sont sans aucun renom. En cette contrée y a huict villes closes; sçavoir est, Deventer; Swol; Campen; Vollenhove; Steenwijck; Hasselt; Oetmarsen & Oldezeel. Davantage y a dix lieux fort respectez, qui jouissent de tres-beaux privileges: & sont ces Bourgs d'importance les ensuivans; Meppel; Gheelmuyden; Coevörden: Hardemberghe; Omme; Almeloe; Goer; Diepenhem; Delden & Enschede; & outre iceux vous y avez plus de cent villages. L'Estat de cette Seigneurie consiste en deux membres : en l'un sont les Officiers du Prince & la Noblesse; & en l'autre les trois villes Capitales : mais le Chef de toute la Province est Deventer, de laquelle parlerons premierement; puis viendrons aux autres.

DESCRIP-


DEVENTER



DESCRIPTION
DE DEVENTER.

Assiette de Deventer.

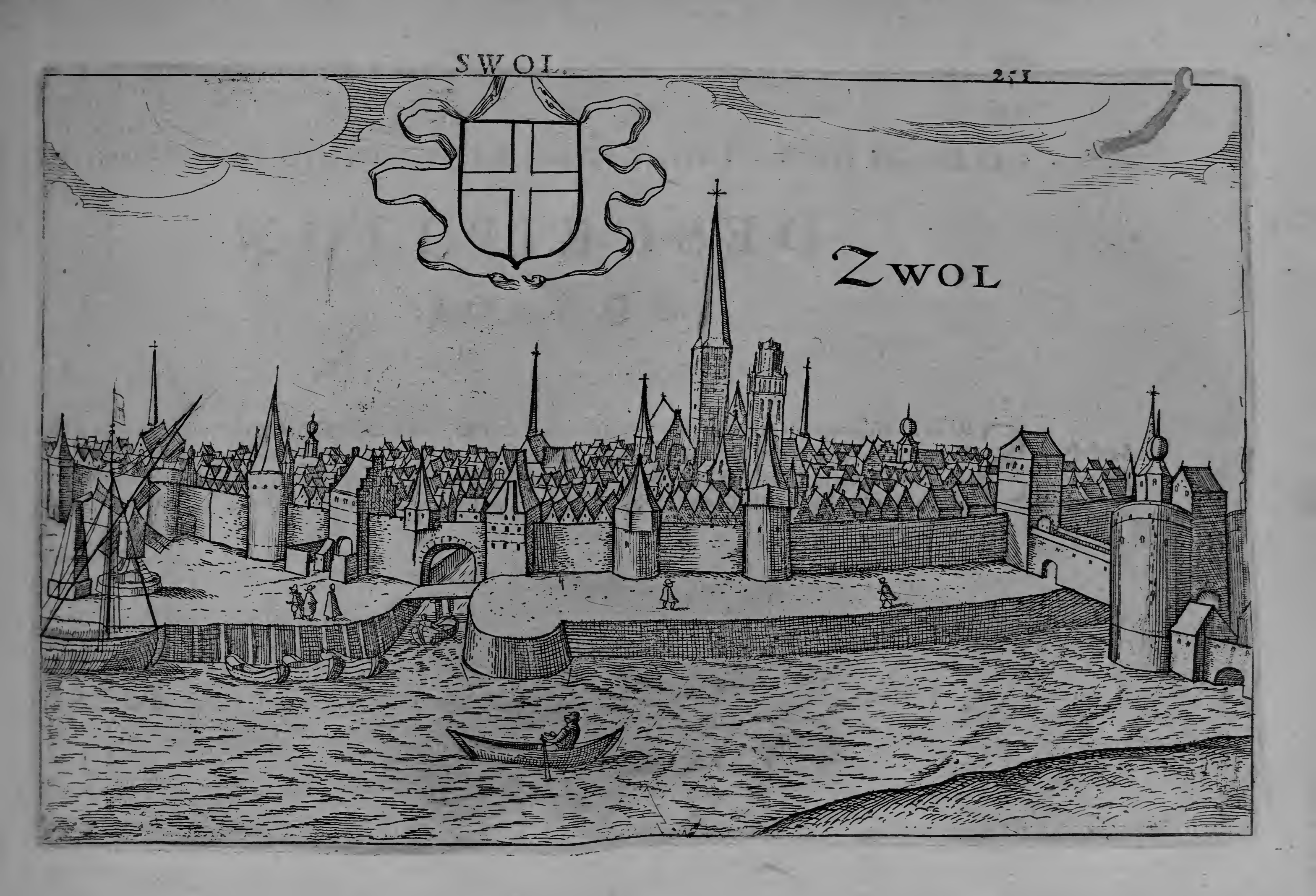
CETTE ville est posée sur le costé droit du rivage de l'Issel, distant de quatre lieuës de Swol: & est une place forte, & bien fournie, & ceinte d'une tres-bonne & puissante muraille; & où, entre autres portes, est celle qu'on nomme Brinconi, faite d'une belle & excellente manufacture. Cette ville est grande, spatieuse, & pleine de toute sorte de beaux edifices, tant privez que publices; bien peuplé; & le Chef & Metropolitaine de tout ce pays & contrée: & d'icelle fut natif Gerard pour ses vertuz surnommé le Grand, qui a doctement escrit plusieurs œuvres: comme aussi en estoit citoyen Alexandre Hegius, homme illustre pour son grand sçavoir: & de cette mesme ville est issu Iacques Deventer, excellent Geographe, ainsi que ses œuvres le declairent à tout le monde.

Homme fameux de Deventer.

Descripti-on de Deventer.

Deventer est une ville forte sise au Nortwest à un lieu montaigneux et sablonneux, et le reste à basses prairies, lesquelles en temps de haulte eau sont toutes inondées. L'Issel coule touchant le nerf ioignant, la ville, laquelle est de la forme d'un court ou cassé du costé de la terre. Elle a des fossez d'eau fort profonds, murez, depuis la porte, qui s'appelle de Berchporte jusques au port au reste a elle un port large, et l'Issel luy sert d'un fosse. Les murs sont hauts de tous costez, & munis de bonnes tours, et neantmoins des espais remparts derrierre, par dessus la tresgrande bastille de terre gisant devant la porte qu'on appelle Brinconi, comme au desloubs avec une petite et basse muralle, ou faulse-braye, et par dessus le tresgrand Bouleverd vestu de pierre de fonds en comble, lequel gist au coing devant le pont de l'Issel, qui defend aussi les tenu-d'eaux des fossez. Entre ce Bouleverd et la susdite porte Brinconi est la tour dite de Nurenberg, d'un mur espais bien 18 pieds, et fort grande et haulte, de sorte qu'on en peut descouvrir des montaignes et la situation alentour. La tour susdite estant sans fossé, par dessus le susdit mur exterieur et compart, il y a dedans par tout, un rond mur qui est aussi entouré de tours, mais sans fosse. C'est une riche ville, estant en l'alliance des Hansses.

DESCRIP


ZWOL

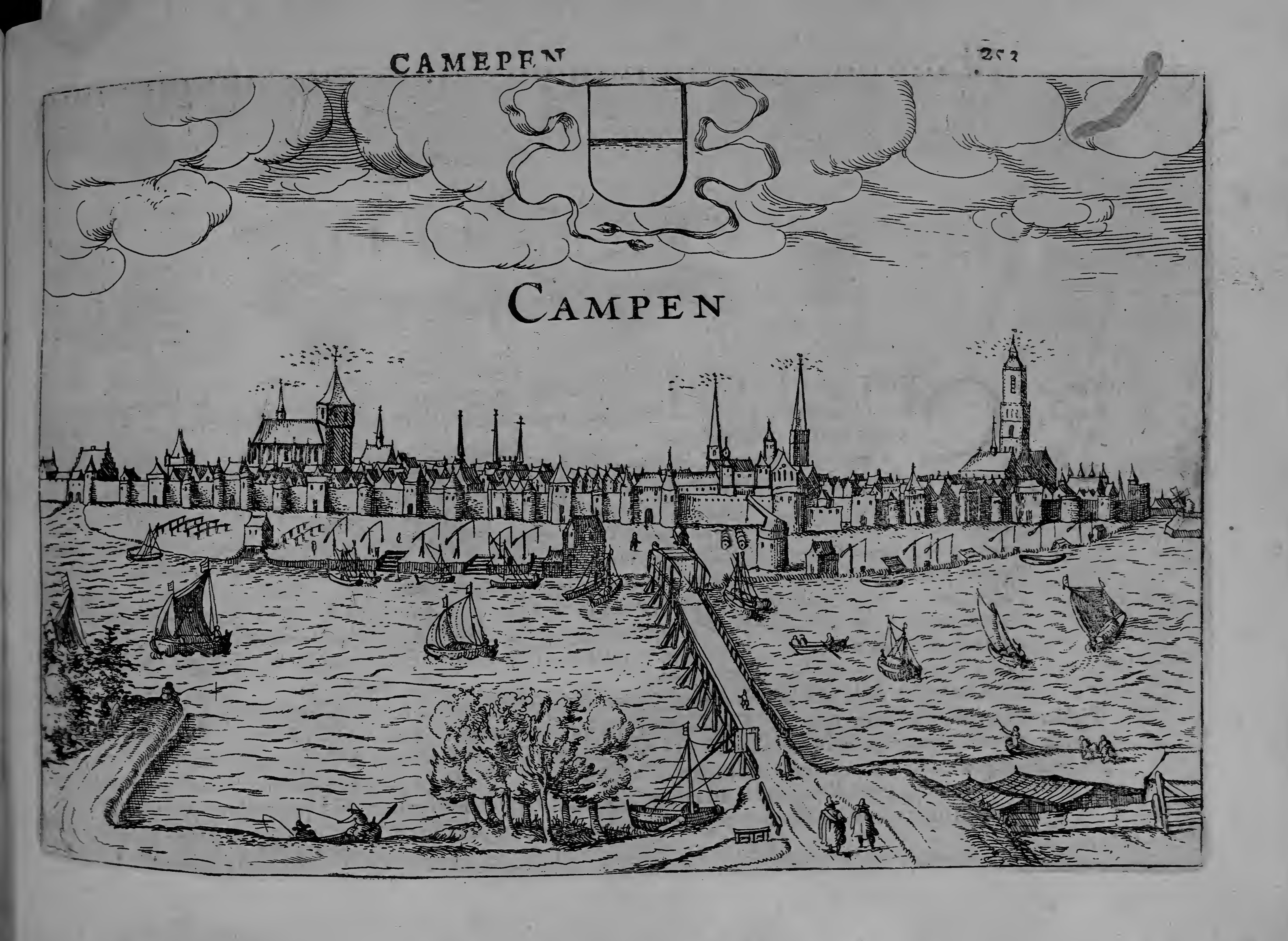


DESCRIPTION
DE SWOL.

Swol & son assiette.

SWOL est située sur un petit fleuve entrant en la riviere Vidre ; & est esloignée à une grande lieuë de Campen: au reste bonne & forte ville avec double fossé, & grands ramparts: de sorte que si par guerre ou autre accident, on a quelque soubçon ou crainre en Vollenhove, qui est le lieu (ainsi que dirons tantost) où resident ordinairement le Gouverneur & le Conseil & Iustice du pays, ils se retirent à Swol pour leur plus grande asseurance.

DESCRIP-


CAMPEN



DESCRIPTION
DE CAMPEN.

Campen et lieu de son sit.

QVOY que CAMPEN soit comprise en la Transisselane, neantmoins est elle bastie à main gauche deça l'Issel. & assez pres de son emboucheure, & à cinq lieuës de Deventer ; & est une ville fort belle, grande & d'assez d'importance.

Descripti- on de Campen.

Campen fut jadis une ville celebre & machande, à sçavoir du temps qu'elle jouïssoit d'un havre profond: et est encores à present en bonne prosperité. Elle est par tout environnée d un hault & beau mur avec des grandes Tourelles de pierre, faites à l'antique, avec des fossez larges, quoy que non profonds : toute fois, elle est despourve u ë de remparts & Bouleverds, excepté celuy qu'y fit faire le feu Prince d'Orange. Elle gist en une basse plaine au bord de la riviere en facon d'un arc, la riviere en estant la corde, laquelle riviere est large, toutefois traversée d'un beau pont, lequel est non seulement fondé sur tres-grands poultres, qui sont mis au fond, mais y a aussi des jongs (à la commodite de la navigation, et pour eviter les despens de la fundation) quelques uns desquels sont mis l'un de l'ausre bien 90 pieds de large, bastis avec tels fraiz & tellement joint & voulté de poultres en la haulteur, que l'œuvre semble pendre en l'air, & gist là si ferme, comme s'il y avit des jougs dessoubs. La ville a six portes, & tout le costé de la terre est fort bas, et peut tousiours estre inondré par l'eau de l'Issel, quand il plait à ceux de la ville.

Pighius d'ou issu et son succes.

Citoyen & de la Noblesse de cette ville, fut le tres-fameux Albert Pighius, homme tres-docte en tous arts & sçavoir, & principalement en Theologie: aussi a il escrit vivement contre Martin Luther : il fut encor Professeur de la Cosmographie, ingenieux & expert fabricateur, & maistre des instrumens Mathematiques: de sorte que tant de siennes vertuz le rendirent cher & agreable au Pape Adrian sixiesme du nom; à la suitte duquel il fut longe temps, & l'accompagna en Espagne, luy estant encor promeu ez moindres ordres: & d'Espaigne le reconduit en Italie: & Adrian mort cettuy ne fut encor rejetté, ny de la grace, ny de la faveur de la Cour, ny du peuple Romain; veu

que

que Pape Clement septiesme le prisa beaucoup: comme aussi Paul III, l'estima tant, qu'il le feit son Precepteur ez Mathematiques: de sorte que Albert chargé d'honneur & bien pourveu de richesses, en fin s'en revint en son pays, ou ayant vescu quelque temps agreable à chascun, mourut plein de gloire: & toutesfois Paul Iove le faict deceder long temps au paravant à Boloigne; à sçavoir l'an 1530, lors que l'Empereur Charles cinquiesme y fut couronné: & dict que sa mort advint d'un malheur & desastre, pour la cheute d'un pont: & non content de cecy, il le blasme à tort d'avoir esté Lutherien; bien que (comme dit avons) Pighius fust ennemy & persecuteur conjuré, & du tout contraire de la secte & doctrine des Lutheristes. A present vit encor un nepveu d'iceluy Pighius nommé Estienne Vivande Pighius, rare en sçavoir, vertueux, & curieux d'antiquitez. *Faute de Iove livr. 26. de son hist.* *Pighius ne fut ont Lutherien.*

Vollenhove, est posée sur le goulphe de Zuyderzée, à deux lieuës de Steenwick: & est une bonne ville, bien assise pour la commodité de toute espece de vivres, y conduits de toutes parts, & par eau & par terre: & c'est pourquoy le Conseil & Parlement Royal du pays y reside, lequel juge diffinitivement, & sans nul appel; sauf qu'il n'est loisible aux Iuges de prononcer leur arrest qu'en presence du Gouverneur de la Province, qui fait aussi là sa residence ordinaire, comme ayant charge du gouvernement non pas seulement d'Over-Issel, ains encor de Frise & de Groeninghen. *Grand Conseil d'Over Issel à Vollenhove.*

Steenwick est bastie sur la petite riviere nommée Blockesil, laquelle entre dedans le Zuyderzée pres de Meppel, & à une grosse lieuë de cette ville.

Steenwick semble estre une ville ancienne, ronde, sise contre la riviere, le circuit de laquelle est environ de seize cens pas communs: elle a trois Temples, sçavoir la Chanoinerie de S. Clement fort grande, avec un haut et quarré clocher: l'Eglise de Sainte Marie, & le Temple de l'Hospital. Elle souloit avoir une Citadelle bastie par le Seigneur George Schenck Gouverneur: & derechef rompuë l'an 1523. Gist en un territoire fertile en Bled, dont elle souloit faire grand traffic, comme aussi de Tourbes, situee sur le passage de la Frise, ville cy devant debile, mais pour le present fort munie.

Hassel gist sur le fleuve Vidre à deux lieuës de Vollenhove, & est une bonne & riche ville; de laquelle estoit natif ce tres docte & renommé Cordelier, François Titelman, qui a escrit tant, & de si belles œuvres. *D'ou natif François Titelman.*

Oetmarsen est à trois lieuës d'Almeloe; & est une tres-ancienne petite ville; laquelle (comme dit Trithemius) fut jadis fondée & faite bastir par Odemar Roy des François, duquel elle prit le nom; & cecy dessus la sepulture & tombeau du corps de son grand amy & familier Vechtan, homme de marque, duquel avons parlé, en faisant la description des Rivieres.

D'autres estiment la ville estre nommée du peuple Martij, pour autant que les anciens Martij y ont demeuré, & qu'ainsi le nom en a esté changé en Oetmarsen.

A une lieuë d'Oetmarsen est voisine Oldezeel.

Et a son nom du peuple Oldesaly, dite OldeZeel.

Et sans mentir, ces trois places sont assez belles & passable. Mais disons un petit mot des dix Bourgs principaux alleguez cy dessus: & en premier lieu est,

Meppel assis sur un petit ruisseau à quatre lieuës de Coevorden.

Gheelmuyden est sur l'embouchure du Vidre, entre les villes de Hasselt & Vollenhove, voisine à une lieuë de chascune d'icelles: c'est un bon Chasteau & fort, où il y a tousiours bonne garnison pour le Roy.

Coevoerden n'est qu'à une lieuë de Hardemberghe.

Coevorden est un lieu celebre, pource qu'il est un lieu de passage. Car tous ceux qui veulent aller vers Allemagne hors de la Frise, des Ommelandes, Drent et Vollenhove, passent par là: d'autant que le chemin de Wedden par la Bourtange est incertain, & souvent est rendu incommode par pluye, et temps d'hyver & inondation des eaux. Elle a un marez perpetuel au Nort-ost jusqu'a Wedden, par ou on ne peut passer sinon par grande secheresse d'Esté, ou durant une longue gelée, & ce par un sentier seulement. A l'Occident elle a aussi un autre marez qui s'estend jusques à passer par devant Hasselt et Swarte-Sluys, la ou (sinon qu'il advienne grande secheresse) on ne peut passer, & ce mesmes joignant Ommen. A Septentrion a la village Dalem, et puis une bruyere vers Groeninghen. A l'Orient a Linghen, au Sud Laer et Emblicon au Comté de Benthem: au Sud-west Hardenbergh. Elle est assise à cinq lieuës de Linghen, cinq d Oldezeel, cinq de Swol, neuf de Deventer, six de Steenwick et sept de Groeninghen. A raison de cette place est souvent advenu grande querelle entre les Seigneurs et Pays circonvoisins, a cause de la grande importance d'icelle, et a esté souventesfois gaignée, et souventesfois renduë, souvent demolie, et derechef bastie.

Hardemberghe est situé sur la riviere Vidre.

Hardemberghe est un village a une lieuë de Coevorden et quatre de Swol sur la riviere Vidre, laquelle venant hors de la Comté de Benthem, et a une demie heure de chemin dessus Hardemberghe pres de la maison de Gransberghe, prenant avec soy la riviere Aa, de Coevorden, passe Omme per devant Swol, et puis avec le Swarte-water par devant Hassel entre dedans la Zuyderzee.

Omme est situé à deux lieuës pres d'Hardemberghe, sur le mesme Vidre.

Almeloe est basty sur un ruisseau s'engolphant au Vidre, distant deux lieuës de Ghoer.

Ghoer

Ghoer est situé sur le mesme Vidre, voisin à une lieuë de Diepenhem.

Diepenhem est distant deux lieuës de Delden.

Delden est pres de Enschede à une lieuë & demye.

Enschede est prochian à une lieuë d'Oldezeel.

Et comme le peuple de cette region est posé entre les Gueldrois & Frisons, il participe aussi aux humeurs, naturel, & façons de faire des uns & des autres.

Iadis cette contrée appartenoit au Evesques d'Vtrecht : mais n'agueres, & l'an de nostre salut 1527, l'Evesque d'Vtrecht Henry de Baviere pour les mesmes occasions & difficultez, qu'il transporta & ceda la Seigneurie temporelle d'Vtrecht à l'Empereur Charles cinquiesme (ainsi que nous disons ailleurs) il luy renonça aussi, & mit en main la Seigneurie, & Estat d'Over-Issel: & puis apres en l'an de grace 1549, Philippe fils de l'Empereur fut receu pour Prince à l'avenir de cette region, les habitans luy jurans fidelité; & pour ce, entre autres ses tiltres, il met celuy d'Over Issel: qui estoit lors que j'escriyoy cecy, gouverné par Iean de Ligni Comte d'Aremberge, Gouverneur aussi de Frise: à laquelle il nous faut acheminer, ayans assez discouru sur le pays d'Over-Issel. *Over-Issel comme venuë à la maison d'Austriche.*





LA DESCRIPTION
DE FRISE.

Estranges raisons du nom de Frise.
Voy Gorop mesmement livr. 6.
Pline natur hist. livr. 4. cha. 15. Ptolom. livr. 3 chap. II. table d'Europe 4. Tacite liv. 4 et 11 des Annal.
Nom de Frise est ancië.
Munster en sa Cosmographie.

LE pays de Frise (ainsi qu'on le trouve par escrit) fut appellé de cette sorte par Grunie Troyen, à cause de la region de Prygie en Asie: car a on dict que ce Grunie fut celuy qui fonda la ville de Groeningen, & luy donna son nom. D'autres y a il qui descrivent (tant sont les hommes desireux d'ennoblir leur Patrie) que Frisius fils d'Alan, frere de Mesa, neveu de Sem fils de Noë, donna le nom à cette Province; & que les Frisons le communiquerent aux Phrygiens se tenans en Asie. Cependant lors que je considere qu'il y a des autheurs, qui revoquent en doute, si les Romains sont point descendux des Troyens, quoy que si grand nombre de graves Historiens, & autres le tiennent pour tout resolu: cela me fait, non seulement doubter, ains encor rire: & a esté escrit par aucuns sur l'antiquité, & source tant de ces pays, que d'autres: lesquels ont eu telle faute de bons escrivains, que de la plus-part on n'en peut rien tirer, que comme en divinant: ainsi que fait Gorop Becan. Pline appelle partie des Frisons Clauches grands, & petits: Ptolomée leur donne tiltre de Frisons: & Tacite grave & loüable autheur, & qui a recerché de pres la Germanie, escrit que les Frisons sont Allemans naturels, & peuples d'outre le Rhin. Le president Viglius, s'accordant avec les bons autheurs, m'a dit que les Frisons, sur tout peuple de Germanie, retiennent leur ancienne appellation, & pour ce sont ils nommez Aborigines, ou Originaires du lieu, se tenans en leur ancien & premier siege, & ayans le nom qu'ils eurent dez le commencement. Et de fait, ce vocable est de grande antiquité; & bien que quelque fois il soit changé par les autheurs à l'autres, & qu'ils ayent pris un nom pour autre des voisins; si est ce que tousiours celuy de Frisons leur est demeuré. Munster, & autres tesmoignent, que le pays de Frise fut jadis un Royaume ayant son estenduë sous divers noms des bouches du Rhin, le long

le long des rivages de la Mer, jusquas à la Peninsule & Chersonese des Cimbres, qu'à present on appelle Dannemarcke citerieure: mais la partie principale de Frise que nous pretendons d'escrire, appartenant au Roy Catholique, est proprement celle region, laquelle dez le temps ancien (ainsi que dict est) a tousiours eu son nom de Frise, & à esté la plus fameuse, prisée & respectée: laquelle encor est dicte Frise Occidentale, pour la distinguer de l'autre, qui est devers le Visurge, qu'on nomme Orientale, ou le Roy Philippe (ainsi que disons cy dessous) posse de outre le fleuve Amasie (ores Ems) la ville de Linghen, & quelques autres Iurisdictions & Seigneuries. Ie ne pretens parler de la region, qui luy est à l'opposite, jadis & encore à present par aucuns appellée Westfrise, ou sont les belles villes de Horne, Einchuisen, Edam & autres, que les Hollandois maintiennent estre purement de la contribution & finages de Hollande, & ainsi est elle communement dicte & escritte; & tousiours pour telle la paint & met on ez Cartes Geographiques: joint qu'elle est sous le gouvernement de Hollande, separée de celuy de Frise, non moins que est separée du grand sein & goulphe de Zuyderzee, l'une & l'autre Province. A cette cause suyvants l'usage commun (sauf la grace de quiconque sera d'advis contraire & sans prejudice du pays, ou de personne) nous luy garderons lieu propre pour en faire une description particuliere. Donc la Frise Occidentale au Septentrion & Ponant la grand Mer Oceane, qui l'arrouse: au Midy luy gist en partie le Zuyderzee, & par le reste, le pays d'Over-Issel; & au levant la Frise Orientale; & pour la pluspart elle est lavée du flleuve Amasie, dit en Teuton, Ems, qui la separe du pays de Westphalie: Sous la Seigneurie de ce pays, sont en mer plusieurs Isles voisines: les principales desquelles, sont Schellinck & Ameland, esquelles y a quelques villages. On ne voit courir par ce pays autres rivieres courantes si non l'Ems, & Lauwers: mais l'Issel & le Vidre en sont fort voisins: & par tout voit on de tres-grands Canaux faits artificiellement pour conduire commodement les biens & marchandises de lieu à autre; & quand il en est besoing, faire par iceux courir & se vuider les eaux qui seroient trop abondantes & superflues en la contrée: entant que le pays est tout en planure, plein d'eaux & marescages, & sans culture: je dis sans culture, d'autant qu'on n'y cultive semence qui face à comter; mais du reste il y a assez bonne provision veu que ce sont presque par tout de tres-belles prairies, pour la nourriture du bestail; & du terroir, pour faire des mottes de terre pour brusler, que ceux du pays appellent Veenen: & est ce pays si bas, mesmement vers la marine, que dez que vient le commencement d'Automne, jusqu'au Printemps, on ne peut aller du costé que par eau: tellement que vous voyez les villes & villages artificiellement, & expres relevez & munis de tres-forts remparts, & tres-hautes levées de terre, disposées en lieux propres, bien gardez, & diligemment conservez: si bien que c'est merveille de veoir au Printemps une si grande estenduë de pays couverte tellement d'eau, qu'il semble que ce soit une mer; & toutesfois les villes & villages sont descouverts, & maintenuz par l'art & l'industrie des hommes; si bien qu'on peut dire qu'une partie de l'an, on y laboure, & l'autre on y navigue & meine l'aviron. On y seme peu de grain, d'autant que si on le semoit, il seroit aussi tost perdu pour la grande abondance des eaux qui

Estenduë du pays de Frise.

Frise Occidentale appartient au Roy Catholique.

Westfrise est en Hollande.

Limites de Frise Occidentale.

Quelles Rivieres en Frise.

Frise, pays couvert d'eau & en queltemps.

Grande industrie des Frisons.

vient

Frisons n'õs grains, ny vins ny bois

vient dez le temps des semailles, & qui se retire trop tard: & par ainsi faut que le pays plus esloigné de la mer, & le Dannemarcke fournissent à cettuy-cy, de tels grains & vivres. Le froid empesche que le vin n'y croist point, & pour ce les Frisons en recouvrent d'Alemaigne, de France, & d'Espaigne pour leur provision La plusart de ce pays a faute de bois, & par ainsi sont contraints s'ils veulent bastir, de recouvrer d'ailleurs les matieres pour la Charpenterie, voire & pour leur chauffage. En la pluspart de la region, les boscages leur manquent: ils n'ont du bois en sorte aucune; si bien qu'ils sont contraints d en avoir d'ailleurs & de leurs voisins : mais à cette incommodité a pourveu la Nature, leur donnant une espece de terroir, duquel ils tirent si grande abondance de mottes de terre & gazons, que non seulement ils suffisent pour ceux du pays, ains en vendent à d'autres peuples, & en tirent de grands deniers ordinairement. Mais pour autant que ces gazons & mottes à brusler, qu en leur langue ils nommét (en nombre singulier) Torf, & Turf, est de grande importance en ce pays, & matiere digne d estre considere & cagneuë: elle merite aussi qu'en donnions quelque bonne cognoissance: & pour ce j'en discoutray le plus brievement qu il me sera possible: & laissant certains Torfs & mottes maigres qui se font ez terres seches & desertes appellees par ceux du pays Hayes, telles que sont vers Diest & ailleurs; lesquelles sont pleines de Bruyeres, & herbes rampantes à terre, & ayans tant de barbes, chevelures & racines, que couppant cette terre à quatre ou cinq doigts de sa superficie, & en faisant des masses & pelottes, & les laissant quelque temps à l air, au vent & au soleil, elles se repurgent & sechent, & reserrent; de sorte qu'elles bruslent assez bien; & d icelles se servent suffisamment les pauvres gens pour se chauffer: mais cela ne rend ny brasier ny fait charbon qui vaille: & de telle s'en fait une espece de tres-maigre pour les Paysans en une campaigne voisine d'Anvers au terroir d Hoboch. Ce n'est de celles cy que je pretens parler autrement; ains veux m'arrester à celles qui sont les vrayes & les meilleures, & desquelles on en trouve abondamment par plusieurs Provinces de cette grande Seigneurie. Et sur ces mottes ou Torfs y a diverses opinions: veu qu'il y en a qui maintiennent que c est une espece de mine tout ainsi que le Charbon du Liege (que nous descrirons en son lieu:) D'autres dient que c'est une terre meslee avec des racines d arbres, desquelles se trouve grande quantite sous terre parmy ces Torfs abbatuz par les tempestes ou par les inondations & deluges tres-anciens, qui ont jadis noye cette terre; voire jusqu'à rapporter cecy jusqu'au temps de Noé, & à la generale ruine du monde par les eaux; chascun en parlant à sa poste & fantasie; mais en verité fort foiblement & sans raison ny fondement quelconque. D autres ont des advis trop extra vagans & indignes qu'on les mette en avant: & infinis trouvent la chose tant obscure & difficile, qu ils ne sçavant en faire aucune resolution. Quant à moy, considerant bien & la matiere & les lieux qui la produisent : je dis en premier lieu, que cette matiere ne peut estre minerale, entant que le susallegué charbon du Liege & toute autre espece de mineral, sont dessus terre, ayants des veines & mines qui sont là fondées & enracinées, & separées l'une de l'autre: là ou au contraire ce Torf & mottes sont dez leur fondement jusques à la superficie de la terre, hautes de douze, quinze, & vingt pieds : & viennent quelquefois

Terre bonne à faire feu et chauffage en Frise.

Differences des terres à faire feu.

Comme on prepare les mottes à brusler.

Diverses opinions sur la cause des mottes à faire feu.

Belles considerations sur la terre à faire feu.

fois jusqu'à vingt & cinq & trente, ayans continuation par un tres-grand espace de terre: ce qui est fort divers du naturel des minieres. Davantage ce Torf ne peut estre terre mixtionnée de bois & arbres arrachez & de long temps desracinez: car celle terre est trop profonde, trop espaisse & en trop grande abondance: joinct que parmy elle on trouve les arbres tous entiers, & qui regardent tous vers le vent Zuydoost, si qu'on voit que les vents Maestraux & du Nort de cette Mer les ont abbatuz: & bien que les tirant de là ils se rompent, & qu'on cognoisse qu'ils sont tres-vieux & tres-anciens, & de si peu de force, qu'estans secs ils soient fort legers: si est ce qu'ils ne sont point pourriz, de sorte qu'ils facent & produisent de soy quelque matiere liquide, ains desechent fort bien, & mis au feu bruslent tres-bien, & font flamme belle & transparente. Mais quoy d'avantage; Au pays de Frise ou croissent ces mottes & gazons à se chauffer, il n'y avoit point du temps de Pline arbre quelconque; & à present il n'y en a guere: & parmy ces Torfs & mottes sous terre il ne s'y en trouve un seul, ainsi qu'on fait en Hollande, & mesmement à Vtrecht vers Rhenen, Amersfort & autres lieux: de sorte que de ces arbres (ainsi que ridiculement ils disent) ces mottes ne peuvent avoir leur origine; tellement que le tout bien consideré je me resouls à croire & tenir pour tout asseuré, que cette terre marescageuse, grasse & recuitte, a cette force de nature: puis qu'on sçait au vray que jà du temps de Pline (ainsi que verrons tantost par les propres parolles) ce Torf estoit en Frise terre naturelle: & que les Frisons par defaut de bois s'en servoient à faire du feu, tout ainsi qu'en on fait leurs successeurs & le font encor à present. Au reste, eu esgard à ce qu'ils en employent, consument & gastent, & à la continuelle quantité qu'ils en vendent, si la chose n'estoit naturelle, & ne procedoit d'une matiere mere terrestre; il y a long temps qu'elle eust pris fin, & qu'on seroit venu jusqu'au fonds, & que la mine seroit toute espuisée. Aucuns dient que si on n'en tire du tout le fondement, & comme la mere & seminaire de ces Torfven, qu'avec le temps elle en produit de nouvelle. Et d'autres afferment que si en quelque lieu que ce soit, on creuse & prend toute cette matiere; qu'il n'y en revient jamais plus: & de cecy donnent ils raison & exemple: monstrans infinitez de lieux d'ou jadis on l'a tirée & cavée, lesquels sont à present pleins d'eau: & semble qu'ils ne produisent plus de cette matiete: comme ils font encoir voit d'autres lieux que les habitans du pays ont comblez, & emplis d'autre terre portée d'ailleurs; laquelle ne fait plus de cette terre propre à brusler: mais il faudroit voir ce qui adviendra de cecy d'icy à cent ou deux cents ans, ou d'avantage, Car mon opinion est, que, soit qu'on cave & tire cette terre, ou qu'on la laisse sans la toucher & y fouiller, avec le temps le terroir revient à son propre & ancien naturel: & que les lieux qui ores sont pleins d'eau, seront remplis par les tempestes à venir; & lesquelles de temps en temps ne peuvent faillir que ne viennent à estre pleines de boüe & fange, qui par l'effort du Soleil & ordre du temps se convertiront en cette matiere glaireuse, & à faire de la nouvelle Torf pour le service des hommes: & croy encor que cette nouvelle terre, de laquelle on a rempli les trous & fossez d'ou l'on tiroit cette matiere ayant esté pourrie par les eaux, & secouruë de la force du Soleil, se convertira par la plusfart des lieux (ainsi que desia elle a faict) en nouvelle matiere de Torf.

Profõdeur de la terre toute apte d'brusler.

Cõtre ceux qui attribuent la cause au bois qui est sous terre.

Il y a long temps que les Frisons sont sans bois.

Necessite mõstre que cette terre est naturelle

Obiection contre l'Autheur.

Replique de l'Autheur.

Que

Que si cela n'adviët en cinquante ou soixante ans, il adviendra en cent ou d'avantage: suffisant (comme j'estime) argument qu'elle doibt revenir à son naturel; puis qu'on voit que la nature par sa douceur & benignité, a fourny & fournit avec cette provision au defaut du bois, à la necessité de cette Province. Il est vray qu'eu esgard qu'en Hollande, comme les habitans, poussez d'avarice, en tirent plus qu'il ne leur en faut pour leur usage, à fin de la vendre & transporter ailleurs; plusieurs doubtent qu'avec le temps ce pays n'en aye faute: & pour ce se sont ils efforcez, & practiquent pour empescher qu'on n'en transporte plus dehors leur pays: ce qu'advenant, le defaut viendroit non de la nature, ains des hommes, lesquels par trop indiscrettement auroient espuisé le bien à eux octroyé par la nature. Or nous ayans de si bons & recevables autheurs qui tesmoignent que ce Torf est terre naturelle à peu moins de mille cinq cents ans: il n'est croyable qu'elle soit pour defaillir en sorte aucune: Plustost faut s'asseurer que dez le commencement (par grace & providence divine) cette terre a eu cette proprieté; & que par cette grace mesme elle durera à perpetuité, si nous par nostre trop grande convoitise, & par voyes & moyens extraordinaires n'alterons, espuisons & gastons la mesme nature. Mais pour ce que j'ay allegué Pline, c'est raison que je mette icy ses propres parolles, desquelles il use parlant de Frise, ou il avoit esté en personne: & prenans un peu la matiere de plus haut, nous verrons ce qu'il dit de ce Torf ou terre à chauffer; ains encor ce qu'il propose de toute cette Province Frisonne, de laquelle avons ores entrepris de faire la description. Or voicy comme il en parle au livre 16 chap, 1. Nous avons veu vers le Septentrion les Peuples des Chauces, qui sont appellez plus grands & moindres. Là est l'Ocean agité d'un grand & infini cours, par le flux & reflux advenant deux fois de nuict & de jour à divers intervalles: couvrant le discorde eternel des choses naturelles: estant en doubte si ce pays est terrestre ou une partie de la Mer.

Plin, histoire natur. livr.16. chap. 1.

„ Là cette nation miserable se tient sur des hauts monceaux de terre, ou sur des levées qu'elle ba-
„ stist pour se deffendre des inondations de la Mer, y faisans là des cabanes & maisonnettes: & resemblent ceux qui
„ voguent sur mer se voyans enclos des eaux: ils sont semblables s'ils laissent leurs collines à ceux qui on fait nau-
„ frage: & la mer se retirant ils chassent & poursuivent les poissons qui s'enfuyent avec les eaux. Il ne leur est loisi-
„ ble d'avoir du bestail, ny de se nourir de laict, ainsi que font leurs voisins; voire de conbatre avec les bestes, n'y a-
„ vant un seul arbrisseau en leur contrée. Ils font d'herbes & feule de mer & de joncs de marests, des cordes, & rets
„ pour prendre le poisson & prenans de la bouë aux mains deseschët plus au vët qu'au soleil leur viande, qu'ils cuisët
„ avec de la terre; & eschauffent leurs corps enroidiz des froids Septentrionaux avec cette terre, n'avans autre bois-
„ son que l'eau de pluye qu'ils gardent dedans des grottesques ez entrées de leurs maisons. Ce sont les mots tournez
„ de Pline: duquel voicy le Latin. *Sunt vero et in Septentrione nobis gentes visæ Chaucorum, qui maiores minoresque vocantur: vasto ibi meatu perpetuis bis dierum noctiumque singularum intervallis, effusus in immensum agitur Oceanus, æternam operiens rerum naturæ controversiam, dubiumque terræ sit an maris pas. Illic misera gens tumulos obtinet altos, aut tribunalia extructa manibus ad experientiam altissimi æstus: casis ita impositis; navigantibus similes, cum integunt aquæ circun-*

cunt-

cundate, naufragiis, cùm verò recesserunt, fugientes cum mari pisces circa tuguria venantur. Non pecudes hos habere, non lacte ali, ut finitimos, ne cum feris quidem dimicare contigit, omni procul abacto frutice. Vlva et palustri iunco funes nectunt ad prætexenda piscibus retia, captùmque manibus lutum, ventis magis quam sole siccantes. Terra cibos, & rigentia Septentrione viscera sua urunt. Potus non nisi ex imbre servato scrobibus in vestibulo domus, etc.

Or (comme j'ay dit) on trouve de ce Torf, par plusieurs contrées de ce pays, & mesmes en Brabant, & principalement en la region dicte Kempelant, qui est d'assez bonne matiere. En Flandres ez lieux plus voisins de la mer, il y en a assez ez terres basses & marescageuses qu'en leur langue ils appellent Moeren ou Moren, où les habitans sont dits Moringhen. Qui fut cause, (ainsi que le pense Gorop Becan) que les Romains les nommerent Morins, lesquels Torf de Flandres sont des pires en bonte; d'autant que leur flamme est obscure, & la fumée fort espaisse & puante. En Zeelande cette matiere est encore (peut estre) pire; & l'appellent Daring : en Gueldre on en fait grand quantité & de bonne: mais plus qu'en autre lieu en fait on & de la meilleure en Hollande & en Frise: où vous vertez une estenduë de pays de diverses lieuës continuees, que ceux du pays appellent Veenen, où lon trouve cette matiere molle & pasteuse, en plus grande ou moindre quantité, selon le sit & naturel de la terre; de laquelle on fait certaines pieces & gazons comme en façon de demy tuilles à paver, & les estendent en bon ordre au soleil & au vent, ou ils les laissent pour les y faire secher, & les reduire à la perfection requise pour s'en servir tous les jours en leurs affaires. Cette terre estant accoustrée comme il faut (à sçavoir les Torfs desquels on use d'orddinaire) dez qu'on l'approche du feu, elle brusle, sans qu il y faille d'amorche pour l'allumer; & rend une chaleur forte & puissante, & les charbons qui en sortent sont meilleurs, plus vifs & durables que ceux de bois : de sorte que le peuple s'en sert & aide extrement bien; & sur tout pour leurs bieres, affiner sel, & faire autres choses qui requierent un feu violent & durable: bien qu'en allumant cette terre elle jecte une fumée aucunement puante & malsaine à qui ne l'auroit accoustumé; ou qui se tiendroit trop pres du feu. ou plus ou moins; suivant le naturel de l'assiete du lieu d'ou l'on l'aura cavée & tirée Ne veux oublier à dire qu'en Picardie non loing de la cité d'Amiens, ou trouve de cette terre qui est bonne à faire du Torf, & à brusler: ce qui monstre qu'ez autres lieux marescageux de France on pourroit aussi en trouver, mais on ne se soucie d'en faire la recerche: car ayans des bois pour en tirer chauffage, on n'a que faire de se mettre en ces frais & despence. Ie trouve encor par un traité & discours, ou navigation; & voyage fait par Nicolas Pithorie Seigneur de Changobert, qui porte que dernierement l'an de grace mille cinq cents soixante & dix & sept, un Anglois nommé Martin Forbisseur voyageant d'Angleterre vers les parties Septentrionales, & Occidentales, prit la route de la Floride du Nouveau monde, (ou plustost de l'Amerique) il passa avec ses compaignons par les Isles Orchades, qu'il dict estre trente en nombre, assises au dessus de l'Escosse, à 66 degrez de latitude; ou prenans terre, entre autres choses qu'ils y observerent, fut qu'ils veirent que ce peuple n'ayant point de bois pour se chauffer ou faire sa cuisime, use aussi de ce Torf, & terre bruslable, & de la fiente des bœufs, tout ainsi qu'on

D'où vient le nom des Morins, voy Gorop.

Comme on prepare la terre à brusler.

Charbon de Torf meilleur que celuy de bois.

Matiere de terre à brusler pres Amiens.

Dequoy se chauffent les Insulaires des Orchades.

Nicolas Pithorie en sa navigation

qu'on dit qu'en font ceux de Frise. Or voicy les mesmes mots de cest Autheur. *Ædificia illorum & domicilia vah de ruditer, & nullo propemodum sumptu é silice, et sine ullis fumariys extructa sunt: ignem in medys ædibus excitant: in quarum una parte, pater familias cum tota familia cibum et somnum capit: in altera sub eodem tecto pecus stabulatur. Genus est hominum ab omni cultu civili alienum, lignis caret, sed eorum usum explent cespites terreni et boum excrementum.*

De maniere que le tout consideré, je suis tant plus constant & affermy en mon opinion, que cette matiere de torf, est terre naturelle, ainsi produitte du naturel du pays, & qualité de l'air, pour durer autant que le rond universel de la terre pourra avoir de durée: mais disons deux mots des cas & accidents merveilleux qui sont advenuz de cette terre & Torf; sans que je recite ce qui est mis en avant par Gorop Becan, & qu'il dit estre advenu semblable à celuy que je veux descrire, en Brabant l'an 1541. L'un donc des accidens que je veux reciter, advint au pays d'Vtrecht entre Amersfort & Rhenen, l'an 1567, où le feu par la faute d'un Pasteur, se prit en une longue & large campaigne pleine de cette terre de Torf, lequel en peu de temps feit un grand progrez, & dommage: representant un spectacle hideux & effroyable, & encore plus nouveau, entant qu'on peut dire qu'on voyoit estrangement brusler la terre & l'eau ensemble avec une flamme & fumée espaisse & espouventable: neantmoins il y arriva si grand nombre d'hommes y accourans de tous costez, qu'avec fossez, diques, levées, eau, & autres engins ils esteingnirent ce feu & cette espaisse fumée bruslante. L'autre desastre fut plus grand & plus horrible, ainsi qu'on dit, & qu'encore ils en monstrent les signes: Or advint il y a long temps, en Frise, non loing du Sein de Zuyderzée, ou à present on voit un grand Lac, qui porte le nom d'une Bergere, & de la largeur dudict Lac est appellé Ionckermeer, c'est à dire la mer de Ioncker; qui peut avoir tant en long qu'en large quelque deux lieuës de pays, & assez profód. Ils tiennent donc & afferment que ce Lac fut le temps passé terre ferme & un champ d'ou lon tiroit de ce Torf & terre à brusler: & que par la faute de cette pauvre Bergere, qui faisoit là du feu pour se chauffer, le feu se print avec telle ardeur & effort, que quelque diligẽce & peine qu'on sceut user pour l'esteindre, (à cause que l'assiette du lieu y repugnoit,) il leur fut impossible de l'esteindre: de sorte que toute la matiere liquide estant bruslée & consummée de fonds en comble, & l'eau s'y escoulant par succession de temps, a fait ce Lac; qui est une chose & nouvelle & estrange & merveilleuse: de ce Lac à present sort grande provision de poissen; bien que non guere bon à cause du fonds, mais il sert de commodité pour aller de lieu à autre: mais il est si estroit & mal assis, qu'au moindre vent contraire qui puisse souffler, il est ondovant, plein de vagues & perilleuz autant pres que la mer, estant enflée, & courroucée: & peut estre qu'avec le temps ce Lac sera rempli de terre & fange par la violence de quelque tempeste, & reviendra à son naturel, produisant de la terre de Torf comme jadis: duquel nous avons assez parlé; & pour ce il convient passer outre. Les paysans & rustiques de Frise bruslent pour leur chauffage de la bouze & fiente de bœuf; seche: si grande quantité il y a en celle region de ce bestail: comme aussi les richesses & prouffits de ce pays là gisent & consistent au bestail; & y sont les bœufs tres-grands, & les meilleurs de tous les Pays bas, & peut estre, de

Feu estrange au terroir d'Vtrecht.

D'où a peis le nom le Lac de Ioncker en Frise

Feu vielent en Frise.

Lac de Ioncker poissonneux.

Autre façõ de faire feu en Frise.

de l'Europe, l'Angleterre exceptée, ou ils sont tres-excellents: de sorte que de Frise il en sort un nombre infiny de tous costez, & sur tout des vaches qui sont tres-fertiles, & lesquelles souvent portent deux veaux d'une ventrée, comme encor les brebis portent & deux & trois agneaux à la fois, & quelquefois elles viennent jusqu'au quatriesme. Il y a encor naturellement des chevaux & beaux & bons, & en assez grand nombre; mesmement de ceux qui sont propres pour la guerre; ainsi qu'en la generalité des Pays-bas nous l'avons declaré au commencement. Et ainsi peut on considerer quelle difference il y a entre le temps de Pline au present: veu que lors ce peuple ne faisoit nourriture aucune de bestail; ne se nourroissoit de laictages, ainsi que faisoient ses voisins: Ores il n'a rien si cher ne qui luy cause tant de prouffit que le bestail; & n'æ meilleure nourriture que de laits, beurres, & fourmages: D'avantage les Frisons n'avoient lors ny ville ny villages qui fussent d'importance: la ou à present ils ont de belles & bonnes villes, & de tres-commodes villages: qui sont differences qui procedent non du naturel & qualité du pays, ains des mœurs & inclination naturelle des hommes; lesquels sont ceux, qui avec leur diligence ou negligence font ou ruinent les Pays & Provinces. Cette region est departie en trois Estats principaux: le premier (puis que Groeninghen est & veut estre un membre separé du tout du corps de Frise) donc sera le Comte d'Ostergoe; le second le Comté de Westergoe; & le troisiesme le pays & Comté nommé des sept Forests, à cause qu'il y a autant de forests l'une voisine de l'autre. Chacun de ces Estats a sous soy villes, villages, & jurisdictions de pays & terres: & pour ce font un Comté & Estat, qu'en toute la Frise Occidentale, tant en ville closes de murs, qu'autres ceintes & ramparées de diques & levées & fossez; & jouissans de mesmes privileges que les autres; il y en a onze; asçavoir Lewarden; Doccum; Franicker; Bolswaerde; Sneck; Ilst; Sloten; Harlinghen; Worcum; Hindelopen; & Staveren: apres ce, en y comprenant le pays de Groeninghen, on tient que tout le pays de Frise, il peut auoir jusqu'à 490 villages: entre lesquels y en a plusieurs, lesquels pour estre riches & bien peuplez ont obtenu de beaux privileges du Prince. Les Estats de Frise consistent en Prelars, Nobles & Adherents: mais disons quelque cas en particulier de ces villes susnommées, & en premier lieu de celles qui sont au plat pays, loing de la mer commençans à Leewarden: & puis viendrons aux maritines.

Fertilité des troupeaux en Frise.

D'ou vint la ruine ou avancemẽt d'un pays

En quelles Seigneuries divisé le pays de Frise.

Quels les Estats de Frise.


LEEUWAERDEN



DESCRIPTION DE LEEVVARDEN.



LEEWARDEN assise à deux lieuës de Doccum, est une grande & bonne ville, ayant un fort Chasteau; & est la capitale des Estats & quartiers d'Ostergée, Westergée, & des sept Forests: resident en icelle le Conseil & Chancelerie de Frise, duquel n'y a point d'appel, ains juge en dernier ressort. *Leewardē ville capitale de Frise.*

Environ l'an 1191 Leewarden fut faite ville en Oostergoe. Aucuns artribuent l'origine du nom à un certain Tavernier nommé Lubbert, tenant logis tout joignant la mer Miterraine, chez lequel logerent ordinairement les marchants, qui venoient de dela la mer Miterraine, laquelle estoit la separation entre Westergoe et Ostergoe, & eut son origine hors d'une veine de l'Isel environ Tierwert, et fit un Lac, où maintenant gist le village Nieulandt, ayant une issue estroite jusques en la Miterraine, muni de diques de mer l'an 1213 la mer tenant sous Weedom, depuis dit la maison des Moines (ou l'an 1199 une forte Stins, c'est à dire forteresse, fut bastie, & à Boxum encore une autre l'an 1213) courant jusques à ce que la Mer Septentrionale par l'ayde de tormente & tempeste, fit place pour la Zuyderzee, laquelle devint si puissante, que plusieurs fonds de terre furent engloutiz & reinsez, lesquels abordants à la mer Medienne, firent des guez, & s'accroissoient a belles terres: la Nature se jouant ainsi merveilleusement. Leewarden estoit aussi située sur la Mer, quelques uns attribuans le nom de la ville a une vieille maison, la Stints de Leewarden, ou le Bourg des Lions.

Ou assise Leewardē & d'ou vient son nom.

Stins, estoient des forteresses basties par les Seig. pour en temps de guerre estre asseurez les uns contre les autres.

Natif de cette ville est George Rattaller Conseiller du Roy au Conseil de Malines, grand Docteur & grand Poëte, qui en l'an MDLXVI fut envoyé par Madame de Parme lors Gouvernante des Pays-bas en Ambassade au Roy de Dannemarck pour les affaires desdits Pays-bas. Iceluy fut depuis esleu pour ses vertuz & sufficance President d'Vtrecht; comme aussi il est personnage illustre & docte, tant en Grec qu'en Latin; ainsi qu'il appert par plusieurs de ses œuvres qui sont en lumiere.

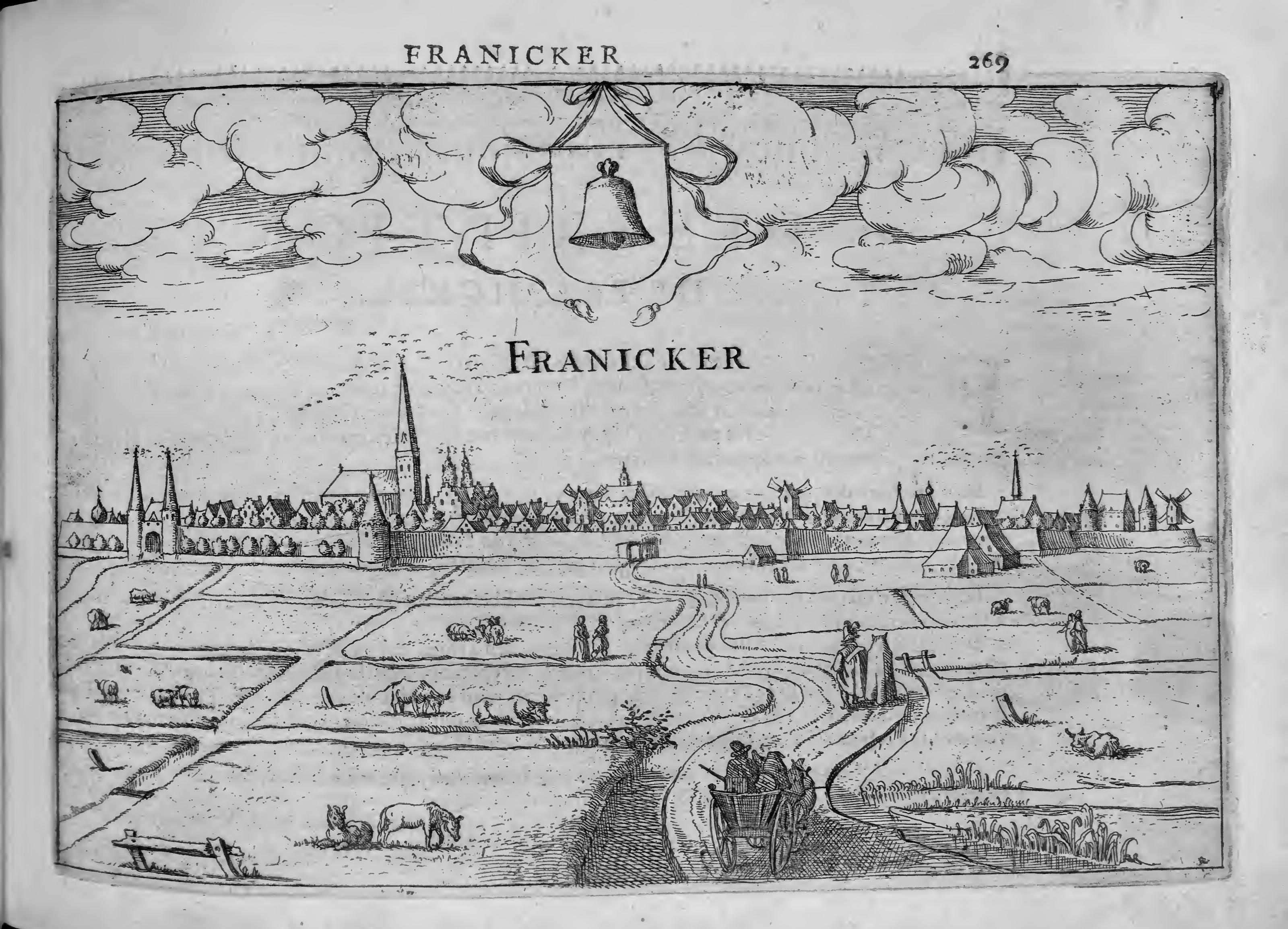
Zuichem partie de Viglius. A une lieuë pres de cette ville est le bon village de Zuichem, embelly pour avoir esté le lieu de la naissance de M. Viglius cy dessus souvent nommé, Chevalier & Docteur si respecté & eccellent, qu'à peine a il aucun qui l'esgale, en la cognissance de l'un & l'autre droit, en toute l'Europe : & outre il est versé en toutes autres bonnes sciences & disciplines, d'esprit tres-subtil & aigu, de grand conseil, & bon jugement, amy de la vertu, & qui favorise les gens de bien ; & pour telles raretez est il parvenu à ce degré d'honneur que d'estre President d'Estat, & du Conseil Privé du Roy en ces Pays-bas, (ainsi que dict avons:) & outre ces offices & dignitez, il est Prevost de Sainct Bavon à Gand.

Doccum, lieu de la naissance de Gemma Frison. Doccum est en l'Estat d'Ostergée, à cinq grossez lieuës de Groninghen, & huic de Franicker: la ville est bonne & fort cogneuë, pour avoir esté la partie & lieu de naissance de Gemma Frison, grand Medecin, & plus excellent Mathematicien, dequoy ses œuvres diverses rendent tres-bon tesmoignage : il mourut à Louvain l'an MDLV, laissant un fils nommé Cornille, de mesme profession que le pere.

Saint Boniface Apostre des Frisons Marque deceux qui sont de la race des meutriers de S. Boniface. En cette ville on garde fort diligemment & en grande reverence le livre de Saintes Evangelis escrit de la main propre & de la plume de laquelle usoit & escrivoit Saint Boniface, nommé au paravant Winfride, celuy qui apres Saint Clement augmenta grandement la Sainte Foy de Iesu-Christ en ce pays. Il fut depuis martyrisé & avec luy 52 de ses compaignons & disciples, en celle partie de Hollande qu'on appelle West-Frise & où lon dict qu'il y a encore de la race & lignée de ceux qui le massacrerent ; lesquels en naissant portent tous une tache & marque blanche, ou plustost un toupet de cheveux blancs en la teste.



DESCRIP.


FRANICKER



DESCRIPTION
DE FRANICKER.

FRANICKER, à deux lieuës de Leewarden, est assis en l'Estat & quartier de Westegoe, & est une bonne & grosse ville, & en laquelle les Gentils-hommes du pays font residence ordinaire; & a de beaux Privileges, d'autant qu'elle feit teste aux rebelles du Duc de Saxe qui lors en estoit Seigneur, lesquels l'avoient assiegée. De cette ville fut natif Iean Vlpius, homme fort sçavant ez trois langues, qui composa plusieurs livres, faisant preuvre de son sçavoir & suffisance.

Jean Vlpius Frison.

Enveron l'an 1188. quelques maisons basties au territoire de Oostgoe, le nombre desquelles s'estant accreu, devindrent un voisinage apellées du nom de Franciko Franciken, & depuis Franicken, comme voisins des Francs, ou, comme ceux qui doibvent aussi estre comtez entre les Francs, Confederez ou subjects des Francs. Ce voisinage est devenu une belle ville, ayant des bourgeois vaillants. Les Estats de la Frise ont depuis quelques annees erige une Universite privilegée en cette ville.

Origine de Franicker.

Université erigée à Franicker.

Bolswardt n'est qu'à une lieuë de Sneck, & à trois de Leewarden: est assez bonne ville, & une de celles qui sont confederées avec la ligue des Allemans.

Sneck gist à demie lieuë d'Ilst, & est loing de Leewarden à trois lieuës: là ville est bonne & honnorée pour estre le pays du Docteur Hopperus, qui avec honneur & reputation a escrit plusieurs belles œuvres; estant tel qu'il a joinct la doctrine avec l'experience & prudence: & pour ce est Conseiller au Conseil Privé. Et tandis que je mettoy fin a cest œuvre, le Roy l'appella en Espaigne, & le mit au mesme degré d'honneur qu'au paravant avoit esté le President Tisnac ja mentionné, à la suitte de cette Majesté.

Hopperus Frison.

Ceux de Sneck l'an 1492 firent faire alentour de leur ville de nouveaux fossez et bou leverds, pour leur deffence, depuis la porte Orientale jusques à la Septentrionale.

Ilst est à une lieuë de Sloten: n'est point ville murée, ains seulement fossoyée ez entours.

Entre les droicts & privileges de ville tient aussi Ilst, ainsi dite de la vieille Stin, c'est a dire Forteresse, Ilestins.

Sloten est voisine du Goulphe de Zuyderzee du costé du Midy, à une lieuë & demye de Staveren.

Mais il faut venir aux villes & places maritimes.

Harlinghen gist sur le rivage de la Mer vers le Ponent à une lieuë de Franicker, ayant un fort Chasteau, & en iceluy garnison, & est tres-bon le Port de cette place.

L'an 1234 fut basti du costé d'Occident de Almenum un voisinage, lequel devint une ville à laquelle furent données privileges d'une ville, & fut dite de la Stins, c'est a dire Forteresse Harlinga, Harlinghen, d'autant que plusieurs maisons y furent faites des ruines de la vieille Stins, comme aussi de l'ancienne muraille de Stins Harnsaes, laquelle avoit esté posee non loing de la, & par contention fut ruinée. A raison de quoy quelques une voulurent nommer la ville Harns, mais elle retint le nom de Harlinghen. Cette Ville commença à prosperer, à cause qu'elle avoit un beau Canal par Dixborn, jusques au Flie, et jusques a Texel Et ce Canal joignant Flielandt, s'appelle encore Monicken Sloot, c'est a dire, Fosse des Moines, a cause que les Lais de l'Abbaye de Lunkercke l'avoient fouy. *Origine de la ville de Harlingen.* *Prosperité de Harlinghen.*

L'an 1579 fut fait a Harlinghen le nouveau hable avec ses Escluses, & fut la Ville pourneuë des bouleverds, qui n'y avoyent pas esté au parauant.

Sur le mesme costé du Ponent est Worcum à une lieuë de Bolswaerdt.

Comme encore Hindelopen, voisine de Worcum à demy lieuë est assise sur cette coste Occidentale.

Hindelopen commeça à estre faite Ville l'an 1245, ayant obtenu privileges, & franchises de ville : les premieres maisons furent commencées à bastir l'an 910: elle fut ainsi appellée à cause des bestes sauvages, qui s'y rejectoient du bois de Creyl, qui se nomment Hinden (qui sont Chevreux.) *Origine de Hindelopē.*

Staveren gist sur la Mer du costé du Midy, en l'entrée du Goulphe de Zuyderzee, en celle poincte, qui regarde le pays de Hollande, & à demye lieuë de Hindelopen : Cette place fut jadis ville fort puissante, riche, populeuse, & de grande jurisdiction, & plus que pas une autre de Frise: & ou il semble que se tindrent le temps passé les peuples nommez par Pline *Sturij*: mais les desbords, inondations, & tempestes de la Mer, l'ont souvent endommagée, & amondry son heur & felicité; & neantmoins est elle encor assez bonne ville, & une des liguées avec les Allemans: comme aussi toutes les autres places maritimes sont passables en bonté, & y ayant presqu'en toutes des Chasteau, & Forteresses pour leur deffence. *Pline livr. 4. chap. 15* *Villes maritimes de Frise ont des Forts.*

Mm Staveren

Quand basty Staveren, & d'ou vient son nom.

Staveren est tenuë pour la plus ancienne ville de Frise, laquelle on estime avoir esté bastie l'an du monde 3970, qui seroit le premier an apres la natiuite de nostre Seigneur Iesu Christ. L'origine du nom de la Ville est attribuë à Stauo, qui auroit esté pour lors un Idole des habitans de ce lieu, lesquels edifierent cette Ville seulement, la fortifierent & tindrent pour leur retraicte, au temps de besoing, plusieurs annees, & avec le temps l'agrandirent, et finalement fut habitée de plusieurs mariniers. Au moyen dequoy la ville s'acquit un bon renom, & fut nombree entre less anciennes villes Hansiatiques. Les habitans de laquelle appareilloient beaucoup de navires à la Mer, & furent des premiers qui visiterent les pays Septentrionaux par la Sonte. A raison de quoy cette Ville a obtenu des Roys de Dannemarck telle prerogatiue, qu'au sortir destroit de la Sonte, pour naviguer en Oostlande, ou pour en retourner, ses navires ont droict de premiere issuë, par dessus toutes les autres villes de la societé Hansiatique.

Isle de Schellinck riche en bestail.

Chiens de Mer peschez en l'Isle de Schellinck.

Comme on va pescher les Chiens de Mer.

Plaisante façon de chasser les Chiens de Mer.

Or laissant les autres Isles, je suis d'advis de parler un peu de l'Isle de Schellinck (cy dessus mentionnée) laquelle est posée au Septentrion à 54 deg. de latitude droitement au milieu audessus de Frise & Hollande: en laquelle y a quelques villages fourniz de belles campagnes pleines de pasturages, & du bestail en abondance; auquel lieu se faict grande pescherie de plusieurs sortes de poisson; & sur tout de Chiens de mer, qui sont tres-bons, principalement estans mis en paste: & qui est le mieux, ils sont parfaits pour en faire de l'huile. Or est il chose de passetemps & riedicule, mais cependant digne qu'on sache, le moyen duquel ces Insulaires usent pour les prendre: car ils se vestent & desguisent si estrangement, que vous les prendriez pour bestes; & ainsi equippez, s'en vont vers la mer à certaines heures qu'ils sçavent que ces animaux viennent à passer leur temps & jouyr de l'air libre sur le rivage de la Mer: ainsi vestuz ils s'avanceut dansans & sautans (voyez de quoy est ce que l'homme ne soit inventeur!) comme qui jouë les Mattacins: & à ce spectacle ces Chiens poissons accourent y prenans un singulier plaisir & passetemps: & ces danses s'esloignants petit à petit en gambadant, attirent ces poissons bien avant en terre; & cependant il y a d'autres pescheurs qui, durant ce jeu, tendent des rets & filez ez lieux plus propres au derriere de ces chiens: ainsi quand tout est dressé, ces desguisez se descouvrans, les chiens effroyez, se mettent en fuytte vers la Mer: mais ils tombent bestialement au piege qu'on leur a basty pour les prendre: De sorte que par ce moyen ces Insulaires en prennent grande quantité à leur grand prouffit, & avantage: lesquels laissants apres leur chasse, nous mettrons icy la description de Groeninghen, de son pays & limites, comme estant voisine de Frise.


GROENINGHEN



DESCRIPTION DE GROENINGHEN.

Groeningẽ Chef de pays.



E Pays de Groeninghen est un Estat, region & quartier à part; bien que soit si uny à la Frise, que plusieurs le tiennent & disent estre compris en celle Province: neantmoins il a sa Iurisdiction separée, ainsi que l'a Vtrecht, duquel nous parlerans cy apres. La ville capitale & qui commande sur tout le pays, auquel aussi elle donne nom, est Groeninghen; & elle ayant son appellation (selon qu'aucuns le tiennent, & comme avons dit cy dessus) de GRUN Gentil-homme Troien, lequel Munster dit avoir esté François de nation: ce qui peut estre & l'un & l'autre; comme ainsi soit que les François se disent avoir origine des reliques de Troie. Cette ville est posée à 28 degr. 24. min. ne longitude, & à 53 degr. & 16 min. de latitude: à six lieuës de Leewarden; par laquelle passent plusieurs eaux vives, & encor des mortes & dormantes, par le moyen d'un grand nombre de Canaux, partie faits de la mesme nature, & partie par artifice. La Cité est grande & belle & bien accommodée de beaux bastiments & edifices. L'Eglise principale d'icelle est dediée à Saint Martin, sujette au Diocesain de Munster en Westphalie: & en ce temple voit on encore des Orgues faicts de la main de Rodolphe Agricola; duquel parlerons bien tost cy dessous. Cette ville est bien peuplée & abondante en richesses, avec grande jurisdiction & Seigneurie, & dedans & dehors: Au Levant & Ponent elle est entourée d'un pays gras & fertil, & bon nombre de villages; & vers le Septentrion elle a confederation & amitité avec tout le pays qui s'estend jusqu'à la Mer, qui est peuplé de plusieurs bourgades riches en bestail & bons pasturages, & laquelle region on appelle Ommelandes: qui contient en soy & Prelats & Nobles & Confederez; tous lesquels ensemble font le second membre des Estats de Groeninghen. Laquelle faut entendre qu'avec ses Magistrats est le Chef du premier Estat de

Assiette de Groeningẽ

Region d'Ommelandes unie à la ville de Groeningẽ

de la region. En laquelle on vit fort civilement & en grande police; tout ainsi qu'en une Cité & Republique libre, & franche, à cause des grands privileges & franchises que les Citoyens d'icelle ont obtenu de leurs Princes: de sorte qu'elle mesme juge & civilement & criminellement suivant ses loix & coustumes, sans qu'il y ayt appel des sentences de ses Magistrats: le Roy n'y tenant qu'un sien Lieutenant au civil: mais en matiere criminelle elle en fait à son plaisir, donnant graces & remissions, ainsi qu'on use ez Seigneuries souveraines: & avec tout cela cette ville ne paye à son Prince pour tout devoir, tribut, & recognoissance que douze mille florins Carolus, qui viennent à mille escuz par an, & cela à deux termes & payements. *Franchises de Groeninghen.*

Groeningen ville fort anciennne, qu'aucuns estiment estre celle que Ptolomée appelle Phileum, Pline Phylleum, à l'advis d'aucuns, comme recite nostre Autheur, a eu ce nom de Grun Gentil-homme Troyen. Les Historiens Frisons disent, que ce Grun fut fils de Gailo arriere nepveu de Friso, premier Prince de Frise, & qu'il fut pere de Friso le june, qui mena les Colonies en Westfrise. Lequel Grun ayant eu ce petit, & neantmoins beau cartior, pour son partage, y fit bastir la ville de Gruninghen de son nom, qui depuis par contraction de lettres est dite Groeninghen: quoy qu'il en soit, tous Autheurs consentent en cela, que ç'a esté un Grun qui l'a edifiée, et nommée. *Origine de la ville de Groeningen*

De cette ville fut natif le tres-renommé personnage Rodolphe Agricola, auquel entre autres autheurs, Erasme de Rotterdam, en ses Adages, donne de grandes loüanges; disant que jamais il ny eut homme deça les moets plus accomply en sçavoir que cettuycy: & qu'il ny a science, ny discipline honneste en laquelle il ne peut faire teste à quelque ce fut des maistres en icelle: entant que parmy les Grecx, il estoit tres-parfaict Grec, esgalant les plus accompliz en la langue Latine: en Poësie estant un second Virgile: en la prose un autre Politian: tres-eloquent Orateur, grand & subtil Philosophe, bon Musicien & qui a escrit plusieurs belles œuvres avec plusieurs autres graces & rares perfections, que le mesme Erasme luy attribue assez justement. Mais d'autant qu'on pourroit avoir Erasme pour suspect (à cause du voisinage entre luy & Agricola) qu'il n'excede les limites, transporté d'affection, en loüant cest homme: nous en verrons le tesmoignage tres-suffisant qu'en rend ce grand Venitien Hermolas Barbare, fontaine de vertu en un tres-beau & docte Epitaphe qu'il composa sur la mort avant saison d'iceluy, qui fut en l'an 40 de son aage en la cité de Heydelbergh l'an de grace 1485, & ou passant M. Viglius Zuichem, cy dessus mentionné comme affectionné a son Compatriot feit mettre une belle pierre sur son sepulchre: & en icelle ciser & engraver iceluy Epitaphe de Barbare, qui est tel que s'ensuit. *D'ou natif Rodolphe Agricola.* *Louanges que Erasme donne a Rodolphe Agricola.* *Ou et quand et en quel aage mourut Agricoa.*

Invida clauserunt hoc marmore fata Rodolphum
Agricolam, Phrysij spemque decusque soli.
Scilicet hoc vivo meruit Germania laudis,
Quicquid habet Latium, Gracia quicquid habet. *Epitaphe de Agricola*

Wesel grãd Philosophe et ses louanges. De cette ville encor, & de mesme temps qu'Agricola (il y a des graces de Dieu accordées à certains lieux & à certains hommes) fut natif Wesel surnommé Basile, Philosophe tres-excellent de telle doctrine, vertu & sçavoir en toute faculté (ainsi que ses œuvres le tesmoignent, qui sont imprimées) que pour surnom on l'appelloit la clarté du monde: de sorte qu'ayant en fantasie de dire que ces hommes fussent les deux astres & estoilles de Groeninghen, illustrans la haute & basse Allemaigne: ayant esgard & a l'Epitaphe susdict, & à ce tiltre, pour ne leur porter prejudice j'ayme plustost me taire & laisser la carte blanche pour autre, qui mieux que moy sçaura louer & le nom & le pays de ces deux si excellents personnages: le dernier desquels, à sçavoir Wesel mourut l'an 1489. Je diray encor le nom d'un autre grand personnage, Citoyen aussi de Groeninghen nommé Renier Predinius, qui avec grand honneur & louange a escrit divers livers; & duquel & de ses œuvres, & des autres autheurs cy dessus nommez, est faite honnorable mention en la grande Bibliotheque de Gesner, si souvent par nous alleguée. Lesquels livres sont dignes d'estre veuz & fueilletez & bien goustez & savourez. Entre les hommes vertueux de cette ville, qui vivent à present, est Jean Wifferinge Borguemaistre du lieu, & fort docte & personnage bien honnorable. *Renier Predinius. Lys Gesner en sa Bibliotheque.*

Dam prise d'assaut & desmantelée. A deux lieuës de Groeninghen y a une petite ville nommée Dam, qui fut jadis bonne, mais a esté desmantelée depuis l'an 1536, estant prise d'assaut par les Imperialistes, lors que les Gueldrois en estoiẽt Seigneurs: & fut accordé qu'il ne seroit plus loisible de la ceindre de murs ny fortifier: de sorte qu'ores elle est en un estat fort miserable.

Delffil Fort mis a bas et remis sus. Sur le rivage de la Mer à une lieuë pres, & en egale distance de trois lieuës des villes de Groeninghen & Emdẽ, voit on estre assis un bon village nommé Delffil; auquel y a un Fort qui a esté par plusieurs fois, fait & deffait; d'autant que par les conventions de l'accord passé entre l'Empereur & les Citoyens de Groeninghen & pays voisin fut expressement arresté; que soudain ce Fort seroit abatu, & que ny là, ny ailleurs, non n'en pourroit bastir sans le consentement commun des deux parties: & ainsi fut il mis par terre. Mais le temps & l'occasion par plusieurs fois (comme dict est) qu'on l'a remis sus, & puis ruiné, & encore à present il est en estre.

Groeningen fut jadis propre aux Evesques d'Vtrecht. Groeningen se rend aux Ducs de Gueldres. De cette Seigneurie de Groeninghen le Prince prend un tiltre separé entre les autres de ses Pays: & auquel estat laissant à part ce qu'on dict de plus ancien, pour estre plien de confusion, & ou les autheurs discordent l'un de l'autre; nous dirons, qu'il a esté un fort long temps sous la main & Seigneurie des Evesques d'Vtrecht: Lesquels estants plus paresseux que puissans pour le deffendre de ses adversaires, donnerent occasion aux habitans de s'adresser à d'autres Princes qui fussent leurs Gardiens & Protecteurs Ainsi donc premierement en l'an 1515, puis trois ans apres, & depuis l'an 1521, ils se soumirent du tout au Duc de Gueldres; allegants entre autres choses, pour leur justification; que l'Evesque leur Seigneur; tans s'en faut, que selon son devoir & obligation il les deffendist, que plustost, pour les affoiblir & accabler, il se liguoit avec leurs ennemis & adversaires. Depuis, ne trouvans au Duc Gueldrois la faveur & assistance qu'ils en attendoient, ils accorderent en fin l'an 1536. avec l'Empereur Charles cinquiesme: & se soumirent à luy, & à ses hoirs à perpetuité: mais avec telles conditions, & tant de privileges, franchises

& li-

& libertez tant pour eux que pour leurs voisins,& honnorez de ceux de leur jurisdiction & ligue.

Côme Groeningen venuë a la maison d'Austriche.

Et d'autant(comme j'ay dit cy dessus)que le Roy outre la Frise Occidentale,il a quelques Seigneuries,& droit de jurisdicton en la Frise Orientale;il est temps de lemonstrer: ce que je feray brievement;disant que le Roy Catholique est Seigneur de la ville deLinghen,qui est outre la riviere d'Ems,environ un quart de lieuë,& esloignée par l'espace esgal de quatre tres-grandes lieuës des villes Meppen & Rhenen,toutes deux assises sur la meime riviere:& est Linghen petite ville, mais ou il y a une grande forteresse & icelle de consequence; & le terroir des entours est fertil,& le revenu d'iceluy assez raisonnable.

Linghen outre le fleuve Ems appartient au Roy d'Espaigne.

Lingen est un lieu de frontiere, & la derniere du Pays-Bas, un Comté,fort bien pourveuë,tant de forts Boule verds,et Ramparts,que d'autre munition. Car oultre que le Chasteau a quatre bastillons,la ville est aussi entourée de doubles rampatts et fossez,quatre Bouleverds et trois Ravelins.

Autres villes en Frise Orientale.

D'avantage ce mesmeRoy a en ce pays la jurisdiction,& souveraineSeigneurie sur plusieurs fiefs outre les fleuves Ems & Visurge,tels que sont les Estats de Ieveren;Essens;Vittemons,& autres,Il a aussi quelque preminence sur le Comté d'Emden,qui est une bonne petite ville assise sur la Mer,& avec un des plus beaux ports de l'Europe;ayant sous sa jurisdiction & estenduë du pays & de bons villages.En outre, en consideration qu'il est Seigneur de ces Pays bas:ce Roy est Vice-regent & Vicaire du Sainct Empire à perpetuité par tout le pays de Frise, jusqu'à celle region qui est nommée Ditmarie sur les confins & bornes de Dannemarck : ce qui fut acquis par l'Empereur Maximilian,tant pour soy,que pour ses successeure,& l'achepta de son pere l'EmpereurFrederic;ainsi que Nicolas Nicolai ja sus allegué en est autheur.

Tac. liv. 13. des Annal. dit que ces deux hommes estoient Chefs des Frisons.

Acte genereux des deux Frisõs au Senat de Rome.

La Frise est fort pleine & peuplée,& les habitans de ce pays sont dez toute ancienneté,gents belliqueux;severes & hauts à la main. Surquoy il se lit en Cornille Tacite;qu'au temps de l'Empereur Neron, comme deux Ambassadeurs de Frise fussent envoyez à Rome,à sçavoirVerrit &Malorige;on les feit entrer auSenat:& ainsi qu'ils entroient, ils veirent certains vestuz en façon d'estrangers, & pource s'enquirent de ceux qui les introduisoient quels gens c'estoient:& comme on leur respondit que c'estoient des Ambassadeurs des nations, qui en vaillance & loyauté vers les Romains surpassoient tous autres : ils furent soudain s asseoir, disants tout haut; que sous le ciel n'y avoit nation qui en force & fidelité peust surmonter les Frisons.Ce que sachant Neron,& prenant plaisir en cette magnanimité,donna le tiltre & prerogative deCitoyenRomain à l'un & à l'autre de ceuxAmbassadeurs, Et bien que jadis ils ayent esté si grands guerriers;si est-ce qu'a persent,ils sont fort adonnez à la marchandise & au navigage;& pour cest effect ont grand nombre de navires & vaisseaux de toute sorte ; s'employans aussi à la pescherie,dequoy ils tirent un prouffit infiny d'ordinaire. Il n'y a rien que ce peuple Frison deteste tant que l'a-

Frisons ores Marchands.

dultere

Frisons hayent l'adultere. Pape Pie en la description d'Europe cha. 3. Frisons amis a liberte. Germanique dompta les Frisons: Ta. Annal. livr.

dultere: & d'autant qu'il luy sembloit que les Prestres & Religieux ne pouvoient se passer de se joindre aux femmes; affin qu'ils ne se joüassent à leurs femmes, ils leur octroyerent de se marier: & dura cette loy & la pratique d'icelle (ainsi que dict le mesme Pontife) jusqu au temps de Pie second du nom; qui fut en personne en ce pays: neantmoins à present ces gens en cecy se gouvernent comme nous autres. Ils ayement grandement la liberté, & ne font estat aucun de la vie pour la maintenir & deffendre: de sorte que lors qu'ils ont esté assujettiz par quelque nouveau Seigneur, ou que les leurs propres les ont mal traittez, en quelque temps que c'ayt estè, ils se sont eslevez & emancipez de cette grieve servitude, se faisans voye à la raison par la force des armes. Le premier qui les dompta & sousmit à l'Empire Romain, fut Druse Germanique; qui ayant surmonté ses adversaires, mourut en ces quartiers: & lors les Frisons secouerent ce joug de summission: & avant que derechef on les peut reduire en obeissance, il s'escoula un fort long temps: & cousta aux Romains un thresor infiny, & du sang de leur corps, en faisant cette poursuite. Et decheant la gloire de cest Empire Latin, les Frisons furent sous la Seigneurie des François: mais ils se remirent assez tost en leur ancienne liberté & franchise: & lors ils se feirent & creerent un Prince de leur nation, qu'une fois ils nommoyent Duc; & une autrefois ils le reveroient sous le tiltre de Majesté Royale.

Frisons sujets aux François. Qui convertit les Frisons a la Chrestienté. Rabod Frison vaincu par Charles Martel. Rabod faint d'estre Chrestien. Qui empescha que Rabod ne fut Chrestien. Mort miserable de Rabod Prince Frison. Frises reçoivent la Foy

Depuis ils receurent la Foy Chrestienne par la predication de S. Clement; nommé au paravant Saint Wilebrod; ce qui advint du temps de Charles Martel; & cecy par un cas survenu, qui augmenta bien fort la Region de ce peuple: & voicy d'ou l'occasion en fut prise. Iceluy Charles Martel ayant vaincu, avec grande difficulté, frais, & perte d'hommes, les Frisons & Rabod leur Prince: en lieu de punir ce Seigneur de Frise; il luy pardonna courtoisement sa faute: tant pour autant que la sœur de Rabod estoit mariè avec le frere de Martel, que par ce que Rabod faisoit demonstration de se repentir de ses pechez, & qu'il promit de bon cœur de recevoir & la foy & de saint Baptesme des Chrestiens. Or comme ce Prince fut sur le point d'estre baptisé par les mains & ministere de l'Evesque Wilfrang; advint que luy tenant desia un pied dedans les Fonts baptismales, prest à estre endoyé, il demanda au Prelat, où est ce qu'il avoit plus grand nombre de ses Predecesseurs, ou en Enfer ou en Paradis: l'Evesq; sans y penser, respondit que c'estoit en Enfer qu'il y en avoit le plus: à cause qu'ils n'avoient onc creu en Iesus Christ, ny receu le Saint Baptesme. Cela ouy par Rabod, il retira soudain le pied du lieu du Baptistere, & en se mocquant il dit, j'ayme mieux aller où il y a le plus de mes parents, & amys; & non pas ailleurs, où il y en a si petit nombre: & ainsi refusa il d'estre baptisé: mais il ne porta gueres loing cette impieté & mocquerie, sans en avoir le chastiment qu'il meritoit: d'autant que trois jours apres allant à la chasse, il cheut si despitemēt de dessus son cheval, que peu de temps apres il trespassa de ce choc, avec spasme & tourment merveilleux. Ce qui fut cause que le peuple artribuant cecy à miracle & justice de Dieu, pour le mespris qu'il avoit n'agueres fait des choses saintes, il se presentoit franchement & en grande devotion au Saint Baptesme. Mais ce propos ne prenant guere grand pied,

ny

ny fondement en eux, ils changerent aussi legerement d'advis, que soudain ils avoient receu cette salutaire impression: si bien qu il s'escoula un long aage & temps avant qu'ils observassent le vray service de Dieu, & que entierement ils obeissent aux François: ains s'esmouvoient à toute heure, & taschoient de secouer le joug de cette deuë obeissance; jusqu'à tant qu'ils furent du tout domptez par l'Empereur Charlemaigne: lors ayants esté plusieurs fois mis en route, vaincuz & deffaits, en fin baisserent la teste; & mis sous le joug accepterent la Religion Chrestienne: & servirent les Roys de France avec telle valeur, vertu & loyauté en toutas leurs guerres, que Charles (vrayement grand) en recognoissance de ce leur devoir, leur donna tant de privileges & franchises; qu'ils vivoient tout ainsi presque s'ils n'eussent recogneu Seigneur ny Prince quelconque Et d'autant que j'ay trouve le Privilege que leur octroy a iceluy Empereur Charles le grand, le voyant assez brief & fort honnorable à cette nation: je n'ay voulu faillir d'en mettre icy une Copie de mot à mot tirée de l'original qui est à Arnem; ainsi que la verrez cy dessous.

Inconstance des Frisons en la Religion.

Frisons dõptez du tout par Charles le grand.

Depuis comme par succession de temps Charles le Chauve Empereur & Roy de France eut donné le pays de Hollande, l'erigeant en Comté, à Theodoric issu du sang Royal (ainsi que plus amplement nous verrons cy apres) il luy assigna encor partie de cette Province, affin d'aggrandir son estat d'avantage. De sorte que depuis ce temps en ça les Frisons ont presque tousiours obey aux Hollandois, par iceux domptez; quoy que souvent ils se revoltassent, & que l'an 1255 ils occissent en bataille Guillaume Roy des Romains & Comte de Hollande leur Seigneur. En fin cette Province escheut avec le Comte de Hollande à la maison de Bourgongne du temps du Duc Philippe surnommé le Bon l'an 1435. Et bien qu'Albert & George Ducs de Saxe la tinssent pour quelque temps en fief sous le Roy Philippe d'Espaigne; Duc de Bourgoigne; si est ce que George fasché des continuelles revoltes de ce peuple Frison, quitta cette Seigneurie, & la remit entre les mains de l'Empereur Charles cinquiesme, qui en estoit Seigneur ligitime. Cecy n'empescha point que les Frisons, portez & secouruz des Gueldrois ne se revoltassent: mais en fin & l'an de nostre salut 1523 ils furent du tout appaisez par la vertu & bonne diligence de Iean Wassenar Chevalier de l'Ordre de la Toison & Capitaine au nom de l'Empereur. Bien est vray que peu de mois avant la mort de Charles Duc de Gueldres, comme les Gueldrois eussent nommé Guillaume de Cleves pour leur Duc & Seigneur, les Frisons encor avec eux commençoient à remuer mesnage: Mais l'Empereur y envoyant George Schinck Chevalier de l'Ordre, & valeureux Capitaine avec une armée, il reduit derechef ce pays en son obeissance; en laquelle ils ont jusqu'à present vescu assez paisiblement. Et de nostre aage ont esté sous la Seigneurie du Roy Philippe gouvernez par feu Messire Iean de Lignes Comte d'Arembergue, qui estoit aussi Gouverneur d Over-Issel, & Chevalier de la Toison.

Hollande erigé en Cõté par Charles le Chauve.

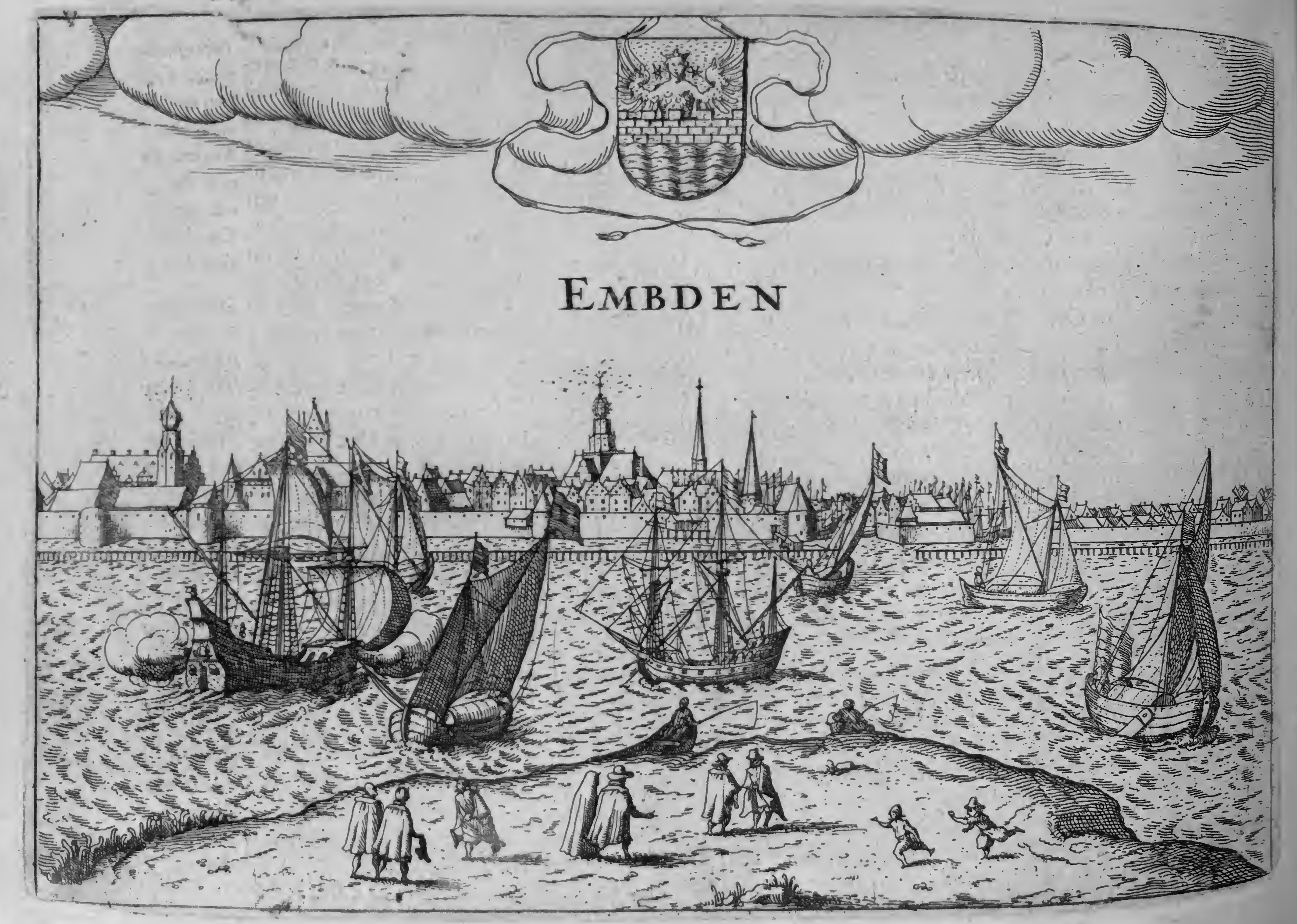
Frisons dõptez par les Hollandois

En quel temps vint Frise aux Ducs de Bourgoigne

Ducs de Saxe rendent Frise à l'Em

Comte d'Aremberghe Gouverneur de Frise.

C'est une louange celebre des Frisons, que les habitans de la Frise sont tousiours demeurez en leurs possessions, quasi l'espace de 2000 ans. Et encore qu'ils ayent este assailliz de diverses nations, & aucunefois vaincuz, sont toutesfois tousiours retournez par les faits viriles à leur liberté naturelle, et ont tousiours taché de la deffendre, sans cercher puissance ou gouvernement pardessus autres nations, se comportans tousiours modestement & avec raison soubs l'authorité de leurs Magistrats.


EMBDEN



DESCRIPTION DE EMDEN.

OR d'autant que l'Autheur a fait mention de la Frise Orientale, il ne sera pas hors de propos que nous en disions aussi quelque chose. *Description de la Frison Orientale.*

Il est sans doubte, qu'en ce pays ne demouroient anciennement les Frisons, mais les Chauces. Desquels (outre ce qu'en dit Strabon, Dion, Suetone, Patercule, Elius Spartian (Ptolemée fait aussi mention, lequel les divise en Grands & Petits. Ce pays a esté jadis reparti en plusieurs Iurisdictions; une chacune desquelles fut administrée par Princes particuliers, jusques au temps de l'Empereur Frederic troisiesme; lequel l'anoblit du tiltre de Comté, & la commit à un Vdalrich, l'an de nostre Seigneur 1465.

Le terroir de ce cartier est si riche de choses necessaires, qu'il semble n'avoir à faire d'aucun secours de ses voisins: voire qu'il abonde en tant de choses, qu'il peut d'une large & liberale main communiquer tous les ans a ses voisins, & autres plus reculez ses chevaux, ses beufs, bestail, chair de proc, laine, beurre, formage, orge, avoine, bled, febves, poids, & le sel mesme. Cette Comté ne porte que deux villes fermées, Emden & Aurich. Emden est la premiere, & lieu de celebre trafic, posée sur la riviere d'Ems, qui luy accommode tellement son Havre, & le fond en est si bas, qu'il y peut recevoir les plus grands navires, y entrants toutes voiles hautes, chargez de diverses denrées & marchandises. Entre ses principaux ornemens, est la maison du Comte, le Temple magnifique, & le lieu ou Court de la Iustice. L'autre ville s'appelle Aurich, plaisante retraite, & agreable sejour des Gentils hommes, à cause des forest & buissons, qui l'avoisinent presque de tous costez, esquels ils s'exercent volontiers à chasser, à toutes sortes de bestes, tant à poil que de plume. Soubs le ressort de cette ville est compris, comme tesmoigne Kempius, un lieu nommé Zijl, cloz de murailles, planté d'arbrisseaux, fort propre pour les Connils & les Biches: auquel lieu comme en un jardin ou Garenne, ils nourrissent un grand nombre de ces animaux, lesquels personne

n'ose

n'ose prendre, pour les peines y constituées : mais sont reservez pour le plaisir & chasse des Comtes & Seigneurs, selon que le temps leur permet. Au territoire de ladite ville Aurich, est une colline un peu hausée, dite vulgairement Obstalf boom, sur laquelle est le lieu & Court de Iustice de tout le pays. Ou ils souloient jadis assembler deux fois l'an ouvertement, hors des sept Zeelandes, & estoient là decidez tous les differents de ce pays, par les plus experts & sages ez coustumes & droits. A d'avantage plusieurs Chasteaus & metairies; & tant de bourgades, qu'elles se touchent presque l'une l'autre. La plus part desquelles peuvent debatre contre quelques villes de Germanie, pour la beauté des edifices, estenduë des places publiques, & nombre d'habitans.

Le peuple s'addonne fort à toutes sortes d'arts & mestiers, ou labourent la terre, ou font la marchandise. Ils parlent la langue Germanique: mais ez affaires secretes ont un propre & naturel parler, que les forains n'entendent. Leur vestement est honneste, mesme des rustiques; de sorte qu'on les jugeroit à leur habit Citoyens & Bourgeois de villes. Les femmes se plaisent à une forme d'habit, fort different des autres. Elle troussent & entortillent toute leur cheveleure en une touffe de cheveux, retorts les uns entre les autres, laquelle enrichie de plusieurs menuz cercles & petits neuds, que d'or, que d'argent, elles laissent pendre & flotter en derriere. L'Esté elle couvrent leur chef d'un rezeu tissu de soye, rouge ou vermeille, enrichi d'argent. L'Hyver s'afeulent d'une bonnette de drap verd, avec laquelle tout leur chef est tellement covert, qu'on ne leur en peut descouvrir que les yeux. Forme d'habit qu'ils appellent *Hatte*. La roubbe longue ou habit exterieur, qui est plié par nombre de petites caneleures depuis la teste jusques aux pieds, est tellement renforcé & enroidi par diverses plaques, & menuës lames d'or & d'argent semées de toutes parts, que mesme desvestu & mis bas, il se peut tenir tout droit sans se coucher. Il est par fois de drap rouge, & par fois de verde couleur. Il y a aussi en ce pays de Oost-Frise deux autres Comtez Esen & Ieveren, subjets à celuy d'Embden.]

PRIVI-

PRIVILEGIUM ANNI VIII ET II. QVOD IMPERATOR CAROLVS MAGNVS DEDIT FRISIIS. EVIVS AVTOGRAPHUM

scriptum in membranis, & sigillatum est Arnemij in Geldria, quo translatum fuit par Carolum Ducem Geldriæ cum illi pareret Frisia.

CAROLUS *divina favente clementia Romanorum Imperator, Francorum Rex, semper Augustus. Omnibus tam præsentibus quam futurus salutem et pacem in Domino. Ne ea quæ aguntur in tempore, simul cum tempore labantur, solet iudicij testimonium scripturæ memoria perennari: ea propter quæ à nobis facta sunt (ad oblivionis confusionem evitandam) universorum notitiæ cupimus præsentium fide declarari. Quod cum Lugderus Dux Saxoniæ Ducatum suum iure feudali teneret ab Imperio, nec hoc recognoscere curaret, tributumque ex suo Ducatu à Cæsare Augusto statutum (quod & à præcessoribus suis singulis annis præcessoribus nostris solutum fuerat) nobis exhibere contemneret, modisque omnibus se sacrosancto Imperio Romano, & nobis per suam superbiam opponeret, & se in præiudicium & gravamen Imperij pro Rege gereret, sequæ Regem Saxoniæ vocare præciperet: Nos tandem, hujusmodi suam superbiam, & iniuriam dicto Imperio, et nobis sæpius illatam, diutius dissimulare aut sustinere nolentes invocato Frisionum Orientalium & Occidentalium auxilio, quos viros strenuos, agiles & miræ audaciæ, multorum affirmantium testimonio intelleximus, quibus etiam idem Dux multa inferebat gravamina, eo quod eosdem suæ volebat subijcere potestati, tum cum viriliter ij sese defendendo eidem efficaciter resisterent, maximè gavisi sunt quod eorum auxilium invocare dignabamur, nobisque per nuntios suos spoponderunt, certos et securos reddiderunt, quod parati esse velint, & debeant in nostrum venire subsidium, & auxilium, & quod ad obtinendum Imprij honorem, et nostrum, vitam suam vellent, et essent parati exponere. Sicque dicti Frisiones sine mora et dispendio se ad ineundum prælium contra Lugderum Ducem, et exercitus suos præparaverunt, et termino statuto, ad invadendum ipsum, & terram suam cum maxima multitudine Frisionum, et Ducatum Saxoniæ in manu forti intrantes, viriliter et crudeliter cum p ædicto Duce, et exercitibus suis dimicantes, ipsum Ducem, et exercitus suos iam dictos evicerunt, ipsum Lugderum Ducem un à cum dignioribus satrapis sui ducatus Saxoniæ captivarunt, quos funibus connexos nobis tradiderunt. Qui de huiusmodi victeria laudabili, (nobis et sacro Imperio obtenta) maximè exultantes, ad propria cum gaudio remearunt. Item cum advenæ Romani, mandatis nostris obedire contemnerent, et quædam iura in Imperij præiudicium et gravamen noctrum sibi usurparent, et nos*

auxilium fidelium Imperij ad resistendum eorum iniurijs invocassemus, id quam primum dicti Frisones intellexissent (non vocati à nobis, de suo libero arbitrio, et voluntate spontanea, cum multitudine copiosa in subsidium nostrum venerunt, & ab exercitu nostro se separantes, in Romanos (qui per suam superbiam ultra pontem Milinens. nostro exercitui occurrerunt) potenti virtute irruentes (quam plurimis ex utraque parte interfectis) eosdem evicerunt, & per nobiles Romanos, quos tunc post tempus conflictus ceperant, nobis Romam subiugarunt.

Nos itaque considerata horum fidelitate, dexteritate & audacia, attendentes etiam fidele obsequium eorum quod Imperio & nobis, in diversis eorum argumentis, quam creberrimè exhibuerunt, de consueta Regiæ Maiestatis benignitate, ipsis Frisonibus & imperio fidelibus, gratiam volentes facere specialem, de consilio fidelium nostrorum, accedente etiam ad id Principum imperij consensu, tributum à Cæsare Augusto statutum (videlicet viginti libras auri, quas nobis et præcessoribus nostris singulu annis pendere, & exhibere consueverunt) remisimus. Ita quòd neque nos, neque successores nostri, id ab ipsis vel eorum hæredibus de cætero requiremus, vel aliquas exactiones in ipsos faciemus. Præterea austoritate Regia indulsimus eisdem, ut cum omni sua prole nata vel nascitura in perpetuum liberi permaneant, & à servitute proprietaria penitus sint absoluti. Statuimus etiam, ne quis eis dominetur, nisi sit ex eorum voluntate, et consensu, & ne iudcibus & iure videantur carere, statuimus, ut ex suis eligant Consules, quotquot viderint sibi expedire qui in causis secularibus, de quibus ipsis quæstio mota fuerit, iudices existaut. Statuimus etiam ut eosdem Consules singulis annis secundum consuetudinem Romanam eligant, personas idoneas & discretas, sub quarum regimine, dominio et gubernatione, Frisia sit constituta, et subiecta, in omnibus & per omnia, tanquam suo vero Domino, (iuxta terminum sibi ab ipsis) teneantur obedire: quæ Personæ potstas Frisiæ ab omnibus debet appellari. Insuper statuimus, ut si qui ex ipsis sustentationem habuerint, vel militare voluerint, data potestas eis gladium circumcingant, et dato eisdem sicut consuetudinis est manu colapho, sic milites faciat, eisdemque firmiter iniungendo præcipiat, ut deinceps more militum sacri imperij, aut regni Franciæ armati incedant, eò quòd consideramus, si prædicti Frisones (secundum staturam corporis & formam eis à Deo et natura datam) sic militaverint, cunctos in orbe terraram milites, sua fortitudine, ingenio & audacia, dummodo, ut prædictum est, sint armati, facilé præcellent et prævalebunt. Qui Frisiones signum suæ militiæ à dicta potestate recipere debent, in quo corona Imperialis in signum suæ libertatis à nobis concessæ debeat esse depicta. Item statuimus ut Frisiones volentes militare, et in substantia habentes, sint usque ad summitatem aurium circumtonsi, auro in eorum paludamentis undecumque splendentes, ut per hoc suam valeant ostendere libertatem, ipsis (ut præmittitur) à nobis esse collatam. Et si quis hanc eorum libertatem aliquo ausu temerario infringere voluerit, vel violare præsumpserit, secundum sententiam quam annuentibus Imperij Principibus tulimus, tam ipsi quam eorum coadiutores sint proscripti, et à consortio fidelium exclusi; præcipimúsque auctoritate nostra Regia, eosdem tamquam proscriptos & adversarios Imperij ab omnibus evitari debere; & si quisquam eisdem ad præliandum contra dictos Frisiones astiterit, vel adiutorium præstiterit, eandem pœnam et offensam Imperij, et nostram se noverit incursurum. Auctoritate etiam præmissa statuimus, quòd si eisdem aliquo casu contingenti in ipsorum vita vel bonis aliquod damnum a dictis Frisionibus vel ab aliquo fuerit illatum, nec

succes-

successores nostri, neque alij iudices seculares ad alicuius instantiam, quin potius tamquam proscripti Imperij sint, severius puniendi, quam favoribus quibusvis, vel a nobis vel ab Imperio prosequendi. Hanc autem sententiam nostram in favorem Frisionum sic a nobis dictam esse et collatam auctoritate statuimus in perpetuum firmam, ratam, stabilémque haberi et observari: et nos etiam tenore præsentium protestamur, a sanctissimo Domino patre nostro Papa Leone impetrasse et obtinuisse; quod si prædicti Frisiones de hujusmodi gravaminibus ipsis a præfatis malefactoribus illatis querimoniam fecerint, tam ipse dominus Papa jam dictus, quam sui successores ostenso ipsis suæ libertatis privilegio præsenti, eosdem excommunicabunt, et denunciari facient excommunicatos ubique terrarum, specialiter autem qui seculares habuerunt dignitates, quos sub interdicto ponent: quæ sententia interdicti aut excommunicationis, nullatenus relaxari poterit, nisi per speciale summi Pontificis mandatum.

Et ut hoc laudabile factum nostrum, robur obtineat æternæ firmitatis, nec a nobis nec a nostris successoribus, seu a quocumque alio aliquatenus infringi posset, vel etiam in dubium revocari valeat; et etiam ut dicti Frisiones nobis fideles, et dilecti, jam memorati, tali in perpetuum gaudere possint privilegio, præsentem paginam exinde conscribi, et Bullæ aureæ munimine in testimonium omnium horum roborari fecimus. Hujus igitur facti laudabiles testes sunt, Wencelus Rex Bohemiæ, Wernandus Dux Bavariæ, Lipoldus Dux Moranensis, Henricus Dux Austriæ, Otto Dux Sueviæ, Conrardus Margravius, Meissenensis, Harboldus Lantgravius Turingiæ, aliique Principes et viri honesti complures. Actum et datum Romæ in Lateranensi Palatio, anno Dominicæ incarnationis octigentesimo secundo, indictione sexta; regni nostri secundo, sedente Leone III°. Papa, et imperante Carolo Magno.

Hæc de literis Serenissimi Regis Caroli ad verbum transscripsimus, ut fideli testimonio pernoscamus libertatem quam victoriesus Rex, (post impositum Danis iugum servitutis) Frisiis dedit, ut liber esset populus a iugo tributorum et omni exactione.

Ayans donc descrit le pays de Frise, il est desormais temps, (poursuivans l'ordre par nous proposé) de passer en Hollande.

LA DE-

LA DESCRIPTION DE HOLLANDE.

Tacite livr, des mœurs des Germains.

QVOY que le pays de Hollande soit petit, si est il plein de choses rares, & memorables: ayant en soy plusieurs bonnes villes, & riches bourgs & beaux villages; ou les hommes & les femmes sont de belle taille & grande stature. Il y a foison de bestail, de grandes richesses & pouvoir: ce que laissans, viendrons à la description du pays particulier. Hollande est assise en celle Isle qui fut jadis surnommée des Bataves, & prit nom de Baton fils du Roy des Cattes, peuples (selon Tacite) venuz de Germanie. Or la region de Batavie comprend tout le pays contenu en l'embrassemẽt des deux cornes & bouches du Rhin, & de l'Ocean: si bien que outre la Hollande, y sont enclos & le pays d'Vtrecht & une partie du Duché de Gueldres, asçavoirs d'iceluy la partie Septentrionale. Aussi du temps de l'Empereur de Rome Caligule, ce pays Batave estoit un pay à part; ainsi que tesmoigne Suetone, disant, que Bellin fils d'Admimocin Roy des Bataves s'en fuit à Rome à peu de compaignie. Ce nom est encore en force, y ayant une Seigneurie entre Culemburg, Buren, & Tiel, places descrittes en Gueldres, que ceux du pays corrompans le mot, appellent Betuve: & Pline donne nom à ce pays d'Isle des Bataves tres-noble & tres-fameuse.

Suetone en son Caligul. cap. 44.

Pline livr. 4. chap 15.

D'ou vint le nom de Hollande.

Il y à diverses opinions sur le doubte d'où c'est que Hollande a pris ce nom: y en ayant les aucuns & iceux les plus approuvez & mieux receuz, qui tiennent que premierement cette Province fut dicte Hourland, qui vaut autant à dire, que terre boscageuse ou pays de bois: tenans que cette region estoit toute en boscages: & que depuis adoucissant le mot on l'appelle Hollande. D'autres afferment (avec lesquels je me tiens) que ce nom est composé de ces deux voix Teutoniques, Hol, & Land, qui signifient terre creuse, & vuide: d'autant que si vous menez les

les chariots par ce pays là, ou y allez à cheval, vous voyez evidement en plusieurs endroit, que la terre tremble sous voz pieds, comme si elle alloit voguant sur Mer. Et que cela soit ainsi, on en veit l'espreuve, par un accident advenu merveilleusement, pres de Haerlem, il peut avoir deux ans: d'autant qu'une vache paissant quelque demie lieuë bien avant au plat pays, tombant fortuitement en une fosse & fondriere, fut trouvée morte au bout de trois jours, en un lac & goulphe d'eau vers l'Orient, qui n'est gueres loing de là: & de là on comprit & jugea que la vache estant englourie par la terre, & jectée en l'eau, & par l'eau transportée estoit sortie audit goulphe. Que s'il semble estrange ou plustost impossible, qu'un si grand pays & large estenduë de terre soient fondez sur l'eau & portez par icelle, on voit manifestement que toute une partie de terre (posé que ce soit pour la conjuction naturelle que l'eau & la terre ont ensemble) n'a autre fondement que l'eau, & est par elle gouvernée: & ainsi en advient à toute la region nommée Waterland, qui signifie Pays d'eau: où est la ville appellee Monickedam, & quelques villages assis & posez à l'opposite d'Amsterdam. Au pays d'Artois pres de Sainct Omer y a un grand lac (ainsi que disons ailleurs) sur lequel y a diverses pieces de terre, comme si c'estoient des prairies, qui se tiennent & flottent sur l'eau: & sont si grandes, qu'il y va grand nombre de bestail y paistre: & ce pendant le lac n'a de l'eau assez pour soustenir une si pesante masse de terre, en compa raison de la Mer, qui est un corps presque infiny: si bien que ces choses, quoy que semblent estre contre nature, si ne le sont elles poiet: comme ainsi soit que l'experience en faisant des Puits & fossez, nous fait veoir, que la terre est assise & fondée sur l'eau: & quoy d'avantage: que par la providence divine la terre & l'eau ont l'air pour leur assiette & fondement. Mais voyons ce que dict Pline se conformant à cette nostre opinion, qui concerne ces terres, qui sont & voguent sur les eaux comme Isles mouvantes chargées de forests & prairies: ce qui nous donnera un grand plaisir; lors qu'il parle en cette sorte: Il y à certaines Isles qui flotent tousiours, ainsi qu'au terroir Cecube, qui est le mesme de Riere, de Modene & de Staton: Au Lac Vadimon & aux eaux Cutiles, y à une forest sombre & obscure, laquelle n'est jamais veuë de nuit & de jour s'arrest en un lieu. En Lydie, sont aussi les Isles Calamines, lesquelles sont poussées non seulement par les vents, ains on les tourne quelque part que lon veut, à tout des perches & gros pieux: & lesquelles sauverent plusieurs citoyens Romains durant la guerre Mithridatique. Au Nymphée y a aussi des Isles dictes Danseresses, d'autant qu'elles s'esmeuvent au chant & son des accords du Musique. Au grand Lac des Tarquins en Italie, y a deux Isles environnans les bois, & representans tantost un triangle, ores un rond; ainsi que les vents les poussent, mais elles ne forment onc la figure quadrangulaire. Voyes la les paroles de Pline.

Hollande pays creux et mouvant.

La terre est fondée sur l'eau.

Isles mouvantes pres Saint Omer

Plin. Hist. natu. livr. 20 cha. 95

Vadimon a present Lac de Baßanel.

La Hollande est lavée des costez de Septentrion, & d'Occident, de la Mer Oceane: au Midy elle à la Meuse & le Brabant: & à l'Orient le Goulphe de Zuyderzee, & une partie du pays de Gueldres: de sorte que cette contrée est vrayement la Presqu'Isle des Bataves: & non l'Isle, ainsi que plusieurs la dient & croyent estre telle. Elle est baignée & lavée par divers lieux, sous noms divers, & avec nombre de bras & canaux des deux grande fleuves le

Limites du pays d'Hollande.

Commodité des Hollandois. *Hollande pays mareſcageux.* *Qui cauſe que l'Air eſt bon en Hollande.* *Hollande jadis boſcageuſe.* *Enquel temps fut ſubmergé le pays de Hollande*

Rhin & la Meuſe. Ce neantmoins les habitans du pays, non contens de cette commodité naturelle, ont comme parfait la nature avec l'art, & l'induſtrie; ayans fait de toutes parts tant de foſſez & canaux à la main, qu'on ne peut pas ſeulement aller par eau de ville en ville, ains encor de village d'importance à autre, auſſi commodement ou plus que par terre. Le pays eſt plein de palus & mareſcages, & de divers bras de Mer, leſquels avec les bouches du Rhin font pluſieurs & diverſes petites Iſles, chaſcune ayant ſon nom en particulier; bien que (comme j'ay dit) tout eſt comprins par le nom general de Hollande. Et bien qu'il y ait tant d'eaux & d'humeurs; ſi eſt ce que l'air de ce pays eſt bening, bon & non nuiſible, cecy advenant à cauſe des bons vents, & de la ſaleure de la Mer, & pour le grand nombre des habitans qui la purgent, ainſi qu'il advient à la grande cité de Veniſe. Le terroir y eſt ſi bas, que preſque toutes les rivieres, & les grands canaux où le flux de la Mer entre, & y conduit matiere, ſont armez de diques & levées; à fin que l'eau ne ſurmonte la terre: ſi bien qu'en pluſieurs endroits, non ſans grande merveille, on voit l'eau aſſez plus haute beaucoup que n'eſt la terre. Et eſt ce pays tant aquatique, qu'en la plus-part d'iceluy vous n'y voyez que peu d'arbres, & moins de grains & fruits par la campaigne. Et ce neantmoins on lit que jadis tant eſtoit plein de Foreſts & Boſcages; comme du temps des Empereurs Diocletian & Maximian: & non ſeulement le trouve lon par eſcrit, ains de jour à autres on voit par les terres que la Mer delaiſſe, & que le temps paſſé elle auoit occupées, d'un & d'autre coſté force beaux & grands arbres ſous terre, leſquels on eſtime avoir eſté cachez ainſi & enterrez par la violence des tempeſtes de l'Ocean, lors que long tẽps apres que Iule Ceſar eut conquis ces regions, il noya & ruina partie de ces terres. Car je trouve que cela advint trois ans avant que Charles le Chauve (ainſi que verrons tantoſt) erigeaſt ceſt Eſtat en Comté; advenant cecy à cauſe des grands vents & furieuſes tempeſtes qui s'eſmeurent l'an huict cens ſoixante: & fut ce deluge ſi violent, & emmena tant de terre; que depuis il ſemble que le terroir ſoit demeuré ſi bas, & tant ſurpaſſé des eaux qui ſont ordinaires le plus du temps, que le pays à changé & de face & de naturel: ce qui eſt cauſe, qu'eſtant ſi bas & aquatique, il ne porte ny produit que peu de bled, & moins de ſeigle; & toutesfois, il y en à telle abondance, que Hollande en fournit d'autres Provinces; veu qu'on en y porte de pluſieurs endroits, & ſur tout de Dannemarck & d'Oſterland.

D'ou eſt porté le vin en Hollande. D'ou tirẽt du bois ceux de Hollande.

Le vin ne croiſt point en ces quartier; & il y en a plus & en boit on preſque plus qu'ez pays où il eſt en abondance, pour le nombre grand de beuveurs qui ſont en Hollande; où lon conduit ledict vin de pluſieurs lieux & endroits, nommément du Rhin. En Hollande, on ne ſeme point de lin, & ce pendant on y fait des toiles les plus fines qu'en autre region de la terre: & en recouvrent les Hollandois, de Flandres & du pays du Liege, & d'Oſterland; mais cettuy n'eſt ſi fin que celuy de la Province Flamande. Les Hollandois n'ont point de laines: neantmoins font ils des draps infiniz, & principalement pour friſer. Ils ont les laines d'Angleterre, d'Eſcoſſe & d'Eſpaigne, & quelque peu de Brabant. Et quoy qu'il n'y ait point de bois (comme dit eſt) en Hollande, ſi eſt ce

qu'on

qu'on y fait plus de navires & de diques & levées armées de bois & autres matieres, que (peut estre) on ne fait au reste de l'Europe: & luy est fourni le bois du pays d'Osterlan, & d'ailleurs. Le plus grand prouffit de ceux de ce pays consiste en leurs praities, pour la nourriture du bestail, & de ces mottes & Torfs à brusler: & est ce pays tres-fertil en chevaux, boeufs & vaches.

Hollande abonde en bons pasturages et en bestail.

LesChevaux y sont grands & bien fournis: & quoy qu'ils ayent un peu la teste pesante, si ne restent ils pourtant d'estre bons, & beaux, & propres sur tout pour la guerre : & vont tousiours en se meliorant ; veu que puis peu de temps en ça les Hollandois ont recouvert des Genets & autres bons Chevaux d'Espaigne & d'ailleurs ; & en ont eu de la race : Il est vray que les Poulains estant grandelets, ils les envoyent la plus part nourrir en Frise, d'autant que l'experience leur fait cognoistre, que ces pastures sont plus propres à les rendre forts & gaillards, que ne sont celles de Hollande. Ce neantmoins les Chevaux Frisons n'approchent de la beauté de ceux qui naissent en Hollande: ce qui est bien à considerer qu'en un tel voisinage de pays on voye si grande diversité, que l'une region soit plus propre pour engendrer ces animaux que pour les nourrir ; & l'autre aye l'avantage plus pour la nourriture que pour la generation. Les Boeufs y sont tres-beaux & tres-grands ; comme aussi sont les vaches: lesquelles de leur lait, rendent si grande quantité de beurre & de formage, qu'à peine le croira celuy qui n'aura esté sur le lieu pour en voir une partie par experience. C'est un cas & certain & veritable, que la valeur du beurre & du formage qui est recueilli en Hollande, estant mise en comparaison & concurrence avec les espiceries, qu'on porte en ce pays, de Portugal avant, viendroit à l'esgaler; & toutesfois (ainsi que l'avons faict voir en la description de la ville d'Anvers) ces espiceries montent par an un milion d'or & d'avantage: & de cecy on ne s'esbahira point, si on regarde qu'un seul village Hollandois, nommé Assendelft, qui est à une lieuë de Beverwijck, & à deux de Haerlem, a quatre mille vaches, qui font en l'an l'Esté recompensant l'Hyver, tous les jours pour le moins huict mille lots de laict, à la mesure cy dessus alleguee. Et je n'ose escrire la quantité du lait qu'on dit que rendent quatre autres villages voisins d'Assendelft, nommez Oostsane, Westsane, Cromenie, & Cromenierdijck: tant y a que quelques hommes honnorables, entre lesquels estoient Iean Benninck Conseiller de Hollande, feirent, n'a pas long temps, gageure sur cecy; & trouva que ces cinq villages, y comprins Assendelft, rendoient par an plus de lait qu'on ne porte d'ordinaire tous les ans du vin du Rhin à Dordrecht, quoy que là soit posee l'estape du vin pour celle Province, & qu'on en y ameine une quantité merveilleuse. Ces beures & formages sont distribuez par tous les pays de deça, qui en font un grand degast ; puis on les conduit en Allemaigne, en Angleterre ; comme aussi on en envoye grande quantité en Espaigne. On faict encor de grands deniers de Torfs, & mottes de terres à faire feu, qu'on tire de ce pays en abondance : ce qu'on peut aisément sçavoir & calculer de la gabelle & imposts qu'on paye à Goude, lors qu'on les tire du pays ; laquelle traicte & gabelle s'afferme trois mille Ducats par an, quoy qu'on paye peu d'une bonne mesure : si bien que par là il en passe plus d'un million de mesures,

Chevaux de Hollande quels.

Observation sur les qualitez des Pays.

Grande quantité de beures qui se font en Hollande.

Villages d'Assendelft riche en laictages. Estrange quantité de lait en Hollande.

Gabelle des Torfs en Hollande.

Quel l'art principal des Hollandois. sans comter celle qui passe par autres lieux,& où lon doit payer le peage,& sans mettre en concurrence celle qu'on gaste & brusle en Hollande. Mais le principal traffic & prouffit de ce pays consiste en la tres-grande & continuelle pescherie qu'on y faict,& au navigage,qui sont les arts propres & particuliers des Hollandois : aussi pour cest effect le seul pays de Hollande tient plus de 800 bonnes & grosses nefs, qui portent de deux cents jusques à sept cents tonneaux de charge:& y a outre ce,plus de six cents autres que nefs & nasselles,qu'ils appellent Busses,pour pescher,& lesquelles portent de cent jusques à deux cents tonneaux,& d'avantage.

Circuit & largeur de Hollande. La Region qui s'appelle proprement Hollande, ne sçauroit avoir plus de soixante lieuës ou environ de circuit: & sa largeur n'est pas si grande qu'un homme en la puisse par quelque costé qu'il voudra prendre son chemin traverser toute en six heures,& ce neantmoins il y a vingt & neuf villes closes:

[*Quelques unes des villes portant les noms des dams,par lesquels les eaux sont separées l'une de l'autre; comme aussi quelques villages:les autres portent le nom de diques:quelques unes se terminent en wijck, comma Noortwijck, Beverwijck, Catwijck;quelques aussi en drecht.*]

Villes de Hollande. A sçavoir,Dordrecht,Haerlem,Delft,Leyden,Amsterdam,& Goude:qui sont les six capitales de la Province, Puis vous y avez celles qui s'en suyven : Enchusen,Horn,Alcmaer, Purmerenden,Edam,Monichedam,Weesp, Naerden, Woerden,Oudewater,Schoonhoven, Iselstein, Vianen, Leerdam, Asperen, Hueckelem,Gorichom, Workum,Huesden,Rotterdam,Schiedam : & plus bas sont S Gertrudenberghe & Sevenberghen. Outre ces *Villes non closes en Hollande.* villes closes,y a plusieurs autres petites villes,telles que sont Medemblick,Beverwijck,Muiden, Nieuport,Vlaerdinghen,& Gravisande: lesquelles furent jadis toutes ceintes de murs : mais,soit par discorde & dissensions civiles,ou par autres accidens & desastres,elles sont ou du tout, ou la plus-grande partie desmantelées:si est ce neantmoins qu'elles jouissent tout ainsi de leurs privileges & degrez,comme si encor elles estoient murées.En Hollande vous voyez outre ce plus de 400 villages, entre lesquels y en a plusieurs qui, hors-mis la closture des murs *Grand nombre de villages en Hollande.* qu'ils n'ont point,ont & forme & qualité de villes assez passables,jouïssans de mesmes privileges, & principalement le Bourg de la Haye; ainsi que dirons en son lieu. Outre le terroir & finages sus alleguez,Hollande tient sous sa Seigneurie plusieurs Isles qui l'avoisinent; desquelles les plus remarquables, (commençans vers le Nord & Septentrion) sont Vlielant,Texele,& Wieringhen:cette derniere portant le nom de certaine herbe qu'ils ap- *Isles qui sont en Hollande.* pellent Wir, avec laquelle y en ayant grande abondance,ils font & maintiennent leurs diques & levées Vers l'Orient au sein & goulphe de Zuyderzee,sont Vrck,& Ens,avec quelques villages: vers Midy,entre le Merue & la Fosse,ou Canal de la Meuse,sont les Islettes qui sont dictes Voorn,Goerede,& celle de Somersdick,qui aussi est

nom-

nommée le Voorn: Corendick, & Pierſchille. Les Eſtats de ce Comté de Hollant ſont composéz du Corps de la Nobleſſe, & des ſix Villes Capitales.

De quels gens composez les Eſtats de Hollande.

La preemince aux reſolutions, de conſequence, eſt donnée premierement aux Nobles, ſuyvent apres les villes, la premiere desquelles eſt Durdrecht, la ſeconde Haerlem, lors Delſt, Leyden, Amſterdam, & Goude la derniere.

Et ainſi faut que venions à la deſcription en particulier de chaſcune choſe : & avant toute eutre, nous deſpeſcherons ce qui touche les ſix Villes principales.




DORDRECHT



DESCRIPTION DE DORDRECHT.

LA ville de Dordrecht est fort ancienne & assise sans faillir au Meruve: mais pour autant que ce fleuve est composé du Rhin, de la Meuse & de la Linge, qui passent par ce canal : il y en à qui veulent dire que cette place est bastie sur quatre rivieres: & ainsi le monstrerent ils, representans son image, lors que le Roy Philippe feit son entrée joueuse en icelle l'an 1549, adjoustans les vers qui suivent: *Assiette de Dordrecht*

Me Mosa, et Walis, cum Linga Mervaque cingunt,
Æternam Batavæ virginis ecce fidem.

Vous suffise que Dordrecht à esté faite Isle entre ces eaux; & cecy non si tost, & depuis seulement l'an 1421, lors que le Vahal, la Meuse & la Mer ensemble occuperent tout ce goulphe, qui lors estoit terre ferme, conjointe avec le pays de Brabant; & couvrirent & noyerent septante deux bons villages : auquel deluge & debord perirent miserablement plus de cent mille personnes avec tous leurs biens & substance. De ce pays perdu, on à depuis peu à peu, & par succession de temps, recouvert quelque eschantillon, & tous les ans avec discretion, & suivant la coustume de ces pays, on en retire quelque piece ; ainsi que (Dieu aidant) nous dirons en la description de Zelande. Pour ces occasions & circonstances, on prent à Dordrecht, au Meruve, outre plusieurs autres sortes de bons poissons, grande quantité de beaux Esturgeons, ainsi qu'on fait au Zuyderzee, & mesmement à l'entour de Campen. Dordrecht, est à quatre lieuës de Goude; & à sept de Vtrecht : elle est belle & grande ville, riche & puissante, & tres-bien & fort magnifiquement bastie : & l'Eglise principale dudict lieu estant belle & tres-magnifique, est dediée à la vierge Marie mere de nostre Sauveur. De cette ville est natif Guillaume Lindan, Evesque de Ruermonde, duquel avons fait mention cy dessus. *Grande ruine en Hollande l'an 1421. Dordrecht abonde en poisson. Quelle est la ville de Dordrecht.*

C'est

Estape des vins du Rhin a Dordrecht.

C'est en cette ville qu'est posée l'estape du vin du Rhin;& du grain qui vint en ces quartiers des pays de Geldres Cleves & Iulliers & autres regions de terre ferme : de sorte que pour beaucoup de raisons, cette ville est grande riche & bien peuplée.

D'ou vient le mot Durdrecht

Durdrecht est la plus ancienne ville de Hollande, ayant aussi la preeminence entre les six grandes villes, en la representation des Estats des pays; appellée Durdrecht, selon la meilleure conjecture, à raison, d'un marché, ou foire celebre, qui y souloit estre; car Drecht aux vieux Hollandois, est autant à dire qu'aux Latins Forum, *aux Francois Fotre ou marché. Tout ainsi donques que les Latins ont appelle plusieurs villes de ce nom, comme* Forum Cornelij, Claudij, *& autres: ainsi aussi cette ville porte le mesme nom, pource qu'elle a esté le marché ou foire d'un certain Duretus celebre en ce lieu. De la mesme source sont issuz les noms des autres lieux portans semblable nom, comme Haesdrecht, Moerendrecht, Papendrecht, Barendrecht, Swindrecht, & Slydrecht, villages maintenant voisins de Durdrecht, ou certes non loing de là. Laquelle ville en quelques lettres patentes d'Henry quatriesme est nommée Thuredrecht. Elle fut habitée jadis des Wiltes, nation des Slaves hors de Slavonie: desquels la Ville d'Vtrecht estoit appellée Wiltenbourg. Cette ville par succession de temps est devenuë fort marchande, pour ce qu'elle est commodement situee tant pour la mer que pour la terre: en cartier fort fertil, ville bien bastie & ornee. L'inauguration des Comtes se souloit faire jadis en icelle, par lesquels elle fut ornee de plusieurs privileges, par dessus le droit d'Estape des vins, au grand prouffit de la bourgeoisie, et des mariniers. Ladite ville est par certains privileges un Asyle des*

Privileges de Durdrecht.

Anciens, c'est à dire lieu de franchise, pour ceux qui outragez de leurs crediteurs, ne peuvent obtenir aucun redressement de leurs debtes, craignans la prison. Ceux cy prennent leur refuge a Durdrecht: ou ils se peuvent tenir, appllans la leurs creanciers, pour accorder avec eux Si non que les debtes soient faites dans ladite ville: car lors ce privilege leur est denié. Elle a ten outre par ordonnance des Seigneurs du pays, le droict de la monnoye, par dessus toutes les autres villes de Hollande (combien toutesfois que quelques autres villes au desplaisir d'icelle, contre les vieux octroys en oseroient bien usurper:) pourveu a ce fait d'un maistre de la monnoye jure, qui sur essay conveneble, est tenu de livrer sa monnoye selon le coing ordinaire, sur peine d'amende a cecy ordonnee. A quoy luy sont ordonnees des maisons commodes et habitation, comme il y en a encore beaucoup d'autres de structure ancienne, basties fort commodement avec des caves voultees fort profondes et fresches, propres pour les marchans, descendants d'Allemaigne, avec les vins du Rhin, lesquels ils y vendent frez, & de bon goust par Ames, Tonneaux, grandes et petites mesures, a l'usage d'un chascun; ou les transportent de la, au bon plaisir du marchant (le droit de l'Estape esant paye) ailleurs. Ce qui est cause de la grande prosperite de cette ville. Outre cecy il s'y fait traffic avec des Licences sur Brabant. Les frequentes brasseries de la bierre luy augmentent grandement ses richesses, laquelle se transporte es autres cartiers, ou l'usage de la brasserie n'est si commun, par faute de au douce, laquelle on peut avoir aysement a Durdrecht, s'y apportant par navires. Quelques uns des Bourgeois s'occupent a recouvrer par diques les terres inondees, lesquelles furent noyees à l'entour de Durdrecht l'an 1421, la veille de Sainte Elizabeth, comme monstrent les vers de A. le Ieune.

DVrdre Chto

DVrdreChto InCVbVIt VIs atroX InCIta VentIs,
Vrbs qVa dIfsIL VIt protIn Vs ha Vsta MarI.

C... inondation perçant la dique entre les villes de Geertruydenberghe et Durdrecht, noya un beau pays de bled et de grasses pastures, auquel y avoit septante & deux villages à clochers, et maints beaux Chasteaux de Seigneurs, Chevaliers, et maisons de Gentils-hommes, qui tout en une nuit furent submergez et periz, avec plusieurs milles d'ames, hommes, femmes, et enfans de tout aage et qualité. La dique se rompit aussi à Pettem, et feit grand dommage. A raison dequoy ez environs de Durdrecht n'apparoissoit rien que mer, la ville seule estant sauvée des eaux, ne voyant et oyant rien alentour de soy, sinon toutes ces grandes calamitez: les habitans souffrant aussi par cecy dommages et pertes inestimables, lesquels Dieu leur a recompense en autres choses.

Grande inondation du pays de Zuyt Hollande par laquelle 72 villages furet noyez en une nuit

Mais pour ce que souvent nous faisons mention en ce livre de ces Estapes; il faut, pour estre bien entendu de chascun, dire que signifie ce mot Estape, & à quoy il tend. Ce vocable donc est purement François, venant du Latin *Stabulum*: entant que l'Estape est une place & lieu public en une ville, deputé pour y conduire le vin, le grain, & autres biens & denrées de pays ou lieux estranges & forains, suivant que telle ville a privilege de son Prince de les y conduire. Ainsi que pour exemple: Arras en Arthois est le lieu de l'Estape des vins qu'on ameine de France par terre ez Pays bas: de sorte qu'il faut que les marchands y conduisent le vin, premier qu'ailleur; & là le tenans quelque temps pour ceux qui voudront en achepter au marché, ils peuvent puis apres se retirer, & mener le vin ou bon leur semblera. Middelbourg en Zelande, est l'Estape des vins de France, d'Espaigne, de Portugal, & autres Provinces, y conduit par Mer: si bien que & marchands & mariniers, faut que facent eschelle & descendent en celle ville, & y deschargent leur vin; & ayans payé les peages & daces, prennent telle route que bon leur semblera avec leur marchandise. Les privileges de l'Estape de Dordrecht sont de telle substance, que tous ceux qui conduisent & par le Rhin, & par la Meuse, des grains, des vins, du bois, & autres choses passants par là, sont obligez de descharger leurs basteaux ou barques, en ce port; & là payer tous devoirs deux, & descharger leurs denrées ez nefs de la ville, ou des citoyens d'icelle, ou s'en accorder avec eux & transiger à ceux qui tiennent la Doane, & la ferme du Peage. Et bien que les Privileges soyent à present divers l'un de l'autre, selon la nature des marchandises, & la condition dez villes ausquelles le Privilege est octroyé; si est ce que tous, dez leur premiere origine, portent le nom d'Estape. Lesquelles estans propres ores en l'une, tantost en l'autre ville, soit pour l'assiette ou pour autru occasion, elles causent aussi une fort grande commodité & benefice au pays en general, & en particulier; & si est un beau revenu & grand prouffit pour le Prince.

Estape est mot François.

Arras est l'Estape des vins de France par terre

Middelbourg estape des vins de France & Espaigne par Mer

Privileges de l'estape de Dordrecht.


HAERLEM



DESCRIPTION
DE HAERLEM.

CETTE ville de Haerlem, fut foudée par un homme de marque & illustre, nommé Lem : & pource en langue Teutonne ce lieu fut dit Heerlem, qui signifie autant que le Seigneur Lem; & ainsi fut formée cette appellation: elle est voisine d'Amsterdam de trois lieuës, & est tres-bonne ville ; & en laquelle entre autres choses, on fait tous les ans, jusques à douze mille pieces de drap: Il y a de beaux edifices: & dedans & dehors: elle est embellie de plusieurs prairies, & d'une forest belle & gracieuse ; ayant l'air particulierement tres-bon & plus salubre que pas une de ses voisines: & est ceinte & avoisinée de plusieurs beaux Villages, Chasteaux & Forteresses.] C'est la plus-grande de toutes les villes de Hollande, & la seconde entre les principales; bien bastie: ayant l'Eglise principale dediée à Saint Bavon. *Qui fut le fondaieur de Haerlem. Assiette et beauté de Haerlem.*

Quelques uns ent fait des conjectures de peu de fondement, touchant l'Etymologie du nom de cette ville, le derivans d'un certain Seigneur Willem fils de Thibault Roy de Wiltes, qui (comme C. Aurelius Goudanus semble vouloir d'escrire) fit faire un fort bastiment, au lieu de la grande forest, lequel auroit esté appelle Bacchus-nest : à raison que ce coing fut planté avec grande multitude des Faux et Vignobles, a l'honneur du Dieu Bacchus : de sorte que les habitans auroient este nommez Bacchiades, comme honorants le Dieu Bacchus : et a raison de cecy l'un des coins de la ville lequel s'appelle encore le vieil Haerlem, retient le nom de Bacche-nest, retenant encore pour anciennes enseignes des Bacchialistes trois pots a boire avec trois paelles. D'autres se moquent de cecy et n'y adjoustent aucune foy , ne croyans qu'en ce cartier ayent esté si grandes plantages de Vignobles, la ou la charleur du Soleil, a peine peut faire meurir les grappes; sinon que le Soleil jadis eut esté de plus grande vertu et de plus longue durée: ains afferment qu'il a obtenu le nom de Baecke-nes par les anciens, a cause d'une Baccke , c'est a dire Eschaugette, jadis posée sur le Nes, pour advertissement des mariniers. Mais quelques uns pour confirmation de ce que dessus, alleguent a leur advantage les racines des vignes espoisses d'une cuisse , lesquelles depuis quelques années ont este trouvees par *D'ou vient le nom de Haerlem.*

des fossoyeurs qui fouirent profondement. Quoy qu'il en soit, on n'en peut alleguer rien de certain. Tout joignant ce vieil a. Haerlem furent basties par certains Nobles, plusieurs forteresses de defense contre les efforts des ennemis, par le moyen dequoy peu a peu cette ville s'est accreuë, et a este ornée de telle sorte, qu'elle fut faite la demeure de plusieurs Nobles, du temps qu'au lieu, dict Aelbert berch, la Court y fut ordonnée, et que mesme le Comte Floris appellé le Gras y fit sa residence en personne, avec Petronelle sa femme, laquelle aussi bastit l'Abbaye de Rhinsburch; ou sa fille unique Hadewyc trespassa, et fut ensevelie en l'Eglise de Baeckenes, bastie a l'honneur de la vierge Marie, apres que les habitans du pays eurent receu la foy Chrestienne.

Ceste ville ayant este visitee de Dieu par diverses afflictions, sentit derechef sa grace & benediction, par la venuë des Flamens & Brabançons se ritirans de leur pays a cause des faix des guerres, lesquels cercherent de faire icy leur demeure: de sorte que le nombre des Citoyens se multiplia fort: tellement qu'en une fois on compta dans les murailles de la ville environ 25000. hommes, au dessous de l'aage de soixante ans, & au dessus de seize, maniants divers mestiers, especiallement toute sorte de chose tissue, tant de lin bleu que des Smallekens, & Noppes: a raison de quoy le traffic du long fil, amené par deça hors de la Silesie, fut pour un temps fort bon: ont aussi entreprins d'accoustrer des Sayes, & autres ouvrages. De sorte que la ville sembloit derechef venir a son ancienne fleur, jadis celebre par une importante drapperie, laquelle est perie par les guerres. Mais le mestier des Brasseurs, desquels il y avoit jadis 350 en nombre, se renforcit: l'achapt des maisons s'encherissoit, et plus encore le louage: par lequel moyen les revenuz de la ville s'aggrandissoient du tout: les maisons auparavant bruslées, furent rebasties. La ville repara derechef les murailles renversées: rebastirent aussi la porte de la Croix, repererent la grande et la petite porte du Bois: bastirent une nouvelle Cort des Arbalestriers sur le Convent de Saint Michel, la vieille, qui estoit pres de la muraille ou maintenant est la ruë des Meusniers, ayants esté demolie. En cette ville sont entretenuz quatre enseignes d'Arquebousieurs. Le Temple de Gangelof ayant esté bruslé, fut approprie pour un marche des Bœufs: un beau Poix y fut basty l'an 98. les murailles maçonnées par dedans; ne faisant moindre reparation hors de la ville. Ils ont de nouveau replanté en partie le Voorhout, ou Bois de plaisance. Car cette ville avoit jadis en ses environs plusieurs Bois de plaisance, comme celuy de Voorhout, le Bois de terre, la Forest de femmes, le mont Welighen, Heemsteder-bois, lequel l'an 1505 ayant esté vendu, fut despeuplé. Toutes les reliques d'iceux sont à present esvanoutes, a raison de quoy y a manqué pour un long temps le doux chant des oisillons, lequel jadis souloit allicher les Citoyens hors de la ville pour se pourmener parmy les verds boscages.

L'Art d'imprimer inventée a Haerlem

Or en cette ville fut inventée, comme ceux de la ville s'en vantent, et quelques Autheurs en font mention, l'Art de l'Imprimerie. Il y avoit en la ville de Haerlem un honorable Citoyen nommé Laurent Janson, dit le Coustre (qui estoit lors un honnorable et prouffitable office hereditaire à sa famille,) cettuy cy demouroit en un belle maison a l'opposite du Palais Royal, (dont la structure en fait encore foy pour le jourd'huy.) Un jour Laurent estant au Bois joignant la ville se pourmenant apres soupper (comme c'estoit lors la coustume des bons bourgeois menans vie oyseuse) print de l'escorce des faulx de laquelle il s'amusa a tailler quelques lettres, lesquelles renversees il prenoit plaisir de presser sur du papier, et voyant que cela marquoit a droit, il continua d'en tailler en cette façon tant qu'il en fit pour un vers entier, les quels voyant avoir ainsi prins marque, pour

en laisser quelque memoire à la posterité de ses enfans, comme chose nouvelle, il plongea lesdits characteres en de l'encre l'un devant l'autre apres, et ainsi les imprimoit sur le papier : puis pour le faire commodement lioit des mots tous entiers ensemble: ce que voyant ainsi succeder, & que l'encre commune estant par trop fluide maculoit le papier, aydé de son gendre Thomas Pietersen, lequel eut quatre fils, lesquels ont tous esté Bourgmaistres de la ville de Haerlem (pour monstrer qu'une si noble science n'a point esté inventée par des esprits serviles, & mechaniques) ils inventerent une autre sorte d'encre plus espoisse, & glueuse: puis continuerent si bien leur invention (comme l'ouvrage apprend l'ouvrier) qu'ils trouverent moyen de joindre de tels characteres l'un parmy l'autre jusques à une Page entiere, qu'ils imprimoient seulement d'un costé : & dont s'en voyent encore les impressions en ladite ville de Haerlem, qui ont esté curieusement gardées en la maison dudit Laurent, par les arriere-nepveux de Thomas Pietersen son gendre. Apres qu'ils eurent cogneu que cest art estoit seur en bois, ils en firent de plomb, puis d'estain, & finalement trouverent la scienc d'imprimer à deux costez, comme on fait encore : tenant leur Art secrete: et comme chose si nouvelle, & si noble plaisoit à tout le monde que chacun en vouloit avoir, et que ce qu'ils avoient commencé par plaisir croissoit en prouffit, il leur convint avoir des serviteurs pour les ayder, & servir, soubs serment de n'en rien apprendre ny reveler à personne. Mais le malheur leur advint, qu'entre ces serviteurs un Iean surnommé Faustus, larron, perjue, & desloyal, ayant apprins tout ce qu'il eut sceu apprendre en cest Art, espiant le temps la veille de Noel, que chacun estoit à l'Eglise, desrobba les instruments, et la science de son maistre, et s'enfuyt à Amsterdam, de la à Cologne, puis à Mayence, ou se sentant estre en seureté il mit finalement à en faire profession, & à tenir boutique ouverte. Messire Adrien le Ieune, dit en son livre de sa Batavie, avoir veu en langue vulgaire de ces premieres impressions d'un costé en la ville de Haerlem. Dit outre avoir ouy dire de son maistre d'Escole, nommé Nicolas Galle, homme de grande memoire, & d'une venerable vieillesse, que quand ledit Galle estoit encore jeune, il auroit entendu d'un certain Cornille Relieur de livres en la boutique dudit Laurent Janson Inventeur: comment cest Art avoit esté premierement trouvée, comme nous avons dit, depuis polie, & decorée, & prins son accroissement, ce qu'il disoit avec telle ardeur, que quand il faisoit mention du Larron, il plouroit, & se tourmentoit par telle façon qu'il souhaittoit de pouvoir estre bourreau pour le pendre, s'il estoit a recouvrer, se maugreant, et despitant d'avoir jamais demeuré en un mesme service, avec luy, & couché en une mesme chambre. Or avons nous bien voulu discourir cecy au large, pource que ceux de Mayence cerchent de s'attribuer l'honneur de l'Imprimerie, pour la premiere invention, et la desrobber a tort a ceux de Haerlem. En outre quant a la ville, elle est divisée en diverses ruës et fosses. Au travers d'icelle court une riviere, dite Sparen laquelle procede du Lac, & se descharge du Tye. Elle est au reste ornée de sept portes magnifiques, & deux portes d'eau, grande en sa rondeur du chemin d'une heure, fort plaisante pour se pourmener, le long des doulces valées, dans lesquelles decoulent les eaux fort claires, sortans des Dunes sablonneuses, dans lesquelles y a grand nombre des Conils, a la grande commodité des habitans.

Larron de la science de son maistre.

C'est en cette ville, selon que le tiennent & publient non seulement les habitans d'icelle & les autres Hollandois, ains encor quelques Autheurs & autres Memoires, que fut premierement inventé l'Art de l'Imprimerie, & la

la façon de fondre les lettres & caracteres pour imprimer en fueille ; ainsi qu'à present on en use par toute l'Europe.

Mais l'inventeur, venant à mourir avant que l'art fust en sa perfection, son serviteur (ainsi qu'on dict) s'en alla demourer à Magonce, ou mettant cette science necessaire en public & lumiere, fut recueilly joyeusement & la mettant en œuvre avec diligence, on luy donna telle & si entiere perfection, par la cognoissance, qu'en travaillant ils en acquirent, que depuis on a estimé, & le bruit en a couru par tout, que ce fut à Magonce que l'Imprimerie des livres fut inventée. Or je ne peux & ne veux juger temerairement de la verité de cette chose; me suffisant d'avoir touché ce mot pour ne faire point tort à cette ville, ny au pays de Hollande : mais oyons ce qu'en dit Polidore Virgile, en son traicté qu'il a fait des Inventeurs des choses. Donc Iean de Cutemberg Gentil-homme Alleman, & honoré du tiltre de Chevalier, (ainsi que l'avons entendu de ceux de son pays) fut le premier qui en la Cité de Magonce, trouva & inventa l'Art d'imprimer les livres; & avant tout autre exerça cette science : & lequel avec non moindre esprit & industri (ainsi qu'on dict) fut inventeur de l'encre laquelle on use à imprimer les livres. Seize ans apres qui fut de nostre salut 1458, un certain nommé Conrad, Allemand aussi de nation, apporta cest art le premier en Italie, & vint à Rome; & depuis Nicolas Ienson François l'illustra premierement & la parfeit, & feit reluire merveilleusement : de sorte qu'à present elle fleurist presque par tous les coings de la terre. Veritablement Polydore ne devoit point passer sous silence Alde Manuce Romain, homme bien versé & fort docte en l'une & l'autre langue; lequel au jugement de chascun, a reduit à perfection cest art avec une extreme diligence & grands travaux, sans se soucier des frais ny des melaises ; ains ayant esgard au seul honneur & au prouffit du public : de sorte que chascun desiroit d'avoir des livres sortans de cette Impression Aldine; tant elle estoit nette, bien faicte, & correctement dressée: si bien qu'on disoit que les caracteres desquels il usoit, estoient d'argent : Et de faict encor qu'à present cest art soit en sa perfection ; si est-ce qu il n'y a pas un qui le surpasse en la correction, ny en la beauté de caracteres Avant Alde qui considerera bien la chose, on trouvera que l art estant nouvellement inventé, il s'y trouvoit aussi des imperfections grossieres, gosses, lourdes, & mal correctes, & sans grace, ny beauté quelconque : mais luy ne pardonnant à chose aucune, la polit & orna, facilita, & reduit à bon ordre & regle accomplie par son bon esprit & gentil jugement : Et non seulement reforma il l'art, mais estant homme de rare doctrine, il corrigea les escrits des bons autheurs avec grande loüange & felicité. Quoy plus ? Luy mesme (si je ne me trompe) a este le premier qui dressa presse pour la langue Grecque: s'arrestant à cecy avec si grand soing & vigilance, que pour n'estre destourné, ny empesché d aucun, il avoit fait mettre devant l'huys de sa chambre, ce qui s'ensuit en grosses lettres: *Quisquis es, rogat te Aldus etiam at que etjam, ut si quid est quod a se velis, perpaucis agas: deinde actutum abeas; nisi, tanquam Hercules, defesso Atlante, veneris suppositurus humeros : semper enim erit, quod tu agas, et quotquot huc attulerint pedes.* Ce qui veut dire en nostre langue Françoise : Quiconque sois, Alde prie bien fort

Polydo. Virgile, Des inventeurs des choses livr. 2 chap 7. Jean de Cutemberg inventeur de l'Imprimerie.

Alde et ses louanges.

Inscription de la boutique et Imprimerie d'Alde.

fort, [illegible] tu as quelque affaire avec luy, que tu te depesches, & soudain t'ayes à te retirer: si ce n'est que comme Hercule en usa à l'endroit d'Atlas lasse, tu sois venu pour le soulager : car il y aura tousiours icy dequoy t'employer, & tous ceux qui s'adresseront vers ce lieu. Laissans ces propos, venons à Haerlem ; de laquelle fut natif Nicolas de Simon, Prelat tres docte & honnorable ; & Albert de Iean Carme de profession, homme lettré, & qui a escrit plusieurs œuvres diverses. En cette ville (ainsi que racompte Meyer, & que l'afferment les Annales de Hollande & le bruit commun) fut conduite l'an 1403 une femme marine toute nue & muette, prise en un Lac de Hollande, ou par la tempeste de la mer elle fut jectée. On la vestit & accoustuma à manger pain & lait & autres viandes; elle apprit à filer & à faire autres services de maison; faisoit honneur à la croix, & usoit & imitoit toutes les ceremonies Chrestiennes qu'elle voyoit faire à sa maistresse, quoy qu'elle demourast muette toute sa vie, qui fut assez longue. On afferme encor par deça, & le tient on pour tout asseuré, qu'il y a environ 40 ans qu'on prit en la Mer de Frise, un homme marin, fait & forme tout ainsi que nous sommes; lequel ils disent avoir barbe, cheveux & poil tout ainsi que nous; mais beaucoup plus espais & rude : lequel s'accoustuma à manger du pain & autres viandes ordinaires. Ils disent qu'au commencement il estoit fort sauvage, mais que depuis il s'apprivoisa assez; mais non du tout; & estoit muet : vesquit plusieurs années : en fin estant une fois eschappe, & guari de la peste, il mourut de cette mesme maladie. Nicolas Nicolai, que je tiens pour homme veritable, m'a dit qu'outre plusieurs rapports qu'il avoit de cecy, il tenoit encor par le recit de M. Gaspard Livenson Conseiller du Conseil de Hollande, & de M. Pierre Secretaire du mesme Conseil, que souvent ils avoient veu cest homme marin, & en racomptoient plusieurs particulaitez. On lit encor ez Annales de Hollande, & ainsi l'escrit lors à Rome Cornille d'Amsterdam à M. Gilbert Physicien & Medecin, comme l'an 1531 fut pris en la Mer de Norwege pres la ville d'Elepach, un autre homme marin, accoustré tout ainsi en sa forme que s'il eust esté Evesque, & qu'on en feit present au Roy de Poloigne ; mais que ne voulant onc manger, il mourut le trosiesme jour sans parler; seulement jectoit il de grands & profonds souspirs, & duquel j'ay le pourtrait & figure au naturel. Ces choses sont pour vray estranges & nouvelles: mais qui considerera bien ce que Pline & autres autheurs graves escrivent de ces hommes de Mer trouvez d'autrefois, on ne s'en esbahira aucunement : & moins si on regarde ce qu'ils escrivent des Tritons & autres monstres marins, & mesmes des Faunes, & Satyres terrestres, desquels Saint Hierosme fait mention, & les tient comme chose asseurée.

Meyer livr. 14 Annal. de Fländres Femme marine nourrie a Haerlē.

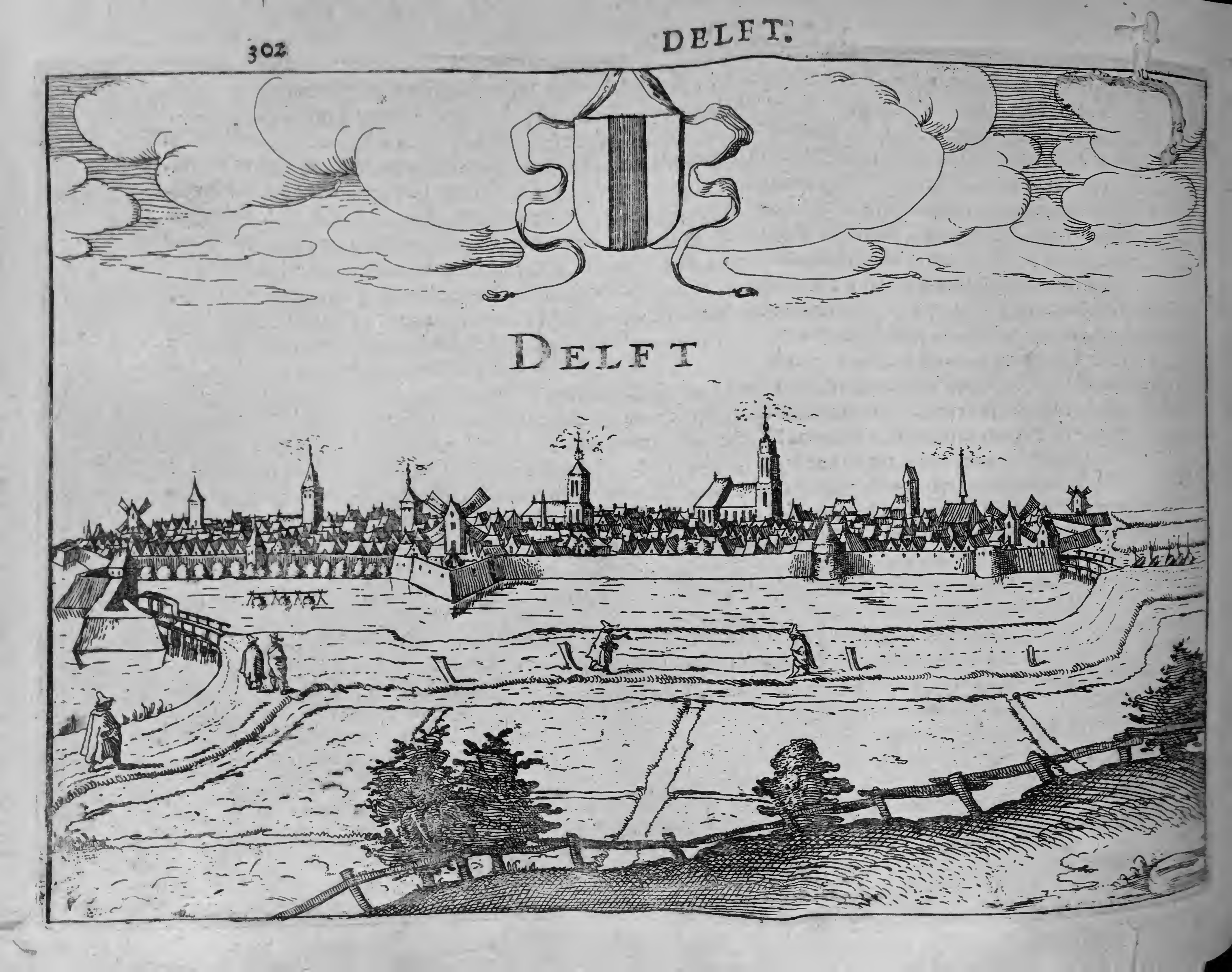
Homme marien en Frise.

Homme marin figure comme un Evesque pris en Norwege.

Pline livr. 9 chap 5. hist natur.

Saint Hierosme en la vie de Paul 1. Hermite.

DESCRIP-


DELFT



DESCRIPTION
DE DELFT.

L'OCCASION de l'assiette de la ville de Delft luy a donné ce nom, pour estre assise sur le canal des eaux procedantes de la Meuse; d'autant que ceux du pays appellent Delft en leur langue ce que nous disons un Canal ou Fossé. Cetté ville est à deux lieuës de Rotterdam; belle & grande ville de tous costez bien bastie, ayant ses ruës larges & plaisantes, & embelliers de Temples somptueux & magnifiques: le principal desquels est celuy qui est dedié à Sainct Hippolyte, qui fut un Italien, ainsi qu'ils disent: & cette Eglise est de la fondation de Geoffroy surnommé le Bossu Duc de Lorraine, lequel l'espace de quatre ans occupa le Comté de Hollande: mais venant à la bataille sur la Meuse avec Thierry V. du nom, legitime Seigneur de ce pays, il fut vaincu & chassé de cette Province. Cette ville devint en une estrange misere l'an 1536. car le feu s'y estant par cas fortuit espris, en brussla la plus grande partie; non sans un grand dommage des citoyens, lesquels l'ont depuis rebastie & toute renouvellée, & renduë plus belle qu'au paravant. En ce bruslement on veit & remarqua une chose singuliere, & telle que (peut estre) on n'a leu de semblable, en histoire soit ancienne, soit moderne. Il est vray que Pline & autres autheurs escrivent comme cas de grande consideration & notable, & pour vray il est aussi; asçavoir, que les petits des Cigoignes voyans leur pere & mere, si accablez de vieillesse, qu'ils ne peuvent plus se pourchasser de quoy vivre; ils suppleént à ce defaut & les nourrissent. Mais ce qui advint à Delft de ces oiseaux mesmes, est de plus grande consequence & digne d'estre remarqué. Cette ville est assise en lieu propre pour la pasture & nourriture de ces oiseaux, & pour ce voit on une infinité de leurs nids de toutes parts des maisons de cette place. Advint fortuitement que ce feu se print le troisiesme jour de May, que desia les Cigoigneaux sont grandelets: si que les Cigoignes voyans le feu approcher de leurs nids, on veit & observa que premierement elles feirent tout effort possible pour sauver leurs petits: mais ne pouvans, pource que desia ils

Ou assis Delft et d'ou vient son nom.

Geoffroy le Bossu Duc Lorrain chasse de Hollande

Grand feu a Delft.

Pline livr. 10 chap. 2 Naturel pitoyable des Cigoignes.

Histoire merveilleuse des Cigoignes.

ils estoient trop pesans, elles vindrent à aisles batantes & ouvertes les couvrir, & presque comme leur redonner la vie; ou plustost ne voulans leur survivre, mourir avec eux parmy les flammes. I'ay depuis trouvé que Gaspar Velden, en son livre plaisant des Cigoignes, discourt particulierement sur le cas advenu à Delft sur ce propos, qui est un tesmoing (quand il n'y en auroit point d'autre) assez croyable, digne & authentique. A Delft on fait grande quantité de bons draps, qui sont renommez, & d'autres qui ne sont de guere grand effect: comme encore on y brasse de la biere en abondance, & de laquelle on envoye pour grande somme de deniers en divers endroits, & sur tout en Zelande.

La ville de Delft fut jadis celebre par la draperie, dont luy est encor demeuré l'ancien proverbe, touchant les draps de laine, Tis al Delfs buyck, *c'est à dire, c'est le Choix de Delft: elle n'a aussi esté depuis moins renommée par la Brasserie, par les bieres menees tant en Flandres, qu'en toute la Zelande, Nort-Hollande, le pays de Over-Issel; & la Frise, chacun d'iceux cartiers ayant ses Marchants appropriez à ce fait. Par lequel moyen la ville de Delft est devenue riche et puissante par dessus ses voisines. Le mestier de Brasserie (le tiers de la ville quasi s'y occupant) a causé grand traffic de bled froment, seigle, moulture, avoine, houblon, & bois, toutes ces choses estant necessaires a cest art, plus qu'ez autres villes. Ce qui fait aussi que le mestier des Tonneliers y est bon a merveille, à cause de la delivrance ordinaire des vaisseaux, laquelle se fait chacun an aux Brasseurs, plusieurs desquels demeurent annuellement a la course. Ledit art apporte beaucoup d'autres commoditez, tant aux Merciers, Boulengiers, qu'Hosteliers, & autres: a cause de la multitude des mariniers estrangers, lesquels sont contraints aucunefois d'attendre long temps pour la biere, avant qu'elle puisse estre brassée: & lesquels avec petits bateaux menent la bierre hors de Delft, n'y ayant pas assez de profondeur jusques à Leyden, auquel lieu y a des plus grands bateaux, dans lesquels les dites bieres sont transportées. De sorte que par le moyen de cest art plusieurs milliers d'hommes sont maintenuz. Les povres aussi y trouvent bon entretenement par la liberalite des riches Brasseurs, les richesses desquels ont esté en telle sorte accreuës par la brasserie, que non seulement ils se sont employez a cest estat: mais aussi se sont mis a acheter des belles prairies, metairies, jardins; advenant aussi aucunefois que quelques uns des leurs debteurs, ausquels ils avoient donne long credit, leur ont transporte leurs propres heritages. Car lesdits Brasseurs faisoient volontiers credit, ou il voyoyent bon fondement: de sorte que souvent leurs livres de debtes se sont trouvez rempliz: celuy estant tenu le plus riche qui faisoit le plus long credit: joingt aussi que chacun selon qu'il avoit bon traffic le gardoit: car c'est une coustume entr'eux, que leurs debteurs aussi long temps qu'ils demeurent sur leurs livres de debtes, sont tenus de prendre leur biere de leur Crediteur, ou de payer à plein, ou autrement s'ils veulent prendre nouveau Brasseur, iceluy est tenu de respondre pour l'arrierage au premier: et par ce moyen chacun retient ses vieux chalants, & traffic, a la grande prosperité de toute la ville. Laquelle aussi a grand esgard aux bonnes ordonnances, lesquelles se font touchant lesdites brasseries, tant au regard des eaux, comme autres choses necessaires. A raison dequoy il est defendu sur peine d'amende de jetter aucunes ordures, ou choses sales dedans les eaux: & pour cette raison sont ordonnez*

certaines nasselles, pour porter lesdites ordures hors de la ville. Icy se brassent diverses sortes de bierre, nommées Pharao de Delft, Bierre d'Angleterre de Delft, Israel de Delft, & aultres lesquelles par la force de la moulture & du houblon : font quelques fois tourner la teste des villageois en leurs festins. Pour la Commune se brasse aussi de la petite, dite Kuyte de Delft, l'eaue estant seulement coulée au travers de la gousse. Ny a pas encore long temps que cette ville se contentoit de ses naturels & bourgeoisie : quoy que les villes circonvoisines toutesfoes receurent tres-volontiers, les Flamens retirez, et autres estrangers pour bien venuz, leur eslargissant les droicts de bourgeoisie, privileges et autres franchises; ce qui estoit tousiours denié par ceux de cette ville: jusques à ce que finalement ils ont apperceu l'apparente prosperité des villes susdites, par la reception des estrangers : joint aussi la diminution du traffic desdits Brasseurs. A raison de quoy avec meuré deliberation ont fait des despens remarquablis à quelques Cloistres abaudonnez, pour les appoprier, a des demeures propices pour les estrangers. C'est une ville en laquelle on est bien accommodé de tout. Il y a des vivres en abondance : & est assise en un terroir abondant en beurre : il y a en outre grande quantité de bled froment, lequel s'ameine hors de Maesland de l'autre coste de la Meuse. Le jour de marché de cette ville se fait au Iendy, auquel il y a grand traffic de grains : sont aussi fort bien pourvenuz de tourbes, les venes des tourbes y estant plus proches : et recoivent en outre toute commodité hors des pays estrangers par navires, lesquels sans empeschement peuvent arriver à Delft hors de la Mer, entrants par la Meuse, dedans le havre de la ville. C'est une ville bien murée & munie, hors laquelle on peut aller pourmener, ou cheminer vers le Nord, Sud, Ost & West, vers la Haye & Rotterdam, chacun costé de la fosse ayant une porte propre: leurs moulins sont sur les ramparts, afin que l'ennemy n'y puisse mettre la main. Y a deux Temples magnifiques. La ville est commode, ornée de bastimens & maisons magnifiques; entre autres y a la maison des Sasbout, bastie dessus l'eau d'un artifice magnifique, pres la porte de Rotterdam, comme aussi la maison de Henter et beaucoup d'autres. Depuis le grand feu, par lequel furent bruslez les deux Temples Parochiaux, les Cloistres et Hospitaux et 11000 demeures en l'espace de trois heures: de sorte qu'a peine demeura la cinquiesme partie de la ville: toute cette ville a esté couverte de tuiles, estant reservée seulement pour memoire de ce feunne maisonnette couverte de chaume, hors de laquelle le troisiesme de May 1536. ce feu estoit procedé. Maintenant les maisons y sont plus ornées qu'auparavant, et en tout et en partie, comme ailleurs; y a en outre le lieu de marche, lequel est fort ample et large, surpassant en beauté tous ceux d'Hollande, situé joignant le temple d'Ursule : le haut et beau clocher duquel avec des cloches bien resonnantes apporte grand plaisir. A iceluy marché est adjouste le Belfort ou Hostel de la ville, quasi quarré, sur lequel y a une tour en laquelle est l'Horloge de la ville, avec des appels fort melodieux. Se voyoit jadis à Delft une table ou autel de marbre artificieusement fait, et elabouré par Guillaume de Tetroede, apres avoir long temps se journe en Italie, œuvre digne de la veuë des Artisans Italiens, à cause des antiquitez qui s'y remarquent : et à cause desquelles plusieurs de pays estranges sont venuz pour le veoir. En outre on y voit encore une petite chambre ornée de plusieurs pieces Antiques, chez un certain A. I. Brasseur, au grand contentement et recreation des spectateurs. On y voit aussi l'ordinaire et belle structure des maisons.

David George, Chef des Anabaptistes. De cette ville fut natif cest abominable monstre d'heresie, David George, Peinctre ; un de ceux qui infesterent la ville de Munster en Allemaigne, homme sorty de bas lieu, & fort ignorant & sans cognoissance de lettres ; toutesfois si aigu, & subtil d'entendement, qu'il se rendit non seulement chef & autheur d'une nouvelle secte, ains se feit adorer comme Dieu, par ses disciples & sectateurs ; leur donnant à entendre qu'il estoit le vray Messie. *Erreur detestable de David George.* Ce galant estoit marié, & avoit des enfans, vivans assez honnestement par apparence exterieure, mais en effect il n'avoit en luy, religion, bonté, ny vertu quelconque. Et toutesfois, (tant les hommes) je dis plusieurs (sont simples, amis de legereté, & legers les uns ; meschants & malicieux les autres, se servans pour leur dessein des occasions qui se leur offrent) il sema par divers endroits de la Basse Allemaigne sous diverses & extravagantes loix, son heresie ; ayant desia fait tel progrez & avancement en icelle, que plusieurs le suivans, ces siens disciples s'astraignoient à la volonté de ce leur Dieu nouveau & detestable. *Basse Allemagne reçoit l'Anabaptisme.* Mais cette impieté estant descouverte, & les Magistrats en faisants diligente poursuite, & si severe inquisition que la chose le requeroit, ce galant s'enfuyvant à Basle, changea son nom de David George, & se feit appeller Iean de Bruch : & couvrant par ce moyen sa fausseté, il y conduit sa famille, & plusieurs de ses amis & complices qu'il instruisoit, dogmatisant & enseignant en secret cette sienne loy erronee & detestable doctrine : & confirmant les absents par lettres & messages autant qu'il luy estoit possible. *David fuit & change de nom.* Mais comme un des siens l'eut quicté & se fut revolté de sa suitte, luy craignant d'estre descouvert & puny, mourut de fascheri & desdain en la mesme cité de Basle l'an 1556. *Mort de David George à Basle et le proces fait contre luy.* De quoy informé le Magistrat, & ayant fait diligente inquisition sur la vie de cest apostat de nostre foy, luy feit aussi son proces, & par sentence fut son corps desenterré & justicié tout ainsi que s'il eut esté en vie, & ses biens confisquez. Et quant aux siens qui se recognerent, & abjurerent leur erreur, pour embrasser la Religion que tiennent ceux de Basle, on leur pardonna courtoisement, & feirent publier & imprimer tout le discours au long de cette histoire. *Hommes fameux sortiz de Delft.* Au contraire de ce meschant monstre, de Delft sont sortiz des hommes vertueux & renommez, tels qu'ont esté de fresche memoire, Gilles Poëte, & Iean Grammarien : mais plus fameux a esté que ces deux, Iosse Sasbout, Docteur ez droits de grand sçavoir, & qui pour ce fut choisi par l'Empereur Charles cinquiesme pour estre Chancelier de Gueldres : cettuy fut aussi Poëte tres-excellent, & qui estant proche de sa fin, composa luy mesme son Epitaphe, qui est encore engravé sur son tombeau pour estre bien fait, en l'Eglise principale d'Arnem en Gueldres, & duquel j'ay transcript la copie mise cy dessous, qui est telle.

Siste gradum : quod es, ipse fui ; fortassis eris cras
Quod sum, cadaver putridum.
Olim Iodocas eram Sasbout : me misit in auras
Delft clara pars Batavię.

Terdenis

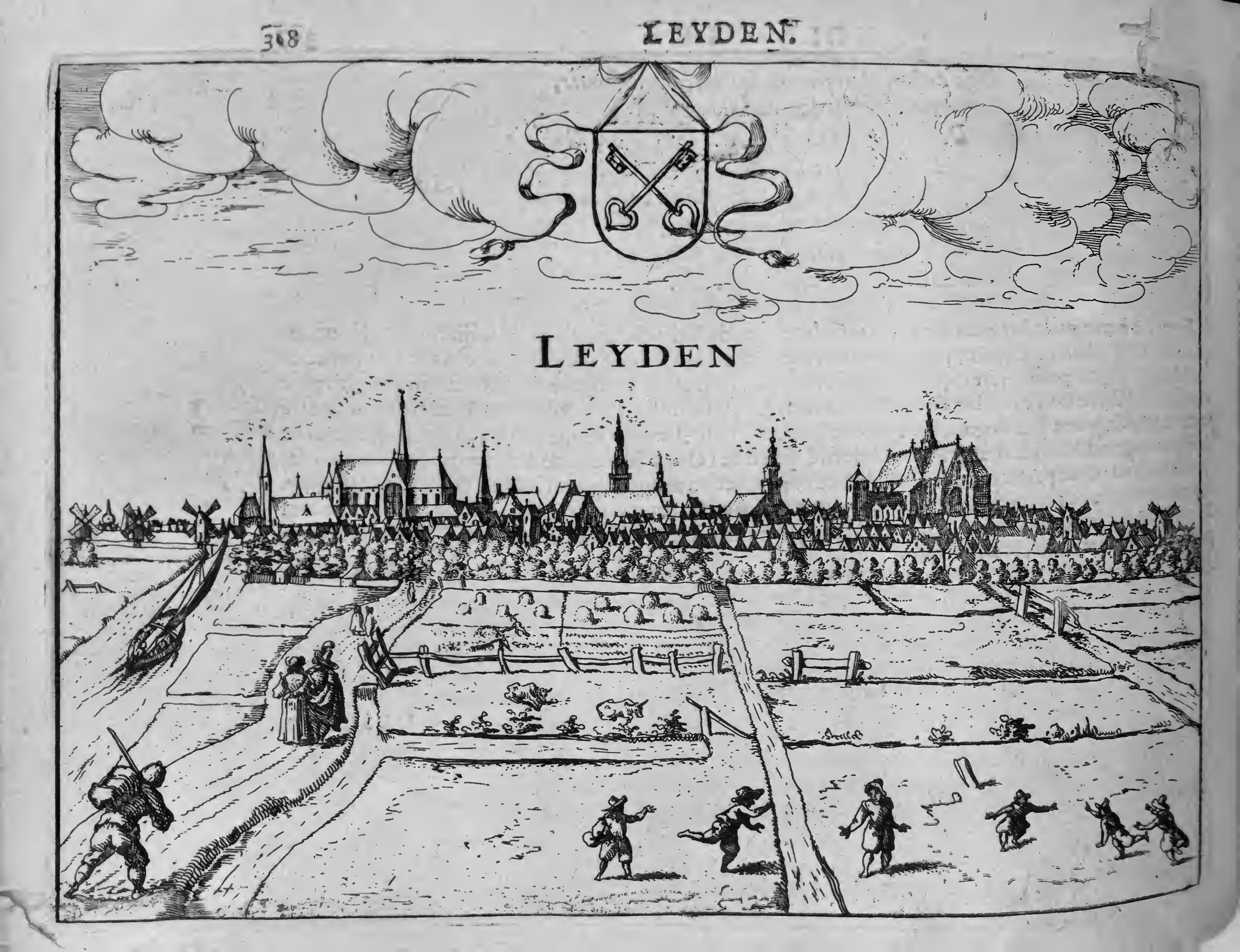


Terdenis patriæ causas decidimus annis,
Pars consili haud ingloria.
Deinde, & pacatis Præses jus Cæsare Geldris
Dixi jubente Carolo.
Quid tituli? quid opes? quid nunc prudentia prodest?
Mors summa miscet inferis,
Sola manet virtus homini post funera, solam
Dum vivis, hanc ama. Vale.

Entre les hommes doctes qui vivent ores entre les enfans de Delft est Arnoult, fils du susdict Iosse Sasbout, lequel est aussi docteur ez droits, & personnage fort qualifié & affable, qui (comme son pere) a esté Chancelier de Gueldres: & depuis pour sa vertu, sçavoir & suffisance, au grand plaisir & contentement de chacun, fut esleu pour President du Privé Conseil. De Delft est encor natif Cornille Musius Prevost de Saint Agathe, homme de rare vertu & sçavoir, grand Theologien, & elegant & fluide en Poësie. Devant la porte de Delft, à moins d'un quart de lieuë, y a un grand Monastere appellé Coninckxfeld, qui est de l'Ordre des freres de Premonstré, fondé par un des Comtes anciens de ce pays; auquel il donna Iustice & jurisdiction temporelle, aussi biẽ que spirituelle; & de grans & beaux revenuz & prebendes pour l'entretenement des Gentils-femmes nobles, & de maison, qu'ils nomment Damoiselles: & lesquelles avant que faire profession, peuvent se marier, comme bon leur semble: & est cette compaignie vrayement noble, & honnorable.

Monastere des Dames pres de Delft.

DESCRIP-


LEYDEN



DESCRIPTION DE LEYDEN.

A TROIS lieuës de Delft est la ville de LEYDEN, qui est fort ancienne: veu que, selon que pensent aucuns, elle est celle que Ptolomée nomme *Lugdunum Batavorum*: & qu'Antonin appelle, en son Itineraire, ou Guide des chemins, *Caput Germanorum*: Chef des Germains. Quoy qu'il en soit, c'est chose asseurée, que cette ville fut jadis de grande consequence; d'autant que nous trouvons, que le Preteur Romain, qui gouvernoit cette marche, residoit avec une bonne troupe de soldats en cette ville: si bien que de cette legion armée, il semble que Leyden a pris le nom; quoy qu'on l'aye corrompu: veu qu'encor en Latin elle est dicte *Legia et Leida*. Elle est assise en pays plat & bas, plein de fossez & canaux, & embellie de prairies, & jardins & vergiers ez environs: au reste telle encloft en son circuit & estenduë trente & une Isles, vers lesquelles on va de l'une à l'autre par beateaux; outre dix & neuf d'autres; pour lesquelles aborder il y a des ponts faicts tres-commodement. En somme, en cette ville y a cent quarante & cinq ponts, desquels les cent quatre sont de pierre, & le reste est faict de bois: & est Leyden (comme dit avons) une des six Capitailes de Hollande, & chef de Rhinland; qui a sous elle quarante neuf que bourgs que villages; la plusspart desquels portent chascune sepmaine tous leurs biens & fruicts à vendre en la ville: ce qui la fait abonder en toute chose proveuant de la terre: comme aussi elle a du poisson à suffisance, n'estadt qu'à une lieuë esloignée de la Mer; & ayant les eaux douces voisines: le gibier ne luy manque; ains a des oiseaux de riviere une quantité qui est incroyable. Cette ville est vrayement bonne, belle, & assise en belle perspective, bien & commodement bastie, & pour le public & pour les particuliers: & y fait on touts les ans plus de 12000 pieces de drap. Mais sur tour les femmes y sont belles & blanches à merveilles; comme aussi l'air y est le plus doux, temperé, & le meilleur qui soit en toute cette Province.

Pline livr. 2. chap. 9. tabl. d'Eur 3.

Itineraire d'Antonin

D'ou vient le mot Leyden.

Merveilleuse assiette de Leyden. En quoy abonde Leyden.

Beaute des femmes a Leyden.

Leyden est une ville bien ornée et nette, ceinte de murailles et de plusieurs ramparts, close de cinq portes, lavée par dedans de plusieurs eaux plaisantes, issantes comme veines hors le Rhin, riviere celebre: y a en outres grand nombre des belles maisons, avec des plaisantes et larges rues: le bastiment et eslargissement dequelles s augmente encore de jour en jour. Elle est divisée en divers cartiers, soubs trois Paroisses, la principale desquelles portant d'ancienneté le nom de Saint Pierre, est de structure fort belle, jadis fort renommée par sa haute tour, ou pinacle, laquelle tour estoit bastie derriere ce temple, haute de 23 verges, de sorte qu'icelle servoit aux mariniers pour eschauguette, pour diriger le cours des navires, bien avant en la Mer. A raison dequoy ils furent fort marriz, lors que cette Tour s'enfonça, qui fut le quatriesme de Mars l'an 1 22, sans quelque grand dommage des maisons voisines, selon le recit de la Chronique vulgaire. En ce temple il n'y a pas long temps qu'en monstroit un pain transmué en pierre l'an 1316, lors qu'en temps de famine l'une sœur refusa l'autre, niant d'avoir aucun pain à sa maison: souhaitant si elle en avoit, que Dieu le convertist en pierre. Ce que le Seigneur premit selon le recit des Anciens. La seconde Paroisse dite Saint Pancrat sur le Hoochlandt, est bastie d'une structure fort haute, & fort artistement faite, tant par dehors que par dedans. La premiere dedicace ou feste de dedication dudit temple fut celebrée l'an 1315: et dans icelle fut fondé un College de Chanoines l'an 1366 La plus petite Paroisse de cette ville dite de nostre Dame, est bastee à la memoire d'icelle. Il y a outre celles cy un Hospital celebre fondé à la memoire de Sainte Elizabeth, pour les povres malades, au principal de la ville en la rue dite la Breedestraete, Davantage il y a en tous les cartiers de la ville divers hostels de Dieu pour les hommes vieux ayans necessite, comme aussi une maison des Orphelins, au grand honneur de cette ville, & soulagement des povres. Les Lepreux eurent jadis hors de la porte blanche fort pres de la ville un edifice fort bien basti, lequel a esté desmouly en ces derniers troubles, avec plusieurs autres Convents, accommodez au prouffit des povres, apres la mort des Moines. Ces derniers troubles ont aussi apporte la ruine d'une ancienne structure des Romains, laquelle encore jusques à ce jourd'huy est dite Roombourg laquelle fut située à un quart d'heure de chemin hors la ville, habitée de Begines: ç'estoit jadis une Forteresse celebre des Romains, lesquels dominoient en ces pays: des reliques desquels y a ,8 ans, que furent trouvez deux Lions de cuivre, avec une image de la Deesse Pallas, & des pieces d'argent d'Antonin, Neron & plusieurs autres Princes, qui furent envoyez pour don à l'Empereur Maximilian l'an 1508. Lesdites pieces trouvées joignant les ossements d'un Geant, l'os seul de la jambe duquel estoit si grand que toute la jambe avec la hanche jusques au ventre: le halecret des espaules duquel estant comme consum par la rouillure, a esté gardé encore long temps au Cloistre par admiration. Auquel Cloistre il y avoit une place en laquelle en appereeveit ordinairement des illusions du diable: dont l'opinion du vulgaire fut, que la estoit garde un thresor cache par les Diables. Mais on n'a jamais entendu qu'il ayt este trouve, encore qu'ils ont ruine tout le bastiment jusques aux fondements, peur la recerche d'iceluy. On tient que le Seigneur de Gaesbeke en auroit prins secretement uue Smaragde si grande qu'une grosse noix: & Hypolite President de la Frise a impetre par prieres une phiale tenant une pinte, d'œvvre exquis. Adrien le Ieune tesmoigne d'y avoir veu des tuiles creuses, ausquelles estoit imprime, EX GER. INF Aussi des medalles IMP. DOMITIANI GER. COS. XII. Aussi de Nerva, Trajan, Tibere, Claude Cesar, Auguste auec Ceres, Anastase avec la

Victoire

Victoire d'Auguste d'or, de Q. Curce Ruffe, & d'autres. Cornille Nicolas Aquain grand amateur de l'antiquité a long temps gardé une Lampe de cuivre se fendant en quatre pieces, laquelle on pouvoit allumer quatre meches. Pour le jourd'huy il ne se voit des anciennes traces de cette structure, sinon un tombeau seulement. Ce Cloistre est ruiné avec plusieurs autres tant dedans que dehors la ville. En icelle ont esté jadis beaucoup des Cloistres des femmes, & nuls d'hommes. Mais hors la porte dicte d'Hoochwoertz poort, les Cordellers fonderent leur Cloistre. Or y avoit il dedans la ville les Convent de S. Barbe, Agnes, Catherine, Ursule, S. Michel, en outre les Nonnains de Rome, Abcoude, Nazareth, lesquelles tirent entretenement de leurs revenuz, jusques a ce qu'elles meurent. La forteresse de cette ville a jadis esté le Bourg, lieu de retraite en temps de necessité.

Ceste ville soustint l'an 1574 un fort fascheux siege de ses ennemys, dont elle fut delivrée par grace divine, & inondation d'eaux de la mer, qui cracha sur les campagnes, par ce l'ennemy fut coutraint se lever et retirer. Elle a esté depuis honnorée de plusieurs nouvelles franchises, de sorte qu'il n'est loisible de bastir aucunes maisons hors d'icelle, entre certaines limites. Davantage pour recompense de sa fidelité & grands devoirs, a esté douee de l'erection d'une Université, y estant le lieu fort propre à cause de sa situation, bon air, et nettete de la ville. Laquelle pour le jourd'huy est decoree de Professeurs doctes et sçavants en toutes facultez & sciences. En laquelle Academie estudient non seulement les enfans des Seigneurs & Gentils hommes notables, bons bourgeois, et marchants des Provinces unies : mais aussi de plusieurs Nations estranges, comme Allemans, François, Anglois, Escossois, Danois, Polonois, & d'autres Royaumes & Pays. Messieurs les Estats de Hollande ont pareillement fonde en ladite Université un College de Theologiens, ou sont entretenuz aux despens de la Province, un Regent, Subregent, & Oeconome, avec environ trente ou quarante escoliers, pour s'en servir, comme d'un seminaire de Ministres de la parolle de Dieu, lors qu'on en a effaire, et qu'ils sont devenuz capables de la charge du ministere. Y a aussi une riche Bibliotheque ordonnee à l'usage des Estudiants de l'Université, pour toutes sortes de sciences, en plusieurs langues. Y a en outre un Jardin, garny de toutes sortes d'herbes, pour la contemplation de jeunes Herboristes, afin de s'acquerir par ce moyen la science & cognoissance de diverses herbes. De sorte que cette ville a maintenant prins tout un autre visage, que par le passé, se verifiant en icelle le commun dire, que Dieu ne bat jamais d'une main, qu'il ne secoure de l'autre. En sorte que toutes les pertes & dommages de cette ville, luy ont esté recompensées en peu de temps mille fois au double, par le moyen d'une infinité de Manouvries en toutes sortes de mestiers, lesquels y sont accouruz de toutes parts, à raison des guerres de leur propre pays. Car par ce moyen Dieu les a enrichiz grandement par le moyen du traffic de la draperie, & diverses Sayettes. La ville pour l'usage des estrangers a inventé plusieurs belles commoditez, tant à creuser fossez, comme à poser des mouliens à foullons, rames, presses, halles. Par la multitude du peuple, les vivres et le traffic y sont abondez avec le temps, au grand contentement d'un chacun, et prouffit de la ville & des bourgeois. Ce qui a causé un grand accroissement au bastiment de cette ville, tant en maisons magnifiques, comme en autres edifices: selon qu'il se peut veoir tant au clocher de l'Hostel de ville avec ses cloches bien resonnantes, lequel a esté basti depuis le grief siege de la ville, comme au fort beau tourion sur la Chapelle de Saint Iaques, à present Halle de estrangers, pres de

laquelle y a un noveau pont propre pour se pourmener : tout proche duquel est le lieu appellé d'Ostien, auquel respondent plusieurs rues neuves, faictes au travers des vieux rames l'usage desquels rames estoit lors inutile, à raison que la draperie ou draps de Leyden estoit aneantie; d'ou il advint que ce lieu fut ordonne, pour le bastiment d'une multitude de maisons estant necessaires, pour tant de peuple qui se multiplioit annuellement de toutes sortes de Nations. De sorte qu'il estoit necessaire de faire la presche en la langue Françoise en l'Eglise de nostre Dame, plusieurs Walons y estants arrivez peu entendans la langue Hollandoise, exerçans toutes sortes de mestiers.

Dedans Leyden est un beau & gentil Chasteau; duquel Iean Douza, cy dessous nommé, parle honorablement avec ce vers qui dict.

Putatur Engistus, Britanno orbe
Redux, posuisse victor.

Puits du Chasteau de Leyden. (Qui signifie, Que le Danois Engiste revenant de la conqueste de la grande Bretaigne mit les fondements de ce petit & gētil Chasteau) dedans lequel n'y a point de logis, ou emeure, ains est plein de jardins & arbres ayant un Puits tres-profond, & de telle sorte, que je ne sçay comme le sit du lieu le peut supporter. Il est tres-ancien; & croit on que ce soit de la manu facture & ouvrage des Romains: & duquel Puits a pris (ce semble) & tiltre, & armes, l'ancienne famille Hollandoise de Wassenar, qui est une maison (sans mentir) de tres-grande antiquité : de sorte qu'on dit communement en Hollande, Wassenar la plus ancienne, Brederode la plus noble, & d'Egemond la plus riche: ce qui est cause qu'à fin que cette antiquaille ne se perde, on fait (quand il est besoing) reparer & accoustrer ce puits en toute diligence. Voisin de là est encor à une lieuë de la ville, Wassenar, qui est un fort beau & gentil village lequel ores appartient au Comte de Ligne; pour autant que la race masculine de cette ancienne souche de Wassenar est tombée en quenoille.

Iean Cousturier Chef des Anabaptistes natif de Leyden. De Leyden fut natif ce detestable Iean Cousturier, tres desloyal Anabaptiste, lequel malicieusement, & avec occasions extravagantes & estranges se feit Roy en la Cité de Munster en Westphalie l'an 1534, & où, apres avoir commis plusieurs meschancetez, au grand malheur & ruine de cette miserable Cité l'an ensuivant ce Roy de perdition fut pris, & severement puny par l'ordonnance du Magistrat, & voye de justice; ainsi que plus au long nous traitons en nos Commentaires.

D'autre part, de Leyden sont sortiz des hommes & vertueux & renommez en sçavoir, tel que fut Pierre Blomevenna, tres-docte Theologien: Iean Gerbrand bon historien; & qui a escrit d'autres choses que l'histoire : Engibert de Leyde grand Poëte, & bon Grammairien: Nicolas Leonce excellent Rhetoricien: & sur touts Ianus Douza Gentil-homme, Seigneur de Noort-wijck, tres-sçavant en l'una & l'autre langue, & grand Poëte; ainsi que le monstrent ses œuvres imprimées.

Reinsbourg et son Abbaye de Dames. Pres de Leyden à une petite lieuë est le village de Reinsbourg, où est une grande & magnifique Abbaye de l'Ordre de S. Benoist, ou l'Eglise & tout le corps du Monastere sont bastiz d'excellente manufacture. Cette belle & singuliere Abbaye n'a pas eu un seul fondateur; ains y en a eu quatre successives

ment l'un apres l'autre,& lesquels on monstre paints en une verriere coulourée en l'Eglise;chascun selon son ordre:asçavoir deux Comtes de Hollande, nommez Theodore, & Florent,la Comtesse Peronnelle,& une autre Dame,de sang illustre,de la maison de Saxe: Ainsi fut jadis fonde & dote ce Convent avec une grande estenduë de pays,& belle Iurisdiction sur plusieurs villages: si bien que l'Abbesse du lieu est Dame temporelle,& spirituelle;ayant droict de Iustice,haute & basse, & un fort ample & riche revenu pour l entretien de ses Religieuses: desquelles on ne reçoit aucune qui ne soit Gentil-femme de noble & ancienne extraction; & sont appellées Dames par devotion,& à cause de leur dignité: & où entre les autres devoirs,& sainctes œuvres,qu'elles font, elles donnent toutes les sepmaines de l'année,trois fois tant d'aumosnes,& avec telle pitié, & devotieuse largesse,qu'il y vient des lieux voisins plus de 2000 personnes chascun jour d aumosne; qui est un grand bien & soulagement pour la contrée;sans mettre en compte les autres biens qu'elles font aux pauvres necessiteux en particulier. Ce Monastere est vrayement digne de memoire & recommandation: où sont enterrez premierement les susalleguez quatre fondateurs: puis divers outres Comtes,Comtesses,& grands Seigneurs de Hollande, & de Zelande, & pays voisins: pour ce y voit on plusieurs beaux & somtueux & Royaux Sepulchres, ayant leurs Inscriptions,& Epitaphes,& les armoiries engravées de chascun de ceux qui là gisent: de sorte que là est reduite & enclose la noblesse & lustre de plusieurs Seigneurs, & personnages illustres & fameux,non sans grand plaisir & contentement de ceux qui le voyent,joyeux d'avoir cognoissance de si grandes,rares & remarquables antiquitez. Il y a encore un autre beau Monastere & honnorable Religion de Dames,de l'Ordre de Sainct Bernard,appellée Terlée,qui est à lieuë & demye de Leyden,& pres du village de Noortwijck fondé par les Comtes anciens de Hollande,avec bons revenuz, & amples provisions pour l'entretien & nourriture d'un bon nombre de Religieuses,qu'on appelle Damoiselles: lesquelles ayant fait profession,ne peuvent se marier; mais la pluspart d'icelles (tout ainsi qu'en usent celles de Reinsbourg) pour estre libres,si par cas elles vouloient changer de façon de vivie, different long temps de se faire professes; observans neantmoins ce pendant leur reigle honestement,& se maintenans en tout devoir,& honnestete requise à bonnes & vrayes Religieuses.

Grãde charité des Dames de Rẽsbourg.

Abbaye de Terlée.

Liberte des Religieuses


AMSTELREDAM



DESCRIPTION D'AMSTERDAM.

LA ville d'Amsterdam est à 26. degr. 44. minutes de longitude, & à 52. degr, & 40. min. de latitud, assise sur le goulphe Tie, duquel on conduit plusieurs canaux, par diverses voyes, en la ville; & le plus-grand & plus-beau desquels est celuy du milieu appellé Ambrack & par lesquels canaux, du costé d'Orient, entrent, & sortent les navires, qui vont, & viennent, en tres-grand nombre, tous les jours presque de toute l'Europe par le grand Lac & Goulphe de Zuyderzee en la Mer Oceane; & premierement de ces Pays bas, de France, d'Angleterre, d'Espaigne & de Portugal, & apres d'Allemaigne, de Poloigne, de Levonie, de Norwege, d'Osterlande, de Suece, & autres parties Septentrionales, desquelles on voit venir deux fois l'an de grandes flottes de deux à trois cens grosses naus par flotte; & icelles chargées, principalement à Danzic, à Ric, à Revele, & à la Nerve, ou elles prennent diverses & innombrables sortes de marchandise. De sorte que cette ville se rend une eschelle, & port merveilleux, & qui donne estonnement; lors qu'on voit telles fois plus de cinq cens grosses nefs devant icelle, venuës de tout pays & province: mais la plus part sont Hulcques de Hollandois, & lesquelles appartiennent aux citoyens de cette ville: ce qui est une veuë autant superbe que magnifique. Ce qui vous fait juger, qu'il y a un grand commerce & trafic de marchandise: de maniere que cette ville est apres Anvers, la principale de tous ces quartiers, pour l'effect & negociation des marchands. Et est un cas pour vray de grande merveille, & presque incroyable, que dez que l'une de ces flottes de deux a trois cents navires est arrivée, si grande est la richesse des habitans d'Amsterdam, que soudain ils s'acheptent toutes les denrées portées sur icelles: si bien que les vaisseaux deschargez les marchands peuvent s'en retourner en cinq ou six jours en leurs maisons, pays & contrée. Ainsi lon bastist & faict en cette ville grand nombre de navires de toutes sortes:

Assiette de la ville d'Amsterdam.

Flottes qui viennent à Amsterdam.

Grande richesse de ceux d'Amsterdam.

tes: & outre ce touts les ans on y ordist & parfait plus de douze mille pieces de draps. D'Amsterdam fut natif Alard d'Amstelredam, homme de grandes lettres, & qui a escrit & composé diverses œuvres. La ville d'Amsterdam, est toute fondée sur des pilotis de pieces tres-grosses & tres-longues de bois y fichées à forces de machines, & autres instruments propres à cest affaire, & pour bastir ez fonds des eaux: Ce qui fut cause qu'un mien amy dit (fort subtilement) que si l'on pouvoit voir ce fonds, ce seroit le Bois le plus beau qu'homme sçauroit contempler. Et tient on que les fondements des maisons (tant il y a fallu employer de bois, de travail, & de manufacture) ont beaucoup plus cousté que le haut & reste des Edifices. La beauté des bastiments tant publics que particuliers est fort grande en cette ville, laquelle est ornée d'Eglises, & plusieurs saincts lieux: La principale desquelles est dediée à Sainct Nicolas, & l'appelle lon l'Eglise vieille: & la nouvelle est scarée à la memoire de la Vierge Mere de Iesus Christ nostre Seigneur. Cette ville est puissante d'hommes & de richesses, forte, & imprenable pour la consideration de son assiette; entant que avec la gentillesse des esprits, & le long d'un grand espace, & sans nulle difficulté, on peut aysement conduire l'eau, la part qu'il leur plaist, tout au tour de la ville: Tellement que, & pour raison de l'air, de l'eau, de l'assiette du lieu, & pour la commodité, & grand nombre des canaux, desquels il y en a presque par toutes les ruës; & pour autres occasions; cette ville se rend semblable presque à la Cité de Venise: & en somme, c'est une place heureuse & admirable, & sur laquelle un sien Citoyen, sçavoir le sçavant Nicole Camine a fait des vers Latins, desquels j'ay prins plaisir de vous donner la lecture, qui est telle:

Amsterdã basti sur des pilotis de bois.

Eglises de la ville d'Amsterdam.

Amsterdã semblable à Venise.

Hæc illa est Batavæ non ultima gloria gentis,
Amnis cui nomen, cui cataracta dedit:
Dicta prius Dammum, raris habitata colonis,
Cùm contenta casis rustica vita fuit.
Hinc Amsterdamum jam facta celebrior atque
Fortunæ crevit tempore nomen item.
Vrbs bene nota prope, atque procul distantibus oris
Dotibus innumeris suspicienda bonis:
Dives agri, dives pretiosæ vestis, & auri,
Vt pleno cornu copia larga beet.
Quod Tagus atque Hermis vehit, & Pactolus inunum.
Verè huc congestum dixeris esse locum,

Vers de Camine d'Amsterdam.

La fameuse & excellente cité d'Amsterdam, autant renommée pour son traffic et richesses, qu'aucune autre ville du Monde, merite bien qu'en la descrivant nous usions de plus longs recerches et discours qu'en la description de plusieurs autres: d'autant qu'elle seule nous propose maintenant plus de sujet pour la descrire naiuement, pue ne feroit une entiere Province. Pour commencer donques sa description, nous disons que l'origine & source de ceste ville doibt estre tiree de la riviere d'Amstel & du Dam. Car non seulement ceux d'Amsterdam; mais aussi tous les Hollandois nomment encores a present Dam *le lieu ou est l'escluse entre l'Amstel et l'Ammerac, par laquelle les eaux de dedans se deschargent; & celles de dehors sont forcloses. D'ou aussi sont venuz les noms de tant de villes en Hollande qui se terminent en* Dam; *comme Schiedam, Rotterdam, Edam et autres. Amsterdam donques ou plustost Amsteldam, n'est autre chose qu'un Aque-duct & conduict, escluse ou levée de la riviere Amstel, destinee pour contraindre & dispenses les eaux, selon qu'elles arrivent ou s'en vont. A quoy Nicole Cannius a jadis eu esgard en ses vers ci dessus recitez par nostre Autheur.*

D'ou Amsterdam prend son nom.

Les premieres habitans & bastisseurs d'Amsterdam furent povres pescheurs, lesquels pour leurs demoures y edifierent certaines petitee cabanes couvertes de chaume. Avec le temps ceste societé de pescheurs s'augmenta, laquelle eut pour Seigneurs les Amstelins, qui furent une grande et tres-ample race, à laquelle outre Amsterdam appartenoit aussi Amsterveen, & les pays circouvoisins avec Iselstein, desquelles deux Seigneuries, à sçavoir tant d'Amstel que de Iselstein ils portoyent le tiltre: jusques à ce qu'un certain Gisbert d'Amstel avec Messire Herman de Worden; et M. Gerard de Velsen eut conspire & arresté de prendre prisonnier Floris Comte d'Hollande, & de l'envoyer en Angleterre vers le Roy: ce que ne pouvans effectuer combien qu'ils l'eussent prins prisonnier: et ne voyans nuls moyens pour eschapper, le massacrerent: dont ledit Gerard estant prins prisonnier, le Seigneur d'Amstel, apres avoir eu tous ses biens confisquez, fut entretenu par ses amys en Pays estrange. Lequel apres la mort de Iean Comte de Hollande, retourna, & occupa derechef la villette d'Amsterdam, qu'il commenca à fortifier, & y dresser plusieurs ponts, et tourions à l'entour des murailles. Ceux de Haerlem, & les Waterlandois y allerent à main armée, chasserent Messire Gisbert, mirent le feu dans la ville, brusleren tous les ponts et tournelles de bois, et desmolirent le reste. Mais Amsterdam devolue depuis aux Comtes de Hollande, l'an 1342, le Comte Guillaume IV de ce nom ayant donn plusieurs privileges à ceste ville, a aussi descrit les limites de sa jurisdiction en ceste sorte, qu'icelles seroyent du costé de levant de la porte jusques à la metairie de Jean Witten: au coste de Septentrion jusques a la terre de la grande maison de Dieu; d'Occident jusques a l'issue de la ruette estant au champ d'Isbrand, & se tournant vers le Midy & le Nes: tout ainsi qu'il estois compris avec la fosse, & dans le hable jusques au milieu du cours de l'eau jusques en l'Ye, et puis s'estendant en l'Ye vers le levant le long de la dique cinquant verges. D'ou l'on peut aysement recueillir, combien que les lieux icy mentionnez soyent maintenant envieilliz et peris, combien petite estoit lors l'espace de la ville. Car toute ceste dique laquelle maintenant est une fort grande rue dite Zeedijc, *estoit lors hors de la ville: et semble qu'a peine y avoit, quelque lieu d'habitation sinon environ le Dam et l'Ammerac appelle l'hable. Mais la ville d'Amsterdam a depuis diverses fois est augmentée et aggrandie: Car le Comte Albert de Baviere qui fut le 24 et lequel succeda au Comte Guillaume fit derechef estendre les limites de ceste ville,*

Origine d'Amsterdam.

Les Amstelins Seigneurs d'Amsterdam.

Amsterdam devolue aux Comtes de Hollande.

Amsterdam diverses fois aggrandie.

et y adjousta une beaucoup plus grande partie de terre, à sçavoir de C. verges: puis son fils qui luy succeda voulut que le droit du territoire oultre le Tye fut estēdu jusques au Volwijc. Dōt se monstrēt encores les lettres soubsignées de la main propre des Contes, escrites la premiere l'an 1380 l'autre 1390. Toutes fois la ville ne commença pas lors à estre ceinte de murailles: mais seulemēt environ cent ans apres, à sçavoir du temps de Marie fille de Charles: Duc de Bourgoigne, laquelle espousa Maximilian d'Austriche. Car lors ny ayat autre bruit de tous costez, sinō de guerres, les murs furent incontinent commencez, l'an 1482 toutesfois les portes des Reguliers & de S. Antoine furent basties les annees suyvantes. Ce qu'encores aujourd'huy l'inscription qui se voit sur la dite porta Antonienne tesmoigne, laquelle monstre l'an 1488. Ces murs ont este faits de briques, la plus part des fondements de la pierre blanche taillée, lesquels, excepte les portes de S. Antoine et des Reguliers avec quelques tourions, furent abatus: lors que l'an 1585, le pourpris de la ville estant eslargy fut muni de bouleverds de terre & d'un treslarge fossé. De sorte que maintenant la situation de la ville est telle. La riviere Amstel du coste de Midy entre en la ville, & d'un droit cours court jusques à la cataracte du Dam, et la trouvant son passage, hors de l'Ammerac vers le Septentrion, se mesle avec le Tye, & coupe ainsi la ville au milieu. D'ou vient que la partie Occidentale la ville s'appelle le Nouveau Coste: celle qui est vers le Levant, le Vieil. Et du costé de Midy de l'escluse du Dam s'appelle l'Amstel vulgairement t'Rockin: et du coste de Septentrion s'appelle l'Ammerac. Et incontinent oultre le Tye se presentent les Waterlandois, du coste de Ponent les Harlemois & les Kennemers: au levant Weesp et Muyden avec les Goylanders, du coste de Midy ceux d'Amsterveen & d'Vtrecht.

Situation d'Amsterdam.

Ie trouve le circuit de la ville, selon qu'elle estoit jadis ceinte de murs, n'avoir eu plus de 4920 pas. Et combien grand a esté ce mesme circuit, peult estre recueilly de cecy, qu'aujourd'huy le circuit d'Anvers, ensemble avec les munitions du Chasteau ne se trouve pas beaucoup plus grand. Car ils content 5635 pas, si la calculation en est bien faicte. Mais combien d'espace depuis peu d'annees y a esté adjoint, il est assez cogneu. Et comme j'avoy ceste description en main on estoit empesché pour derechef aggrandir la ville, lequel aggrandissement quand il sera accomply, selon le project qui en est fait, Amsterdam sera la plus grande ville d'Europe.

Circuit d'Amsterdam. Voy Emanuel de Meterees Commētaires de l'Histoire Belgique

Les rues principales au vieil costé sont la Warmoestraet et le Nes: item le Zeedijck; et la rue de S. Antoine, n'agueres dite la Breestrate. A l'autre costé y a la Calverstraet & le Nieuwendijck Les aultres sont ou marchez ou rues traversantes, ou Burgwallen, lesquels separez par les eaux entre courantes, font diverses Isles. Car l'Amstel (lequel par l'escluse du Dam a son passage comme nous avons dit, en l'Ammerac) se divise encore par la Grimmenesse & Offesluys en quatre grandes eaux ou fossez; lesquels pareillement du Midy vers le Nort derechef par deux grandes Escluses, à sçavoir celle d'Haerlem & du Colck, se meslent avec le Tye. Deux de ces eaux passant par le vieil costé, & deux par le nouveau, divisent de nouveau chasque costé en deux parties, et les joignent cy et la par des ponts de bois et de pierre l'une à l'autre. Depuis quelques annees la ville estant, comme dit est, aggrandie, on y a adjousté des nouveaux fossez et Burgwallen aux vieux et à grands despens et labeur fait plusieurs ponts de bois, et posé autres oeuvres excellents.

Rues d'Amsterdam.

Or la ville d'Amsterdam a plusieurs lieux et bastiments fort magnifiques et superbes: Entre lesquels deux Eglises Parochiales,

Temple d'Amsterdam.

chales,l'une au costé vieil,l'autre au nouveau. La premiere qui se dit ores le Vieil Temple, commença à estre bastie devant deux cents ans,& beaucoup d'annees apres fut elle finalement achevee. Car l'an 1500. fut elle encores augmentee de beaucoup de chapelles:le clocher aussi n'estoit lors de grand pris : lequel premierement l'an 1566 erige des les fondements,est maintenant esleve en haut, d'un feste digne de revoir & artistement fait. Au mesme oultre les grandes cloches & horloges qu'on voit par dehors,y a beaucoup de clochettes fort artificiellement composees,lesquelles predisent chasque heure par un accord melodieux;et divisent les mesmes en demy-heures,non sans grande delectation de ceux qui les oyent. On dit qu'il y a eu trente et trois autels:habillements aussi de prestres de grand pris: comme aussi une Hierotheque d'argent de 70 Marcs : à laquelle ils avoyent adjousté une autre de beaucoup plus grand artifice & pris , lequelle ils appellerent vulgairement La Ciboire du corps de Christ. L'Eglise Parochiale du nouveau costé dite la Nouvelle,fut fondee l'an 1408,ou 1414,selon le dire des autres, laquelle en beauté d'ouvrage peult estre nombrée entre les principales Eglises d'Europe. Elle fut finalement achevée, quasi cent ans apres qu'elle avoit esté commencee. Avoit aussi 34 autels,instruments & ornements des prestres fort precieux. De ce Temple fut le principal fondateur Guillaume Eggrad, comme l'Inscription , qui s'y voit encores au jourd'huy pres de l'entree de la libraire,monstre. Lequel Eggard marchant d'Amsterdam, natif de Gand ville Capitale de Flandres,en grande estime vers Guillaume VI, le XXIV Comte d'Hollande (comme son premier Thresorier du pays de Hollande) obtint pour ceux d'Amsterdam dudit Comte plusieurs privileges & franchises. Certes la ville n'eut en ce temps-la de citoyen plus agreable, ny plus utile,que cestuy cy. En ceste ville par dessus ces deux Eglises Parochiales est encore un beau temple en la rue qui s'appelle de Caluerstraet,dit lieu Sainct. Iceluy est beaucoup maindre que les precedents,neantmoins fait aussi artistement & de commode proportion , qu'il est fort clair & lumineux. Il y a encore le Temple de S. Jaques à la nouvelle Dique,& la Chapelle de S. Olae,en la fin de la rue qui s'appelle de Warmoestraet. Mais le plus ancien Temple de tous et jadis le principal a este(comme on estime) qui tient au Nes,appelle vulgairement le Temple ou Chapelle de S. Pierre, maintenent la Boucherie. Y furent aussi grand nombre de Monasteres,premierement trois d'hommes,à scavoir des Freres Mineurs,des Paulinians et des Freres au Nes: & bien XVII, de Femmes. Que diray-je de leurs bastiments communs & publics? De l'hostel de la ville,de la Court du Prince, Arcenal,et belle Balance ? De la grande multitude des Escluses bien basties,des Ponts,qui y sont en fort grand nombre ? Que diray-je de leurs riches & bien dotez Hospitaux & Hostels de Dieu,Orphelinerie,Ladrerie,Maison des Innocents,et semblables? Quand à leurs Escoles publiques,qui sont comme de Pepinieres de l'Eglise & de la Republique;icelles sont entretenues avec grands despens: et sont bien pourveues de bons Precepteurs & Maistres; esquelles la jeunesse est nourrie diligemment en plusieurs langues et sciences. Mais par dessus tous les beaux bastiments & edifices de ceste ville,le bastiment qu'on appelle ordinairement , Het oude Mannenhuys, la Maison des hommes vieux,excelle,oeuvre vrayement Royal. Vous direz que c'est la Court de quolque Roy ou Prince. Au milieu d'icelle y a deux jardins : l'un desqueis est pourveu de plusieurs belles fleurs,arbrisseaux et herbages divers : l'autre semé d'herbes verdes en forme de pré tres-delectable à voir. D'un & d'autre costé, & devant y a des galleries et planciers pour se pourmener : et

Le vieil Temple.

Nouveau Temple.

Monasteres d'Amsterdam.

Autres bastiments.

Escoles d'Amsterdam.

La Maison des hommes vieux.

soubs

soubs iceux des chambrettes d'hommes & de femmes distinctes et mises en ordre, ornees de lits & autre mesnage mediocrement. Entre les jardins susdits est un chemin large qui meine droit en la maison, laquelle est bastie a grands despens & fort magnifiquement. Car oultre & par dessus les magnifiques et nettes Sales, il y a aussi deux chambres a manger l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, ou y a adjointe cuisine. Le tout y est tellement appreste & mis en ordre, qu'elle ne semble une Maison de povres gents, mais un Palais de Princes. On a icy devant quelques annees fait a grands fraiz un puis tres-profond, donnant eau fort belle & douce, chose rare en ceste ville. En ceste maison sont receuz hommes et femmes cassez d'auage 150, lesquels y ont leurs domiciles et maisons fort bien accommodes, & sont entretenuz quand au boire & au manger fort honnestement, Oeuvre certes digne de los immortel & de perpetuelle memoire. Comme aussi celle maison, qu'on appelle ordinairement het Tuchthuys, comme si vous disiez Maison de Discipline, et celle qu'on appelle, Het Spinhuys, c'est a dire Maison a filer. Icelles sont basties a la façon d'une prison, & bien munies alencontre de toutes eruptions. En la premiere sont detenuz tous Mendiants, Fayneants, & desreigiez Iuvenceaux et hommes d'aage : et y sont contraints a labeur incredible, et a toute sorte de manufacture. Quelques uns y scient bois de Brasil, font de Bombasins, ou aultres ouvrages, selon leur capacite et forces de corps. Aux dimanches et jours de feste doibvent ils touts assembler au lieu dit Escole. La ou leur est leu quelque chose hors de la parolle de Dieu, et faite exhortation, nommeement de ce qui sert a bonnes moeurs et correction de vie. Quelques uns sont aussi exercez a lire et escrire. Or ne pouvons icy obmettre les miracles souvent advenus en ce lieu, a sçavoir que divers mendiants, boiteux, paralitiques, monstrants des ulceres et playes laides et piteuses a voir : aussi quelques muets, lunatiques et Demoniaques estant introduits leans, apres peu de temps ayant rejetté les drappe aux, potences qu'ils usoyent, et autres semblabes choses se sont addonnez alaigres a l'œuvre, et toute la langueur du corps s'est esvanouie. Lesquelles choses on voit icy penduës aux murailles, pour confirmation et memoire. En l'autre maison sont detenues et exercees par labeur, et ainsi disciplinees et corrigees de leur mauvaise vie, comme aussi retires de mauvaise compaignie femmes et filles, comme nous monstrent les vers gravez au frontispice de la dite Maison a filer. Or ne pouvons icy, ny debvons pas obmettre le beau Temple que Messieurs de la ville ont basty pres la dique de S. Antoine ou la Rue large, dite la Zuyderkercke de sa situation: pour ce qu'il de tient pas, comme les autres temples au levant ou Ponent, mais au Midy. Il est orné de belles et artificielles verrieres, et d'un pavé esgalement mis de pierres de sepulchre. Bref il ne manquoit autre chose en ceste ville tres-noble et tres renommée, au traffic et fait de marchandise, qu'ne Bourse pour les Marchands de la ville, convenable et digne d'une telle Republique, et correspondante a ses autres parties : laquelle ils ont edifié fort artistement large et magnifiquement : oeuvre qui en grandeur et structure ne cede a aucun des autres en Europe. Car oultre qu'y consiste d'environ 40. Colonnes, basti au fond limeux de l'Amstel, il monstre au milieu une voulture, par laquelle les naviries viennent hors du Tye en l'Amstel, et pareillement hors de l'Amstel au Tye. Le fond sur lequel le fondement est mis est tout de bois de pilots ronds, longs de cinquante ou soixante pieds, y fichez a forces de machines (l'eau au paravant estant espuisee par des moulins) tresfermement,

La maison de discipline.

La Maison a Filer.

La Zuyder kercke.

La Bourse d'Amsterdam.


DE BORSE VAN AMSTELREDAM
1611

fermement & profondement. La Bourse est longue de 200 pieds, large de 124. Dessoubs s'y nombrent 26. boutiques sans les estals dessus, qui surpasseront le nombre de cent. Elle fut commencée a estre bastir l'an 1608, le 28. de May, posant la premiere pierre le fils puisné de Cornille Hooft fils de Pierre, lors premier Bourgmaistre.

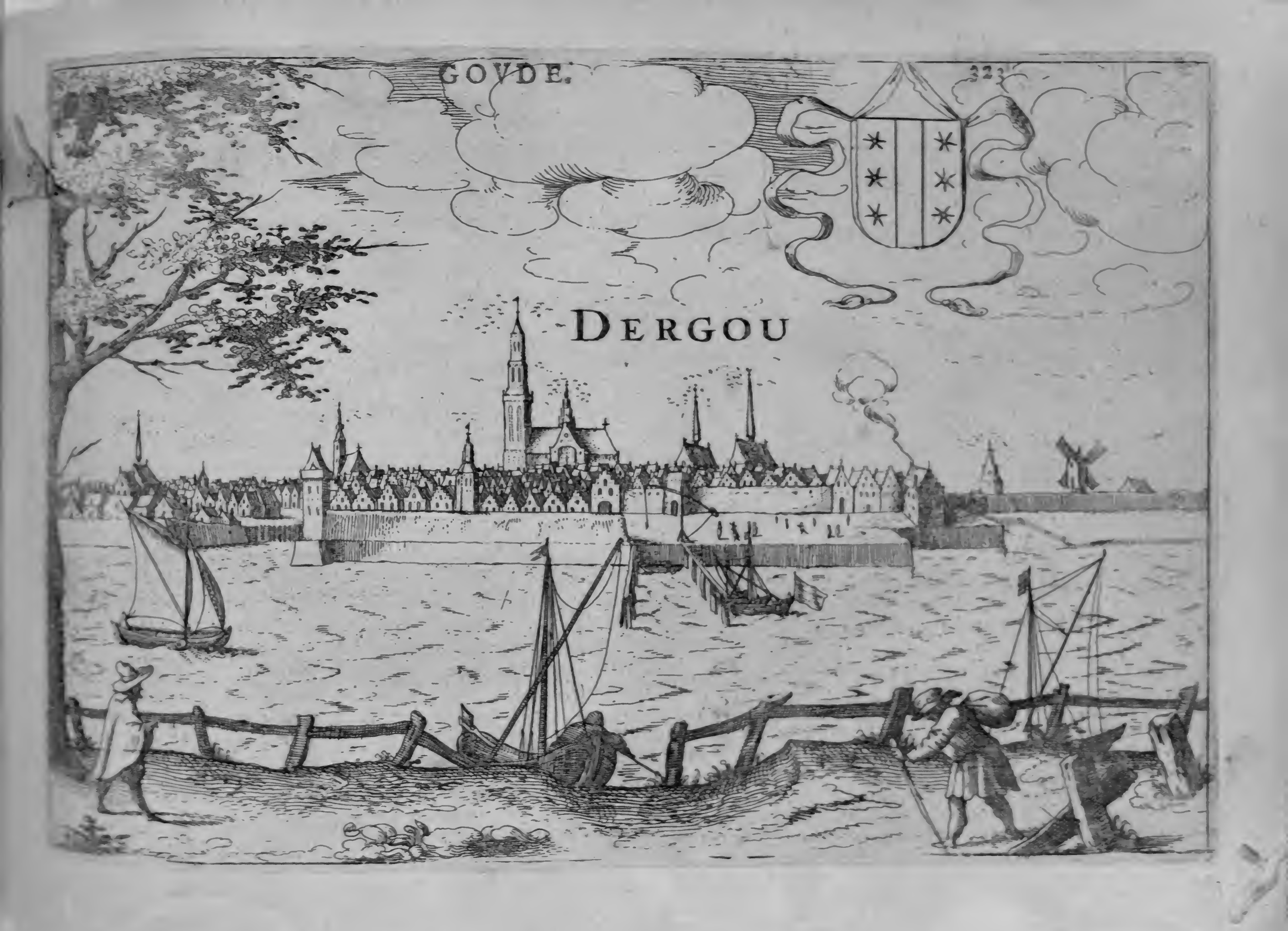
Amsterdam la demeure de plusieurs nations.

Marchandises amenees a Amsterdam.

Or la ville d'Amsterdam est maintenant la demeure, non seulement de tous peuples voisins, Flamens, Brabançons, et autres du Pays bas, qui y sont en fort grand numbre. François, Anglois, Escossois, Allemands: mais aussi des Danois, Oosterlins, Italiens, Portugais, Sueces, Noruegiens, Livons et autres mesmes des Indiens, Americains, Orientaux, Maures et autres, de presque tous les endroits du Monde. Le traffic qui s'y fait est quasi incroyable. Et premierement de Dannemarck. Oostlande, Livone, Norwege, de Suece, de Poloigne, et d'autres regions et provinces Septentrionales, s'y conduit par Mer, biens en quantité inestimable, et en premier lieu le froment et la seigle pour grand valeur : beaucoup de laicton et cuivre, salpetre, guedes, couperose et garance, chanure, lins, miel, poix, bre, peaux, cires pour tresgrand argent, soulphre et cendres, pour marchandise d'importance, ambre, pelleteries fines de toutes sortes tresbelles, comme zibellines, Martres et semblables: en apres cuirs de toute sorte de bestes en tres-grande quantité, specialement de Bousle : beaux bois, et bons a toute qualité de matieres, principalement pour navires : et y en a d'une sorte qui s'apelle Wageschot, c'est a dire Lambriz, beau et bien enondé et domasquiné. L'on amene pareillement de la beaucoup de chairs salées, poisson salé, et seiché a la fumée, au soleil, au vent, voire au froid. Davantage tant et tant d'autres marchandises en gros, s'amenent par deça, non seulement des pays dessus dits: mais aussi d'Espaigne, d'Italie, France et d'autres pays voisins et loingtains, que si les voulions comter, nous manqueroit peut estre, le nō et le temps. Car les Marchans de ceste ville envoyent leurs navires en tous les coins du Monde, en tous hables, en toutes villes maritimes, aux Indes Orientales et Occidentales, en Europe, Asie, Afrique et Amerique. Voire cerchent un chemin par le milieu du Nord, par la Mer Glaciale et horrible, pour passer vers les Pays Orientaux d'Asie en peu de temps. Au reste tant de navires y arriveut journellement de tous costez du monde, que sonvent devant la ville s'en voyent sur la rade cinq ou six cens navires, chargeans ou deschargeans toutes sortes de denrees et marchandises: vous les direz en les voyans de loing estre quelque petit bois. Voire on verra arriver en une sepmaine du seul cocté de Septentrion plus de trois cens navires bien chargez. A raison dequoy cette ville peut a bon droit estre nommee (ce quo l'experience a monstré plusieurs fois en temps de famine) le garde-manger et grenier non seulement de tout le Pays bas, mais aussi d'Italie, d'Espaigne et d'autres pays, Les Bourgeois et habitans de cette ville d'Amsterdam font pour la plus part traffic de marchandise, auquel ils ont eu un si heureux succes, qu'ils en sont devenuz riches en abondance. Et a cecy s'appliquent non seulement les hommes, mais aussi les femmes (en l'absence de leurs maris) avec telle dexterité et diligence, que les hommes leur en commettent volontiers la charge, De sorte qu'elles tieanent les boutiques, vendent & achepient librement, sans estre obligees soubs la tutelle de leurs maris: & sont tenuës garder leur parolle, comme si la chose avoit esté faicte ou passée par la personne du mary mesmes. Elles sont aussi fort adextres au compter, nombrer et escrire, & bien exercees au fait de la marchandise. Apres la mort de leurs marys, les vefves demeurent en la compaignie des marchants, de laquelle estoyent leurs marys avant leur deces, pour faire gaing et avantage : comme aussi au droit des navires et Busses. Il resteroit encore a dire beaucoup d'autres choses de cette ville magnifique, mais j'ayme mieux avec Salluste de Carthage, me taire du reste, que ne dire pas assez.

Amsterdam le grenier de plusieurs pays.

DESCRIP.


GOVDE.
323
DERGOU



DESCRIPTION
DE GOVDE.

Ou est assise Goude et d'ou prend nom.

CESTE ville de Goude est assise sur le fleuve Issel (on l'appelle ainsi, quoy que ce ne soit l'autre qui est descrite cy dessus) à la boche du ruisseau Gowe, d'où la ville prend le nom: elle est à quatre lieuës de Leyden: & est bonne forte, riche & bien peuplée, & en laquelle à divers temps, y a eu plusieurs: hommes rares, & fameux en sçavoir, qui l'ont illustrée. Tels ont esté Henry, & Iean rengez parmy les Escrivains segnalez, par Trithemius, Guillaume Herman & Cornille Aurelian, tous deux Poëtes & Historiens: Herman Gaudan Theologien: Iacques Poëte renommé, Theodore Gerard homme tres-vertueux, & fort dochte, & Renier Snoi: lesquels touts ont escrit, & composé plusieurs beaux livres, & des œuvres recommandables à la posterité. Cette ville, selon que l'ay trouvé par memoires, & escritures anciennes, fut bastie l'an de nostre salut mille deux cens soixante & douze.

D'ou Goude prend son nom.

Goude porte le nom de son ruisseau tortu appellé Gow, fort bien cogneu aux Mariniers du Pays, à cause de sa fascheuse navigation, lors que hors du Rhin ils arrivent dans iceluy, avec vents contraires jusques a Alphen (lieu jadis celebre entre les Romains) et par le travers d'une Escluse, laquelle ceux de Goude souloient entretenir (ou devant quelques annees se fit un grand combat entre les Houckins et Cabillautins) entrent dedans le Gouw, pour venir jusques au fleuve d'Issel, retenu dans la ville de Goude par des Escluses, faictes aussi aux despens du pays durant ces troubles, mais il y a en outre une autre forte Escluse iont proche de la ville: laquelle sert en cas de necessité a faire passer les navires de guerre avec leurs mas debout, lesquels autrement en passant par dedans la ville, il faudroit abaisser dedans ledit fleuve d'Issel, ou au contraire. Ce fleuve d'Issel n'est pas celuy qui court et passe par devant Over-Issel : ains est ainsi appellé pource que d'Iselstein, ou il s'estrecit et hors du Vaert, descend vers Iselmonde, jusques a la Meruwe. Cette ville fut premierement fondée l'an 1262.

Dedans

Dedans cette ville se voit encore le sepulchre de marbre du Comte Iean de Bulose, dans la Chapelle du Temple de Goude, avec des treillis de fer: lequel Temple est de telle grandeur, qu'il surpasse tous autres de Hollande, lequel en l'annee calamiteuse 1552 lors que le pays de Rimmerswal fut noyé, s'alluma par les esclairs avec la tour, et brusla, jusques à la muraille, sans toutesfois qu'aucune des maisons d'alentour le Cemetiere, lesquelles cependant n'estoient couvertes que de chaume, en fut touchée. Ce Temple toutesfois avec sa tour ayant esté depuis peu à peu reparé, premierement couvert de tuilles, est maintenant recouvert d'ardoises. A l'ornement duquel ont esté donnees beaucoup des belles & magnifiques verrieres, et entre autres l'an 1597 ceux d'Haerlem y en donnerent une fort belle, laquelle avoit pour Image, faite par Maistre Guillaume Thibout, la navire de Damiate. Tout contre ce Temple y a une fort grande place de Marché triangulaire, au milieu de laquelle il y a un Hostel de ville fort net, dessoubs lequel y a une belle boucherie, C'est au reste une ville propre, en laquelle n'y a pas une maison qui n'aye son advenuë d'eau courante, ou par devant ou par derriere: ayant au retour de chaque marée de bonne eauë, claire & nette. Les principales eaux de la ville sont le Gow, lequel coule au travers de la ville, et le hable: y a en outre plusieurs fassez & ruës belles et larges. Elle est depuis n'agueres environnée de rempars, au paravant seulement de murailles; Elle a cinq portes: Elle avoit aussi devant les troubles, un fort long pont pour passer l'Issel. Il y a tous les ans trois foires celebres, tant pour le drap de laine, comme pour les formages de laict doux, & autres, les Marchants y abordent de tous costez du pays pour achepter et vendre: ce qui tourne au grand avantage de cette ville. La prosperite de laquelle consiste principalement à la navigation, à raison que les navires demeurent ordinairement long temps avant que pouvoir passer les Escluses: & a cette raison les Mariniers acheptent ce qu'ils ont à faire pour la plus part dans cette ville: de sorte qu'on attribue à cecy le principal traffic de la ville. Et pour cette cause sont diligens à garder & retenir leurs anciens privileges, lesquels sur ce fait leur ont esté octroyez: empeschant de tout leur pouvoir de n'en estre frustez par la fraude des autres villes: lesquelles autrement feroient mestier de prendre leur passage ailleurs: nonobstant les Placcarts commandants à tous subjets de Hollande, Zelande et Westfrise, soit à Marinier ou Bourgeois Marchant, estant entre avec des denrées libres ou non libres, dans les cours dos rivieres de Hollande et Frise, de ne cercher passage ailleurs, pour eviter ou eschapper les gabelles de Goude, & Sparendam, ou les principales gardes d'icelles, soit par Bilredam, Levenhoven, le Heyligen wech, Gohan, l'Escluse Verwellen, ou autres voyes non accoustumées: et ce sur la peine de la perte du bateau ou navire, et ensemble de tout le bien qui y est dedans, appartenant au Marinier & a ses Marchants. Et au cas que le Marinier a cerché ces destours, par le commandement de Marchant, il fer a neantmoins perte de son bien & navire: & on pourra encore proceder contre les delinquants dans l'année. En date du 26. de Iuin l'an 1536, comme il y a fol. 47. au second livre des memoires de M. Jean le Ieune Greffier. A raison de quoy depuis quelques années ils ont estouppee avec force le Dam de Leyden, qui avoit esté ouvert par ceux de Delft, & l'out muni de remparts: chacune ville cerchant seulement son propre prouffit. Ils estiment la privation de la navigation estre leur perdition, comme aussi des gabelles, lesquelles apportent une somme d'argent remarquable: ensemble les assises des tourbes, qui devant le trouble pouvoient importer bien

Ledit Chasteau desmely.

Temple de Goude brusle.

Ceux de Goude soigneux pour garder les leurs privileges.

bien trois mille Ducats, a raison que plus de 100000 Tonneaux de Tourbes se transportoient hors du Pays annuellement. Cette ville ne veut souffrir aucunes injures de ses voisins, ayant les moyens en main de les resister. Elle est fort bien bastie et en une plaine marescageuse, pres des Diques. Les hommes pour la plus part s'addonnent a la navigation, vaillants et de bon entendement: les femmes y ont une singuliere grace de chanter. Le Magistrat par sa prudence y entretient bonne Police, ayant sur tout esgard de voir les Escoles pour la jeunesse bien entretenuës. Ce qui est cause que cette ville a produit de tout [illegible]sieurs hommes doctes et celebres: entre autres Schoneus et Laseus par leurs œuvres louables decorent cette ville, lieu de leur Patrie.

Voila Goude espluche: poursuyvons la description des autres villes d'Hollande, en tenant l'ordre promis, & en premier lieu s'offre Enchuysen.



DESCRIP-


ENCKHUSEN



DESCRIPTION
D'ENCHVYSEN.

ENCHVYSEN assise sur le Goulphe de Zuyderzée du costé qui regarde le Pays de Frise; estant à trois lieuës de Hoorn: & est une bonne ville, en laquelle on bastist plusieurs navires: & de laquelle fut natif Rouart Tappart, de son temps Docteur fameux en Theologie.

D'où vient ce nom Enchuysen

[*La ville d'Enchuysen prend son nom de maisons simples, & esparses,* Enkelhuysen, *lesquelles furent jadis basties ça & la par les pescheurs, ez environs de la Dique, à la façon d'un village, et avec le temps s'est augmentée de plus en plus, et devenue premierement une Bourgade, & depuis finalemẽt une belle ville: laquelle fut bruslée l'an, 1292 par le feu, lequel y fut tiré dedans par le Seigneur de Arkel: toutesfois elle a esté derechef bastie, et bien munie de murailles et fortes tours, ornée d un nouvel Havre, dans lequel peut entrer grand nombre de navires: pres du vieil y a une forts tour, en laquelle est une pierre de Marbre, contenant ce distiche de Junius:*

EnChVsaM InsIdIIs taCItIs sVb noCte sILentI
ObrVere adnIXa est GeLrICa persIdIa.

Entreprinse du Duc de Gueldre sur Enchuysen.

Lequel monstre comme, l'an de l'Incarnation de Christ 1537, *Charles Duc de Gueldre, pratiqua des moyens pour pourvoir surprendre la ville d'Enchuysen, afin par ce moyen de se faire Maistré de la Zuyder-zee. Et pour ce fit equipper cinq navires à Harderwic, esquelles il fit sur une unit embarquer le plus secretement qu'il peut, sept cents hommes. Ces cinq navires*

arrivetent

arriverent devant Enchuysen le lendemain à trois heures du matin, les soldats s'y tenans bien couverts, et cachez. Les deux entrerent dedans le Hable, ou à cause de la paix qu'il y avoit avec les Gueldrois, ils n'avoient pas fermé la barriere, tellement que de nuit les bateaux y pouvoient bien arriver. Mais comme Dieu le voulut, il estoit lors basse maree, de sorte que leurs navires n'y pouvoient flotter. Et comme le jour approchoit, & qu'ils craignoient d'estre descouverts, apres y avoir attendu la haute marée environ l'espace de 4 heures, ils se retirerent sans rien faire, & revindrent à Harderwic. Cette ville d'Enchuysen est la principale ville maritime, les habitans de laquelle sont pour la plus part gens de Mer, ayants la renommée d'estre forts experts en icelle. Parquoy Charles Quint en ses exploicts de Mer, & aussi Philippe son fils, paßant la Mer pour Espagne, se fierent leur passage dans le bord des navires de ceux d'Enchuysen : comme estant les mieux experimentez, ou ayant meilleure cognoissance de la Mer Septentrionale & Occidemtale qu'aucuns autres ! Ce que denote aussi leur armoirie, laquelle porte deux Harengs, & entre iceux deux estoilles, sur un champ blieu : (Comme aussi portoit Sexte Pompée, lors qu'il fut nomme Neptune) representant par ce moyen, & leur pouvoir sur Mer, et la certaine cognoißance qu'ils ont des deux Poles, et cours des autres Estoilles Ce qui est fort bien approuvé par ce Pilote, tant celebre Luutken Wagenaers, en ses Chartes de Mer mises en lumiere: comme anssi par plusieurs autres bons Mariniers & Pilotes dignes de louange, lesquels cette ville produit. Le principal traffic et prosperité de laquelle depend principalement de la navigation, appareil de navires, et pesche des harencs: appareillant à cette fin par chacun an une grande flotte de navires appellez buysses: par lequel moyen il s'y fait aussi grand traffic de sel, et pour cette raison ont basty jadis hors de la ville plusieurs Salines, lesquelles ont esté comprinses dans lenclos d'icelle, depuis l'an 90: et servent à raffiner le gros sel. Cette navigation et traffic de Mer est cause de la prosperité de tous autres mestiers, lesquels neantmoins les troubles, ne s'y sont aucunement diminuez, mais plustost augmentez: à raison que cette ville demeura maistre de la Mer.

Cette ville, est maintenant gouvernée et conduite par son Magistrat en toute concorde, au grand prouffit et prosperité de la Republique. Par lequel moyen elle fleurit, et se bastit en tous endroits, par beaux bastiments, les rues respondantes les unes aux autres fort proprement. Munie de nature, à cause de la situation de la ville, et les arenes cachées dans la Mer, gisantes comme bouleverds contre l'advenue des navires ennemis, qui luy voudroient faire quelque empeschement : car il faut fonder les profonditez entre les arenes avec finesse, deca dela, avant qu'on puisse arriver à la ville: ceux qui ont le vent en poupe lors qu'ils s'en approchent ne se peuvent reculer, encore qu'ils voulussent. Et venant avec un vent eschars, la ville a temps assez de se tenir sur sa garde. Il y a deux Eglises Parochiales dans la ville, l'une dediée a S. Pancrace, l'autre à S. Gomer. Assez proche de la ville y a un village bien basty, où demeurent une grande multitude d'hommes, d'entre lesquels sourd un grand nombre de Matelots.]


HOORN



DESCRIPTION
DE HOORN.

SUR ce mesme Goulphe de Zuyderzée est posée Hoorn à deux grosses lieuës d'Edam : & est belle, riche, & assez grande ville; garnie d'un assez bon Port, & capable pour l'abry des vaisseaux, & pour en couvrir grand nombre: & est bien située, & avec tant de canauz ex environs, qu'il semble que contre toute force, elle soit inexpugnable & imprenable. On tient en icelle tous les ans au mois de May la Foire pour les beurres & formages, desquels, en est conduit là, tant par eauë que par terre, si grande quantité, qu'il est impossible à homme de le croire, non seulement en plusieurs lieux de ces Pays, mais jusques aussi en Espaigne & en Portugal. De cette ville est natif Adrian Iunius Docteur en Medecine, mais tres-docte ez autres sciences, grand Poëte, & Philosophe illustre & fameux.

Hoorn ville inexpugnable.

Foire de Hoorn de beurres & Formages.

[*Hoorn semble avoir prins le nom de son Hable, l'entrée duquel se courbe en forme d'une corne; ou à l'avis des autres est ainsi nommée des trois tavernes qui estoient assises pres la Cule lors que les premices de la ville furent posees, entre lesquelles la principale eut pour enseigne une Corne, & en laquelle les Hostes estrangers estoient receuz: & se voit encores pour le jourd'huy. Il y en a d'autres qui la veulent ainsi estre nommée, pource qu'elle avoit jadis des hommes fort belliqueux, qui lors qu'il estoit besoin estoient convoquez au son de la Corne, comme se fait encor aujourd'huy entre les Cavaliers: & qu'aussi pour cette cause la ville porte en ses armoiries une Corne. Or quant au bastiment de cette ville il est certain qu'elle a eu son commencement, environ l'an 1300, & qu'elle est devenue celebre par les Danois, y venants annuellement (comme ils font encore) avec des maegres bœufs au mois d'Avril; à cause dequoy y resortent divers Marchants, hors de divers cartiers & villes, pour acheter lesdits bœufs, afin de les engraisser pour l'Hyver.*

D'où Hoorn prend son nom.

On trouve jadis avoir esté icy une Chapelle de bois, de laquelle un nommé Ciriacus auroit esté Clerc, homme celebre pour sa pieté, depuis tenu pour Patron de cette ville, laquelle trois cens ans apres sa fondation a esté bruslée par meschef. Cette ville est la capitale des Frisons Occidentaux ou bas Rhenains, ou l'Evesque d'Vtrecht tint jadis un Vicaire ou Doyen de West Frise, lequel Doyenne avoit soubs soy 72 villages, les ledicases desquels souloient toutes estre en un jour. Le siege dudit Doyen est à Hoorn, auquel lieu il avoit pour sa demeure une maison magnifique. Mais par le changement des Evesques le [illegible] devint soubs l'Evesche de Haerlem. Cette ville est fort prosperee par la navigation et apprest bes navires, habitée de plusieurs riches marchants, exerçant tres-grand traffic tant en Orient qu'Occident: Ce qui a esté cause que cette ville durant ces troubles, est demeuree en grande prosperité: nomment tandis que la ville d'Amsterdam tenant le party du Roy d'Espaigne estoit ennemie du pays, à raison de quoy tout le traffic du pays pour la pluspart s'exerçoit à Hoorn. Ce qui a cause l'accroissement et aggrandissement d'icelle estant maintenant ornee & munie de nouvelles portes: jouissant de grands revenuz par ses advenues et hable, lesquelles y sont fort commodes. Combien toutefois que jadis les navires y estoient plus seurement, à cause qu'a la deffence du Port, & destournement des ondes enragées de la Mer, jadis y gisoit une petit Isle & village appellé Dampte, lequel est maintenant emporté par le cours de la Mer. Dedans cette ville souloit estre un fort Chasteau; lequel fut ruine par les villageois, seditieux à cause de quelques impositions. C'est une fort ville & bien murée contre ceux qui luy vondroiont faire nuisance. Les Citoyens sont hommes d'armes tant par mer que par terre.

Le Temple, est d'une belle structure, ayant un fort beau clocher de bois, vestu de plomb, conforme, mais un peu moindre que celuy de Haerlem, comme estant l'œuvre d'un mesme Ouvrier. En cette ville reside l'Admiralité de West-Frise par tour, aussi bien qu'a Enchuysen.]

DESCRIP-


ALCKMAER



DESCRIPTION
D'ALCMAR.

Orgine d'Alcmar.

ALCMAR est à cinq lieuës de Haerlem, ville fort riche, d'autant que de son terroir & finages voisins, sort plus de beurre, & de formage que d'autre lieu, quel que ce soit, en tout le pays de Hollandé. De ce lieu fut natif Pierre Nannius homme renommé pour son sçavoir, & qui a escrit de belles œuvres.

[*Alcmar jadis dite Almeer, par la multitude des petites Mers, ou Lacs gisans alentour, lesquels furent quinze en nombre, dix desquels sõt espuisez et seschez par de moulins a eaue et des fosses, pour divertir les eaux, avec grand frais et travaux; toutesfois non sans grand proufit. Les autres cinq ne sont pas commodes pour ce faire, ayant leurs eaux plus tempestueuses et grandes, lesquels toutesfois tournent au grand prouffit et usage des bourgeois, a raison de la grande multitude de toutes sortes de poisson, qui s'y peschent. D'autres estiment que ce vocable, ne sonne autrse choe, qu'un Lac decoulant, a* lecMeer, *des eaux ou ruisseaux des Dunes, lesquels se reduisent en Lacs. Car les Anciens jadis au lieu du mot* een, *qui est maintenant en usage devant les noms substantifs, avoient la lettre a. On tient qu' Adelgil bon Prince Chrestien, & Roy des Frisons, fils cependant de ce mauvais Radbod, fut le premier fondateur de cette ville en l'an 720. Lequel bastit un Chasteau entre ces Mers, les foudements duquel furent descouverts, lors qu'on ceignit la ville de murailles, selon que tesmoigne Nannius: lequel aussi afferme y avoir esté bastiz plusieurs autres Chasteaux, proche de cettuy-cy, distants environ d'un traict d'arc l'un de l'autre, afin de donner secours les uns aux autres coutre les courses des seditieux: lesquels Chasteaux ont esté destruicts par Martin van Rossem. Non fort loing de la ville d'Alcmar se voyent les champs, ou jadis Verone, ville ancienne, & celebre des West-Frisons, fut assise, ruinée par le Comte Iean d Hainaut, ayant esté trahie par le Bourgmaistre dudit lieu, nommé Phobus, pour une botte pleine d'argent. L'an de sa destruction se monstre par ce Hemistiche:* ECCE CadIt Mater FrIsIæ. *Il y a une certaine clothette au Temple du village, dit* Valken-ooge, *qui vaut autant à dire qu'œil de Faulcon, laquelle dit avoir esté fonduë à Verone, & une autre*

transferée

transportée à Londres, esquelles se voyent les dernieres reliques de cette ville de Verone. Le droit de la pescherie que cette ville avoit ez rivieres, tant du Rhin que de la Meuse, monstre assez l'ancienne puissance d'icelle, lequel droit est per confiscation cé... à la table du Comte. Ce qui est encore mieux confirm par le Placcart date l'an 1532 le 10 d'Octobre, contenant que personne ne peut pischer sur la Meuse de la putte, de vant le Loone pres de Rotterdam, jusques à la mer, avant que d'estre enregistré par Vroon-maistre, auquel doibt estre apportee la pesche, afin qu'estant vendue il en recoive le sixtesme denier. Nicolas Vorstius depuis peu d'années à recouvert un certain signet: anquelt exoit un Aigle volant, au coste aroit duquel y avoit un glaive, & alentour ces mots gravez SIGILLUM CIVIUM DEVRON LEGEIST. Or il est à penser qu'Alemar a esté bastie des ruines de ladite ville, estant deffendu de rebastir sur ce mesme lieu, & qu'elle est devenue une ville vivandiere par les villages circonvoisins, en un terretoire tres-fertil, ayant une belle Eglise Parochiale, tenant à cause de l'augmentation de la ville en un coing d'icelle: en outre un bel hostel de ville, en la principale rue, ayant sa sortie pres d'un magnifique & large pont, qui sert de pourmenade a la ville: tout proche de ce pont est le marche au poisson, sur l'eau, laquelle court clere & douce par la ville en divers endroits, venant hors du Scornier; riviere propre pour les villageois pour venir au marché, avec leur formage, duquel il se fait grand traffic a Alcmar, au grand prouffit de la ville, comme aussi de la Balance, a laquelle en revient une grande somme d'argent. Cette ville est fort aggrandie, de sorte que la vieille muraille est devenue une belle fosse de ja ville, les murs & porte d'icelle estant loing estendues. Ils ont aussi à force de sable remply un grand abbrevoir, & sur iceluy sans pilotter; ont basti de belles Salines: pour yraffiner le Sel, allant querir l'eau pres de la Zype hors de la Mer, ce qui est aussi cause de grand prouffit Ils ont aussi fouy dans la ville un beau fosse, en facon d'hable, pour poser les navires, en seurté, au temps de necessité, lesquels y peuvent entrer avec les mas debout, par un beau & nouveau pont, fait la plus part des ruines de l'Abbaye d'Egmond.

Purmerenden est à une bonne lieue de Monickedam, ayant un bon Chasteau, qui appartient au Comte d'Eghemont.

[*Purmerendt apporte avec soy son nom, comme gisant sur le* Endt, *c'est à dire la fin du Purmer, estant un bourg, ayant privileges de ville, durant ces troubles ceint de murailles, comme lieu de fortteresse. La premiere fondation de cette ville s'attribue a un Guillaume Egger, Gentil homme renommé, fort riche & puissant en biens: lequel presta grande somme de deniers au Comte Guillaume: raison dequoy il luy ayma fort. Cettuy cy fut faict Tresorier general de Hollande, pour la bonne affection que le Comte luy portoit. Il fit aussi bastir un fort Chasteau, & une petite ville, qu'il nomma Purmerendt: laquelle il obtint du Comte Guillaume: mais depuis revint à Ioan Comte d'Egmond.*]

D'ou vient son nom. Commencement de la ville de Purmerẽt

Edam est posee pres le Zuyderzy, a trois lieves d'Amster dam: & est ville renommée, à cause de la quantite presque

que in finie des navires qu'on y bastit tous les jours, de toute grandeur, & de belle manufacture, & pour le nombre innombrable de tres-bons formages, qu'on fait ez entours, & desquels on envoye en plusieurs endroits du Pays, & hors de la Province.

Edam d'ou prend le nom.

[*Edam, maintenant ainsi appellé, les Anciens le nommoient Ydam, de Y a jadis un ruisseau, par lequel les Lacs se deschargeoient par l'Escluse au Dam, le mesme mainteuant estant devenu un fossé, environne l'Eglise Capitaale. Celle-cy est une belle & nette villette, laquelle prospere à raison des bateaux harenguieres, & autres grands navires qui s'y bastissent, comme demenrants en ce lieu hommes expert pour c'est affaire, ayant à cecy un hable commode.*]

Monckedam est à une lieuë d Edam.

D'ou vient le mot Monickedam.

[*Cette ville porte le nom du Dam, lequel reserroit le Lac dit* Monick meer, *qui vaut autant à dire que Lac de Moine, gisans maintenant hors de la Dique meslé avec le Zuyderzee. Mais il est incertain de quel Moine l'eau a porté ce nom, Ceux de la ville le representent maintenant en leurs armoiries avec une massuë en sa main. Cette ville fut jadis bien ornée, en laquelle l'an 1297 les Frisons arriverent, avec leurs navires, pour aller donner assistence à l'Evesque d'Vtrecht. Les habitans de ce lieu sout pour la plus part gens de Marene.*]

Wesp est voisin à demye lieuë de Muyden.

[*Wesp ville abondante en brasseries, esquelles se fait de fort bonne biere, au grand prouffit et commodité tant d'elle que de ses voisins.*]

Ces deux icy sont deux bonnes villettes fort bien situées, avec belles prairies à l'entour pour les pasturés du bestail, & abondance de pescherie pour les hommes

Naerden est a une bonne lieuë de Muyden, & autant de Wesp.

[*Naerden ville bien cogneuë par sa drapperie, les draps faits en ce lieu estoient estimez forts, & bons. A cause de quoy le mestier aes foulons y estoit fort recommande. Cette ville est la Capitale de Goeylandt, pays ainsi nomme à cause qu'il fut donne par l'Empereur Othon, à l'Abbesse du Cloistre de Go edele. Elle a son commencement des ruines du vieil Naerden, qui estoit pres de la Mer, lequel a esté ruiné par l Evesque d'Vtrecht.*]

Woerden est à cinq lieuës de Leyden, ayant un Chasteau assez bon & fort: & de cette ville fut natif Iean Pistorius,

rius renommé en sçavoir. Cette ville appartient au Duc de Bruynswijck, le Roy luy en ayant fait donation n'a-guere.

Woerden jadis bastie sur le Rhin pour une forteresse, par Geoffroy Evesque d'Vtrecht, pour empescher l'invasion des Hollandois, ... Diocese d'Vtrecht situëe en lieu marescageux, de sorte qu'on la peut à peine batre avec le canon.

Oude water est posée sur l'Issel, comme Goude, à une lieuë de Woerden: pris de l'une & l'autre de ces deux villes, on seme & recueille quantité tres-grande de Chanure, de laquelle ils font presque toutes les cordes, rets & filets; desquels les Hollandois & Zeelandois se servent pour leur tant grande pescherie; de sorte que cette denrée suffit pour entretenir ces deux villes; esquelles, pour cette occasion, y a plusieurs hommes riches, & opulents. De ce lieu fut natif Iean Paleonydor de l'Ordre des Carmelites, personnage religieux & autheur de plusieurs livres propres & utiles, mis en lumiere au prouffit des Estudiants.

Oudewater fut jadis une bonne ville, & Republique, conduite par un sage gouvernement, L'an 1349. l'Evesque d'Vtrecht la gagna par force, et la brusla: toutesfois a esté du depuis rebastie, & a plus endure en ces derniers troubles, à cause de la guerre, que nulle autre de ses voisines.

Oudewater prinse par l'Evesque d'Vtrecht.

Plusieurs Privileges luy ont esté octroyez par Messieurs les Estats, au regard des dommages soufferts, & les fosses restaurées, afin que cette ville puisse peu à peu estre restablie.


SCHOONHOVEN



DESCRIPTION
DE SCHOONHOVEN.

SCHOONHOVEN est assis, sur le rivage droit du fleuve Leck, à une lieuë d'Oudewater. C'est une bonne & belle ville avec Port assez bon, & assez bon nombre de navires à pescher & à faire voyages. Icy, outre autre poisson, se prend grande quantité de Saumons, desquels à cause de cela l'Estappe est en cette ville.

Schoonhoven prend son nom de soy mesme, petite ville, fort belle, a laquelle la riviere du Leck donne un fort bon port, laquelle riviere est separée par une escluse des eauës qui sont dedans la ville. Elle a un lieu de marché, fort commode, comme aussi un bel Hostel de ville: et ensemble une belle Eglise Parochiale. On y comtoit jadis cinq Cloistres. Cette ville appartint au Comté des Buloses. L'an 1262 le Comte Iean de Bulose y feit bastir un Chasteau, y ordonnant aussi son peage, et est devenuë une villette bien bastie, par la ruine de Nieuport, gisant a l'autre costé du Leck. Cette ville abonde en toutes choses necessaires, a la vie humaine.

De ce lieu est jadis sorty Iean digne Prelat, duquel fait mention Trithemius parmy les autheurs Ecclesiastiques. Fut encor citoyen de cette ville Aignan Evesque d'Asaphe, religieux de l'Ordre des Prescheurs de Saint Dominique, & fameux pour son grand sçavoir: & de cette mesme ville estoit native la Mere du renommé Longolius, duquel ses concitoyens tirent si grand renom, quoy que son pere fut François naturel; & Longolius nay (comme dict avons) à Malines: car c'est ainsi que ce grand personnage tesmoigne de soy-mesme.

Longolius sorty d'un pere François d'une mere Hallandoese.

A demy lieuë de Vianen est Iselstein, sur la Iurisdiction de laquelle il y a different, & proces; à sçavoir si elle depend du Comté de Hollande, ou de la Seigneurie d'Vtrecht: Cependant Hollande en est en possession & saisine: & est

& est Seigneur de ce lieu Philippe fils de Guillaume Prince d'Orenge, & Nepveu de feu Maximilian Comte de Bure,qui estoit aussi Seigneur de cette place.

Vianen gist sur le rivage senestre de Leck,à deux lieuës deSchoonhoven & bien qu'on la die estreSeigneurie, Estat,& Pays à part;si est elle mise & enclauée en Hollande.Elle appartient à Henry Seigneur de Brederode:lequel pretend & poursuit que cette ville est libre & franche , & qu elle n'est de la Souveraineté du Roy,ny de la contribution,& jurisdiction deHollande: & le Roy est de contraire advis: & par ainsi le proces,sur cecy est pendant,par devant le grandConseil deMalines.De cette ville fut natif Guillaume de Vianen excellent Theologien.

Leerdam assise sur la riviere Linge,est à demye lieuë d'Asperen;mais a son terroir outre le fleuve,& pour ce le pays est nommé Dam,au langage commun de la contrée:suivant laquelle maniere sont nommees plusieurs villes de Hollande. Cette ville de Leerdam appartient au Comte de Buren.

Asperen est bastie aussi sur la Linge,à demye lieuë deHueckelen;lequel fleuve passe par le milieu de la ville avec un doux & plaisant murmure,& flotement;&pour ce est il appelléAmour en ces endroits.Du temps deCharles.Duc deGueldres,asçavoir en l'an 1516,cette ville sentit une extreme calamité & ruine:d'autant que lesGueldrois,accompaignez d'aucuns mutins & rebelles du pays de Hollande,assiegeans la place , en fin l'emporterent d'assaut,quelque vaillante resistence que sceussent faire les assiegez, lesquels ils passerent tous au fil de l'espée,& mirent le feu en la ville,n'espargnans pas seulement les Eglises,où les femmes avec leurs petits enfans estoient retirées;qu'ils traitererent si cruellement,que lesTurcs irritez & enfuriez n'eussent sceu faire pis,ny s'acharner plus bestialement sur les pouvres vaincuz.

Estrange sac de la ville d'Asperen par les Gueldrois.

Hueckelen est par Reginon appellée Herculé;& monstre qu'elle fut bastie dez l'an 784;elle est assise sur la riviere Linge à demye lieuë de Leerdam,& à trois & demye de Schoonhoven. Il y a une forteresse fort ancienne; qu'on dit avoir este fondée par Hercule surnomme l'Allemant ; d'autant qu'outre le naturel , il y a eu plusieurs Herculez forts & puissants par le monde.

*La maison de Heuckelen famille fort ancienne,jadis appellée*Herculana domus,*sise auComté de Teisterbant,entre le Wahal & le Leck,laquelle avoit soubs soy Gorichom,Leerdam,Heuckelen,Haestrecht, Asperen, Eversteyn et Hagensteyn. De laquelle chacun en a arraché quelque plume:car en un mesme temps l'Evesque d'Vtrecht ruina Asperen , Hagensteyn, Eversteyn;& le Comte de Gueldre print Leerdam & Steenvoort;le Comte deHollande assaillit Haestrech.Puis le Comte Jean vendit Gorichom avec le Chasteau,& toute la Seigneurie,avec le consentement de son fils. Lequel marche le fils,apres la mort de son pere,ne voulant tenir,print Gorichom par force,où estant assiegé& assailly,au nom de la Dame Iaqueline,fut tue,& ainsi par sa mort print fin cette riche lignée,ne laissant nuls enfans.*

DESCRIP-

GORCUM



DESCRIPTION
DE GORICHOM.

GORICHOM, distant de trois lieuës de Schoonhoven, gist sur le rivage dextre du Vahal, au lieu où il s'engoulphe & descharge dedans le Linge : elle est assez bonne ville, ayant un fort Chasteau, basty du temps de Florent quatriesme en nombre des Comtes de Hollande, par Iean Seigneur d'Arkel, qui commande aux habitans du village de Wolfort d'abandonner iceluy village, & se retirer avec leurs biens en ce Fort, & que là ils bastissent leurs demeures: ce qu'estant fait, il ceignit & ferma le lieu de muraille, & luy donna le nom de Gorichom. Du clocher duquel lieu avant on voit vingtdeux villes closes appartenantes de droit au Roy Catholique; sans une infinité de villages, & autres lieux bastiz, qui rendent la veuë & perspective du paysage tres-belle & tres-plaisante. Tous les jours en cette ville y a un marché de beure & de formage, & autres vivres, qu'on descharge en ce port, pour les transporter en quantité incroyable d'une part & d'autre; & principalement en Anvers: ce qui est cause que les habitans de Gorichom sont tres-riches, estants d'eux mesmes, & marchands, & mariniers, & pilottes à conduire ailleurs leur marchandise.

De ce lieu estoit natif Henry de Gorichom homme fameux en Theologie : comme encor fut citoyen de cette ville ce tres-renommé personnage Iean Harie ; lequel bien que ne fut des plus sçavants, si aymoit il tellement la pieté, la vertu, & les livres, que durant sa vie il ne cessa de rechercher avec grand soing & diligence, & frais excessifs, toute sorte de livres, & en toute langue, science, & faculté, dressant d'iceux une belle & admirable Librairie. Cettuy estoit Chanoine de Gorichom, mais par la faveur & grace de l'Empereur, il fut fait Chanoine de la Chapelle de la Court au Village Royal de la Haye : là où quand il se retira, il conduit si grand nombre de livres, que le peuple tout esbahy, disoit, que jamais il n'eust pensé qu'il y eust eu autant de livres au monde: & pour

ce donnarent ils à cest excellent homme le nom de Iean des livres. Il vesquit quelque temps à la Haye, augmentant tousiours sa Bibliotheque, avec grand soing & estude ; & en fin mourant environ l'an de nostre salut 153 , il feit le mesme Emper. Charles V^{e} heritier de sa belle & magnifique Librairie. Pres de Gorichom est le lieu où lon tient que assit son camp le susnommé Hercule l'Allement ; & pour ce tout le terroir voisin ez entours est encor à present appellé le Pays de Hercule, avec ces mots en langue Teutonique Dat landt van Arckel. *Louange de Iean de Gorichom.*

Worckum est posé sur l'autre bord du Vahal, presque vis à vis de Gorichom, & appartient au Comte de Horne.

A deux lieuës de Worckum est Huesden, ou il y'a un beau Chasteau, & plusieurs villages qui dependent de sa iurisdiction : & par tout le pays ez entours vers Capelle, ou fait une quantité tres-grande de mottes de terre à faire feu.




ROTTERDAM



DESCRIPTION

DE ROTTERDAM.

ROTTERDAM est posé pres de la Meuse, & sur la bouche du Canal dit Rotter, d'où la ville prend le nom Cette ville (comme dict Robert Cenalis Evesque d'Avranches en Normandie) est tres-ancienne: d'autant que Ruther, Roy des François, fut celuy qui luy donna & son origine & son appellation: & le mesme escrit Trithemius, lequel tient qu'elle fut bastie l'an 89. apres la nativité de nostre Sauveur Iesus Christ: & que là fut enterré ce Prince Roy des Francs en nombre vingt & troisiesme. Cette ville est à une lieuë de Schiedam, & à trois de Goude; forte & belle, populeuse, & bien bastie: l'Eglise parochiale & principale de laquelle est belle & somptueuse, fondée & dediée à l'honneur du Diacre & Martyr S. Laurent.

Antiquite de Rotterdam Cenal livr. 1. des choses de Gaul. Perioch. 21

Ruther Roy des Francs fonda Rotterdam: Trithem. livr. 1. de l'orig. des François.

Cette ville que jadis n'estoit qu'une villette, s'est durant ces troubles accreuë en une riche & puissante ville, principalement depuis la retraite des Espagnols, lesques l'avoient prinse l'an 1572 le 12 d'Avril. Et a tost oublie les dommages soufferts, a cause de sa bonne prosperite, au traffic la exerce plus qu'en autre lieu du pays. A raison de quoy divers Marchants y arrivoient, tant du Levant, que du Ponent : dont la ville et les bourgeois, ont tire grand prouffit et prosperitè. De sorte que la ville a este bastie de tous cartiers, de fort grandes maisons, a l'usage des Marchants, pour y pouvoir mettre leurs denrees. La prosperite de la ville s'est aussi accreue par la calamite de Brabant et Flandres, plusieurs riches Marchnas s'y transportans. De sorte qu'il a couvenu eslargis cette ville de divers et nouveaux bastiments le long du nouvel hable : demolissans les vieux ramparts d'ecelle : tellement qu'elle peut maintenant estre comtee entre les plus riches villes de Hollande, tant par la marhandise, & appareil des navires, comme par la structure d'icenx: lesquels sont de diverses especes, comme Hurques, Barques, Basses & autres, lesquelles apportent de la Mer fort grandes commoditez. Cette ville est maintenant bien muree & munie ; y a

le long

le long de la Dique une belle & magnifique ruë : en outre encore d'autres ruës et fosses , avec deux commodes bables, pour les navires qui ne veulent demeurer à la rade. Elle à pour lieu de marché un beau pont voulté, sis sur la Meuse : sur lequel est representée l'effigie du renommé Erasme, qui a esté eslevé en ce lieu, pres du Temple de S. Laurens. Au reste cette ville ne manque rien de ce qui appartient à une ville magnifique. Ont aussi maintenant basty un lieu ou s'assemblent les Marchans, vulgairement appellée la Bourse.

Erasme de Rotterdam ou mort.

De cette ville fut natif ce fameux & laborieux personnage Didier Erasme de Rotterdam, lequel mourut à Basle l'an de grace 1536. Lors que j'estoy sur l'achevement de ce livre, advint une grande infortune à cette ville: d'autant que le feu s'y prit de telle violence, qu'en peu de temps, il brusla plus de neuf cents maisons, & grand nombre de vaisseaux, avec la mort de quelques hommes, & le dommage & perte de tous en general. Il est vray que cette place estant tres-riche, elle a esté aussi redifiée & restaurée en moins d'un an ; & de jour à autre elle prend accroist, & au traffic & à l'affluence des Marchands qui y viennent de touts costez.

Rotterdam bruslé.

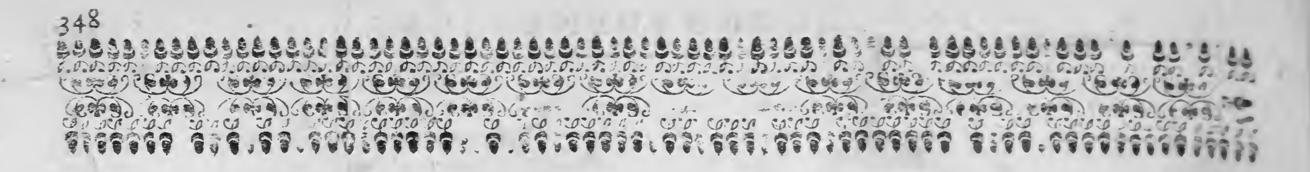
Schiedam est prochaine de la Meuse sur le petit Canal dict Schie, qui luy donne nom : & n'est qu'à demye lieuë de Vlaerdinghen.

D'on vient ce nom de Schiedam.

[Schiedam, empeunte le nom du Dam, lequel separe la Meuse, de la riviere dite Schie, dont aussi Schielandt a le nom, & Oude-schie, laquelle avec l'eauë de Gouda environne Schielandt, de sorte que c'est comme une Isle. Les habitans aussi tiennent, que le Chasteau appellé Rivier, duquel sont heritiers la race de Matenes, par donation des Comtes de Hollande, & lequel est assis tout pres de Schiedam, a esté jadis posé sur l'Isle de la Meuse, comme appart par les Privileges des Seigneurs du Pays, esquels les Schiedammois sont nommez les habitans du Rive. Cette villette est rendue prospere par l'equipage des navires; car la sont appareillez annuellement beaucoup de bateaux Haringiers. Plusieurs des bourgeois sont gens hantans la Mer, la ville bien située sur la Meuse, ayant un fort long port: la Corderie y est fort bonne, comme aussi le mestier de faire rets pour la pesche des Harencs, Pres de cette ville ont esté les Chasteaux de Spieringhove & Spania, bruslez en ces troubles. A une demye lieue de la ville on trouve Vlaerdinghen, On dit que l'ancien Vlaerdingen a esté la plus ancienne ville de Hollande, ou estoit la Gabelle des marchandises montans et avallans la Meuse, mais ce lieu a esté ruiné par le cours de la Meuse, comme aussi le Chasteau de Slavenburch.

DESCRIP-


GEERTRUYENBERG



DESCRIPTION
DE SAN-GERTRVIDENBERGHE.

Grande pesche d'Aloses à S. Gertrude.

Esturgeons et Saumons pris à S. Gertrude.

Ceremonie en la reception jadis des Duc et Comte de Brabant et Hollande.

SAN-GERTRVIDENBERGHE est assise sur le rivage senestre de Meruve, esloignée par un esgal espace de trois lieuës, des villes de Dordrecht, Huesden & Breda; & est assez bonne ville: appatient ores au Prince d'Orenge; & toutesfois les Brabançons & Hollandois sont en different sur la Seigneurie d'icelle; chascun d'eux la disant de sa Iurisdiction. C'est en ce lieu qu'en sa saison on prend au Meruve toutes les Aloses que nous avons en ces quartiers; & les commence lon à pescher en gros, aux premiers tonnerres qu'on oyt au mois de Mars: & en prend on telle & si grande quantité, qu'en un seul jour on en a compté dans les rets jusques à dixhuit mille. On en voit de toutes sortes de grandeur, & en salent assez: & ainsi de cette ville avant on en envoye de fresches & de salées en divers endroits. En ce mesme lieu & fleuve on prend nombre abondant d'Esturgeons, & Saulmons; lesques on distribue & envoye de toutes parts. Iusques en cette ville souloient jadis les Hollandois conduire leur Prince, lors que comme Comte de Hainaut, il s'en z alloit: & là mesme venoient les Hollandois le recevoir, luy revenant de Hainaut en Hollande. Ce neantmoins le Duc de Brabant pretend quelques droits sur la souveraineté de cette ville; quoy que le Comte de Hollande en soit en possession, & saisine: & pour ce quand les Hollandois recevoyent le serment de leurs nouveaux Comtes; ils souloient leur faire jurer de retenir tousiours cette piece: & ceux de Brabant obligeoient la foy de leur Duc, de tascher à recouvrer cette ville.

Sevenberghen est posé sur le mesme Meruve trois lieuës au dessous de S. Gertrudenberghe, & distante de Breda un pareil intervalle. La ville est bonne, & appartient au Seigneur Cornille de Berghe: mais cettuy decedant, elle revint au Comte d'Aremberghe.

[*Les escrit des Anciens tesmoignent Sevenberghe avoir esté jadis une ville marchande, assise en lieu commode, sur l'eau, toutesfois sa premiere prosperité s'est esvanoute.*

Tout

Tout proche de Sevenberghe sur le Ruychenbil, pour asseurance de la navigation, a esté bastie une forte place nommée Willemsstadt, à la memoire du Prince d'Orange Guillaume de Nassau, de la part des Pays uniz, estant ville neuve, munie & bien posée, bastie durant ses troubles.]

Toutes ces villes susmentionnées, bien que ne soient si grandes que celles de Flandres, & de Brabant, si sont elles de suffisante grandeur, bonnes, riches, bien peuplées, & de belle perspective: mais d'autant que la pluspart d'icelles se rapportent & conforment presque toutes en police; nous ne nous y arrestons à particularizer le tout: ains allons visiter les villes non closes, ny murées, lesquelles neantmoins (comme j'ay dict) jouissent de mesmes Privileges que celles qui sont closes: & en premier lieu se nous presente.

La ville de Medemblinck assise sur la mer, sur l'extremité Septentrionale de Hollande, à deux lieuës & demye de Enchusen: ce lieu est ville assez passable avec un bon & fort Chasteau, & son terroir es environs sont de belles & amples prairies pour nourrir & engraisser le bestail: & est ce quartier (pour cest effect) le meilleur & plus commode & propice qui soit en tout le pays d'Hollande, & qui luy sert & prouffite grandement. *Villes non murees de Hollande.*

[*Du temps de Haron 5. Duc de Frise, la Frise Occidentale, par delà la Flie, à l'opposite de Staveren, commença à estre habitee & cultivée par peu de Gentils-hommes, dont Thierry, fils de Radbod fut chef, lequel bastit une Forteresse, du costé du Ponant à deux lieues de Staveren, qui se nomma Medenblick: ainsi dite de la Deesse Medee, laquelle y fut adorée, estans en ce lieu eslevée une statue dorée, à la memoire et representation d'icelle. De sorte que lors que les rayons du Soleil luisoient la dessus, on disoit ordinairement Medeeblickt, cest à dire reluit, & en abregeant Medeblickt, le lieu retenant jusques à maintenant le nom. Icéluy Thierry fit Medenblick capitale de toute cette Contrée: Laquelle pretendant, eslever en Royauté. Haron son Cousin Duc de la Frise Orientale l'en voulut empescher, & finalement le contraignit de quitter le titre de Roy Cette ville estans lors bien peuplée, fut assubjectie aux malheurs de son temps, par lesquels l'an 807 le 4 de Juillet, y furent bruslées par le tonnere environ quarante maisons, en deux divers lieux de la ville: mais elle fut derechef tost reparée: a cause qu'en ce lieu se tenoit la Court des Princes de West Frise, & fut derechef eslevée pour la Capitale du Royaume, lors que Dibbald, ayant le plein gouvernement, se fit saluer Roy de West-Frise, les successeurs duquel, ont receu ledit titre, & par heritage Beroalde Roy de West-Frise, devint aussi Roy de l'Ost-Frise. Le fils duquel Adelgil, permit à Wilfrid prescher l'Evangile en la Frise. Mais iceluy estant mort, Radbod estant parvenu au gouvernement, en fut tres-cuel persecuteur. Le mesme transfera sa Court de Medenblick a Staveren, & de la a Wiltenburg lequel il avoit prins par force. Mais il fut tost chassé de la par le Roy Pepin, de sorte qu'il se retira derechef a Medenblick: ou les Bataves vindrent contre luy en campagne, de sorte qu'il se donna une grande bataille au coste du Sud-West de Medenblick: & les Frisons deffaits prindrent leur retraite vers Medenblick les Bataviens les suyvans aux talons: de sorte que peu s'en falut, qu'ils n'eussent prins cette ville. Charles Martel pourchassant sur luy la victoire. Radbod se trouvant angoisse & en crainte, accorda avec iceluy, a condition qu'il feroit profession de la Religion,* *Origine de Medenblic*

Medenblic prinse par Grand Pierre. Prinse des Kennemers.

gion, comme avons dit cy dessus. Iceluy estant mort, son fils Adelgil luy succeda, qui reçeut la Foy Chrestienne: et à luy Radbod 2 du nom, non moins meschant que son Ayeul, il fuyt en Dannemarck, où il mourut sans enfans. Auquel succeda Gombault son frere, & fut le 9 & le dernier Roy de Frise. Cette ville fut aussi prinse de Grand Pierre, par assaut, la Commune se retirant au Chasteau, elle fut pillée et bruslee. Medenblick esprouva aussi la furie des Kennemers, lesquels ayant prins Waterlandt, prindrent aussi cette ville, qui lors n'estoit qu'un village ouvert, lequel durant ces derniers trobles a esté muny de boulevards et forts ramparts, par les Estats de Hollande, contre toute oppression. En outre le Chasteau bien pourveu de toute amunition de guere. Le premier Marinier qui naviga de Hollande vers la Guinée, fut de Medenblick, ce qui advint l'an 1593, le retour duquel hors de ce Pays à Amsterdam, apporta grand prouffit à ses Maistres. Ce qui s'est du depuis tourné en une navigation ordinaire.]

Beverwick est assis sur le Goulphe Tie à deux lieuës de Haerlem.

[*Beverwick durant le siege de Haerlem, qui fut l'an 1572, fut du tout rasé & ruiné par la garnison: les villageois s'estant fuiz de dedans: mais a esté depuis bien rebasti. Y a à Beverwick deux celebres faires pour le Cuir, lesquelles sont visitees d'une multitude de Cosdouanniers et Conroyeurs de diverses villes de Hollande, Over-Yssel & de Frise: se faisans durans ces jours de foire, un grand traffic de ce Cuir, lequel y est amené par bateau, le lieu gisant commodement pres le Tie: combien que la profondeur en soit fort diminuée. Se tient aussi en ce lieu chacun an grand traffic de Porceaux.*]

Muyden gist pres le Goulphe de Zuyderzee, sur la petite riviere nommée Weicht: est à demie lieuë de Wesp, & à une lieuë de Naerden, & est bonne ville, ayant à l'autre part & rivage du fleuve un Chastean bien fort, joinct à icelle, par le moyen d'un pont par lequel on passe de l'un à l'autre.

Nieuport est assis à l'objéct de Schoonhoven, qui l'avoisine d'un quart de lieuë: & fut jadis une bonne, & belle ville; & encore à present est elle passable.

Vlaerdinghen est bastie pres de la bouche de Meuse, & à deux lieuës esgalement des villes de Delft & Rotterdam: & est cette place une des plus anciennes villes de Hollande.

Gravesande est aussi sur la bouche de Meuse, à deux lieuës d'esgale distance de Delft & de la Haye ou Hagen: c'est une ville fort ancienne, & qui fut jadis non seulement murée, mais puissante & superbe, & en laquelle estoit a residence ordinaire du Conseil de Hollande: à present elle est moins heureuse, & toutesfois encor assez bonne &

ne & passable. Au territoir de Gravesande on seme assez de bleds, plus beaucoup qu'en autre lieu de Hollande: d'autant qu'il y vient & prouffite tres-bien : de là aussi viennent ces excellents formages qu'on appelle Gravesands, tant renommez par ces contrées.

[*Gravesande a esté jadis ville celebre, ayant un hable renommé, s'estendant jusques à la Meuse : mais par la fange que la dite riviere a peu a peu jettée devant ce lieu, il s'y est finalement fait une grosse terrasse. De sorte que Gravesande est maintenant distante de la Meuse de bien 3000 pas, estant à present convertie en un beau bourg, auquel pour la plus part l'Agriculture s'exerce : & est rendu celebre par les formages qui s'y font, qu'on appelle Gravesands, accomparez pour leur bonte & saveur, au formage d'Italie, appellé Parmesan. Ez environs de ce bourg y a encores de fort bonnes terres de semence, & sur tout pour les Poix, desquels se fait grand traffic en ce lieu. Y a à present encore une Tour ancienne fort haute, laquelle jadis a servy d'eschauguette, pour monstrer l'entrée du hable, & serte, encore aux Mariniers pour signal de mer, lequel ils observent en leur navigation. Iadis a Gravesande estoit le Palais des Comtes de Hollande, & leur plus haute Court, les fondemens duquel, ont esté ruinez depuis quelques années. Lammoire de quoy est encores conservée par une certaine ruë appellée de* Hollan, *comme aussi par le territoir lequel s'appelle encore* t'Hollandt. *Mais la Court fut de là transportée a la Haye, par le Comte Guillaume, Roy des Romains, lequel y bastit son Palais l'an* 1250. *Y eut jadis à Gravesande un Convent de Chainoines Reguliers.*]

[Au ranc & nombre des villages y a en Hollande plusieurs lieux magnifiques, & memorables: lesquels ont aussi des privileges presque tous tels que ceux des villes closes: & desquels nous choisirons quelques uns des plus renommez pour en faire description, commençans par ce tres grand & tres-fameux Bourg de la Haye ou Haghen, autant autant cogneu que ville qui soit en Hollande.]

T'HOF VAN HOLLANT



DESCRIPTION
DE LA HAYE.
OV HAGHEN.

LA Haye est appellé Haghe en Flamand,& est posé pres de la mer du costé d'Occident,à une bonne lieuë de Delft,à deux deLeyden,& à trois de Rotterdam.Ce village(à mon advis)est bien le plus beau,le plus riche, &(peut estre)le plus grand qui soit en l'Europe:d'autant qu'il contient plus de deux mille maisons, & entre icelles plusieurs grands & superbes edifices,& sur tout le tres-ample & somptueux Palais Royal, fait comme un Chasteau bien garny & entouré de forte muraille, & delarges fossez. Il fut fondé par le Comte Guillaume apres qu'il fut esleu Roy des Romains:& là feit il retirer le Conseil de Hollande,lequel (comme dict est)residoit au paravant à Gravesande:& duquel on appelle au grand Conseil Royal de Malines.A present ce Conseil Hollandois est composé d'un President,de quatorze Conseillers,un Procureur general,& autres Officiers. Le President (lors que ju faisoy cest œuvre) estoit M. Cornille Suys Seigneur de Riswijck,duquel faisons ailleurs mention:& les Conseillers sont,Martin van Haerden,ArnaultSasboult,DominiqueBoot,Quintin Vbeitzen,Arnault Nicolai, Bauldouin Iacobsen,Nicole vander Layen, Adrian vander Houff,Regnier Moens. Le Conseiller ordinaire & Procureur general est Iean van Lezauen;Iacob vander Mersche,Witte Wittens,Charles de Smitere; & Adrian vander Mile.En ce mesme Palais y a une Chanoinie,& College,avec une Chapelle tres magnifique.

Grandeur du village de Haghen

Chasteau de Haghe, par qui fondé. Conseil de Hollande à la Haye.

Au mesme lieu resident la Chambre des Comptes,asçavoir les Thresoriers,les Receveurs,& autres Financiers, pour le Roy enHollanee,& pour les pays d'Vtrecht & de Zelande; devant lesquels on rend compte:comme encor commandent ils en Frise,& Over-Issel. En ce Palais est encor gardée la Bibliotheque Royale,recueillie & assemblée par le fameux Chanoine Iean Harie mentionné cy dessus:laquelle a tousiours eu un Garde particulier & toutesfois elle a esté recommandée,& cõme dõnée en tutelle auPresidẽtViglius,tandis qu'il vivoit:auquel leRoyCatholique

Chambre des Cõptes de Hollande. Bibliotheque de Haghen.

tholique feit livrer plusieurs Volumes en François,& quelques uns en Latin, qui avoient esté à feu Madame Marguerite d'Austriche tante de l'Empereur,& Gouvernante des Pays bas. Les habitans de la Haye n'ont point voulu clorre de murs ce beau village ; leur semblant plus honorable (en cela imitans la fantasie de Cæsar & autres hommes illustres) d'estre Seigneurs du plus beau & puissant Village d'Europe, que d'une ville close, qui seroit rengée entre les plus petites. Mais ils se sont ressentiz ces ans passez du peu de prouffit que leur a raporté ce courageux dessein & deliberation: d'autant que Martin van Rossem Capitaine pour le Duc de Gueldres, cognoissant avec quelle facilité il pouvoit emporter cette place, & alliché des richesses des habitans, se hazarda avec une petite armée, & grand peril de soy, & des siens; & traversa tout le pays de Hollande, pour saccager ce lieu : comme il feit miserablement. Ce qu'il n'eut osé faire, ny entreprendre, si la place eust esté close de murs: veu qu'en un moment, & pour peu qu'ils eussent resisté aux Gueldrois, ils se feussent veuz suyviz de toutes les forces de Hollande. A la Haye voit on un Bois tres-plaisant & amene, & iceluy plein de toute espece de sauvagine pour le plaisir de la chasse: & est le lieu si delectable, & beau, qu'il semble que ce soit un de ceux que les Poëtes anciens souloient nommer Sacrez aux Dieux : auquel bois, & environs d'iceluy on voit plusieurs antiquitez, & memoires taillées & gravées sur des pieces de marbre, & autres matieres ; comme des Empereurs Adrian, Antonin, Luc Septimius Severus, & autres Princes Romains. De ce lieu fut natif Iean surnommé de Haghen (ou de Indagine) Prelat illustre, à cause de son grand sçavoir, & excellente doctrine: lequel a escrit plusieurs belles œuvres, recitées en particulier par Trithemius. De ce village estoit aussi Guillaume de Haghen homme de grandes lettres, qui a esté le premier Poëte Comique de la Basse Allemaigne, & a escript diverses œuvres. Iean second homme docte, qui à son honneur a escrit plusieurs livres, entre autres un nommé Basia. Iuste Velsius medecin excellent, & grand Philosophe, a escrit beaucoup, ainsi qu'on le peut recueillir de la Bibliotheque de Gesner jà par nous alleguée. Du mesme lieu estoit M. Gerard Seigneur d'Assendelft, qui a esté President de Hollande (duquel avons parlé:) il estoit noble & tres-docte ez lettres Grecques & Latines, & sur tout en la Iurisprudence, & Poëte fort renommé. De ce lieu encor a pris naissance M. Hippolyte Persin President d'Vtrecht, homme de doctrine exquise, & de grand conseil; & pour ce est il en reputation. De Haghen est sorty encore M. Nicole d'Assendelft fils du sus-nommé Gerard, & certes digne d'un tel pere, si grand & si vertueux : comme encor de Haghen ont pris leur naissance Splinter Hargenie Seigneur d'Oisterwick, Gentilhomme docte & bien versé ez arts liberaux: & Arnoult Cuebel Thresorier des Estats de Hollande, homme de grand sçavoir & subtil jugement: & son frere, Philippe Conseiller au Conseil Privé, homme docte, & rompu aux affaires : & pour ce a il esté souvent employé par le Roy, l'envoyant Embassadeur vers plusieurs Princes ses voisins. Et pour le dernier des enfans de Haghen je mettray Iean de Gorda, Syndic en la ville de Groeninghe; homme bien lettré, adextre, & accort en tous affaires publics, & par ainsi s'est acquis credit & reputation tant en celle ville ou il se tient, que hors icelle.

Haghen pillé, et par qui.

Hommes doctes sortiz de Haghen. Iean de Indagine sorti de Haghen.

[Le

[La Haye ou Haghe est un village fort beau, distant seulement de deux mille pas de la mer du Nord, joignant un Bois de plaisance: auquel lieu les anciens Comtes de Hollande, depuis le Comte Guillaume Roy des Romains, qui y bastit un Palais, ont tenu leur Court. Ce palais est fort magnifique, tout joignant lequel y a un beau estanc, d'eau doulce: basti d'une Architecture Royale avec bois d'Irlande libre de vers & araignes. Y a en outre une belle Chapelle, avec plusieurs chambres magnifiques pour les Conseillers et Estats du Pays: ensemble une ample & espatieuse Sale, avec une fort large plaine devant la Court, qui sert de pourmenoir aux Gentils-hommes & Bourgeois. Outre la Court Royale, y a en ce lieu de la Haye plusieurs autres edifices & maisons magnifiquement basties, comme aussi plusieurs jardins de plaisance, appartenans tant aux Seigneurs, comme aux Bourgeois, le bien & la prosperité desquels depend pour la plus part de la Court. Dans le circuit de la Haye, y a une belle Paroisse, embellie des armoiries de plusieurs grands Seigneurs & Chevaliers, avec leurs Epitaphes, comme aussi de belles verrieres: ayant une haute tour, avec une doulce resonnance des appeaux de l'heure. Outre le Temple, y a aussi l'Hostel de ville, bien basti, pour le Magistrat de la Haye, & advancement du droit des choses civiles. Bref il n'y manque rien de ce qui peut servir au plaisir et recreation des habitans: ayant les plus delectables pourmenoirs de toute la Hollande, comme aussi tout proche de l'estanc susdit y a une Colline verde, (qu'on appelle Viversbergh.) de prospect agreable à ceux de la Court, lequel s'estend jusques à l'orée du Bois, lequel est plante maintenant d'arbres Tils par un bon ordre: ayant esté durant ces troubles aucunement rasé: libre des bestes nuisantes, et retentissant au temps de l'Esté du chant melodieux des oisillons sauvages: y a en outre de beaux et resonnans ruisseaux, coulants hors des Dunes sablonneuses, lesquelles servent de grande recreation a la Noblesse, laquelle s'y recree a la chasse, tant des Cerfs et Biches, comme des Lievres et Connils, lesquels y sont en grand nombre: au moyen dequoy, tant la Court, que la Bourgeoisie, et autres lieux circonvoisins en sont fourniz. Lesdites Dunes servent en outre a ce pays comme de rampaerts contre les vagues impetueuses de la Mer Oceane, laquelle lave les rivages desdites Dunes. De sorte que ceux de Schevelinghen n'estant qu'une pourmenée d'une demye heure de la Haye, peschent journellement avec leurs Pinckes en la Mer, lesquels poissons ils apportent tout vifs au marché de la Haye, à la grande commodité des Bourgeois & Manans, lesquels sont aussi fourniz de poisson hors de la Mense, et les Venes. Lesquelles pourvoient aussi la Haye de tourbes, a faire feu, & de laictage. De sorte que ce lieu de la Haye est commodement situé, ayant d'un costé le Haut des belles Metairies et terres a semer, & de l'autre les Bas pasturages & Venes de Tourbes. De sorte qu'il n'y manque rien, de toute ce qui est necessaire tant a la recreation, comme a l'entretenement des hommes: excepte seulement que ce lieu ne se peut fortifier en temps de guerre. Tellement que la Haye a esté maintefois abandonnée de ses habitans en temps de troubles, pour crainte d'outrage & pillerie de leurs meubles, evitant la puissance des grands: comme estants incapables de leur faire resistence. La presente prosperité de ce lieu consiste principalement en la Court. Joint qu'icy les Estats Generaux des Provinces unies, y tiennent leurs assemblées & residences: ce que fait pareillement le Prince Maurice, estant hors de campagne, le Conseil d'Estat, les Estats de Hollande, & leurs Deputez Conseillers ordinaires collegialement, le President et gens du Grand Conseil, ceux du Conseil Provincial, et ceux de la Chambre des comptes. A raison dequoy y a journellement à la Haye grande multitude

de Solliciteurs, dont les Bourgeois & Hostes ne jouissent pas de petites commoditez. Ioint aussi que Messieurs les Estats, & Monsieur le Prince sont icy visitez de plusieurs Ambassadeurs, hors de divers Royaumes & Pays, tant pour paix que pour guerre. Ce qui s'est principalement veu l'année 1608, en laquelle, à cause du traitte de Paix entre le Roy d'Espagne et l'Archiduc Albert d'une part et Messieurs les Estats des Provinces unies de l'autre: plusieurs Ambassadeurs et Deputez de la part presque de tous les Roys, Princes, & Potentats de la Chrestiente, y ont esté envoyez.]

Histoire memorable de Marguerite Comtesse de Hollande.

Estrange enfantement de la Comtesse de Hollande.

A demy lieuë de Haghen, on voit une belle Abbaye de Religieux de l'Ordre de saint Bernard, appellée Losdune: & là est le Royal Tombeau de la Comtesse Marguerite, avec un Epitaphe qui y fut mis par occasion: & d'autant que Erasme, & Iean Louys Vives, & autres autheurs fameux, font en leurs escrits, & sur divers propos, mention de cette chose, il est plus raisonnable que nous le particularisons ainsi que ferons cy apres; ayant avant, mais brievement, declare l'occasion de cette histoire: je dis donc, que se presentant à Marguerite Comtesse & fille heritiere de Florent Comte de Hollande, & Zelande, & de son espouse Mathilde, une pouvré femme pour luy demander l'aumosne; comme cette femme menast deux de ses enfans qu'elle avoit eu d'une ventrée: la Comtesse non contente de luy refuser Charite, & aumosne, se mocquant de cette femme, & la mesprisant, dict; qu'il estoit impossible qu'elle eust porté deux enfans à la fois, si deux hommes n'avoient eu affaire avec elle, & que partant il failloit que l'un de ces enfants, fut nay en adultere. Cette pouvre femme se voyant ainsi infamer à tort, supplia Dieu qu'il feit cognoistre sa pudicite, & innocence, donnant à la Comtesse autant d'enfants d'une portée, qu'il y avoit de jours en l'an. Cecy estant advenu voicy qu'au terme prefix aux femmes pour se deliv er de leur gr ssesse, icelle Comtesse gent, & enfanta 364 enfans tant masles que femelles, & lesques on dict avoir esté petits comme poussins, & neantmoins eurent tous vie & furent baptisez par Guy Suffragant de l'Evesque, qui nomma les masles Ieans, & les filles Elizabeth, touts lesquels moururent l'un apres l'autre, & apres eux la mere, & touts emsemble furent enterrez en ce tombeau, avec cest Epitaphe:

Illustris Domini Florentij, Comitis Hollandiæ filia, cujus mater fuit Mathildis, filia Henrici Ducis Brabantiæ, fratrem quoque habuit Gulielmum Alamaniæ Regem: hæc præfata domina Margareta, anno salutis milesimo ducentesimo septuagesimo sexto, ætatis suæ anno quadragesimo secundo, ipso die Parasceves, hora nona ante meridiem peperit infantes vivos promiscui sexus, numero trecentos sexaginta quatuor, qui postquam pervenerabilem Episcopum Dominum Guidonem Suffraganeum, præsentibus nonnullis proceribus, & magnatibus in pelvi quadam baptismi sacramentum percepissent, & masculis Ioannes, femellis vero nomen Elisabeth impositum fuisset, ipsorem omnium simul cnm matris animæ ad Deum æternaliter victuræ redierunt, corpora autem sub hoc saxo requiescunt.

Martin

Martin Crommere, en sa Chroique de Poloigne, escrit qu'une certaine Dame nommée Marguerite, & Femme du Comte Virbostas, enfanta d'une ventrée 36 enfants touts en vie, en la cité de Cracovie, qui est capitale du Royaume, & cecy l'an de nostre salut 1269, ce qui est contre l'opinion des reigles & maximes de touts des Medecins, & Philosophes naturalistes, (& peut estre) contre l'ordre mesme de la nature: toutes fois il n'y a reigle, qui ne souffre exception principalement là ou entrevient, ou la grace, ou la punition divine, laquelle avec sa toute puissance supasse & la nature, & la force des elements. *Crom. liv. 9 de l'hist. de Poloigne.*

Schaghen gist en l'extremité Septentrionale de Hollande, à trois lieuës d'Alcmaer, & autant de Medemblick & est ce village beau & grand, & ayant un chasteau gentiment basty.

Isselmont est posé sur la bouche du Meruve, dont il prend le nom, à demy lieuë de Rotterdam, & à deux lieuës de Dordrecht: est tres-bon village, ayant beau Chasteau des appartenances: du Seigneur de Merode.

Egemont est assis pres de la Mer, en la partie Occidentale, à une lieuë & demye d'Alcmaer, & à deux de Beverwick: ce village est fort beau, plaisant & gracieux, ayant un grand & spacieux Monastere, fonde (selon Irenique) par Adolbert: comme encor ce lieu est honoré du tiltre de Comté, duquel prend nom la tres-noble & ancienne famille d'Eghemont, de laquelle de touts temps sont issuz de vaillants, vertueux & illustres Princes: & de nostre temps avons veu flourir plus que jamais cette maison par la splendeur de la renommée & valeur de l'Amoral Comte d'Eghemont: lequel fut auteur, & en partie executeur de celle grande victoire que le Roy Catholique eut & gaigna sur les François l'an 1557, devant Sainct Quentin en Picardie: comme encor luy mesme gaigna la journée de tres-grande consequence, qui fut donnée l'an ensuyvant à Gravelines. Il est a present Gouverneur pour le Roy Catholique des pays de Flandres & d'Artois; Chevalier de la Toison d'or; Prince de Gavre en Flandres, & Seigneur de Plusieurs villes & villages, non seulement en Hollande, ains encor en Flandres & Artois, voire & en France: de sorte que sa dignité & vertu suyvie de richesses & grands moyens; veu que contre les gages, pensions & provisions qu'il a du Roy son maistre, & des prouffits de ses gouvernements, il jouyst de plusieurs rentes & grands revenuz de ses Seigneuries. Du village d'Eghemont est natif M. Nicolas de Villeneuve, Evesque docte & honorable. *L'Amoral Comte d'Eghemont Prince fameux, vertueux et illustre.*

Brederode est un gentil Chasteau assis entre Haerlem & Beverwick: & de cettuy prend nom l'ancienne & illustre maison de Brederode, de laquelle sont issuz de braves & excellents hommes: & sont Seigneurs non seulement de ce Chasteau, ains encor de la ville de Viane, & plusieurs bourgs & villages. Lors que j'escrivois cecy, le

Seigneur

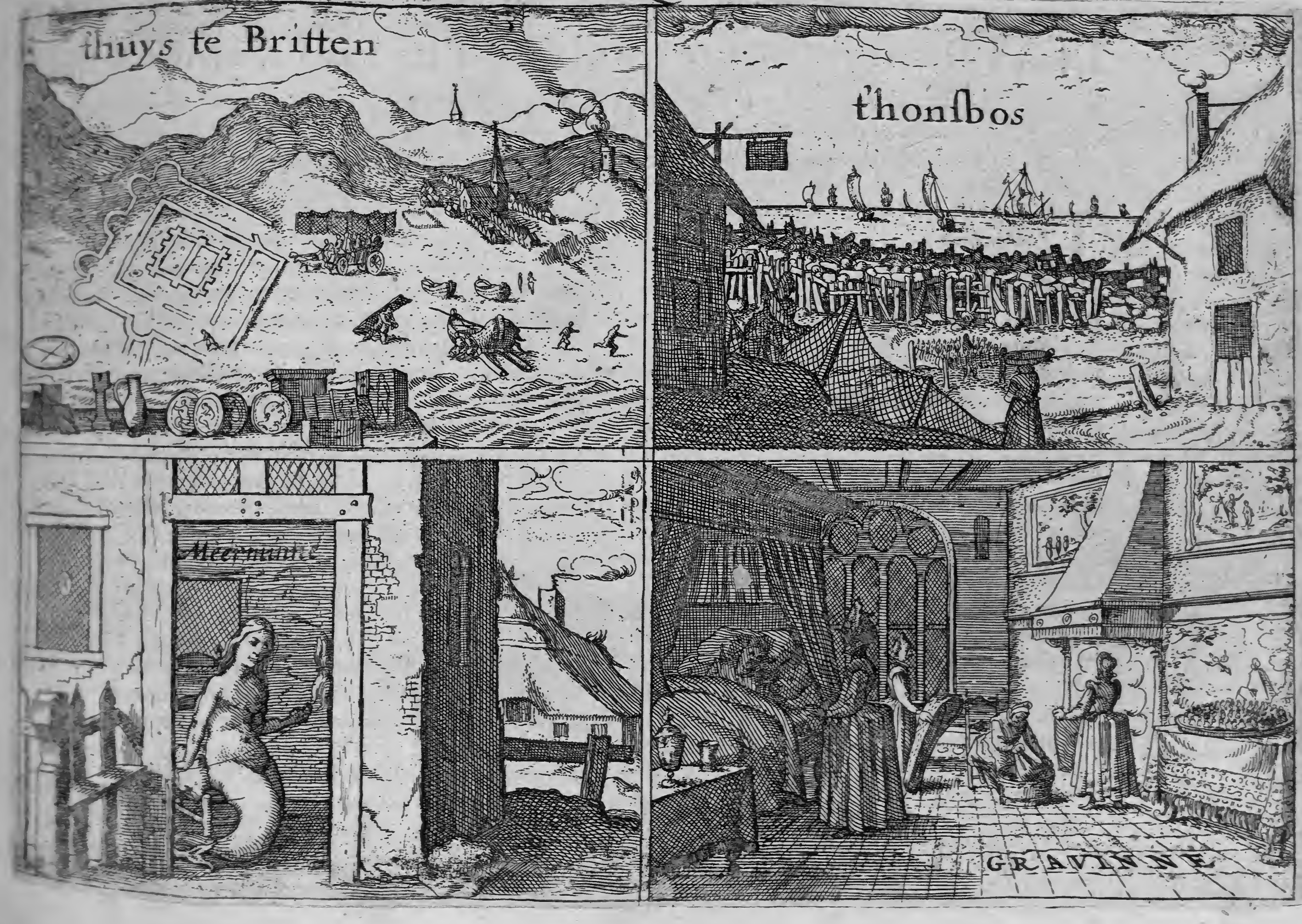
Seigneur de ce lieu s'appelloit Henry, qui estoit un Baron courtois, gentil & affable.

Valckenbourg est à une lieuë de Leyden: & bien que le bourg ne soit guere grand, si est il honoré du tiltre de Comté: & renommé pour la foire qu'on y tient tous les ans au mois de Septembre, & ou lon ameine un nombre incroyable de Chevaux de toutes sortes: de maniere qu'il y vient de tous costez une infinité de peuple pour se pourvoir de ces bestes tant necessaires. Ce lieu appartient à present au Comte de Ligne comme estant Seigneur de Wassenar.

Catwijck assis sur l'ancien Rhin. Catwijck basty par les Cattes Alemans.

Catwijck est un village posé pres de la mer: là mesme (ainsi que aucuns escrivent) ou jadis une bouche de l'ancien Rhin, a sçavoir celle qui venoit d'Vtrecht, souloit entrer, & s'engolpher en la mer. Ce lieu est fort ancie, entant que (selon que le portent & tesmoignent les Annales de Hollande) il fut fondé, & nommé par les Cattes, peuple Germain, venuz jusques en Hollande avec Baton: duquel avons parlé cy dessus: & cette place esleurent ces Cattes pour leur residence, & retraite ordinaire. Aussi ils n'y furent gueres long temps, que pour la commodité tant de la mer, que de la riviere, que ce lieu devint une belle & puissante ville: mais elle fut depuis plusieurs fois ruinée; de telle sorte, qu'à peine les reliques en sont demourées pour marque & memoire à la posterité.

DESCRIP-


thuys te Britten
t'honsbos
Meermintie
GRAVINNE



DESCRIPTION
DE BRIEL.

Briel premiere ville de Hollande se revoltant contre l'Espaignol.

BRIEL est bonne ville, qui fut la premiere place occupée à l'improviste (lors que moins le Duc d'Alve Gouverneur du pays s'en doubtoit) par les banniz de ces contrées revenans d'Angleterre sous la conduite du Comte de la Marche, Seigneur de Lumei, l'an 1572, le premier jour d'Auril: qui a esté (sans mentir) un commencement de grands malheurs pour plusieurs années, au grand mescontentement, & fascherie, non seulement du Roy Catholique, mais encor de toute la Province: d'autant que peu de temps apres Vlissinghen & Einchusen se revolterent, avec grande alteration de l'estat, & une cruelle suyte de guerres horribles & extremes miseres; ainsi que le declairons en nos Commentaires en particulier, afin de ne mesler & confondre tant de choses, qui d'elles mesmes meritent un volume à part, avec cette nostre description de ces comtrées. En la mesme Isle est assise la ville de Gervlit, laquelle bien que soit petite, si a elle quelques villages en son terroir & jurisdiction: & de fait, la terre de cette Isle est tres-grasse, & fertile, produisant quantité de grains, & iceux tres-beaux & de plusieurs sortes: outre ce, y croist à foison celle herbe que ceux du pays appellent Hellem, qui est semblable au Genest, laquelle ayant grandes racines (comme nature pourvoit à toute incommodité des hommes) c'est aussi par le moyen de ces racines que principalement on maintient en force les diques & levées de Zelande & Hollande, & qu'on empesche que les vents ne les gastent & transportent hors de la, comme sabionneuses & aisées a estre esbranlées.

Vlessinghe se revolte.

Gervlit ville.

Goerede Isle de Hollande.

Goerede est la seconde petite Isle ayant une ville de mesme nom assez bonne & grande, & qui est à deux grosses lieuës de Briel.

Somersdijck Isle de Hollande.

La troisiesme Isle est Somersdijck nommé aussi Voorn, pour estre posée devant, & à l'obiect de Hollande: pour ce que mot Voorn en langue Teutonne, signifie devant ou vis à vis. Il y a plusieurs villages, & entre iceux Somersdyck, qui fut le temps passé ville de nom, & de grand traffic: & ce seul village entre tous les autres est à present sous la souveraineté de Zelande

Corendyck & Pierschille qui font la quatriesime & cinquiesme des Islettes Hollandoises, sont fournies de quelques villages avec bon terroir & grands pasturages; sans qu'il y ait autre chose qui face à ramentevoir: & toutes

ces

de fait là aupres y a une sorte de terre fort propre à faire de la Brique & autres choses: mais ceux du pays n'ont encor l'art ny industrie de cuire & façonner cette terre comme il appartient. D'avantage on trouva plusieurs vases antiques pleins de metal, medailles & autres antiquailles Romaines Depuis ce fort fut mieux que iamais descouvert lors que ie metroy fin à cest œuvre l'an 1562. & fut plus de 20 iours exposé à la veuë de chascun; de sorte que les voisins en tirerent plusieurs milliers de pierre: & sur tout y trouverent des medailles, & de beaux vases esquels estoient gravées ces lettres ou parolles, *Ex Germ. Inf.* qui signifients de la Germanie Inferieure ou basse Et d'autant que & la façon, & l'architecture & œuvre de ce lieu est excellente, & ancienne, nous en avons faict exprimer le pourtraict & rapport au naturel.

Petten est un vallage assis presque en l'extremité Septentrionale de Hollande, & voisin de l'orée de la Mer Occidentale : auquel comme la nature aye de failly de continuer; ces Costaux, & montages de sable qu'on appelle Dunes, lesquelles de ce costé la deffendent merveilleusement le pays de Hollande : on a commencé aussi un gros & ample rempart, & tres-forte levee qu'ils apellent Hontbosc, lequel ceux du pays, en supleant à la nature, ont dresse & fait avec engin, travail, & artifice, de bois, & par l'espace d'environ deux cents pas, communs tirant vers le village nommé Camp: & est cette levée de telle importance, & sert de telle sorte, que si par cas ou par tempeste de Mer elle estoit rompuë, on tient que la plus part de Hollande feroit noyée, & submergée des eaux de la Mer: ce qui est cause qu'on voit tous les jours les Paisants Hollandois n'espargner ny travail, ny frais aucun, s'occupans à reparer & conserver cette dique tant à eux necessaire: & n'a pas long temps que le Conseil de Hollande souloit envoyer expres des Commissaires touts les ans, pour revisiter ces reparations, à fin que faute aucune ne fut commise en affaire de telle consequence. Neantmoins depuis que Nicolas Nicolai eut faict avec une merveilleuse despence, & extreme travail, n'aguere clorre le grand Canal appelle Zyp, voisin de ce lieu, & ayant avec de belles & hautes levées recouvert une si grande estenduë de pays perdu, & submergé par le grand Goulphe de Mer, qui regarde le Septentrion: le rempart de Hontbosc n'est plus si necessaire, ny de telle importance, ny de si grands frais au pays, qu'il souloit estre: d'autant qu'il y a d'autres levées & remparts forts, & d'admirable structure: ce qui fait juger la diligence d'iceluy Nicolai plus excellente, belle & prouffitable qu'elle ne sembloit ; & l'eust esté encor d'avantage, & le terroir mieux cultivé, si on l'eust mise à fin, & en sa perfection: d'autant que le pays qu'on a recouvert, est fertil & propre sur tout pour le froument, plus qu'on ne sçauroit croire: de sorte que d'un sac de grain semé en un champ, on en a eu & recueilly plus de cent sacs à la raccolte des moissons.

Dunes de Petten & leur commodite.

Gentile invention pour conserver le pays de Hollande.

Pays recouvert en Hollande fort fertil.

[*Le Zyp lequel avoit esté enclos d'une dique, fut l'an 1570 noyé de la Mer : ce qui advint par la negligence de ceux qui en avoient la garde, estans surpris à l'improviste d'un grand flux: lequel par sa violence emporta deux Dunes assises devant le Zyp, & ensemble tout un voisinage de maisons, jusques à la teste du More, avec plusieurs autres maisons et hommes, lesquels*

furent noyez: en sorte qu'il fut lors derechef fait un avec la Mer, et a demeure inondé, jusques à l'an 1597, auquel temps fut donne grand octroy par Messieurs les Estats du Pays, pour la restauration de ce ca tier. Sur quoy les proprietaires se mirent derechef à le rendiquer: & par leur grande diligen e gagnerent hors de l'eau 9000 Arpents de terre: y travaillant journellement environ 3000 personnes: tant avec la houe, qu'avec des charrettes et chariots, y estant bien mille chevaux. Chacun homme y gaignoit tous les jours 10 ou 12 sols, & ceux qui ouvroient avec la charrette & chevaux gaignoient un noble, & quelques uns trois francs par jour. Mais audit an le 16 de Septembre, par le deluge lequel estoit environ un pied et demy moind e, que celuy de l'an 1570, derechef une partie de ce Ducage fut inondée, & la grande Escluse fut fort rompuë, au grand dommage des Endiqueurs.]

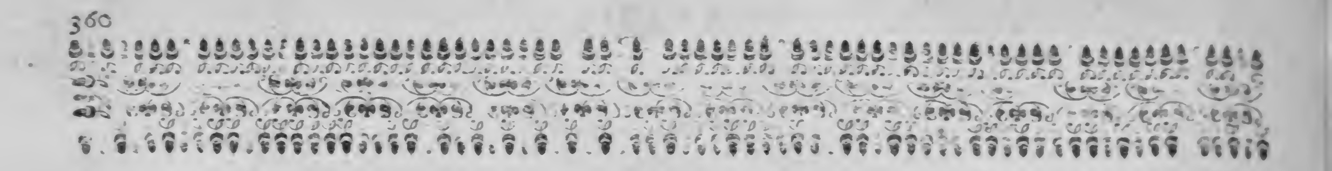
Isles suiettes au pays de Hollande. Outre ce, le pays de Hollande a (comme j'ay dict cy dessus) cinq petites Isles sous sa Iurisdiction, & Seigneurie; à sçavoir, Voorn; Goerede; celle de Soemersdijck qui aussi est nommé Voorn; Corendijck, & Pierschille, avec trois villes closes, & quelques villages; & toutes posées entre le Meruve & la bouche de la Meuse, avoisinant le pays de Zelande: & desquelles Islettes nous dirons un petit mot Et premierement entre ces Isles

Voorn tient le premier lieu, laquelle est à deux petites lieuës de Gravesande, & en laquelle est Briel.

[*Voorn est divisée en Westvoorn & Ostvoorn. Westvoorn est le pays de Goerede, de l'autre costé de Schouwen, & vis à vis de Brouwershaven. Il y a environ 90 ans, que la grandeur de cette Isle estoit de bien 2400 arpents de terre: mais maintenant est dimin uée jusques au nombre de 1100 en son circuit; ce qui est advenu par les inondations de la Mer. Cette Isle souloit estre du ressort de Zelande. Mais l'Oostvoorn de laquelle la capitale est la Briele, est comprise soubs la Iurisdiction de Hollande.*

DESCRIP-

BRIEL



DESCRIPTION DV

FORT DIT BRITANNIQVE.

Fort basty par les Romains en Hollande.

A SEIZE cens pas de Catwijck & sur la Mer, & à la bouche dudit bras du Rhin, bastirent jadis les Romains (à sçavoir l'Empereur Caligula) une superbe forteresse, avec un beau Port, duquel avant, ils alloient commodement, & venoient à leur ayse en Angleterre, qui lors s'appelloit la grande Bretaigne : & pour ce donnerent ils à ce Fort le nom de Britainique. Ce Fort estant occupé, & saisy, lors de la descheute de l'Empire, par les Normands, & la plus part d'iceluy ruinée; en fin, à cause qu'on ne l'entretenoit point, & ne le reparoit, comme les autres, avec des diques, & levées, fut noyé & submergé des eaux de la Mer : de sorte qu'il passa un long temps avant qu'on en veit rien, ny qu'il s'aperçeut par signe aucun que jamais il y eust eu edifice quelconque. Mais comme depuis deux cens ans en ça il soit advenu tellefois, que la Mer s'est retirée plus que de coustume vers son ancien lict, & cours, on a aussi descouvert quelque cas de cette forteresse, & l'an 1520, par l'espace de deux jours on la descouvrit presque toute: si bien que les voisins, entre plusieurs pierres, qu'ils en tirerent, un en chosit sept, en partie desquelles y avoit des inscriptions Romaines, & des Epitaphes : Lesquelles on porta au village de la Haye au logis du Seigneur de Wassenar, ou encor elles sont de present. L'an M. D LII, fut une autrefois descouverte cette forteresse jusques aux fondements: & là trouva lon estre de forme quarrée en esgalle dimension, en longueur, & largeur: à sçavoir de 960 pieds Romains de l'un angle & coing à l'autre: il est vray qu'on voyoit une cortine de muraille tirée vers le Midy ; où il semble que plus avant en terre fussent les maisons principales des habitans du lieu, qui sont ores recouvertes des levées. Les Paysans en tirerent plusieurs pierres grises : & celles des fondements avoient quatre pieds de large, & trois de hauteur: on y trouve aussi des pieces de Brique d'un pied de grandeur en forme quarrée, qui estoient entieres, & sembloient freschement cuytes & labourées, esquelles estoient gravées ces lettres X, G, I, qui semblent signifier *Ex Germania Inferiori*; &

Britanniq; englouty des eaux.

Britannique descouvert de Nostre temps.

ces Isles sont nommées le Pays de Voorn; bien qu'à bien parler, elles soyent Zelandoises, & que jadis elles fussent comprises sous la jurisdiction du Comté de Zelande: mais il y a environ cinquante ans que pour certains deniers qui devoyent estre distribués entre les Comtes de ces deux pays, les habitans de ces Isles, par accord passé se soumirent à la Seigneurie de Hollande, en laquelle ils ont demouré du depuis.

[L'Autheur comprend soubs la Hollande les Isles du Nord, desquelles les principales sont Texel, Flielandt, Wieringen, Vrek, Ens, en la Zuyderzee, lesquelles toutes apparoissent environnees de la Mer de toutes parts; & n'en fait plus ample description. Icelles ont esté faites Isles par l'irruption de la Mer, comme nous avons raconté : & ce qui estoit jadis verdes prairies, Bois et Forests, au travers desquels se couloient certaines rivieres, est maintenant devenu Mer; & furent habitees selon qu'on peut conjecturer par les Chartes de Pline : de sorte qu'il y a environ 450 ans qu'on pouvoit aller par terre à pied & à cheval de Texel à Wieringen, y ayant maintenant trois lieuës de mer de distance, & estoient lors habitees de divers peuples. Messire Adebolt de Wirle, fut Regent d'une grande partie du pays situé entre Staveren et Medenblick, lors soubs la Couronne du Roy des Frisons, quand le siege Royal se tenoit a Medenblick, environ 300 ans apres la nativité de Christ. Lors estoit en grand estime Kenne Heikensen de Bennebroeck: duquel est à conjecturer que Kennemerlandt porte le nom. Lors possedoit un Seigneur Gerard uyt den Wouden, Opdyck & ses dependences, Widenessen & ses environs, soubs le gouvernement de Roland de Weernesse. Il bastit un puissant Chasteau qui a esté ruiné avec le temps : comme aussi l'Asyle, lequel estoit encore en ce cartier l'an 419, comme a Rome, auquel les Criminels prenoient leur refuge, y estans francs jusques a ce qu'ils eussent impetré pardon. Aujourd'huy la plus grande de ces Isles est Texel, prospere et bien celebre, en laquelle comme nous avons dit cy dessus, y avoit jadis une grande Forest, en partie douee de grandes Dunes contre les flots cruels de la Mer, en partie est munie contre iceux par des Diques et Levees. Combien que le vent du Nord les irritant, font bien souvent irruption en quelques endroits du pays: & en quelques autres l'augmentent. Il y a un fort bon territoire, lequel nourrit un fort grand nombre de brebis, lesquelles donnent annuellement une grande quantite de lait, duquel se font des formages, tant verds que blancs, lesquels surpassent en saveur, et bonté mesmes les Parmesans. Lesquels se transportent & vendent aux pays lointains pour marchandise recommadée, portant par singularité la marque de l'Isle, en laquelle ils sont faits. A cause de quoy cette Isle est renduë fameuse ez cartiers loingtains. Elle n'a nulles villes murees Mais il y a un beau bourg bien basty, ayant les droits et gouvernement de ville, asçavoir Officiers et Magistrats avec quelques autres beaux villages, & un Fort avec des fossez, muny de garnison Hollandoise, a la deffense d'icelle, contre ceux qui luy voudroient nuire. Les habitans de l'Isles s'addonnent a l'Agriculture, les terres de ce lieu apres le jour S. Iaques estant faites communes tant aux riches qu'aux povres. Quelques uns se meslent de la pescherie & prinse des harencs. S'y trouvent aussi bons Pilotes, lesqueles vont au devant des navires venans de la mer, pour les introduire à sauveté, ayant bonne cognoissance des guez. Cette Isle tire grand prouffit des Matelots, lesquels souventefois sont contrains à cause du vent d'y ancrer et sejourner longue espace de temps. De sorte que là se voit par fois assemblée une grande flotte

Isles Septentrionales de Hollande.

Texel la plus grande de ces Isles.

flotte de navires, attendans aucunefois le vent bien l'espace de trois mois : de sorte qu'il advient quelque fois, que quelque navire plus avantageux que les autres prenant sa route vers l'Est ou l'Ouest, est quelquefois de retour avant que les autres en soient partiz. De la est que l'an 1593 la flotte estant accreuë de 150 navires: aucuns desquels, avoient radé ja l'espace de bien 18 sepmaines; le 24 de Decembre au soir à la brune à 9 heures, une vehemente tourmente s'esleva, laquelle avoit ja fait grands dommagez ez autres pays: par laquelle deux de ces navires perdirent leur ancre, ce qui causa la ruine de toute la flotte : pource que estant surprins de la nuit, ne se peurent sauver les uns des autres : à cause de quoy 44 grands navires marchands s'enfoncerent, et environ 1050 mariniers et matelots furent noyez : quelques nus toutesfois eschapperent, mais non sans grand dommage : de sorte qu'il se firent lors grandes lamentations, à cause de la perte inestimable advenuë, tant aux marchants, comme à tout le pays. Cest accident estant remarque pour un grand chastiment de la part de l'Eternel. Ceux de Texel, Wieringen, Medenblick, firent tout debvoir, pour sauver ce qu'ils peurent, ce qui ne leur tourna à perte. Cette Isle de Texel, comme aussi t'Flie & Mars-diep (representant le nom des Marsaces) a cause de tels accidents sont fort bien cogneuës aux mariniers plus experis, comme aussi fameuses entre les marchants, tant de ce pays que des pays estranges, lesquels s'esiouissent, lors qu'ils entendent que leurs navires sont venuz saufs en Texel ou en t'Flie : l'entree desquels n'est sans danger, a cause des sables & guez des pays inondez. Les arenes des Dunes de cette Isle sont font celebres en Hollande, a cause de leur excellente blancheur par dessus toutes autres. Ce qui est cause que d'icelles se chargent plusieurs navires, & les transportent par la Hollande, & vendent le tonneau pour trois sols et demy, ou quatre sols, et sert pour semer les pavez des chambres et maisons des habitans du pays. Ce qui s'estoit tellement tourne en coustume, qu'il a falu finalement pour la conservation des Dunes, faire prohibition et deffense sur peine d'amende, d'en plus enlever par navires. Ce qu'ils font toutesfois, mais a la desrobbée. Les habitans de cette Isle sont forts et robustes, a cause de l'abondance des vivres qui y est. Y a icy ordinairement une multitude innombrable d'oyseaux, lesquels y pondent leurs œufs et escloënt leurs petits : a raison de quoy l un des coins de cette Isle s'appelle le pays des œufs, pource qu'ils s'y recueillent en grande quantité; les habitans les batent en un, et les reservent estant salez dans des tonneaux, desquels ils font une certaine espece de tourteaux, a la grande commodite des mariniers. En l'Isle de Flielandt croissent les meilleures moules, par lesquelles elle est renduë celebre et cogneuë. Car les moules lesquelles se peschent en cette Isle, comme aussi celles de Zeelande et de Pettem, estant fresches et prinses en leur saison, sont fort louees: mais sur tout les petites; & se vendent a vil pris: & estant accommodez avec peu de beurre et vinaigre sont de fort bonne saveur: Nous nous eslargissons un peu au large au recit de ces choses pource qu'elles ne sont pas par tout bien cogneues. Plusieurs doutent si on les doibt nombrer entre les poissons, et s'il y a vie en icelles, combien qu'elles s'ouvrent, n'ayans en elles aucune propre forme, sinon qu'elles sont encloses dans une dure coquille, elles croissent aux fonds, comme aussi contre les alissades, ou mesmes contre les navires si elles gisent long temps a la rade : ayant tres-grande communion avec les huistres d'Angleterre, mais moindres et d'autre façon. Et si cette espece se doibt nombrer entre les poissons de la Mer, l'on peut de la recueillir de combien de diverses sortes d'animaux elle est remplie. On y comte aussi le Gernaert, lequel est incognu a plusieurs, estant un poisson de mer de la longueur d'un

Flielandt.

d'un petit, ayant plusieurs pieds, se tenant pres le fond, & se pesche en grande multitude avec des rets, & se cuise avec le sel, et se met pour un present.

Wieringen est une autre Isle non moindre en prosperité que la precedente. Elle comprend quelques riches villages, les habitans desquels se meslent de l'Agriculture: le territoire estant fort fertil, & fort celebre, à cause de ses Moutons, lesquels s'y engraissent et nourrissent en grande quantité : de sorte que toutes les villes circonvoisines en tirent leur commodité : le trafic d'iceux est grand, à cause qu'ils surpassent les autres en bonté et saveur. Ladite Isle ne tire pas aussi petite commodité de la laine d'iceux. Elle est en outre fort celebre à cause de ses beaux Chevaux, lesquels ils nourrissent annuellement: & y prosperent si bien, qu'ils sont renduz celebres par tous pays : à cause de quoy les Marchants de Chevaux de la foire de Valckembourg, font choix de ceux-cy par dessus tous les autres, pour les transporter & vendre ailleurs selon que bon leur semble. Or les plus vieux estant venduz, les habitans de cette Isle acheptent derechef des jeunes Poulains en grande multitude pour les nourrir, desquels ils font grand prouffit: Comme aussi des Oyes sauvages, qu'ils appellent Rotgansen, lesquels resortent là en grand nombre, et se prennent par les habitans. Il croit ez enverons de cette Isle une sorte de herbe au fond de l'eau, dite Wier, dont cette Isle s'appelle Wieringen: laquelle se cueille tous les ans, & avec icelle estant seichée ils fortifient leurs Diques contre la Mer, comme aussi les autres cartiers circonvoisins: laquelle de nature se ferme si bien en un, qu'à peine pourroit on abatre les diques à force de marteaux. A raison de quoy du temps jadis y fut ordonné un jour par chacun an pour faire prieres à Dieu, afin qu'il luy pleut faire croistre ce Wier pour usage dez Diques, et la deffense du pays & de leur vie contre les cruels flots de la Mer. Et pourtant l'an 1570. lors que le pays fut puny par un deluge, comme par la main de Dieu: Icelle herbe Wier s'accreut lors en si grande abondance, que cela fut reputé pour un miracle de Dieu tout-puissant: car les pays circonvoisins, que avoient esté rompuz en ce deluge, furent par ce moyen soudainement reparez: cecy estant la principale estoffe de la quelle ils se servent en tel cas. Cecy est digne d'estre remarqué et observé en la memoire des hommes, pour la gloire de Dieu. L'an 1427 devant Wieringen se commit la bataille entre Messire Guillaume de Brederode de la part de la Dame Iaqueline, & les Bourguignans, assistez de ceux d'Amsterdam, de Haerlem, de Hoorn, d'Enchuysen, où Messire Guillaume fut prins prisonnier avec plusieurs hommes, et 80 eurent la teste trenchée. Y a aussi en ce cartier la petite Isle dite Grinse, gardée entre & contre les ondes impetueuses de la Mer, de sorte que ceux qui sont sur terre, & voyent icelles vagues arriver, sont ordinairement saisiz de frayeur, et sur tout en temps de tourmente. Elle est petite, mais bien celebre par les formages de brebis de Grinse, qui donnent à cognoistre l'excellente nature de territoire de cette Isle. Iceux n'estant en moindre estime que les formages de Texel, reputez pour presens singuliers. A raison de quoy on met diligence & peine à la conserver, accomparée à une belle bague.

L'Isle de Wieringen.

Bataille marine donee aupres de Wieringen.

L'Isle de Grinse.

Il y a en outre ces deux Isles Vrc & Ens, lesquelles se monstrent au milieu des ondes de la Mer, non sans admiration des merveilles du Tout-puissant, & sont gardées par les habitans d'icelle, selon la bonté & providence de Dieu. Elles sont commodes & fertiles pour la nourriture et entretien des habitans : lequels sont quasi tous d'une mesme lignée, engendrez de quel-

Les Isles Vrc et Ens.

de quelquis uns qui se sont la jadis plantez, pour les diquer & cultiver, & par mariages les uns avec les autres, s'y sont multipliez, & estant accoustumez d'estre comme hors de la compaignie & societé des autres hommes, nul n'y arrivant: sinon quand les navigants de Hollande vers la Frise y gisent aucunesfois a l'ancre.]

Tout le pays de Hollande est merveilleusement bien peuplé, & ou les hommes sont d'ordinaire de grande stature, biẽ faict & taillez, dispostś, alaigres & farouches: Il est vray qu'en civilitè, douceur & courtoisie ils sont differens à leurs ancestres; entant que si lors ils estoient barbares & mal plaisans (ainsi que les auteurs le maintiennent) à present ils sont civilisez, ingenieux, doux & bien nourriz: de sorte que dés que vous entrez en ce pays, & contemplez & les hommes, & les edifices tant publics que particuliers, vous ne voyez autre cas se representer devant vous que police & civilité. Que si vous entrez en leurs maisons, & y voyex & considerez l'abondance des meubles qui sont en icelles, & de toutes sortes; l'ordre, netteté, & gentillesse de toute chose, ce ne sera sans y prendre grand plaisir, & se sentir grandement estonné: comme aussi (qui mettra tout en juste proportion) on ne trouvera (à mon jugement) rien qui puisse s'esgaler à cecy en autre partie de l'univers; ainsi l'ay-je ou y dire, aux plus anciens fourriers & mareschaux des logis de l'Empereur feu Charles le quint, qui avoient esté à sa suyte presque par toute l'Europe, & lesquels, comme chacun sçait, entrent par tout, ou ils vont plus librement que tout autre. Entrez de dans leurs boutiques, voyez les lieux publics ou ils travaillent, montez sur leurs navires, & en fin considerez leurs leuées, diques & rempars qu'ils font tant pour conserver l'Isle, que pour garentir les villes & lieux particuliers: voyez les canaux & fosses faits par art & à chascun pas, non tant pour la necessité que pour leur cõmodité: considerez leurs moyens observez pour entretenir les prairies, & pasturages, en vuidant & faisant escouler les eaux de canal en canal jusque à la mer, quoy qu'elles regorgent & abordent, soit à cause du flux de la mer, ou pour ce que le pays est bas estrangement: tout cecy veu & consideré, vous jugerez manifestement que tout est pratiqué par ce peuple avec tant d'art, industrie, gentillesse d'esprit, & facilité d'instrument, & de la main & labeur des hommes, que c'est chose merveilleuse & in croyable: si bien qu'on peut apredre en ce quartier là mille choses rares & dignes d'estre sceuës. Les femmes Hollandoises sont tres-belles de face, & fort blanches & de grand & gentil esprit, penibles & adonnées au travail, & si volontaires, qu'elles s'occupent en la plus part des exercices propres aux hommes; & sur tout au traffic de la marchandise.

A present il n'a point en Hollande tant de Noblesse qu'il y avoit jadis du temps des Comtes naturels du pays: entant que pour diverses raisons; & sur tout à cause que les Gentils hommes se sont adonnez au trafic; elle a esté alterée & diminuée de beau coup: Neantmoins y a il des Seigneurs de marque, & assez de Gentils-hommes, vivans noblement & de leurs rentes, & plusieurs desquels suyvent l'exercice & profession des lettres; là où le commun & le peuple s'attend & adonne à la marchandise, nourriture des troupeaux, & du bestail, à l'art de la marine

rine,& à la pescherie: & de tout cecy,ils tirent un grand & singulier proffit : de sorte que certe petite Province est remple de vertu,& de richesses;& comme dict Nicolai,parlant assez falsement, il n'y a en ce pays partie,tant soit elle petite,ou d'eau ou de terre,qui ne produise & rapporte grand fruict: veu que jusques aux dunes & monitaignettes sablonneuses,& steriles qui sont en la mer,on voit les connils y faire leur petits en abondance, & avec eux d autres animaux. Ce n'est pas tout,si en cor surParene & gravier mesme,outre le nombre incroyable d'oyseaux de riviere qu'on y prend tous les jours, & de diverses sortes, on y recuille une infinie quantité d'œufs qui sont bons, & que ses oyseaux y pondent,ainsi que Cæsar mesme fait mention : de sorte que & des œufs & des oiseaux on en de part à divers pays, & notamment à la cité d'Anvers : & les y en voye lon,& cruds,& cuicts,entiers & salez par barques & bateaux, avec si grand proffit, qu'il y a plusieurs Gentils-hommes,& autres qui ont estably la plus part de leur bien,en ce revenu,& en la chasse de ce gibbier: en somme ayant pris garde aux grands biens qui sortent de ce pays tres-fertil,tels que sont le formage,le beurre,la chair,le poisson,les oiseaux, poussins, œufs, le bestail, les toiles, les draps,les torfs, & mottes de terre à faire feu,dequoy ils departent par tout, avec si grand prouffit & commodité;& de l'utilite qu'ils tirent de si grand nombre de vaisseaux qu'ils possedent;on peut dire au vray que la Hollande est le thresor & la corne d'abondance de tous les Pays bas, & regions comprises en iceux.

Connils et oiseaux abõdent enHollande.

Oiseaux & œufs deHollande envoyez par tout.

Cõmoditez qui sont en Hollande.

Lors que Baton susmentioné, fuyant les embusches & trahison de sa belle mere, occupa anciennement cette contrée; elle estoit en friche & sans nulle habitation : neantmoins luy, & ceux de sa suitte, la cultiverent assex bien,& s'y domicilierent, & y feirent long temps leur demeure. Apres cela les Romains ayans vaincu les Bataves,s'en feirent Seigneurs;& acheverent de desfricher ce terroir,& de civilizer les habitans d'iceluy; mais cela pour leur grand prouffit & commodité: d'autant que, ainsi que nous lisons & particulierement en Cornille Tacite,les Empereurs Romains se sont grandement prevaluz du service des Bataves, en la guerre, & pour la garde ordinaire de leurs personnes,les cognoissans de grande force,& faillance,& fort fidelles: de sorte que Tacite,entre autres prouësses de ce peuple,parlant de la conqueste de la grande Bretaigne sous l'Empereur Tite,il dit,que „ par la seule force & vaillance desBataves,& des Tongres,les Bretons insulaires furent domptez par lesRomaius: Xiphilin le tirant de Dion excellent Historien, dit ces mots à la loüange des Bataves : La Cavalerie Batavienne soubs Adrian Empereur (quoy que empeschée par la pesanteur de ses armes) ayant traversé le Danube à nage estonna tellement les Sermates;qu'ils (par ce moyen) se sousmirent à Adrian. Voire Plutarque louë la force & puissance desBataves au fait de la guerre,disant: Les Bataves sont entre les Germains tres-bons gendarmes,habitans en celle Isle que le Rhin en toure de ses eaux De sorte que,les vertuz & grande vaillance de ce peuple le fait tant respecter,& honorer par les Romains,que ils nommoyent ces Bataves amis & freres de leur Empire. Gerard de Nimegue,escrit que de son temps on trouva au pres de Leyden une pierre sous terre, en laquelle ces mots estoient

Hollande jadis en solitude,& par qui cultivee.

Tacite vie d'Agricole.

Xiphilin en l'abregé de Dion vie de l'Emper. Adrian.

Bataves nõmez amis et freres des Romains.

enquel tēps Hollande domptée par les Frãçois. *Quand & par qui Hollande erigée en Comte.* *Theodoric I Comte de Hollande* *Genealogie des Comtes de Hollande* *Guillaume 2. Comte de Hollande occiz par les Frisons.* *Hollande comme venuë aux Comtes de Hainaut* *Hollande tombé en la maison de Baviere de* *Marys de Iacqueline Comtesse de Hollande.*

ſtoint gravez: *Imp. Caeſ. L. Septimius Severus Aug. et M. Antonius Caeſ. Coh. xv. Vol. Armamentarium vetuſtate collapſum reſtituerunt ſub Val. Pudente leg. Aug. Pr. pr. curante Caecil. Bator. Prae. Gens Batavorum amici et fratres Romani Imperij.* Ce pays fut poſſedé par les Romains juſqu'à ce que Merové Roy des Frans, ſur la deſcheute de la glorie & grandeur de l'Empire Romain, paſſant d'Allemaigne en Gaule, ſe feit Seigneur d'icelle, l'an (ainſi que le tient Paul Æmile) 400 & quarante neuf. Ce fut lors que cette region commença d'obeyr aux François. Il eſt vray que quelque temps apres les Danois & autres eſcumeurs de mer en prindrent & occuperent une bonne partie: mais du temps du Roy Pepin le Bref, ce pays fut du tout remis ſoubs la main & obeiſſance des François: & par ainſi en fin Charles le Chauve Roy de France & Empereur de Rome (ainſi que les auteurs plus approuvez le teſmoignent) erigea ce pays en Comté l'an de noſtre ſalut 863, & en donna le tiltre & Seigneurie à Theodoric Prince du ſang de France; lequel fut le premier Comte de Hollande: & auquel encor ce Roy donna une bonne partie du Pays de Friſe: ſi bien que la race de ce Theodorica duré juſqu'au Comte Iean premier du nom; qui fut le ſeizieſme Comte de Hollande. Ces Princes ont eſté hommes valeureux, & de grandes entrepriſes; & leſquels ont non ſeulement maintenu & conſervé leur eſtat, ains grandement accreu & augmenté, conquerans d'autres pays; ainſi que feit Theodoric ſecond de ce nom, qui aſſujettit les Friſons Occidentaux, qui s'eſtoient revoltez, & renouvella ſa Seigneurie en cette Province, Guillaume premier du nom, ſe feit maiſtre de Zelande l'an 1203, & Guillaume ſecoud fut l'an 1248 fait Roy des Romains; & eſtant Prince de haut cœur, gaigna pluſieurs batailles & victoires, & meſmes contre les Flamands, leſquels avec juſtes raiſons querelloient le pays Zelandois, & en pattendoient la ſucceſſion legitime: mais à la fin ce vaillant Roy fut occis en Weſtfriſe (qui fait ores une partie de Hollande) faiſant guerre aux Friſons, luy denians obeiſſance. De cette mort feit depuis cruelle vengeance ſon fils Florent V du nom; qui rompit & aſſligea les Friſons de telle ſorte, que derechef il les contraignit de mettre le col ſous le joug, & d'obeïr à la maiſon de Hollande. A Iean premier, fils de Florent cinquieſme, pour ce qu'il deceda ſans hoirs de ſon corps, ſucceda Iean ſecond, auparavant Comte de Hainaut, à cauſe qu'il eſtoit fils d'Aleide ſœur de Guillaume Roy des Romains, & Comte de Hollande: & par ce moyen les pays de Zelande, Hollande, & Friſe tomberent par alliance en la maiſon de Hainaut. A Iean ſecond ſucceda Guillaume III, & à cettuy, Guillaume quatrieſme; lequel l'an 133 , fut dit & proclamé Comte de Hainaut, Zelande, & Hollande, & Seigneur de Friſe. En cettuy defaillit la ligne maſculine: entant que luy mourant ſans hoir maſle, & ſa fille unique eſtant mariée à Louys de Baviere Comte Palatin du Rhin, & Empereur des Romains, la ſucceſſion vint au mary, à cauſe de ſa femme. Louys eut pour ſucceſſeur Guillaume cinquieſme: & à cettuy ſucceda Albert ſon frere puiſné: ceſt Albert mourant l'an 1404. laiſſa une ſeule fille nommée Iacqueline, femme eſtrange, & terrible, & laquelle paſſa toute ſa vie en guerre, diviſion & diſcorde. Certe Dame fut mariée quatre fois: La premiere, elle eut pour eſpoux Iean Duc de Touraine, frere du Roy de France Charles ſeptieſme: mais il ne veſquit guere. Le ſecond mary de

ry de cette Comtesse fur Iean Duc de Brabant: cettuy mort, elle espousa Hunfroy de Clocestre, frere du Roy Henry d'Angleterre: & le quatriesme fut Francion de Borsule Seigneur de grand nom en Zelande. Depuis un de ces mariz cette Dame n'eut enfant quelconque : par ainsi elle decedant, la succession fut recuillie par le Duc de Bourgoigne Philippe surnommé le Bon, qui desia sans nulle resistance & par accord fait avec Iacqueline en avoit pris possession ; entant au droit de feu sa mere Madame Maguerite fille d'Albert Duc de Baviere & sœur de Guillaume sixiesme du nom Comte de Hollande. Par ce moyen escheut à la maison de Bourgoigne en l'an de grace 1435, cette belle estenduë de pays, qui est contenuë ez Comtez & Seigneuries de Hainaut, Hollande, Zelande & Frise Occidentale: & par une mesme & pareille raison ces Estats sont depuis parvenuz, comme le reste des Pays bas descrits & qui restent à descrire, à la maison Royale d'Austriche. Sur le pays de Hollande, ensemble de Zelande & d'Vtrecht, commande, comme Lieutenant & Gouverneur pour le Roy d'Espagne, le Prince d'Orenge Guillaume de Nassau.

Comme Hollande e scheuē à la maisō de Borgoigns Guillaume de Naßau Prince d'Orenge Gouverneur de Hollande.

LE Pays de Hollande est aujourd'huy la plus puissante et plus riche Province de tous les Pays bas uniz, et fournit annuellement incroyables sommes de deniers. La prosperité de cette Province apparoit principalement tant en ses belles villes, fortes et bien manies, comme au nombre des peuples qui y habitent. En icelles se voyent grandes et belles fortifications bastiments somptueux, navires et amonitions de guerre en abondance, outre les grandes armees qu'ils entretiennent en campagne. Ils bastissent plus de navires qu'aucuns autres pays : la multitude des toilles fines de Hollande, est desmesurement grande, si fines, qu'on trouve aucunesfois pieces de 75 aunes longues, ne pesant qu'environ trois livres, lesquelles on a vendu en Espagne pour neuf Ducats la vara.]

Et ainsi mettons fin à ce Pays, nous suffisant d'avoir si long temps discouru de cette region excellente, à cause qu'il faut poursuivre, & mettre à fin le reste de nostre voyage.

DESCRIP-


UTRECHT



DESCRIPTION

D'VTRECHT.

QVOY que le pays d'Vtrecht soit tresvoisin & joint à l'Hollande ; si est il pourtant un Estat, & Seigneurie separée contenant en soy Vtrecht, qui est la Cité capitale de la region, & autres quatre villes closes, bonnes, & renommées: lesquelles sont Wick à Duerstede, Rhenen, Amersfort & Montfort: Sous icelles y a plus de soixante & dix villages. Des costez du Nort, ou Septentrion, de Ponent & du Midy, ce pays est entouré presque entierement du Comté de Hollande : & au Levant luy gist le Duché de Gueldres. Le pays est bon & fertil; mieux cultivé, ensemencé, relevé, & sec beaucoup plus que n'est l'Hollande. Mais avant que monstrer comme cette ville & sa jurisdiction est parvenuë à la maison d'Austriche, il nous faut dire quelque particularité d'icelle, & des autres comprises en ces finages & soubs sa Seigneurie. En primier lieu donc je dis que la Cité d'Vtrecht estoit à son commencement appellée (ainsi qu'aucuns l'escrivent) ANTONINE, d'Antoine Senateur Romain; lequel s'enfuyant de Rome pour la tyrannie de Neron, se retira en ce quartier, & y fonda cette place D'autres dirent que M. Antoine Lieutenant de Iule Cæsar en fut le fõdateur, lors que les Romains envahirẽt les Gaules; & que de cest Antoine, la ville eut nõ Antoine. Il plaist à d'autres qu'elle fut nõmée de Marc Antoine surnõmé ie, ou le Debõnaire, Empereur de Rome. Mais soit de quelque ce voudra de ceuxcy, ou autre qui la bastist, ou restaura: si est ce chose tres-asseurée (ainsi que plusieurs escrivains le tienẽt & affirmẽt, & qu'on peut le tirer & recueillir des medailles tres-anciẽnes & autres antiquitez) qu'Vtrecht se nõma un fort long temps Antonine, depuis les Wiltes, ou Wilses, la prenans & ruinans, y dresserẽt un Fort, auquel donnerent le nom de Wiltemberg. Certe place fut prinse par le Roy des François Dagobert fils de Clotaire, qui la fortifia plus que jamais, & l'appella *Trajectum*, à cause que c'estoit un passage commun, & que là on payoit la doane

Sit & limites du pays d'Vtrecht.

Diverses opinions sur l'origine & nom de la ville d'Vtrecht.

Wiltos chãgent le nom d'Antonie

Dagobert donne le

nom de Traiectum à Vtrecht. doane & gabelle de toute marchandise; qu'on portoit d'une part & d'autre: & de fait, encor au jourd'huy cette ville retient en Latin le nom de *Traiectum*. Elle est assise sur le lict ancien du Rhin, lequel avant que se iectast & coulast dedans Leck, il passoit icy (comme dict avons en sa description) s'allant descharger en l'Ocean: & de faict, mesmes à present les eaux que les habitans ont attirée avec fosses & canaux, & qu'ils font courir par la ville, & de là passer par Woerden & Leyden, (qui est le chemin mesme que tenoit le Rhin ancien,) ces eaux sont appellees Rhin d'icy avant, & non de gueres plus loing, jusques à Leyden: & est un cas admirable que cette ville est assise de telle sorte, que partant d'icelle vous pourrez aller (je ne sçay s'il y a pays au monde où les villes soient si espaissement & prochainement basties l'une de l'autre) à laquelle que voudrez de 50 villes closes en un jour: lesquelles luy sont voisines toutes de mesme espace; ainsi que la Carte le monstre; & toutes estans de l'obeissance du Roy Catholique: auquel estant sur le lieu, comme cecy fut dict, & monstré à l'œil, y prit un singulier plaisir. Et est chose vraye, qu'il y eut des hommes de marque, lesquels feirent gageure pour l'espreuve de cecy; & trouva lon qu'il estoit vray: & encor veit on d'avantage, que si un homme part le matin d'Vtrecht; il peut aller se jouër & pourmener à quelle que bon luy semblera de 26 villes; & y disner & faire bonne chere, & s'en retourner à l'aise souper en sa maison. En la ville d'Vtrecht feit bastir l'Empereur Charles cinquiesme, un tres-beau & tres-fort Chasteau, peu de temps apres (ainsi que dirons) qu'il s'en fut fait Seigneur, & maistre; & lequel Fort est appellé Vredenbourg en langue Flamande; qui en la nostre signifie le Chasteau de paix.

Vtrecht fut iadis sur le lict au Rhin

Pais bien peuple de villes.

Fort basty à Vtrecht par Charles V.

[Tout le pays, que le Rhin jadis environnoit estoit appellé Batavie. Mais comme toutes choses se changent avec le temps, et que selon les diverses occasions, qui adviennent, il se fait aussi diverses mutations: Batavie a souffert changement et de limites et de nom, en partie par l'ambition des Evesques d'Vtrecht, lesquels avec le temps ayant obtenu partie par usurpation, partie par donation, une large jurisdiction: une bonne partie de la Batavie a esté privée de son nom et droit ancien. Partie aussi par la convoitise des vainqueurs, lesquels la suite de la race Royale estant ou du tout effacée, ou entrecoupée, ont retenu pour eux la meilleure partie de l'Isle, et l'ayant transcrit au droit de leur nom, l'ont changé, lors que la puissance de Romains chancelant (par les armes desquels comme elle estoit aydée elle els ayda aussi) cette Isle estant destituee de toute defense, tomba en proye. Ainsi, comme il advient aux jeux taloniques, une partie est cedée aux Cis-Isulains: une partie a esté possedée par les Evesques d'Vtrecht, et ce par le benefice des Roys des François, au mesme titre que les Comtes de Hollande, avec grande contention, et non sans batailles: les Comtes de Gueldre ont usurpé la derniere partie. Or la partie venuë sous la Iurisdiction de l'Evesque, print le nom de la ville Episcopale, et fust appellee le Sticht, *ou Evesché d'Vtrecht. Le premier Evesque fut Clement Anglois-Saxon, lequel vint l'an 690, avec onze de ses compagnons, pour annoncer la parolle de Dieu, à Pepin: lequel Evesque estant liberal en la distribution du pain aux povres, fut appellé d'iceux* Willichbroot, *dont il retint le nom Willibrod. Iceluy envoyé en Frise pour instruire Radbod, et son peuple en la foy Chrestienne et les baptiser: et n'y pouvant*

Willebrord pesche en Frise.

re

rien advancer pour la durete de ce Roy, il retourna en la France Orientale (ainſi nommée alors) qui eſt Vtrecht, d'ou Pepin en avoit dechaſſe Radbod. Lequel pays il reconvertit entierement à la foy, & reedifia l'Egliſe de S. Thomas, que le Roy Dagobert avoit fondée: ou il fit dreſſer des fonds de bapteſme, pour y baptiser. Depuis il fut envoye de Pepin à Rome vers le Pape Sergius, lequel l'ayant entẽdu, et le zele qu'il avoit à la propagation du Saint Evangile, le conſtitua Archeveſque d'Vtrecht, luy donnant le nom de Clement, l'an 697. Ainſi Clement qui paravant ſe nommoit Willibrord, ayant achevé ſa Legation à Rome, eſtant creé Archeveſque retourna vers Pepin, & de la alla prendre poſſeſſion de ſon Archeveſché, ou il fit baſtir un temple à l'honneur de S. Martin Eveſque de Tours, lequel temple il ordonna eſtre le ſiege Cathedral de ſon Archeveſché: ou il conſtitua un College, l'an 736. Willibrord eſtant mort à Treves, Boniface Anglois paravant appellé Wilfrid, fut ordonné ſecond Eveſque d'Vtrecht: en laquelle ville il fit baſtir un Egliſe Chanoniale l'an 738. qu'il dedia à Saint Sauveur, en laquelle il ordonna de fondation prebendaire 40 Chanoines. Ledit Boniface ardant d'un zele d'annoncer Ieſus Chriſt aux infidelles circonvoiſins: ſ'en alla en Friſe avec 50 autres ſes compagnons, annonçans la parolle de Dieu: ou eſtant meutri miſerablement le 5 de Mars: un Alleman, dit Gregoire, luy ſucceda l'an 753; lequel eut pour ſucceſſeur l'an 782 Adelbric Anglois-Saxon: & luy Theodard natif de Friſe l'an 794. A Theodord ſuccederent Harmacare Friſon l'an 800: Rickfridt auſſi Friſon l'an 827: Frederic natif de Friſe d'un Chaſteau nommé Adelen 8 Eveſque d'Vtrecht. Cettuy s'en alla en Walcheren; ou il convertit le Comte Eggert & ſon peuple de leur mauvaise vie. Finalement fut meutry en la Sacriſtie de l'Egliſe, par l'inſtigation de Iudith l'Imperatrice: pour ce qu'il avoit cenſuré l'Empereur de ſon mariage avec ladite Iudith ſa couſine. Il eut pour ſes ſucceſſeurs Alberick Friſon l'an 838: Ludger Friſon l'an 845: Hunguere Friſon l'an 856, du temps duquel l'emboucheure du Rhin à Catwyck fut eſtoupée par les arenes: & S. Ieron fut maſſacre à Nortwijck. Odibalde Friſon luy ſucceda l'an 866: & a Odibalde ſuccederent Egibolde Friſon l'an 900: Radbod Friſon iſſu de race Royale l'an 901: balderic fils du Comte de Cleves, lequel chaſſa les Danois, & fit refaire l'Egliſe Cathedrale dedié à S. Martin. Il eut pour ſucceſſeurs, Volemar Friſon l'an 977: Bauduin de Hollande l'an 976: Anfrid deſcendu de la race de Charle magne, l'an 994: Adelbod Friſon l'an 1008, qui fit de nouveaux rebaſtir l'Egliſe Cathedrale d'Vtrecht, et augmenta le College: & l'an 1027 Bernulphe, lequel fut fondateur des deux Egliſes Chanoniales de S. Pierre & de S. Iean. Et transfera lès Benedictins de pres d'Amersfort ſur le Heyliger berch, en l'Abbaye de Saint Paul a Vtrecht. Il forma auſſi un College dedié a S. Lebvin en la ville de Deventer. Guillaume premier fils de Widikinde Prince de Gueldre luy ſucceda, l'an 1054, lequel obtint de Henry 4 la Comté de Hollande annexée a l'Eveſché: et par le ſecours de Godefroy le Bouſſu deffit Robert le Friſon pres de la ville de Leyden. Conrad, homme noble luy ſucceda l'an 1075: cettuy aſſiegé par le Comte Thierri dans le Chaſteau d'Iſſelmonde, fut contraint de ſe rendre a la mercy dudit Comte avec la place. Et finalement a luy reſtituer, tout ſon pays de Hollande. Ledit Eveſque fonda le Temple, et le College de Marie en Vtrecht, du temps de Henry quatrieſme A luy ſuccederent Burchard l'an 1099: Gombaut Friſon l'an 1112, fondateur du Temple de S. Laurens a Oſtbroec: et André fils du Comte de Cuyck, Prelat modeſte. Iceluy priva de leur benefices douze Chanoines de l'Egliſe de Staveren a cauſe de leur mauvaise vie: et y en eſtablit douze autres Il eut

Willibrord appelle Clement, premier Eveſque d'Vtrecht.

Boniface va annoncer l'Evangile aux Friſons.

L'Eveſque Frederic meutry par commandemẽt de l'Imperatrice.

Robert le Friſõ et les Hollandois deffaits.

l'Eveſque priſonnier rẽd au Comte Thierri tous ſes pays

pour successeur Herebert de Byrum 1148, lequel alla au devant du Comte Thierri le 6, pour la delivrance de ses ouailles. A luy succederent Herman de Hoorn, par la faveur des Princes circonvoisins, l'an 1150: & Godefroy de Rhenen l'an 1156. Lequel pour affranchir ses frontieres contre tous ses voisins, fit bastir 4 puissants Chasteaux, assavoir sur le coste de Gueldre, le Chasteau de Horst, du costé qui regarde la Hollande celuy de Montfort, du coste de Frise Vollenhove, et contre ceux d'Vtrecht mesme celuy de Woerden. A luy succederent Bauduin de Hollande fils de Thieri 6 Comte de Hollande l'an 1178: Arnoult Dysenburch l'an 1196: Didier de Hollande premier l'an 1198: Didier vander Are second, menant guerre contre les Comtes de Hollande et de Gueldre, l'an 11,8 : Otto premier, frere du Comte de Gueldre l'an 1210: Otto second, frere du Comte de la Lippe, tué par Rodolphe de Coeverden, lors qu'il assiega le Chasteau: Willebrand qui vengea la mort d'Otto: Otto 3 fils du Comte Guillaume de Hollande, l'an 1233, qui vendit beaucoup de son bien patrimonial pour acquiter les debtes de son Evesché : Goswin d'Amstel l'an 1249, deposé pour incapacité : Henry de Vianden, l'an 1251, lequel print a prisonniers les Seigneurs d'Amstel & de Woerden, fit bastir le Chasteau de Vredelant, & fonda le College à Steenwic : Iean de Zyric 1. l'an 1267, qui gaigna ledit Chasteau de Vredelant et de Montfort: et s'assubjectit Herman de Woerden: Guillaume Bertold l'an 1296. lequel en une bataille infortunée, qui se fit pres d'Vtrecht, fut tué des Hollandois : Guy de Hainaut frere du Comte de Hollande Iean second: Frederic de Zirich second du nom l'an 1317, au temps duquel fut bastie la tour de S. Martin: Jaques d'Oosthorn l'an 1322: Iean de Diest second du nom l'an 1323, qui fonda le College d'Amersfort: Nicolas de Caputys qui fut sacré Evesque à Rome, mais voyant qu'il ne pouvoit jouyr de cette Prelature par un Vicaire, il se deporta de cette Evesche: Iean d'Arkel 4 du nom, fils de Messire Iean 12 d'Arkel, l'an 1342, qui ceignit Rhenen de murailles & Hardenburch, & donna une belle place aux Chevaliers Teutoniques, lesquels auparavant souloient avoir leur logis hors de la ville: Iean de Vernenburgh 5 du nom, l'an 1364, qui dompta la ville d'Amersfort: Arnoult de Horne second du nom l'an 1374. lequel estant fait Evesque de Liege, tint par force un an entier l'Evesque Floris de Vevelic hoven forclos de son Evesché. Lequel estant receu pour Evesque fonda le Cloistre des Chartreux à Vtrecht, & ruina les Chasteaux d'Eerden, Azoelen, Lagen, assiega Montfort, restaura Vollenhove, Stoutenburch, Vredelandt, Eembrugge. Son successeur fut Frederic de Blanckenheym, l'an 1393. Il recouvra les domaines de l'Evesché, entre autres Coevoerden, Drent, Groeninghen, Helten, Kuynce; il s'assubjettit Stellingwerf, Stotuswerff, Eversteyn. Et de son temps fut fondé le College à Culembourg. A luy succeda l'an 1423 Assuere de Culembourg, lequel chassé par le Seigneur Iean de Renesse, se tint à Dordrecht, et ne retourna onques depuis: combien qu'il fut cité à comparoir en personne. Ainsi fut privé de son office par sentence d'Eugene 4 Pape. L'an 1430 Rodolphe de Diephout fut son succeseur. Les Hollandois, Zelandois, & Frisons se rebellerent contre luy: & fut aussi deposé par la sentence d'Eugene 4, & ordonné en sa place le fils du Comte de Meurs Walrauen. Rodolphe toutesfois tint la teste haut, par l'ayde de Philippe de Bourgogne, & vint par finesse dans Vtrecht, & print prisonnier J. de Gaesbeec, lequel eschappa soubs condition, qu'aupres sa mort, Wyck te Duyrsteden, & Abcoude seroient annexez à l'Evesché. Le mesme Evesque aymé de la commune estoit ennemy des Magistrats. L'an 1455 Gisbert de Brederode fut esleu Evesque, contre lequel fut introduit

N. de Caputys ayme mieux estre Courtisan Romain, qu'Evesque d'Vtrecht.

Chasteaux prins & bruslez.

Le Duc de Bourgoigne introduit

duit par force par Philippe Duc de Bourgogne, David de Bourgogne, auquel il ceda. Toutesfois le Seigneur Regnaut de Brederode et son frere furent prins prisonniers, & ledit Regnaut fort tourmenté, avec grande peine eschappa de la prison. Ledit David s'assubjettit ceux de Deventer et d'Over-Issel : & finalement en la guerre, entre Vtrecht & le Diocese fut prins prisonnier: & apres le 23 d'Avril 1496 mourut, ayant gouverné son Evesché quarante ans. Ferderic de Baden 4 du nom, fils d'Albert Marquis de Baden, luy succeda l'an 1496. Il fut honorable Prince, et Prelat, gouvernant ses subjects modestement, tant qu'en l'an 1515 il resigna son Evesché à Messire Philippe de Bourgoigne. L'an 1516 par induction de l'Empereur Maximilian et Charles, Philippe de Bourgogne print l'administration, & la regit paisiblement. L'an 1524 Henry de Baviere second du nom fils du Comte Palatin du Rhin fut esleu Evesque, lequel au bout de cinq ans resigna son Evesché, a cause des troubles et guerres civiles. Apres luy Guillaume van Enckevoort 3 du nom, Cardinal et Evesque de Tortona en Espaigne, print possession (luy demourant à Rome) de ladite Evesché par Procureur, l'an 1529. Auquel succeda George d'Egmont, fils de Iean premier Comte d'Egmont. Il estoit auparavant Seigneur de Hoochwoude, et de Ertswonde, Abbe de S. Amand en Tournesis. Il gouverna ladite Evesché l'espace de 25 ans. Il eut pour successeur Frederic de Tautenbourg, cinquiesme du nom, homme docte, et vigilant; mais chiche et escars au possible. Il gouverna l'Evesché environ 20 ans, et mourut au mois d'Aoust 1580. Depuis lequel n'y a eu Evesque autre que titulaire de ladite Evesché: la ville ayant jusques aujourd'huy chassé la Religion Romaine, du moins l'exercice publique d'icelle, et admis celle des Protestans.]

Force David de Bourgoigne son bastard en l'Evesché d'Vtrecht.

Mort de David de Bourgoigne Evesque d'Vtrecht.

La cité est grande & puissante, ayant de tres-beaux & superbes edifices, & iceux bien fourniz de caves, & celiers, voutez d'un merveilleux artifice. Il y a aussi de belles Eglises; entre lesquelles y en a cinq qui sont les principales, & lesquelles sont Collegiales ayans des Chanoines, dediées à Sainct Martin, Sainct Sauveur, & jadis à S. Boniface; à Sainct Pierre, à Sainct Iean; & à la Vierge Marie, & cette-cy est un tres-beau Temple, & bien faict au possible, fondé par l'Empereur Frederic Barberousse; cecy luy estant enjoint par le Pape, pour amender & satisfaire à partie, de la faute par luy commise, ruinant la tres-illustre & fameuse cite de Milan, avec touts les saincts lieux estans en icelle.

Eglises de la ville d'Vtrecht.

[C'estoit chose merveilleuse, qu'alors de la fondation du Temple de nostre Dame, en la ville d'Vtrecht, se decouvrit une place ou gouffre, sur lequel on ne peut bastir, ny l'estoupper de pierres ou autres materiaux, car tout ce qu'on y mettoit, s'abysmoit (le semblable duquel nous lisons aussi du temple de Diane) mais finalement fut couvert à force de peaux de bœuf, et sur icelles le fondement fut posé, ayant esté affermy. En memoire de quoy ont esté composez ces vers Latins:

Accipe posteritas quod post tua secula narres,
Taurinis cutibus fundo solidata columna est.]

Mais

Eglise Cattedrale d'Vtecht par qui bastie, Commanderies en Vtrecht.

Mais sur toutes les Egises d'Vtrecht, est magnifique la Cathedrale, fondée au nom de Sainct Martin. Et en l'an M. D. X L V I, l'Empereur Charles V tint & celebra le Chapitre de son ordre de la Toison d'or. Cest ancien temple fut ruiné par l Evesque Adelbod à cause qu'il luy sembloit trop petit, & le feit reedifier en la magnificence qu'on le voyt à present; & fut consacré l'an de grace M XXIII, en la presence de l'Empereur Henry II du nom, par douze Evesques. En Vtrecht y a encore deux Commanderies; l'une des Croisez & Chevaliers de Malte; & l'autre des Chevaliers Teutons, ayans Eglises, & logis fort magnifiques, & superbes; & chascune desquelles maison a son Chef & Commandeur: celuy de Malte est appellé le Bailly de Sainte Catherine: & l'autre porte le nom de Commandeur, ou Grand Prieur du pays; à cause qu'ils ont soubs eux plusieurs Commanderies, & infiniz biens & possessions en plusieurs endroicts de ces Pays; comme aussi ils tiennent rang & degré fort honorable, non sans le prouffit & commodité de plusieurs, qui sont entretenuz de la magnificence & largesse de ces hommes. Il y a encore une belle, riche, & somptueuse Abbaye, dediée à Saint Paul, ou les Religieux sont de l Ordre de Sainct Benoist, & icelle visitée souvent, & de diverses personnes. Il y a encore d'auteres Elises, & Convents d'ordres divers, & de professions distinguées, & d'hommes; & de femmes; & entre autres y a deux excellents Monasteres & Religions de Dames, filles de Gentils-hommes & de Bourgeois honorables; lesquelles Religieuses on appelle Damoiselles, & l'une desquelles saintes maisons est de l'ordre de Saint Bernard: & l'autre de Premonstré. Hors la ville encor (ha! que ce siecle estoit tres-heureux, auquel les hommes s'adonnoyent à faire des œuvres si bonnes & si sainctes) des deux costez assez voisins d'icelle, vous voyez trois Monasteres de Dames issuës de maison noble & illustre, & appellées Damoiselles comme les precedentes. L'un de ces Monasteres est appellé Tendal, qui est de l'ordre de Saint Bernard: l'autre est nommée Audewick, les Dames y vivants sous la reigle de Saint Benoist: & le troisiesme lieu a le nom de Vrauwen Clooster, qui signifie le Cloistre aux Dames: cettuy est assis en un bois fort beau, voisin de la chaussée, & est de l'ordre mesme de Sainct Benoist; esquelles maisons ces bonnes Religieuses s'y regissent, comportent & maintiennent saintement: servants de bon exemple à chascun par la saintete de leur vie.

Abbayé de S Paul a Vtrecht.

Religions a Vtrecht.

Abbayé de S. Benoist a Vtrecht dicte Prison des Benedictins.

Non loing de là, & en un autre bois tres-beau, on voit une tres-grande Abbaye dediée à Saint Laurens, & sous la reigle & ordre du mesme S. Benoist, ou les Religieux vivoyent jadis si austerement, & en si grande solitude, que (comme dit Trithemius) ce lieu estoit par tout appellé la Prison des Moines Benedictins: à present on l'appelle Oostbrouck. Hors la porte d'Vtrecht à un quart de lieuë, le long de la riviere tirant vers Amsterdam, y voyez un superbe & excellente edifice & maison religieuse de Chartreux, qui est de grand & riche revenu, & bien pourveu de toute chose: & non à tort; veu les grandes aumosnes que touts les jours sont par les Religieux distribuées à toute sorte de pouvres. Les naturels & citoyens du pays sont gens courtois, civilisez, industrieux & riches, & entre lesquels y a encor, & a tousiours eu des hommes vertueux & de grand valeur; & sur touts, n'a pas long temps,

Quels les citoyens d'Vtrecht.

tut

fut le Pape Adrian sixiesme du nom, Prince d'heureuse memoire,& une des plus cleres & lumineuses estoiles du pays: lequel par sa seule vertu, & grand sçavoir, parvint premierement au degré de Doctorat en l'un & l'autre Droit: sur lesquels il a escrit de belles œuvres: fut encor grand Mathematicien: il obtint en l'Vniversité & ville de Louvain, ou il demoura longuement estudiant, (sans qu'il le recerchast) divers degrez d'honneur, & ou le prouffit estoit meslé parmy: & ainsi espargnant escharsement son revenu, de cette espargne il bastist & fonda de grande magnificence & magnanimite ce College, qui encor aujourd'huy est en pieds,& honore la memoire de cest homme: le renom duquel estoit si agreable à un chacun, qu'il fut choisy pour estre Precepteur de l'Empereur Charles V, estant en enfance; pour la Majesté duquel il alla Embassadeur en Esagne vers le Roy Catholique: & là pour ses merites il fut fait Evesque de Tortose: depuis estant recommandé au Pape par l'Empereur Maximilian I du nom, il monta au degre & tiltre excellent de Cardinal du Saint Siege: & estants morts le Roy Catholique Ferdinand,& Philippe son gendre, Adrian fut eslu (pour quelque temps) à estre Gouverneur,& Viceroy en Espaigne. En fin, le sixiesme de Ianvier de l'an mil cinq cens vingt & deux, par le suffrage, & commun accord de tout le Conclave & College des Cardinaux, sauf celuy des Vrsins, (si bonne opinion chascun avoit de luy) il fut esleu Pape: dequoy la nouvelle luy estant portée en Espaigne, sur le poinct qu'il s'en alloit celebrer Messe comme il estoit homme sage,& severe, tant s'en faut qu'il s'en esmeut, ou se monstrat joyeux, que plustost d'une face triste, & avec parolles graves, il feit cognoistre, que le jeu ne luy plaisoit guere, & que sans la craincte de Dieu (ainsi disoit il)& le malcontentement des hommes il eust refusé la charge; cognoissant combien elle estoit grieve & pesante, & eust renoncé la dignité à un autre. Estant sacré il ne voulut changer de nom, & ne vesquit que vingt mois au Pontificat & quelques jours d'avantage,& iceux pleins de travail,& fascherie; d'autant qu'il trouva tout en desordre & confusion; le domaine de l'Eglise estant espuisé, & endebté pour les despences faites en plusieurs années par son predecesseur Leon dixiesme: joint que l'Italie estoit toute renversée & troublée de guerres & partialitez,& la Chrestienté esmeuë par l'heresie de Martin Luther, qui prenoit grand avancement en l'Allemaigne & ailleurs. Ioint que de son temps fut prise par le Turcs (à son grand regret & de plaisir incroyable) sur les Chevaliers de Sainct Iean, l'Isle de Rhodes: de sorte qu'il n'eut ny le temps, ny les moyens,& pouvoir de faire paroistre l'effect de sa bonne volonté, ny de sa bonté & valeur, ainsi qu'il le souhaitoit, pour le bien & avancement de la republique Chrestienne.

Adrian 6. du nom Pape naif d'Vtrecht.

College de Louvain fondé par Adrian 6.

Degrez d'honneur d'Adrian 6

Gravité du Pape adrian sixiesme.

Louanges du Pape Adrian 6.

Aussi employoit il & consumoit ses jours à plourer, & lamenter cette commune adversité, & les malheurs qui advenoient ordinairement à la Chrestienté.

Sur la fin de ses jours il canonisa & enrolla au registre des heureux vivants en gloire, Saint Bavon de Gand,& Sainct Antonin Archevesque de Florence, avec une grande alegresse & joye de toute la Cité & Seigneurie Florentine. Et mourut, non obstant l'injurie du temps,& la haine & mesdisance de

Saints canonisez par Adrian 6.

Adrian honoré apres la mort.
Amis familiers du Pape Adrian 6
Gonça Illescas escrit la vie du Pape Adriã.

ce de plusieurs mesdisans,& scandaliseurs,en tres-bonne opinion & reputation : l'innocence duquel,la vertu,& sa gloire resplendissent beaucoup plus apres sa mort, que durant qu'il estoit en vie : & cetres ce Pape estoit de bon naturel,& doux en vers ses amis;entre les plus familiers desquels furent M. Guillaume Enckevord, qui fut depuis Cardinal;& Albert Pighius (duquel a este faite mention) & Adrian de Maerssélaer natif d'Anvers, & son Chamberlan, Gentil-homme d'honneur & fort vertueux.

La vie de ce Pape Adrian & autres souverains Evesques de Rome à esté descrite (comme aussi plusieurs belles œuvres) par le Docteur Gonçal Illescas.Entre les Epitaphes de ce grand Prelat il n'y en a point(à mon jugement) qui mieux luy convienne que cettuy-cy.

HADRIANUS VI, *heic situs est,qui nihil sibi infelicius in vita duxit,quam quod imperaret.*

Conseil Royal d'Vtrecht.

Voy Barlād en l'hist de Brabant chap. 9.
Bede hist. Eccl. d'Anglet. livr. 5 chap. 12.
Vtrecht jadis Archevesché.
Vtrecht remise sus par les Carlevinges.

En cette Cité reside un Conseil Royal,auquel vont les appeaux de tout le pays, & Seigneurie de cette ville:& auquel Conseil a esté ordonné un President avec neuf Conseillers,un Rente-maistre, des Greffiers, & autres officiers & ministres.Escrivant cecy,estoit en l'office de President M. Hippolyte Persin, mentionné cy dessus: & les Conseillets estoyent Guillaume van Diemen; Gerard van Renes Chevaliers; Iean van Lent; Lyon Gillekens qui aussi estoit Procureur general : Antoine van Gryspere;Gerard van Ratinghen ; Paul vanden Berg;Govard van Reede,Chevalier:& Iacques van Boesecom Conseiller,& Thresorier ou Rente-maistre general.Mais sur tout est cette ville honorée & ennoblie du Siege Episcopal fort ancien, & (comme j'a dit) elle est capitale de tout l'Estat & Seigneurie du pays : laquelle estoit de plus grande estenduë du temps du Roy Dagobert lors qu'il en avoisina & donna la jurisdiction à Saint Willebrod Anglois,qui en fut le premier Evesque , & sacré en personne à Rome par le Pape Sergie, qui luy changeant le nom l'appella Clement:lequel (ainsi qu'escrit le Venerable Bede en son histoire,qui aussi estoit Anglois) mourut l'an de grace 636. A Sainct Clement succeda Sainct Boniface : & au temps de ces tres-saincts personnages cette cité estoit en fleur,& reputation,& acquit le tiltre,& dignité Archiepiscopale. Mais y estant injustement occiz le susnommé Prelat Sainct Boniface, la preeminence Archiepiscopale luy fut ostee: & fut cette autorité par le consentement de la mesme Eglise, estant oppressée & ruinée par les Normands,communiquée à la cité de Coloigne: Neantmoins fut cette cité remise sus,par les Roys de France Pepin & son fils Charles le Grand; cettuy y remectant non seulement la dignité Episcopale; ains à fin que l'Evesque peut se deffendre de ses adversaires, luy octroya la puissance temporelle, & accreut de sorte la Seigneurie d'icelle cité, que sa jurisdiction s'estendoit presque par tout le pays des Bataves : & bien que plusieurs fois les Frisons, les Danois,& les Normands l'ayent gastée & bruslée,si est-ce qu'elle recouvroit aussi son estat, & se remectoit en ses premieres forces. L'Estat de cette cité consiste en cinq Eglises collegiales,ez noblez choisis par le Prince,&

en l'assemblée des Syndicqs & deputez des cinq villes de sa jurisdiction. Mais avant que passer outre à la description de cette cité, ne sera hors de propos, pour esclarcir & autoriser ce qu'en avons dict, & pourrons dire, de mectre icy quelques vers Latins (bien que mal poliz & se ressentans de la rudesse du temps d'alors) lesquels sont escrits en de grands tableaux de bois, affigez, & pendux en deux Colonnes qui sont devant le Chœur de l'Eglise sus alleguée de Sainct Martin, & iceux vers escrits en grosse lettre à demy usée, & effaçée par l'injure du temps: & voicy les vers du tableau qui est à dextre.

En quoy cõsiste l'estat d'Vtrecht.

Circumquaque fluens Hollandia gurgite Rheni,
Cingitur Oceani, fluminibusque maris:
In qua cùm muris urbs Antonina novellis,
Tempore Neronis ædificata fuit:
Hanc devastavit fera flammâ gens, & ibidem,
Castrùm Wiltorium conditur inde novum
Turribus excelsis, quod adhuc plebs Abroditorum
Funditus evertens, diruit usque solum.
Hinc Trajectense castrum cum mœnibus altis
Conditur à Francis Christicolis, sed idem
Vulgus Danorum confregit humo tenus, omnes
Cum clero cives in simul ense necans:
Denique Baldricus Præsul nova mœnia struxit,
Quæ modo subsistunt auxiliante Deo:
Sic Hollandensi terræ veraciter omni
Trajectum constat urbs capitalis adhuc.

Au coste gauche sont ces autres vers:

Tempore Francorum Dagoberti regis in isto
Presenti fundo conditur ecce decens

Primitus

Primitus ecclesia sancti Thomæ, prope castrum
Trajectum, quam gens Frisia fregit atrox.
Sed prior antistes Dominus Clemens ob honorem
Sancti Martini post renovavit eam.
Desidis Hildrici sub tempore regis: ut illam
Presul Adeboldus fregit, ab inde novam
Ecclesiam fundans Henrici tempore primi
Cæsaris electi, quam duodena cohors
Pontificium pariter benedixit : denique Præsul
Henricus cæpit hanc renovare suam
Ecclesiam Regis Gulielmi tempore : quisnam
Hollandensis erat inclytus ecce Comes.

DES VILLES DE LA IVRISDICTION D'UTRECHT. EN PREMIER LIEV

Tacite Annal livr. 21
Wick a Duerstede ruinée par les Normands.

VVICK à Duerstede est bien bastie, & posée sur un bras de la bouche senestre du Rhin, appellée Leck, à une lieuë de Culembourg, & à trois d'Vtrecht : & est cette ville tres-ancienne, de laquelle Tacite fait mention honorable, l appellant *Batavodurum*. Elle fut ruinée par les Normands, & depuis rebastie; mais non de beaucoup si grande que la premiere : & toutesfois elle a toutesfois esté, à cause de la commodité de son assiette assez puissante, comme encor à present elle est bonne, & riche, & fortifiée d'un bon & fort Chasteau, qui appartenoit à l Evesque.

[*Cette ville entre les villes propres de Batavie, fut par l'Empereur des Franconiens adjoustée a la Seigneurie et territoire d'Vtrecht. C'est une des plus anciennes villes, ou la Legion seconde des Romains gisoit, nommée Auguste & Britannique*

apres

apres que les Frisons se furent rebellez contre Neron. Ceux cy empescherent les Francons qu'ils ne peurent rompre le pont mis sur le Leck. Elle a esté tenuë pour ville puissante, de sorte qu'on dit y avoir esté bien 500 temples (ce qui semble incredible:) mais depuis elle a esté rasée des Normands.]

Sur le bras mesme du Rhin à cinq grandes lieuës d'Vtrecht, & à deux de Wijck à Duerstede, est Rhenen, qui aussi est ville tre-ancienne, appellée par le mesme Tacite, *Grinnes* : & au terroir de cette ville, tirant vers Vtrecht, se trouve grande estenduë de pays, la terre duquel est propre à faire des torfs, & mottes pour brusler: & pour ce à une lieuë de là est le nouveau village de Venendal, basty depuis vingt & cinq ans plus pour l'œuvre de ces Torfs que pour autre occasion; & lequel de jour à autre prend grand accroissement. Thomas Grammaye duquel avons cy dessus fait mention, & Iean Chauve, furent ceux qui poserent les premiere pierres du fondement de l'Eglise de ce village, consacrée au nom de Sainct Sauveur. *Tacit. li. 2 des Annal.* *Venendal villagebasty de nostre temps.*

Amersfort est assise sur la petite riviere Eem, à trois lieuës d'Vtrecht: & a esté jadis souvent prise, reprise & affligée par les Gueldrois: & nommément (qui fut la derniere) en l'an 1543, que Martin van Rossem conduisant l'armée du Duc de Cleves la prit par force, mais soudain la rendit, suyvant l'accord fait à Venlo entre l'Empereur & iceluy Duc de Cleves: & pour vray Amersfort est belle & bonne ville, & tres-bien peuplée. D'icelle fut natif M. Iean Fonck Prevost de l'Eglise de nostre Dame d'Vtrecht, & ayant d'autres degrez d'honneur Ecclesiastique, Prelat docte & vertueux, & pour ce fut il appellé par le Roy en Espaigne & faict President pour le Pays bas, qu'ils disent sur les affaires de Flandres. *Amersfort et son assiette.*

[*Les habitans de cette ville sont naturellement hommes belliqueux. Ils firent bonne assistence à Henry de Baviere Evesque d'Vtrecht, lors qu'il print la ville par finesse. Depuis peu de temps à sçavoir l'an 1595 a elle enduré grandes pertes, par l'eau de neige descendant du Rhin, par la violence de laquelle les Diques et Dammes furent derompuës.*]

Montfort est fondée sur le fleuve Isel à une lieuë d'espace esgal des villes de Woerden, Oudewater, & Iselstein: & est la place & gentille & forte; fondée par Geoffroy Evesque d'Vtrecht pour servir de bride & frontiere contre les courses des Hollandois. De cette ville fut natif Lambert Hortense homme de grand sçavoir, & qui a composé plusieurs bons livres. Ainsi que desia nous avons monstré, l'Evesché & Estat d'Vtrecht fut jadis de grand pouvoir & estenduë, & que Charles le Chauve Roy de france en feit, avec l'Evesché, une Seigneurie temporelle sous le nom de Comté. Et de cecy s'engendrerent de grandes discordes, & guerres fort longues, entre les Evesques d'Vtrecht, & les Comtes de Hollande: d'autant que les Evesques taschoient de recouvrer, soubs la faveur des Empereurs, tout leur ancien domaine, à eux octroyé & par Dagobert, & par le Chauve, & les Comtes *Montfort ville de frontiere en Vtrecht.* *Vtrecht par qui erigé en Comté.*

 taschants

Guerre entre les Evesque d'Vtrecht et les Comtes de Hollande.

taschants d'augmenter ce que freschement on leur avoit donné, estans supportez des Roys de France. Ie dis que cest Estat fut si grand jadis, & sa Seigneurie si puissante (ainsi que l'escrit encor Pape Pie second) que le Seigneur d'iceluy pouvoit (à un besoing) mettre quarante milles hommes armez de ses sujets en campaigne : & bien que sans cesse il fust affligé, & assailly par ses voisins, tels que sont les Hollandois, les Frisons, & les Gueldrois; si faisoit il teste à tous, & les repoussoit brusquement. Mais comme de nostre temps le Duc de Gueldres Charles, qui estoit un Prince haut à la main, grand guerrier, & farouche, feit si forte guerre aux Evesques d'Vtrecht, qu'il les reduit en grande extremité; & sur touts fut si esbransle Henry de Baviere, frere du Comte Palatin du Rhin, que le Gueldrois luy osta la plus grand partie de sa Seigneurie. D'ailleur, les citoyenr d'Vtrecht enorgueillis pour leurs franchises & privileges qu'ils avoient de long temps (telle est l'ordinaire façon de vie d'une communauté) estoient de venuz si insolents, à cause de leur impuissance, qu'ils ne se divisoient pas seulement entre eux, & causoient plusieurs desordres en leur ville; ains encor s'attachoient à leur Evesque, souvent se revoltans contre luy: & s'il n'estoit esleu à leur fantasie, ils ne vouloient l'accepter, & luy faisoient infinies insolences & injures. Or la plus violente & fascheuse revolte qu'ils ayent onc faite, fut celle de laquelle ils userent, il y a quelque temps, au susnommé Evesque Henry de Baviere, qui avoit desia tenu quatre ans cette dignité Episcopale : contre lequel estans irrirez, ainsi qu'un jour il fut sorty aux champs, luy revenant au soir on luy feit visage de bois, & refusa l'entrée en la ville; & qui pis est, peu de temps apres, ils mirent dedans Martin van Rossem general de l'armée du Duc de Gueldres, suivy d'une bonne troupe de soldats. L'Evesque se voyant en un si piteux estat, se resolut de se jetter entre les bras de l'Empereur Charles cinquiesme, & luy ceder & transporter tout ce qu'ill tenoit de Seigneurie temporelle, affin qu'il luy donnast secours pour recouvrer ce qui estoit propre au Spirituel de cette ville, & Seigneurie. Et d'autant que lors l'Empereur estoit en Espaigne, il en parla à Madame Marguerite Regente ez Pays bas; si bien qu'il fut accordé que le 15, de Novembre de l'an 1527, l'Evesque viendroit en personne à Schoonhoven, & que l'Empereur y envoyeroit de son costé des hommes de qualité, entre autres les Comtes de Buren, & de Hoochstraet, le Chancelier de Brabant, & le President du Conseil de Hollande : là où estans tous arrivez au jour nommé & prefix, apres plusieurs consultations, & descours reciproques, ils s'accorderent : Et fut le sommaire de leur Capitulation : Que le susdit Evesque resignoit, cedoit, & transportoit tous ses droits, raisons, & pretensions de jurisdiction, & seigneurie temporelle, qu'il avoit en Vtrecht, & au pays d'Over-Issel; desquels droits, il en saisissoit l'Empereur comme Duc de Brabant, & Comte de Hollande, tant pour luy, que ses legitimes successeurs, venans de son sang. Et les Comtes, Chancelier, & President deputez promirent à l'Evesque au nom de l'Empereur leur Maistre, & l'obligerent de faire la guerre aux ennemis d'iceluy Evesque, & de le remettre en son Siege Episcopal, & le faire deuëment jouyr de la dignité spirituelle. Durant cecy comme le Duc de Gueldres fut adverty de ce traitté, il renforça la guerre, & irrita de telle sorte les citoyens d'Vtrecht contre l'Evesque Henry, qu'entant qu'ils peurent, ils luy osterent la dignité Episcopale, eslisans en sa place (par la sollicitation

Pape Pie en la descriptiõ d'Europe chap. 26.

Charles Duc de Gueldres usurpe sur l'Estat d'Vtrecht

Evesque d'Vtrecht chassé par ses sujets.

Evesque d'Vtrecht se retire vers l'Empereur

Alienation du tempore d'Vtrecht faite par l'Evesque.

tion & conseil de ce Duc Gueldrois) le Comte de Bilg Chanoine de Cologne. Ce fut lors que s'alluma une furieuse guerre de par l'Empereur & l'Evesque Henry, contre le Duc de Gueldres, & l'Estat & communauté d'Vtrecht, qui tenoient le party du Duc, & du nouveau Evesque : de sorte qu'apres plusieurs divers succez sanglants, & infinies miseres, & maints lieux d'iceluy pays, il y eut certains citoyens d'Vtrecht, amis & liguez avec l'Evesque Henry de Baviere, lesquels introduirent les Imperialistes en la ville le premier jour de Iuillet 1528, & trois jours apres l Evesque y feit son entrée. Lequel ayant fait premierement une Procession generale l'huitiesme dudict mois, il convoqua les trois Estats en la place publique, par lesquels il fut recogneu pour leur Evesque, & Seigneur & Prince ; luy jurants touts solennellement fidelité, loyauté & obeissance. Cecy fait, iceluy Evesque ayant reassemblé iceux Estats, il leur propose, comme il leur avoit fait entendre estant à Schoonhoven, sa resolution, de sommettre le temporel de sa Seigneurie à l'Empereur; & leur remonstra que cecy estoit necessaire pour le bien, repos, & conservation du bien public ; à fin qu'estant cette Seigneurie soubs la garde & protection d'un Seigneur si puissant, elle fust conservee, deffenduë, & garentie de tant d'ennemys qui luy estoient autour : les priant de trouver bon ce qu'il avoit deliberé, & consentir à ce qu'il en avoit resolu. La chose estant diversement, debattue, & apres plusieurs raisons d'une & d'autre part, en fin neantmoins ils condescendirent à la volonté de l'Evesque, & à ce qu'il proposoit, & que des-ja il avoit arresté; à sçavoir que la Cité d'Vtrecht avec la jurisdiction & finages de toutes ses villes, villages, bourgs, forteresses, terroirs, montaignes, forests, rivieres, estangs, lacs, moulins, rentes, & revenuz ; & en somme, tout ce qui estoit du domaine temporel dudit pays : ensemble tous droits, raisons & pretensions qu'ils avoient sur la region d'Over-Issel, & sur la ville, & jurisdiction de Groeninghe, & autres droits; fussent uniz, & incorporez au Duché de Brabant, & au Comté de Hollande. Cecy ne fut pas si tost conclud, que les citoyens furent absouls du serment qu'ils luy avoient preste, & leur quicta leur foy; avec condition toutesfois, qu'ils feroient hommage & serment de fidelité à l'Empereur, & à ses hoirs legitimes, issuz de luy, qui seroient Ducs de Brabant, & Comtes de Hollande : & ne se reservant pour soy l'Evesque & pour ses successeurs que la jurisdiction, revenu spirituel; & ce somptueux Palais que jadis Charles Martel avoit fondé, & d'iceluy fait present à l'Evesque. Et le premier jour d'Octobre d'apres, fut faite & concluë la Paix entre l'Empereur & le Duc de Gueldres: & le 21 de Novembre suivant, le Comte de Hoochstraet, comme Gouverneur de Hollande, fut à Vtrecht, la Regente l'y envoyant, & prit possession, au nom de l'Empereur, comme Duc de Brabant, & Comte de Hollande, de toute cette Seigneurie, & receut les serments de ceux du pays : & le mesme feit-il ez villes d'Amersfort, Rhenen, & Wick à Duerstede, qui luy feirent & jurerent la foy, tout ainsi que ceux d Vtrecht: & retournant en la Cité capitale y ordonna des affaires & de la Police : & comme l'Evesque Henry (d'où que l'occasion en fut prise) se vouloit retirer à son autre Evesché de Wormes, il esleut pour Evesque le Cardinal Enckevoirt natif de Bolduc, qui pour lors estoit à Rome. Cependant, comme le Pape Clement septiesme eut veu les contracts & instru-

Ville d'Vtrecht renduë aux Imperialistes.

Quel le droit de l'Evesque d'Vtrecht à present.

Paix entre l'Emper, & le Duc de Gueldres.

Clement 7. ratific la cession de l'Evesque d'Vtrecht.

L'Empereur investy d'Vtrecht par l'Empire.

instruments de la Cession faite par l'Evesque, & autres ceremonies passees, pour le faict d'Vtrecht, & ses appartenances, & dependances il approuva, ratifia, & consentit, que telle cession & composition fust valable, & eust & sortit son plein effect. Mais d'autant que cest Estat & Seigneurie est un fief Imperial, il fallut que Charles en fust investy par l'Empire pour soy, & ses hoirs legitimes, descenduz de luy; qu'il obtint assez facilement. Et par ce moyen, la cité, & la ville d'Vtrecht, & tout son terroit, jurisdiction & finages, qui avoient esté regis & administrez par les Evesques plus de neuf cens ans, vint sous la Seigneurie & obeissance de Charles le quint comme Duc de Brabant, & Comte de Hollande. Lors que je faisoy cette description, estoit Evesque d'Vtrecht M. Federic fils du vaillant & genereux Seigneur George Schenck, qui estoit Chevalier de la Toison d'or: & de l'Estat temporel avoit la charge & gouvernement (comme encor il le tient à present) le Prince d'Orenge; lequel outre ce est Gouverneur pour le Roy d'Espaigne ez Pays & Comtez de Hollande, & Zelande.

[Sur cecy s'est ensuivy l'an 1534 le Traicté & union entre les villes & pays d'Vtrecht & l'Issel, avec toutes leurs appartenances, tant d'Hostels Dieu & Temples, comme Chevaliers & Bourgeois desdites villes: avec ceux de Hollande: de sorte qu'ils seroient de là en avant gouvernez par un Lieutenant, sur les mesmes gages que souloit recevoir le Gouverneur de Hollande: & que ceux de Hollande et les Estats d'Vtrecht s'assembleroient tousiours ensemble: que le Gouverneur ez deux Provinces renouvelleroit les Magistrats annuellement: qu'aucuns estant banniz d'Vtrecht ne seroient francs en Hollande, et au contraire que sentences civiles à Vtrecht par lettres requisitoires, seroient executées dans Vtrecht. Que tous prests & investitures se feroient avec mots de telle substance, qu'il apparoistroient tenir du Comte de Hollande & du Seigneur d'Vtrecht, demeurant autrement en leur vigueur. Et que la susdite union seroit de part & d'autre confirmée par serment: le train de Iustice en Hollande et Vtrecht demeurant en son ancienne observation.

En outre l'an 1539 le 18 d'Aoust se fit confirmation & approbation de l'Empereur, sur certain accord entre sa Majesté comme Seigneur hereditaire d'Vtrecht, & l'Evesque, Prevost Cathedral, Prelats & Chapitres de l'Eglise d'Vtrecht, et ceux du conseil, ville et pays d'Vtrecht, à cause de l Exercice de la Iurisdiction Spirituelle dans ladite ville et pays d'Vtrecht, deça l'Issel. En premier lieu que l'Evesque, Archidiacre, Prelats et Chapitres, ou leurs Officiaux et Commis, prendroient cognoissance de toutes causes, tant entre les Laics que ceux du Clergé, selon le contenu des Traictez et lettres de transport de la Seigneurie temporelle, et confirmation du siege Romain. Pareillement prendroient cognoissance de toutes autres causes, entre tous autres Prestres et personnes Ecclesiastiques : ensemble aussi la prevention des causes mixtes, selon que de droit il appartient, et de jadis souloit estre fait. Et que le Iuge tant Spirituel que Seculier ne feroient inhibition les uns aux autres: sinon apres avoir donné cognoissance de cause juste et raisonnable. Pareillement ils prendroyent la cognoissance des Temples, Cloistres, lieux Spirituels, et des biens acquis, devant le transport de la Seigneurie temporelle d'Vtrecht, contre toutes personnes

sonnes seculieres, dans le pays d'Vtrecht, hors et dedans les villes closes: la sentence desquelles seroit executée par le juge seculier a ce requis, sans en prendre nouvelle information. Et que toutes choses à la premiere instance seroient decidées a Vtrecht: demeurant à la cognoissance du Iuge seculier, auquel elles appartiennent, toutes autres actions reelles, personnelles ou mixtes. Au reste que les Chapitres, les cinq Hostels de Dieu jouiroient de toutes immunitez et exemptions, pour tous leurs Chapitres, Chapellains, Vicaires, Ministres, familles & amys, demeurans dans leurs maisons et court, comme aussi dans les Temples et Cemetieres. Et que les Prelats & Chapitres mesmes usans de seau, soubs leur propre seau, pourroyent constituer Procurateurs des causes: nonobstant l'ordonnance au contraire. Item que la maison et Court Episcopale dans Vtrecht seroient tousiours exempts des contributions du vin, bierre et autres, pour les Ministres de l'Evesque, famille et hostes, etc. Mais en ces choses est advenuë grande mutation et changement avec le temps.]



LA DESCRIP-



LA DESCRIPTION DE ZELANDE.

ZELANDE (ainsi que tiennent aucuns) comprend ces Isles, que jadis on nommoit Arboriques: lesquelles eurent depuis ce nom (comme porte l'histoire de Dannemark) des Danois, lesquels suyvant ce que dirons cy apres, s'estans faits maistres de l'Isle de Valacrie, on tient qu'ils baptiserent ce pays de ce tiltre de Zelande, du nom d'une des principales Isles qui soyent en Dannemarck; & que pour cette occasion toutes les Isles voisines embrasserent ce nom, & furent dictes Zelande. Quant à moy (laissant à part ces opinions) je trouve que ce nom vient proprement du Flamand, ainsi que l'effect le declaire: veu qu'en cette langue le mot Zelant signifie Terre de mer, ou maritime; & ainsi le prononce presque le François: mais nos Italiens pour reduire le mot à la douceur de nostre langue, disons Silanda. Pour faire court, il y a en ce pays diverses Islettes, ayant chascune son nom particulier, ainsi que ferons voir en son lieu, & estans en nombre de 15 à 16, elles font un corps de Comté & Seigneurie. Elles sont posées en celle partie de l'Ocean qui est soufflée & regardée des vents Ouest, & Zud-ouest, à sçavoir du vent Occidental & de celuy qui est entre l'Occident & Midy, toutesfois elles sont plus exposées, & descouvertes au Nordouest (qui est composé du Septentrional & de l'Occidental:) Vers le Septentrion ce pays a certains goulphes de mer faits tout ainsi que si c'estoient des canaux, & nommeement celuy qui est dict Flackee, qui separe ce pays d'avec le Comté de Hollande. Au Midy de Zelande est le bras senestre de l'Escaut appellé Hont, qui sert de separation entre ce pays & celuy de Flandres: & au Levant luy est le bras & corne dextre de l'Escaut mesme; lequel retenant son nom, sert de partage entre cette region & celle de Brabant: & vers l'Occident, se luy offre l'estendue large de la Mer, regardant l'Agleterre. Il y en a qui pensent que ces Isles soient parties de

D'ou vient le nom de Zelande.

Assiette du pays de Zelande.

Description des limites de Zelande.

de celles, que Cæsar dict estre faictes par le Rhin, lors qu'il entre & s'embourche dedans l'Ocean, D'autres sont d'opinion, que lors ce pays estoit terre ferme, & que l'Escaut; qui les separe de Flandres & d'entre elles mesmes, alloit s'engoulpher (ainsi que le monstre le mesme Cæsar) en la Meuse, ou encor à present entre dedans la Meruve cette petite partie de l'Escaut, de laquelle avons fait mention, le descrivans particulierement. *Cæsar livr 4 des Commentaires de la Guerr. Gal.*

Cornille Batte escrit qu'il a veu des escrits à la main de tres-grande antiquité, qui affermoyent, que environ l'an premier de nostre salut, & quelque espace depuis; les Zelandes n'estoyent autre cas que plusieurs petites Isles, separees d'ensemble par des canaux; & esquelles n'y avoit habitation quelconque. Iean Reigherbergh, (qui a escrit l'histoire de Zelande) & autres aucteurs, monstrent qu'une partie de ces Isles, au moins celles qui le plus s'entre-approchent, furent jadis unies & jointes, faisants un corps de Province (ainsi qu'il est assez vray semblable) avec la Flandres : mais qu'elles en furent separées par fortune, & par la furie & violence de la mer, qui se feit un nouveau chemin l'an de grace 938. De ces choses traicte encor de nostre temps Iean Christophle Caluete de l'Estoile, au Livre du voyage en ces pays fait par Philippe Prince, à present Roy d'Espaigne, Levin Lemnie, natif de Sirixzeé (duquel parlerons cy apres) favorisant à son pays, voudroit bien que les Zelandois fussent ces Peuples que Tacite nomme Mattaces, & duquel il tire ces mots escrits en son livre qui porte tiltre des Mœurs & façons de vivre des Germains. *Est in eodem obsequio Mattiacorum gens Batavis similes, nisi quod ipso terræ suæ solo ac cælo acrius animantur* : qui signifie, Au mesme service & contribution que les Cattes, sont sujets les Mattiens gens semblables aux Bataves; sauf que ceux cy s'affectionnent plus à l'air & au terroir de leur pays. Mais quiconque lira attentivement Tacite, & considerera ce qu'il dit avant & apres cecy, il verra clerement aussi que ces Mattiaces se tenoyent en Allemaigne, & (comme dict le mesme Tacite) outre le Rhin : entant que par le livre sus allegué, il ne faict estat d'autre chose que de descrire les regions, peuples & façons de vivre des Germains: & s'il nomme les Bataves, ce n'est que pour monstrer à quel service estoyent obligez les Mattiaces envers le peuple Romain. Au reste, on ne peut ny sçauroit trouver un seul point, ny en ce traité, ny en ces Annales, qui face foy qu'il tienne aucun propos, lequel on puisse rapporter, ny accommoder aux Zelandois : voire ne sçauriez recueillir que Pline ou Strabon ou autre des plus anciens autheurs en ayent eu aucune cognoissance. Bien trouverez vous que les Mattiaces sont renommez de Mattiacum cité de Germanie, qui est (ainsi qu'on recueille de Ptolomée) assise au pays de Hesse, ennoblie pour avoir des fontaines, & baings d'eau chaude; desquels baings, voicy comme Pline en parle : En Germanie sont les fontaines Mattiennes d'eau chaude outre le Rhin, lesquelles puisées demeurent eschauffées & bouillantes l'espace de trois jours. Ces eaux sur leurs bords engendrent d'elles la pierre Ponce. Et Martial parlant de ces baings Mattiens dict,

Cornille Batte. *Iean Reigherberg Hist. Zelandois.* *Iean Caluete en son liv du voyage du Prince d'Espagne.* *Tacite livr. des mœurs des Germains.* *Cette ville est nommee par Tacite Mattiũ livr. 1. des Annales. Ptolom. livr. 3. ch. 11 tabl. d'Europe 4. Plin. livr. 31. cha. 2.*

Si mutare paras longævos, cana, capillos,
Accipe Mattiacas (quo tibi calua) pilas.

Outre

Outre d'autres raisons que on peut alleguer, qu'on voye en quelle partie de Zelande, qui est toute (à peu pres) assise sur la mer, pouvoient estre jadis ces baings tant fameux & renommez, & ces fontaines d'eau chaude: ce que consideré, on verra que les Martins n'ont rien de commun avec les habitans de Zelande.

[Nostre Autheur n'approuve pas icy le dire de Levin Lemnie, lequel escrit que les Zelandois du temps de Cornille Tacite furent appellez Mattiaces; lors que les Hollandois estoient nommez Bataves. Ce qu'afferme aussi Adrien le Ieune, & que jadis ils n'estoient cognuz soubs autre nom. Nostre Autheur toutesfois est en cecy d'opinion contraire: disans que ces Mattiaces se tenoyent en Allemaignes ou Mattiacum cité de Germanie assise au pays de Hesse, represente encor le nom ancien des Mattiaces: lequel lieu ledit A. le Ieune assigne pour la demeure aes Cattes mais, il est vray semblable qu'iceux sous la conditite de Baton, accompagnez de quelques Mattiaces, vindrent par deça, & y bastissent certains lieux de demeure les nommerent des noms anciens des lieuz & villes de leur pays: & eux demeurans en ces cartiers, ceux qui occuperent une partie de Batavie, furent nommez Cattes; & ceux qui s'approprierent une partie de l'Isle de Zelande, furent nommez Mattiaces. Il y eut grande aillance entre ces deux peuples. Car iceux Cattes bastirent au cartier desdits Mattiaces leur ville de Cats, ores engloutie en la mer. Les Zelandois aussi d'ancienneté ont usé & usent encores à present du mot de Maet, *parlans à leurs compaignons, lequel semble proceder de Mattiaco: par lequel mot un Zelandois, semble comme estre distingué des autres nations. Or comme du temps jadis on a tousiours eu cette coustume, de donner aux lieux nouvellemnt conquis ou descouverts les noms des pays, ou Seigneurs des cartiers, d'où le premier inventeur est issu; ou d'orner tels nouveaux lieux de noms cognuz: Ce qui n'a besoing de confirmation: veu que c'est chose notoire à tous, que les Isles nouvellement descouvertes, ont esté jadis autrement appellées qu'elles ne sont à present. Car maintenant nous appellons des Isles de S. Laurens, S. Heleine, les Philippines; & de semblables divers noms qui se donnent, auparavant incognuz en ces costes la. Ainsi est il pareillement à croire que ceux qui furent appellez Bataves & Mattiaces, ont esté nommez Hollandois et Zelandois (combien que d'autres soit d'autre opinion) lors que les Normands estans sortiz de leur Pays de Gotlandt et Dannemarck, vindent par deça: lesquels avoient de coustume de transporter tous les ans tant de peuple (ce qui se voit en Halicarnassée) qu'il en naissoit entr'eux, affin que leur pays n'estant suffisant assez pour les nourrir, s'estans accreux en trop grand nombre: ils envoyassent des Colonies de leurs gens; pour chercher nouvelles demeures, lesquels ne peussent onques retourner au pays de leur patrie. Le departir hors de leur patrie leur estant dur, à cause de l'affection et inclination naturelle qu'ils luy portoyent, nommerent le pays nouvellement conquis du nom de leur patrie: affin que par ce moyen la privation de leur patrie leur fut moins griefve. Ceux cy donc partiz de leurs Isles amiables, sises au Sein Codan, ou mer de l'Est, dites Olande et Zelande, estans arrivez, appellerent les premieres Isles esquelles ils arriverent, desdits noms qui fut l'an 828: lors qu'ayant destruit les vieux habitans, ils gaignerent par assaut la puissante ville Wyck-te-Duerstede: tellement que Hunguere 11 Evesque d'Vtrecht, n'osa demeurer en son Eveschê. Ils trouverent la situation de ces Isles fort commode, comme estant assises entre leur partie et la Bretagne, de*

laquelle ils s'estoyent aussi renduz maistres, ravissans toute la coste de la Gaule. De sorte que de ce temps la ces cartiers ont esté appellez, selon le plaisir de ces Nortmans, Hollande & Zelande, du nom de Olande & Zelande, lesquelles sont separees par une petite Mer de la Scandie, gisans en la Mer Orientale soubs le Royaume de Dannemarc: iceux y dominerent jusques à ce que Thierri premier du nom Comte de Hollande apres 26 ans les vainquit, et les chassa, ayant obtenu de Charles le Chauve la Comté de Hollande. Et apres la retraitte desdits Normands ce nom de Hollande est demeuré à ce pays, avec l'aspiration H, comme aussi à Zelande.]

Or seroit il presque besoing de descrire particulieremẽt toutes ces Isles l'une apres l'autre: d'autant que la plus part d'icelles ont esté transposées par les tempestes & inondations de la mer d'un lieu à autre, & ont changé de lict, ores estant cette cy plus grande, & cest autre se diminuant: cette-cy estant engloutie des eaux, & cette autre qui par les eaux est descouverte: à cette cause nous parlerons de celles qui tiennent bon, & qui le plus sont à descouvert, desquelles trouvons y en avoir sept separées par un bras de l'Escant pres de sa bouche, lors qu'il entre en mer, & departies en deux, asçavoir les trois qu'on appelle Schouwe, Duvelant & Tolen; lesquelles regardans vers le Levant sont pour ce dites Orientales: & les quatre avec un bras de terre, qui fut jadis ferme; & uny avec l'Isle de Valacrie, regardans le Ponent, sont aussi appellées Occidentales: & celles cy sont Walckeren, Zuidbevelant, Nortbevelant, & Wolfersdijck. Du costé de la Mer ces Isles sont gardées, fortifiées & deffenduës par certaines montaignettes faictes de sablon blanc, ou que la nature y pousse, ou que la mer y a jettées plustost qu'autrement; lesquelles communement on appelle Dunes: & du costé du Midy elles sont environnees par tout de levées de terre, que ceux du pays nomment Diques, si hautes, que avec une diligente & soigneuse experience, on a cogneu, que la mer avec sa hauteur & enfleure ne pouvoit point surpasser: ce qui vient à la concurrence de douze brassées de Florence, revenant à dix aunes d'Anvers: & au fonds sont ordinairement larges de plus de vingt & cinq desdictes aunes: & iceux remparts & levées sont faits à la main; non de terre commune & ordinaire, ains la plus forte, telle qu'est l'argille, & terre à faire poterie, & pleins de bois, & de pierre, & puis couvertes par le dehors, pour servir de rempart, & deffence aux ondes qui les battent, & les mineroyent, sans cette couverture, qui est de fouerre gros de deux doigts tors & retors, & fort bien accommodé, & laquelle soustient la levée, plus beaucoup qu'on ne sçauroit croire. Il est vray que les frais que continuellement on fait pour reparer, conserver, & restaurer ces levées, pour les rendre seures & sans danger, sont tresgrands; & plus encor la peine, & travail, qu'il y faut employer: mais ils y gardent un bon ordre, & avec telle proportion, que ceux qui ont les terres ont aussi la charge de cecy. Le Pays de Zelande est tres-gras & fertil pour toute sorte de labourage; & sur tout y vient de tres-bon grain, & le plus beau & gentil qu'on sçauroit voir (peut estre) en autre part; d'autant qu'il ressemble la semence du Ris: & outre ce y croist grande quantité de bonne Coriandre: y viennent aussi des Lauriers, avec leurs

Nombre de Isles de Zelande.

Quelles les Dunes de Zelande.

Comme sont faits les Diques de Zelande.

Fertilité des pays de Zelande.

leurs fruits meurs : ce que je dis, pour autant qu'on ne voit point cela en pas une de ces autres Provinces des Pays bas: & lesquelles encore cette cy supasse (comme dict Lemnius) à cause qu'elle nourrit beaucoup de Simples pour la medecine , que les autres voisines ne sçauroyent entretenir. Et cependant ces Isles Zelandoises approchent plus du Pole Arctique que pas une region des Pays bas , exceptez les Pays de Hollande , & de Frise: & pour ce me semble que ces Isles deussent estre plus froides , & par consequent moins capables de produire fleurs & herbages : ce qui monstre evidemment combien l'eau de la mer esmeuë de vents temperez & non violents , adoulcist l'air & le terroir de ces Isles. Et ainsi en advient il en Angleterre , qui pour la pluspart est plus haute que cette Province : & ce non obstant toutes ces regions nourrissent des Lauriers , & autres arbres, & diverses sortes d'herbes, & plantes, & fleurs en chascune saison de l'année ; ce qui n'advient pas en ces quartiers. Mais quoy d'avantage? on voit tellement l'air en ce pays , qu'on y laisse tout le long de l'an, & jour & nuict, toute sorte de bestail, repaistre à descouvert en plaine campaigne. Et au contraire, tout ainsi que la mer corrige la froidure de l'air au temps d'Hyver, elle faict le semblable des chaleurs de l'Esté: de sorte qu'ordinairement les raysins & autres fruicts ne meurissent pas si toit en Angleterre qu'ils font en ce pays. En Zelande on faict de tres bonne Garance , & en si grande abondance , qu'on en pourvoit une bonne partie des regions d'Europe. Aussi lon y trouve une certaine espece de Torfs, ou plustost de Bitume à faire feu, que ceux du pays nomment Daring : mais il est deffend d'en caver & tirer, & sur tout pres des Dicques; d'autant que ces materiaux naturels servent de fondement, force & soustein de cette terre contre la violence des ondes de la Mer. Il y a de merveilleux pasturages pour le bestail, & de la pescherie infiniement pour le prouffit & la nourriture des hommes. En ce pays y a huit villes closes & murées; asçavoir Middelbourg, Sirixzee, Canfere, Vlissinghe; Tollen, Dicque de saint Martin, Romersval; & Goes. Il y a encore d'autres petits lieux de nom, quoy que non clos de muraille: & y a cent deux villages. Les Estats de ce Comté n'ont que un seul Prelat, & un seul Gentil-homme: & le reste est compris ez communautez des villes.

Zelande porte des raisins

Garance croist en Zelande.

Villes closes de Zelande.

[*Ceux de Zelande obtindrent de l'Empereur un octroy , par lequel leur a esté accordé , que d'oresenavant, toutes fois et quantes qu'il y a offices vaquans au Conseil de Hollande , de Conseillers ordinaires ou extraordinaires , en quelle sorte que ce soit, iceux feront choix de deux personnes idoines et propres pour tels offices, lesquels seront naturels Zelandois. Octroya l'Empereur en outre aux villes de Ziericzee, Goes , Romersval, Tolen, Canfere, Flissinghe, et autres villes closes, excepte Middelbourg, ayant droit de jurisdiction , cognoissance de causes , et Iudicature ordinaire , que personne ne pourra appeller de leur sentence, ou appointement interlocutoir , soit qu'elles soyent irreparables ou diffinitives , ne surpassant la somme de 10 livres de Flandres , pour une fois payes, et auront leur execution , non obstant tout appel ou reformation . En cas toutesfois que le vainqueur mettra caution suffisante pour respondre a la seconde instance. Voulant et ordonnant en outre, qu'au cas qu'au-*

cun

un appel soit interjecté des sentences desdites villes, que les appellants poursuivront leurs appels au Conseil de Hollande. En dato du 27 de Ianvier l'an 1532. Comme on lit fol. 79, au second livre Memorial du Greffier le Jeune.]

Mais il est desormais temps de descrire les choses plus par le menu, commençans au costé d'Orient. La principale des Isles, qui regardent l'Orient, se nomme en Latin *Scaldia*, du nom de l'Escaut, & au langage du pays est dicte Schouwe, qui fut jadis fort grande; mais les desbords de la mer, & les tempestes d'icelle l'ont gastée, & beaucoup diminuée. *Schouwe Isle Zelandoise.*

[*Le Pays de Zelande s'accroissant d'un costé, de l'autre est ravagé de la Mer. Maintenant soubs la Digue de Sudkercke y a si grande profondeur: qu'on craint que l'Isle de Schouwe a la fin se percera au milieu, du costé du Nord. Le pays accreu, a sçavoir du Dreischere rendiqué de nouveau, ou auparavant avoit esté grande profondeur, a pour un temps esté sans crainte de danger, mais maintenant les eaux commencent derechef à la manger. Les Poldres toutefois de Noortgouwe sont encore hors de crainte.*]

Encore a elle environ sept lieuës de circuit: & estoit, un temps fut, si voisine & proche de Nortbevelant, que les habitans parloyent ensemble de l'une à l'autre, là ou aujourd'huy il y a un grand & long intervalle d'eaux qui les separe & esloigne. La ville principale de cette Isle est Sirixzée; de laquelle voscy la description.

Sirixzée est à cinq lieuës & demye de Rammuë, & à six de Middelbeurg, on la tient pour la ville la plus ancienne de tout le Comté de Zelande : & selon qu'on trouve escrit ez Annales du pays, elle fut fondée l'an 849, par un certain personnage nommé Siringue, duquel elle porte le nom. Elle souloit estre fort renommée, & au traffic de marchandise fort commode; à cause du beau port qui estoit en icelle, & que les marchants frequentoyent ordinairement: mais la mer ayant bouché & clos de sablon ce beau port, la ville y feit aussi une bien grande perte, & dommage : ce nonobstant est elle encor close de murailles, & embellie de maisons & autres edifices assez commodement: & pour ce est la seconde en rang entre les villes de Zelande. Aussi encor à present y fait on trafic de sel & garance, qui abonde particulierement en cette Isle de Schouwe. *Sirixzee ville de Schouwe.* *Port de Sirixzee perdu*

[*Ziericzee fut jadis la plus ancienne et riche ville de Zelande. Les Comtes de Zelande (qui estoient aussi Comtes de Hollande) avoient leurs Palais en cette ville. Dont on en voit encore aujourd'huy les ruines, et pourpris, qu'on appelle la Court du Comte. Les Bourgeois de cette ville environ l'an 129 commencerent a bastir de grands navires marchans, pour trafiquer par toutes les mers tant Aquilonaires, que Meridionales, et rendre leur ville fameuse, a cause de leur navigation; ayans hables, et rades propres. Ce qui s'est changé avec le temps, la mer ayant bouché et clos son port avec le sable. Cette ville* *Ceux de Zierixzée commencent a chercher les longues navigations.*

ville se fait renommer maintenant pour le grand traffic du sel qui s'y fait; en autre sorte toutesfois & d'autre matiere qu'on ne souloit jadis, lors qu'on fouissoit la fange du darry *hors des* schorres, *& la brusloit on en cendres, lesquelles on bouilloit avec de l'eau de mer, et ainsi raffinoyent leur sel. Elle a ce privilege qu'on ne peut appeller de leur sentence interlocutoire. Il y a aussi cette coustume de proceder, à sçavoir qu'un Crediteur ayant lettre seellee des Eschevins, contenant entre autres cette clausule, qu'il s'oblige avec tous ses biens en quelque lieu qu'ils soyent situez, au payement de la somme, sans estre adjourné, & comme s'il estoit condamné en pleine Cohue, avec plein droit; à raison de quoy le Crediteur, par faute de payement, au jour prefix, pourra faire vendre ses biens, par execution, en la presence des Bourgmaistres & Eschevins: a condition qu'ils demeurreont ez mains de l'executé pour le temps de 14 jours. Dans lesquels l'executé les pourra racheter, en payant la somme pour laquelle ils avoient esté venduz, & ensemble les despens, suyvant la sensence ordinaire en tel cas. Et par faute de ne les delivrer dans ce temps, on plaidoye devant le Baillif ou Escoutette a tout le moins par deux divers jours de plaidoye, distans de 14 jours, que l'Executé renoncera aux susdits biens venduz. Et si le Debteur ny veut consentir, ledit bien est livré au Crediteur par le Iuge mesme, ce qui se fait touchant les biens immeubles. Mais si les biens meubles sont venduz, le Debteur doibt mettre caution de ne les point diminuer. Et par faute de pleige sont mis en garde: la vendition desquels se fait 14 jours apres par un Commis, du* Overman. *Cette coustume y est tousiours observée inviolablement. L'an 1411 ceux de Ziericzee obtindrent du Comte Guillaume de Baviere, que quiconque seroit trouvé criminel dans Zierixzee, ne porteroit non plus de ses biens que 60 livres Parisis. L'an 1466 la troisiesme partie de la ville brusla et le* Monster-temple.

Feu à Zierixzee.

Hommes illustres sortiz de Sirixzee.

De cette ville estoit natif ce tres-fameux Amand religieux de l'ordre de S. Françaois, qui à escrit diverses œuvres, ainsi qu'on peut recueillir de la Bibliotheque de Gesner par nous souvent alleguée. En est sorty encor Levin Lemnie susmentionné, Docteur en medecine & homme de grand sçavoir; ainsi que les livres par luy composez en donnent certain tesmoignage: le fils duquel (nommé Guillaume) suivant la mesme profession est, pour sa vertu, medecin du Roy de Suede. Fut encor citoyen de cette ville Pierre Peckie homme de rare erudition, & qui a escrit plusieurs livres. Puis peu d'années en ça on prit pres de cette ville certains poissons marins fort monstrueux lesquels à la forme & dents, ou mires, qui leur sortoyent de la bouche, ressembloyent fort à un sanglier, mais estoyent deux fois plus grands & plus effroyables que le porc sauvage. Partie de ce poisson fort portée en Anvers: qu'on trouva fort bon, & pour ce le vendoit on bien cherement. Ainsi tant en cest endroit que autres de Hollande on a pris telle fois, & prend on tousiours d'autres poissons, & grands, & monstreux, & horribles à regarder, mais qui sont meilleurs à faire de l'huile, que pour autre chose: & lesquels en sorte que ce soit, estans pris, ne sçauroyent suffire pour satisfaire au dommage qu'ils portent au pays; pour ce qu'ils poursuivent, deuorent, & effrayent les autres poissons ordinaires.

Poissons hideux et la mer de Hollande.

Brouwershaven.

En cette Isle est encor à deux petites lieuës de Sirixzee, la ville de Brouwershaven, qui est plus riche, & peu-

plée

plée de pescheurs que d'autre sorte de gents: & neantmoins d'elle est sorty un Pierre portant le syrnom de sa ville, homme sçavant, & qui a escrit beaucoup de livres en Theologie.

[*Brouwershaven est ainsi appellee, comme on conjecture, pour ce qu'en ce lieu souloyent arriuer les navires de Hollande chargez de bierre: & d'ou on la souloit venir querir par des petites barques, et transporter par toute la Zelande. Pour le jourd'huy ce lieu s'est accreu de beaucoup de terre.*]

N'a guerre que cette ville apartenoit à Maximilian de Bourgoigne Seigneur de Beveres en Flandres, & Admiral sur mer; cecy luy estant escheu avec plusieurs autres terres d'Anne son ayeule, issuë de l'illustre maison de Borsele, & laquelle famille, il a long temps, a defailly à faute d'heritiers legitimes. Et ce mesme Maximilian mourut sans enfans l'an 1558, & par ainsi sa succession a este recueillie par les enfans du Seigneur de Bossu, qui avoit espousé une sœur d'iceluy Maximilian: & aux enfans du Seigneur de Cruningen, qui avoit espousé l'autre sœur de mesme Seigneur de Beveres. En cette Isle de Schouwe y a d'avantage plusieurs Chasteaux & villages appartenants en particulier à certains Gentil-hommes.

La seconde Isle des Orientales, qui est a costé de Schouwe, s'appelle Duvelant, qui signifie Pays de Coulombs, à cause de l'abondance de ces oiseaux qui y frequentent; laquelle appartenoit encor au susdit Admiral. Cette Isle a quatre lieuës de circuit: mais pour autant qu'elle est exposée aux dangers des inondations de la mer, il n'y a ville aucune qui soit de nom, ny de consequence: trop bien assez de villages & repaires de Gentils-hommes & autres gents qui y habitent. Cette Isle fut couverte des eaux de la mer l'an 1530, avec grande perte d'hommes, & de bestail: mais par la diligence & industrie d'Adolphe pere du susdict Maximilian de Bourgoigne. elle fut recouvrée & remise sus: bien qu'avec grand frais, & peine incroyable.

Duvelant Isle des Coulombs.

[*L'Isle de Duvelant estoit jadis si grande & large vers le Midy, qu'elle s'estendoit quasi jusques à la petite region de Stavenisse Elle fut toute inondee l'an 1509, & est depuis demeurée sans diquer. Mais cette Isle ayant souffert un si grand degust du costé Meridional & Occidental, environ les limites de Vianen, et vers l'Occident pres de Oudenkercke: a toutefois reçeu du costé d'Orient & de Septentrion grand accroissement, à raison de quoy furent endiquez Oosterlant, & Beoost-Duvelant: & Stavenisse diquee par dehors. Mais ils endurerent grand dommage par autres inondateons l'an 1288, 1304, & 1530 lors que toute l'Isle de Duvelant inonda, excepté le poldre, qui s'apelle le territeire du Seigneur Iean. Et l'an 1532 inonda derechef, avec la plus grand part de l'Isle, et les 4 Bannes, Oudenkerck, Nieukerck, Capelle & Botlant. Mais l'Oosterlant, Beoost-Duvelant & le territoire du Seigneur Iean furent derechef endiquez dans le mesme mois & au quaresme prochain, le Seigneur Adolphe commença avec diligence, & fit que devant la Pentecoste Duvelant fut rendiqué,*

que,ce qu'estant fait a esté rendu aussi fertil,qu'aucun pays en Zelande.

En Beoost-Duvelant estoit eacore le tres-fertil petit poldre, dit le territoire de Philippe, vis à vis du pays de Sainte Anne, lequel a cause de plusieurs inondatioes,a esté souventesfois rendiqué. Mais l'an 1522 les Diques estant trop descadrés,on la depuis laisse inondé. Le pays de Saint Anne, Moggers Hil,Kemsthoffstede,sont accreuz au tetroir de la Dique de S. Martin,& depuis 130 ans en ça sont endiquez,estant fort fertiles. Sur lesquels fut fondé le Cloistre des Freres Croisez,lequel est maintenant pery,& depuis ce temps ont aussi endurez grands dommages par inondations, maintenant separez de Tolen sinon par un petit passage.]

Comme en recouvre les terres noyées ez Pays bas.

Or de quel moyen usent ceux de ce pays pour recouvrer les terres submergées & noyées, le voicy : Ils attendent,en premier lieu,le temps propre pour ce faire,qui est l'Esté ; & la tranquillité de la mer, lors qu'elle est sans vent,ny orage: apres ce, quand le reflus de la mer se retire (selon la coustume) par l'espace d'environ six heures, & qu elle s'abaisse grandement: un grand nombre d'hommes vient du costé que la levée aura esté rompue par l'eau pour la refaire: & s'il n'y a point de diques,comme il advient aux pays qui se descouvrent de nouveau, on choisit le lieu plus idoine,& la commencent à fonder, & font par ce moyen restraindre l'eau,& reparent la levée ruine, ou en refont une nouvelle,la conduisans jusques à sa perfection. Ce qu'ils font avec certains fossez & canaux,avec lesquels ils font sortir & escouler l'eau qui reste encor en ce pays remparé. Laquelle n'ayant par ce moyen peu faire vuider,on le fait depuis à force, & avec des engins de moulins faits expres pour cest affaire. Ainsi en peu de temps, mais avec grand travail, art & despence, on parvient à ce que lon desire; si les vents ne rompent les desseins: mais le plus souvent iceux se levans contraires & violents ; vous font perdre & le temps & l'argent & le travail y employez.Encore advient il quelquefois,que lors que vous avez conduit l'œuvre à sa perfection,peu apres s'eslevera quelque vent ou tempeste extraordinaire, qui rompant la dique, couvrira d'eau en un moment ce que (peut estre)en plusieurs mois,& années vous aurez descouvert,& remparé. Non pourtant,cela n'empesche point que continuellement on ne face pareilles entreprises: car si elles leur succedent (ainsi que souvent il fait)en peu de temps ils s'enrichissent : d'autant que cette terre recouverte est si fertile à cause de la graisse,que ce que lon y seme, y croist & mutiplie à merveilles.

Violence des vents rompt les diques.

Tolen Isle d'ou ainsi appellée.

La troisiesme Isle Orientale est Tolen,qui appartient au Prince,ou Comte de Zelande;& est jointe au terroit du Dique de Sainct Martin: car il n'y a qu'un canal à demy plein,qui les separé : & pour ce y en a il qui ont voulu dire(comme aussi il semble qu'il soit ainsi)que jadis c'estoyent deux Isles: bien que en effect il n'y en ayt à present qu une.En laquelle sont deux petites villes assez passables;l'une est nommee Tolen,du vocable Flamand Tol,qui signifie Dace,ou Tribuit: d'autant que là on souloit payer le peage: & de cette cy a pris son nom toute l'Isle: l'autre

Mertens-dijck.

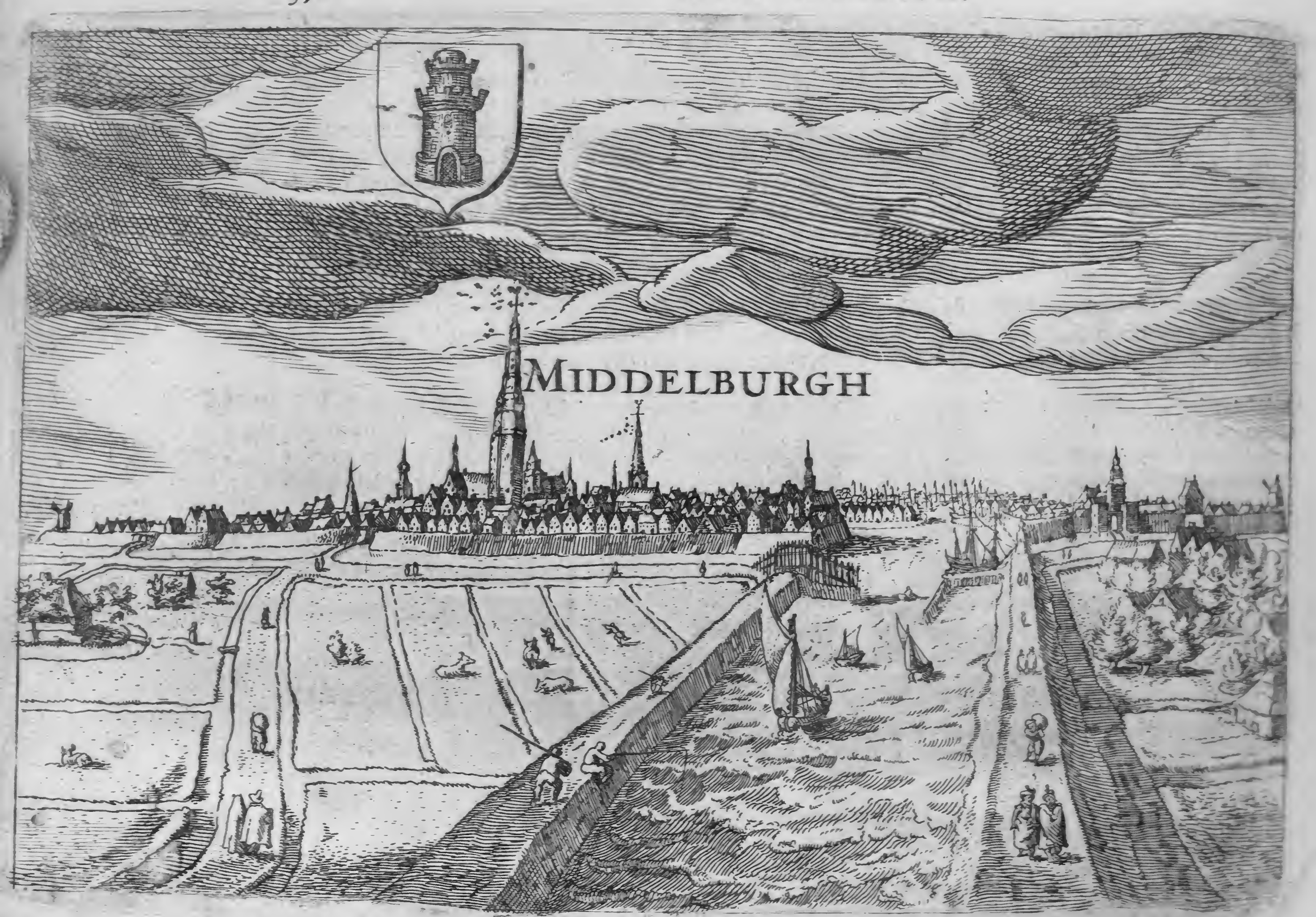
tre est dicte Saint Martin, ayant une fort petite ville, & force bons villages.

[*Poortvliet & Vossemaere sont maintenant des Poldres fort fertils joignant Tolen tous bien accreuz, Vossemaere n'endurant jamais grand dommage par inondations. En Oosterschelt, a Milheeren & la plate d'Adolphe, ores Oolkens Plate sont aussi endiquez plusieurs Poldres fertils, avec plusieurs beaux villages, comme* Vieille-tonge, Nouvelle-tonge, Somersdijc, Herkinge, *& le territoire de Thierri, la ville, & plusieurs autres jusques au nombre de 20, joignant Beoost-Duvelant entre Steenbergen et Goeree, lequel endiquement commença du temps de Charles de Bourgoigne. L'an 1530 & 32 Oolkens Plact endura aussi grand dommage, mais fut restauré. La Dique du Saint Martin l'une des anciennes Isles de Zelande, endiquees des Seigneurs de Borssele, n'a jamais enduré dommage par inondations.*]

Les autres Islettes qu'on voit du costé d'Orient, sont de si peu d'effect, & si mal habtitées, qu'ells ne meritens le descrire, & pour ce passans outre, verrons celles qui sont regardans vers l'Occident, ou il y a plus que en la partie descrite & à dire & à contempler. Par ainsi descrirons premierement l'Isle de Walacrie.

Walacrie est ainsi nommée en Latin; mais le Vulgaire du pays la nomme Walckeren: qui est la principale de toutes les Isles Zelandoises, non tant pour sa grandeur: car elle n'a pas plus haut que dix lieuës de circuit, que pour la force & seureté de son assiette, la qualité du terroir, le nombre infiny du peuple y habitant & les grandes richesses qu'elle possede. En cette Isle a assez de villes closes & fameuses, ainsi que vous fera voir la description suivante, & en premiere instance. *Walckeren.*

DESCRIP-


MIDDELBURGH



LA DESCRIPTION
DE MIDDELBOVRG.

CETTE ville est dicte Middelbourg, pour estre assise presque au milieu de l'Isle; ce mot en langue du pays, signifiant le Bourg du mitan. Elle est justement posée à 51 & ¾ de latitude, ayant à un tiers de lieuë voisin le port de Ramue vers le Levant, l'Esclusé à cinq lieuës regardant le Sur-Oest: & est esloignée de dix & sept lieuës de Dordrcht en Hollande: il y a deux canaux qui vont s'emboucher en la mer pres de Ramue: l'un est ancien, mais si estroit & tortueux, qu'on ne s'en sert que bien peu, à cause de son incommodité: & l'autre a esté fait modernement à la main droite, large & profond: de sorte que sur iceluy voguent des navires portans quatre cents muis pesant', du port de Ramue jusques à Middelbourg, avec grande commodité & plaisir des habitans qui vont & viennent par là faisans leur traffic. La ville est bonne & plaisante, entouree & ceinte de bonne & forte muraille, de larges & profonds fossez flanquez & remparez par dehors d'un autre mur, & contre escarpe, qui la rendent forte au possible. Les ruës y sont belles, les maisons bien basties; les Eglises & Monasters de bonne structure: entre lesquels est le tres-beau & somptueux Convent de l'ordre de Premonstre, qu'ordinairement on applle l'Abbaye de Saint Nicolaes. Cette maison fut fondée par Godebauld XXIII. Evesque d Vtrecht, & depuis accreuë & presque rebastie de nouveau par feu de glorieuse memoire Guillaume Roy des Romaines, & Comte de Hollande, & de Zelande: laquelle fondation fut faicte l'an 1256, & en ce lieu gist ce Prince, & avec luy la Royne Isabel son espouse: les Tombeaux Royaux desquels on voit encores à present. Entre autres ornements & rares singularitez de cette Abbaye y a une belle Librairie: comme aussi cette maison jouist de grands revenuz; & rentes bien assises: & l'Abbé ayant telle preeminence & auctorité, que luy seul porte la parolle & le consentement, en toutes affaires & occurrences en Zelande, pour

Quesi goifie Middelbourg.

Assiette de Middelbourg.

Middelbourg est fort d'art et d'assiette

Abbaye de S. Nicolas à Middolbourg par qui fondee.

 & au

Estape des vins a Middelbourg. & au nom de tout le Clergé dudict pays. L'Estape des vins de France est à Middelbourg, comme aussi de ceux d'Espaigne & de Portugal, & d ailleur, qu'on porte par mer en cette contrée: & outre le prouffit merveilleux de la marine il y a grand traffic de marchands de divers endroits. Et est cette ville non seulement la premiere de cette Isle, ains la Capitale de tout le Comté de Zelande; & si puissante en auoir, qu'elle achepta ces ans passez du Seigneur d'Armue, cette villette de grande importance, servant beaucoup à Middelbourg, & ou (ainsi que dirons cy apres) les naus prennent port, surgissent & abordent.

D'ou Middelbourg prend le nom. [*La ville celebre de Middelbourg a emprunté son nom, selon l'advis d'aucuns, de Metelle homme tres-noble entre les Romains, & de dignité consulaire, la nommant pour cette cause en Latin* Metelliburgum. *Mais à dire la verité cette Etymologie semble estre prinse de bien loing. Les autres, entre lesquels est nostre Autheur, cuident, qu'elle a obtenu ce nom de Bourg, c'est à dire Chasteau muny & eminent, ou Forteresse, ou Roche inaccessible, telle qu'estoit à Rome la Pierre Tarpeie, gisante au milieu de cette Isle, & comme le Centre d'icelle: lieux que les Capitaines, & Gouverneurs des Provinces ont accoustumé d'occuper: afin que de la comme d'un lieu haut & eminent, ils puissent mieux recognoistre, & s'opposer aux courses et invasions des ennemis D'icy le nom de la dignité de Bourgmaistre & de Burg-grave entre les Belges a prins son origine: pour ce qu'a iceux appartient la supreme puissance, & la Prefecture du lieu Quant à sa fondation, quelques uns la rapportent à un certain Mattion, qu'ils disent avoir jetté les premiers fondement d'icelle, & duquel ils veulent que les Zelandois ayent esté dits Mattiaques. Ce qu'il faudroit justifier. Or il est certain que cette ville, quoy qu'a present riche, magnifique et belle, a eu (comme ont ordinairement les villes celebres) des fort petits commencements. Et l'an 11;1 lors que les Moines Reguliers de Middelbourg furent pour leur vie desreiglee chassez de leur Convent par Gombault Evesque d'Utrecht, qui y colloqua des Moines Premonstrez venuz d'Anvers: ladite ville de Middelbourg n'estoit encore qu'un village: mais peu a peu se commenca a faire ville. A laquelle le Roy des Romains Guillaume Comte de Hollande et Zelande, donna ses principaux privileges, & entre autres il leur accorda que nul ne pourroit en tout le Bewesterschelt avoir haute Iustice que ceux de ladite ville, et que toutes la se devroyent traitter les causes criminelles du plat Pays, dont les delinquans seroyent menez ez prisons du Comte en ladite ville, laquelle il fit reparer, & fortifier. Et dez l'an 1290 auquel temps elle fut assiegee par les Flamens, cette ville estoit bien fortifiee.* Middelbourg assiegee des Flamens *Mais le Comte Floris estant arrive a Flissinghe, qui n'estoit encores alors sinon un village; les Flamens leverent leur siege: et furent poursuivis jusques a Borssele, ou en furent tuez 4700. Et 300 Zelandois passerent outre en l'Isle de Cadsant, ou ils en tuerent grand nombre et prinrent plusieurs prisonniers. Mais environ l'an 1302 Guy fils du Comte de Flandre, ayant par deux fois mis en route les Hollandois, gaigna cette ville par force.* *Le siege leve* *Depuis que le Prince de Orenge permit aux Anglois de traficquer par la riviere de l'Escaut en la ville d'Anvers, ce qu'auparavant ils avoyent supercede, a cause du siege de Middelbourg, et de toutes les guerres navales: La ville de Middelbourg est parvenue a grande prosperite*

prosperite: derechef les navires chargées de riches denrées et marchandises, y arrivans tant du Ponant que du Levant: de sorte que cette ville peut à bon droit estre esgalée aux plus celebres villes marchandes de l'Europe. En icelle plusieurs tres-riches et opulents Marchants s'estant retirez hors de Brabant et de Flandres sont venuz tenir leur residence. Pareillement aussi l'an 1598 la compaignie des Marchants Anglois s'y est formée; ce qui a esté cause de la grande augmentation du traffic. De sorte qu'il luy a fallu eslargir ses aisles de plusieurs bouleverds et bables: & est bastie de la plus belle structure qu'on pourroit voir des yeux. Laquelle depuis peu d'années a surpassé en traffic tous autres lieux du Pays bas, d'ou Anvers mesme et tout le pays de Brabant & de Flandres, en payant les Convoys & Licentes recevoyent et venoyent querir toutes leurs commoditez, comme ils font encore, a la grande prosperité de toute la Republique. Combien que quelques années passées le traffic y est un peu diminue. Les Reguliers s'estant retirez de l'Abbaye, elle a esté destinée pour une Court magnifique de Messieurs les Estats de Zelande. Icelle Abbaye souloit estre comme elle est encore d'une belle structure, laquelle par un feu effroyable qui s'esleva en cette ville, fut presque toute bruslée; entre autres le comble de l'Eglise, l'esguille de la tour, qui estoit haute, belle & droicte, le refectoire, le circuit des Cloistres deambulatoires la cuisine, le lieu capitulaire, la librairie belle et ample, belles et exquises paintures, et tables d'autel, et plusieurs riches ornemens et joyaux de l'Eglise. Il y eut pareillement un Convent des Freres Boomgaerts nouvellement basty, et l'Eglise tous bruslez, avec grande quātite de maisons, sans qu'on sçeut onc scavoir ou le feu s'estoit premierement espris, ny par quel moyen. Cette Abbaye estoit aussi destinee auparavant pour le lieu de domicile de Nicolas de Castro premier Evesque de ce lieu, entre les nouveaux Evesques, qui furent lors ordonnez par tout le pays: la ville de Middelbourg estant aussi ordonnee pour Evesche. Or pour maintenant ce lieu est non seulement la Court de Messieurs les Estats de Zelande, & la demeure des Conseillers desdits Estats & de l'Admiralite: mais aussi le Prince Maurice estant en Zelande y tient sa Court.

Grand feu de meschef a Middelbourg.

Il y a pareillement en ladite Abbaye la Monnoye de Zelande, laquelle est subjette aux Generaux des Monnoyes. Il y a en outre en cette ville Temples de bonne structure, desquels les principaux s'appellent le vieil & nouveau Temple. Aussi un bel Hospital. Davantage Messieurs de la ville y ont basty une grande Cataracte & Escluse dite Sas, œuvre magnifique et qui a couste quasi une incroyable somme d'argent. Au reste afin que je laisse les autres bastimens beaux et elegans, il y a un Arsenal de tres-belle et magnifique structure.]

De cette ville fut natif Paul surnommé de Middelbourg, homme fameux ez sciences Mathematiques, qui pour ses vertuz estant appellé a Rome, fut fait aussi tost Evesque : entre autres siens escrits, il a composé un livre de la Celebration de Pasques, D'avantage en un petit village ou hameau pres de cette ville, nasquit M. NicolasEverard, autrement surnommé de Middelbourg, pour estre nay pres d'elle : & fut c'est homme tres-sçavant en diverses sciences ; & sur tout en celles des Loix, & bien versé & rompu au maniement des

Nicolas Everard et ses enfans.

des affaires d Estat, & pour ce de bon conseil: qui fut cause que son Prince l'employa souvent, & par ce moyen il parvint à estre non seulement President au Conseil Royal de Hollande, ains encor au grand Conseil de Malines, où il mourut l'an 15 2, laissant plusieurs enfans, & iceux tous gens de qualité & dignes d'un tel Pere: le premier desquels fut Pierre Docteur en Theologie, & en Droit Civil, & Prelat en l'ordre de Premonstré: Le second nommé M. Everard Nicolaes licentié en Droit, qui fut President au Conseil de Frise : & puis (comme son pere) au grand Conseil de Malines, où il est mort l'an 1560. Le troisiesme s'appelle M. Nicolas Nicolai Grude, luy aussi licentié en droit, mais tres-sçavant ez autres sciences, Historien, & Poëte; ce qui l'a fort avancé aux honneurs; aussi de nostre temps, il est Conseiller du Roy, & Greffier de l'Ordre de la Toison d'or: Le quatriesme est Adrian Nicolas Marie, aussi licentié aux Droits, & homme vertueux, & excellent, employe en divers degrez d'honneur, & dignité: & lors que j'escrivoy cecy, il estoit Chancelier de Gueldres. Le cinquiesme se nommoit Iean Second (car les hommes doctes de deça les monts, ont aussi de coustume de pendre surnoms selon que les occasions s'y offrent, tout ainsi que jadis en usoyent les Romains) lequel Second mourut fort jeune, ayant donné grand espoir & atterre de soy; pour ce qu'il fut docte & tres-elegant Poëte; ainsi que par la gaillardise de ses vers lon voit; & de faict, tous ces freres ont eu un don particulier que de bien escrire en carme : ce qui faict qu'avec grand desir on attend de voir sortir leurs œuvres en lumiere.



DESCRIP-


VLISSINGEN



DESCRIPTION DE VLESSINGHE,

Assiette de Vlessinghe.

VLESSINGHE est la seconde ville de Walacria assise du costé du Sudoest vis à vis de Flandres, & à une lieuë de Middelbourg. Cette jadis estoit lieu champestre qui ne servoit que seulement de passage pour la Flandre (ainsi qu il se trouve escrit ez Croniques) environ l'an 1400 mais il y a environ 40 ans que Adolphe de Bourgoigne cy dessus mentionné la feit clorre de murailles, & y mettre des portes, & portaux, si bien qu'a present on peut dire que c'est un passage pour tout le monde: d autant qu'elle est assise, & accommodee d'un port si excellent, que tous les vaisseaux presque qui vont & viennent de Levant, Ponent, & Midy, faut que passent par là: estant au vray ce passage de telle importance, que à bon droit on peut le dire la Clef de la mer de ces Pays bas: & pour ce faut il estre soigneux à bien garder cette place, ainsi que Carles V le donna pour memoire & instruction plus secrette à son fils le Roy Catholique.

Vlessinghe par qui ceint de muraille.

Vlessinghe cef de mer des Pays bas.

Assiette de Vlissinghe.

Flissinghe est ville maritime, assise au promontoire de Walacrie vers le Midy, augmentee par les traffics de plusieurs nations, puissante et commandant sur mer, & par la gloire de la guerre navale illustree par toute l'Europe. Du commencement elle fut de la Seigneurie des Comtes de Zelande. Car l'an 1227 du temps de Floris troisiesme du nom est faite mention d'icelles ez Chroniques: laquelle le Comte Guillaume troisiesme l'an 1315 orna de beaux privileges de ville. Mais l'an 1470 les Princes de Boursule obtindrent le gouvernement d'icelle laquelle apres avoir este en leur puissance environ cent ans: receut finalement l'an 1518 le Serenissime Prince de Nassau, lequel apres l'avoir possedee quelques annees, estant trespasse laissea son fils le Prince Maurice une Republique tranquille, l'estat de laquelle il a jusques a ce jourd huy garde en paix. Les habitans de Flissinghe sont la plus part mariniers et gens hantans la mer, sur laquelle se sont tousiours monstrez comme Lions. Or l'an 1585 le 10 d'Aoust les Estats, suyvant le contract fait avec la Royne d'Angleterre, remirent ez mains de M. Philippe Cidney au nom de ladite Royne par le Comte de Hohenloo Lieutenant du Prince Maurice General, et en son nom cette ville de Flissinghe,

de


HET STADTHUYS VAN VLISSINGHE.

de laquelle le dit Cidney, fut ordonné Gouverneur par sa Majesté le 20 d'Octobre, qui y mit garnison Angloise à la solde de la Royne. Comme la mesme delivrance se fit au nom des Estats aux Anglois de la ville de la Briele, et autres forteresses. Lesquelles ils tiennent encore jusques à present. On y a basty un beau & propre Temple pour les Anglois: & une belle Court du Prince avec un beau, magnifique somptueux & superbe Hostel de ville sur le Marché, au milieu & durant ces guerres civiles.

L'an 160 , fut ordonné par le Prince Maurice l'aggrandissement de la ville de Flissinge: y adjoustant une grande partie de terre vers le levant, en laquelle fut fait un grand hable capable de quelques cents de grands navires, lesquels venant de la mer y peuvent entrer, & au temps d'hyver y estre gardez de tempeste & contre la rupture de la glace: ouvrage magnifique & de grand pris.]

Westcapelle submergee. Doublant cette Isle vers Ponent & Nordouest tirant à la Veere le long de la rive de la mer, vous voyez souz les collines sablonneuses de cette Isle quelques villes non du tout closes de muraille, & assez de villages, & Monasteres: les principales de ces villes sont Sautlant, & Westcapelle, c'est à dire la Chapelle de l'Occident: cette cy jouit de pareil privilege que si elle estoit Cité: entant que l'ancienne posée en ce mesme lieu , qui estoit bonne ville & qui avoit le meilleur port de Walacrie, fut, il y a environ cent ans, submergée & ruinéee par ler inondations de l'Ocean.

[Il appert assez, que la constitution de Zelande il y a 400 ans passez, a esté toute autre qu'ell n'est a present, ce qui peut estre conjecture & entẽdu par les plus anciens droits de mer, de Zelande, parlans la plus part sur Westcappelle en Walacrie, ou semble avoir est lors seulement la vraye profondeur pour les grands navires de Zelande, comme estoit à l'Escluse en Flandres. Laquelle Westcappelle est maintenant perie par les ondes de la mer. On lit aussi sur le vieil Dreischere avoir este beau hable et de grande profondeur: ou les navires de Zierixzee sortoyent. Le Comte Guy arriva devant Zierixzee avec son armade contre l'Admiral de France. Depuis grands navires vindrent à Goeree, estant faite lors la meilleure Ree, c'est a dire Rade, et firent voile contremont vers Steenberghen, ou estoyent lors les principales profondeurs, maintenant peries. Il y a en ce lieu la Vieille-tonge, Somersdyck, Merhernisse, et autres Poldres endiquez. L'emboucheure de la Veere & de Wielinge n'estoyent lors celebres: mais ils souloyent aucunefois prendre leur cours sur la Briele, ou Noort-Gouwe.]

Zeebourg basty par l'Emperour Charles V. Apres cette cy suit Dombourg, pres laquelle est le Royal Palais de Westhoven, accompaigné d'un jardin fort delicieux appartenant à l'Abbé susnommé de Middelbourg. Entre Vleissinghe & Ramue est la pointe de Rameken, regardant tout droit vers le Suduest: ou est posé le fort de Zeebourg, qui est un Chasteau, fait bastir de fresche memoire par l'Emper. Charles cinquiesme pour asseurer l'entrée de la riviere de ce costé.

DESCRIP-



Ff ii

DESCRIPTION
DE VEERE.

Veere et sõ assiette.

VEERE dicte autrement Canfer, est la troisieme ville close de cette Isle : posee sur le bord de la mer, qui regarde vers le Septentrion, sur un Canal venant de Middelbourg ; de laquelle elle est esloignee d'une lieue, & de deux de Vlissinghen. Veere fut ceinte de murs l'an 1358, & est assez belle petite ville, & passablement marchande, & nommeement pour le commerce des Escossois qui prennent icy port: & pour ce porte elle tiltre de Marquisat ; & le Seigneur d'icelle par ancien statut & ordonnance, jouist de cette preeminence, que luy seul, sans qu'autre luy face concurrence, porte la parolle ez deliberations d'affaires pour tout l'estat de la Noblesse de Zelande. En cette ville y a une tres-belle & tres-grande maison qui sert pour la garde l'artillerie, & autres munitions Royales & propres pour la guerre sur mer Ce lieu appartenoit aussi au [illegible] allegue Admiral Seigneur de Beveres; à present est de la Seigneurie du Marquis Maximilian de Cruninghe neveu d'[illegible]luy Admiral.

Privilege du Marquis de Veere.

Origine de la ville de Veere.

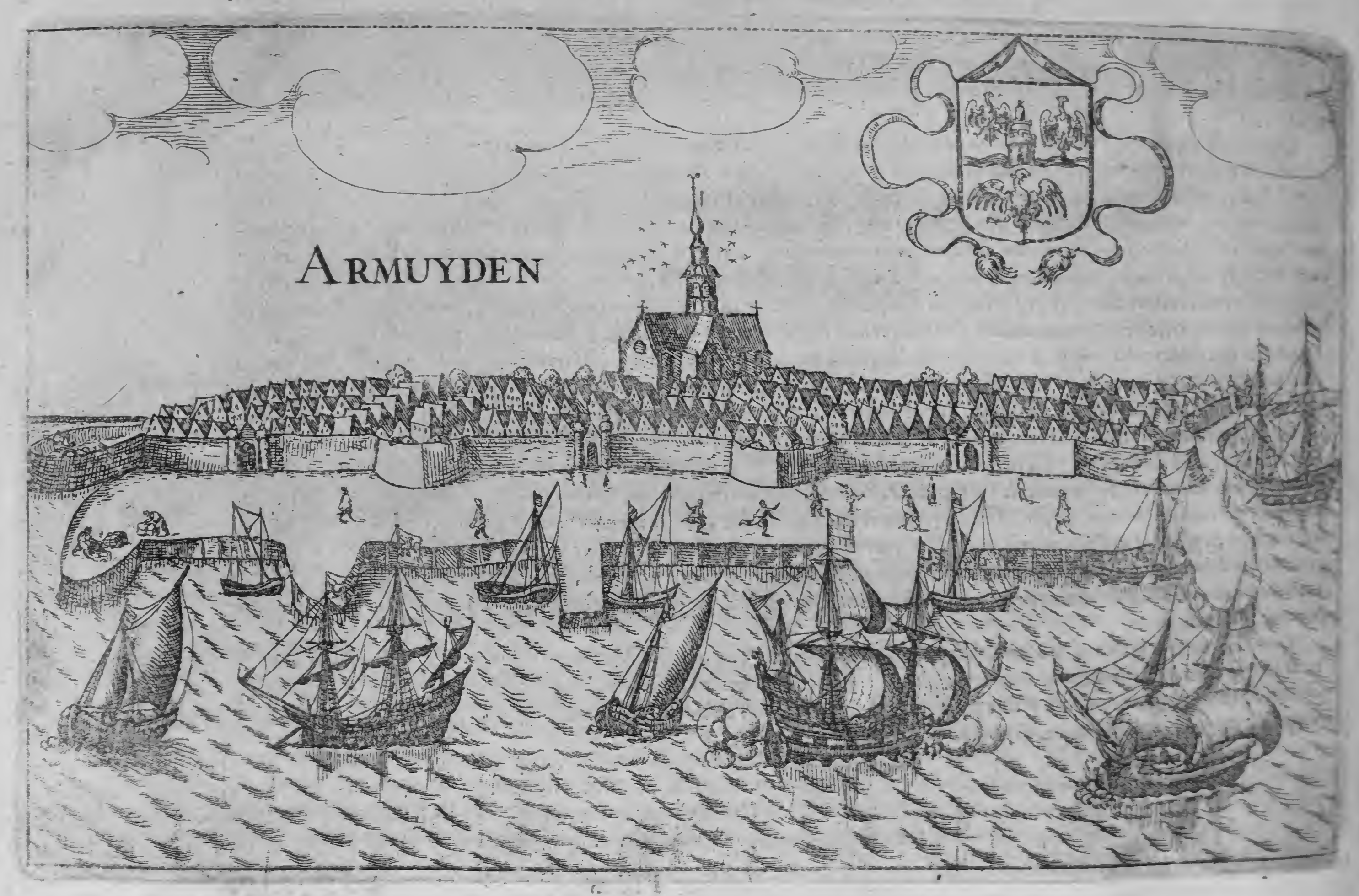
[*La ville de Veere a prins son nom ou origine du mot* Veer, *qui signifie passage, par lequel on souloit passer outre sur Campen, un village qui a este en Nort-bevelannt, a present inonde : dont quelques uns l'appellent Campveer, Canser. Cette ville fut ceinte de murailles par le Seigneur de Borssele l'an* 1358, *et depuis comme elle s'est agrandie, elle a este aussi ornee des beaux privileges. Et receut du temps du noble* Maximilian de Bourgoigne, *le tiltre de Marquisat. Et a cause de la bonne situation du lieu, rade et hable fort propre a la navigation, elle a este frequentee de plusieurs et divers pays et villes, comme d'Espagne, d'ou le Sucre fut premierement apporte hors les Isles de Canarie sur le cours de ladite ville, l'an* 1508: *de Francee a*

tant

raison de quoy ladite ville a obtenu le droict de franche grue ; d'Oostlande à laquelle nation ont esté octroyez jadis privileges et contracts de pouvoir icy traffiquer lors que les villes d'Anverset d Amsterdam n'estoient encor en leur fleur : et finalement d Escosse , où les Escossois ont eu depuis plusieurs années , et ont encores a present leur estape de plusieurs marchandises.

Ladite ville en outre est fameuse par la bonne pesche des harencs et d'autres poissons , comme de poisson salé , qui s'appelle d'estape,et d'autre : la marque duquel est cogneuë en plusieurs Pays et Royaumes : en quoy la bourgeoisie s'exerce plus qu'en autres marchandises,comme aussi en voicture sur Espagne , France et Angleterre. Cette ville a esté ornée de la residence des Admiraux et Conseillers de l'Admiralité des Pays bas. Pour laquelle fin l'an 1564 y fut basty au nom du Roy d'Espagne,comme Prince et Seigneur desdits pays,un Arçenal general et maison d'artillerie, et d'autres munitions propres pour la guerre sur mer du Pays bas,et choses requises a l'equipage. Y a aussi un bel Hostel de ville,qui fut basty l'an 1470. Davantage y a esté la bourgeoisie fort civile et courtoise,et l'est encore a present;a raison de la frequentation des Seigneurs, qui ont eu leur domicile et residence hors de cette ville, en une maison fort belle et bien bastie nommée la Court de Sandenburch, maintenant ruinée par les troubles et guerres civiles:où par la succession des Seigneurs precedents, le Seigneur Maximilian susdit premier Marquis,a tenu sa residence et Court magnifique,estant aussi en ce temps Admiral de la mer. Apres cettuy-cy Philippe Roy d'Espaigne en a esté Marquis ,et apres le Roy Philippe , le tres-noble et tres-haut Seigneur Guillaume Prince d'Orange Comte de Nassau d'heureuse memoire a reçeu ce Marquisat , et fut inauguré en iceluy avec grande joye de toute la Republique et Bourgeoisie l'an 1581 , et a doué ladite ville de beaucoup de beaux privileges et hautes jurisdictions resortans soubs icelle jusques a neuf villages,entre lesquels la Seigneurie de l Office de Oost-Cappel,appartient a la ville comme propre. Finalement apres le trespas du susdit Prince de Orange,son fils,l'Illustre,Haut et Puissant Prince Maurice,né Prince d'Orange,Comte de Nassau,etc. a succedé en sa place,et a esté inauguré pour Marquis de la ville susdite,l'an 1589,estant a present Gouverneur et Capitaine general des Provinces unies,de Hollande et Zelande,etc. Admiral de la mer,etc. Prince par la grace de Dieu fort vertueux et victorieux en tout son maniement des armes,Le Seigneur Dieu luy octroye longue vie,a la prosperité de ces Pays,et au salut de son ame, Amen.

Les Poldres vers le Nord de Veere,endiquez depuis enuiron 400 ans seuffrent grand dommage par les cours des eaux,le vieil Armuyden est de long temps demeure englouty : et environ l'an 1481 le pays fut derechef asseure par le Vingerlinck. Mais depuis ce temps-la entre la Veere et Oostdyck, la terre s'est tellement augmentee , qu'il est facile a croire qu'en peu de temps elle par viendra jusques a Armuyden.


ARMUYDEN



DESCRIPTION
DE RAMVE.

RAMVE est nommée en Flamand Armuyden, & est la derniere ville de l'Estat de Walacrie : elle est petite & sans closture de murailles, mais son port est tres-fameux par toute l'Europe, à cause de l'infinité de navires de toutes nations, que elle reçoit tous les jours, & envoye aussi de toutes parts : de sorte que plusieurs fois l'an vous verrez aller, & venir des flottes d'Espaigne, de Portugal, de France, & d'Angleterre 30, 40 & 50 & d'avantage de navires, & autres plusieurs nefs que ce lieu garde & conserve : outre tant d'autres vaisseaux, & navires, ou du tout sans, ou ayans peu de compaignie, que vont de part à d'autre sans cesse, chargées d'innombrables & diverses denrées & marchandises : ainsi qu'en la description d'Anvers nous avons particularisé ; d'autant que c'est là plus qu'ailleurs que les marchands resident la plus-part du temps, comme nous avons deduit assez amplement : si bien que souvent on verra en ce port assemblées de quatre à cinq cents grosses naus qui vont & viennent par le monde : comme aussi la on est tousiours embesoigne à bastir des navires. Ramue, est situé merveilleusement bieu pour la commodité de la mer : mais voyons avec quelles distances elle peut s'accommoder avec divers ports, & lieux maritimes des plus fameux de l'Europe : veu que s'entre-respondans souvent & eux avec ce port, & cettuy avec les autres, ce ne sera fait en vain, si diligemment nous espluchcons, & mettons ces differences : veu que cecy ne sera de peu de prouffit, pour diverses raisons, à plusieurs marchands; pour leurs seuretez, qui se font en Anvers, de le sçavoir; comme ainsi soit que les mariniers mesmes varient sur ce fait icy des passages. Donc de Ramue d'un costé jusques à Amsterdam en Hollande on compte vingt & cinq lieuës (parlant icy, & en toute cette description, des distances, je suy l'autorité des plus doctes Cosmographes, & plus experts Mariniers, & Pilotes) a sçavoir dix & sept lieuës & demye de mer, qui compren-

Ramue dict en Flamand Armuyden.

Armuyde beau port en Zelande.

Distance des ports fameux d'Europe.

prennent soixante & dix milles d'Italie, ou vingt & trois lieuës, un tiers de Flandres pour chascun degré. De Ramue ou Armuyden jusqu'à Breme; quatre vingts trois lieuës jusqu'à Hambourg, 10 lieuës, au destroit de Zont en Dannemarck, cent quatre vingts lieuës: jusqu'à Danzwijck 254 lieuës; à Rie 300 lieuës; à Reve le trois cents trente cinq; à Nerve 365 lieuës. De l'autre coste, allant de Armuyden à Calais en Picardie, on compte vingt trois lieuës de mer: de la jusqu'à Londres en Angleterre 42, à Anton 62, à Dieppe 54, à Rouen 73, à Brest 125, à la Rochelle 164, à Bordeaux 211, à Bilbau en Biscaye 226, au Cap de fin de terre, 270; à Lisbonne 380, à Callis 480, à Seville 500, à Malaga 540, à l'Isle de Madere 480, aux Canaries 520, & en fin depuis Ramue jusques à Licorne en Toscane on Compte par mer 780 lieuës On sort de ce port de Armuyden avec les vents de Nord, Nordoost & Oost (à sçavoir de Septentrion, de Levant & d'entre le Levant & le Septention.) Mais pour ce que sortant de là il faut gaigner la poincte de Rammeken, qui faut que soit menée par le vent Nordoest particulierement; il convient aussi que d'ordinaire les vaisseaux y soyent poussez avec le flux ou marée, & en sortent pour commencer leur voyage poussez & conduits de leur vent; là où il est besoing que pour entre en ce port, ils ayent les vents tout au contraire de ceux que je viens de nommer.

Le lieu sur lequel estoit assis l'ancien Arnemuyden, n'est pas fort esloigne de celuy ou il gist maintenant; c'estoit un beau village avec un Chasteau, ayant beaucoup de riches habitans tant marchands comme autres: et avoit une belle rade, et hable, ou grand nombre de beaux et grands navires de divers pays charges de toutes sortes de marchandises souloyent aborder par flottes, et aussi de la faire voile sur tous autres pays. Il y avoit lors aussi grand traffic, voire plus qu'a Middelbourg, laquelle n'avoit lors sinon qu'une lacune de hable.

Ledit Arnemuyden par la violence du cours des eaux et des flots impetueux de la mer, a este du tout mis en fonds: le lieu duquel selon toutes Histoires et Autheurs de Cartes, ne se peut autre part voir ou estre monstre, sinon entre le hable de Middelbourg et le nouveau Arnemuyden sur le banc de sable, lequel gist maintenant entre le pays de Sainct Iosse, et la vraye profondeur, ou Canal d'Arnemuyden.

Sa derniere et plus grande ruine par les eaux, fut l'an 1438, du temps du Seigneur Gilles d'Arnemuyden, lequel estoit le vray et naturel Seigneur d'Arnemuyden. Iceluy apres ce ravagement feit desloger ses villageois et habitans tous ensemble, avec toutes leurs familles, et transporter et caser sur la Dique, avec leur suyte; ou le nouveau Arnemuyden gist a present. Laquelle Dique combien que proprement, et la plus part s'applle Oosthouck, c'est a dire, en coigneure Orientale, toutesfois ladite Dique avec les bastimens, tant ceux qui sont au dessus, comme ceux qui sont et ont este au dessoubs icelle retiennent encores a present le nom d'Arnemuyden.

Ledit nouveau Arnemuyden depuis par la commodite de ses rades profondes, et sa bonne situation sur la mer, a tousiours

retenu

retenu grand traffic & navigation de grands navires, lesquels y souloyent arriver par flottes de toute la Chrestiente, chargees de toutes sortes de marchandises, une partie desquelles se consumoyent audit lieu, & le reste se transportoyent ez autres villes des Pays bas. Y demeurant la vendition de tout le gros sel qui vient d'Espaigne, France & autres cartiers. Comme aussi au mesme lieu depuis qu'on a commence à cuire le sel en Zelande, plusieurs Salines ont esté erigées en ce lieu, lesquelles y sont entore à present, et esquelles le gros sel se raffine, et reduit en blanc sel, au service & commodité de toutes villes circonvoisines, & aussi des pays prochains, lesquels y viennent querir le sel journellement & le transportent. Et combien que ledit Arnemuyden devant l'an 72 estoit lieu ouvert, n'ayant aucunes portes fermantes, si est-ce que dez lors elle estoit celebre et recogneuë pour ville ez pays estranges, comme en Espagne, Portugal, Italie, France, & autres, voire par toute la Chrestienté, à cause du grand traffic qui s'y faisoit, à raison de la grande navigation de tous endroits. A cause de quoy et notamment par sa bonne situation sur la mer de Comte de Zelande y erigea jadis la maison du peage de sa Comté, laquelle y est encore à present : comme ayant esté & estant encore la principale garde du peage de Zelande. Elle estoit aussi fort bien bastin, & fort populeuse et riche de bourgeois et habitans, lesquels en toutes choses jouissoyent des privilges & franchises de la ville de Middelbourg, comme bourgeois d'icelle, & comme dependant de la jurisdiction dudit lieu, jusques à l'an 1572 susdit au mois de May.

Et l'an 1574 ledit lieu d'Arnemuyden & les bourgeois & habitans d'iceluy permetant le contract fais avec ceux de Middelbourg, ont esté exemptez & affranchiz du commandement et subjection de ceux de Middelbourg. Monsieur le Prince en outre, l'erigea au droit et tiltre de ville, et luy octroya plusieurs beaux privileges et franchises : et davantage la fit fossoyer à lentour, et fermer de portes & ramparts, tant du costé de l'eau que de la terre: selon qu'il se peut voir à present, & selon que se trouve encore la commodite & bonne situation de sa fortification, servant non seulement pour la bonne asseurance & garde des bourgeois, & habitans susdits, mais aussi pour le service du comun pays. Soubs le benefice de laquelle exemption, erection & renfermement, les bourgeois susdits ont prins courage, et rebasty leurs maisons et reduites en estat. Comme depuis ledit an 74 Arnemuyden susdit a esté une ville, & l'est encore, jouissant des privileges & droitures de ville sous ses propres Magistrats et Iuges, qui gouvernent la ville, tant au fait de la Iustice, comme de la Police, selon que la chose le requiert et qu'il appartient.

Arnemuyden a eu depuis quelques années certains Seigneurs particuliers, le dernier desquels qui a porté le nom de Arnemuyden, fut le susdit Seigneur Gillis d'Arnemuyden, qui l'an 1418 fut crée Chevalier & eut lors à femme la fille du Seigneur Wolphard de Borsule, de laquelle il engendra deux filles, desquelles l'une fut appellee Marie d'Arnemuyden, et l'autre Marguerite. Icelle Marie espousa le Seigneur Nicolas de Borsule Chevalier, Seigneur de Brigdamme, Coudekercke, Soutelande et Saint Laurens, duquel la maison de la Veere est issuë. Et Marguerite sa sœur espousa le Seigneur Guillaume de Vriese, Seigneur d'Ostende, duquel sont issuz les Seigneurs de Tresegny.

Et pource que le susdit Seigneur Gillis d'Arnemuyden fut le dernier Chef masculin, portant le nom d'Arnemuyde, ceux d'Arnemuyden ont prins à l'honneur de leur dernier Seigneur naturel, les armoiries dudit Seigneur, et les ont entre-meslées avec

avec les leurs: selon qu'elles se portent aujourd'huy. Et afin de mieux entendre cecy, il faut sçavoir que les armoiries du susdit Seigneur d'Arnemuyden avoyent au dessus trois Aigles d'or en un champ rouge; et un Aigle noir dessoubs en un champ d'or. Les armoiries du lieu et de la Republique d'Arnemuyden furent un Bourg de couleur grise au milieu d'un champ d'eau argentine. Et les armoiries d'Arnemuyden comme elles sont incorporees et entre-meslees avec les armoiries dudict Seigneur d'Arnemuyden, & comme elles se portent & usent à present, tant ez seaux de la ville qu'ailleurs, sont deux Aigles d'or avec des langues d'azur en un champ rouge au dessus, au milieu un Bourg de couleur grise en oudes argentines, & dessoubs un Aigle noir en un champ d'or.

Sudbourg village. Cette Isle outre ce est fournie de grand nombre de villages, entre lesquels est Sudbourg posé entre Middelbourg & Vlissinghe, qui est un fort beau lieu, auquel vous voyez un magnifique logis, ou dereierement l'Emper. Charles cinquiesme, l'an 1556, arresta longuement pour y attendre vent propice, estant prest à passer en Espaigne.

Pourquoy Zuidbevelant ainssi nommée. Apres Walacrie, en ce costé Occidental suit l'Isle de Zuidbeveland: ainsi dicte, pour ce que avant qu'elle fut remparée de diques, elle trembloit tout ainsi que si elle n'eust pas esté bien & solidement fondée & establie: & est cette Isle la plus grande de toutes celles de Zelande; & fut un temps qu'elle avoit vingt lieuës de crcuit; mais à present, & à cause des tempestes & inondations de la mer, & pour le flux & reflux continuel de l'Escaut, qui courant sans cesse violemment entre Romersval & Berghe, en ronge & consume tousiours quelque partie, elle est diminuée presque de la moitié. *Comme Zuidbeveland a esté amoindrie.* En cette Isle y avoit jadis trois villes de marque; la principale desquelles estoit Borsule, qui est posée au Midy: mais (voyez à quels accidents & perilleux & horribles les hommes se hazardent) l'an 1532, cette ville fut noyée avec tout le pays l'avoisinant, & lequel on appelloit la Seigneurie de Borsule.

Borsule ville noyée par la mer. Inondations en Zuidbevelandt. [*Zuydbevelant la plus celebre & plus grande Isle de Zelande, a aussi souffert grand debrisement l'an 1288, l'an 1304, & derechef l'an 15 8, et la plus dommageable, le 5 de Novembre, l'an 1530, par laquelle les villages de Schoude, Couwerve, Duyvenee, Lodyke, le Brouck, la Creeke, Steenvliet, Evartswaert, Ouwaerdinge, Rillandt, Crawendyck, Moere & Nieulande, ont esté & demeurent encore perduz, & de tout ce cartier du costé d'Orient n'y est demeuré que la ville de Romerswal. Audit an six villages furent submergez au pays de Borsule contigu à l'Isle de Zuydbelandt, Monster, S. Catherine, Oostkercke, Westkercke, Wolfardorp, et le Devijc, ou les Seigneurs de Borsule souloyent avoir leurs demeures. Ces villages furent l'Esté ensuyvant regaignez, mais deux ans apres assavoir l'an 1 32 furent derechef inondez, et depuis lors tousiours ont demeurez perduz. La Meere pres de Schouwen fut aussi inondee, ou 50 personnes lesquelles s'estoyent montées sur le toict du temple, apres avoir demeuré trois jours durant, non sans grande faim, furent sauvez par une navire. Et de fait encore de present la plus part de la Oostwateringhe en Zuydtbevelandt est de jour en jour inondée à chaque marée, tant au dehors comme au dedans de*

Rommers-

Rommerswael, de Lodijke, jusqu'au Dam de Terzijcke, de sorte que tant seulement est rendiqué Cruningen, & quelques autres villages en Zuydtbevelandt, comme le Bad, Agger et Inckeloot. Environ les villages de Hamswaert, Nieulandt, & Tsetaetskercke, Zuydtbevelandt y a eu grand accroissement depuis 150 ans; de sorte que Heinkens-sant, & plusieurs autres Poldres sont endiquez. La Craye un grand Poldre fut aussi endiqué l'an 1548.]

Romersval tient à present le premier rang entre les villes de l'Isle susalleguée, regardant Berghe vers l'Orient; duquel lieu elle n'est esloignée que d'une lieuë: mais les mesmes tempestes & des bords de la mer au mesme temps que Borsule fut englouty, separerent cette ville de l'Isle de Zuidbevelant, la laissans elle mesme comme Isle, qui est contrainte sans cesse de se deffendre avec travail, grands frais, & estonnement de la mer, & de l'Escaut : contre lesquels faut qu'elle combatte; ainsi que gentilment un citoyen de cette ville homme de grand sçavoir, appelle Nicolas de Conflilte, le demonstre par les vers ensuyvans, qu'il mit à l'huys de sa maison lors que le Prince d'Espaigne Philippe (à present Roy) vint là pour donner & receuoir les serments du Comté de Zelande : & voicy quels sont les ver:. *Romersval ville Zelandoise.* *Romersval separée de Zuidbevelant par tempeste.*

Vidimus aßueto privatum lumine solem;
Pallida turbato vidimus astra die.
Vidimus undantes horrendos æquoris æstus,
Nos miseros Belgas cùm obruit Oceanus.
Vidimus ast postquam te, gloria nostra, Philippe.
Cæsarea proles, semideumque decus:
Cuncta refutamus transacti tristia sæcli.
Quod præsens nostrum testificatur opus.
Sit licet exiguum, sit pro ratione voluntas:
Nil facit ad vastum parva carina fretum.

[*L'an 1530 le 5 & 6 de Novembre Romerswal estant une belle Seigneurie, fut inondee la maison et Court de plaisance avec 18 villages soubs Noortbevelant, & aux limites de Gand, furent en outre inondez 21 villages, quelques uns desquels sont derechef endiquez.*] *Comtes de Zelande jurent à Romersval de garder leurs sujets.*

En l'an donc 1549 le Prince Phillippe fut (suyvant l'ancien Privilege de cette ville) receu (ayant fait & receu le serment) de touts les Estats là assemblez, pour Comte fut ut du pays de Zelande.

Goes ou Tergoes ville de Zelande.

Goes, que autrement on appelle Tergoes, est seule demourée entiere assise du costé de Septentrion, sur un bras de l'Escaut nommé Schenghe : c'est une bonne villette, & qui jouïst de plusieurs privileges à elle prouffitables.

[*Environ l'an 1350 la ville de ter Goes fut ceinte de murailles, et fermée de portes à la façon d'une ville. Elle est située en un territoire bas & marescageux, bien muré, mais sans defences. Les portes sont de peu d'estime & les fossez par larges.*]

Barland autheur des Chroniques de Brabant.

De cette a pris naissance Ioachim Polites Greffier du Senat d'Anvers, homme tres-docte & bon Poëte; & qui entre autres beaux meubles a un fort belle Bibliotheque. Cette ville encor est le Pays de Cornille Baersdorp, Docteur en medecine, & grand Philosophe, & pour ce fut il medecin de l'Empereur Charles cinquiesme, & grandement familier de sa Majeste. Non loing de Tergoes est le village nommé Barland, duquel fut natif Adrian Barland, homme vrayement docte & qui assez diligemment a escrit Chroniques de Brabant, & a fait d'autres petits volumes de livres. Cette Isle de Zuidbevelant a encor plusieurs beaux villages & Seigneuries, entre lesquelles est des plus gentiles & nobles Elfsdijck, qui pour la plus grande partie, appartient à Frederic ee Pierre du Lutian Florentin; ce qui fait voir qu'il n'y a lieu, ou l'on ne trouve quelque citoyen de nostre nation & Province de Toscane. En cette Isle encor voyez vous de tresbeaux bois & gentils buissons pour le plaisir de la chasse, à cause qu'il y a force bestes & infinies sortes d'oyseaux & utiles & delectables.

Nort-Bevelant englouti des eaux

La troisiesme Isle est nommée Noortbevelant. Cette cy fut jadis si fertile, & tant amene, & plaisante, qu'on la tenoit pour les delices de Zelande : mais les inondations & desbords de l'Ocean, advenux l'an 1532, la ruinerent & accablerent entierement.

Inondations en Nortbevelant.

[*Nortbevelant au costé du Nord environ le village de Wele, fut une Isle fertile & grande, de sorte qu'elle contenoit bien trois villages, estant grande 700 mesures de terre, s'estendant vers le nouveau Catz vis a vis de Duvelant, & selon aucuns à Duvelant, de sorte que l'Escaut y couloit seulement entre-deux. Mais tout ce pays fut inondé l'an 1288 le jour de Sainte Agathe. Et l'an 1304 par un jour de Sainte Catherine l'Isle tres-fertile de Vliete sur laquelle estoient assis Cortcheen, Zwollekercke, Campe, Wissenkercke, Geertzdijck, Wele, Emelisse, Catz, Zoecke, Weele; avec plusieurs autres ayant chappelles, comme Vliete, Hamerste, Guytsterdijck, & autres, aussi fut inondée. L'an 1530 le jour de Saint Felix, la marée fut si haute, que les eaux surpassoyent les Diques en divers endroits de Zelande. De laquelle inondation memorable & deplorable, en furent faits ces deux vers Latin, denotans la date de l'an & du jour.*

Anno ter deno, post sesqui mille, Novembris
Quinta, stat salsis Zelandia tota sub undis.

Ceux

[Ceux de Cortcheen et Catz entreprindrent de rediquer leur cartier,& le diviser en Poldres. Mais deux ans apres, asscavoir l'an 1532 fut derechef inonde, la tourmente les assaillant à l'improviste hors du Nordueſt, hommes innumerables furent noyez en leurs lits. Ceux de Catz sortirent pour faire reveuë de la Dique, et voyant les mauvais estat, auquel elle estoit, coururent vers le haut hill, pour sauver leur vie, mais l'inondation oppressa bien 150 hommes, hors mis d'autres au plat pays. Et depuis lors tout le pays de Nortbevelant, est tousiours demeuré perdu.]

Il y avoit une bonne ville close, nommee Cortcheen posee vis à vis de Veere, qui fut tout engloutie des eaux: de sorte qu'on n'en voit rien que le sommet du clocher de l'Eglise, comme aussi on decouvre & là, & aux entours plusieurs autres esguilles de clochers de plusieurs bons villages, qui ont experimente les furies & tempestes de l'Oceane, & lesquelles donnent indice, avec merveille & compassion, à ceux qui naviguent là au long, de leur desastre & misere.

[La ville de Cortcheen fondée par un certain Philippe de Borsule l'an 1413, fut toute bruslée par le four d'un Boulenger, n'ayant encore lors esté bastie qu'un an. Et derechef reparee, & ornée d'un temple, fut toute inondée l'an 1532.]

Il est vray, qu'en certains endroits de l'Isle, pour ce que la mer y pousse terre d'ailleurs, le pays & terroir se hauce: de sorte qu'on espere que d'icy à quelques années on pourra recouvrer, & armer de dicques une bonne partie de cette Isle.

La quatriesme & derniere de ces Isles Orientales est Wolfersdijck, qui est la plus petite de toutes; n'y ayant que deux villages, & assez de pasturages pour le bestail. *Wolfersdijck.*

[L'an 128? toute la Zelande estant inondée, Wolfersdyck fut exempt du danger. Cette Isle du costé d'Occident vers Walcheren vis a vis de Arnemuyden, avoit bien jadis deux fois autant de terre frontiere, que toute l'Isle n'est maintenant grande. Et y avoit une villette assise dessus dite Pied, avec encore deux villages appellez Tarmuyen et Sabbinge, tous inondez. Au costé d'Orient Iean Duc de Baviere fit endiquer une grand piece de terre acreuë: mais subjette à beaucoup de ruptures, et accroist du costé du Ponent derechef, environ Pied. Mais il est à craindre que ce petit pays qui n'est grand que de trois lieuës, ne se pourra finalement bien garder. Les Cogges y souloient venir au Weel, entre Nieuerdyck et Hongerdyck. Mais maintenant ne peuvent venir qu'au hable dit d'Osterlaude.]

Pour le gouvernement de ces Isles Zelandoises, il y a deux Officiers Royaux appelles Rent-meestre; lesquels ont (par portion esgale) grande autorité & preeminence: l'un desquels reside en la ville de Middelbourg, & cestuy est Rent-mestre de la partie principale, qui est du costé de Ponent, qu'ils nomment Bewesterschelt: l'autre *Quels officiers en Zelande et en quoy employez.*

se tient

se tient à Sirixzée, qui a charge du costé Oriental, qu'ils appellent Beoisterschelt : ceux cy sont Lieutenans de Prince, le representans comme Comte de Zelande, & recoivent les droits des fiefs du Comté, & sont honorez du tiltre de Conseillers du Roy ; d'avantage ils sont les receveurs de tous les revenuz & rentes du Prince ; desquels faut que luy en rendent compte. A eux s'adressent les Ordonnances du Roy, afin qu'ils les facent publier & garder: aussi ont ils puissance en la campagne, & par tous les villages, d'apprehender, ou faire prendre touts malfaicteurs, lesquels ils doivent representer aux deux villes Capitales, pour en demander justice, soit qu'ils les veuillent voir executer, ou absouldre. En ce degré estroyent lors que je faisoy cest œuvre, asçavoir en la partie Orientale, le Seigneur Ierosme de Seroeskercke, Chevalier aux esperons dorez, Seigneur du lieu d'ou il prend son nom : & au Ponent commandoit un sien fils nommé Philebert ; Gentils-hommes vertueux, & bien qualifiez, & segnalez. La vacation principale des habitans de ce pays est l'art de Mariniers, & de Pescheurs; puis s'adonnent à nourrir du bestail, & à cultiver la terre: ils cuisent davantage & r'affinent grande quantité de gros sel, qu'ils font devenir aussi blanc que neige : & non seulement l'affinent ils, ains avec l'eau de la mer, & la force du feu, & par art & industrie, ils augmentent grandement le sel, à sçavoir celuy d'Espaigne de 45 pour cent : celuy de Portugal d'environ 35, & celuy de France de plus de 25, pour cent : qui est chose digne de consideration & d'estre entenduë: & selon que le trouvons par histoire, il y a plus de 400 ans que cest art est practiqué en ce pays; qui est cause qu'ils l'ont reduit à une telle perfection que dit est : & enquoy pour l'importance du prouffit qui en revient, s'employent plusieurs milliers de personnes. En Zelande on parle naturellement la langue Flamande ; mais ce peuple conversant sans cesse & continuellement en leur pays, avec tant & si diverses sortes d'estrangers; aussi n'y a il presque homme ny femme qui ne parle François, & Espaignol ; & plusieurs n'ignorent la langue Italienne. Les Zelandois vindrent à la cognoissance de la sainte foy de l'Evangile, dez le temps de S. Willebrod cy dessus mentionné, lequel la prescha publiquement long temps avant le regne de Charles le Grand, à sçavoir l'an 620.

Exercice des Zelandois. *Zelandois sel parfaits affineurs & blãchisseurs de sel.* *Zelandois par qui Chrestienez.*

Le long de la coste de la mer, ez pays de Zelande, de Hollande & de Frise, ces Isles furent comme peschées, retirées & recouvrées de la mer, long temps avant Charles Martel pere de Pepin, à cecy tenans la main les Danois, qui continuellement avoyent guerre contre les François & ceux de la grande Bretaigne, ou Angleterre: car ils choisirent ces Syrtes, & Bancs ou Sablons, (veu que ce pays lors n'estoit autre cas que sablons) pour lieu leur & propro à faire leurs courses, & pour leur Rendez-vous & retraitte: & afin qu'il leur servit de Magasin, & conserve de leur proye, butin & pilleries, ils s'emparerent en premier lieu de Walacrie, laquelle ils remparerent contre la violence de la mer, la remirent sus, & la cultiverent, la frequentans, & y dressans leurs maisons & demeure ; & sur tout lors que vint en ces quartiers ce grand & fameux Prince Danois Rollon Chef de la nation Normande en Gaule : Ceteuy (comme dit Paul Æmile) ayant songé qu'il estoit ladre, & que s'estant lavé en une fon-

En quel temps descouvertes les Isles de Zelande. *Danois vaincur peut la Zelande.* *Paul Emilie livr 3. de*

fontaine, posée au pied & racine d'une haute montaigne, il avoit esté gueri; & que par mesme moyen sain & sauf, il estoit parvenu au sommet de ce mont; le lendemain il recita ce songe à ses gents: entre lesquels estant un Chrestien captif interpreta cette vision, luy disant : Cette ladrerie (monseig.) n'est autre cas que la superstitieuse religion de voz faux Dieux, de laquelle vous estes infecte: l'eau claire de la fontaine, est la tres-sacrée onde des Fonts Baptismaux, qui vous purgera : & lors vous ainsi nettoyé & lavé parviendrez facilement à la sommite du mont; c'est à sçavoir à ce degré de grandeur auquel vous aspirez. Rollon ayant pris plaisir en cette interpretation, sortit de ces Isles, environ l'an 900, regnant en France Charles le Simple : & se jettant sur les terres de ce Roy; avec une grosse & puissante armee vers ce pays, qui jadis portoit nom de Neustrie, dez qu'il eut pris terre, il commanda à ses corsaires & soldats, de ne faire dommage, ny ravage aucun à la contrée. Ainsi en la premiere Eglise qu'il rencontra, soit qu'il fust poussé de Religion, ou qu'il taschast par ce moyen gaigner l'amitié du peuple, il feit de beaux, riches, & magnifiques presents. En pour encor mieux apprivoiser, & attirer les François, il aspousa la fille de Berenger Comte de Beauvais, & se portant comme Prince consciencieux, & modeste, ayant assiegé la Cité de Roüen, comme Charles, pour sa saine antise empesché des discordes qu'il avoit avec les grands de son Royaume, icelle cité se rendit à Rollon. Et cettuy voyant que tout luy succedoit comme à souhair, se feit soudain baptiser par Françon Archevesque de Roüen; & fut nommé sur les Fonts Robert, par Robert Prince François, & frere d'Ende Roy de France; qui fut son parrin. Peu de temps apres, comme Rollon poursuivit la guerre cōtre Charles le Simple, il fallut que le Roy pressé de necessité, accordast avec luy; & luy donnast le pays de Neustrie, en tiltre de Duché, qu'il nomma depuis Normandie, d'autant que les François anciens (à la façon des Flamands) appelloyent les Danois, Nordmans : entant que Nort signifie Septentrion, & Man, homme. Apres le decez de Rollon, recueillit la succession son fils Guillaume; & fut la fortune si favorable à ce sang, & race, que non seulement elle establit, augmenta, & maintint la Principauté de Normandie, ains donna tel acheminement à ses successeurs, que partie d'iceux depuis conquirent sur les Grecs; les Pays de la Pouille, Calabre, Napels, & Sicile, ou ils regnerent fort longuement. D'autres de ce sang, & la principale partie, conquirent l'Angleterre l'an 1067, lors que le Duc Guillaume le Bastard, avec l'aide de Baudouin Comte de Flandres son beau pere gaigna celle grande & furieuse bataille, qui fut entre Guillaume Nordman & Harold Danois usurpateur de la Couronne Angloise : ce qui fut cause que les François depuis surnommerent ce Duc le Conquerant. Ce fut luy, qui donna & establit nouvelles loix, & police en Angleterre; qui sont presque les mesmes qu'à present lon observe en ces pays Anglois inviolablement: nommans ce Prince comme le fondateur & pere d'icelle couronne & monarchie. Et a esté l'heur de sa race si stable & constant en ce Royaume, que jusqu'à present il y a regné, & y regne encor; quoy qu'en ligne feminine; comme aussi l'Escosse est gouvernée par une femme sortie de ce sang. Mais revenans à propos de Zelande, Walacrie ayant pris grand accroist dez le temps de Rollon, les Isles voisines furent aussi petit à petit, & par succession

l'hist. de France. Cecy est pris de Craz hist. des Nordmans liv. 2. chap. 17.

Songe de Rollon Chef des Nordmans.

Ruse de Rollon pour attirer les Gaulois.

Rouen pris par Rollon.

Rollon baptisé & nommé Robert.

Neustrie donnee à Rollon.

Heur de la race de Rollon.

Nordmans conquirent l'Angleterre.

Zelande conquise par les Hollandois. *Guerre entre les Flamands & Hollandois*

cession de temps, peuplées, & renduës civiles; & ainsi apres plusieurs revolutions, accidents & querelles advenuës en ces quartiers, en fin ces Isles furent, à force d'armes, soumises (quoy qu'elles eussent diverses raisons pour se maintenir) à la Seigneurie des Comtes de Hollande. Mais comme en l'an de grace 1007. l'Emper. Henry III du nom eut donné à Baudouin le Barbu Comte de Flandres l'Isle de Walkeren, & autres Islettes voisines, de là s'ensuyvirent de grandes, & furieuses guerres, & icelles ayants divers succez, entre les Flamands, & Hollandois, & signamment celle furieuse bataille de l'an 1253, ou Florent frere de Guillaume Roy des Romains, & Lopez Prince de Cleves, deffirent pres de Walachrie l'armée de Madame Marguerite Comtesse de Flandres: en laquelle desfaite (comme escrivent aucuns) furent occiz 50000 Flamands, autant noyez & faits prisonniers presque un pareil nombre, avec les Chefs qui s'ensuyvent; à sçavoir Guy, & Iean de Dampierre, enfans de la Comtesse; Thibauld Comte de Guise; Geoffroy Comte de Bar: & plus de 230 autres Seigneurs & Chevaliers du nom, & de marque.

Meyer hist de Flandres livr. 9.

Meyer Flamand (qui est le plus vray semblable) dict qu'aucuns tiennent (ainsi parle Meyer) que des Flamands il en mourut environ trente mille, & que l'Empereur enorgueilly de cette victoire, ne voulut ouir parler aucunement de paix; ains proposoit des conditions dures & fort desraisonnables à la Comtesse Marguerite. Mais il advint que deux ans apres, luy mesme fut occiz par les Frisons revoltez contre luy: & ainsi fut la paix bien tost depuis accordée entre la Comtesse & le frere du Roy defunct: de sorte que par cest accord, les prisonniers furent (mais avec grand rançon) mis en liberté, & le mariage fait entre Florent V du nom & fils du Roy susdict, & Beatrix niepce de la Comtesse Marguerite, & fille de Guy son fils aisné; par lequel accord & alliance les Flamands cederent, & transporterent en nom de dot & mariage, tous les droits, raisons, & pretensions, qu'ils avoyent & pouvoyent avoir au pays de Zelande, & en investissoyent iceluy Comte de Hollande. Et ce fut lors que la Seigneurie de toutes ces Isles fut erigée en Comta: Neantmoins cette paix fut fourrée, & cest accord sans durée; d'autant que Guy de Dampierre fait Comte de Flandres, ne pouvant souffrir que les Comtes de Hollande jouissent de Walckeren, commença tout aussi tost la guerre: laquelle n'a onc peu prendre fin du tout, jusqu'à tant que les Seigneuries de Zelande, Hainaut, Hollande, & Frise tomberent en la maison de Bourgoigne, suivant les droits & pretensions desquelles avons faict mention en la description de Hollande parlans du bon Duc Philippe de Bourgoigne, & Comte de Flandres. Pour lesquels mesmes droits les Zelandois sont vrays & naturels sujets de la maison d'Austriche, & sous icelle sont grouvernez par le Prince d'Orenge, qui a aussi la charge de Hollande, & de la Seigneurie & communauté d'Vtrecht.

Accord entre les Flamands & Hollandois.

Et ainsi qu'il suffise de cecy pour la description de Zelande: car il est deformais temps de toucher à celle de Flandres, & descrire une si belle Province.

DESCRIP-



DESCRIPTION DE FLANDRES.

L'ORIGINE du nom de Flandres est fort estrangement incertaine & obscure : n'y ayant encore rien de resolu entre les aucteurs & escrivains, s'il vient du Latin, du Teuton ou du François: d'autant que les aucuns tiennent que ce pays fut ainsi appellé d'une ville qui jadis porta ce nom, & laquelle fut, il y a long temps, ruinee. D'autres dient que cette Province a son appellation de Flambert fils de Blesinde sœur de Clodion Roy de France, qui feit ce Flambert Seigneur de ce pays l'an de grace 436. L'aucteur sans nom, qui a fait l'histoire de Flandres en langue Françoise, avec ordre & autorité, racomte, que Lyderic fut le premier Comte de Flandres, y estably par Charles le Grand : & que cettuy imposa le nom de Flandres, à ce pays, pour l'amour de Flandrine son espouse. D'autres sont d'advis que le mot de Flanders vient de ces mots Latins *Fluctus* ou *Flatus*, à sçavoir des ondes flottantes de la mer, ou des vents marins & Occidentaux, qui regnent estrangement en ces quartiers, comme ainsi soit que ce vocable Flandre ne se trouve point ez livres plus anciens, au singulier, ains au nombre plurier tant seulement. Meyer qui a escrit l'histoire de cette Province faict plusieurs discours sur ce propos en divers endroits de son livre : mais quoy qu'il allegue infinies opinions, si est ce que plustost on tire d'icelle l'incertitude, que la verité de la chose ; voire bien souvent il est au croire; ou au juger de cecy contraire à soy mesme. Cornille Schepperus, mentionnée cy dessoubs pour un fort sçavant homme, & de jugement subtil, gentil & aigu, estoit d'opinion, que le nom de Flandres descend de ce vocable Allemant Flaindren, qui signifie flesches: ce qui a pleu à plusieurs, & entre autres à Pierre Nannie aucteur louable, ainsi qu'il le monstre au dixiesme livre de son œuvre : d'autant qu'en ce pays on usoit d'arcs & de flesches jadis ; tant pour la necessité qui dontraignoit les habitans, que pour le plaisir qu'ils prenoyent en cest exercice. Or en quelque sorte que ce soit, si est-ce que nous considerons diverses memoires, instruments & autres escritures

Incertitude du nom de Flandres pour l'origine.

Lisez Meyer livr. 1. Hist. de Fládr. chap. 1.

Autre opinion du nõ de Flãdres.

Cornille Schepper.

Pierre Nannie.

Usage d'arcs & flesches jadis en Flãdres.

Flandres peuplé des Morins. Cesar liv. 4 de la guerr. Gallique. Flãdres jadis n'estoit que boscages Flãdres sujet jadis au desbord de l'Ocean. Cõtracts cõme jadis conditiõnez en Flãdres Paul Emile hist. de Frãce li. 3. Baudouin Bras de fer ravit la fille de France Baudouin espouse la fille de Charles le Chauve. Meyer hist. en Flãd liv. 2. Limites anciens de Flandres.

res qui sont faictes en particulier & escrites à la main: & notamment, ce qui est touché ez Commentaires de Cæsar: nous resolvons que du temps d'iceluy Cæsar & quelque aage apres, la pluspart de Flandres, qui est la plus avant en plat pays, fut peuplée par les Morins, desquels il fait mention, & que cette contrée pour la pluspar (ainsi que luy & autres aucteurs le declairent (estoit pleine de boscages, & forests: & par ainsi qu'un fort long temps elle a porté le nom de Flandres la boscageuse, ou forestiere; pource que ce n'estoyent que bois, forests & buissons. Soustenons d'avantage, que lors celle partie de ce pays qui est le plus proche de la mer, par le moyen du flux, & des vents contraires, estoit pour la plus part occupee des ondes de l'Ocean: ce qui est monstré euidemment non seulement par plusieurs signes manifestes, ains encor par des marques du cours ancien de la mer, qui a esté descouvert en divers lieux, & à saisons diverses: ce qui fut cause qu'on l'appella en Latin *Flandria Æstauria*, c'est à dire pleine de flux de mer, & d'estangs & lacs marins. Cecy est prouvé encor evidemment par cette raison, jusques à l'an 1340 quand on donnoit des terres à cens & rentes en ces quartiers là, on exprimoit tousiours ez contacts ces conditions. Que si dedans le terme de dix ans la mer venoit inonder, couvrir, & noyer ces terres, le contract seroit invalide, & sans force aucune: ce qui donne aisement à cognoistre, combien cette region estoit lors sujecte, & exposée a ces violences, & desbords de l'Ocean: mais depuis que la contrée fut frequentée, que le peuple, par l'experience, l'art & industrie eut avec le temps coupé & abbatu la plus grande partie des boscages: & d'autre part qu'il eut avec des fossez, levées, dicques & remparts, & autres edifices refrené la furie de la mer, il advient aussi que ce pays fut presque cultivé par tout, & comme asseuré de toutes les violences & tempestes de la mer. Et quant à l'erection de ce pays en Comté, Paul Æmile, & autres historiens de la France racomptent, que, comme Charles le Chauve, apres le trespas d'Edulphe Roy des Anglois, feit revenir en France sa fille Iudith, qu'il avoit donnée pour espouse au dit Edulphe: advint que Baudouin d'Ardennes garde & grand Forestier de Flanderes (qui pour sa force & vaillance fut surnommé Bras de fer) espris de la beauté de cette Princesse, la ravit sans nul respect du Roy son Seigneur: lequel s'irrita tellement de ce rapt, qu'il dressa une grosse armée pour ruiner Baudouin. Mais estant prié & par la fille ravie, & par les Seigneurs du Royaume, en fin pardonna son forfait à Baudouin, & d'ennemy mortel, il se rendit son beau pere, luy donnant pour espouse Iudith, & pour dot le pays de Flandres, qu'il erigea en Comté, & voulut qu'il le tint en fief & hommage de la Couronne de France: ce qui ce passa l'an de grace 877. Iacques Meyer dict que ce pays fut fait Comté l'an 863, mais par la relation de l'Historien sans nom, cy dessus allegué, & d'autres autheurs, nous trouvons que cela advint dez le temps de Charles le Grande: laquelle varieté & incertitude laissans au jugement des lecteurs, je passeray outre, disant, que le Comté à souvent changé de bornes, fins, & limites: surquoy encor le discourir seroit & long, & (peut estre) aussi incertain: pour ce dirons seulement que les anciens limites de Flandres furent bornez de l'Ocean, & des rievieres de la Somme, & de l'Escaut, & comprenoyent sept villes principales; à sçavoir Arras chef de tout le Comté, Gand, Bruges, Hipre, S. Omer, Lille, &

Donay;mais que depuis par les mariages entrevenuz entre les enfans Royaux de France, & des Comtes de Flandres,plusieurs terres furent ostées & desemembrées de ce corps de Comté, &(comme dirons tantast)d'icelles fut erige le Comté d'Artois.

[La Flandre apres ces choses fut divisee en trois parties. Desquelles l'une estoit soubmise a la Souveraineté de France,& fut la vraye Comté de Flandres. A raison de quoy le Comte de Flandres estoit le premier des Comtes,et un des douze Pairs de France,portant l'espee devant le Roy au temps de son inauguration. Mais cecy a cessé,et toutes les actions du Roy sur ledit pays de Flandres furent cassées,apres l'emprisonnement du Roy devant Pavie. La seconde partie laquelle obeissoit a l'Empire fut appellee la Seigneurie de Flandres. La troisiesme,propre,ou le Comte comme Souverain et proprietaire prononçoit sentence par arrest,sans ressort. Ces parties sont separees par l'Escaut excepté les 4 Offices du Pays de Waes exempts de tout appel:et dependant de l'Empire. La partie qui souloit tenir soubs la Couronne de France est divisée par la riviere de Lis en Flamingante et Gallicante. La Flamingante estant entre le Lis et l'Escaut et de la le Lis, depuis Menin en descendant,ou on parle la langue Flamande. La Gallicante depuis Menin en montant,ou on parle Walon. La Seigneurie de Flandres soubs l'Empire,est le Comté d'Alost avec ses dependences,et cette proprieté monstrant les villes de Geersberge,les 4 Offices,le pays de Waes et Borhem. En Flandre Flamingante y a 12 Courts Fiscales de Prince,mais en la Gallicante ny en a que deux. Pres la sale de Ypre y a 4 principales Banieres et hautes Justices,et grand nombre de Fiefs. Au Comté d'Alost,y a une Court de Prince,a laquelle ressortent cinq Banieres et plusieurs grands Fiefs,et hautes Iustices,en la proprieté de la Court de Tenremonde et de Waes et 4 cartiers : Les coustumes des Cours Fiscales different en plusieurs choses. Toutes ces Courts souloyent ressortir par appel et reformation a la Chambre de Iustice de Flandres et non plus loing:icelle perie,par la Chambre de Conseil a Gand:dont on tiroit les choses devant le Parlement,sinon qu'aucun ne redouta les despens,de faire assembler la Chambre de Iustice,y ayant tel nombre de Conseillers et autres personnes,que le Comte ou son Lieutenant ordonneroit faisant Justice a sont advertissement,de ce qui epparoistroit.encore qu'il eut esté par ressort,ou en la premiere instance des Fiefs,apertement tenuz de la personne du Prince, comme il y a Dunkercke,Gravelinghe,et autres repartissemens : ils administroyent aussi la republique en paix,et prenoyent cognoissance de toutes matieres appartenantes aux Estats, Seigneurs,et grand Vassaux. Iadis au milieu de cette Chambre s'apprestoit un Lict de Parchemin,et sur iceluy un glaive nud en la presence du Comte, en signe de Souveraineté. Le Comte et les Chambres de Iustice seulement prennent la cognoissance sur les Vassaux,et hommes de Fief,et leurs Fiefs. Au pays de Flandree sont mises en usage les Loix Municipales,propres a chaque ville ou Chastellenie ,comme aussi les Loix de Iustinian, desquelles ils usent en ce pays,a la façon du Senatusconsulte Orphitian,contenant : Nullus ex matre nothus perhibetur: *entendant par cecy,que nul bastard ne peut estre deobuté de l'heritage maternel,a cause de sa naissance illegitime;dont a prins origine le commun proverbe:une mere ne peut faire bastard : parquoy les Loix de Flandres,n'exemptent pas en cecy les enfans des Damoiselles nobles,estant personnes libres,procreez illegitimement:sinon qu'aucune ordonnance municipale y derogue. Ceux de*

Courtray l'an 1557 & ceux de Gand l'an 1563, ont forclos la succession maternelle des enfans procreez en adultere. L'an 1532 au Conseil Provincial fut prononcee sentence, qu'un bastard pourroit succeder aux biens feodaux de sa mere, avec privileges de l'aage & de la personne, encore qu'il y ait des autres enfans legitimes. L'an 1573 a Berghe de S. Winoc, fut jugé legitime que la fille d'un Prestre seroit heritiere de sa mere. Les Loix Flamandes deffendent aussi d'alienner par testament, par dessus la troisiesme partie des biens, y estant comprins les biens feodaux. Aussi en Flandres, nuls estrangers ne peuvent estre choisiz pour Magistrats. En ce pays on peut executer les personnes & leurs biens, sinon qu'ils soyent bourgeois, procedans contra juris civilis præscriptum, *c'est a dire contre l'ordonnance du droit civil, de l'exeention. Les estrangers en Flandres peuvent estre heritiers.*]

Comté d'Artois de mombre de Flandres. Limites modernes de Flandres. Estenduë en long & large de Flandres.

A present le pur pays de Flandres s'estend pour la plus part du costé de Septentrion jusqu'à la mer Oceane, & le reste se joint avec ce bras de l'Escaut, que ceux du pays appellent Hont, qui separe ce pays de celuy de Zelande: au Midy il est borné du Comté d'Artois: de celuy de Hainaut, & du Vermandois en Picardie. Vers Levant luy sert l'Escaut de limite, & une portie du pays de Hainaut, & à l'Occident luy gist encor l'Ocean regardant l'Angleterre, & en partie le fleuve Aa, & ce costé d'Artois qui regarde les villes de Calais & de Boloigne. Cette region a de longueur, la prenant de ce costé de l'Escaut, qui est vers Anvers, tirant au Sudwest jusques au grand canal qu'on appelle la Fosse neuve, trois journées de chemin, à sçavoir environ 33 lieuës: & sa largeur contient la prenant à l'Orient à Ninoven, & tirant au Ponent jusques à Gravelinghe, trois journées, à sçavoir environ 30 lieuës.

[*Quelques uns maintiennent que la Flandre & la grande Bretaigne, ores Angleteerre, ont esté jadis adjointes l'une à l'autre, & que par les vagues de la mer ont esté separées. Mais ils afferment sans aucune doute que la Flandre a esté terre ferme conjointe avec la Zelande, par mesmes Dunes; lesquelles l'an 980 furent percées, par le commandement de l'Empereur Othon troisiesme de ce nom: pour faire une separation de l'Empire d'avec la Couronne de France. Apres ce temps veu le danger qui estoit en cecy, fut trouvé necessaire l'usage des Wielinghen, lesquels estoyent certaines Escluses que l'on guindoit avec de roues, ordonnees entre Breskiens (jadis environ le nouvel hable) et Flissinge, lesquelles soustindrent 316 ans les tourmentes de la mer; jusques a ce que par tempestes l'an 137 elles furent rompuës. Devant les Wielingen estoit assise l'Isle de Coesant, vers le Nordoest, un peu plus haut, la Seigneurie de Schoonvelt, lors une ville, et du temps du Comte Guy de Dampiere encore une Isle, avec un Temple, Chasteau, maisons de plaisance entre* la botte kuyle, *et les Dunes, les grandes pierres de tombe des vieilles sepultures sont encores à l'Escluse, mais maintenant avec toutes les Dunes est inondé, le Dullaert et le Hont y venant par dessus Runckendorp, Auerkercke, Westendes, Wulpen, & Wulpen en Flandres touts periz: Oostwulpe & Cadsant avec quelques Poldres seulement ont esté gardées. Le Pays de Flandres a encore aujourd'huy de longueur environ 30 lieues Flamandes, & sa largeur contient 18, son air est bon & temperé, le terroir fort fertil: de sorte qu'entre les Comtez, la Comté de*

Flandres

Fleuves de Flandres.

Flandres et de Tirol, sont estimées les meilleures, plus prouffitables & fertiles. Ce pays jouit de plusieurs belles rivieres, les principales desquelles sont l'Escaut, riche tant de bateaux que de poissons, & prend son origine en Picardie pres de Guise, et se descharge en la mer: le Lis naissant en Artois se rend en l'Escaut: la Lieve desbouche au Lis: le Tender naist au pays de Hainaut & se rend à l'Escaut, le Cale hors de Bulscamp tombe dans le Lieve, le Scarpe descendant du pays d'Artois et Pont d'Aras se vient rendre aussi en l'Escaut, le Colme descendant de Watene, s'embouche en la mer à Gravelinge, & aussi pres de Dunkercke: le Durme vient de Winckele, en l'Escaut; le Denle de l'Isle tombe dans le Lis : le Emele de Saint Omar tombe à Gravelinge dans la mer: le Yperlet de Bruges se descharge en la mer par Nieuport: le Ysere ou Fletere de Poperinge tombe en Yperlet: le Moere de Moerbeke s'assemble aussi à Gand: le Mandre de Roeselaer se descharge au Dole: le Sualme se conjoint avec l'Escaut: le Marche tombe au Tender, avec plusieurs autres ruisseaux embellissans le pays.]

L'air de Flandres salubre Abondance de bons chevaux en Flandres.

L'air de cette region est, presque par tout, bon & salubre; mais tres-sain du costé du Midy: le pays est plat, & n'ayant que peu de costaux & montaignes, & propre pour le labour presque par tout, mais en particulier en plusieurs endroits, comme où il avoisine ou la mer ou le pays de France : car là il est fort gras, abondant, & fertil: il nourrit force bestail, & singulierement grand nombre de tres-beaux chevaux, legers & adroits au service, plus qu'en autre contrée quelle que ce soit de ces Pays bas: de sorte que plusieurs d'entre eux sont si agiles, & si bienfaits, (quoy que plus gros de corsage) qu'ils se rapportent aux chevaux bastards d'Espaigne. Aussi les Flamands sont coustumiers de tirer plusieurs jeunes Poulains des pays voisins, lesquels nourriz en ce bon air, & de si doux & delicat pasturage, pour laids, & petits qu'ils soyent, ils deviennent & beaux & grands: ce qui fait entendre combien peut la nourriture, soit bonne ou mauvaise, non seulement ez hommes; ains encor ez bestes.

Fleuves de Flandres.

Par ce pays courent, & flottent les fleuves de l'Escaut, le Lis, le Tender, & plusieurs autres petites rivieres, & ruisseaux; & au reste l'Ocean fournit & supplée, par l'industrie & main des hommes, qui avec des Canaux le font courir en divers endroits. On y voit plusieurs bois & prouffitables forests: les principaux desquels sont Niepe, & Nonnen: il n'y a montaigne qui face à nommer. Il est vray qu'il y a quelques plaisantes collines, & beaux costaux, & sur tout en la Flandre Gallicane & Françoise.

Villes Capitales de Flandres.

Villes closes de Flandres.

Mais il y a de tres-belles & grandes citez, telles que sont les trois capitales, à sçavoir Gand, Bruges, & Hypre: apres y faut compter l'Isle, Douay, Tournay, & autres; de sorte qu'en Flandres on peut voir vingt & huit villes closes; asçavoir les six susalleguées: & puis apres Courtray, Oudenarde, Alost, Hulst, Termonde, Biervliet, Nieuport, l'Escluse, Dunkercke, Gravelinghe, Bourbourg, Damme, Dixmude, Vuerne, Hardembourg, Ninove, Berghe de S. Winoc, Montgerard ou Grammont. Cassel, Deinse, Orchies, & Lannoy : toutes villes de marque.

Il y a encor plus de trente sans murs, lesquelles ayans autresfois esté murées, & estans à present riches, & bien peuplées & pour autres leurs quaditez & respects, jouissent de mesmes droits & privileges que celles qui sont mu-

Villes non closes en Flandres. rées: les principales desquelles sont les suyvantes, Oostende, Oudembourg, Messine, Belle, Poperinge, Toront, Ostbourg, Axsele, Middelbourg, Loo, Wervick, Blancheberghe, Houcke, Roussélar, Tielt, Ghistelle, Feclo, Lombartzide, Steechen, Honscot, Munchereede, Mardycke, Meenen, Hallewin, Wastene Steeghers, Mergen, Haesbrouck, & Armentiers. *Grand nombre de villages en Flandres* Outre ce le pays de Flandres est peuplé & embelly de 1154 villages, plusieurs desquels sont grands, & riches & populeux autant qu'en region qui soit en l'Europe, & les aucuns honnorez de quelque tiltre de dignité. D'avantage y a plusieues Chasteaux, Forteresses, & Seigneuries & autres places & maisans honnorables des Seigneurs, & des simples Gentils-hommes: puis y a quarante huict Abbayes, tant d hommes que de Dames: avec une infinité de Prieurex, Colleges canonicaux, & Monasteres espars par toute la Province: de sorte que les Espagnols venans en ce pays avec le Roy Phillippe, s'estonnoyent, voyant tel & si grand nombre de villes, villages, Abbayes, & Monasteres: & disoyent que tous le pays Flamant n'estoit qu'une seule cité. *Viscontz de Flandres.* Auquel y a cinq Viscontez fort anciennes; à sçavoir Gand, Hypre, Vuerne, Berghe de S. Win oc & Haerlebeeck: y a trois Principautez; la premiere est celle de Steenhuise, la seconde de Gavre, & la troisiesme d'Espinoy. *Chastelenies on Flandres.* Il y a outre ce quatre principaux ports de mer: l'Escluse, Nieuport, Dunkercke, & Oostende: & jadis on y contoit trente & un sieges de Iustice ayant preeminence de Bailliage, ou Prevosté, qu'en Latin on appelle *Fora*, ou bien *Conventus iuridicos*: & en François sont ces cours & jurisdictions appellées Chastelenies; lesquelles sont comme chefs ayans auhorite chascune à par soy, sur tout le Comte de Flandres. *Quatre premiers de Flandres.* Auquel pays sont les, quatre principales Banieres des Ours; qui sont les enseignes, & armoiriers des quatre Barons principaux & anciennes familles du Conité, qui sont celles de Pamele, Cisoin, Heide, & Boulaer: *Baronnie est nouvelle orestion en Flandres.* il y a encore (comme dit Meyer) autres dix huit Baronnies, mais lesquelles semble qu'ayent esté erigées nouvellement: d'autant qu'il n'a pas long temps (a insi que disent ceux du pays) qu'en Flandres n y avoit point d'autre Baron que le Comte mesmes; *Pairs de Flandres à l'imitation de France.* & à l'imitation de la Court de France, il ya aussi douze Pairs en Flandres, quoy qu'aucuns (sans nulle raison, ou verisimilitude) vueillent dire que la France les a creez à la façon & imitant la police Flamande; laquelle est plus que celle des François, tout ainsi que l'ordre de la Toison a esté plustost institué que celuy de S. Michiel. *Officiers de Flandres.* Sous le Comte de Flandres y a un Conestable deux Mareschaux, un grand Veneur, un Chancellier, un Chambellam, quatre Receveurs & autres ministres & oficiers du Prince, lesquels pour raison de leurs degrez & estats, ont des lieux & Seigneuries propres & hereditaires en Flandres, ainsi qu'il appert par une ancienne painture, qui est en l'Eglise des freres Prescheurs à Gand; laquelle monstre l'ordre dez officiers des le temps du Comte Baudouin Bras de fer, & y est ce tiltre escrit: *Institutio Comitatus Flandriæ more Quiritum*.

Quels les Estats de Flandres. Tout le Pays Flamand consiste en quatre Estats, à sçavoir les Prelats, les Nobles, les Villes, & les Chastelenies: neantmoins les citez de Gand, Bruges, Hypre, & le Franc, sont dictes les quatre membres du corps de l'Estat, à cause qu'elles ont la principale autorite, & que peu souvent ces quatre estats sus allegeuz se trouvent aux assemblées

blées pour autant qu'ils n'y ont point de voix en Chapitre. Mais venans à esplucher particulierement les choses plus notables, nous diviserons plus à plein le pays, disans en premier lieu, que cette region est divisée en trois portions, quoy qu'elles soyent fort inesgales: la principale & plus respectée est la Flandre Flamande ou Flamingante, ainsi dicte pour autant qu'on y parle Flamand; la seconde est la Flandre Gallicane, à cause que lon y use du langage Walon où François; & la troisiesme est l'emperiale: desquelles puis apres nous discourrons par ordre. *Flandres devisée en trois quartiers.*

FLANDRE FLAMINGANTE.

CE quratier de Flandres, où lon parle Teuton, est bornè vers Septentrion de l'Ocean; au Midy par la riviere du Lis & la Flandre Gallicane: au Levant luy gist l'Escaut, & la Flandre Imperiale: & au Ponent la Fosse neuve & le pays d'Artois. Le terroir de ce quatier Flamand est mariage & sablonneux, non guere fertil en forment, mais abonde en seigles, avoines, febves, & poids, vesses, boecaut, lin, & chanure en grande abondace, & ayant des fruits tresbons, & de plusieurs & diverses especes. En ce quartier sont les trois villes Capitales, & les quatre membres de Flandres: y sont encor les quatre ports de mer & la Seigneurie de Berghe S. Winoc: & plusieurs villes tant murées que sans murs, ainsi que verrons cy apres ayant descrit Gand, comme la premiere. *Limites de la Flandre Flamingante.* *Villes qui sont au pays Flamingant.*

DESCRIP-


GHENDT



DESCRIPTION DE GAND.

AVCUNS ont laissé par escrit que la Cité de Gand avant que Iule Cesar passast en Gaule s'appelloit Odué, & d'autres dient Clarinée mais que sous Cæsar elle prit le nom de Gaide à cause d'un fort que luy mesme y feit bastir, avec un Temple dedié au faux Dieu Mercure, où maintenant est le logis & Palais du Comte. Et de fait, la plus part des historiens accordent en cecy avec le peuple, que ce fut Cæsar, qui fonda cette ville: & pour ce nostre Petrarque escrivant au Cardinal Colonne du voyage qu'il avoit fait en la haute & basse Alemaigne, entre autres choses il use de ces mots, *Gandavum quoque Iulio conditore, superbum vidi* : j'ay (dit il) veu aussi Gand, qui s'enorgueillit d'avoir eu Iule Cæsar pour fondateur : & Meyer en son histoire recite ces vers.

Par qui fu Gand fondée.

Petrarq. li. des Ep. 1. pistr. 31.

Meyer li. 1 de l'hist. de Fland.

Hanc Clarinæam veteres dixere Coloni
Gorduni, populique truces coluere Sicambri,
Mercurio Cæsar, Christo sacravit Amandus.

Et Cæsar mesmes en ses Commentaires, semble que nomme ce peulpe *Gordus*, lors qu'il dict que leur demeure estoit dedans les bois & forests obscures, & qu'ils estoyent, & vivoyent sous la Seigneurie des Nerviens: & sur la descheute de l'Empire, les Wandales l'ayans occupée elle fut dicte ainsi Wandt, d'où est advenu que les Flamands la nomment Ghendt, & les François Gand; les Latins *Gandavum*, & les Italiens Guanto. Cette magnifique cite est à 25 degr. 45 min. de longitud. & à 51 degr. 24 min. de latitude tres bien posée, & d'une face superbe, bastie à quatre lieuës, ou environ de la mer, & sur trois rivieres; qui sont l'Escaut, le Lis & le Lieve : & outre ces trois

Cesar liv. 5 de la guerre Galleque

Wand ou Gād dit des Wandales.

Assiette de Gand.

trois rivieres y a plusieurs autres eaux vives sourdantes ça & là, non loing de la ville, en laquelle elles entrent; & par leur cours naturel, & par la main & artifice des hommes, & à l'issuë estans aidées par de grands fossez, faits à la main, s'escoulent en la mer par le Nieuvaert, avec grande commodité du navigage. Ce Nieuvaert est un grand canal renouvellé & augmenté, & n'aguere conduit par l'espace de quatre grandes lieuës avec travail excessif & infinie despence, jusques en la mer de Zelande, & non loing de la bouche appellée Sasse, & le Roy le permettant. Or à present on a rompu avec un artifice merveilleux une grande levée ou plustost une Islette, laquelle avec grande incommodité empeschoit l'entrée & saillie des navires en la mer : tellement que par ce canal, outre que on donne passage aux eaux, par autres petits canaux & fossez, propres à les destouner ; on peut aller avec des bateaux mediocres depuis la mer jusques à Gand : ce qui est un prouffit inestimable, par plusieurs voyes, & moyens, tant à cette ville qu'aux finages d'icelle. A la ville de Gand sied celle d'Anvers au Nordest, Malines à l'Est, ou Levant, Bruxelles au Suest, & Middelbourg de Zelande au Norouest, & toutes sont distantes de cette-cy par un pareil espace, qui est de dix lieuës. Cette ville à cause de son sit & assiette naturelle est forte & tres-belle, & une des plus grandes de l'Europe; ayant de tres-amples faubourgs, & telle que plusieurs la disent estre semblable & se rapporter à la magnifique & populeuse cité de Milan. Le dernier enceint & closture des murs de cette ville mesmes par le dedans contient 45640 pieds Romains, qui font un peu plus de sept milles Italiens : & qui prendra la mesure par dehors, y aura plus de dix milles, qui font un peu plus que de trois lieuës : mais elle est vague au dedans, en aucunes contrées. Il y a une grande & forte citadelle, que l'Emper. Charles V (ainsi que dirons) y feit bastir au lieu où jadis estoit l'Abbaye de S. Bavon, qui fut un personnage de sainte vie, natif de Haesbanie au pays du Liege: & lequel heureux homme passa icy sa vie & y mourut saintement & heureusement. Les bastiments de cette ville, soit ez Eglises, ou ez lieux publics, ou ez maisons particulieres, sont chascun en son rang & degré fort superbes, & magnifiques: & d'entre lesquels y en a les aucuns qui portent marque de fort grande antiquité, & tous douez de bons revenuz & grandes richesses pour l'entretien des ministres servans en iceux. En l'enclos des murs de Gand on voit jusqu'à vingt & six Islettes, faites par le moyen des rivieres, & canaux qui sont en icelle: outre ce vous y voyez nonante & huit grand ponts, (sans mettre en compte les petits qui sont en nombre infiny) soubs lesquels passent de grosses barques & basteaux chargez de vivres & de marchandises. Il y six moulins principaux à eau, & plus de cent à vent, & une infinité de moulinets, partie tirez à bras d'hommes, & partie à force de chevaux. Tant Eglises grandes & petites, que Monasteres, Hospitaux, & autres lieux saints, le nombre en vient Gand jusqu'à cinquante & cinq: entre lesquels sont les maisons des quatre ordres des mendiants : Et certes c'est belle chose que voir tant de belles & somptueuses Eglises: la principale desquelles est celle de Sainct Bavon, qui n'agueres estoit renommée de Saint Iean Baptiste : mais ayant l'Empereur (ainsi que j'ay dict) fait bastir une citadelle au lieu de Saint Bavon, il transporta l'Abbé & Moines de S. Bavon en ce Monastere, en leur laissant la jouissance

Nieuvaert que c'est.

Ville voisines de Gād.

Grandeur de la ville de Gand.

S. Bavon natif du Liege.

Isles qui sont en Gand.

Combien de Ponts en Gand.

Nombre des Eglises de Gand.

S. Bavon Eglise principale de Gād.

jouissance entiere du revenu de cette Abbaye; & par le consentement, & indult du Pape, on luy donna le nom de Sainct Bavon; & ainsi tant ez contracts que autres escritures, ce tiltre luy est communiqué, jaçoit que plusieurs ne laissant de luy donner son ancien nom de S. Iean Baptiste: & non seulement fut changé le nom à l'Eglise, ains encor l'ordre de S. Bavon fut alteré, & de Moines on en feit des Chanoines, & d'une Abbaye on la reduit en Prevosté. Ce College a jurisdiction sur plusieurs villages, & droit de justice haute, moyenne, & basse. Ce fut en cette Eglise que l'Empereur Charles le V receut le Sainct Sacrement de Baptesme l'an 1500. En la mesme Eglise aussi celebra l'Ordre de la Toison d'or l'an 1559 Philippe Roy d'Espaigne: qui fut la seconde fois qu'il a esté celebré à Gand, & en cette mesme Eglise; & la vingt & troisiesme que jamais il a esté solemnisé depuis sa premiere institution l'an 1429, ainsi que nous avons declairé cy dessus. En Gand il y a cinq riches Abbayes, entre lesquelles est celle de saint Pierre, assise au mesme mont Blandin, & est tres-ancienne & de grande estenduë, ayant un riche revenu & grande jurisdiction sur plusieurs lieux & villages tant spirituelle que temporelle. De ce Monastere fut fondateur l'an 640 Dagobert Roy de France; & en ce lieu voit on une ancienne & insigne Biblioteque, comme aussi ez Convents & maisons des freres Prescheurs, des Carmes, & des Chartreux: les Librairies y sont fournies de bons livres; qui est un rare thresor pour cette ville, laquelle est autant bien garnie de ces raretez que ville qui soit en touts les Pays bas sujets au Roy Catholique. Gand est departy en sept Paroisses: les principalles desquelles sont saint Baven, & saint Michiel; Gand est Viscomté, & en est à present Viscomte le Seign. Maximilian de Melun Chevalier de marque, & Gouverneur d'Arras au nom du Roy Catholique. Gand est le premier membre & la capitale du pays de Flandres, ayant preference sur les autres. Cette ville par plusieurs siecles a esté tres-bien peuplée, & la plus puissante de tout le pays; mais les citoyens abusans quelquefois de leurs moyens, & pouvoir; la ville a esté aussi plus d'une fois affligee de desastre: & cecy par la colere de leurs propres Princes: & de fait dernierement, l'an 1540 y ayant eu quelque desordre en Gand, l'Emper. Charles V usa aussi de grande rigueur & severité à la punir, & non content de ce y feit bastir la Citadelle susditte pour son asseurance. Les Gantois furent convertiz à la foy Chrestienne l'an de grace 638, sous Dagobert Roy de France par S. Amand Evesque de Tongre. En cette ville on use d'une grande pieté, & bon ordre pour dresser Escoles, & estudes pour l entretien & nourriture d'un grand nombre de pauvres, qui sont enseignez aux despens de la ville. On nourrit aussi en cette ville, pour parade de grandeur & magnificence, des Lyons, des Ours; Loups cerviers, & autres bestes cruelles & farouches d'estranges contrées; les Gantois sont fort civils, grands politiques, severes & adonnez à la guerre. Cette ville est illustrée de plusieurs tres-nobles, & anciennes maisons & familles, telles que sont Bette, Borluut, Serssandres, Rym, Damman, Grutere, Wtenhove, Vaerenwick, Embise, Caudenhove, Cauwenburch, vander Camere, Triest, vanden Eechoute, Baenst, Kethulle, & Steelant: esquelles y a plusieurs vertueux & fameux personnages. En Gand y a Seigneurie, siege, & justice ordinaire, gouvernée par des Gentils-hommes tres honorables, avec le grand

Abbaye changée en Chanoinerie. Chales V baptisé à Gad. Philippe tiet l'ordre à Gand. Abbaye de S Pierre à Gād fondée par Dagobert. Librairies de Gand Paroisses de Gand. Gād est Viscomté Gand affligée par les Comtes & pourquoy. Charles V feit bastir une Citadelle à Gand. Gantois par qui covertiz à la foy. Escoles pour les pouvres à Gand. Races anciēnes à Gand.

Baillage de Gand. grand Baillif de la ville,qui estoit, (moy escrivant cecy) Adolphe de Bourgoigne Seign. de Wackene & Vice Admiral sur la mer, qui estoit homme qualifié, vertueux & illustre. Gand n'a jamais eu faute d'hommes rares en sçavoir,& vertu,tels que furent Henry Archidiacre de Tournay: Arnoult Bostius,Iosse Bade;Iean Abbé de S.Bavon: Philippe Cheri belle,Iean Cornarius, Chrestien Massæus (aucuns tiennent que cettuy estoit natif de Cambray) tous ayants composé de belles œuvres : desquelles est faite mention particuliere par l'Abbé Trithemius; de plus fresche memoire les Gantois ont veu natifs de leur ville Philippe Wilant President de Flandres ; Levin Brecht,& François Himan, touts deux Poëtes couronnez : Ioachim Martin, & Hieremie Brachelius,medecins tres-excellents : Antoine de Schoonhove Prelat docte & honorable, qui a escrit diverses œuvres : & Baudouin Ronssee medecin de la ville,& versé en plusieurs sciences, & qui a escrit des livres non vulgaires. Au reste, soit pour les armes,soit pour les lettres , il y a eu en tout temps des hommes remarquables,& valeureux,& tels que si je les vouloy deduire touts,& mettre ceux qui sont nommez par les histoires, & notamment par celle de Meyer, je feroy trop long en mes discours: & nous suffira,fust ce pour honorer & illustrer toute une Province,& plus une seule cité,de dire que Charles le quint Empereur Romain a esté enfant, & citoyen nay de cette ville. Outre les gens de sçavoir,cy dessus mentionnez, & autres gens de vertu , Gand a produit Gerard Rym Seigneur d'Eeckemebeke,Conseiller du Roy en son Conseil de Flandres,qui fut un Gentilhomme ; fort vertueux & de grande erudition : auquel entre autres de ses fils d'honneur & de reputation a succedé Charles Seigneur de Bellem & de Schuervelde Chevalier bien docte,orné de tant de bonnes parties , de telle diversité de langues,& d'une si grande experience aux affaires d'estat, & autres maniements , que l'Empereur Maximilian le feit appeller, & venir de ce pays,pour l'envoyer Embassadeur de sa part vers le Roy des Turcs:ou il fut cinq ans,y acquerant tres-grand bruit & loüange; & concluant (entre autres affaires d'importance) la tresve pour huict ans entre ces deux si puissants Monarques,avec un grand plaisir & contentement (ainsi que les memoires faictes en particulier, & tombées en mes mais en donnent ample tesmoignage)de l'une & l'autre des deux parties. Et laquelle tresve dure encores entre les successeurs de ces Princes,au grand bien,repos, & commodité de toute la Chrestienté. Ce Seigneur lors que j'escrivoy cecy,estoit Conseiller de la Court de l'Empereur , & Conseil Privé du Roy Catholique,avec grande opinion de sa vertu,& reputation de son sçavoir & suffisance. Gand a nourri encor Charles Vtenhove le vieux Seigneur de Markeghem, & son fils Charles , tous deux Gentil-hommes tres-doctes & de bonne reputation : Iosse Borlut premier Conseiller,& Pensionnaire de la ville: Iean Damman Seigneur d'Omberghe, premier Eschevin de Gand,Gentil-homme tres-honorable & bien instruit,& qualifié d'honneur,& richesses: Pierre Torrentin, Levin Torrentin son nouveu Protonotaire Ecclesiastique, & Archidiacre de Brabant, tres-docte & Poëte fort fameux: Iean Vis broeck tres-grave Philosophe, lequel s'est tenu avec le reverendissime Cardinal Moron Nicole Biesius docteur en medecine,& Lecteur à Louvain,duquel sont sortiz plusieurs doctes œuvres en lumiere: &

Hommes rares sortiz de Gand.

Charles V. natif de Gand.

pour

pour le dernier nous mettrons Cornille Gaultier, & sçavant & celuy qui favorise grandement les gents de lettre: sans que j'oublie au bout de ma plume Iean Portant personnage docte, grand Mathematicien & versé en plusieurs autres sciences & disciplines. Les Gantois outre ce, se plaisent au trafic de la marchandise, & ont divers Mestiers en leur ville, qui viennent à la concurrence de 52 Mestiers en nombre y est d'avantage l'art des Tisserants qui contient 27 ordres & rangs; & ces gent pour leur grandeur, & l'importance de leur art, ne font pas seulement un corps de Mestier, ains sont un des fondements & trois estats d'icelle ville, & la chose principale qu'ils tissent, sont des toilles grosses, desquelles, & des fines & deliées ils font tres-grande quantité, comme on faict encor par le reste du pays Flamand: tellement que cette marchandise de toilles est estimée entre les principales richesses de cette Province, d'autant que les estoffes en sont prises au pays au mesmes, sans qu'il faille les aller querir ailleurs. Mais cest art de Tisseranderie n'est pas seulement des premiers Mestiers de Gand, ains tient le ranc principal par tout le Pays de Flandres, & autres Pays bas; comprennant en cela la Draperie, les toilles, & les sarges, les tapisseries, les fustaines, bougrans, ostades & autres estoffes semblables. Et selon que j'ay trouvé par escrit, l'art des Tisserans fut institué, & estably en Flandres par le Comte Baudouin fils du Comte Arnoult le Grand, environ l'an de grace 865. A Gand sied d'ordinaire le Conseil & Court du pays & Province de Flandres, dressé & institué en ces pays par Iean Duc de Bourgoigne, & Seign. de cette Province, ja dez l'an 1409, ou il establit un President, douze Conseillers, & autres Officiers, auquel siege relevent les appeaux de tout le Comté de Flandres: mais il y a encore appel de ce Conseil (ainsi que dict avons) au grand Conseil Royal de Malines. En ce siege de Gand estoyent juges (lors que je faisoy cette description) M. Iacques Maertins Chevalier & President: Denys Balde; Gerard Rijm; Iacques Hessele Chevalier, Robert du Cellier, Iosse Husman, Charles de l'Espinoy, François Courteville, Nicolas de Lauwe, touts huits Conseillers ordinaires: Philippe de Steelant, Pierre le Coq, Levin Snouck, & Antoine de Hille Chevalier: ces quatre estoyent Conseillers extraordinaires: Iean de Bourg Receveur, & Pierre de Bevere tenoit le Greffe. En Gand outre ce reside la Chambre legitime de Flandres establie pour ceux qui tiennent fiefs; & a ce siege justice haute, & basse; & prend on, quand il en est besoing, des juges du Conseil Provincial pour decider des matieres difficiles de cette Chambre.

[Gand ville celebre & magnifique, a esté bastie ou plustost munie (car les Annales tesmoignent qu'elle a eu son estre long temps auparavant:) par Cajus Iule Cesar, personnage fort fameux et de grande renommée entre les Romains: environ 50 ans devant la nativité de Christ: & semble aussi que du nom Cajus elle a esté nommee Gand. Il y en a qui disent que jadis cette inscription fut trouvée en un certain ancien Chasteau G. ANT. par laquelle quelques uns entendoyent C. Antistius, d'autres C. Antonius. Et que de cette inscription ce Chasteau a emprunté le nom de Gant. Cette ville est posée en lieu tres-salubre & commode. Car encore que quelq'un fit le circuit, je ne dis pas de la Flandre seulement, mais aussi de toute l'Europe, si est-ce

Nombre de Mestiers a Gand.

Tisserans quel rang tiennent a Gand.

Tisserans. credit au pays de Flandres.

Tisserans sous quel Comte conduits et establiz en Flandres.

Siege de Gand par qui et quād institué.

Meyer liv. 15 hist. de Fland.

Court legale ou legitime a Gand.

Par qui fut Gand bastie.

Assiette de Gand.

est ce qu'il ne trouvera aucun lieu plus propre pour jetter les fondemens d'une ville. Car il est certain qu'entre toutes villes les unes sont subjectes aux soudaines inondations, les autres à la rigueur de la mer, qui leur est voisine, les autres à des paluds, et des marets puants, les autres à la disette d'eaux, les autres a la sterilité du territoire, les autres a plusieurs autres incommoditez, lesquels ont accoustume d'empescher leur felicité : desquelles toutes cependant cette ville est exempte, et abonde en toutes commoditez propres a l'usage de la vie humaine. Elle est esloignée de la mer, 4 lieuës, ou environ arrousée a plaisir de 4 Rivieres: de l'Escaut qui vient de Hainaut: du Lis d'Artois: de Lieve du Port de l'Escluse; & de Moere des 4 Offices, qu'ils appellent Ambactes. Elle a outre ce un Canal de main d'homme, navigable a grands vaisseaux, par lequel & les fleuves susdits, a peine sçauroit on croire la quantité de biens, qu'elle y reçoit. Et cest Aqueduct ou retranchement se rend d'het Sas, ou il se descharge en l'Ocean, par Cataractes & hautes Escluses. Ladite ville surmonte ou esgale en grandeur toutes les villes d'Europe. Ce qui est aysé a un chacun de juger, considere que de la porte qui s'appelle de l'Empereur, laquelle regarde vers Bruxelles, jusques a celle de Mude, il y a le chemin d'une heure. En outre cette ville est ornée de structures & bastimens magnifiques. Entre autres se voyoit devant ces troubles, un Crucifix, de la longueur d'un homme, fait l'an 608, de l'Idole Mars, du temps que Saint Amand prescha la foy a Gand, et y bastit une Abbaye, en laquelle il ordonna Florbert pour Abbé : mais icelle fut derechef destruite par les Normands l'an 851. Ce seroit chose superfluë (veu que nostre Autheur en fait mention) de descrire au long tous les Temples, Monasteres, Hospitaux, Maladeries, & Orphelineries, lesquelles s'y treuvent. Il y a cinq Abbayes, deux Chanoineries, 25 Monasteres, sept Hospitaux communs.

Grandeur de la ville de Gand.

Mais le nombre des Abbayes et Monasteres y est maintenant beaucoup augmenté : a raison que grand nombre d'iceux lesquels se souloyent tenir hors de la ville, y sont venuz prẽdre le lieu de leur residence. Il y a aussi une riche Maladerie qui s'appelle la Biloke, qui est un Cloistre de Nonnains. Et un autre des hommes, pour les Lepreux, qui se nomme het rijcke Gasthuys, comme si on disoit le riche Hospital: deux maisons pour les enfans exposez. Mais cecy sur tout est digne d'estre remarqué a sçavoir qu'en cette ville sont entretenuz bien 3000 povres maisons, la chausseure des souliers desquels souloit couster 1200 francs. Et l'an 1564 le desboursement qui fut fait pour les povres, se monta a la somme de 3037 livres, six sols de gros & un denier. Auquel debourſement la ville mesme donnoit par chaque mois 50 livres de gros. Il y a en outre la maison qu'on appelle la Court du Prince, ayant 300 chambres: ou souloit estre gardé un berceau de bois, auquel Charles quint fut bercé. Il y eut aussi a Gand en l'Eglise de S. Iean un Tableau tiré par Jean van Eick, auquel se voyoyent 330 faces entieres, avec grande admiration de tous ceux qui estoyent experts en cest art. En l'Abbaye de S. Pierre se souloit aussi veoir un planchier de fer, avec toutes les proportions des modernes fort artistement fleschy, entortillé, et curieusement posé; auquel furent gardees les reliques de quelques Saincts personnages. Lequel planchier cousta 48000 francs. Et ne s'est trouvé onques depuis maistre qui sceut faire le semblable. Furent pareillement en icelle Abbaye des ouvrages taillez fort artistement en alebastre, marbre, & pierre de touche, sçavoir trois chaires a Prestre, un Epitaphe d'Isabelle Royne de Dannemarck, une table sur le haut Autel, un Sepulchre de nostre Seigneur, & une maison sacramentaire, le tout fait a merveille. Comme aussi le Oxael, c'est a dire, l'entredeux du

Caur

Cœur & de la nef de l'Eglise, dans le Temple de S. Iean, achevè en six sepmaines. Les Imaginiers y peuvent aussi voir pour un patron, l'œuvre artificiel, dans la Crypte de l'Eglise de S. Jean, lequel s'appelle Ierusalem: lequel lieu est si obscur qu'on n'y peut voir sans lumiere. Les raretez des autres Temples ne sont moindres que celles de cettuy-cy. Et quant aux Orgues, celle du temple de S. Michiel digne d'admiration, tant à cause de sa bonte, que du nombre de ses pipes, qui furent 3000. Y a aussi le Temple des Dominicains large de 60 pieds, sans estre appuyé d'aucuns piliers, lequel semble & apparoist estre comme un modelle & patron delectable aux Architectes de nostre siecle: comme aussi la belle galerie qui se souloit voir au Cloistre des Chartreux pres de Gand, du tout rasée durant ces troubles: s'y voyent en outre les deux maisons des Arbalestriers: comme aussi le nouveau modelle de la maison de ville, qui semble estre sans defaut, lequel toutesfois demeure encore jusques à ce jour imparfait: s'y monstre encore la tour de Belfort avec sa moleure, sur laquelle sont assises ses quatre tourions, 12 pieds plus large en haut qu'enbas: en laquelle pend l'Horlorge, qui s'appelle Roland, pesant 11000 livres, lequel se fait ouyr de bien loing. Sur cette tour de Belfort est posé un grand Dragon de cuyvre doré, lequel a esté apporté de Constantinople, comme pour antiquité, lors qu'elle fut gaignée par le Comte Baudouin. Mais afin de ne me trop eslargir en la description des autres raretez de cette ville, il y a environ 35000 maisons, et treize lieux de marché, entre lesquels le principal qu'on appelle le marché du Vendredy: duquel ne se trouve, comme je croy le pareil en toute l'Europe, soit que vous regardiez sa grandeur, proportion, ou pavement. Depuis quelques années ils ont posé au milieu de ce marché une grande statuë de pierre dorée, representant Charles Quint, natif de cette ville. En laquelle est l'Estape des Bleds, lesquels y sont amenez de toutes parts: qui est une preeminence & droit, par lequel la ville peut descharger & mettre en grenier la quatriesme partie de tous les grains qui s'y ameinent afin d'estre venduz & consumez dans la ville. Sur quoy l'an 1484 fut faite certaine ordonnance. Pour cette occasion y souloyent estre certaines maisons d'Estape sur la ruë du Lis pres les Pont de S. Michiel. Mais maintenant ce droit est changé; car le droit d'Estape estant payé, la marchandise demeure franche, & la peut on transporter la où on veut. Ce droit d'Estape fut confirmé à cette ville par la Princesse de Parme, y ayant lors estrif à cause d'iceluy entre Hainaut et la ville de Gand. Il y a aussi en cette ville deux Chasteaux, en l'un desquels qui est de structure fort antique, reside le Conseil de Flandres. L'autre fut basti par Charles quint sur la rive de l'Escaut. Ie passe aussi plusieurs autres choses, comme les Escoles, hors desquelles, comme de Chevaux de Troye, sont sortiz et sortent de jour à autre plusieurs hommes doctes. Toutesfois estant entre à faire mention des Escoles, je ne puis ny ne veux omettre M. Laurens du Chesne, qui combien qu'il fut né aveugle, estoit toutesfois tres-docte ez langues tant Latine que Grecque, ayant eu cest heur de l'avoir jadis eu pour mon Precepteur, auquel pour cette cause je doibs honneur et reverence. Iceluy eut la memoire si heureuse, que ce que luy avoit esté leu par deux ou trois fois, luy demeuroit comme engravé en la memoire. Le susdit venoit journellement de sa maison, laquelle estoit située hors de la porte par laquelle on va a Bruges, environ d'une demye lieuë de l'Escole, sans guide ces compaignon, voire mesme sans baston: il se pourmenoit aussi par la ville sans aucune compaignie, et scavoit trouver les temples, et maisons lesquels il

L'Estape des bleds a Gand.

n'avoit

n'avoit de long temps hauté: ce que j'ay veu & observé en luy non ſans grande admiration. Paſſons outre. Au temps jadis il n'y avoit à Gand que 13 Eſchevins, & ce durant leur vie. Mais l'an 1212 fut ordonné par le Comte Ferdinand, qu'il ſeroyent changez annuellement par les quatre Choiſiſſeurs, hors des quatre Paroiſſes bourgeoises, a quoy les ſuſdits preſterent le ſerment ſuyvant l'ordonnance faite en ce cas. Mais l'an 1228 le Comte Ferdinand ſuſdit inſtitua à Gand l'ordre de 39 hommes, pour eſtre adminiſtrateurs perpetuels de la Republique. Laquelle ordonnance a eſté fort utile et ſalutaire aux Gantois. Car l'eſtat de cette Republique n'a jamais plus heureuſement & proſperement fleury, que ſoubs le regime de cette Magiſtrature. Laquelle forma d'adminiſtration dura jusques à l'an 1275, auquel temps le peuple conſpirant contre les Magiſtrats, & faiſant de grandes complaintes contre eux, ces 39 hommes furent abrogez par Marguerite: & furent choiſiz tant ſeulement 30 pour l'adminiſtration de l'eſtat public, 13 Eſchevins, 13 Conſeillers, & 4. Treſoriers. Lesquels se debvoyent renouveller tous les ans la veille de S. Iean en la fin d'Aouſt. Mais les ſuſdits 39 eſtans ainſi depoſez, appellerent au Roy de France Pollippe, et au Conſeil de toute la France, où ils obtindrent finalement d'eſtre reſtituz en leur gouvernement. Ce Magiſtrat eſtant eſtably, s'eſt esmeuë souvent grande inimitié & partialité, entre eux & le Comte Guy, leſquelles cependant furent appaisees, lors que l'an 1301 la police fut changée par l'ordonnance du Roy Philippe, contenant, que le Prince, ou ſon Commis choiſiroyent, la veille de noſtre Dame demi-Aouſt 4 Choiſiſſeurs tous Citoyens, par lesquels ſeroyent choiſiz, 26 hommes dignes de la Magiſtrature, les livrant au Commis, repartiz en 13 Eſchevins dits vander kuere, *& en 13 Conſeillers dits Eſchevins* van gedeele. *Ce qui a continué jusques à l'an 1540. lors que Charles V ordonna le changement de la Loy au 10 de May, par ſon Commis ou celuy de ſes ſucceſſeurs ſans l'advis des Choiſiſſeurs: ordonnant en outre trois Receveurs, et que les Eſchevins porteroyent Robbes d'une couleur, ayant chacun deux robbes, l'une noire, et l'autre de couleur griſe de Gand, ayant sur l'eſpaule gauche une bende de velours large de 4 doigts, avec une corde et houpes au coſté, ſelon qu'ils avoyent porté auparavant des robbes entremeſlées de couleur d'or. Venons aux Bourgeois et les guerres qu'ils ont menées en divers temps, car en icelles la prudence et fortitude humaine a accouſtumé de se monſtrer plus qu'en aucune autre choſe. Les Citoyens ſelon la grandeur de la ville y ſont en grand nombre, duquel pour ce que je n'ay rien de certain, je m'en tairay. J'oſe cependant ſans vergoigne raconter ce que les Hiſtoriographes renommez ont mis par eſcrit, touchant cecy. Jaques Meyer eſcrit, que du temps de Louys de Male l'an 1380 fut faite monſtre à Gand de 80 mille combatans (depuis l'aage de 15 ans jusquels à 60) leſquels furent trouvez apres à porter les armes et de faire la guerre. Un autre Hiſtorien de noſtre temps parlant beaucoup de cette ville, dit que du temps de la nativité de Charles quint en icelle, ont eſté comtez en l'une de ſes 7 Paroiſſes, dite de S. Michiel, 35000 communicans. Mais laiſſant en arriere le nombre, se doibt conſiderer principalement la moderation, prudence et fortitude des bourgeois, laquelle apparoit sur tout en cecy, que depuis que cette ville a commencé d'avoir eſtre, ſes Citoyens ont touſiours eſté, comme un mur d'airain pour s'oppoſer aux ennemys, ſans avoir eſte jamais vaincuz ou chaſſez hors de leur ville. Ils n'ont pas meſmes cedé aux forces du Roy de France, et ſouvent ont defendu toute la Flandre vaillamment, eſtant appuyez principalement de*

l'ayde

l'ayde de Dieu, et secondement de leurs forces, et equité de la cause qu'ils sonstenoyent. Du temps de Guy de Dompiere, leurs forces estant conjointes avec les autres Flamens, chasserent Philippe Roy de France, lequel avoit assailly la Flandre avec 80000 gensdarmes, entre lesquels on dit avoir esté 20000 chevaux. Cette leur valeur n'est pas apparuë selement pour une fois mais fort souvent, selon que le mesme Meyer raconte, & comme entre autres, principalement pres le mont Papulan, ou les Gantois depuis le matin jusques à la nuit combatirent contre les François, et plus vaillamment & plus hardiment qu'aucun autre.

Ils ont pareillement monstre une fortitude admirable en leurs guerres intestines, nommement soubs les Comtes Louys Nivernois et son fils Louys de Mâle, durant le gouvernement duquel, ceux de Gand estant fort estroitement assiegez par les forces de toute la Flandre, Hainaut & Artois, & reduits en une extreme famine, ne perdirent pourtant courage, mais alaigres & sans crainte s'opposerent aux ennemis, et les chasserent de leurs portes & ramparts, faisant d'iceux une grande boucherie.

Finalement estant amenez à la derniere extremité de la famine; de sorte qu'on escrit qu'il y avoit bien trente mille hommes, qui n'avoyent gousté de pain l'esppace de quinze jours: ils aymerent mieux toutesfois mourir vaillamment pour la conservation de leur liberté & privileges, que d'accepter les conditions de paix, lesquelles n'eussent esté honorables, ny pour eux ny pour leur posterité. Ces grands courages estans assistez de la faveur divine, se partirent avec cinq mille combatans vers Bruges, ou estoit lors le Comte, et avec ce petit nombre mirent en fuyte ledit Comte avec les Brugeois, lequel estoit descendu en campagne avec 30000: & ayant obtenu cette victoire, gaignerent à l'instant la ville de Bruges, laquelle ils pillerent, et se rendirent dominateurs de toute la Flandre, sous la conduicte de Philippe d'Artevelde. Or cette victoire ne leur est pas advenuë par cas fortuit, mais tant par leur tres-grande prudence, comme fortitude et pieté. Car ils se prosternerent lors tous a genoux, & prierent le Seigneur ardamment pour la victoire, eslevant vers luy seul leurs yeux et leurs cœurs. Puis se tournans alentour des paluz et marez, ils objecterent (ce qu'on lit avoir esté fait par Hannibal) le soleil aux yeux de leurs ennemys. Le Comte de Flandres deffait.

Voyla en somme ce que nous avions à dire succinctement de ceste ville. Car si je me voulois eslargis, le temps me defailleroit plustost et le lieu, que la matiere. Les livres et Annales sont pleins de ses loüanges. Ie clorray donques la description presente avec le tesmoignage du tres-sçavant Erasme, lequel il donne à cette ville escrivant à Charles Vtenhove homme aussi tres-docte.

I'estime, dit il, si loing que s'estend la dition Chrestienne, ne se trouver aucune Cité laquelle puisse estre comparée avec cette-cy, soit que tu regardes a l'amplitude et puissance de la ville, soit a la police, ou naturel du peuple.]

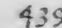
A quatre

Ruines de villes descouvertes pres de Gād de nostre temps.

A quarte lieuës de Gand, & autant d'Aloſt, vers le Midy entre le beau village de Sotteghem & celuy de Velſeche, on a deſcouvert pluſieurs reliques, & maſures de murailles tres anciennes, ayants des Caves & Puis tres-profonds, eſquelles ruines, & terroir voiſin on a trouvé & trouve ſouvent aſſez bon nombre de medailles Romaines, telles que de Neron, & Gordian, & autres Empereurs juſques à Conſtantin le Grand : comme encor on a deſcouverts pluſieurs vaſes, & petites ſtatuës, & idoles de bronze & autres metaux repreſentants Apollon, Mercure, & autres dieux des Anciens, ce qui fait juger à pluſieurs, que ce pays eſtant tres-fertil, & de belle aſſiette, ce lieu a eſté auſſi jadis quelque bonne ville ou Fortereſſe pour les Romains, laquelle depuis on a oſtée & demolie: quoy que s'en ſoit, les ruines en ſont dignes d'eſtre miſes en memoire pour le plaiſir & cognoiſſance de la poſterite.



DESCRIP-

BRUGH



DESCRIPTION DE BRVGES.

Opinions diverses sur l'origine de Bruges.
Bruges nomé d'un pont dit Brugstoc.
En quel temps mis les premiers fondements de Bruges.
Assiette de la Cité de Bruges.
Reye riviere artificielle à Bruges.

SELON l'advis d'aucuns, la ville de Bruges a pris nom pour le grand nombre & magnificence de plusieurs Ponts, & iceux tres-beaux tant de pierre que de bois, qu'on voit estre de toutes parts en cette belle cité: veu qu'en langue Flamande un Pont est appellé Brug: d'autres (à l'opinion desquels je me tiens, & arreste, d'autant que j'en suis asseuré par plusieurs memoires que j'ay tirées & recueillies de maint endroit) disent que cette cité a nom & origine d'un Pont appellé Brugstoc, qui estoit assis pres ce lieu entre Oudenbourg, & Rodembourg, à present nommé Ardembourg, qui furent villes maritimes & fort marchandes, mais ruinées depuis par les Danois, & Normands: & tient on que des ruines d'Oudembourg, il y a environ 800 ans, fut fondé le premier Bourg, c'est à dire le Chasteau de Bruges, duquel on voit la forme & figure, & les restes avec quelques portaux entiers au lieu, ou à present sont l'Eglise saint Donat, l'Hostel de ville, & celuy du Franc. Bruges est posée en une belle plaine & large campaigne, à trois lieuës voisine de la mer. Il n'y a point riviere d'eau douce qui passe là naturellement: trop bien y voit on un tres-grand canal, fait & creusé avec grand travail & industrie; d'autant qu avec fossez & artifices merveilleux, ils tirent à vive force l eau des entrailles de la terre: voire encor y font venir les autres eaux qui se trouvent ez environs: de sorte que cest amas d'humeur semble une grande, large, profonde, & naturelle riviere. On l'appelle Reye: & est cette cy departie en plusieurs bras & rameaux, & icelle navigable s'espand par la ville: au sortir de laquelle touts ces rameaux reuniz ensemble s'en vont à Damme, & de là à Sluis, ou l'Escluse, ou ils s'engoulphent en l'Ocean. Mais ce canal ne pouvant estre maintenu en sa profondeur, & estant propre à recevoir les gros vaisseaux, que les Brugeois desiroient, ils ont, n'a pas long temps, a tres-grands frais, & travail merveilleux, fait un autre canal, & en lieu plus commode, quoy que voisin du premier,

mier, & iceluy si profond, & si ample & capable, que au flux de la mer on peut mener depuis icelle mer jusques à Bruges des vaisseaux portans pesant quatre cents muids. A la bouche, & fin duquel canal, imitans un pareil engin & artifice que celuy qui est à Damme, ils ont fait dresser un instrument & machine d'invention merveilleuse: d'autant qu'avec une grande, & grosse trappe & escluse de bois, faite comme une porte bien jointe, & calfeutrée avec art, & industrie, ils retiennent les eaux douces au canal, affin qu elle ne s'escoulent point en la mer : voire cette porte mesme contient la mer, & l'empesche de ne plus desgorger d'eaux dedans le canal, qu'ils ne veulent. Ainsi lors qu'ils veulent faire entrer ou sortir les navires, qui vont & viennent (ce qui se fait lors que la marée du montant est aussi haute que les eaux douces) on ouvre & resserre cette porte, avec de beaux engins propres à cest effect. Qui est une œuvre & invention & plaisante & admirable, que voir avec grande commodité des Brugeois, ouvrir & fermer quand bon leur semble, & avec industrie humaine, & le moyen d'un huis & porte de bois, la furie de la mer, & luy refrener sa violence : car quelque tempeste qui s'esmeuve, (ainsi que souvent il advient) si ne peut elle porter nuisance, d'autant que l'eau douce soustient & deffend avec sa hauteur tellement cette porte par le dedans du canal, que la mer ne peut l'esbranler, ny l'offendre & mettre à bas. Bruges a la ville de Gand au Suroest (à sçavoir entre le Levant & le Midy) Courtray au Sur ou Midy: Vuerne au Sudouest (qui est entre le Midy & le Ponent) & Middelbourg de Zelande au Nordest, qui est entre le Levant, & le Septentrion: toutes esloignées d'elle d'espace pareille qui est de huit lieuës. C'est une belle & excellente ville à merveilles, puissante, & grande de sorte que le circuit de ses murailles au dedans sont de 26600 pieds selon la mesure susalleguée qui font environ quatre mille & d'Italie, & le circuit de dehors est à 6000, qui se rapportent à la mesme grandeur des villes de Louvain & Bruxelle; mais cette cy est plus plaine de maisons & mieux peuplée que les autres. Le premier qui la ceignit de murs & closture (ainsi que je trouve par escrit) fut le Comte Baudouin surnomme le Chauve, environ l'an de nostre salut 890. Les Edifices tant sacrez que prophanes, publics & particuliers sont en general les plus somptueux & magnifiques que de pas une autre ville quelle que ce soit ez Pays bas : & les ruës y sont larges & droittes, y ayant plusieurs belles places, entre autres celle du marche, qui est la plus belle, & de laquelle ayant les six ruës principales, vont droit aux six maistresses portes de la ville, qui est une commodite fort plaisant à regarder En cette ville y a plus de soixante Eglises, esquelles on chante le service divin : la principale desquelles est S. Donation, que le vulgaire appelle Saint Donat ; en laquelle a un magnifique College de Chanoines, sous un Chef dict le Prevost, qui est un tiltre de dignité fort grande: d'autant qu'il a la charge de cette assemblée de Clergé, & est President en la Court spirituelle, ditte de S. Donat, & Chancelier hereditaire de Flandres : & cecy par l'institution & ordonnance ancienne du Comte Robert surnomme de Hierusalem fils de Robert surnomme le Frison. Le Prevost de cette Eglise (lors que je faysoy cecy) se nommoit M. Claude Carondelt Gent l-homme & sage & sçavant. Il semble, selon que le portent certaines lettres antiques, qui sont icy à l'entrée du logis du Prevost gravées

Canal faict a Bruges pour conduite la mer en la ville.

Engin pour empescher l'issue des eaux douces

Distance de Bruges et villes circonvoisines.

Grandeur de la ville de Bruges,

Qui ferma demurs Bruges. Meyer li. 2 de l'hist de Flād. dict que ce fut l'an 881.

Beaute de Bruges.

Grand nombre d'Eglises a Bruges.

Prevost de S. Donat Chancelier de Flandres

Cecy advint l'an M. C. I

Qui fut fondateur de l'Eglise saint Donatiande Bruges

Loys Vives enterré à S. Donatiã de Bruges.

Eglise S. Basile par qui fondée.

Sang de nostre Seign. porté de Hierusalẽ a Bruges par le Comte Thierry dict d'Elsace.

Solemnelle procession de Bruges le 3 de May.

Bruges a six quartiers & neuf paroisses.

Diverses iurisdictions a Bruges, Engin merveilleux à Bruges pour departir l'eau aux Citoyens.

gravées contre un grand pilier de cheminée, que cette Eglise aye esté fondée par Liderie premier Comte de Flandres, & dediée au nom de la Vierge Marie, dez l'an 621 tenant l'Empire Heracle, & regnant Clothaire sur les François, & Boniface cinquiesme seant à Rome; & que depuis par Baudouin Bras de fer fust restaurée & dotée largement, & que des os d'iceluy sainct là apportez print le nom de saint Donatian l'an 890, regnant & imperant sur les François Charles le Chauve, & Pontife Adrian II. En cette Eglise voit on la sepulture & tombeau de ce tres-fameux personnages Loys Vives Espaignol, & natif de Valence: lequel s'estant retiré en Bruges, s'en feit citoyen & y prit femme digne d'un tel & si excellent homme: puis mourut l'an 1540, ayant laissé à la posterite pour memoire de sa vertu, & grande erudition, divers livres, & œuvres excellentes. Entre autres Eglises de Bruges est celle de S. Basile, là ou est reueremment gardée celle tres-saincte partie du Sang precieux de nostre Sauveur Iesu Christ, qu'à sa passion douloureuse recueillit & garda fort soigneusement Ioseph d'Arimathie: laquelle tres-sacrée Relique fut portée par deça par le Comte de Flandres Thierry d'Elsace à son retour de la terre Saincte l'an de grace 1148, & laquelle luy fut donnée par Foulques d'Anjou Roy de Hierusalem, duquel il avoit espousé la fille, & pour cette cause ce Comte en reverence & memoire d'un gage si precieux, fonda cette belle Eglise, & Monastere de S. Basile, en laquelle il institua, en grande devotion, celle tres-magnifique, & grande Procession qui est faite, & celebrée à Bruges, tous les ans le troisiesme jour du mois de May à perpetuité, qui est le mesme jour de la feste de l'Invention de la saincte Croix de nostre Sauveur par Helaine mere de l'Empeureur de Rome Constant (pour ses faits) surnommé le Grand. La cité de Bruges est departie en six quartiers, & neuf Paroisses, y comprenant celle de sainte Croix, & celle de Sainte Catherine, qui sont hors la ville, & lesquelles ont quelque portion en la ville; les principales de neuf sont S. Donatian, Nostre Dame, & S. Sauveur. Et est chose digne de consideration qu'en une seule place de Bruges, à sçavoir en celle du Bourg, ou (pour mieux dire) du Chasteau se faict justice au nom de six Seigneurs, & par la sentence de six Magistrats: à sçavoir au nom du Corps de la ville, pour la Prevosté de S. Donat, pour le Seigneur de Zisseele, & pour le Seigneur de Maendaesche: tellement qu'il est advenu en un jour mesme qu'on a veu conduire des malfaicteurs au supplice en cette place, & divers endroits d'icelle pour chascune de ses jurisdictions. A Bruges entre les autres choses rares à voir, est à un costé de la muraille, entre les portes Sme & la Boverie, une maison, qu'on appelle le Logis de l'eau: en laquelle on voit un engin, & instrument plein de seaux, & autres engins accommodez à cest effect. Cest instrument tourné par un cheval tire tous les jours d'une grande cisterne & amas d'eau, qui est là, & verse dedans un grand bassin ou cuve une incroyable quantité d'eaux; & de cette cuve par un conduit & canal de plomb, faict en gargouille, l'eau monte, & puis s'espand par sous terre par la ville faisant diverses branches & rameaux, tout ainsi qu'un arbre bien touffu, jetant de son eau par toutes les ruës par une de ses branches & conduits: & cette eau entre en certains puits là creusez pour le service public: de sorte qu'avec grande facilité, à peu de frais, & avec industrie par le moyen de cest instrument

& engin

& engin, on fournit la partie haute de la ville de bonne eau, non sans merveille & plaisir donnez à quiconque regarde un si beau & subtil ouvrage. Et le bas de la ville est pourveu d'eau par autres voyes, & par autres conduits que ceux cy.

[*Le peuple appellé* Grudij, *ont eu lieu de leur demeure au cartier de* Bruges, *desquels le village* Grude *porte encore le nom, comme aussi ceux de l'ancienne famille de Gruuthuysen en comtent leur origine. Bruges aussi fut jadis nommé* Phanum Marcurij, *à cause du temple sacré à Mercure, & y basti par les* Belges, *au temps que Gand s'appelloit* Phanum Martis, *mais iceux temple ont esté du depuis du tout demoliz par les Romains. La ville de Bruges fut honoree par le Comte Arnout de ses armoiries, esquelles tint, un Lion de couleur d'Azur, sur un champ argentin & jaune, à la façon des ondes, signifiant par la, que le prouffit de la ville procedoit des ondes de la mer. L'an* 1414 *le Comte Iean Digeon octroya un privilege, par lequel les citoyens de Bruges, & ensemble tous ceux qui auroient obtenu le droit d'icelle ville, ou par naissance, achapt, don, ou mariage, seroient francs de la confiscation de leurs biens, en quelque lieu qu'ils puissent estre, ou pour quelque cause que ce fut. Le plus ancien lieu de cette ville est le Bourg, les fondemens duquel furent posez l'an* 865, *du temps de Baudouin surnommé* Bras de fer, *& fut achevé par son fils. L'an* 1270 *Marguerite Constantinopolitaine permit de munir la ville de fossez depuis le Pont qui s'appelle* Danckerts Brug. *Philippe le Bel Roy de France orna ladite ville des fortes portes et murailles & l'augmenta, de sorte qu'elle esgale en grandeur la ville de Bruxelles. Elle fut aussi restauree par Louys de Male Comte de Flandres, mettant la ville de Bruges (comme il disoit) sur deux Pillers d'or, à sçavoir le traffic & la marchandise, lesquelles s'y augmenterent en telle sorte, que la renommée de cette ville surpassa toutes autres, comme estant le ressort de toutes sortes de Nations estrangeres; ce qui agrandit merveilleusement la prosperite de cette ville, comme il appart encores aujourd'huy par ces anciens bastiments & maisons de structure magnifique. Les Comtes du pays luy octroierent beaucoup de beaux privileges. Mais toutesfois c'est l'ordinaire que toutes choses ont leur tour, et que le leuer de l'un est l'abaisser de l'autre. Et de fait les citoyens de Bruges mesmes, ont esté les premiers qui ont basti a leurs propres cousts & despens en la ville d'Anvers certains lieux de maisons franches, à sçavoir les galeries de S. George & de S. Nicolas, lesquelles sont tombées en confiscation du temps de Maximilian, pource qu'ils s'estoyent opposez à luy avec les Gantois, & autres Estats du Pays bas: combien que ceux d'Anvers & plusieurs autres pour leur prouffit particulier leur resisterent, et tindrent le party de Maximilian. La question fut touchant le gouvernement du pays & la Tutele de son fils leur Seigneur, durant sa minorité: laquelle Maximilian pretendoit luy appartenir comme pere. ce que generalement ny les pays, ny le conseil & estats d'iceluy ne luy voulurent accorder, pour plusieurs causes; entre autres l'accusant d'avoir rompu la paix du Pays avec la France, laquelle paix il ne pouvoit faire, beaucoup moins enfreindre, sans le consentement des Estats: il courut aussi un bruit procedé de ses gens, qu'il cerchoit d'aliener et separer des autres Provinces, les pays de Brabant, d'Hainaut, Hollande, Zelande, Frise, &c. comme estant devoluës à l'Empire par la mort du dernier Duc Charles, comme fiefs d'iceluy, ausquels les femmes ne peuvent succeder: afin que par ce moyen si le fils heritier venoit à mou-*

Quand mis les premiers fondements de Bruges.

à mourir il les peut tenir comme ſon propre : le Pays auſſi l'accuſa comme auſſi ſes Officiers de diverſes extorſions, & exceſſives impoſitions, & gouvernemens non accouſtumez : dont apres beaucoup de querelles, finalement luy eſtant à Bruges, il fut retenu en bonne & ſeure garde par les bourgeois, leſquels prindrent priſonniers aucuns Gentils-hommes & Seigneurs de ſa maiſon : & le tindrent ſi eſtroitement enſerré en ſa Court, qu'il ne pouvoit eſcrire ny recevoir aucunes lettres ſans leur ſceu et congé. Entre autres prindrent priſonnier M. Pierre Lanchals ſon Threſorier, lequel ils amenerent ſur un eſchaffaut, où apres luy avoir fait pluſieurs tourmens en preſence du Peuple, ils luy firent trencher la teſte. Finalement par les lettres de l'Empereur Frederic Pere du Roy Maximilian, du Pape Innocent 8, & par deliberation de la plus part des Eſtats du Pays bas, le Roy fut mis en liberté, & luy fut permis ſe retirer la part, où il voudroit. Meſmes le firent prier de leur vouloir pardonner, & de s'accommoder avec les quatre membres du Pays : à quoy le Roy ne refuſa de preſter l'oreille : qui deſpleut au grand Conſeil de Malines, & à ceux de Hollande, et de Zelande, leſquels par la venuë de l'Empereur qu'ils attendoient, euſſent volontiers veu chaſtier ces mutins Flamens. Toutefois aucuns Deputez de Brabant et de Zelande, aſſiſtez de M. Adolph de Cleves Seigneur de Raveſtein, vindrent à Bruges vers les Eſtats de Flandres : ou les choſes furent ſi avant amenées que le Roy ſe contenteroit de certaine ſomme de deniers portant à quelque mille eſcuz : moyennant quoy il retiroit ſes mains du gouvernement de Flandres, auquel ſeroient commis quelques Curateurs, tant que le Prince Philippe fut venu en aage. Mais les Eſtats de Brabant, de Hollande, Zelande, et Weſt-Friſe, ne voulurent avoir ny recognoiſtre chez eux autre Curateur ny Chef que le Roy Pere de leur Prince, & ce avec raiſon. Il y eut encore en cette communication pluſieurs poincts accordez, qui ſembloient eſtre prouffitables au Pays, au Roy, et au Prince, ſuyvant leſquels le Roy fut delivré, mais non pas ſes ſerviteurs. Toutesfois il leur pardonna tout, & fit un ſerment ſolemnel d'entretenir ceſt accord : pour ſeureté duquel il laiſſa en oſtage Meſſire Philippe de Cleves fils du Seigneur de Raveſtein. Ceſt accord ne dura pas long temps. A cauſe que l'Empereur Frederic deſcendit avec une armée hors d'Allemaigne, gaſtant le pays. Lors les Gantois requirent Meſſire Philippe de Raveſtein vouloir eſtre leur Capitaine, comme il avoit eſté accordé par le Traitté de Bruges: ce qu'il accepta: Avec luy eſtoyent en la ville le Comte de Vendoſme & pluſieurs autres Seigneurs & Capitaines François venuz à leur ſecours. L'Empereur requeroit ſon droit Imperial ſur la Flandre Imperiale d'un coſté de l'Eſcaut. Et chercha de ſeparer le Seign. de Raveſtein des Flamans, alleguant que la queſtion n'eſtoit point des articles de Bruges, mais du droit de l'Empire, avec telles & ſemblables eſchappatoires. Mais Raveſtein s'excuſa ſur ſon ſerment et honneur, lequel il avoit fait au Roy & au Pays. A raiſon de quoy l'Empereur Frederic le bannit du ban de l'Empire, à Anvers au Cloiſtre de S. Michel publiquement ſur un eſchaffaut luy eſtant en habit Imperial: et le declaira rebelle. Toutesfois il perſevera de defendre les droicts du Pays. Car la guerre dura encore long temps entre le Duc Albert de Saxe Ayeul du Duc Maurice Electeur, qui eſtoit Ayeul du Prince Maurice de Naſſou: lequel demeura Gouverneur au Pays bas, lors que Maximilian avec ſon Pere ſe retira en Allemagne : et mena encore long temps la guerre, principalement en Flandres, Hollande & Zelande, juſques à ce que le jeune Duc Philippe vint en aage de 16 ans, & qu'il fut inauguré. Ce pendant le deſplaiſir du Roy Maximilian fut bien revengé ſur les Brugeois, ce dequoy ceux d'Anvers

le Seigneur Lanckhals decapitée.

Les Flamens d'accord avec le Roy des Romains.

firent leur prouffit, comme aussi Malines & Liere. Les villes de Bruxelles, Louvain, Tilemont tindrent le party du Seigneur de Ravestein, et ceux de Boisleduc demeurerent neutraux. Bref toute cette mence, ne fut qu'une vraye ruine et destruction generale des Pays de pardeça, l'une ville faisant la guerre à l'autre: telle estant prise un jour par un party, qui se reprenoit le lendemain par l'autre. Finalement les deux parties pour entrer en une bonne voye de paix, se voulurent submettre à l'arbitrage du Roy de France, et de son Conseil. Qui apres longues menees et deliberations rendit sa sentence arbitraire grandement à l'avantage du Roy des Romains, et au prejudice des Flamans, conclauant à un accord, reconciliation et paix, en laquelle, ne fut comprins Messire Philippe de Cleves, qui pour lors se tenoit a Chasteau de l'Escluse, toutesfois depuis il fut remis en grace. Cette paix fut publiée par tous les Pays bas avec une resiouissance incroyable du peuple, las de tant de miseres passées. *Paix entre les Flamens et l'Archiduc.*

Or combien que la ville de Bruges soit a present bien esloignée de son ancienne prosperite, si est-ce qu'elle semble encore se conforter au milieu de ses destresses: en sorte qu'elle demeure encore a present ornée de ses beaux et magnifiques bastiments, selon qu'elle estoit auparavant, a sçavoir en ses maisons, palais, portes de la ville, ramparts: et plusieurs beaux Temples, belles ruës, marchez et kays. Le peuple mesme d'icelle retirent encore tant son ancienne courtoisie, comme sa vaillantise. Les femmes de ce lieu sont de rare beauté, selon que le tesmoigne le Venetien Aloyse Cadamuste en son livr. 1. chap. 2. Y sont en outre plusieurs paintures de grand pris, gardées comme un pretieux tresor de pris inestimable, entre autres les œuvres de Maistre Hugues, Maistre Roger, Maistre Iean Duntz, et Iean Eyck: et aussi l'effige d'une Dame faite par Michel Angel estimée a 4000 florins. Se voit pareillement a Bruges une maison de laquelle le fer est tout doré. En la Court des Archers se voit aussi non sans grande admiration, une fort grande Table faite d'un os de Balaine.

Mais le nombre des Abbayes et Monasteres y est maintenant beaucoup augmentè: a raison que grand nombre d'iceux lesquels se souloyent tenir hors de la ville, y sont venuz prendre le lieu de leur residence. Il y a aussi une riche Maladerie.]

Au reste Bruges est le second membre du Comté de Flandres; & par ainsi, apres Gand, elle a la preseance devant toutes les autres villes du pays. Elle flourissoit jadis merveilleusement, lors que jouïssoit du mesme trafic & cours de marchandise y portée par les marchans estrangers, dequoy jouyst à present la cité d'Anvers: & estoit le temps passé cette cité de Bruges si flourissante, que Philippe surnommé le Bel, Roy de France, estant avec la Royne Ieanne son espouse, venu en Flandres l'an 1301, lors que furent à Bruges: considerants la magnificence & grandes richesses de cette ville, s'en estonnerent merveilleusement: mais entre autres choses la Royne prenant garde aux joyaux, & pompes excessives des Dames de Bruges, fasschee de cest exces, & comme poussee d'une envie propre à son sexe (notez bien le faict) elle en conceut tel desdain, que elle ne peut se contenir que ne dit; Ah! je pensoy seule estre Royne, mais voicy que j'en trouve en cette ville à centaines. Ce chagrin avec le temps enfata (ainsi que le declairent les histoires) de bien grands malheurs & fascheries, & à la ville de Bruges & à tout le pays de Flandres. Cette cite donc ayant este long temps en triomphe & splendeur, & continue en sa premiere felicite; voicy que *Bruges est la seconde Capitale de Flandres. Meyer liv. 10 de l'hist. de Fland. Desdain de la Royne Ieanne contre les Brugeois d'ou pris.*

que l'an de grace 1516, (comme avons dit en la description d'Anvers) les marchands d'estranges pays se retirans de là, causerent une grande perte pour les Brugeois, & extreme diminution de leur ancienne splendeur & magnificence, Neantmoins encore y demourererent il quelques marchands Espaignols, le enfans desquels y ont reside jusques à present, riches, & puissants: & lesquels y ont continué le trafic des laines d'Espaigne, qui n'est de petite importance, & peu de prouffit en ces contrées: & par ainsi l'estape des laines demoura en cette ville.

Diminutiō de richesses de Bruges, d'où prise. Estape des laines est ores à Bruges.

Et apres que les Anglois eurent perdu Calais l'an 1558, pris sur eux par le Roy de France Henry II, l'estape des laines d'Angleterre qui estoit à Calais, a esté mise a Bruges, avec un grand prouffit & avancement de la richesse de cette ville: en laquelle, outre le trafic de marchandise; vous voyez un grand nombre d'Artisans de mestiers divers, & principalement de ceux qui font en abondance des Fustaines, Sarges, Sargettes, Bougrans, Draps, & Tapisserie; comme encor on y prepare quantité merveilleuse de soye pour metere en toute sorte de labeur, & besongne: tellement que ces artisans sont compris sous le nom de soixante & huit mestiers; les principaux & plus anciens desquels sont les Bouchers, Poissonniers, les Entremecteurs & Courtiers des marchandises, & les Mariniers. Il y a en Bruges bonne quantité des maisons nobles, & nombre de familles illustres, & gentilles: & les citoyens sont courtois, civils, & grands politiques en toute chose, mais principalemēt en l'administration equitable de justice: ayans d'ordinaire entre les officiers du corps de la ville, des Pensionaires & Conseillers, gens de grand sçavoir, & valeur & prend' hommie; lesquels par leur vertu parviennent souvent aux plus hauts degrez de dignité: ainsi qu'ont faict M. Adrian du Bourgh qui depuis a esté President d'Vtrecht, President de Flandres, & Conseiller d'Estat; & en fin il eut le seau Royal avec grande reputation d'integrité: le fils duquel nommé Iean, pour sa grande vertu & erudition, est le digne enfant d'un si excellent pere: lequel est Conseiller, avec honneur, & bonne opinion & attente de chascun au Conseil Royal de maline. Et jadis & à present en toute saison la cité de Bruges a nourry des hommes de grand sçavoir, & valeur, tel que fut Charles Fernand excellent Docteur & bon Poëte, ainsi que ses œuvres imprimées en font & donnent ample tesmoignage. Long temps auparavant estoit sorty de Bruges Iaques (qui estoit surnommé du nom de sa ville) Religieux de l'Ordre des Carmes homme de bonne vie, & qui a composé plusieurs bons livres. M. Loys de Flandres Seigneur de Prat Chevalier de l'Ordre, & Conseiller d'Estat, & Surintendant principal des Finances de Flandres: lequel outre son sçavoir estoit sage, & de grande experience aux affaires: comme encor estoit Brugeois ce susdit M. Adrian; & aussi Iacques Curtius tres-sçavant aux lettres, excellent Philosophe & expert Iurisconsulte, & pour rendre cette ville plus illustre & renommée, en icelle nasquit l'an de grace 1478 le bon Roy Philippe fils du Roy des Romains Maximilian, & pere de l'Empereur Charles V, lequel Philippe fut depuis l'espoux de Madame Iehanne fille du Roy d'Espaigne, & par ce moyen vint & joignit à l'Estat des Pays bas tant de Royaumes & jusqu'au nouveau monde, sujettes ores à la Couronne & maison d'Espaigne. En Bruges encor pour le present (que je fais cest œuvre) vivent d'autres personnages rares en vertu & doctrine,

Nombre de Mestiers à Bruges. Hommes rares en sçavoir sortiz jadis de Bruges. Philippe fils de l'Emper Maximil. nay à Bruges.

tels

tels que sont M. Pierre Curtius Prelat honorable: Matthias Laurin : Guillaume de Pamele Conseiller au Parlement de Malines; Iosse Damhouder, Chevalier, Docteur, Conseiller du Roy, & Commissaire des Finances: Iacques Reuard, quoy que jeune, Juri sconsulte fort fameux: Dominique Lampson sçavant, & gentil Poëte: Iean Calembroot Seigneur de Bacherséele Gentil-homme, & docte, & vertueux, & qui pour ce a esté fort aymé & chery par le Comte d'Eghemont: mais sur tout reluit Marc Laurin, Seig. du noble & privilegé village de Watervliet, Gentil-homme docte & honorable: lequel entre autres ses actions genereuses, adressé & recuilly une tres-belle Biblioteque: comme encor avec tres-grande diligence, & non moindres frais; il a fait amas d'un nombre incroyable de tres-belles & fort antiques medailles d'or, d'argent, & de bronze: & ce mesme Laurin à non seulement favorisé, ains du tout embrassé & soustenu sous sa protection Hubert Goltzius Herbipolite Venlonian excellent Graveur, Paintre, & diligent Antiquaire: lequel par les moyens du secours & adresse d'iceluy Laurin a couru (ayant un admirable desseïn & idée en son esprit) par toute l'Allemaigne, la France, & Italie, pour cercher de tous costez & en retirer diligemment toutes les impressions, pourtrais & revers des anciennes medailles qu'il pourroit par bons moyens recouvrer en quelque sorte que ce fust des maisons des Princes, Seigneurs & Gentils-hommes. De sorte que Goltzius estant de retour vers son Mecenas à Bruges, au bout de dix huit mois porta un merveilleux Thresor de ces choses: & lequel ils sont apres à mettre en lumiere aux despens dudit Seign. liberal Laurin, pour en departir le prouffit aux hommes studieux, & curieux de l'antiquité, & en faire part à tout le monde: & sans mentir, cette entreprise est vrayement Royale, & digne de memoire immortelle. Le frere d'iceluy Laurin nommé Guy, est homme qualifié, & qui merite avoir lieu entre les doctes du pays. Mais ayans touché quelque mot comme en passant des medailles, je ne veux faillir à nommer aucuns autres de ce pays, qui se plaisent, & estudient fort à chercher par tout & recuillir bon nombre de ces antiquailles. Entre lesquels donnerons le premier rang au Seigneur Gaspard Schets souventesfois par nous mentionne: le Docteur Maes, & Abraham Ortelius, tous natif d'Anvers; Iacques Susius Seign. de Grisenort, Christophle d'Asson leville, Conseiller du Privé Conseil, & d'Estat; Levin Torrentin Archediacre de Brabant; Charles Langre Chanoine de Saint Lambert au Liege; Arnoult de Wactendonck Chanoine de S. Berthelemy au mesme lieu du Liege: Guillaume Ronchie, Lambert Lombard, Antoine Morillon, & son frere Maximilian; Michel du Bec; Iean Vivien, & autres en grand nombre, qui sont nommez particulierement ez œuvres du susnommé Goltzius: ausquelles, pour eviter prolixité, je vous t'envoye. Au reste les Dames de Bruges sont belles, gracieuses, avenantes, fort civiles, & sobres autant qu'en contree de ces pays. En Bruges reside la pluspart du temps le grand Bailly de Flandres, lequel a & exerce un pareil office que le Drossart de Brabant, mais ce Bailly a plus de dignité, de puissance, & d'autorité: & duquel estat jouissoit (moy escrivant cecy) Ferdinand de la Barre, Escuyer, Seigneur de Mouchron, & autres villages, Gentil-homme de marque, & de qualité: comme encor à Bruges est le Siege du magnifique Magistrat du Franc que je vous descriray bien tost cy apres.

Hommes sçavant de nostre tẽps à Bruges.

Louange du Marc Laurin.

Hubert Goltzius Antiquaire.

Ces livres sont ores en lumiere.

Hommes curieux des Medailles ez Pays-bas.

Quelles les femmes de Bruges.

Droit de Bailliage de Bruges.

QVE C'EST QVE LA CHAMBRE ET SIEGE DV FRANC.

Pourquoy le Franc ainsi appelle.

LE Siege dit le Franc à pris ce nom, à cause qu'il s'affranchist de la subjection de la ville de Bruges: or est ce un Magistrat & Court & Seigneurie telle, qu'elle en faict (ainsi que vous monsterons) le quatriesme membre de Flandres. Et fut ce Franc institue pour les occasions & avec l'ordre, que je vous deduiray en peu de parolles. Iadis les seules villes de Gand, de Bruges, & d'Hypre, souloyent faire le troisiesme estat de Flandres: Mais comme Bruges pour la Seigneurie & preeminence qu'elle avoit & dedans & dehors, fut si puissante (ou plustost insolente & superbe, ainsi qu'il en advient à ceux qui ont le vent de fortune à souhait) qu'elle faisoit teste aux estats non seulement à ceux de Gand, & de Hypre, ains encor aux mesmes Princes & Comtes, à raison des grand privileges desquels elle jouissoit. Il advint unefois que les vivres estans fort chers en la ville, les villages à elle subjets, qui sont presque enfiniz en nombre, la secoururent d'argent & de vivres; mais avec condition, qu'en fait de justice, ils comparoistroyent par devant le Chastelain, qui lors se tenoit, au nom du Comte, dedans le Chasteau de Bruges, & non pas devant le Senat, & Iustice ordinaire de la ville. Ayans ces villages obtenu ce qu'ils pretendoyent, leurs Chefs venans en accroissement, & de nombre & de reputation en l'exercice de leur justice, ils presenterent requeste au Comte Philippe d'Elsace, à fin qu'il luy pleust leur accorder justice & jurisdiction pour eux mesmes: ce que non obstant les empeschements faits par ceux de Bruges, ils obtindrent: d'autant que le Comte, pour abbaisser l'orgueil, & diminuer les forces de cette cité, prit plaisir qu'il se presentast à luy une si belle occasion pour ce faire. Ces gens donc ayant obtenu ce Privilege, dresserent aussi tost, par l'octroy, & permission du Prince, une Court, & Iustice de grande auctorité, contenant vingt & sept Eschevins créez du corps de leur noblesse, lesquels tinssent cest estat à vie, seans & exerçans leur charge pour le bien du peuple, ordonnans qu'il y auroit touts les ans quatre Borghemaistres; les trois du corps de ce Senat, ou Eschevinage; & le quatriesme d'entre le peuple, mais qui fust de leur jurisdiction; & avec eux un Bailly, qui fust comme un Prevost exerçant & executant la justice; & que ces Iuges & Eschevins habitans en Bruges tiendront leur court, siege & seance au Chasteau, (quoy qu'à present ils peuvent demourer quelque part que bon leur semble, mais que ce soit au dedans de leur ressort, & jurisdiction) & auquel Conseil presidast le Chastelain qui seroit Gouverneur dudit Chasteau pour le Prince. Et en cette sorte fut gouverné ce Magistrat jusqu'à ce que la Comtesse Ieanne, ayant chapté cette dignité de Chastelain, & presidence de Iean Seign. de Neelle, auquel estoit escheuë, mit du tout en liberté les Franconats,

D'ou vient l'institution du Frãc

Philippe d'Elsace Comte de Flandres avancela justice du Franc, & pourquoy

Nombre des Iuges du Franc.

Chastelain de Bruges President du Franc.

Franconats,& leur livra à pur & à plein la possession de cette Seigneurie l'an 1224 (il y en a qui dient que cela advint l'an 12 4.) laissa à ses Eschevins le gouvernement entier de la Seigneurie de debors, & en Bruges ce qui touchoit l'administration des affaires du dedans de la ville: ainsi le cœur croissant aux Franconats, avec la puissance & auctorité, ils ne cesserent jusques à tant, qu'apres plusieurs difficultez, & ayant domté toutes les resistences, & empeschements, que leur faisoyent les trois villes Capitales, obtenans l'an 1456 du bon Duc Philippe de Bourgoigne (d'autres tiennent que cest octroy leur fut fait au paravant par Bhilippes le Hardy) que leur carps auroit le nom & l'auctorité de quatriesme membre de Flandres: sauf qu'en temps de guerre les Franconats seroyent tenuz de marcher sous la banniere de ceux de Bruges: & en cette preeminence ont esté & sont jusqu'au jourd'huy les Franconats, faisants (comme dict est) le quatriesme ordre des Estats communs de Flandres. Ces Franconats commandent sur une grande estenduë de Seigneurie, qui s'estend sept lieuës èz environs de Bruges sur un infiny nombre de villages & de vassaux: mais tous eux & ensemble ceux de Bruges, ressortent par appel au Conseil Provincial, qui reside en la ville de Gand.

Franconats mis du tout en liberté par le Comtesse Ieanne Meyer li. 8 hist de Flandres.

Voyez Meyer li. 16. l. hist. de Fland.

[*A ceux du Franc furent prescrites des Loix plus libres, qu'onques auparavant par Philippe d'Elsace, proprietaire du pays, seellées par Louys Nivernois, & confirmees par Philippe le Hardy, contenants, que quiconque auroit fait embusches pour meurtre ou quiconque auroit aydé a cecy, ou par maison, ou sauvegarde, seroyent tenuz pour homicides. Et quiconque assisteroit a tels, que la vie sauve, seroyent subjects au Prince ou Chastelain. Qu'un larron seroit condamné selon l'estimation du larrecin, & en l'amende de trois livres Parisis, mettant deux pleiges qu'il ne desroberoit plus: la mulcte ou amende en esgual portion au prouffit du Comte et Chastelain. Les Vierges soubs aage, allichees au mariage, sans l'advis de leurs Tuteurs ou Parents, ne jouiront librement de leurs biens. La coulpe ou forfait des hommes, n'obligent les femmes innocentes, ny les enfans. Soubs le Franc sont comprises 5 Seigneuries des Ambactes, avec leurs dependants & contribants, nonante villages. Leur Vierscale est a Bruges au Bourg. Les appendants & contribuants estant 29 villages, chacun desquels subject à son Seigneur: mais ez journees et contributions, s'assemblent avec les Ambactes & portent leur portion. Les Appendants ont leur appel à la Vierscale des Francs, & les Contribuants au Conseil de Flandres. Les Banniz de Bruges & des autres villes peuvent seurement demeurer au pays du Franc. Et ceux du Franc ne peuvent nulle part estre detenuz prisonniers, s'ils ne sont premierement appellez en droict et condamnez.*]


YPEREN



DESCRIPTION

DE HYPRE.

AUCUNS tiennent que Hypre fut ainsi nommée d'un Capitaine de la grande & ancienne Bretaigne, qu'à present on appelle Angleterre, & iceluy dict Hyperbore; mais il est plus vray & certain que ce nom vient du torrent Ypre qui passe par le milieu de la ville. Celuy qui mit le premier fondement de ce lieu, fut (comme dit Massée) le Comte Baudouin fils du Comte Arnould, enuiron l'an 960. Cette ville est à neuf lieuës de Bruges, & à treize de Gand, forte d'assiette, à cause qu'elle ne peut bonnement estre assiegée: joint que l'artifice humain luy accroist sa force, & la rend comme inexpugnable. Elle est bonne, belle, & passablement riche; elle est bien bastie, quoy que la pluspart des maisons soyent de bois par le dehors, & qu'elles ayent peu d'apparence, mais les Eglises, & Monasteres sont beaux & pleins de reverence: l'Eglise principale d'Hypre estant fondée au nom de Saint Martin. On dit communement que cette ville a les fondements de plomb, a cause de la grande & presque infinie multitude de canaux de plomb qui sont là, & nommément ceux qui servent à conduire l'eau de la riviere, & d'autres canaux, presque par toutes les maisons & lieux necessaires de la ville. Il n'y a ville en tout ce pays qui aye une place plus ample, spacieuse, & digne d'amiration que celle de Hypre, eu esgard à la Halle des draps, qui est un tres-beau & fort ancien edifice. On fait en cette ville de bons draps & abondance de sarges, sargettes, & autres telles denrées de bonne estoffe; & pour ce le traffic y est passable, & sur tout en Caresme, lors que la foire est en cette ville.

D'où Hypre à pris son nom. Ce Baudouin est surnommé le Ieune. Massée Chronic de Cambray. livr. 25. Grand nombre de canaux à Hypre. Place de Hypre belle.

Hypre avec les villes de Gand & de Bruges, fut ornée en un mesme temps, par le Comte Arnout d'une armoirie magni-

 fique-

fique, à sçavoir une double croix, soubs un manteau fourre, en signe qu'ils pouvoient garder la Flandre quoy qu'en trouble. La ville d'Hypre l'an 1173 mesuré dans les murailles, contenoit en son rond 1173 verges Geometriques, close de 9 portes. La Chastelenie d'Hypre a soubs soy 33 villages. L'an 1240 la troisiesme part de cette ville, avec le Cloistre de Sainte Martin fut brusl ee.]

Feu à Hypre.

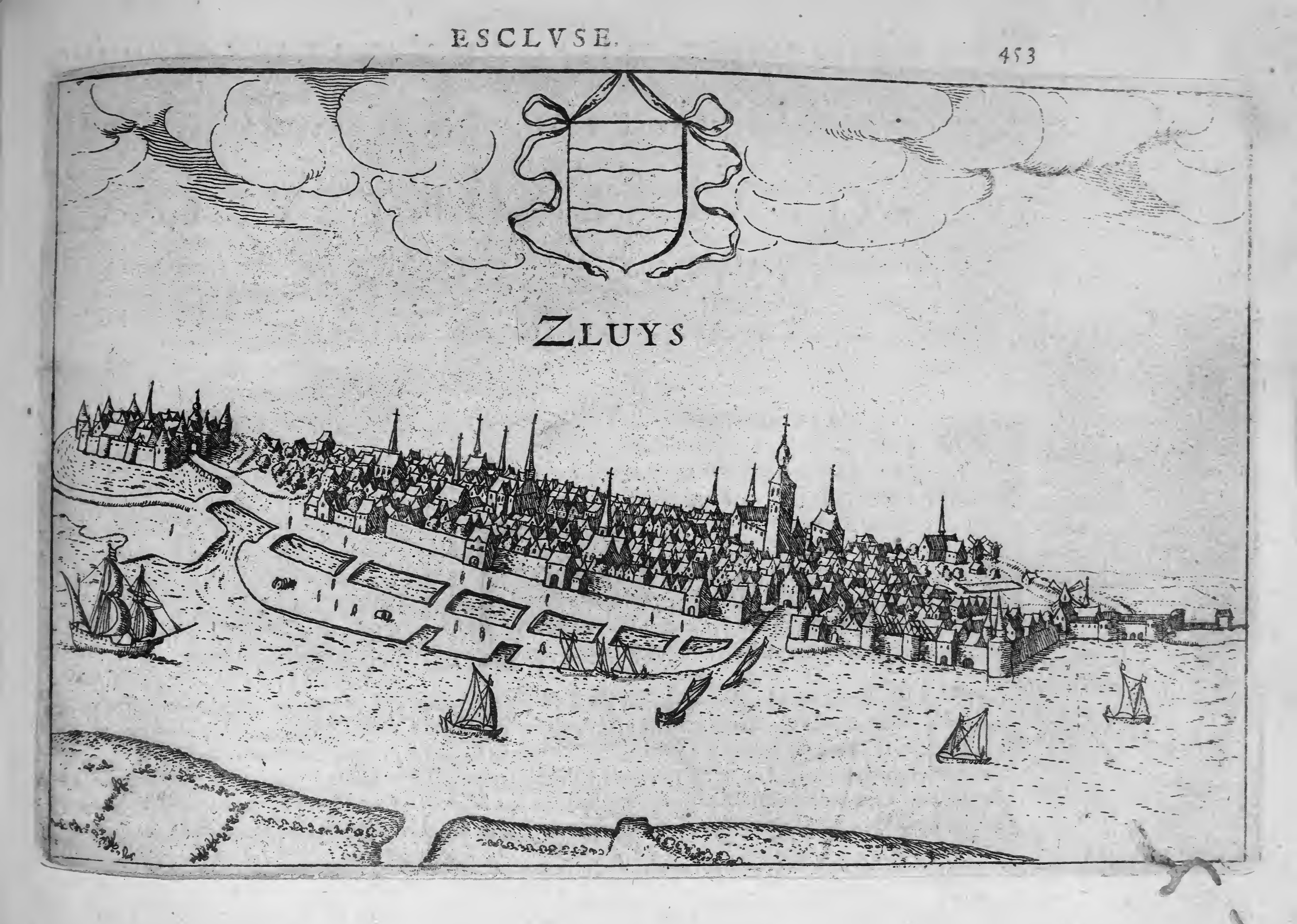
Iurisdiction de Hypre dicte la Sale

Outre la Police ordinaire de l'Hostel de ville de Hypre, y est encor le siege & magistrat qu'on appelle la Sale de Hypre, qui a sous sa puissance & jurisdiction sept Chastellenies: l'une seule desquelles (à sçavoir Cassel) a bien 24 Vierscales, c'est à dire 24 Seiges qui dependent d'icelle. Au reste Hypre est le troisiesme membre de Flandres, ayant tiltre de Viscomté, & en est à present Viscomte le Seigneur d'Ognies. L'estenduë de la jurisdiction & Seigneurie de cette ville est fort grande, s'estendant sur le pays voisin, lequel est le meilleur, & plus fertil qui soit au Flandre Flamingant: & où le peuple, & habitans y sont bons, courtors, & fort paisibles. Mais c'est assez dit de cecy; il faut venir à la description des Ports de cette Province.

Grande iurisdiction de Hypre.



DESCRIP-


ZLUYS

DES QVATRE PORTS PRINCIPAVX DE FLANDRES.

LA DESCRIPTION DE L'ESCLVSE.

L'Escluse en Flandres comme de scheute.
L'Escluse est forte ville.

L'ESCLVSE est ville maritime à trois lieuës de Bruges, & cinq de Middelbourg de Zelande: jadis elle fut bonne & riche: mais les discordes qu'elle a eu avec Bruges, luy ont ravy & les richesses & la force; de sorte, qu'en fin elle a esté assujettie aux Brugeois, qui l'ont acheptée du Prince: & la restaurent & favorisent maintenant, à cause qu'elle a un des beaux & asseurez Ports qui soyent en l Europe, & auquel peuvent estre reduits à l'abry, & commodement plus de cinq cents navires: la ville est forte ayant double fossé, & en pourroit on faire une place tres-forte, & imprenable: ayant un Chasteau separé d'icelle, quoy que jadis plusieurs edifices posez entre le fort & la ville les joignissent ensemble; mais estants mis par terre, le Chasteau est demouré seul, servant de fort; & lequel apartenant au Roy, il y tenoit un Capitaine avec des soldats en garnison: Et ce fut là qu'on detint prisonnier le Duc de Buillon, pris au siege de Hesdin; & depuis le Seigneur de Chastillon Admiral de France pris lors que S. Quentin fut forcé par l'armée du Roy d'Espaigne.

L'Escluse a esté la Prison des Seign de Sedan et de Chastillon en Flandres.

[*L'Escluse jadis ville tres-forte, habitée de ceux que Cesar appelle Levaciens: de sorte qu'au temps de guerre elle fournissoit beaucoup de Matelots, lesquels estoient tans redoutez sur la mer, des Zeelandois, qu'ils bastirent certains forts pour empescher leurs advenuës, & pour les repouses par artillerie. Mesmes les navires marchands venants du Levant ou du Ponent vers Zierixzee, estoyent contraints d'entrer par le trou dit* t'Veergat, *pour eviter le* Swijn, *& ceux de l'Escluse. L'an 1331 cette ville estoit encore appellée Laminsvliet, & fut heritage des Comtes de Nemours, issuz de Guy Prince de Flandres Mais elle vint à Philippes le Hardy, lequel la munit d'une muraille de pierre, ayant au lieu d'icelle eschangé la ville de Bethune avec ledit Comt*

Ce

Cette ville de vint renommee par le port Zuinus, comme si on disoit le hable du Zud, auquel environ l'an 1468 au mois d'Ocobre 150 navires marchands pouvoient prendre port. En ce mesme hable et autres a l'environ, Charles sixiesme Roy de France, dressa une Armade de 1400 pour Angleterre, sans executer quelque chose. Cest hable fut muny contre les Anglois de deux Chasteaux, sur le plus grand desquels le Roy de France tenoit tousiours garnison, & fut basty l'an 1385 aux despens du Philippe le Hardy Roy de France, pour tenir en crainte les Brugeois: le moindre fut fait aux communs despens du pays, de temps de Iean fils de Philippe, par le commandement du Roy Charles cinquiesme, pour la defense desdits Brugeois. L'an 1436 auquel temps en un tumulte des bourgeois, 40 Osterlins ayans esté tuez, & estans devenuz ennemis avec les Brugeois, leur traffic cesta; par lesquels Brugeois ils furent mesmes assailliz, pillez, et bruslez. Mais la ville du depuis est rebastie par lesdits Brugeois, lesquels l'achepterent du Prince, pour la reduire souhs leur commandement, à raison quelle leur avoit esté auparavant dommageable. L'an 1412 leur temple fut bruslé par le tonnerre.]

L'Escluse quand & comme descheute.

A l'object & vis à vis de l'Escluse est la petite Isle nommée Cadsant, qui a un village de mesme nom: Cette Isle estoit jadis plus grande & plus spacieuse que n'est à present, & avoit une belle ville & bon nombre de bourgades & villages fort riches, pres lesquels ont esté données plusieurs batailles sur mer en diverses saisons; d'autant que presque tousiours les ennemys des Flamans tels que pouvoyent estre les Anglois & Hollandois, y venoyent aborder, & surgir: mais les orages & tempestes de la mer, avec le flus, & reflus d'icelle, ont petit à petit rongé & gasté plus de la moitie de cette Isle. De ce lieu de Cadsant estoit natif George Cassander homme tres-sçavant, lequel a escrit divers livers contre les sectes des Anabaptistes, & des Calvinistes. Ce lieu mesme est mentionné par le Poëte Toscan Dante en l'Enfer, ou il l'appelle; mais fort mal (peut estre la faute vient de l'impression) Guisant, ou encor lon fait sans cesse des remparts, diques & levées: & cecy pour autant que & là, & ez lieux voisins tirans à Bruges, à cause que la terre y est basse de son assiette, le flot & flus des ondes de la mer a un grand effort & violence, & sur tout lors que regne & souffle le vent qui est entre le Septentrion & l'Occident, Mais il mesemble bon de mettre icy les vers de Dante en leur propro substance:

Isle de Cadsant gastée par les orages de la mer.

George Cassander.

Dante ch. 15 de l'Enfer.

Quel vene afflige l'Isle de Cadsant

Hora cen' porta l'un de durimargini,
Et il fumo del ruscel di sopra adug gia,
Si che dal fuoco salva l'acqua, & gl argini,
Qali i Fiaminghi fra Guizzante, et Bruggia
Temendo il fiorto, che ver lor' s'auventa,
Fannoli schermi accioche l' Mar' si fuggia.


OOSTENDE



DESCRIPTION
D'OOSTENDE.

OOSTENDE est à deux lieuës d'Oudembourg, & à quatre & demye de Bruges : Cette ville n'est point close de murs; bien que & de grandeur, & de nombre de maisons, & abondance de peuple, elle soit passable, & ayant un port assez commode.

[*La ville d'Oostendé a esté par les Estats, fort munie & fortifiée ; et s'est fait renommeé pour le fort fascheux siege d'Albert Duc de Brabant, qu'elle a courageusement soustenu par trois ans, deux mois, et quinze jours; durant lequel temps la ville a este assaillie en toutes sortes, & defendue tres-vaillamment ; sans espargner nuls frais ny despens, sans avoir esgard a aucune perte de gens d'un coste ny d'autre. De sorte que ce siege à cousté aux Provinces unies plus de quatre millions: & au costé de l'Archiduc une excessive somme. Car le pays de Flandres paya ou contribua devant le siege, pour le payement des garnisons 9000 florins par mois : mais encore outre cecy ont esté payez extraordinairement durant le siege quinze cent mille florins, outre quatorze mille florins par mois payez du commencement, lesquels monterent depuis a 22 mille florins par mois. Le nombre des gens qui y demeurerent des assiegans est fort grand & incroyable; & suyvant la memoire trouvée dans l'accoustrement d'un mort, des gens de Spinola, devant Ostende , de tous Collonels, Capitaines, Officiers et Soldatz y demeurez morts, portoit estre de 72124 hommes. Quelques uns ont aussi oscrit le nombre des morts des assiegez, estre excessivement graud : toutesfois ne se peut dire au juste de combien. Il seroit long de raconter toutes les sorties des assiegez, tous les assants des assiegeans, tous les forts, instrumens rares et nouveaux, toutes les pratiques & finesses d'un costé & d'autre. Et d'autant qu'il y a des livres imprimez de toutes ces particularetez, nous renvoyerons le Lecteur à iceux. Bref c'est un siege notable & celebre, tel qu'on ne lit de*

Oostende ville.

Le nombre des morts entres les assiegeans.

semblable

Rendition de la ville d'Ostende.

semblable ez histoires. Et finalement les assiegez n'ayant rien laissé intenté pour la defense de la ville, sont rendus avec bon appointement, le 20 de Septembre l'an 1604.]

Poissons tres grands pris pres d'Oostende. Ou se pred plus de Baleines qu'ailleur. Porc marin semblable au terrestre.

Pres de cette ville & tout vis à vis & à la veuë d'icelle furent pris l'an 1404 au mois de Novembre huict grands poissons marins, la plupart desquels avoyent septante & quatre pieds de long, & de grosseur proprotionnée, & à l'avenant de cette longueur tels qu'ils sembloyent estre des Baleines: desquelles on prend quelques fois en cette mer, mais non souvent, ne de si grande & desmesurée monstruosité & grandeur que celles qu'on voit, & qu'on prend ez tres-larges mers d'Espaigne, & principalement vers la Biscaye, & Gallice: & encore en prend on de plus effroyables & en plus grand nombre ez mers tres-froides de Septentrion, vers le pays de Moscovie: d'où avant je ne fais point de doubte, qu'elles ne sortent & s'espendent par divers endroits du monde, tout ainsi que font les Harencs; & autres poissons mentionnez cy dessus, parlants de ces pays maritimes. Et mesme l'an 1426 fut pris en ces quartiers un Porc de mer du tout semblable, de corps, figure & de la chair, au porc terrestre, & domestique, mais deux fois plus grand, lequel on porta à Tournay, & la fut vendu aux Bouchers & Poissonniers; d'autant qu'il avoir plus de ressemblance & goust de chair que de poisson.

Nieuport ville et port de mer en Flandre.

NIEVPORT est à deux lieuës de Vuerne, & à trois d'Oostende: c'est une bonne petite ville avec un Chasteau assez fort, ayant encore un bon port, & iceluy bien frequenté.

Privileges de ceux de Nieuport.

Nieuport bruslee.

[*Nieuport quoy que petite est cependant une bonne ville. Elle se faisoit jadis appeller Zanthooft, & l'an 1385 fut nommee Nieuport, comme serrée de portes: a raison de quoy on appelle les citoyens* Poorters, *& est eslevée au droit de Vicomté. Les habitans jouissent de grands Privileges, par toute la Flandre, lesquels ils ont obtenuz de Philippe d'Elsace l'an 1168, et par lesquel a esté ordonné, que si quelqu'un est navré de nuit & l'impute à aucun, l'accusé se pourra purger par le fer embrase si tel est le plaisir des Eschevins. Ou s'il refuse cela, il luy faut perdre la main. Quelqu'un accuse de larrecin par le Iuge, d'un acteur iure, il se peut purger par semblable fer, ou autrement sera pendu. Cette ville fut jadis du tout bruslee, par les Gantois & Anglois, excepté le petit Chasteau basty par Philippe le Hardy, dans lequel les bourgeois prindrent leur refuge. Mais depuis elle a esté rebastie en plus belle forme qu'auparavant. L'an 1488 au mois de Iuillet les habitans s'acquirent grand honneur, pour avoir repoussé trois anssants des Francois, assiegans la ville avec 18000 hommes. Cette ville abonde en Mariniers. En temps d'Hyver leur principal traffic est a faire des rets à poisson. Ceux de la ville tinnent une eschaugette de feu, pour enseigne aux navires qui sont sur mer. Elle a aussi une foire au mois de Septembre. Il y a une spatieuse Eglise Cathedrale, & deux Cloistres.*]

De cette

De cette ville fut natif Cornille Schepper Seigneur d'Eecke,& Conseiller d'Estat sous Charles cinquiesme: cest homme estoit docte,& bien versé en plusieurs langues: de sorte qu'estant de bas lieu, cecy le feit parvenir à grande authorité. De Nieuport fut aussi natif Iosse Clictovée lettré autant qu'homme de son aage, grand Theologien & excellent ez Mathematiques, ainsi qu'on peut voir par divers œuvres qui sont sortiz de son labeur & diligence *Clictovée natif de Nieuport.*

A une lieuë & demye de cette ville du costé qu'on va à Dunkercke, est la belle & excellente Abbaye de Saint Bernard bastie sur les Dunes, & auquel Monastere y a une tres. magnifique, & fameuse Librairie de toute sorte de livres en toutes sciences & facultez, & en langues diverses, comme encor on y voyt plusieurs originaux & textes de Livres anciens y gardez soigneusement ; & est cette bibliotheque digne de pris, & de laquelle on face cas & memoire.



DESCRIP-


DUYNKERCK



DESCRIPTION DE DVNKERCKE.

DVNKERCKE (ainsi que je treuve) fut fondée, environ l'an de grace 966, par le Comte Baudouin surnommé le Ieune, fils d'Arnoult le Grand ; Cette ville d'un costé est voisine à trois lieuës de celle de Gravelinghe, & à six de Calais: & de l'autre est à cinq de Nieuport, & à douze de Bruges. N'a pas long temps que Dunkercke estoit bonne & belle ville, tant à cause de la commodité du port, qui est grand & fort frequenté, que pour la multitude du peuple, & richesses des habitans, & pour la diligence & indurie, qu'ils usent pour s'enrichir. Mais les François la destruisirent l'an 1558, lors que le Seigneur de Termers Marschal de France y vint avec l'armée; car tandis que les citoyens (peu sagement) s'amusoyent à parlementer (veu que c'est lors qu'on ruse & deçoit sous telles faintes gracieusetez, les hommes moins prevoyans) iceluy Seigneur s'avanca avec ses troupes, & la surprit, & fut la ville non seulement saccagée, ains depuis ruinée & bruslée, & le miserable peuple rançonné, & espars d'un & d'autre costé: De sorte qu'encor qu'il y ait eu paix entre les Princes, si est ce que cette ville se remet sus assez pesamment pour avoir Calais trop voisine, qui luy sert d'effroy & est cause de sa ruine: mais le Fort que on bastist à Gravelinghe, la remettra en vigueur Et de fait, lors que l'an 1580 on reimprimoit ce livre, la ville de Dunkercke estoit desia restauree, & refaicte, & reduite en tres-bon estat, tant les gens de ce pays sont de leur natuel diligents, & industrieux.

Dunkerck.

Marschal de Termer prend la ville de Dunkerke.

¶ *Dunkercke emprunte le nom du Temple, qui se dit en Flamen* Kercke, *lequel se monstre aux Mariniers en mer par dessus les Dunes. Ce temple est si haut, & a une si haute tour, qu'en temps serain estant sus le coupeau d'icelle l'on peut escouvrir les montaignes de Douvre en Angletarre. En ce temple se fait veoir un autel, artificiellement fait de marbre & alebastre divers, à l'admiration des contemplateurs; qui a cousté plus de 20000 florins.*

D'où Dunkercke a pres son nom.

Cette

Terres en Flandres et Hainaut appartẽantes à la maison de Vendosme.

Cette ville est des appartenances de Monseign. de Vendosme Roy de Navarre pour le present, tout ainsi que sont à luy sujettes les places de Gravelingue,& Bourbourg & autres lieux voisins, que ce Prince possede en Flandres,& la place d'Enghien en Hainaut : toutes lesquelles terres sont parvenuës à la maison de Bourbon par alliances,& mariages; desquelles iceluy Seign. Roy de Navarre jouist en temps de paix,mais durant la guerre le Roy Catholique,souverain des fiefs de ces lieux,luy en empesche l'usufruit; d'autant qu'il s'en sert pour recompenser les Seigneurs des Pays bas qui ont des terres en France, lesquelles leur sont aussi saisies, tels que sont le Prince d'Orenge,le Duc d'Arschot,le Comte d'Eghemont,& autres.

Biervliet.

Qui inventa de saler les Harencs en ecque.

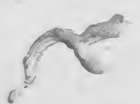
En ce quartier Flamingant est assise(toute insulaire)la ville de Biervliet,qui est à cinq lieuës de l'Escluse,ayant aussi un port assez bon,&commode Ce fut là que mourut l'an 1397,celuy qui le premier inventa le moyen de saler les Harencs en des caques & tonneaux,ainsi qu'on le pratique à present, & s'appelloit cest homme Guillaume Beukelins : ce qui est cause (pour le prouffit tire de cette denrée)que ceux du pays reverent encor le nom & memoire de cest homme.

Diverses inondatiom.

Biervliet assiegée des Gantois

Assiegée de l'Empereur

[*Biervliet jadis terre ferme,et conjointe à la Flandre,s'y trouvant encores anciennes lettres de peage,par lesquelles se payoit le peage des chariots,lesquels souloient aller de Bruges à Anvers par Biervliet. L'an 1377 se fit un trou pres de Biervliet,de sorte que la ville fut presque noyee,toutesfois a du depuis esté remise sus. Lors de cette inondation 17 villages ez environs perirent par eau: quelques uns desquels ont este derechef endiquez. En outre l'an 1404 plusieurs villages furent noyez,par une bresche qui se fit à la dique pres de la nouvelle Escluse. L'an 1440 le 22 de Ianvier inonda Steenlant, Ertinge, Peerboom, Moerkercke,S. Ians Capelle et Hugersluus jadis une ville pres l'Office d'Assenede. L'an 1477 le 27 de Septembre il y eut une tourmente qui dura 8 heures, de sorte que la vieille Ostende & plusieurs Poldres furent noyez. Et en l'Office d'Ardenbourg dix villages,& en celle de Oostercke 4 villages perirent. L'an 1530 Rommerswal inonda avec 18,paroisses,et deux paroisses aux limites de Gand,quelques unes desquelles toutefois ont este du depuis regagnées. L'an 1532 le 2 de Novembre plusieurs pays,villages & Poldres inonderent derechef L'an 1551 fut submergé Houtnooten & le Bat Ceux de Biervliet se vindrent jadis en grand'estime,au pays de Grece,lors qu'estant au service,de l'Empereur Baudouin,eschellerent les premiers les murs de Constantinople,et gagnerent la tour de la porte,& prindrent les enseignes de Constantinople,à la gloire des leurs & de leur seau,ayant quatre characteres, a scavoir quatre B Grecs dorez,au travers d'une droite Croix dorée en un champ rouge perce, et sembient denoter* Βασιλεὺς βασιλέων βασιλεύει βασιλεῦσιν, *signifiant Roy des Roy gouvernant les Roys Cette ville l'an 1385 resista vaillamment le siege des Gantois y estans venuz avec les Anglois. Aussi l'an 1488 l'Empereur Maximilian les assiegea en vain. Mais aujourd'huy elle est comme du tout descheute,n'y estant maintenant qu'un Fort.*]



DE LA SEIGNEVRIE ET VISCONTE DE BERGHE DE S. WINOC.

BERGHE de S. Winoc s'appelle ainsi, à cause d'une belle Abbaye en l'honneur de S. Winoc qui fut Anglois, & de sainte vie, mort en ce pays: & pour la reverence duquel, le Comte Baudouin surnommé le Barbu (d'autres dient que ce fut Baudouin dict de l'Isle) feit bastir sur un costau cette ville, qui avec le temps devint belle, & assez riche: laquelle est voisine de lieuë & demye de Dunkercke, & à sept de Hypre, ayant Viscomté & Chastellenie, avec bon nombre de villages: & le pays d'alentour est fort fertil Et fait on en cette ville assez bonnombre de draps, & infinie quantité de Sarges, les meilleurs & les plus fines qui soyent en Flandres. Berghe fut aussi miserablement affligée l'an 1558, car estant prise par les François, ils la saccagerent, ruinerent & destruisirent: mais à present on la rebastit & repare en grande diligence, & avec extreme gaillardise.

Qui fonda Berghe S. Winoc.

Meyer Anal de Flandres liv. 2.

Berghe S. Winoc saccagée par les François.

[Berghe de S. Winoc jadis appellée Groenberghe, fut environnée de murailles il y a environ cent quante ans. En cette ville est une Abbaye enrichie de grands revenuz, l'Abbé de laquelle tient la seconde place entre les Abbez Flamands. Il y a en outre une Abbaye de femmes, un Cloistre des Dominicains, un Hospital et Ladrerie. Elle est ornée d'une riviere, laquelles elle peut ou retenir ou renvoyer, a aussi un Aqueduct ou Conduict d'eau sourdant sur le marché. L'an 1558 le pretoire y fut bruslé par les François, lequel y est appellé Gyselbuus: la se tient la Court Feodale du Comte nommée la Pierre, *ou on fait execution de Iustice, & en laquelle on constitue pleiges qui s'obligent pour autruy. L'an 1346 se fit icy l'assemblée d'Eduard troisiesme, Roy d'Angleterre, avec sa femme & fille Isabelle avec Louys de Male Comte de Flandres. De cette ville sont issuz & y ont conversé plusieurs hommes doctes & celebres. En Octobre est la Foire de cette ville.*

La Chastelenie de Berghe de S. Winoc comprend 32 villages, fort fertils en territoire, entre iceux sons Houdkercke, Wormhout, Herzele, qui a une Foire celebre au mois de Juillet: Honscote, et autres, soubs leurs propres Seigneurs & Loix. Mais ez charges assistent la Chastelenie. Entre Vphem & Outhem est un petit Lac dit Moure, divisé en grande & petite Moure, prenant son origine par l'inondation de la mer. Et a 7 lieuës de tour: auquel y a abondance de poisson, mais ayant le goust du fond.]

Or venans à descrire les autres villes murées qui sont en Flandres Flamingant, je commenceray selon ma coustume, & premier dessein, à la partie Septentrionale, prenant Damme; & suivray ma route vers le Ponent, disant un petit mot de chascune d'elles: & premierement.

Damme. Damme est à une lieuë de Bruges,& à deux de l'Escluse:& par elle passe le grand Canal de Bruges nommé l'Ancien;que i'ay dict venir de la dicte cité,& aller trouver la mer,& se descharger en icelle. Iadis Damme estoit port de mer,qui luy venoit flotter,& battre jusqu'aux murs de cette ville,qui la rendoit riche & puissante,mais depuis les Normands la ruinans par plusieurs fois,& elle estant non seulement affligée par les estrangers, ains encor presque aneantie par ses voisins plus proches,asçavoir les Brugeois;elle est reduicte à present en si pouvre estat,qu'elle est presque du tout exposée a la discretion & volonté de ceux de Bruges,En cette ville se fait tous les mois de May une Foire de chevaux ou il s'assemble grand nombre de marchans qui de tous costez y abordent. Elle fut fondée (selon le recit de Meyer) l'an de nostre salut MCLXXV.

Damme jadis port de mer.

Meyer met iccy l'an 1080. Annal. de Fland.

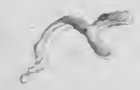
[L'an 1175 un trou s'estoit en fondré pres le Dam de Bruges, lequel inondoit ladite ville tout à l'entour: que les Flamens ne sçavoyent par nul moyen remplir ny avec bois,pierres,ny nulles autres matieres, pour ce que le tout s'y perdoit comme en un abysme sans fond par ou ladite ville de Bruges,& toute cette contrée estoit en grand danger de s'aller perdre à jamais, et de devenir toute mer. Le Comte Floris ayant esté prisonnier du Comte de Flandres Philippe d'Elsace, envoya de Hollande en Flandres mille hommes experts en matiere de decages, pour boucher le trou de ce Dam,& regagner ce Pays inondé,comme il avoit esté accordé & pourparle par le traitté Ces Diqueurs la arrivez,trouverent au pied de la Dique enfondré un Chien, qui six jours entiers ne fit que crier, et hurler effroyablement: eux ne sçachans ce qu'il pouvoit signifier,ayans prins advis par ensemble,conclurent qu'il faloit jetter ce Chien dedans le trou Ils prindrent donc le Chien par la queuë,& le ruerēt au milieu de cette abysme,puis en toute diligence, jetterent force terre & gazons dedans, tellement qu'ils y trouverent le fond,& ainsi petit a petit le regagnerent. Et comme a la reparation,de cette Dique,y fussent venuz plusieurs manouvriers,qui pour n'estre loing de l'ouvrage s'y tenoyent en des petites cabanes, lesquelles faisoyent comme une petite ville. Le Comte Philippe donna à tous ceux qui y voudroyent demeurer autant de terres qu'il sçavroyent regagner de la mer depuis le Dam,jusques a Ardembourg, pour en jouyr par eux et leurs successeurs a perpetuite,avec encore plusieurs immunitez,et franchises. A raison dequoy plusieurs des susdits y demeurerent domiciliez,et par succession de temps en firent une ville,qui a cause du Chien qu'ils avoyēt jette dedans le trou,ils nommerent Hontsdam,c est a dire levée du Chiē,Dam signifiant en Flamē Leve,et Hont un Chien.]

Fondation de la ville de Damme.

Dixmude, Dixmude est par esgal espace loing de trois lieuës d'Oudembourg,& de Roesselaer:& est bonne & gentille petite ville: en laquelle on tient touts les mois de Iuillet une belle Foire de chevaux;comme aussi y est faict traffic de toute autre espece de marchandise.

[En la coste du Dixmude ont demeure du temps de Cesar les Pleumosiens. Icy se faict le plus delicat beurre de tous les Pays bas.]

Vuerne



Vuerne est à trois lieuës de Dixmude, & à quatre de Dunkercke: & est bonne & belle ville, & honorée du tiltre de Viscomté: & de cette fut natif Paul Leopard homme docte qui a escrit plusieurs choses. *Vuerne,*

[La Chastelenie de Vuerne a soubs soy 72 villages, et soubs iceux l'Abbaye de Dune fondée l'an 1107, en outre une Abbaye de femmes à Roesbrug fondée l'an 1271. Entre ces villages y en a principalement 8 fort riches, chacun desquels à sa particuliere Vierscale & Iurisdiction. Or Vuerne Furna *est une ancienne Vicomté, laquelle fut murée par le commandement de Philippe le Hardy l'an 1390: & les fossez eslargiz, et 7 ans apres fut force, pillée et bruslée par les François. Mais elle a este depuis bellement rebastie · elle a trois Paroisses, la plus magnifique desquelles est le temple de Dwalburgis couvert de plomb, fonde par Baudouin le Chauve et le Bel. Il y a aussi un College de Chanoines escheu à l'Evesche d'Hypre. Ce lieu fut la retraite de Loys 11, Roy de France, lors qu estant Dauphin, et fuyant pour eviter la cholere de son Pere, fut entretenu par le Duc Philippe. Au mois de Iuillet est la Foire de cette ville. Il y aussi des Moines de l'Ordre de S. Augustin & de S François: une belle Ladrerie, et Convent de la Magdelaine. L'an 1119 tout proche de la ville fut bastie une Abbaye: Icy vindrent l'an 1411 les habitans de la Chastelenie armez, a cause que le Chancelier leur avoit demandé une grande somme de deniers. La bourgeoisie occupa une partie du marche. Mais la fureur s'appaisa par la presence du Prince, y venant de S. Omer, qui obtint par douceur ce qu'il demanda.]* *Vuerne sacagee par les François.*

Bourbourg est loing environ une lieuë de Gravelinghe: & de Dunkercke, & Berghe S Winoc d'esgale distance à trois lieuës & demye de chascune. La ville est petite, mais fort belle & forte; & apartient (comme dict avons) au Duc de Vendosme Roy de Navarre: & en est Gouverneur le Seigneur de Castre. *Bourbourg appartient au Duc de Vendosme.*

[Bourbourg ou Broucbourg ainsi appellé a cause des fertiles terres marescageuses de ce lieu, et est Vicomté, d'ordinaire muny de garnison; et a une Abbaye de femmes nobles, fondée hors la ville l'an 1099. Les Foires de ce lieu sont en Iuin et Septembre. Cette ville a un bon Hospital et Ladrerie, et des terres appellées Hoymilianes, dans les limites de la ville, lesquelles hors de la coustume ordinaire escheent au survivant, des mariez, lequel estant mort, au plus jeune des enfans. L'an 1383 cette ville fut rasée et bruslée des François, ayant este renduë aux Anglois, venuz a l'assistence des Gantois contre le Comte Loys. La Chastelenie a sous soy 14 villages. En cette ville ont este tenues plusieurs journees entre le Royaume d'Angleterre et ce Pays pas sur les Contracts de marchandise et entrecourses. Mesme l'an 1588 y fut tenue la communication entre les Deputez de la Royne d'Angleterre et du Roy d'Espagne.] *Bourbourg rasee et bruslee des François.*


GREVELINGEN



DESCRIPTION
DE GRAVELINGHE.

PRES de la mer & sur le fleuve Aa, est assise la ville de Gravelinghe, entre Calais & Dunkercke; & à trois lieuës de l'une & de l'autre: elle fut jadis place de grande importance & renommée, à cause de la beauté & commodité de son port: mais depuis les Nordmans l'ont ruinée plusieurs fois. En fin, comme elle fut remise sus, & en son premier estat, & renduë presque comme la Butte & le Blanc ou par leurs guerres visoyent les François, les Anglois, & les Bourguignons, elle a couru une fort mauvaise fortune. A present neautmoins dez le temps que Calais a esté reconquise par les François, craignant quelque malheur de ce voisinage, on la fortifie: de sorte qu'elle sera, soit d'assiette, ou par artifice, une des plus fortes places de tout le Pays bas, ayant cinq boulevards: les quatre desquels ont esté faits aux despens des quatre membres de Flandres; & le cinquiesme est payé par la Flandre Gallicane; mais c'est en partie, & quant à l'autre partie, c'est au Prince d'y pourveoir & fournir du sien mesme.

Gravelinge souvent pillée des Nordmãs.

Quelle la forteresse de Gravelinghe.

[*Gravelinghe l'an 1160 fut fondée par Thierri d Elsace au village de S. Willibrord, et l'an 1528 munie d'un fort Chasteau par Charles Quint, aux despens de Flandres, comme estant le premier bouleverd du pays.*]

Cette ville encor est des appartenances du Duc de Vendosme (ores Roy de Navarre) & est gouvernée pour le jourd'huy par Valentin Seign. de la Motde, Capitaine, pour ses vertuz, tres-fameux & illustre, & qui a succedé en c'est estat au Seigneur de la Cressonniere. A la veuë de Gravelinghe, pres de la mer, vers l'Escluse & Calais, fut donnée celle sanglante & memorable battaille l'an 1558, entre les Fançois & Bourguignons, de ceux-cy estant chef le feu Amoral Comte d'Eghemont, & des François le Mareschal de Termes, qui fut rompu & pris avec presque tous les chefs de l'armée, & iceux encor bleçez, & mal-menez, & ayans perdu la plus part de leur troupes : ainsi que je discours

Desfaite de François pres de Gravelinghe. 1558.

discours particulierement en mes Commentaires.

Cassel ou assise. Cassel se nommoit jadis *Castellum* (Chasteau) & est posé sur un haut costau, distant quatre lieuës de Berghe S. Winoc, & autant de Terouenne. Cette ville aussi souloit anciennement estre puissante & fameuse: mais ez revolutions & altercations des affaires de ce pays, elle courut une pareille infortune & ruine que les autres: de sorte qu'elle fut reduitte en piteux estat. Ce neantmoins est elle maintenant assez bonne, bien que fort petite ville, & laquelle porte marque de grande antiquité, en laquelle on tient Foire de Chevaux tous les ans ez mois de Ianvier, & d'Aoust.

[*Cassel* Cassetum *semble denoter le nom d'une ville des Cattes, peuple separé des Hesses, la principale ville de Hesse estant appelle Cassele. Cette ville se nomme de quelques uns* Castellum: *l'antiquite de laquelle appert par l'Itineraire d'Antonin, ou sont monstrez les chemins ordinaires de Terouenne par Castellum jusques a* Bavacum: *aussi de la à Tournay, & a Cologne, et on croit que les grands chemins ont esté pavez, par les Romains, comme on voit encore a lœil depuis Cassel a plusieurs lieux. Cette ville est sise sur une montagne, toutesfois fertile, avec un ancien Chasteau; elle a sur le marche une fontaine d'eau vive. Il y a deux Colleges de Chanoines, l'un desquels fonde et dote par Robert le Frison l'an* 1071, *en memoire de la victoire par luy obtenue, par laquelle il reduit l'estat de la Flandre en paix. Elle fut pour retraite a Philippe premier Roy de France, son Nepveu Arnulphe estant tue. La Chastellenie de cette ville souloit estre l'heritage de Robert Casletan de Flandres, et ceda au Comte de Baren par le mariage de sa fille unique. Et retourna aux Princes de Flandres l'an* 1433 *par accord et pris d'une somme d'argent pour la rançon de Rene Duc de Lorraine et de Baren, detenu prisonnier. L'an* 1329 *et* 1385 *cette ville a esté oppressee et bruslee par les François.*

La Chastelenie de cette ville est renommee et fameuse a cause de ses grands revenuz, et a soubs soy 52 *villages, chacun desquels a sa peculiere Vierscale, toutesfois sont unız ensemble en materie de conseil, et esgaux quant aux frais es taxes de la guerre; lesquelles taxes et sommes d'argent sont par eux apportez a la ville de Cassel: estant a ce semonds par le Baillif, par lequel aussi estant advertız font leurs assemblées ordinaires & deliberations en la ville de Cassel. Cest office de Baillif est hereditaire, & demeure par succession en la race de Stavelen. Cette ville a sous sa jurisdiction les Baronnies de Haveskerck, Watenum jadis villette, ou se trouvent plusieurs antiquitez, comme aussi Steenvord ville avec un Hospital Bollosela: elle a une Foire celebre au commencement de Iuillet; ou depuis quelques années s'est trouvée dans terre par un laboureur une cruche blanche avec une gueule estroitte, dans laquelle y avoit* 2000 *deniers, ayant l'effigie & superscription* Posthumi in Gallia Cæsaris, à Lolliano devicti, atque cæsi. *Il y a aussi entre iceux Peen, orné entre les François du titre de Marquisat, comme aussi plusieurs autres florissants, à cause des rivieres par lesquelles ils ont courses & advenues propices d'un lieu à l'autre. Icy se trouvent aussi des forests et boscages, tant à Niepe, qu'a Ruhout, qui estoit jadis comme un Asyle & refuge des villageois outragez par ceux de Terouenne. Entre iceux y a deux Abbayes de femmes, a Ravershberg & Woestijn: une Abbaye d'hommes à Clarima fondée*

l'an

l'an 1139 par Thierry d'Elsace. En cette contrée se trouve un Lac, les Islettes duquel sont flottantes, fertiles neantmoins & propres à la nourriture du bestail.]

Deinse est assise sur le Lis qui passe entre cette ville & le beau village de Peteghem, à trois lieuës de Gand, & à cinq de Courtray; & est bonne villette & forte & ancienne. *Deinse.*

[Robert de Bethune acheta cette ville pour la somme de 5000 livres Parisis, de Valerand de Luxembourg Comte de Ligne, et de sa femme. Il y eut la un Cloistre de femmes. Cette ville à des Foires en Aoust et Octobre.]

Courtray (que ceux du pays appellent Cortrijck) est bien assise sur le mesme fleuve Lis qui passe par le milieu dicelle: y est posée au mitan des villes de l'Isle, de Tournay, de Hypre, & d'Oudenarde d'un esgal espace distant de cinq lieuës de chascune d'elles. Cette cy est tenuë estre des plus anciennes de Flandres: & pour ce asseure l'on qu'elle estoit du temps de Iule Cæsar sous la jurisdiction & Seigneurie des Nerviens ou Tournisiens: aussi est elle encore bonne ville: avec un fort Chasteau, & les edifices bien dressez: elle est mediocrement forte, & à present on la rend presque imprenable. A Courtray fait on bonne quantité de drapperie, & des toiles en abondance, lesquelles sont tres-fines, & propres à faire nappes, serviettes, & choses semblables pour le mesnage. *Courtray & son antiquité.* *En quoy abonde Contray.*

[A Courtray l'an 1385 fut erigé un nouveau Chasteau par le commandement de Philippe le Hardy. Il y a aussi un College de Chanoines, lequel y fut fondé du temps de Baudouin Constantinopolitain, et une Abbaye de Dames. L'an 1325 cette ville endura grands troubles. Car ses fauxbourg furent braslez par Louys Cressi, lequel feu s'espardit dans la ville mesme, & par de la la riviere de Lis. Cinquante ans apres redoubla la calamité de cette ville. Car elle fut du tout gastée par les François, lesquels estoyent venuz au secours de Loys de Male: contre les Gantois: ce qu'ils firent pour se revenger, à cause qu'a Courtray l'on souloit celebre annuellement un jour de joye au mois de Iuillet, pour la deffaite des François a Groeninghe: la ville estant en feu, les bourgeois se retirerent à Gand. Toutefois par succes de temps elle a esté remise sus.

Ce quartier de Courtray à este jadis habite, comme tesmoigne Gorope, par ceux que Cesar appelle Centrons, demeurans au dessous de la riviere d'Escaut, tenās soubs la jurisdiction des Nerviens. La Chastelenie de Courtray est gouvernée des Hooftpoincters, *& a soubs soy 76 villages entre les plus celebres desquels sont Englemonstre estant une Baronnie, & Iseghem fait Comté, ou il se fait des toiles en abondance, & y a soubs iceluy encore quelques villages celebres.]*

Pres de cette ville, asçavoir à Vanderotte fut donné une cruelle journée entre les François & les Flamans (ainsi que dit Paul Emile) & cecy pour autant que le Roy Philippe 4 du nom & surnommé le Bel, tenant prisonnier Guy Comte de Flandres, & ayant donné, sous diverses couleurs de droict, le Comté à Robert Comte d'Artois son Cou- *Paul Emile hist. de Frāc livr. 8.*

sin

Meyer met plus grand nõbre li. 10 des Annal. de Fland.

Courtray dit Tombeau de François.

Oudenarde et son trafic.

Duchesse de Parme natifve d'Oudenar

de Parmele petite ville.

fin: comme le Prince Artesien avec l'armée François s'avançast fort en la conqueste de Flandres ; Philippe fils de Guy prisonnier, luy vint au contre; & s'affrontans ensemble par combat, l'an de grace 1 01, en fin les Flamands gaignerent la victoire, & y mourut plus de 12000 François (aucuns y mettent un plus grand nombre) & la plus-part du corps de la Noblesse, entre lesquels fut occiz le mesme Comte Robert d'Art is combattant vaillamment. Cette route fut cause que long temps apres Courtray porta le nom de Tombeau des François, bien que tost apres le Roy revenant en Flandres avec nouvelles forces vengea la mort des siens, & domta le pays de Flandres.

Oudenarde estant posé sur l'Escaut, & loing de Gand à cinq lieuës, & à e t de Tournay, est bonne ville, marchande & forte: & ou, entre autres choses, on fait tres-grande quantité de plusieurs sortes & prix de Tapisseries: & principalement y besoigne lon & tisse des toiles sans nombre. De cette ville est natifve Madame Marguerite d'Austriche sœur naturelle du Roy Catholique, qui a esté Gouvernante pour icelle Majeste en ces Pays bas: En est aussi sorty Mathias Chastelein homme de grand sçavoir, & bon Poëte, & lequel a eu l'honneur d'avoir esté le premier en ces quartiers, qui a reduit sous art, reigle & mesure la Poësie vulgaire en la langue Teutonique. Moy descrivant cecy, estoit Gouverneur de cette ville M. François Seign. de Zweveghem issu de la maison illustre de Halewin, qui est un docte & vertueux Gentil-homme. Deça le fleuve est comme unie, à Oudenarde par le moyen d'un beau Pont, Pamele petite ville assez passable, & une des quatre Baronies des Ours de Flandres, ayant un particulier Seigneur, qui est à present Philippe de Locquinghen Chevalier & Baron fort valeureux & sage : auquel est escheu ce lieu avec d'autres Seigneurs de la part de sa mere Anne Madame vander Grecht, heritiers de l'illustre maison de Ioigny. De cette ville est natif David enfant naturel de la dicte famille de Ioigny, grand Baillif dudict Pamele, & homme tres-docte, & de grand entendement.

[*Oudenarde, comme si on disoit* Oude Nerven, *c'est à dire anciens Nerviens , lequel lieu semble avoir esté la Court de cette Nation, ou Ambiorix auroit oppressé à l'improviste l'armée de Q. Ciceron. Cette ville rasée par la guerre des Goths l'an 489, fut faite une forteresse contre les Vandalos, lesquels possedoyent la ville de Gand, pour une forteresse. Aussi depuis ce temps fut tenue par les Comtes de Flandres, contre les rebelles Gantois. A raison de quoy iceux Gantois l'an 1379 revengerent l'offense qu'ils avoyent receue par du Male l'oppressant a l'improviste et la pillant. Et du depuis, ayant reçeu deux sieges, a neantmoins resisté a leurs efforts. En ce lieu fut tenue une journee du temps de Baudouin de Lille-de Buck, en laquelle les Legats de Hollande presenterent en mariage a Robert fils puisne de Baudouin la vesve de Floris premier, et requirent qu'il print les enfans d'iceluy, en sa protection, comme aussi le pays en son gouvernement. Cete ville fut reservée par Iean de Bourgoigne, pour y bastir le lieu de sa Court, lors que les Estats du pays, au temps de son inauguration, luy eurent accordé de bastir en quelque lieu du pays qu'il luy plairoit. Cette ville est ornee par la riviere de l'Escaut, sur laquelle fut Chasty un chasteau par Philippe le Hardy, environ l'an 1385. Oudenarde est la demeure du Seigneur de Pamele.*

En cette ville sont des Foires annuelles fameuses, asçavoir au mois d'Octobre. La Chastelenie d'Oudenarde comte 33 villages, en iceux l'Abbaye d'Eenahme fondee l'an 1063, par Baudouin de Lille, & aussi une Abbaye de femmes de l'Ordre de S. Bernard; un College de Chanoines à Heine, la Baronnie d'Antomij au dessous de l'Escaut & de Bossut: en la susdite Chastelenie est la noble maison de Vicht, appropriée au Marschal de Flandres, et plusieurs autres. Pres de Oudenarde a Spier l'an 1563 fut trouvée une bague d'or longue de deux pieds, large de trois doits, & espoisse d'un doit.

A deux lieuës d'Oudenarde est le village de Ronse, duquel est natif le Docteur Hermes de Wingene Conseiller du Conseil privé du Roy, homme ne grand sçavoir, & esprit haut & subtil: & Ieau son fils est aussi de bon sçavoir, & Conseiller en la Chancelerie de Brabant. *Ronse ou Renay village Flamand*

[*Ronse des Latins* Rotornacum *acheté par Guy Dampiere de l'Abbé de S. Cornille, en l'Eveſché de Cologne pour son fils Guy Richebourg. La estoit un College de Chanoines de S. Hermes. L'an 1559 ce bour fut presques tout consume par feu de meschef, ou y eut trois Eglises bruslees. Ta eu grand traffic de drapperie. Tout proche d'iceluy est la grande Forest de Podsberg.*] *Feu de meschef a Ronse.*

Celle qu'à present on appelle Ardembourg, estoit jadis nommée Rodembourg, à une lieue de l'Escluse, & environ trois lieuë de Bruges. Elle fut jadis Metropolitaine, & capitale de celle partie de ce pays, qui le temps passe porta le nom de Flandres, & lequel comprenoit en soy les villes de Rodembourg, de Torout & Oostbourg, & le terri toire de Bruges (qui n'estoit encore fondee) & tout ce qui est le long de la mer jusques à Boloigne. *Ardēbourg comme jadis nommée.* *Quel terroir contenoit jadis Flandres.*

[*Destruicte par Charles le Bel, des ruines de laquelle Bruges fut depuis murée, environ l'an 431.*]

Pour le present, Ardembourg est assez bonne petite ville, retenant quelque marque de son ancienne grandeur, & antiquite: & est l'Eglise d'icelle (fondee à l'honneur de la Vierge mere de Dieu) un des plus beaux & somptueux Temples qui soyent au pays de Flandres: & y tient on au mois de Iuin une Foire de Chevaux ; & outre ce, on y vend de toute sorte de denrées, Et voyla toutes les villes closes qui estoyent telles l'an de grace M D L X, au pays de Flandres Flamingant: par ainsi faut venir à celles qui ne sont point murees, commēçans (comme de coustume) du coste de Septentrion.

Oostbourg est à une lieuë de l'escluse & à quatre de Bruges.

Middelbourg (suivant ce qu'en escrit Olivier de la Marche) fut basty par Pierre Blandelin, qui estoit Thresorier de

Olivier de la Marche en ses memoires liv. 1 ch. 2.

l'ordre de la Toison d'or, homme tres-riche, & puissant : & lequel commença ce bastiment l'an de grace 1446. Ce lieu est à une lieuë de Damme, & à deux & demye de Bruges, & fut jadis muree ; ainsi que les ruines du mur en donnent foy, & evidence: & encor pour le present est elle armée de fosses & levées & rempars. Cette place appartient, à cause de son espouse fille de Madame de Middelbourg, au Seigneur d'Ognies Gentil-homme, & Chevalier de marque, Viscomte de Hypre, & grand Baillif de Bruges & du Franc.

[*Middelbourg l'an 1446 entourée de murailles: ou il y eut un College de Chanoines: l'an 1488 fut rasée par les Brugeois, rebellans contre l'Empereur Maximilian.*]

Munckerede.

Munckerede avoisine Damme à moins d'une lieuë, tirant vers l'Escluse; la ville est ancienne; & fut jadis bonne, mais a esté souvent gastée & desolée par la fureur des guerres; de sorte qu'a peine est elle ores en pied, neantmoins elle jouist tout ainsi de ses Privileges, que si elle estoit en sa premiere force, & splendeur.

Blanckeberghe.

Blanckeberghe est posée sur le bord de la mer à deux lieuës pres de Bruges.

Houcke.

Houke est sur le canal entre Bruges & l'Escluse, petite ville, & de peu d'importance.

Oudembourg.

A deux bonnes lieuës de Bruges est Oudembourg: & n'a qu'une seule porte & entrée: ce neantmoins la ville est fort ancienne; & estoit jadis de nom, & fameuse, & marchande: en laquelle y a Foire de chevaux, & autres denrées, tous les ans au mois de Ianvier.

[*L'an 1078 Arnulphe premier Abbé de S. Medard, depuis Evesque de Soissons, fonda icy un Cloistre de Moines Reguliers.*]

Ghistelle maison fort ancienne.

A deux tiers de lieuë d'Oudembourg, & à deux lieuës de Bruges, est Ghistelle ; qui est une bien bonne petite ville, ou lon fait des draps, des sarges, & autres choses; est Baronnie de nom & consequence, & fort illustre ; entant que les maisons de Ghistelle, & Halewin, sont des plus anciennes familles de Flandres.

Lombartzide.

Lombarzide, est à un quart de lieuë de Nieuport. Ce fut jadis ville close & renommée, mais ores elle est tellement descheute de son heur, qu'elle ressemble plustost une champestre qu'autre chose.

Torout.

A deux lieuës de Ghistelle & quatre de Bruges, est Torout, estimée tres-ancienne ville, & ou se tient toutes les mois de Iuin & Iuillet un marché de chevaux, & autres marchandises: elle appartient à present (ainsi que j'ay dict ailleurs) au Duc de Cleves.

[*On dit que Torout porte le nom de Toralde Roy de Germanie, long temps devant la nativité de Christ. Il y a un College de*

Chanoines fondé l'an 1073 par Robert Frison. Tout proche de ce lieu tient la maison de chasse de Robert Frison, dite Winendael.]

Loo est à lieuë & demie de Dixmude & à deux de Vuerne; & est des plus anciennes villes de Flandres & fut jadis close de murs, & place de tres-grande consequence. Il y a encore un port, & un pan de muraille fort ancienne; au reste assez bien bastie, & peuplee pour sa petitesse. *Loo.*

[*Loo assubjette a la Prevosté des Chanoines Reguliers par Philippe Vicomte d'Hypre, et son fils Guillaume, lesquels donnerent au temple de Loo* terram præconis, Comitatum, Stallum *de toute la ville et tout droiit seculier, excepte le Glaive et la Monnoye. Comme appert par les lettres seellees de Charles le Bon et Philippe d'Elsace, Comtes de Flandres l'an 1122, et 1181 dont appert que la partie Meridionale de cette ville, n'estoit lors habitee.*]

Honschot est mise à l'object & triangle de villes de Berghe S. Winoc, Vuerne & Loo estant par esgal espace a deux lieuës de chascune d'icelles: la ville est petite, mais bonne & gentille, & ou lon faict telle quantite de sarges, qu'ordinairement ou vient en fairi touts les ans jusques a cent mille pieces: & sont ces sarges prisees & renõmees a cause qu'on en porte & envoye de toutes parts. *Honschot. Grand nombre de surges a Honschot.*

[*Hontscote eut jadis en son pourpris tant de maisons, qu'lles pouvoyent contenir environ 20000 hommes, lesquels s'occupoyent pour la plus part au traffic de la sayetterie et dependances d'icelle. Leseau de laquelle marchandise leur fut octroy par Loys de Male l'an 1323, par lequel ils se vendent. Il y eut deux marchez par sepmaine, et une Foire annuelle, environ les jours de la feste de Pentecouste.*]

Mardike est place maritime, sise entre Dunckercke, & Gravelinghe : elle est ancienne, & fut jadis riche, & fameuse : mais a esté destruite par les guerres, & tellement des-faite, qu'on ne la recognoit plus, n'y ayant que peu de maisons & edifices *Mardicke*

Poperinghe est à deux lieues de Hypre, & à trois de Cassel; la ville quoy que fort petite, est bonne, ayant de tres-belles Eglises, & une Foire de toute marchandise, qui se tient au mois d'Avril: on fait icy des draps, & autres choses pour le traffic Advint lors que j'estoy sur la fin, & closture de cette œuvre l'an 1 6, une grande & miserable infortune ez festes de Pentecouste à cette ville, entant que le troisiesme jour d'icelles festes, le feu s'y estant pris la brussa presque toute en moins de deux heures, auec grand dommage, & perte des habitans; mais les Eglises furent miraculeusement conservées: & de tant plus ce fait fut rendu admirable que 50 ans auparavant, au mesme jour y estoit advenu un pareil desastre & bruslement accidentaire. *Poperinghe bruslee l'an 1, 63.*

Belle dicte en Fra ç is Bailleul.

[*Poperinghe souloit livrer une grande quantité de bayes à fourrer, & y souloit estre grand traffic de Houblon; il comprenoit trois Paroisses: y avoit un Hospital, avec beaux bastiments de maisons & belles ruës.*]

Louange de Iacques Meyer historien Flamand.

A deux lieuës de Poperinghe, & trois d'Hypre est Belle, qui est une gracieuse & gentille petite ville, en laquelle on faict grand nombre de draps, & ou tous les ans au mois de Septembre est la Foire des draps & autres estoffes. De cette ville fut natif Iacques Meyer historien de Flandres (par nous souvent cy dessus allegué, homme, sans mentir, de grande erudition, diligent en recherches, assez entier & veritable en ce qu'il raconte.

[*Belle en Latin* Baliolum, *souloit entretenir une bonne escole Latine, par lequel moyen perduisoit plusieurs gens doctes. Sous la Chastelenie de Belle sont compris dix villages, excepte les quatre qu'ils appellent Coins, entre iceux Castro, ou les Seigneurs de S. Iean de Rhodes ont de bons revenuz: Nieukercke, ou aux despens du village s'entretient une bonne escole en Grec et Latin. Il y a encore Bertene, Nipkercke, et autres beaux villages.*]

Messine Abbaye par qui fondée.

A deux lieuës esgalement en distance de Hypre & de Belle est posée la petite ville de Missine ou l'on faict des draps en quantite suffisante: la place est riche, & y a une belle & tres-riche Abbaye de Dames; l'Abbesse de laquelle est Dame du lieu ayant jurisdiction tant sur le temporel que sur le spirituel, tout ainsi que sont les Dames de Monts & de Nivelle, & pour ce l'appelle lon Madame de Messine. Il est vray que les filles, qui entrent en cette Religion, tant soyent elles Gentils-femmes ou de grande maison; ayants fait profession, n'en peuvent plus sortir, ainsi que font celles de Nivelle Suyvant que dict Meyer. ce Monastere fut basty & fondé l'an 1062, par la Comtesse religieuse Adele, qui fut espouse de Baudouin le Debonnaire Comte de Flandres.

Meyer ann de Fland. livr. 3.

Bibliotheque du Chasteau de Comines.

Louange de Philippe de Comines Seign d'Argenton

Louange du Seigneur de Biesbeeke.

Non loing de Messine sur le fleuve Lis, est le village de Comines, ayant un bon Chasteau, & en iceluy une belle & rare Bibliotheque, assemblée & dressée par George Seigneur de Hallewin, & de Comines, Gentil-homme tres-sçavant, & qui entre autres vertuz siennes entretenoit d'ordinaire en sa maison & ailleurs bon nombre de doctes & vertueux personnages. De cette race & maison, fut Philippes de Comines Seigneur d'Argenton, qui a escrit l'histoire & Commentaires de partie de ce qui s'est passé de son temps, avec grande rōdeur & sincerité; aussi fut il hōme de grande valeur, tres-illustre & experimēté aux affaires, desquels il a eu le maniement, & pour ce font les autheurs de ce temps grand compte de luy, & l'allleguent avec hōneur, & nommémēt mō oncle M. François Guichardin en son Histoire. De ce village est encor natif Auger Ghislen Seigneur de Boesbeeck, homme tres sçavant, & sur tout en Droit, & en Philosophie: & lequel a sept langues si familieres, qu'elles semblent luy estre naturelles; a sçavoir la Latine, l'Italienne, la Françoise, l'Espagnolle, l'Allemande, la Flamande, & l'Esclavonne: & sans faillir, c'est un homme sage & prudent, & pour ce a il esté souvent employé par les Princes ez Embassades de grande consequence

quence en divers en droits;d'autant que par l'Empereur Ferdinand il fut envoyé vers Solyman Prince des Turcs: ou par l'espace de huict ans il mania les affaires de la Chestienté;avec tant de loyauté & fidelité,qu'entre les honneurs,& la grace de sõ maistre qu'il en acquit,il gaigna aussi la reputatiõ de fort homme de biẽ entre les Barbares.

Weruick (en Latin nommée *Virovaicum*) est fondée sur le Lis entre Messine & Menin,& à une lieuë pres de l'une & de l'autre: elle fut le temps passé place de nom & d'importance: mais ce n'est ores grand chose : il y a neantmoins une tres-belle Eglise & dotée de grand revenu,dediée au nom de nostre Dame,De ce lieu est natif Martin Chastelin homme miraculeux;d'autant que devenu aveugle dez le berceau, n'ayant encore deux ans & ne se souvenant d'auoir jamais joui de la lumiere de ses yeux; neantmoins sans nul maistre qui l'enseignast,sans ayde de personne,de soy mesme & de sa propre vertu(ou plustost par la grace de Dieu)il s'est rendu si parfaict à manier le bois,& à en faire toute sorte d'ouurage,que non seulement i faict,avec une perfection merveilleuse, ce à quoy il met la main;voire,qui plus est, il invente plusieurs outils, & instruments propres à son art. Il fait toute espece de besoigne au Tour;& autrement;il fait des Orgues,Espinettes, & Violons, & puis les accorde,& en sonne assez gentiment: & fait plusieurs autres choses, & labeurs tout à tastons, mais avec telle mesure & facilité,si droittement,nettement,& purement,qu'il n'y a homme tant soit il cler voyant, qui les sceut mieux dresser,ny les faire avec plus de jugement;& ainsi n'a pas dict en vain celuy qui a faict les vers moraux, qu'on attribue à Caton.

Weruick.

Martin Castelein aveugle.

Estrange esprit de Martin Castelein de Weruick.

Consilio pollet,cui vim natura negavit.

En somme,ce personnage est fort subtil,& de jugement aigu, de grand esprit & diligent: de sorte qu'il travaille assez,& jour & nuict,comme il luy plaist,sans qu'il luy faille user de lampe,ny de chandelle. Ie luy demanday un jour,que c'est que le plus il desiroit de voir:il me dit,les couleurs:d'autant que (dit il) je touche ma femme,& mes enfans,& sens quels ils sont à l'attouchement comme aussi je fais d'un cheval, d'un oiseau,& d'un poisson : mais ny par louir dire,ny par l'imagination & pensée,je ne peux comprendre, que ce peut estre blanc ou noir,ou autre couleur,& pour ce desire je tant de les voir,& en avoir cognoissance. Ie luy dis,Ie pensoys que vous desirassiez plustost de voir le Ciel,le Soleil,la Lune,& les Estoilles: à quoy (en riant modestement)il respondit ainsi;j'aymeroy mieux les toucher,pour en cognoistre quelque chose d asseuré: car il se doubtoit que ne faisant que les voir, il seroit plus confus,& moins resolu,qu'il n'estoit lors ne les ayant onc contemplez.

Martin aveugle ne souhaite voir que les couleurs.

Menin est posée sur le Lis,à deux lieuës de Courtray,& à trois de l'Isse: la ville est assez bonne,& bien fossoyée, ayant un Pont levis pour se deffendre & garantir des courses des ennemis. Il est vray que depuis,pour le besoing, on en a fait extraordinairement une place & tres-forte, & trisbien feurnie de toute chose necessaire à une ville de guerre On fait icy des draps en grande quantité,qu'on envoye en divers endroits de l'Europe,& sur tout en Espaigne. On y brasse aussi de la bierre abondamment,& si bonne,qu'elle est renommée par tout le pays;& s'enfournit de ce lieu presque la plus-grande partie du pays de Flandres. A Menin sõt les plus-grands,& plus gros,& plus gras

Menin fait fort de nostre temps.

 Chapons

Chapõs de Menin plus gras que ceux de Bruges.

Chapons que je veys onc; quoy que ceux de Bruges soyent renommez par tout, & qu'ils soyent deux fois plus grands que les ordinaires.

Halewin.

A un quart de lieuë de Menin est Hale win petite ville; mais ancienne, & où se faict force draperie.

Wastene.

Wastene appellee en François Warnetton, est sise sur le Lis, entre Hypre & l'Isle: ou se font aussi des draps en quantite: Et c'est Chastelenie ayant jurisdiction sur beau terroir, & plusieurs villages.

Steeghers.

Steeghers est aussi sur le Lis pres d'Armentieres, & de Belle environ deux lieuës.

Mergem.

Merghem est encor sur le Lis à une lieue de Steeghers.

Haesbrouc

Haesbrouck est loing de Cassel de deux lieues, assez bonne villette, où se debitent les toiles au marche, à cause qu'on en fait là en grande quantité.

Rousselaer.

Rousselar est nommée en François Roullers: elle est à trois lieues & demye de Courtray, quatre & demey de Dixmude: & sans faillir, la ville est passablement bonne, ayant un marché toutes les sepmaines, auquel se debitent toutes denrèes; & principalement les grosses toiles. Cette ville est des appartenances du Duc de Cleves, tout ainsi que Torout, & le tres-noble village de Winendal & autres terres, ausquelles il a succedé, comme heritier du Seigneur Philippe de Ravestein.

Tiel.

Tiel est posée entre Gand, & Bruges, & Courtray; gentille petite ville, ou lon fait des draps, de la toile, & du bougrain.

Eeclo.

Eeclo est à trois lieues de Gand, & à cinq de Bruges, ville de petite estẽdue, mais bonne & riche, s'y tenant toutes les sepmaines le marché. ou obonde grand nombre de marchands, pour achepter & vendre des toiles.

Steken.

Stekẽ est entre Anvers & Eeclo ville bonne & ayant bon passage- & à demye lieuë de laquelle est la riche Abbaye de Baudelo digne de memoire: & pour finir ce quartier, je mectray.

Herlebeeck ancien domaine des Forestiers de Flãdres. Harlebeeck est Viscõte.

Harlebeeck assis sur la riviere de Lis, à une lieue de Coutray, lieu tres-beau; & plaisant, & le plus ancien de tout le pays; & Comté de Flandres. En ce lieu y a un College de Chanoines; & porte la place tiltre de Viscomté: & est le pays & lieu de la naissance de Lideric d'Engheran, & Andacker de Harlebeeck, qui ont esté les premiers Seigneurs, Gouverneurs & Forestiers de Flandres; car c'est ainsi quon les appelloit au commencement.

DV PAYS DE FLANDRES DIT GALLICANT OV FRANCOIS.

Limites de Flandres. Gallicant.

LA seconde partie de Flandres, appellée Gallicane, ou Gauloise, est jointe à la Flamingante vers le Septentrion: au Midy elle a le pays de Cambresy; au Levant la riviere de l'Escaut, & au Ponent le Lis, & le Comté d'Artois;

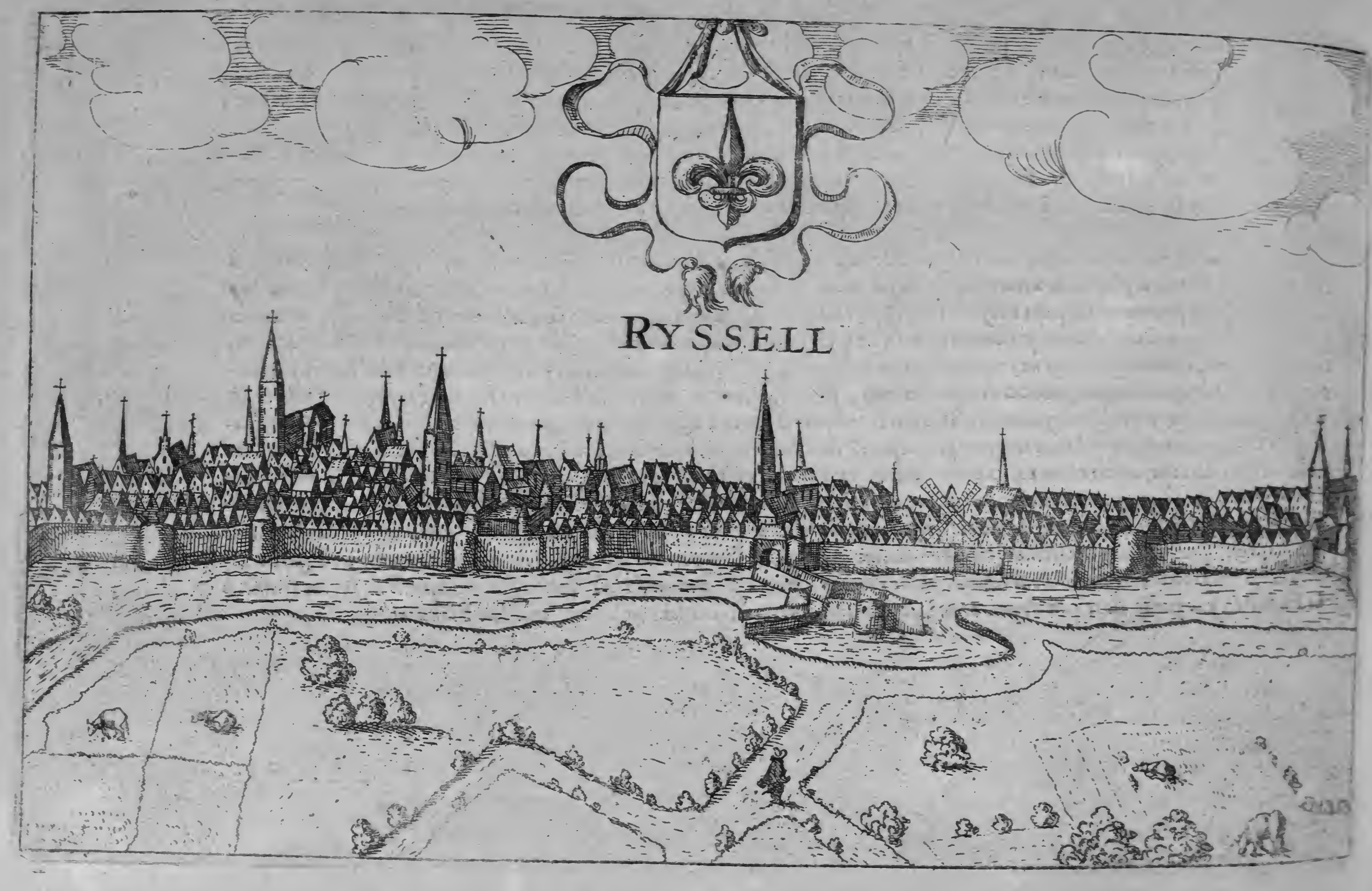
d'Artois; & bien que cette region ne soit de guerre grande estenduë, si est elle & bonne, & belle; ayant son terroir gras & tres-fertil de toute chose, & principalement de fourment : elle produit de tres-bonne garence, & du pastel excellent, mais bien peu: il y a de beaux & amples pasturages, & pour ce le bestail y prouffite grandement. En ce quartier sont les bonnes, & belles villes de l'Isle, de Douay, & Orchies: & la puissante Seigneurie de Tournay, & pays de Tournesy, avec autres lieux & places qui ne sont point à mespriser. Ses Estats consistent en quatre Chefs qui s'appellent hauts Iusticiers. Et pour ce nous discourrons, le plus briefvement que faire se pourra, des villes principales, & du reste qui sera le plus digne de remarquer, & en premier lieu se nous offre la ville de l'Isle.

Fertilite de Flandres Gallicant.

Villes de Flandres Gallicant.

[*La Flandres Gallicane a tousiours esté subjecte aux Seigneurs de Flandres, voire mesmes bien 100 ans apres qu'Artois à esté separé de Flandres; lequel Artois faisoit auparavant un mesme corps avec icelle: estans un fief & hommage deu au Roy de France Philippe, auquel ces pays estoyent obligez, à raison des Seigneurs les Comtes Guy & Robert de Bethune, et autres plusieurs Nobles, lesquels il tenoit prisonniers, l'an 1305, & pour la rançon desquels luy devoit estre payée la somme de 40000, livres tournois. Toutesfois le Roy ne se contentant de cecy, auant qu'il voulut relascher les prisonnier, il luy falut encore prometre de luy payer annuellement 20000 deniers tournois, pour le payement desquels la Flandre Gallicane luy fut lors obligee, & fut par fraude incorporée au Royaume. Mais tous ces membres ont esté derechef reuniz au commun corps l'an 1396 par mariage, à certaine condition qu'ils ne seroyent plus separez de Flandres, sinon par defaut d'hoir masculin. Laquelle condition toutefois fut derechef alterée l'an 1420 entre Charles sixiesme, & Philippe le Bon; de sorte qu'au droit desdits membres une femme en droite ligne, peut succeder, et non au contraire. Lors que la Flandre Gallicane fut devoluë à la France, ils ordonnerent leur Province, Jurisdiction et contribution soubs leurs propres Estats et Vierscale. Ce qui fut appelle la plus haute Bailliage de l'Isle, Douay et Orchies: ayant ce mesme quartier un Gouverneur particulier. Laquelle maniere de gouvernement estant trouvée bonne, ils l'ont retenuë, voire mesmes apres la separation de la France. Apres laquelle ils furent reuniz à la Flandre: de laquelle ils se sont depuis tenuz abstraits: ayant seulement leur appel au Conseil de Flandres.*]

DESCRIP-


RYSSELL



DESCRIPTION DE L'ISLE.

CE mot Isle est purement Francois, & dict des Latins *Insula*; d'autant que (comme aucuns escrivent) cette ville fut jadis posée au milieu des estangs, marais, & paluz, lesquels avec le temps & par l'industrie humaine estans taris, & empliz de terre, demeurerent (comme ils sont) terre ferme. D'autres tiennent qu'elle prit ce nom pour les petites Isles qui l'avoisinoyent, & qui estoyent ez eaux qui lors abrevoyent cette contrée. Le long des murs de l'Isle, du costé du Chasteau, passe un petit fleuve, lequel prenant sa source à Lens, tire vers Septentrion & au village de Dullesmont s'embouche au Lis: & est l'Isle à trois lieves de Messine, à cinq de, Tournay, & de Hypre un peu d'avantage, Cette ville fut fondée par le Comte de Flandres Baudouin surnommé le Barbu l'an 1007, & d'autant que son fils Baudouin dict le Debonnaire nasquit en ce lieu, il porta aussi le surnom de l'Isle, lequel l'ayma & la cherit & favorisa pour estre son pays, & lieu de sa naissance, & l'augméta à son possible: & entre autres biens & faueurs il la feit clorte & ceindre de mura ille l'an 1066, comme encor il u feit bastir la magnifique Eglise de sainct Pierre, qu'il enrichit & dota de bons revenuz pour la nourriture de certain nombre de Chanoines, qu'il y establit, entre lesquels il voulut que fussent nommez les Evesques de Cambry, & de Terouenne. Il y a un bon & fort Chasteau à l'Isle; & y voit on encore les ruines & reliques de l'ancien Chasteau de Bucq; qui est le manoir premier, & la demeure où se tenoyent les Seigneurs, qui avoyent la garde de ce pays pour les Roys de France. Au commencement ces Seigneurs appelloyent Forestiers: d'autant qu'ils estoyent Gardiens des Forests, & depuis (comme dit avons) ils parvindrent à tres-haut degré d'honneur, & d'authorité, & furent faitsComtes hereditaires de la Province. Cette ville fur prise, & saccagée, & bruslée en celle guerre,

Pourquoy la ville de l'Isle dite ainsi.

Riviere de l'Isle d'où prend sa source.

Qui fonda la ville de l'Isle en Flandres.

L'Isle par qui ceinte de murs.

Ancien manoir des Forestiers de Flandres a l'Isle.

Desastres de la ville de l'Isle.

guerre, qui survint entre le Comte de Flandres Fernand, & Philippe Auguste Roy de France, & apres luy, du Prince Louys son fils, qui fut pere du Roy saint Louys. Mais estant, avec le temps, remise sus, elle fut derechef prise, & mal traittée, ez espouvantables & furieuses guerres survenuës entre le Roy de France Philippe IIII, surnommé le Bel, & le Comte Guy de Dampierre. A present c'est une belle, & riche ville, & bien bastie, & peuplée, ou se tient bon nombre de Noblesse, & plus encor de marchands qui font grand traffic de diverses choses: y a encor des artisans fort ingenieux, lesquels font des labeurs industrieux de diverses marchandises ; & sur tout des sarges, demy ostades, & grograins à la façon de Levant, & iceux de plusieurs pris, & sortes ; de maniere que pour le traffic de marchandise, & les Mestiers exercez en l'Isle, on la tient aussi pour la principale, pour le fait des marchands, apres Anvers, & Amsterdam, entre toutes les villes des Pays bas sujets au Roy Catholique. De cette ville ont esté natifs Gautier Evesque Magelonéen, homme de rare sçovoir, & qui a escrit plusieurs choses: & Alain Theologien, illustre Philosophe & Poëte tres-fameux, lequel a escrit, avec louange, divers traitez ; ainsi que le descrit Trithemius en particulier, traictant des Escrivains plus celebres, & segnalez. De l'Isle est sorty encor Gautier de Chastillon excellent Theologien, Philosophe & Poëte: & à present entre autres, au nombre des sçavants issuz de cette, ville, est Alexandre le Blanc Seigneur de Meurchin, Gentil-homme docte & grand recercheur d'antiquitez. En cette ville reside & sied la Chambre des Comptes de Flandres, semblable à celle, qu'avons dit estre à Bruxelles : il est vray que cette cy a & plus grande authorité, & plus de maniement & plus grandes preeminences : ayant sous elle plusieurs regions, obligées à y venir rendre leurs comptes, asçaoir tout le pays de Flandres, les Comtez d'Artois, & de Hainaut, les villes de Valenciennes, de Tournay, & Tournesis, Namur, & la Seigneurie de Malines : & jadis y souloit respondre aussi la Franche Comté, ou depuis a esté dressée une Chambre des Comptes. Au commencement ce Magistrat fut estably par Philippe de Bourgoigne, surnommé le Hardy, comme Siege de Iustice, servant & d'ouir les plaintes du peuple, & luy faire droit; & pour le fait des comptes & finances qui estoient au domaine, & biens patrimoniaux d'iceluy Prince.

L'Isle est ville fort marchande

Hommes illustres sortiz de l'Isle

Chambre des Comptes de Flandres à l'Isle

Pays subiets aux Comptes de l'Isle.

Quand & par qui divise le Siege de l'Isle.

Mais le Duc Iean son fils, voyant que ce siege ne suffisoit pour vuider tant d'affaires, le divisa, & en feit deux, & establit à Gand le Conseil par nous descrit cy dessus, pour decider des quereles & procez de ses subjects: & à cetuy de l'Isle, il laissa la cognoissance du revenu, provenant du Patrimoine du Prince, d'ouir les comptes, & donner descharge aux Thresoriers qui auroyent rendu raison de leur charge. Lors que j'escrivoy cecy, estoyent en cette office & dignite un President auquel estat est Iacques du Bosquet, & quatre Maistres des comptes, à sçavoir lors de cette premiere edition, Adrian Gileman: Iean de Rebreviettes, Iean de Becque; & Adrian Clement: outre ce, y a cinq Auditeurs, trois Greffiers, & autres moindres Officiers. En cette Chambre sont gardez les Registres & Originaux des Privileges accordez au pays par le Prince.

L'Isle

L'Isle à une grande jurisdiction de Chastellenie; & belle Seigneurie: & en somme, elle est principale & capitale de toute la Flandre nommée Gallicante.

La ville de l'Isle durant ces troubles est demeurée fleurissante, & les citoyens bons subjects du Roy d'Espaigne, combien qu'elle n'a voulu recevoir ses garnisons, gardans leur ville avec leur propre bourgeoisie. Encore que plusieurs embusches leur ayent esté mises tant par ceux de Flandres, comme par les Espagnols. Les Iesuites ont basty un College à L'Isle pris les murs de la ville, fort somtueux & magnifique.




DOUAY



DESCRIPTION
DE DOVAY.

IL semble que la ville de Douay soit posée où jadis se tenoyent ceux que Cæsar appelle *Catuaces*; or est cette ville assise sur la riviere de Scarpe, qui court par plusieurs endroits d'icelle, a cinq lieuës de Lens, & autant de Cambray: & est une bonne ville & forte, ayant plusieurs fontaines, & de beaux edifices de maisons, quoy que vieillis: & grand nombre d'Eglises, entre lesquelles la plus ancienne est celle de Nostre Dame, entant qu'elle fut fondée dez le temps de Clovys Roy de France, environ l'an de grace 500, & en fut le fondateur Arcanalde, qu'on dit avoir esté Connestable du Royaume François. De Douay fut natif M. Robert Gaguin (General de l'Ordre des Freres de la Redemtion de la Trinité) homme fort docte; lequel a descrit l'histoire de France, & des Pays bas, avec non petit d'honneur & louange. De Douay est aussi sorty Nicolas Brent homme de grandes lettres, & qui est autheur de plusieurs bons livres & prouffitablés. A Douay est l'Estape des grains y abondans de divers pays & contrées; & y en fait on grand traffic; comme encor on y met en œuvre plusieurs especes de marchandise. Douay est Chastelenie, ayant droict & jurisdiction sur bon nombre de villages & bon territoire. En fin, lors que j'estoy sur le point de mettre fin à cette description, ceux de Douay ont obtenu du Roy Catholique, congé & patentes de dresser Université en leur ville tout ainsi qu'elle est à Louvain : ce que le Pape a confirmé & authorisé, y donnant plusieurs graces, & Privileges : ce qui redonde au grand prouffit de tout le pays: d'autant que les enfans ont moyen, faisans là leurs estudes, d'y apprendre la langue Françoise; qui est en ces quartiers plus que necessaire.

Catuaces. Cæsar liv. 2 de la guer. Gall. Marlin sur Cæsar et Suetone.

Qui fonda l'Eglise de nostre Dame de Douay.

Gaguin hist natif de Douay en Flandres.

Erection de l'Université de Douay.

[*Douay fut jadis une place de garnison des Nerviens contre les Artesiens. Elle a deux Colleges de Chanoines de Pierre et Amate, avec une Abbaye de femmes, & trois Cloistres de Moines. En outre y a encore une Abbaye de femmes, & une d'hommes a Marchienne.*]

DE LA VILLE D'ORCHIES.

Orchies. Lannoy. Maison de Lannoy fort illustre. Charles de Lannoy Viceroy de Napels. Charles de Lannoy Pr. de Sulmone au Royaume de Napels Molembais et Turcoing sont de la maison de Lannoy. Francois Raphelinghe Espinoy est Principauté. Armentieres Grand nombre de draps.

A Trois lieuës de Douay, & à cinq de l'Isle, est ORCHIES, bonne & plaisante ville, où lon fait des sarges, & autres estoffes en abondance: & cette cy est la troisiesme des villes, qui establissent l'Estat de Flandres Gallicant: En laquelle partie est encor.

Lannoy; à deux lieuës de l'Isle & trois de Tournay: & est une forte place, ou lon fait ordinairement des Tripes de lin & de velours. De cette ville porte son nom la tres-ancienne & illustre famille de Lannoy, à laquelle elle souloit apartenir, avec sa jurisdiction, & finaiges: mais estant tombée en quenoille, en fin elle est parvenuë au Seigneur de Buren fils du Prince d Orenge. Il y a eu des Princes & Seigneurs fort valeureux, & de grande reputation, en cette famille, si bien que dez que l'Ordre de la Toison commença, jusqu'à present il y a eu (ainsi qu'avons peu voir en son lieu) plusieurs Chevaliers de cest ordre, en cette maison, & autant qu'en autre quelle que ce soit: comme aussi les degrez d'honneur, & gouvernement hors du pays, tels qui peuvent estre donnez, ont esté communiquez aux Seigneurs de cette race. De laquelle estoit sorty ce grand Capitaine Charles de Lannoy lors Viceroy de Napels; lequel estant General de l'armée Imperialle au Camp; & bataille de Pavie, desfeit les François, & à luy se rendit le grand Roy François I du nom, pris en cette journée: & de ce Charles est descendu Charles son neveu, qui est à present Prince de Sulmone, Chevalier de la Toison; & Prince vertueux & digne branche de la tige d'ou il descend. De cette maison vivoyent de nostre temps M. Philippe Seigneur de Beauvoir, Gentilhomme de rares vertuz, docte en plusieurs sciences, & Capitaine illustre, quoy que bien jeune; lequel avoit deux freres germains & tous deux Chevaliers dudict Ordre, à sçavoir le Seigneur de Molembais, & le Seigneur de Tourcoing: lesquels sont morts tandis que je mettoys fin à ce livre; comme aussi depuis, iceluy Seigneur de Beauvoir est trespassé, au desplaisir & regret de plusieurs. De Lannoy est natif encor François Raphelinghe, Gendre du Seig. Christophle Plantin, homme docte & s'exerceant non seulement ez langues Greque, & Latine; ains encor en l'Hebraique, Chaldee, Syriaque, & Arabesque

Espinoy est aussi en ce quartier de Flandres, entre l'Isle, & Douay, qui est un tresbeau & fameux village, portant nom & tiltre de Principauté, & ayant pour particulier Seig & Prince Charles de Melun Conestable de Flandres personnage tres-renommé & illustre, à cause de l'antiquité de sa race, & des alliances & parents de sa maison.

En celle mesme region Gallicante est posée la place d'Armentieres, à quatre lieuës de la Bassée, & de l'Isle, & Belle ou Bailleul, d'esgal espace, à trois lieuës. Ce village est si puissant, si riche & bien peuplé, que (comme dict avõs) il est privilegé tout ainsi que si c'estoit une ville close. On y fait si grande quantité de draps, qu'ẽ tẽps de paix le nõbre en viẽt jusqu à plus de vingt & cinq mille pieces par an, & sur tout de celle sorte de drap tant cogneuë, & re quise

re qqifede chascun qu'on appelle des quatre couleurs : & de laquelle on euvoye en Italie, & de la jusques en Constantinople: en ce village y a foire; pour ce que l'estape des fourmages excellents, portez des lieux voisins, est là tenuë en son temps & saison; & appartient ce lieu au omte d'Eghemont. *faits à Armentiers.*

Entre Armentieres & Steeghers, y a une estenduë non gueres grande de paysage, qui est tres-beau & tres-fertil en grains, fruits, & toute sorte de vivres, & est nommé le pays de la Loue, ayant quatre grands villages, desquels est chef Leventis, lieu franc & privilegé, comme ville ceinte de murailles: aussi est ce une Prevosté, exempte de touts les sebsides, qu'on donne par deça au Prince, & cecy avec grande franchise, & privilege. Cette Seigneurie fut jadis octroyée par les Comtes de Flandres aux Papes: mais depuis (ne sçay comment) cecy est revenu sous le domaine des Comtes de cette Province. Lors que j'escrivoy cecy, estoit Gouverneur de Flandres Gallicant pour le Roy Catholique M. Iean de Mommorency Seign. de Courriers Chevalier de l'Ordre de la Toison, auquel a succedé depuis M. Maximilian de Vilain, qui est une famille tres-noble en Flandres, comme aussi ce Seigneur est vertueux & honoré Chevalier, & pour ce agreable au Roy, & d'iceluy chery grandement. *Pays de la Loue & sa fertilité.* *Pays de la Loue apartenoit jadis au Pape.*



DESCRIP-


DOORNICK



DESCRIPTION DE TOVRNAY,

SUR les limites de Henaut, & à costé de Flandres Gallicant est Tournay, avec son estat, finages, & Seigneurie: Cette cité est si ancienne, qu'on ne sçait aucunement l'origine de son nom: de sorte que les autheurs sur cecy ont les opinions & diverses, & extravagantes: veu que les aucuns veulent qu'elle fut fondée par les soldats de Hostilius troisiesme Roy de Rome, & que pour l'amour de luy ils la nommerent Hostilie. & adjoustant qu'elle estant depuis ruinée, & apres refaite, & restaurée, d'un vocable corrompu elle fut par la Deesse Minerve appellée Nervie: mais qu'en fin du temps de Neron premier, elle fut derechef rebastie par un sien Capitaine, nommé Tornus, duquel il prit l'appellation de Tournay. D'autres escrivent que pour vray du temps de Iule Cæsar, elle avoit nom Nervia, & estoit la cite Metropolitane des Nerviens peuple tres-farouche, lesquels sur le fleuve Sambre combatirent furieusement, contre le mesme Cæsar, lequel y fut en grand danger de sa vie; bien que ce fut avec leur grande perte & occasion des Nerviens, acharnez à la bataille. Pierre Appian dit que cette cite est celle que Ptolomee nomme *Bagnum*: mais, à bien parler; on ne sçauroit donner asseurance, quelque chose qu'on die, & qu'on chante, de l'origine des noms des villes de cette Province; non seulement pour ce qu'il y a faute d'autheurs, en ayans laisse la memoire; que pour autant que ces regions ont este travaillees infiniement, & par les inondations des eaux, & par les guerres & cruautez des Barbares, qui les ont courues, & ravagees, ruinans & saccageans, & bruslans tout de fonds en comble: & de cette sorte s'y sont portez les Huns, les Wandales, les Goths, les Danois, & les Normands: lesquels ravages ont tourne tout c'en dessus dessous: & pour ce ne faut s'esbahyr si à chascun bout de champ des origines des lieux on trouve tant de difficultez: neantmoins faut il se contenter de ce qu'on en trouve sans monstrer trop curieux ny esplucher sophistiquement les matieres. La cite de Tournay est commodement assise sur l'Escaut, qui passe par le milieu d'icelle: & est posée à quatre lieuës d'Orchies; & huit de Douay

Grande antiquite de Tournay

Diverses opinions sur le nom de Tournay.

Cesar li. 2. 5. de la guer. de Gaule.

Ptolom. li. 2. c. 9. Tab 1 d'Europe

Pourquoy difficile de sçavoir l'origine des noms des villes du Pays bas.

Qui fonda l'Eglise Cathedrale de Tournay. Douay: est tres-belle, grande, riche, puissante, & tres-forte: il y a un Fort de bonne deffence. Les edifices de la ville bien dressez, & gentilment accommodez: y a ayant des Convents, Monasteres, & plusieurs Eglises de superbe & merveilleuse structure. L'Eglise Cathedrale est fondée au nom de la Vierge mere de nostre Sauveur, laquelle le Roy de France Chilperic fonda & dota de plusieurs rentes & revenuz: & en icelle fut solemnellement celebré le Chapitre de l'Ordre de la Toison l'1531, par l'Empereur Charles cinquiesme. Cette ville est fort marchande, & y a un nombre infiny d'artisants, comme de ceux qui font diverses sortes de Sarges & merceries; tellement qu'en tout il y a soixante & douze mestiers & arts principaux enrichissans cette cité. *En quel tẽp Tournay receut la Foy Chrestiẽne.* Le peuple & habitans de Tournay furent convertiz à la foy Chrestienne quelques deux cens nonante ans apres l'Ascension de Iesu Christ, *Voy Usuart en son Martyrologe.* par les saints personnages, Piat & Chrysolie, lesquels sous l'Empire de Diocletian, furent cruellement martyrisez, & occiz pour la querelle de l'Evangile. Tournay est Evesché fort ancien, & en fut le premier Evesque Eleuhere, y *En quel tẽps il avrit Evesché à Tournay.* estably par le Pape Felix III, en l'an de grace 494. Depuis cette Eglise a esté plus de six cents ans sujecte à celle de *Tournay a esté du Diocese de Noyon.* Noyon en Picardie, jusqu'à ce que par la poursuitte & priere de S Bernard, le Pape Eugene III du nom, restablit *Siege Episcopal remis à Tournay & par qui.* l'Evesché en cette Eglise l'an de grace 1146, & esleut pour Evesque Anseaulme, qui estoit auparavant Abbé de S. Vincent à Laon, & Laonnois: & n'aguere en estoit Pasteur M. Charles de Crouy Prelat excellent & illustre. Or laissant les adversitez du temps esloigné de la memoire de nos peres, cette cité a esté saccagée plusieurs fois, & aussi souvent destruitte pour les guerres entre venuës entre les François, les Anglois, & les Flamades: car bien que *Tournisiens amis de liberté.* cette ville fust des apartenances de Flandres, si est ce que tousiours les habitans d'icelle ont cerché les moyens de vivre libres, & neutres, mais à leur grand dommage & incommodité: entant que leur ville a esté avec grande ruine *Tournay fort souvẽt affligée.* & diminution de ses richesses, batue, & asservie par chascune des natiõs sus alleguées. En la guerre que l'an 1213 eut Fernand Comte de Flandres contre le Roy de France, Philippe Auguste, iceluy Comte la reconquit sur les François; qui bien tost apres la reprindrent. Et long temps apres, & par la suite de divers succez, qui seroyent trop longs à discourir, l'ayant assiegée n'a gueres longues années l'an 1513, Henry 8 du nom, Roy d'Angleterre, & icelle battue par plusieurs endroits, les citoyens craignans une derniere fin & totale ruine, sans faire guere grande resistance, la rendirent vies & biens saufs, en payant neantmoins sous tiltre de se rachepter du sac & pillage cent mille Ducats à l'Anglois Lesquels y laissans bonne garde, & forte garnison y feirent aussi bastir le Chasteau & Fort qu'on y voit à presẽt. Mais voyant depuis qu'elle leur servoit plus de charge, & de frais que d'autre chose, & qu'estant trop esloignée de leur pays, & Seigneurie, à peine la pourroyent deffendre, ils la rendirent aux François, moyennant une bonne somme de deniers, à eux promise l'an 1518. Mais en fin l'Empereur Charles V, y envoyant le Comte de Nassau Henry trois ans apres l'assieger, la prit à force d'armes, & la rejoignit & incorpora derechef au *Tournay pris par les Anglois. Tournay rendu au François.* Comté de Flandres: & toutes fois est Tournay demourée, comme jadis elle souloit estre un membre à part, & appellé l'Estat & Seigneurie de Tournaisis, ayant une belle jurisdiction sur le terroir qui l'avoisine: consistant ses e-

stats

ſtats en trois membres; aſçavoir du Clergé, de la Nobleſſe & de quatre hauts Iuſticiers. Et en cette forme jurerent fidelité les Tournaiſiens (ainſi que les autres regions & villes du Pays bas) l'an 1549, à Philippe leur Prince advenir, & ores Roy d'Eſpaigne, comme auſſi il leur feit le ſerment qui s'enſuit. *Tournay repris par Charles V.*

Ie Philippe par la grace de Dieu Prince des Eſpaignes, des deux Siciles, de Hieruſalem, &c. Archiduc d'Auſtriche, Duc de Bourgoigne, &c. Comte de Habſbourg, Flandres, &c. Seigneur de la Cité de Tournay, & pays de Tournaiſis; promets & jure que à mon advenement & entrant en la ſucceſſion de cette Seigneurie, je feray bon & juſte Seigneur vers ceux de Tournaiſis; & garderay, & feray garder bien & loyaument touts leurs privileges, immunitez, loix, franchiſes, libertez, droits, & couſtumes, deſquels ils jouiſſoyent lors, qu'ils vindrent ſoubs l'obeiſſance de noſtre sereniſſime Seign. & pere tres-redoubté, & qui depuis leur ont eſté accordez, entant qu'ils en ſont en poſſeſſion legitime: & feray tout ce que doibt faire un ſouverain Seigneur Comte de Flandres, & Seigneur de la Cité de Tournay & Province de Tournaiſis. Ainſi m'aide Dieu, & tous ſes Saints. Les Gouverneurs & Magiſtrats y conſentant, le peuple tant de Tournay que de Tournaiſis, & les auctoriſant, jurerent auſſi en cette maniere. *Tournay eſt Seigneurie ſeparée de Flãdres. Serment du Prince.*

Nous les Prevoſt, Iurez, Eſchevins, Conſeillers & Officiers, manans & habitans de la ville de Tournay, tant en noſtre nom, que pour, & au nom de toute la communauté d'icelle ville: promettons & jurons au Tres-illuſtre Prince noſtre futur, droiturier & ſouverain Seigneur Phillippe Prince d'Eſpaigne, des deux Siciles; de Hieruſalem, &c. Archiduc d'Auſtriche, Duc de Bourgoigne, &c. Comte de Habſbourg, de Flandres, &c. Seigneur de Tournay & Tournaiſis, &c. icy preſent & à ſes ſucceſſurs (apres le decez de ſa Majeſté Imperiale noſtre ſouverain Seigneur & Prince naturel, que Dieu vueille conſerver en longue vie & proſperité) luy eſtre bons & loyaux ſujects; que eviterons, oſterons, & eſloignerons ſon dommage, avancerons ſon prouffit, & garderons & aiderons à garder ſon heritage, ſa Seigneurie, & limites de Tournay & Tournaiſis, ſelon noſtre puiſſance & poſſibilité; & ferons tout ce que bons ſujets ſont tenuz de faire à leur droicturier, & ſouverain Seigneur, & Prince naturel: ainſi nous vueille Dieu aider & touts ſes Saincts.

L'antiquité de cette ville eſt deſcrite par pluſieurs, diverſement et doubteuſement. Elle ſe monſtre fort magnifique par dehors, & a pluſieurs tour de pierre bleuë, repreſentant l'antiquite. Sur le temple de noſtre Dame, lieu ancien de l'Eveſché, y à quatre grandes tours quarrées, preſque d'un pareil ouvrage. Les murs de la ville ſont auſſi pleins de tourions, de ſorte qu'on y comte juſques au nombre de 99. L'entree des temples eſt par degrez ils ſont tous fort obſcurs par dedans, & non de rare beauté, excepté le Temple de Noſtre Dame, lequel eſt de ſtructure magnifique, et fait à l antique, dans lequel le Roy d'Angleterre, pour memoire qu'il avoit gaigné cette ville, fit eriger le tableau d'un autel, ſur lequel eſt gravé artiſtement l'image de S. George, Patron des Anglois. Y avoit auſſi quelques Chandeliers & Lampes d'argent, & un Tableau d'Alebaſtre de grand pris.

La Court de l'Evesque est tout proche du Temple. Tournay à esté cause de l'advancemẽt de l'Isle, lors qu'elle fut fort troublée de guerre. Qui fut cause que les marchants se retirerent a l'Isle. Toutesfois en temps de paix, le traffic y demeura bon, à cause de la liberté laquelle ceux de la ville avoyent en France, menant dedans & hors d'iceue toute marchandise sans payer gabelle ou cens: servans les Pays bas avec des denrées de France, lesquelles on pouvoit la acheter a aussi bon marché qu'en France mesme. Ceux de Paris, Lion, Rouan, la Rochelle & autres, y souloyent avoir leurs Magasins, esquels se trouvoit toute commodité. Par lequel moyen la ville prosperant, ils ont tousiours porté grande faveur a la France, de sorte qu'il y a un commun proverbe. Le Lis de France verd croist sur la chaussée de Tournay A raison de quoy l'an 1187 ils abandonnerent franchement la Flandres, et se donnerent soubs l'obeissance de Philippe premier Roy de France. Et l'an 1167 offrirent a Loys 11 un Lis d'or, venant a Tournay pour un present, et affirmoyent chaque bourgeois porter un tel Lis en son cœur.

Au pays de Tournaisis sur l'Escaut est assise Montaigne, qui fut jadis ville de nom & de grande importance: mais fut ruinée durant la guerre d'entre les François & Flamands; & en fin a esté reduitte en village, ayant un Fort pour sa deffence: neantmoins l'Empereur Charles V reprenant Tournay, feit aussi abatre cette forteresse: de sorte qu'elle n'est plus. Et Montaigne est devenuë village esloigné de trois lieuës de Tournay, appartenant à son Seign. particulier: lequel est à present Philippe vander Gracht, qui est aussi Seigneur de Messine, Gentil-homme fort noble & vertueux. †

Sois adverti lecteur que la où cy dessus est dit que l'Escaut & le Scarpe se joignẽt a S. Amand il doibt estre dit a Montaigne.

Au mesme pays de Tournaisis est le beau village de S. Amand, ayant portes & fossez comme une ville, & assis sur la riviere Scarpe: & est ce village à quatre lieuës de Tournay. En iceluy a une belle & tres-riche Abbaye des plus opulentes de Flandres: l'Abbe de laquelle est Seigneur dudit lieu & des finages d'iceluy, tant du temporel, que du spirituel De l'Estat, & Seigneurie de Tournaisis, estoit lors que j'escrivoy cecy, Gouverneur pour le Roy Catholique, Mons. de Montigny Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or.

DE LA FLANDRE IMPERIALE.

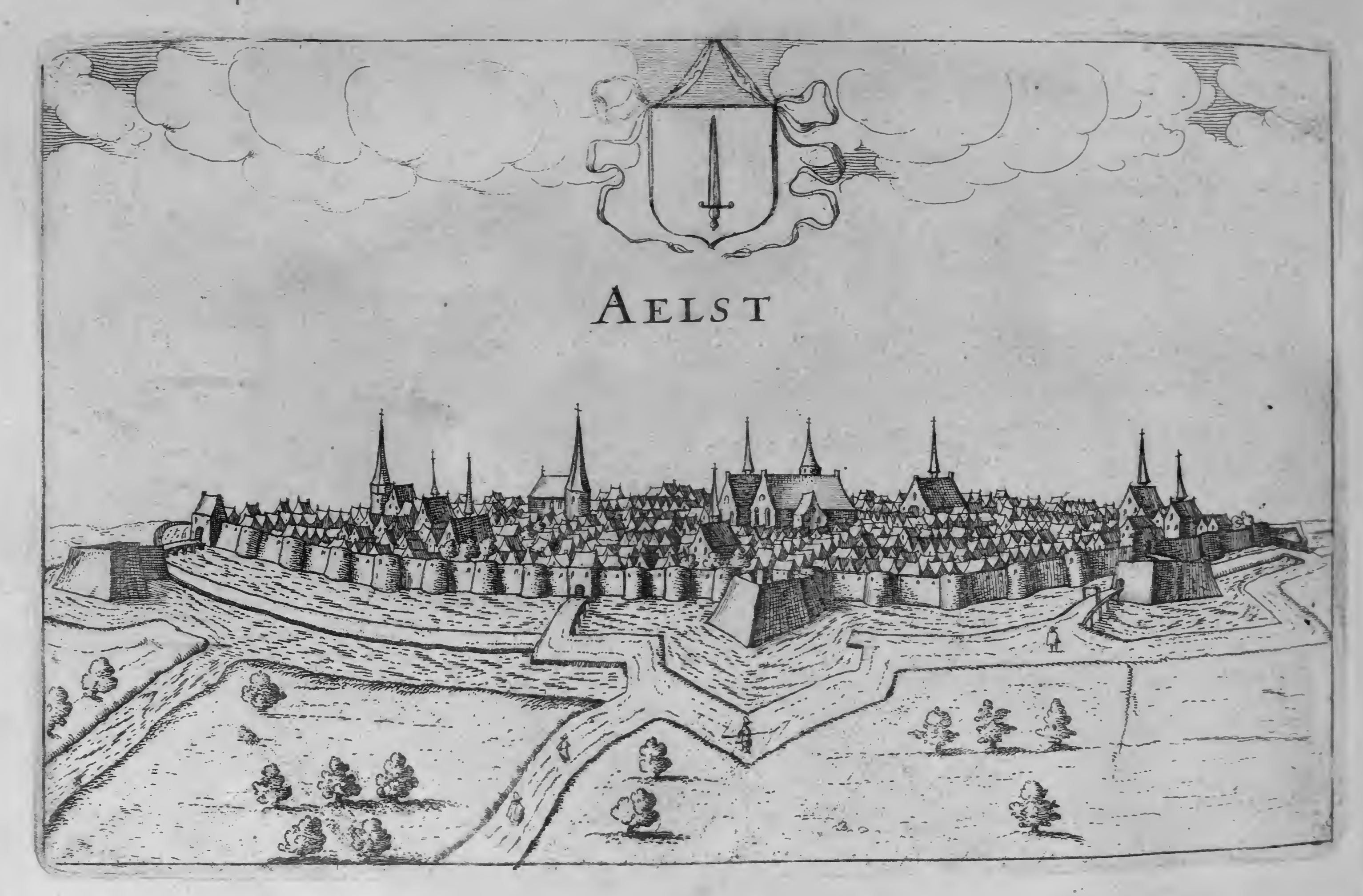
LA troisiesme partie de Flandres est nommé Imperiale, à cause que long tẽps elle à este sous l'obeissance de l'Empire: & est cette region fort petite, & contenuë entre les fleuves de l'Escaut, & Dender sur les limites de Brabant. Ce pays s'appelloit jadis Bracant, d'un Chasteau ainsi nommé, qui fut ruiné depuis par le Comte Baudouin dict le Debonnaire: & à present cette contrée est dicte le Comte d'Alost, de la ville qui en est capitale; & encore est appellée Seigneurie, entant que toute la Flandre estoit departie en Cõte, Domaine & Seigneurie & propre. Le Comte estoit sousmis à la Souveraineté de France: la Seigneurie obeissoit à l'Empire, & le

& le propre apertenoit un ſeul Comté , ſans que autre que luy y euſt ſuperiorité. Outre le Comté d'Aloſt, eſtoit joint à la Seigneurie, les quatre Offices, le pays de Waes, & quelque village & terroir de là l'Eſcaut, qui eſt nomme Overſchelde. Mais diſons à preſent, de quelle maniere uſoit le Comte de Flandres, faiſant hommage & à l'Empereur, & au Roy de France, pour raiſon de leur ſouveraineté; car les ceremonies en eſtoient belles, & dignes d'eſtre ramentenuës. L'Empereur eſtant aſſis, & aſſiſté de ſes Princes en Majeſté Imperiale, le Comte bien & noblement ſuivy, venoit ſe preſenter à luy, la teſte deſcouvertre, & la ceinture miſe à bas; & poſant un genouil à terre, un des Conſeillers de l'Empereur luy diſoit: Vous venuz icy comme ſujet, Prince du Saint Empire, à cauſe de l'Eſtat & Seigneurie de Flandres, & de tout ce que vous tenez & relevez de l'Empire: & promettez d'eſtre bon & loyal à ſa ſacrée Majeſté, & la ſervir fidellement contre chaſcun, juſqu'à la mort. A quoy le Comte reſpondoit, qu'ainſi l'affermoit il, & le promettoit: & ſe levant de bout, baiſoit l'Empereur au front: uſant de meſme ordre, & pareille ceremonie envers ſon Seigneur lige, naturel, & ſouverain le Roy de France. Mais il faut deformais particulariſer un peu mieu les choſes, qui nous ſont offertes, & plus preſentes: & en premier lieu deſcrivons la principale ville de cette Region Imperiale.

Ceremonie du serment et hōmage faict par les Comtes de Flādres au Roy de France et a l'empereur



DESCRIP-


AELST



DESCRIPTION
D'ALOST.

ALOST est ville bien située, & bastie sur le fleuve Dender, ou Denre, à deux lieuës de Tenremonde, à cinq de Gand, quatre de Bruxelles, & six de Malines & est bonne, & tres-forte ; où se tient une foire de Houblons y faire biere, qui est de grand prouffit, & de grande importance pour le pays. De cette ville fut natif cest homme tres-docte Scribonius Graphëus, si souvent par nous allegué : comme encor en fut citoyen Nicolas Stopius homme de grandes lettres, & illustre autheur de plusieurs livres. *Assiette d'Alost*

[*La ville d'Alost porte le nom de son ancien Chasteau, lequel fut assis derriere l'Hospital au dessous du Temple, lequel s'appelle maintenant* Panckoecx Berch, *ou montaigne de plaisance, basti par les Goths l'an* 489. *Le quartier circonvoisin de cette ville s'appelloit jadis* Bracant *en Lothier de la ville Lothier rasée par ceux de* Gand *Le seau de la ville, avec un Aigle de metal se trouvent encore en l'Eglise de S. Nicolas: laquelle ville on conjecture avoir esté jadis assise a Velsicke, ou se trouverent* 200 *medailles d'argent, et deux pieces d'or monnoye avec inscription* Severus Pius Augustus, *comme aussi une statue de metal & des antiques tasses de terre & cruches, un cornalin, & une pierre Onix, un Satyre & un* Lion *graueZ dessus: en outre un* Grenat *de grand pris. Ce pays d'Alost a de jadis eu le tiltre de* Comté, *les* Comtes *duquel estoyent obligeZ par serment aux Empereurs. Pour laquelle raison les* Comtes *de Flandres furent nommeZ Princes du Sainct Empire, un des quatre* Comtes *de l'Empire et defenseurs de l Evesché de* Cambray. *Quelques uns sont d'opinion, cette* Comte *avoir prins origine des* Comtes *du nouveau* Chasteau *basty a* Gand, *l'an* 948 *par l'Empereur Othon premier: lors que le pays* Bracant *avec les* 4 *Offices fut destiné, pour entretenir les garnisons de l'Empereur, qui estoyent sur le* Chasteau, *& erige en* Comte. *L'un desquels* Comtes *eut en* *D'ou vient le nom d'Alost.*

mariag e

mariage la fille de Thierri Comte de Flandres, laquelle luy engendra un fils aussi nommé Thierri. Cettuy estant fait Comte dudit pays deceda sans enfans legitimes, l'an 1174. Par lequel moyen Philippe d'Elsace Seigneur de Flandres, eut ouverture pour parvenir à la Principauté d'Alost. Baudouin de l'Isle posseda le Chasteau & les pays soubstraits de l'Empereur Henry troisiesme, & possedez par transaction, & donnez en mariage a Robert Frison son fils Apres luy est retourné a la descente de Gand, jusques a ce que ledit Philippe estant de la parente de Robert le Frison, y est parvenu, & inauguré par l'Empereur Frederic, contredisant et s'y opposant le Seigneur Thierri Seigneur de Dixmude & de Bevere, estant plus proche parent au feu Comte Thierri d'Alost. Depuis lequel temps n'a este separee de Flandres.

Alost est honoree d'une Vicomte, ou on souloit jadis frapper la monnoye, lequel droit fut transporte de la a Gand par le Cōte Guy. Il y a une Chanoinerie de S Gaugeric, un Cloistre d'hommes, & un de femmes. Les bourgeois jouissēt tous icy d'un privilege avec les quatre membres, & se peuvent transporter en l'une ou l'autre jurisdiction. Les habitans de cette ville se monstrerent vaillans l'an 1453 contre les Gantois, acquerans revenge des dommages qu'ils avoyent receuz par lesdits Gantois. Et a este fort renommee par ce que devant icelle le Normand & Tyran de Flandres Guillaume fut tire mort, lors qu'il assiegea en icelle le Comte Thierri d'Elsace. A Alost l'an 1483 fut tenue la journée par les Legats de Maximilian Roy des Romains, ou sa fille Marguerite fut promise a Charles huitiesme, Roy de France.

La Chastelenie d'Alost a un supreme Escoutette, joignant lequel dans la ville d'Alost s'asseent cinq Baillifs, quand il est besoing d'assembler.]

Ninove ville du Comte d'Alost. *Estendue du Comte d'Alost*

En cest estat & Seigneurie est comprise la bonne ville de Ninove, qui en est voisine à deux lieuës, mais ayant sa jurisdiction à part: quoy que c'en soit, Alost a sous elle cent septante villages, & sa jurisdiction & finages, s'estendēt jusques aux murs de Gand, & jusques aux portes d'Oudenarde; & jusques à une lieuë pres de Tenremonde. Apres ce (comme dit avons) à cest estat est joinct le petit pays de Waes, & autres villages, & les quatre Offices. On appelle ainsi quatre villes, une close, & trois sans murs, qui sont situees en une petite region, non loing de Gand, & qui du coste de Septentrion avoisine l'Ocean: entre lequelles est premierement.

Que c'est que les quatre Officiers *Hulst ville des quatre Offices.*

HVLST comme la principale d'icelles, qui est passablement bonne, & à quatre lieuës de Rupelmonde.

Hulst prince par les Gantois.

[Hulst Vicomte celebre par deux foires l'une au mois de May, l'autre en Aoust. L'an 1452 le premier de Iuillet les Gantois surprindrent cette ville, la pillerent, et bruslerent de tout point, excepte le Temple : mais avec le temps elle a este rebastie. L office de l'Escoutette est icy hereditaire a la lignee de Lierkercke, et cette ville est la capitale de l'Office de Hulst ; estant soubs iceux Offices trente villages entre les quatre parties, a sçavoir Hulst, Axele, Assenede, et Bouchoute : douze villages soubs Hulst, sept soubs Axele, sept soubs Assenede, et quatre soubs Bouchoute, dit Ambacht, comme ampt-acht, et

est un

est un Collegè lequel chacun estime digne d'obeissance. Il est icy defendu de faire aucuns mestiers publiquement, sans le consentement du College desdits mestiers.]

Axsele est une autre petite ville, assez bonne, quoy que non du tout ceinte de muraille, à une lieuë & demye de Hulst, & à quatre de Gand.

Bochout est le troisiesme des quatre Offices à deux lieuë d'Axsele.

Le quatriesme Office est Assenede, à deux lieuës d'Axsele : toutes lesquelles quatre places ont divers villages sous leur jurisdiction, & Seigneurie: & d'autant qu'elles sont voisines de la mer, ou affine aussi par touts les entours tours du gros sel, ainsi qu'on en use en Zelande.

Sous le pays d'Alost il y a encor deux Principautez, asçavoir Steenhuyse, qui est un tres-bon village, ayant son Seigneur particulier : & le grand Bourg de Grave avec un bon & fort Chasteau, duquel le Comte d'Eghemont prend son premier tiltre de Prince de Grave. Outre ce, y a diverses Baronnies, comme Liekercke, Sotteghem, & & plusieurs autres. *Principauté de Grave*

Cest Estat d'Alost, & des quatre Offices fut conquis du temps de l'Empereur Henry 4 du nom, par Baudouin le Debonnaire Comte de Flandres.

Ce qui est dict le propre & domaine du Comté, a & contient en soy les villes de Tenremonde, Montgherard, & Bornhem, avec plusieurs villages; suyvant que vous en ferons cy apres la description: & premierement. *Ce qui est du propre des Comtes de Flandres*

Tenremonde, qui est en Latin appellee *Teneramonda*, du fleuve Tenera que les Flamands nomment Denre, & de Mont qui signifie bouche: entant que cette ville est bastie au lieu, ou ce fleuve entre, & s'embouche en l'Escaut. Cette ville est d'esgalle espace loing de Gand, de Bruxelles & de Malines cinq grosses lieuës, & six d'Anvers: & est forte & d'assiette, & par artifice : & pour autres raisons, & considerations c'est un lieu d'importance, & riche à l'advenant, & ou se faict grande quantité de fustaines : y ayant toutes les sepmaines un beau marché pour le traffic du lin; ou vient peuple infiny: comme encor un marché de mesme denrée se tient au pays de Waes, au bon village de Sainct Nicolas. *D'ou vient le nom de Tenremonde.*

[*Le quartier de Tenremonde fut jadis donné à Thierri Comte de Flandres par ceux de Brabant, en recompense du bon secours qu'il leur avoit donné alencontre des Grimbergois, & par ce moyen devolut au Seigneur de Bethune, & derechef fut acquis par Guy de Dampiere Comte de Flandres par alliance de mariage, & depuis transporté par un autre mariage à une des nobles races de France, qui par apres la vendit à Philippe de Valois Roy de France, qui la donna à Loys de Male l'an 1347. pour advancer un mariage entre luy et les Brabançons. A Tenremonde y a un beau College de Chanoines, avec le seul Convent d'hommes en Flandres de l'Ordre des Brigettes. Iadis y souloit estre un fort Chasteau. En cette ville est la commune exaction*

action de Flandres appellée transport. L'origine d'icelle fut du temps de Robert de Bethune l'an 1305, lors qu'il devoit estre delivre de prison, en laquelle il estoit detenu par le Roy de France, auquel avoient esté promis annuellement 20000 deniers tournois, l'une moitie desquels deniers fut payée comptant, et l'autre moitie se debvoit lever hors la taxation annuelle de chaque ville & village; à cause de quoy furent a ce hypothequées les villes de l'Isle, Douay, Orchies & leurs territoires. Mais on dit qu'un certain Bethunius nia de pouvoir desgager le gage environ l'an 1312: & transporta la proprieté de l'hypotheque, au Roy; & pourtant fut appellé Transport, L'usage duquel a lieu, lors que quelque somme de deniers est requise par la Court, la collection de laquelle se faict, & afin que les charges de la collection susdite, se lacent par esgale portion, a chaque Ville, Chastelenie, Village, & Seigneurie, il est donné à cognoistre quelle sera sa taxe. A la composition duquel transport le Commis de Charles quint et les quatre Membres, furent empeschez bien l'espace de deux ans. Iceluy toutefois fut l'an 1517 beaucoup changé et remis en ordre.]

Droit de foires au Pays bas.

Or non seulement au pays de Flandres, ains encor par la pluspart des villes & lieux d'importance, de toutes ces regions basses, il y a quelque foire, ou marche, à eux accordé d'ancienne coustume, & privilege, soit en particulier d'une ou autre denrée, ou en general de toute sorte de marchandise: ce qui redonde au grand prouffit du pays, & de ceux qui y habitent. De cette ville estoit natif Iean de Tenremonde Chartreux de profession, & Religieux tresdocte, ainsi qu'en font foy ses œuvres, & diverses & plaines de grand sçavoir.

Comme Tenremonde venue au Comte de Flandres.

Tenremonde est avec sa jurisdiction, une Seigneurie à part; laquelle fut incorporée par aillance de mariage au Comté de Flandres, du temps que Guy de Dampiere commandoit en cette Province: mais par un autre mariage en estant separé, fut derechef unie à la Flandres, par le mariage d'entre Loys de Malan & Madame Marguerite de Brabant.

Qui a fondé Montgherard.

Montgherard (que corrumpuement les François nomment Grandmont) est posé sur le Denre à trois lieuës d'Oudenarde, & cinq de Tenremonde: la ville est petite, mais assez bonne, & gracieuse, & de plaisante demeure: elle fut fondée par le Comte de Flandres Baudouin surnommé de Monts, duquel elle fut renommée; l'an de grace 1086. De cette cy fut natif Marc Nevian homme sçavant & qui a escrit plusieurs livres.

[*L'an 1296 se fit à Mont Gherard l'assemblée de l'Empereur Adolphe, et du fils du Roy Eduward Roy d'Angleterre, item de Iean Duc de Brabant, de Guillaume Duc de Iulliers, avec plusieurs autres Princes, pour traiter alliance avec de Guy de Dampiere Seigneur de Flandres, contre les François et Henuyers, qui estoyent venuz avec le Comte Iean de Nemours choisi par Louys Cresci et ceux de Gand, pour Gouverneur contre les Brugeois, pour prendre garnison, afin d'avoir les advenuës hors de Hainaut plus commodez. Mais les bourgeois fermans les portes, tuerent le Seigneur de Grave avec trois cens soldats. Le Seigneur Gautier d'Enghienne ne laissa ce cas impuni, par le commandement de Loys de Male: Car la ville estant*

estant assaillie de toutes parts fut entierement saccagé. Cette ville aussi finalement par la fraude des Hennyers, qui luy avoient promis toute deffence, fut du tout despouillee & ruinée.]

Bornhem est un bon village ayant bon Chasteau & plusieurs autres bourgades & terroir qui luy obeissent; & pour ce est cecy appellé le pays de Bornhem.

Rupelmonde est ainsi dicte, à cause que là se descharge dedans l'Escaut le fleave Rupel, à la main grauche duquel elle est qastie à trois lieuës d'Anvers. Or Rupelmonde est un ancien Chasteau, souvent allegue ez histoires de Flandres; d'autant que le temps passé c'estoit un lieu de grand effect; mais puis peu d'ans en ça il est plus renommé & cogneu, à cause que au nom du Prince, on y garde les originaux des Privileges du Comté de Flandres: & pour autant qu'on y conduit quelques prisonniers, que pour autre consideration quelle que ce soit. *D'ou a pris le nom de Rupelmonde.*

[*L'an 1433 le Seigneur Franc de Borssele, mary de Iaqueline Comtesse de Hollande, apprehendé par le commandement du Duc Philippe de Bourgogne, fut mené prisonnier au Chasteau du Rupelmonde. Or par l'instinct du party Cabillautin, ledit Philippe commanda au Chastellain dudit Chasteau, que secretement il fit decapiter ledit Seigneur de Borssele. Le Chastellain perplex de ce cas, ne desirant la mort de ce Seigneur, luy communiqua le commandement du Prince, & luy donna conseil cy dessus, qu'il le renfermeroit & le tiendroit secret, & feroit courir le bruit de sa mort. Fut trouvé bon qu'ils s'en iroit à la Court, et s'informeroit comment le Prince seroit affectionné par sa mort. Ce que faisant le Chastellain, & estant venu a la Court, le Prince luy demandant comment il alloit avec le Seigneur de Borssele: Seigneur, respondit-il, le commandement de vostre Seigneurie est accomply. Le Prince oyant cecy, gemissant fort, helas! dit-il, qu'as tu fait? Lors le Chastellain tombant devant ses pieds, demanda pardon de sa vie. Helas! dit le Prince, ce n'est pas ta faute, tu as suivy le commandement. Seigneur dit le Chastellain ton commandement est un peu differé, l'apparat estant prest à l'execution, mais l'homme vit encore. A raison de quoy le Prince se resiouit fort, & rendit au prisonnier sa femme, & luy fut fait amy, lequel il fit Chevalier de la Toison d'or, & luy donna la Comté d'Ostervent. Charles le Belliqueux l'ayma comme son pere, et le nomma ainsi. Par ce moyen le differer du commandement par le Chastellain fut rendu agreable, lequel n'avoit mis temerairement en execution, une sentence temeraire, par l'induction des parties. Parquoy tels Officiers, comme aussi en la rendition des Pays, Villes et Chasteaux, doibvent tousiours attendre le second commandement de leur Maistre.*]

Outre le Chasteau y a un beau & grand village, duquel fut natif Gerard Mercator (ou Marchand) excellent Cosmographe; comme il appert par la diversité des œuvres, que luy mesme a publiées, & mises en lumiere: comme encor son fils Berthelemy est jeune homme fort vertueux, & qui a escrit avec los & reputation. Par tout ce pays de Flandres Imperial le terroir y est tres-bon & tres-fertil; & entre autres choses il abonde en bonne garance. *Gerard Mercator d'ou natif.*

Quelles les mœurs de Flamands.

Au reste, pour les mœurs des gens de ce pays, je dis que en general, les Flamands sont fort civils, & courtoys, & valeureux, propres & à la paix, & à la guerre, aux choses honorables, & à celles qui sont pour la force & constance: sont bons marchands, & artisans industrieux, & penibles, en ce de quoy ils veulent se mesler. Et (comme avons dict en son lieu) ils font ordinairement grand nombre de draps, tapisseries, sarges, fustaines, bougrains, & infinie quantité de mercerie, & icelle de tout prix, de toute qualite & estoffe. Par tout (sauf au Flandres Gallicant) ils parlent leur langue Teuonne & Flamande: il est vray qu avec l instruction prise aux escoles, & la hantise avec les estrangers; joint qu ils envoyent leurs enfans dez leur jeune aage en France & en la Flandre Gallicane ; ils aprennent aussi tellement à parler François, que cette langue est renduë presque à tous familiere; veu que de leur naturel ils y sont enclins: & pour ce ils l'apprennent facilement. Les Flamands furent attirez à la cognoissance de Iesu Christ, par la predication de Sainct Eloy Evesque de Noyon: lequel par l'ordonnance du Roy de France Dagobert, commença à prescher à Brugstoc: & semble que ce fut luy qui fonda l'Eglise de Saint Sauveur, l'an 604, & apres vint à Gand S. Amand, & par ce moyen s'espandit la foy & religion Chrestienne, par tout ce pays & contrée.

Flamans enclins à la langue Françoise.

Flamans par qui convertiz à la foy.

Qui fut le premier Seigneur de Flandres.

Chroniq. de Fland, ch. 1

Succession des Seign. de Flandres

En laquelle le premier Seigneur de nom & tiltre qui y fut onc (selon que le tiennent aucuns autheurs, & memoires anciennes, qu'on en a recouvertes) estoit Lyderic de Harlebeeck, auquel Charles le grand pour ses vertuz & pour les services qu'il luy avoit faicts, donna avec ce tiltre de Prince de Flandres, & cecy l'an de grace 792 Mais lors ce pays estoit pouvre & plein de bois, & forests, & de marescages : de sorte que Lyderic s'appelloit luy mesme par raillerie, Forestier: c'est à dire Seign. des Forests: & ce pendant ce tiltre & nom est demouré à ses successeurs Isquels l'ont acompté à grand honneur, & avantage. Il y en a qui tiennent que avant ce Lyderic il y en avoit un autre, lequel fut fondateur l an 621, de l Eglise S. Donat de Bruges. A Lyderic de Harlebeeck succeda Enguerran, & à cettuy-cy Odoacre, ou Audaker, lesquels furent les premiers Seigneurs de Flandres : & aucuns leur attribuent la dignité de Comtes: les autres ne les reçoivent que comme Gardes, & Gouverneur du pays, & Admiraux au nom des Roys de France. Ainsi depuis ces trois Forestiers, on compte jusqu'à present 32 Comtes legitimes de Flandres ; y comprenant quatre Comtesses qui en ont esté heritieres, & desquels Comtes, lisant les histoires, vous n'en trouvez guere, qui n'ayent este Princes de grande valeur, & de telle sorte, qu'en tant & si furieuses guerres, qu'ils ont eu en toute saison, ores contre les François, tantost avec les Anglois, & Allemans, & bien souvent avec leurs propres sujets: non seulement ont ils fait teste à l'ennemy, & combatu la fortune, ains ont donne à cognoistre à chascun la rarete de leur vertu, & la puissance & effort de cette leur petite Province: Tellement qu'ils ne l'ont pas simplement gardee & conservee ; mais, qui plus est, grandement augmentee, voire (qui est un grand avantage pour eux) leur race & sang a tant fait, que par le moyen des alliances, & par sa vertu, s'est fait Seigneur de touts ces Pays bas, & est parvenu à la Couronne d'Espaigne, & de touts les autres Royaumes, Empires, Provinces, & Pays, que possedent à present les Princes issuz de la maison d'Austriche, & descendans du sang & tige des

Comtes de Flandres guerriers.

Race de Flandres heureuse en alliance.

des Seigneurs de Flandres. Or les plus excellents de ces Comtes, qui ont plus avancé, & fait reluire l'honneur de ce pays, sont ceux qui s'ensuivent.

Comtes les plus renommez qui ont esté en Flandres.

Et premierement est mis en jeu Baudouin d'Ardenne surnommé Bras de fer : celuy qu'on dit qui acquit, ou, au moins, accreut grandement cette Seigneurie, & obtint les degrez souverains d'honneur & authorité, & lequel, sans mentir, fut Prince de grande valeur, & generosité, & pour les affaires de la paix, & les troubles de la guerre, lequel mourut l'an de grace 879.

Noblesse par qui instituée en Flandres.

Baudouin à la belle barbe fut Prince tres-docte & droiturier, & ce fut le premier qui establit la Noblesse en Flandres, qui reforma la justice, envoyant par tout des hommes doctes, de bonne reputation, & renommee : il mourut l'an 1036.

Guillaume Conquerāt secouru par le Flamand

Baudouin surnommé (pour ses bonnes & louables mœurs) le Debonnaire, & encor dit de l'Isle, pour estre nay en icelle ville: Ce fut luy qui aiousta à son domaine, le Comte d'Alost, & les quatre Offices, & espousa une fille du Roy Robert de France & sœur du Roy Henry I du nom; & fut si illustre, juste, & prudent, que Henry venant à mourir, il le laissa, & ordonna pour tuteur de Philippe son fils, & le feit regent en France l'an 1061. Ce mesme Baudouin (ainsi que le tesmoigne Meyer) secourant de vaisseaux d'hommes, & d'argent son gendre Guillaume Duc de Normandie, contre son competiteur Harald, usurpateur du Royaume d'Angleterre, que le Nordmant conquit; pour recompense d'un si grand plaisir, & pour une victoire si segnalée, Baudouin obtint de Guillaume que l'Angleterre payeroit, pour tribut perpetuel, trois cents marcs d'argent aux Comtes de Flandres: quoy que cest accord ne fut guere longuement gardé. Ce Prince Debonnaire mourut l'an 1067.

Tribut payé par l'Anglois aux Cites de Flandres.

Robert de Flandres dit fils de Saint George, et pourquoy.

Robert, dict de Hierusalem, est celuy, qui pour sa grande vaillance, & illustre prouësse, & hauts faits d'armes, mis à fin en l'Asie mineur, & en Syrie, contre les Mahometans infideles, merita d'estre appellé de tout l'Ost, & armée des Chrestiens, fils de S. George; & est le premier d'entre les Comtes Flamands, esleu & choisy par les Empereurs pour protecteur de la Cité de Cambray: il deceda l'an 1111.

Baudouin surnommé à la Hache (c'est à sçavoir de justice) fut vaillant aux armes: & si juste, que justement le peuple l'appella Pere de justice & droiture: & deceda ce bon Prince l'an de nostre salut 1119.

Thierry espouse Sybille de Hierusalem.

Thierry d'Elsace feit, avec grande suite des siens, quatre voyages en la Terre saincte contre les infideles, dont il rapporta grand honneur, & louange; & eut pour espouse Madame Sybille fille de Foulques d'Anjou Roy de Hierusalem, Dame tres-excellente & vertueuse: cettuy passa de ce siecle l'an 1169.

Philippe d'Elsace parrin du Roy Philippe Auguste.

Philippe d'Elsace, qui, pour la rareté de ses vertuz, fut sornommé le Grand, estoit si aymé, & chery de Loys 7 du nom Roy de France, que ce bon Roy ne faisoit chose quelconque sans le conseil de ce Comte; lequel tint sur les Fonds l'enfant du Roy, & luy donna son nom, & ce fut Philippe Dieu-donné, qui depuis fut surnommé Auguste; auquel apres le decez du Roy son pere le Comte Philippe donna Isabeau sa niepce pour espouse : Mais apres

 quelque

quelque temps, s'estant meuë querelle entre eux (tant sont tendres & malheureux les affaires d'estat) à cause du Comte de Vermandois, ils vindrent à la guerre: mais le tout fut tost appaisé, & avec l'avantage du Comte, qui fut reconcilié & repris par le Roy en grace. Ce Prince Flamand pour ne vivre oisif, passa en Asie contre les Mahometans bien suyvi de gendarmerie; ou (comme escrivent les histoires) il feit de grandes preuves de sa vertu : & entre autres choses tiennent que ayant surmontez ses adversaires : il raporta en son pays les mesmes armoiries desquelles ont depuis tousiours usé les Comtes de Flandres. S'en retournant il passa par Portugal, & là (sa femme estant decedée) il espousa la vefve Royne Mahault, ou Mathilde, femme tres-belle ; & l'amena en Flandres. En fin, faisant derechef le voyage de la Terre saincte à la suyte du Roy de France Philippe Auguste, & avec Richard Roy d'Angleterre, illustré de plusieurs victoires, il mourut à Ptolomaide l'an 1190, ou (comme d'autres dient) 1191.

Voyage du Comte Philippe en Syrie.

Mahault de Portugal

Baudouin huictiesme de ce nom, heureux, ayant bataillé long temps contre les Turcs en Orient, fut pour ses vertuz, lors de la conqueste de Constantinople (ce fut un grand cas, & honneur pour eux, qui bien le considerera) esleu & couronné par les Chrestiens pour Empereur de Grece, l'an 1204, & luy mourant un an apres, son frere Henry luy succeda à l'Empire Constantinopolitain. Nous mettrons en fin des Comtes anciens, Louys de Male fils de Louys de Nevers Comte de Flandres: lequel illustré pour sa vertu, venant à espouser Marguerite fille de Iean III du nom Duc de Brabant, incorpora aussi ce Duché, & autres Seigneuries au Comté de Flanderes (ainsi que j'ay desia mis en avant descrivant les affaires de Brabant) & mourut l'an 1383. A la race & sang & alliance de ceux cy succederent depuis (comme dict avons) à ces Estats les valeureux Princes & Ducs de Bourgoigne, & en fin les Empereurs, & les Roys de la maison d'Austriche, entre les derniers desquels ont esté Charles V du nom (dict le Tres-grand par le Pape Paul troisiesme) lequel Empereur a beaucoup augmentée & illustrée cette Province, & sur tout en recouvrant Tournay, & pour avoir du tout affranchie cette region de l'obeissance & souveraineté de France & de l'Empire: C'est excellent Monarque mourut en Espaigne l'an 1558, les obseques estans royallement solemnisées en Vailladolit, en l'Eglise de Sainct Benoist par la Princesse veufve de Portugal sa fille, lors Gouvernante d'Espaigne: laquelle sur le frontispice du Tombeau Imperial de son pere plein de touts costez d'escussons, & armoiries, fit mettre ce glorieux & fort magnifique Epitaphe. Mais avant que vous l'enserer icy; faut entendre que le corps du deffuncta demoure plusieurs annees, sans estre mis en terre, en son sercueil, comme en depost, au Convent de S. Iuste pres de Plaisance: & depuis fut porte avec le corps embaume du Roy Philippe son pere, qui aussi mourut en Espaigne l'an 1506, à l'Escurial lieu voisin de là, ou le Roy Philippe qui vit à present, fils du susdit Empereur, a fonde un Monastere des Freres de l'Ordre de Saint Hierosme, qu'il a nomme Saint Laurents, en souvenance de la victoire, qu'il obtint le jour de la feste de Saint Martyr devant la ville de Saint Quentin contre les François l'an 1557 du regne du Roy de France Henry II.

Baudouin fait Emper- de Constantinople.

Brabant uny au Comte de Flandres.

Trespas de l'Emp. Charles V.

Ou est enterré Charles V.

Monastere basty par le Roy Catholique.

C'est

Cest Edifice est si somptueux,& magnifique,tant en bastiments,que ornements & meubles,& toute sorte de grandeur,& Royale magnificence,que si on le finist selon le dessein commence, en dix ans il viendra jusqu'aux frais de plus de dix millions d'or,& sera estimé un des plus beaux superbes & presque miraculeux Edifices, qui soyent au monde.

En ce pays aussi & en la cité de Bruxelles,present le Roy Philippe propre fils du deffunct, furent celebrées les obseques ee l'Empereur,& des Roynes d'Angleterre,& d'Hongerie, avec grand honneur & pompe admirable,& qui estonnoit & la Court,& la cité d'un appareil de telle magnificence. Le mesme avoient desia faict au paravant les autres villes du pays, comme encor par toutes les Provinces Chrestiennes, suyvant le devoir duquel les Princes usent les uns envers les autres. On feit des funerailles pompeuses,& Royales: & y furent prononcees de tres-belles & tres-doctes oraisons funebres à l'honneur & louange de ce grand Prince & un des premiers d'entre ceux qui iont regné de son aage. *Obseques de l'Empereur à Bruxelles.*



EPITA-

EPITAPHE.

D. OPT. MAX. S.

D. CAROLO V IMP. CÆS. AVG. MAX. INDICO, TVRC. AFRIC. GERM. HISPANIÆ, SICILIÆ, ET INDIARUM REGI, P. P. PRINCIPI POTENTISS. ET INVICTISS. SACRI IMPERII LIBERATORI, FUNDATORI QUIETIS, CHRISTIANÆ RELIG. ACERRIMO PROPUGNATORI, IUSTITIA, ANIMI MAGNITVDINE, PRVDENTIA, RELIGIONE, CLEMENTIA, PATIENTIA, ALIISQUE INSIGNIBVS VIRTVTIBUS LONGE ORNATISS. QVI POST INGENTES VBIQUE TERRARUM PARTAS VICTORIAS, ET CLARISSIMOS DE GALLO, TVRCA, AFRIS, ITALIS, GERMANIS ACTOS TRIVMPHOS, TOT MVLTIS INDIÆ PROVINCIIS, ET INSULIS ETIAM PRISCIS INCOGNITIS, PER LEGATOS MAGNO REIP. CHRISTIANÆ ORNAMENTO INVENTIS, ATQUE LVSTRATIS, DENIQVE POST FOELICITER ADMINISTRATAM ET PRVDENTER CONSTITVTAM REMP. PHILIPPO FILIO TOT AMPLISSIMIS HISPAN. REGNIS, FLANDRIÆ, ET ALIIS PROVINCIIS INAVGVRATO, RELIGIONE DVCTVS EX FLANDRIA IN HISPANIAM TRAJECIT, SEQVE IN JVSTVM HIERONYMIANI ORDINIS COENOBIVM, ÆDIBVS ILLIC JVSSV EJUS CONSTRVCTIS, RECEPIT, VBI RELIQVVM VITÆ, QVOD VIX BIENNIVM FVIT, TRANQVILLISSIME EGIT, ET SANCTISSIME OBIIT *XI* CAL. OCTOB. *M.D.LVIII.* JOANNA LVSITANIÆ PRINCEPS HISPANIARVM GVBERNATRIX, PATRI OPT. ET MAX. P. VIX. ANN. *LVIII.* MEN. *VI. DI. XXVII.* IMPERAVIT ANN. *XL.* REGNAVIT ANN. *XLIII.*

Du temps que j'escrivoy cest œuvre, le pays de Flandres estoit gouverné, c'est à sçavoir le Flamingant, & Imperial, par le Comte d'Eghemont, qui aussi estoit Gouverneur du Comté d'Artois : & la Gallicante (ainsi que dict avons cy dessus) estoit sous la charge du Seigneur de Courriers issu de la race illustre de Mommorency. Voyla en somme la description du Pays de Flandres, qui se dict & tient pour le principal & plus puissant Comté qui sont en Chrestienté; tout ainsi qu'entre les Duchez est Milan; & que tout autre Royaume est surpassé dar celuy de France. Mais il est desormais temps de passer outre.

LA DE-



LASCRIPTION
DE ARTOYS.

SOUS le nom d'Artoys est comprise la plus grande partie du pays que Cæsar en ses Commentaires nomme *Atrebates*, de la cité capitale *Atrebatum*, qu'à present on appelle ARRAS en langue Françoise, qui lors (aussi bien que maintenant) en estoit Metropolitaine. Cette region, suivant les occurrences & revolutions des affaires tant de France, que de ces pays, à le temps passé veu souvent changer ses termes, & limites; une fois estans eslargiz, & c autres restressiz & diminuez : ce qui seroit trop long à discourir, & encore moins prouffitable d'en faire la recerche ; & pour ce il nous suffira qu à present les bornes & limites en sont telles. Au Septentrion luy est le fleuve du Lis, & la novelle Fosse, qui la separent du pay de Flandres : au Midy luy est Dourlens, où il est limité de la Picardie : au Levant luy sert de borne la Flandre Gallicane, & le Pays de Cambresis: & au Ponent devers Monstrueil sur mer, elle avoisine encor la Picardie. De pays Arresien est tres-beau & tres-bon, à cause que l'air y est serain, & bening : & le terroir gras & fertil, produisant toute sorte de vivres, sauf le vin: & encor ce defaut provient plus de la paresse des hommes, & pour estre sur la frontiere de France, & ainsi exposée aux hazards de la guerre, que de l'inclemēce de l'air, ou du defaut de la terre On recueillit notamment icy de tres-bon froument, & en telle, & si grande abondance, qu'on en tire une quantité infinie pour les autres pays; & en sont fournìz premierement une bonne partie de Flandre Flamingat ; puis un quatier de Brabant, & sur tout la grande cité d'Anvers; à cause que les estrangers estans là en grand nombre, ne veulent point user du pain du pays, qui est de seigle Et ainsi on employe la grande quantité de froument, qui vient là du pays Artesien. La cité de Malines aussi, ayant la commodité de conduire de Douay avant par eau les grains, ne se sert gueres

Cæsar li. 2 de la guerre de Gaule.

Limites du Pays d'Artoys.

Qui empesche qu'il ne croist vin en Artoys.

Bleds d'Artois fournissent Flandres & Brabant.

gueres que des bleds d'Artois. Aussi on fait de si bon pain en ce pays, que les villes & villages voisins en vont de jour à autre querir en quantité pour leur provision, & nourriture. En Artois se voyent douze villes closes, y comprenant Renty, quoy que cettuy soit plustost un Fort & Chasteau que ville. Il y a outre ce, huit cens cinquante quatre villages, bien que les guerres de nostre temps en ayent desolez & ruinez un bon nombre: toutesfois la longueur de la paix, avec l'aide de Dieu, & le soin & industrie des habitans (selon qu'ils y sont enclins de nature) reduira tout en son premier estat & beauté. Neantmoins est ce une chose hideuse & pitoyable que de voir toutes ces regions de la frontiere non seulement de ce pays, ains encor de France du costé de Picardie, où (peut estre) la misere y est plus grande : y voir (dis-je) non seulement tant de villages mis à feu & sang, mais bien tout un pays ravagé, ruiné, destruit, & sans qu'on y laboure, desnué de bestail, de maisons & demeures d'hommes; quoy plus? voir les pauvres habitans espars ça & là, chassez de leurs maisons, & souvent occiz, avec le pleur & regret des femmes qui les survivent. Ce qui est cause d'une haine perpetuelle & capitale, qui s'engendre & couve ez cœurs & esprits de ces peuples voisins, & contraires l'un à l'autre, non sans la charge de conscience & confusion de ceux qui par leur coulpe & malice, sont l'occasion de maux si exorbitans, cruels & irreparables. Au terroir & finages d'Artois sont comptees neuf Chastelenies, avec diverses Abbayes, Convents & Monasteres : & les villes principales du pays sont, Arras, S. Omer, Betune, Aire, Bapaumes: & les autres moindres sont Hedinsfert, Renty, S. Pol, Perne, Lillers, la Bassée, & Lens. Outre ce on y voit les ruines des belles & fortes places de Hesdin & de Terouenne. Les Estats d'Artois sont & consistent en quatre Membres, à sçavoir les Prelats, les Chapitres des Eglises, la Noblesse, & les bonnes Villes. Mais particularisons la description des villes chascune à part, & commençons à Arras qui en est la Capitale.

Misere du pays d'Artois du temps des guerres d'entre les Roys.

Neuf Chastellenies en Artois.

Velles d'Artois.

DESCRIP-


ATRECHT

guere
jour

DESCRIPTION
D'ARRAS.

Assiete de la ville d Arras.



A Cité d'Arras (comme dict avons) est nommée en Latin *Atrebatum*, & est posée sur la riviere Scarpe, la portée d'un traict d'arc; loing de six lieuës de Douay, à huict de Dourlens, neuf de Cambray, & à quatorze (mais bien petites) d'Amiens.

Arras partyen deux parts & Seigneuries

Cette ville est fort grande; mais il y a une muraille particuliere qui la separe en deux; de sorte que l'une partie est nommée la Cité, & apartient à l'Evesque; & l'autre est la Ville: qui est du domaine du Prince. La Cité est fort petite, mais belle, bonne, forte & deffenduë de ses bouleverds, & remparts: & en icelle est la somptueuse, & tres-belle Eglise Cathedrale, & Episcopale au nom de nostre Dame, en laquelle on voit une belle & rare Bibliotheque de plusieurs bons livres escrits à la main, & iceux en Theologie. Le premier Evesque estably en cette Eglise fut Sainct Vast, y ordonné par Sainct Remy Archevesque de Reims, dez l'an DXXXI. Quelque temps apres cest Evesché fut uny avec celuy de Cambray; & des deux on en feit un seulement; & ainsi cette cité fut long temps privée de cette dignité Mais comme ceux de Cambray eussent donné faveur, aide & support à l'Empereur Henry IIII du nom, rebelle contre l Eglise de Rome, le Pape Vrbin second de ce nom, pour les chastier aucunement de cette faute, remit la dignité Episcopale à la ville d Arras, & y ordonna pour Evesque Lambert, qui au paravant estoit Archidiacre de Terouenne: ce qui advint l'an 1095. De nostre temps est Evesque de ce Siege M. Antoine Perrenot, ores Cardinal de Granvelle, homme fameux, grand, & renomme par tout, tant pour la faveur, credit & authorité qu'il à eu sous l'Empereur Charles cinquiesme, que pour le reng que encor aujourd'huy il tient pres le Roy Catholique Philippe, & que n'agueres il tenoit ez Pays-bas, & pour autres ses vertuz, & rares & excellentes parties.

Premier Evesque d Arras Saint Vast

parties, Mais tandis que j'escrivoy cecy, luy ayant quicté cest Evesché il ceda la place & dignité à M. François Richardot Prelat tres-docte & honorable, lequel s'acquitte fort deuëment de sa charge. L'Evesque d'Arras est Seigneur temporel & spirituel, donnant Loix & Iuges au peuple de la Cité, mais c'est tousiours en recognoissant le Comte pour souverain: car c'est luy qui le nomme, & le Pape qui le confirme en son estat. Le revenu de l'Evesché d'Arras est de quatre, cinq, ou six mille escuz par an, selon que l'année aura esté heureuse en grains. En l'Eglise de nostre Dame d'Arras on garde religeusement & devotement un riche Reliquaire enrichy de pierrerie, dedans lequel y a certaine sorte de Manne, qui est comme en forme de laine, & laquelle pleut & descendit du ciel en ces quartiers, jà du temps de S. Hierosme, ainsi que luy mesme tesmoigne en ses Epistres: & laquelle Manne on monstre quelquefois, & principalement la tire lon en temps de secheresse, affin d'avoir de la pluye. En la ville d'Arras en une belle Chapelle, bastye à propos en la place du petit marché, on garde ceremonieusement une chandelle comme chose saincte, laquelle ils disent avoir jadis eu du ciel pour leur bien & salut. Mais venant à la ville, laquelle pour vray est si grande & si forte, tant pour l'assiette que les murs, boulevers, & tres-larges & tres-profonds fossez: bien que soyent sans eau, qu'on la tient pour imprenable. Ses ruës sont belles : la place du marché fort spacieuse & belle sur toute autre: puis y est l'Abbaye Sainct Vast, qui est (si je ne me trompe) la plus riche de tous les Pays bas, veu que d'ordinaire l'Abbé jouist de plus de vingt mille ducats de revenu. Sur cette Abbaye commandoit lors que faisoys cest œuvre, M. Roger de Mommorency frere du Comte de Horne, Prelat tres-illustre & honorable. En Arras y a d'autres Eglises & lieux saints & beaux, & memorables, & dignes d'estre contemplez. Les maisons des particuliers y sont fort commodes, & en toutes y a des caves & celliers voutez, & pavez tres-bien, & de grand artifice: d'autant que les caves sont merveilleusement larges & profondes, & les ont, expres faictes ainsi belles & accommodées pour s'en servir en temps de guerre: d'autant qu'ils pretendent au besoing (ainsi que autresfois leur est advenu) y retirer leur famille, & mesnage pour les deffendre de la furie de labatterie du canon de l'ennemy, & là dedans endurer toutes les extremitez que peut causer un long siege. De cette mesme cité fut natif ce tres-puissant & tres-vaillant Seigneur Artesien Comte tant renommé ez Commentaires de Cæsar. D'Arras encor est sorty cest excellent Docteur ez Droicts François Balduin (lumiere de nostre siecle) ainsi que le font iuger manifestement ses œuvres escrittes tant ez droits, que en autres sciences. Et à present y a des hommes illustres enfans de cette Cité, tels que Christophle d'Assonleville Conseiller du Conseil privé du Roy, homme qualifié, & de tres-grand sçavoir, si bien que depuis il a esté mis entre les premiers & principaux du Conseil d'estat: & Nicolas Bornie Esleu d'Artois, & homme de rare doctrine, grand Orateur & excellent Poëte & grand Historien. Cette ville est encor le pays de Charles de l'Esclusé homme renommé, & sçavant aux langues Latine & Grece, & excellent en la cognoissance des simples: car outre la doctrine qu'il entend, il a voyagé & voyage ordinairement par les Provinces, pour voir, gouster, examiner, & esprouver les choses, l'air qui leur respire, la terre qui

Manne gardée à Arras.

Chapelle du marché d'Arras.

Ville d'Arras tres-forte.

Abbaye de S. Vast d'Arras.

Beauté des caves d'Arras, et à quelle fin

Cæsar li. 4. guer. Gal. lic.

François Balduin Iurisconsulte.

Hommes renommez fortz d'Arras Chambre du Conseil d'Artois.

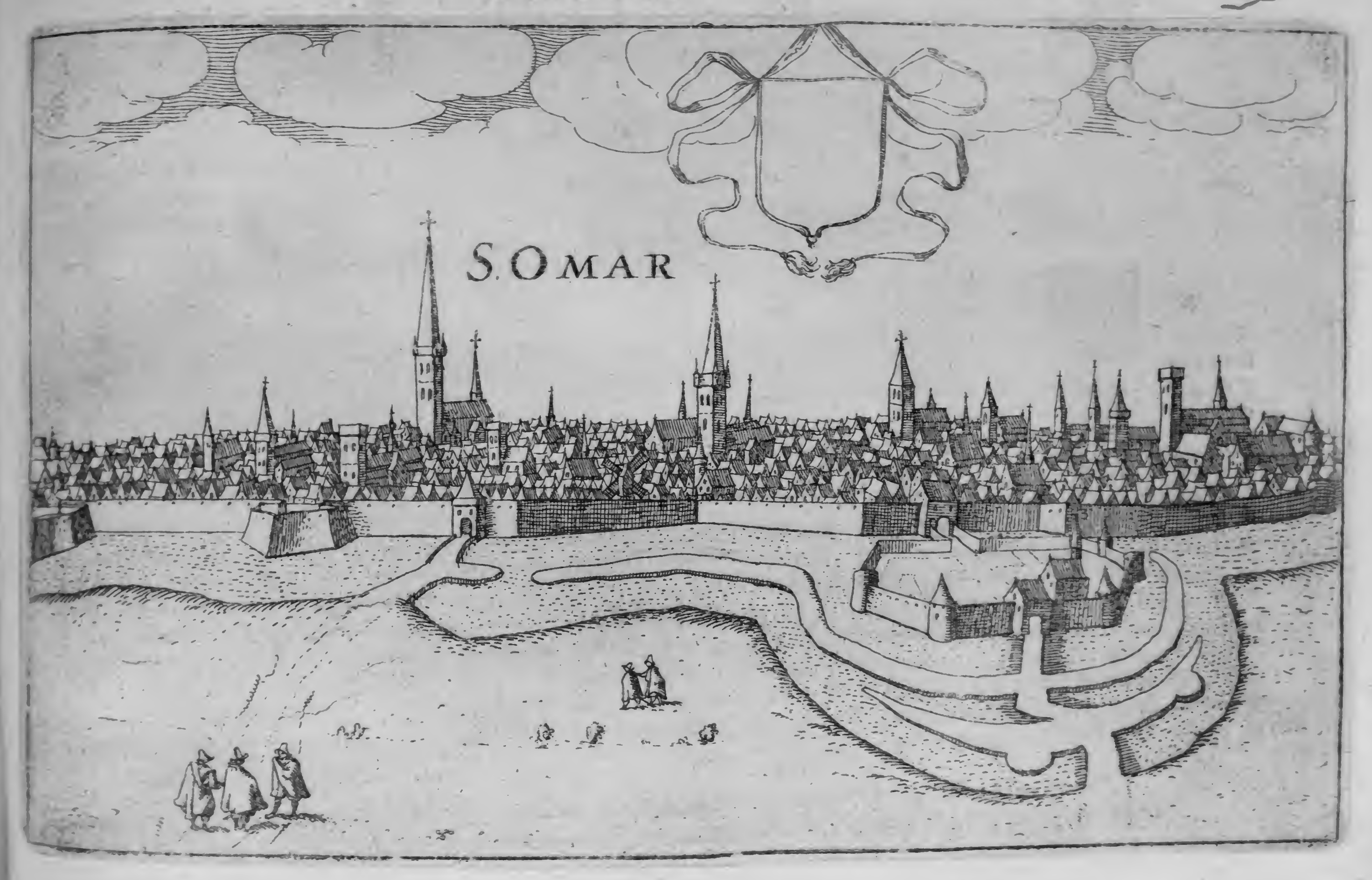
 les

les produit,& leur propre naturel,affin que mieux il'en puiffe traicter & les defcrire plus amplement,ainfi qu'il le fait cognoiftre par fes belles œuvres,que defia il a faites imprimer.

Chambre du Confeil d'Artois. En Arras fied & refide le Confeil Provincial, qu'on appelle la Chambre du Confeil d'Artois,l'appel duquel reffort au Parlement de Malines. Arras eft affez bien peuplée,& y a bon nombre de marchands,& artifans de divers Arts & Meftiers,& entre autres ceux qui font les farges d'Arres, tant cogneuës,& requifes en la plufpart de l'Europe. Cette cité dez le temps de Cefar(ainfi que dict avons)eftoit capitale d'une grande Provınce, & mefme regnant en France l Empereur Charles le Chauve,& quelques fiecles apres,elle eftoit la Metropolitaine de Flandres;mais quand l'Artois fut erigé en Comté,& feparé(comme il a efté dict cy deffus) de Flandres,elle demoura telle qu'elle eft à prefent,chef d'Artois,ayant fous elle plufieurs fiefs & jurifdictions. *Arras jadis capitale en Flandres.*



DESCRIP-


S.OMAR



DESCRIPTION
DE S. OMER.

Voy meyer livr. 1.

S. Omer vivoit envirõ l'an 670.

D'où vient l'origine de la ville de S. Omer.

Abbaye de S. Bercein et ſa richeſſe.

Aſſiette de la ville de S. Omer.

LA Ville de Saint OMER, prend le nom d un Sainct homme natif de Conſtance , & Eveſque de Terouenne: du renom de la ſainctété duquel , eſtant meu Aldroald treſriche & religieux Seigneur, luy donna un Chaſteau appellé Sithiu , à fin qu'il y baſtiſt un Monaſtere : ce que feit le S. Prelat, faiſant baſtir celle Egliſe ſomptueuſe, qui de luy eſt appellée S. Omer; où ſe retirant pour y paſſer le reſte de ſes jours, il y alla pluſieurs bons perſonnages pour luy tenir compaignie , & entre autres Sainct Bertin qui eſtoit de ſon pays. De ſorte que les œuvres vertueuſes , & le renom de la vie pure de S. Omer, cauſe telle affluence de de peuple en ceſt endroit que la ville y fut baſtie, & nommée Saint Omer , en memoire de ceſt excellent Eveſque: lequel mourut environ l'an de grace 695 , & trois ans apres S. Bertin paſſa de ce ſiecle en l'autre, & ce fut luy qui fonda l'Abbaye qui porte ſon nom : l'Egliſe de laquelle, eſt de tres-excellente ſtructure; & le Monaſtere digne d'eſtre admiré; D'avantage ce lieu eſt ſi richement doté & renté , qu'il n'y a guerre Abbaye en Flandres, qui le ſurpaſſe, ny en beauté ny richeſſes. Il y a touſiours eu des Abbez hommes de grande vertu, & auctorité; comme de noſtre temps nous y voyons M. Gerard iſſu de l'illuſtre maiſon d'Americhicourt, Prelat tres-docte, & d'une vie de tres-bon exemple; &, ſans mentir, qui a bienmerité de la republique. La ville de Sainct Omer ſert de frontiere contre la France : & eſt poſée ſur le fleuve Aa; loing d'Aire & d'Ardres d'un eſpal eſgace ; aſçavoir quatre lieuës de chaſcune Cette place de Saint Omer eſt tres-forte, ayant de beaux baſtiments de toutes ſortes, entre leſquels eſt la magnifique logis de l'Abbe: & eſt la ville aſſez bien peuplée ; ayant droict de Chaſtellenie, & juriſdiction ſur pluſieurs , & terroir de grande importance. Et moy faiſont ce livre en eſtoit Gouverneur le Seig de Noorkerme.

[*L'an 1117 la ville de Saiut Omer fut quaſi toute gaſtée par feu: et ayant eſté derechef reparle, fut l'an 1152 le 5 de Septembre bruſlée juſques à bien la moitié, avec les Temples de S. Denis, S. Iean et S. Martin, le feu eſtant iſſu hors de l'Abbaye par*

par nonchalance. Quelques uns entre lesquels est Ortel, jugent que Iccius portus *du temps de Cesar fut, ou maintenant est Saint Omer, tant pour le vieil nom, auquel il s'appelloit* Sitiu, *comme si on disoit* Sinus Itij, *comme ils disent, que pour le site de la place: lequel estant bas, les hautes costes neantmoins renferment la ville aucunement, & monstrent qu'autrefois la mer s'y pouvoit esbatre.*]

Aupres de Sainct Omer y a un tres-beau & tres-grand Lac plein d'eaux vives, qui s'assemblent là, puis se lancẽt en la riviere d'Aa ou Ha: auquel Lac y a plusieurs pieces de terre comme Islettes, & prairies chargées d'herbe, & d'arbrisseaux, lesquelles pieces de terres s'esmeuvent & vont sur l'eau d'une part & d'autre: tellement que si vous attachez une corde a l'un de ces arbrisseaux, vous tirerez la part qu'il vous plaira cette Islette & masse de terre: lesquelles cependant ne sont pas si petites, qu'on y puisse mectre bon nombre de vaches & brebis pour y paistre: chose qui est aussi vraye que merveilleuse: & dessous ces Isles mouvantes se retirent en nombre infiny les poissons en temps d'Hyver & d'Esté, pour se deffendre des froidures de l'un, & des ardeurs de l'autre. Sur ce Lac entre autres maisons y assises, est bastie une grande & excellente Abbaye qu'on appelle Clermaretz de l'Ordre de S. Bernard, & de laquelle on tient que luy mesme fut le fondateur. *Lac merveilleux pris de S. Omer.* *Abbaye de Clermaretz par qui fondée*

Betune est à cinq lieuës d'Aire, & deux & demye de Lillers; & est bonne & forte ville: en laquelle on fait grande quantité de ce bon fourmage tant renommé, & que lon depart & ez Pays bas, & ez regions voisines: la Seigneurie & jurisdiction de cette ville avec celle de Tenremonde cy dessus descritte, escheut jadis à Guy de Dampiere Comte de Flandres, pour le dot & heritage de son espouse Mahaut fille de Daniel Seigneur de ces places. *Betune, & fourmages en venans. Comme Betune vint aux Cõtes de Flãdres*

Aire est posée sur le fleuve Lis qui passe dedans la ville, & à deux lieuës de Terouenne: la ville est bonne & fort, avec un Chasteau de grande antiquité, & où les edifices sont bons & bien dressez: & de ce lieu est Gouverneur pour le Roy Phillippe le Seigneur de Moerbeeck. *A riẽ dicte aussi Aire.*

A six lieuës d'Arras est Bapaume petite ville, mais forte, pour la difficulté qui y est, que une armée ne sçauroit camper devant, à cause que à trois lieuës de la n'y a une seule goute d'eau vive: il y a aussi un tres-fort Chasteau, & grand terroir, & belle jurisdiction: & de ce fort à charge le Seigneur de Steenbeeck. *Bapaume et sa force.*

Renty n'est qu'un Chasteau, avec un bon village assis sur un petit ruisseau, à cinq lieuës de Monstrueil sur mer, & à cinq du Fort de Hesdinfert. Ce lieu est tres-fort, & contre lequel l'an 1554, le Roy de France prit tres-grand peine pensant le forcer: mais l'Empereur venant au secouts, eurent bataille: de laquelle quoy que les François en portassent l'avantage & victoire, si est-ce que n'ayans ce qu'il leur failloit, & la place estant mal aisée à prendre, & l'Empereur leur estant à la barbe; joint qu'ils eurent nouvelle de l'armée Royale perduë en Toscane; il fallut que levassent le siege, & se retirassent sans rien faire. Renty est honoré de tiltre de Marquisat, & appartient à Guillaume *Assiette de Renty. Bataille de Rẽty 1554 Renty est Marquisat*

Guillaume de Crouy, frere du Duc d'Arſchot, Prince valeureux & Chevalier de la Toiſon, qui feit grand preuve de ſa vaillance contre les François à la journée de Gravelines. De ce fort eſt Gouverneur le ſieur de Ghiſtelles au nom du Roy Catholique.

[*Apres ſa mort eſt parvenu par mariage à Emanuel de Lalain Baron de Montigni, Seign. de Chevre, de Condé, Chevalier de la Toiſon d'or.*]

Où aſſis le vieux Heſdin.

Or pour vous deſcrire le Nouveau Heſdinfert (car ainſi le nomma le Duc de Savoye) il nous faut parler avant un peu du vieu Heſdin, lequel on peut dire avoir produit & enfanté ceſt autre de ſa ruine. L'ancien Heſdin donc eſtoit aſſis ſur le fleuve Canche à quatre lieuës de Saint Pol: & eſtoit bonne ville, ayant fort Chaſteau, & aſſez grande eſtenduë de juriſdiction, villages, bois, terres, & payſage, & ſouloit eſtre anciennement le lieu de ſejour, & la demeure ordinaire des Princes de Flandres, & d'Artois. Cette place n'eſtant forte, ſelon que les modernes fortifient les lieux, elle a eſté puis quelque temps en ça, touſiours la proye du premier des Princes qui eſtoit maiſtre de la campaigne. Et bien que le Chaſteau fut eſtimé fort, ſi n'eſtoit il pour reſiſter à la baterie, de laquelle on uſe à preſent: de maniere qu'en ces guerres dernieres il a eſté pris & repris ſouvent: & en fin l'an 1553 eſtant le General de l'armée Imperiale le Duc de Savoye, cette place fut forcée avec grande perte pour les François, leſquels entre autres braves hommes y perdirent le Duc Horace de Farneſe, lequel avoit eſponſé la fille naturelle du Roy Henry. Apres cette priſe l'Empereur commanda que ce Fort fut demoly, & le village qui luy eſtoit voiſin, à fin de faire baſtir aupres (ainſi que l'an enſuivant il l'executa) le ſuſdict lieu de Heſdinfert. Cette place eſt merveilleuſement bien poſee ſur le meſme fleuve Canche, une petite lieuë plus avant vers la France, & à quatre lieuës de Monſtrueil, & à cinq de Sainct Pol: d'avantage y vient un autre petit fleuve nommé Blangis (pour ce qu'il a ſource aupres du village de Blangis) & ſe deſcharge là dedans le Canche; de ſorte que ceſt Heſdinfert eſt pour vray une place tres-forte & eſtimée des plus aſſeurées & deffençables de tout le pays: & laquelle ayant herité de la Seigneurie Privileges & franchiſes du vieux & ruiné Heſdin, avec d'autres graces obtenuës du Prince, il devint une belle ville, & icelle bien peuplée: en fin laiſſant le nom de Heſdinfert, a retenu le nom de l'ancien Heſdin; & a pour Gouverneur le Seigneur de Helfaut au bois.

Heſdin l'ancien place non tenable

Ruine de l'ancien Heſdin.

Aſſiette du nouveau Heſdin.

Aſſiette de S. Pol

A ſix lieuës de Saint Omer & huict d'Arras eſt Sainct Pol, qui eſt honoré dez long temps du tiltre de Comté, avec Seigneurie & juriſdiction ſur une grande eſtenduë de beau pays, & iceluy de grand revenu. Cette place appartient à Madame de Touteville, quoy que les Roys de France & d'Eſpaigne y pretendent tous deux droict de ſouveraineté; mais par la derniere paix, eſtant renduë à cette Dame par le Roy Catholique, il s'en retint la ſouveraineté, ſans prejudice toutesfois des raiſons & pretenſions de la Couronne de France.

Madame de Touteville Comteſſe de S. Pol.

Perne

Perne eſt à cinq lieuës de S.Pol,& du Comté & juriſdiction d'iceluy,& avec ce place d'importance: Perne.

Entre Aire & Betune eſt Lillers,à trois lieuës de chaſcune d'icelles,& eſt aſſez bonne ville. Lillers.

Et à deux lieuës & demye de Lens eſt la Baſſée. Baſſee.

Lens eſt à quatre lieuës d'Arras:la ville eſt petite,mais de grande eſtenduë de terroir & juriſdiction : fut deſtruite l'an 1537,par les François:elle ſe remet ſus à preſent,& eſt reſtaurée : & de cette-cy fut natif Arnault de Lens Medecin & excellent Mathematicien. Lens.

Avant que paſſer outre,il nous convient parler de la cité de Terouenne ruinée, laquelle fut jadis la Metropolitaine,& Capitale des Morins, deſquels Ceſar fait mention en ſes Commentaires : laquelle Ptolomée nomme Taruana,aſſiſe pres la ſource du fleuve Lis,qui paſſe joignant les murs d'icelle.Cette cité eſt à trois lieuës de Saint Omer,& à cinq d'Ardres: & eſtoit n'aguere ſi forte, qu'on la tenoit comme inexpugnable, & imprenable: neantmoins apres un long ſiege,& merveilleux aſſauts donnez par les Imperialiſtes, ſous la charge du General Pont de Lalaing,Seigneur de Bugnicourt,fut elle priſe par force ſur les François l'an 1553, avec une tres-grande perte des deffendans : car outre ce qu'ils perdirent une ville de telle importance, & de frontiere,il y mourut le Seigneur Deſſe ou Panvilliers excellent Capitaine, occis à l'aſſaut, avec pluſieurs autres de marque,qui accompaignerent leur chef à la mort; & tout auſſi toſt par ordonnance de l'Empereur,cette place fut ruinée. Mais par la capitulation faicte entre les Roys, ce lieu ainſi deſolé fut rendu aux François : mais avec condition neantmoins,de ne plus la clorre ny fortifier. L'Eveſché de cette cité eſtant lors diviſé (qui y avoit duré dez l'an 531) & parti en deux,la moitié fut pour Bouloigne de nouveau ornée,du coſté de la France,de la dignité Epiſcopale : & le reſte pour deux Eveſchez nouvellement erigez en Flandres;l'un à Hypre pour les Flamands Teutons,l'autre à S.Omer pour les Gallicans. *Terouenne cité capitale des Morins. Ceſar 2 & 3. de la guerre de Gaule. priſe & ruine de Terouenne 1553. Eveſché de Terounne comme party.*

Pres de Terouenne,d'Aire, & de S. Omer, eſt un tres-grand canal qu'on appelle la Foſſe neuve,lequel (ſelon qu'aucuns eſcrivent) fut faict par l'artifice & main des hommes dez le temps du Comte Baudouin le Debonnaire, pour empeſcher les courſes des ennemis. Et d'autres tiennent, qu'elle ſert de fins & limites au pays d'Artois & de Flandres. Quelque choſe qu'ils diſent,ce canal en effect,qui eſt tres-grand,quoy qu'eſtroict,eſt comme un ſein & goulphe de mer,& preſque plein par tout : & açoit qu'ores ſoit eſloigné de huict lieuës de la mer,ſi tient on que jadis la mer meſme y venoit ; & qu'encor on trouve,en fondant ſur ce canal,des pieces d'ancre & autres reſtes de navires,qui teſmoignent la choſe eſtre vray ſemblable: auſſi à ceſt opinion, & marques de veriſimilitude, eſt joincte l'authorité des anciens autheurs qui diſent que Terouenne ou les Morins ſont les derniers , & extremes habitateurs de la Gaule: & pour ce Virgile dict en l'Eneide, *Foſſe neuve que c'eſt. Morins jadis voiſins de la mer. Caeſar li.4. de la guerre Gallic. Eneid.8.*

Extremique hominum Morini, Rhenuſque bicornis.

Parmy les villages ſuſdits il y a quelques lieux de marque,qui ont marchez & privileges de tenir foire telle que

Avesne le Comte. *S. Venant.* *Courriers.* *Artesiens bons guerriers.* *Artesiens parlēt mal François.* *Cote d'Artois separe de celuy de Flandres.* *Paul Emile li. 6 hist. de France.* *Quand & par qui Artois erige en Comte.* *Artois reuny a la Flandres.* *Louys XI saisit l'Artois comme apanage de France.* *Artois rendu à Philippe fils de Maximilian.*

est Avesnes le Comte qui est à quatre lieuës d'Arras, Aschicourt à demy lieuë d'Arras, & appartenant à Philippe de Mommorency un des Seigneurs surintendans des finances, & Chevalier de l'Ordre de la Toison: tel aussi est S. Venant, village de consequence, & assis à deux lieuës d'Aire. Courriers est pres de Lens, & à cinq lieuës d'Arras, apartenant à Iean de Mommorency, duquel avons parlé cy dessus: Blangis, Ligny, Auchy, & Pas, touts posez sur la frontiere de France, sont lieux cogneuz & remarquables.

Les Artesiens furent jadis riches, & addonnez a la marchandise: mais assailliz de tant de guerres, & reduits presque en pouvreté, ont esté contraints de s'adonner aux armes: à laquelle vacation, soit à pied, ou à cheval, ils se monstrent & prompts & a-dextres: estans fort fidelles à leur Prince, & capitaux ennemis des François le langage desquels ils parlent, mais fort lourd, rustique, & grossier, quoy qu'il y ayt de la noblesse, & de hommes de qualité qui le parlent passablement. De tout temps ce pays a este travaillé des guerres, tant pour estre sur la frontiere de France, que pour ce que souventesfois, non pour faute de ceux de la contrée, mais par accident, ils ont changé de Seigneur. Et pour courir jusques aux temps plus esloignez & anciens, ce pays fut premierement joint, uny & incorpore à celuy de Flandres, du regne de Charles le Chauve Roy de France, lors qu'il en feit don à Baudouin Bras de fer premier Comte de ce pays, pour le dot de la fille Iudith mariee à ce Baudouin d'Ardenne. Et tel demoura il jusques au temps de Philippe d Elsace, lequel mariant sa niepce Isabeau fille de sa sœur Marguerite avec Philippe fils puisne de Louys septiesme du nom, Roy de France; il luy donna pour dot toute la Flandres Occidentale, qui est depuis la Nouvelle fosse (où l'Artois commence de ce costé) jusques en Picardie. Cette alienation faite par le Comte, de son authorité, & sans le consentement des Estats du pays de Flandres, fut cause depuis de grandes guerres entre les François & les Flamans: d'autant que depuis ce temps là les Roys de France chercherent tousiours les moyens & occasions, sous diverses couleurs, d'oster quelque piece aux Comtes de Flandres. Et de fait, (ainsi que le porte Paul Emile) le Roy Philippe Auguste erigea en Comté l'an 1198, le pays d'Artois, y comprenant les villes d'Arras de S Omer, & de Lens, & autres places de la susditte region Occidentale, qui estoit sous son obeissance, & le donna à Louys son fils, qui fut le premier Comte d'Artois, & pere du Roy Sinct Louys: & ainsi l'Artois demoura demembre de Flandres, jusqu'à ce que Louys dict le Male, succedant à Madame Marguerite de France sa mere, parvint à la jouyssance de ce pays l'an 1382, & ainsi au bout de cēt quatre vingts & quatre ans, que l'Artois avoit esté desmembré, il fut heureusement reuny à la maison de Flandres. Mais derechef le Roy Louys onziesme s'en saisit par le decez de Charles Duc de Bourgoigne occis à Nancy, l'an 147 , mais en fin par l'accord fait entre Maximilian & Charles 8, l'Artois fut rendu au Prince Philippe fils de Maximilian l an 1493 Et de nostre temps ce pays estoit gouverné par le susnommé Comte d'Eghemont au nom du Roy Catholique.

DESCRIP-


CAMBRAY



Iean le Mayre li. Des illustr. de Gaule.
Cambray appellé Samarobrina par Cesar liv. 5. de la gurree de Gaule.
S. Quentin est Augusta Veromanduorum.
Assiete de Cambray, Chasteau de Cambray par qui fait bastir.
Eglise Catheurale de Cambray.

DESCRIPTION
DE CAMBRAY.

SI nous croyons Iean le Maire,& autres autheure modernes, Cambray a esté bastie,& nommée, par Cambre Roy des Cimbres & Tongres Belgiques : & suyvans l'opinion de Paul Emile,& autres, elle est la mesme que celle que Cæsar appelle Samarobrine, ou quelquefois il faisoit hyverner partie de son armée ; & ou il tint le Parlement,& assemblee generale des Estats de toute la Gaule: bien qu'il y en ait qui veulent que cette Samarobrine soit la ville de S. Quentin en France: que jadis fut dicte en Latin *Augusta Veromanduorum*, à cause quelle est posée au pays de Vermandois en Picardie. I'ay icy peu apres dict en descrivant Bavais, quel est mon advis sur cecy;& pour ce, pour eviter prolixité, je m'en rapporte au discours que en avons faict, afin de ne reduire souvent une mesme chose. Cette cite s'appelle en Latin *Cameracum*, & est à 26 degr. 6. minut. de longitude;& à 49 degr. 45. minut de latitude: assise sur l'Escaut, qui passe par le milieu d'icelle,& est à sept lieuës de Valenciennes. La ville est grande, belle,& forte, ayant un beau & fort Chasteau, que Charles le Quint (ainsi que dirons) y a faict bastir: les Edifices des maisons particuliers y sont beaux,& plus ceux des publiques, Eglises & Monasteres y sont de merveilleuse structure: mais tres-admirable, tres-ancien,& somptueux est le temple de Nostre-Dame, qui est l'Eglise Cathedrale & Episcopale du lieu: la jurisdiction & diocese de laquelle (ainsi que dirons) s'estend longuement,& en plusieurs contrees. Cette cite est riche & bien peuplee, pleine de bons marchans & d'artisans, qui font diverses sortes de marchandises,& sur tout des toiles fines en grande abondance.

[*Ce font tous les ans en ce lieu bien plus de soixante mille pieces de ces toiles, lesquelles estimées l'une parmy l'autre à quarante*

rante franes la piece;montent à la somme de vingt & quatre cent mille francs. Quelques unes de ces toiles sont si excellemment belles & fines;qu'il s'en trouve quelques pieces qui ne sont longues que de 22 aunes qui vaillent bien trois cent frans , ou cent escus de France,icelles pesantes en estoffe non plus de six,ou sept,ou huit onces la pieces.]

Chasteau Cambresy.

Il y a droit de Chastellenie,& belle jurisdiction & Seigneurie,qui porte le nom de Cambresis:en laquelle y a plusieurs villages,& lieux d'importance;& entre iceux est le Chasteau de Cambresy à six lieuës de la cité:dedans lequel fut conclue & arrestée la derniere paix tant desirée en la Chrestienté, entre les Princes Chrestiens , l'an 1559. Le siege Episcopal de Cambray est de grande antiquité,d'autant que selon que l'ay trouvé par escrit,ja du temps des Wandales le premier Evesque y presidoit nomme Diogine Martyr Prelat orne de toute vertu & saincteté: & l'an 595 y seoyt cest excellent Evesque S. Gauger,qui fut le V en nombre des Pasteurs de ce siege:auquel encor ont preside à divers temps de fort excellents & illustres hommes , tels que Pierre d'Ally tres sçavant & parfaict en toute doctrine,qui pour la rarete de ses vertuz,fut Chancelier en l'Eglise de Paris, & depuis esleu Evesque de Cambray,& en fin parvint à la dignite de Cardinal au Sainct Siege de Rome : il a escrit divers volumes tant en Theologie,qu'en Mathematique;& finalement mourut l'an 1416. Lors que j'escrivoy cecy,estoit Evesque de Cambray M. Maximilian issu de la maisou illustre de Berghe,& depuis luy a succede M. Louys de Barlemont;homme qui merite tout rang & degre d'honneur & dignite: & sont ces Evesques Seigneurs & temporels & spirituels ayans tiltre de Ducs;& sont Princes de l'Empire.

Antiquite de l'Evesche de Cabray.

Pierre d'Ally Evesque de Cambray et Cardinal.

Tiltres des Evesque de Cambray.

Cette Cite fut la premiere conquise par Clodion le Chevelu Roy des Francs,lors qu'il passa en la Gaule Belgique l'an 445,long temps apres que les Danois la brusterent,& avec elle le somptueux Monastere , & belle Eglise de S. Gauger: & estant restauree,& remise sus,elle fut comprise au Comte de Hainaut:mais depuis les Empereurs Allemans la separans de cette Seigneurie , la rendirent Cite libre,& Imperiale. Elle fut encor prise & occupee par le vaillant Baudouin le Debonnaire Comte de Flandres , en la guerre que luy & Godefroy Duc de Lorraine eurent contre l'Empereur Henry III du nom,auquel depuis il la rendit par l'accord fait entre eux. En fin Henry V la donna sous la garde & protection de Robert(comme Prince d'Alost) surnomme de Hierusalem, Comte de Flandres,pour luy,& les siens;qui en fut le premier Protecteur:& depuis cette preeminence a este cōfirmee aux Comtes Flamans par l'Empereur Frederic l'an 1164,gouvernant Flandres Theodore d'Elsace. Ce nonobstant les François ont tousiours querelle,& pretendu droit sur cest estat,& s'en sont fait maistres plusieurs fois, & l'ont vaillamment deffendu: ainsi qu'ils feirent au mesme temps de Philippe de Valois,que cette Cite fut assiegee par l'Empereur Louys de Baviere,& Edouard III du nom Roy d'Angleterre liguez contre les François: mais ne peurent,quelques grandes forces qu'ils eussent, emporter la place. Ces guerres encor continuerent longuement,

Cambray premiere ville conquise par les François venaris en Gaule.

Comtes des Flandres Protecteurs de Cābray.

François pretendent droit sur Cambray.

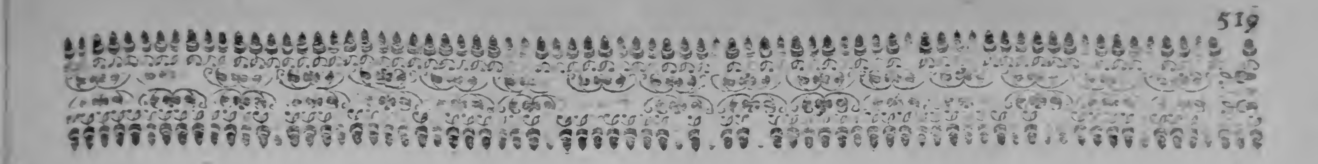
Cambray tenu & deffendu per les François. *Cambray perdu par les Francois* *Cambray se tient neutre.*

guement,& avec divers ſucces,entre les Empereurs Allemans,& les Roys de France. Mais de plus freſche memoire eſtant Maximilian d'Auſtriche Roy des Romains,& Louys XI regnant en France,comme ils euſſent cruelle guerre enſemble:ceux de Cambray ſe ſentans mal traitez par les François,en chaſſerent leurs garniſons, & mirent les forces Imperiales dedans leur ville:& autant en feirent ceux de Bouchain; comme encor l'Empereur recouvra le Queſnoy,& autres places ez environs,par les François occupées: faiſant ce Prince durant ces guerres grande preuve de ſa generoſité & vaillance. Nonobſtant que Cambray fut ſous la protection du Flamand, ſi ſe tenoit elle neutre,jouiſſant de ſes loix,privileges,& anciennes couſtumes, ſans que durant les guerres d'entre les François & Bourguignons,elle fut moleſtée de pas un d entre eux;pluſtoſt les uns,& les autres,y frequẽtoyent;& tous les deux ſe comportoyent envers elle fort amiablement: de ſorte que cette Cité a eſté le lieu,diverſes fois,ou ſe ſont faites les aſſemblées & pourparlers de la paix entre les ſuſdits Princes:& en fin l'accord s'en eſt enſuyvi,ſuivant que on le deſiroit. Et telle fut celle concluſion de paix faite l'an 1508,au prejudice des Venitiens:& celle de l'an 1529 au grand deſadvantage de Florentins. Mais comme dernierement l'Empereur Charles Quint ſe doubtaſt de certaines menées & pratiques faites par les François, lors qu'ils eſtoyent à Landrecy, l'an 1543,dez qu'ils ſe furent retirez,il ne faillit d'entrer en Cambray,avec ſon armee; & ſous couleur d'aſſeurer, & fortifier la ville contre l ennemy,pluſtoſt pour aſſembler ſon eſtat,y feit faire le Chaſteau,& forte Citadelle,que avons dit cy deſſus:& quant au reſte,il laiſſa la ville en ſes eſtats,& droits,comme auparavant. Mais comme l'an 1553 Henry I du nom Roy de France,vint ez environs de Cambray,& ſe mit en devoir de l'attirer à ſa devotion; & ne pouvant l induire à ce faire,en fin il la declaira ennemye; ſans que pour lors il attentaſt autre cas au dommage & prejudice d'icelle. De cette Citadelle de Cambray eſtoit Capitaine & Gouverneur au nom du Roy Catholique,le Seigneur de Warluſſet.

Ruſe de l'Emp. Charles V pour occuper Cambray.

Or nous arreſtans icy,l'ordre par nous propoſé requiert, que venons à la diſcription du Pays & Comte de Hainault; duquel (ſuivant noſtre couſtume) nous vous preſenterons premierement la figure & Carte Geographique & particuliere.

DESCRIP-



LA DESCRIPTION

DE HAINAVT.

CELLE region qu'on nomme HENAVLT, est une bonne partie du pays, & Province que Cæsar monstre avoir esté jadis possedée par ces fameux Gaulois dits Nerviens: lesquels (ainsi qu'avons dict en son lieu) avoyent pour Cité capitale, celle qu'a present nous appellons Tournay. Cette region (selon que le tiennent les Chroniques d'icelle, & l'Histoire Belgique) a souvent changé de nom, entant que an ciennement elle s'appelloit en premier lieu Pannonie, du Dieu Pan, adoré par les habitans d'icelle : puis fut dite Bois au Charbonnier, à cause de celle Forest qu'on nommoit Charbonniere, de laquelle avons faict mention cy dessus : apres on l'appella basse Picardie; & en fin fut nommée en Latin *Hannonia*, & en vulgaire Hainaut, Il y en a qui tiennent que ce nom luy vient d'un Troien appellé Hannon : & d'autres qu'il luy fut donné par autres hommes anciens: mais on tient, pour le plus asseuré, que le fleuve Haine est cause, & non autre chose de cetce appellation; lequel passe & court par cette Province. Mais voyons son sit, & posée. Henaut limite vers le Septentrion avec le Brabant & Flandres: au Midy regarde les pays François de Champaigne, & Picardie: au Levant luy gist partie du Comté de Namur, & partie de l'Evesché du Liege: & au Ponent est l'Escaut & partie de Flandres Gallican. Ce pays Hennuyer contient de longueur environ vingt lieuës, & seize de large & a l'air doux, & serain; & le terroir fertil, estant arrousé de plusieurs rivieres, telles que sont l'Escaut, la Sambre & le Tender, & autres ruisseaux de moindre importance: il y a des lacs, marez, estangs, & fontaines en abondance; & le pays abonde en tres-beaux boscages, & plaisantes forests; les principales desquelles sont celles de Mormaut, & S. Amand, ja par nous descrites. Henaut est paysage plein de prez delectables & pasturages pour toute sorte de bestail,

Iacques de Guise ez Croniq. de Henaut livr. 1.

D'ou Henaut prend son nom.

Assiette du pays de Henaut.

Rivieres arrousans Henaut.

Quel le terroir de Henaut. *Pierre à chaux abõde en Henaut,* *Villes de Henaut.* *Villages de Henaut.* *Dignitez qui sont en Henaut.* *Quels les estats de Henaut.*

bestail,& garny de touts arbres prouffitables & de bons fruits,mais sur tout il abonde en bon fourment. Outre ce,en plusieurs endroits,y a diverses mines de fer, qui est bon,& de plomb passable : de tres-belles carrieres de pierres tres-propres à bastir & à mettre en besoigne,& toute sorte douvrage-voire y trouve lon jusqu'a la pierre de touche,& de Paragon que les anciens ont nommé Index. Voire tire lon de Henaut grande quantité de Chaux vive excellente,& assez pour en fournir plusieurs pays voisins. Il y a outre ce des mines tres-profondes de celle Pierre noire qui est propre à faire du feu, telle que celle qu'on trouve aupres du Liege,& qu'on appelle Charbõ; mais cette-cy n'est pas si bonne;à cauce que l'odeur en est plus forte, & plus mal plaisante.Au mesme terroir de Henaut,on trouve & voit à present 24 villes closes;asçavoir Monts , Valenciennes,(quoy que cette-cy s'estime & de Seigneurie à part) Bouchain,Quesnoy, Condé,Londresy, Avesnes,Chimay,Marienbourg,Philippe-ville, Beaumont,Maubeuge,Bavais,Bins,Reux,Soigny,Braine le Comte,Enghien,Halle,Lessine, Chrevre,Ath,S.Guislein,& Leuze:y a outre ce plus de 950 villages avec plusieurs Chasteaux, & Seigneuries;& de ces villages y en a bon nombre de grans & beaux,ayans tiltres honorables:tels que sont Pequicourt,Fontaine,La laing,Montigny, Antoing,Bie,Brifuil,Ligne,Bossu,Barlamont , Glaion,Trazegnie,Escochinne,Trelon,Sor le Chasteau,Barbanzon,Aimeries,& autres en si grand nombre,que je serois trop long, si il me falloit les nommer. Sous le Comté de Henaut a plusieurs belles dignitez,asçavoir une Principauté,dix Comtez,douze Pairries,vingt & deux Baronnies,vingt & six Abbayes:un Mareschal,un Seneschal,un grand Veneur,unChamberlam,& autresOfficiers du Prince qui sont hereditaires aux premiers & principaux Seigneurs de la Province,laquelle,à bien parler, est un petit pays tresflorissant,& abondant en toute chosé;les Estats duquel consistent en cinq Membres; le premier desquels sont les douze Pairs,puis les Prelats,& Colleges ou Chapitres du Clerge ; en lieu troisiesme sont les Nobles:le quatriesme sont les Officiers ordinaires ; & le cinquiesme, la Communauté; des villes.Mais particularisons la description de chascune place,commençans a Monts,qui est la Capitale de la Province.

D'ou Hainaut prend son nom. *La ville de Monts gaignée par assaut.*

[*Hainaut fut jadis nommée en Latin* Hannonium,*ou* Hainonium,*de la riviere dite Haine. L'an 975 se donna une bataille pres de Peronne,en laquelle les fils du Comte d'Hainaut tuerent un certain Garnere & un* Raynaut *leurs ennemis. De quoy Arnulphe 2 Comte de Flandres offensé,fit une expedition sur Hainaut,& en chassa hors* Regnere *&* Lambert *les fils de* Regnere *Comte d'Hainaut gaigna par assaut la ville de Mons Capitale du Pays:en laquelle il fut incontinent assiegé,et repoussa vaillamment les assanis. Mais il fut serré de si pres par l'assistence qui fut faite aux jeunes Princes par Hugues Capet et Charles le Duc de Lotier:qu'il luy convint entrer en accord,& se retirer hors du pays, Par ce moyen acquit Lambert la Seigneurie de Louvain.*

Derechef

Derechef l'an 1051 Hainaut fut prinse par Baudouin de l'Isle Comte de Flandres, & ainsi devint son fils Comte de Hainaut estpousant Richilde la princesse de ce pays, les enfans duquel & leurs successeurs menerent beaucoup de guerres contre leur Oncle Robert Frison et ses enfans, pour obtenir la Flandre, jusques à ce que Baudovin quatriesme Comte d'Hainaut & de Namur, par le trespas de Philippe premier, le frere de sa femme, qui mourut sans enfans, succeda au gouvernement, et les Provinces venans soubs un Chef furent unies. Mais derechef grande haine et guerre s'esleva entre les enfans de sa Cousine Marguerite de Constantinople. Mais ces guerres & contentions s'augmenterent par diverses occasions, & nommeement pour ce que la Hollande & Zelande furent lors adjointes à Hainaut: lesquelles finalement furent appaisees par quelques conditions, du temps du gouvernement de Philippe le Bon.]



 DESCRIP-

BERGHEN ofte MONS



DESCRIPTION

DE MONTS.

LA ville de Monts fut ainsi nommée (selon que l'ay trouvé en des escritis fort authentiques) non pas seulement pour ce qu'elle est assise sur une colline, & petite montaigne;ains encor pour la reverence de divers corps saints d'aucuns excellents personnages, lesquels avants vescu comme hermites en ce lieu esgaré, y finirent glorieusement & saintement leur vie: & tels furent Sainct Vaubert, Saincte Bertilde, S Waldrude qui fonda l'Eglise & Chapitre Canonial de Monts, S. Vincent, S. Amand, & plusieurs autres personnages illustres, non tant pour leur vertu & sainteté, que pour la Noblesse du sang & grandes Seigneuries & Principautez Or ce sainct & doré siecle reluisoit environ l'an de nostre salut 600, & auparavant; & dura assez long temps apres, non seulement en ces pays, ains encor par toute la Chrestienté. Qu'on vienne donc à faire comparaison de la vie des hommes d'alors, à celle de ceux qui vivent ores: & verrez que les anciens estoyent religieux, & devots, & qu'ils fondoyent, enrichissoyent, & ornoyent à l'honneur du Dieu tres-haut, & de toute la Court celeste, pour le bien & salut du public, les Eglises, Abbayes, Monasteres, Hospitaux, y establissans des Ministres par tout, pour le divin service : la ou nous, qui sans pitié sommes ravisseurs, les abatons, despouillons, saccageons, & corrompons, & avec nos mains sacrileges, & avec nos parolles pleines de blaspheme, & heresie, & avec toute action redondant au mespris de Dieu, & à nostre confusion & ruine. Ces bons & honestes peres pourchassoyent la paix, & concorde: & nous miserables, & deshonestes, cerchons les gueres, noises & discordes : ils exerçoyent la charite vers le prochain; & nous usons & pratiquons toute sorte de larcins, vols & rapines : ils mangeoyent & beuvoyent pour soustenir honnestement leur vie: & nous vivons pour manger & boire outre mesure: ils se vestoyent modestement, donnans exemple de netteté à leurs femmes, enfans, & famille: nous sans nulle modestie, servons de scandale à chascun : ceux-cy usoyent de tout bon devoir, s'employans en actions vertueuses, avec honneur, respect, & integrite de conscience ; & nous faisons des offices & actions sans respect, honneur, ny

Monts s'appelloit Chasteau lieu: voy les Annal de Hainaut 2 vol. livr. 10.

Saints qui ont vescu a Monts en Henaut.

Belle antithese.

ny ſimplicité de conſcience;leſquelles choſes eſtants contraires du tout, ne faut s'eſtonner ſi elles cauſent des effects divers à ceux de ces bons peres: comme ainſi ſoit qu'ils vivoyent en paix,& repos, ayans la grace de Dieu & des hommes;& nous en guerre & travail,eſtans mal vouluz de Dieu,& deteſtez des hommes: de ſorte que(o humain aveuglement!)nous ſommes reduicts en ce point & extremité, qu'à bon droict nous pouvons nous eſcrier avec Ovide,& dire.

Ovid 1 de la Metamorp.

On vit du vol, & n'eſt logé en aſſeurance:
L'amy chez ſon amy;le gendre n'afiance
En ſon pere, & l'amour des freres va deffort:
Le mary furieux va pourchaßant la mort
De ſa femme; elle de luy pourchaſſe la ruyne:
La cruelle maraſtre, horriblement s'indigne
Sur ſon beau fils, & dreſſe le boucon dengereux:
Le fils devant le temps de ſon pere ia vieux
Avance le treſpas: la petite giſante
Et ſans auctérité, juſtice flouriſſante :
Iadis, & vierge eſtadt,s en eſt volée ez cieux
Laiſſant enſanglantez les hemmes furieux.

Aſſiete de Monts et ſa force.

Nous revenons à noſtre propos, duquel je m'eſtois deſvoyé, pouſſé d'un juſte deſdaing: je dis que par la ville de Monts paſſe le petit fleuve Trulle; lequel ayant ſource de diverſes fontaines, non loing du village Marpen, prend ſa courſe vers le Ponent,& ſortant de Monts,entre dedans la riviere de Haine. Monts eſt à cinq lieuës d'Enghien,& à dix de Bruxelles,& eſt une tres-forte place: d'aurant que(ainſi qu'on dit) ils la peuvent environner d'eau de toutes parts:& outre cette force naturelles de l'aſſiette, elle eſt armée de bonne & forte muraille,avec trois larges & profonds foſſez,& au dedans y a un Chaſteau fort ancien. La ville eſt grande,& belle, & ornée de ſomptueux Edifices tant privez que publics: ayant pluſieurs trés-belles fontaines d'eau tres clere & vive: elle eſt riche & marchande,y ayant bon nombre d'artiſans de divers meſtiers, mais ſur tout y fait on des Sarges de pluſieurs ſortes.

En quoy abonderit deux de Monts.

De Monts eſt Chaſtelain Charles Phillippe de Crouy Seigneur de Haurers frere du Duc d'Arſchot: En cette ville

ville sied & reside le Conseil Royal; auquel vont les appeaux de toute la Province Hennuyere; sauf que de la Seigneurie de Valenciennes: & la sont donnez les arrests en diffinitive, sans qu'ils ressortent aucunement au Conseil de Malines, ny ailleurs: & d'autant que les Hennuyers se gouvernent bien, & equitablement, selon leurs loix municipales, tant anciennes que modernes, ils font aussi bonne & brieve justice; & ne peut on prononcer arrest diffinitif de chose aucune, si le Bailif de Henaut n'est present; d'autant qu'il est le Lieutenant du Prince & au civil & au criminel; & est en cette dignité le Marquis de Berghe, qui aussi est le Gouverneur de la Province: en cette ville est le tres-noble Chapitre, Compaignie & Ordre des Chanoinesses tant fameuse & illustres & renommées par tout ces pays, fondé & institué par celle tant recommandée Dame S. Waltrude, Duchesse de Lorraine, lors que le Duché Lorrain comprenoit les Pays de Henaut, Brabant, Cambresy, Hasbanie, Ardenne, & les autres Pays jusques au Rhin: & pour lesquelles choses entendre, & encore plusieurs autres, faisans à nostre propos, nous en discourrons quelque peu, mais le plus brievement qu'il nous sera possible. En premier lieu, je dis que cette Princesse ayant eu plusieurs enfans de son espoux Madelgar, qui estoit Hirlandois, & qui depuis pour la pureté de sa vie, fut nommé S. Vincent; voyant que ses enfants s'adonnoyent touts à une vie sainte, & religieuse, à la fin, elle aussi les imita, & se mit au service de Dieu: & ayant premierement fondé une Chapelle à l'honneur de Dieu & de S. Pierre, & S. Paul, avec un logis en un lieu separé, & incitant a devotion sur le mont susallegué, aupres d'une ancienne Tour (qu'on dit y avoir esté bastie par Iule Cesar, & a duré jusqu'au temps de Philippe le Bon Duc de Bourgoigne, avec le nom de Tour d'Embron) elle se tint vivant saintement en cette sienne maison; qui depuis fut l'appellé l'Hermitage de Sainte Waldrude, duquel à peine voit on à present la trace ny reliques quelconques. Depuis cette Dame, par le conseil de S. Guislain, & de Saint Aubert, qui se tenoyent la aupres, y vivans solitairement, fonda une tres-belle Eglise, & y establit ce tres-illustre ordre susdit de Chanoinesses: au nombre desquelles ne peuvent estre reçeues sinon les filles des Seigneurs, ou des Gentils-hommes de nom, de maison & de marque, & là obligées de servir Dieu, & y chanter les Heures canonialles touts les jours sans discontinuer: & lesquelles Dames, estants honestement entretenuës & pourveuës par le Convent, se tiennent en des maisonnettes voisines, bien que separées de leur Eglise, se vestans le matin de blanc comme religieuses, & l'apres-disnee comme Damoiselles: estant à leur choix, & volonté de se marier; ainsi que avons dit que font celles qui sont de l'ordre de Nivelle. Cette Dame encor ordonna certain nombre de Chanoines, lesquelles ne servoyent que pour seulement sollicitter les affaires du Conuent, pour le gouvernement & ordre duquel elle constitua une Dame & Abbesse: & à cette maison religieuse S. Waldrude donna une grande Seigneurie de son patrimoine, avec tout droict de justice & puissance tant temporelle que spirituelle: & leur aumosna au mesme pays de Henaut la ville de Monts, & Frameries, Cheni, & autres lieux: & en Brabant leur donna Hermes, Ganistres, Herentals, Brenne A lend, & autres places. Ce que fait, voulut & ordonna qu'à l'advenir la Dame & Abbesse de ce lieu fust esleue par les

Conseil de Mons iuge en diffinitive.

Arrest ne peut estre prononcé qu'en la presence du grand Baillif de Henaut.

Pays jadis compris au Duché de Lorraine.

De cecy lisez Iacq de Guise Ann. de Hainaut livr. 10. volume 21

Tour d'Embron a Monts

Hermitage de S. Waldrude a Monts. Quelles les Chanoinesses de Monts & leur devoir.

Chanoines de S. Waldrude.

Biens faits aux Chanonesses par S. Waldrude. S. Aye Duchesse de Lorraine. Comtes de Henaut Avoyers & Gardes de S. Waldrude de Mõts

les Chanoinesses d'icelle maison. Aussi apres sa mort elle laissant son Duché & Estats à S. Aye sa cousine & heritiere, Princesse de grande vertu : cette-cy ne confirma pas seulement les dons faits à ce Convent par la deffuncte Waldrude, ains luy accrut ses biens, & luy donna beaucoup du sien; asçavoir Mesieres, Breine le Comte, & autres pieces: adjoustant plusieurs Chapellains pour le service de Dieu en l'Eglise de S. Waldrude : car ainsi fut cette Abbaye depuis appellé. Or advint il avec le temps que l'authorite & dignité Abbatiale de ce lieu, qui estoit ez mains des Empereurs, escheut au Comte Baudouin de Henaut & à ses successeurs: & depuis ce temps en ça iceux Comtes ont tousiours esté comme ils sont encore, Abbez seculiers, Avoyers, Gardes, Iuges, Protecteurs, & deffenseurs tant de l'Eglise de S. Waldrude, que des biens & personnes apartenans à iceluy Convent & aux membres qui en dependent : & en ont jouy, & encor jouissent paisiblement, tenans là, en leur lieu, une Abbesse, pour gouverner cette compaignie de filles; & laquelle Abbesse en vertu & pour la memoire heureuse d'une si belle fondation, a telle & si grande authorité, & preeminence, qu'encor à present quelque nouveau Comte venant à la succession de la Seigneurie, c'est elle mesme qui le reçoit, & met en possession du Comté & dignité Abbatiale, & autres biens qu'il tient & releve én fief de cette Eglise: & pour ce le Comte faict serment solemnel de maintenir & garder touts privileges, libertez, exemptions, coustumes, & possessions de cette Eglise, & Convent de S. Waldrude quoy qu'avec les miseres du temps plusieurs choses, terres & jurisdictions en ayent esté ostées & separées.

La ville de Monts fut non seulement establie pour Capitale de tout le pays de Henaut, par ordonnace de Charles le Grand, ains encor pour l'honneur & reverence de tant de Saints & Saintes qui en ont esté les habitans, il l'erigea en Comté particulier, & ainsi un fort long temps cette ville eut son propre Seign. qu'on appelloit le Comte de Monts : mais depuis ces Princes reprindrent l'ancien tiltre de Comtes de Henaut : lesquels (selon que le tiennent les historiens de ce Pays) sont descenduz par ligne feminine du sang tres-illustre & royal du mesme Emper. Charles le Grand. Or en cest endroit & avant que passer outre, nous pouvons mettre la description de la ville de Valenciennes.

Voyez Richard de Wassebourg ez Antiq. de la Gaule Belgique.

DESCRIP-


VALENCHIENE

DESCRIPTION DE VALENCIENNES.

Chroniq. de Henaut li. 3. volume 1.
Fable de Iean de Mayre liv 3. Des illustr. de Gaule.
Valenciennes fondé par l'Empe Valentiniā
Privileges de franchise a Valenciennes.
Duels loisibles en Henaut.

VALENCIENNES (si nous croyons Iacques de Guise)a eu source & origine, & pris nom, d'un Chasteau fondé par Brennus,susallegué,pour assieger Bavon Roy des Belgues en sa grande cité de Bavais à cinq lieuës dudit Fort. Iean le Maire se contente de recercher l'origine de cette ville au temps de Iule Cesar,lors qu'il vint en Gaule,faisant mention d'une certaine sœur d'iceluy Cesar, appellée Germaine, qui s'estoit retirée en ces quartiers: mais ces comptes ne se trouvant ny en l'histoire Romaine, ny ez Genealogies des Cesars, sont estimez non seulement doubteux & incertaines, mais (pout franchir le sault) sont suspects de mensonge, & fabuleuses. Le mesme Iacques de Guise en discourant, il passe plus outre,& dit (qui me semble le plus vray semblable) que l'Empereur Valentinian venant en cette contree, & luy semblant le pays beau,fertil,& sain à cause de la bonté de l'air, s'y arresta quelque temps ez entours du Chasteau quel que ce fut, & fonda cette ville, à laquelle il donna son nom, & l'appella Valentiniane,& luy ottroya plusieurs privileges, & franchises de liberté & refuge Imperial, que les Latins nomment *Asylum*, non seulement pour les endebtez, ains encor pour les homicides: & cecy à l'imitation de Romule, lors qu'il voulut peupler la cité de Rome: chose que par succession de temps,on modere,& chastie, & restraint avec les loix & ordonnances que on fait,& publie : lesquels priveleges & franchises, espars par la pluspart de la terre,dure encor à present & prote le nom de Banlieuë ; mais on l'a tellement modifiée, Que si un homme est endebté, ou a commis homicide de guet à pends;il en sera puny: & pour ce mettent ils difference de beau,à sale homicide: & le temps passé on pouvoit decider en place publique avec combat singulier si tel meurtre estoit loisible,ou indeuëment commis durant cette

coustume

coustume jusqu'au temps du bon Duc Philippe de Bourgoigne, qui en abolit l'usage, comme chose du tout contraire à la Religion Chrestienne. Et pour revenir au nom de Valenciennes, on trouve que le Chroniqueur Sigibert luy donne le tiltre de Valentiniaue en sa Chronologie, lors qu'il mect en avant que l'an 771 l'Emper. Charles le Grand tint là uue assemble des Estats de Gaule solemnelle & generale. Cette ville est assise à 50 degr. 10. min. de latitude, en un vallon delicieux sur l'Escaut, qui passe par cette noble place : comme aussi par dedans court du costé de la porte Cardon, le petit fleuve Rouelle, & tous les deux, avec telle largresse d'eaux, que outre plusieurs fortes & belles Islettes qu'ils y font, ils passent presque par dessous toutes les maisons de la ville, pour l'usage, commodité & service de chascun en particulier, & pour la fortification generale de la ville : laquelle on peut dire, avoir moyen d'estre de pas en pas remparée, & que au dehors on a puissance & loisir de couvrir d'eau la pluspart d'icelle d'un costé, & laquelle de l'autre est deffenduë de certains costaux, & de ses fossez tres-larges, & bien flanquez, & deffenduz de bons bouleverds & tres-espaisses murailles : De sorte que, le tout consideré, on ne la peut assieger, si on n'y mene deux camps, & encores alors avec si grande difficulté, que on la tient pour imprenable, estant assaillie par un ennemy estranger : ce que plusieursfois on a pratiqué, les adversaires s'estans essayez de la forcer. On voit encor à Valenciennes, entre les portes de Tournay & Dovay, les ruines d'un ancién Chasteau en forme de tours, encloses entre l'Escaut & les remparts, qui sont au dedans de la ville, laquelle est distante d'esgal espace de 7 lieuës de Monts, de l'Isle, & de Tournay : & est cette cité grande & belle, somptueusement bastie ; & entre les edifices d'icelle y en a plusieurs qui portent marque de grande antiquité, & a une maison particuliere servant à garder les munitions & artilleries. Les deux Eglises principales de cette ville sont celle de Nostre Dame, qu'on nomme la grande, que la Comtesse Richilde feit bastir, & laquelle est un edifice ne se sentant point du moderne, ains se raporte à la façon & architecture ancienne, & excellente, ayant plusieurs belles colonnes de marbre, & porphyre, qui font trois voultes, & arches admirables ; & sous icelles, & dessus aussi de forts larges espaces pour s'y pourmener : ce qui rend une fort belle veuë & parfaite proportion d'un œuvre de grande excellence. L'autre Eglise principale est celle de S. Iean qui est un bastiment plus moderne, entant que de malheur, l'ancien a esté bruslé : & en fut fondateur le Roy Pepin pere de Charles le Grand D'autres dient, que ce fut long temps auparavant, & que Theodoric Roy de France le feit fonder & bastir somptueusement, comme encor maintenant c'est un bastiment excellent & magnifique. Il y a outre ce plusieurs autres Eglises, & trois Convents de Mendiants, entre lesquels est le plus grand & tres-beau celuy de S. François, qui est le lieu de sepulture des Comtes de Hainaut & Seigneurs de Valenciennes, ainsi qu'on le voit & recueille par les riches Tombeaux y estans, & les Epitaphes qui y sont engravez. Aux Iacobins aussi est le Tombeau excellent de Iean d'Aveines neveu de Baudouin Comte de Flandres, & Empeur de Constantinople. Il y a des Monasteres, & Hospitaux, & autres lieux Saints, & tous bien rentez pour les entretenir suffisamment. Il y a un beau College & Escoles d'hommes sçavants,

Sigibert de Gemblours en les Chroniques.

Plant et beauté de Valenciennes.

Valenciennes non aisée à assieger.

Description de l'Eglise de nostre Dame de Valentiennes.

Eglise de S. Iean par qui bastie à valéciennes.

Convent de S. Francois de Valéciennes Tombeau des Comtes de Henaut.

 pour

Bon ordre pour les enfans orphelins à Valenciennes.
Palais dit la Sale du Comte.
Quia basti la Sale du Comte.
Valenciennes est partie en Henaut.
Exemption de ceux qui se tiennent pres de la Sale du Comte.
Magnificence de la Halle de Valenciennes.
Excellent Horloge de Valenciennes.
Grande & louable police de Valenciennes.

pour enseigner les lettres Grecques & Latines à la jeunesse : comme encor y a des maisons pour la retraicte des pauvres enfans, ausquels on donne maistres, & maistresses pour les bien dresser & instruire en divers arts & mestiers : & le tout avec un tres-bon ordre & police : lesquels ordres representent en plusieurs sortes la gentillesse, civilité & grandeur de cette ville : en laquelle y a entre autres logis plus rares en un coing du coste qui tire vers l'Escaut, un tres-grand & ancien Palais, que depuis peu de temps en ça, on appelle la Sale du Comte, mais jadis il portoit le nom de Sale Imperiale: là où, à cause de la magnificence du lieu, & salubrité de l'air, souloyent ordinairement se tenir les Comtes de Hinaut & Seigneurs de Valenciennes : lequel fut fondé, ou plustost restauré & agrandy (car je trouve qu'il est de beaucoup plus gronde antiquité) par le Comte Baudouin surnommé le Bastisseur (pour le nombre des lieux qu'il a fait edifier) qui fut pere du susallegué Baudouin Empereur de Constantinople ; lequel y establit une Chanoinerie appellée Nostre-Dame de la Sale du Comte. Mais il est à noter, que tout ce Palais & circuit, encor qu'il soit compris en l'enclos de la ville, & de la paroisse de S. Iean, si est-ce qu'il est & se tient estre du pays de Henaut : & mesme celle partie de l'Escaut qui luy touche; & les ponts, en nombre de dix, bastiz sur icelle riviere, sont de la jurisdiction & bailliage de Henaut : & sur lesquels ponts y a de bons logis, esquels se tiennent & logent les Receveurs tant particuliers de cette Sale, que les generaux du pays de Henaut, & autres officiers: touts lesquels sõt exempts des daces & imposts faits en cette ville: tout ainsi que les mesmes Cõtes de Henaut & Seigneurs de Valenciennes, comme encor cette exemption est accordée aux six Pairs de la ville, & aux douze du Comté, & à touts les Chevaliers de la Toison d'or. Il y a d'autres divers Logis, Palais, & Hostels de Seigneurs particuliers; mais sur tous est superbe & magnifique l'Hostel public, qui est sur le marché, & appellé la Halle, ayant une face de corps de Logis fort longue, & toute de belle pierre de taille, industrieusement mise en œuvre, pleine de fenestrages, & portaux, avec telle monstre & perspective de grandeur & antiquité, que ce lieu sert d'embellissement à toute la place. Et en ce bastiment est comprise davantage, & de mesme main, d'une part l'Eglise Saint Pierre, & de l'autre l'Horloge, qui est un Edifice de tres-excellente & haute structure, & labeur; lequel outre qu'il sonne, & marque les heures ordinaires, monstre les cours de la Lune, & de toutes les autres Planetes, des mois & des saisons de l'année, & autres choses belles, & dignes d'estre considerées, & entenduës. Dessous l'Horloge, & à couvert, est le marché du grain, & large & grand & spacieux : au haut on vend les laines; & plus avant est le Ieu de l'escrime, & autres exercices propres pour la guerre : comme on y voit encore un lieu destiné pour la vente de la Drapperie : Puis y sont les Logis, parquets, & quartiers de belle estenduë pour touts les Magistrats, & Officiers publics; la Geole & Prison publique, & autres demeures : de maniere qu'en un seul Edifice fait capable tout à propos, on trouve presque tout ce qui sert, & est commode & necessaire à une ville; ce qui est preuve evidente de la bonne police, splendeur, & magnificence des habitans de Valenciennes. De ce Palais si rare fut fondateur Guillaume Comte de Henaut, de Hollande, & de Zelande, & Seigneur de Frise, surnommé le Bon: & sans

&,sans mētir,ce fut un Prince vertueux,& equitable,& severe observateur de justice. Que si en ce Palais il y a un regime si louable,meilleur beaucoup est encor le gouvernemēt & police de la ville, tant au civil qu'au crimine,& autres choses concernans l administration politique; si bien qu'il y a eu plusieurs estrangers qui ont tasché de prēdre instruction de cette façon de policer un estat,pour s'en servir à dresser leur gouvernement: entre lesquels ont esté ceux de Norembergue en Allemaigne,envoyans hommes expres (ainsi que jadis feirent les Romains à Athenes,comme tout sage homme doibt faire) à Valencienes pour voir cette police,laquelle ils ont euë pour si agreable,qu'ils ont choisi des loix & coustumes d'icelle, desquelles encore à present ils usent en leur bien reiglée & ordonnée Republique. Ie trouve que le souverain Magistrat de Valenciennes jadis estoit donné à vie; mais que depuis pour obvier à l'insolence,& empescher le cours de la malice des hommes,& donner lieu à la vertu, cela fut changé par le Comte Iean d'Avesnes susallegué l'an 1302,lequel ordōna que tous les ans on renouvellast cest Officier,ainsi que on en use à present. Ce siege consiste en un Prevost,& douze Eschevins choisiz des principaux citoyens de la ville,avec leurs Ministres & Officiers ordinaires: & à ce Magistrat est adjouste un autre qu'on appelle le Conseil particulier,qui est composé de 25 autres citoyens,gens de marque, & lesquels par l'ordonnance & commission du souverain siege de la Prevosté traite des affaires de la ville: & si le cas y eschet & le requiert,on y met plus grand nombre de citoyens pour le vuidange de tels affaires: & outre cest ordinaire,la ville a coustume & liberté,en cas de plus grande consequence,qui concernent le public, d'assembler au son de la cloche le grand Conseil,& Corps de la ville,a la façon de faire des Romains en celle assemblée,qu'ils nommoyent *Comitia Centuriata*: & au Conseil tous Bourgeois,encor que ne soit en office (chose qui n'a lieu en pas un autre endroict de tous les Pays bas) a voix & puissance de deliberer & dire son opinion sur ce que le Pensionnaire ordinaire de la ville propose de la part du Magistrat souverain,& du Conseil particulier: & assiette assemblée generale,ne peut estre convocquée qu'il n'y ayt pour le moins cent Bourgeois, sans qu'il y puisse entrer estranger quelconques. Sous le siege Prevostal y a plusieurs officiers, lesquels ont charge de decider des moindres faicts & dés causes de peu d'importance. Or de la ville de Valenciennes sont sortiz des hommes de marque,& fort excellens & illustres & Princes & Seigneurs; entre lesquels a esté l'Empereur Henry VII du nom,Duc de Luxembourg: comme en a esté aussi nativfe Madame Marie fille unique & heritiere du grand Duc de Bourgoigne Charles,qui mourut devant Nansy en Lorraine. En son sortiz encor divers hommes rares en sçavoir; & nomméement Iean Froissart historien fameux,& remarquable,ainsi que luy mesmes en fait fov ez premiers chapitres de son livre: M. Iean Moulinet,Chanoine vertueux & grand Poëte: & Simon Marmion,homme, sans flater, fort docte,& Paintre tres-excellent. Il y a de la noblesse en assez bon nombre en cette ville,toutes fois les citoyens d'icelle sont pour la plus-part addonnez à la marchandise & aux arts mechaniques: en quoy ils sont tant industrieux, & si bons maistres, qu'ils en tirent de grandes richesses,& entretiennent plusieurs personnes mercenaires: & les Mestiers princi-

Qui à corrigé la perpetuité des Magistrats à Valenciennes.

Siege du Prevost de Valenciēnes

Conseil particulier de Valenciēnes

Assemblée de ville a Valenciēnes quand tenue.

Estrangers non receux au Conseil de ville.

Hommes illustres nays à Valenciennes.

Iean Froissart natif de Valenciēnes

Valenciēnes ville marchande.

Estape du vin à Valẽciennes.

Monnoye batue au coing & armes de Valenciennes.

Gouvernements comme devenuz hereditaires Comte n'est nõ d'heritage, ains d'office & dignité.

Valenciennes jadis Comté, comme escheu aux Comtes de Hainaut

Valenciennes achepte du Duc de Lorrain.

Cõme Valenciennes venue au Comtes de Flandres.

paux sont la Drapperie, les ostades, toiles aussi fines que celle de Cambray, taffetas, changeans, & presque toute sorte de meacerie, & autres choses necessaires à un commun de ville. Valenciennes est Chastellenie de grande jurisdiction, & jouissant de tres-beaux & amples privileges, & franchises (comme dict avons) qui luy sont propres & à peu communiquées. C'est la que de long temps est establie l'estape du vin de France, qui en plusieurs manieres luy redonde à grand prouffit & revenu; & y batoit lon jadis monnoye d'or & d'argent qu'on appelloit maternelle: & de fait, on en trouve encore à present avec le nom, coing, & armoiries ce sette ville. Et consistent les Estats de cette Seigneurie ez Prelats, Noblesse, & Communautez des villes. Mais voyons qual a esté le progrez de cette police, & comme elle s'est maintenuë, & conservee Seigneurie à part, & en fin est parvenuë (comme le reste des Pays bas sous l'obissance de la maison d'Austriche. I'ay leu qu'apre, que l'Empereur Lothaire premier du nom, eut departy l'Empire à ses trois enfans les successeurs, s'affoiblissans avec le temps, & par leurs desordres & faineantises, entre ces leurs foiblesses, ils commencerent, forcez plustost de necessite, que poussez de leur bon gre, de donner ces terres & Seigneuries à leurs Officiers en fief, & hommage: lesquels les avoyent tenuz comme Gouverneurs. Ainsi lon trouve qu'entre autres Provinces celle cy eut par la pluspart de ses meilleures villes de tels Gouverneurs appellez *Comites* en Latin, comme qui diroit Compaignons, a cause qu ils estoyent fort privez & familiers serviteurs de leurs Princes: & nous depuis corrompans les mots, les avons nommez Comtes : d'ou semble qu'ayent prins origine tant de Comtes-particuliers qu'on a depuis erigez par le monde : entant que cest office a este avec le temps, & selon les affections des homes, ou par force ou par faveur, ou par l'argent d usufruit, converty en propriete, & heritage sous le mon de fief, ou autre couleur honeste : & ainsi en est il advenu deça les monts, mais plus encor (pour les mesmes occasions & pour le peu de moyens, & de force des Papes & des Empereurs) en Italie. I'ay leu que la ville de Valenciennes souloit aussi avoir un Comte particulier: car (laissant en arriere ce qu'on dit confusement, & ne voulant m'aider des memoires incertaines) il est escrit qu'en l'an de grace 972, Regnier surnomme Au long col Comte de Henaut, & son frere Lambert Comte de Louvain, achepterent cette ville de Valenciennes de Garnit qui en estoit Comte & Seigneur particulier, & la tindrent un long temps par force contre Geoffroy Duc de Lorraine, qui pretendoit sur cette piece, pour estre proche parent du Vendeur; & pour ce iceux freres achepterent encor de ce Duc toute la raison qu'il y pouroit avoir; & ainsi ils jouirent paisiblement de l'estat de Valenciennes, & s'en dirent, & nommerent Comtes. Lambert mourant sans hoir de son corps, Richilde sa niepce, & fille de Regnier, luy succeda en cette Seigneurie, & se maria avec Baudouin Comte de Flandres. Ce neautmoins furent suscitées depuis plusieurs guerres pour la pretension de cest Estat; de quoy les autheurs parlent si diversement, les uns des autres, que pour ne faillir, je passeray de bon cœur outre, sans en faire autre estat ny mention: me suffisant que par la raison cy dessus alleguee, on voit qu'il y a plusieurs siecles, que cette ville a este Seigneurie separee, usant de ses propres loix, & coustumes, & icelles bien differentes a celles de Henaut

naut: & desquelles usent encor à present villes, lieux & finages qui sont de sa jurisdiction, telles que sont Bouchain, Quesnoy, & Condé avec 132 villages, sans que de la ils appellent à Monts; ains s'en vont tout droict au grand Conseil de Malines: & ez matieres spirituelles ce Comte respond à Cambray, & pour ce y a il un Archediacre (ainsi qu'en Anvers) en la ville de Valenciennes. En fin cette Seigneurie est venuë aux Ducs de Bourgoigne, & à la maison d'Austriche, par la mesme voye & moyen que les autres terres & Provinces des Pays bas leur sont escheuës. Ainsi il suffira de cecy pour l'ornement de cette tres-excellente ville, quoy qu'il y ayt encore plusieurs choses a dire qui sont dignes de memoire, suyvant une belle & bien dressée instruction (outre d'autres memoires & cognoissances que j'ay en main) retirée de Iean Vivien natif de cette ville, & jeune homme fort docte & vertueux. A une lieuë de Valenciennes est la tres-belle & riche Abbaye de Vicoigne ou l'on voit une rare & exquise Bibliotheque ornee de Livres de toutes sciences & facultez.

Places de la jurisdiction de Valenciennes.

Abbaye de Vicoigne.

[Valenciennes est la seconde Chef-ville de Hainaut, fort belle, bien munie de ramparts & fossez, mais la principale commodite qu'elle ait, est, qu'on peut couvrir la campagne d'eaue moyennant aucunes escluses ou cataractes à ce faictes, et empescher l'approche de la ville.]

Entre Valenciennes & Cambray pres du bon village de Happe, est un autre village nommé Avesnes le sec: aupres & ez entours duquel on cave & tire cette belle pierre blanche tant recommandee par Leon Baptiste Albert Florentin au livre second de son Architecture: & laquelle pour estre pres de ce lieu, on appelle Pierre d'Avesnes. Elle est aussi blanche que Marbre, & se mect aussi facilement en œuvre; d'autant qu'on la peut fier, & manier avec toute sorte d'instruments, sans la rompe, briser, ni faire esclatter; de sorte que on en fait de beaux ouvrages, en taille & sculpture: Mais pour autant qu'elle est de nature tendre, & que les eauës de pluve, les vents marins & gelées luy portent nuisance, les ouvriers afin que leur travail ne soit gasté, ont inventé un moyen de la deffendre & fortifier avec de l'huyle, du verniz, & autres mixtions, qui luy donnent & font une crouste forte & de grande efficace pour resister a telles violences.

Avesne le sec.

Pierre blanche d'Avesnes.

Moyen de fortifier la pierre tendre.

Bouchain est une ville assise sur le bord senestre de l'Escaut, entre Cambray & Valenciennes, & à quatre lieuës de chascune d'icelles: & est place forte, ayant un Chasteau tres-fort, & presque imprenable: Cette ville est memorable, ayant esté fondée par Pepin, en souvenance de celle tres-grande desfaicte qu'il feit en ce lieu des gens du Roy Theodoric; joint que cette ville est capitale du Comté d'Ostervand, lequel a pris son nom des Oostrogoths, lesquels ayans demeuré longuement en ce pays, en fin on leur assigna & accorda ce quartier pour leur demeure & residence: & lequel estat souloit jadis estre immediatement le bien & succession des fils aisnez des Comtes de Hainaut.

Bouchain par qui fonde.

Comté d'Ostervand de qui nommé.

Ques-

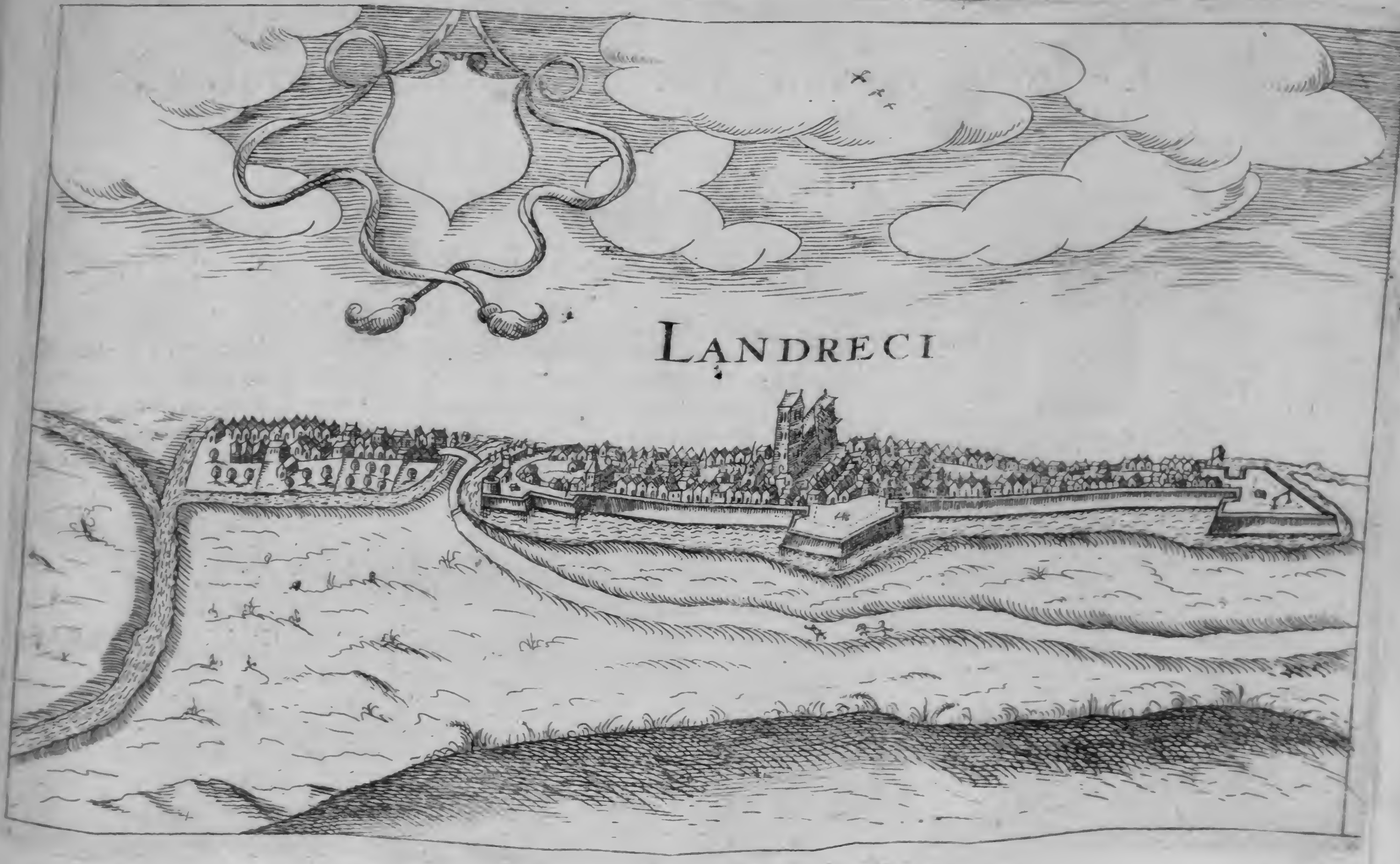
Quesnoy est le douaire des Comtesses de Henaut.

Quesnoy est à trois lieuës de Valenciennes, & est une petite ville forte, & passable pour toute condition de place memorable: d'autant qu'on y fait des demy ostades, & toiles en bon nombre, & par mesme moyen s'y excirce assez de trafic de marchandise. Iadis ce lieu souloit estre le lieu du douaire assigné aux Comtesses de Heneaut, comme depuis a esté Bins, apres que les Ducs de Bourgoigne ont esté faicts Seigneurs de Pays bas. De Quesnoy est le Seigneur de Goigny Gouverneur pour le Roy Catholique.

Condé & Leuze venduz de par Duc de Mōpensier.

Sur la rive dextre de l'Escant est assis Condé à deux lieuës avoisinant Valenciennes: c'est une bonne petite ville, & apartenoit jadis par moitié au Seigneur de Rockendorf, lequel s'estant indigné contre son Prince, se retira premierement en Turquie, & apres vint demourer en France, ou comme vaillant, genereux, & honorable Seigneur, il est bien apointé par le Roy qui luy donne pension fort honneste; d'autant que par deça on vindit touts ses biens: l'autre moitié estoit au Duc de Monpensier, lequel la vendit dernierement qu'il fut fait prisonnier à la bataille devant S. Quentin, & autant en feit il de Leuze pour satis faire à la rançon, à laquelle on l'avoit taxé. A present la place de Condé apartient à la veufve du Comte de Lalaing, qui depuis s'est mariée au Comte de Mansfeld, & a laissé ce lieu à Hugues de Lalaing son fils, jeune Seigneur de grand lustre, qualite & reputation.

DESCRIP-


LANDRECI



DESCRIPTION
DE LANDRECI.

Landrecy renan a l'Empereur,

LANDRECY est posé sur le Sambre, à trois lieuës de Quesnoe, & six de Valencinnes : la place est petite, mais tres-forte & plus fameuse pour la resistence qu'elle feit l'an 1543, à Charles V Empereur d'Allemaigne, les François s'estans saisiz d'icelle: depuis le Roy de France la rendit au Duc d'Arschot, auquel elle apartenoit par l'accord fait à Crespin l'an ensuyvant de ce siege: mais l'Empereur s'accorda depuis avec le Duc: auquel il feit & donna recompense & se la retint, & en feit son propre, De cette place est Gouverneut le Seigneur de l'Argille.

DESCRIP-

AVESNES



DESCRIPTION
D'AVESNES.

Avesnes est Comté.

AVESNES est basty sur le petit fleuve nommé Hepre à quatre lieuës de Landrecy, & quatre de Mabeuge: la ville est bonne & forte, & jovissant du tiltre de Comte. N'aguere aussi cette place apartenoit au Duc d'Arschot; mais le Roy Catholique en composa avec luy, & se l'appropria, luy donnant pareille recompense; d'autant que ce lieu estant frontiere de France, a besoing d'un maistre, qui aye meilleur moyen de la garder, pourvoir & deffendre: & de cette cy est Gouverneur le Seigneur de Pottelle.


CHIMAY



DESCRIPTION

DE CHIMAY.

Chimay porte tiltre de Principauté.

CHIMAY est assis dedans une forest, sur un petit fleuve nommé la Blanche. Iacques l'Essabée, la nomme Vaneville, & est à six lieuës d'Avesnes: elle est assez bien fournie de bastiments, ayant un beau Palais pour le Prince, & joignant iceluy un jardin, & Laberinthe beau & admirable: la ville, bien que petite, est forte, & belle, & bonne, ayant tiltre & dignité honorable de Principauté: ce qui est cause que le Duc d'Arschot, qui en est Seigneur, est aussi nommé Prince de Chimay. Durant ces guerres dernieres elle a esté souvent affligée & ruinée: mais en fin elle s'est veuë non seulement restaurée, mais refaite de telle sorte, que maintenant elle est plus belle, & plus forte que jamais.

Chimay ruineé par les François.

DESCRIP-


MARIEMBURGH



DESCRIPTION
DE MARIEMBOVRG.

Mariembourg par qui basty & nommé.

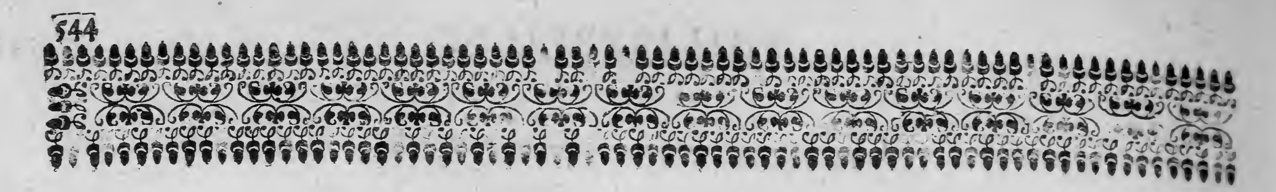
MARIEMBOVRG fut ainsi appellé à cause de la Royne Marie d Hongrie: laquelle, par l'ordonnance & commandement de l'Empereur son frere, la feit bastir peu de temps apres que le Seigneur de Longueval, & Martin van Rossem Gueldrois, passerent avec l'armée Françoise vers la ville de Luxembourg par le pays de Brabant l'an 1542. Or est Mariembourg assise entre deux rivieres à sçavoir la Blanche, qui est à un ject de pierre de la ville, & la Nere, ou Noire que en est à demye lieuë : & est loing à trois lieuës de Chimay, & à dix de Monts. Cette ville est forte tant pour son sit & assiette, que pour la force de ses murailles, remparts & deffences, ayans quatre gros bouleverds, qui la rendent quarrée, & presque inexpugnable, si elle est bien gardée, & fournie de ce qui est necessaire: & pourveu qu'il n'advienne comme advint à ceux qui l'an 1554, la perdirent ignominieusement par leur lascheté (quoy qu'il y en a qui blasment le Gouverneur d'icelle de trahison) mais quoy que c'en soit, cette perte fut grandement dommageable à tout le Pays. Ainsi demeura cette place entre les mains des Francois, jusqu'à ce que par l'accord passé en la derniere paix de l'an 1559, ils la rendirent au Roy Catholique.

Assiette & fort de Mariembourg.

Comme fut Mariembourg rendue.

DESCRIP-


PHILIPSSTADT



DESCRIPTION

DE PHILIPPEVILLE.

Philippeville quand bastie.

PHILIPPEVILLE porte le nom du Roy Philippe, & fut bastie à une lieuë & demye de Mariembourg l'an 1555, pour servir de bride, & frontiere à iceluy Mariembourg, lors detenu par les François. Et fut cette nouvelle ville tellement avancee, que pour estre en bonne assiette, & ayant forte & espaisse muraille, & ses boulevers estans bien disposez, on la tient aussi comme imprenable.

DESCRIP-


BEAUMONT



DESCRIPTION
DE BEAVMONT.

Assiette de Beaumont

BEAVMONT est d esgale distance esloigné deBins,& deChimay de quatre lieuës: mais elle est à sept deMons,& est posée d une assiette merveilleuse sur la croupe du mont,duquel elle prend son nom: la ville est fort petite,mais belle & plaisante,& appartient au Duc d'Arschot: & souloit jadis estre le sort, partage,& appannage du second des enfans duComte deHenaut: & pour ce est le lieu erige enComté: & puis quelque temps ença le Duc y faict sa residence ordinaire.

Maubeuge & le traffic qu'on y fait.

Maubeuge est à quatre lieuës de Mons,assise sur le Sambre qui passe dedans icelle: & est bonne ville & marchande; & où lon tient un marché touts les Samedis pour le fil de laine,duquel on fait les sarges, & demy ostades; qui est la une denrée de grand trafic & importance ; En cette ville encor y a une de ces maisons tres-nobles & Chapitres famex de Chanoinesses qui ressemblent à celles desquelles avons parlé descrivans les villes de Monts, & Nivelle. Cette maison fut dressée par S. Algonde : & elle mesme fonda celle belle Eglise qui depuis a esté illustrée du nom de cette Sainte. Et a ce Chapitre la seigneurie & gouvernement de cette ville, & de son terroir,jurisdiction, & finaiges, administrant justice tant civile que criminelle, Outre ce,a ce Convent privilege de pouvoir faire battre tous les ans certaine somme de Mittes, est une tres-petite espece de monnoye faite de plomb, avec l'effigie de cette Sainte, douze desquelles reviennent à un denier, ou gros de Flandres; & ont ces petites pieces de plomb cours part tout le pays de Henaut jusques à Bruxelles, sans qu'aucun puisse refuser de les prendre.

S. Algonde fonde l Eglise de Maubeuge

Mittes monnoye de plōb receue enHenaut.

Bavais est loing de Monts de cinq lieuës,& s'appelle Bavais Vallone, pour la discerner de Bavais Picardie. A present

present cette ville est fort petite, quoy que aucuns autheurs de l'histoire de cette Province, & autres qui (peut estre) l'ont pris de ceux cy, veulent, & tiennent que le temps passé elle fut tres-grande & puissante Cité, fondee par ne sçay quel Troien nommé Bavon, & qu il luy donna le nom de *Belgium*, de laquelle la Geule Belgique prit son appellation. Outre ce disent que cette ville, ou region, est la mesme de laquelle Cesar fait mention en ses Commentaires, lors qu il dict quelquefois avoir faict hyverner partie de son armée à Belgie : & adjouste que c'est là la demeure des tres-forts & tres-puissants Bellovaces, ou Beauvoisiens. Mais comme je ne voy rien d authentique, qui authorise le dire de ces Escrivains, qui le plus souvent se contrarient l'un l'autre, laissant à part ces plus anciennes fables, histoires du Troien Bavon, & autres telles inventions, desquelles on ne peut donner aucune asseurance, nous avons recours aux Commentaires de Cesar; lequel estant facile & cler en ses escrits, declaire mieux que toute autre interpreteur, ses desseins, & conceptions & par ainsi quiconque l'entendra, ne pourra faillir en cest endroit. Par ce moyen, avec la Carte Geographique en une main & l advis des hommes doctes, & expers à l'autre, ayant espluché, & examiné plusieurs passages de cest autheur, & nommément au second & cinquiesme de ses Commentaires, nous trouvons en premier lieu estre chose tres-veritable, que Cesar prend ce mot *Belgium*, non pour toute la Province, ains pour une ville, ou autre lieu particulier. D'avantage nous voyons que cette Bavais Vallonne, assise entre Monts & Valenciennes, ne peut estre, en sorte aucune, le Belgium de Cesar : Et que ces deux points soyent veritables, nous le ferons voir avec des raisons peremtoires & infaillibles.

Fables de Ie an le Maire et Iaques de Guise sur Henaut.

Cesar liv. 5 de la guerre Gallique

Or venons premierement au nom de Belgie : je dis qu'au cinquiesme livre de ses Commentaires Cesar comprend evidemment & fait voir en plusieurs sortes l'esclercissement de ce doute, & plus particulierement encor, lors que luy estant à Samarobrine, depart ses legions par les garnisons; car il dit là, que celle année, estant le bled fort cher, il fut contraint (contre sa coustume ez années precedentes) de departir sa gendarmerie en divers endroits: & pour ce envoya il une legion sous la acharge de C Fabius en la Cité des Morins : un autre sous la conduite de Quint Ciceron, au terroir des Nerviens : la troisiesme fut logée en la ville des Essuens (qu'on estime estre ceux de Retelois) ayans pour chef L. Roscius : Il logea la quatriesme à Rheims & pays ez entours avoisinans Treves, & ceux cy estoyent commandez par Labienus : puis mit trois legions à Belgie, ausquelles il donna pour Capitaine M. Crassus Questeur, & L. Munacius Plancus, & C. Trebonius ses Lieutenans. Apres ce il envoya une legion & cinq cohortes (ou compaignies) n'agueres levées outre le Pau, au terroir des Eburons (qui ores est le pays du Liege) lesquels se tiennent la plus part entre les rivieres du Rhin, & de la Meuse: & sur ces soldats commandoyent Titurius Sabinus & L. Corta: & avoit opinion ce grand Capitaine, que son est ainsi departy & logen, en sçauroit avoir faute de vivres: & ce pendant ces garnisons estoient si voisines l'une de l autre (faut celle de Roscius qui estoit hors du pays des Belges, & parmy un peuple fort doux & paisible) que touts estoyent compris en l'espace de cent milles Italiens. Or prenons un peu garde à ce passage, & voyons comme peut ou dire, ny croire, que

Cesar 5. liv. guer. Gal.

que Cesar entende ce mot *Belgium*, pour tout le Pays & Province Belgique, puis que luy mesme specifie les lieux de Belge, cinq en nombre, pour y loger les Legions cy dessus nomées. Et quelle faute & confusion seroit ce d'entendre, par ce vocable *Belgium*; toute la Province; voire, qui sçanroit one comprendre en quel quartier d'une si grande Province que la Belgique, il logea les trois legions susmentionnées? Mais il ne faut estimer que Cesar face de si lourdes fautes, ny en ses escrits, ny en ses desseins: pour ce convient se resouldre par ces raisons, & autres, que c'estoit une ville particuliere, ou quelque lieu de la Province, qui portoit ce nom de *Belgium*. Au reste, n'est inconvenient de croire, que le Bavais ou Beauvais de Picardie, qu'on voit encore debout, est le *Belgium*, du temps passé, & qu'il fut capable jadis de loger & entretenir tout un Hyver trois legions; d'autant qu'il se trouvent diverses memoires & marques, qui la monstrent avoir esté Cité & grande, riche, & populeuse. Ioint qu'on peut considerer, que les Beauvoisines estants si puissants que de pouvoir mettre cent mille combattans en campaigue, ils avoyent aussi, comme les autres, quelque ville principale digne de leur grandeur & puissance: que s'ils en avoyent une, elle ne peut estre autre que ce *Belgium* mentionné si souvent par Cæsar pour ville, & non pour Province generale. En somme, on voit & cognoit evidemment par ces raisons, que cette question est assez clerement & suffisamment resoluë, & esclercie: par ainsi la laissans, venons à l'autre point par nous promis; à sçavoir le lieu où estoit assise cette cité des Belges: & cecy en continuant le discours par nous desia commencé. Ie dis donc que l'armee des Romains estant ainsi departie, que l'avons monstré cy dessus, Ambiorix pris cœur, & hardiesse; & sortant de son pays & contrée, vint assaillir à l'mprouiste Sabinus, & Cotta, logez au pays du Liege avec leurs troupes: qu'il rompit, & tailla en pieces, avec un tel desordre des Romains, que soudain le Gaulois victorieux s'achemina vers Tournay pour y assieger Q. Ciceron. Ce que entendu par Cesar, se resolut de luy aller au secours: & pour ce manda Crassus qui estoit à Belge, non plus esloigné de luy que de vingt & cinq milles, & ordonna à Fabius de mener sa legion par le pays d'Artois, par où Cesar de voit passes: & à Labienus il commanda, que (s'il pouvoit sans peril) il vinst sur les limites des Nerviens; & quant au reste de l'armée, il ne voulut l'attendre, à cause qu'il estoit trop loing en garnison. Or le l'endemain trois heures apres le soleil leve, Crassus vint avec sa legion: mais Cesar, meu de quelque raison, voulut qu'il demourast à Samarobrine avec ses trouppes: & cependant il fit couruée de vingt milles ce jour mesme avec partie de la cavalerie, & infanterie: Fabius ne tarda guere à l'attaindre sur les chemins; mais Labienus ne peut commodement laisser sa garnison. Cesar trouvant bon son advis; & se fiant en la diligence, hasta le pas, & à grandes journées parvint sur les limites des Nerviens, donnant soudain advis à Ciceron de sa venuë: neantmoins quelque diligence qu'il sceust faire; si est ce, qu'avant qu il fust on Ciceron estoit, comté le temps qu'il peut estre en voye, il n'y mit point moins de trois jours: ce qui peut venir à l'espace de trente lieuës Françoises. De sorte que par tout ce discours vous comprenez clerement, que la ville de Bavais Vallone, ne peut estre ce *Belgium*, auquel Cesar envoya ces trois legions pour y sejourner; premierement pour ce

Belgium estoit en Beauvoisis

Grande puissance des Beauvoisiens.

Ambiorix des fait les Romains.

Cesar rassemble les legions esparses.

ce qu'estant Ciceron au pays des Nerviens,& (au jugement de plusieurs) assez pres de Tournay, qu'on tient avoir esté la Cité capitale de ce peuple; ce Bavais n'eust esté qu'à dix lieuës de Tournay,& par mesme moyen Ambiorix n'eust osé entreprendre, ny attenter d'assaillir & assieger Ciceron à Tournay; & Ciceron pressé de cette necessité n'eust envoyé vers Cesar qui estoit à 30 lieuës de luy,pour avoir secours, ains se fust plustost adressé aux Capitaines estans à Belge,& si pres de luy,& avec telles forces, que trois legions complettes. Faut encor considerer,que si cette Bavais eust esté le *Belgium* de Cesar,il ne falloit pas que Cesar qui estoit à Samarobrine,passast par Artois pour aller à Tournay: mays dequoy sert d'alleguer de meilleures raisons que ce que Cesar mesme allegue, lors qu'il dit,que soudain il envoya un Courrier à Crassus en Beauvoisis: & avant il avoit dict,que Crassus estoit en garnison à Belgie: ce qui nous fait cleremēt voir,que Belgie estoit au pays des Bellovaces ou Beauvoisiens,où est assise la cité de Beauvais en Picardie: & non le pays de Henaut,où est posée la Bavais Vallonne: & pour confirmation de cecy, qu'on considere,que Cesar met Soissons entre les Rhemois & Beauvoisiens; & par là voit on que les Bellovaces sont les Beauvoisiens,loing des Nerviens qui sont ceux de Tournay; la où on pres dudict lieu Quint Ciceron sejournoit lors avec les trouppes. Nous mectrons encor d'avantage ce traict, que lors que le Gaulois Tasgetius fut occiz (pour suyvre le party Romain) par les Chartains ses concitoyens, Cesar se craignant de quelque nouvelle esmeute en ce peuple, y envoya soudain de Belgie avant Plancus avec une legion,pource qu'il en estoit plus pres que pas un des autres. Que si ce Belgie eust esté le Bavais de Henaut,il eust esté par trop elloigné pour envoyer de la avant secours jusques au pays Chartrain; & sur tout estant necessaire de prendre gens des garnisons voisines,& prochaines: & ainsi ce sera assez parlé pour faire voir que le *Belgium* de Cesar ne peut estre autre que la Cité de Beauvais en Picardie,laquelle est tres-ancienne,& illustre & ornée de dignité Episcopale,de Comté,& de l'une des douze Pairies de France: & non ce nostre Bavais de Henaut,auquel je ne voudrois ravir cest honneur: mais je ne veux tordre le nez a la verité, sur tout d'autant que c'est un cas de grande importance,que de donner occasion aux hommes d'errer & faillir, non seulement prenant un lieu pour l'autre, ains encor une Province, non sans grande confusion de l'histoire & de plusieurs autres choses. Par ce mesme discours & raisons,& points infaillibles, on voit tresbien que cette Samarobrine en laquelle sejournoit Cesar, n'est point Cambray (comme aucuns afferment en faillant grandement,& comme aussi j'ay quelque fois failly,me laissant transporter de leur authorité) d'autant que de là jusques au lieu ou estoit Ciceron, y avoit plus de trente lieuës d'espace; là ou suivant l'advis de ceux-cy,il n'y eust eu plus haut de douze ou treize lieuës. Or selon Cesar, de Samarobrine à Belgie n'y avoit pas plus haut de 25 milles Italiens: mais suyvant l'advis de ceux-cy il y eust eu plus de 25 lieuës Flamandes,autant qu'il y a de Cambray à Beauvois ou Belgie: & par ainsi il faut necessairement que Samarobrine s'approchast plus d'Amiens,qui est cité du Royaume de France. Mais affin qu'il ne semble que je soys trop curieux, je sursertay à censurer d'autres fautes, m'en rapportant du tout à quelque gentil esprit,lequel fera un jour quelque

Belles & doctes considerations de l'Autheur.

Belgium n'est autre que la Cité de Beauvois en Picardie

Tout cecy est au 5 livre des Commentaires de Cesar.

Beauvais en Picardie est cite ancienne.

quelque livre particulier,& de cecy,& de choses semblables,& avec des desseins propres,& demonstrations appropriées à la chose. Au reste,qu'il nous suffise que les ruines & changements du pays,ainsi que dit avons cy dessus,ont esté si grandes,qu'il ne faut ja s'esbahir de la confusion,obscurité & desordre que j'ay trouvé en ces faits de si longue antiquité. Mais revenans à nostre propos,je recognois,& confesse franchement,que outre ce qui en est escrit,on voit encor dedans & dehors la petite ville de Bavais Valonne plusieurs rares marques de grande antiquité, & y a lon trouvé, & y trouve lon ordinairement plusieurs Medailles des premiers Seigneurs de Rome passez en Gaule:qui est un argument infaillible, & signe plus que manifeste, que jadis cette ville estoit quelque grand cas,& de grande consequence. Et entre les choses admirables qui sont là,on y voit une ruë (s'il faut ainsi parler) miraculeuse, qui vient, ou va de Paris à Tongres (ainsi que plus amplement nous discourrons en la description de Tongres) comme encor y passe une autre ruë admirable, qui fut jadis toute pavée, qui va depuis Rheims en Champaigne jusqu'à Courtray en Flandres, par intervalle de 50 lieuës, qui font plus de six vingts milles d'Italie. De cette ville ceux du pays afferment avec plusieurs,& icelles vallables raisons,avoir este natif ce grand Roy & Capitaine Gaulois Belgius,duquel Justin fait mention en son Histoire: lequel fut compaignon de ce Brennus Senonnois tant fameux: & lequel Belgius, apres la mort du grand Roy Macedonien Alexandre, passa premierement en Hongrie ayant plus de 150000 combattans sous se charge : & qui ayant mis fin à plusieurs grans faits d'armes,& conquis plusieurs terres,parvint en fin en Macedone, ou il mit en route, prit & feit decapiter le Roy Ptolomée ; & finalement luy mesme abusant de son heur, & suivant indiscretement le cours de sa victoire,fut rompu par Sosthene l'un des Chefs des Macedoniens ; comme aussi son compaignon Brennus, qui n'avoit pas moindres forces que luy(ainsi que dit avons) fut deffait, & mis en route à Delfi:de sorte que poussé de desespoir,il se tua de la propre main:& Belgius pensant se retirer de Grece enGaule,avec ce qui luy restoit de son armée,qui estoit d'environ dix mille hommes,fut avec eux trestous,taillé eo pieces,& ruine de fonds en comble. Ce n'estoit assez à Bavais d'avoir receu tant de coups de bastons jadis,& senti une telle diminution,si encore en ces dernieres guerres,elle n'eust esté bruslée & saccageé & destruite par les François, à deux fois diverses; non pourtant ores qu'elle est & vit en paix,on la refaict & repare aussi belle qu'elle estoit avant ce trouble.

Antiquitez qui sont à Bavais Valonne.

Justin livr. 24 do son abregé des Troyens.

Belgius Chef des Gaulois deffait Brennus s'occist de sa propre main.

La ville de Bins est commencement dicte Binche,& est assise sur un rameau du fleuve de Haine,voisine à trois lieuës de Monts;& est place fort ancienne,& fut jadis bien habitée,& pleine de peuples, mais les guerres l'ont tellement,& si furieusement affligée,qua la pluspart des citoyens fallut que se retirassent à Monts. N'aguere que cette piece apartenoit à Marie Royne de Hongrie,par donation à elle faite durant sa vie,par l'Empereur son frere,lors,qu'elle estoitGouvernante des Pays bas:& pour cel'avoit elle bië restaurée,& y fait bastir desLogis sõptueux,& des jardins tres-beaux & tres-plaisans,& royaux:aussi ce lieu est(sans mentir)un vray sejour de Princes, tant à cause de la bonte & serenité de l'air,que pour le deduit de la chasse,&autres passe-temps qu'on y peut prédre,

Bins place ancienne.

dre. Vers ce lieu s'acheminerent l'Empereur & le Prince Philippe son fils l'an 1549, que Philippe fut receu pour Seigneur à l'advenir des Pays bas,& qu'il presta le serment:& là furent ils pompeusement & magnifiquement recueilliz,& royalement traictez par la Royne, avec tant de passetemps, & triomphes de jouste, tournois, & autres sortes de magnificence, que tant s'en faut qu'on puisse le declairer, qu'à peine le croiroit on, si quelqu'un venoit à le deduire. Mais au contraire passant par ce lieu l'an 1554, le Roy de France revenant victorieux & triomphant du siege de Mariembourg,& de Dinant,il s'en saisit facilement; & portant une haine particuliere à cette Royne Marie,pour les estranges, bruslements par elle faits en Picardie, & nommeement pour autant qu'elle avoit fait brusler Folembray,un lieu de plaisance de cette Majesté; pour despit de quoy, & affin de s'en venger,il feit non seulement ruiner les bastiments faits par cette Princesse, ains encor mettre le feu en cette ville: laquelle neantmoins à present est restaurée;& quant à ce qui concerne les logis des particuliers, elle est remise en son premier estat. Avec pareille furie ce Roy feit mettre le feu au tres-grand & magnifique Palais fait comme un fort & Chasteau,appellé Marimont, qu'à grans frais & despence excessive, & avec de merveilleuses gentillesses aux jardinages,avoit faict bastir là aupres la mesme Royne:& par la voit on combien il y a du danger à irriter les grand Princes:& que tres-vray est le Proverbe qui dit, Qu'ils ont les mains & les bras longs:c'est à dire,que leur pouvoir est grand & de longue estendue.

Bins pris l'an Roy de France Henry II.
Palais de Marimont brusle par les François.
N'est bon de faire desplaisir à un grand Prince.

[Par la furie des François furent demoliz et ruinez à Biens plusieurs ouvrages de grand artifice: entre autres, l'artificielle Ceres longue de 28 pieds,posée en un jardin,& le mont Parnasse d'escaille de perles,avec la petite fontaine en Helicon, sur laquelle estoyent assises les neuf Deesses musica les faites de Marbre blanc, aussi le vaisseau a eau fait de pierre de Prophyre,lequel à peine fut parachevé en un an,et la petite table aux banquets jointe de plusieurs milliers de pieces rapportees; en laquelle estoit potertraite au vif la ville de Bins avec des couleurs naturelles,par des artisans Allemans: comme aussi les herbes et fleurs argentines jettées à la fonte,faites artificiellement,lesquelles se remuoyent par le vent. En outre les plantes estranges & rares valantes plusieurs milliers,& plusieurs Colomnes de Marbre, par lesquelles choses cette ville fut celebre, & nommeement du temps de triomphe,par un ciel contrefait,duquel il tonna, esclera, & pleut,fontaines saillantes hors des roches artificielles hors desquelles sembloyent croistre des branches de Coral.]

Reux est ville fort ancienne,portant jadis le nom de Rethia, pour les Rutheniens qui la fonderent: elle est à deux lieuës de Bins,& trois de Monts:elle est bonne & plaisante petite ville, ayant jurisdiction & plusieurs villages sous elle,& le terroir fertil:& fut erigée en Comté par l'Empereur Charles cinquiesme. Il y a un Monastere de l'ordre de Premonstre;& une tres belle Chapelle dediée à la Vierge Marie, en laquelle on dit avoir esté faits de grands miracles;ce qui à cause que plusieurs Papes,& Princes,l'ont ornée,rentée,& enrichie. De ce lieu estoit n'aguere

Reux par qui bastie.
Les Ruthe-niens sont ceux de Rovergne.

Adrian de Crouy Comte de Reux. guere Seigneur Adrian issu de la tres-noble & illustre famille de Crouy, homme excellent & ez affaires d'estat,& en l'art militaire: de maniere que pour ses rares vertuz, & tres-importans services par luy faits à l'Empereur,il fut grandement en sa grace,qui l'avança en honneurs & richesses. Ce Seigneur mourut l'an 1553,estant Gouverneur de tout le pays de Flandres,& du Comté d'Artois,& General de l'armée,qui pour lors estoit au siege de Terouenne.luy succedant à la Seigneurie Iean son fils, jeune homme qualifié & hardy sur tout & vaillant aux armes, imitant la valeur de son pere.

D'ou Soigny prend son nom. *S. Vincent d'ou sortent les Chantres* Pres de Soigny est la Forest dicte de Soigny du costé qu'on va vers Breine le Comte,& est ce lieu voisin de Bins & de Monts par un esgal espace de trois lieuës,posé sur un petit fleuve nommé Seine,qui luy donne nom : & est cette ville fort petite,mais bonne,& assex riche,ayant un College renommé de Chanoines soubs le nom de S. Vincent,& auquel Chapitre,& la ville,& jurisdiction & finages donnent obeissance. De ce lieu sortent particulierement de tres-bon Musiciens, ayans les meilleures & plus douces, & harmonieuses voix, qu'en autre endroit des Pays bas: & c'est là ou ordinairement le Roy apointe & recompense les Chantres qui luy ont fait service.

Qui fonda Breine le Comté. Breine le Comte est à trois lieuës de Halle,& à quatre de Monts: & est tres-ancienne ville , entant qu'elle fut fondée & prit nom de ce fameux & vaillant Roy Gaulois Brennus, qui ruina la cité de Rome, duquel avons parlé plus au long,en la description de Brabant : & voit en là encore une ancienne Tour qu'on dit estre des restes des bastiments dressez jadis par c'est excellent Capitaine.

Enghien place propre a la maison de Vendosme. Enghien est à quatre lieuës d'Ath & à cinq de Monts,bonne petite ville,en laquelle on fait grande quantite de belles tapisseries de toutes façons,& estoffes. En ce lieu fut detenu quelque temps prisonnier le feu Duc Anne de Mommorency Connestable de France: & de cette ville est Seigneur le Roy de Navarre de la maison de Vendosme. D'Enghien fut natif Iulian Hasart de l'ordre des Carmes,homme digne d'honneur pour ses grandes vertuz,& rara doctrine,ayant escrit livres infiniz ; ainsi que le tesmoigne la Bibliotheque de Gesner si souvent par nous alleguée:il mourut en son Convent l'an 1525.

Nostre Dame d'Aux. *Paul Emile liv. 10. hist de France.* *Ou enterré le Duc Philippe le Hardy.* Halle est aussi nommée Nostre Dame d'Aux,bastie sur le fleuve susdit de Seine,qui passe au dedans d'icelle,& est à trois lieuës de Bruxelles sur les limites de Brabant & Henaut : là voit on une Eglise pleine de devotion dediée à la Vierge Mere de nostre Dieu;ou l'on tient que se font de grands miracles, & pour ce y a il grande affluence de peuple y venant en peletinage,non seulement de ce pays, ains encore de France & autres endroits. En ce lieu mourut l'an 1404(Paul Emile dit 1405)Philippe Duc de Bourgoigne surnommé le Hardy, & frere du Roy de France Charles cinquiesme de ce nom : lequel Duc Philippe fut celuy, qui, par l'ailliance prise,en espousant Marguerite de Male joignit les Estats des Pays bas au Duché de Bourgoigne : les entrailles duquel furent enterrées en l'Eglise de Nostre Dame d'Aux,le cœur fut porté a S. Denys en France lez Paris,pres le corps des Roys de France; & le corps estant embaumé, on le conduit, avec un pompeux appareil & magnificence Royale, a Dijon, ville

ville capitale de Bourgoigne, ou il fut enterré solemnellement : Et là ou, la susditte Dame son espouse,renonçant à la succession des meubles de ce Prince,tant il estoit endebte, usa d'une notable ceremonie pour manifester cecy à toute a Court,& au peuple là present;d'autant qu'elle feit mectre sur le sepulchre d'iceluy DucPhilippe la bourse,ceinture & clefs appartenants à son mary : ce que (si vous prenez garde de pres) monstre evidemment,que les Princes du temps d'alors craignoient plus,gardoient, & reveroyent la justice que ne font maintenant les petits,& les plus bas d'entre le peuple. *Ceremonie des Dames renonçans aux meubles de leurs marys defuncts.*

A quatre lieuës d'Enghien,& six de Monts est Lessine,dedans laquelle passe le fleuve Dendre,& ou se fait grande quantité des toiles:de cette cy fut natif Iulian Aurelie, homme de grandes lettres , & qui a composé diverses œuvres.

Chevre est à une lieuë d'Ath,& à cinq de Mons sur un ruisseau nommé Hunel : la ville est petite,mais fort plaisante:& de laquelle prenoit son tiltre Guillaume de Crouy,duquel nous avons faict plus honnorable mention lors que descrivons la ville d'Arschot : & a present en est Seigneur Guillaume de Crouy, Marquis de Renty, & neveu de susdit Seigneur de Chevre. *Guillaume de Crouy Seigneur de Chevre.*

Ath est avoisinant Lessine de deux lieuës,& loing de Mons de quatre lieuës , par laquelle court le fleuve Dender:cette ville est forte,belle, plaisante, & riche, quoy que petite : & en laquelle entre autres choses,on fait grande quantité de toiles : & d'autant que l'estape de cette marchandise est en ce lieu , un les y apporte de dehors,& des villages circonvoisins ; qui est cause qu'on les nomme les toiles d'Ath : & tient on, qu'il s'y en vend d'ordinaire,pour plus de 200000 escuz par an ; si grand nombre de marchands y aborde , & afflue de touts pays tant estrangers que voisins. De cette ville est natif Iean Taisnier Docteur ez droitz bon Poëte, excellent Mathematiciens & expert maistre en Musique : il a n'aguere composé un tres-beau & loüable œuvre sur les Mathematiques. *Toiles d'Ath fort prisées.*

La ville de Saint Guislein prend le nom de l'Abbaye qui est en icelle,& de laquelle l'Abbé estoit(moy escrivant cecy)Evesque de Tournay ; lequel Abbé d'ancien droit & raison est Seigneur spirituel & temporel de cette ville & l'Abbaye est la premiere & principale sur toutes celles de Hainaut. La ville est petite voisine de Monts a deux lieuës, & par laquelle passe le fleuve Haine,celuy que (comme dit avons) on estime que donne nom au Pays de Hainaut. *S. Guislein est l'Abbaye principale de Henaut.*

Leuse est a cinq lieuës de Valenciennes, & est place (quoy que petite) raisonnablement bonne,bien que ces ans passez elle fut presque toute bruslee,mais on la refait, & bastist diligemment & de grand courage. Cette place estoit jadis le domaine & heritage de ce Gerard de Roussillon tant renommé par les histoires : depuis parvint a la maison de Bourbon,& apres(comme dict avons)elle escheut au Duc de Monpensier ; mais a present elle appartient a Florent de Mommorency Seigneur de Montigny en Ostervant. *Gerard de Roussillon Seigneur de Leuze.*

 Pequi-

Pequicourt

Pequicourt est environ à trois lieuës de Douay pres de l'Abbaye d'Anchin, & des appartenances d'icelle: c'est un lieu ancien, & jadis souloit estre ville close, & assez bonne, mais le guerres causerent sa ruine : de sorte que maintenant ce n'est qu'un village, & iceluy assez pouvre ; & qui neanmoins jouist des droicts & privileges anciens de ville murée.

D'ou sortiz les Seign. de Fontaine l'Evesque.

Fontaine l'Evesque est une bonne petite ville, posée sur les limites de Henaut, & du Liege, a une petite lieuë de la riviere Sambre, & environ deux lieuës de Bins: elle a un Seigneur particulier, qui a esté long temps de la famille illustre de Hennin Lietart, de laquelle est sorty le Seigneur de Bossut qui vit à present: mais elle vint, & escheut à une fille, qui fut mariée avec Iacques de Crouy Seigneur de Sempy ; & maintenannt cette place appartient, de par sa femme niepce de cette heritiere susditte, au Seigneur d'Argence. Mais d'autant que le Comte de Henaut, & l'Evesque du Liege sont en different pour la souveraineté de ce lieu, on est encore en doubte auquel pays cette place doibt estre enclose, & rapportée. Outre ce lieu, il y en a plusieurs autres en Henaut tant villages, Chasteaux, & Seigneuries de marque, & privilegées, desquelles ont eu origine plusieurs illustres familles : & en premier lieu.

Lalaing & son assiet.

Comtes de Hooch-strate sôt de Lalaing.

Charles de Lalaing Gouverneur de Henaut

Lalaing qui est à deux lieuës de Douay, & à cinq de Valenciennes sur le fleuve Scarpe : ce lieu est un beau village ayant Chasteau & grande estenduë de jurisdiction, & honoré du tiltre du Comté, & duquel prend surnom la maison de Lalaing, de laquelle tant jadis que de nostre temps, sont issuz des Seigneurs de grande valeur, & excellence : Lesquels ne sont pas seulement Comtes de Lalaing, ains encor de Hoochstraet ; ainsi que j'ay dit en la description de Brabant: & n'aguere le dernier Seign. de ce lieu, Charles, estoit Prince renommé au faict des armes, & fort segnalé ez affaires, & gouvernement d'Estat; de sorte que quand la Royne Marie fut en Allemaigne l'an 1550, pour voir l'Empereur son frere, cettuy fut choisi pour estre son Lieutenant durant son absence: & ce fut luy qui traicta & accorda la trefve l'an 1556, avec l'Admiral de France Colligny, entre les Imperiaux & François à Vaucelles: puis estant Gouverneur de Henaut, & Chevalier de la Toison, il mourut l'an 1558, laissant plusieurs enfans; l'aisné desquels Philippe (qui est homme donnant grande esperance de soy) luy succeda en ses Seigneuries.

Montigny en Ostervant.

Montigny en Ostervant est aussi à deux lieuës de Douay pres l'Abbaye de Machenes : cettuy est un gentil village avec Chasteau, & Seigneurie ; & erigé en Baronnie : & appartient à Florent de Mommorency, frere du Comte de Horne, Seigneur du gentil esprit, & de bon conseil, Chevalier de l'Ordre, & Gouverneur du Pays de Tournaisis.

Antoing fondé par Marc Antoine.

Antoing voisin à une lieuë de Tournay, est posé sur l'Escaut, & est un beau bourg, avec un tres-beau & magnifique Chasteau, & iceluy tant ancien, qu'on dit que Marc Antoine, l'un des Princes du Trium-virat de Rome, le feit bastir, lors qu'avec Cesar il estoit en Gaule; & que de luy le lieu a pris ce nom : & certes son antiquité le rend memorable,

memorable,& auquel les Princes d'Espinoy resident ordinairement.

Pres de l'Escaut & à une lieuë d'Antoing, est Bie, ayant un merveilleux Chasteau appartenant au Seneschal de Henaut: il appartenoit n'aguere à Pierre de Werchin Chevalier de l'Ordre de la Toison; lequel mourant sans hoir masle, eut deux filles; la premiere mariée à Hugues de Melun, auquel il laissa cette place avec la dignité de Seneschal, mais avec condition, qu'il porteroit nom, surnom & armes de Werchin : ce que son gendre observe entierement: & l'autre fille fut, avec bon dot, mariée au Comte de Bossut.

Brisfeul petit village assis à une lieuë de Bie a un grand Chasteau, mais tres-ancien: car on dit & tient pour certain, qu'il a pris son nom de Ianus (dit en Latin *Bifrons*) à deux faces; mais qu'on l'a corrompu, & alteré : aussi y a il là une grande vallée avec plusieurs villages, & grand territoire, qu'encore à present on nomme le Val de Brisfeul: & joignant lequel est le Mont dit de la Trinité, sur lequel on tient que les Albanois bastirent un temple en l'honneur de ce Ianus mesme. Ce lieu appartient au Seigneur de Moreaulme, personnage illustre, noble & fort segnalé: comme encore de ses appartenances est le bon village de Hasurheure posé entre les rivieres Sambre & la Meuse, ayant un beau & spacieux Chasteau, qui est la maison & residence ordinaire des Seigneurs d'iceluy.

A une lieuë de Chevre, & deux d'Ath est le beau village de Lignes ayant Chasteau, & erigé en Comté, & qui appartient à Philippe Comte encor de Fauckembergh & Seigneur de Wassenaren Hollande, Prince noble, genereux, & bien moriginé, & Chevalier de la Toison d'or. *Lignes.*

Bossu est à deux lieuës & demye de Mons, & à quatre de Valenciennes: c'est un bon village, ayant un des plus beaux Chasteaux qu'on sache en Hainaut, voire en tours les Pays bas; qui aussi a le tiltre honorable de Comté à iceluy octroyé par l'Emper. Charles V; le Seigneur y commandant à present s'appelle Iean de Hennin Lietart Gentil-homme illustre, & avancé, Chevalier de l'Ordre, & lequel a esté grand Escuyer du susdit Empereur: auquel Seigneur decedé, tandis que je mectoy fin à ce livre, a succedé son fils Maximilian, Chevalier excellent & digne heritier d'un tel pere. *Bossu.*

[Le Chasteau de Bossu, œuvre celebre, à cause de sa rare architecture, la quatriesme partie duquel ayant esté seulement achevee de bastir, comprend un fort grand circuit en quarré; mais à cause de la mort du fondateur, & les troubles survenuz, n'a peu parvenir à sa pleine perfection, & jusques icy hors d'esperance d'y pouvoir parvenir, situé en lieu commode, l'entre duquel est fort magnifique : par dedans y a une large plaine quarrée, au quarré un commencement d'une galerie, dessous laquelle est une estable pour deux ou trois cents chevaux et davantage. Par cette galerie peuvent monter à cheval, trois ou quatre ensemble: à laquelle respondent les huis de diverses chambres, lesquelles sont ordonnées pour lieu de retraite de beaucoup de grands Seigneurs: chacune desquelles chambres à plusieurs & singuliers ornemens, en l'une y a plusieurs pourtraits des proches parents, en l'autre paintures artificielles de toutes sortes de chevaux tirées au vif, qui y furent mises lors de l'entrée de l'Empereur, et y ont continue jusques à present. Charles orna ce bastiment d'un Hercules d'argent haut de 12 pieds, avec lequel ceux de Paris l'avoient

voient orné l'an 15 9. Dessous le Chasteau y a un for, beau jardin, auquel y a une fort belle maisonnette, pour la recreation des jeunes Damoisellis, dans laquelle sont trois fontaines, voultée des trois parties du Monde Europe, Asie et Afrique, fort artistement faites. Esquelles on pent veoir presque le traffic de chacune de ces parties : y a en outre pourtraitures des montaignes avec leurs animaux, taillées ingenieusement, en admiration des spectateurs. Dessus ladite maisonnette y a une petite chambre voultée fort artistement avec des coquilles quelques representantes petits personages. Tout proche de ce jardin y a un abrevoir artificiel & piscine, le tout au grand contentement de ceux qui enetndent l'art. Toutes sortes d'artisans chacun en son art y trouvent assez de quoy s'esmerveiller. Et tous ces ouvrages sont faits par divers maistres, par l'advis & despens du noble Seing. Hennin, depuis le trespas duquel rien ou peu s'y est avancé. Car Maximilian son successeur estant occupé a la guerre, & Gouverneur de Hollande de la part du Roy d'Espaigne, en un temps plein de troubles: estant Admiral d'une armade, partant d'Amsterdam, abandonné au besoin environné par les Nort-Hollandois, fut prins prisonnier et detenu long temps a Hoorn, jusques à ce que relasché de la prison, fut crée supreme Commandeur des garnisons du pays, & mourut tost apres a Anvers.]

Barlemont erigé en Comte.

A deux lieuës de Landrecy, & autant d'Avesnes sur le Sambre est assis le grand villages de Barlemont, ayant Chasteau, & tiltre de Baronnie, & depuis erigé en Comté par le Roy Philippe. De ce lieu est Seigneur Charles Chevalier de la Toison, & un des surintendans des Finances, homme de grande authorité & reputation; & son fils Gilles homme vertueux & sçavant s'est rendu illustre & vaillant Capitaine: comme aussi ses freres sont segnalez & excellents; les uns au fait des armes, & les autres en la profession Ecclesiastique.

Baronnie de Glaion.

A demy lieuës d'Avesnes est le beau village de Glaion, avec un fort Chasteau, & tiltre de Baronnie, appartenant a Philippe Stavele, Chevalier aussi de l'Ordre, & grand Maistre de l'artillerie au nom du Roy Catholique.

Antiquité de la maison de Trasegnie.

Trasegnie est pres la chaussée qui tire droit a Mastricht, & a deux lieuës de Bins: c'est un tres-bel Chasteau secondé d'un tres-bon village, lieu tres-noble & fameux, pour l'ancienneté de la race des Seigneurs qui y commandent: lesquels y a plus de 600 ans en sont maistres, & possesseurs, & ont tousiours fait en ce lieu residence; & duquel estoc sont sortiz d'illustres & excellents personnages: comme de fresche memoire est venu de ce sang Iean de Trasegnie Chevalier & Doyen de l'Ordre de la Toison, lequel espousa, comme Procureur de l'Empereur Charles V, Madame Isabel de Portugal: & auquel succeda Charle son fils, qui est ores Seigneur de ce lieu, & est Gentilhomme de marque & de grande reputation.

Seigneurs d'Escochinne issuz de Rubempré.

Eschochinne est à trois lieuës de Bins: c'est un grand village, ayant deux Chasteaux, l'un desquels appartient au Comte de Lalaing: & l'autre au Seigneur de Bievre, personnage illustre & sorty de la noble & ancienne famille de Rubempré. De ce village prennent nom, & sont tirées ces belles pierres grises propres à bastir, & abondantes de

telle

telle sorte, que tous ces pays presque se fournissent de pierre voulans bastir, en ce village.

A demy lieuë de Glaion est Terlon, beau village, ayant un Chasteau bien fort & refait n'agueres, pour avoir esté souvent ruiné durant ces dernieres guerres: il appartient à Louys de Blois Seigneur de qualité, & à present grand Maistre de l'Artillerie pour le Roy Catholique. *Terlon ruine & refait*

Sor le Chasteau est à deux lieuës pres d'Avelnes: & est le village plus important qui soit en Henaut, ayant un Chasteau merveilleux fort & ancien; lequel n'aguere appartenoit au Seigneur de Molembais Chevalier de l'Ordre: mais luy mort, & cette place & autres Seigneuries sont escheuës au Marquis de Berghe, à cause qu'il a espousé la fille unique & heritiere du deffunct. *Sor le Chasteau.*

A une petite lieuë de Beaumont est Brabançon avoisiné d'un beau Bois tout plein d'Ifs: ce village est riche ayant un Chasteau qui porte tiltre de Baronnie; & se fait là des verres, tout ainsi qu'en plusieurs autres endroits du pays de Henaut, mais beaucoup plus beaux que ceux de Rouen, de Lorraine, & de Hesse. Cette place appartenoit à Iean de Lignes à cause de sa femme Comte d'Aremberghe. Baron valeureux, segnalé, & de marque, Chevalier de la Toison, & Gouverneur de Frise & d'Over-Issel pour le Roy Catholique. *Brabançon ou lon fait des voirres.*

Aimeries posé sur la Sambre à costé de Barlemont, & environ lieuë & demie de Mabeuge, est un grand village avec un beau Chasteau, & Seigneurie ancienne & illustre: il apparrint long temps aux Comtes de Flandres; mais il fut donné pour le douaire de Ioland fille du Comtes Robert mariée avec René Comte de Bar, duquel sortit René d'Anjou Duc de Lorraine, Roy de Naples & de Sicile, lequel feit don de cette Seigneurie à son Chancelier Roulin; & auquel ont succedé ses hoire, & ayans cause: si bien qu'à present en est Seigneur George Roulin, qui est aussi Seigneur de Raime, & par consequent est grand Veneur de Hainaut. *Aimeries jadis propres aux Comtes de Flandres.*

Faut encor noter qu'en Henaut sont les villes de Tovin, & Covines; desquelles je ne fais icy mention, ains leur reserve place ailleurs, à cause que elles sont des appartenances de l'Evesque du Liege. Valencourt semblablement, quoy que ce soit du pays Hennuier, je le laisse, d'autant qu'il est sous la Seigneurie & Comté de Namur, ou il est faite mention de cette place.

Par tout le pays de Henaut la Noblesse est en tres-grand nombre, & y a des soldats propres à la guerre tant de pied que de cheval: plusieurs s'addonnent aux lettres, & y font grand prouffit: d'autres au labeur & entretien des champs; un bon nombre suivant le trafic de marchandise: & une infinité du menu peuple s'adextre avec grande diligence & industrie aux arts manuels & mechaniques: en quoy ils font preuve de leur esprit, & gentilesse d'entendement. Ce peuple est civil, affable, & courtois, bien que la plus part de l'infinie populace soit de mauvaise inclination, & fascheuse complexion: Ils parlent ordinairement François, mais grossier, & corrempu, lequel langage ils nomment Walon: mais la Noblesse s'estudie à bien parler le François: & la plusspart des Hennuiers, apprennent aussi (comme voisins) la langue Flamande. *Henaut abonde fort en Noblesse. Quel le peuple de Hainaut. Langage des Hennuyersquel.*

Ce

Ce Pays a esté un fort long temps, & sur tout, decheant la glorie de l'Empire Romain, affligé grandement de guerres; & ainsi a souvent changé de Princes & Seigneurs, tels que furent en premier lieu les Huns, puis les Wandales, les Danois, les Goths, les Nordmans, & les François : mais en fin il fut delivré de ces tempestes (ainsi qu'on lit) par les moyens (principalement) de Brunon Archevesque de Coloigne, & Legar du Pape, qui le reduit en meilleur estat, qu'il ne souloit estre. Et ce neantmoins cest aise, & repos, ne fut de guere longue durée, ains nasquirent des guerres, & estranges accidents & troubles, des nouvelles pretensions mises en avant non seulement contre les François, ains encor contre les Flamands, les Brabançons, les Evesques du Liege ; voire & contre les Hollandois: tombant ce pays ores sous la main de ce Prince, tantost sous la puissance de cest autre & de celuy qui estoit le plus fort, tantost par accord, & quelquefois, par traitté, ailliance, & affinité de mariage; en fin, ces guerres prindrent fin, sinon du tont, au moins les pretensions furent estaintes, & assoupies par le mariage entre-venu entre Iean Duc de Bourgogne & Comte de Flandres, & Marguerite fille d'Albert Comte de Baviere, de Hollande, & Zelande; & Seigneur de Frise; duquel Albert ne vint qu'un fils, asçavoir Guillaume, & de cettuy une fille unique appellée Iacqueline: laquelle bien que ayt eu quatre marys, si mourut elle sans lignée; de sorte que par son decez, Philippe (dit le Bon) Duc de Bourgoigne, à cause de sa mere, fut paisible de toutes ces Seigneuries; ainsi que j'ay discouru en la description de Hollande. Et ainsi sous la puissance de la maison de Bourgoigne vindrent l'an 1435, non seulement le Comte de Henaut, ains encor les Comtez de Hollande & Zelande; & la Seigneurie de Frise. De nostre temps estoit Gouverneur du pays de Henaut pour le Roy Catholique le Marquis de Berghe souvent par nous nommé cy dessus. Ainsi ayans painct & effigie le pays de Hennuier, nous efforcerons de vous descrire celuy de Luxembourg, le plus brievement que nous sera possible.

Divers succez de la Seigneurie de Henaut.

Comme Henaut venu a la maison de Bourgoigne.

LA DE-



LA DESCRIPTION DV DVCHE' DE LVX-EMBOVRG.

LE Duché de Luxembourg prend nom de la ville principale de la Province ainsi nommée; laquelle Province est ainsi située: elle confine du Septentrion au pays du Liege & de Namur; du Midy avec Lorraine: du Levant avec la Mouselle, & l'Eveschè de Treves; & du Ponent partie avec la Mouselle, & partie avec la Forest d'Ardenne: c'est un pays fort montueux, & plein de Forests; entre lesquelles elle embrasse la plus grand part de ladite Forest d'Ardenne, où le pays se divise en deux regions; l'une desquelles s'appelle Famenne, qui est fertile de bleds & toutes sortes de biens, avec quelques minieres & plusieurs sortes de belles pierres: entre lesquelles sont celles à faire d'excellente chaux: elle donne aussi quelque peu de vin. L'autre s'appelle Ardenne, qui est plustost sterile qu autrement: de maniere qu'elle ne rend qu'nn peu de seigle & quelque legumes: ce que la benignité de la nature a voulu recompenser par l abondance de toutes sortes de venaison & sauvagine de diverses sortes excellentes plus qu'en tout le reste du pays: comme sont, Cerfs, Biches, Chevreaux, Lievres, & Connils. Il y ad'avantage des Faisans, & autres maintes sortes de volailles, qu'à grand peine se pourroyent trouver en autres pays. Et entre autres signamment une certaine espece qu'ils appellent Canrettes; qui ressemblent presque aux Cailles, mais sont bigarées de diverses couleurs, ayants les yeux & les pieds rouges, & la chair blanche & savuoreuse au possible. Il y a d'avantage une grande quantité de Poules sauvages de deux sortes; l'une est de grandeur des Poules d'Inde, qui s'appellent de Limoges; l'autre de la grandeur des nostres qu'on appelle de Bruieres, lesquelles tant les unes que les autres couvent par les campaignes desertes grand nombre d'œufs & de poulets, au grand plaisir & prouffit des inhabitans. Mais pour estre cette Province

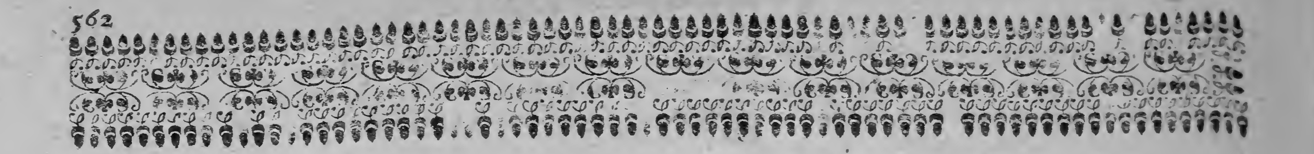
 frontiere

frontiere de France, les grandes & longues guerres l'ont en divers temps miserablement destruite; entant qu'ores on luy a courru, & gasté le pays: tantost luy a esté prinse une, deux, & plusieurs villes; voire la ville principale a esté par plusieurs fois prinse & reprinse, saccagée & miserablement traitee.

Par ce pays courent plusieurs rivieres; entre lesquelles est la Moselle. Ce Duché contient de circuit environ septante lieues, auquel je treuve vingt villes murées, asçavoir la principale qui est Luxembourg, Arlon, Rodemarck, Theonville, Gravemackre, Coningmakre, Dickrich, Vireton, Esterverck, Viandalen, Bastonack, Mommedi, Neufchasteau, Danvillers, Marail, la Roche en Ardenne, Durbi, Saint Vit, Marche, & Salme. En apres y a autres bonnes villes, lesquelles ont seulement, ou par fureur de guerre, ou par convention de la paix la muraille rompuë, comme Ivois, Chiny, & la Ferté. En outre y a beaucoup de bons Chasteaux en guise de petites villes, anciens & nobles, comme Saint Iean, à deux lieues pres de Luxembourg; & Mandreschet, loing de ladite ville huict lieues; lesquels touts deux ont tiltres de Comtez: semblablement Bibburg, Sauvachi, Pambrug, Clerveau, & Hoffalis, sont tres-bons Chasteaux En apres y a M C L X I X villages; entre lesquels y en a plusieurs bons & grands, comme la Rochette, Avio, & Saint Hubert, lequel pour estre pose ez confins du Liege, dont souventes fois s'en est estrive avec Liegeois, s'appelle la Ville du debat. En ce Duché sont sept Comtez, plusieurs Baronnies, & autres Seigneuries infinies. Les Estats de ce Pays consistent en trois Membres, sçavoir Prelats, Nobles & Villes. Mais descendons à la description plus particuliere : & premierement parlons des villes murées, commençans ar la pcapitale, & suivans pour plus grand esclairissement, aux choses qui leur sont plus prochains.

DESCRIP-


LUTSENBURGH



DESCRIPTION DE LA VILLE DE LVXEMBOVRG.

Fleuve Elze dit Alisuncia en Latin. Ptolomée comme appelle la ville de Luxembourg. D'ou Luxembourg prend son nom. Gentilles allusions des noms des villes. Luxembourg est ville jadis dediée au Soleil. Ivois se rapporte à Iupiter.

LVXEMBOVRG qui est ville capitale de toute celle Seigneurie, comme dict est) donne nom au Duché, comme aussi la ville prend le sien, mais corrumpuerement, du fleuve, nomme en Latin *Alisuncia*, & en vulgaire Elze, lequel passe entre la haute partie de la ville assise sur le mont, & là basse qui est posée en la vallee: & Ptolomee l'appelle *Augustam Romanduorum*; mais quant à moy, je trouve que son nom vient du Latin *Lucisburgum*: veu que c'est chose clere & tres-manifeste, que le peuple de ce quartier fut jadis estrangement adonne aux superstitions & faux services des Dieux vains, & estranges: tellement qu'il semble que jadis il ayt renomme toutes les villes, & lieux de plus grande importance du nom de leurs Idoles, ou des Planettes, ainsi qu'encor on en voit les marques par toute cette region; & ainsi voyez vous que Lucisburgum signifie ville ou Chasteau de lumiere, à sçavoir du Soleil qui est le pere de la lumiere, & chef souverain des autres Planettes. Arlon, qui est une autre ville (comme verrons tantost) de cest Estat & Duche signifie en Latin *Ara Lunæ*, c'est à dire l'Autel de la Lune, sur lequel en un temple sacre à Diane, on luy sacrifioit avec hõneur & reverẽce. Ivois, si vous transposez les lettres, trouverez ce mot Latin *Iovis*, qui monstre que cette ville fut consacree à Iupiter, qui aussi est dit Iovis par les Poëtes Latins. Mars en Famenne retiẽt encor sont anciẽ nom; pour ce que le lieu estoit dedie à Mars, estime le Dieu sanglant des batailles: comme encor est Mercurt pose entre le Chasteau de Soy & Bastoigne, qui est un bon village, ayant & portant le nõ de Mercure; auquel le peuple avoit sacré cette place. Il y a outre ceux la d'autres lieux espars ça & la par ce pays, qui gardent

gardent leurs noms premiers, (quoy que corrumpuz & alterez) lesquels se rapportent ou aux Dieux, & Idoles des Payens, ou aux Planettes. En somme, pour confirmer tout ce que venons de dire, Theonville, qui est place si remarquée en ce Duché, est vocable forgé du Grec, & signifie la ville de touts les Dieux à l'imitation de ce Pantheon de Rome, qui fut un Temple tres-excellent, & lequel ainsi que tient Dion historien) semble que fut basty & dedié à l'honneur de la grande multitude de tant de faux Dieux que souloit adorer le superstitieux peupul de Rome: & lequel temple est encore debout, mais employé à meilleur usage, & pour le service de Dieu, & s'appelle S. Marie la ronde, à cause de la figure & forme ronde qu'on a observé en bastissant ce superbe edifice. Au reste, la ville de Luxembourg est posee en belle assiette grande de circuit, & bien forte, estant assez raisonnablement embellie d'edifices: quoy que pour l'occasion des guerres, qui a causé cette grande pauvreté, les citoyens ne se soyent guere souciez de les reparer, voire qui plustost les ont du tout abandonnez. L'Eglise principale de Luxembourg est dediée à S Nicolas: & outrece, y a un beau Convent de Freres mineurs, qu'on dit avoir esté (& ainsi le tesmoignent quelques escrit gravez en la muraille du lieu) des premiers bastiz, & fondez dez le commencement de cest Ordre, estant encore en vie le bien heureux pere Saint François, natif d'Assise au pays d Vmbrie (ou region de Spolette) qui est ez limites de nostre Toscane. En l'Eglise de ce Convent est enterré Iean de Luxembourg Roy de Boësme, fils de l Empereur Henry VII, & pere de l'Empereur Charles quatriesme : lequel Iean estant à la guerre avec le Roy de France contre les Anglois, y fut occis l'an de nostre salut mille trois cens quarante huict. En la ville de Luxembourg reside ordinairement le Conseil de cette Province, y ayant un President, avec ses Conseillers, & autres Officiers: & auquel Conseil on plaide en Allemant, & en François, selon la terre & contrée que sont ceux qui plaident & y ont des affaires; d'autant qu'il y a plusieurs villes qui parlent Tudesque, ou Allemant; telles que sont la mesme cité de Luxembourg, Arlon, Rodemarck, Theonville, & autres: & plusieurs qui usent du langage François, comme Ivoys, Mommedy, Marveil, & Danvillers; & pour ce faut il que les Iuges & leurs Ministres entendent & sachent & l'une & l'autre langue. De ce Conseil les appeaux ressortissent au Conseil & Parlement de Malines: & la les escriptures faites en Allemand, sont fidellement traduictes en François. Or y a il plusieurs ans & siecles que cette ville porte le tiltre de Comté ; puis fut ornee de la dignité de Duché, & cecy (ainsi que tient Munster) par Wenceslaus Roy des Romains, & de Boësme; & les histoiries de Belge, afferment que cela fut faict par l'Empereur Charles quatriesme Prince de Luxembourg; environ l'an de grace 1346, mais j'ay d'autres autheurs en main, entre lesquels est Conrad Veicker, qui escrivent que ce fut l'Empereur Henry VII du nom, & Comte de Luxembourg: & quant à moy, je suis de cette opinion; veu qu'estant ce Prince, comme il estoit, & que chacun le sçait, le premier Empereur de cette famille, esleu l'an mille trois cens neuf, il semble plus justement, qu'il a esté aussi le premier qui l'honora de cette dignité qu'elle meritoit, & de laquelle elle estoit & digne & capable. Cette ville en toute saison a souffert (comme dit avons) de grands maux, & diverses adversitez : veu qu'en toutes le guerres,

Mars en Famenne. Mercure villare. Theonville mot composé du Grec & François Pantheon de Rome ores est S. Marie la ronde.

Luxembourg pourquoy mal basty. Convent de S. François de Luxembourg. Iean Roy de Boesme occiz au service du Roy de France. Divers langages en l'estat de Luxembourg. Diverses opinions sur l'erection du Duché de Luxembourg. Henry VII erigea en Duché Luxembourg.

Luxẽbourg l'affligée des guerres. guerres, elle a servy comme le jouet de fortune, & la butte contre qui elle de ochoit ses traits : mais laissant les malheurs anciens, & parlant de ce qui s'est passe de nostre temps, elle fut pise & saccagée par les François l'an 1542. estant Chef de l'entreprise le Duc d Orleans Charles fils puisné du grand Roy François premier du nom: derechef fut prise & saccagée par les François mesme l'an ensuivant 1543, & deuis en toutes les guerres survenues, elle à enduré de grandes extremitez de misere. De cette ville fut natif Nicola Naves, homme tres-docte, sage & bien advisé; tellement qu'il fut & mourut President du Conseil Royal sean à Luxembourg : laissant deux fils; le premier portant le nom du pere, & qui l imitant, & (peut estre surpassantes vertux, fut en tel credit aupres de l'Empereur Charles cinquiesme, qu'il le feit Vichancelier de l Empire, & en ce degré il mourut l'an 15 7, l'autre eut à nom Iean Seigneur de Chinerie & de Montigny Commissaire general des vivres, & Conseiller d'Estat, Gẽtil-homme docte, & orné de toute bonne qualité. Nasquit aussi en cette ville Nicolas Mameran homme biẽ docte, & bon Poëte laure; lequel a fait & composé plusieurs beaux livres.

Luxẽbourg deux fois affligée par des François

Les unolẽs la mommẽt Theonis villam, & non Theonvillã corrompant un vocable du Grec & du Frãçois.

ARLON est posé sur la croppe d'une montaigne, où jadis estoit un temple ou l'on adoroit la Lune, & de la d'un vocable carrompu, en lieu de dire (comme dict avons) *Ara Lunæ*, on a donné nom à ce lieu y Arlon: il est à quatre lieuës de Luxembourg, & six de Mommedy; il souloit estre bonne ville, mais les guerres l'ont desolé, quoy qu'a present on commence le remœtre sus. De ce lieu fut natif Barthelemy Latomus (ou le Maçon) bien versé an toutes sciences, & qui a escrit beaucoup d'œuvres excellentes.

Rodemarck est à trois lieuës de Luxembourg, bonne petite ville; ayant un Chasteau assez fort.

Theonville (comme avons dit cy dessus) veut dire la Ville des Dieux: elle est commodement assise sue le bord senestre de la Moselle, ayant un beau pont, à quatre lieuës de Luxembourg, & autant de Mets en Lorraine: on tiẽt que Charles le Grand establit en ce lieu le troisiesme siege de l'Empire ez pays de la basse Allemaigne. Cette ville est bonne, & si forte & bien garnie, que non seulement elle ne fut onc prise: voire qu'aucun n'essaya de l'assaillir, jusqu'à ce que de fresche memoire l'an 1558, au mois de Iuin les François soubs la conduite de François de Lorraine Duc de Guise vindrent l'assaillir, & ou ayant faict une horrible & furieuse batterie, & donné d'effroyables assauts ils perdirẽt grand nombre de vaillants hommes, & entre autres le fameux Seigneur Pierre Strozzi un des quatre Mareschaux de France; ils la conquirent, pour ce qu'il ne restoit, plus de soldats dedans pour là deffendre, & leur fut livrée par accord, & capitulation. Elle à depuis esté rẽduë au Roy Catholique, par le moyen de la derniere paix faite entre luy, & le Roy de France. D'icelle est Gouverneur Bernard de Schawenbourg, Seigneur de Paischa & de Schiedbourg.

Theonville assiegée des François. Pierri Strozzi occiz devant Theonville. Theonville rendu au Duc de Guise.

Gravemackren, & Coninck maeckren sont deux petites ville voisines l'une de l'autre, à une lieuë assises sur la Moselle,

Moselle,& à cinq lieuës de Luxembourg.

Dickrik est une ville assise sur la riviere de Sure,à cinq lieuës de Luxembourg.

Vierton & Echternach assises en divers endroits sont d'esgal espace loing de Luxembourg de quelques six lieuës.

Viandalem,ou (comme d'autres le nomment) Viandem, qui est Comté,gist sur un petit ruisseau à sept lieuës de la ville Capitale.

Bastonack est voisine de la Forest d'Ardenne,à trois lieuës de Neufchastel, & huit de Luxembourg:bonne petite ville;& pour ce est elle nommée communement Paris en Ardenne, à cause du marché de bestail,& de grain qu'on y tient,& auquel tout le pays apporte ses biens pour par ce trafic enrichir cette place. Entre cette ville,Arlon,& saintHubert,y a aucuns villages,en laditeForest,jusqu'ausquels est parvenuë ne sçay comment cette estrange façon de faire accoustumée en Espaigne; lors que les femmes accompaignent les corps de leurs deffuncts marys en terre,d'autant qu'elles y vont avec des criz,urlements & clameurs trop lamentables, & indiscrettes se battans,tourmentans,escheyelans & se deschirans à belles ongles par tout le chemin.Il est vray que celles cy sont plus modestes que les Espaignolles;d'autant qu'estans à l'Eglise elles se tiennent coyes, & cessent leur crierie,là ou en Espaigne elles s'enfortent leur forcenerie de plus belle, lors qu'on celebre le devin service, non sans troubler tout,& estre fascheuses à touts ceux qui oyent cette trop importune crierie;&,sans mentir,c'est imiter lesPayens, & non la modestie Chrestienne : veu que nous ayans l'esperance de la resurrection & de la felicité des ames de ceux de nostre regligion; ne devons outre mesure nous douloir,ny lamenter pour la mort de personne ; trop bien plourer nos morts,& modestement & religieusement. Vous voyez en l'Evangile Saint Luc,que nostre Sauveur deffend à la Vefve de plourer son fils defunct : & Saint Paul escrivant aux Thessaloniciens dict:Freres,nous ne voulons que soyez ignorans de l'estat des dormans , affin que ne vous contristiez comme ceux qui sont sans espoir.

Bastonack appelle Paris en Ardenne à cause de sa richesse.

l'strange façon de plorer les morts.

Cecy est observé en plusieurs endroits de Gascoigne.

Luc.7

1.Thessalō 4.

Mommedy est environ à neuf lieuës de Luxembourg, & à quatre lieuës de Danvilliers,assise une haute montaigne,au bas de laquelle court le fleuve Chiers;la ville est bonne & tres-forte : ce nonobstant fut elle en ces dernieres guerres d'entre les Roys,a faute de vivres & munitions & d'hommes de cœur, prise & reprise souvent par les François,en fin par le traité de paix fut renduë au Roy Catholique.

Mommedy pris par les François.

Neufchastel est ez Ardennes,à cinq liqués d'Ivois,& neuf de Luxembourg:la ville est petite, mais bonne,& a esté & milleure & plus forte; & pour ce Paul Emile la nomme *Novum Castrum & oppidum munitumst*:c'est à dire Chasteau neuf & ville rempareé,munie & forte.

Neufchastel jadis grand & fort. Paul Emile lv.2 hist.de France.

Danvilliers est à douze lieues de Luxembourg,& à quatre deVerdun:& a par les guerres esté estrangement affligée,estant non seulement prise & saccagée l'an 1542,par le Duc d'Orleans; ains depuis du tout ruinée (quoy qu'on

Danvillers ruiné souvent par les François.

qu'on l'aye faite & plus belle & plus forte que jamais) lors que le Roy de France Henry second y fut en personne avec grosse armée l'an 1552, qui l'ayant furieusement battue l'emporta par composition : mais l a renduë par le traité de paix si souvent mentionné.

Marveil Ville commune.

Marveil est posé sur le Chiers à douze lieuës de Luxembourg : la moitié de cette place appartient au Roy Philippe; & l'autre moitié au Duc de Lorraine, & pour ce l'appelle lon Ville commune.

Roche. Durby. S Vite & Salme Comtez.

La Roche en Ardenne, & Durby sont aussi à douze lieuës de Luxembourg, & places d'assez d'importance, & toutes deux erigées en Comté.

Comme Saint Vite est à douze lieuës de la Metropolitaine du pays, & est ville plaisante & belle, bien que fort petite.

Marses ville ancienne

Mais deux lieuës plus loing est Salme, place assez bien peuplée & riche; & ayant tiltre de Comté.

March ou (comme d'autres dient) Marses & Mars nommée du faux Dieu Mars, est aussi à quatorze lieuës de Luxembourg, ville ancienne, & passable. Mais parlons encor un peu des autres villes qui sont deffaittes, & deffigurées par ruine: car je ne suis resolu de discourit des villages & Chasteaux ; ains, pour estre plus brief, je les passeray sous silence: & ainsi il se nous offre premierement.

Ivoy prins par le Roy de France Henry 2. Comte de Mansfeld pris dedans Ivoy. Ivoy desmantelée.

Ivoy assise sur le Chiers, a quatre lieuës de Mommedy, & douze de Luxembourg : Ce fut jadis une bonne & forte ville, mais durant les guerres d entre les Rois elle a esté souvent surprise de touts les deux partiz : & en fin le Roy Henry y venant camper avec ses forces l'an 1552, apres une furieuse baterie, l'emporta d'assaut, par la vilité & couardise des Imperiaux; qui refuserent de combattre, quoy que leur general Pierre Hernest Comte de Mansfelt, & Gouverneur du Duché de Luxembourg, & Comté de Namur, feit honorablement, & par tout son devoir, les encourageant à la deffence de la place : ce qui fut cause que le Roy son maistre luy fournit bonne somme de deniers pour l'aider a payer sa rançon aux François, desquels il avoit esté fait prisonnier à la prise d'Ivoy: laquelle fut renduë encor au Roy Catholique par la paix derniere , mais à condition qu'elle seroit tout ainsi desmantelée comme Terouenne, & en eschange d'icelle, sans qu'il fut loisible de jamais plus la remparer, murer, ny fortifier.

Chiny est erigé en Comté.

Chiny est loing de Luxembourg de douze lieuës ; & fut jadis ville d'importance, & bien qualifiée, mais elle a este si mal traitée des guerres, qu'elle est encor desmantelée ; bien qu'on la repare, & refait ordinairement. Elle jouist du tiltre de Comte ayant jurisdiction & Seigneurie sur d'autres villes, & grande estenduë de paysage.

La Ferte en Luxembourg. Misere de peuple de Luxembourg.

A onze lieuës de Luxembourg, sur le Chiers est posee la ville de la Ferte jadis bonne, & qui encor se maintient comme elle peut, mais sans closture de murs, comme aussi partie de son Chasteau est par terre. Et voyla quant à ces villes descheuës, desquelles il me semble que j'ay discouru suffisamment.

Au reste, les habitans de ce pays ont tant endure tout le long de ces horribles guerres , que plusieurs ont este con-

contraints d'allervivre ailleurs: les autres ont suivy la vacation des armes: à present toutesfois, depuis que la paix leur a donné quelque repos, & relasche en ce peuple, le pays & chascun revient à son estat, mestier & office. Il n'y a region en toutes les Pays bas, l'un portant l'autre, qui soit si abondant en Noblesse que la Province de Luxembourg: car outre le lustre de grande ancienneté de Noblesse des Princes qui jadis ont commandé en ce Duché, du sang desquels sont sortiz des Empereurs tres-illustres, & lesquels nous avons mentionnez cy dessus; il y a plusieurs Seigneurs particuliers: & des simples Gentil-hommes sans nombre: lesquels (chascun selon son degre) vit seigneurialement: mais usans de telle authorité, & severité (contre la franchise de laquelle jouissent les peuples de ces Pays bas) envers leurs sujets, qu'ils les tiennent comme esclaves sous la rigueur de leurs anciennes Loix; de sorte qu'il n'est loisible aux Paysans de marier leurs enfans, ny faire chose de consequence, sans le congé & consentement des Seigneurs: lesquels en cela gardent & retiennent encore la coustume ancienne des Gaulois à l'endroit de leurs vassaux, & sujets, de laquelle parle Cesar assez amplement en ses Commentaires. Hors cela, ces Gentilhommes font paroistre en toutes leurs actiōs les vrais effects de leur Noblesse, estans entiers & vertueux, constants, & loyaux en la foy promise à lieur Prince: vivans noblement, s'exerçans aux armes, & à la chasse. Ils s'entreayment & frequentent fort familierement, se visitans souvent les uns les autres en leurs maisons & Chasteaux, qu'ils disent de plaisir & sejour usans de grande liberté, & gentillesse, & courtoisie ensemble; prenans alliance à leurs voisins, plus pour raison de la qualité & vertu des personnes que pour les biens & richesses. Et ainsi en toute autre action ils sont si honnestes, que si quelqu'un s'oublie tant de soy mesme, que de faire quelque acte indigne de sa reputation, il est si deteste, & abhorré des autres, qu'il n'ose plus se trouver ez bonnes & louables compaignies, n'est plus receu aux estats, ny creu en jugement, & ne jouit d'aucun honneur & preeminence: Et s'il se meut entre eux quelque discorde & different pour quelque occasion que ce soit, affin d'eviter les haines & querellas qui en pourroyent reussir, il s'en r'apporrent soudain à des arbitres, gens de leur robbe, par eux choisiz, fuyans sagement de s'en fier aux Advocats, & Procureurs, qu'ils evitent comme leurs mortels adversaires: & ainsi ils vivent heureusement & joyeusement, mais ils sont un peu trop adddonez au vin.

Quelle la noblesse de Luxẽbourg

Servitudes des Paysans au pays de Luxẽbourg

Cesar li. 6. de la guerre Gallique.

Louables façons de la Noblesse de Luxembourg.

Noblesse de Luxembourg hait les proces.

Entre les malheurs advenuz à l'Estat & pays de Luxembourg cettuy est à considerer, que souvent, soit naturellement, ou par accident, il a changé de maistres & Seigneurs: & ainsi nous dirons & discourrons un peu, comme & quand ce Duché est parvenu ez maisons de Bougoigne & d'Austriche. Ie dis donc qu'estant mort en Toscane l'an 1313, le susnommé Empereur Henry septiesme du nom, avec le temps le Duché de Luxembourg tomba ez mains de Wenceslas Roy de Boësme & frere de Charles IIII Empereu, lequel fut par quelque espace de temps, à cause de son espouse fille de Iean de Brabant, Duc & maistre des Brabançons. Mais mourant l'an de grace 1383, sans hoir de son corps, le Duché & Estat de Luxembourg escheut aux deux fils de l'Empereur Charles 4, nommez Wenceslas & Sigismond, lesquels deux ont aussi depuis succedé à l'Empire. Wenceslas maria une sienne cousine nom-

Luxẽbourg a souvent changé de Seigneur.

Wenceslas Roy de Boesme Duc de Luxembourg.

Comme Luxẽbourg escheu aux Ducs de Bourgoigne

Voy Barland cha 72. des Chroniques de Brabant

Philippe le Bon assubitit Luxembourg.

Luxẽbourg achetpé du tout par Charles Duc de Bourgoigne & de qui.

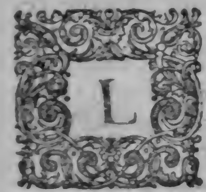
Comte de Mansfeld Gouverneur de Luxembourg.

ne nommée Elisabeth de Gorich avec Antoine de Bourgoigne Duc de Brabant, luy donnant, moyennant quelque somme de deniers, le Duché de Luxembourg. Cest Antoine fut occiz depuiz l'an 1415, suyvant le party des François, en la journée qu'ils perdirent contre les Anglois aupres de Terouenne: & pour ce Elisabeth retenant ce Duché pour son douaire, les habitans du pays se mirent en effort souventesfois de se revolter, pour se rendre à l'Empereur Sigismond, & à ses hoirs: mais les Ducs de Bourgoigne heritiers de cette Elisabeth, les dompterent & contraignirent d'obeir à leur Princesse: en fin elle venant à mourir, Philippe (dit le Bon) Duc de Bourgoigne, fut avec une armée (à cause que le pays vouloit se retirer de son obeissance) à Luxembourg qu'il s'assujettist par armes, & pour le droit & raison qu'il y pretendoit, mit ce Duché en son obeissance. Mais d'autant que tousiours les heritiers descenduz de Sigismond Emper. nommé cy dessus, querelloyent cest estat comme estant leur heritage, le Duc Charles de Bourgoigne & dernier de cette famille, pour metre fin à ces differens, achepta (ainsi que portent les Annales de Luxembourg) touts les droits & raisons ou pretensions qu'ils pouvoient avoir en certe Seigneurie; & en accorda & transigea avec Madame Isabel derniere herititere du susdit Emper. Sigismond, laquelle estoit mariée à Casimir Roy de Poloigne; Par ce moyen & sans controverse, le Duché de Luxembourg est venu à la maison d'Austriche tout ainsi que les autres pays cy dessus par nous descrits. Et de ce Duché eut à son Baptesme Charles le Quint son premier tiltre, comme à un an & demy on luy donna l'ordre de la Toison d'or. Ce pays est à present sous l'obeissance du Roy Philippe, qui en a faict son Lieutenant & Gouverneur le Comte de Mansfeld Prince vaillant & magnanime: mais mettans fin à ce pays, passans outre pour conclutre nostre œuvre.

DESCRIP



DESCRIPTION DV COMTE DE NAMVR.



E Pays & Comté de NAMVR est posé & compris en une enclave de terre qui est entre Brabant, Henaut, Luxembourg & le Liege: ayant ses bornes fort estroittes & petite son estenduë: ce neantmoins cette contrée, contrainte, & non guere grande, peut estre dicte pleine de graces, & de tous biens. D'autant qu'en premier lieu le peuple y abonde; & en cette sienne frequence, & multitude il est bon, loyal & fidelle aux Superieurs, & apte & prompt à toutes choses; & ou la noblesse flourist en la discipline militaire, & en tout honeste exercice; duquel peut, & doibt faire estat, & profession le vray Gentil-homme. L'air en ce pays est bon, temperé, doux & tres-sain: & y courent plusieurs fleuves & ruisseaux, & entre iceux la Meuse fameuse & le Sambre tant cogneu & celebre; lesquels outre la commodité que ils apportent de porter & rapporter d'un en autre pays, avec si facile accez & grande asseurance, tout ce que se presente, fournissent grande quantité d'excellens poissons, sur tout ez lieux ou'ils peuvent se nourrir au gravier, & pierres vives, & autres fonds propres pour les alimenter & pour leur servir de jouët & passetemps. Au Namurrois y a plusieurs Forests, & Boscages, le plus grand desquels est celuy de Marlaigne, remply & fourmillant en toute espece de proye, & sauvagine, & de gibier pour le vol, & pour le deduit de la chasse. Au bas du plat pays, les terres sont tres-fertiles, pour l'apport des bleds, & autres grains & semences; & quant aux coustaux & montaignes, desquelles le pays est plein: il y a outre les bois plantureux, & prouffitables, & outre l'infinité des claires & ruisselantes fontaines qui ressourcent, & sont

Ou assis le pays de Namur.

Quelle peuple de Namur.

Rivieres la dans les Namurrois

Namur pays boscageux.

Fertilite du Namurrois

Mines de fer en Namur. Plusieurs sortes de marbre en Namurrois.

& sont de toutes parts desgorgées,plusieurs mines de fer,& quelqu'ne de plomb; avec des carrieres , & grosse par tout,esquelles y a de toutes sortes de pierres belles & dures à bastir ; Et entre tant de sortes de pierres, il s'y trouve en assez grande quantité de ce tres-beau marbre noirastre & de couleur de meures,comme encor de celuy qui est rougeastre entre meslé de blanc communement appellé Iaspe: & d'avantage d'une autre sorte entre gris & azuré,mais ou il y a du blanc tresbeau meslé qui parfait la beauté & autres pierres propres à faire edifices,& de la chaux pour cimenter. Et puis quelque temps en ça ont ils commencé à trouver du charbon de pierre , duquel avons parlé en Henaut, & que plus au long nous esperons descrire au pays du Liege. Voire fait on en ce pays de tres-bon salpetre,& autres choses servans à munition : de sorte qu'avec tant de biens , & commoditez,le peuple outre qu'il s'enrichit il s'y exerce,& exemte merveilleusement de loisiveté,ennemye de vertu: Mais plus en cherchant,plus l'un jour que l'autre,avec art , travail , & industrie,par les veines des montaignes, & entrailles de la terre les mines de fer que ça & la ils trouvent esparses:qui est chose merveilleuse à voir & considerer : veu que sans un grand jugement,& longue experience cecy ne reussit point à souhait ny prouffit:car ce n'est pas assez de descouvrir le lieu abondant en mine;ains faut esplucher,& considerer avec soing & diligence, si la veine est pour porter commodité ou dommage:ce qui se cognoir par l'assiette du lieu,la bonté de la terre,& l'abondance de cette estoffe & matiere,estant ou seiche ou aqueuse & humide:car le travail & les frais y sont si grands , que si un maistre de forge n'est pratiq& experimenté en cecy,s'il n'est diligēt,& de bon & subtil jugement,à discerner ces choses;le plus souvent il ruine & soy & les siens qui entrent avec luy en cette poursuitte. Mais ayans en ce cartier telle,& si grande commodité d'eaux & de bois pour cuire & mettre le fer en le fondant,à sa perfection,& en l'affinant le rendre tout ainsi que de l'acier,puis pour le porter de lieu à autre;tout cecy (dis-je) facilite,& l'entreprise,& les frais;si bien que tousiours on trouve en cerchant & ne cesse lon jamais de labourer , battré,forger, fondre,marteler,& affiner en tant de fournaises,parmy tant de flammes,estincelles, & fumées,qu'il semble proprement qu'on soit la dedans les boutiques & forges estincellantes de Vulcan. Et veritablement les bois,les monts,les rochers sauvages , mais pleins de mines & abondans en carrieres de marbre,& autres pierres,outre ce qu'ils rendent le pays plus fort,luy portēt beaucoup plus de prouffit,& revenu,que ne sçauroyent faire les champs les mieux cultivez,& plus fertils qu'on sçauroit trouver,ou imaginer. Et,sans mentir , ces Namurrois sont acords,& subtils,& n'espargnent rien , pour descouvrir ces mines en abondance: & le pays en foissonnant il ne sera qu'ils n'en descouvrent d'avantage : entant qu'outre le soing & diligence ordinaire,& de chascun cogneuē, & sur tout à faire l'essay des eaux,qui ont source ez entours des mines , & voir & sentir quelle saveur est ce qu'elles ont,il y a tousiours des esprits plus gentils,lesquels inventent quelque moyen non accoustumé pour prouffiter,& faire nouveau gaing,ainsi que Iustin racomte estre advenu en Gallice,que les Laboureurs,rompans la terre avec le soc,trouvēt & brisent des mottes d'or tout pur: & comme Diodore,& Possidonie dient,que par le bruslement des

Charbon de pierre à Namur.

Travail qui est a faire le fer.

Descriptiion des forges à fer.

Prouffit que le fer rapporte en un pays.

L'eau à auer la mine du fer faut que soit choisie.

Iustin l.44 de son hist.

bois

bois & feu mis ez forests, on veit de nouveaux germes, & rayons d'or, & d'argent; & de cecy escrit bien au long George Agricole homme tres-docte; mais avant luy, ce grand Poëte, & excellent Philosophe Lucrece en traicte bien à poinct, & en particulier, avec ses vers desquels voicy la substance.

Au reste on a trouvé l'or, l'airain, & le fer,
L'argent clair en son poids, le plomb en sa puissance,
Lors que les bois touffuz on apperceut brusler
Sur les monts plus hautains, qu'avec grand violence Lucrece
Ils craignoyent tout ainsi que du haut ciel il tonne,
Et qu'un foudre esclatant les terrestres estonne:
Ou qu'ainsi que la main du Soldat furieux.
Du terroir ennemy brusle les plus bas lieux,
Pour l'effroy de chascun: ou que voyans la terre
Propice à grain porter ont tasché à grand erre
De descouvrir la gresse, & la bonté des champs,
Et rendre les pactits en herbe foissonnants:
Ou chasser, & meurtrir les bestes furieuses,
Et charger du butin leurs mains tres-convoiteuses.

Villes comprises au Comte de Namur.

On comte à present en la Seigneurie & Estat Namurrois quatre villes closes, asçavoir la capitale qui est Namur Bovines, Charlemont, & Valencourt: & outre ce y a 182 villages; & plusieurs belles & riches Abbayes. Les Estats de ce pays sont composez des Ecclesiastiques, de la Noblesse; & des chefs des bonnes villes. Ainsi ayans touché la generalité, venons (suyvant nostre coustume) à descrire en particulier les places de cette Seigneurie.



DESCRIPTION DE
LA VILLE ET CITE
DE NAMVR.

LA cause & origine du nom de la ville de Namur est fort obscure, & incertaine: ce neantmoins y a il des hommmes de grande authorité, lesquels soit que l'ayent inventé, ou qu'ils l'ayent trouvé en quelque autheur, escrivent que ce nom vient d'une certaine Idole posée & adorée au copeau du mont ou à present est assis le Chasteau de ce lieu: & que cette Statuë estoit appellée le Dieu Nan, qui donnoit response & secours à quiconque pour cela s'addressoit à son oracle. Mais d'autant que par la venuë de nostre Sauveur Iesus Christ au monde (comme toute sorte d'idolatrie, de charmes puissance diabolique deussent prendre fin, & les oracles des faux Dieux perdre leur credit) cest Idole cessa aussi de respondre, & ce beau Dieu Nan devint muet, appellée d'un mot composé du François ou Gaulois Namur, & de là entre nous Italiens la nommons Namurra. D'autres dient que ce lieu ayant este basty par les Romains comme un fort inexpugnable, luy donnerent le nom de Nouveaumur, & que de là (mais le vocable estant alteré par ceux du pays) il a eu le nom de Namur. Quoy que c'en soit, cette cité est assise entre deux montagnes sur le rivage senestre de la Meuse: & par le milieu d'icelle passe le Sambre qui s'engoulphe & messe la endroit dedans icelle Meuse. Namur est à huict lieuës de Louvain, à dix du Liege & autant de Bruxelles, & en est la ville belle, & riche, ayant un Chasteau tres-fort; & au tour d'icelle y voyez sept hermitages, esquels vivent solitairement des Religieux de bonne & sainte vie. C'est de long temps que cette ville jouit du tiltre de Comté, avec jurisdiction & Seigneurie de belle & importante estenduë, Là aussi se tient & reside le Conseil Royal du pays, les appeaux duquel ressortissent au Parlament de Malines, & de puis quelque temps en ça Namur a obtenu Siege de dignité Episcopale, estant son Eglise maistresse & cathedrale dediée a Saint Aubin.

Nan Idole ou adore.

Origine du nom de Namur

Divers advis sur le nom de Namur.

Assiete de la Cite de Namur.

Namur est fort ancien Comte.

Les

Quels les habitans de Namur.

Les habitans de cette ville sont grands guerriers, & tres-affectionnez à leur Prince: parlent François qui est leur langue maternelle, civils, & affables & industrieux en aucuns arts: quoy que la ville ne soit guere fournie de marchands, ny d'artisans: trop bien la Noblesse y abonde : & parmy cette-cy y a diverses familles, qui se tiennent & disent estre fort anciennes, & issuës de l'estoc & sang illustre des grands Princes, quoy que la pluspart en soyent descenduz par bastardise.

[La riviere de Sambre laquelle passe par la ville de Namur fit l'an 1571 grand dommage par inondation, le 7 de Febvrier, a cause qu'il descendit par icelle tant de cailloux, que la bouche de la riviere fut estoupée, courant vers la Meuse, soubs lesquels cailloux furent aussi trouvez quelques pieces d'argent d'ancienne monnoye. L'abondance de les cailleux fit mesmes alors une petite Isle.]

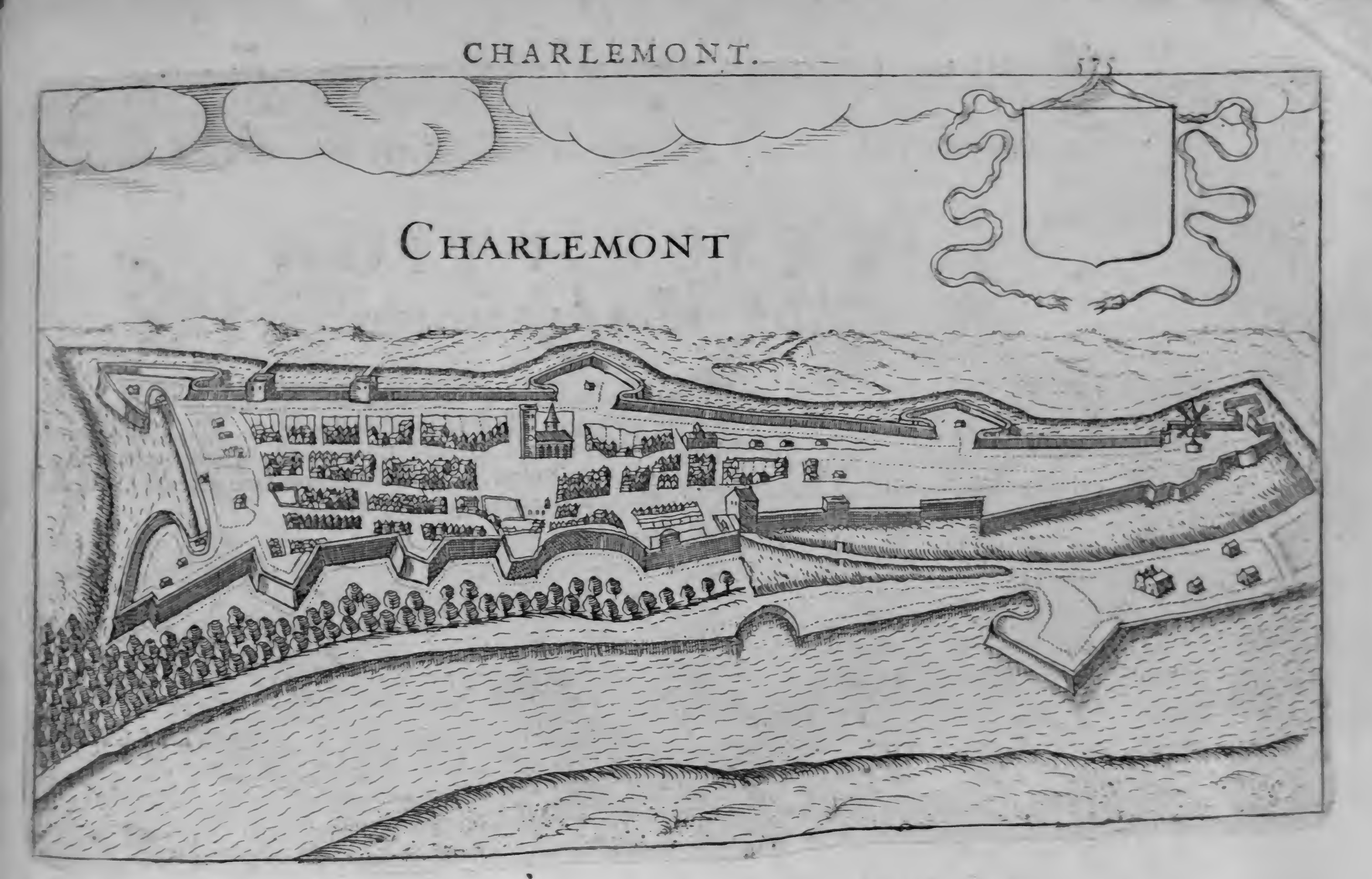
Chanoinesses d'Audene par qui instituees. Voy Barland hist de Brabant Ch. 1. S. Begghe sœur de Sainte Gertrude. Chanoinesses de Monstier. Ruines de Chevremont.

Entre Namur & Hoey, à trois lieuës de Namur, & deux de l'autre, sur la Meuse, & au terroir Namurrois, est le riche village d'Audenne, où lon voit un tres-ancien College & Chapitre qu'on appelle Prevosté de Chanoinesses Gentils femmes : lequel fut fondé, il y a plus de neuf cens ans, par Begghe fille de Pepin l'ancien & espouse d'Angise: celuy auquel le Roy de France Dagobert donna le Duché de Brabant ; & duquel mariage sont sortiz les autres Pepins; Charles Martel, & Charles surnommé le Grand, ainsi que cy dessus nous avons declaré en la description de Brabant. Cest ordre de Chanoinesses est illustre ayant presque conformité en statuts à celuy de Sainte Gertrude à Nivelle, laquelle fut propre sœur de Begghe, & lesquelles à l'imitation l'une de l'autre dresserent ces lieux saints, & ordonnerent ces compaignies religieuses On trouve un autre Convent de ces Chanoinesses à deux lieuës de Namur au village dit Monstier assis sur la Sambre; & esquels Monasteres, outre le bon exemple, que donnent ces Dames par leur sainte vie, se font tous les jours de tres-grandes aumosnes, & autres offices & devots exercices de pieté. D'avantage entre Namur & Dinant sur une montaigne nommée Poluag on voit encores à present les ruines & reliques d'une ancienne ville qui s'appelloit Chevremont (c'est à dire la montaigne aux chevres) qui fut depuis demolie, & destruitte durant les guerres civiles des Liegeois, & demeure encore en cest estat mise par terre.

Assiette de Bovines. Bovines pillé 1554 par les François.

BOVINES est posé sur le rivage à gauche de la Meuse, à quatre lieuës de Namur: & est la ville petite, mais ancienne; & jadis bien bastie, & mieux peuplée, mais a esté saccagée, ruinée & desolée plusieurs fois par la furie des guerres & mesme dernierement l an 1554, que le feu Roy de France Henry 2, y estoit en personne avec une grosse armée, il s'en feit maistre, & la traicta fort rudement : il est vray que à cest heure qu'elle est en paix, elle se remet sus, & se repeuple, rebastist, & fortifie.

DESCRIP-

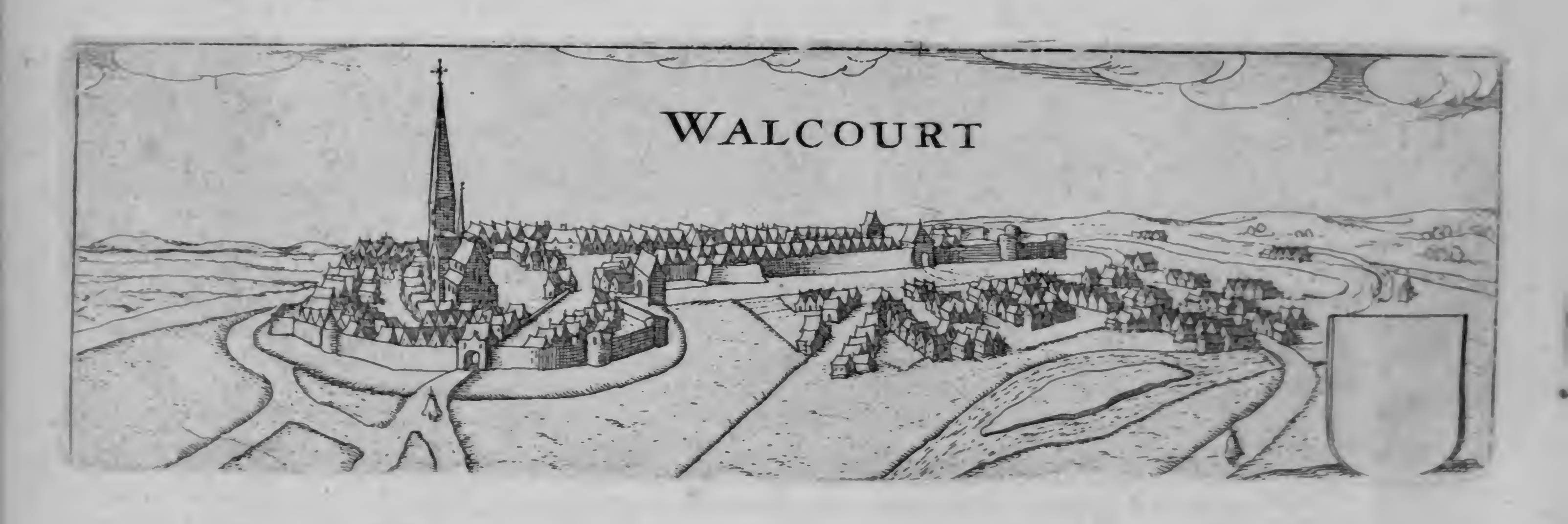

CHARLEMONT



DESCRIPTION
DE CHARLEMONT.

Charlemōt par qui et quand fondé.

CHARLEMONT est une petite ville ayant la face de forteresse admirable, armée de bouleverds & defenses, voisine de trois lieuës de Mariembourg, & loing de Namur de sept lieuës. Elle est assise commodement sur une montaigne à gauche de la Meuse, au dessous de Civet qui est place assez cogneuë. Ce lieu fut ainsi nomme par l'Empereur Charles cinquiesme, qui le feit bastir pour faire teste aux François, qui alors estoyent Seigneurs de Mariembourg. ce qui advint l'an de grace 1555.


WALCOURT



DESCRIPTION
DE VVALCOVRT.

Villages du pays Namurrois.

A Sept lieuës de Namur est V LENCOURT, & est une bonne villette, ayant un beau paysage voisin qui l'enclost de tous costez.

Sur la Meuse, vers Bovines est pose Dave, à une lieuë de Namur, & est ce lieu village de marque, ayant un bon Chasteau & si belle jurisdiction, qu'il est honoré du tiltre de Viscomté: & parmy les villages susdicts, y en a d'autres en assez bon nombre, dignes d'estre nommez tant pour leur grandeur, que pour leur beauté: comme celuy de Floren, qui est tres-beau, & assis à quatre lieuës de Namur; comme Valcie en est à trois lieuës, & Sanson à deux, & voisin de la Meuse.

Philippe de Flandres Marquis de Namur.

Philippe le Bon achepta Namur

Amitié des Liegeois avec ceux des Pays bas.

Cette Seigneurie jadis a souvent changé de Seigneur, & par consequent plusieurs Princes y ont pretendu droit, & sur ce ont meu des guerres, & discorde: chose qui seroit longue & (peut estre) trompense, à quiconque en voudroit faire le recit Pour ce, nous suffira de dire que Philippe frere du Comte de Flandres Baudouin, qui depuis a esté Empereur de Constantinople, fut Marquis de Namur dez l'an 1200, depuis par divers accidens, & occurrences, ce Marquisat fut converty en Comté, mais sous autres Princes que cettuy-cy: en fin par achapt il tomba ez mains, & Seigneurie du Duc de Bourgoigne Philippe surnommé le Bon: duquel est venu comme le reste des Pays bas (desia escrit) sous l'obeissance de la maison d'Austriche; & est ce pays gouverné par le Seigneur de Barlemont au nom du Roy Catholique. A present que nous avons descrit les Provinces obeissantes à ce Roy, en ces Pays bas: c'est raison que touchons à la region subjecte a l'Evesché du Liege, puis que ces Pays sont si joints & uniz en amitié, confederation, & voisinage ensemble & en paix perpetuelle avec leurs Princes: joint que l'Evesque y seant (lors que faisoy cest œuvre) estoit de ce pays, & mon bon Seigneur, qui m'oblige d'en faire mention particuliere Parlerons outre ce de la tres-fameuse cité d'Aix (ou Aquisgraine) laquelle avoisine non seulement ces Pays bas, ains a eu encor autresfois quelque interest avec iceux; & à present elle leur est fort amye & adherente.

DESCRIP-



DESCRIPTION
DE L'EVESCHE.
DU LIEGE.

L'ESTAT & pays appartenant à l'Evesché du Liege, limité du costé du Nord, ou Septentrion, & de l'Occident avec le Duché de Brabant, vers l'Orient est borné d'une partie de la Meuse, & en partie du pays Namurrois, & au Midy luy gist le Duché de Luxembourg. L'air y est tres-bon, & bien temperé: & le terroir tres-plaisant, tres-fertil, & propre pour le fourment & toute autre sorte de grains & de fruits de toute espece: de maniere que presque par tout ce pays, & contrées voisins, il y croist du vin, quoy que petit ny en grande quantité: quant à la chair, poisson, venaison, & gibier de toutes sortes, il y en a en abondance & de bonté & goust tres-excellents. Des mines de fer il s'y en trouve suffisamment, & quel qu'une de plomp, voire s'y rencontre des veines de soulphre; & quelque peu d'or, qui est tres-beau & bon: il y a des carrieres & montaignes pleines de pierres à mettre en œuvre, comme Alebastre meslé de noir, & du marbre entremeslé aussi de plusieurs couleurs, tout ainsi qu'avons dict en foissonner les carrieres des Namurrois. D'avantage s'y trouvent infinies minieres & lieux sous terrains merveilleusement profonds, desquels avec admirable travail & fascherie excessive & non sans le peril de la vie de ceux qui cavent & besoignent jusqu'à sous le lict mesme de la meuse, qui leur passe par dessus les testes, on tire, sapant ça & là de la mesme pierre noire propre à faire du feu que celle de laquelle avons parlé ez descriptions des pays de Henaut & de Namur. Il est vray que cette cy du Liege est la meilleure, & d'où sans comparaison, on en tire en beaucoup plus grande abondance: tellement que du

Assiette du pays Liegeois.

Temperature et fertilité du Liege.

Mineraux trouvez au Liege.

pierre à brusler d'où tirée au Liege.

Terre à brusler du Liege. Quel le charbon de pierre du Liege. Trois choses rares au Liege. Estrange naturel de pierre. Quand inventée la pierre à faire feu au Liege. Le Liege dit le Paradis des Prebstres. Ioan de Mandevil le Anglois. Iean de Mandevil le en terre au Liege. Tiltres de dignitez sous l'estat du Liege.

seul terroir du Liege a une lieuë de pays ez environs, la ville en estant fournie, il en est envoyè dehors tous les ans pour la valeur de plus de cent mille ducats: quoy que cette denrée ne soit venduë guere cherement. On use encor en ce pays, comme en Flandres, & Brabant des Torfs & mottes à faire feu; & est matiere, pour vray, semblable à la pierre; mais qui se rompt & deffait facilement, elle estant & plus legere, & de couleur tres-noire; de sorte, que communement on l'appelle le Charbon du Liege, lequel reçoit le feu, & s'allume dez qu'il le sent & l'approche; brusle petit à petit, & rend une tres grande chaleur; & c'est pourquoy les Liegeois dient coustumierement, mais sans mentir, qu'ils ont en leur pays, entre autres, trois choses excellentes, asçavoir du pain meilleur que le pain; du fer plus dur que fer; & le feu plus chault que le feu; entant que cette cy s'allume avec l'eau, & avec l'huile elle est estainte: & si la violence de son odeur vous desplaist, il ne faut sinon y jecter un peu de sel dessus; (ainsi qu'on en use sur les autres charbons de mauvaise odeur) & soudain ce vice est corrigé, comme aussi le tesmoigne Virgile, disant,

Le vice est digere, et l'inutile humeur
S'esvanouit soudain, & se perd en sueur.

Cette pierre fut premieremen trouvée aupres du Liege dez l'an de grace 1198, & cecy (comme l'on dict, & l'a on laissé par escrit) par un passant, & voyageur, qui la monstra à un mareschal, & qui soudain s'esvanouit, sans qu'õ peust sçavoir jamais autre cas de l'autheur d'une si grande commodité. Au pays Liegeois on faict encor de bon salpetre, & en grande quantité: en somme, ce pays est si heureux & admirable, qu'on l'appelle, comme par proverbe, le Paradis des Prebstres. Iean de Mandeville Gentil-homme Anglois, & docteur fameux en medecine, ayant faict entre autres plusieurs siennes œuvres excellentes de si merveilleux voyages par le monde, ainsi que ses escrits en font foy, & que d'autres aussi le tesmoignent, afferme n'avoir onc trouvé region aucune (ayant esgarp à la serenité de l'air, bonté des fruits de la terre, l'assiette de ce pays, & à d'autres infinies commoditez, à icelles jointe la liberté de laquelle on y jouist) qui plus luy vint àgré que faisoit le pays du Liege.

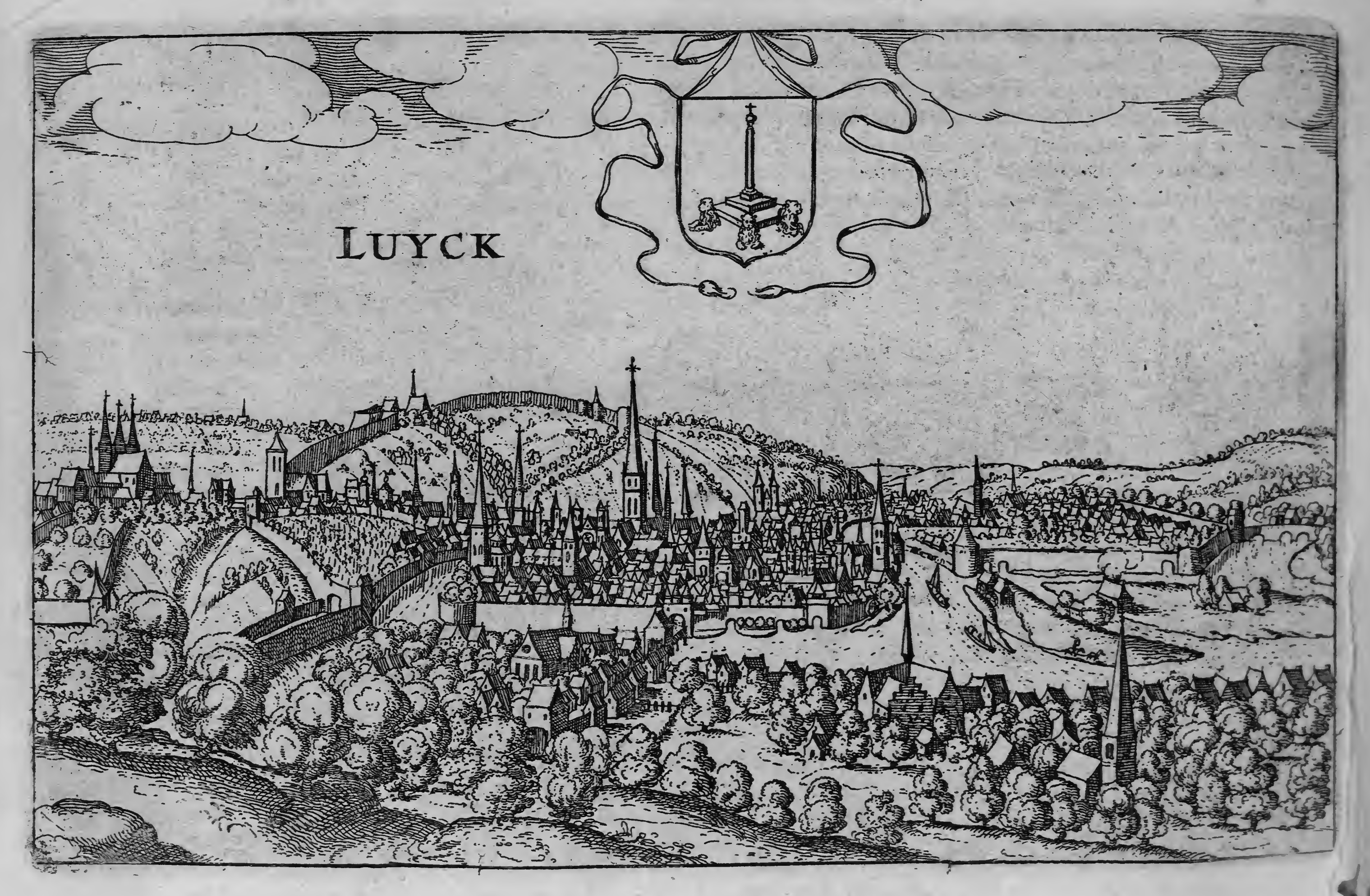
Aussi apres plusieurs siens travaux & ennuys innombrables par luy endurez, il s'arresta en cetté cité, & y demoura le reste de ses jours: en fin il y mourut l'an 1372, & fut honorablement mis en sepulture au Convent des freres Guillemins, hors la porte Auren, & encor à present on peut voir son tombeau avec de beaux Epithaphes: voire les Religieux gardent quelques choses qui furent à cest homme, comme pour honorable memoire de son excellence. Sous cest Evesché est de present compris grand estat, & une belle Seigneurie de Villes, Chasteaux, Bourgs, Villages, & terroirs avec des tiltres de dignité souveraine, & en premier lieu, outre l'auhorité tres-ancienne du siege Episcopal y est le Duché de Buillon, le Marquisat de Franci mont, & les Comtez de Lotz, & de Has-

Hasbain. Il y a plusieurs Baronnies; mais cinquante & deux des principales, & plusieurs bonnes & riches Abbayes. Ainsi (sans comter la moitié de Mastricht) sous la sujection de cest Evesque y a 24 villes closes, à sçavoir la Capitale & Dame des autres, qui est Liege, Buillon, Francimont, Lotz, Borckworm, Tongres Hoei, Asselt, Dinant, Meseick, Stochem, Bilsen, S. Truiden, Tuiu, Viset, Varem, Beringhe, Herck, Bree, Per, Hamont, Seney, Fosse, & Covines: outre ce (ainsi que ceux du pays tiennent) en la jurisdiction de cest estat sont comprises mille huict cens paroisses, ou villages ayans clocher, sans y comprendre plusieurs hameaux, & diverses Baronnies & Chasteaux de Seigeneurs espars d'un coste & d'autre. Mais suyvans nostre coustume, particularisons un peu tout cest estat, commençans à la Cité Metropolitaine.

Villes que obeissent à l'Evesque du Liege.



DESCRIP-


LUYCK



DESCRIPTION
DE LA CITE DV
LIEGE.

CELLE Cité que nous nommons Liege les Latins à present la nomment *Leodium*, & laquelle est assise au pays que Cesar descrit en ses Commentaires avoir esté le siege & demeure des Peuples qui lors s'appelloyent Eburons; lesquels incitez par leur chef & conducteur Ambiorix, tuerent d'aguet & par embusches, & surprinses Corta, & Sabinus Lieutenans dudit Cesar, taillans en pieces une Legion & cinq Cohortes, ou compaignies de Soldats Romains, y estants en garnison. Ce qui a donné occasion à Hubert Thomas, (qui a descrit ce pays, & qui estant homme docte fut pour la rareté de sa vertu le premier & plus favory Secretaire de Frederic Comte Palatin Electeur du Saint Empire) d'affermer & maintenir que pour le massacre de cette legion faict icy, la ville fut nommée Liege : & que Ambiorix fut le vray & propre fondateur d'icelle, lequel fut depuis à cause de son ingratitude, & desloyauté avec son peuple & complices, si furieusement poursuyvi par Cesar, qu'il ne le laissa onques jusqu'à tant qu'il l eust fait mourir. D'autres tiennent & escrivent que le Liege prend nom d'une petite riverotte nommée Legie ou Liege, qui a la source au village Ans, & laquelle ayant couru environ trois lieuës entre en cette ville, & s'embouche & perd en la Meuse. A Hubert Thomas contredit l'Archediacre de Verdun, Richard de Wassembourg, comme aussi fait Iean de Plaisance, lesquels en leurs histoires maintiennent que Saint Hubert natif d'Aquitaine premier Evesque du Liege, fut le premier bastisseur d'icelle, la faisant Cité, & l'environnant de murs, veu que au paravant ce n'estoit qu'un village ; & que l'ayant fondée il l'appella Liege. Il y en a d'autres qui n'accordent point qu'il ayt esté le premier fondateur, ains le restaurateur

Liegeois ja disnommez Eburons: voy Marlian, Cesar livr 5. de leguer. Gallicane.

Hubert Thomas a fait la description du pays du Liege.

D'ou le Liege p[illegible] nom & qui en fut le fondateur.

Wassembourg livr 2. des Annal de Belge.

 tant

S. Hubert fils du Duc d'Aquitaine. Autre advis sur l'origine du Liege. Plant et assiette de la Cité du Liege. Rivieres qui passent dedãs le Liege. Le Liege abonde en fontaines. Liege esgale à Rouen en grandeur. Maisõ Episcopale du Liege par quibastie. Eglise Cathedrale du Liege dediée à S. Lambert Authorité des Chãoines de S. Lambert au Liege Preset faict par le Duc

tant seulement, & luy donnent son origine tres-ancienne des Grecqs. Mais tant y a que la commodité de son assiette, & les ruines de ses vieilles & consumées murailles & autres honorables marques, & memoires de son ancienneté, qu'on voit manifestement & dedans & dehors cette cité, font foy evidente qu'elle est de plus longue fondation que du temps que ceux cy avancent: son plant est merveilleux, elle estant assise en une vallée tres-plaisante, & icelle cente de costaux & montaignes sur la Meuse, laquelle entre dedans, avec deux rameaux, & y faict plusieurs Islettes habitées, & est en son elevation à 28 degr. de longitud. & à 50 degr. & 51 minut. de latit. & outre les fleuves de Meuse & Liege ou Liege, qui passent par cette Cité, y entrent encor trois petits fleuves & ruisseaux, a sçavoir Vte, Vese, & Ambluar: lesquels ayant source la Forest d'Ardenne, viennent là se descharger en la Meuse, ayans de bon poisson, & sur tout celle d'Vte, qui en produit de plusieurs sortes en grande quantité, & d'une espece fort savoureuse qu'on appelle Vtins Par cette Cité encor surgeonnent plusieurs autres eaux vives, & tres-claires, si bien que par tout vous voyez de belles & fresches fontaines, & en telle abondance, qu'il y a des maisons assez qui en ont & deux, & trois chascune: ce qui est pour vray, & excellent & prouffitable. Cette Cité est grande & fort ample & de belle estenduë; de sorte qu'elle comprend & encloft en soy de hautes montaignes & plusieurs vallons, grand nombre de ruisseaux d'eau claire, & un assez grande vignoble: qui est cause que le Sieur d'Argenton, (non sans bonne consideration) la compare à la cité de Roüen: la faisant venir en son circuit à la concurrence d'environ quatre milles d'Italie: En cette cité les bastiments y sont tres-beaux & bastiz de pierre, & sur tout est somptueux le Palais de l'Evesque si magnifique & superbe, que s'il estoit achevé selon son commencement, il seroit excellent à merveille. De cettuy fut fondateur le Cardinal Erad de la Marche Evesque du Liege. Outre ce, en cette ville y a de bonnes maisons pour la demeure des citoyens. Mais quant à ce qui concerne le service divin, on peut dire que le Liege surmonte en nombre d'Eglises, en beauté & richesses d'icelles, & de Monasteres & de Convents, toutes les autres citez de Gaule, & de l'Allemaigne tant haute que basse: d'autant qu'il y a huict Eglises Collegiales, esquelles les Chanoines sont riches & magnifiques, & sur touts, ceux de Saint Lambert, qui est le Patron de la ville: & lequel College & Chapitre fut fondé, & institué, par Saint Hubert, & confirmé du Pape: & que iceluy saint homme dota de grands revenuz, & rentes syffisants pour l'entretien des Ecclesiastiques. Et est telle & si grande l'authorité de ce Chapitre, que apres l Evesque il participe & se mesle de l'estat & gouvernement de la Seigneurie de cest Evesché: il est vray que nul ne peut estre Chanoine de cette Eglise s'il n'est Gentil-homme de race, ou bien Docteur ou Licentié; & les Chanoines peuvent s'en aller, quicter l'aumusse, & se marier, jusqu'à ce qu'ils ont receu les saints ordres de Prebstrise. En cette venerable Eglise se voyent de riches joyaux & divers saints vases pleins de sacrées Reliques, & d'ornements de tres-grande valeur & en bon nombre. On y voit encor un grand Saint George à cheval tout d or pur, que le Duc Charles de Bourgoigne y donna pour satisfaction & amande de sa faute, de ce que si cruellement il traicta cette cité lors que (comme dirons cy apres) il la prit par force.

force. Il y a quatre tres-riches Abbayes de Religieux, la principale desquelles est celle de Saint Laurens ez faux-bourgs de la ville; & au dedans, celle de Saint Iacques, & les deux sont de l'ordre de S. Benoist; ayant chascune une belle Librairie; Il y a trois maisans de religion de Dames: & les quatre ordres des Mendians: & les aucuns d'eux y ont deux Convents, comme ceux de S. François, mais les uns sont de l Observance & les autres des Conventuels. Il y a 32 Eglises parochiales, les principales desquelles sont Nostre-Dame, Saint Iean Babtiste, & Saint Servais: & outre ce y a tant d autres Eglises, Monasteres; & Hospitaux; bien reiglez & rentez, que en tout ce qui est, & dedans, & dehors la ville, on comte plus de cent Eglises; ce qui est cause (cas qui est de tant plus à considerer) que Petrarque escrit ja de son temps de cette ville ces mots; I'ay veu le Liege excellent & illustre en Clergé. Outre ce en cette cité les 32 Mestiers ont fort grande authorité en l'administration publique; de sorte qu'on ne peut rien ordonner ny resoudre pour le faict de l'estat sans leur consentement: & le principal de ces mestiers est celuy des Orfevres, & le plus ancien celuy des Mareschaux. Cette cité est bien peuplée, & ses citoyens sont gens industrieux, ingenieux de grand esprit, & prompts à faire toute chose: neantmoins une lasche & envieillie coustume les a tellement saisis, & renduz si faineans, que la plus part, voire tous en general, sont plus enclins, & adonnez à l'oisiveté, & aux discordes & partialitez entre eux, que au travail, labeur & entretien de paix, & concorde: & ce pendant ils sont hardiz, forts, farouches & vaillants en guerre, & font tousiours profession manifeste des armes. Et pour les lettres, il y a tousiours eu des hommes rares & renommez en sçavoir, tels que freschement ont esté Notger, François, & Estienne tous trois Evesques & enfans natifs de cette ville: Adelman, Echbert, & Lambert Prelat doctes & reverens, & touts lesquels ont laissé de belles œuvres à la posterité: & ores vit Henry Benie Conseiller, hemme tres-docte & grand Orateur: Baudouin de Va illustre Iurisconsulte; Gilbert Limbourg excellent Docteur en Medicine, lequel pour ce a servy (avec honneur & loüange & reputation) plusieurs Evesques, comme encor il sert celuy qui siege en cette Eglise. Au resté les Liegeois parlent ordinairement François: mais pource qu'ils sont entre la France & l'Allemaigne, & les Pays bas, leur langage est fort estrange, & corrompu, quoy qu'ils taschent de jour à autre de le polir, & repurger; cependant la Noblesse, & les gents de qualité, & de sorte ont assez bien l'usage plus net, de la delicatesse de cette langue.

de Bourgogne a l'Eglise du Liege. Abbaye du Liege. Paroisses du Liege. Petrarque en l'Epistre au Cardinal Colonne. Principaux mestiers du Liege. Liegois gẽs oisifs, mais guerriers. Hommes de lettres sortiz du Liege. Les Liegeois parlent François.

Le Liege est cité Imperiale, sans que pour cela elle face aucun tribut, ny sujection en substance à l'Emepeur, autre, que lors qu'il marche en guerre contre le Turc, elle est obligée de luy fournir un bien petit nombre de Soldats, ou l'argent pour les payer ou souldoyer: mais elle est sujecte & temporellement & spirituellement à l Evesque: toutesfois jouist elle de tant & de tels & si beaux Privileges, que presque elle est libre & franche sous le gouvernement populairie de ses Bourghemestres & Eschevins. Et quant aux appeaux ceux des causes spirituelles vont à Coloigne qui est Primace, & Metropolitaine; & de là à Rome: & ceux des plaids temporels ressortissent à Spire à la Chambre Imperiale. Cette cité flourissoit plus jadis qu'elle ne faict à present, à cause que les lettres & tou-

Liege Cité Imperiale. Suiection que doibt le Liege à l'Empereur.

Quel exercice de lettres au Liege. Liege ruiné par les Danois et Nordmans. Liege ruiné du tout par le Duc de Bourgoigne Philippe de Commines livr 2. ch 13 et 14. de son histoire.

tes sciences y estoyent en grand honneur; & de sorte que (comme escrit le mesme autheur Hubert Thomas) on a veu en un mesme temps estudes au Liege neuf fils de Roys estudians, vingt & quatre enfans de Ducs, & vingt & neuf de Comtes, & plusieurs de grands Barons & illustres Seigneurs : la pluspart desquels enfans de tant de Princes (d'autres dient que touts) estoyent Chanoines (voyez en quel degré de reputation estoyent lors les affaires Ecclesiastiques) du College tres-riche de Saint Lambert; duquel avons fait mention cy dessus. Mais cette cité fut depuis desolée, & ruinée par la course & ravage furieux des Danois & Nordmans ; & de plus fresche memoire Charles Duc de Bourgoigne, dit de Charolois, l'an mille quatre cens soixante & huict, irrité du mauvais traictement que les habitans de cette ville faisoyent à leur Seigneur & Evesque; & ayant ce peuple en hayne pour les desordres ensuyviz de cette poursuyte entre l'Evesque: assiegea la cité, & l'ayant prise, la feit cruellement ruiner toute; sauf les Eglises neantmoins avec le temps & par le moyen d'une longue paix elle a esté non seulement du tout remise sus & rebastie, ains grandement augmentée, & restaurée & remise en aussi bon estat qu'elle eut esté long temps au paravant. Laquelle laissant comme aussi nous faisons Mastricht, pource que nous l'avons descritte en Brabant, d'autant que par moitié elle appartient à iceluy Duché ; nous descrirons les autres villes de cette juridiction Liegeoise : & premierement.

Description du Chasteau de Buillon. Buillon pris par les François l'an 1552. Godefroy Duc de Lorraine Duc de Buillon Godefroy vend Buillon à l'Evesque du Liege. Godefroy de Buillon re-

Buillon est un bon Chasteau, à quatre lieuës d'Ivoy, & à plus de seize du Liege, posé d'un merveilleux artifice, sur la crouppe d'une montaigne; ayant un grand Bourg au pied, & bas d'icelle, lequel estoit jadis une bonne ville; & est ce Chasteau ceint & fortifié de muraille, & dedans capable d'assez de gens pour le deffendre ; de sorte que tant pour son sit & plant naturel, que par art humain on le tenoit pour imprenable ; mais quand c'est venu à l'experience (ainsi qu'il en advint ordinairement à ces forteresses) il n'en reussit pas ainsi : d'autant que en peu de temps estant assailly de divers ennemys, & sous divers gouvernements, il fut perdu, & pris quatre fois ; & la derniere fut l'an 1552, qu'estant mal fourny & pourveu, & sans espoir de secours fallut qu'il se rendit par composition à l'armée Françoise. Ce Chasteau retient encor le tiltre de Duché que portoit jadis sa ville ancienne ; & a grand terroir & plusieurs villages sous sa jurisdiction & Seigneurie, de laquelle prenoit (comme de son patrimonine) surnom ce tres-fameux & illustre Prince Godefroy de Buillon, lequel au Concile general celebré à Cleremont en Avergne l'an 1096, fut des premiers avec ses freres Eustache, & Baudouin, qui se presenta pour estre croisé & faire le voyage de la Terre sainte contre les infidelles; & pour cest effect, il vendit ce Duché (pour mieux dresser son equippage) à Spert Evesque du Liege, avec plus de loüange, & honneur de celuy qui vendoit que de l'achepteur: Ce Prince & ses freres feirent durant cette guerre grande preuve de leur vaillance & vertu: & en fin lors que la cité de Hierusalem fut prise l'an de grace 1099, il fut le premier qui victorieux monta sur la bresche & muraille forcée, & son frere Eustache fut le second. Ce qui fut cause que toute l'armée, recompensant les merites de ces excellents personnages, voulut couronner Godefroy Roy de Hierusalem : mais il dit genereusement que jamais il ne souffrit

souffriroit (ô parolles dorées!) d'estre couronné d'or en celle cité, en laquelle nostre Sauveur & Redempteur avoit esté couronné d'espines, & ainsi il accepta le Royaume & administration, mais sans tiltre de Roy: & luy decedant l'an ensuyvant eut Baudouin son frere pour successeur : lequel estant couronné, est pource conté pour le premier Roy de Hierusalem. Il semble que ce Duché appartienne maintenant à l'Evesque du Liege, quoy que le Seigneur de Sedan y pretende droit, comme heritier de la maison de la Marche, & qu'il en porte le tiltre de Duc : neantmoins en cette derniere paix de l'an 1559, entre les Roys de France, & d'Espaigne, cest Estat fut rendu à l'Evesque du Liege, sans prejudice toutesfois des raisons, & pretensions du jeune Seigneur de Sedan successeur de son Pere decedé l'an 1556.

Refuse la courõne & tiltre de Roy de Hierusalẽ.
A Godefroy succede Baudouin son frere.
Pretension du Seigneur de Sedan sus Buillon.

Francimont a d'autres fois esté ville close & de marque; ores est desmantelée & renduë comme village grand, & champestre: neantmoins y ayant un bon fort, y basty par le Cardinal Erard nommé cy dessus. Ce lieu est à quatre lieuës du Liege, & jouist encores du tiltre de Marquisat, ayant Iustice & Seigneurie.

Francimont jadis ville close.

Pres de ce lieu y a un village nommé Thou, ez environs duquel se trouvent plusieurs mines de plomb de tres-bonne matiere: & par les monts là voisins on voit plusieurs carrieres, desquelles on tire du marbre, & noir & tres-beau, & tout tel que celuy duquel avons parlé descrivans le Namurrois.

Thou village ayãt mines de plõb.

A lieuë & demye de S. Truyden, & à quatre du Liege, est Lootz, petite ville, bonne passablement, ayant jurisdiction & belle estenduë de pays, & plusieurs villages qui luy obeissent : de sorte que ce lieu est erigé en Comté; & selon que je trouve par escrit, le tiltre en est tres-ancien, & sur lequel ont commandé plusieurs illustres Princes & fameux: & estoit ja du temps de Charlemaigne Comté, mais non sous ce nom, ains d'un des Comtes precedens on l'appelloit le Comte Diostien. Depuis cest estat fut donné par l'Empereur à Oger le Danois un des Palatins de France, & iceluy renommé ez Poëmes fabuleux de Pulci, Boyard, & Arioste : parmy ceux que nous appellons Paladins: & en fin ce lieu reprit son nom ancien & propre, comme à present il le porte; & tomba sous la main & Seigneurie des Evesques du Liege.

Lootz erigé en Comté
Comté de Diostiẽ donné à Oger le Danois.

Borckworm est posée sur le ruisseau Iecker, qui prenant source un peu au dessoubs entre dedans, & de là passant par Tongres, s'en va à Mastricht, ou il se perd, & lance dedans la Meuse. Ce lieu est loing du Liege de quatre lieuës, & assis au Comté de Halbain, duquel il est la place principale, laquelle est assez bien peuplée. Nous ayans à poursuyvre nostre cours, nous descrirons aussi brievement les autres villes de cest estat : mais elles estans estrangement separées en ce territoire, d'un & d'autre costé, ne pouvons aussi garder l'ordre par nous observé descrivans les autres regions, ains toucherons les lieux principaux l'un apres l'autre; & puis viendrons a quelques autres les plus memorables.

Assiette de Borckworm.
Borcworm ville Capitale du Comté de Hasbain

Tongres est a trois lieuës du Liege, & autant de Mastricht, assise sur le fleuve Iecker cy dessus descrit. Cette ville a pris son nom (ainsi que le tient Munster, quoy que d'autres luy donnent plus ancien origine) des Tongres peu-

Assiette de Tongres.

Voy Munster en sa Cosmog.
Antiquité de Tongres.
D'ou procede le nom de Germain
Tacit. livr. des mœurs des Germains.
Rhena. livr. de la Germanie.
Irenique liv. 1. ch. 47.

ple Alemant, qui les premiers passerent le Rhin, & s'estans faits Signeurs d'une grande estenduë de pays, bastirent cette ville, & de là (selon qu'aucuns l'escrivent) sortit, & provint long temps avant la venuë de Cesar en Gaule, l'origine du nom de Germain, qui en Alemant signifie du tout homme ; ou (pour mieux l'exprimer) vrayement homme: entant que les autres Allemans considerans les prouesses & vaillances de ceux cy, leur donnerent ce nom: & depuis desirans eux mesmes d'en participer comme voisins, s'appellerent touts Germains en general. Cette cité estoit grande, & la Metropolitaine, & Dame plusieurs autres villes que les Tongres bastirent par succession de temps en Brabant & pays voisin, partie duquel ils asseujettirent : & de cette nation, & pays sortirent depuis les Princes du sang Pepin, duquel vint depuis ce tres-glorieux & puissant Empereur Charles le Grand Roy des François. Cette ville (ainsi qu'on trouve par escrit) fut la premiere d'entre les citez de Gaule, & de Germanie qui receut la sainte foy Chrestienne, par la predication de Saint Materne, l'an cent un apres la mort de nostre Sauveur: & estoit ce saint personnage Materne natif de Pavie en Lombardie, & en fut le premier Evesque, & mourut (comme escrit Iean Placentin) l'an de grace 138, & le dernier Evesque, & neufiesme en nombre fut Valentin qui passa de cette vie l'an 308, & apres ce le siege Episcopal, fut transporté par Saint Servais à Mastricht, & en fin par Saint Hubert (ainsi qu'ailleur j'a dit) fut reduit au Liege, l'an de nostre salut 713.

De Tongres sont issuz les Princes Carlovinges
S. Materne l'Evesque de Tongres.
Evesché de Tongres transferé à Mastricht.

Quelques Annales enseignent qu'a la ville de Tongres, peu de temps apres la mort de nostre Seigneur, fut erigé un Evesché, le premier Evesque duquel fut Materne, envoyé comme ils disent, par l'Apostre S. Pierre, avec Eucharius et Valere en la Germanie ou Allemagne, & qu'icy il administra son office l'espace de 40 ans. Et apres son trespas l'an 125 print la function Saint Avite fils du dernier Roy de Tongres, de laquelle il s'est acquité l'espace de 69 ans avec grand louange. Il eut pour successeur l'an 195 Saint Marcelle troisiesme Evesque, le temps du gouvernement duquel ne fut que 8 ans. Apres luy S. Metropole gouverna 9 ans l'an 212, Le cinquiesme Evesque de Tongres fut S. Severin, administrant la function 18 ans. L'an 230 Saint Florent esleu, enseigna ses subjects 41 ans. Apres luy S. Martin les enseigna 19 ans. Le 9 Evesque fut S. Valentin, lequel demeura 7 ans au menistere, et iceluy mourant, le siege Episcopal vaqua 7 ans entiers. Apres ce temps l'an 325 le Clergé de Tongres assemblé pour eslire un Evesque, S. Servais fut recognu pour Evesque, et gouverna le peuple de Dieu encore 76 ans, y estant compris les ans qu'il fut Legat des Eglises de la Gaule à Rome, estant poussé hors de son Evesché, l'an huitiesme de son administration, des Tongres ingrats & orgueilleux. A raison de quoy l'an 4'4 le siege Episcopal fut transporté de là à Mastricht, ou furent au ministere S. Agricolae 12 ans, S. Vrsicin 12 ans, S. Quirille 12 ans, S. Designatus 28 ans: S. Resignatus 14 ans: S. Sulpice 12 ans: S. Quirille 40 ans: S. Euchenius 2 ans: S. Falco 2 ans: S. Eucharius 5 ans: S. Domitian 9 ans: S. Monulphe 39 ans. Le 22 Evesque de Tongre fut Saint Gundolphe, le temps duquel ne fut qu'un an: apres luy S. Perpetuus fut 3 ans au ministere: apres lequel S. Egesippe administra l'office d'Evesque 15 ans. L'an 619 fut creé le 25 Evesque gouver-

nant,

nant 14 ans. Iceluy fonda à Hoei le temple de Cosme & Damiane, ou se voit son Epitaphe. L'an 633 S. Amand fut choisi Evesque. Cestuy cy baptisa le fils de Dagobert Roy de France, et mit à Nivelle le voile le Religieuse sur la teste de Gertrude fille du Roy Pepin. L'an 645 S. Remacle succeda en l'ordre & administra son ministere 7 ans. Apres luy fut crée le 28 Evesque S. Theodard, qui fut martyrisé le septiesme an. L'an 651 S. Lambert fut ordonné pour Evesque: un Pharamond luy fut opposé: à raison de quoy demeura chassé 7 ans, mais vint derechef au ministere, lequel il administra 40 ans, avant qu'il fut martyrisé par Dodon le frere d'Alpais, qui estoit amie & concubine du Duc de Brabant Pepin, pour l'amour de laquelle, il avoit chassé arriere de luy & fait retirer sa femme legitime : à cause de quoy fut reprins & accusé par l'Evesque Lambert, ce qui estant pris de mauvaise part par ladite mignonne & ses amys, fut cause du massacre de l'Evesque, lequel massacre n'eschappa la vengeance de Dieu, lors que le meurtrier par douleur intolerable des vers, se jetta soy mesme dans la Meuse et submergea et tous les enfans legitimes de Pepin, moururent sans laisser hoir apparent, & la ville fut tenuë indigne du siege Episcopal, qui de là par le suyvant Evesque S. Lambert, fut transporté à Liege. Ce qui n'a pas tourné au prouffit de la ville.]

Cette cité si ancienne & excellente fut destruicte, jusqu'à estre du tout desolée, & mise en ruine par Attile Roy des Huns, lequel entre autres beaux Edifices qu'il meit rez de terre, il ruina plus de cent belles Eglises de marque & de là peut on conjecturer combien grande & magnifique devoit estre cette puissante cité. Et s'il y demeura quelque reste de splendeur, ou si les habitans la restaurerent, si fut elle derechef demolie, & deschirée sous le regne de l'Emp. Charles le Chauve Roy de France par les furieuses courses des Nordmans : De sorte que d'une tres-fameuse, & tres puissante cité, en laquelle ont regné plusieurs Roys, tels que Menapie, Geoffroy, Charles Inach, & Ambiorige: & de Dame & Metropolitaine de tant de renommez & vaillants peuples & nations (telle & si lourde est la corruption & inconstance comme naturelle des choses de ce monde) elle est devenuē une petite ville sans force & authorité, & sujette aux Ecclesiastiques, qui est un genre d'hommes, & aymant le repos & la vie paisible: & en laquelle ne reste rien plus à present qui soit digne de memoire, que des restes & ruines diverses & dedans & dehors, faisans foy de son antiquité. Et entre autres choses vous y voyez une ruē ou voye merveilleuse, ou plustost miraculeuse, laquelle va de droitte ligne depuis ce lieu , jusqu à Paris, l'espace de plus de quatre vingts lieuës qui viennent à la concurrence d'environ deux cents mille des nostres d'Italie : & laquelle voye fut jadis toute pavée ainsi qu'il se voit manifestement en plusieurs endroits que des pieces tres-grandes de ce pavé paroissent tout le long de ce chemin, & lesquelles sont encore toutes entieres : & non seulement le voit on à l'œil, ains le touche à la main , que cette voye a esté toute pavée : voire y voit on encore des restes & ruines de murailles continuées d'un & d'autre costé du chemin , qui luy servoyent de courtine , estant cette voye rehaucée entre les deux murs comme une levée Seigneuriale: de sorte que le peuple es bahy d'un ouvrage si excellent, & de si haute entreprinse, a

Tongres ruine par Artile voy Sigibert de Gemblours en sa chronique.

Tongres encor desolé par les Nordmans

Misere de la ville de Tongres.

Longue chaussee des Tongres jusques à Paris.

Fable du peuple sur la chaussée de Tongres. se,a inventé la fable, de dire que le Diable la bastist en trois jours, & trois nuits : En François on la nomme la Chaussée,& en nostre langue Via lastricata : & sans mentir, elle a apparence d'estre œuvre des Romains,qui lors taschoyent d'employer le peuple en ce travail, afin que l'oisivete ne les esbranlast à sedition. Pour marque de tres-grande memoire & antiquité l'on voit encores à Tongres un petit temple qui du temps des Payens fut dedié à Hercule,ainsi que encore à present il se voit par la Statuë d'icelux posee sur la porte de ce lieu. Il y a outre ce,une *Temple de Hercule encore à Tongres.* tres-belle Eglise assez ancienne sacrée à la memoire de la glorieuse Vierge Marie mere de Dieu, en laquelle on garde plusieurs saintes Reliques tant de cette Vierge precieuse,que des benoists Disciples de nostre Seigneur,& le tout embelly de beaux ornemens,& diverses richesses. Depuis quelque temps en ça on tient en cette ville toutes *Marche de chevaux à Tongres.* les sepmaines un beau marché de chevaux, ou lon en amene grand nombre de plusieurs endroits, & de ces Pays bas,& de tous costez d'Allemaigne. Hubert Thomas,recogneu pour docte, & vertueux,escrit que l'Ocean venoit battre jusqu'aux murailles de cette ville, & de cecy allugue il des raisons & verisimilitudes,lesquelles ne sont *Faute de Hubert Thomas.* ny raisonnables,ny vraysemblables : d'autant que par là (qu'il me pardonne si je luy contredis) il monstre qu'il n'a point bien consideré le sit du lieu,& combien il est esloigné de la mer,& qu'il est impossible que jamais la mer y est aborde en quelque temps que ce soit : cela ne se pouvant faire sans ruine de toute le pays voisin : entant que du costé de Septentrion(à qui y prendra garde de pres)le pays de Gueldres, Over-Issel,& Frise ou il y a tant de *Impossibilité que Thomas dit vray.* fleuves & empeschements ne peuvent donner passage à l'Ocean pour venir jusqu'à Tongres: vers le Midy estant la France, au Levant l'Allemaigne, Provinces de ce costé fort esloignées de la mer, ne le sçauroyent souffrir: Brabant,tout le Henaut, & Flandres estans au Ponent, & pleines de fleuves & montaignes,s'opposent encor à ce passage des ondes de la mer. Reste à voir du costé du vent Maestral, asç. voir entre le Ponent & Septentrion, qui est la partie la plus voisine de la mer:& cependant on voit le tout bien calculé, qu'il y a plus de cent milles d'in- *Faute en un homme sçavant cause grand dommage.* tervalle depuis la mer jusques à Tongres: & par ainsi faudroit que avant que la mer peut baigner les murs de cette cité, elle sumergeast & noyast premierement que venir là, les pays de Brabant, Flandres, & Zelande; mais ces choses a un coup d'œil jecté sur la Charte Geographique se descouvrent vaines & indignes d'estre mises en avant par les gens de sçavoir,& lesquels sont natifs du lieu mesme : & de tant plus s'accroist cette indignité de la faute comme par l'authorité (ainsi qu'on voit) de ces hommes plusieurs autres sont attirez (sans que ils y peusent plus *Plin.li.31. chap.2.* avant)à tomber en un pareil erreur,au grand dommage & prejudice des Liseurs. Aucuns estiment que ce soit en cette cité de Tongres qu'est celle fontaine d'eau excellente de laquelle Pline fait mention au 31 livre de son Histoire naturelle, parlant ainsi. En Tongre cité de Gaule est une insigne & excellente fontaine,estoillee & enflée de plusieurs bouteilles,& bossettes d'eau, ayans au goust la saveur de fer ; ce qui ne se descouvre point jusqu'à tant *Fontaine de Tongres.* qu'on en a beu;ce breuvage purge le corps,chasse la fiebvre tierce, & romt le calcul & gravelle en la vessie; Cette eau mesme y approchant le feu,devient trouble;& en fin est renduë rougeastre; Ceux qui pensent que à Tongres soit

ſoit cette eau de Pline, monſtrent en lieu d'icelle, une certaine ancienne fontaine ayant l'eau trouble, qu'on voit encore en ce lieu: & afferment que c'eſt celle de Pline, & qu'elle a les meſmes vertuz, & proprietez qui ſont deſcrittes par Pline: mais nous ayant faict fort diligence recherche, & demandé l'advis à pluſieurs, & entre autres à divers excellents medecins tant du pays que eſtrangers, n'ay trouvé que ce ſoit icy que eſt la fontaine nommé par Hubert Thomas, & moins qu'elle aye telle vertu ny efficace qu'il dict: bien trouvons nous par raiſons bien poſées, & eſtablies, que la vraye fontaine alleguée par Pline eſt à huict lieuës de Tongres, a cinq du Liege, & deux & demye de Limbourg, & à demy lieuë du village Spa dedaans un bois fort beau & plaiſant qui eſt un bras & partie des Ardennes: Neantmoins ſous la Seigneurie du Liege au meſme terroir & Marquiſat de Francimont y a pluſieurs autres fontaines voiſines, & l'eau deſquelles eſt tres clere, ayans diverſes proprietez pour guerir une autre maladie: mais la plus priſée & requiſe & aſſeurée eſt celle qu'on nomme Fontaine de Savenier, ſourçant ſur un haut terre, & coſtau, laquelle principalement guerit de la fiebvre tierce, d'hydropiſe, de la gravelle, & de languiſon & phthiſie; elle purge & nettoye l'eſtomach, rafreſchiſt le foye, & pour ce eſt de grand ſecours, & allegement à la Sciatique, & à toute eſpece de gouttes chaudes: ſon gouſt, & ſaveur, apres qu'on en a beu, ſent aucunement le fer: & la mactant au feu, elle ſe trouble au commencement, puis s'eſclerciſſant prend une couleur rouſſoyante; ce qui procede (ſi je ne me trompe) de ce que tout ce pays eſtant plein de mines de fer, elle paſſant par icelles, hume auſſi, & reçoit quelque cas de ce naturel, ainſi que la ſaveur le declaire. Et ce nonobſtant elle ne nuit point, ains on en boit & à jeun & à toute heure en grande quantité: ſi bien qu'outre les effects excellents recitez cy deſſus, elle faict faire bonne digeſtion, & cauſe l'appetit aux degouſtez: & pour ce touts les ans au mois de Iuillet, on y voit venir pluſieurs perſonnes de toutes nations: je dis en Iuillet: d'autant que c'eſt la propre ſaiſon de la vertu de cette eau, laquelle tant plus la chaleur eſt vehemente, & plus ſaine & plus propice, & meilleure eſt elle à boire. Ainſi cette fontaine (a la conſiderer en ſa vertu) ſe rapporte tres-bien à celle de Pline, bien qu'il ne luy donne tant de vertuz lors qu'il en faict la deſcription. Au reſte eſt à noter, que lors qu'il dict *Tungri civitas*, (comme on ſçait) il n'entend pas ſeulement la cité de Tongres, ains la generalité du terroir & finaiges qui eſtoyent compris ſous la Seigneurie d'icelle. Et de cette cité & de ſon peuple & grandeur font meution honorable pour diverſes raiſons & en pluſieurs endroits Strabon, Tacite, & Iule Capitolin: & encor au jourd'huy reſtent par cy par là au pays Belgique pluſieurs memoires, & reliques entieres du nom & eſtenduë de juriſdiction, & Seigneurie embraſſée par cette tant noble & illuſtre mention des Tongres; telle que ſont Tongrenheim non loing de Cologne Agrippine: Tongherloo en Brabant Tongerloo en Peland, qui encor eſt au pays Brabançon; & Tongrin au Comte de Namur.

Fontaine du village Spa aux Ardennes.

Merveilleuſes vertuz de la fontaine Savenier au Liege.

Pourquoy l'eau ſent le fer au gouſt

Propre ſaiſon a boire de l'eau de Savenier.

Combien s'eſtend le nom de cite

Memoires qui reſtent au nom de Tongres.

Hoei fut jadis cité fameuſe, grande & puiſſante, & laquelle (ainſi que tiennent aucuns) s'appelloit Bien faicte, mais eſtant par les Barbares pluſieurs fois ruinée, elle perdit auſſi & le nom & la Seigneurie: elle porte à preſent le nom

Hoei d'ou eſt ce que prend ſon nom.

nom de Hoei d'un ruisseau tres-furieux,ainsi appellé,& lequel naissant au village Havelanghe & courant impetueusement (& sur tout quand il a pleu) entre le Nord & le Ponent, vient en ce lieu s'engoulpher en la Meuse: & cette cy passant dedans partit en deux la ville par un pont merveilleux & beau qui va de l'une à l autre rive. Cette ville est à cinq lieuës loing du Liege,& est à present en assez bon estat,ayant une bonne & belle forteresse,assise sur une haute montaigne,& commandant à la ville; & c'est de l'œuvre & industrie du sus allegué Cardinal du Liege: le paysage ez entours de Hoei abonde en mines de fer; & pour ce n'y a coing ou l'on n'en forge sans cesse; & ou le bestail ne foissonne en abondance.

Forteresse de Hoei par qui bastié.

[*Hoei fut jadis une Comté celebre, soubs le commandement de laquelle furent d'un costé Hasbain, d'autre les Coudruses.*

Le Chasteau est basty sur le sommet d'une Roche,par Antonin le Debonnaire: la monnoye duquel aussi y a esté trouvée avec cette inscription, Antonius pijssimus Imperator. *Et Gregoire neufiesme tesmoigna,qu'alors aux pays ne peut estre trouve si fort Chasteau avec ville si munie. Il y a à Hoei un Puis singulier cavé hors d une pierre, avec grand labeur.*]

Hasselt & son assiette.

Hasselt est sur le fleuve Demer (que cy dessus avons escrit) pres de Mastricht à quatre lieuës & à six du Liege: c'est une assez bonne ville bien bastie & suffisamment peuplée. Non loing de Hasselt,& pres du fleuve Demere est le gentil village de Curinghen,ou est le magnifique Palais,que le susdict Cardinal y feit bastir;& la beauté duquel lieu est cause que souvent les Evesques avec leur suyte y vont souvent se jouer & rafreschir : tant le lieu est plaisant, & aggreable.

Maison de seiour a Curinghe.

Plusieurs estiment & dient, jadis Dinan a pris le nom (quoy que soit ores corrompu) de certain temple là basty au nom de Diane: & auquel (ainsi qu en celuy d'Ephese)on luy offroit dons,& sacrifices. Elle est sur le rivage dextre de la Meuse à quatre lieuës de Bovines,qui est à l'autre bord du fleuve : comme encor elle est à douze lieuës du Liege. Cette ville fut aussi jadis fort renommée & de grand trafic; mais les guerres & changement des choses ont causé souvent sa ruine : comme aussi,n'a pas long temps , Charles dernier Duc de Bourgoigne la feit ruiner,abbatte & du tout desoler : Mais estant remise sus & en assez bon estat,le Roy de France Henry II y vint l'an 1554,retournant victorieux en personne avec une grosse armée de Mariembourg,& emporta facilement la ville;laquelle pour le desordre des Allemans fut saccagée: & quant au Chasteau,il se deffendit des premiers assauts & battierie; mais icelle furieusement redoublée & horriblement renouvellée,ceux de dedans par la solicitation des Allemans,se rendirent : & les François ruinerent le Chasteau assis sur une haute montaigne. Mais à present

Dinan estime prendre le nom de Diane.

Dinan souvent ruine.

Dinan pris par le Roy de France Henry.

present,& la ville est restaurée,& on refait le Chasteau:d'autant que le pays est bon; & abonde en marbres noirs: & mines de fer ez environ;joint qu'il y a des roches,& carrieres d'autres belles pierres propres à bastir & à mettre en œuvre : & par ainsi ce lieu n'a faute de bons marchands & iceux riches,lesquels trafiquent par tout,voire jusques en Angleterre.Et de ce lieu est sorty Henry Deuer illustre & tres-docte Iurisconsulte.

A deux lieuës deStockem,& à sept duLiege,est poséeMaseick,sur le bord senestre de laMeuse;& est assez bonne ville,à une lieuë de laquelle est le beau lieu de Thoren, & la grande & excellente Abbaye d'ancien ordre & fondation de Chanoinesses: & en laquelle maison ne peuvent estre receuës que filles de Comtes,& Barons,ou de Gentils-hommes d'ancienné & illustre famille:ainsi qu'avons dict des Dames de Monts.Ces Religieuses deThoren,peuvent se marier aussi bien que celles de Monts;sauf l'Abbesse laquelle est Dame ayant grande jurisdiction & seigneurie tant temporelle que spirituelle,& estenduë de terroir,& bons villages,& tres-riche & ample revenu,estant sous la protection de l'Empire,avec telle authorité, & preeminence,qu'elle peut faire battre monnoye d'or & d'argent:ce qui est cause que elle tient rang & estat fort honorable, ayant des Chanoines & Chapelains pour le devin service,& autres ministres & officiers pour sa maison,& pour la police. *Maeseick. Abbaye de Thoren au pays du Liege: Abbaye de Thoren sous la protectiõ de l'Empire*

Stockem est une bonne petite ville sise sur le bord senestre de la Meuse,à trois lieuës de Mastricht, & sept du Liege:& a esté cette place restaurée par le susnommé Erard Cardinal de la Marche. *Stockem par qui restauré.*

A deux lieuës de Mastricht,& à quatre du Liege,est une bien fort petite ville nommée Bilsen. A un quart de lieuë de laquelle,& environ deux de Mastricht, sur le Demer, gist un bon village,qui est encor du territoire du Liege,appelléMunsterBilsen à cause d'uneReligion deDames ChanoinessesGentils-femmes,qui aussi se peuvent marier: & l'Abbesse duquel lieu a gros revenu,& plusieurs prebendes,& grande jurisdiction tant temporelle que spirituelle:le lieu est spacieux & magnifique:& l'Eglise & Monastere d'architecture admirable,ayant touts edifices & bastiments requis,chacun en particulier,au service de telle compaigne. En ce Convent voit on une Licorne entiere ayant six pieds & demy de long qu'on dit y avoir esté portée par une fille d'une Duc de Bretaigne, laquelle vint la se rendre Religieuse : & vesquit,& mourut si saintement , que le lieu à cause d'elle est appellé Sainte amour.Tandis que je mettoy la derniere main à cette derniere edition de cest œuvre,on posa les marques & dessein d'un canal pourpensé,il y a long temps,pres de ce lieu,pour joindre le Demer, & la Meuse, en un lieu dict Die Smermase,un peu au dessous de Mastricht, qui est plus bas & plus propre que tout autre, pour recevoir les eaux:ayant environ deux lieuës de plat pays ez environs:qui est chose commode pour cest effect, & d'invention gentille & prouffitable: entant que par le moyen de cette fosse & canal on pourra conduire les bateaux de la Meuse dedans le Demer,& de cettuy au Dele, au Rupel,puis en l'Escaut;& en fin en la mer,& passer par diverses villes,villages & places marchandes, & d'importance : ainsi que la Charte le faict voir particulierement,& cecy avec grand prouffit & commodité de tout le pays & voisinage : d'autant que les habitans ne seront plus con- *Bilsen. Munster bilsen riché Abbaye de Dames. Fille de Bretaigne (ne sçay quelle) religieuse à Munster bilsen. Die Smermase Canal*

traints (comme ils ont esté jusqu'à present) de faire tant venir de marchandise, qu'ils ont faict de France,& du pays du Liege;& au contraire de ces cartiers,à d'autres,par les Provinces deGueldres,& deHollande;avec grands frais,& perte de temps,sans mectre en jeu la fascherie du travail,& le peril, auquel les marchands se hazardoyent sans cesse.

Cæsar liv. 5 de la guerre Gallique.

S. Truiden pays ansien des Centrons.

Sainct Truiden appellé autrement Centron(à cause que on dict que là se tenoyent ces Centrons, peuples desquels Cesar faict mention en ses Commentaires)est à trois lieuës deTongres,& six du Liege,& est bonne,& belle ville,& y parle lon Brabançon ; comme encor quatre lieuës plus avant vers le Liege,on parle cette mesme langue: & ainsi ils se tiennent pour Brabançons,bien qu'ils soyent sujects à l'Evesque du Liege. Là est l'Abbaye de S.Truden donnant nom à la ville,& laquelle est fort riche,entant que l Abbé estSeigneur de la moitié de la ville, & l'Evesque de l'autre : de sorte que lors qu'on eslit les Magistrats,la moitié d'iceux sont nommez par l'Evesque du Liege,& l'autre moitié par l'Abbé de cette Abbaye : de laquelle a esté Pasteur ce renommé Prelat Raoul,ou Rodolphe Abbé de S.Truden fort celebre par Trithemius,& mis au rang des illustres Et pres de cette ville,est la tres-noble & riche Commanderie de Bernsem de freres Teutoniques.

Abbaye de S.Truiden.

Rodolphe de S. Truiden Abbé.

Assiette de Tuin.

Castra Labiena ou,au pays du Liege.

Tuin est assez bonne ville au pays de Henaut,à cinq lieuës deMonts,& dix & neuf duLiege:non loing duquel lieu,& deCovines entre la Sambre & laMeuse ez terres & jurisdiction du Liege sont les deux tres-belles,& tres-riches Abbayes;l'une desquelles se nomme Asue,& l'autre Lobbe : & de cette cy on tient qu'elle a prins le nom d'un certain fort & rempart fait là par Iule Cesar,qu'on appelloit *Castra Labiena*,(le Camp & Real de Labienus) à cause que là campoit iceluy Labienus Lieutenant de Cesar & fort renommé Capitaine.

Diverses villes du pays du Liege.

Viset est à deux lieuës duLiege,Varem à quatre,& Beringhem à six: qui sont lieux passables & de belle assiette. Herck,Bree,Per,& Hamont chascun d'esgal espace sont à sept lieuës du Liege. Sinei qui est ville tres ancienne, bien que petite,en est aussi à huit lieuës,Fosse à dix,& Covines à dix huict;toutes lesquelles places sont passables, & de quelque marque.Florene est esloigné de pareil espace de cinq lieuës de Beaumont & de Namur:& fut jadis assez bonne petite ville,mais a esté ruinée en ces dernieres guerres des Roys,& destruicte par les François,& est demourée en cest estat jusques à present.

Cæsar liv. 2. de la guerre Gallique.

Cerei tres-belle forteresse est celle qu'on estime avoir esté habitée par les Cereses peuples mentionnez en Cesar,& est à trois lieuës du Liege:elle a demouré un fort long temps en ruine; mais le Cardinal de la Marche la rebastit & remit en force.

Ebure village siege des anciens Eburons.

A une lieuë encor du Liege,est en estre un village appellé Ebure,qu'on pense avoir esté la principale demeure, & cité capitale des anciens Eburons,& de laquelle ils avoyent pris le nom:& pres duqnel lieu y a diverses mines de Soulphre tres-bon.

A une lieuë aussi du Liege est Herstal ou Heristel,d'ou fut surnommé Pepin second du nom : comme encor y

estoit

estoit Iupilie;deux places fameuses,& desquelles divers autheurs ont escrit amplement, & esquels & deça & de là la Meuse on voyoit de grands Palais, & superbes logis faits comme grandes bourgades, où ces illustres & renommez Princes souloyent se tenir en temps de sejour, pour y passer temps : veu qu'il est impossible de voir region plus belle plus fertille,ny plus heureuse & agreable; soit pour la salubrité de l'air,les rivieres, les bois,montaignes, vignes,vallons,& fruit,de toutes sortes y estans;que pour le plaisir de la chasse,pescherie,& pour le vol de l'oiseau: & pour ce Charles le Grand y frequentoit souvent, & y venoit passer les festes de Pasques. *Herstal & Iupilie Palais des Pepins au pays Liegeois.*

L'Evesché du Liege fut institué jadis par Hubert fils de Bertrand Duc d'Aquitaine:lequel Hubert meu de devotion,abandonna son pays; & venu en Brabant,eut fort estroitte amitié avec Lambert Evesque de Mastricht cy dessus mentionné.Mais desireux de voir le Pape,& visiter les saints lieux,s'en alla à Rome: ou estant on ouyt nouvelles comme S.Lambert avoit esté martyrisé cruellement à Mastricht : & pour ce le Pape Sergie ordonna Hubert,& le sacra pour estre Evesque de ce siege. Ainsi Hubert de retour à Mastricht, quoy que bien receu par les habitans,si les detesta il de telle sorte, pour le fourfait par eux commis contre S. Lambert, qu'il se resolut de transporter ailleurs le siege Episcopal : & par ainsi se retirant au Liege, fonda, ou (comme d'autres tiennent)restaura cette cité,& luy mit à nom Liege; & laquelle ayant embellie de plusieurs Edifices somptueux tant pour le service divin,que pour la commodité des hommes, & y donné loix & coustumes, y transporta (par le consentement & authorité du Pape Constantin) l'an de grace 713, & le siege Episcopal,& le corps de Sainct Lambert,en l'honneur & memoire duquel il bastist & fonda celle belle Eglise , & institua ce College, magnifique de Chanoines, desquels avons parlé cy dessus;& ou il vesquit & mourut si sainctement , qu'il à merité d'estre mis & enregistré au nombre des bien heureux qui sont en la gloire eternelle. Depuis ce glorieux Prelat S. Hubert,jusqu'à present, on comte qu'il y a eu 57 Evesques au Liege , parmy lesquels s'en trouvent plusieurs religieux & saints personnages: & ceux encor de nostre temps se portent & maintiennent en la vertu, & gravité deuë & seante à un bonEvesque: & de nostre temps a esté illustre & fameux Erard de la Marche Cardinal du saint siege, & frere germain du tres-vaillant Prince Robert de la Marche : lequel Cardinal eut tel credit, & reputation entre & aupres des Princes Chrestiens,qu'il gouverna cest estat en paix,& repos l'espace environ de 30 ans, & y establit cette tranquilité de telle sortequ'elle y dure encore à present. Et non seulement remit il du tout en force cette cité ; ains repara tout son domaine,y rebastissant plusieurs villes ruinées , & des forteresses demolies rez de terre(ainsi que l'avons monstré cy dessus;)en somme,aydant & supportant liberalement, & de tout son pouvoir cette ville & ses sujects, il merita d'estre admiré,bien aymé,& appellé à bon droict le Pere du pays. Ce grand Prelat mourut (ainsi qu'il se lit en son tombeau Royal qui est au cœur de l'Eglise de S.Lambert) l'an 1538 , & là se voit en bronze à deux genoux tiré au naturel ayant la mort presente devant luy , & y gravé cest Epitaphe que luy mesme y feit mettre de son vivant : ERARDVS *a Marca, mortem habens præ oculis vivus posuit.*

Comme S. Hubert vint au Liege. Ces choses ad vindrét l'an de grace 710.

Restauration de la cité du Liege.

Eglise S. Lambert fõdee par S. Hubert au Liege.

Nombre d'Evesques au Liege.

Louange du Cardinal de la Marche.

Epitaphe du Card. de la Marche.

A ce Cardinal ſucceda en l'Eveſché Cornille de Berghe , Seigneur de Sevenberghen : lequel n'ayant le cœur à cette profeſſion, renonça la charge à George d'Auſtriche fils naturel de l'Empereur Maximilian, Archeveſque de Valence, & Prelat digne de reverence: & cettuy mort fut eſleu ſon Coadjuteur & grand Vicaire, pour Eveſque M. Robert frere du Marquis de Berghe jeune Seigneur fort docte & aſſez religieux; lequel ſe voyant aſſailly de maladies & d'humeurs melancoliques, reſigna dernierement que je faiſoy ceſt œuvre, cette dignité & s'en deſpouillant, fut eſleu pour ſes rares vertuz & tant le pays luy eſt bien affectionné, M. Gerard de Groeſbeeck Doyen du meſme Chapitre de S. Lambert, Prelat noble & vertueux, & de grand credit & authorité, qui depuis a eſté honoré du tiltre, & Chapeau de Cardinal du ſainct ſiege Apoſtolique.

Eveſque du Liege de noſtre temps.

[Saint Hubert 30 Eveſque de Tongre, ordonna le premier, & tint la Court Epiſcopale a Liege, l'an de noſtre Seigneur 698, et y adminiſtra a ſa charge 37 ans. Saint Florbert le ſuivit, lequel continua en ſon office 18 ans. Lors ſucceda l'an 757 Agilfride, & y ſid 32 ans : auquel ſuivirent en ordre l'an 785 Garalde, et regna 25 ans : l'an 810 Pulcharius regnant 17 ans: l'an 827 Wolrandus, qui gouverna 18 ans : l'an 845 Piradus, et ne s'aſſit que 2 ans : l'an 847 Hercarius, qui fut au gouvernement 22 ans : l'an 869 Franco, regnant 34 ans : l'an 904 Eſtienne, qui gouverna 18 ans, et a deſcrit la vie de Lambert: l'an 922 Richarius, l'adminiſtration duquel dura 24 ans: apres luy regna Hugo 12 ans: et apres luy Pharabert 6 ans. Le 43 Eveſque fut Racherius, et continua 12 ans. L'an 966 Balderic vint au gouvernement pour 3 ans. Apres luy gouverna Eraclius 12 ans. L'an 981 Notgerus vint eu la ſucceſſion pour 21 ans. Le 47 Eveſque fut crée l'an 1001 Balderic ſecond, et regna 10 ans. L'1012 S. Walboge print la charge pour 2 ans; lequel fut ſuivy en son office par Durandus, lequel à cauſe de sa manvaiſtié, ne fut agreable, gouvernant 3 ans. Le 50 Eveſque Reginalde fut fait par Simonie, ce qu'il luy repentit depuis, et gouverna encore 13 ans. Apres luy fut 4 ans au gouvernement Richard: apres luy 5 ans Waso: le ſucceſſeur duquel fut l'an 1048 Theodumus, qui fut 48 ans en l'office: l'an 1076 Henry regna 16 ans en paix. L'an 1092 Obert fut crée Eveſque, et fut au miniſtere 28 ans. Apres luy vindrent Frederic premier l'an 1120: et Albertus, lequel ayant gouverné 6 ans, Alexandre premier par Simonie achepta l'office d'Eveſque. A raiſon de quoy ayant gouverné 8 ans, fut depoſe au Concile de Piſe. L'an 1166 fut impoſé la charge à Alexandre second, qui gouverna ſept ans. Apres luy fut faict ſoixantieſme Eveſque Henry de Baen, et tint le ſiege vingt et deux ans : auquel l'an mille un cent ſeptante Rodolphe ſucceda, et fut en l'adminiſtration vingt et un ans. L'an 1191 Albert frere du Duc de Brabant print l'adminiſtration : mais fut fait martyr l'an 1196 par la haine de l'Empereur Lothaire. Apres luy fut choiſi Albert de Kuyck: le 65 Eveſque fut Hugo de Petra Ponte, gouvernant 29 ans. L'an 1229 Iean de Appia fut Eveſque pour 9 ans. L'an 1239 Guillaume frere du Comte de Flandres mourut le premier an de ſon Eveſché. Apres luy Robert Lingenenſis regna. L'an 1246 fut 69 Eveſque Henry frere du Comte de Gueldres, mais eſtant plus gendarme qu'Eveſque, fut depoſé au Concile de Lions par Gregoire dixieſme, au 26 an de ſon gouvernement et en

& en son lieu fut esleu l'an 1275 Jean de Agennis gouvernant 8 ans, lors que l'Empereur Rodolphe confirma les privileges du Clerge de Liege. L'an 1282 Iean fut le 71 Evesque, fils du Comte de Flandres, & regna 11 ans: l'an 1223 Hugo de Cabilone proche Cousin du Duc de Bourgoigne fut esleu, & estoit 7 ans au gouvernement: Adolphe de Waldeck ne gouverna qu'un an & demy: Theobalde 10 ans. L'an 1313 Adolphe frere du Comte de la Marche fut fait Evesque & gouverna 26 ans: le 76 Evesque Engelbert fils du Comte fut en l'office 12 ans: l'an 1360 Iean d'Arkel fut esleu 77 Evesque. L'an 1386 Arnout fils du Comte de Horne fut cree 78 Evesque; apres luy chosi l'an 1400 Iean fils d'Albert Duc de Baviere. Cettuy cy estant assiegé par les Liegeois dans Mastricht, delivré renonça l'Evesché, & le resigna a Iean de Waldenrode. Lequel fut suivy par Iean fils du Seign. de Heynsberg. Cettuy cy moyenna la paix entre le Duc Philippe de Bourgoigne & Charles 7 Roy de France. Apres luy fut choisi le 82 Evesques Loys Bourbon, a raison de quoy Liege tomba en misere, oppressée par Charles: Cettuy fut suivy par Jean fils du Comte de Horne, mais prenant l'ordre des Cordeliers resigna sa function Episcopale, & mourut l'an 1505. L'an 1506 Everard de Marca print la function Episcopale, & l'administra 29 ans. Apres lequel Cornille de Berghen choisi du Chapitre pour Evesque, le resigna a George d'Austriche. Apres le decez duquel Robert Marc Comte de Berghes succeda: mais cettuy cy resigna aussi ladite function a Gerard de Groesbeke, et a esté nagueres administré par Erneste de Baviere: aussi Evesque de Cologne, & possedant plusieurs autres Eveschez, qui est trespassé ceste année, 1612 et a esté surroge en sa place son Coadjuteur.]

L'Evesque du Liege est ordinairement esleu par le Capitre de l'Eglise Saint Lambert, & appreuvé du peuple; & ainsi que tous autres Evesques, en fin confirmé par le souverain Evesque de Rome. Et ce Pasteur du Liege n'est pas seulement Evesque, ains encor Prince de l'Empire, Duc de Buillon, Marquis de Francimont, & Comte de Loots & Hasbain; toutes lesquelles villes (comme dit avons) sont sujectes à l'Evesché, Seigneurie & Jurisdiction du Liege: l'Evesque ayant un si grand revenu, que d'ordinaire il monte plus de 30000 ducats par an: & s'il sçait bien manier ses sujets, & leur plaire, il n'a point faute aussi de subsides extraordinaires & autres aides: outre l'infinité de prebendes, offices, & benefices qui sont en leur collation; & que c'est à eux de donner à qui bon leur semble. Et que cecy suffise quant au Liege, afin de venir à Aix: mais plustost parlerons un peu (comme de chose considetable) de la grande difference qui est entre le pays & habitans du Liege, avec le terroir, & citoyens d'Aix la Chapelle; & cecy en l'espace de moins de six lieuës; voire & sur les limites & ez alliances de l'une cité avec l'autre. En premier lieu Liege est sujette, & Aix jouist de ses droits & liberté, & toutes deux en la protection & sauvegarde du Saint Empire: au Liege on parle François, & à Aix on use de la langue Alemande; les Liegeois sont gais, plaisans, & recreatifs, & fort accostables; ceux d'Aix sont melancoliques, fort rudes, severes, & difficiles à acointer: & en somme, ils sont differents en naturel, façons de vie, loix, & coustumes presque autant

Evesque du Liege se donne par election.

Tiltres de l'Evesque du Liege.

Revenu de l'Evesché du Liege.

Aix et Liege en la protection de l'Empire.

autant que les François & Allemans ont entre eux de difference qui n'est pas petite. Mais ne faut tant s'esbahir de cette dissimilitude de l'un à l'autre peuple, puis qui cela se voit d'homme à autre, comme est esmerveillable la difference de l'air,& de la terre d'Aix & du Liege, bien que posées sous un mesme Climat. Car il est certain que l'Este commence plustost au Liege qu'à Aix,& par consequent les fruits y meurissent plustost,& les semences sont recueillies au Liege plus saisonnement qu à Aix, & souvent avec telle difference de temps & disposition de l'air que telle fois on void en Aix, de la glace, & de la neige; qu'il n'apparoit rien de tout cela au pays du Liege.

Dissimilitude de mœurs des Liegeois & ceux d'Aix

Terres de mesme Climat differentes en fertilite.



DESCRIP-


AKEN



DESCRIPT ON D'AQVISGRAN NOMME' EN FRANCOIS AIX LA CHAPELLE.

Munst. Cosmogr. liv. 3. ch. 199. Paul Emile livr. 3. hist. Franc. Ptolom. liv 2. ch. 9. Tabl. d'Europ 3. Rheginon liv. 2. des Croniq.

SI nous croyons Munster, la cité d'Aix appellée des Latins *Aquisgranum*, a pris nom, & fondation de Gran frere de Neron: bien que je ne trouve point que Neron ayt eu frere aucun qui fut homme de marque & reputation. En Paule Emile, que Granancient Gentil-homme ayant basty un Palais en ce lieu, ou surgeonnoyent, comme encor y sourcent, les eaux chaudes, luy donna son nom : & d'autres veulent que ce lieu est celle ville que Ptolomée nomme *Veterra*, & ou il dit se tenoit la trentiesme Legion nommée *Vlpia*. Limprand appelle ce lieu le Palais de Gran; & Rheginon le Palais des eaux, ou *aquis Palatium* : mais Budeus qui a fait quelque cas des antiquitez de Gaule Belgique, veut que ce soit le Corionalum d'Antonin. Sur le lieu mesme & par toute l'Allemaigne cette cité est communement nommée Aken, qui n'est autre cas que *aqua* en Latin ; mais les François sincopans ou abregeans le mot Eaux, disent Aix, tout ainsi que la cité de Provence, nommée des Latins *Aquæ Sextiæ* (tant pour les bains d'eaux chaudes qui sont ez environs, que pour le Romain Sextius qui en fut fondateur) est aussi nommée Aix en langue Françoise.

D'ou Aix en Provence apris nō

[*Les eaux descendantes des montaignes de Soulphre sont si chaudes, qu'elles enleveroyent bien la peau. Hors d'Aix furent ordonnées quelques fontaines par Charles le Grand ; et sur le marché de la ville tient une belle fantaine de la hauteur de deux hommes, hors de laquelle l'eau saille par dix canaux. Il y en a encore d'autres de metal faistes artistement.*]

Comme

Comme que ce soit, cette cité Germanique Aix est assise entre les Duchez de Brabant, de Limbourg, de Iuliers, & l Evesché du Liege: estant loing de Mastricht & de Dure presque d'esgal espace de quatre grandes lieuës, estant à trois de Limbourg, & à six du Liege. Cette cité d'Aix (selon que dient aucuns) fut desolée par Attile Roy des Huns lors que Cologne & tant d'autres passerent sous la fureur de ce Barbare: Munster dict d'avantage que elle a esté depuis ravagée & ruinée; mais l'allegue le tyran qui a commis ce forfaict & ruinée. D'autres ne veulent que soit si ancienne que ces susalleguez la font, & luy donnent son establissement & fondation de Charles le Grand: & toutes-fois semble chose impossible que un lieu de si belle assiette; & ayant des eaux si bonnes, belles & salutaires, n'eut au paravant ce Prince quelque commencement de ville, & assemblée d'hommes pour la peupler: & ce neantmoins les habitans mesmes dn lieu ne luy donnent autre origine de cest Empereur: & disent que luy se plaisant au sit & plain du lieu, & à la salubrité de l'air, la feit bastir, & orna de beaux & somptueux edifices, & de celle belle & magnifique Eglise, qu'on y voit à present, dediée à nostre Sauveur & à la glorieuse Vierge sa Mere.

Aix la Chapelle ruinée par Attile.

Charles le Grand estimé fondateur d'Aquis-grane

[*L'Eglise de nostre Dame ronde et soustenuë de piliers à admiration, dessus et dessoubs laquelle on peut aller.*]

Et y donna plusieurs saintes Reliques, qu'à grands frais il y feit porter de plusieurs endroits de l univers.

[*A l'occasion des Reliques qui s'y souloyent monstrer tous les sept ans, y avoit ordinairement grand concurse de peuple hors des pays loingtains. De sorte que l'an 1440 il y eut si grande multitude de peuple, que quelques uns pour les veoir commodement estoyent montez sur une maison, laquelle par la pesanteur des personnes tomba; de sorte que 19 personnes y demourerent mortes, 80 blessées.*]

Outre ce il l'aggrandit, ennoblist, & illustra par touts moyens à luy possibles: & (comme escrit Beatus Rhenan & autres autheurs) la feit deça les monts, & Alpes, Chef de l'Empire & Royaume de France: & voulut que le Roy des Romains prit la couronne de fer, en cette cité, par les mains de l'Evesque de Cologne, qui en est Metropolitain; & qu'il prit celle d'argent à Milan; & celle d'or à Rome: sur quoy, & autres memoires on voit là les vers presens, avec autres belles choses, sur une porte de l'Hostel de ville.

Aix chef de l'Empire Beatus Rhenan. liv. 2 de la Germanie.

Carolus insignem reddens hanc condidit urbem,
Quam libertavit post Romam: constituendo,

Quod sit trans Alpes hic semper regia sedes:
Vt caput urbs cuncta colat hanc, & Gallia tota.
Gaudet Aquisgranum præ cunctis munere clarum,
Quæ prius Imperij reges nunc laureat almi,

Et sur une autre porte sont encore ces vers:

Heic sedes regni trans Alpes habeatur,
Caput omnium civitatum, & Provinciarum Galliæ.

Charlemaigne, mort, & enterré à Aix la Chapelle.

Outre ces faveurs & privileges accordez à cette cité, lors que ce grand Prince estoit en repos, & sans guerre, il se tenoit le plus du temps en cette ville; & là en fin il mourut l'an 813, & fut enterre en l'Eglise de Mostre-dame, aage de 72 ans, & ayant regné 47 ans sur les François, & tenu 14 ans l'Empire. Son Epitaphe mis sur son tombeau de marbre sans nulle ceremonie, estoie tel : *Caroli Magni Christianissimi Romanorum Imperatoris corpus, hoc conditum est sepulchro.*

[*Le Palais de Charles y est aussi basti; icy est encore en estime son cousteau à manger, aussi grand que le cousteau d'un Moisonneur avec son goblet à boire fort grand, d'une pierre pretieuse resonnante.*]

Empereurs couronnez à Aix la Chapelle.

Faineãtise des Emper. d'Orient.

Empire Romain transporté aux François.

Peu de temps apres la mort de ce grand Monarque fut sacré & couronné en ce lieu Louys le Debonnaire son fils: & ainsi l'ont observé les autres Empereurs jusques á Charles cinquiesme : lequel estant en Espaigne fut esleu l'an 1519, au mois de Iuillet; & puis l'an ensuyvant au mois d'Octobre, fut avec fort grande magnificence couronné en cette Cité. Comme encor y fut couronné l'an 1531 comme Roy des Romains, Ferdinand son frere, & depuis esleu Empereur. Mais puis que nous estans venuz si avant, avons touché ce poinct, & sommes conviez par l'occasion ; ce ne sera rien de superflu & exorbitant, si sur la fin de cest œuvre, laissans à part l'orgine des anciens Empereurs si manifeste à chascun, comme sortiz de Iule Cesar ; nous disons succinctement quelque chose sur les voyes & moyens, par lesquels l'Empire Romain à esté transferé en Allemaigne : & si nous parlons un peu des Electeurs Imperiaux, & de leur charge & office; & racomtons l'ordre de l'election, & couronnement des nouveaux Empereurs. Ie dis donc que apres que par la paresse & faineantise & malheur des Empereurs Romains, se tenans dez lors en Constantinople, & la vertu & vaillance des François, & merite de leurs Roys, & sur tout pour s'estre declairez les vrays deffenseurs de la Sainte Eglise ; Leon Pape 3 du nom, mais non usant d'autre authorité que comme chef du peuple Romain, & avec l'accord & consentement de chascun ayant esgard à ce que les Pro-

vinces

vinces Occidentales,estans sans support,avoyent besoing d'un Prince pour les regir: crea à Rome l'an de grace 800 pour Empereur Charles le Grand : & demoura cette authorité un fort long temps aux successeurs d'iceluy,par la confirmation du Pape & souverain Evesque de Rome : mais ce sang venant à defaillir en ligne masculine,advint l'an 1000,que le Pape Gregoire 5 du nom,& Saxon de nation , se voyant remis en son siege par Othon ; du nom Empereur,& sorty de la famille des Ducs de Saxe, pour recognoistre le plaisir receu,& l'amour qu'il portoit à son pays,feit un decret par lequel il transporta l'election des Empereurs Romains à la nation Germanique,en la façon mesme qu'on l'observe à present;& pour reserver aux Papes quelque preeminence , & authotiré,il deffendit aux Princes esleuz de ne s'appeler point Empereurs,ny Augustes,jusques à tant que le Pape les eut couronnez a Rome de la couronne Imperiale,ne recevans avant cette ceremonie d'autre tiltre,que de celuy de Cesar,& Roy des Romains.Or y a il six Electeurs,asçavoir trois Ecclesiastiques,& trois Princes seculiers ; ceux du Clergé sont les Archevesques de Magonce,de Treves,& de Cologne:& les Lays sont le Duc de Saxe,le Marquis de Brandebourg, & le Comte Palatin du Rhin:& pour le septiesme y est mis le Roy de Boesme,pour clorre les voix,si par cas(comme dirons)les autres sont differents en l'election.les trois Ecclesiastiques sont Chanceliers de l'Empire;asçavoir celuy de Magence a la Germanie pour son departement:celuy de Treves la Gaule:& celuy de Cologne l'Italie : le Duc Saxon porte l'Espee devant l'Empereur:le Marquis de Brandebourg est grand Chambellan de l'Empire;& le Palatin Eschanson,& Escuyer:& l'Empereur seant en Majesté & tenant Court ouverte , l'Evesque de Treves est assis vis à vis de luy:celuy de Magonce à dextre:& celuy de Cologne à sa senestre : & au costé droit de celuy de Magonce sied le Roy de Boesme;& aupres de luy le Comte Palatin:à gauche & tout joignant l'Archevesque de Cologne,est assis le Duc de Saxe,& pres de luy le Marquis de Brandebourg. Et allans ces Princes en Procession l'Archevesque va devant à dextre & mis au milieu de ceux de Magonce ; & de Cologne : & apres l'Empereur marche le Roy de Boesme;& apres luy les autres Electeurs, chascun selon son rang & prerogative. L'Empereur Charles quatriesme du nom confirma derechef & authoriza d'avantage cest ordre & police de l'election l'an de nostre salut 1356,& y adjoustant d'autres articles , les feit tous rediger par escrit , & appella cette ordonnance,la Bulle d'or.Or de quel ordre ces Seigneurs eslisans un nouveau Empereur,usent,le voicy par la Loy de l'Empereur sus allegué Charles quatriesme: L'Archevesque de Magonce premierement est obligé,que dez qu'il sçait le trespas de l'Empereur,il en advertisse les autres Electeurs,& leur assigne jour ou à leurs deputez(asçavoir dedans trois mois)avec ample commission & pouvoir de se trouver à Francfort tres-noble cité d'Allemaigne,où l'election doibt estre faicte. Et là où cest Archevesque par sa negligence faillira d'advertir ses compaignons,si faut il neantmoins que dedans le terme susdit,les autres y comparoissent:que s'ils n'y vont ou n'y envoyent en temps deu,ils perdent pour celle fois leur voix & droit d'election.

Entrans en Francfort ne peuvent mener plus haut de 200 chevaux , chascun à leur suyte & compaignie:

Empire donne aux Alemans, & par qui.

Subiection des Empereurs esleuz.

Electeurs de l'Empire quels, & en quel nombre.

Office des Electeurs de l'Empire

Seance des Electeurs.

Ordre des Electeurs allans en procession.

Bulle d'or quand faite et par qui.

Establissement des Loix de l'election.

L'election se fait a Francfort.

gnie : & de ceux là n'y en doibt avoir que 50 qui portent armes. Les Magiſtrats de cette cité faut que ſoyent loyaux aux Electeurs, & ne ſouffrent qu aucun eſtranger entre avec iceux Seigneurs que ceux qui ſont de leur ſuitte & famille : & leſquels Electeurs s'aſſemblent en l'Egliſe de Sainct Barthelemy, où premierement la ſainte Meſſe eſt chantée, & le ſaint Eſprit invocqué, tous jurent, commençant celuy de Magonce de ne rien faire en cette election, ny par faveur, pactions, dons ny promeſſes, que ſans violer rien de la Loy ils la garderont ſans en rien l'enfraindre. Ce que fait, ils viennent au point, & ne ſortent dudit lieu juſques à ce qu'ils ayent nommé, & creé un nouveau Empereur : ce que s'ils different plus haut de 30 jours, on ne leur adminiſtre que du pain, & de l'eau pour leur vivre & nourriture. Celuy qui a le plus de voix, eſt auſſi bien eſtably au ſiege Imperial, comme ſi touts les Electeurs l'avoyent nommé d un commun accord : mais s'il advient par cas que les trois d'entre eux donnent leur veux à un Prince, & les autres trois en choiſiſſent un autre, c'eſt lors que le Roy de Boëſme (ainſi que dict eſt) decide du fait, & oſte toute controverſe par ſa voix & ſuffrage. L'Empereur eſtant eſleu, avant toute autre choſe il jure, & confirme les privileges des Electeurs, & avec ce promet que Francfort ſera le lieu deputé pour l'election, & Aix pour le couronnement Imperial, & ou il yra ſe faire couronner le pluſtoſt qu'il luy ſera poſſible. Faut au reſte, que les fils des Electeurs dez leur jeuneſſe apprennenr les langues Latine, Italienne & Eſclavonne. Mais pouſuivons la forme du couronnement ; Le nouveau eſleu, voulant parvenir à cette ſi grande dignité, aſſigne jour aux Electeurs pour ſe trouver à Aix, ou luy arrivant à temps, eux y eſtants deſia venuz, luy vont au devant, juſques à la porte de la ville. Et approchans deſcendent de cheval, & avec anciennes & gracieuſes ceremonies le recoivent en grande reverence, parlant pour touts l'Archeveſque de Magonce, auquel il fait reſpondre courtoiſement par quelqu un de ſes principaux miniſtres : & ainſi ſe joignant enſemble, entrent pompeuſement & en grand triomphe dedans la ville: & s'en vont premierement à l Egliſe Noſtre-Dame y faire leur oraiſon, & de là s'acheminent au Palais: l'endemain ils reviennent à l'Egliſe, au milieu de laquelle on voit une grande couronne de bronze doree, pendante en la voulte, & ſous laquelle l'Empereur ſe met proſterné en terre, & là ſe tient ainſi juſques à ce que l'Archeveſque de Cologne a dit ſur luy certaines oraiſons ; leſquelles finies, ceux de Magonce & de Treves le relevent, & menent devant l'autel, ou derechef il ſe proſterne en terre ; & miſes à fin quelques ceremonies, il eſt accompaigné juſques au Throſne & ſiege Imperial. Et c'eſt lors que l'Archeveſque de Cologne commence la Meſſe, & ſe tournant vers l'eſleu Empereur, luy demande s'il ne proteſte pas de deffendre & maintenir la Saincte Foy Catholique, & l'Egliſe Apoſtolique, d'adminiſtrer juſtice, reſtaurer l'Empire en ſon entier, & rendre l'honneur deu à l'Eveſque ſouverain de Rome. Ce que luy ayant promis, on le mene derechef à l'autel, ou il fait ce ſerment ſolemnel : & l'ayant faict, retourne encor à ſon ſiege. Apres ce, finies quelques ceremonies, l'Archeveſque de Cologne l'oinct de Creſme & huile ſacré l'eſtomach, la teſte, & front ; ſous les bras & les paulmes des mains de l'Empereur: & ainſi oinct, les trois Archeveſques le meinent au Reveſtiere, & là le veſtans

Serment des Electeurs faiſans l'eſlection.

Suffrages de l'election Imperiale.

Serment et promeſſe de l'eſleu Empereur.

Ceremonies du couronnement Imperail à Aix.

Sacre & onction de l'Empereur

vestans en Diacre, le reconduisent en son siege : ou apres quelques nouvelles ceremonies le mesme Archevesque de Cologne luy met l'Espée nuë à la main, & luy recommande la republique Chrestienne, & regaignant l'Espee luy met un anneau au doigt, puis le vest de son manteau Imperial, & luy presente le Sceptre, & celle pomme ronde; qui signifie & represente tout le monde. Et à l'instant touts les trois Archevesques ensemble luy posent la couronne sur la teste ; & ainsi couronne, le conduisent au grand Autel, ou il reçoit la sainte communion, & jure derechef de faire tout devoir & office de bon Prince. Ce que fait, & luy assis sur un autre siege de marbre en lieu plus haut & eminent, en fin l'Empereur fait aucuns Chevaliers, & leur donne l'accollee: & lors l'Evesque de Magonce priant Dieu pour le salut & prosperité de sa Majesté Imperiale, luy recommande & soy-mesme & ses compaignons & Collegiaux en l'election. Et de là s'en revont au Palais: ou l'Empereur & Electeurs chascun, en sa table à part disnent joyeusement. Et lendemain l'Empereur convie touts les Electeurs à souper, & le jour d'apres ils vont à l'Eglise, ou apres la Messe, un Prebstre à ce commis, monstre plusieurs saintes reliques, & entre autres les propres langes esquelles on dict que nostre Sauveur Iesus Christ fut enveloppé durant son enfance. Et ces devotions mises a fin, l'Archevesque de Magonce declaire comme le Pape approuve & trouve bonne cette election, & creation & couronnement, commandant au nouveau esleu que de là en avant il se face nommer Cesar, & Roy des Romains. De cette mesme maniere, sauf quelques ceremonies differentes en l'effect, y assistans les douze Pairs, sont sacrez & couronnez les Roys de France à Rheims cité tres-illustre au pays Belgique : bien que en ce sacre Royal on y use plus de pompe & magnificence que en celuy de l'Empereur. Mais retournans à la description d'Aiy, je dis pour vray, que c'est une bonne ville, ayant un tres-beau & plaisant paysage ez environs, & l'air tres-sain & temperé ; mais à cecy ne correspondent les bastiments de la ville, & ne rapportent ny à la renommee, ny au lustre & splendeur de cette place : en laquelle tant dedans que dehors, on voit de tres-beaux baings dressez de merveilleux artifice & iceux d'eaux chaudes, qui sourcent & coulent là par dessous terre, & lesquels sont bons, prompts & salutaires à plusieurs sortes de maladies, & sur tout pour ceux qui sont impotents, & aux hydropiques; mais sont contraires aux Eticques, & à toute fiebvre, & aux inflammations. Et outre que ces eaux donnent appetit & causent la digestion facile à ceux qui s'y baignent, ils ont une certaine proprieté si souefve & aggreable aux personnes, que sur ce on en a composé les vers Latins qui s'ensuyvent:

l'Empereur depend de l'authorite du Pape. Sacre des Roys de France a Rheims.

Bains d'Aix a quoy salubres et à quoy nuisibles.

Vnde hic fervor aquis terra erumpentibus uda?
Tela illis ludens ignea tinxit amor.
Et gaudens stridore novo, Fervete perennes,
Inquit, & hæc pharetræ sint menumenta meæ.
Ex illo fervent, rarusque his mergitur hospes,
Cui non titillet pectora blandus amor.

Cette

Cette ville d'Aix est Imperiale & une de celles qui payent peu de chose pour le tribut à l'Empereur : vivent & demeurent au reste entierement libres jouissants de leurs loix,privileges & franchises ; & de cette-cy outre ce est Protecteur particulier le Duc de Cleves son proche voisin & perpetuel confederé. Ce sera doncques desormais en cest endroit,que nous pourrons mettre fin à la description de ces nobles &illustres regions ce qui,pour certain, a esté une entreprise & charge pour moy & pesante & difficile, tant pour le defaut tres-grand que j'ay eu d'autheurs & anciens & modernes sur ce genre de matiere ; que pour la diversité, & tromperie des instructions que souvent on retire des hommes,lesquels pour le plus sont non seulement transportez de passions, ains ignorans des choses qu'ils se vantent d'entendre: & les aucuns qui les sachants ne veulent les dire ; comme encore plusieurs autres, & innombrables difficultez qui d'ordinaire se representent ez matieres de telle & si grande consequence.En quoy toutesfois par la vertu,honesteté & courtoisie de plusieurs sçavants personnages & autres experimentez en cecy,& en la cognoissance de ces Provinces, l'un donnant un advis, l'autre un autre,l'un avec une instruction & tel avec autre cognoissance,m'ont donné un grand allegement,& fait escorte;&(peut on dire)tiré& delivré d'une mer perilleuse,& conduit au port de salut,& desveloppé d'unLaberinthe trop tortueux.Ainsi ayant leu &recueilly de tous costez & de touts advis,& diverses instructions,desseins,& opinions; ayant choisi,dispose, ordy,& tissu cette toile à ma façon & ouvrage: j'ay en fin(pour en dire franchement la verité)avec non peu de plaisir & allegement d'esprit conduit à salut ce mien part & enfantement; lequel si autre chose ne le rend agreable aux hommes,à tout le moins ceux de ces pays y devroyent preudre plaisir,puis que c'est moy qui avec nouvelle invention & nouveaux desseins ay ouvert la porte,& monstré la voye & defriché le chemin à quiconque voudra passer plus outre, & acquerir honneur & gloire pour toute la Province en general : Desquoy je rens graces infinies à Dieu premierement,& depuis à tant vertueux & gentils esprits qui m'ont aydé & favorisé jusques à tant que j'ay eu acheminé cest œuvre à sa fin & profection.

FIN.

Faultes eſchappées.

PAg.2,lig.1.liſez, ſegnalee. Er apres conſideration ſupplez, &lig.5.liſez.ſuppléer, pag.4,l.2.en,l. 20,adjouſtez;de pluſieurs groſſes rivieres, entre leſquelles ſont le Rhin,la Meuſe,la Seine,& l'Eſcaut.Eſt embelly.Pag.5.l.7.liſez magnifique.Pag.5. l.29.extravagante.Pag.7.l.1.en.Pag.8 l.16.le.l.17.adjouſtez, le Nord-oſt,ou l'Eſt,ou le Sueſt, qui participent le premier au levant & Septentrion;L'autre eſt tout Oriental;& le dernier entre levant & leMidy,l.22.liſez,neantmoins,l.26.adjouſtez,continues pluyes ſurviennent: Pag.10,l.26,liſez, grandement, Pag.11.l.18 leſquels,Pag.12.l.22. veellent. Pag.18.lig.6.tout, l.16.dela.Pag.19 l.3,liſen,a le cours.Pag.20,l,1.Terouanne.pag.22.l,21,noya,Pag.23,l.17. feſſez.Pag.25.lig.16.adiouſtez à petit.Pag.26.l.20,liſez, Fontenay. Pag.29.l,1, que.Pag. 31.lig,23. Vermandois. Pag.32 l.24.Adiouſten, des Eſtats. l.34,oſten,des Eſtats,Pag.35,liſen,l.19,Revint,Pag.39,l.10,l.d'entrer.Pag.40.l.1.ample,l,2.de,l.7.prononcer.pag.43.l. 9.ſoupçon.Pag.44.l,5. tennës.Pag,50,l,3,denier.Pag.54.l.12.que,Pag.55.l.5.adjouſtez, par le Gouverneur de la ville ou Province l.24.liſez,s'il.Pag.56. l.18.Seigneuries,Pag.72.l.d'y.Pag,74,v,8.L'Archance Pag.76,l,7. Cantiprat l.8.adjouſtez,de Pag, 77.l,20.Pierre Aſſeliers.Pag, 81.l.2.propoſition.Pag.88.l.14.liſez,de.Pag.92.l.4.campagne.Pag.93.l.10.n'y.Pag.95.l.1. Toiſon.l.13.300. Pag.97.l.12.Cypre.Pag.98.l.14.Tutelle Pag.99.l.5.Lating.l.14.Bevre.l.30.de pag.100.l.2.Beauring.l.9.Iacques, pag.102.l.2.petite.l.5.medina,pag.112.l.1.batiſſent.l.17.Prince.pag.113.l.12.pregnante.pag.114.l.26.du,pag.116.l.10.ſiege,pag.121.l 25.appartiennent, pag.122.l.16.d'Archers,pag.182.l.13.point.l.12. que l. derniere, que, pag.133.l.9. Adiouſtez, & l.16.liſez, dont,pag.135.l.15. Mais.pag.136.l.19.ayent.pag.139.l.21.Ie.pag.142.l.13.adjouſtez, de,pag.143.l. penultieme liſez, maintenant, pag.147.l.2.effectuer,l.9.ſcauant,pag.148.l.5.entretien.pag.150.l.3.compaignie,pag.151.l.8;Lyon.l.11.donnant.pag.159.l.28. Calecnt,pag. 160,l,3,taire.Pag,165,l.14.tous.pag.166,l.13.privez.pag,169,l.5. eſtes,l,18,nulle pag,171.l, 10,ia.pag.182,l,12,qui, pag.183, l,9,l'origine,pag.189,l,12,liſez,11,pag. 197,l,29,Bois.pag. 199,l,9,ſes.pag, 202,v,11.durant,pag.207.v,5 .non. pag.208,v.22, Beggue.pag,110.v,2.rentré,v,4.adiouſtez en,pag.213,l,6.liſez,couvrir.pag.216,l.14,en pag.217.v.dernier,ſourdirent,pag.229, l,1.La Cité de Ruermond, pag.243,v,3. Bled.pag.245,v,25, ſai ſir,pag, 246,v,29 eſmeut. pag,259, v,14, adiouſtez,a,v,25, liſez d'nn.pag,260,v,29,deſſous.pag, 262,v.3,defaut.pag.263,v. 19,eztremement.pag. 265 lig. derniere,maritimes.pag,271.v.9. Harnhaes,v.25 amoindry.pag,276,v,19,on.pag.277.l.12.Vitremont.pag.287.v.24. Saint.pag.282.v. 16.robbe. vers 19 drap. pag.283.v.10.Superbiam.v.12.ſubiicere,v.19.evicerunt,parg.285.v.13.

Hhhh

TABLE DES NOMS ET CHOSES PLVS MEMORABLES CONTENVES EN CETTE OEVRE, selon l'ordre Alphabetique.

Alde,

B.

Cham-

E.

F.

Geoffroy

Iean

Italiens

Lideric

M.

N.

TABLE.

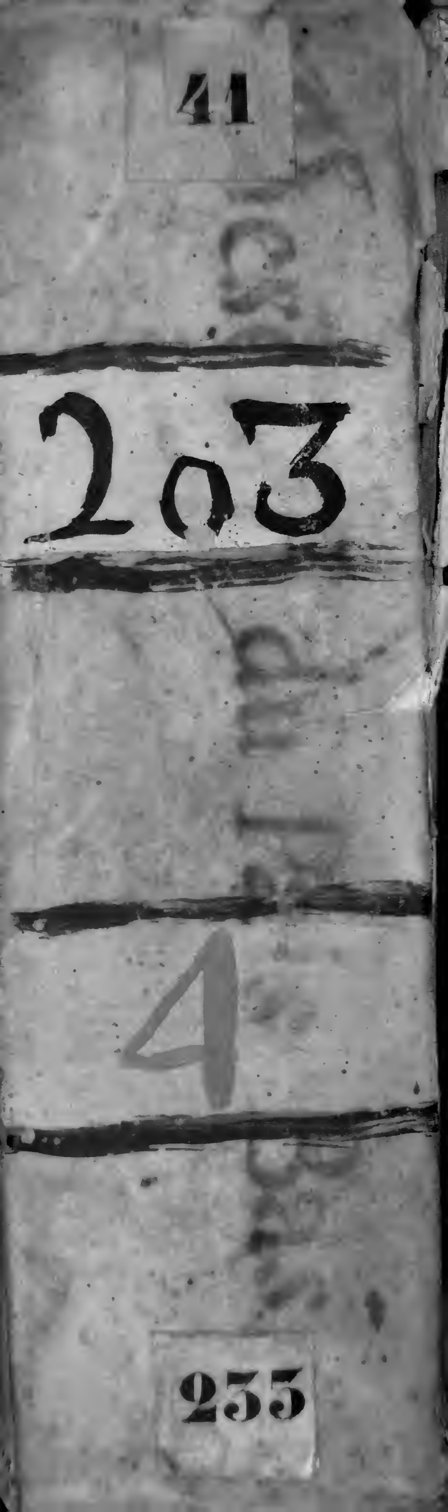
P.

Philip-

Soul-

Village:

FIN.


41
203
4
235